



HAL
open science

Entre valeur affective et valeur d'usage, quel avenir pour les églises paroissiales françaises ? : La région urbaine Lyon Saint-Etienne interrogée par le référentiel du "Plan églises" québécois

Mélanie Meynier-Philip

► To cite this version:

Mélanie Meynier-Philip. Entre valeur affective et valeur d'usage, quel avenir pour les églises paroissiales françaises ? : La région urbaine Lyon Saint-Etienne interrogée par le référentiel du "Plan églises" québécois. Architecture, aménagement de l'espace. Université de Lyon, 2018. Français. NNT : 2018LYSE2085 . tel-02020281

HAL Id: tel-02020281

<https://theses.hal.science/tel-02020281>

Submitted on 15 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° d'ordre NNT : 2018LYSE2085

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483 Sciences sociales

Discipline : Architecture

Soutenue publiquement le 16 novembre 2018, par :

Mélanie MEYNIER

Entre valeur affective et valeur d'usage, quel avenir pour les églises paroissiales françaises ?

La région urbaine Lyon - Saint-Étienne interrogée par le référentiel du « Plan églises » québécois.

Devant le jury composé de :

Sven STERKEN, Professeur d'université, KU LOUVAIN, Président

Anne FORNEROD, Chargée de recherche HDR, C.N.R.S., Rapporteuse

Luc NOPPEN, Professeur d'université, Université du Québec à Montréal, Rapporteur

Catherine BLAIN, Ingénieur de Recherche, École d'Architecture de Lille Région Nord, Examinatrice

Marie-Agnès GILOT, Maîtresse de conférences, ENSA SAINT-ÉTIENNE, Examinatrice

Vincent VESCHAMBRE, Professeur des universités, École d'Architecture de Lyon, Directeur de thèse

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale – pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Université Lumière-Lyon II
École nationale supérieure d'architecture de Lyon
École doctorale 483 Sciences sociales

**ENTRE VALEUR AFFECTIVE ET VALEUR D'USAGE,
QUEL AVENIR POUR LES ÉGLISES PAROISSIALES FRANÇAISES ?**

La région urbaine Lyon-Saint-Étienne interrogée par le référentiel
du « Plan églises » québécois

Volume I

Thèse de doctorat
en
Architecture

Par **Mélanie MEYNIER-PHILIP**

Sous la direction de **Vincent VESCHAMBRE**

Présentée et soutenue publiquement le 16 novembre 2018

Devant un jury composé de:

Anne **FORNEROD**, Chargée de recherche C.N.R.S HDR, Université de Strasbourg, *rapporteuse*

Luc **NOPPEN**, Professeur à l'Université du Québec à Montréal, *rapporteur*

Catherine **BLAIN**, Ingénieure de recherche LACTH, ENSAP de Lille

Marie-Agnès **GILOT**, Maîtresse de conférences à l'ENSA de Saint-Étienne

Sven **STERKEN**, Professeur associé à la Faculté d'Architecture de l'Université de Louvain

Vincent **VESCHAMBRE**, Professeur des ENSA en détachement



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

« Ainsi la situation des innombrables églises, classée ou non, est intolérable. Ces lieux de culte de notre territoire sont menacés d'abandon et de délabrement par la perte progressive de leurs fidèles. [...] **Plus stratégique, des dizaines d'églises anciennes, non classées dans toute la France sont menacées et attendent dans le couloir de la démolition, dans une relative indifférence.** [...] Ne méritent-elles pas qu'on leur trouve, à elles aussi, une nouvelle vocation ? ».

Jack LANG, *Ouvrons les yeux ! La nouvelle bataille du patrimoine*, Paris, HC Editions, 2014, p. 24-25.

« On ne compte plus les églises qui, bien au-delà des besoins culturels, **ont continué de fédérer l'investissement des collectivités**, se posant, comme par le passé, **comme les vitrines de l'innovation et du dépassement.** »

Lucie K. MORISSET, Luc NOPPEN et Thomas COOMANS (dir.), *Quel avenir pour quelles églises?, What future for which churches?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Patrimoine urbain, n° 3, 2006, p. 3.

Remerciements

La réalisation de cette thèse n'aurait pas été possible sans l'appui de nombreuses personnes.

Mes premiers remerciements s'adressent à mon directeur, Vincent Veschambre, pour les échanges, les conseils avisés et le soutien sans faille manifesté durant ce travail. Étudiante vous m'avez transmis la fibre de la recherche grâce à votre vision et votre approche du patrimoine, je vous en suis reconnaissante.

Je voudrais remercier particulièrement les membres du jury qui me font l'honneur d'évaluer ce travail : Anne Fornerod, Luc Noppen Catherine Blain, Marie-Agnès Gilot, et Sven Sterken.

J'adresse toute ma reconnaissance à la région Auvergne Rhône-Alpes et au dispositif ARC pour avoir financé cette recherche durant trois ans.

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon et le laboratoire EVS-LAURE ont offert un environnement idéal pour mener à bien ce travail. Ses membres y ont chacun contribué. Je tiens particulièrement à remercier Nathalie Mezureux, directrice de l'établissement ainsi que Luc Bousquet et Caroline Lacan du service de la recherche. Merci à François Fleury pour son accueil lorsqu'il était responsable du LAURE, puis à Sandra Fiori. Merci également à tous les chercheurs, enseignants et doctorants pour les échanges et leur soutien.

Je tiens également à remercier le laboratoire EVS pour les ressources à disposition des chercheurs telles que la plateforme ISIG. Un immense merci à Hélène Mathian pour son aide personnelle et son partage en cartographie.

Ce projet de thèse n'aurait pas vu le jour sans la Chaire de Recherche du Canada en patrimoine urbain. J'adresse ici toute ma gratitude au Professeure Lucie K. Morisset, titulaire de la Chaire, pour m'avoir accueillie et transmis autant. Je remercie encore le Professeur Luc Noppen pour m'avoir impliquée dans le « Plan églises » et initiée à l'histoire du Québec. Je serai à jamais reconnaissante de votre générosité tant humaine que scientifique et je n'oublierai jamais cette fantastique année à vos côtés.

Je tiens à souligner et remercier la riche collaboration avec le laboratoire MAP-Aria qui a pu se mettre en place grâce à son responsable Hervé Lequay ainsi qu'à la générosité et aux connaissances de Renato Saleri. Merci aussi à toute l'équipe pour son accueil malgré l'exigüité des locaux.

Je salue également les enseignants et tous les intervenants du diplôme universitaire *Religion, liberté religieuse et laïcité*, particulièrement Maëlle Comte-Perrier, Paul-Maxence Murgue Varochier et Michel Younes. Mon sujet a pris de l'ampleur grâce à l'initiation au droit, à l'histoire des religions et aux débats engagés lors de vos enseignements.

Je tenais également à remercier les partenaires extra-académiques pour leurs ressources et leurs apports méthodologiques: le service régional de l'Inventaire général du patrimoine culturel en la personne de Nadine Halitim-Dubois, le service de la Conservation du patrimoine du Rhône en la personne de Céline Cadieu-Dumont et Le Rize, au-delà de son directeur toute son équipe.

Plusieurs chercheurs ont également pris le temps de s'intéresser à mon travail et de m'aider, je les en remercie. Parmi eux Yves Belmont, Florence Delomier-Rollin et Catherine Guillot de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, Maryannick Chalabi et Olivier Chatelan qui tous deux m'ont fait dons de leurs archives sur les églises modernes du diocèse lyonnais, Anne-Sophie Cléménçon, Yvan Delemontey, Judi Loach, Andrea Longhi, Emilio Mascort-Albea, Alain Nafilyan, Carole Paret, Gilbert Richaud, Pierre Vérot et Violaine Savereux.

La Société Académique d'Architecture de Lyon a également été une grande ressource archivistique pour ce travail. Je remercie sincèrement son président actuel Olivier Malapert, son ancien président Jean-Marc Tourret et les archivistes, d'abord Régis Zeller puis Michel Paulin.

Je remercie également les personnes de l'Église, religieux et laïcs, qui m'ont accordée du temps pour des échanges et des témoignages : les Pères André Baffart, George Decourt, Michel Durand, Vincent Makream, Thierry Jacoud et Louis Tronchon. Merci au comité diocésain à l'œcuménisme pour le partage des évolutions culturelles en cours sur le diocèse de Lyon. Merci à Paul Rabbe, gestionnaire des biens immobiliers du diocèse de Saint-Étienne pour sa collaboration. Merci aux services archivistiques : Sophie Besson pour le diocèse de Saint-Étienne, Krystal Gilberton pour le diocèse de Lyon mais également les bénévoles en salle de consultation. Plus largement, je remercie tous les paroissiens rencontrés lors de visites de terrain qui ont accepté de m'ouvrir leur église pour prendre des photos et témoigné parfois d'une époque révolue : Bernadette Miquey, Malou Chetot, Mme Besançon, « Suzanne », Maryvonne Ravet et Simone Excler.

Je tiens également à remercier les élus et les agents municipaux qui ont partagé leur expérience, m'ont accordée des visites ou encore ouvert les archives : Aurélie Alphonse archiviste de Grigny, Amélie Boulanger directrice du Pôle Culture et Sports et Brigitte Michel archiviste d'Oullins, Jérémy Brunon service des archives de Saint-Chamond, Marielle Capart gestionnaire technique bâtiment de la ville de Lyon (9^{ème} et 5^{ème} arrondissements), Bruno Cartier service patrimoine direction des affaires culturelles de Lyon, Monsieur Cayrol adjoint en charge des animations et de la vie associative à Craponne, pour la Mission Lyon Duchère Bruno Couturier directeur, Christophe Mérigot directeur adjoint et Catherine Falcoz responsable du pôle communication-concertation, Nicolas Ferrand responsable du service urbanisme, habitat et cadre de vie de Saint-Cyr-au-Mont d'Or, Jocelyne Gazagnes responsable du service politiques culturelles de Caluire-et-Cuire, Jean-Louis Gergaud maire de Montagny, Véronique Goux service des sports et de la vie associative de Bron, Béatrice Lancien responsable de la communication de La Mulatière, Thomas Pascual assistant archiviste de Rillieux-la-Pape, Philippe Peyre conseiller patrimoines à la direction des affaires culturelles de Saint-Étienne, Jean-Luc Poirrier conseiller délégué à la voirie et développement durable de Curis-au-Mont d'Or, Katia Rossini responsable du service culture communication de Gleizé, Tristan Vuillet archives municipales de Lyon, Evelyne Vallon service documentation et archives et Denis Vacher des services techniques du Chambon Feugerolles.

Les églises reconverties m'ont également ouvertes leurs portes. Merci à Octave Anders artiste peintre de la chapelle de la Buisnière, Madame et Monsieur Ballay propriétaire de l'ancienne église de Poleymieux, Emmanuelle Bureau directrice du CinéDuchère, David Dupland président du club Escrime Ouest Lyonnais d'Oullins, Jacques Lacroix directeur technique de l'Académie d'Escrime de Bron et Isabelle Rullière directrice de la Maison de l'Enfance de la Duchère. Merci au témoignage de Guillaume Clément menuisier à la Croix-de-Marlet.

Par ailleurs, les échanges et les visites avec des architectes confrontés à la problématique de la reconversion des églises ont été d'une grande richesse, merci à eux. En France, Renaud Chassagne, Stéphanie David et Charlotte Vergély. Au Québec, Marie-Josée Deschênes et Antoine Labossière.

Toute ma reconnaissance va également aux personnes et aux associations rencontrées dans le cadre de ce travail. Merci pour votre partage et votre mission : Marguerite Batisse et Christophe Bauduin de l'association des Amis du Vieux Montagny, Edmond Coste de l'association Histoire et Patrimoine de Saint-Étienne, Ian Dufour de l'association Les Aventuriers des Temps Jadis de Villars, Marie-Christine Gineste de l'association du cinéma Le Méliès à Caluire-et-Cuire, Chantal Mandon de l'association Saint-Marcellin-en-Forez Patrimoine Vivant, Henri Morel pour le Groupe Histoire et Patrimoine de Collonges-au-Mont d'Or, Chantal Perrin de l'association des Amis du Vieux Chazay, Eric Perrin de l'association Iguerande, Jean-Pierre Petiot pour le Groupe de Recherches Historiques de Tassin-la-Demi-Lune, Georges Pitiot et Alain Rivory de l'association des Amis du Vieux Saint-Chamond, Frédéric Reynaud paysagiste Ruchers de la Balme, Maurice Robert de l'association des Amis du vieux Grigny, Thierry Wagner de l'association pour la Conservation des Vitraux Bégule et l'association Mémoire pétrébocienne de Saint-Pierre-de-Boeuf.

Par ailleurs, l'approfondissement des trois cas d'étude de ce travail n'aurait pas été possible sans l'implication de nombreux acteurs. Qu'ils en soient ici grandement remerciés.

À Montarcher, Yves Favier, Bernard Coutanson et toute l'équipe municipale, Catherine Chaland et tous les habitants, Thierry Leproust Atelier Ligérien des Paysages, pour le projet Lisa Crouzet, Brigitte Sagnier-Minguet et Pascal Rouaud.

À Givors, tout particulièrement André Vincent, Brigitte Checchini, le service des archives notamment Gaëlle Rivière, Annie Ailloud et Audrey Lacals, Dominique Estragnat et tous les membres de l'association culturelle Saint-Nicolas, les habitants et paroissiens, le Père Yves Bernin, pour les animations Olivier Dec, Geoffrey Verines et les danseuses du conservatoire, pour le projet Livia Delaporte et Cécile Regnault.

À Villeurbanne, la mairie et le service d'urbanisme, notamment Pascale Tridon, ainsi que le Centre Mémoires et Société Le Rize, particulièrement l'archiviste Dominique Grard, Delphine Guedra, Géraldine Huet et Nolwenn Le Goff, Paul Devers ancien curé-bâtitseur et son épouse Françoise, le Père Damien Guillot et l'équipe paroissiale notamment Jean Chambolle et Jean-Paul Masson, la famille Ménard, Hélène Percherancier et l'association Cadre de vie et patrimoine, Claire Genton, Richard Klein pour l'association Docomomo France, toutes les personnes ayant manifestées leur soutien et pour le projet Eric Sainero, Elisa Arbeloa et Anne-Laure Gille de la Métropole de Lyon.

Ce travail ne serait pas ce qu'il est sans les illustrations qui l'animent. Je remercie chaleureusement les photographes qui ont contribué à l'iconographie : Jacques Meynier, Michel Ramousse et Guy Sabattier (Histoire des noms et rues de Saint-Étienne).

Pour le temps passé et les relectures précieuses, je remercie mille fois Adeline, Adrien, Chloé, Judi, Mathilde, Pierre-Damien et plus particulièrement Irène.

Je tiens enfin à remercier toute ma famille et mes amis de France, du Québec et d'ailleurs pour leur présence et leur soutien durant ce travail.

Un remerciement spécial à mon mari pour sa patience, ses encouragements et conseils rigoureux durant les moments de doute, sa curiosité et son accompagnement dans de nombreuses visites d'églises durant les week-ends et les vacances...

Résumé

Depuis les années 2000, des réflexions sur le devenir du patrimoine religieux émergent dans les champs du droit, de l'histoire, de l'architecture et du patrimoine. L'origine de cette problématique s'explique à la fois par la baisse de la pratique des cultes historiques depuis les années 1960, essentiellement catholique en France, et par le manque de moyens humains et financiers de l'Église, aboutissant à l'apparition de véritables « friches religieuses ». Ce processus lié à la sécularisation des sociétés a vocation à s'amplifier car ces deux facteurs qui le génèrent s'accroissent mutuellement. Si les couvents, les monastères, les séminaires et autres institutions religieuses catholiques ont déjà été impactés par ce phénomène, ce sont les églises paroissiales qui aujourd'hui perdent leur usage. Cette situation se rapproche de celle qu'a connue le Québec, dont les contextes historique et juridique ont accéléré la mutation des églises et abouti à la mise en place d'un « Plan églises » qui tente de conserver celles-ci en les transformant.

Dans cette thèse, ce programme pionnier est utilisé dans la région urbaine Lyon - Saint-Étienne, comme grille de lecture et comme force de proposition pour éclairer la situation et générer des méthodes adaptées au contexte français.

La première partie pose les bases de connaissances (patrimoniales et juridiques) sur les églises paroissiales québécoises et françaises, pour permettre une mise en perspective des deux contextes.

La deuxième partie est une étude observationnelle visant à définir le territoire et à inventorier le corpus de 429 édifices pour dégager des enseignements généralisables. Après avoir distingué trois grands types (églises « historique », « XIX^e » et « XX^e »), nous analysons plus précisément les reconversions relevées dans le corpus, pour discuter les compatibilités entre l'usage culturel et ces nouveaux usages, puis formuler des hypothèses d'interventions architecturales adaptées, en recourant à des théories de la restauration.

La troisième partie est une étape interventionnelle de type « recherche-action ». Trois cas d'étude représentatifs de chaque type d'église paroissiale ont été sélectionnés, à Montarcher, Givors et Villeurbanne. Pour chacune, une démarche participative a été mise en place avec la municipalité, les habitants et les associations, pour proposer des scénarios de reconversion adaptés au besoin locaux.

Il ressort de cette recherche que la démolition des églises paroissiales, généralement perçues comme un bien commun, menace la transmission des identités locales. Il apparaît donc essentiel de porter une réflexion globale sur l'évolution de ce patrimoine en prenant en compte les problématiques territoriales, les revendications citoyennes et la diversité architecturale de ces édifices. Nous montrons que l'architecte, de par son expertise à la fois technique et sensible du lieu, peut jouer un rôle central dans la mise en action cette réflexion.

Mots clefs

église paroissiale, reconversion, démolition, patrimoine religieux, « Plan églises » Québec, mobilisation patrimoniale, projet d'architecture, recherche-action, Lyon, Saint-Étienne, France

Abstract

Since the beginning of the 21st century, the future of religious heritage has provoked consideration within the fields of law, history, architecture and heritage. The origin of this problem is explained both by the decline in traditional worship practices, essentially Catholic in France, from the 1960s onwards, and by the Church's lack of human and financial resources, which has resulted in the appearance of veritable "religious desert". This process, related to society's secularisation, is expected to increase because of the likelihood of these two factors intensifying. If convents, monasteries, seminaries and other Catholic religious buildings have already been affected by this phenomenon, parish church buildings are now in turn losing their original function. Quebec has also experienced this phenomenon, but its historical and legal contexts have accelerated the transformation of churches which in turn resulted in the establishment of a "churches Plan" aiming at preserving church buildings by converting them.

In this thesis, that pioneering programme is used in relation to the Lyons Saint-Etienne urban area, as a lens through which to read the French situation and as a tool for generating methods adapted to its specific context.

The first part summarises the specific heritage and legal knowledge bases from Quebec and France concerning their parish churches, which is necessary for understanding the two contexts.

The second part is an observational study, which defines the territory and creates an inventory of the corpus of research. We first provide an inventory of 429 parish churches within the territory studied here. From an analysis of their transformations, we propose three major typologies ("historical", "19th-century" and "20th-century" churches). Using the cases of church conversions in our corpus, we analyse the degree of compatibility between their previous worship use and their new uses, and then formulate hypotheses relating architectural interventions for adaptative reuse to restoration theories. The third part is an action-research interventional study. Three representative case studies from each church typology have been selected, in the town of *Montarcher*, *Givors* and *Villeurbanne*. For each case, a participatory approach has been set up with the municipality, inhabitants and associations, in order to propose reconversion scenarios adapted to local needs.

This work shows that the demolition of parish churches, widely perceived as a common good, threatens the transmission of local identities. It therefore seems essential to start a global reflection on the evolution of this heritage, one which takes into account territorial issues, citizens' demands and the architectural diversity of these buildings. We show that the architect, through both his sensitivity to the place and his technical, can play a central role in implementing of these reflection.

Keywords

parish church, conversion, demolition, religious heritage, Quebec's "churches Plan", heritage mobilization, architectural project, action research, Lyon Saint-Etienne, France

Liste des sigles et abréviations

ABF	Architecte des bâtiments de France
ACMH	Architecte en chef des monuments historiques
ADL	Archives diocésaines de Lyon
ADLo	Archives départementales de la Loire
ADR	Archives départementales du Rhône
ADSE	Archives diocésaines de Saint-Étienne
AMG	Archives municipales de Givors
AML	Archives municipales de Lyon
AMM	Archives municipales de Montarcher
AMSE	Archives municipales de Saint-Étienne
AP	Archives paroissiales
Art.	Article
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BML	Bibliothèque Municipale de Lyon
CA	Conseil d'État
CAOA	Conservateur des antiquités et objets d'art
CAUE	Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
C. civ.	Code civil
CDC	Code du droit canonique
C. patr.	Code du patrimoine
C. p.	Carte postale
C. urb.	Code de l'urbanisme
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CG3P	Code général de la propriété des personnes publiques
CMH	Classé au titre des monuments historiques
CNRTL	Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales
CPRQ	Conseil du patrimoine religieux du Québec
CRC en patrimoine urbain	Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain
CRÉ	Conférence régionale des élus
CRPA	Commission régionale du patrimoine et de l'architecture
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DP	Déclaration préalable
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
EBP	Élément bâti à préserver
ENSAL	École nationale supérieure d'architecture de Lyon
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale

EVS	Environnement, Ville, Société
IGN	Institut National de l'Information Géographique et Forestière
IMH	Inscrit au titre des monuments historiques
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
LAURE	Lyon Architecture Urbanisme REcherche
Loi LCAP	Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine
MAP	Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine
MCC	Ministère de la culture et de la communication
Mgr	Monseigneur
MH	Monument historique
MMP	Mélanie Meynier-Philip
MRC	Municipalité régionale de comté
n.d.	Non daté
OBNL	Organismes à but non lucratif
ODPN	Office diocésain des paroisses nouvelles
OPR	Observatoire du patrimoine religieux
p.	Page
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PC	Permis de construire
PFE	Projet de fin d'étude
Photo.	Photographie
PLU	Plan local d'urbanisme
POS	Plan d'occupation des sols
SAAL	Société Académique d'Architecture de Lyon
SIG	Systèmes d'Informations Géographiques

Table des matières

Remerciements	5
Résumé	8
Liste des sigles et abréviations	10
Table des matières	12
INTRODUCTION	22
<u>PARTIE I. LES ÉGLISES PAROISSIALES FRANÇAISES INTERROGÉES PAR LE RÉFÉRENTIEL QUÉBÉCOIS</u>	45
Chapitre 1 UN RÉFÉRENTIEL : LE QUÉBEC ET SES ÉGLISES, UN LONG CHEMINEMENT VERS LE « PLAN ÉGLISES »	49
1.1 Le contexte	49
1.1.1 Historique : L'Église catholique, un élément fondateur au-delà de la Révolution tranquille	49
1.1.2 Le régime de propriété ou la Loi sur les fabriques	51
1.1.3 Les législations patrimoniales	52
1.1.3.1 Naissance d'une préoccupation patrimoniale	52
1.1.3.2 Législation actuelle : la Loi sur le patrimoine culturel	53
1.1.4 Le financement du patrimoine religieux par l'État : le Conseil du patrimoine religieux du Québec	56
1.2 La désaffectation versus l'affectation	58
1.2.1 Une Église en décroissance	59
1.2.2 Des églises à vendre	60
1.2.3 Des églises démolies ou reconverties	62
1.2.4 Des églises en affection	64
1.3 La reconversion des églises : « un siècle d'expérience »	65
1.3.1 Quelques chiffres	66
1.3.2 Généalogie et enseignements des reconversions d'églises	67
1.3.2.1 Du « squat » au projet architectural	68
1.3.2.2 Des reconversions du plus en plus publiques	69
1.3.3 Pour une reprise civile des églises	70
1.3.4 Pour une reprise architecturale des églises	71
1.4 Une problématique d'intérêt public investie par la recherche : le « Plan églises » de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	72
1.4.1 Le contexte	72
1.4.2 Description et objectifs	73
1.4.3 Un groupe régional d'intervention	74

1.4.4 Méthodologie d'une recherche-action	74
1.4.4.1 Inventaire et cartographie du corpus	75
1.4.4.2 Évaluer la « capacité » du monument/site	77
1.4.4.3 Évaluer les besoins	77
1.4.4.4 Évaluer la « compatibilité » des immeubles/du site avec un nouvel usage	78
1.4.4.5 Établir une vision : projet d'architecture	79
1.4.4.6 Élaborer une banque de données et d'outils de reconversion	80
1.4.5 Mise en pratique : exemples d'accompagnement de projets de reconversion d'églises	80
1.4.5.1 Église de Saint-Étienne-de-Beauharnois	81
1.4.5.2 Église Saint-Pierre de Pointe-des-Cascades	86
1.4.6 Vers une généralisation provinciale du « plan églises »	92
CONCLUSION DU CHAPITRE 1	93

Chapitre 2 LES ÉGLISES PAROISSIALES FRANÇAISES, ENTRE PATRIMOINE DE PROXIMITÉ ET PATRIMOINE INSTITUTIONNEL **95**

2.1 L'église comme « bien(s) commun(s) » ou le symbole d'une représentation collective forte	96
2.1.1 Église(s) comme bien(s) commun(s)	96
2.1.1.1 Notion juridique	97
2.1.1.2 Évolution de la notion sous l'influence du développement durable	98
2.1.1.3 Le patrimoine des églises : un bien commun et des biens communs	99
2.1.2 Une communauté locale autour de l'église	100
2.1.2.1 Une communauté territoriale civile et paroissiale	101
2.1.2.2 Un réceptacle bâti	101
2.1.3 Un marqueur du territoire	102
2.2 L'objet église en question : un patrimoine monumental	105
2.2.1 Les églises : une pierre dans la construction des monuments historiques	105
2.2.2 Des chiffres	107
2.2.3 Le travail de l'expertise comme facteur de patrimonialisation	107
2.3 La relation à l'église paroissiale : un patrimoine de proximité	109
2.3.1 Des mobilisations à la communauté patrimoniale	110
2.3.1.1 Mobilisation paroissienne ou la « communauté d'usage » et mobilisation citoyenne	111
2.3.1.2 Communauté patrimoniale	112
2.3.2 Le travail de l'émotion ou des enjeux démocratiques	114
2.3.3 Expertise et émotion patrimoniales, pour une méthode d'analyse du « potentiel patrimonial »	115
2.3.3.1 Valeurs d'existence	117

2.3.3.2 Valeur d'usage	119
2.3.3.3 Valeur affective	120
CONCLUSION DU CHAPITRE 2	122
Chapitre 3 LES ÉGLISES PAROISSIALES FRANÇAISES A L'ÉPREUVE DE LEUR(S) REGIME(S) JURIDIQUE(S)	125
3.1 Les églises : des édifices culturels	126
3.1.1 Usage culturel et régimes de propriété	126
3.1.1.1 Avant 1905 : des églises communales	126
3.1.1.2 Après 1905 : des églises diocésaines	128
3.1.2 De la fin du culte vers un nouvel usage	129
3.1.2.1 La désaffectation juridique des églises communales : une procédure légale	130
3.1.2.2 Entre droit commun et exécution religieuse des églises diocésaines	132
3.1.3 Gestion de la reconversion	133
3.1.3.1 Domaine public ou privé : une décision communale voire inter communale	133
3.1.3.2 Reconversion libre des églises diocésaines	134
3.2 Les églises un patrimoine culturel	136
3.2.1 Des églises "protégées" : du monument historique aux nouveaux outils	136
3.2.1.1 Le régime juridique des monuments historiques	136
3.2.1.2 D'autres reconnaissances et protections patrimoniales	140
3.2.2 Des objets contenus dans les églises	142
3.2.2.1 Des objets meubles ou immeubles	143
3.2.2.2 Des objets protégés	147
3.2.3 Règles à suivre lors de travaux sur des biens protégés	148
3.2.3.1 Travaux concernant des immeubles protégés	148
3.2.3.2 Travaux concernant des immeubles qui contiennent des objets protégés	152
3.3 Le devenir civil des églises dans une société laïque	153
3.3.1 Principe de neutralité applicable aux édifices publics	154
3.3.1.1 Loi 1905 : aucun nouveau signe religieux sur les édifices publics	154
3.3.1.2 Application dans la reconversion d'églises	154
3.3.2 Pour une mise en valeur et une reconnaissance culturelle	156
3.3.2.1 Une lecture culturelle et mémorielle de la loi de 1905	156
CONCLUSION DU CHAPITRE 3	156
CONCLUSION DE LA PARTIE I	158

PARTIE II. ÉTAPE OBSERVATIONNELLE :	159
TERRITOIRE, INVENTAIRE, CORPUS ET ENSEIGNEMENTS	159
Chapitre 4 LES ÉGLISES PAROISSIALES DE LA RÉGION URBAINE LYON - SAINT-ÉTIENNE : AIRE D'ÉTUDE, INVENTAIRE, CORPUS ET ÉTATS DES LIEUX DES MUTATIONS	163
4.1 Contexte : un corpus directement lié à un territoire	164
4.1.1 Des églises paroissiales	164
4.1.2 Territoire religieux	164
4.1.2.1 La paroisse : unité de base du territoire à l'échelle de la commune	165
4.1.2.2 Le diocèse : unité territoriale à l'échelle des départements	167
4.1.2.3 La province ecclésiastique : unité territoriale à l'échelle des régions	169
4.1.3 Territoire administratif	169
4.1.3.1 La commune	169
4.1.3.2 Le département	171
4.1.3.3 La région	172
4.1.3.4 L'aire urbaine : un concept transterritorial	173
4.2 Méthodologie : Corpus et délimitation territoriale de l'étude: Les églises paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne	176
4.2.1 Constitution du corpus	176
4.2.1.1 But et objectifs	177
4.2.1.2 Critères	177
4.2.1.3 Utilisateurs de l'inventaire et outils de communication	178
4.2.1.4 Ressources existantes	179
4.2.1.5 Méthode(s)	180
4.2.2 Cartographie du territoire	190
4.2.2.1 But et objectifs	191
4.2.2.2 Méthode : Croisement cartographiques administratif et religieux	191
4.3 Résultats	202
4.3.1 Panorama territorial	203
4.3.2 Panorama des églises paroissiales	205
4.3.2.1 Approche quantitative	205
4.3.2.2 Approche chronologique	209
4.3.3 Analyse et approche qualitative	218
4.3.3.1 Reconnaissance(s) patrimoniale(s)	218
4.3.3.2 Reconversion mixte	229
4.3.3.3 Reconversion totale	232

4.3.3.4 Non utilisée pour le culte / Fermée	235
4.3.3.5 Démolition	240
4.3.3.6 Reconnaissances patrimoniales et mutations	242
4.4 Émergences de trois typologies	245
4.4.1 État des lieux des mutations : Entre reconversion et démolition, un avenir qui dépend de la période de construction et du milieu géographique	245
4.4.1.1 Une époque de construction déterminante	245
4.4.1.2 Dichotomies territoriales	246
4.4.2 Des reconversions mixtes comme transition	248
CONCLUSION DU CHAPITRE 4	253

Chapitre 5 CARACTÉRISATIONS ET PORTRAITS DE TROIS TYPOLOGIES D'ÉGLISES **255**

5.1 Méthodologie pour une caractérisation de trois typologies d'églises	257
5.1.1 Une classification à l'échelle de l'aire d'étude	257
5.1.2 Traitement spatial de la classification : Cartographie par typologies chronologiques	258
5.1.2.1 Constat à l'échelle territoriale	258
5.1.2.2 Constat à l'échelle urbaine	260
5.1.3 Définitions	261
5.2 Les éléments constitutifs d'une église	262
5.2.1 Le sens des églises	262
5.2.2 La permanence des espaces	263
5.2.2.1 Les plans	264
5.2.2.2 Les modes de couverture	270
5.2.3 La figure ecclésiale	276
5.2.3.1 De la rémanence	276
5.2.3.2 Éléments constitutifs de la figure ecclésiale : Des marques à préserver	277
5.3 Trois portraits typologiques illustrés par les églises de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne	280
5.3.1 Églises historiques	281
5.3.1.1 Souverain et évêque : un maître d'ouvrage à deux têtes	284
5.3.1.2 L'église, un édifice intégré au tissu bâti	286
5.3.1.3 Du roman au classicisme en passant par le gothique	293
5.3.1.4 Conclusion	304
5.3.2 Églises XIX ^e	304
5.3.2.1 État, Église, commune: efficacité d'une machine étatique	306
5.3.2.2 L'église, une figure dominante dans les villes et les campagnes	310

5.3.2.3 Du retour des styles historiques à la modernité	316
5.3.2.4 Conclusion	323
5.3.3 Églises XX^e	323
5.3.3.1 De l'Œuvre du Christ dans la banlieue à l'Office diocésain des paroisses nouvelles : des organisations lyonnaises pionnières	325
5.3.3.2 Nouvelles églises dans les banlieues et communes périphériques des grandes villes : du monument à l'intégration urbaine	337
5.3.3.3 De l'Art nouveau à l'invention d'un édifice type du Mouvement moderne	344
5.3.3.4 Conclusion	358
5.4 Enjeux et défis	358
5.4.1 Églises historiques : des palimpsestes à révéler, valoriser et prolonger	359
5.4.2 Églises XIX ^e : conservation d'un ensemble artistique	360
5.4.3 Églises XX ^e : un patrimoine à caractériser	360
CONCLUSION DU CHAPITRE 5	361
Chapitre 6 : RECONVERSION : UN PROGRAMME DE RÉANIMATION ENTRE SEMANTIQUE DE L'USAGE ET INTERVENTION ARCHITECTURALE	363
6.1 Quels usages ?	365
6.1.1 Des leçons de l'histoire	365
6.1.1.1 De l'usage spontané à l'usage rationnel	365
6.1.1.2 Des fiches comme outil référentiel pour les propriétaires et affectataires	367
6.1.1.3 Reconversion publique ou privée : questions d'usage et de propriété	367
6.1.2 Usages publics	369
6.1.2.1 Culturel	369
6.1.2.2 Locaux associatifs	382
6.1.2.3 Salle polyvalente	385
6.1.2.4 Institutionnel public	387
6.1.2.5 Équipement sportif	391
6.1.2.6 Équipement médico-social / solidaire	396
6.1.2.7 Équipement funéraire public	401
6.1.2.8 « Lieu autre » ou « tiers-lieu »	408
6.1.3 Usages privés	411
6.1.3.1 Résidentiel	411
6.1.3.2 Commercial / Professionnel	415
6.1.4 Mono-usage ou multi-usage ?	422
6.2 Quelles interventions architecturales ?	425
6.2.1 Théories de la restauration	426
6.2.1.1 Restauration stylistique	428

6.2.1.2 Restauration critique	430
6.2.2 Création contemporaine pour une actualisation du patrimoine	432
6.2.2.1 Principe de la réversibilité des interventions	433
6.2.2.2 Relation ancien/nouveau	433
6.3 Quelles pratiques pour quelles églises ?	443
6.3.1 La reconversion par la restauration stylistique : une architecture en soi comme médiateur de sens	444
6.3.2 La reconversion par la restauration critique : les traces du passé au service de la dynamique du présent	447
6.3.3 Quelles reconversions pour quelles églises ?	448
6.3.3.1 Reconversions pour les églises historiques	448
6.3.3.2 Reconversions pour les églises XIX ^e	452
6.3.3.3 Reconversions pour les églises XX ^e	454
CONCLUSION DU CHAPITRE 6	458
CONCLUSION DE LA PARTIE II	460

PARTIE III. ÉTAPE INTERVENTIONNELLE :

DE LA RECHERCHE-ACTION EN ARCHITECTURE AU SERVICE DES ÉGLISES PAROISSIALES FRANÇAISES **461**

Chapitre 7 ÉGLISE HISTORIQUE : LE CAS DE L'ÉGLISE DE L'ASSOMPTION-DE-LA-VIERGE DE MONTARCHER **465**

7.1 Capacité	466
7.2 Besoins	469
7.3 Compatibilité	475
7.3.1 Étude historique	476
7.3.1.1 2 000 ans d'histoire	476
7.3.1.2 Un site à la croisée des chemins	479
7.3.1.3 Un lieu d'accueil et de refuge	481
7.3.2 Analyse architecturale	483
7.3.2.1 Le plan	483
7.3.2.2 Le gros œuvre	485
7.3.2.3 L'architecture intérieure	485
7.3.2.4 Conclusion de l'analyse architecturale :Un monument institutionnel et territorial	489
7.3.3 Évaluation patrimoniale	490
7.3.3.1 Les valeurs d'existence	490
7.3.3.2 Les valeurs d'usage historique et économique	491

7.3.3.3 Conclusion de l'évaluation	493
7.4 Vision	495
7.4.1 Le rapport à l'église	499
7.4.1.1 Intervention sur le site	499
7.4.1.2 Intervention sur l'église	501
7.4.2 Réception du projet par la communauté locale	504
CONCLUSION DU CHAPITRE 7	505
Chapitre 8 ÉGLISE XIX^e : LE CAS DE L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS DE GIVORS	507
8.1 Capacité	509
8.2 Besoins	512
8.2.1 Contexte de recherches	512
8.2.2 « Demain Saint-Nicolas, rencontres citoyennes » : élaboration d'une méthode participative	513
8.2.2.1 L'esprit du lieu	517
8.2.2.2 Le corps du lieu	520
8.2.2.3 L'âme du lieu	523
8.3 Compatibilité	526
8.3.1 Étude historique	526
8.3.1.1 Entre Loire et Rhône : Givors et ses débuts	526
8.3.1.2 Saint-Nicolas le patron des mariniers	527
8.3.1.3 Arrivée de l'industrie dans la vallée du Gier	529
8.3.1.4 La construction d'une troisième église Saint-Nicolas dès 1820	532
8.3.1.5 Achèvement et premiers désordres dès 1841	533
8.3.1.6 Une église républicaine	534
8.3.1.7 Premières campagnes de réparations : 1877-1881	535
8.3.1.8 Métamorphose architecturale de l'église : 1891-1893	538
8.3.1.9 Des premières reconnaissances patrimoniales au XX ^e siècle	540
8.3.2 Analyse architecturale	541
8.3.2.1 Le plan	541
8.3.2.2 Le gros-œuvre	543
8.3.2.3 L'architecture intérieure	545
8.3.2.4 Conclusion de l'analyse architecturale : Un noyau urbain institutionnel	549
8.3.3 Évaluation patrimoniale	550
8.3.3.1 Les valeurs d'existence	550
8.3.3.2 Les valeurs d'usage historique et économique	554
8.3.3.3 Conclusion de l'évaluation	555

8.4 Vision	557
8.4.1 Occupation temporaire	557
8.4.2 <i>La Halle des possibles</i>	559
8.4.3 <i>La Galerie Saint-Nicolas</i>	560
8.4.4 <i>La Cantine des Voraces</i>	563
8.4.5 <i>Le Centre Jeunes Talents</i>	566
8.4.6 Réception par les habitants	568
CONCLUSION DU CHAPITRE 8	571

Chapitre 9 ÉGLISE XX^e : LE CAS DE NOTRE-DAME-DE-L'ESPÉANCE À VILLEURBANNE **573**

9.1 Capacité	581
9.2 Besoins	584
9.3 Compatibilité	585
9.3.1 Étude historique	585
9.3.1.1 Point de départ : un quartier	585
9.3.1.2 Les débuts : création de la paroisse et construction d'une chapelle en 1956	585
9.3.1.3 Augmentation de la population : un manque de place et d'infrastructure	587
9.3.1.4 Une vie de quartier autour de la paroisse	588
9.3.1.5 Des conditions déplorables	589
9.3.1.6 Pierre Genton : un architecte, ami du Père Ploton	590
9.3.1.7 Esquisse pour l'église Notre-Dame-de-l'Espérance : un long processus	592
9.3.1.8 Un contexte économique très contraignant	596
9.3.1.9 Vers une stabilisation du projet définitif : 1963 le permis de construire	597
9.3.1.10 La construction de l'église : lancement du chantier en 1964	598
9.3.2 Analyse architecturale	600
9.3.2.1 Le plan	600
9.3.2.2 Le gros œuvre	602
9.3.2.3 Les matériaux de second-œuvre	606
9.3.2.4 L'architecture intérieure	607
9.3.2.5 La lumière	609
9.3.2.6 Conclusion de l'analyse architecturale : Une église pionnière	612
9.3.3 Évaluation patrimoniale	612
9.3.3.1 Valeurs d'existence	612
9.3.3.2 Les valeurs d'usage historique et économique	614
9.3.3.3 Conclusion de l'évaluation	615
9.4 Vision	616

9.4.1 Scénario 1 : réhabilitation-reconversion de l'église en école, sans extension	618
9.4.2 Scénario 2 : réhabilitation-extension de l'église et reconversion en école	621
9.4.3 Scénario 3 : réhabilitation-extension de l'église et reconversion en école, avec logements	623
9.4.4 Portée et limites de l'expertise	626
CONCLUSION DU CHAPITRE 9	629
CONCLUSION DE LA PARTIE III	630
<hr/>	
CONCLUSION	631
LISTE DES ILLUSTRATIONS	643
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE / RESSOURCES	657

INTRODUCTION

Depuis deux décennies, le constat des spécialistes est clair : les préoccupations quant au devenir du patrimoine religieux augmentent à mesure qu'évoluent et baissent les pratiques¹, entraînant la diminution de fréquentation des édifices culturels. Si les religions sont toujours bien présentes dans les sociétés, la baisse de la pratique des cultes historiques, soit la religion catholique pour la France², demeure depuis les années 1960 l'un des faits les plus marquants et pourtant les moins expliqués de l'histoire contemporaine³. Même si le catholicisme reste la première religion des Français⁴, le changement est saisissant : au milieu des années 1960, 94 % de la génération en France est baptisés dans les trois mois après la naissance et 25% des adultes allaient à la messe tous les dimanches⁵. En 2017, malgré quelques nuances sur l'ensemble du territoire, les catholiques messalisants, c'est-à-dire ceux qui se rendent à la messe le dimanche, représentent à peine 2 %⁶ et les baptisés avant l'âge de 7 ans ne sont plus que de 30 à 35 %⁷. D'après certains sondages, la France apparaît même comme un des pays les plus athées⁸. Associé au manque de moyens humains et financiers de l'Église⁹, ce phénomène génère l'apparition de véritables « friches religieuses », appelées à se multiplier dans les décennies à venir. Si les couvents, les monastères, les séminaires et autres institutions religieuses catholiques subissent la sécularisation depuis déjà quelques décennies¹⁰, le phénomène touche à présent de près les églises paroissiales.

¹ Danièle HERVIEU-LEGER, *Le pèlerin et le converti: la religion en mouvement*, Paris, Flammarion, Champs, n° 486, 2003.

² Danièle HERVIEU-LEGER, *Catholicisme, la fin d'un monde*, 2ème ed., Paris, Bayard, 2003, 334 p.

³ Guillaume CUCHET, *Comment notre monde a cessé d'être chrétien*, Paris, Seuil, 2018, 288 p.

⁴ Pour avoir un ordre de grandeur nous mentionnons un sondage IFOP de 2010 comptabilisant 64 % de la population nationale se déclarant catholique, voir en ligne : <<https://fr.slideshare.net/Seraphim1054/evolution-du-catholicisme-en-france-2010>>, consulté le 05 juin 2018. Toutefois, les chiffres consultables s'avèrent variables selon l'origine des études : l'Institut national d'étude démographique (INED), l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), le Bureau central des cultes du Ministère de l'intérieur et les différents instituts de sondage pour la presse nationale. Ceci s'explique par le fait qu'en France, il est difficile de constituer des statistiques officielles sur l'appartenance religieuse en raison de l'interdiction de la loi et du respect des données personnelles, et notamment des données liées à la liberté de conscience dont la religion fait partie car elles sont considérées comme des données sensibles. Voir Anne DEBET, *Mesure de la diversité et protection des données personnelles* [Rapport], Paris, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 2007.

⁵ Guillaume CUCHET, *Comment notre monde a cessé d'être chrétien*, op. cit., p. 13-14.

⁶ 1,8 % selon l'enquête Ipsos pilotée par Yann Raison du Cleuzion pour *La Croix*, 12 janvier 2017, dans Guillaume CUCHET, *Comment notre monde a cessé d'être chrétien*, op. cit., p. 16.

⁷ *Ibid.*, p. 16.

⁸ En 2012, l'association de sondages WIN/Gallup International, spécialiste de la question, a demandé à plus de 50 000 personnes dans 57 pays si elles se considéraient « religieuses », « non religieuses » ou « athées convaincues ». Voir Léila MARCHAND, « Plus de la moitié des Français ne se réclament d'aucune religion », *Le Monde*, 07 mai 2015, en ligne : <https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/05/07/une-grande-majorite-de-francais-ne-se-reclament-d-aucune-religion_4629612_4355770.html> consulté le 1er août 2018.

⁹ La pénurie de prêtres ne fait que s'aggraver et les diocèses font venir des religieux d'autres pays. Voir *Les prêtres venus d'autres pays, typologies et enjeux*, Secrétariat Général de la Conférence des évêques de France, Documents Episcopat, n° 1/2, 2017. La baisse de fidèles signifie aussi la baisse des dons financiers.

¹⁰ Luc NOPPEN, Martin DROUIN et Thomas COOMANS (dir.), *Des couvents en héritage. Religious houses: a legacy*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Patrimoine urbain, n° 15, 2015.

À l'image de l'organisation hiérarchique de l'Église catholique, les églises sont différenciées par des titres correspondant à une « dignité ou à une fonction particulière »¹¹. Le bâtiment d'une église peut être une basilique, une cathédrale, une église collégiale, une église paroissiale, une église conventuelle, une église prieurale ou encore une église abbatiale. En ce sens, il convient de démarquer l'église paroissiale des autres types d'églises.

Tout d'abord, l'église paroissiale est l'église principale d'une paroisse, territoire délimité et desservi par un curé. L'église paroissiale peut être rapprochée de la chapelle paroissiale, qui représente l'église secondaire sur ce même territoire, en différenciant bien la chapelle paroissiale des chapelles de congrégations, des chapelles privées (châteaux), des chapelles d'aumôneries (hôpitaux, lycées, collèges ou prisons) ou encore des sanctuaires¹². En effet, l'église et la chapelle paroissiales sont assimilables car leur régime de propriété et de gouvernance est dicté par trois lois mise en vigueur entre 1905 et 1908 lors de la séparation des Églises et de l'État¹³. Contrairement à la majorité des édifices religieux qui relèvent de propriété privée, les églises et chapelles paroissiales¹⁴ construites avant 1905, soit la plus grande partie du corpus français, sont de propriété communale ; après cette date elles sont diocésaines, autrement dit de propriété privée.

De plus, il convient de nuancer le corpus des églises paroissiales dans la catégorie du patrimoine culturel et non uniquement religieux, du fait de leur affectation culturelle également régie par le cadre juridique instauré lors de la séparation des Églises et de l'État. À l'échelle européenne et internationale, cet avant et après 1905 constitue une singularité française à la fois dans le champ du patrimoine religieux et dans le champ juridique¹⁵.

Ainsi, la gestion des églises et des chapelles paroissiales se distingue des autres édifices religieux. Aujourd'hui, l'apparente désertion d'une partie de ces édifices implique des logiques singulières qui nécessitent des investigations particulières.

¹¹ Jean-Marie PÉROUSE DE MONTCLOS (dir.), *Architecture : description et vocabulaire méthodiques*, Nouvelle éd., Paris, Éd. du Patrimoine, Centre des Monuments Nationaux, Inventaire général du patrimoine culturel, Principes d'analyse scientifique, 2011, p. 433.

¹² Ces édifices sont d'ailleurs riches d'enseignement au regard des reconversions architecturales qui se font nombreuses depuis déjà des années.

¹³ La loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, complétée par la loi du 2 janvier 1907 concernant l'exercice public des cultes et la loi du 13 avril 1908 relative à l'attribution des biens et notamment des édifices culturels en l'absence d'associations culturelles. Voir Anne FORNEROD, *Le régime juridique du patrimoine religieux*, Paris, L'Harmattan, Collection Droit du patrimoine culturel et naturel, 2013, p. 20.

¹⁴ Lorsque seuls les mots « église paroissiale » sont évoqués par la suite ils sous-entendent « église et chapelle paroissiales ».

¹⁵ Anne FORNEROD, *Funding religious heritage*, London; New York, Routledge, Cultural Diversity and Law in Association with RELIGARE, 2015 ; Theodosios TSVOLAS, *Law and Religious Cultural Heritage in Europe*, Cham, Springer International Publishing, 2014.

D'ailleurs, dès 1913 Maurice Barrès lançait un plaidoyer pour toutes les églises de France à travers La grande pitié des églises de France¹⁶. En effet, pour lui la séparation des Églises et de l'État annonçait une menace pour ces édifices alors même que la majeure partie était devenue propriété communale. Il craignait que les communes ne puissent et ne veuillent se charger de l'église, connaissant notamment les difficultés des petits budgets ruraux : « Dans la pratique la commune se désintéressera de l'église, l'édifice tombera en ruines, on la désaffectera et quand il y aura péril pour la sécurité publique, on la démolira. »¹⁷. Dans les faits, son analyse a été contredite car dans les décennies qui ont suivi 1905, ces églises ont été généralement bien entretenues par les communes. Cette disposition juridique française a d'ailleurs largement contribué au maintien des églises du fait d'un propriétaire pérenne et ses craintes se sont avérées excessives. Néanmoins, après plus d'un siècle, les propos de Barrès entrent aujourd'hui en résonance avec l'évolution des églises.

En effet, l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR)¹⁸ relève que les trois quarts des églises paroissiales seraient fermées toute l'année, celles-ci ne servant qu'exceptionnellement pour les mariages, les baptêmes et les funérailles¹⁹. Il estime également que près de 5 à 10% des édifices cultuels catholiques pourraient être vendus, détruits ou abandonnés d'ici à 2030, ce qui correspond à entre 5 000 et 10 000 églises²⁰. En réalité, il s'agit d'estimations car la France ne dispose pas de chiffres complets malgré les trois inventaires officiels dont on dispose²¹. Le premier conduit par l'administration des cultes en 1906 au moment de la séparation des Églises et de l'État, totalise 43 482 édifices dont 87 cathédrales, 36 582 églises et chapelles paroissiales, 6 900 chapelles publiques non paroissiales (dite chapelle de secours). Bien que rigoureuse, l'enquête ne comprend pas les Antilles, les départements français algériens (intégrés au territoire de la République depuis la colonisation de 1848) et ceux de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (sous domination allemande depuis 1870). La deuxième enquête entreprise par le ministère de la Culture en 1981 et qui a donné lieu à une publication partielle en 1987 : *Églises, chapelles et temples de France : un bien commun familial menacé. État et utilisation des lieux de culte*²², totalise 37 594 édifices. Le chiffre est inférieur au premier, probablement car seuls les édifices dont les communes propriétaires ont répondu à la requête ministérielle sont présents, n'incluant pas l'Alsace-Moselle. Le

¹⁶ Maurice BARRES, *La grande pitié des églises de France*, Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, Histoire et civilisations, (1913) 2012.

¹⁷ Ibid, p. 19.

¹⁸ Association fondée en 2006 qui œuvre à la préservation et au rayonnement du patrimoine religieux français. Voir en ligne : <<http://www.patrimoine-religieux.fr/>>, consulté le 28 juin 2018.

¹⁹ Hervé MAUREY, *Les collectivités territoriales et le financement des lieux de culte* [Rapport], Paris, Sénat, 2015, p. 14-15.

²⁰ Observatoire du Patrimoine Religieux, «Combien d'églises détruites dans 20 ans?», communiqué de presse du 7 février 2011, en ligne: <<http://www.patrimoine-religieux.fr/>>, consulté le 2 février 2017.

²¹ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, Paris, SCÉRÉN-CNDP, Patrimoine références, n° 4, 2007, p. 15.

²² Bernadette DUBOSQ *et al.*, *Eglises, chapelles et temples de France: un bien commun familial et menacé*, *op. cit.*, 187 p.

troisième chiffre de 2001 provient du ministère de l'Intérieur : 45 000 églises, cathédrales et chapelles. Il comprend cette fois-ci l'Alsace-Moselle et les églises édifiées au cours du XX^e siècle (environ 4 000). En 2017, l'Église de France se saisit du sujet en organisant un colloque intitulé *Les églises, un enjeu pour tous*²³. Les actes de cette rencontre apportent les derniers chiffres : le nombre d'églises et de chapelles paroissiales sur le territoire est de 42 258 (40 307 communales et 1 951 diocésaines)²⁴. En parallèle, des inventaires participatifs ont été lancés à travers la France, notamment par l'Observatoire du Patrimoine Religieux²⁵, par l'association 40 000 clochers²⁶ ou encore le site collaboratif Clochers de France²⁷. Au regard des 71 920 édifices culturels déjà inventoriés par l'OPR et des 58 710 clochers illustrés sur le site Clochers de France, les chiffres différeront probablement en raison des critères sélectifs de chaque requête. Si chacune des enquêtes est bien nationale, l'OPR comptabilise les édifices culturels de toutes les confessions : église catholique, temple protestant, synagogue, mosquée, temple bouddhiste, etc., tandis que le site collaboratif des clochers recense les édifices religieux catholiques au sens large : église et chapelle paroissiale, couvent, chapelle privée, chapelle conventuelle, basilique, cathédrale, etc.

Par ailleurs, le phénomène de sous-utilisation et de fermeture des églises qui entraîne des ventes voire des démolitions est également assez mal connu. Les chiffres officiels de l'Église de France comptabilisent 255 églises aliénées (désaffectées ou vendues) depuis 1905 mais ne précisent pas si elles ont été démolies ou reconverties suite à cette transaction. Les démolitions sont uniquement évoquées lorsqu'elles ont fait l'objet de reconstruction, ce qui correspond à 2 190 depuis 1905²⁸. D'autres initiatives tentent de saisir l'ampleur de la situation comme le recensement mené par Benoît de Sagazan, journaliste et rédacteur de *Patrimoine en blog*, site internet qui rassemble l'actualité du patrimoine religieux en France et à l'étranger. Sur l'ensemble des départements français, il dénombre 38 églises démolies depuis 2000²⁹. Le décompte met en évidence une augmentation du phénomène : entre une et deux églises ont été démolies entre 2000 et 2012 alors qu'entre sept et trois le sont depuis 2013³⁰. Au mois de février 2017, deux églises étaient déjà démolies et onze démolitions étaient annoncées³¹.

²³ *Les églises, un enjeu pour tous*, colloque organisé par la Conférence des évêques de France au collège des Bernardins, le 10 mars 2017 à Paris.

²⁴ « Quelques chiffres, les églises et chapelle en France », *Ces églises qui font l'Eglise - Documents Episcopat*, N°6/7, Conférence des évêques de France, actes du colloque *Les églises, un enjeu pour tous*, 2017, pp. 16-17.

²⁵ <<http://www.patrimoine-religieux.fr/rubriques/gauche/actualites/actualites-de-la-base-de-donnees>>

²⁶ <<http://www.40000clochers.com/>> ; le site a rencontré des problèmes et n'est plus accessible depuis 2016.

²⁷ < <https://clochers.org/>>

²⁸ « Quelques chiffres, les églises et chapelle en France », *Ces églises qui font l'Eglise - Documents Episcopat*, *op.cit.*

²⁹ « Inventaire 2017 des chapelles et des églises démolies depuis 2000 », *Patrimoine en blog*, 27 février 2017, en ligne : <<http://patrimoine.blog.pelerin.info/2016/01/02/inventaire-2016-des-eglises-demolies/>>, consulté le 1^{er} août 2018.

³⁰ 2 en 2000, 2 en 2002, 3 en 2003, 1 en 2005, 2 en 2006, 1 en 2009, 1 en 2010, 1 en 2011, 2 en 2012, 7 en 2013, 3 en 2014, 4 en 2015, 7 en 2016, 2 en 2017 au mois de février.

³¹ « Liste des églises dont on annonce la démolition (2017) », *Patrimoine en blog*, 27 juillet 2017, en ligne : <<http://patrimoine.blog.pelerin.info/2015/11/23/liste-des-eglises-dont-on-annonce-la-demolition/>>, consulté le 1^{er} août 2018.

Le constat est le suivant : quand une église perd son usage premier, la question de sa conservation se pose. Si « la conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société »³², la situation semble plus complexe en ce qui concerne les églises paroissiales. Pourtant, la problématique de reconversion des églises n'est pas nouvelle. L'épisode historique de nationalisation des biens de l'Église à la Révolution a largement montré l'adaptabilité de ces édifices, à travers de nombreuses utilisations spontanées en écurie, halle de grains ou manège d'équitation³³. Actuellement, les représentations collectives et sociales autour de l'église se traduisent par une certaine « sacralité » au-delà du religieux, qui semble occulter les possibilités de transformation. Bien que peu enclines au changement, les mentalités semblent tout de même en nette évolution depuis les années 1980. En effet, à cette époque, 57 % des Français estimaient qu'une « église est un bâtiment sacré et doit servir pour des cérémonies religieuses et rien d'autres », tandis que seulement 38 % d'entre eux pensaient que « tout en continuant à être utilisée le plus possible pour le culte, elle pourrait servir de point de rencontre pour les jeunes, de salle pour les veillées ou de club pour le troisième âge »³⁴. En 2016, un sondage montre que 71 % des catholiques français sont favorables à la transformation des églises vacantes en « bâtiments civils »³⁵. Toutefois, la dimension symbolique inhérente au principe de réutilisation des églises est puissante et influence l'attitude et les différentes réactions face à ce type de situation. Cela favorise l'inaction et de nombreuses églises se dégradent au point où la démolition semble être l'unique solution économiquement viable pour le propriétaire.

Face à ces constats, à ces chiffres et aux démarches participatives qui expriment un intérêt réel de la part de la société civile, un véritable investissement collectif est observé à travers des mobilisations d'habitants, croyants ou non, à chaque annonce de fermeture et/ou de démolition d'églises, voire même parfois de reconversion. D'ailleurs, les médias s'emparent volontiers de ces controverses, par exemple lors du référendum mené à Saint-Chamond dans la Loire pour déterminer l'avenir de l'église Notre-Dame en appelant la population à se prononcer pour ou contre la poursuite de travaux nécessaires au maintien de l'édifice³⁶. La démolition contestée de l'église de Gesté en 2013 a aussi largement été couverte par la

³² ICOMOS, « Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise 1964) ».

³³ Philippe CIEREN, « Réflexion sur la reconversion des lieux de culte au cours de l'histoire », *Recyclage des lieux de culte, La Pierre d'Angle*, décembre 2014, n° 65, pp. 28-33.

³⁴ Sondage Sofres/le Pèlerin, 1979, dans Bernadette DUBOSQ, *et al.*, *Eglises, chapelles et temples de France: un bien commun familial et menacé*, *op. cit.*, p. 15.

³⁵ Sondage « Les Français et le patrimoine de proximité », mené pour la Fondation du Patrimoine par la Caisse d'Épargne, avec le concours d'Opinion Way en janvier 2016. Une question a été posée aux enquêtés se déclarant de confession catholique : « Certaines églises non entretenues (baisse du nombre de fidèles et/ou charges d'entretien trop élevées) sont réhabilitées en bâtiments civils (bibliothèques, librairies, cafés, habitations, salles de concerts...). Personnellement, y êtes-vous très favorable, assez favorable, peu favorable ou pas du tout favorable ? ». Au total, 71 % d'entre eux s'y sont dit favorables (16 % « très favorables » et 55 % « assez favorables ») contre 28 % défavorables.

³⁶ « Le sort de l'église Notre-Dame à Saint-Chamond se règlera dans les urnes », *La Croix*, 19 avril 2009, en ligne : <<https://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Le-sort-de-l-eglise-Notre-Dame-a-Saint-Chamond-se-reglera-dans-les-urnes>>

presse³⁷. Encore dernièrement, la mobilisation contre la démolition de l'église Sainte-Rita à Paris en 2016 a trouvé des échos dans de nombreux médias³⁸. Si différentes initiatives de sauvetages existent au niveau national³⁹, européen⁴⁰ et international, l'aspect isolé de ces démarches ne constitue une méthode spécifique, à l'image d'outils qui, dans une approche scientifique, pourraient être appropriables et transposables. Par ailleurs, les recherches sont tout juste émergentes en France concernant tant l'ampleur du phénomène de désertion, d'une part, que le degré de sensibilité patrimoniale des habitants d'autre part.

Dans le champ scientifique, les études en sciences humaines et sociales portant sur les périodes modernes et contemporaines ont fortement investi le phénomène de sécularisation⁴¹. Pourtant, rares sont celles qui se penchent sur les conséquences de la désertion récente des lieux de culte, observée à travers des édifices démolis ou sous-utilisés, voire non utilisés et fermés.

NG-2009-04-19-533803>, consulté le 16 juin 2017 ; « Oui, l'église de Saint-Chamond sera sauvée! », *HuffingtonPost*, le 27 avril 2009, en ligne : <http://archives-lepost.huffingtonpost.fr/article/2009/04/26/1511410_l-eglise-de-saint-chamond-ne-sera-pas-detruite.html>, consulté le 16 juin 2017.

³⁷ Observatoire du patrimoine religieux, *Adieu à l'église de Gesté, 2013*; cet article en ligne synthétise les étapes de mobilisation patrimoniale et d'articles de presse : <http://www.patrimoine-religieux.fr/rubriques/gauche/presse/actualites-mediatiques/leglise-de-geste-a-nouveau-menacee?portal_status_message=Changes%20saved>, consulté le 01 août 2018.

³⁸ Bérengère MARGARITELLI, « À Paris, l'église Sainte-Rita évacuée malgré la résistance de ses fidèles », *Le Figaro*, 03 août 2016, en ligne : <<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/08/03/01016-20160803ARTFIG00106--paris-l-eglise-sainte-rita-evacuee-malgre-la-resistance-de-ses-fideles.php>>, consulté le 10 août 2016 ; O.P.-V. et H.B avec AFP, « Paris: L'église Sainte-Rita évacuée, droite et extrême droite s'indignent », *20 Minutes*, le 03 août 2016, en ligne : <<https://www.20minutes.fr/societe/1904115-20160803-paris-eglise-sainte-rita-evacuee-droite-extreme-droite-indignent>>, consulté le 10 août 2016.

³⁹ Par exemple voir le projet de rachat et de reconversion de l'église Saint-Louis de Tourcoing par Silvano Hoarau en micro-cité culturelle et artisanale et culturelle, *Le Phare de Tourcoing*, en ligne : <<http://lepharedetourcoing.com/>>, consulté le 7 juin 2018. Il est également à l'origine de la création du Farlab, laboratoire d'expérimentation et de reconversion d'édifice religieux en ligne : <<https://www.farlab.fr/>>, consulté le 7 juin 2018.

⁴⁰ En Allemagne par exemple le projet participatif *Denklabor St Nikolaus* où de nouveaux usages sont pensés au sein de l'église Saint-Nicolas par l'agence d'architecture Prinzmetal à Stuttgart, voir en ligne : <<https://www.facebook.com/DenklaborStNikolaus/>>, consulté le 7 juin 2018.

Au Pays-Bas, la Fondation des églises historiques de Groningue (*Stichting Oude Groninger Kerken*) créée en 1987 a racheté 89 églises dans le but de les préserver et de les ouvrir au public, voir en ligne : <<https://www.groningerkerken.nl/en>>, consulté le 2 août 2018.

⁴¹ Voir en sociologie, Guillaume CUCHET, *Comment notre monde a cessé d'être chrétien*, op. cit.; Danièle HERVIEU-LEGER, *Le pèlerin et le converti: la religion en mouvement*; op.cit.; Danièle HERVIEU-LEGER, *Catholicisme, la fin d'un monde*, op. cit.; Danièle HERVIEU-LEGER et Françoise CHAMPION, *Vers un nouveau christianisme? Introduction à la sociologie du christianisme occidental*, Paris, Cerf, Sciences humaines et religions, 1986. En géographie, Jean-René BERTRAND et Colette MULLER, *Où sont passés les catholiques? Une géographie des catholiques en France*, Paris, Desclée De Brouwer, 2002 ; Paul MERCATOR, *La fin des paroisses? Recompositions des communautés, aménagement des espaces*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997.

En droit, Jean-Yves CAMOZ, « La désaffectation des édifices culturels », *Petites affiches*, 31 mars 2017, Numéro spécial Patrimoines et religions, n° 065, pp. 40-41 ; Pierre-Henri PRELOT, « Usage patrimonial et désaffectation des édifices culturels », in *Société, droit et religion. Dossier: l'actualité du droit français des religions*, C.N.R.S. Editions, Paris, CNRS, n°1, pp. 45-61. En multidisciplinaire (histoire, anthropologie, droit, sociologie) : Thomas COOMANS et Jean-Sébastien SAUVE (dir.), *Le devenir des églises: patrimonialisation ou disparition*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Collection Nouveaux patrimoines, 2014 ; Claude FALTRAUER, Philippe MARTIN et Lionel OBADIA (dir.), *Patrimoine religieux: désacralisation, requalification, réappropriation: le patrimoine chrétien*, Paris, Riveneuve, Actes académiques, 2013 ; Servanne DESMOULINS-HEMERY et Hélène PALOUZIE (dir.), *Regards sur les églises de France: lieux de culte, lieux de culture*, Arles, Actes Sud, 2006.

De manière générale les nombreux travaux portant sur le corpus des églises paroissiales abordent le contexte social, politique et historique de l'époque de construction pour mettre en évidence la réalité de mise en œuvre de ces édifices (décisionnaires, commanditaires, concepteurs, financements, chantiers) et éclairer les choix architecturaux (stylistiques et techniques). Les disciplines de l'archéologie⁴², de l'histoire et de l'histoire de l'art⁴³, investissent largement cet objet de recherche selon deux types d'approches : générale et globale à une échelle nationale ou bien ciblée sur une période (antique, médiévale, XIX^e ou XX^e siècles) et/ou un territoire géographique précis (région, département, ville)⁴⁴. Deux ouvrages apportent cependant un regard sur l'ensemble de l'histoire de la construction des églises, *Histoire générale des églises de France, Belgique, Luxembourg, Suisse* qui réunit quinze auteurs⁴⁵ et *Vingt siècles d'architecture religieuse en France* de Jean-Michel Leniaud⁴⁶ qui aborde tous les cultes présents en France.

Dans le champ architectural, les recherches portant sur le corpus des églises paroissiales se focalisent sur les problématiques de conservation patrimoniale, majoritairement sur une période et une géographie précises. Dans la perspective des recherches actuelles, plusieurs sont identifiées au niveau européen comme français. Tout d'abord à l'étranger, la thèse soutenue début 2018 en Espagne par Emilio Mascort-

⁴² Laurent SCHNEIDER, « Les églises rurales de la Gaule (Ve-VIII^e s.). Les monuments, le lieu et l'habitat : des questions de topographie et d'espace. », in Michèle GAILLARD (dir.), *L'empreinte chrétienne en Gaule du IV^e au IX^e siècle*, Turnhout, Brepols, Culture et société médiévales, 2014, pp. 419-468 ; Marc HEIJMANS, « L'enclos Saint-Césaire à Arles, un chantier controversé », *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre*, 12 février 2010, Hors-série n° 3, 14 p. 14 ; Marc HEIJMANS, « Les fouilles de l'église paléochrétienne de l'enclos Saint-Césaire à Arles (note d'information) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2008, vol. 152, n° 3, pp. 1191-1205 ; Nicolas REVEYRON, *Chantiers lyonnais du Moyen Âge (Saint-Jean, Saint-Nizier, Saint-Paul): archéologie et l'histoire de l'art*, Lyon, Assoc. Lyonnaise pour la Promotion de l'Archéologie en Rhône-Alpes, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne Série Lyonnaise, n° 28 9, 2005 ; J. DERENS, G. DUCHET-SUCHAUX, M. FLEURY, J. GUEROUT, L. MUSSET, M. ROUCHE et J. VEZIN, « Paris, de Clovis à Dagobert », *Dossiers d'Archéologie*, novembre 1996, n° 218, 75 p. ; Jean-François REYNAUD, *Lugdunum Christianum. Lyon du IV^e au VII^e s. : topographie, nécropoles et édifices religieux*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, Documents d'Archéologie française, 1998.

⁴³ Pour le XIX^e siècle : Chantal BOUCHON, Catherine BRISAC, Nadine-Josette CHALINE et Jean-Michel LENIAUD, *Ces églises du dix-neuvième siècle*, Amiens, Encrage, Hier, n° 4, 1993 ; Jean-Michel LENIAUD, *Les cathédrales au XIX^e siècle*, Economica, Paris, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1993. Pour le XX^e siècle : Christine BLANCHET-VAQUE et Pierre VEROT, *Architecture et arts sacrés de 1945 à nos jours*, Paris, Archibook + Sautereau, 2015 ; Franck DEBIE et Pierre VEROT, *Urbanisme et art sacré: une aventure du XX^e siècle*, Paris, Critérim, Histoire, 1991.

⁴⁴ Pour le XIX^e siècle : Philippe DUFIEUX, *Le mythe de la primatie des Gaules: Pierre Bossan (1814-1888) et l'architecture religieuse en Lyonnais au XIX^e siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2004. Pour le XX^e siècle : Céline FREMAUX, *Églises du Nord et du Pas-de-Calais, 1945-2010 de la commande à la patrimonialisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011 ; Maryannick CHALABI, « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XX^e siècle et leur devenir : l'exemple de Lyon (Rhône) », *In Situ*, 22 juillet 2009, n° 11 ; Alain NAFILYAN, « La reconstruction des édifices religieux en Basse-Normandie après la Seconde Guerre mondiale », *In Situ*, 22 juillet 2009, n° 11 ; Céline FREMAUX, « Recenser et étudier le patrimoine religieux du XX^e siècle : l'exemple de l'inventaire des églises du Nord-Pas-de-Calais (1945-2000) », *In Situ*, 3 novembre 2009, n° 12 ; Céline FREMAUX, *Construire des églises en France dans la seconde moitié du XX^e siècle. De la commande à la réalisation. Nord-Pas-de-Calais (1945-2000)*, thèse de doctorat en histoire de l'art, 2 volumes, Rennes, Université Rennes 2-Haute-Bretagne, 2005.

⁴⁵ *Histoire générale des églises de France, Belgique, Luxembourg, Suisse*, Préface André CHASTEL Robert Laffont, Paris, n° 4, 1966.

⁴⁶ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, Paris, SCÉRÉN-CNDP, Patrimoine références, n° 4, 2007.

Albea portait sur la caractérisation et la mise en valeur patrimoniale des églises médiévales de Séville à travers les outils informatiques tels que les systèmes d'information géographique (SIG)⁴⁷. Si la mise en valeur de ce corpus grâce à des applications numériques interroge sur l'usage touristique, l'étude ne vise pas à étudier la pratique culturelle. En Belgique, les recherches menées par Eva Weyns se concentrent sur l'architecture religieuse de la seconde moitié du XX^e siècle. Sa thèse, qui se rattache au projet *Catholic Territories in a Suburban landscape: Religion and Urbanization in Belgium, 1945-1975*⁴⁸, porte sur l'utilisation de l'architecture et de l'urbanisme dans les stratégies territoriales de l'Église catholique romaine en Belgique après la Seconde Guerre mondiale⁴⁹. Si ce travail produit une connaissance du contexte et des stratégies de l'époque, il ne porte pas sur le devenir et la reconversion de ces architectures, bien qu'il aide à les comprendre pour mieux les réinvestir lorsque la situation se présente. En France, dans la discipline architecture, deux thèses en cours concernent les églises paroissiales construites au cours du XX^e siècle dans des zones géographiques précises. La première moitié du siècle (1900-1940) est couverte par Sandu Hangan. Il mène un travail sur les églises édifiées en béton armé, en particulier celles de la région parisienne, et aborde les problématiques d'utilisation et de préservation dans le cadre des exigences réglementaires, environnementales et patrimoniales⁵⁰. La deuxième moitié du XX^e siècle est investie sur le territoire de la Lorraine par Lucile Pierron. Par un inventaire et des recherches monographiques, son étude se focalise sur la mise à l'épreuve de l'architecture sacrée face à la modernité des Trente Glorieuses⁵¹. À travers des focus territoriaux, les deux études éclairent les contextes historiques et apportent des considérations architecturales et patrimoniales sur le corpus des églises du XX^e siècle, mais n'abordent pas spécifiquement la question de la perte d'usage entraînant une reconversion. Ce thème lacunaire constitue un des objectifs de la présente thèse.

Par ailleurs, si la problématique de la démolition des églises fait couler beaucoup d'encre dans la presse, elle est assez peu abordée scientifiquement. En 2009, Guy Massin Le Goff aborde dans un article la polémique autour de la démolition des églises en prenant le cas des églises du XIX^e siècle du Maine-et-Loire, notamment suite à la démolition controversée de Gesté⁵². Il fait état d'une situation localisée mais

⁴⁷ Emilio J. MASCORT-ALBEA, *Mapas para el Patrimonio. Caracterización técnica de las iglesias medievales de Sevilla mediante sistemas de información geográfica (SIG)*, thèse de doctorat en architecture, Séville, Université de Séville, 2018.

⁴⁸ Dirigé par Sven Sterken et Jan De Maeyer, Architectural Cultures of the Recent Past Research Group (ARP), KU Leuven, voir en ligne: <<http://www.arp-kuleuven.be/projects/catholic-territories/>>, consulté le 2 août 2018.

⁴⁹ Eva WEYNS, *Catholic Territories in a Suburban Landscape: The Built Environment of Religion in Belgium, 1945-75*, thèse de doctorat en architecture, Faculté d'Architecture, KU Leuven, ARP, 2015 – en cours.

⁵⁰ Sandu HANGAN, *Les églises catholiques en béton armé en France. Problématiques d'utilisation et préservation*, thèse de doctorat en architecture, Paris, ENSA de Paris-Belleville, IPRAUS, 2014-en cours.

⁵¹ Lucile PIERRON, *L'architecture sacrée à l'épreuve de la modernité. Les églises construites en Lorraine durant la période des Trente Glorieuses*, thèse de doctorat en architecture, Paris, ENSA de Versailles, LéaV, 2012-en cours.

⁵² Guy MASSIN LE GOFF, « La polémique autour de la démolition des églises : le cas du Maine-et-Loire », *In Situ*, 3 novembre 2009, n° 12.

appelle plus largement à un changement de regard sur l'architecture culturelle de ce siècle. En 2017, Vincent Veschambre approche la question à travers une étude sur le champ lexical de la rénovation urbaine des années 2000⁵³. Son travail démontre que l'actualité des églises est liée à la démolition. En effet, à partir de différentes sources textuelles, il identifie les termes employés dans les situations de disparition du logement des Trente Glorieuses et leur récurrence. Afin de caractériser le vocabulaire employé pour évoquer la démolition du logement social, il met en perspective ce corpus bâti avec d'autres. Le choix des corpus comparatifs provient de leur récurrence significative dans les textes qui démontre une conjoncture liée à la disparition. Parmi les typologies d'édifices qui sont abordés en termes de démolition figurent les églises. Si ces dernières semblent moins atteintes, elles apparaissent tout de même dans le panel restreint des édifices associés dans la presse quotidienne à l'idée de démolition.

Concernant la prise en compte du phénomène de sécularisation, la majorité des recherches fait état de la situation des églises. Dernièrement en 2015, dans l'ouvrage *Architecture et arts sacrés de 1945 à nos jours*⁵⁴, Pierre Vérot et Christine Blanchet mettent en évidence une quantité d'églises fermées en France mais aussi en Europe, en évoquant des « nouvelles vies »⁵⁵. Cet ouvrage a le mérite d'exposer des reconversions pour illustrer le phénomène de désertion tout en alertant au sujet de la menace qui pèse sur les églises modernes. Si les travaux récents rendent compte d'une certaine réalité quant à la trajectoire d'avenir qu'empruntent les églises paroissiales, aucun ne propose une démarche ou un programme d'action pour assurer leur maintien. Cette perspective constitue également un des objectifs de notre étude. Pourtant, l'enquête nationale menée en 1981 par le ministère de la Culture a tenté d'apporter cette dynamique. Bien que comprenant des manques, le traitement statistique des données récoltées auprès des municipalités avait déjà exprimé des résultats alarmant, tant sur la situation sanitaire (état de la maçonnerie et de la toiture)⁵⁶ que sur leur taux d'utilisation⁵⁷. Considérant ces chiffres, la conclusion de l'étude appelait à une mise en mouvement des acteurs sollicités et préconisait la mise en place d'un véritable projet culturel pour ce patrimoine⁵⁸. Supervisée au niveau national pour assurer une cohérence mais envisagée à échelle départementale par l'organisation de groupes de travail, l'étude n'a pas été suivie d'effets.

⁵³ Vincent VESCHAMBRE, « En quels termes fait-on disparaître le logement social des Trente Glorieuses ? Le champ lexical de la rénovation urbaine des années 2000 », in Catherine BLAIN et Ana bela de ARAUJO (dir.), *L'architecture et la disparition, Cahiers Thématiques*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, ENSAPL- LACTH, n° 16, 2017, pp. 199-208.

⁵⁴ Christine BLANCHET et Pierre VEROT, *Architecture et arts sacrés de 1945 à nos jours*, Paris, Archibook+ Sautereau, 2015.

⁵⁵ *Ibid.*, pp. 528-575.

⁵⁶ Les chapelles ainsi que les édifices les plus anciens, les plus isolés et les plus petits sont plus en danger, voir Bernadette DUBOSQ *et al.*, *Eglises, chapelles et temples de France: un bien commun familial et menacé*, *op. cit.*, p. 47.

⁵⁷ La proportion moyenne d'édifice non utilisés pour le culte est de 6 %, voir *Ibid.*, p. 69.

⁵⁸ *Ibid.*, p 159.

En ce sens, la question des moyens pour assurer leur reconversion architecturale et fonctionnelle est encore moins abordée dans les recherches alors que de telles investigations existent par exemple autour de la réappropriation du patrimoine industriel⁵⁹. Toutefois, en 2017 un programme de recherche abordant précisément la question a émergé en Belgique au sein du groupe de recherche ARP de la faculté d'architecture de Louvain. Intitulé *Ref JChurch*⁶⁰, le projet vise à alimenter à la fois la recherche, à travers une thèse menée par Nicole Fröhlich, et la pédagogie, par une application dans un atelier de projet d'architecture. Son approche novatrice réside dans le fait de ne pas aborder la problématique des églises fermées par le point de vue de l'immobilier ou de la gouvernance mais par celui de la conception architecturale comme levier. Il explore comment elle peut « accroître le potentiel du patrimoine bâti en tant que ressource pour le développement spatial, culturel et social »⁶¹. Il s'agit de la première exploration systématique de ce type en Flandre dans le but de concevoir des moyens plus innovants pour gérer le nombre croissant d'édifices religieux en perte d'usage. En termes de méthode, le projet repose sur la combinaison de deux domaines émergents dans la discipline architecturale, à savoir la recherche par le projet (« *research by design* ») et la réutilisation adaptative ou réversible (« *adaptive reuse* »). Si ce programme d'investigation et d'accompagnement du phénomène de désertion des églises constitue l'une des premières démarches scientifiques au niveau européen, la mesure et la prise en compte de l'investissement collectif et des mobilisations patrimoniales ne semblent pas être au cœur du processus. Là encore, ce paramètre constitue l'un des objectifs de notre travail.

Si un pays comme la Belgique ou encore l'Angleterre et le Pays-Bas sont de réels acteurs dans le renouveau de leur patrimoine culturel, le Québec s'illustre définitivement comme pionnier et référence en la matière. En effet, il apparaît comme le premier territoire à avoir pris le problème à bras le corps avec le financement et la mise en place d'un programme de recherche spécifique « Les églises du Québec »⁶².

En 2005, pour la première fois Luc Noppen et Lucie K. Morisset abordent cette problématique internationalement lors d'un colloque intitulé « Quel avenir pour quelles églises ? »⁶³. Au Québec, la recherche de solutions d'avenir pour les églises désaffectées a commencé beaucoup plus tôt pour des raisons historiques. En effet, ce processus a été amorcé notamment par la Révolution tranquille dès 1960. Cette période historique qui constitue une étape importante dans la société québécoise, a été marquée par

⁵⁹ Marina GASNIER, *Le patrimoine industriel au prisme de nouveaux défis. Usages économiques et enjeux environnementaux*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, Les cahiers de la MSHE Ledoux, 2018 ; Emmanuelle REAL, « Reconversions. L'architecture industrielle réinventée », *In Situ*, 6 juillet 2015, n° 26, 72 p.

⁶⁰ Programme dirigé par Sven Sterken et Roel de Ridder, voir en ligne : <<http://www.arp-kuleuven.be/projects/re-church/>>, consulté le 7 août 2018.

⁶¹ « How architectural design can raise the potential of built heritage as a resource for spatial, cultural and social development. »

⁶² Voir en ligne : <<https://patrimoine.uqam.ca/projet/les-eglises-du-quebec/>>, consulté le 7 juin 2018.

⁶³ Lucie K. MORISSET, Luc NOPPEN et Thomas COOMANS (dir.), *Quel avenir pour quelles églises?, What future for which churches?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Patrimoine urbain, n° 3, 2006.

de nombreux changements sociaux accompagnés par la séparation de l'Église et de l'État⁶⁴. Ainsi, les deux chercheurs avaient déjà largement investi le sujet au niveau provincial dans un premier ouvrage intitulé *Les églises du Québec, un patrimoine à réinventer*⁶⁵.

Dans cette dynamique, plusieurs recherches sur la thématique et l'avenir des églises sont et ont été menées au sein de la Chaire de Recherche du Canada (CRC) en patrimoine urbain. De nombreux mémoires de master ont été encadrés sur des problématiques touchant de près la requalification des églises en milieu urbain et rural⁶⁶, la compatibilité de certains usages avec le sens de l'usage premier d'une église et en particulier les bibliothèques⁶⁷, ou encore la caractérisation d'un type d'églises comme les églises modernes⁶⁸. Plusieurs recherches doctorales ont également permis une expertise en la matière. La thèse de Lyne Bernier⁶⁹ porte sur la patrimonialisation des églises de Montréal en croisant l'historique de leur construction et leur mutation actuelle (vente, démolition, reconversion). Par un travail d'inventaire et de cartographie des édifices et des paroisses, cette étude a permis de comprendre et de qualifier ce corpus au regard des enjeux historiques, culturels, patrimoniaux et sociétaux d'aujourd'hui. Grâce à un état des lieux sur le territoire de Montréal, elle a mis en évidence l'ampleur et les rouages du phénomène de fermeture des églises suivi par une démolition ou une reconversion font suite. La thèse de Josée Laplace⁷⁰, apporte des pistes quant au potentiel des ambiances caractéristiques d'une église lors d'une reconversion. L'approche sensible développée par la mise en place de parcours vécus par différents acteurs, permet de caractériser les spécificités d'une église et de les envisager comme des ressources dans la réflexion d'un nouvel usage et la conception d'un projet architectural. En d'autres termes, son travail expose comment dans une vision patrimoniale, l'expérience sensible vécue dans une église peut influencer, nourrir et orienter sa réappropriation. Dernièrement, la thèse de Samuel Mathieu aborde le

⁶⁴ Michael GAUVREAU et Richard DUBOIS, *Les origines catholiques de la Révolution Tranquille*, Québec, Fides, 2008.

⁶⁵ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec: un patrimoine à réinventer*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Patrimoine urbain, 2005.

⁶⁶ Justine BONHOMME, *Une seconde vie pour les églises rurales du Québec. Étude d'une méthodologie de conversion des églises rurales du Québec en de nouveaux lieux pour de nouveaux usages*, Montréal, Université de Mons Faculté Polytechnique, UQAM, CRC en patrimoine urbain, 2016 ; Samir ABMO, *Projet de requalification de l'église Sainte-Brigide-de-Kildare: analyse de la démarche*, Montréal, Université du Québec à Montréal, CRC en patrimoine urbain, 2010.

⁶⁷ Phuong-Vy NGUYEN, *Conversion des églises désaffectées de Montréal en bibliothèques. Etat de la question et étude du potentiel de reconversion de certaines églises montréalaises en bibliothèques*, Montréal, Université de Mons Faculté Polytechnique, UQAM, CRC en patrimoine urbain, 2013.

⁶⁸ Fanny DARJA, *Le potentiel de conversion des églises modernes du Québec, Explorations autour des opportunités du réemploi*, 2 Tomes, Montréal, Université de Mons Faculté Polytechnique, UQAM CRC en patrimoine urbain, 2017.

⁶⁹ Lyne BERNIER, *Les églises et les bâtiments à caractère religieux de Montréal : de la francisation à la patrimonialisation*, thèse de doctorat en études urbaines, Université de Bretagne Occidentale, 2015.

⁷⁰ Josée LAPLACE, *Expériences d'églises: sémiographies et ethnographies d'une mémoire patrimoniale*, Université du Québec à Montréal, CRC en patrimoine urbain, 2016.

processus de requalification des églises catholiques excédentaires de Montréal⁷¹. Le projet vise à explorer trois dimensions (urbaine, architecturale et sociale) pour tenter de comprendre le processus de réappropriation dans le contexte urbain montréalais. Contrairement aux travaux précédents, celui-ci analyse l'investissement et l'impact de la société civile dans ces mutations à travers l'étude de trois cas de reconversions.

Grâce aux enseignements de toutes ces recherches, la CRC en patrimoine urbain a mis sur pied un programme de recherche-action: le « Plan églises ». Pensé comme un nouveau modèle d'intervention, il n'est autre qu'une stratégie de reprise mise en œuvre à l'échelle d'un territoire (une ville, une région, un diocèse) par les acteurs du milieu universitaire, culturel, politique et religieux⁷². L'idée de ce plan⁷³ est née de l'observation et de la connaissance de tout ce qui a pu se faire jusqu'à maintenant au Québec, en matière de mutation d'églises, les réussites comme les échecs. L'expérience, et notamment le projet pilote de requalification de l'ancienne église Sainte-Brigide de Kildare à Montréal⁷⁴, ont permis à la chaire de penser un projet d'accompagnement à une échelle plus grande. En effet, les principes du « Plan églises » se basent sur trois constats. Premièrement, l'expérience québécoise rejoint les préconisations de la Charte de Venise⁷⁵, en démontrant largement que sans projets, sans nouveaux usages, la pérennité des églises n'est pas assurée. En second lieu, préalablement à la réappropriation de ces édifices, leur maintien nécessite une connaissance précise quant à leur histoire, leur qualité architecturale, leurs usages et leur état de conservation. Troisièmement, les exemples de reconversion québécois montrent que les églises promises à la démolition sont sauvées lorsque revendiquées par la population, par la communauté au sens nord-américain du terme, c'est-à-dire la société civile au-delà de la communauté religieuse, nous y reviendrons.

Parallèlement, souvent par manque de planification, d'encadrement, de concertation et de moyens techniques et financiers, des projets mettent en péril le patrimoine architectural et artistique culturel. Le processus de reconversion d'une église est complexe, long et requiert diverses expertises qui impliquent un investissement de nombreux acteurs de différents secteurs. Alors que la reconversion d'une église peut s'avérer une belle opportunité de développement local et de mise en valeur pour des municipalités, celles-ci sont souvent mal outillées lorsqu'un tel projet se présente. Organisé en équipe pluridisciplinaire autour

⁷¹ Samuel MATHIEU, *Le rôle des dimensions urbaine, architecturale et sociale dans le processus de requalification patrimoniale des églises catholiques excédentaires de Montréal*, Montréal, Université du Québec à Montréal, CRC en patrimoine urbain, 2018.

⁷² Luc Noppen, « Dossier Explorations autour du destin des églises du Québec », *L'Action Nationale*, juin 2013, CIII, no 6, pp. 54-111.

⁷³ Première évocation dans les médias : « Un "Plan églises" pour le Québec », *Le Devoir*, 5 août 2014, en ligne : <<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/415125/un-plan-eglises-pour-le-quebec>>, consulté le 9 août 2017.

⁷⁴ Projet conduit comme service à la collectivité et à ce titre exemplaire et instructif en matière de concertation. Voir Luc NOPPEN, « Dossier Explorations autour du destin des églises du Québec », *op. cit.*, pp. 88-111.

⁷⁵ ICOMOS, « Charte Internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites », *op.cit.*

de plusieurs étapes, dont la méthodologie fait l'objet d'un chapitre, le « Plan églises » apporte une expertise, des connaissances et un accompagnement dans la décision de maintien et de projet. Agissant comme un médiateur entre le diocèse et la municipalité, le « Plan églises » esquisse des perspectives d'avenir en prenant en compte l'acceptabilité sociale (besoins et volontés) des citoyens.

Aujourd'hui la France est à son tour confrontée à la problématique de conservation ou de démolition des églises paroissiales. S'il n'existe pas de recensement officiel, les différentes veilles montrent que nombres d'entre elles ferment ou sont déjà fermées, voire démolies. Le phénomène connaît une accélération considérable et mérite d'être appréhendé dans une vision globale contrairement aux approches portant sur des périodes ou des territoires précis, afin de mieux le cerner et le comprendre. L'actualité du phénomène de fermeture des églises appelle à une prise en compte de l'ensemble des problématiques territoriales rurales comme urbaines, aujourd'hui inévitablement lié au développement durable. La connaissance préalable à toute réappropriation n'est pas encore disponible en France et reste donc à acquérir. Également, il reste à identifier et évaluer la valeur accordée par les habitants aux églises paroissiales en observant les démarches participatives et les mobilisations citoyennes pour définir quel patrimoine elles représentent et si elles représentent même un patrimoine. D'ailleurs, rappelons ici que dans les situations de vacances d'un bâti ou d'un site, moment charnière de mutations économiques et sociales, le moteur le plus puissant de la patrimonialisation - entendu comme un processus socio-culturel de réappropriation et de valorisation par lequel un espace ou un bien, devient un objet du patrimoine dont la conservation est un enjeu⁷⁶ -, est la crainte par certains groupes ou acteurs de sa disparition⁷⁷.

Ainsi, entre vision patrimoniale et lien affectif, la problématique de la présente recherche interroge sur les moyens pour assurer le maintien des églises et des chapelles paroissiales lorsque le culte s'arrête. La reconversion architecturale et fonctionnelle encadrée et pratiquée comme au Québec, peut-elle permettre l'acceptation sociale de la conservation des églises par leur réappropriation ? En d'autres termes, le phénomène de patrimonialisation des églises est-il envisageable par l'accompagnement de leur reconversion ? Le Québec ayant été confronté à cette problématique avant la France, les modalités d'intervention et les objectifs du « Plan églises » québécois apportent des pistes de réflexions et une démarche investigatrice qui semblent nécessaires pour questionner et faire avancer le contexte français.

Ainsi, la genèse de notre thèse se situe en 2014, où une année de recherche sous la direction de Lucie K. Morisset et de Luc Noppen a été l'occasion de découvrir la problématique du devenir des églises et de participer pleinement au programme de recherche-action du « plan églises ». Dans ce contexte mêlant les

⁷⁶ Vincent VESCHAMBRE, *Traces et mémoires urbaines: enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Géographie sociale, 2008.

⁷⁷ Arnaud GASNIER, Maria GRAVARI-BARBAS et Vincent VESCHAMBRE (dir.), « Dossier thématique : « Patrimoine et environnement : les territoires du conflit » », *Norois*, janvier 2000, vol. 47, n° 185, p. 111.

champs scientifiques de l'histoire, de l'histoire de l'art et de l'architecture, de l'urbanisme et du droit, les outils de l'architecte que nous apportions, ont permis la mise en forme de projets de reconversion pour mener à bien la démarche. Face à ce constat et à la valeur complémentaire de notre discipline, le projet doctoral a vu le jour en architecture, sur le territoire français.

La démarche de notre recherche consiste à utiliser le « Plan églises » québécois d'une part comme grille de lecture ou comme révélateur d'une situation française, et d'autre part comme force de proposition pour générer dans le contexte français des méthodes adaptées. S'il convient de noter qu'en France et au Québec la religion catholique est historiquement dominante, la comparaison s'arrête là. En effet, au Québec le régime de propriété des églises paroissiales est privé, elles appartiennent aux diocèses. Par ailleurs, l'ampleur du corpus est moindre dans la province du Canada. Alors que l'on compte une église pour 2 333 habitants au Québec, on dénombre une église pour 650 habitants en France⁷⁸. On comprend ainsi rapidement qu'aucune comparaison n'est recherchée dans ce travail, simplement une mise en perspective des deux contextes pour comprendre et alimenter la problématique sur le territoire national français.

Il s'agit donc de mettre à l'épreuve le « Plan églises » québécois qui, du fait de la particularité du contexte culturel, social et politique français, doit subir quelques adaptations. Pour une première mise à l'essai, l'application à un territoire restreint mais représentatif du territoire national est plus cohérent et raisonnable. Par ce procédé, il s'agit d'établir les bases d'un « Plan églises » sur un territoire donné pour envisager la diffusion de cette méthode au niveau national.

Ainsi, le contexte géographique suffisamment varié et contrasté de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne semble adéquat pour que les enseignements retirés soient généralisables. Le panel des milieux urbains, périurbains et ruraux qui la compose est significatif de la diversité territoriale française, tant sur le plan géographique, économique, qu'historique. De fait, le corpus étudié des églises et chapelles paroissiales catholiques est défini par des limites géographiques et non chronologiques. L'implantation des églises étant liée au développement des territoires, le choix stratégique de l'aire d'étude permet également d'illustrer l'échantillon des édifices culturels catholiques édifiés au cours des siècles en France. De plus, contrairement à certaines zones du Nord de la France qui ont subi de lourds dommages de guerre, les racines antiques de la région lyonnaise et sa grande épopée industrielle liée au territoire lyonnais et stéphanois, n'ont que peu subi de dommages de guerre et donc de grandes reconstructions. Ainsi, il possède aujourd'hui un large échantillon d'églises paroissiales édifiées au cours des siècles en France.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 56.

Les moyens mis en œuvre pour l'appropriation du corpus relèvent des méthodologies de l'inventaire savant et participatif. Le premier sollicite des méthodes scientifiques alliant sources historiques et reconnaissance du terrain, alors que le second fait appel à la mémoire locale à travers des associations, majoritairement dans le champ de l'histoire et du patrimoine, et des participations d'habitants. À la fois différentes et complémentaires, les deux approches permettent trois échelles d'investigation. Tout d'abord, un inventaire succinct des églises paroissiales présente la géographie de leur implantation sur l'ensemble du territoire retenu, la région urbaine Lyon - Saint-Étienne. Cela permet d'avoir une vision d'ensemble pour un traitement quantitatif. Ensuite, un inventaire détaillé des usages des églises (reconverties, démolies, non utilisées/fermées), constitue un état des lieux du phénomène de mutation de ce corpus. Le résultat permet une analyse à la fois quantitative et qualitative, par une collecte de données sur le terrain (datation, cause de la mutation, etc.), pour comprendre et cerner les enjeux. Enfin, réalisée avec des habitants et des associations mobilisés dans des communes sélectionnées, l'étude approfondie de certaines églises fermées, parfois menacées, permet d'intégrer des éléments de connaissance, de mémoire locale et de représentations. Les deux premières échelles d'investigations constituent une étape observationnelle pour quantifier le corpus et évaluer le phénomène de mutation des églises. La dernière vise l'action sur le terrain et se formalise par une étape interventionnelle. Cette dernière est l'occasion d'élaborer des stratégies de reconversion à travers le projet architectural, en phase avec les enjeux de développement local. Si dans notre travail cette approche par le projet constitue une méthodologie secondaire qui intervient dans la dernière phase, il est important de la mentionner car ce type de recherche apparaît comme une méthode possible et émergente dans la lignée pratique de la « récente » discipline architecturale⁷⁹.

En ce sens, le présent travail ambitionne de développer la recherche dans le domaine de l'architecture, qui a débuté en 2005 avec la création du doctorat⁸⁰. Alors que la question de la spécificité de la recherche en architecture et de ses méthodes est récurrente dans le contexte français⁸¹, notre étude vise, entre théorie et pratique, à apporter une pierre à cet édifice par une approche se fondant sur la réalité du terrain, à

⁷⁹ Flora PESCADOR MONAGAS et Vicente MIRALLAVE, *Re_ARCH'Y: en architecture, la recherche et le projet = research and project in architecture*, Lyon; Las Palmas de Gran Canaria, ENSAL; ULPGC, 2015, 239 p. ; Alain FINDELI et Anne COSTE, « De la recherche-crédation à la recherche-projet : un cadre théorique et méthodologique pour la recherche architecturale », *Lieux communs*, 2007, pp. 139-161.

⁸⁰ Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine et Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère, *Vers un doctorat en architecture*, Ministère de la Culture et de la Communication, 2005, 234 p.

⁸¹ Depuis la création du doctorat en architecture de nombreux ouvrages apportent des réponses quant aux positionnements possibles dans cette pratique devenue discipline. Voir entre autre Stéphane HANROT, *A la recherche de l'architecture: essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, Paris, L'Harmattan, Collection « Villes et entreprises », 2002, 252 p. ; Gilles DESEVEDAVY, *Qui dira l'architecture? Crise(s)*, thèse de doctorat by design en architecture, Université Paul Valéry Montpellier, 2014.

laquelle est confrontée tout architecte dans sa pratique. L'entrée par la « théorie ancrée »⁸² (ou *grounded theory*⁸³) issue à l'origine de la sociologie, permet de rendre compte d'une situation ou d'un phénomène dans le but de mener des investigations spécifiques. Dans notre cas, après avoir cerné la complexité du phénomène de mutation des églises grâce à une analyse de données provenant du terrain étudié, il s'agit de mener une recherche-action, plaçant le chercheur-architecte (ou l'architecte-chercheur) à la fois comme analyste et comme acteur engagé sur le terrain. Cette position rejoint ce que Anne Coste et Alain Findeli nomment la « théorisation située »⁸⁴ où « l'engagement sur le terrain est une condition essentielle, non pas à la vérification d'hypothèse élaborées a priori, mais à la mise « au travail » des concepts et des modèles afin d'en estimer la fécondité, tant théorique que pratique et anthropologique »⁸⁵. Ainsi, l'extrapolation ou la théorisation attendue d'un travail de recherche doctorale, se fonde sur des données extraites et analysées à partir du terrain.

Plus largement, cette recherche a pour but de placer l'architecte dans le débat sur le devenir des églises paroissiales avec son approche à la fois technique et sensible du lieu. L'élaboration des bases d'un « Plan églises » permet de montrer la valeur ajoutée de ce regard en associant connaissance des usages et représentations d'une part, analyse des typologies et des potentialités de reconversion d'autre part. Accompagné de l'historien, du sociologue, du juriste, mais aussi des acteurs de terrain, l'architecte peut et doit prendre part à ce débat en apportant une vision intégrative et concrète. Au lieu de laisser l'avenir de ces édifices aux aléas des opportunités immobilières et financières, la présente démarche vise à anticiper le devenir des églises afin de les inscrire durablement dans le paysage urbain et rural, à chaque fois que cela semble possible et souhaitable. Par le projet d'architecture, le travail aspire à dédramatiser la transformation des églises grâce à une collaboration avec les acteurs concernés portant sur la reconnaissance et la réappropriation de ces édifices sous-investis voire abandonnés.

⁸² Barney G GLASER, Anselm L. STRAUSS, traduit en français par Kerralie OEUVRAY, Marc-Henry SOULET et Pierre PAILLE, *La découverte de la théorie ancrée stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, A. Colin, 2010.

⁸³ Barney G. GLASER et Anselm L. STRAUSS, *The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*, New Brunswick, Aldine, 1967.

⁸⁴ Alain FINDELI et Anne COSTE, « De la recherche-crétion à la recherche-projet : un cadre théorique et méthodologique pour la recherche architecturale », *Lieux communs*, 2007, p. 141.

⁸⁵ *Ibid.*

Définition et réflexions autour du champ lexical de la (re)conversion

Dans leurs recherches pionnières sur la transformation des églises, Luc Noppen et Lucie K. Morisset parlent de « conversion ». Ils laissent de côté le terme de « reconversion » qui selon eux, laisse supposer une première conversion⁸⁶. En effet, le verbe reconvertir est défini comme l'« action de convertir à nouveau, de faire retrouver la foi perdue »⁸⁷, ce qui implique convertir une nouvelle fois. Si le sens premier de ce mot semble religieux, il renferme également la notion de « changement, [de] transformation d'un objet dans sa nature ou sa fonction »⁸⁸. En ce sens, pour ces spécialistes, la conversion va au-delà de la « réutilisation » davantage fonctionnelle car elle relève du sens accordé aux choses⁸⁹. Le procédé de conversion est pour eux « directement en cause lorsqu'un bâtiment perd toute signification »⁹⁰ par la perte de son usage. Par ailleurs, ils différencient également la démarche de conversion de celle du « recyclage », qui investit et ne concerne que la matière.

En France, l'évocation de notre sujet et du terme « conversion » a suscité de nombreuses remarques et questionnement lors d'échanges plus ou moins informels avec des chercheurs d'autres disciplines que l'architecture, des religieux, des habitants et des associations. En effet, l'évocation de ce terme plongeait et enfermait le sujet de l'avenir des églises dans des connotations et des considérations uniquement religieuses. Parfois même, la religion musulmane était évoquée dès l'emploi du terme « conversion ». L'idée du changement de religion qu'il sous-tend était associée au changement d'usage des églises face au manque d'édifices culturels islamiques. Alors que ces remarques auraient pu constituer des pistes d'investigation⁹¹, elles enfermaient au contraire la réflexion. S'il s'agissait dans notre conception empruntée à Luc Noppen et Lucie K. Morisset, d'investir une église non uniquement par la forme mais par le sens de l'usage lors d'une conversion, le premier sens religieux était celui qui retenait l'attention et parfois dérangeait. Dans le contexte actuel national le terme de « conversion » est loin d'être neutre⁹².

⁸⁶ S'ils expliquent cela dans des écrits, cette idée a donné lieu à de nombreux échanges avec Luc Noppen lors de notre collaboration sur le « Plan églises ».

⁸⁷ Reconversion, définition, Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL), en ligne : <<http://www.cnrtl.fr/definition/reconversion>>, consulté le 26 octobre 2017.

⁸⁸ Conversion, définition I.B., CNRTL, en ligne : <<http://www.cnrtl.fr/definition/conversion>>, consulté le 26 octobre 2017.

⁸⁹ Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *Architecture-Québec*, mai 2005, n° 131, p. 5.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ Au sujet des églises transformées en mosquées des recherches existent notamment dans des pays comme l'Espagne, la Turquie et l'Algérie du fait de leur histoire. Voir le colloque *Synagogue, Church, Mosque: Connections and Conversions*, organisé par Sabine Frommel (EPHE-PSL) et Johan Mårtelius (SRIL) à Istanbul, 16 et 17 novembre 2017, en ligne : <<https://www.ephe.fr/en/news/synagogue-church-mosque-connections-and-conversions>>, consulté le 7 août 2018. Voir également les recherches de Naouel NESSARK, *Devenir des édifices religieux de culte non-musulman des XIXe et XXe siècles en Algérie*, Tizi Ouzou, Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, 2014.

⁹² Les différents attentats terroristes menés sur le territoire français depuis celui de *Charlie Hebdo* en 2015, ont engendrés un contexte religieux complexe. Ces effets ont été ressentis dans l'évolution de la réception de notre sujet auprès de la population et des élus au cours de notre recherche.

Aussi, afin de s'affranchir de cette subjectivité et d'amorcer le sujet de manière dépassionnée, nous avons choisi de garder le terme de « reconversion » car il est le terme consacré dans le contexte français pour aborder la question de la transformation d'un édifice pour accueillir de nouveaux usages.

De plus, dans le cadre d'une recherche en architecture, le terme « reconversion » trouve son sens dans le champ lexical largement associé à la pratique architecturale. Si les termes « réhabilitation » et « restauration » font également partie de ce lexique, leurs pratiques relèvent davantage d'amélioration de l'existant que d'un changement d'usage accompagné de modifications architecturales. En effet, la réhabilitation « consiste à améliorer l'état d'un bâtiment dégradé ou simplement ancien afin qu'il puisse conserver sa vocation initiale »⁹³, alors que la restauration « est un travail minutieux de réparation scientifique et de reconstitution historique qui vise à rendre son aspect d'origine à un édifice historique dénaturé par le temps et l'usage »⁹⁴.

Par ailleurs la « réaffectation », terme également présent dans le vocabulaire architectural et défini comme « la décision de redonner un usage précis »⁹⁵, possède un aspect plus officiel. Lié à l'affectation qui est « la destination d'une chose à un usage précis »⁹⁶, l'officialité de la nuance prend tout son sens dans le contexte juridique français qui encadre les églises paroissiales construites avant 1905. En effet, en France les églises paroissiales sont des édifices légalement affectés au culte nous le verrons⁹⁷. Dans une volonté d'éclaircir le sujet et d'utiliser les termes juridiques à bon escient, l'emploi de « reconversion » se trouve encore légitimé.

Enfin, d'un point de vue historique il est reconnu que la plupart des neufs françaises ont déjà été « converties » en abritant d'autres fonctions que le culte notamment au moment de la nationalisation des biens de l'Église⁹⁸. Si la majeure partie d'entre elles ont été rendues au culte par une « reconversion » d'usage profane en usage cultuel, l'apport d'une nouvelle fonction aujourd'hui peut être envisagé comme une nouvelle reconversion de ce patrimoine cultuel.

Par ailleurs, le sens apporté à la définition de « reconversion » rejoint les enjeux du terme « réanimation » employé par André Corboz. Si « restaurer tend à conserver et réanimer incite à modifier »⁹⁹, il entend par réanimation à la fois restauration intelligente de bâtiments anciens, en vue de sauvegarder leur caractère

⁹³ Emmanuelle REAL, « Reconversions. L'architecture industrielle réinventée », *op. cit.*, p 12.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ Affectation, réaffectation, définition, CNRTL, en ligne : <<http://www.cnrtl.fr/definition/affectation>>, consulté le 26 juillet 2018.

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ Voir Partie I, Chapitre 3 Les églises paroissiales françaises à l'épreuve de leur(s) régime(s) juridique(s).

⁹⁸ Philippe CIEREN, « Réflexion sur la reconversion des lieux de culte au cours de l'histoire », *op. cit.* ; Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*

⁹⁹ André CORBOZ, « Esquisse d'une méthodologie de la réanimation. Bâtiments anciens et fonctions actuelles », in Lucie K. MORISSET (dir.), *De la ville au patrimoine urbain. Histoires de forme et de sens*, Presses de l'Université du Québec, Québec, Patrimoine urbain, n° 4, p. 263.

architectural et adaptation de ces bâtiments à quelque usage contemporain approprié. Partant du constat que restauration et réanimation ne sont pas des notions indépendantes, la « reconversion », définie à travers le sens apporté à l'édifice, au nouvel usage et à une pratique architecturale, apparaît comme un programme de réanimation.

Pour résumer, la « conversion » donne du sens aux choses qu'elle investit et sa portée va au-delà d'une simple « réutilisation », phénomène spontané et fréquent au cours de l'histoire qui utilise un édifice pour une fonction à laquelle il n'était pas destiné initialement¹⁰⁰. La « réanimation » accorde le geste architectural et la nouvelle fonction en adéquation avec l'édifice, ce qu'il est (sens et espace) et ce qu'il représente (symbole). Si les deux définitions se rejoignent sur l'importance du sens apporté à la fois à l'édifice et au nouvel usage, c'est-à-dire sur le plan de la sémantique¹⁰¹, le terme de « réanimation » apporte une nuance supplémentaire sur la posture architecturale à avoir lors d'un changement d'usage. Cette attention portée à l'architecture se retrouve dans la définition que donne Emmanuelle Réal¹⁰², de la « reconversion » :

« Elle exprime la volonté consciente et raisonnée de conserver un édifice dont la valeur patrimoniale est reconnue tout en lui redonnant une valeur d'usage qu'il a perdue. Contrairement à la réutilisation, le changement d'usage qui s'opère lors d'une reconversion nécessite l'adaptation du bâti à ce nouvel usage, mais ces transformations s'effectuent dans le respect de l'esprit du lieu et en conservant la mémoire de la fonction originelle. En cela, la reconversion constitue une véritable démarche de préservation du patrimoine et l'évolution naturelle de tout édifice, n'en déplaît aux plus stricts défenseurs du patrimoine qui tendent à considérer qu'un édifice doit, pour conserver sa valeur patrimoniale, être figé dans sa configuration d'origine. »¹⁰³

Ainsi dans la présente recherche, l'utilisation du terme « reconversion » regroupe, dans la lignée de la définition donnée par Emmanuelle Réal, celles de la « conversion » et de la « réanimation », conciliant sémantiques de l'architecture et de l'usage envisagées dans une démarche de projet d'architecture.

¹⁰⁰ Emmanuelle REAL, « Reconversions. L'architecture industrielle réinventée », *op. cit.*, p. 13.

¹⁰¹ Pierre BOUDON, *L'architecture des lieux: sémantique de l'édification et du territoire*, Gollion, Infolio, Projet & théorie, 2013.

¹⁰² Chercheuse à l'Inventaire général du patrimoine culturel et spécialiste des mutations du patrimoine industriel.

¹⁰³ Emmanuelle REAL, « Reconversions. L'architecture industrielle réinventée », *op. cit.*, p. 13.

Définition et réflexions autour du champ lexical de la communauté

Le contexte linguistique influence également le sens et l'utilisation du terme « communauté ». Si dans la situation québécoise la « communauté » est entendue au sens d'habitants, de société civile ou de citoyens, ce terme comporte des connotations dans le contexte français. Il s'agit de les saisir pour définir et adapter l'utilisation de ce terme dans la présente recherche.

En France, lorsque le terme de communauté est utilisé à propos de personnes¹⁰⁴ il définit généralement un « ensemble de personnes vivant en collectivité ou formant une association d'ordre politique, économique ou culturel »¹⁰⁵. L'idée véhiculée par le rassemblement d'individus partageant une culture, des idées et des valeurs communes, comporte un sous-entendu négatif dans la situation française. En effet, ce mot est souvent employé pour démarquer un groupe d'individus par rapport à la masse. Ainsi, on parle de communauté religieuse, de communauté linguistique, de communauté nationale, etc. En revanche, les termes employés en France tels qu' « habitant »¹⁰⁶, « société civile »¹⁰⁷ ou « citoyen »¹⁰⁸, se rapprochent du sens nord-américain de « communauté » car ils englobent tous les individus sans considérer leur particularité et évoquent ceux qui dans la société, n'exercent pas le pouvoir public d'État.

Face à ce constat, il convient d'apporter un qualificatif lors de l'emploi de « communauté » dans le contexte français, pour éviter toutes connotations négatives. La communauté employée de façon générale au Québec et entendue comme « habitants », « société civile » ou « citoyens » en France, devient ici la « communauté locale » ; terme qui peut dans certains cas comprendre le pouvoir public lorsque les habitants et les élus oeuvrent dans le même but. Par ailleurs, en fonction des situations rencontrées durant notre recherche, différentes communautés ont été identifiées : la « communauté religieuse » qui rassemble les membres du clergé et se différencie de la « communauté paroissiale », constituée des membres d'une paroisse. Ce groupe de paroissiens est également qualifié de « communauté d'usage » lorsqu'il s'implique dans une mobilisation patrimoniale aux côtés de citoyens¹⁰⁹. La « communauté territoriale » regroupe géographiquement des individus dans une échelle plus ou moins grande car elle

¹⁰⁴ Il peut également concerner des biens matériels et leur propriété.

¹⁰⁵ Communauté, définition, CNRTL, en ligne : <<http://www.cnrtl.fr/definition/communaut%C3%A9>>, consulté le 23 août 2018.

¹⁰⁶ Habitant, définition : « Personne qui habite ordinairement dans un lieu déterminé. », CNRTL, en ligne : <<http://www.cnrtl.fr/definition/habitant>>, consulté le 23 août 2018.

¹⁰⁷ Société civile, définition : « Communauté d'individus organisée autour d'institutions communes (économiques, politiques, juridiques, etc.) dans le cadre d'un état ou plus généralement dans le cadre d'une civilisation à un moment historique défini. », CNRTL, en ligne : <<http://cnrtl.fr/definition/soci%C3%A9t%C3%A9>>, consulté le 23 août 2018.

¹⁰⁸ Citoyen, définition : « Membre d'un État et qui de ce fait jouit des droits civils et politiques garantis par cet État. », CNRTL, en ligne : <<http://www.cnrtl.fr/definition/citoyen>>, consulté le 23 août 2018.

¹⁰⁹ Voir Partie I, Chapitre 2, 2.3.1.1 Mobilisation paroissienne ou la « communauté d'usage » et mobilisation citoyenne.

peut être « communauté rurale » ou « communauté urbaine ». Et enfin la « communauté patrimoniale »¹¹⁰, actrice de la patrimonialisation des églises paroissiales, qui peut être constituée de plusieurs sous-communautés. Cette composition fait l'objet d'un développement spécifique dans ce travail¹¹¹.

¹¹⁰ « Communauté patrimoniale – *Heritage communities* », objet de la 12^{ème} Rencontre internationale des jeunes chercheurs en patrimoine organisée par la CRC en patrimoine urbain du 28 au 30 septembre 2017, voir Myriam JOANETTE et Jessica MACE (dir.), *Les communautés patrimoniale - Heritage communities*, Québec, Presses de l'Université du Québec, à paraître.

¹¹¹ Voir Partie I, Chapitre 2, 2.3.1 Des mobilisations à la communauté patrimoniale.

Plan de la thèse

Tout d'abord, la recherche pose les bases de connaissances nécessaires sur la situation patrimoniale et juridique des églises et chapelles paroissiales tant québécoises que françaises, pour permettre une mise en perspective des deux contextes (Partie I).

Le chapitre 1 présente le contexte historique, juridique et social québécois pour comprendre l'origine et la mise en place du « plan églises ».

Le chapitre 2 interroge la place de ces édifices dans l'évolution de la notion de patrimoine, entre patrimoine de proximité et patrimoine institutionnel.

Le chapitre 3 expose les spécificités des régimes juridiques qui encadrent la gestion des églises paroissiales françaises.

Après cette entrée en matière, l'étape observationnelle permet grâce à la définition du territoire et au travail d'inventaire, de cerner le corpus étudié dans le but de dégager des enseignements généralisables à travers l'identification de typologies d'églises, d'usages et d'interventions architecturales (Partie II).

Le chapitre 4 établit à la fois les limites du territoire et du corpus d'étude et un état des lieux du phénomène de mutation des églises paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne.

Le chapitre 5 caractérise trois typologies d'églises émergentes suite à l'analyse des situations de mutation recensées sur l'aire d'étude : les « églises historiques », les « églises XIX^e » et les « églises XX^e ».

Le chapitre 6 étudie les compatibilités sémantique et fonctionnelle entre l'usage culturel et de nouveaux usages. Il explore également des hypothèses d'interventions architecturales adaptées aux églises paroissiales lors d'une reconversion, en recourant à des théories de la restauration.

Enfin, l'étape interventionnelle permet une confrontation plus directe du terrain d'étude avec le référentiel québécois en interrogeant trois cas d'étude identifiés à partir de l'inventaire et de la disposition de la communauté locale (municipalité, habitants et/ou association) à collaborer. Elle a pour but d'engager une démarche approfondie visant à proposer des scénarios de reconversion des églises sélectionnées. (Partie III)

Le chapitre 7 présente le cas de l'église de l'Assomption-de-la-Vierge de Montarcher, caractéristiques des « églises historiques » en milieu rural dans département de la Loire.

Le chapitre 8 expose le cas de l'église Saint-Nicolas de Givors (Rhône, 69), typique des « églises XIX^e » en milieu urbain dans le département du Rhône.

Le chapitre 9 présente le cas d'une « église XX^e » en milieu urbain, l'église Notre-Dame-de-l'Espérance de Villeurbanne également dans le département du Rhône.



LES ÉGLISES PAROISSIALES FRANÇAISES INTERROGÉES PAR LE
RÉFÉRENTIEL QUÉBÉCOIS

Il convient tout d'abord de présenter le contexte québécois pour comprendre le cheminement du processus de reconversion des églises aujourd'hui à l'oeuvre. En ce sens, les principaux faits historiques, juridiques et sociaux qui ont mené à l'élaboration du « Plan églises » sont détaillés pour comprendre sa création et ses étapes méthodologiques d'investigation (Chapitre 1).

Il s'agit ensuite de saisir les représentations collectives puissantes autour des églises ainsi que la place de cette famille architecturale au sein du patrimoine français. Il revient également de situer les églises paroissiales face à l'évolution sociale de la notion de patrimoine. En d'autres termes, quelles places occupent les églises paroissiales dans le panorama du patrimoine institutionnel français, comme dans l'imaginaire collectif qui motive les mobilisations patrimoniales observées ? Par ailleurs, comment dans le processus de patrimonialisation, ces réactions peuvent davantage être prises en considération pour aboutir à la pérennité des églises paroissiales ? (Chapitre 2)

Enfin, alors que la spécificité du cadre juridique des églises paroissiales françaises est souvent invoquée comme un frein voire une impossibilité de changement, elle est ici exposé à travers sa genèse historique pour comprendre ses enjeux et envisager les possibles qu'il offre (Chapitre 3).

La mise en perspective des deux contextes, permet d'élargir les horizons de la réflexion française tout en cernant à la fois les éléments québécois transposables en France et les richesses du contexte français.

Chapitre 1 UN RÉFÉRENTIEL : LE QUÉBEC ET SES ÉGLISES, UN LONG CHEMINEMENT VERS LE « PLAN ÉGLISES »

A l'image de *La grande pitié des églises de France* de Maurice Barrès¹¹², le notaire Gustave Beaudoin rédige en 1919 un réquisitoire pour les églises du Québec, sous le titre *Nos vieilles églises : la désolation de nos monuments historiques*¹¹³. Il faut comprendre que la situation actuelle des églises du Québec n'a pas toujours été l'objet de l'investissement collectif entrepris aujourd'hui. Alors que le Québec est régulièrement cité comme exemple et que les cas de transformations d'églises attirent comme étonnent ici en France, il semble important de connaître les raisons d'une telle pratique. Un regard sur l'histoire de cette province, sur les spécificités juridiques sous l'angle du patrimoine protégé et sous celui du régime de propriété, permet de comprendre l'avancée et le projet sociétal que porte aujourd'hui le Québec pour ses églises.

L'idée n'est pas ici d'établir un tableau de comparaison entre la France et le Québec, mais d'exposer le contexte au vu de son passé et de l'évolution de sa société, qui ont fait naître un projet novateur mené et développé grâce à l'expérience et le travail de l'équipe de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, dirigé par les spécialistes du patrimoine religieux Lucie K. Morisset et Luc Noppen. Il semble répondre au problème de la fermeture des églises en exprimant à la fois de l'« empathie »¹¹⁴ et une certaine « préoccupation » pour la cause du passé comme celle du présent, pour celle des ancêtres comme celle des contemporains, celle d'un projet qui actualise le patrimoine en liant histoire et avenir dans une réflexion tant théorique que pratique, le « plan églises ».

1.1 Le contexte

1.1.1 Historique : L'Église catholique, un élément fondateur au-delà de la Révolution tranquille

Le territoire de la Nouvelle-France a vu s'implanter les premières congrégations religieuses¹¹⁵ catholiques il y a maintenant 400 ans. En 1674¹¹⁶, le premier diocèse a été érigé à Québec, sous la direction de

¹¹² Maurice BARRÈS, *La grande pitié des églises de France*, *op. cit.*

¹¹³ In Lucie K. MORISSET, *Des régimes d'authenticité: essai sur la mémoire patrimoniale*, Presses de l'Université du Québec ; Presses universitaires de Rennes, Collection « Art & société », 2009, p. 42.

¹¹⁴ Jocelyn LETOURNEAU, Préface dans LUC NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, *op. cit.*

¹¹⁵ Récollets, Jésuites et Sulpiciens.

François de Laval (de 1674 à 1687). Dès 1722, le territoire québécois était divisé en 82 districts de paroisses¹¹⁷ pour atteindre le nombre de 1 886 en 1992¹¹⁸. Dès le début du XVIII^e siècle, chaque nouvelle paroisse, du grec *paroika* « groupe d'habitations voisines », constituait une « circonscription fiscale »¹¹⁹ qui avait elle seule le droit de toucher un impôt, appelé « cotisation », pour la construction des biens dits temporels, comme par exemple les églises. Ainsi, « aucune paroisse ne pouvait être érigée [...], ni aucune église réparée ou construite, ni aucun presbytère, ni aucun cimetière, sans le consentement d'une majorité de paroissiens propriétaires »¹²⁰, c'est-à-dire sans l'accord d'une majorité des citoyens concernés.

Dès lors, la paroisse catholique et son église forment le « cœur de l'identité culturelle et territoriale »¹²¹ en plaçant les paroisses comme l'unité de base du territoire québécois tel un « module fondateur de la colonisation, de l'occupation, de la représentation et de l'urbanisation »¹²² de la Nouvelle-France. Dans un contexte national marqué par la colonisation britannique et son Église d'État établie, l'Église d'Angleterre, Luc Noppen et Lucie K. Morisset mettent en avant un « symbole précieux distinctement québécois »¹²³, reflet de l'héritage canadien-français dans son fonctionnement comme dans son paysage. En effet, le rôle du clergé s'implanta institutionnellement et civilement à travers la tenue des registres de baptêmes, de mariages et de décès, constituant plus tard les registres de l'état civil¹²⁴, mais également dans l'éducation, avec l'immigration des communautés enseignantes françaises, et les hôpitaux. Ainsi, comme en témoigne aujourd'hui la toponymie de nombreuses municipalités, à la fin du XIX^e siècle la relation entre le territoire paroissial et les collectivités québécoises a été consacrée et pérennisée par une loi, en établissant « toute paroisse de plus de 300 âmes »¹²⁵ en municipalité. D'un point de vue des formes urbaines, le noyau paroissial constitué d'une église, d'une école, d'un presbytère et d'un centre de loisirs, est identifié comme « l'urbanité du Québec moderne »¹²⁶, caractéristique des bourgs de la province.

De plus, il est important de relever la situation non usuelle de cette province au sein du *Commonwealth*, en précisant que les Québécois ont toujours été majoritairement catholiques. En 1960, encore 80 %

¹¹⁶ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, *op. cit.*, p.21.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 22.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 2.

¹¹⁹ Lucie K. MORISSET, « De la Séparation à la spoliation en « nouvelle France » », in Jean BALCOU (dir.), *Les Bretons et la séparation (1795-2005)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 413-424, §10, en ligne :

<<https://books.openedition.org/pur/23613?lang=fr>>

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, *op. cit.*, p.19.

¹²² *Ibid.*, p.20.

¹²³ *Ibid.*, p. 19.

¹²⁴ Tenus par les paroisses jusqu'en 1994, voir *Ibid.*, p. 42.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 40.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 41.

d'entre eux fréquentaient une église de façon hebdomadaire¹²⁷. Cependant, un changement s'est amorcé à cette époque, qualifié plus tard de *Révolution tranquille*, avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement sous les commandes de Jean Lesage¹²⁸, qui « entreprit de moderniser l'État »¹²⁹. Ainsi, en 1965, une séparation entre le religieux et le civil entra en vigueur, les écoles, l'organisation des loisirs et les hôpitaux passèrent du camp de l'Église à celui de l'État, avec notamment la création d'un ministère de l'éducation. Alors que les églises appartenaient aux citoyens depuis 1791¹³⁰, il semblerait qu'en échange de cette décision, l'État donna les églises à l'Église¹³¹. Les églises sont ainsi passées d'un régime de propriété de communauté, détenue par les citoyens, à un régime de propriété privée, détenue par les diocèses.

1.1.2 Le régime de propriété ou la Loi sur les fabriques

Alors que les communautés d'habitants avaient la possession et la gouvernance¹³² de leur église, la *Révolution tranquille* substitua ce contrôle citoyen à l'autorité de l'évêque¹³³. En effet, depuis 1965 les églises paroissiales du Québec sont administrées par des fabriques soumises à une loi spécifique, la *Loi sur les fabriques*¹³⁴, qui régit entre autres la construction ou la démolition d'une église. Ainsi, l'évêque « peut, par décret, ériger dans son diocèse des paroisses et des dessertes, les démembrer, les diviser, les supprimer ou les annexer à d'autres paroisses ou dessertes, et en changer les limites. Il détermine également par décret les conditions qu'une personne doit remplir pour être paroissien de cette paroisse ou desserte »¹³⁵. Notons que seulement à Montréal, dans les dix années qui suivirent l'adoption de cette loi, une dizaine d'églises ont été démolies « après avoir été vendues pour plus de 3,5 millions de dollars¹³⁶ »¹³⁷.

¹²⁷ Lucie K. MORISSET, « De la Séparation à la spoliation en « nouvelle France » », *op. cit.*, § 3.

¹²⁸ Jean Lesage (1912-1980), avocat et homme politique vu comme le père de la Révolution tranquille. Il fut premier ministre du Québec du 5 juillet 1960 au 16 juin 1966.

¹²⁹ Lucie K. MORISSET, « De la Séparation à la spoliation en « nouvelle France » », *op. cit.*, § 20.

¹³⁰ *Ibid.*, § 10.

¹³¹ Voir *Ibid.*, § 21 ; Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, *op. cit.*, p. 80 ; Lucie K. MORISSET, Luc NOPPEN et Thomas COOMANS (dir.), *Quel avenir pour quelles églises?*, *op. cit.*

¹³² À travers les commissaires, les syndics, les marguilliers et les paroissiens.

¹³³ Lucie K. Morisset, « Qui possède les églises ? », in Lucie K. MORISSET, Luc NOPPEN et Thomas COOMANS (dir.), *Quel avenir pour quelles églises ? op. cit.*, p. 114.

¹³⁴ La *Loi des fabriques* de 1965 est devenue en 1977, *Loi sur les fabriques*.

¹³⁵ Art. 2, Loi sur les fabriques, URL : <<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/F-1>>, à jour au 1^{er} mai 2017, consulté le 24 juillet 2017.

¹³⁶ Il s'agit de dollars canadiens et ce dans tout le présent document.

¹³⁷ Lucie K. MORISSET, Luc NOPPEN et Thomas COOMANS (dir.), *Quel avenir pour quelles églises ?*, *op. cit.*, p. 124-125.

Au-delà de cette loi, au regard de l'histoire et de l'ancienne gérance par la communauté des habitants, l'église apparaît aujourd'hui comme un « bien collectif d'intérêt public »¹³⁸ dont l'affection « "fait" le patrimoine »¹³⁹. Selon Luc Noppen et Lucie K. Morisset, cette propriété devenue privée « brime le droit au patrimoine »¹⁴⁰, reconnu quant à lui par des considérations patrimoniales et les législations qui en découlent.

1.1.3 Les législations patrimoniales

1.1.3.1 Naissance d'une préoccupation patrimoniale

La première loi québécoise désignant le patrimoine consacré sanctionnée le 21 mars 1922, est la *Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique et artistique*.¹⁴¹

Alors sous une influence tant nord-américaine que française¹⁴², elle n'encadre au départ aucun édifice mais crée néanmoins la première Commission des monuments historiques¹⁴³ chargée de protéger les richesses du patrimoine national. Entre sa première rencontre à Montréal en 1922 et le classement en 1929¹⁴⁴ de la première église, celle de Notre-Dame-des-Victoires de la ville de Québec, elle constitua tout d'abord une liste¹⁴⁵ des monuments à classer : églises, chapelles, vieilles maisons, moulins à vent etc.¹⁴⁶. Concrètement, cette loi permet au Conseil exécutif de classer, sur recommandation de la Commission des monuments historiques, « des monuments et des objets d'art dont la conservation présente un intérêt national au point de vue de l'histoire ou de l'art ». Même si le classement ne peut se faire sans le consentement du propriétaire, le principe originel de la protection des biens culturels est établi : aucun bien classé ne peut être altéré sans l'autorisation du secrétaire de la province¹⁴⁷.

¹³⁸ Lucie K. Morisset, « Qui possède les églises ? », in Lucie K. MORISSET, LUC NOPPEN et Thomas COOMANS (dir.), *Quel avenir pour quelles églises ?*, op.cit., p. 106.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 134.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 131.

¹⁴¹ Lucie K. MORISSET, *Des régimes d'authenticité*, op. cit., p.35.

¹⁴² *Ibid.*, p. 48

¹⁴³ Constituée de notaires et d'historiens mais non d'architecte, comme Adélar Turgeon, William Douw Lighthall, Victor Morin, Édouard-Zotique Massicotte et Pierre-Georges Roy, voir *Ibid.*, p. 41 à 42.

¹⁴⁴ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, op. cit., p. 136.

¹⁴⁵ Publication des premiers inventaires de la Commission : *Les monuments commémoratifs* (1923), *Les vieilles églises de la province de Québec* (1925), *Vieux manoirs, vieilles maisons* (1927).

¹⁴⁶ Lucie K. MORISSET, *Des régimes d'authenticité*, op. cit., p.36.

¹⁴⁷ À l'époque il s'agit d'Athanase David, « parrain » de la loi.

Cette loi évolua au cours du temps par une première modification en 1952 puis en 1963, pour finalement être remplacée en 1972 par la *Loi sur les biens culturels*, laquelle a été substituée en 2012, par l'actuelle *Loi sur le patrimoine culturel du Québec*¹⁴⁸.

1.1.3.2 Législation actuelle : la Loi sur le patrimoine culturel

Entrée en vigueur en octobre 2012, la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel*¹⁴⁹ protège non seulement les immeubles, les sites et les objets patrimoniaux, mais aussi les paysages culturels, le patrimoine immatériel, les personnages historiques décédés, ainsi que les événements et les lieux historiques.¹⁵⁰ Cette loi à la charge d'application du ministre de la Culture et des Communications, confie également des pouvoirs à différentes échelles administratives et citoyennes. Ainsi, le gouvernement du Québec, les municipalités locales et les communautés autochtones peuvent agir pour la préservation et la mise en valeur de leur patrimoine à travers plusieurs actions.

Figure 1.1 : Tableau récapitulatif des statuts légaux concernant la Loi sur le patrimoine culturel.

		STATUTS LÉGAUX				
		Déclaration	Désignation	Classement	Citation	Identification
CATEGORIES	Paysage culturel patrimonial		■			
	Site patrimonial	■		□	◆	
	Immeuble patrimonial			□	◆	
	Document patrimonial*			□	◆	
	Objet patrimonial*			□	◆	
	Patrimoine immatériel		□			◆
	Personnage historique décédé		□			◆
	Événement historique		□			◆
	Lieu historique		□			◆

*Les municipalités et les communautés autochtones ne peuvent citer que les documents et les objets patrimoniaux dont elles sont propriétaires.

■ Gouvernement du Québec
 □ Ministère de la Culture et des Communications
 ◆ Municipalités locales et communautés autochtones

Source : À propos de la Loi sur le patrimoine culturel, op. cit.

En ce qui concerne notre objet d'étude, les bâtiments-églises entrent dans la catégorie des « immeubles patrimoniaux »¹⁵¹ et peuvent à ce titre faire l'objet d'un « classement » par le Ministère de la Culture et des

¹⁴⁸ Histoire de la protection du patrimoine au Québec, Ministère de la Culture et des Communications, URL : <<https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5122>>, consulté le 18 juillet 2017.

¹⁴⁹ *Loi sur le patrimoine culturel du Québec*, L.R.Q., chapitre P-9.002, Québec, Éditeur officiel du Québec. URL: <<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-9.002>>

¹⁵⁰ À propos de la Loi sur le patrimoine culturel: connaître, protéger, valoriser, transmettre notre héritage collectif, Québec, Direction générale du patrimoine et des institutions muséales : Direction des communications et des affaires publiques, Ministère de la culture et des communications, 2013.

¹⁵¹ Art. 2, Chapitre 1, Loi sur le patrimoine culturel : «immeuble patrimonial» : tout bien immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique ou technologique, notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain.

Communications ou d'une « citation » par une municipalité ou communauté autochtone. Cependant, une église et le quartier environnant peuvent constituer un site patrimonial, un lieu historique ou être la trace matérielle d'un événement historique. Dans la plupart des cas, la protection porte alors sur un périmètre défini et non pas uniquement sur le bâtiment. Ces différents statuts juridiques peuvent parfois se cumuler. Regardons ici les mesures et les types de protections qui concernent directement la gestion du bâtiment-église à savoir le classement ou la citation.

Le classement d'un bien patrimonial¹⁵² qui constitue la plus haute protection pour une église, se fait soit à l'initiative du ministre, soit à la suite de la réception d'une proposition qui peut provenir d'un citoyen. Il se fait sur un bien immobilier comme mobilier, en tout ou en partie, « dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public »¹⁵³. À moins d'indications contraires dans l'avis de classement, l'extérieur et l'intérieur de l'immeuble sont visés par cette protection. Au besoin, pour mieux protéger l'édifice classé, une aire de protection peut être délimitée. Le propriétaire d'un tel bien doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de sa valeur patrimoniale¹⁵⁴ et peut dans ce but, bénéficier d'une aide financière et technique accordée par le ministre ou la municipalité locale.

La citation d'un bien patrimonial relève de la compétence d'une municipalité locale ou d'une communauté autochtone. Elle peut y avoir recours de sa propre initiative ou à la suite d'une proposition qui peut ici aussi, relever d'un citoyen, dans le but de préserver un bien situé sur son territoire dont « la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public »¹⁵⁵. Après avis favorable du conseil municipal, la citation est officialisée par l'adoption d'un règlement d'urbanisme préconisant les mesures de protection de l'édifice. Contrairement au classement, l'intérieur de l'immeuble n'est protégé que si le règlement en fait mention. À défaut de cette précision, seul l'extérieur de l'immeuble est visé par la citation. Un édifice patrimonial ne peut être cité s'il est déjà classé par le ministre ou s'il est situé dans un site patrimonial classé ou déclaré. Le propriétaire d'un bien patrimonial cité doit également prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ce bien. Ainsi, il ne peut réaliser des travaux sans avertir au préalable¹⁵⁶ l'autorité locale et doit demander une autorisation pour toute aliénation¹⁵⁷.

¹⁵² À propos de la Loi sur le patrimoine culturel, *op. cit.*, p. 10.

¹⁵³ Art. 29, Loi sur le patrimoine culturel.

¹⁵⁴ Une autorisation est obligatoire pour transporter le bien hors du Québec, l'altérer, le restaurer, le réparer ou le modifier de quelque façon, le démolir en tout ou en partie, le déplacer et l'utiliser comme adossement à une construction.

¹⁵⁵ Art. 127, Loi sur le patrimoine culturel.

¹⁵⁶ Préavis d'au moins 45 jours avant d'altérer, de restaurer, de réparer ou de modifier de quelque façon un immeuble patrimonial cité.

¹⁵⁷ Autorisation obligatoire avant de démolir en tout ou en partie un immeuble patrimonial cité, de déplacer un immeuble patrimonial cité, d'utiliser un immeuble patrimonial cité comme adossement à une construction.

Figure 1.2 : Tableaux des différents statuts juridiques portant sur et autour des églises au Québec en mars 2017.

Statut juridique des églises du Québec	Montréal	Autres régions du Québec	Total	%	Total par juridiction	%
Municipal						
Citation – immeuble patrimonial	3	123	126	51,4	245	7,4
Citation – site patrimonial		5	5	2,1		
Citation – situé dans un site patrimonial	10	104	114	46,5		
Provincial						
Classement – immeuble patrimonial	11	77	88	44,7	197	6,0
Classement – objet patrimonial		42	42	21,3		
Classement – situé dans un site patrimonial	1	17	18	9,1		
Déclaration – situé dans un site patrimonial	4	26	30	15,3		
Délimitation – aire de protection	6	13	19	9,6		
Fédéral						
Désignation – lieu historique national	12	9	21	95,5	22	0,7
Événement historique national		1	1	4,5		
Sans statut	624	2211	2 835		2 835	85,9
Total	671	2628	3299		3299	100,0

Source : Lyne Bernier, CRC en patrimoine urbain.

Face aux fermetures et aux ventes d'églises qui se multiplient au Québec (les chiffres sont abordés ci-après), ces différentes protections permettent un certain contrôle de la part de l'entité publique à de multiples échelles territoriales, afin d'éviter des aliénations irréversibles en raison de manque de moyens financiers de la part des diocèses. Actuellement, 369 églises¹⁵⁸ font l'objet d'un statut juridique patrimonial dans la province québécoise. Parmi celles-ci, 88 églises sont classées immeubles patrimoniaux au niveau provincial et 126 font l'objet d'une citation comme immeuble patrimonial au niveau municipal.

¹⁵⁸ Compilation par Lyne Bernier, CRC en patrimoine urbain, mars 2017.

1.1.4 Le financement du patrimoine religieux par l'État : le Conseil du patrimoine religieux du Québec

Les sommes allouées aux églises classées et aux églises non protégées, que ce soit par les gouvernements¹⁵⁹ ou à travers différentes campagnes de financement du patrimoine, se sont au fil des années, révélées insuffisantes pour les préserver de leur fermeture et de fait, de leur disparition. En 1995, le gouvernement provincial a mis sur pied un « Programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux » qui, bien que destiné à tous les cultes pour garantir la neutralité de l'État¹⁶⁰, ciblait principalement les églises catholiques¹⁶¹. Pour mener à bien ce projet, il créa une association, la Fondation du patrimoine religieux, à qui fut confiée la gestion de 35 millions de dollars sur cinq ans¹⁶² pour le soutien, la promotion et la restauration des œuvres d'art et des immeubles (y compris les orgues). En 2007, cet organisme à but non lucratif (OBNL) devient le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ). Son organisation en comités régionaux autour de douze « tables de concertation »¹⁶³, vise à décentraliser leur gestion pour couvrir les besoins des territoires.

Pour répondre au mieux à la célèbre phrase « nos églises sont nos châteaux »¹⁶⁴ et à ce titre, les préserver par l'octroi de fonds publics, une première phase de travail a débuté en 2003. Un inventaire des lieux de culte, de toutes les traditions ou communautés religieuses¹⁶⁵ et construits sur le territoire du Québec avant 1975¹⁶⁶, est établi. À cette époque, il n'existait aucun inventaire¹⁶⁷ de ce type de biens et la base regroupant les 2 751 édifices culturels constituait alors « l'un des plus utiles instruments de recherche qui aient été produits sur l'architecture »¹⁶⁸ dans la province. La deuxième phase entreprise en 2004, a porté sur l'évaluation patrimoniale et la classification régionale de 1 600 édifices culturels édifiés avant 1945 et inventoriés en première phase.

¹⁵⁹ Fédéral, provincial et municipaux.

¹⁶⁰ À ce sujet lire Micheline MILOT, « Laïcité au Canada: Liberté de conscience et exigence d'égalité », *Archives de sciences sociales des religions*, 1 juin 2009, n° 146, pp. 61-80.

¹⁶¹ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, *op. cit.*, p. 228.

¹⁶² <<http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/a-propos/historique>>, consulté le 20 juillet 2017.

¹⁶³ <<http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/a-propos/structure>>, consulté le 20 juillet 2017.

¹⁶⁴ « Slogan » relancé en 1996 par Luc Noppen et Lucie K. Morisset qui a depuis été largement repris par les politiques, le clergé comme les citoyens témoignant de l'importance des églises dans l'imaginaire collectif québécois. Voir Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Art et architecture des églises à Québec: foi et patrie*, Québec, Ville de Québec : Ministère de la culture et des communications du Québec, 1996, 179 p.

¹⁶⁵ Cet inventaire inclut les églises paroissiales, les lieux de culte de traditions autres que catholiques, les chapelles conventuelles, les oratoires, les sanctuaires et les lieux de pèlerinage.

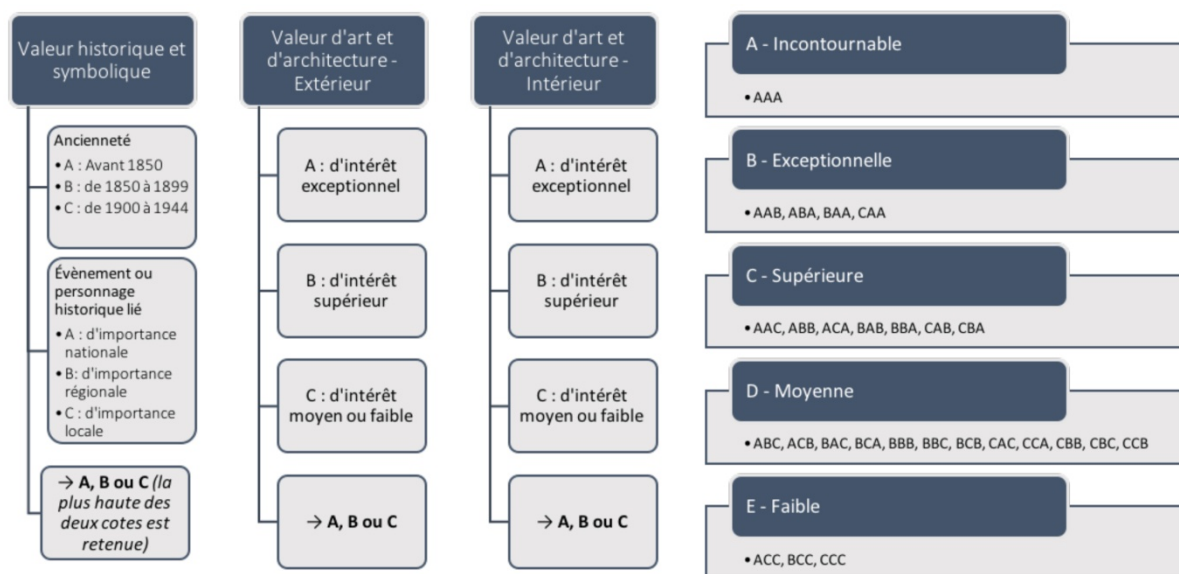
¹⁶⁶ CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, *Inventaire des lieux de culte du Québec* [Rapport], 2006, 101 p.

¹⁶⁷ Les derniers remontaient au travail dirigés par Gérard Morisset entre 1936 et 1957, voir Michel CAUCHON, « L'inventaire des œuvres d'art », *À la découverte du patrimoine avec Gérard Morisset*, Paul Galarneau (dir.), Ministère des Affaires culturelles Québec, Musée du Québec, 1981, p. 35-44 et Lucie K. MORISSET, *Des régimes d'authenticité*, *op. cit.*

¹⁶⁸ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, *op. cit.*, p. 251.

À partir de cet inventaire, l'attribution des finances publiques se fait selon des critères de notation, annoncés comme des critères patrimoniaux, établis par le CPRQ¹⁶⁹. L'évaluation préconise trois critères principaux appliqués à chacun des édifices culturels, à savoir la valeur historique et symbolique, la valeur d'art et d'architecture de l'extérieur et la valeur d'art et d'architecture de l'intérieur. Les cotes attribuées expriment l'intensité¹⁷⁰ de la valeur patrimoniale du lieu, A étant « incontournable » et E « faible ». L'assignation des cotes finales, essentielles à l'attribution de l'aide financière, est décidée par les membres des comités régionaux « composés de représentants des propriétaires d'églises »¹⁷¹.

Figure 1.3 : Critères d'évaluation patrimoniale du CPRQ.



Source : J. Bonhomme, 2016.

Cette notation et son arbitrage conduisent les spécialistes du patrimoine à s'interroger quant à leur rigueur et leur scientificité¹⁷², dès lors que les édifices construits entre 1945 et 1975 ont été intégrés dans la classification uniquement depuis 2013 et que pour de nombreuses églises l'équipe de l'inventaire a trouvé portes closes¹⁷³. Alors qu'ils dénoncent un soutien davantage orienté vers le financement du maintien du culte plutôt que vers « la recherche de solutions à long terme pour l'entretien du patrimoine religieux »¹⁷⁴, le critère d'admissibilité lié à l'usage religieux d'un bâtiment est abandonné en 2014. Par conséquent, des

¹⁶⁹ Ces éléments, l'inventaire ainsi que l'évaluation patrimoniale des lieux de culte du Québec retranscrit dans une fiche d'inventaire, sont disponibles en ligne via un site cartographié. Cet outil constitue une base de données utile pour la connaissance et la diffusion de ce corpus. URL : <<http://www.lieuxdeculte.qc.ca/index.php>>, consulté le 20 juillet 2018.

¹⁷⁰ A : incontournable, B : exceptionnelle, C : supérieure, D : moyenne et E : faible.

¹⁷¹ Lyne BERNIER, *Les églises et les bâtiments à caractère religieux de Montréal : de la francisation à la patrimonialisation*, thèse de doctorat en études urbaines, Université de Bretagne Occidentale, 2015, 512 p.

¹⁷² Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, op. cit., p. 237.

¹⁷³ <<http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/a-propos/historique>>, consulté le 20 juillet 2018.

¹⁷⁴ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, op. cit., p. 236.

projets de reconversion d'édifices culturels sont maintenant ouverts à l'aide financière publique de manière théorique. Dans les faits il en est autrement et pour cause, ce que nous allons voir ci-dessous.

Le 25 juin 2017¹⁷⁵, le gouvernement québécois annonce une bonification de 20 %¹⁷⁶ de l'aide financière pour la conservation du patrimoine religieux en 2017-2018, soit 12 millions de dollars. Ainsi, ce nouveau programme de financement reconnaît les biens classés en vertu de la loi sur le patrimoine culturel au même titre que les biens évalués entre A et C par le CPRQ ; cela représente 779 églises, soit 25 % du corpus du CPRQ¹⁷⁷. Lorsqu'un bien est admissible, les fabriques ou le diocèse¹⁷⁸, les municipalités, les OBNL et les propriétaires privés peuvent formuler une demande de financement. L'État a pris en considération le risque de fermeture de nombreuses églises en établissant clairement les règles de subvention, qui prennent en compte l'anticipation et la prévision temporelle de la fermeture pour définir la subvention accordée : une aide de moins de 300 000 dollars est accordée pour une aliénation prévue dans les 5 ans ou moins, une aide entre 300 000 et 699 999 dollars pour une aliénation pensée dans les 10 ans ou moins, et une aide de 700 000 dollars et plus pour une aliénation prévue dans les 20 ans ou moins¹⁷⁹. Ce qui revient à dire que plus le bien perd tard son usage religieux, plus il sera soutenu financièrement par l'État pour sa conservation. Mais qu'en est-il des églises déjà fermées ?

1.2 La désaffectation versus l'affectation

«Renonçons à l'angélisme. Les églises ferment. »¹⁸⁰

Ce constat, formulé par les spécialistes du patrimoine religieux comme de la sociologie¹⁸¹, révèle les conséquences du processus de baisse de la pratique du culte, entamé dès les années 1960¹⁸². Ce mouvement de fermetures amorcé au début des années 1995, s'accélère depuis l'an 2000¹⁸³ dans la

¹⁷⁵ Communiqué du ministre de la Culture et des Communications, le ministre Luc Fortin annonce une bonification de 20 % de l'aide financière pour la conservation du patrimoine religieux en 2017-2018, en ligne :

<https://mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=2328&no_cache=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=7865&tx_ttnews%5BbackPid%5D=2&cHash=4eca9316f0e0bcd2530858f14a95a079>, consulté le 20 juillet 2017.

¹⁷⁶ Par rapport aux quatre années précédentes.

¹⁷⁷ Compilation par Lyne Bernier, CRC en patrimoine urbain, mars 2017.

¹⁷⁸ Ces financements sont possibles pour toutes les religions ainsi le consistoire, les communautés religieuses ou l'équivalent dans les autres traditions religieuses peuvent également formuler une demande.

¹⁷⁹ <<http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/aide-financiere/restauration-du-patrimoine-culturel-a-caractere-religieux>>, consulté le 20 juillet 2017.

¹⁸⁰ Lucie K. MORISSET, Luc NOPPEN et Thomas COOMANS (dir.), *Quel avenir pour quelles églises?*, op. cit., p.1.

¹⁸¹ Danièle HERVIEU-LEGER, *Catholicisme, la fin d'un monde*, op. cit.

¹⁸² Lucie K. MORISSET, Luc NOPPEN et Thomas COOMANS (dir.), *Quel avenir pour quelles églises?*, op. cit., p.3.

¹⁸³ Source observatoire mis en place par la CRC en patrimoine urbain et Luc Noppen, « Dossier Explorations autour du destin des églises du Québec », op. cit.

province. Cette dés-errance des églises, fortement relayée par les médias¹⁸⁴, suscite une grande émotion auprès des citoyens qu'ils soient croyants ou non. À l'annonce de la fermeture de « leur » église, un premier mouvement de contestation voit le jour pour rapidement laisser place à celui de soutien pour sa préservation. Entre une Église en perte de fidèles, des églises à vendre et des églises qui ne laissent pas indifférents qu'elles soient démolies ou reconverties, prenons la mesure de chaque situation pour comprendre les faits aujourd'hui.

1.2.1 Une Église en décroissance

Les chiffres sont là, même si 71 % des Québécois se revendiquent de culture catholique, seul 4,5 %¹⁸⁵ sont estimés comme messalisants¹⁸⁶ en 2017, contre 8 % en 1996 et 80 % en 1960. Le recensement de 2001 a révélé que le nombre de citoyens « d'aucune religion » occupait la deuxième position dans le tableau « des confessions religieuses »¹⁸⁷. De cela il ressort que le taux de pratique religieuse¹⁸⁸ du Québec est l'un des plus bas en Amérique du Nord¹⁸⁹. Bien qu'une petite assistance majoritairement constituée de personnes âgées subsiste encore, ces mutations sociologiques ont pour résultat le vide qui petit à petit a investi les églises pour les occuper pleinement aujourd'hui.

De plus, après des années de baisse d'activité, l'Église et les diocèses font face à un manque de moyens tant financiers qu'humains. Lacunes financières car les fidèles ne sont plus là pour faire des dons et assumer les frais de l'édifice, à savoir les charges courantes et l'entretien du bâtiment. Dans les années 1950, 98 % de la population québécoise donnait de l'argent aux paroisses. Cette proportion est passée à 10 % en 2004¹⁹⁰.

Manque de moyens humains car le nombre de prêtres desservants est en baisse à l'image des pratiquants. En 2001, le nombre de séminaristes nord-américains était de 5 000 contre 14 365 en

¹⁸⁴ Marie-Eve Schaffer, *Quand les églises rendent l'âme*, Journal Métro, 20 décembre 2013. URL : <<http://journalmetro.com/actualites/national/419876/quand-les-eglises-rendent-lame/>>, consulté le 12 décembre 2014. Frédérique Doyen, *Mutation à vitesse grand V des églises, Les démolitions ont doublé en deux ans*, Le Devoir, 8 novembre 2014. URL : <<http://www.ledevoir.com/culture/actualites-culturelles/423339/mutation-a-vitesse-grand-v-des-eglises>>, consulté le 12 décembre 2014. Graeme Hamilton, *What's happening to Montreal's churches?*, National Post, 25 juillet 2014. URL : <<http://nationalpost.com/holy-post/whats-happening-to-montreals-churches-quebec-finding-new-ways-to-preserve-its-heritage-in-a-secular-age/wcm/419f8d6a-c470-4c7b-b222-891298dc3457>>, consulté le 25 novembre 2014. La liste pourrait être encore bien longue...

¹⁸⁵ Compilation des chiffres par Lyne Bernier, CRC en patrimoine urbain, mars 2017.

¹⁸⁶ Personne qui participe ou assiste à la messe dominicale.

¹⁸⁷ Luc Noppen et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, op. cit., p. 50.

¹⁸⁸ Les spécialistes expliquent que l'Église catholique semble la plus affectée mais que peu de confessions traditionnelles s'en sortent mieux. À Montréal, plus que le cinquième des paroisses de jadis persistent chez les anglicans et en 1994, une seule des vingt-cinq synagogues existe encore autour du boulevard Saint-Laurent.

¹⁸⁹ Luc Noppen et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, op. cit., p. 51.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 92.

1970¹⁹¹. D'un côté, les jeunes vocations sont rares et de l'autre, les prêtres en fonction sont âgés et pour beaucoup à l'aube de la retraite. En 1996, seuls sept prêtres diocésains avaient moins de trente ans, tandis que 35 % d'entre eux étaient âgés de plus de 70 ans. Même si l'Église recrute aujourd'hui dans des pays en voie de développement - sur le continent africain principalement¹⁹² - les diocèses peinent à trouver un curé pour répondre aux besoins de chaque paroisse, ce qui encourage leur fusion et leur suppression. En 2013, le diocèse de Québec, composé de 204 paroisses alors qu'il en comptait 269 en 1995, a annoncé que « ce nombre sera réduit à 30 d'ici 2020 »¹⁹³. Cette même année, des 172 paroisses du diocèse de Montréal, il n'en restait plus que 70 encore actives.

1.2.2 Des églises à vendre

Suite à l'incapacité de certaines fabriques à subvenir à leurs besoins, des regroupements paroissiaux s'opèrent. Ils consistent à rassembler plusieurs paroisses en une seule dans le but de dissoudre leurs dettes¹⁹⁴. Plusieurs communautés pratiquantes, plusieurs territoires (quartier ou commune) sont alors fusionnés en une seule et unique paroisse et une seule et unique église est choisie pour l'ensemble. Notons que cette église « mère » est bien souvent sélectionnée selon des critères pratiques, loin des considérations patrimoniales. En effet, dans le but d'avoir le moins de charges possibles, le diocèse choisit l'édifice non pas le plus intéressant, mais bien le plus « utile »¹⁹⁵. Celui qui possède le meilleur état de conservation, avec le plus de places de stationnement et dont la position est stratégique : centralité sur un territoire, desserte par une grande route ou par des transports en commun.

Ces décisions structurelles entraînent à chaque fermeture de paroisse, la vente de son église. La réalité a montré que ces transactions se réalisent en cascades, la vente d'une église entraînant une autre, renforçant la gestion centralisée de ces biens¹⁹⁶. La vente des églises à l'initiative de l'Église catholique, donne l'image de « la mère qui mange ses petits »¹⁹⁷. Alors que religieux clament et civils constatent qu'à « Montréal, comme ailleurs au Québec, la plupart des paroisses sont à court d'argent et n'ont plus les moyens d'entretenir seules ces temples », les chiffres sont éloquentes. En mars 2017, sur les 2 903

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 50.

¹⁹² Jean-Claude Leclerc, *Des prêtres africains pour sauver l'Église québécoise ?*, Le Devoir, 24 septembre 2014, en ligne : <<http://www.ledevoir.com/societe/ethique-et-religion/419717/des-pretres-africains-pour-sauver-l-eglise-quebecoise>>, consulté le 26 juillet 2017.

¹⁹³ Luc NOPPEN, « Dossier Explorations autour du destin des églises du Québec », *op.cit.*, p. 54.

¹⁹⁴ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, *op. cit.*, p. 109.

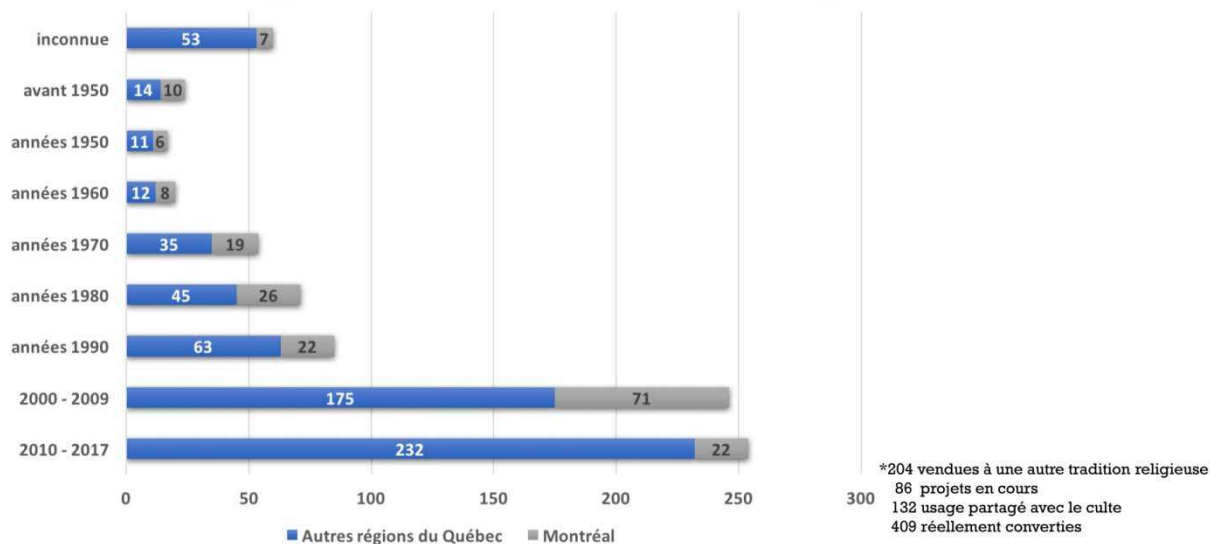
¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 62.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 116.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p.16, p. 88.

églises¹⁹⁸ inventoriées par la CRC en patrimoine urbain¹⁹⁹, 831 ont été vendues²⁰⁰. Ce phénomène, même s'il n'est pas nouveau²⁰¹ s'est accéléré durant les dernières décennies. Alors que 85 églises étaient vendues dans les années 1990, on en décompte 246 entre 2000 et 2009 et plus récemment, encore 254 entre 2010 et 2017.

Figure 1.4 : Chronologie des ventes d'églises au Québec, à Montréal et dans les autres régions.



Source : Lyne Bernier, CRC en patrimoine urbain, mars 2017.

L'analyse de ce graphique révèle que les ventes d'églises dans la seule ville de Montréal ont été au cours du temps proportionnellement plus importantes que dans le reste du Québec. Les recherches de Lyne Bernier²⁰² ont démontré que le contexte historique et social à l'image de la diversité culturelle et culturelle de la fameuse « ville aux cent clochers »²⁰³, la prédispose davantage à ces mutations. En effet, les lieux de culte fermés par les traditions religieuses historiques sont le plus souvent cédés à de nouvelles traditions (surtout évangélistes), issues de l'immigration.

¹⁹⁸ De toutes traditions et excluant les 300 églises démolies.

¹⁹⁹ Compilation Lyne Bernier, mars 2017.

²⁰⁰ 204 vendues à une autre tradition religieuse, 86 projets en cours, 132 usages partagés avec le culte et 409 réellement converties.

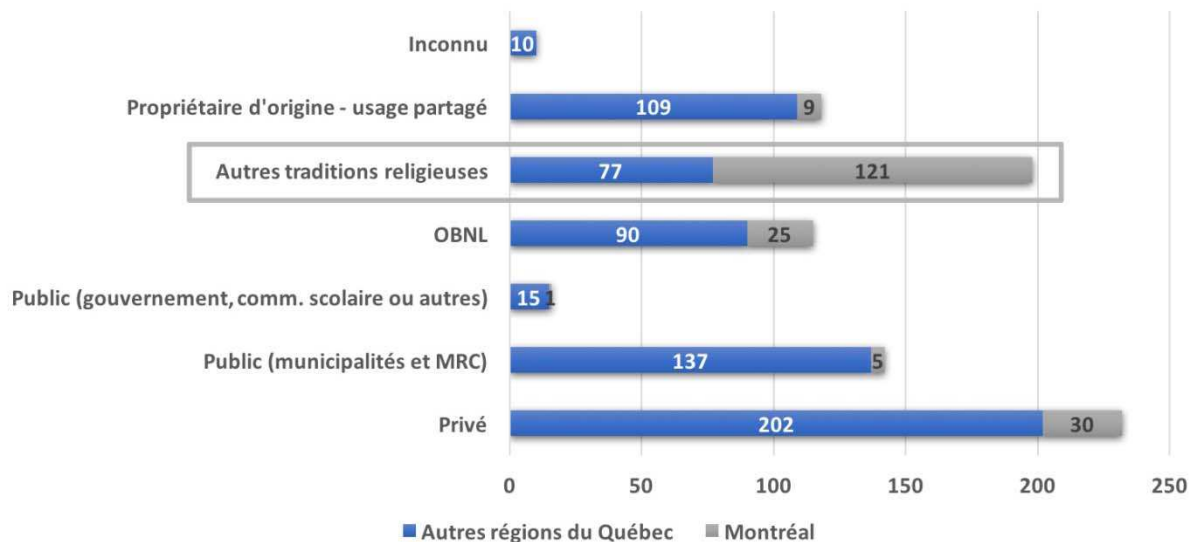
²⁰¹ Déjà en 1925, plusieurs congrégations religieuses protestantes se sont réunies au sein de l'Église unie du Canada, ce qui entraîna la migration de plusieurs communautés vers l'ouest, donnant naissance aux premiers lieux de culte excédentaires.

²⁰² Lyne BERNIER, « La conversion des églises à Montréal. Etat de la question », *Architecture-Canada. Journal de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada*, 2011, vol. 36, n° 1, pp. 41-64. ; Lyne BERNIER, *Les églises et les bâtiments à caractère religieux de Montréal*, op. cit.

²⁰³ Expression largement reprise provenant des mots prononcés par l'écrivain Mark Twain, étonné par l'importance quantitative des églises visibles depuis la fenêtre de sa chambre de l'hôtel Windsor en 1881 à Montréal: « *This is the first time I was ever in a city where you couldn't throw a brick without breaking a church window. Yet I was told that you were going to build more.* », cité à l'origine dans Ronald T. Harvie, 1881. « Mark Twain in Montreal », *The New York Times*, édition du 10 décembre ; source Luc NIPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, op. cit., p. 14.

En étudiant plus en détail la nature des acheteurs, la différence de pratiques entre Montréal et les autres régions du Québec est encore une fois éclairante. En effet, alors que les autres traditions religieuses sont les premières acquéreuses dans la métropole, les structures publiques et OBNL représentent les principaux transactionnaires (239) dans les autres régions.

Figure 1.5 : Catégories d'acheteurs d'églises au Québec, à Montréal et dans les autres régions.



Source : Lyne Bernier, CRC en patrimoine urbain, mars 2017.

Au regard des chiffres, il semble que la vente d'une église et surtout la nature de son nouveau propriétaire, dépendent du territoire géographique et du milieu social et culturel sur lesquels elle est édifée. Ainsi son contexte urbain ou rural et par conséquent les enjeux et problématiques territoriales associées, conditionneraient son devenir.

1.2.3 Des églises démolies ou reconverties

Dans toutes les situations, lorsqu'une église est vendue, deux issues se présentent. Elle peut-être utilisée pour un autre usage et reconvertie, ou bien démolie pour laisser place à un nouvel édifice. Les données collectées à la CRC en patrimoine urbain opposent une fois de plus la réalité montréalaise au reste de la province. Depuis 1900, 146 églises ont été démolies à Montréal, soit 22,3 % du corpus contre 154 sur le reste du territoire, soit 6 %.

Figure 1.6 : Usages des églises au Québec, à Montréal et dans les autres régions.

				Montréal	%	Autres régions du Québec	%	Total 2017	%
		Île de Montréal	Autres régions du Québec						
Églises occupées par le culte	• De façon continue	308	1662	429	65,5	1745	68,5	2174	67,9
	• Avec changement de tradition religieuse (excluant les églises protestantes fusionnées à l'Église Unie du Canada en 1925)	121	83						
Projets en cours				5	0,8	81	3,2	86	2,7
À vendre				5	0,8	39	1,5	44	1,4
À l'abandon						12	0,5	12	0,4
Fermées au culte (sans projet)				5	0,8	41	1,6	46	1,4
Converties à un autre usage	• Usage laïque	59	348	65	9,9	476	18,7	541	16,9
	• Usage partagé avec le culte	6	121						
Sous-total				509	17,7	2394	94,0	2903	90,6
Démolies depuis 1900				146	22,3	154	6,0	300	9,4
Total				655	100,0	2548	100,0	3203	100,0

Source : Lyne Bernier, CRC en patrimoine urbain, mars 2017.

Le choix de préférer un acheteur ayant la volonté de transformer une église dépend de la politique locale de l'Église. En d'autres termes, l'avenir des églises est soumis à la gestion plus ou moins libérale des évêques²⁰⁴. Alors que la loi concernant les droits sur les mutations immobilières²⁰⁵ permet à l'Église « d'assortir les ventes de clauses strictes de conservation », cette pratique n'est pas répandue²⁰⁶ au profit de certaines spéculations foncières²⁰⁷ qui ne sont pas fondées sur l'édifice, mais sur le site qu'il occupe, généralement important et bien placé. En effet, comme le souligne Luc Noppen, le bâtiment-église n'a pas ou très peu de valeur foncière. En revanche, la parcelle sur laquelle il est édifié a une réelle valeur immobilière et financière²⁰⁸ en fonction de son degré d'urbanité. Ainsi, « plus de 60 % des églises catholiques encore actives à Montréal présentent une valeur foncière impartie au terrain, supérieure à celle du bâtiment »²⁰⁹. On comprend donc que l'option de transaction la plus rémunératrice, c'est-à-dire celle qui conduit à une démolition soit le plus souvent choisie.

En revanche, et le Québec est l'un des grands témoins de cette pratique, la transaction peut emprunter la voie d'une reconversion à un autre usage. En comparaison des chiffres liés aux démolitions, observons

²⁰⁴ À Montréal par exemple, la situation des églises n'a pas changée en 2013. Cela s'explique par l'arrivée d'un nouvel archevêque en 2012, qui, convaincu d'un retour possible de la société vers la religion, se montre réticent à la mutation des églises de son diocèse.

²⁰⁵ <<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-15.1>>, à jour au 1^{er} mai 2017.

²⁰⁶ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, op. cit., p. 116.

²⁰⁷ Lyne BERNIER, *Les églises et les bâtiments à caractère religieux de Montréal*, op. cit., p. 366.

²⁰⁸ Le montant de la transaction est souvent estimé à la valeur de la parcelle moins le coût de la démolition de l'église.

²⁰⁹ Lyne BERNIER, *Les églises et les bâtiments à caractère religieux de Montréal*, op. cit., p. 367.

ceux de la reconversion²¹⁰. En 2017, sur la totalité des églises inventoriées, 541 sont destinées à un autre usage, soit 16,9 %, dont 407 sont vouées à un usage laïque et 127 partagent un nouvel usage laïque avec le culte.²¹¹ La dialectique métropole/région confirme les différences de pratiques car seulement 9,9 % des églises montréalaises sont reconverties contre 18,9 % dans le reste de la province.

Notons que ce choix de démolition ou de reconversion est d'arbitrage difficile. Il demeure actuellement 46 églises fermées au culte et sans projet dans tout le Québec ; parmi elles 41 sont en dehors de Montréal.

Même si les destructions et les transformations d'églises se volent quotidiennement la une des journaux²¹², les chiffres ne trompent pas : au Québec, la pratique de la reconversion des églises domine celle de la démolition.

1.2.4 Des églises en affection

Au regard des chiffres concernant la pratique du culte catholique, « l'attachement des Québécois à l'Église pourrait-il n'être, en fait, qu'un attachement aux églises ? »²¹³. En effet, le sort d'une église démolie ou reconvertie, touche un grand nombre de citoyens, croyants et non croyants²¹⁴. Lors de l'annonce d'une fermeture de paroisse, les premiers avertis sont les fidèles. Même s'ils s'indignent contre cette décision, elle est bien souvent déjà entérinée par les responsables religieux. Dès lors, « on ne peut guère s'étonner qu'un nombre croissant de paroissiens « fusionnés » préfèrent désertier le culte auquel on les assigne brutalement plutôt que d'oublier « l'église de quartier » à laquelle ils s'identifient »²¹⁵. Peu après l'annonce de la mise en vente, les citoyens, au-delà de la communauté religieuse, se regroupent dans le but de

²¹⁰ Le panel d'usages développés dans ces édifices est exposé ci-après, voir 2.3 La conversion des églises: « un siècle d'expérience ».

²¹¹ Lyne Bernier précise que dans la plupart des cas, l'église a déjà été acquise par la municipalité qui consent le partage du lieu avec le culte et conserve un espace dédié au culte.

²¹² Quelques titres pour les démolitions : Jeanne CORIVEAU, *Une église moderne « majeure » sacrifiée*, Le Devoir, 29 décembre 2015, URL : <<http://www.ledevoir.com/politique/villes-et-regions/458969/patrimoine-une-eglise-moderne-rasee-pour-des-condos>>; Jeanne CORIVEAU, *Montréal autorise la démolition d'une église « d'intérêt »*, Le Devoir, 14 janvier 2016, URL : <<http://www.ledevoir.com/politique/montreal/460168/montreal-autorise-la-demolition-d-une-eglise-d-interet>> ; *La démolition de l'église Notre-Dame-de-Fatima s'amorce à Jonquière*, Ici Radio-Canada, 31 janvier 2017, URL : <<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1014027/demolition-eglise-notre-dame-fatima-jonquiere>>, consultés le 26 juillet 2017.

Pour les reconversions: Marie-Eve SCHAFFER, *Ces églises qui changent de vocation*, Journal Métro, 20 décembre 2013, URL : <<http://journalmetro.com/actualites/national/419174/ces-eglises-qui-changent-de-vocation/>> ; Frédérique DOYON, *La réinvention des églises montréalaises*, Le Devoir, 17 juin 2014, URL : <<http://www.ledevoir.com/opinion/blogues/le-blogue-urbain/411235/la-reinvention-des-eglises-montrealaises>> ; Patrick de BELLEROSE, *Une centaine de municipalités ont acheté leur église... pour en éviter la démolition*, Huffington post Québec, 23 janvier 2015, URL : <http://quebec.huffingtonpost.ca/2015/01/23/centaine-municipalites-achat-eglise-sauvegarde_n_6488526.html>, consultés le 26 juillet 2017.

²¹³ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, op. cit., p. 52.

²¹⁴ Marc LAROUCHE, *L'église de Saint-Simon sauvée... par un athée*, Le Soleil, 2 décembre 2012, URL : <<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/les-regions/201212/01/01-4599791-leglise-de-saint-simon-sauvee-par-un-athee.php>> ; EDT, *Un projet de conversion d'une église en centre communautaire sème la controverse à Saint-Vallier*, Huffington post Québec, 20 juillet 2015, URL : <http://quebec.huffingtonpost.ca/2015/07/20/controverse-projet-conversion-eglise-saint-vallier_n_7836276.html>, consulté le 27 juillet 2017.

²¹⁵ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, op. cit., p. 60.

préservé « leur » église ou tout au moins, celle présente sur leur municipalité. Comme le souligne Lucie K. Morisset et Luc Noppen, à l'échelle locale ou nationale la valeur de l'église matérielle et/ou immatérielle, « outrepassé de loin sa fonction immédiate d'édifice culturel »²¹⁶. Toujours au centre d'un village ou d'un quartier, au-delà de leur figure architecturale (monumentale, typique, petite, dépouillée, etc.) et des besoins culturels, leur histoire reflète leur rôle fédérateur et social qui entraîna un investissement collectif dès leur origine.

À cela s'ajoute, rappelons-le, leur gestion communautaire et citoyenne à l'origine qui renforce cet ancrage historique, et en fait aujourd'hui des biens communs souvent cru éternels dans l'imaginaire collectif. La connaissance de ce contexte historico-juridique laisse entrevoir la particularité québécoise quant au devenir de ses églises : une grande acceptabilité sociale face à la réinvention de ces édifices à travers des nouveaux usages. Cette attitude reflète une réelle affection à la fois pour ce que les églises représentaient par le passé et pour ce que les Québécois souhaitent qu'elles demeurent dans l'avenir : un bien commun réceptacle de la vie collective. L'avenir des églises « relève sans doute moins de la loi et du droit que de l'amour qui, précisément, « fait » le patrimoine »²¹⁷.

1.3 La reconversion des églises : « un siècle d'expérience »

Alors que depuis 1995, la volonté gouvernementale de conserver les églises est bien engagée, le processus de fermeture alors enclenché n'a pas été empêché. Le contexte évoqué ci-avant, a entraîné une première vague de reconversions spontanées. Ces premières transformations ont permis au Québec d'avoir une certaine expérience dans ce domaine, composée de réalisations variées tantôt heureuses tantôt servant de contre-exemple. Elles ont la particularité d'avoir été menées « au cas par cas car il n'existe pas vraiment de normes claires, de balises ou de protocoles visant à encadrer ou à faciliter »²¹⁸ la reconversion des églises québécoises désacralisées. Au regard de ces transformations, opérées par le passé et jusqu'à nos jours, des leçons de ce phénomène « naturel » peuvent être tirées pour penser l'avenir des églises aujourd'hui.

²¹⁶ Lucie K. MORISSET, Luc NOPPEN et Thomas COOMANS (dir.), *Quel avenir pour quelles églises?*, *op. cit.*, p. 3.

²¹⁷ Lucie K. MORISSET, « Qui possède les églises », *op. cit.*, p. 134.

²¹⁸ Luc NOPPEN et Lyne BERNIER, « Des églises de plus en plus municipales ? 1ère partie : état des lieux », *Revue québécoise d'urbanisme, L'art de combiner la culture et le patrimoine*, mars 2017, vol. 37, n° 1, pp. 4-6.

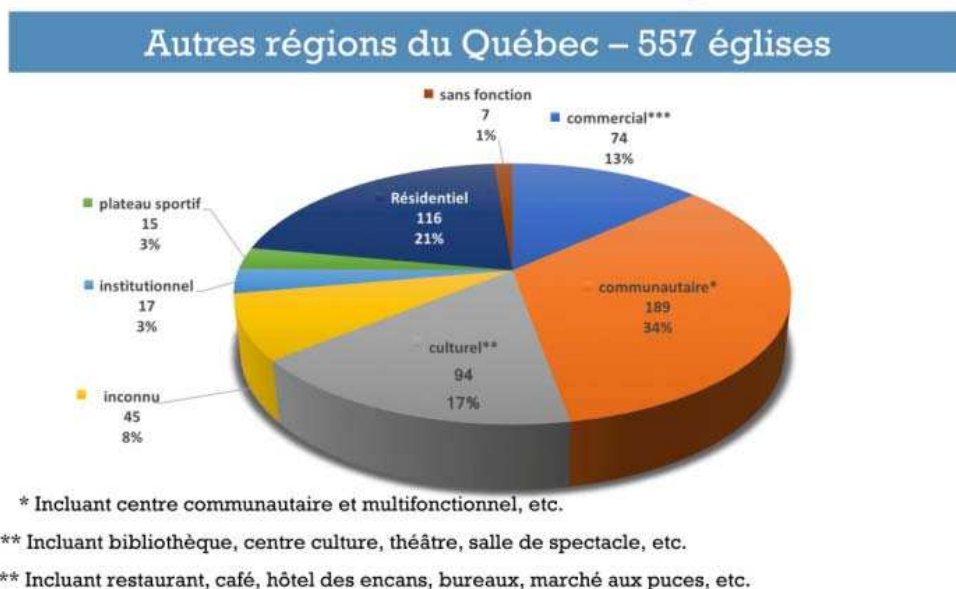
1.3.1 Quelques chiffres

L'observatoire mis en place par l'équipe de la CRC en patrimoine urbain, a permis de constituer une base de données sur les statuts de mutation des églises du Québec²¹⁹. Aujourd'hui, la compilation de ces connaissances permet de dresser un état de la question et de faire émerger quelques tendances éclairantes et inspirantes pour l'avenir.

Sur les 2 903 édifices inventoriés, un panel d'usages variés retrace ce phénomène depuis 1900, avec 86 projets en cours et 541 reconversions déjà réalisées. Sur les 627 églises en mutation²²⁰, la plus grande majorité, soit 211 édifices, est aujourd'hui transposée à un usage communautaire (associatif), 135 à un usage résidentiel (logements sociaux et communautaires, logements privés multiples et résidences individuelles), 103 à un usage culturel, 82 à un usage commercial, 24 à un usage institutionnel, 17 à un usage sportif et 9 demeurent sans fonction.

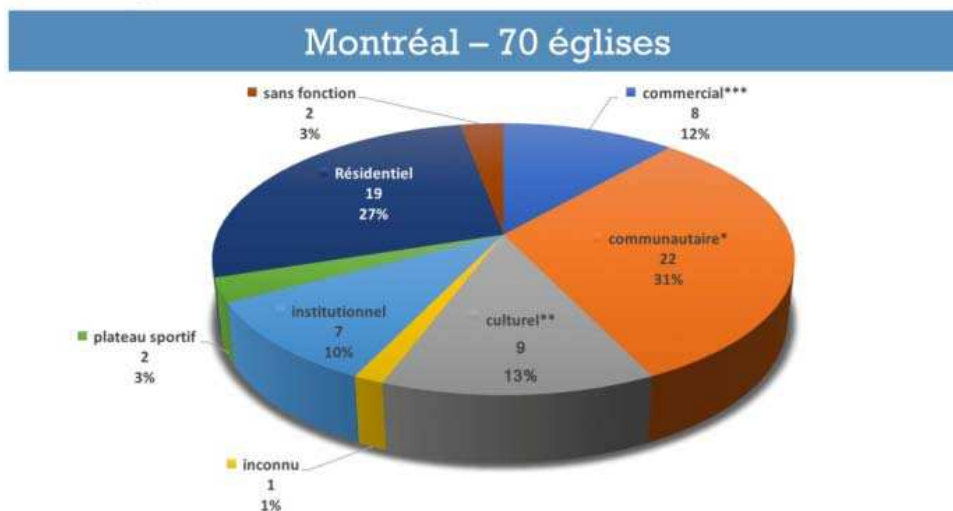
Même si la quantité d'églises reconverties en région et à Montréal n'est pas la même, la dichotomie urbain/rural n'est pas ici observée car les proportions de catégories d'usages sont sensiblement les mêmes.

Figure 1.7 : Nouveaux usages des églises au Québec, à Montréal et dans les autres régions.



²¹⁹ Les chiffres diffèrent de ceux du CPRQ puisqu'ils traitent des « églises et chapelles » (une typologie architecturale consacrée) et non des « lieux de culte » (un usage). De plus, les données sont établies à partir de 1900, en ne comptabilisant cependant que les églises fermées, converties ou démolies et non celles détruites pour être remplacées par de plus vastes.

²²⁰ Pour 46 édifices l'usage est inconnu.



Source : Lyne Bernier, CRC en patrimoine urbain, mars 2017.

1.3.2 Généalogie et enseignements des reconversions d'églises

Au-delà des chiffres, en regardant ce qui a été dit, pensé ou réalisé, « en reconnaissant les erreurs passées aussi bien qu'en misant sur l'expérience acquise »²²¹, des constats et des enseignements ont été tirés par les historiens de l'architecture Luc Noppen et Lucie K. Morisset qui ne manquent pas de rappeler que les transformations d'églises ne sont pas choses nouvelles. En revanche, « notre considération du patrimoine et des valeurs du monument »²²² a changé. Selon eux, alors que des années 1930 à la fin des années 1960, le souci se portait davantage vers l'utilisation pratique de la surface disponible en considérant avant tout l'utilité du bâtiment (valeur d'usage), les années 1970 et 1980 ont inversé le système, en posant la conservation comme un objectif en soi. Le jugement d'un bâtiment, réduit aux seuls critères historiques et esthétiques²²³, était fait au détriment de l'usage, abordé accessoirement et souvent en toute fin de course du processus de patrimonialisation. Leurs nombreux travaux et retours d'expérience permettent d'écrire une certaine « généalogie »²²⁴ de la reconversion des églises du Québec et d'alimenter le questionnement actuel par la connaissance des parcours de cette mutation :

« La [re]conversion de plusieurs églises fut ainsi le fait d'une histoire en deux, trois ou quatre temps, qui d'abord assista à un lent passage du monument dans la sphère de la société civile :

²²¹ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, op. cit., p. 45.

²²² Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », op. cit., p. 9.

²²³ Les valeurs d'existence : l'âge (la vieille église), l'art (la belle église), la matérialité (l'église solide) et la position (l'église qui domine le village).

²²⁴ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, op. cit., p. 45.

nombreuses furent celles qui, d'abord recyclées en usines, en couvent, en théâtre, firent ensuite l'objet d'une attention plus soucieuse de la mise en valeur de leurs qualités architecturales. »²²⁵

Cette observation indique que la reconversion, comme le patrimoine, s'inscrit dans le temps long, avec parfois même au départ un usage pouvant amoindrir la figure patrimoniale. Au cours du temps, il s'avère être un premier usage nécessaire pour légitimer la persistance de l'édifice. Les années passant, son maintien permet de recueillir la reconnaissance nécessaire soutenant l'avènement d'un projet à l'échelle de la considération collective du bâtiment-église, devenu monument. Les analyses des cas d'églises reconverties ont fait émerger des situations récurrentes desquelles deux grands types de projets ont été identifiés : des reconversions publiques et des reconversions privées.

1.3.2.1 Du « squat » au projet architectural

Le « squat » ou le projet architectural ont été identifiés par Luc Noppen et Lucie K. Morisset comme deux pratiques d'investissement d'ancienne église, la deuxième succédant parfois à la première.

Dans la première situation, le bâtiment abandonné est acheté pour y installer de façon spontanée et à moindre coût un nouvel usage. L'emprunt du mot « squat » ne fait pas référence à l'illégalité, donnée par une partie de sa définition²²⁶, mais à l'utilisation économique, spontanée, parfois précaire. Le chœur est bien souvent transformé en scène, des coussins sont posés sur les bancs lorsqu'ils ne sont pas simplement enlevés. Cette solution, adoptée dans de nombreuses petites églises protestantes en milieu rural, permet « un maintien approximatif de la figure architecturale, squattée comme le serait quelque entrepôt »²²⁷.

Dans le deuxième cas, d'autres églises ont fait l'objet d'un travail plus formel et plus visible. Tantôt la nouvelle fonction a été mise en architecture, tantôt, à l'inverse, l'intention était de valoriser l'absence de fonction par une mise en valeur des traces de l'ancienne église, comme dans le cadre de l'aménagement d'un parc ou lors de nouvelles constructions incluant des parties ou des restes de l'ancien édifice culturel.

La solution de « squattage » permet d'investir l'ancienne église en fonction des besoins et des moyens au moment de sa fermeture. Ce maintien offre la possibilité de développer un véritable projet d'architecture même après de nombreuses années squattées. L'utilisation même précaire des lieux, joue un rôle

²²⁵ Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *op. cit.*, p. 10.

²²⁶ « Squat », Définition CNRTL, en ligne : <<http://www.cnrtl.fr/definition/squat>>, consulté le 17 août 2017.

²²⁷ Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *op. cit.*, p. 17.

important dans la reconnaissance du potentiel spatial et fonctionnel de l'ancienne église²²⁸. Ainsi, du « squat » à l'œuvre architecturale, « un éventail de solutions très variées peuvent néanmoins tirer parti des caractéristiques spatiales de l'église »²²⁹.

1.3.2.2 Des reconversions du plus en plus publiques

Lors de la fermeture d'une église au Québec, le choix de son nouveau propriétaire est important afin d'assurer sa transmission aux générations futures. Au regard des données de la CRC en patrimoine urbain, il apparaît même comme primordial. De propriété privée diocésaine, la vente libre des églises a attiré - et attire toujours - des entrepreneurs immobiliers à la recherche d'une opération *marketing* via un bien atypique. D'un autre côté, ces édifices, bien souvent les plus anciens du village ou du quartier, sont rachetés par les municipalités afin de les conserver comme patrimoine d'intérêt public et collectif.

Dans le premier cas, on constate qu'aujourd'hui « la reprise des églises par des propriétaires privés à des fins commerciales est dans la plupart des cas un échec et finit par aboutir à la désaffectation/démolition des bâtiments »²³⁰. Le sauvetage d'une église par son rachat pour une opération commerciale ne dure parfois que deux, dix ou vingt ans. En effet, un montage entrepreneurial aussi brillant soit-il, ne s'inscrit pas dans un temps aussi long que celui du patrimoine, qui tend vers l'idéal de l'éternel. Les aléas du marché financier de nos sociétés ne permettent pas d'assurer le maintien de ces édifices de façon pérenne.

Dans le cas où les églises désaffectées deviennent propriétés des collectivités, municipalités ou OBNL, « la valeur d'usage est double : l'église reconvertie sert aux besoins de la collectivité et est mise en valeur comme haut lieu patrimonial dans la collectivité »²³¹. Même si différents usages se succèdent au cours du temps, le maintien de l'édifice est assuré par la pérennité du propriétaire public. Cette prise de conscience semble se répandre car en janvier 2017, 16 % des églises du Québec appartiennent désormais aux municipalités. Sur les 143 édifices, une majorité d'entre eux (55,9 %) ont été reconverties à un nouvel usage, 30,1 % des églises font un partage entre le nouvel usage et le culte dans une de ses parties, et pour 20 églises, soit 14 % des cas, la municipalité a acquis l'immeuble, même si le projet de reconversion n'est pas encore réalisé. En outre, sur les 85 projets de reconversion en cours et sur les 45 églises à vendre, Luc Noppen affirme qu'« une majorité vont aboutir dans le giron municipal »²³².

²²⁸ Ce processus se retrouve dans le cadre de squat d'anciennes usines en France, même si toutes les occupations ne se traduisent pas par une reconversion pérenne comme par exemple le site la Friche RVI à Lyon, ou encore le site de la Friche de la Belle de Mai à Marseille.

²²⁹ Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *op. cit.*, p. 11.

²³⁰ Luc NOPPEN et Lyne BERNIER, « Des églises de plus en plus municipales ? 1ère partie », *op. cit.*, p.5.

²³¹ *Ibid.*, p. 5.

²³² *Ibid.*, p.6.

Alors que depuis les années 2000 Lucie K. Morisset et Luc Noppen alertent sur la nécessité de trouver un nouveau propriétaire pour ces biens désaffectés²³³, il semblerait, à l'exception des grandes villes, que le mouvement de reprise des églises par les municipalités se développe largement à travers le Québec. Ces acquisitions s'accroissent même depuis ces dernières années en s'imposant « comme seule voie pour pérenniser le patrimoine ecclésial ». Ce processus a même été récemment encouragé par le ministre de la Culture et des Communications, en demandant aux municipalités de prendre davantage de responsabilités dans la mise en valeur de leur patrimoine, notamment ecclésial. En ce sens, telle une veille, elles doivent rapidement avertir le ministère lors d'une fermeture d'église. Dans l'esprit et les visées de la loi sur le patrimoine culturel, les gouvernements municipaux doivent prendre en charge le patrimoine d'échelle locale, dont les églises constituent une des figures majeures.

1.3.3 Pour une reprise civile des églises

Le développement du mouvement d'acquisition des églises par les municipalités rejoint pleinement la notion de *reprise*, défendue par les deux spécialistes depuis des années. Pour eux, la reconversion concerne « la compatibilité des fonctions – compatibilité sémantique et compatibilité fonctionnelle²³⁴ – de l'église et de ce qu'il pourra en advenir »²³⁵. Mais elle va au-delà en étant le fait d'une *reprise*, au sens ricoeurien²³⁶.

Reprendre, c'est « articuler le signe (l'église) et le sens (le patrimoine), de sorte que la déconstruction du signe (le sacré) complémente la *reprise* du sens (la sacralisation) ». La sacralité de ces lieux n'est plus, dès lors qu'ils perdent leur usage culturel. Mais la dimension hétérotopique²³⁷, celle d'un lieu *autre*, doit demeurer dans leur réinvention portée par les besoins et les préoccupations de l'époque. En d'autres termes :

« « Reprendre » une église, plus simplement, signifie premièrement, [...], se libérer du tropisme d'un sacré intégral et inviolable ; deuxièmement, que ce projet patrimonial, par la nature de son objet, repose sur des fondations sociétales (celles, d'abord, de la proximité) et, par conséquent, appelle une vocation communautaire, à cette intersection du sacré, du sacral et du patrimoine de

²³³ Lucie K. Morisset, « Qui possède les églises ? », *op. cit.*, p. 134 ; Luc NOPPEN, « Dossier Explorations autour du destin des églises du Québec », *op. cit.*, p. 62-70.

²³⁴ Nous abordons la compatibilité sémantique et fonctionnelle dans le Chapitre 6, Reconversion : un programme de réanimation entre sémantique de l'usage et intervention architecturale.

²³⁵ Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *op. cit.*, p. 5.

²³⁶ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, *op. cit.*, p. 340, 343-346. Voir aussi Paul RICŒUR, *Histoire et vérité*, Nouv. éd., Paris, Éd. du Seuil, Points Essais, n° 468, 2001.

²³⁷ Michel FOUCAULT, *Le corps utopique; suivi de Les hétérotopies*, Paris, Nouvelles éditions Lignes, 2009, 61 p.

proximité. Enfin, et surtout, il s'agit d'armer ce patrimoine, non pas pour le présent, mais pour le futur. Autrement dit, « définir un projet et tendre vers lui ». »²³⁸

Ainsi, le fait de porter et de réanimer ce patrimoine accompagne le sacré des églises à leur sacralisation. Sacraliser une église, c'est lui redonner le rôle qu'elle a déjà tenu dans la société et dans le paysage urbain. Inspiré par la première vocation civique des églises²³⁹ et porté par la société civile, le projet patrimonial redonne du sens et une place à l'ancienne église au cœur des besoins et des représentations actuelles et futures. Cette philosophie patrimoniale, portée depuis de nombreuses années par ces deux chercheurs, porte aujourd'hui ses fruits. L'acquisition des églises par les municipalités est une première étape du projet vers lequel le Québec veut tendre : la patrimonialisation des églises grâce à leur *reprise* civile.

1.3.4 Pour une reprise architecturale des églises

La *reprise* des églises et la capacité de les approprier à nouveau comporte un double sens : celui philosophique, énoncé ci-dessus, et celui qui en découle, physique, architectural et urbanistique. Ainsi Luc Noppen et Lucie K. Morisset énoncent qu'au-delà des questions de propriété, c'est le « geste architectural qui seul, pourra redonner les églises à notre époque et les vouer à un avenir autre, un avenir dans lequel elles auront du sens »²⁴⁰. Le projet d'architecture traduit la capacité que nous avons de matériellement et sémantiquement investir une église afin de maintenir son statut d'œuvre architecturale dans la société moderne (et laïque) d'aujourd'hui et de demain. Cette reprise architecturale intervient lorsque le « squat » dans l'ancienne église se concrétise et revendique plus formellement le nouvel usage.

Pour les deux historiens de l'architecture, la notion d'actualisation du patrimoine, indissociable d'une conception porteuse du rapport entre le passé et l'avenir, entre alors en jeu. Elle résulte de « l'opération réflexive de revalorisation d'un objet ou d'un monument, par exemples les églises, en fonction de façonnages identitaires actuels et de problématiques présentes »²⁴¹. Ainsi, le projet actualisant est l'acte de réinsertion des mémoires dans des cadres de vie ouverts sur le présent et l'avenir. Dans ce contexte, le geste architectural contemporain peut actualiser le patrimoine²⁴². Les différents comportements

²³⁸ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, *op. cit.*, p. 345.

²³⁹ À savoir un lieu communautaire et culturel de rassemblement. Il faut entendre communauté au sens nord-américain du terme, c'est-à-dire un groupe ou une assemblée de personnes.

²⁴⁰ Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *op. cit.*, p. 5.

²⁴¹ Jocelyn LETOURNEAU, « Préface », dans Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, *op. cit.*

²⁴² Alexandra GEORGESCU PAQUIN, *Actualiser le patrimoine par l'architecture contemporaine*, Québec (Québec), Presses de l'Université du Québec, Collection Nouveaux patrimoines, 2014, 271 p.

architecturaux quant à l'intervention sur un bâtiment patrimonial et plus particulièrement les églises, sont développés par la suite²⁴³.

1.4 Une problématique d'intérêt public investie par la recherche : le « Plan églises » de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

« C'est dire et répéter que, sans projet, plus d'église ; la reprise commence, non pas là où l'on plaque au monument n'importe quelle fonction, mais lorsqu'on pose la question définitoire de la valeur d'usage : de quoi a-t-on besoin ici, dans cette ville, dans ce quartier et qu'y requerra-t-on, dans dix, vingt ou trente ans ? »²⁴⁴

1.4.1 Le contexte

L'idée d'un « plan églises »²⁴⁵ est née de l'observation et de la connaissance de tout ce qui a pu se faire jusqu'à maintenant au Québec en matière de mutation d'églises, les réussites comme les échecs. L'expérience et notamment le projet pilote de requalification de l'ancienne église Sainte-Brigide de Kildare²⁴⁶ à Montréal - projet conduit comme service à la collectivité, et à ce titre exemplaire et instructif en matière de concertation - ont permis à la CRC en patrimoine urbain de penser un projet de reprise à l'échelle d'un territoire.

En effet, souvent par manque de planification, d'encadrement, de concertation et de moyens techniques et financiers, des projets mettent en péril le patrimoine architectural et artistique religieux. Le processus de reconversion d'une église est complexe, long et requiert diverses expertises qui impliquent un investissement de nombreux acteurs de différents secteurs (politique, culturel, religieux, civil). Alors que la reconversion d'une église peut s'avérer une belle opportunité de développement local et de mise en valeur pour des municipalités, celles-ci sont souvent mal outillées lorsque se présente un tel projet.

²⁴³ Voir Partie II, Chapitre 6, 6.2 Quelles interventions architecturales ?

²⁴⁴ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, *op. cit.*, p. 360.

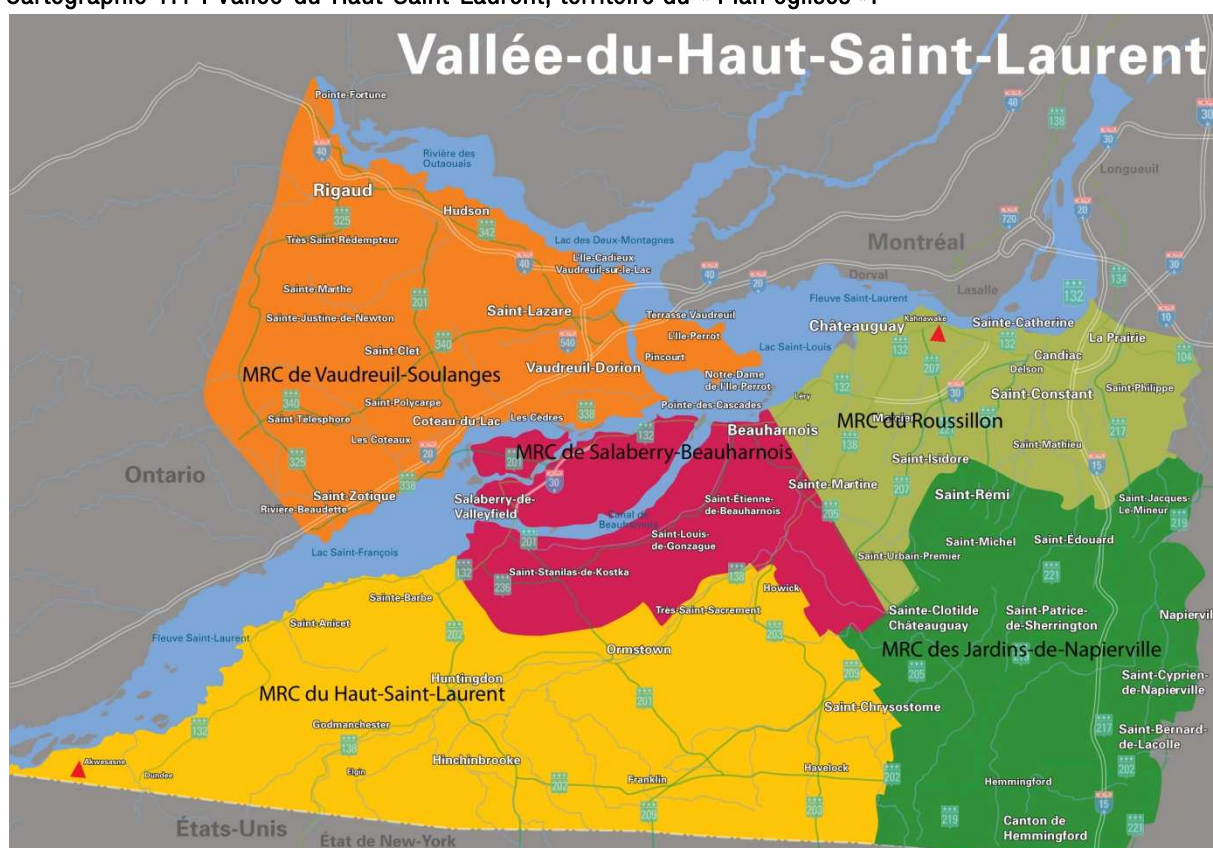
²⁴⁵ Première évocation dans les médias : *Un «Plan églises» pour le Québec*, Le Devoir, 5 août 2014, en ligne : <<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/415125/un-plan-eglises-pour-le-quebec>>, consulté le 9 août 2017.

²⁴⁶ A ce sujet voir Luc NOPPEN, *L'église Sainte-Brigide-de-Kildare, étude historique, analyse architecturale et évaluation patrimoniale* [Rapport], 2008, 237 p. Samir ADMO, *Projet de requalification de l'église Sainte-Brigide-de-Kildare: analyse de la démarche*, Université du Québec à Montréal, 2010 205 p. ; Luc NOPPEN, « Dossier Explorations autour du destin des églises du Québec », *op. cit.*

1.4.2 Description et objectifs

Le « Plan églises » se veut donc comme une stratégie de reprise mise en œuvre à l'échelle d'un territoire (une ville, une région, un diocèse) par les acteurs du milieu. Le périmètre d'étude choisi pour la mise en place de ce projet est la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, territoire au Sud-Est de Montréal, qui n'est pas à l'abri du phénomène québécois de vente et de démolition de lieux de culte. Cinq municipalités régionales de comté (MRC) composent ce territoire d'une superficie de 4 165 km²: Beauharnois-Salaberry, Le Haut-Saint-Laurent, Les Jardins-de-Napierville, Roussillon et Vaudreuil-Soulanges. Le corpus, constitué majoritairement d'églises rurales, s'élève à 110 églises paroissiales, dont 65 sont de traditions catholiques, 35 de traditions protestantes et 10 de traditions anglicanes.

Cartographie 1.1 : Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, territoire du « Plan églises ».



Source : Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, dossier « Plan églises ».

Le premier objectif de ce plan d'action est d'avoir une vision d'ensemble sur un territoire donné, pour pouvoir planifier l'avenir des églises à court, moyen et long terme, en les hiérarchisant selon leurs valeurs patrimoniales²⁴⁷. Le second est d'analyser le potentiel de développement des sites d'églises en s'assurant que les reconversions à un nouvel usage « respectent les attributs patrimoniaux que la collectivité locale

²⁴⁷ Luc NOPPEN, « Dossier Explorations autour du destin des églises du Québec », *op. cit.*, p. 73.

souhaite préserver »²⁴⁸. Enfin, il tend à favoriser l'émergence d'un nouveau propriétaire, la municipalité, et la reprise de ces monuments par la société civile « à des fins communautaires, sociales ou culturelles pour que ces églises, ancrages identitaires, deviennent les moteurs d'un développement local ».

L'objectif principal du « Plan églises » demeure la médiation entre tous les acteurs qui gravitent autour d'une église, en apportant des conseils sur les modes d'acquisition, sur les modes de financement et sur le projet architectural. En plus de ces services, pour chaque église fermée, l'équipe offre des solutions individuelles répondant au contexte et aux besoins des communautés locales. Cet accompagnement est bien « offert » puisque ce programme de recherche bénéficie de financements apportés par les pouvoirs publics et la CRC en patrimoine urbain²⁴⁹, sur une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017. Cette formule semble indispensable dès lors qu'actuellement les municipalités ont un budget limité, ne faisant pas du patrimoine une priorité.

1.4.3 Un groupe régional d'intervention

Dans le but de déployer une expertise collaborative à l'échelle de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, des partenaires ont été identifiés dans différents domaines : universitaire, culturel, politique et religieux. Ainsi, la CRC en patrimoine urbain de l'UQAM, le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, la Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (CRÉ), le bureau régional du Ministère de la Culture et des Communications et le diocèse de Valleyfield collaborent activement à la recherche historique et l'élaboration de connaissances autour des églises locales. Le diocèse, propriétaire des édifices, contribue tout particulièrement à la planification des fermetures d'églises dans les prochaines années.

1.4.4 Méthodologie d'une recherche-action

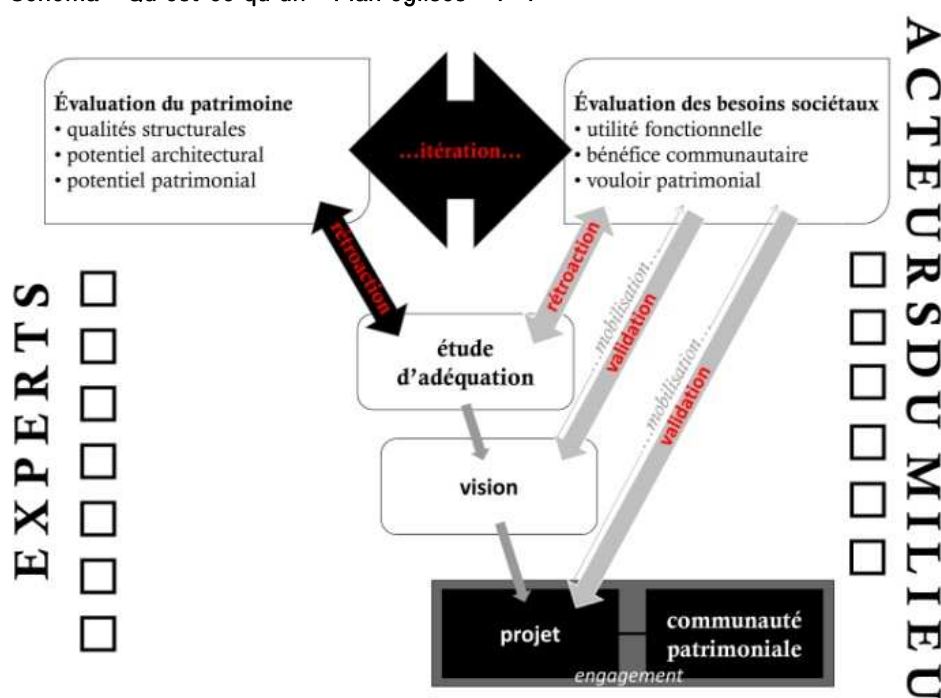
Partant du constat que toutes les églises ne pourraient être sauvées, soit par manque d'intensité patrimoniale, soit par manque de soutien de la population locale, il était nécessaire de penser à un plan d'action pour accompagner leur conservation. Certaines églises dont on ne trouvera pas de nouvelle vocation, dont les défauts structurels sont trop importants ou encore celles dont même « l'affection patrimoniale » ne parvient pas à écarter de la main des promoteurs, vont être démolies. Mais lesquelles et comment choisir celles que l'on sauvera ?

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 67.

²⁴⁹ Le budget 2015-2017: 200 000 dollars (120 000 dollars de la région et 80 000 dollars de l'UQAM).

La méthodologie développée pour le « Plan églises » est issue d'un type de recherche scientifique qui se catégorise comme de la recherche-action²⁵⁰. Le travail mené porte directement sur le terrain, l'implication de l'équipe de recherche est réelle, en lien avec les acteurs du milieu. Elle comprend différentes étapes liées entre elles, à la fois itératives et successives, la première entraînant la seconde et ainsi de suite. Le rôle de la médiation est primordial à chaque étape du processus méthodologique. Elle vise à « mettre en commun l'expertise des chercheurs universitaires en matière de patrimoine religieux avec le savoir-faire des professionnels et des consultants ainsi qu'avec les communautés locales et patrimoniales »²⁵¹.

Figure 1.8 : Schéma « Qu'est-ce qu'un « Plan églises » ? ».



Source : Luc Noppen, 2015.

1.4.4.1 Inventaire et cartographie du corpus

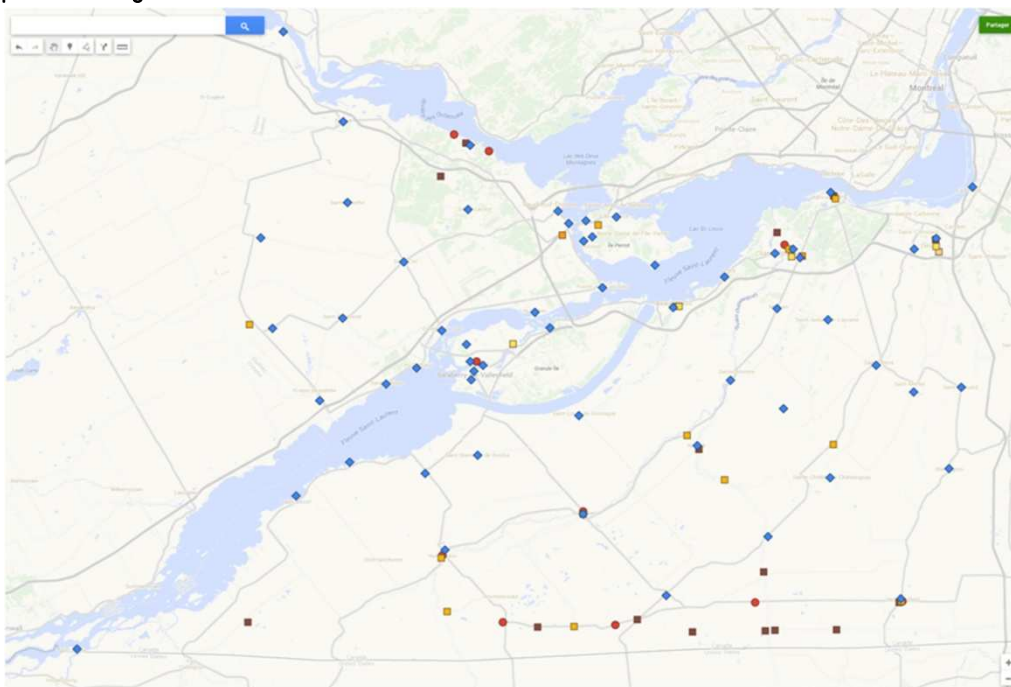
Un « Plan églises » consiste d'abord, à l'échelle d'un territoire, à dresser l'inventaire des églises, puis à en établir une cartographie. Cet inventaire qui définit alors le corpus d'étude permet de mettre en avant et de suivre l'évolution des usages : du cultuel, à la fermeture voire l'abandon, la démolition ou la reconversion. Grâce à la datation des églises, révélée par le bâtiment lui-même et les archives, il permet également de comprendre la chronologie de leur construction et les logiques de déploiements sur le territoire. De même,

²⁵⁰ Kurt LEWIN, *Field Theory in Social Science: Selected Theoretical Papers*, Dorwin Cartwright, 1951; René BARBIER, *La recherche action*, Paris, Anthropos, 1996 ; Michel LIU, *Fondements et pratiques de la recherche-action*, Paris, Harmattan, Logiques sociales, 1997.

²⁵¹ « Convention de subvention pour le « Plan églises » entre la CRE Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges ».

les éventuels statuts juridiques de protections patrimoniales sont ici répertoriés, afin de pouvoir établir une évaluation patrimoniale sur l'ensemble. Dans un premier temps, cette base de données permet de produire des connaissances sur ces églises avant qu'elles ne disparaissent. Par la suite, grâce à une perception de l'ensemble du corpus, il s'agit « de les hiérarchiser, de prioriser les interventions, mais aussi de préciser quels sont les attributs patrimoniaux chargés de sens à conserver en cas de reconversion »²⁵². L'équipe du « Plan églises » utilise cet inventaire culturel comme outil de base pour établir un consensus autour de l'intensité patrimoniale et des valeurs symboliques du corpus. Les actions ultérieures sont d'ailleurs entièrement fondées à partir de cet outil.

Cartographie 1.2 : Églises de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

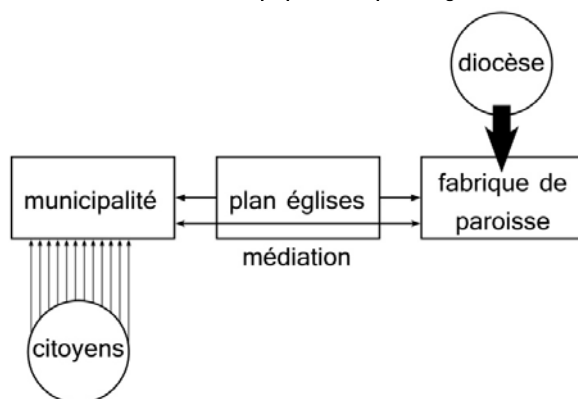


Source : CRC en patrimoine urbain, dossier « Plan églises », 2015.

Après l'inventaire, les étapes suivantes interviennent successivement dès lors qu'une paroisse annonce la fermeture effective d'une église ou en a le projet à court terme. Suite à la résolution du propriétaire et de sa demande, l'équipe intervient en interne auprès de la paroisse, auprès des pouvoirs publics (municipal, local ou régional) et fait la médiation entre les deux parties dans le but de trouver un nouveau propriétaire à l'église.

²⁵² Luc NOPPEN, « Dossier Explorations autour du destin des églises du Québec », *op. cit.*, p. 73.

Figure 1.9 : Schéma du mode d'intervention de l'équipe du « plan églises ».



Source : Conception Luc Noppen, 2016, réalisation MMP, 2017.

1.4.4.2 Évaluer la « capacité » du monument/site

La seconde étape résulte dans l'évaluation de la capacité physique des immeubles, c'est-à-dire leur potentiel d'usage à travers différents volets. Concrètement, pour le premier volet, il s'agit d'évaluer les superficies et le volume de l'église en établissant les plans (2D et/ou 3D) à partir des dessins d'archives ou s'ils sont inexistantes, en effectuant un relevé architectural ; ils constitueront les documents de base pour établir la synthèse du potentiel d'usage.

Les qualités structurales sont également à apprécier notamment par un audit technique. Tel un diagnostic, il permet de mettre en place un « carnet de santé », de manière à établir des prescriptions concernant les travaux requis à court, moyen et long terme pour préserver le bâtiment. Cet audit permet, en consultant les budgets de dépenses de la paroisse, de quantifier la charge qu'impose le bâtiment en termes de chauffage, d'assurance et de maintien.

Dans un second volet, il s'agit d'examiner sa localisation en mesurant la pression immobilière dans le secteur et l'encadrement réglementaire qui l'entoure (zonage, statut de protection).

En approfondissement de l'inventaire, cette étape nécessite la consultation d'autres fonds d'archives comme celles de la paroisse, du diocèse, de la municipalité, de la région, du ministère de la culture et des communications, de bibliothèques, d'architectes, etc. Le bilan de l'appréciation de la capacité de l'édifice est à mettre en lien avec l'étape suivante, l'évaluation des besoins du milieu.

1.4.4.3 Évaluer les besoins

La troisième étape concerne les besoins de la municipalité ou du territoire en question, tant sur le plan des édifices que des espaces. Dans ce cadre, les chercheurs interrogent principalement l'équipe municipale quant aux besoins potentiels mais ne mettent pas en place des démarches de consultation publique pour

faire émerger l'usage. En revanche, comme il s'agit de faire un recensement des équipements existants, fonctionnels ou non adéquats, ainsi que des équipements manquants, la municipalité et l'équipe de chercheurs travaillent, en collaboration avec toutes les instances locales (culturelles, sportives, associatives, médicales, etc.).

Le but est « d'identifier des usages qui à moyen ou long terme requerront des espaces, en prenant bien soin de distinguer entre les besoins exprimés en mètre carrés (surface) et ceux qui s'expriment en mètres cubes (volume) »²⁵³. Il faut ici différencier les besoins immédiats signalés par tous, (une bibliothèque trop petite, une salle polyvalente désuète), et les besoins qui vont se présenter dans un horizon de dix ou vingt ans (accroissement de la population, amélioration et renouvellement des services, émergence de nouvelles tendances sociétales : bibliothèque de demain, garderie, tiers-lieux, espace funéraire laïque...). Afin de faire preuve d'une vision innovante et à long terme, l'équipe du « Plan églises » n'hésite pas à démontrer qu'il faut parfois prévoir une « réingénierie » des usages actuels : « le centre pour la petite enfance (CPE) pourrait occuper l'ancien centre communautaire, qui lui déménagerait dans l'église ; le bâtiment de l'hôtel de ville, qui loge dans une ancienne école, pourrait être occupé par une résidence d'aînés alors que l'hôtel de ville se déplacerait dans l'église, etc. »²⁵⁴.

Il convient de réaliser cette étude d'abord à l'échelle municipale, puis d'en élargir les contours vers l'ensemble du territoire visé, car si certaines églises peuvent répondre à un besoin local, certaines peuvent répondre à un besoin régional.

1.4.4.4 Évaluer la « compatibilité » des immeubles/du site avec un nouvel usage

La quatrième étape sert à établir l'adéquation entre les églises vacantes (ou celles qui le deviendront prochainement) et les besoins recensés, dans le but d'identifier un usage possible et souhaitable dans le contexte donné. Suite à l'évaluation patrimoniale de l'édifice, il s'agit d'identifier au niveau du bâtiment comme au niveau de l'urbanisme (place, noyau central villageois), ce qui doit être conservé et mis en valeur pour garder le sens de l'architecture et la valeur symbolique du lieu en phase avec le choix d'un nouvel usage, lui-même compatible. Cette phase passe par la rédaction d'un carnet compilant l'étude historique de l'édifice (à partir du travail préalable d'archives), son analyse architecturale (à partir d'observations de terrain, du relevé et des plans établis) et l'énonciation de ses valeurs patrimoniales²⁵⁵. Ce livret imprimé et diffusé permet de communiquer autour de l'édifice en portant à connaissance son passé - et certaines anecdotes dont les églises sont remplies - ou en renforçant sa reconnaissance déjà bien

²⁵³ *Ibid.*, p. 74.

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 74.

²⁵⁵ Suivant la méthode d'analyse du « potentiel monumental » dans le contexte québécois ou « potentiel patrimonial » dans le contexte français, voir Partie I, Chapitre 2, 2.3.3 Expertise et émotion patrimoniales, pour une méthode d'analyse du potentiel patrimonial.

établie. La portée de cet outil est de s'interroger sur le contexte actuel autour de l'église au regard de son passé et de ses caractéristiques.

En revanche, l'évaluation de cette compatibilité ne doit pas se faire uniquement à partir du regard d'ensemble et de l'expertise développée autour de ce corpus par le « plan églises ». En effet, cette étape doit s'accompagner d'une communication avec le milieu afin d'identifier et de mobiliser des acteurs dans la société civile (quand ce n'est pas déjà le cas). Pour susciter des réactions et un investissement local, l'équipe du « Plan églises » présente publiquement les premières intentions du projet que la municipalité aimerait développer au regard des besoins recensés. Le retour d'expérience révèle que pour bien développer un projet de reconversion d'église, la forme d'une opération d'initiative locale est essentielle, laquelle ne peut fonctionner que « *bottom up* »²⁵⁶. Dans tous les cas, en s'appuyant sur les qualités et la valeur de l'édifice ainsi que sur les besoins de la collectivité, cette étape doit être totalement inclusive et viser l'acceptabilité sociale. Aussi, pour ne pas avancer que des idées qui peuvent être soumises à l'interprétation de tout un chacun, la présentation d'une première vision du projet même indicative, en plan voire en perspective, permet à la communauté locale de se projeter spatialement dans l'église.

1.4.4.5 Établir une vision : projet d'architecture

La cinquième étape résulte de l'adéquation entre la « capacité » de l'édifice, l'évaluation des besoins et la compatibilité mis en évidence dans l'étape précédente. En tenant compte des attentes citoyennes (éléments patrimoniaux à conserver, usages appréciés et acceptés, projet adapté aux moyens de la municipalité), cette phase propose l'expression architecturale du nouvel usage. Cette ultime phase présente une « vision » de ce que pourrait être le lieu reconverti. Cette « vision » est exposée grâce aux outils de l'architecte et notamment le plus représentatif : une image perspective²⁵⁷. L'image révèle le ou les choix d'un parti architectural en adéquation avec les caractéristiques structurelles et stylistiques de l'église, ainsi que les volontés de préservation exprimées par la communauté locale. L'expérience québécoise montre que la diffusion de cette « vision » au niveau de la communauté locale (conseil municipal, paroisse, habitants), permet de faire évoluer les représentations mentales quant à la reconversion de leur église. Un des grands constats de cette méthodologie de travail est la force d'une image dans le processus d'achat d'une église. Les illustrations soumises au regard du futur acquéreur impulsent et stimulent son imaginaire. La nouvelle fonction est ainsi visible et quasi concrète dans son esprit. La visualisation spatiale du futur usage au sein de l'édifice de culte permet d'éclairer les néophytes

²⁵⁶ Luc NOPPEN, « Dossier Explorations autour du destin des églises du Québec », *op. cit.*, p. 75.

²⁵⁷ Image réalisée à partir d'une modélisation 3D, elle-même montée à partir des plans et/ou du relevé architectural effectuée lors de la deuxième étape.

en architecture. L'image du projet est donc une aide cruciale dans le processus de reconversion d'un lieu de culte. La « petite graine » ainsi plantée dans l'imaginaire fait ensuite son chemin dans les esprits. La vision spatiale du futur usage ouvre alors le débat à une multitude de projets rendus possibles.

Pour ne pas en rester seulement à l'aspect contemplatif du projet, qui au premier abord séduit souvent la majorité²⁵⁸, la vision doit être réalistement articulée et accompagnée de plans et de tableaux qui en démontrent la faisabilité : concordance des espaces vis-à-vis du nouveau programme et des surfaces, mise en valeur patrimoniale et intervention contemporaine, estimation du budget de projet, financement de projet et notamment les subventions accordées par l'État en fonction du nouvel usage.

Cette vision permet à la communauté locale de se projeter dans ce que pourrait devenir l'église, de l'accepter et d'investir cette transition d'usage. Si la présentation de cette image a un impact positif sur la communauté locale, une dynamique de projet peut s'enclencher.

1.4.4.6 Élaborer une banque de données et d'outils de reconversion

Cette étape est en fait une production continue réalisée à partir de l'inventaire. Elle consiste à élaborer une banque de données et d'outils de réalisation de reconversion d'églises. Le but est de rendre accessibles et publics les informations, les savoir-faire, les ressources, les exemples de réalisations ou les échecs, y compris les difficultés rencontrées. Cette diffusion doit idéalement se faire par un site internet afin que chaque municipalité concernée puisse trouver des exemples illustrés, des modalités de transfert de propriété, des documents types, afin d'orienter le projet d'acquisition et de reconversion de leur église. Les données de l'inventaire sont mises à jour au fur et à mesure que les projets de reconversion se réalisent.

Cette banque de données a aussi pour vocation de constituer une plateforme d'échanges entre les professionnels, les chercheurs, les promoteurs et les communautés locales. Elle permet de rassembler les différents acteurs autour de cette problématique, notamment par la mise en place de conférences et de rencontres à l'échelle du territoire où chacun peut témoigner de son expérience.²⁵⁹

1.4.5 Mise en pratique : exemples d'accompagnement de projets de reconversion d'églises

Pour mieux appréhender la mise en place concrète de ces cinq étapes de travail, il semble nécessaire d'illustrer la démarche sur deux exemples auxquels nous avons contribué, au sein de l'équipe du « Plan églises » en 2015. En tant qu'architecte notre mission s'est principalement portée sur la capacité de

²⁵⁸ Par exemple, lors de présentation d'image à un conseil municipal, tout le monde est séduit même ceux qui au départ s'opposent à un tel projet.

²⁵⁹ Par exemple, dans le cadre du « Plan églises » de la Vallée du Haut-Saint-Laurent, un séminaire régional a été organisé le 1^{er} avril 2016 par le Musée Régional de Vaudreuil-Soulanges en partenariat avec la CRC en patrimoine urbain, intitulé « Les églises comme outils de développement local ».

l'édifice en réalisant des relevés, les dessins de l'état des lieux (plan, coupes et façades) et les modèles 3D. Puis une fois la compatibilité établie entre les besoins, les capacités de l'église et son évaluation patrimoniale, l'étape de l'établissement de la vision nous revenait (plans et 3D). Plus largement, nous avons contribué à l'établissement de la base de données en consultant et complétant différentes archives pour établir des dossiers de connaissances pour chaque église du territoire²⁶⁰.

1.4.5.1 Église de Saint-Étienne-de-Beauharnois

L'équipe a été appelée pour intervenir auprès de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, qui est un territoire à vocation agricole, d'une population de 833 habitants. L'église, construite à partir de 1863 était fermée et en vente depuis 2007, suite à la fermeture et suppression de la paroisse. Après échanges auprès de cette dernière et de la municipalité, les différentes phases de travail ont été menées.

Figure 1.10 : Église Saint-Étienne-de-Beauharnois (1863-1864, Victor Bourgeau), Saint-Étienne-de-Beauharnois, Québec.



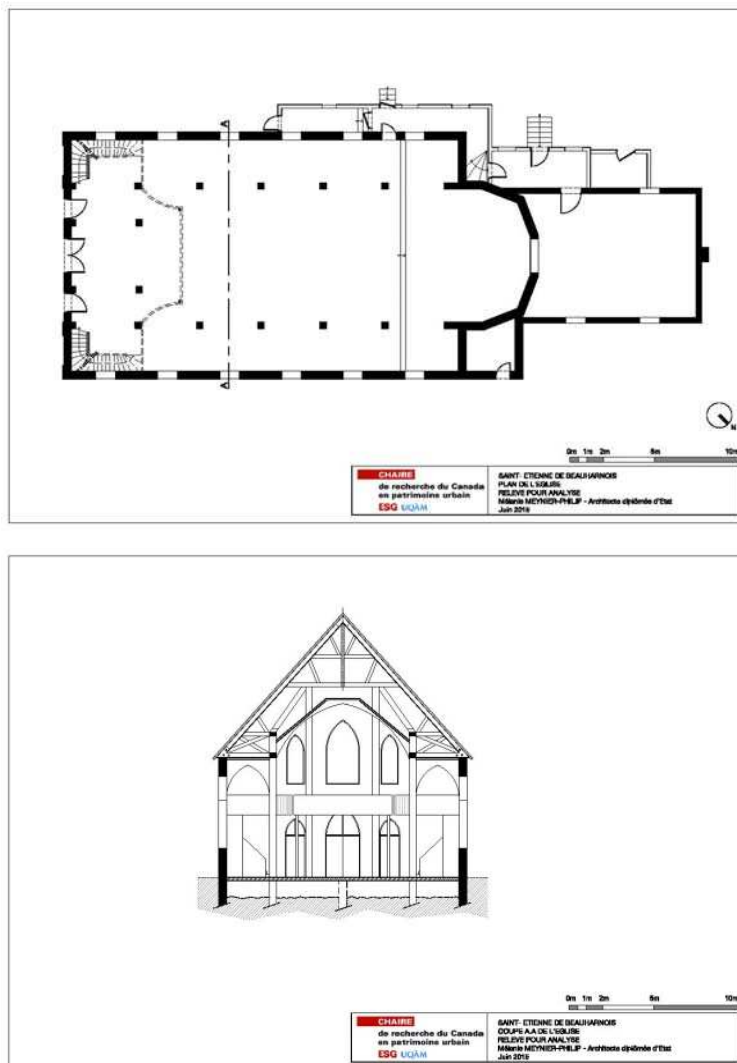
Source : photo. Marianne Charland, CRC en patrimoine urbain, 2015.

Capacité

Afin d'évaluer la capacité de l'église, les plans ont été recherchés dans les archives de la paroisse comme dans celles du ministère de la culture. Les fonds faisant défaut, un relevé architectural a été réalisé à l'aide d'un laser pointeur, matériel basique de relevé. Le tracé des plans a également permis la mise en 3D du volume de l'église et l'évaluation des surfaces, près de 400 m².

²⁶⁰ Sources consultées : Dossiers documentaires du ministère de la Culture et des Communications du Québec, direction régionale de la Montérégie, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour l'iconographie et les inventaires réalisés par Gérard Morisset (E6, S8, SS1), les fonds iconographiques de la CRC en patrimoine urbain, la bibliothèque de l'UQAM pour les inventaires réalisés par Robert Derome et l'inventaire des lieux du culte du Québec <<https://www.lieuxdeculte.qc.ca/>>.

Figure 1.11 : Plan et coupe état des lieux de l'église Saint-Étienne-de-Beauharnois.



Source : relevé et dessin MMP, CRC en patrimoine urbain, 2015.

Besoins

En parallèle du travail sur le terrain, des rencontres avec la municipalité ont permis de faire émerger des besoins et notamment une réorganisation des services locaux. L'hôtel de ville est excentré par rapport aux autres équipements comme l'école, le centre communautaire et la bibliothèque car il a été construit plus récemment. De plus, ce bâtiment accolé à l'entrepôt des pompiers, n'est pas d'une grande qualité architecturale et ne représente pas la figure institutionnelle que devrait incarner une mairie. Afin de constituer un véritable noyau institutionnel municipal, les bureaux de la mairie pourraient se rapprocher des autres en permutant dans une partie de l'église, qui est très proche de ce noyau existant, trace du noyau villageois historique. La bibliothèque située dans le même édifice que le centre communautaire et le

comptoir postal, s'avérait²⁶¹ trop petite. L'idée était de la déplacer dans l'autre partie de l'église, ce qui permettait par la même occasion d'agrandir le centre communautaire grâce à la surface libérée. Lors de cette étape, il a été demandé à la mairie d'identifier clairement les besoins à travers un programme exprimé en termes de surfaces.

Figure 1.12 : Hôtel de ville actuel de Saint-Étienne-de-Beauharnois.



Source : Site internet de la municipalité.

Compatibilité

Grâce à des recherches dans différents fonds d'archives²⁶², l'histoire du lieu finalement méconnue a été révélée pour une meilleure compréhension et appropriation aujourd'hui. Ce travail a mis en lumière plusieurs faits historiques comme l'édification collective de l'église par les habitants avant même la création de la municipalité et de la paroisse. Il a également révélé la paternité des dessins de l'architecte montréalais reconnu, Victor Bourgeau, ainsi que la particularité de la matérialité de l'église en briques alors que tout le monde la pensait en pierre. Tout ce récit a été mis en forme par Luc Noppen, dans une brochure compilant également l'analyse architecturale de l'église et l'énonciation de ses valeurs patrimoniales²⁶³.

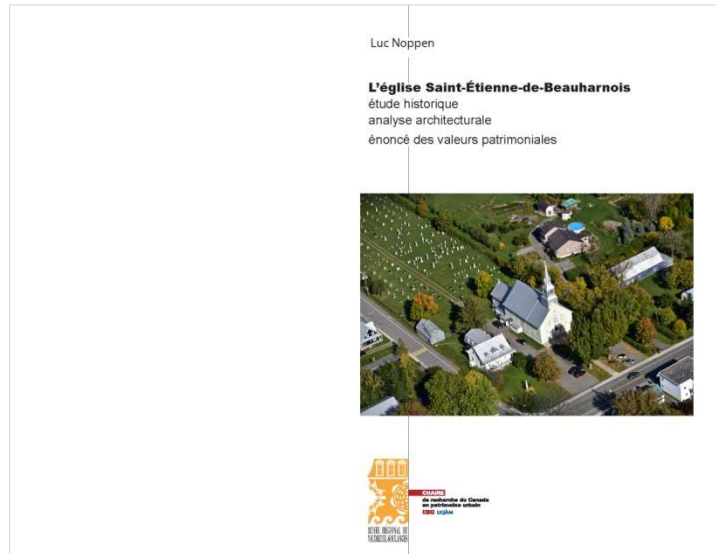
La diffusion de ce carnet, notamment auprès des élus municipaux, a permis de faire connaître l'histoire de la municipalité et son lien avec la construction de l'église. Cette connaissance permet d'éclairer les choix lors de prise de décision actuelle, en réalisant que la démolition de l'église entraînerait la perte de sens de la municipalité ainsi que de son noyau urbain historique : église, presbytère, école, cimetière. En revanche, au regard de l'histoire de Saint-Étienne-de-Beauharnois, la reconversion de l'église en mairie redonnerait du sens au site et au bâtiment-église, tout en redorant l'image institutionnelle de l'hôtel de ville.

²⁶¹ Nous parlons ici au passé, car durant l'étude menée par le « plan églises », un incendie ravagea le bâtiment. Voir Steve SAUVE, *Saint-Étienne-de-Beauharnois perd son centre communautaire*, Journal Saint-François, 22 mai 2015, en ligne : <<http://www.journalsaint-francois.ca/faits-divers/2015/5/22/saint-etienne-de-beauharnois-perd-son-centre-communautaire.html>>, consulté le 4 août 2017.

²⁶² Archives de la paroisse, de la municipalité, du bureau local du ministère de la culture et des communications, fonds iconographiques de la CRC en patrimoine urbain, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

²⁶³ Luc NOPPEN, *L'église Saint-Etienne-de-Beauharnois, étude historique, analyse architecturale et énoncé des valeurs patrimoniales* [Rapport], 2015, 22 p.

Figure 1.13 : Brochure sur l'église Saint-Étienne-de-Beauharnois, page de garde.



Source : réalisation MMP, CRC en patrimoine urbain, août 2015.

Vision

Après une mise en lien de toutes les étapes de travail, il s'avérait que l'église pouvait accueillir les surfaces nécessaires pour les nouveaux bureaux de la mairie et la bibliothèque. Alors qu'initialement le conseil municipal était divisé en deux camps, un pour et un opposé au projet, l'étude a été menée jusqu'à son terme par le responsable de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, interlocuteur privilégié et principal moteur de l'étude. Le 3 octobre 2015, une première esquisse a été présentée à un comité restreint de la municipalité (maire, directrice générale et responsable de l'urbanisme), pour une présentation en conseil municipal la semaine suivante.

Figure 1.14 : Vision, images de la reconversion de l'église : coupe 3D, axonométrie et perspective.



1. Bibliothèque

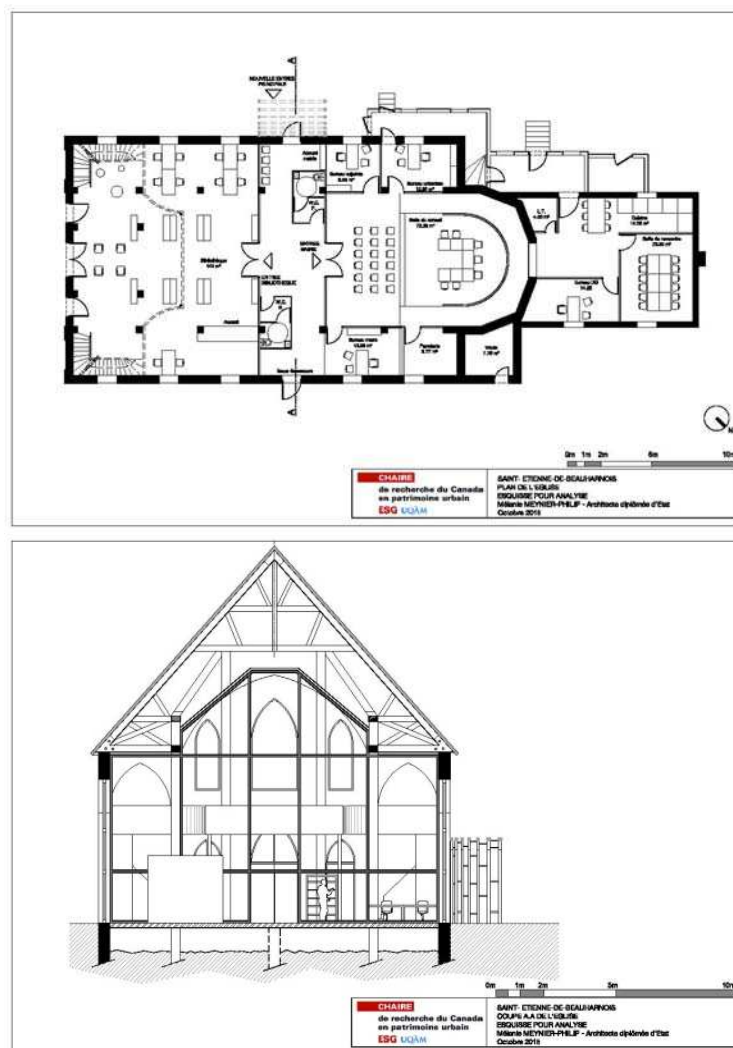
2. Vue d'ensemble

3. Salle du conseil municipal

Source : réalisation MMP, CRC en patrimoine urbain, septembre 2015.

Le parti pris architectural était de repenser le fonctionnement du lieu à partir des deux nouveaux usages. Ainsi l'église était divisée dans sa largeur plutôt que dans sa longueur où l'axe central aurait été conservé. L'entrée principale était proposée au centre en prolongeant l'ouverture d'une fenêtre jusqu'au sol. L'idée était de marquer les nouvelles fonctions par une nouvelle entrée travaillée par l'ajout d'un portique sur la façade existante. La plus grosse intervention (et la seule coûteuse) résidait à l'intérieur, par l'édification de deux parois de verre toute hauteur tramées sur les lignes de l'existant, séparant acoustiquement mais non visuellement les deux usages. Grâce à ce dispositif, la perception du volume global était maintenue avec un espace d'entrée et d'accueil desservant la bibliothèque d'un côté et les bureaux de la mairie de l'autre. Les éléments techniques comme les sanitaires, se démarquaient de l'existant par deux volumes bas, éléments posés tels du mobilier sans affecter la structure ou le décor de l'église. Les bureaux de l'hôtel de ville étaient répartis en bandeaux dans la nef de part et d'autre du chœur. La salle du conseil municipal investissait l'espace du volume du chœur.

Figure 1.15 : Vision, plan et coupe de la reconversion de l'église.



Source : réalisation MMP, CRC en patrimoine urbain, septembre 2015.

Le projet a été fort apprécié mais de grandes réserves et de grandes craintes demeuraient quant au coût de l'opération. Au-delà des préoccupations historiques, le maire en place ne voulait pas finir les deux années de son mandat en ayant fait augmenter le compte de taxe (les impôts locaux) des résidents²⁶⁴. Même si différents scénarios à court et long terme ont été envisagés²⁶⁵, la division du conseil municipal n'a pas entraîné un mouvement unanime pour la reprise.

En août 2017, l'église n'avait toujours pas été acquise par la municipalité, malgré de longues négociations qui avaient pourtant abouti à l'acceptation d'une offre par la fabrique en 2016. Le conditionnement du rachat par l'état de contamination du bâtiment a engendré des diagnostics environnementaux. Après conduites de ces études et décontamination du site par retrait d'un réservoir d'huile de chauffage, la mairie a concrétisé l'achat de l'église ainsi que du presbytère en juin 2018²⁶⁶. À l'heure actuelle, aucune décision n'a été prise concernant l'avenir des bâtiments et de leur usage.²⁶⁷ Ainsi, le processus de ce cas d'étude est toujours en cours, après plus de dix années de fermeture de l'église.

Nous retiendrons que le temps de reprise des églises est très long. Cette temporalité ne prend pas en compte celles de nos sociétés et encore moins celles des mandats politiques. Au-delà du contexte politique, le contexte local citoyen qui entoure ce type de projet est déterminant. Si l'acte de valorisation patrimoniale par la reconversion n'est pas voulu et porté par la communauté locale, le projet apparaît davantage comme une contrainte insurmontable. Si les habitants se mobilisent pour reprendre leur église, alors la succession d'équipes politiques va rarement à l'encontre d'une telle entreprise.

1.4.5.2 Église Saint-Pierre de Pointe-des-Cascades

La municipalité de Pointe-des-Cascades, municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges est un territoire « marin » d'une population de 1 567 habitants, située au confluent du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais, sur les rives du lac Saint-Louis. Le tracé du canal de Vaudreuil-Soulanges partage ce territoire en deux à son extrémité Est. Suite au regroupement paroissial du diocèse entraînant la suppression de la paroisse Saint-Pierre en 2007, un comité conjoint entre la fabrique et la municipalité s'est créé en 2013, compte tenu du désir de la municipalité de ne pas voir l'église vendue au privé. En 2014, la paroisse dépose son bilan au diocèse devant l'évêque qui prend la décision de la mettre en vente. La paroisse reçoit plusieurs offres dont celle d'une communauté copte égyptienne qui proposait

²⁶⁴ Présentation de l'esquisse en conseil municipal du 13 octobre 2015 à 19h à Saint-Etienne-de-Beauharnois.

²⁶⁵ Dans un premier temps il était proposé à la mairie d'acquérir l'église avant l'hiver 2016, pour 1\$ symbolique, afin de couvrir à minima les frais de chauffage et permettre un maintien structurel de l'édifice (les bâtiments supportent mal de passer un hiver sans être chauffé). Le projet de déménagement des bureaux municipaux ainsi que de la bibliothèque pouvaient se faire dans un second temps, en fonction des moyens de la municipalité.

²⁶⁶ Ainsi que d'un terrain vacant bordant la rivière Saint-Louis à proximité du cimetière, pour un montant de 145 000\$.

²⁶⁷ Informations requises auprès de Martin Paquette, responsable de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire de la municipalité de Saint-Etienne-de-Beauharnois, par emails, le 8 août 2017 et le 24 juillet 2018.

200 000 dollars. L'équipe du « Plan églises » a été appelée dans un contexte où le processus déjà engagé laissait entrevoir des crispations au niveau des paroissiens comme au niveau de l'équipe municipale. Il fallait donc en premier lieu établir une médiation autour de l'acquisition de l'église de Saint-Pierre, auprès des deux parties campées sur leur position.

Figure 1.16 : Église Saint-Pierre (1967, Marc Angers et Julien Perron), Pointe-des-Cascades, Québec.

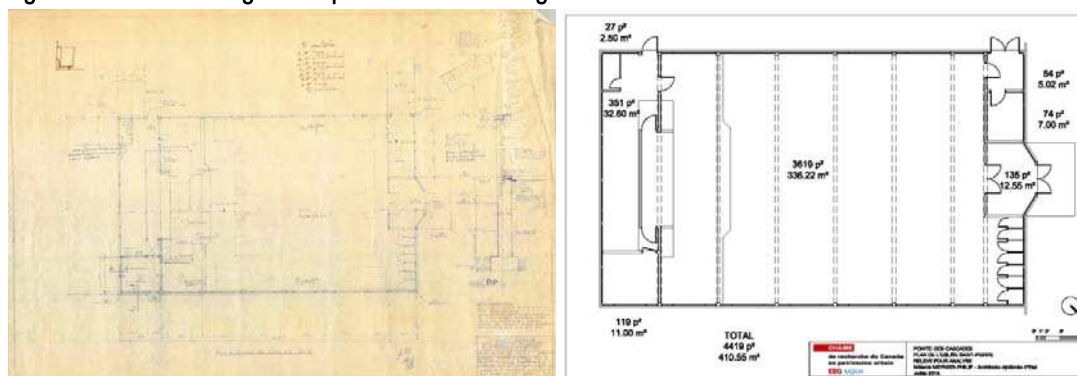


Source : photo. MMP, 2015.

Capacité

La première étape a permis de retrouver dans les archives de la paroisse mère, la paroisse Saint-Michel de Vaudreuil, les plans de l'église construite en 1967 par Marc Angers et Julien Perron²⁶⁸ architectes. Cette source a permis de retracer les plans sur informatique sans passer par un relevé architectural et ainsi mettre à jour les caractéristiques architecturales et capacités fonctionnelles : 410 m². Du fait de sa construction récente, l'édifice est en très bon état et ne demande pas de gros travaux de réparations.

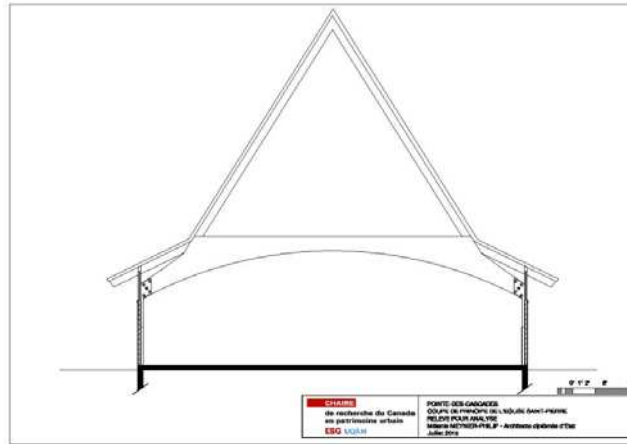
Figure 1.17 : Plan original et plan retracé de l'église Saint-Pierre de Pointe-des-Cascades.



Sources : Archives paroisse Saint-Michel de Vaudreuil, dossier église Saint-Pierre ; dessin MMP, CRC en patrimoine urbain, 2015.

²⁶⁸ Pour plus de détails sur cet architecte local voir « Personnages - Julien Perron », dans Sébastien DAVIAU, Jean-Luc BRAZEAU et Édith PREGENT, *Et si les bâtiments se racontaient. Circuit historique et architectural de Vaudreuil-Dorion*, Ville de Vaudreuil-Dorion, Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, 2017, en ligne : <<http://circuitvd.ca/circuit/personnages/julien-perron>>, consulté le 26 avril 2018.

Figure 1.18 : Coupe de principe de l'église Saint-Pierre de Pointe-des-Cascades.



Source : dessin MMP, CRC en patrimoine urbain, 2015.

Besoins

Les besoins de la municipalité ont rapidement été identifiés : une salle polyvalente et l'agrandissement et la mise en valeur de la bibliothèque de 52 m² installée en sous-sol d'un édifice municipal. Par rapport à la population de Pointe-des-Cascades, une bibliothèque de 410 m² semblait démesurée. En revanche, partager cette surface entre la salle polyvalente et la bibliothèque était un bon compromis. Malgré une décision de fermeture de la fabrique forcée par des motifs économiques, certains besoins subsistaient pour un petit nombre des derniers paroissiens. Ils évoquaient notamment la possibilité de pouvoir célébrer des funérailles dans leur village en fonction du désir des familles. Par cette demande, ils formulaient la volonté de pouvoir célébrer certains offices, même après la reprise de l'église par la municipalité pour un usage laïque.

Compatibilité

Les aménagements esquissés montrent tout d'abord la compatibilité fonctionnelle de l'église à accueillir des nouveaux usages en termes de surfaces : la taille de la bibliothèque est doublée tout en offrant un grand espace pour la salle polyvalente. Deuxièmement, sur le plan de la sémantique de l'église il y a compatibilité avec ce nouveau programme. L'aspect culturel et destiné à tout un chacun rejoint les attentes des paroissiens qui, contre toute attente, envisagent même de louer la salle polyvalente pour certaines célébrations. En devenant propriété de la municipalité, le bâtiment devra appliquer une stricte neutralité vis-à-vis des cultes, mais il pourra être mis à disposition lors de funérailles par exemple. Au même titre que certaines messes sont dites en plein air ou dans des stades lors de grands événements, certains offices peuvent être prononcés dans un lieu non religieusement sacré. Afin d'apporter des solutions acceptables par toutes les parties, il a de plus été imaginé un meuble liturgique mobile et neutre, à l'image d'un autel portatif rappelant les valises missionnaires ou les chapelles roulantes aménagées

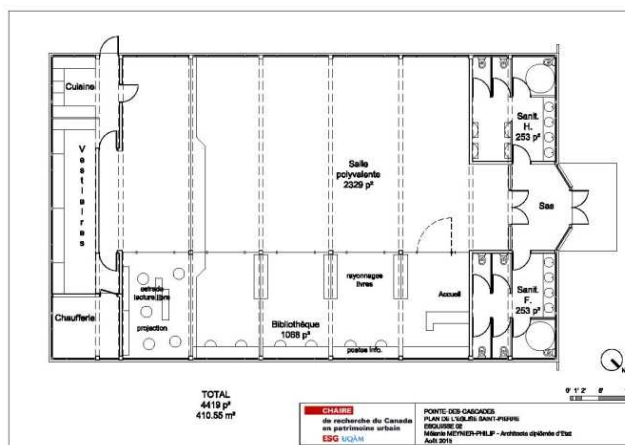
dans des semi-remorques au temps des églises mobiles²⁶⁹. Ce meuble pourrait être déplacé lors de célébrations, ou bien être conservé à l'intérieur de l'ancienne église.

Vision

La première esquisse du projet de reconversion de l'église Saint-Pierre a eu lieu le lundi 10 août 2015, en présence du maire, du directeur général, de deux stagiaires en urbanisme, du conseiller juridique de la mairie et de la responsable de la bibliothèque. À l'appui des documents graphiques, le discours de l'équipe du « Plan églises » précisait qu'il s'agissait d'une solution proposée pour impulser le débat et ainsi faire évoluer l'esquisse en affinant plus précisément les besoins ; d'où l'importance de la présence de la bibliothécaire pour ce premier échange. L'idée de cette rencontre était de présenter « un possible », à adapter en fonction des réactions de la communauté locale.

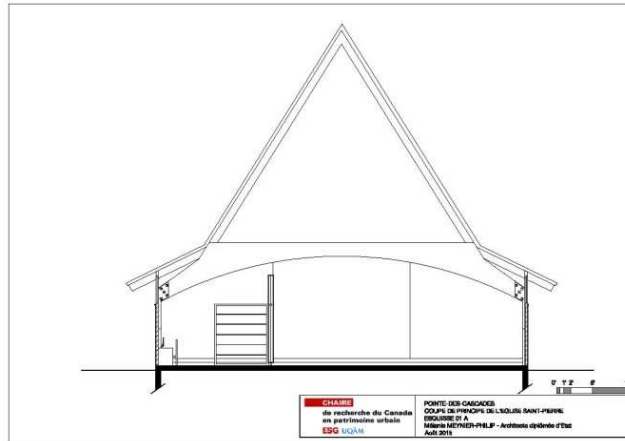
Pour cette église moderne, le parti pris architectural tente de répondre respectueusement à ce volume atypique qui fait tout l'intérêt patrimonial de cette église. La volonté de conserver la vision d'ensemble de la structure de poutres en bois lamellé collé de forme courbe, sans rapporter de faux plafond ni de cloisonnement sur toute la hauteur, est le *leitmotiv* de l'intervention architecturale. Ces caractéristiques spatiales ont été identifiées par une analyse architecturale et patrimoniale menée par Luc Noppen. À ce titre, il a été proposé d'intégrer ces réserves architecturales dans le contrat de vente afin de pérenniser ce patrimoine en cas de ventes successives²⁷⁰.

Figure 1.19 : Vision, plan et coupe du projet de reconversion.



²⁶⁹ Pierre LEBRUN, *Le temps des églises mobiles: l'architecture religieuse des Trente Glorieuses*, Gollion, Infolio, Archigraphy, 2011, 345 p.

²⁷⁰ Rappelons ici que forte de son expérience du terrain, l'équipe du « plan églises » intervient également en conseil et proposition lors de la mise en place des contrats de cession entre les municipalités et les fabriques. Ainsi une base de contrats types est mise en place pour venir en aide aux municipalités et aux diocèses lors de telles transactions.



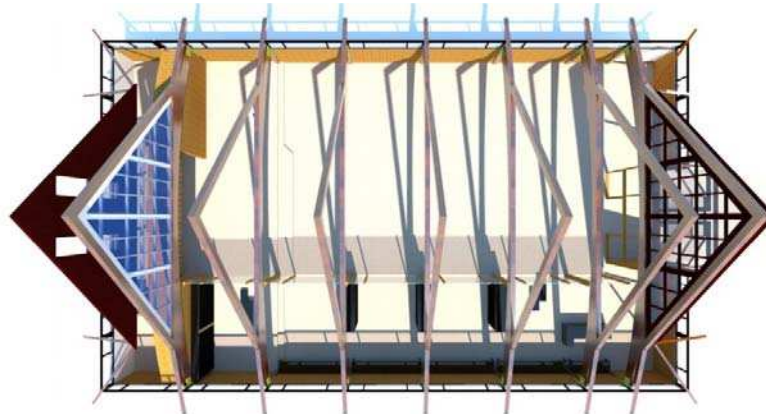
Source : réalisation MMP, CRC en patrimoine urbain, 2015.

Figure 1.20 : Vision, images de la reconversion de l'église : paroi vitrée séparant les deux usages.



Source : réalisation MMP, CRC en patrimoine urbain, 2015.

Figure 1.21 : Vision, images de la reconversion de l'église : vue éclatée.



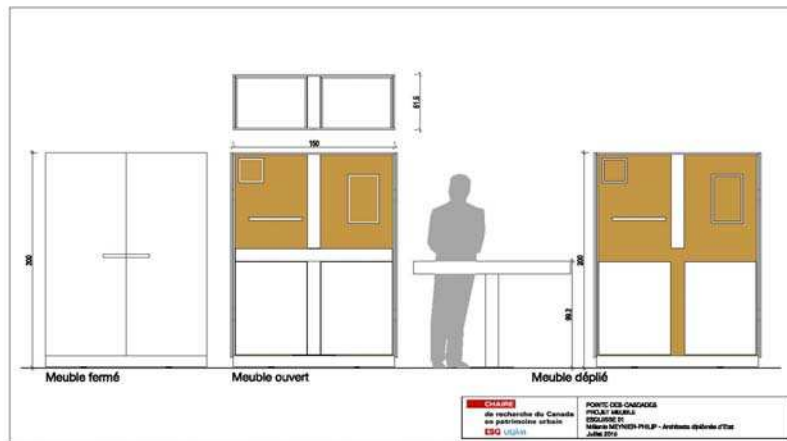
Source : réalisation MMP, CRC en patrimoine urbain, 2015.

Figure 1.22 : Vision, images de la reconversion de l'église : vues de la bibliothèque.



Source : réalisation MMP, CRC en patrimoine urbain, 2015.

Figure 1.23 : Esquisse de meuble liturgique mobile.



Source : conception et dessin MMP, CRC en patrimoine urbain, 2015.

Ainsi, la présentation de ces images a séduit la municipalité, les scénarios évoqués quant à l'accueil de certains événements ont fait accepter le nouveau destin de l'église aux paroissiens. Après quelques modifications dans le projet ainsi que dans le contrat de cession, la paroisse a refusé l'offre de la communauté copte égyptienne pour poursuivre le projet de la municipalité en laissant l'église pour 1 \$. Le contrat de vente notarié a été signé le 30 mai 2016, les travaux suivent actuellement leur cours.

Nous nous limiterons à la présentation de ces deux cas d'études parmi beaucoup d'autres²⁷¹, car ils suffisent à démontrer que chaque reprise comporte ses particularités. Le destin d'une église est conditionné par l'histoire du lieu qui peut influencer le nouvel usage, par son contexte local dont la mobilisation citoyenne vient en renfort, et par les caractéristiques du bâtiment qui peuvent faciliter ou

²⁷¹ Nous avons également travaillé sur la conversion de l'église de Saint-Stanislas-de-Kostka en plateau sportif, sur celle de l'église Notre-Dame-de-Protection de Terrasse-Vaudreuil en lieu communautaire et culturel, voir en ligne : <<https://www.terrasse-vaudreuil.ca/consultation-publique-vocation-future-de-lancienne-eglise/>>, consulté le 23 décembre 2015 et <<http://www.neomedia.com/vaudreuil-soulanges/actualites/societe/270707/conversion-de-leglise-notre-dame-de-protection-les-citoyens-se-prononcent>>, consulté le 23 décembre 2015. Le premier est toujours en cours, le deuxième est en phase de chantier en août 2017.

contraindre l'intervention architecturale contemporaine. Ce qui a fonctionné pour tel type d'église, ne fonctionne pas de manière absolue avec le même type d'édifice dans un autre contexte. Le « Plan églises » n'est donc pas une recette à appliquer ici ou là, mais une démarche globale en perpétuelle évolution enrichie par les retours d'expérience.

1.4.6 Vers une généralisation provinciale du « plan églises »

Lancé en janvier 2015, le projet du « Plan églises » est soutenu par une forte dynamique d'investigation. Dans la majorité des cas de transformation accompagnés par ce programme, la municipalité a acquis le bâtiment pour un usage destiné aux citoyens. Au niveau du territoire d'étude de la Vallée du Haut-Saint-Laurent, la demande est de plus en plus forte, grâce à une médiation et une communication importante²⁷² mais aussi grâce à la conscientisation progressive des municipalités. En effet, comme le rappelle Luc Noppen, il est maintenant admis par les Églises et les paroisses que toutes les églises du Québec vont fermer un jour.²⁷³ Ces institutions jugent désormais que leurs maigres ressources doivent s'orienter vers leur rôle pastoral plutôt que de servir au maintien du patrimoine, tâche qui peut incomber à la société civile. En parallèle, depuis quelques années les municipalités s'orientent de façon croissante vers l'acquisition de l'église de leur territoire²⁷⁴. Cette attitude, aujourd'hui encouragée par le gouvernement québécois est le fruit d'un enseignement tiré des projets réalisés par le passé dont nombreux, portés par des acquéreurs privés, ont conduit à la démolition de nombreuses églises. Même si une municipalité se porte volontaire dans la reprise d'une église, la complexité d'un tel processus fait qu'elle n'en demeure pas moins désemparée. Ainsi, au-delà de son premier territoire d'investigation, l'équipe du « Plan églises » est appelée en renfort dans tout le Québec. En 2017, Luc Noppen confie que d'autres régions plutôt rurales bénéficient déjà des services du « plan église » comme les Laurentides, le Centre du Québec (Rimouski), le Saguenay.

Il reste cependant la question des églises des grandes villes, car sur les 655 églises de Montréal²⁷⁵, 146 ont été démolies depuis 1900 et seulement 31 ont été rachetées par une institution publique²⁷⁶. La majorité est rachetée par de nouvelles traditions religieuses qui, comme met en garde Luc Noppen, ne garantissent « en rien la pérennité patrimoniale »²⁷⁷. En effet, le retour d'expérience montre que ces congrégations utilisent ce premier achat immobilier comme un levier économique pour ensuite construire

²⁷² Organisation de séminaires en région, publications dans des revues destinées aux élus, etc.

²⁷³ Luc NOPPEN et Lyne BERNIER, « Des églises de plus en plus municipales ? 1ère partie », *op. cit.*, p. 5.

²⁷⁴ Chiffres abordées dans la partie 1.3.2.2 Des conversions du plus en plus publiques.

²⁷⁵ Compilation par Lyne Bernier, CRC en patrimoine urbain, mars 2017.

²⁷⁶ Gouvernement, MRC, municipalités, communautés scolaires ou OBNL.

²⁷⁷ Luc NOPPEN, « Les églises du Québec: un patrimoine qui se réinvente au jour le jour », *La Pierre d'Angle*, décembre 2014, Recyclage des lieux de culte, n° 65.

un lieu de culte à leur image. En ce sens, l'équipe du « Plan églises » va bientôt entreprendre le dossier des églises de Montréal, en commençant par le quartier du Plateau.

CONCLUSION DU CHAPITRE 1

Le développement sur le contexte québécois enseigne que la reconnaissance des églises de la province est le fruit d'un long cheminement, marqué par des réussites comme par des échecs, accompagné de nombreux travaux de recherche portés par des scientifiques en lien avec le terrain et les communautés locales. Cette collégialité a permis de développer une prise de conscience citoyenne, provinciale et gouvernementale, qui s'oriente aujourd'hui vers une municipalisation des églises où un véritable « Plan églises » se développe à l'échelle de tout le Québec. La reprise des églises par les municipalités a enseigné bien des choses et pour Luc Noppen « il n'est plus nécessaire que chaque municipalité s'aventure dans l'inconnu, avance à tâtons »²⁷⁸. Alors qu'ils tiraient la sonnette d'alarme, les spécialistes ne peuvent que se réjouir car aujourd'hui « en matière d'églises, la situation du Québec est exemplaire et enviée dans tout l'Occident chrétien »²⁷⁹ avec déjà un panel de reconversion et de réalisations inventives.

Après avoir saisi le long processus québécois qui a mené vers la mise en place du « plan églises », il s'agit de cerner l'actualité des églises paroissiales dans le contexte français pour pouvoir envisager leur avenir. Avant d'interroger les églises paroissiales par le référentiel du programme québécois, il convient dans le chapitre suivant de les situer tant dans les représentations collectives que dans le paysage du patrimoine français.

²⁷⁸ Luc NOPPEN et Lyne BERNIER, « Des églises de plus en plus municipales ? 1ère partie : état des lieux », *op. cit.*, p. 6.

²⁷⁹ *Ibid.*

Chapitre 2 LES ÉGLISES PAROISSIALES FRANÇAISES, ENTRE PATRIMOINE DE PROXIMITÉ ET PATRIMOINE INSTITUTIONNEL

Ce chapitre aborde les églises par les représentations symboliques et patrimoniales fortement à l'œuvre dans la perception de ces édifices. Au-delà de l'usage culturel initial, l'appréhension de ces édifices est façonnée entre un imaginaire collectif puissant et un fort taux d'églises parmi les édifices protégés au titre des monuments historiques (MH) en France. Alors que la notion de patrimoine a subi un élargissement au cours des deux dernières décennies, avec d'une part l'identification non pas « du patrimoine » mais « des patrimoines »²⁸⁰, et d'autre part un passage du patrimoine « de l'objet à la relation »²⁸¹, qui reflète le glissement d'une logique savante de sélection patrimoniale vers une logique sociale de patrimonialisation²⁸², qu'en est-il aujourd'hui de la relation aux églises en tant que potentiels patrimoines ?

Il s'agit tout d'abord de cerner la représentation collective des églises paroissiales qui joue un rôle important lorsque l'avenir d'une église est menacé. Entre monument et représentation patrimoniale, il revient ensuite de définir les différentes valeurs à mobiliser dans le processus de patrimonialisation de ce corpus, à travers une méthode d'analyse patrimoniale singulière à laquelle nous apportons un volet complémentaire. À travers ces aspects, il s'agit de répondre à la problématique suivante : Quelles dimensions patrimoniales (valeurs d'existence) et quel investissement collectif (valeur affective) entrent en jeu, pour permettre d'accompagner le passage à un nouvel usage, lorsque le culte s'arrête (valeur d'usage) ?

²⁸⁰ Michel RAUTENBERG, *La rupture patrimoniale*, Bernin, A la Croisée, Ambiances, ambiance, 2003, 173 p. ; Vincent VESCHAMBRE, *Traces et mémoires urbaines*, op. cit., p. 38.

²⁸¹ Maria GRAVARI-BARBAS, « Le patrimoine, de l'objet à la relation », in Céline BARRERE *et al.*, *Mémoires et patrimoines. Des revendications aux conflits*, L'Harmattan, Paris, Habitat et Sociétés, pp. 41 - 49.

²⁸² Michel RAUTENBERG, « Comment s'inventent de nouveaux patrimoines: usages sociaux, pratiques institutionnelles et politiques publiques en Savoie », *Culture & Musées*, 2003, vol. 1, n° 1, pp. 19-40.

2.1 L'église comme « bien(s) commun(s) » ou le symbole d'une représentation collective forte

Pour Jean-Michel Leniaud, le patrimoine culturel occupe une ample place dans la construction mentale des Français du fait de son ancrage culturel et historique dans la société car « l'église n'est pas seulement un point de repère dans l'espace, mais dans le temps : elle date le village où elle s'inscrit et consacre les moments importants de la vie collective et des vies individuelles »²⁸³. La perception de l'église par les citoyens est liée à l'affect à travers les souvenirs personnels (baptême, communion, mariage, enterrement) qu'elle cristallise²⁸⁴. Luc Noppen et Lucie K. Morisset affirment que « la valeur de l'église, à l'échelle locale ou nationale, outrepassa de loin sa fonction immédiate d'édifice culturel »²⁸⁵. Les termes de « bien commun », de « patrimoine commun », d'« appartenance collective » ou encore « de marqueur de territoire » sont généralement évoqués lorsque l'on fait référence à une église, et cela peut importe « qu'elle soit typique ou exceptionnelle, seul monument d'un petit village, d'un coteau rural ou point focal d'un dense quartier urbain, petite et dépouillée ou surdimensionnée »²⁸⁶.

2.1.1 Église(s) comme bien(s) commun(s)

Actuellement, la notion de « bien commun » est souvent employée pour qualifier le patrimoine et ainsi justifier la nécessité de sa conservation et de sa transmission aux générations futures. Le corpus des églises n'échappe pas à cette logique, bien au contraire. Revenons à la définition d'origine et à l'ouverture qu'elle rencontre, pour comprendre la logique qui s'applique aux églises.

En préalable, il semble nécessaire de bien marquer l'importance de l'utilisation du pluriel associé à ces notions de « bien commun » ou « biens communs » qui ne se contredisent pas mais couvrent des champs d'analyse différents. Le pluriel, généralement utilisée actuellement, traduit davantage l'évolution des pratiques sociales : « les biens seraient davantage mis en partage, volontairement ou non ; les droits que l'on détient sur eux seraient plus distribués ; le réseau numérique aurait aidé à la diffusion de ce partage et l'aurait porté à une échelle mondiale »²⁸⁷. Dans cette logique, rares sont les domaines de la vie qui, aujourd'hui, ne trouvent pas un écho dans les « communs » : la connaissance, la culture, l'environnement, la terre, la mer, l'agriculture, la pêche, l'architecture, l'urbanisme, la santé, le travail, l'entreprise, etc. La

²⁸³ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 14.

²⁸⁴ Charles SUAUD et Raphaël RENAUD, *Églises de pierre et villages recomposés: regards croisés*, Saint-Sébastien-sur-Loire, D'Orbestier, Regards croisés, 2013, p. 7.

²⁸⁵ Lucie K. MORISSET, LUC NOPPEN et Thomas COOMANS (dir.), *Quel avenir pour quelles églises?* op. cit., p. 3.

²⁸⁶ *Ibid.*

²⁸⁷ Marie CORNU, Fabienne ORSI et Judith ROCHFELD, *Dictionnaire des biens communs*, Paris, Presses universitaires de France, Quadrige, 2017, version numérique, p. 8.

récente et intense utilisation de ces termes traduit le « réinvestissement du collectif, des communautés, du partage et de l'usage »²⁸⁸. Dans ce prolongement, « le » bien commun serait une forme d'action, traduit par le « faire commun », qui dans une certaine mesure cherche à questionner le fonctionnement des sociétés et « pousserait à réinterpréter le rôle des États et de la propriété, qu'elle soit publique ou privée »²⁸⁹.

Bien que ces deux notions fassent l'objet d'une récente évolution, elles font évidemment appel à des réinterprétations de nos figures juridiques, dont le droit représente leurs racines disciplinaires.

2.1.1.1 Notion juridique

Une des origines de la notion de « bien commun » provient du droit où un « bien » est défini comme quelque chose (champs, maisons, créances, servitudes, usufruit, etc.) « qui est susceptible d'une appropriation légale »²⁹⁰. Par ailleurs, le terme « commun », associé au mot « bien », fait référence à la notion de propriété, « qui appartient à un grand nombre ou à une majorité de personnes »²⁹¹, relevant d'un régime juridique en opposition à la propriété privée. En droit, la propriété commune a été assimilée à la notion de « propriété publique » de l'État et des autres personnes publiques « lorsqu'il s'est agi de transcender la propriété privée pour faire une place à des utilités collectives »²⁹², notamment lors de la Révolution française, comme le souligne Judith Rochfeld. D'ailleurs, le monument historique, figure abordée par la suite, est « la première expression d'une propriété dont la charge est dictée par un intérêt collectif »²⁹³. Aujourd'hui, dans le langage courant, l'expression « intérêt général » s'est progressivement substituée à celle de « bien commun » mais regroupe les mêmes enjeux politiques et philosophiques²⁹⁴.

Par ailleurs, le « bien » fait référence au sens premier du terme « patrimoine », qui renvoie à un « ensemble des biens hérités des ascendants ou réunis et conservés pour être transmis aux descendants »²⁹⁵. On parle alors d'« un bien commun » ou de « patrimoine commun », transmis de génération en génération.

²⁸⁸ *Ibid.*

²⁸⁹ *Ibid.*, p. 9.

²⁹⁰ « Bien », définition Centre national de ressource textuelle et lexicale (CNRTL), en ligne : <<http://www.cnrtl.fr/definition/bien>>, consulté le 26 mars 2018.

²⁹¹ « Commun », définition CNRTL, en ligne : <<http://www.cnrtl.fr/definition/commun>>, consulté le 26 mars 2018.

²⁹² Judith ROCHFELD, « Penser autrement la propriété : la propriété s'oppose-t-elle aux « communs » ? », *Revue internationale de droit économique*, 2014, t. XXVIII, n° 3, pp. 351-369, p. 352.

²⁹³ Marie CORNU, Fabienne ORSI et Judith ROCHFELD, *Dictionnaire des biens communs*, *op. cit.*, version numérique, p. 699.

²⁹⁴²⁹⁴ François FLAHAULT, « Pour une conception renouvelée du bien commun », *Etudes*, juin 2013, Tome 418, pp. 773-783.

²⁹⁵ « Patrimoine », définition CNRTL, en ligne : <<http://www.cnrtl.fr/definition/patrimoine>>, consulté le 26 mars 2018.

2.1.1.2 Évolution de la notion sous l'influence du développement durable

L'évolution de la notion de bien commun, durant les dernières décennies, a largement été impulsée par une prise de conscience environnementale. La conservation et la bonne gestion des ressources invoquées à l'échelle planétaire, notamment à l'égard des ressources tangibles et plus particulièrement les ressources naturelles, a participé au mouvement de construction de « choses communes », de « biens communs », ou de « patrimoines communs » initié en droit international²⁹⁶.

Ces préoccupations rejoignent directement les enjeux du développement durable, concept qui fait référence à une idée aussi millénaire que « la lutte de l'homme pour sa survie dans la nature, d'un usage prudent et modéré des ressources »²⁹⁷. Pourtant, issue du rapport Brundtland, la définition la plus connue et utilisée aujourd'hui se formule ainsi : « Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures. »²⁹⁸. Cet énoncé constitue davantage un programme d'action, qu'une définition, qui se structure, depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992, par la conciliation de trois piliers indissociables : le développement économique, la qualité de l'environnement et la justice sociale. Dans cette logique, le principe d'une gestion économe, équitable et juste des ressources doit prendre en compte le territoire comme une véritable ressource²⁹⁹. La mise en valeur de ses richesses, tant matérielles qu'humaines, passe par l'utilisation raisonnée du sol tout comme la récupération et le réemploi des constructions, en accord avec la communauté locale. Afin d'éviter le gaspillage et de réutiliser ce qui peut l'être, le patrimoine constitue une ressource territoriale non renouvelable qu'il s'agit de sauvegarder, d'économiser et de valoriser³⁰⁰. Grâce à ces actions, qui consistent à « faire durer dans le temps » des valeurs, « le patrimoine rejoint les intentions du développement durable »³⁰¹.

D'ailleurs, la référence au patrimoine, sa conservation et donc sa transmission aux générations futures est devenue le premier argument pour invoquer et légitimer la durabilité à l'échelle planétaire³⁰². En effet, l'évolution de la notion de patrimoine au-delà de la figure du monument historique et son élargissement au

²⁹⁶ Judith ROCHFELD, « Penser autrement la propriété », *op. cit.* p. 355.

²⁹⁷ Kristin BARTENSTEIN, « Les origines du concept de développement durable », *Revue juridique de l'environnement*, 2005, vol. 30, n° 3, p. 292.

²⁹⁸ Rapport issu des travaux de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, intitulé « Our common future », qui consacre et précise le concept de développement durable tel que nous le connaissons aujourd'hui.

²⁹⁹ Véronique STEIN, « Sauvegarde du patrimoine et développement durable : entre complémentarités et conflits », *Construction politique et sociale des Territoires, Analyser la patrimonialisation des espaces urbains*, février 2012, Cahier n° 1, pp. 59-69.

³⁰⁰ Ce sont les termes de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, SRU (article L121-1 du code de l'urbanisme).

³⁰¹ Nassima DRIS, *Patrimoines et développement durable: ressources, enjeux, lien social*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 14.

³⁰² Olivier LAZAROTTI, « Patrimoine », in Jacques LEVY et Michel LUSSAULT (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, pp. 692-693.

niveau européen et mondial, considérations évoquées ci-après, ont donné naissance à plusieurs textes de référence, et notamment à la convention de Budapest rédigée par l'Unesco en 2002. Elle s'engageait entre autres « à maintenir un juste équilibre entre la conservation, la durabilité et le développement, de façon à protéger les biens du patrimoine mondial grâce à des activités adaptées contribuant au développement social et économique et à la qualité de vie de nos communautés³⁰³ ». Ces notions permettent de raccrocher le patrimoine au développement durable et expriment une volonté « de mieux intégrer la dimension temporelle, de mieux articuler le passé, le présent et le futur de nos sociétés, dans une logique de transmission et de solidarité intergénérationnelle »³⁰⁴. Cette logique transcende la notion même de propriété, qui semble alors universelle et atemporelle, la notion de « patrimoine commun de l'humanité » est alors en jeu.

2.1.1.3 Le patrimoine des églises : un bien commun et des biens communs

La définition économiste retenue par Nathalie Heinich, considère un « bien commun » comme « un bien dont la consommation ne diminue pas la quantité disponible, et dont l'usage est ouvert à tous »³⁰⁵. En ce sens, « le patrimoine en est un, sans hésitation »³⁰⁶. Même si Vincent Veschambre met en évidence que le patrimoine est de façon générale un « « bien commun » « inégalement approprié »³⁰⁷, le corpus des églises semble s'extraire de ce constat pour plusieurs raisons. Leur propriété, les nombreuses protections au titre des monuments historiques et l'investissement collectif que suscitent les églises, ont permis et permettent encore aujourd'hui, dans une certaine mesure, leur maintien³⁰⁸. Toutefois, l'actualité démontre que malgré la réunion de tous ces paramètres la pérennité de ce corpus est mise à mal.

À l'échelle locale et individuelle, l'église représente « un bien commun » pour plusieurs raisons. D'une part, son régime de propriété publique la place comme un bien dont la propriété est soumise à l'intérêt général, vouée à l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité³⁰⁹. En France, pour des raisons historiques, nous le développons par la suite, une grande majorité d'entre elles sont la propriété des communes. Elles sont donc « des biens communs » pour les communes. D'autre part, leur gestion originelle communautaire, le conseil de fabrique, a laissé de profondes traces dans la perception et l'imaginaire de ce corpus. La

³⁰³ Unesco, déclaration de Budapest sur le patrimoine mondial, CONF 202 9, en ligne : <<http://whc.unesco.org/fr/decisions/1217/>>, consulté le 03 octobre 2017.

³⁰⁴ Isabelle GARAT, Maria GRAVARI-BARBAS et Vincent VESCHAMBRE, « Préservation du patrimoine bâti et développement durable : une tautologie ? Les cas de Nantes et Angers », *Développement durable et territoires*, 3 mars 2008, Dossier 4, p. 24.

³⁰⁵ Nathalie HEINICH, *La fabrique du patrimoine: de la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, Maison des sciences de l'homme, Ethnologie de la France, n° 31, 2009, p. 73.

³⁰⁶ *Ibid.*

³⁰⁷ Vincent VESCHAMBRE, *Traces et mémoires urbaines, op. cit.* p. 48.

³⁰⁸ Les trois paramètres évoqués font l'objet d'un développement ultérieur.

³⁰⁹ Voir Partie I, Chapitre 3, 3.1.1 Usage culturel et régimes de propriété.

fabrique, considérée comme le gouvernement des biens temporels³¹⁰, a été élargie par le Concile de Trente (1545-1563) à des laïcs. Elle désigne l'ensemble de décideurs, les marguilliers, qui assuraient la responsabilité de la collecte et l'administration des fonds et revenus nécessaires à la construction puis l'entretien des édifices religieux et du mobilier de la paroisse³¹¹. En d'autres termes, de cette détention collective des biens d'Église et du premier encadrement civil qui y est associé, comme dans le cas des biens communaux, « découle un certain nombre de représentations, à commencer par le statut de « bien collectif » qu'on crédite à ces propriétés et « l'intérêt public » qu'on voit dans leur maintien »³¹².

Dans cette logique, le corpus des églises paroissiales représente un bien commun, à la fois matériel, le bâtiment, et immatériel, gestion autonome et propriété collective, qui rejoint la notion de patrimoine commun de l'humanité. Pour l'universalité de la culture religieuse commune et historique qu'elles représentent et qui a façonné, rythmé et animé le quotidien comme les étapes de la vie de la majeure partie des Français – phénomène prégnant détaillé par la suite –, les églises constituent un véritable « bien commun » et cela à plusieurs titres, en fonction de l'échelle de considération.

En effet, les églises forment individuellement « des biens communs » pour chaque municipalité dans laquelle elles sont implantées. Néanmoins, dans une vision d'ensemble de ce corpus, les églises forment « un bien commun », tant symbolique, mémoriel qu'architectural. Qu'elles soient « des patrimoines communs » ou « un patrimoine commun », leur gestion et leur préservation rejoignent les enjeux du développement durable dès lors qu'une communauté se mobilise, qu'elle soit locale, paroissiale ou patrimoniale, pour éviter la perte de son église et assurer la transmission aux générations futures. La bonne gestion des ressources s'inscrit dans la conservation de ce patrimoine commun, où la reconversion semble une solution durable face aux démolitions.

2.1.2 Une communauté locale autour de l'église

En milieu rural et urbain, l'église s'élève au cœur d'un territoire défini, la paroisse. Même si nous détaillons par la suite sa logique historique et territoriale³¹³, il est nécessaire de poser en préambule l'aspect symbolique communautaire que porte cette entité dont le bâtiment église fait figure de proue. La paroisse désigne à la fois une aire géographique et un groupe de personnes habitant sur ce territoire qui constitue la communauté paroissiale, dont les représentations vont bien au-delà du cercle religieux.

³¹⁰ En opposition au spirituel, sous la responsabilité du curé, nommé par l'évêque, qui assure la célébration du service divin, l'administration des sacrements, la prédication, l'instruction et les cérémonies de la sépulture.

³¹¹ Gabriel LE BRAS, *L'église et le village*, Paris, Flammarion, Nouvelle bibliothèque scientifique, 1976, p. 155-156.

³¹² Lucie K. MORISSET, Luc NOPPEN et Thomas COOMANS (dir.), *Quel avenir pour quelles églises?*, op. cit. p. 109.

³¹³ Voir Partie II, Chapitre 4, 4.1.2.1 La paroisse : unité de base du territoire à l'échelle de la commune.

2.1.2.1 Une communauté territoriale civile et paroissiale

À l'origine, les cadres paroissiaux recouvraient toujours une entité historique qui correspondait à une unité sociale de base. On peut donc dire que la communauté locale ou civile (habitants) précède la paroisse³¹⁴. D'ailleurs, la vie religieuse des populations n'était que « la forme sociale la plus élevée de la vie communautaire »³¹⁵. Alors que pendant de longs siècles le territoire de la paroisse a été identique à celui de la communauté civile, l'église, centre de cette institution, a avant tout été bâtie pour servir de cadre cultuel à la communauté paroissiale³¹⁶. Pourtant, elle organisait les relations civiles dans un lien étroit avec le rôle cultuel, à travers le clergé, les institutions et la pratique religieuse des habitants, qui engendrait des corrélations apparentes avec la vie « profane » ou la vie quotidienne. En d'autres termes, la structure fondamentale et territoriale de peuplement de la paroisse a été « le cadre et l'institution de base de la vie sociale des communautés rurales et urbaines de l'Occident et de ses prolongements outre-mer »³¹⁷.

2.1.2.2 Un réceptacle bâti

Dans cette organisation territoriale et sociale, l'église est l'étendard, le réceptacle de cette vie commune autour de laquelle l'unité du village ou du quartier, naît de la communauté de vie, de tradition et d'intérêt³¹⁸. Au-delà du cultuel, qui rythmait les semaines et les années, l'église a longtemps été le véritable « cœur du village », symbole de la cohésion et de l'investissement de la communauté paroissiale³¹⁹, qui n'était autre que la communauté locale formée par les habitants³²⁰. Malgré le passage d'une communauté « nécessaire et indispensable »³²¹, pour la gestion des biens spirituels et temporels, à une communauté réduite aux « observants »³²², avec la révision du droit canonique en 1983³²³, les sentiments d'appartenance à un groupe paroissial, reflet d'un village ou d'un quartier urbain, sont longtemps demeurés forts et le demeurent encore parfois.

³¹⁴ Paul MERCATOR, *La fin des paroisses? Recompositions des communautés, aménagement des espaces*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997, p. 41.

³¹⁵ *Ibid.* p. 36.

³¹⁶ Gabriel LE BRAS, *L'église et le village*, *op. cit.*, p. 87.

³¹⁷ Paul MERCATOR, *La fin des paroisses?*, *op. cit.*, p. 9.

³¹⁸ Gabriel LE BRAS, *L'église et le village*, *op. cit.*, p. 115.

³¹⁹ Paul MERCATOR, *La fin des paroisses?*, *op. cit.*, p. 36.

³²⁰ Gabriel LE BRAS, *L'église et le village*, *op. cit.*, p. 218.

³²¹ Paul MERCATOR, *La fin des paroisses?*, *op. cit.* p. 43.

³²² *Ibid.* p. 45.

³²³ Le partage des tâches entre laïcs et clergé est plus important, mais ne signifie pas partage de pouvoir. Les différences entre personnes religieuses et laïcs sont véritables, et entraînent une gestion paroissiale sous la responsabilité du curé, lui-même sous l'autorité de l'évêque.

Même si depuis les années 1990 « l'institution paroissiale vacille »³²⁴ et a recours à des regroupements paroissiaux qui vont à l'encontre de ces logiques d'appartenances locales, nous le verrons³²⁵, cette représentation, transmise de génération en génération, persiste dans l'imaginaire collectif. Lorsqu'une église ferme et que son avenir est en jeu, une recrudescence de cet investissement collectif historique est observée à travers des dynamiques d'appartenance territoriale et familiale. En d'autres termes, parce que les personnes sont nées, ou parce que leur famille conserve des liens historiques dans tel village ou tel quartier, elles se sentent concernées par l'éventuelle mutation de l'église. Ce sentiment d'appartenance à la fois personnel et au titre d'une communauté, c'est-à-dire d'un groupe, est encore puissant et à l'œuvre dans les représentations collectives des églises paroissiales.

2.1.3 Un marqueur du territoire

Une des autres représentations largement associée à l'église, réside dans la perception de cet édifice comme un marqueur du territoire. Les campagnes, dans une moindre mesure, les villes, à la densité urbaine supérieure, sont parsemées de clochers qui dominent et nous révèlent des agglomérations³²⁶. En ce sens, Jean-Michel Leniaud rappelle que « les églises paroissiales ont construit le pays et son paysage »³²⁷, à travers notamment la figure du clocher, élément constitutif de la figure ecclésiale, abordée par la suite³²⁸. Cet élément architectural marque le « véritable centre du village [ou du quartier] et le symbole de sa personnalité »³²⁹ par sa forme, sa hauteur, son existence même. À l'époque de leur édification, ils pouvaient faire l'objet d'une véritable ambition provoquant des convoitises et de la jalousie, d'où la célèbre expression « querelle de clocher » qui fait référence à une petite querelle à l'échelle locale³³⁰. Le clocher, voulu par la communauté (habitants, représentants du pouvoir public et religieux) pouvait se contenter d'imiter la ville voisine mais tentait souvent de la surpasser³³¹.

³²⁴ Paul MERCATOR, *La fin des paroisses?*, op. cit., p. 9.

³²⁵ Voir Partie II, Chapitre 4, 4.1.2.1 La paroisse : unité de base du territoire à l'échelle de la commune.

³²⁶ Gabriel LE BRAS, *L'église et le village*, op. cit. p. 11.

³²⁷ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit. p. 13.

³²⁸ Voir Partie II, Chapitre 5, 5.2.3.2 Éléments constitutifs de la figure ecclésiale : des marques à préserver.

³²⁹ Gabriel LE BRAS, *L'église et le village*, op. cit. p. 47.

³³⁰ « Querelles de clocher », CNRTL, en ligne : <<http://www.cnrtl.fr/definition/querelle>>, consulté le 28 mars 2018.

³³¹ Gabriel LE BRAS, *L'église et le village*, op. cit. p. 47.

Figure 2.1 : Église Notre-Dame-Saint-Vincent au premier plan et église du Bon Pasteur au second plan, Lyon 1^{er} (69).



Source : photo. MMP, 2017.

Figure 2.2 : Église Saint-Saturnin, Marthes (42).



Source : photo. G. Sabbattier, 2013.

Aujourd'hui, alors qu'il n'est plus question de rivaliser avec les communes ou quartiers proches, la présence de l'église, à travers un des éléments les plus visibles le clocher, occupe dans les représentations et les territoires « même déchristianisé, une place éminente »³³². Considérée par le plus grand nombre comme un « signe essentiel au paysage »³³³, l'église fait également « partie du paysage mental »³³⁴ des Français. Différentes enquêtes menées dans le temps révèlent que la population est attachée à une image traditionnelle de l'église davantage « rurale, ancienne, construite en pierre »³³⁵ dont le clocher, silhouette repérable, est un des éléments essentiels après la croix, l'autel, les vitraux, les statues et l'orgue³³⁶.

En résumé, l'église, véritable marqueur géographique, conserve son rôle de monument symbole à travers le territoire, repère d'une identification voire d'une identité locale et nationale, à l'image par exemple, de l'affiche du candidat socialiste François Mitterrand, durant la campagne présidentielle française de 1981.

Figure 2.3 : Affiche du candidat socialiste François Mitterrand pour les élections présidentielles françaises de 1981.



Source : FranceInfo.

³³² *Ibid.* p. 84.

³³³ Bernadette DUBOSCQ *et al.*, *Eglises, chapelles et temples de France: un bien commun familier et menacé*, *op.cit.*, p. 7.

³³⁴ *Ibid.* p. 13.

³³⁵ Dans l'ouvrage *Eglises, chapelles et temples de France: un bien commun familier et menacé*, *op. cit.*, il est fait référence à une enquête réalisée par la Société d'animation, de recherche et d'étude sociologique (Sares) à la demande du Comité national de construction d'églises sur le thème « images et fonctions du bâtiment-église », voir p. 13.

³³⁶ Anne Perrin, met en perspective les enquêtes déjà réalisées dans les années 1980 et sa propre investigation à travers des sondages menés dans les rues dans le cadre de son travail de thèse, et en arrive au même constat en 2005. Voir Anne PERRIN, *L'Eglise catholique et les églises en régime français de laïcité*, Paris, École Pratique des Hautes Études Ve Section, 2005, p. 94.

2.2 L'objet église en question : un patrimoine monumental

La conception du patrimoine comme monument fait référence à la figure de l'objet intouchable et immuable. Cette vision fait appel aux premières considérations patrimoniales qui ont entraîné la naissance de notion de préservation et l'évolution des régimes juridiques de protection. Dans un premier temps, les liens entre les lois patrimoniales et celle de la séparation des Églises et de l'État seront mis en évidence, pour comprendre l'importante proportion d'églises dans les chiffres des édifices protégés au titre des monuments historiques (MH) aujourd'hui. Enfin, pour caractériser ce patrimoine à travers des outils scientifiques, la méthode d'analyse patrimoniale élaborée par Luc Noppen et Lucie K. Morisset, sera ici développée et complétée, pour une application ultérieure.

2.2.1 Les églises : une pierre dans la construction des monuments historiques

L'épopée française qui accompagne la législation en vigueur sur le patrimoine est riche, à l'image de la « machine étatique » historique. Dans un contexte de vandalisme³³⁷, né pendant la Révolution, François Guizot crée dès 1830 la charge d'inspecteur des monuments historiques³³⁸. Ce poste revient d'abord à Ludovic Vitet puis à Prosper Mérimée, en 1834, qui mène un inventaire à l'échelle nationale³³⁹. Accompagné par une commission *ad hoc*, ce recensement aboutit à une première liste d'édifices à classer. À cette époque, la notion de classement renvoie à l'idée de listes d'édifices bénéficiant de subventions pour travaux³⁴⁰, majoritairement constituée des restes de l'Antiquité, de bâtiments religieux du Moyen Âge et de quelques châteaux³⁴¹. Dans ce mouvement, la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des MH fixe pour la première fois les critères et la procédure de classement. Par la suite, la loi de 1905 – déterminante en ce qui concerne la propriété et la gestion des églises³⁴² –, apparaît comme une contribution majeure au droit commun des MH³⁴³. Elle est considérée comme une étape importante entre la loi de 1887, comportant des faiblesses, et celle de 1913, relatives aux MH³⁴⁴. À cette date, l'article 16 de la loi de 1905 prévoit notamment un « classement complémentaire des édifices servant à l'exercice public du culte, dans lequel devront être compris tous ceux de ces édifices représentant, dans leur

³³⁷ Louis REAU, Michel FLEURY et Guy-Michel LEPROUX, *Histoire du vandalisme: les monuments détruits de l'art français*, Ed. augm., Paris, R. Laffont, Bouquins, 1994, 1190 p.

³³⁸ Françoise CHOAY, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 2007, p. 96.

³³⁹ *Ibid.*, p. 108.

³⁴⁰ Bastien COUTURIER, *Monuments historiques radiés - Caractérisation de la valeur monumentale par l'étude des annulations de protection*, thèse de doctorat en architecture, Lyon, Université Lumière Lyon II, École nationale supérieure d'architecture de Lyon, 2018.

³⁴¹ Françoise CHOAY, *L'allégorie du patrimoine*, *op. cit.*, p. 10.

³⁴² Voir Partie I, Chapitre 3, 3.1 Les églises : des édifices culturels.

³⁴³ Anne FORNEROD, *Le régime juridique du patrimoine religieux*, *op. cit.*, p. 100.

³⁴⁴ *Ibid.*, p. 102.

ensemble ou dans leurs parties, une valeur artistique ou historique ».³⁴⁵ Cette année là, les ressources budgétaires de l'ancienne administration des cultes du Concordat³⁴⁶ sont transférées à celles du service des MH³⁴⁷. Cet héritage marque clairement le lien entre la fin du financement des cultes et les moyens développés pour la protection des édifices culturels. Malgré l'accroissement du nombre de protections, sept cent édifices religieux classés entre 1906 et 1910³⁴⁸, le texte est encore considéré comme déficient, notamment lors de ventes d'églises non classées par les communes propriétaires. Dans ce contexte, Maurice Barrès, académicien et homme politique nationaliste portant une voix à l'Assemblée nationale, lance à partir de 1910, une campagne pour les églises menacées par les effets de la loi de 1905. Suite à des polémiques, notamment avec Aristide Briand, il écrit une lettre ouverte au ministre de l'Intérieur, lance une pétition signée de 450 artistes, et prononce à la Chambre trois discours retentissants, recueillis dans le célèbre ouvrage *La Grande Pitié des églises de France*³⁴⁹. Parmi les revendications, il demandait la protection patrimoniale de toutes les églises paroissiales sur le territoire français³⁵⁰.

Quelques années après cette mobilisation, la loi du 31 décembre 1913³⁵¹ succède à la législation en vigueur en complétant et renforçant ses dispositions. À ce titre, elle a élargi le champ de protection des critères de classement, défini des intervenants obligatoires, et instauré des sanctions pénales et civiles en cas de travaux sans autorisation sur des monuments protégés. Depuis le début de ces considérations en 1913, 2 000 édifices culturels dont les 32 cathédrales sont classés, sur un total national qui ne dépasse pas les 4 000 bâtiments à l'époque³⁵². Cette loi « même modifiée à plusieurs reprises et aujourd'hui codifiée, reste le texte de référence pour le droit des monuments historiques »³⁵³.

Depuis ces épisodes historiques deux types de protection existent, un classement au titre des monuments historiques (CMH) et une inscription³⁵⁴ au titre des monuments historiques (IMH)³⁵⁵. Les restrictions

³⁴⁵ Ainsi qu'un classement d'ensemble des meubles et immeubles par destination et un classement des biens attribués aux associations culturelles.

³⁴⁶ Voir Partie II, Chapitre 5, 5.3.2.1 État, Église, commune: efficacité d'une machine étatique.

³⁴⁷ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 22.

³⁴⁸ Anne FORNEROD, *Le régime juridique du patrimoine religieux*, op. cit., p. 103.

³⁴⁹ Maurice BARRÈS, *La grande pitié des églises de France*, op. cit.,

³⁵⁰ Patrice Béghain analyse cette phase de mobilisation, voir Patrice BEGHAIN, *Le patrimoine: culture et lien social*, Paris, Presses de Science Po, La bibliothèque du citoyen, 1998, 115 p. ; Patrice BEGHAIN, *Guerre aux démolisseurs! Hugo, Proust, Barrès, un combat pour le patrimoine*, Vénissieux, Paroles d'aube, Inventaire, 1997, 163 p.

³⁵¹ Jean-Pierre BADY (dir.), *1913, genèse d'une loi sur les monuments historiques*, Paris, Documentation française, Travaux et documents / Comité d'Histoire du Ministère de la Culture et de la Communication, n° 34, 2013, 602 p.

³⁵² Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 22.

³⁵³ Anne FORNEROD, *Le régime juridique du patrimoine religieux*, op. cit., p. 98.

³⁵⁴ Il s'agissait, avant 2005, d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

³⁵⁵ Pour une évolution des lois en liens avec les monuments historiques voir Ministère de la Culture et de la Communication, « Les grandes dates », *Monuments historiques & Sites patrimoniaux remarquables*, en ligne : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Monuments-historiques-Sites-patrimoniaux-remarquables/Presentation/Focus/Centenaire-de-la-loi-de-1913/Les-grandes-dates>>, consulté le 14 mars 2018.

relatives à ce régime juridique et leurs impacts sur la gestion d'une église sont abordés dans le chapitre suivant³⁵⁶.

2.2.2 Des chiffres

Comme le souligne Anne Fornerod, les « édifices culturels représentent la composante la plus ancienne du patrimoine culturel et numériquement la plus importante des monuments historiques »³⁵⁷. En effet, d'après les derniers chiffres du Ministère de la Culture et de la Communication, sur les 44 655 édifices classés et inscrits au titre des MH, 30 % représentent des édifices religieux³⁵⁸, soit environ 13 400. Parmi ces édifices religieux, la majorité est qualifiée d'églises paroissiales.

Par ailleurs, une grande partie des objets mobiliers protégés au titre des MH³⁵⁹, correspond à des meubles et objets religieux contenus dans les églises, soit 24 % (respectivement 12 % et 12 %) ³⁶⁰. Largement présents dans les édifices culturels, la peinture, la sculpture, l'orfèvrerie ou encore le textile, font également l'objet de nombreuses protections³⁶¹. Enfin, les églises contiennent l'essentiel du patrimoine campanaire³⁶², environ 5 500 cloches CMH, ainsi que du patrimoine organistique, 8 000 orgues environ, dont 130 IMH et 954 CMH³⁶³.

2.2.3 Le travail de l'expertise comme facteur de patrimonialisation

En France, la protection d'un édifice est le résultat d'un long processus, à l'image d'une « chaîne patrimoniale »³⁶⁴, comme la nomme Nathalie Heinich. En théorie, le travail de recensement du service de l'Inventaire général du patrimoine culturel, créé en 1964, consiste en un premier repérage qui devait alimenter une liste d'édifices soumis à une demande de classement ou d'inscription auprès du service des MH³⁶⁵. Dans les faits, les sélections du service de l'Inventaire ne sont pas toujours rapportées au service de protections des MH car il n'existe pas de lien structurel entre les deux services.

³⁵⁶ Voir Partie I, Chapitre 3, 3.2 Les églises un patrimoine culturel.

³⁵⁷ Anne FORNEROD, *Le régime juridique du patrimoine religieux*, op. cit., p. 27.

³⁵⁸ Loup WOLFF, Christopher MILES, Ministère de la culture et de la communication et Département des études et de la prospective, *Chiffres clés 2017: statistiques de la culture et de la communication*, 2017, p. 145.

³⁵⁹ Les chiffres officiels ne concernent que les objets CMH, soit 129 300 fin 2015, voir *Ibid.*, p. 148.

³⁶⁰ *Ibid.*, p. 143.

³⁶¹ La sculpture représente 34 %, la peinture 16 %, l'orfèvrerie 9 % et le textile 3 %, voir *Ibid.*, p. 148.

³⁶² À ce sujet, voir Cécile REGNAULT, « La cloche dans le paysage sonore. Eléments d'inventaire campanaire », in Thierry BURON et Isabelle DARNAS (dir.), *Regards sur le paysage sonore: le patrimoine campanaire*, Arles, Actes Sud, ACAOAF, pp. 90-110.

³⁶³ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op.cit., p. 20.

³⁶⁴ Nathalie HEINICH, *La fabrique du patrimoine*, op. cit., p. 41.

³⁶⁵ *Ibid.*, p. 49.

Néanmoins, l'aboutissement de la reconnaissance de qualités dont « la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public »³⁶⁶, se fait en deux temps. Les commissions régionales du patrimoine et de l'architecture (CRPA), constituées d'une pluralité de compétences³⁶⁷, votent des propositions de protections³⁶⁸, ensuite soumises et validées, ou non, par la commission nationale des monuments historiques, à Paris³⁶⁹.

Les individus retenus lors du premier repérage, correspondent à des « valeurs inventoriales »³⁷⁰. L'entrée dans la chaîne patrimoniale se fait par le « travail de l'expertise »³⁷¹ et une approche de l'objet dans la distanciation³⁷², via des outils scientifiques comme des « critères »³⁷³ relevant de valeurs patrimoniales reconnues. Même si les chercheurs de l'Inventaire ne cessent « d'élargir les frontières du "patrimonialisable" »³⁷⁴, l'ultime sélection est établie après une deuxième analyse par les services des MH qui, comme le souligne Nathalie Heinich, considèrent davantage des objets remarquables.

En France, que ce soit dans les directives méthodologiques du service de l'Inventaire³⁷⁵ ou dans les dossiers établis lors des CRPA, il n'existe pas de méthode unique clairement énoncée. À travers une observation du processus de patrimonialisation français, Nathalie Heinich met en évidence les valeurs communes invoquées par les différentes administrations actrices de ce système, l'Inventaire général et les MH. Aujourd'hui, la majorité des outils d'évaluation passent par la description³⁷⁶, à travers le renseignement de fiches³⁷⁷, qui selon leur composition peuvent comporter des manques. Malgré les disparités de contenu³⁷⁸, les argumentaires reflètent cependant une « axiologie »³⁷⁹ commune. Au nombre de cinq, ces axes mobilisent l'ancienneté, l'authenticité, la rareté, la significativité et la beauté de l'individu étudié³⁸⁰. Toutefois, l'évolution de la notion de patrimoine démontre qu'il n'est pas uniquement le fruit de données objectives, mais d'une construction sociale qui reconnaît un lieu, un site, un édifice pour des

³⁶⁶ Art. L621-1 du Code du patrimoine.

³⁶⁷ Experts, membres d'associations, élus et membres du service des monuments historiques.

³⁶⁸ Reçues par différents acteurs comme des propriétaires, des associations mais également le service de l'Inventaire.

³⁶⁹ Nathalie HEINICH, *La fabrique du patrimoine*, op. cit., p. 56.

³⁷⁰ *Ibid.*, p. 236.

³⁷¹ *Ibid.*, p. 53.

³⁷² Pour Heinich, malgré les contraintes scientifiques, la sensibilité du chercheur peut tout de même entrer en jeu.

³⁷³ Nathalie Heinich met en évidence que les critères entre le service des Monuments historiques et celui de l'Inventaire général, ne sont pas toujours les mêmes.

³⁷⁴ Nathalie HEINICH, *La fabrique du patrimoine*, op. cit., p. 84.

³⁷⁵ Voir Hélène VERDIER (dir.), Georges COSTE et Xavier DE MASSARY, *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire Général du patrimoine culturel*, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'architecture et du patrimoine, Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information, Documents & Méthodes, n° 9, 2007, 224 p. ; Jean DAVOIGNEAU, Marie CORNU, Jean-Pierre SAEZ et Marceline BRUNET, « L'inventaire : une méthodologie en mouvement », *L'Observatoire*, 2014, vol. 2, n° 45, Observatoire des politiques culturelles, pp. 73-77.

³⁷⁶ Nathalie HEINICH, *La fabrique du patrimoine*, op. cit., p. 150.

³⁷⁷ Voir *Ibid.*, pp. 53-55.

³⁷⁸ Les fiches du service de l'Inventaire et celles des MH ne sont pas les mêmes.

³⁷⁹ Nathalie HEINICH, *La fabrique du patrimoine*, op. cit., p. 233.

³⁸⁰ *Ibid.*, pp. 233-246.

motifs identitaires à travers une culture commune³⁸¹. L'entrée dans la chaîne patrimoniale par le « travail de l'émotion »³⁸² est aujourd'hui en jeu.

2.3 La relation à l'église paroissiale : un patrimoine de proximité

Devant les évolutions et l'élargissement de la notion de patrimoine, nous abordons ici le phénomène d'investissement collectif auquel il se rattache. L'existence de groupes d'habitants plaçant une cause patrimoniale n'est pas un phénomène nouveau. D'ailleurs, ces quarante dernières années « ont été caractérisées par l'apparition de « nouveaux acteurs » et de nouvelles formes de mobilisation patrimoniale, dans un contexte d'évolution des services de l'État »³⁸³. En revanche, grâce, entre autre, à l'action menée depuis 1970 par les services de la culture³⁸⁴, l'émergence de considération de ces groupes d'individus dans les choix liés à l'urbain et au patrimoine, révèle une évolution de la gouvernance des sociétés. Le regard et les décisions qui viennent d'en haut, en d'autres termes la machine étatique, relativement lourde dans le contexte français, ne sont plus les seuls acteurs : les associations jouent un rôle majeur³⁸⁵. À l'heure de la démocratie participative, de nouveaux outils juridiques sont apparus³⁸⁶ pour permettre une élaboration citoyenne de la ville de demain. Ainsi en France, l'obligation des conseils de quartier, le recours possible à un référendum ou à des concertations publiques, permettent une implication des habitants dans les décisions locales³⁸⁷. Dans ce contexte, la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, dite « Convention de Faro »³⁸⁸, instaurée en 2005, légitime l'implication et la portée de ce qu'elle définit comme la « communauté patrimoniale »³⁸⁹ qui « se compose de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles

³⁸¹ Vincent VESCHAMBRE, *Traces et mémoires urbaines*, op. cit., p. 41.

³⁸² Nathalie HEINICH, *La fabrique du patrimoine*, op. cit., p. 63.

³⁸³ Vincent VESCHAMBRE, *Traces et mémoires urbaines*, op. cit., p. 32.

³⁸⁴ *Ibid.*

³⁸⁵ Voir Lucie K. MORISSET, « Le temps très court du patrimoine; ou les nouveaux enjeux de la communauté, quelque part entre l'en-haut et l'en-bas patrimoniaux », communication dans le colloque *Les horizons du patrimoine culturel*, Paris, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 6 et 7 février 2014. ; Michel RAUTENBERG, « Comment s'inventent de nouveaux patrimoines », op. cit.

³⁸⁶ Avec notamment le Code général des collectivités territoriales, en ligne : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633>>, consulté le 5 septembre 2017.

³⁸⁷ Claire LELONG, *Saillans invente la concertation in situ pour préparer la révision de son PLU*, Département de la Drôme, Caisse des dépôts des territoires, 13 juillet 2017, en ligne : <<http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pagenome=Territoires/Experiences/Experiences&cid=1250279375032&n1=1>>, consulté le 24 juillet 2017.

³⁸⁸ Conseil de l'Europe, « Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, dite « Convention de Faro », Série des Traités du Conseil de l'Europe - n° 199 ».

³⁸⁹ La 12^{ème} Rencontre internationale des jeunes chercheurs en patrimoine s'est tenue sur ce thème, *Les communautés patrimoniales / Heritage communities*, colloque organisé par la CRC en patrimoine urbain, du 28 au 30 septembre 2017, publication à paraître. Voir en ligne : <<https://patrimoine.uqam.ca/actualite/communautes-patrimoniales-douzieme-rencontre-internationale-jeunes-chercheurs-patrimoine/>>, consulté le 15 mars 2018.

souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures »³⁹⁰. Malgré les outils démocratiques mis en place, la France n'est pas signataire de cette convention³⁹¹. La non adhésion à ce document européen pourrait s'expliquer par le terme « communauté » qui, comme évoqué, ne revêt pas le même sens dans le contexte français.

Le phénomène de genèse et d'impact de ces communautés patrimoniales est ici observé à propos d'un patrimoine précis, le patrimoine religieux et plus particulièrement le patrimoine cultuel, constitué des églises et chapelles paroissiales. Lorsque la paroisse décide l'arrêt du culte dans une église, à chaque annonce de fermeture, un mouvement de contestation est systématiquement observé. Dans les rares cas où un projet de reconversion est annoncé sans consultation préalable, des revendications se font tout autant entendre. Partant de ce constat, il s'agit d'abord de connaître la constitution de ces communautés patrimoniales pour comprendre et cerner leur motivation. Liées à « l'émotion patrimoniale »³⁹², ces revendications constituent de véritable « mobilisations politiques » aux enjeux démocratiques comme le souligne Vincent Veschambre³⁹³. Pour une meilleure compréhension des logiques patrimoniales à l'œuvre, il est alors question de la prise en compte des représentations mentales des habitants, à travers une méthode mise au point par Luc Noppen et Lucie K. Morisset : l'analyse du « potentiel monumental »³⁹⁴ ou « potentiel patrimonial ». Pour rejoindre les enjeux de développement durable à l'œuvre actuellement, il s'agit d'une part, de permettre à certaines églises d'entrer dans la chaîne patrimoniale par le travail de l'émotion³⁹⁵ et d'autre part, de développer les outils de consultation démocratiques, pourtant existant, pour accompagner le passage de l'usage cultuel à l'usage civil.

2.3.1 Des mobilisations à la communauté patrimoniale

La sous-utilisation de nombreux lieux de culte conduit les diocèses, par manque de moyens humain et financier, à regrouper les paroisses³⁹⁶. Aujourd'hui, ces réorganisations territoriales entraînent d'abord en milieu urbain, la fermeture d'églises diocésaines. En effet, le régime de propriété des églises communales, celles construites avant 1905, contraint leur vente et réduit notablement l'impact financier sur les diocèses

³⁹⁰ Conseil de l'Europe, « Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société », *op. cit.*

³⁹¹ Pour l'instant dix-sept États membres du Conseil de l'Europe l'ont ratifiée et six l'ont signée, voir *Question Assemblée Nationale*, en ligne : <<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-77255QE.htm>>, consulté le 6 septembre 2017.

³⁹² Nathalie HEINICH, *La fabrique du patrimoine*, *op. cit.*, p. 63.

³⁹³ Vincent VESCHAMBRE, *Traces et mémoires urbaines*, *op. cit.*, p. 74.

³⁹⁴ LUC NOPPEN et LUCIE K. MORISSET, *Les églises du Québec: un patrimoine à réinventer*, Sainte-Foy, Québec, Canada, Presses de l'Université du Québec, Patrimoine urbain, 2005, p. 295.

³⁹⁵ Nathalie HEINICH, *La fabrique du patrimoine*, *op. cit.*, p. 63.

³⁹⁶ Voir Partie II, Chapitre 4, 4.1.2.1 La paroisse : unité de base du territoire à l'échelle de la commune.

qui ne doivent subvenir qu'aux charges courantes³⁹⁷. En milieu rural, sauf exception, toutes les églises sont communales mais peuvent tout autant être concernées par l'arrêt du culte et leur non utilisation. Dans ce cas, les décisions de fermeture condamnent souvent les églises les moins accessibles ou déjà en mauvais état. Ces situations, majoritairement relayées par les médias³⁹⁸, aboutissent parfois à la démolition de ces bâtiments mais suscitent toujours une mobilisation patrimoniale contre cette perte ou mutation. En effet, le corpus des églises paroissiales représente un patrimoine unanimement reconnu par les citoyens qu'ils soient croyants ou non, reflet d'un véritable bien commun et/ou d'un symbole territorial, comme évoqué précédemment.

2.3.1.1 Mobilisation paroissienne ou la « communauté d'usage » et mobilisation citoyenne

Au regard des différents cas observés sur le territoire d'étude, et notamment autour de la fermeture de deux églises de Villeurbanne³⁹⁹, l'initiative des revendications est majoritairement portée par les paroissiens, qui apprennent en premier le choix d'arrêter le culte dans « leur » église. Par exemple, en 2013, dès lors que le prêtre a annoncé aux paroissiens la fermeture et la vente de l'église Notre-Dame-de-l'Espérance, une première pétition contre cette décision a été lancée⁴⁰⁰. Cette première réaction ne concernait pas uniquement le maintien physique de l'édifice, mais aussi la volonté de poursuivre une pratique religieuse qui faisait de cet édifice une église paroissiale⁴⁰¹.

Dans le cas villeurbannais, ce premier groupe a rapidement été renforcé suite à un appel à soutien lancé par les paroissiens notamment à l'association locale *Cadre de vie et patrimoine* :

« Nous, les paroissiens de Notre Dame de l'Espérance, nous sommes opposés à cette vente, à la démolition de Notre Dame de l'Espérance et nous nous mobilisons pour soutenir et défendre notre église. Nous alertons tous les Villeurbannais et les associations de défense du Cadre de Vie et du Patrimoine. Aidez nous à défendre notre patrimoine. Signez la pétition ! »⁴⁰²

³⁹⁷ Voir Partie I, Chapitre 3, 3.1.1 Usage culturel et régimes de propriété.

³⁹⁸ La liste étant très longue, nous renvoyons vers un blog, *Patrimoine-en- blog, Le patrimoine religieux dans tous ses états*, qui compile la plupart des articles et évènements autour du patrimoine religieux, en ligne : <<http://patrimoine.blog.pelerin.info/>>, consulté le 15 mars 2018.

³⁹⁹ Fermeture de l'église du Cœur Immaculé de Marie en 2012, puis celle de Notre-Dame-de-l'Espérance en 2013. Pour plus de détails voir Mélanie MEYNIER-PHILIP, « Communauté patrimoniale et spécialistes, une alliance édifiante ? L'exemple d'une communauté pour la défense successive de deux églises à Villeurbanne », *op. cit.*

⁴⁰⁰ Voir Partie III, Chapitre 9 Église XX^e, le cas de Notre-Dame-de-l'Espérance.

⁴⁰¹ Entretien Monsieur et Madame Ménard, acteur à l'origine de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Espérance, le 30 janvier 2017.

⁴⁰² <http://assocadreviepatrimoine.over-blog.fr/pages/Il_faut_sauver_leglise_Notre_Dame_de_lEspérance_Villeurbanne-8533282.html>

Après diffusion de la nouvelle à travers les médias⁴⁰³, Internet et le bouche à oreilles local, des habitants du quartier puis de la ville entière se sont associés au premier groupe constitué ; la pétition a obtenu plus de 300 signatures⁴⁰⁴. Si cet exemple a été la scène d'autres rebondissements, investigués et détaillés ensuite parmi les trois cas d'étude, son observation et l'écho des autres cas de fermeture et/ou d'annonce de démolitions présents au niveau national⁴⁰⁵, permettent une première grille de lecture des mobilisations à l'œuvre.

La première mobilisation, celle du groupe des paroissiens que nous nommons la « communauté d'usage », reflète un lien affectif direct. Il provient d'une part, de l'usage actuel que les paroissiens ont de l'édifice, et d'autre part, dans certains cas, de la mémoire personnelle et familiale dont l'église constitue le réceptacle.

La deuxième vague de mobilisation ou « mobilisation citoyenne », pour la différencier de la « mobilisation paroissienne » bien que les paroissiens soient des citoyens, relève de l'émotion patrimoniale face à la perte d'un édifice. Par rapport à la communauté d'usage, la mobilisation citoyenne marque davantage un lien affectif par rapport aux représentations collectives et patrimoniales des églises évoquées ci-avant.

2.3.1.2 Communauté patrimoniale

Constitution

Les revendications de ces deux groupes, mobilisés à l'origine par des motivations plus ou moins différentes, se rejoignent pour constituer la communauté patrimoniale. Néanmoins, les deux intentions de revendication ne sont pas si distinctes et peuvent s'exprimer chez la même personne. Par exemple, une personne ne pratiquant plus le culte catholique peut avoir une histoire familiale en lien avec l'édifice. De même, un paroissien peut accepter la décision de fermeture du culte tout en revendiquant une mémoire collective et des qualités architecturales à préserver. Par ailleurs, des mobilisations de vaste ampleur géographique voient le jour en raison des différents épisodes d'exodes ruraux qu'a connus la France. Aujourd'hui, des personnes habitant dans des villes aux quatre coins de la France, voire même parfois à l'étranger, peuvent se manifester via les pétitions mise en ligne, lors de mobilisations citoyennes et patrimoniales. Le cas de la mobilisation autour de l'église d'Asnan dans la Nièvre illustre parfaitement ces dynamiques. Suite à l'annonce municipale de la démolition de l'église, l'association *Phares de France* a

⁴⁰³ « L'Église cède Notre-Dame de l'Espérance, incompréhension chez les fidèles », *Le Progrès*, 16 juin 2016, en ligne : <<https://www.leprogres.fr/rhone/2013/06/16/l-eglise-cede-notre-dame-de-l-esperance-incomprehension-chez-les-fideles>>, consulté le 15 novembre 2015.

⁴⁰⁴ Entretien Monsieur et Madame Ménard, le 30 janvier 2017.

⁴⁰⁵ L'église de Gesté, l'église Sainte-Rita à Paris, l'église d'Asnan dans la Nièvre, l'église du Cœur Immaculé de Marie à Villeurbanne, etc.

été créée en 2017 à Paris pour récolter des fonds et éviter sa destruction⁴⁰⁶. Malgré presque 80 000€ collectés et des propositions de rachats par l'association, l'église a été démolie en juin 2018.

Organisation

Pour faire entendre ces revendications et mener des actions, comme dans la plupart des mobilisations, la communauté patrimoniale s'organise rapidement en association, dans les champs du patrimoine et/ou de la culture, ou rejoint parfois l'association locale existante liée au patrimoine ou au cadre vie⁴⁰⁷. L'association spécifiquement créée pour la mobilisation autour d'une église comporte généralement le vocable dans sa dénomination. Par exemple sur le territoire étudié l'association culturelle Saint-Nicolas à Givors, l'association Église Notre-Dame patrimoine de Saint-Chamond ou encore l'association des Amis du Bon Pasteur et de Saint-Bernard à Lyon.

Action(s)

Les mobilisations des communautés patrimoniales comportent de vrais enjeux démocratiques à travers les actions qu'elles mènent. Elles se manifestent par une implication dans les conseils de quartiers et les décisions liées à l'urbanisme et au cadre de vie, par des pétitions destinées à plusieurs représentants, les élus locaux, les services de l'État, notamment les DRAC et les services liés au patrimoine, et prennent parfois même à partie l'instance nationale, à travers la personne du ministre de la culture. Dans les cas les plus extrêmes, à Saint-Chamond dans la Loire en l'occurrence, les actions menées par l'association de défense de l'église Notre Dame, ont abouti à un referendum local, nous y reviendrons.

Dérives / Reprises

Pour tous types de corpus et/ou de revendications, les conflits patrimoniaux comportent des « luttes politiques »⁴⁰⁸. En France, dans le cas des églises, la reprise par les discours politiques, en l'occurrence de droite (Les Républicains) et d'extrême droite (Front National devenu Rassemblement National depuis le 1^{er} juin 2018), démontre la réalité d'enjeux sociétaux qui dépassent les premières revendications patrimoniales. Dans le contexte politique que connaît actuellement la France⁴⁰⁹, avec une montée de l'extrême droite et la question religieuse de plus en plus présente dans le débat, le rôle des médias n'est

⁴⁰⁶ <<https://www.pharesdefrance.org/>>, consulté le 22 août 2018.

⁴⁰⁷ C'est le cas à Villeurbanne suite à la mobilisation autour de deux églises. Les communautés autour de chaque église ont rejoint l'association Cadre de vie et patrimoine, impliquée dans les conseils de quartier, pour former une voix. Voir Mélanie MEYNIER-PHILIP, « Communauté patrimoniale et spécialistes, une alliance édifiante ? L'exemple d'une communauté pour la défense successive de deux églises à Villeurbanne », in Myriam JOANETTE et Jessica MACE (dir.), *Les communautés patrimoniales, Heritage communities*, Québec, Presses de l'Université du Québec, à paraître.

⁴⁰⁸ Vincent VESCHAMBRE, *Traces et mémoires urbaines, op. cit.*, p. 74.

⁴⁰⁹ L'Europe et le reste du monde également d'ailleurs.

pas neutre. Actuellement, au-delà de l'attachement et des revendications locales par la communauté patrimoniale, des récupérations politiques se font à deux niveaux. Au niveau local⁴¹⁰, la première reprise politique est principalement observée à travers le parti de l'opposition, plutôt droite et extrême droite. Au niveau national, on a assisté en 2015 à une reprise de toutes ces revendications à travers un discours nationaliste voire identitaire. Cette action, diffusée par la revue *Valeurs actuelles*, est constituée d'une pétition intitulée « Touche pas à mon église »⁴¹¹. Ces revendications, qui dans certaines situations relèvent plus d'un certain nationalisme voire de discours haineux et racistes, ternissent les premières revendications locales portées par la communauté patrimoniale. Elles cristallisent le débat politique dans le champ religieux, parfois au-delà du discours porté par les habitants mobilisés.

Pour revenir aux premières mobilisations patrimoniales, qui constituent un des volets de la présente recherche, l'essence même est portée par l'émotion et l'affection pour une église. En revendiquant ce qui est du patrimoine, « son » patrimoine, la communauté soulève des enjeux de justice sociale⁴¹². En effet, la portée des actions menées permet parfois, et de plus en plus, la sauvegarde d'édifices voués à la disparition.

2.3.2 Le travail de l'émotion ou des enjeux démocratiques

Comme le souligne Nathalie Heinich, l'entrée dans la chaîne patrimoniale peut également débiter par le travail de l'émotion⁴¹³. Dans un contexte ordinaire, celui de tout habitant sans ressources savantes spécifiques, l'émotion semble indissociable de l'expérience patrimoniale⁴¹⁴. L'auteure parle d'émotions patrimoniales au pluriel⁴¹⁵, elles même associées à la pluralité des valeurs dont elles sont l'indice : les émotions face à l'ancienneté, face à la rareté, face à l'authenticité, face à la présence et face à la beauté. Ces émotions sont le point de départ de toute mobilisation citoyenne.

⁴¹⁰ Par exemple, à Paris, lors de la mobilisation contre la destruction de l'église Saint-Rita, en 2016, article « Paris : l'église des animaux Sainte-Rita évacuée, la droite indignée », *Le Parisien*, 3 août 2016, en ligne : <<http://m.leparisien.fr/paris-75/paris-l-eglise-sainte-rita-en-cours-d-evacuation-03-08-2016-6012883.php>>, consulté le 15 mars 2018. À Lyon, suite à l'annonce de la transformation de l'église Saint-Bernard, article « Des traditionalistes veulent faire annuler le projet de reconversion de l'Eglise Saint-Bernard », *20 Minutes*, 26 novembre 2017, en ligne : <<https://m.20minutes.fr/amp/a/2176363>>, consulté le 28 mars 2017. À Brézins (38), une association a vu le jour suite à l'affichage de démolition de l'ancienne église du village, « Bataille patrimoniale autour d'une des églises de Brézins, menacée de destruction », *France 3 Isère*, 30 août 2015, en ligne : <<https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/bataille-patrimoniale-autour-eglises-brezins-menacee-destruction-796047.html>>, consulté le 03 septembre 2015 ; etc., la liste est encore longue.

⁴¹¹ Au niveau national *Valeurs actuelles* publie, le 9 juillet 2015, un texte de Denis Tillinac intitulé « Touche pas à mon église ! », voir en ligne :

<http://www.lemonde.fr/religions/article/2015/07/09/une-petition-rallume-le-petard-mouille-des-eglises-transformees-en-mosquees_4676848_1653130.html#meWx6d52QrwVWgwx.99>, consulté le 15 mars 2018.

⁴¹² Un des trois piliers du programme d'actions que constitue le développement durable.

⁴¹³ Nathalie HEINICH, *La fabrique du patrimoine*, op. cit., p. 63.

⁴¹⁴ *Ibid.*, p. 64.

⁴¹⁵ *Ibid.* p. 66-67.

De plus, comme nous venons de l'évoquer et comme l'analyse Vincent Veschambre, « cette prise de position, quant à la valeur et à l'usage d'un espace [ou d'un édifice], suscite bien entendu des oppositions, des conflits de nature politique »⁴¹⁶. Autrement dit, les mobilisations patrimoniales ont toujours un lien avec la politique, mais nous retiendrons cet aspect au sens « d'implication dans la vie de la cité »⁴¹⁷, en opposition aux reprises politiques extrémistes évoquées précédemment. Lorsqu'une communauté patrimoniale revendique un bien commun, cela passe par la construction d'un débat public, voire d'un espace public de débat. En réagissant au départ à une émotion ressentie vis-à-vis d'un patrimoine, les communautés patrimoniales se voient impliquées à la fois dans la démocratie citoyenne et dans la chaîne patrimoniale au nom de l'intérêt collectif même si ces « communautés patrimoniales » peuvent porter des intérêts particuliers.

De ces approches retenons que la mobilisation patrimoniale, qui devient une mobilisation politique dès lors qu'elle cherche à avoir un impact dans une reconnaissance patrimoniale, prend naissance dans l'émotion qui apparaît alors comme une « ressource alternative à l'expertise »⁴¹⁸.

2.3.3 Expertise et émotion patrimoniales, pour une méthode d'analyse du « potentiel patrimonial »

Même si elles peuvent cohabiter chez le même individu, l'émotion et l'expertise constituent deux outils différents dans l'investigation patrimoniale. Cette distinction laisse alors envisager une complémentarité de ces moyens dans la prise en compte de revendications patrimoniales par l'autorité publique. La conciliation de ces deux ressources semble nécessaire pour résoudre ces conflits qui forment de véritables « épines patrimoniales »⁴¹⁹.

Dans le cas des églises paroissiales, la question de la prise en compte de la communauté patrimoniale se pose majoritairement lorsque la valeur d'usage est en question, c'est-à-dire lors de l'arrêt du culte. Cette cessation culturelle peut intervenir pour différentes raisons : soit par choix délibéré d'organisation paroissiale, soit pour des motifs de sécurité, lorsque l'édifice est en mauvais état. Pour le moment, seules les églises MH dans les grandes villes semblent épargnées par ce phénomène de fin d'usage car ces églises, ouvertes et entretenues, constituent un grand attrait touristique. En milieu rural, où le tourisme est présent dans une moindre mesure, les protections patrimoniales sont confrontées à d'autres enjeux. D'une part, la taille des territoires paroissiaux entraîne plus fréquemment l'arrêt de l'usage culturel⁴²⁰. D'autre

⁴¹⁶ Vincent VESCHAMBRE, *Traces et mémoires urbaines*, op. cit., p. 73.

⁴¹⁷ *Ibid.*, p. 76.

⁴¹⁸ Nathalie HEINICH, *La fabrique du patrimoine*, op. cit., p. 67.

⁴¹⁹ *Ibid.*, p. 72.

⁴²⁰ Voir Partie II, Chapitre 4, 4.1.2.1 La paroisse : unité de base du territoire à l'échelle de la commune.

part, une protection au titre des MH ne garantit plus toujours l'entretien et le maintien d'une ancienne église dans une petite commune aux faibles moyens.

Dans ce contexte, au regard de ce que représentent les églises, à travers un corpus au fort potentiel à la fois monumental et d'investissement collectif, nous optons pour une approche d'évaluation patrimoniale, développée par Luc Noppen et Lucie K. Morisset. D'ailleurs, s'ils nomment cette méthode l'analyse du « potentiel monumental », les termes de « potentiel patrimonial » semblent plus adaptés dans le contexte français. En effet, contrairement à de nombreuses situations au Québec où l'église est le château, pour reprendre une revendication connue⁴²¹, en France l'église paroissiale n'est pas le seul monument sur un territoire mais participe d'un ensemble patrimonial plus diversifié.

Leur approche rassemble théorie, dans la continuité des valeurs d'Aloïs Riegl⁴²², et reconnaissance du public⁴²³. Le cadre scientifique de Riegl, défini par les valeurs de mémoire – valeur d'ancienneté, valeur historique, valeur commémorative –, et les valeurs d'actualité – valeur utilitaire, valeur d'art en ce qui est nouveau et/ou relatif –, constitue un modèle d'évaluation des MH. La méthode d'analyse⁴²⁴ des deux spécialistes, actualise ces critères en énonçant les valeurs d'existence, à travers la valeur d'âge, la valeur d'art, la valeur de matérialité et la valeur de position, ainsi que la valeur d'usage. Au-delà de l'évocation d'un bien par un expert architecte ou historien, cette méthode « tente d'évaluer comment les citoyens perçoivent ce bien, ou mieux, comment ils pourraient le percevoir s'il était mieux connu et mis en valeur. »⁴²⁵. Le modèle opératoire de cette analyse fait cohabiter et surtout collaborer, le travail de l'expertise par la connaissance documentaire, et celui de l'émotion par le ressenti exprimé vis-à-vis d'un bâtiment et de la représentation que l'on en a. Énoncer ces valeurs suivant des connaissances, c'est pour tout édifice, permettre de reconnaître – ou non – sa valeur patrimoniale en rassemblant les différentes approches. Cette énonciation qui relève d'un discours interprétatif fondé sur des connaissances critiques à travers une recherche documentaire et une observation de terrain, permet de mettre à jour les valeurs d'existences d'un édifice. En confrontant différentes valeurs, l'analyse sert alors à alimenter les représentations citoyennes, pour accompagner le processus de patrimonialisation. Le rôle de l'expert, qui consiste avant tout à alimenter la discussion sur ce plan, ne doit pas être uniquement une aide à la

⁴²¹ « Nos églises sont nos châteaux », slogan déjà évoqué voir Chapitre 1, 1.1.4 Le financement du patrimoine religieux par l'État : le Conseil du patrimoine religieux du Québec.

⁴²² Titre original *Der moderne Denkmalkultus, sein Wesen, seine Entstehung* Wien, Braumüller, 1903. Voir Aloïs RIEGL, *Le culte moderne des monuments: son essence et sa genèse*, Daniel WIECZOREK (trad.), Paris, Seuil, Espacements, 1984, 125 p.

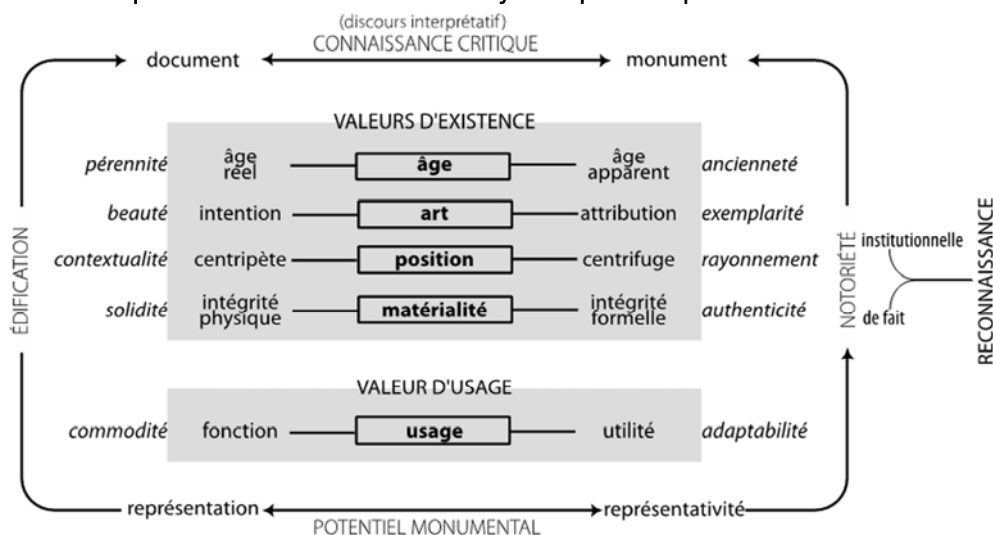
⁴²³ Cette méthodologie fait suite à des lacunes dans les analyses patrimoniales fédérales pratiquées au Canada. Esquissée lors d'études sur les quartiers historiques de Québec ainsi que ses lieux de culte, pour d'autres municipalités, pour le ministère de la Culture et des Communications ou encore pour Patrimoine canadien, cette méthodologie a été validée par de nombreuses publications et a été adoptée par la Ville de Québec et par la Commission des biens culturels du Québec, autour de l'année 2000.

⁴²⁴ LUC NOPPEN et LUCIE K. MORISSET, *Les églises du Québec: un patrimoine à réinventer*, op. cit., pp. 295-335.

⁴²⁵ *Ibid.* p. 295.

décision, mais une aide à la construction patrimoniale. Ces différentes connaissances sont organisées à travers deux catégories de valeurs nommées par Xavier Greffe et qu'ils reprennent, les « valeurs d'existence » et la « valeur d'usage »⁴²⁶.

Figure 2.4 : Modèle opérationnel de la méthode d'analyse du potentiel patrimonial.



Source : Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec: un patrimoine à réinventer*, Sainte-Foy, Québec, Canada, Presses de l'Université du Québec, Patrimoine urbain, 2005, p. 296.

2.3.3.1 Valeurs d'existence

Pour Luc Noppen et Lucie K. Morisset, ces valeurs d'existence « sont des qualificatifs qui fondent la notoriété »⁴²⁷ d'un édifice, en l'occurrence ici d'une église, au regard de ce « qu'un monument peut représenter pour l'homme moderne », c'est-à-dire en fonction de nos propres façonnages identitaires actuels⁴²⁸.

Valeur d'âge

La valeur d'âge peut être trompeuse car elle relève d'un ressenti actuel, l'âge apparent, par rapport à l'âge réel de l'édifice, révélé par les archives. Il peut y avoir un décalage entre un édifice qui semble ancien, car non entretenu et donc en mauvais état, et un édifice abîmé car réellement ancien. La fonction historique entre en jeu afin de mettre en perspective aujourd'hui, avec le recul que nous avons, sa capacité de marquer une époque. Ainsi, cette valeur d'âge, par le biais de l'intégrité physique du bâtiment,

⁴²⁶ Xavier GREFFE, *La valorisation économique du patrimoine*, Paris, Documentation Française, Questions de culture, 2003, 384 p.

⁴²⁷ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec: un patrimoine à réinventer*, op. cit. p. 281.

⁴²⁸ *Ibid.*, p. 296.

est indissociable de la valeur de matérialité, qui qualifie la constitution physique du lieu, sa qualité constructive, son état matériel.

Valeur d'art

La valeur d'art est une analyse *a posteriori* entre l'intention d'art portée par le concepteur à l'époque de l'édification du bâti et l'attribution d'exemplarité que l'on peut lui accorder aujourd'hui, grâce à un recul historique et une vision d'ensemble sur un corpus. Comme la valeur d'âge, elle comporte une bipolarité entre les œuvres déjà avérées et le discours d'expert qui peut faire sortir de l'ombre un monument jusque là non considéré comme intentionnel. Dans ce cas, il permet d'établir une véritable valeur et une reconnaissance aux yeux de la collectivité car, bien que facilitée par un contexte de « chef-d'œuvre » déjà reconnu, la valeur d'art peut être établie au-delà de la promotion d'une grande signature. À travers un discours interprétatif de l'histoire de l'architecture, l'analyse glisse alors vers la valeur d'art attribuée, en qualifiant aujourd'hui l'objet d'exemplaire, alors qu'il était *a priori* anonyme.

Valeur de position

La valeur de position permet de démontrer le rayonnement actuel du site étudié, tout en prenant en compte le contexte urbain à l'époque de la construction. L'analyse de l'évolution urbaine autour de la parcelle d'étude démontre l'importance de l'influence et du rayonnement du site, observée par l'impact et le dynamisme apporté au quartier environnant. La valeur de position peut être centripète et concerner la sélection d'un site favorable à la perception du futur bâtiment, ou bien centrifuge en déterminant soit la perception, soit l'ordonnance physique de son environnement physique. Aujourd'hui, les églises se qualifient la plupart du temps en vertu de l'une et de l'autre du fait des mécanismes de polarisation mis en place dans les quartiers et les territoires paroissiaux. Comme le rappellent Luc Noppen et Lucie K. Morisset, cette valeur, définie par la relation entre un édifice et son environnement, « pourrait motiver la sauvegarde de toutes les églises, puisque celles-ci sont toujours " au centre " »⁴²⁹ de quelque chose : un îlot, un quartier, une ville ou un village.

Valeur de matérialité

La valeur de matérialité se réfère, dans la tradition classique, à la solidité. Dans cette méthode, elle prend davantage en compte l'intégrité physique de l'édifice. En lien avec la valeur d'âge, elle s'attache à l'authenticité du bâti dans sa matérialité et fait resurgir parfois une intégrité davantage formelle, quand l'objet d'étude a subi des restaurations voir des reconstructions à l'identique. L'étude de la matérialité

⁴²⁹ *Ibid.*, p. 306.

d'un édifice peut mettre à jour des méthodes et techniques de construction rares, innovantes et/ou propres à une époque, à une région.

2.3.3.2 Valeur d'usage

La valeur d'usage, séparée parfois en deux aspects, l'usage historique et l'usage économique, consacre la fonctionnalité du monument en liens avec les valeurs d'existence. Elle est abordée lorsque la fonction destinée à un édifice n'est plus ou ne répond plus à aucun besoin. L'utilité du bâtiment est alors questionnée lorsqu'il est abandonné et conduit à s'interroger sur l'adaptabilité de l'édifice alors en manque d'usage. Celle-ci est étroitement liée aux typologies fonctionnelles en architecture, puisque c'est par sa forme essentielle que l'édifice apporte une réponse à un besoin, correspond à un « programme ». Alors que les valeurs d'existence aident à répondre à la question « que va-t-on garder ? », la valeur d'usage interroge sur ce que l'on va en faire. Les deux questions devant être posées simultanément.

Dans le cas d'une église, l'usage historique culturel semble représenter, pour la société contemporaine, une consécration religieuse et symbolique « plus signifiante que toute forme de sacralisation patrimoniale »⁴³⁰. Luc Noppen et Lucie K. Morisset reprennent le concept de Michel Foucault⁴³¹, pour constater que la consécration des églises fixe une « hétérotopie », un « espace autre », qui les porte au-delà de l'usage culturel. Dans cette logique, elles seraient à considérer en dehors, voire même au dessus, de toute logique économique, dans un contexte où le patrimoine et le phénomène de patrimonialisation font actuellement de plus en plus l'objet de dynamiques marchandes⁴³².

En ce sens, le choix de l'usage impacte directement l'acceptabilité sociale qui entraîne les éventuelles mobilisations patrimoniales. S'il n'est pas en adéquation avec la perception collective de ce corpus religieux, la communauté patrimoniale peut alors tout mettre en œuvre pour tenter de bloquer ou de faire évoluer cette nouvelle fonction. Luc Noppen et Lucie K. Morisset mettent en évidence que la valeur d'usage des églises doit être envisagée comme le passage « du sacré au sacril »⁴³³. La fin du culturel amène à se questionner sur les valeurs d'existence de l'église pour conduire, tout en signalant une rupture dans la vie du bâtiment, à sa « sacralisation patrimoniale »⁴³⁴. L'aspect sacré, relatif à son usage historique, trouve une continuité sacrale lorsque la conservation est menée en adéquation avec ce qu'était l'église et ce qu'elle représente désormais, à travers le sens du nouvel usage et l'attitude de l'intervention

⁴³⁰ *Ibid.*, p. 324.

⁴³¹ Michel FOUCAULT, *Le corps utopique; suivi de Les hétérotopies*, Paris, Nouvelles éditions Lignes, 2009, 61 p.

⁴³² Luc BOLTANSKI, Arnaud ESQUERRE, *Enrichissement: une critique de la marchandise*, Paris, Gallimard, NRF, 2017, 663 p.

⁴³³ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, *op. cit.*, p. 321.

⁴³⁴ *Ibid.* p. 325.

architecturale. L'importance de la concordance entre sens et forme lors de la reconversion d'une église, fait l'objet du développement d'un prochain chapitre⁴³⁵.

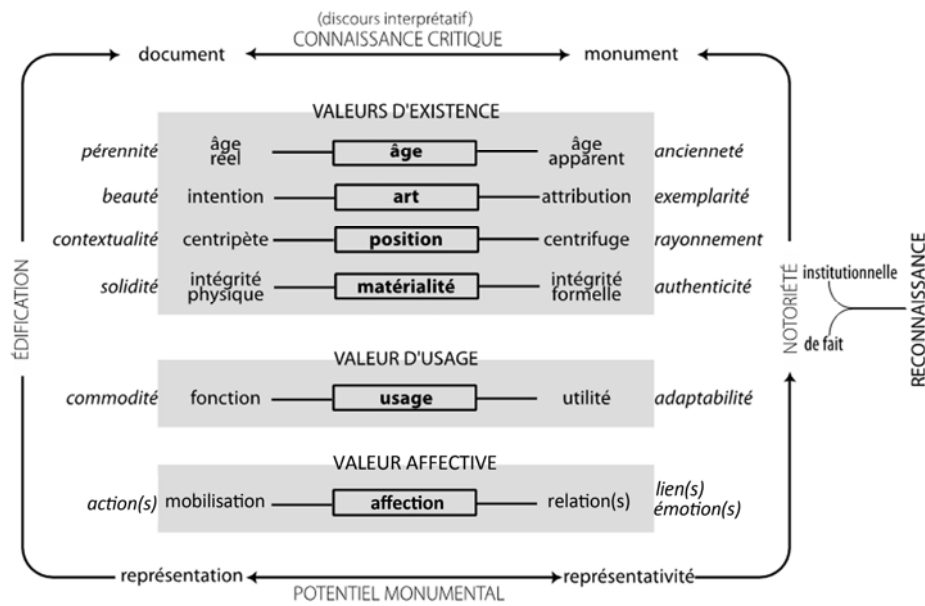
2.3.3.3 Valeur affective

Dans une reconnaissance patrimoniale établie à partir de la méthode d'analyse de Luc Noppen et de Lucie K. Morisset, croisant la reconnaissance institutionnelle et la reconnaissance de fait, nous émettons l'hypothèse que l'évaluation du potentiel patrimonial pourrait également prendre en compte la capacité relationnelle du monument à mobiliser. Ce paramètre se traduit par ce que nous nommons la « valeur affective » ou sensible, qui prend en considération d'une part, l'émotion patrimoniale que procure le monument, et d'autre part, la mobilisation qu'il suscite, l'une et l'autre étant liées. La diversité de liens (usage, familial, proximité visuelle, universalité, etc.) que la population peut avoir avec le bâtiment est représentative des émotions patrimoniales qui provoquent des mobilisations. À travers la communauté patrimoniale, elles sont le fruit d'actions, comme nous l'avons énoncé, qui peuvent mener à l'édification d'un bâtiment-église, peu importe sa taille et ses qualités architecturales reconnues par les institutions, comme monument.

La valeur affective est tout autant liée aux valeurs d'existence qu'à la valeur d'usage. Dans le cas des églises, cette valeur se manifeste de façon importante. Une personne se mobilise pour une église soit parce qu'elle entretient des liens affectifs liés à l'usage historique culturel, et/ou à l'histoire de sa famille, soit parce qu'elle éprouve des émotions patrimoniales face à l'ancienneté, face à la rareté, face à l'authenticité, face à la présence et face à la beauté. Les deux sources d'affection pouvant se retrouver chez un même individu.

⁴³⁵ Voir Partie II, Chapitre 6 Reconversion : Un programme de réanimation entre sémantique de l'usage et intervention architecturale.

Figure 2.5 : Modèle opérationnel de la méthode d'analyse du potentiel patrimonial incluant la valeur affective.



Source : MMP d'après le modèle de Luc Noppen et Lucie K. Morisset, 2018.

Pour toutes les raisons évoquées, qui relèvent de l'attachement, de l'affection et de l'émotion, et au-delà de leur apparence et/ou reconnaissance monumentales, les églises constituent un patrimoine de proximité. À partir de ce constat, il semble primordial que les réflexions, menées lors de la fermeture d'une église, associent les communautés patrimoniales largement à l'œuvre autour de ce corpus. D'ailleurs, la méthode d'analyse du potentiel patrimonial semble constituer un outil approprié pour accompagner la sacralisation patrimoniale d'une église et peut-être éviter sa démolition. Toutefois, nous pensons que l'affection, unanimement observée et liée aux représentations collectives de ce corpus, peut intégrer ce dispositif réflexif car elle en est complémentaire. La prise en compte de ce que nous définissons comme la « valeur affective » permet d'aller au-delà du premier ressenti de la communauté locale vis-à-vis du bâtiment, pour prendre en compte la capacité de l'église à mobiliser.

CONCLUSION DU CHAPITRE 2

Au regard des cas de mobilisation en France⁴³⁶, comme à l'étranger, la mutation d'une église suscite de manières récurrentes des controverses patrimoniales voire de véritables « zones de conflits »⁴³⁷. À la fois patrimoine monumental, reflet d'un courant architectural plus ou moins ancien et apprécié, et patrimoine de proximité, réceptacle de la mémoire d'un quartier ou d'un village entraînant un lien affectif particulier, les églises tiennent une place à part dans l'imaginaire collectif et dans l'histoire⁴³⁸. Au-delà de leur contexte, urbain comme rural, elles semblent représenter un corpus à la fois bâti et symbolique, reflet d'un véritable « bien commun » qui interpelle un grand nombre de citoyens dès lors que leur avenir est en jeu. Comme le souligne Lucie K. Morisset et Luc Noppen, spécialistes de la question, « c'est dans la collectivité proche, parce qu'on l'aimera ou pas, que l'église, comme patrimoine, peut dénouer les conflits et passer l'avenir »⁴³⁹. Ainsi, l'absence de mobilisation et donc de patrimonialisation, sont également à envisager. Ces situations existent comme nous avons pu récemment l'observer autour de deux démolitions d'églises du XX^e siècle : l'église Notre-Dame de l'Annonciation à Saint-Jean-Bonnefonds (42) et l'église du Bon Pasteur au Chambon-Feugerolles (42)⁴⁴⁰.

Les communautés patrimoniales, véritables ressources humaines, se placent précisément dans cette proximité et doivent être mises à profit dans la gestion locale de ces bâtiments. Réglementé depuis 2000, le code général des collectivités territoriales va entièrement dans ce sens en permettant la soumission de projets à référendum local⁴⁴¹. Cette modalité vise à intégrer l'avis des citoyens dans la prise de décisions locales et devraient d'avantage être employée lorsqu'une prise de décision autour de l'avenir d'une église est nécessaire. Une telle attitude participative et consultative rejoint d'ailleurs les enjeux et le programme d'actions du développement durable⁴⁴², évoqué auparavant.

Le premier recours à un tel dispositif en France a été mis en place à Saint-Chamond, dans la Loire et sur le territoire d'étude de cette recherche, précisément pour le cas d'une église en péril. En 2009, alors que l'église Notre-Dame, nécessitait encore trois millions d'euros de travaux⁴⁴³, les électeurs se sont rendus

⁴³⁶ Par le passé, le cas de l'ancienne église de Gestée. Plus récemment, les cas de l'église Sainte-Rita à Paris, de l'église Saint-Bernard à Lyon, de la petite église de Brézins (38) pourtant déjà désaffectée, des deux églises désaffectées de Rouen, Saint-Paul et Saint-Nicaise, et bien d'autres.

⁴³⁷ Lucie K. MORISSET, LUC NOPPEN et Thomas COOMANS (dir.), *Quel avenir pour quelles églises?*, op. cit. p. 10.

⁴³⁸ *Ibid.* p. 4.

⁴³⁹ *Ibid.* p. 13.

⁴⁴⁰ Voir Volume II Annexes, fiches d'inventaire 42237_1 et 42044_2.

⁴⁴¹ Section 1 : Référendum local, Chapitre II : Participation des électeurs aux décisions locales, Code général des collectivités territoriales (CGCT).

⁴⁴² Pour un lien entre patrimoine et développement durable spécifiquement sur la question des églises voir Mélanie MEYNIER-PHILIP, « Entre patrimoine et développement durable, quel avenir pour les églises paroissiales ? Étude sur le territoire de la région urbaine Lyon Saint-Étienne », *Développement durable et territoires*, mars 2018, vol. 9, n° 1, Varia, 23 p.

⁴⁴³ Plus de quatre millions d'euros ont déjà été investis ces vingt dernières années.

aux urnes pour répondre à la question : « Êtes-vous favorables à ce que la commune achève la restauration de l'église Notre-Dame? »⁴⁴⁴. Suite à une mobilisation patrimoniale qui entraîna la création d'une association⁴⁴⁵, le référendum a révélé des habitants favorables à de telles dépenses pour éviter une démolition⁴⁴⁶.

Depuis cet exemple, l'association Patrimoine-Environnement a récemment proposé le recours systématique au référendum dans les communes et villes concernées par le devenir d'une église, afin de déterminer intelligemment un nouvel avenir⁴⁴⁷. Alors que communautés patrimoniales et spécialistes échouent parfois dans l'entrée d'un bien dans la chaîne patrimoniale, cas de figure rencontré dans un cas d'étude⁴⁴⁸, cet outil démocratique apparaît comme une piste de légitimation de ces mouvements. Les municipalités devraient davantage développer la consultation citoyenne dans la gestion de conflits patrimoniaux, car comme le précisent à juste titre Lucie K. Morisset et Luc Noppen « c'est l'attachement d'individus, d'un groupe, d'une collectivité qui constitue la plus efficace protection d'un bien ; la durée étant alors le vrai temps du patrimoine »⁴⁴⁹. Le referendum doit permettre de traduire, ou non, une volonté actuelle de transmission aux générations futures de ce qui fait patrimoine aux yeux de la communauté locale et patrimoniale : « ce sont les enjeux de maintenant qui doivent déterminer les usages de l'ancien »⁴⁵⁰.

Par ailleurs, lorsque la reconversion d'églises est évoquée, le régime juridique est souvent invoqué pour souligner la complexité, voire l'impossibilité d'une telle pratique dans le contexte français. Pour apporter des solutions et faire évoluer le débat, regardons à présent ce qu'il en est vraiment.

⁴⁴⁴ *Oui, l'église de Saint-Chamond sera sauvée!*, HuffingtonPost.fr, le 27 avril 2009, en ligne : <http://archives-lepost.huffingtonpost.fr/article/2009/04/26/1511410_l-eglise-de-saint-chamond-ne-sera-pas-detruite.html>, consulté le 16 juin 2017.

⁴⁴⁵ Création d'une association pour la défense de l'église Notre Dame, en ligne : <<http://notredame.stchamond.free.fr/accueil.htm>>, consulté le 16 juin 2017.

⁴⁴⁶ Faible mobilisation tout de même, 28,34%, mais 80,44% de « Oui ». Cet avis consultatif est ensuite soumis à une délibération en conseil municipal.

⁴⁴⁷ Quentin PERINEL, « Églises menacées de destruction: pourquoi pas un référendum local? », *Le Figaro*, 27 novembre 2015, en ligne : <http://immobilier.lefigaro.fr/article/eglises-menacees-de-destruction-pourquoi-pas-un-referendum-local-_Of27d4ea-94f2-11e5-8b29-1fad4c4b0755/>, consulté le 9 septembre 2017.

⁴⁴⁸ Voir Partie III, Chapitre 9, Église XX^e, le cas de Notre-Dame de l'Espérance à Villeurbanne.

⁴⁴⁹ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec*, *op. cit.*, p. 295.

⁴⁵⁰ *Ibid.*

Chapitre 3 LES ÉGLISES PAROISSIALES FRANÇAISES A L'ÉPREUVE DE LEUR(S) RÉGIME(S) JURIDIQUE(S)

La dimension symbolique inhérente au principe de réutilisation des églises est puissante et a des conséquences sur l'attitude conservatrice observée face à cette situation. La spécificité juridique propre aux églises françaises est d'ailleurs souvent invoquée comme un frein, voire une impossibilité à tout changement d'usage. Comme le souligne Anne Fornerod, la complexité juridique relative à ces édifices culturels n'est effectivement pas neutre. La « force légale et symbolique »⁴⁵¹ autour de la notion d'affectation, qui constitue l'identité religieuse de ces biens, se transforme parfois « en obstacle pour appréhender l'avenir des édifices » et plus spécifiquement lorsqu'elle ne « coïncide plus avec une utilisation religieuse » qu'il faut alors repenser. Lorsque le contexte rend possible et acceptable la reconversion d'un lieu de culte alors les lois permettent d'accompagner le « passage depuis l'espace religieux vers l'espace public de la société civile contemporaine »⁴⁵².

Pour mener à bien une action de reprise d'un édifice religieux par la société civile jusqu'à une reconversion architecturale et fonctionnelle, il est nécessaire de connaître les régimes juridiques qui l'encadrent. Les contours de ce patrimoine dit culturel doivent tout d'abord être cernés à travers notamment leur régime de propriété et leur affectation, qu'elle soit légale ou symbolique, pour mettre en évidence les étapes nécessaires dans un processus de reconversion. L'aspect culturel de ce patrimoine est ensuite abordé afin de déterminer les limites et contraintes d'intervention lors de travaux sur certains biens, immobiliers comme mobiliers, protégés. Enfin, le devenir civil des églises dans une société laïque est mis à l'épreuve avec le principe de neutralité applicable aux édifices publics.

Notons que sur le territoire français métropolitain, il existe des régimes particuliers comme dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle où le régime concordataire est toujours en vigueur⁴⁵³. Ces particularités ne seront pas détaillées ici car notre étude porte sur les départements du Rhône et de la Loire pour tenter d'éclairer le contexte national majoritairement répandu.

⁴⁵¹ Anne FORNEROD, « Financer le patrimoine religieux en France, De nouvelles limites entre culturel et culturel ? », in Jean-Sébastien SAUVE et Thomas COOMANS (dir.), *Le devenir des églises : patrimonialisation ou disparition op. cit.*, pp. 31 - 47.

⁴⁵² Jean-Sébastien SAUVE et Thomas COOMANS (dir.), *Le devenir des églises: patrimonialisation ou disparition, op.cit.*, p. 02.

⁴⁵³ D'autres régimes spécifiques existent également sur les territoires d'Outre-Mer.

3.1 Les églises : des édifices culturels

Le contexte législatif en vigueur pour les églises paroissiales doit avant tout être rappelé, car la particularité de leur devenir⁴⁵⁴ provient en partie de leur date de construction. En France, le régime de propriété des lieux de culte est étroitement lié au contexte historique anticlérical de la fin du XIX^e siècle. La III^e République, alors portée par des idées⁴⁵⁵ préfigurant la conception actuelle de la laïcité, se détacha de l'Église catholique, elle-même bouleversée dans ses fondements par la modernité. En 1905, après déjà deux tentatives⁴⁵⁶, la rupture définitive de l'emprise du religieux, et plus particulièrement du catholicisme, sur l'État, donna naissance le 9 décembre 1905⁴⁵⁷ à une législation majeure, la fameuse loi de séparation des Églises et de l'État. Elle sera complétée par la loi du 2 janvier 1907⁴⁵⁸ relative à l'exercice public des cultes.

3.1.1 Usage culturel et régimes de propriété

Aujourd'hui, la gestion des lieux de culte dépend toujours de ces lois. Les églises sont soumises à un avant et un après 1905.

3.1.1.1 Avant 1905 : des églises communales

Depuis la mise en vigueur de ces lois, toutes les églises construites avant 1905 appartiennent aux communes et les cathédrales à l'État. Alors que l'article 4 de la loi de 1905 prévoyait la restitution des édifices des cultes, appartenant aux anciens établissements publics du régime concordataire⁴⁵⁹, aux associations culturelles⁴⁶⁰ de droit privé, le pape Pie X⁴⁶¹ s'opposa violemment à cette loi. Ce transfert eu lieu pour les deux autres cultes présents en France, le protestantisme et le judaïsme, mais l'Église catholique refusa de former de telles associations au motif qu'elles ne respectaient pas la hiérarchie de l'Église. Sans revendication dans le délai légal d'un an à partir de la mise en vigueur du texte législatif, les

⁴⁵⁴ Abandon, vente, démolition ou reconversion.

⁴⁵⁵ Idées défendues par des figures comme Emile Combe et Aristide Briand. Il est d'ailleurs intéressant de noter ici que ce dernier est élu député de la Loire, de 1902 à 1919, dans la circonscription de Saint-Étienne, sous l'étiquette socialiste.

⁴⁵⁶ Décret du 21 février 1795 et 1871 Commune de Paris. Voir Mathilde PHILIP-GAY, *Droit de la laïcité: une mise en œuvre de la pédagogie juridique de la laïcité*, Paris, Ellipses, 2016, 287 p.

⁴⁵⁷ Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État :
<<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000508749>>

⁴⁵⁸ Loi du 2 janvier 1907 concernant l'exercice public des cultes :
<<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070171>>

⁴⁵⁹ Voir Partie II, Chapitre 5, 5.3.2 Églises XIX^e.

⁴⁶⁰ Prescriptions légales article 19 de la loi du 9 décembre 1905.

⁴⁶¹ Critique à travers une lettre encyclique, *Vehementer nos*, du 11 février 1906.

« édifices affectés au culte lors de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905 et les meubles les garnissant » sont devenus par défaut « la propriété des communes sur le territoire desquelles ils sont situés », d'après la loi du 13 avril 1908⁴⁶² qui modifie le premier texte de 1905. Cependant, dans le cadre de la garantie du libre exercice des cultes⁴⁶³, la loi prévoit de laisser les églises « à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion »⁴⁶⁴. Ces édifices, y compris « les meubles les garnissant »⁴⁶⁵ sont soumis à une affectation légale qui est gratuite et exclusive. Ces dispositions engendrent deux rôles, celui du propriétaire incarné par la commune, et celui de l'affectataire exercé par le ministre des cultes, autrement dit le prêtre.

En plus de cet usage unique par affectation légale, les églises sont rentrées dans le domaine public des communes⁴⁶⁶, en devenant leurs propriétés. De fait, elles sont soumises aux principes de la domanialité publique qui sont l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité⁴⁶⁷. Ces biens ne peuvent être transférés, loués ou vendus qu'en suivant des procédures réglementées, détaillées ci-après.

Précisons ici que la commune propriétaire a la faculté, et non l'obligation légale⁴⁶⁸, de subvenir aux travaux d'entretiens de l'édifice, alors que l'entretien courant est assuré par l'affectataire⁴⁶⁹. En effet, la loi du 13 avril 1908 prévoit la faculté pour les communes propriétaires « d'engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la présente loi ». Aujourd'hui, les dépenses d'entretien des édifices du culte ne figurent pas dans le CGCT⁴⁷⁰, mais « la responsabilité pour défaut d'entretien normal de l'ouvrage public qu'encourt la personne publique en cas de dommage dû au mauvais entretien du bien est de nature à l'inciter à effectuer les travaux nécessaires »⁴⁷¹.

En contrepartie, l'article 13 de la loi de 1905 assure, par les affectataires, les « réparations de toute nature » et les « frais d'assurance et autres charges afférentes aux édifices et aux meubles les garnissant », autrement appelés travaux d'entretien courant.

⁴⁶² La loi du 9 décembre 1905 est modifiée par la loi du 13 avril 1908 relative à l'attribution des biens et notamment des édifices cultuels en l'absence d'associations cultuelles.

⁴⁶³ Article 1 de la loi du 9 décembre 1905.

⁴⁶⁴ Article 5 de la loi du 2 janvier 1907.

⁴⁶⁵ Article 5 de la loi du 2 janvier 1907.

⁴⁶⁶ Code général de la propriété des personnes publiques :

<<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070299&dateTexte=20080505>>

⁴⁶⁷ CG3P, art. L3111-1.

⁴⁶⁸ Anne FORNEROD, *Le régime juridique du patrimoine religieux*, op. cit.

⁴⁶⁹ *Ibid.*, p. 78.

⁴⁷⁰ Art. L. 2321-2 CGCT.

⁴⁷¹ Anne FORNEROD, *Le régime juridique du patrimoine religieux*, op. cit., p.75.

Cette distinction a donné place à une grande jurisprudence dès 1906, pour définir ce qui était des travaux du propriétaire et ceux de l'affectataire. Comme le souligne Anne Fornerod, chaque commune reste libre d'intervenir ou pas pour assurer l'entretien ou les réparations d'un édifice culturel. La municipalité dispose d'une marge d'appréciation dont les contours, délicats à saisir, se situent « entre le souci de pourvoir à la conservation d'un bien communal et le respect de l'interdiction de subventionner les cultes ».

3.1.1.2 Après 1905 : des églises diocésaines

Comme depuis la loi de séparation des Églises et de l'État la République « ne subventionne aucun culte »⁴⁷², tous les édifices culturels construits après 1905 sont des biens privés⁴⁷³. Aujourd'hui, les églises construites après cette législation sont propriété des associations diocésaines qui sont spécifiques au culte catholique français. Leur statut particulier, conforme avec les lois de 1905 et 1907 et assimilé à des associations culturelles⁴⁷⁴, a été obtenu suite à l'accord passé en 1924⁴⁷⁵ entre la France et le Saint-Siège⁴⁷⁶. Bien que l'organigramme diocésain soit composé de deux personnalités juridiques ecclésiales, le diocèse et la paroisse, seul le diocèse bénéficie d'une personnalité juridique civile car le statut d'association paroissiale⁴⁷⁷ n'a pas été retenu à l'issue de cet accord. Ainsi, pour éviter que les diocèses ne se divisent en associations culturelles les quadrillant à une échelle communale, une seule et unique entité associative est stratégiquement constituée à la tête de chaque territoire diocésain pour une gestion unique sous l'autorité de l'évêque. À la différence des associations culturelles de la loi de 1905, qui ont pour objet statutaire de « subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice du culte »⁴⁷⁸, celui des associations diocésaines est restreint et consiste uniquement à « subvenir aux frais et à l'entretien du culte »⁴⁷⁹. L'association diocésaine couvre juridiquement la gestion civile des biens de la paroisse qui entrent dans son objet statutaire dont les églises font partie. Cette situation d'associations imbriquées provient du fait qu'il existe des écarts entre le droit canon et le droit français. En effet, le droit canon reconnaît les

⁴⁷² Article 2 de la loi du 9 décembre 1905.

⁴⁷³ À l'exception des églises reconstruites après la Seconde Guerre mondiale, qui ont été financées par l'État.

⁴⁷⁴ Francis MESSNER, Pierre-Henri PRELOT, Jean-Marie WOEHLING et Isabelle RIASSETTO (dir.), *Droit français des religions*, 2e édition., Paris, LexisNexis, Traités, 2013.

⁴⁷⁵ Pie XI approuve la création des associations diocésaines dans son encyclique *Maximam gravissimamque* du 18 janvier 1924.

⁴⁷⁶ Voir Émile POULAT, *Les diocésaines: République française, Église catholique ; loi de 1905 et associations culturelles, le dossier d'un litige et de sa solution, 1903 - 2003*, Paris, La Documentation Française, 2007.

⁴⁷⁷ Ces associations ne doivent pas être confondues avec les associations paroissiales, en plus grand nombre sur le territoire mais qui n'ont pas la capacité d'être propriétaires au sens du code civil. En revanche, elles constituent les supports juridiques des biens qui ne peuvent pas être propriété de l'Association diocésaine.

⁴⁷⁸ Article 18 de la loi du 9 décembre 1905.

⁴⁷⁹ Article 2 des statuts types.

paroisses comme personnes juridiques⁴⁸⁰, alors que le droit français ne reconnaît que le diocèse suite à l'accord de 1924.

Gérées par les associations diocésaines, les églises sont donc destinées à l'usage du culte par « la dédicace ou la bénédiction »⁴⁸¹. Ce rituel a une valeur en droit canonique mais n'a pas de portée juridique dans le sens d'une affectation légale comme dans le cas des églises communales. À ce titre leur gestion relève du droit commun.

3.1.2 De la fin du culte vers un nouvel usage

Aujourd'hui, certaines municipalités notamment rurales et peu peuplées, deviennent impuissantes face à ce patrimoine immobilier peu utilisé et mal, voire pas entretenu. Après des années sans entretien, quand les travaux de restauration sont chiffrés, il apparaît parfois plus rationnel de démolir ces édifices même si liés dès l'origine au développement de ces villages, ils constituent la mémoire collective et individuelle⁴⁸². D'autre part les diocèses, par manque de moyens humains et financiers, opèrent à des regroupements paroissiaux condamnant, en premier lieu, à la fermeture d'églises dont ils ont la charge. Actuellement délaissées par l'usage religieux suite à ces réorganisations, ces constructions modernes sont les édifices cultuels le plus en manque d'usage et menacés de démolition par suite d'une vente. Ces édifices sont d'autant plus en péril que leur forme et leur mise en œuvre modeste bien qu'exemplaire⁴⁸³, n'entrent pas dans les représentations patrimoniales reconnues⁴⁸⁴.

L'affectation à l'usage du culte révèle qu'il n'y a pas de « religiosité naturelle » en droit français, « la dimension religieuse d'un bien ne lui est pas innée mais acquise »⁴⁸⁵, tout comme en droit canon où la dédicace procure la sacralité. Anne Fornerod considère que l'église, édifice cultuel, renvoie plus largement au patrimoine religieux « qui dépasse l'angle de l'usage, pour considérer l'histoire de cet édifice, dont la désaffectation ou l'abandon fait partie »⁴⁸⁶. L'arrêt du culte mène à une désacralisation symbolique de l'église, les catholiques parlent d'exécration, mais pour les propriétés communales ce passage relève également d'une procédure légale précise.

⁴⁸⁰ Code du droit canonique, Canon 515 § 3 - La paroisse légitimement érigée jouit de plein droit de la personnalité juridique.

⁴⁸¹ CDC, Canon 1205 - Les lieux sacrés sont ceux qui sont destinés au culte divin ou à la sépulture des fidèles par la dédicace ou la bénédiction que prescrivent à cet effet les livres liturgiques.

⁴⁸² Hervé MAUREY, *Les collectivités territoriales et le financement des lieux de culte*, op. cit.

⁴⁸³ Voir Partie II, Chapitre 5, 5.3.3 Églises XX^e.

⁴⁸⁴ Dans le cadre de sa thèse, Anne Perrin a démontré à travers un sondage effectué dans la rue, que les caractères « roman » et « gothique » reviennent principalement pour qualifier l'église préférée des Français, voir Anne PERRIN, *L'Église catholique et les églises en régime français de laïcité*, op. cit. p.95.

⁴⁸⁵ Céline KUHN, « La loi du 9 décembre 1905 et les objets mobiliers contenus dans les édifices cultuels », *Petites affiches*, 31 mars 2017, Numéro spécial Patrimoines et religions, n° 065, pp. 33-39, p. 33.

⁴⁸⁶ Anne Fornerod, *Le régime juridique du patrimoine religieux*, op. cit., p.31.

3.1.2.1 La désaffectation juridique des églises communales : une procédure légale

La désaffectation d'un édifice culturel peut-être défini comme « la décision par laquelle celui-ci cesse d'être affecté à l'exercice d'un culte »⁴⁸⁷. Même si un édifice cesse d'être utilisé par l'affectataire ou qu'il menace ruine, la désaffectation n'existe pas de fait, elle est matérialisée par un acte juridique. La procédure régie par la loi de 1905, est une étape préalable obligatoire pour tout nouvel usage permanent⁴⁸⁸ d'église qui a cessé d'y célébrer le culte. En parallèle de ce processus de droit français, l'Église catholique applique les rituels régis par le droit canonique, développés ci-après.

Dans son article 13, la loi de 1905 avait fait preuve de prévoyance et de pragmatisme en envisageant les procédures et les situations de désaffectation des édifices du culte « ainsi que les objets mobiliers les garnissant » avant cette date. De fait, les « meubles ne sont pas religieux par nature »⁴⁸⁹ et perdent leur affectation religieuse lors de la désaffectation de l'immeuble, à moins qu'il ne soit mentionné autrement lors de la procédure⁴⁹⁰. Un édifice culturel peut faire l'objet d'une telle décision dans cinq hypothèses, en dehors desquelles, la désaffectation ne peut résulter que d'une loi :

- Si l'association bénéficiaire est dissoute ;
- Si, en dehors des cas de force majeure, le culte cesse d'être célébré pendant plus de six mois consécutifs;
- Si la conservation de l'édifice ou celle des objets mobiliers classés qu'il contient est compromise par insuffisance d'entretien, et après mise en demeure dûment notifiée du conseil municipal ou, à son défaut, du préfet;
- Si l'association cesse de remplir son objet ou si les édifices sont détournés de leur destination ;
- Si elle ne satisfait pas soit aux obligations de l'article 6 (obligation de financement), soit aux prescriptions relatives aux monuments historiques.

⁴⁸⁷ Francis Messner, Pierre-Henri Prélot, Jean-Marie Woehrling et Isabelle Riassetto (dir.), *Droit français des religions*, 2e édition, Paris, LexisNexis, Traités, 2013, p. 1472

⁴⁸⁸ Nous ne parlons pas ici de manifestation ou d'organisation d'évènements qui nécessitent l'autorisation de l'affectataire. Voir Élise UNTERMAIER et Sylvie CAUDAL, *Culte, culture et domanialité publique l'organisation de concerts dans les églises*, Lyon, Publication de l'Université Jean Moulin Lyon 3, 2005, 160 p. ; Maëlle PERRIER et Sylvie CAUDAL, *Occupations d'églises et droit public*, Lyon, Publication de l'Université Jean Moulin Lyon 3, 2007, 130 p.

⁴⁸⁹ Céline KUHN, « La loi du 9 décembre 1905 et les objets mobiliers contenus dans les édifices culturels », *op. cit.*, p. 33.

⁴⁹⁰ Sous réserve de leur propriété, pour cela se référer aux inventaires réalisés au moment de la loi de 1905, des meubles peuvent être déplacés dans une église grevée de l'affectation légale au culte.

Depuis l'ordonnance du 23 juillet 2015⁴⁹¹ la désaffectation est prononcée « par arrêté préfectoral, sauf recours au Conseil d'État statuant au contentieux ». La procédure originellement prévue par décret en Conseil d'État, a été modifiée par le décret du 17 mars 1970⁴⁹² dans une volonté de décentralisation et de simplification de la procédure concernant les édifices de culte appartenant aux communes⁴⁹³. Ces dernières dispositions se veulent aussi « consensuelles »⁴⁹⁴ car la désaffectation suppose une délibération de la commune propriétaire et le consentement écrit de la personne physique ou morale ayant qualité pour représenter le culte affectataire ; pour le culte catholique il s'agit de l'évêque. Une fois ces deux conditions réunies, un dossier doit être adressé au préfet afin qu'il instruisse la demande de désaffectation. En plus des accords du propriétaire et de l'affectataire, il doit comporter le titre de propriété ou l'extrait de la matrice cadastrale, le plan des abords de l'édifice, avec éventuellement des photographies et enfin l'avis du directeur régional des affaires culturelles sur le projet de désaffectation accompagné d'un rapport précisant si l'édifice est inscrit ou classé au titre des monuments historiques ou s'il doit faire l'objet d'investigations particulières⁴⁹⁵.

De plus, la désaffectation culturelle ne peut se faire au détriment de la liberté religieuse et donc de sa pratique assurée par la République⁴⁹⁶. Ce processus doit être inclusif, c'est à dire associer le propriétaire, l'affectataire, les fidèles, les habitants, et doit rallier l'accord du plus grand nombre à travers un nouveau projet qui fait sens pour l'intérêt commun.

Figure 3.1 : Lexique juridique et religieux.

	Juridique	Religieux
Usage culturel	affectation	dédicace bénédiction
Arrêt usage culturel	désaffectation	exécration

Source : MMP, 2017.

⁴⁹¹ Article 13 modifié par ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015 - art. 13.

⁴⁹² Décret n° 70-220 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière de désaffectation des édifices culturels.

⁴⁹³ Aujourd'hui cette simplification s'applique également aux autres lieux de cultes construits avant 1905.

⁴⁹⁴ Francis MESSNER *et al.*, *Droit français des religions*, *op. cit.*, p.1473.

⁴⁹⁵ Il doit apporter toutes informations utiles sur l'état de l'édifice et des objets mobiliers, sur les prescriptions ou servitudes d'urbanisme concernant l'édifice, et le cas échéant, sur l'opportunité de prévoir la protection de l'édifice et des objets mobiliers au titre des monuments historiques et le transfert d'éléments mobiliers d'intérêt historique ou artistique aux fins de sauvegarde.

⁴⁹⁶ Art. 1 loi 1905.

3.1.2.2 Entre droit commun et exécution religieuse des églises diocésaines

Dans le cas des églises diocésaines⁴⁹⁷, bien que l'usage religieux y soit symboliquement attaché, elles ne sont pas grevées d'une affectation culturelle légale. Il résulte qu'il n'existe pas de procédure juridique de désaffectation dans la situation où un diocèse propriétaire décide d'arrêter le culte ; la gestion du bien privé relève du droit commun. Cependant, la fin de l'usage premier et le cheminement vers un autre usage, passe nécessairement par la perte de « leur dédicace ou leur bénédiction »⁴⁹⁸ ; c'est également le cas pour les églises communales en parallèle de la procédure légale de désaffectation. Cette décision peut intervenir dans différents cas de figure et notamment « si la plus grande partie en est détruite », si l'église ne peut « en aucune manière servir au culte divin et qu'il n'est pas possible de la réparer »⁴⁹⁹ ou encore, s'il est réduit « à des usages profanes de façon permanente ». Les deux premières situations font référence à un édifice mal ou pas entretenu dont la toiture ou les murs montreraient des faiblesses, ou un édifice peu ou plus utilisé ; l'un et l'autre étant souvent liés. Dans ces cas, même dans un édifice en ruine, un nouvel usage peut prendre place s'il y a une réelle volonté de garder une trace de cet ancien édifice culturel. Il fera l'objet d'un projet où une véritable création architecturale⁵⁰⁰ composera avec l'existant. La dernière hypothèse est celle où un évêque accepte un autre usage de façon permanente au regard des autres lieux de culte qu'il doit desservir. Cette réflexion peut avoir lieu lors de regroupement paroissiaux ou lorsque dans une même commune plusieurs églises existent ; situations où dans les deux cas la concentration des célébrations de messes dans certains édifices en délaisse d'autres. Dans toutes ces situations, la perte de dédicace s'opère « soit par décret de l'Ordinaire compétent, soit de fait ». Lors de l'exécution d'un lieu sacré, il est de coutume de célébrer un dernier office et de retirer les objets consacrés en présence de l'évêque.

En résumé, l'association diocésaine peut aliéner⁵⁰¹ une église par une vente qui peut mener soit à une démolition, soit à une reconversion architecturale, comme nous le verrons par la suite. Elle peut aussi la mettre à disposition en la louant. Dans cette situation, le droit canonique précise que pour la location des biens de l'Église, il appartient à la conférence des Évêques de fixer « des règles »⁵⁰². D'un point de vue du droit français, le bail locatif s'exerce selon les règles de droit commun. Ces décisions doivent être prises

⁴⁹⁷ Ces dispositions canoniques, symboliques et rituelles, s'appliquent aux églises communales en parallèle de leur obligation juridique légale.

⁴⁹⁸ CDC, Canon 1212 - Les lieux sacrés perdent leur dédicace ou leur bénédiction si la plus grande partie en est détruite, ou s'ils sont réduits à des usages profanes de façon permanente, soit par décret de l'Ordinaire compétent, soit de fait.

⁴⁹⁹ CDC, Canon 1222- § 1 - Si une église ne peut en aucune manière servir au culte divin et qu'il n'est pas possible de la réparer, elle peut être réduite par l'Évêque diocésain à un usage profane qui ne soit pas inconvenant.

⁵⁰⁰ Pour l'aspect architectural et formel des interventions voir Partie II, Chapitre 6, 6.2 Quelles interventions architecturales ?

⁵⁰¹ CDC, Livre V Les biens temporels de l'Église, Titre III Les contrats et en particulier l'aliénation, Canons 1290-1298.

⁵⁰² CDC, Canon 1297 - Il appartient à la conférence des Evêques de fixer, en tenant compte des circonstances locales, des règles pour la location des biens de l'Église, surtout pour l'autorisation à obtenir de l'autorité ecclésiastique compétente.

après concertation avec le conseil presbytéral et avec « le consentement de ceux qui revendiquent légitimement leurs droits sur cette église »⁵⁰³, autrement dit la paroisse, afin que « le bien des âmes n'en subisse aucun dommage ». L'idée de projet inclusif et consensuel est encore ici présente. Ce passage du cultuel vers un nouvel usage doit être porté par un groupe d'individu pour aboutir à un projet acceptable et réussi.

3.1.3 Gestion de la reconversion

Suite à la désaffectation et à l'exécution d'une église paroissiale plusieurs situations se présentent aux municipalités que ce soit au niveau de la commune ou dans un champ d'action plus large, regroupant plusieurs communes. Dans le cadre d'un projet de reconversion, cette ouverture d'horizon, en termes de propriété comme de financements, s'applique également à l'avenir des églises diocésaines.

3.1.3.1 Domaine public ou privé : une décision communale voire inter communale

Après désaffectation culturelle, deux choix s'offrent à la commune propriétaire⁵⁰⁴. Dans le cas où elle veut utiliser l'ancienne église pour « ses besoins propres ou ceux de ses administrés »⁵⁰⁵, la louer à un particulier ou à une association ou encore la vendre pour un usage privé, elle doit procéder à un déclassement⁵⁰⁶ du domaine public vers le domaine privé communal ; cette décision doit également être prise quand la commune souhaite démolir l'édifice.

Dans un second cas, elle peut maintenir l'édifice dans le domaine public communal pour une nouvelle affectation non culturelle mais de service public ou d'intérêt général⁵⁰⁷ comme une médiathèque, un équipement sportif, un théâtre ou autre équipement culturel à l'usage direct du public. Autrement dit, l'ancienne église ne perd pas son affectation à un usage public, elle perd uniquement l'usage du culte au profit d'un nouvel usage qui reste public et pour le bien commun.

La circulaire de 2011⁵⁰⁸, portant sur la gestion des édifices du culte, reconnaît que de nombreuses églises construites avant 1905 ont besoin d'importants travaux d'entretien et de conservation. En ce sens, elle

⁵⁰³ CDC, Canon 1222-§ 2. Là où d'autres causes graves conseillent qu'une église ne serve plus au culte divin, l'Évêque diocésain, après avoir entendu le conseil presbytéral, avec le consentement de ceux qui revendiquent légitimement leurs droits sur cette église et pourvu que le bien des âmes n'en subisse aucun dommage, peut la réduire à un usage profane qui ne soit pas inconvenant.

⁵⁰⁴ Jean-Yves Camoz, « La désaffectation des édifices culturels », op. cit.

⁵⁰⁵ Circulaire NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011, Edifices du culte : propriété, construction, réparation et entretien, règles d'urbanisme, fiscalité, p.12.

⁵⁰⁶ CG3P, art. L2141-1 à L2141-3.

⁵⁰⁷ Le bien doit pouvoir répondre à la définition du domaine public fixée aux articles L. 2111-1 et L. 2111-2 du CG3P. Dans le cas contraire, le bien relèvera du domaine privé, défini aux articles L. 2211-1 et L. 2212-1 du CG3P.

⁵⁰⁸ Circulaire NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011, Edifices du culte : propriété, construction, réparation et entretien, règles d'urbanisme, fiscalité, qui abroge la circulaire NOR/IOC/D/09/10906 du 25 mai 2009, p.13.

prévoit que par manque de moyens financiers, une commune propriétaire peut confier la charge et éventuellement la propriété d'un tel édifice par transfert de compétence, à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), qui depuis 1998⁵⁰⁹ peut être doté de cette compétence⁵¹⁰. Un EPCI est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines compétences en commun, comme une métropole, une communauté urbaine, une communauté d'agglomération ou une communauté de communes. Cette structure peut soit disposer des biens meubles et immeubles sans transfert de propriété⁵¹¹, soit devenir propriétaire des biens meubles et immeubles⁵¹² et contribuer financièrement à l'entretien de l'église.⁵¹³

Il est intéressant de mettre en perspective cette disposition au service d'une reconversion architecturale. Dans la situation où la commune propriétaire ne peut assurer financièrement un tel projet, où lorsque le projet n'est pas restreint à la municipalité mais s'inscrit à une plus grande échelle à dimension intercommunale ou métropolitaine, ce même transfert de compétence est envisageable. La désaffectation d'un édifice du culte relevant de ce transfert, respecte strictement la procédure légale développée ci-avant et peut avoir lieu avant ou après la passation. Il faut voir dans ces possibilités l'opportunité de gérer par exemple un projet culturel à l'échelle d'une métropole tel un musée ou une salle de spectacle. Cet élargissement d'horizon, permet également d'envisager des financements à un échelon supérieur à ce que permet la commune.

3.1.3.2 Reconversion libre des églises diocésaines

Comme énoncé précédemment lorsqu'une église appartient à une association diocésaine, l'association propriétaire en dispose librement. Dans la plupart des cas observés, l'église est vendue mais elle peut également être louée. Ces transactions peuvent s'opérer avec une institution privée comme avec une entité publique. En effet, une commune ou un EPCI peut faire entrer dans son patrimoine un édifice anciennement destiné au culte qui appartient à une personne privée, le diocèse. Elle peut l'affecter à un usage public qui ressort de sa compétence ou à un usage privé, comme les usages mentionnés ci-dessus. En revanche, elle ne peut pas affecter cet édifice à « un service public de caractère culturel ».

⁵⁰⁹ Loi n°98-546 du 2 juillet 1998, article 94 qui modifie les articles 12 et 13 de la loi du 9 décembre 1905.

⁵¹⁰ Un EPCI peut se doter de cette compétence facultative soit lors de sa création, soit à tout moment, en se conformant aux règles fixées par les articles L. 5211-5 et L. 5211-17 du CGCT.

⁵¹¹ Dans les conditions prévues aux trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1 du CGCT.

⁵¹² En application des dispositions de l'article L. 3112-1 du CG3P.

⁵¹³ Les deux métropoles présentes sur le territoire d'investigation sont différentes en termes d'organisation et de gouvernance Voir Partie II, Chapitre 4, 4.2.2 Cartographie du territoire, Entités territoriales civiles.

En d'autres termes, une municipalité peut racheter une église construite après 1905 dont la paroisse a fait le choix d'arrêter la pratique du culte ; la transaction peut être réalisée après l'exécution canonique qui ôte la dimension cultuelle de l'édifice. Bien que relevant d'un patrimoine récent, ces édifices demeurent le réceptacle et le témoin de l'histoire d'un quartier ou d'une ville. Au titre de la mémoire comme de l'intérêt historique et architectural, une municipalité peut acquérir un tel édifice pour la sauvegarde du patrimoine et ainsi œuvrer pour l'intérêt général.

Des anciennes églises diocésaines rachetées ou louées par les municipalités⁵¹⁴

À titres d'exemples, la ville de Lyon a racheté en 1980, l'ancienne église du Château de La Duchère pour la transformer en Maison de l'enfance du quartier. La ville de Bron a racheté en 1997 l'ancienne chapelle Sainte Geneviève pour en faire une école d'escrime. Deux anciennes églises ont été acquises par la ville d'Oullins, celle inachevée de la Cadière pour en faire un espace d'escrime en 2003 et l'ancienne église de la Saulaie transformée en 2002, en espace de création artistique appelé Le Bac à Traille. Enfin, l'ancienne église de Balmont à La Duchère (Lyon 9^{ème}), est occupée par un cinéma depuis les années 1990 via un bail emphytéotique de cinquante ans entre le diocèse et la ville.

Figure 3.2: Maison de l'enfance de la Duchère, ancienne église Notre-Dame du Château (1961-1963), Maurice Novarina, Lyon (69) (gauche).

Figure 3.3 : *Le Bac à Traille*, ancienne église de la Saulaie (avant 1895), Oullins (69) (droite).



Source : photo. MMP, 2016 et 2017.

⁵¹⁴ Pour plus de détails se référer à l'inventaire conduit sur la région urbaine Lyon Saint-Etienne, voir Volume II Annexes, fiches d'inventaire 69389_2, 69029_4, 69149_4, 69149_1 et 69389_5.

3.2 Les églises un patrimoine culturel

En plus de leur usage cultuel, les églises sont largement reconnues comme un véritable patrimoine culturel, thème abordé dans le chapitre précédent. Au-delà des valeurs énoncées préalablement, l'attribution de cette qualité concerne ici uniquement les églises, qu'elles soient construites avant ou après 1905, faisant l'objet d'une protection patrimoniale. Par protection patrimoniale, nous entendons tous les règlements qui protègent, au moins juridiquement, les édifices d'une dénaturation ou d'une démolition. Il est cependant nécessaire de mettre en perspective cette législation historique des monuments historiques avec les nouveaux modes de préservation et les nouvelles reconnaissances patrimoniales. Seules les protections propres à un bâtiment sont ici traitées, ce qui exclut les sites patrimoniaux remarquables⁵¹⁵ et les secteurs sauvegardés dont la protection porte sur un ensemble d'édifices contenu dans un périmètre ; L'église peut en faire partie mais n'est pas l'unique objet protégé. Nous aborderons les différents degrés de protection applicable donc uniquement à des édifices, des biens immeubles par nature, comme à des objets, des biens meubles qui peuvent également être considérés comme immeuble par destination. Enfin, les règles à suivre lors de travaux de reconversion sur des édifices protégés seront mis en évidence dans le but de rendre le plus lisible possible, le parcours de transformation d'une église protégée.

3.2.1 Des églises "protégées" : du monument historique aux nouveaux outils

Comme évoqué auparavant, la succession des événements de l'histoire française a donné naissance à la législation des monuments historiques. Il s'agit tout d'abord d'exposer le processus de cette protection, pour comprendre ensuite les enjeux et le cadre d'un tel régime juridique mise en œuvre à l'échelle d'un pays. Aujourd'hui face à un État dont les ressources financières sont en baisse, de nouveaux leviers de préservation patrimoniale voient le jour.

3.2.1.1 Le régime juridique des monuments historiques

Depuis les épisodes historiques qui ont conduit à la création des monuments historiques⁵¹⁶, deux types de protection existent, un classement au titre des monuments historiques et une inscription au titre des monuments historiques⁵¹⁷. Bien que bénéficiant toutes deux d'une aide financière de l'État, ces deux protections ne sont pas équivalentes sur le plan de leurs restrictions comme de leur proportion de

⁵¹⁵ Depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016, cette protection remplace les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), qui elles même remplacées les zons de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

⁵¹⁶ Voir Partie I, Chapitre 2, 2.3.1 Les églises : une pierre dans la construction des monuments historiques.

⁵¹⁷ Il s'agissait, avant 2005, d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

subvention. Le régime des monuments historiques offre une protection supplémentaire aux biens culturels lorsque ceux-ci perdent un de leurs traits fondamentaux : l'affectation au culte⁵¹⁸.

Dans les deux cas, la procédure de protection est initiée et instruite par les services de l'État (Directions régionales des affaires culturelles, DRAC), soit à la demande de « toute personne y ayant intérêt » (propriétaire de l'immeuble, collectivité locale, association, etc.), soit à l'initiative de l'administration, au terme d'un recensement systématique (zone géographique, typologie ou thématique particulière) ou encore lorsque le bâtiment est en danger.⁵¹⁹

Classé au titre des monuments historiques (CMH)

Le classement⁵²⁰ au titre des monuments historiques intervient lorsque « les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public »⁵²¹. Ils sont alors protégés « en totalité ou en partie par les soins de l'autorité administrative ». Un immeuble appartenant à l'État, c'est le cas des cathédrales, est classé au titre des monuments historiques par décision de l'autorité administrative (arrêté signé par le ministre), après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture⁵²². En revanche, lorsque le propriétaire est une collectivité territoriale⁵²³ ou une personne privée⁵²⁴, son consentement est nécessaire; c'est le cas pour les églises communales et diocésaines. Dans l'hypothèse où il serait contre, un classement d'office⁵²⁵ peut-être prononcé par décret en Conseil d'État en fonction de l'avis de la dite commission. Lors de transfert de propriété ou de vente, cette protection suit l'immeuble classé « en quelques mains qu'il passe »⁵²⁶. Autre contrainte, le mobilier attaché « à perpétuelle demeure »⁵²⁷ à un immeuble ou à une partie d'immeuble CMH ne peut en être détaché sans autorisation de l'autorité administrative.⁵²⁸

⁵¹⁸ Anne FORNEROD, *Le régime juridique du patrimoine religieux*, op. cit., p. 119.

⁵¹⁹ *Protéger un immeuble au titre des monuments historiques : un guide pratique*, Ministère de la Culture et de la Communication, 2012, URL : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Normandie/Aides-et-demarches/Aides-et-demarches-pour-les-patrimoines-et-l-architecture/Aides-concernant-les-monuments-historiques>>, consulté le 30 mai 2017.

⁵²⁰ Code du patrimoine, Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale, Titre II : Monuments historiques, Chapitre 1^{er} : Immeubles, Section 1 Classement des immeubles, art. L621-1 à L621-22.

⁵²¹ Art. L621-1 C. patr.

⁵²² Art. L621-4 C. patr.

⁵²³ Art. L621-5 C. patr.

⁵²⁴ Art. L621-6 C. patr.

⁵²⁵ L'autorité compétente, le premier ministre, peut ne pas donner suite au classement d'office. Elle peut dans un délai de trois mois à compter de la notification du jugement, poursuivre le classement ou abroger le décret.

⁵²⁶ Art. L621-23 C. patr.

⁵²⁷ Voir 2.2 Des objets contenus dans les églises protégés au titre des monuments historiques.

⁵²⁸ Art. L621-9 C. patr.

Lors de protection au titre des monuments historiques, la loi fixe des taux d'aides financières de l'État en fonction du bien et du type de protection⁵²⁹. Dans le cas d'immeubles classés en totalité ou partiellement, la subvention peut atteindre, en théorie⁵³⁰, la totalité du montant des travaux d'entretien, de réparation ou de restauration si les travaux réalisés sont conformes et exécutés « sous le contrôle scientifique et technique des services de l'Etat chargés des monuments historique »⁵³¹ ; en réalité, la pratique est différente. En effet, un rapport budgétaire du Sénat⁵³² de 2002 signale que l'État doit concentrer ses efforts sur une partie seulement des monuments classés : « ceux qui lui appartiennent et le meilleur des autres ». Pour ces autres, majoritairement les églises communales et parfois les diocésaines, il préconise l'établissement d'une liste des monuments que l'État pourrait subventionner à un taux important de l'ordre de 50 %, soit environ un tiers des monuments classés, n'appartenant pas à l'État. Les autres monuments classés ne devraient faire l'objet que d'une aide beaucoup plus limitée qui serait au maximum de 20 %.⁵³³ Un projet de reconversion d'une église CMH peut donc, après approbations des services d'État, recevoir une telle aide financière.

Figure 3.4 : Église Saint-Irénée (1529), CMH 1973, Luriecq (42).



Source : photographie MMP, 2017.

⁵²⁹ Art. R621-82 C. patr. : « Lorsque l'Etat participe financièrement à des travaux d'entretien, de réparation ou de restauration d'un immeuble classé ou inscrit, l'importance de son concours est fixée en tenant compte des caractéristiques particulières de cet immeuble, de son état actuel, de la nature des travaux projetés et, enfin, des efforts consentis par le propriétaire ou toute autre personne intéressée à la conservation du monument. ».

⁵³⁰ Art. R621-17 C. patr. : « La conformité des travaux réalisés sur un immeuble classé à l'autorisation donnée est constatée par les services déconcentrés du ministre chargé de la culture dans le délai de six mois suivant leur achèvement. Elle donne lieu, le cas échéant, à une attestation du préfet de région pour le versement du solde des subventions publiques.

⁵³¹ Art. L621-9 C. patr., voir 2.3 Règles à suivre lors de travaux sur des biens protégés.

⁵³² Yann GAILLARD, *51 mesures pour le patrimoine monumental* [Rapport], Paris, 2002, 328 p.

⁵³³ *Ibid.*, p. 184.

Inscrit au titre des monuments historiques (IMH)

Pensée à l'origine comme une mesure provisoire dans l'attente d'un futur classement⁵³⁴, l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques est devenue en 2005 l'inscription au titre des monuments historiques⁵³⁵. Au cours du temps, cette protection a acquis une certaine autonomie en devenant une sorte de second classement⁵³⁶ moins contraignant mais qui permet d'exercer une surveillance sur des édifices intéressants suite à une décision de l'autorité administrative (arrêt préfectoral).

Dans le cas d'immeuble IMH, l'État a l'autorisation de subventionner les travaux d'entretien et de réparation pour leur conservation, dans la limite de 40 % de la dépense effective⁵³⁷. Encore une fois ce taux reste théorique et les finances actuelles de l'État laissent entrevoir des aides qui ne sont pas systématiques et plutôt de l'ordre de 20 %⁵³⁸.

La contrainte concernant le mobilier « attaché à perpétuelle demeure » est la même que pour les édifices CMH.⁵³⁹

Le corpus concerné par cette protection est en grande majorité des églises propriétés des communes.

Figure 3.5 : Église Saint-Nizier (XII^e, XV^e, XVI^e et XVII^e siècles), IMH 1925, Saint-Nizier-de-Fornas (42).



Source : photo. MMP, 2017.

⁵³⁴ L'article 2 de la loi de 1913 dispose que « les immeubles ou parties d'immeubles publics ou privés qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation pourront, à toute époque, être inscrits. » (art. L621-25 C. patr.).

⁵³⁵ C. patr., Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale, Titre II : Monuments historiques, Chapitre 1^{er} : Immeubles, Section 2 Inscription des immeubles, art. L621-25 à L621-29.

⁵³⁶ Anne FORNEROD, *Le régime juridique du patrimoine religieux*, op. cit., p. 107.

⁵³⁷ Art. L621-29 C. patr. De plus, ces aides sont cumulables avec les subventions des collectivités territoriales (Régions et Départements).

⁵³⁸ Chiffres issus du règlement de subventions pour travaux diffusé par la DRAC, en ligne : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Vos-demarches/Subventions/Monuments-historiques-immeubles-objets>>, consulté le 31 mai 2017.

⁵³⁹ Art. L621-27 C. patr.

3.2.1.2 D'autres reconnaissances et protections patrimoniales

Alors que les procédures de classement et d'inscription sont en baisse depuis les années 1990⁵⁴⁰, d'autres moyens de valorisation et de préservation se déploient comme le label « Architecture contemporaine remarquable » ou l'identification d'éléments bâtis à préserver.

Le label "Architecture contemporaine remarquable", ancien label XX^e

Depuis le décret du 28 mars 2017⁵⁴¹ en application de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine⁵⁴² (LCAP), le label « Architecture contemporaine remarquable » remplace le label « Patrimoine du XX^e siècle »⁵⁴³. Il est attribué par décision motivée du préfet de région, après avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA), « aux immeubles, aux ensembles architecturaux, aux ouvrages d'art et aux aménagements, parmi les réalisations de moins de cent ans d'âge, dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant »⁵⁴⁴. La demande d'attribution du label est demandée au préfet de la région où se situe le bien, « par le propriétaire, ou par toute personne y ayant intérêt »⁵⁴⁵. Cet intérêt s'apprécie au regard des critères suivants : la singularité de l'œuvre, le caractère innovant ou expérimental de la conception de l'édifice ou du site concerné ou sa place dans l'histoire des techniques, la notoriété de l'œuvre eu égard notamment aux publications dont elle a fait l'objet, l'exemplarité de l'œuvre dans la participation à une politique publique, la valeur de manifeste de l'œuvre en raison de son appartenance à un mouvement architectural ou d'idées reconnues, ou encore l'appartenance à un ensemble ou à une œuvre dont l'auteur fait l'objet d'une reconnaissance nationale ou locale.

Cette reconnaissance ou valorisation patrimoniale ne demeure toujours pas une protection, au sens de l'imprescriptibilité que procure le classement ou l'inscription au titre des MH, cependant, les nouvelles prescriptions d'application du label apportent quelques contrôles et restrictions. Le décret prévoit une

⁵⁴⁰ Graphique 1 : Nombre de mesures de protection de monuments prises, 1990-2015, Loup WOLFF *et al.*, *Chiffres clés 2017*, *op. cit.* À ce sujet, une thèse porte sur la hausse des déclassements observés depuis les années 1990, voir Bastien COUTURIER, *Monuments historiques radiés - Caractérisation de la valeur monumentale par l'étude des annulations de protection*, *op. cit.*

⁵⁴¹ Décret n° 2017-433 du 28 mars 2017 relatif au label « Architecture contemporaine remarquable » pris en application de l'article L. 650-1 C. patr.

⁵⁴² Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP).

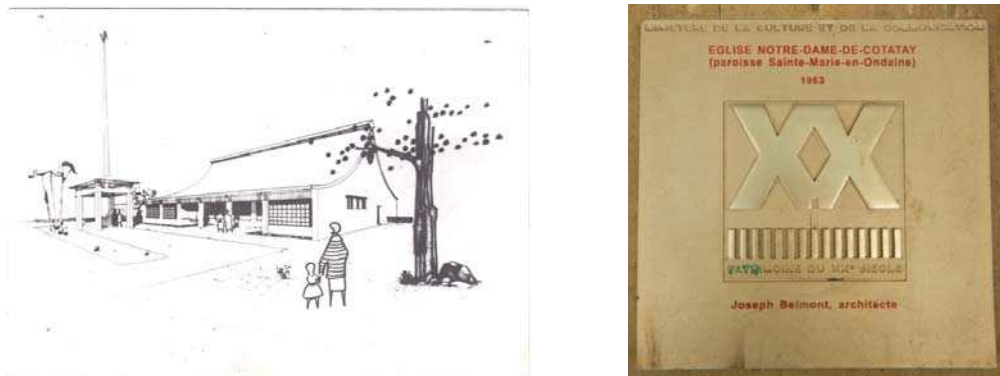
⁵⁴³ Les immeubles, ensembles architecturaux, ouvrages d'art et aménagements faisant antérieurement l'objet du label « Patrimoine du XX^e siècle » se voient attribués automatiquement ce nouveau label à la condition qu'ils ne soient pas classés ou inscrits au titre des monuments historiques et qu'ils aient moins de cent ans à la date d'entrée en vigueur du présent décret.

⁵⁴⁴ Art. R650-1 mentionné à l'article L650-1 C. patr.

⁵⁴⁵ Art. R650-2 C. patr.

obligation d'information du préfet de région par le propriétaire en cas de travaux sur le bien labellisé⁵⁴⁶, ou en cas de « mutation de propriété »⁵⁴⁷.

Figure 3.6 : Église Notre-Dame-de-Cotatay (1963, Joseph Belmont), labellisée « Patrimoine du XX^e siècle » en 2003, Chambon-Feugerolles (42).



Sources : Carte postale, dessin architecte Joseph Belmont, Association Paroissiale Notre-Dame de Cotatay, n.d., collection personnelle ; photo. plaque MMP, 2017.

Ce label peut concerner les églises de moins de cent ans d'âge, soit les églises propriétés des diocèses qui, comme mentionné ci-dessus, relève d'un régime juridique de droit commun, donc moins protecteur vis-à-vis de ce patrimoine aujourd'hui le plus sujet à une aliénation. De plus, ces églises sont le reflet du courant d'art sacré moderne né après la Seconde Guerre mondiale et porté par le père Marie-Alain Couturier, ami du célèbre architecte Le Corbusier. Dans les prémices et le courant des réformes du Concile Vatican II, la modernité architecturale a largement influencé la conception des édifices religieux. Ce mouvement, à la fois esthétique et liturgique, a lancé de nombreux jeunes architectes au niveau national et international, à travers des architectures audacieuses à la pointe des progrès technique de cette époque⁵⁴⁸. En ce sens, ce label devrait d'avantage être déployé comme une première reconnaissance⁵⁴⁹ et valorisation de ces églises méconnues, majoritairement édifiées en béton, en verre et en métal, matériaux mal aimés du grand public.

Les éléments bâtis à préserver (EBP)

Le plan local d'urbanisme (PLU) est un outil de réglementation d'urbanisme qui a vu le jour lors de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), en remplacement des plans d'occupation des sols (POS). Dans le but de refonder la démarche d'urbanisme en vigueur, l'idée était de

⁵⁴⁶ S'il le juge utile le préfet de région formule des observations et recommandations au propriétaire.

⁵⁴⁷ Art. R650-6 C. patr.

⁵⁴⁸ Voir Partie II, Chapitre 5, 5.3.3 Églises XX^e.

⁵⁴⁹ Pour les chiffres en Auvergne Rhône-Alpes et plus précisément dans le Rhône et la Loire, voir Partie II, Chapitre 4, 4.3.3.1 Reconnaissance(s) patrimoniale(s).

développer une démarche cohérente et intégrée tout en réaffirmant la nécessité d'un projet urbain à l'échelle d'un territoire dont la réglementation est réunie dans un document d'urbanisme. Encore aujourd'hui, le PLU se fonde sur un Projet d'Aménagement et de Développement Durable⁵⁵⁰ (PADD) et détermine les conditions qui permettent d'assurer, un équilibre entre trois volets : la qualité urbaine, architecturale et paysagère, la diversité des fonctions urbaines et rurales comme la mixité sociale dans l'habitat et la réduction de la pollution de notre environnement en maîtrisant et favorisant des sources énergétiques renouvelables.⁵⁵¹ Le premier volet comprend notamment un aspect patrimonial en mentionnant « la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables »⁵⁵².

À ce titre, à travers les spécificités de son territoire répercutées dans son PLU, « n'importe quelle commune ou intercommunalité peut décider d'injecter une réelle ambition patrimoniale dans sa planification urbaine »⁵⁵³. Ce règlement peut ainsi jouer le rôle de conservation des éléments identifiés comme patrimoniaux en localisant les « immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique »⁵⁵⁴. Au même titre que certaines zones reçoivent des orientations urbaines, le PLU établit pour les éléments bâtis à préserver (EBP) - que ce soit un bâtiment, une façade ou un élément architectural - « les prescriptions de nature à assurer leur préservation ». Cette disposition d'urbanisme peut s'appliquer à toutes les églises⁵⁵⁵ qui ne font pas déjà l'objet d'une protection au titre des MH, qu'elles soient communales ou diocésaines. En revanche, une église peut être à la fois un EBP et avoir le label "Architecture contemporaine remarquable" ⁵⁵⁶.

3.2.2 Des objets contenus dans les églises

Lors de la reconversion d'une église à un nouvel usage, la question du devenir des objets est entière. Le mobilier présent dans les édifices culturels, fait partie intégrante de son sens ; il est utile pour la pratique du culte et participe parfois de sa valeur culturelle lorsqu'il est protégé par le régime juridique des MH. D'ailleurs, la loi de 1905 ne distingue pas entre les immeubles et les meubles, le traitement est global afin

⁵⁵⁰ Art. L151-5 Code de l'urbanisme.

⁵⁵¹ Art. L121-1 C. urb.

⁵⁵² En balance avec le renouvellement et le développement urbain, l'utilisation économe et la préservation des espaces naturels et ceux affectés à l'agriculture et les besoins en matière de mobilité.

⁵⁵³ Arnaud de LAJARTRE, *La loi LCAP du 7 juillet 2016 et la survie du PLU patrimonial*, article publié le 3 novembre 2016 sur le site dédié au programme de recherche ANR (2015-2019) PLU-Patrimonial, en ligne : <<http://plupat.hypotheses.org/229>>, consulté le 30 mai 2017.

⁵⁵⁴ Art. L123-1-5 C. urb.

⁵⁵⁵ À titre d'exemple pour un lieu de culte, le temple Antoiniste de Villeurbanne figure dans la liste des EBP de la municipalité même s'il figure déjà dans la ZPPAUP. L'église de la Saint-Famille de Villeurbanne est également proposée comme EBP dans le futur PLUH de la métropole de Lyon en cours de validation.

⁵⁵⁶ En pratique l'inventaire réalisé sur la région urbaine Lyon Saint-Etienne ne recense pas cette double reconnaissance.

de « maintenir en l'état les édifices culturels et leur contenu »⁵⁵⁷. Les objets mobiliers garnissant les églises au moment de la mise en vigueur de cette loi, sont devenus propriété des communes au même titre que les édifices. Cette propriété demeure encore⁵⁵⁸, d'où l'importance d'avoir recours aux inventaires⁵⁵⁹ menés à partir de 1906 lorsqu'une église arrête la pratique du culte et que la commune souhaite y développer un nouvel usage aujourd'hui. Pour envisager leur avenir, il est important de connaître le propriétaire, la commune si les objets étaient présents avant 1905 ou le diocèse si les objets ont été rapportés après cette date. En effet, la tradition française montre que lors de la fermeture d'une église son mobilier est transposé, parfois à proximité dans l'autre église de la commune, parfois déplacé dans un des lieux de culte de la paroisse ou encore donné dans d'autres pays. En tout état de cause, il s'agit ici de mobilier non protégé au titre des MH, car ces derniers sont surveillés de près par les services de l'État; lors d'un changement d'affectation, s'ils ne peuvent être maintenus dans l'édifice d'origine, ils sont généralement conservés et exposés dans des musées⁵⁶⁰. Dans le cas d'objets appartenant à une commune, ils doivent suivre la procédure légale de désaffectation⁵⁶¹ au même titre que l'édifice qui les contient⁵⁶².

Avant toute considération patrimoniale, il est important de distinguer les différents statuts, meuble ou immeuble, du mobilier. Son traitement lors d'une désaffectation et d'un nouvel usage relève de distinctions terminologiques mais également d'éventuelles protections patrimoniales.

3.2.2.1 Des objets meubles ou immeubles

Le sens courant considère le mobilier comme meuble, mais il peut, au regard de sa composition, devenir immeuble par nature ou par destination. Ces nuances déterminent leur gestion juridique.

Meuble par nature

Dans la complexité de la définition des objets mobiliers, celle des biens meubles semble se rapprocher de la vision commune. Sont considérés comme meubles les chaises, les différents objets du culte comme les vases sacrés, le linge liturgique, les candélabres, les encensoirs, les croix, etc., mais également certains tableaux et certains types d'orgues.

⁵⁵⁷ Céline KUHN, « La loi du 9 décembre 1905 et les objets mobiliers contenus dans les édifices culturels », *op. cit.*, p. 33.

⁵⁵⁸ CG3P, Art. L2112-1 : « Les objets mobiliers autres que ceux mentionnés au 6° (CMH et IMH) ci-dessus, présentant un intérêt historique ou artistique, devenus ou demeurés propriété publique en application de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat. »

⁵⁵⁹ Art. 3 loi du 9 décembre 1905.

⁵⁶⁰ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 19.

⁵⁶¹ Francis MESSNER *et al.*, *Droit français des religions*, *op. cit.*, p. 1472.

⁵⁶² Dans le cas où des objets sont transposés dans une autre église, des exceptions peuvent être mentionnées dans l'arrêté préfectoral.

Le qualificatif de meuble pour une œuvre peinte provient de son lien matériel à l'édifice. L'article 525 aliéna 2 et 3 du Code civil prévoit que « les glaces d'un appartement sont censées mises à perpétuelle demeure, lorsque le parquet sur lequel elles sont attachées fait corps avec la boiserie. Il en est de même des tableaux et autres ornements ». De fait, un tableau suspendu à l'aide d'une corde, ou tout autre dispositif d'accroche aux parois de l'église et qui peut être déplacé sans aucune détérioration, est considéré comme meuble.

En ce qui concerne les orgues, bien que formant un cas particulier en raison de la complexité de leur constitution⁵⁶³, la réflexion quand à leur définition est analogue. Il est nécessaire de distinguer les orgues incorporées à l'édifice et les orgues mobiles. Les premiers sont immeubles par destination (voir ci-après) et les seconds restent meubles.

Immeuble par nature

Selon Anne Fornerod, les qualifications concernant les objets considérés comme immeubles par nature ont varié en doctrine. Aujourd'hui, alors que les vitraux ont été « un temps qualifiés d'immeubles par destination », ils sont considérés comme immeubles par nature car ils ne sont pas des décors mais bien « des éléments constitutifs de l'édifice, participant de sa conception même »⁵⁶⁴. Il en est de même pour les statues de la façade ou du porche ou les « statues-colonnes » qui, faisant partie intégrante de la matérialité et de la structure de l'église, sont considérées comme immeubles par nature.

⁵⁶³ Anne FORNEROD, *Le régime juridique du patrimoine religieux*, op. cit., p. 57.

⁵⁶⁴ *Ibid.*, p. 56.

Figure 3.7 : Biens meubles, bancs, isoieurs, statues et tableau dans l'église Saint-Nicolas à Givors (69).



Source : photo. MMP, 2017.

Figure 3.8 : Bien meuble, orgue dans l'église Notre-Dame-de-Beligny à Villefranche-sur-Saône (69).



Source : photo. MMP, 2017.

Figure 3.9 : Bien immeuble, croix sculptée sur la façade de l'église Saint-Nicolas à Givors (69).



Source : photo. MMP, 2017.

Figure 3.10 : Bien immeuble, statue de Saint-Marc sculptée dans le chœur de l'église du Bon Pasteur à Lyon 1^{er} (69).



Source : photo. Murbex, 2016.

Immeuble par destination

D'après Joachim Gaudry⁵⁶⁵, sont immeubles par destination :

« les chapelles, les autels fixes, les boiseries scellées dans les murs et faisant corps avec le monument, les stalles fixes, la chaire, les tribunes, les grands jeux d'orgues élevés sur une maçonnerie et qui entrent dans la décoration générale de l'édifice, les tableaux et ornements encadrés dans la boiserie et faisant corps avec elle, les statues dans les niches pratiquées pour les recevoir, tous les objets enfin scellés en plâtre, ou à chaux, ou à ciment, ou qui ne peuvent être enlevés sans être fracturés ou détériorés, ou sans briser ou détériorer la partie de l'édifice à laquelle ils sont fixés »⁵⁶⁶.

⁵⁶⁵ Bâtonnier du barreau de Paris de 1850 à 1852.

⁵⁶⁶ Joachim GAUDRY, *Traité de la législation des cultes et spécialement du culte catholique*, Librairie de jurisprudence d'Auguste Durand, Paris, 1854, n° 3/Tome 2, p. 513.

Bien que datant de 1854, cette définition reste d'actualité à travers notamment l'article 525 du Code civil déjà mentionné. Pour reprendre le point complexe de l'orgue amorcé ci-dessus, il est immeuble par destination quand il est lié à l'édifice, « c'est-à-dire lorsqu'il est élevé sur des constructions fixes et scellé dans la bâtisse »⁵⁶⁷.

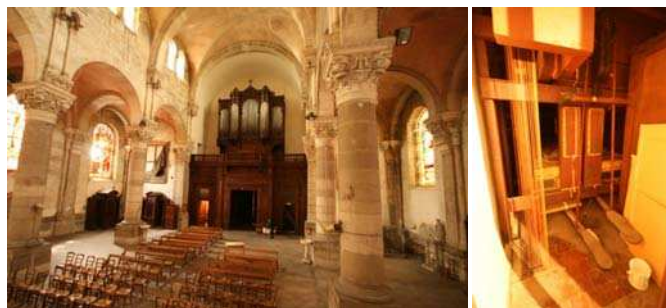
Enfin pour aborder la question des statues placées à l'intérieur de l'édifice, elles sont explicitement qualifiées d'immeubles par destination « lorsqu'elles sont placées dans une niche pratiquée exprès pour les recevoir, encore qu'elles puissent être enlevées sans fracture ou détérioration »⁵⁶⁸.

Figure 3.11 : Bien immeuble, fresque murale dans l'église du Bon Pasteur, peintre T.Tollet, « La multiplication des pains », Lyon 1^{er} (69).



Source : photo. Murbex, 2016.

Figure 3.12 : Bien immeuble, orgue église Saint-Nicolas, partie instrumentale CMH comme objet, 1986, Givors (69).



Source : photo. MMP, 2017.

⁵⁶⁷ Journal Officiel, Sénat, 20 juin 1991, p. 1279, source Anne FORNEROD, *Le régime juridique du patrimoine religieux*, op. cit., p. 57.

⁵⁶⁸ Art. 525 alinéa 4 Code civil.

3.2.2.2 Des objets protégés

Au regard de la grande diversité des objets mobiliers qui garnissent les églises, certains se voient protégés au titre des monuments historiques. Cette reconnaissance induit un traitement particulier lors de travaux sur l'édifice qui les contient. Le code du patrimoine définit les objets mobiliers par la catégorie soit des « meubles proprement dits », soit des « immeubles par destination »⁵⁶⁹. Comme les immeubles, ils peuvent être classés ou inscrits au titre des MH.

Au préalable, notons que le mobilier attaché à perpétuelle demeure⁵⁷⁰ à un immeuble ou à une partie d'immeuble CMH⁵⁷¹ comme à un immeuble ou à une partie d'immeuble IMH⁵⁷², ne peut en être détaché sans autorisation de l'autorité administrative. De plus, les immeubles par destination ne seront pas automatiquement classés avec l'immeuble auquel ils sont incorporés.

Meuble et immeuble par destination CMH

Par décision de l'autorité administrative, les objets mobiliers⁵⁷³ sont classés lorsque leur « conservation présente, au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique, un intérêt public »⁵⁷⁴.

Les instances de décisions, le processus de classement en fonction du propriétaire et les effets du classement « en quelques mains qu'il passe », sont les mêmes que pour les immeubles (voir 2.1.1.1).⁵⁷⁵ Cette protection interdit toute exportation définitive hors de France.

Généralement les objets sont classés lorsqu'ils sont attachés par des liens historiques ou artistiques remarquables à un immeuble lui-même classé. Cette protection met un point d'honneur à la cohérence et à la pertinence de l'ensemble, qui constituent toute la complexité lors d'une reconversion à un autre usage car elles doivent pouvoir être conservées.

Meuble et immeuble par destination IMH

Pour les objets mobiliers comme pour les immeubles, l'inscription⁵⁷⁶ représente une protection de deuxième catégorie et donc moins restrictive. Elle est prononcée par décision de l'autorité administrative⁵⁷⁷

⁵⁶⁹ Art. L622-1 et L622-20 C. patr.

⁵⁷⁰ Au sens de l'article 525 C. civ.

⁵⁷¹ Art. L621-9 C. patr.

⁵⁷² Art. L621-27 C. patr.

⁵⁷³ L'article L622-1-1 C. patr., évoque même « un ensemble ou une collection d'objets mobiliers » indissociable.

⁵⁷⁴ Art. L622-1 C. patr.

⁵⁷⁵ Art. L622-1 à L622-18 C. patr.

⁵⁷⁶ Apparue en 1970 et uniquement pour les œuvres appartenant à des collectivités publiques, voir Marie-Anne SIRE, *La France du patrimoine : les choix de la mémoire*, Paris, Gallimard ; Patrimoine - Monum, 2005., p. 65 dans Nathalie HEINICH, *La fabrique du patrimoine*, op. cit., p. 48.

lorsque « sans justifier une demande de classement immédiat » l'objet présente « au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation »⁵⁷⁸. Tout comme le classement d'un objet, l'inscription découle souvent d'un lien qu'entretient l'objet avec l'édifice qui le renferme.

Dans les deux situations, classement ou inscription, les travaux de restauration, qui peuvent être menés lors d'une reconversion, peuvent bénéficier d'aides de la part des collectivités publiques dans les conditions prévues par les lois et règlements⁵⁷⁹. Le règlement de subventions pour travaux sur MH diffusés par les DRAC⁵⁸⁰, fait état pour un objet classé d'une aide de 40 à 50 % sur le montant des travaux hors taxes et de 20 à 30 % pour un objet inscrit, sous réserve des crédits disponibles.

3.2.3 Règles à suivre lors de travaux sur des biens protégés

L'éventail des situations de propriétés et de protections patrimoniales laissent entrevoir la complexité quant à la conduite à suivre lors de travaux sur une reconversion d'église à un nouvel usage. Une église communale ou diocésaine, peut être protégée à un degré plus ou moins important et contenir ou non, des objets eux-mêmes protégés à différents niveaux. Afin d'éclairer le parcours à suivre pour la transformation d'une église, les différentes situations sont ci-après exposées. Après désaffectation, si l'église du projet est communale et sans aucune protection patrimoniale, le projet de reconversion d'une église nécessite un permis de construire à déposer en mairie, comme pour tout projet d'architecture dont la surface dépasse 150 m² ⁵⁸¹. Les démarches sont différentes lorsque les travaux portent sur une église protégée et lorsque cette dernière contient au moins un objet protégé.

3.2.3.1 Travaux concernant des immeubles protégés

Les différents règlements patrimoniaux ont un impact parfois conséquent sur les démarches administratives à suivre en cas de travaux sur tout édifice. Dans notre cas, que l'église soit CMH, IMH, labélisée ou encore EBP, le suivi du projet de reconversion sera plus ou moins encadré et accompagné par les services de l'État, dans le but de maintenir l'intérêt culturel qui a justifié leur protection.⁵⁸²

⁵⁷⁷ Art. L622-21 C. patr.

⁵⁷⁸ Art. L622-20 C. patr.

⁵⁷⁹ Art. L622-27 C. patr.

⁵⁸⁰ <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Vos-demarches/Subventions/Monuments-historiques-immeubles-objets>>, règlement mis en ligne en 2011, consulté le 31 mai 2017.

⁵⁸¹ Art. 4 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

⁵⁸² À ce titre les DRAC diffusent des guides pratiques, édités en octobre 2012 par le Ministère de la Culture et de la Communication et la direction générale des patrimoines, à destination des maîtres d'ouvrage pour mener des travaux sur des

Immeuble classé

Le classement au titre des MH est la plus haute reconnaissance patrimoniale nationale et les travaux sur ce type d'immeuble sont les plus réglementés. Une église ainsi protégée ne peut être détruite ou déplacée, même en partie, « ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, sans autorisation de l'autorité administrative »⁵⁸³. D'ailleurs, rappelons que les objets attachés à perpétuelle demeure à ces édifices, même s'ils ne sont pas eux-mêmes protégés, ne peuvent en être détachés sans autorisation.

D'après la définition du guide pratique pour conduire des travaux sur un édifice classé⁵⁸⁴ diffusé par les DRAC, le projet de reconversion d'une église peut soit correspondre à une modification, « ces travaux comprennent tous les travaux qui ne sont ni d'entretien, ni de réparation, ni de restauration, c'est-à-dire les constructions, aménagements et restructurations réalisés dans un monument historique. »⁵⁸⁵, soit résulter de travaux de réparations et/ou de restauration ; dans le cas où l'église transformée est en mauvais état (toiture, infiltrations, désordre structurel). La proportion de l'un ou de l'autre types de travaux dans l'opération, définit les règles à suivre.

Les travaux réalisés sur un édifice CMH relève d'un processus encadré. Avant toute intervention sur un immeuble classé, le propriétaire ou maître d'ouvrage doit saisir les services de l'État en charge des MH, c'est à dire la DRAC du territoire sur lequel se trouve l'église. Cette première démarche lance une phase de concertation en amont de la délivrance de l'autorisation de travaux durant laquelle la DRAC assure principalement un rôle de conseil, d'orientation et d'information.⁵⁸⁶ Avant de déposer une demande pour obtenir l'autorisation de travaux, le maître d'ouvrage transmet un projet de programme⁵⁸⁷ accompagné du diagnostic de l'opération⁵⁸⁸. Après un possible débat contradictoire, le préfet de région lui fait part de ses observations et recommandations.

Pour les opérations portant à la fois sur des éléments classés et comportant des travaux neufs, les règles à suivre pour le choix de l'architecte sont les suivantes. Si les travaux neufs sont majoritaires, mais si l'impact sur le monument n'est pas négligeable, c'est à l'architecte en chef des monuments historiques

immeubles CMH ou IMH. URL : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes/Demarches-aides/Aides-financieres/Aides-monuments-historiques>>, consulté le 31 mai 2017.

⁵⁸³ Art. L621-9 C. patr.

⁵⁸⁴ Direction générale des patrimoines, « Le maître d'ouvrage et les travaux sur les immeubles protégés au titre des monuments historiques, Guide pratique livret I, Conduire une opération de travaux sur un immeuble classé », 21 p.

⁵⁸⁵ *Ibid.*, p. 19.

⁵⁸⁶ *Ibid.*, p. 5.

⁵⁸⁷ Document qui expose l'historique et l'état sanitaire du bâti, l'intention du futur projet et les contraintes, le schéma administratif et les conditions financières, etc.

⁵⁸⁸ Direction générale des patrimoines, « Le maître d'ouvrage et les travaux sur les immeubles protégés au titre des monuments historiques, », *op. cit.*, p. 6.

(ACMH) de définir, dans la programmation, le cadre d'intervention du maître d'œuvre⁵⁸⁹ ; l'ACMH peut assister le maître d'ouvrage en contrôlant le projet et son exécution ou bien co-traiter avec l'architecte choisi. En revanche, si la transformation architecturale inclut une part même accessoire, de travaux de réparation et/ou de restauration⁵⁹⁰ (toiture, restauration de fresques, etc.), cette tâche doit être assurée par un architecte spécialisé comme un architecte en chef des monuments historiques (ACMH), un architecte du patrimoine (diplômé de l'école de Chaillot), un architecte titulaire du diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSAA) mention « architecture et patrimoine » ou de tout autre diplôme européen reconnu de niveau équivalent ; dans cette hypothèse, les deux maîtres d'œuvre peuvent se voir attribuer des marchés séparés. En outre, lorsque la part de travaux neufs dans la reconversion de l'église est minoritaire, ils sont inclus dans la mission d'un architecte spécialisé.

Le dossier d'avant-projet définitif (APD)⁵⁹¹, forme les éléments nécessaires pour l'instruction de la demande d'autorisation de travaux. Après accord de la DRAC, durant la phase d'exécution proprement dite des travaux, un contrôle scientifique et technique s'exerce⁵⁹² et se poursuit jusqu'au constat de conformité des travaux à leur achèvement qui conditionne l'obtention des subventions mentionnées ci-avant.

Immeuble inscrit

La réglementation autour de l'inscription d'un édifice, et notamment du choix de l'architecte, est moins restrictive qu'un classement mais le contrôle demeure. Dès lors qu'un édifice est IMH, le propriétaire a « l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble ou partie de l'immeuble inscrit, sans avoir quatre mois auparavant, avisé l'autorité administrative de leur intention et indiqué les travaux qu'ils se proposent de réaliser »⁵⁹³. Si la concertation en amont avec la DRAC ainsi que les démarches de programmation et de diagnostic sont des étapes identiques au dossier des édifices CMH, le processus⁵⁹⁴ diffère au moment de l'APD. Pour une église ou partie d'église IMH, ce dossier permet de déposer la demande de permis de construire (PC) nécessaire lors d'une reconversion. Sa délivrance par les services municipaux ne peut intervenir sans l'accord de l'autorité administrative chargée des MH. Les travaux autorisés s'exécutent sous le contrôle scientifique et technique de la DRAC qui s'exerce dès le début des études puis tout au long des travaux jusqu'à leur achèvement.⁵⁹⁵ Aucune exigence particulière de

⁵⁸⁹ Yann GAILLARD, *51 mesures pour le patrimoine monumental*, *op. cit.*, p. 127.

⁵⁹⁰ Pour ce type de travaux l'architecte doit prouver dix ans d'expérience dans le domaine et fournir des références de haut niveau.

⁵⁹¹ Les différentes missions de maîtrise d'œuvre sont définies de l'art. R621-33 à R621-37 C. patr.

⁵⁹² Sur la base des articles R621-18 à R621-24 C. patr., détaillé dans le Guide pratique livret I, *Conduire une opération de travaux sur un immeuble classé*, *op. cit.*, p. 7.

⁵⁹³ Art. L621-27 C. patr.

⁵⁹⁴ Direction générale des patrimoine, « Le maître d'ouvrage et les travaux sur les immeubles protégés au titre des monuments historiques, Guide pratique livret II, *Conduire une opération de travaux sur un immeuble inscrit* », p. 5.

⁵⁹⁵ Art. R621-65 C. part.

qualification de l'architecte n'est requise, cependant des références dans le domaine du bâti ancien permettent d'apprécier la capacité du professionnel à traiter les caractéristiques et la complexité que constitue le projet de transformation d'une église.

Immeuble labellisé

La labellisation "Architecture contemporaine remarquable" d'une église ne constitue pas en soit une protection juridique au même titre que la distinction de MH. En revanche, la nouvelle loi LCAP donne à cette reconnaissance plus de moyens de contrôle qu'auparavant. Ainsi, le propriétaire du bien labellisé, dans notre étude le diocèse, premier propriétaire, ou une mairie qui aurait acquis une ancienne église en « seconde main », doit pour « toute mutation de propriété » concernant ce bien, informer le préfet de région « dans un délai fixé par un arrêté du ministère de la culture ». Lorsque le diocèse décide d'arrêter le culte dans une église et de la vendre, il doit avertir de cette transaction que ce soit pour un projet de démolition comme de transformation. De plus, le propriétaire, soit le diocèse s'il loue son bien, soit le nouveau accédant (personne publique comme privée), doit informer par « lettre recommandée avec demande d'avis de réception le préfet de région, deux mois au moins avant le dépôt d'une demande de permis ou d'une déclaration préalable (DP), de son intention de réaliser des travaux susceptibles de le modifier »⁵⁹⁶. Ces dispositions permettent aux DRAC d'exercer une mission de contrôle et de conseil, voire de mettre en place un dispositif de protection plus important, un classement ou une inscription, si l'église est menacée de démolition ou que le projet de reconversion, soumis à une demande de PC en mairie, aliène son intégrité et son intérêt reconnu par ce label. L'intervention d'un architecte spécialisé, comme pour les MH, n'est pas requise.

Immeuble EBP

Lorsqu'une église est identifiée comme un EBP, son traitement dépend des préconisations inscrites dans le règlement du PLU. Généralement les termes « préserver » et « valoriser » sont utilisés, ce qui entraîne un regard particulier des services d'urbanisme municipaux lors d'une demande de PC pour un projet de reconversion. Cette attention portée sur des éléments clairement identifiés, permet d'éviter certaines démolitions que ce soit des églises communales ou diocésaines. Cette distinction ne nécessite pas l'intervention d'un architecte spécialisé.

⁵⁹⁶ Art. R. 650-6 C. patr.

3.2.3.2 Travaux concernant des immeubles qui contiennent des objets protégés

Un projet architectural de reconversion d'église entraîne un regard nouveau sur l'édifice et son espace intérieur. Lorsque l'usage du culte n'est plus, la nouvelle fonction nécessite de repenser l'organisation interne et parfois de déplacer, voire de sortir le mobilier destiné à sa première vocation. Le projet peut tout autant vouloir valoriser des éléments et les remettre en état avec des réparations et/ou des restaurations. Certains objets, nous retiendrons ici les meubles ou les immeubles par destination, sont protégés à différents degrés comme nous l'avons vu, ce qui implique un contrôle exercé par les conservateurs des antiquités et objets d'art (CAOA), présents dans chaque région. Comme pour la réglementation lors de travaux sur des édifices MH, les modifications ou le mouvement des objets CMH sont d'avantage contraints que ceux des objets IMH. Cependant, certaines dispositions sont communes aux deux protections et notamment l'obligation de déclarer préalablement à l'autorité administrative, l'intention de déplacer l'objet MH d'un lieu dans un autre⁵⁹⁷. De fait, ce déplacement a lieu sous le contrôle scientifique et technique des services de l'État chargés des MH lorsque le bien appartient à l'État ou aux collectivités territoriales. En revanche, lorsque le bien est de propriété privée, il peut avoir lieu avec l'assistance technique de ces mêmes services.

Objet classé

Lors de travaux dans une église qui comporte un objet CMH, comme le maître-autel, un tableau, l'orgue ou encore la chaire, il ne peut être déplacé à l'intérieur de l'édifice et d'un lieu à un autre, sans autorisation de l'autorité administrative⁵⁹⁸ après déclaration préalable, tout comme il ne peut librement être modifié, réparé ou restauré⁵⁹⁹.

Après autorisation, certains éléments peuvent être transposés dans des collections nationales⁶⁰⁰ de musées, comme il en est la tradition en France. Cette situation se présente notamment lorsque l'état de l'édifice met en péril la bonne conservation du bien protégé⁶⁰¹. Bien que la doctrine en rigueur considère que l'œuvre n'a de sens que dans le contexte pour lequel elle a été créée, cette décision peut être prise lorsque le nouvel usage questionne sa position, au regard de sa sécurité dans le nouvel aménagement. Par exemple, lorsque dans un lieu ouvert au public, comme une médiathèque ou un espace dédié aux associations, le dispositif pour garantir sa bonne conservation serait trop lourd en termes de moyens financiers comme personnel.

⁵⁹⁷ Art. 622-8 C. part.

⁵⁹⁸ Art. L622-1-2 C. patr.

⁵⁹⁹ Art. L622-7 C. patr.

⁶⁰⁰ Selon l'art. L622-18 C. patr., les objets CMH ne peuvent sortir du territoire français de façon définitive. En revanche, sous contrôle, certains objets classés de musées peuvent être prêtés à l'étranger, dans le cadre d'exposition.

⁶⁰¹ Art. L622-10 C. patr.

Lors de travaux de mise en valeur de certains objets CMH après autorisation officielle, comme des fresques ou des boiseries, la maîtrise d'œuvre doit être confiée aux catégories de professionnels spécialisés dont les conditions sont précisées par décret en Conseil d'État (CA). Ces opérations s'exécutent sous le contrôle scientifique et technique des services de l'État chargés des MH.

Objet inscrit

En plus de la déclaration préalable lors du déplacement d'un élément IMH, l'intention « de modifier, réparer ou restaurer »⁶⁰² un tel objet doit être déclarée en amont de son exécution au service de l'État chargé des MH, par le propriétaire. Le fait de mouvoir un objet inscrit ne nécessite pas une autorisation officielle comme pour un objet classé, mais l'information de cette action aux services concernés permet un regard sur cette action. Les travaux réalisés sur des objets IMH supposent l'expertise de professionnels et plus particulièrement concernant les orgues⁶⁰³.

3.3 Le devenir civil des églises dans une société laïque

Comme le démontrent les deux parties précédentes, l'existence du patrimoine cultuel à distinguer dans le champ du patrimoine religieux, correspond à la rencontre d'une catégorie et d'un concept juridiques : les édifices du culte et le patrimoine culturel⁶⁰⁴.

Les biens du patrimoine cultuel, les églises, peuvent hériter de deux régimes juridiques particuliers lorsqu'elles sont propriétés communales et protégées au titre des MH. Lorsque se conjuguent ces dispositions juridiques, Anne Fornerod soulève tout particulièrement les difficultés. Si certains objets ou parties protégés sont considérés comme du patrimoine culturel inaliénable, ils ne le sont pas tous, ce qui peut accroître la complexité du problème par la superposition de règlements lors du passage d'un usage religieux à un usage civil. Il s'agit par exemple des éléments architecturaux maçonnés comme des croix, des statues, faisant partie intégrante de la matérialité de l'église, mais qui ne sont pas protégés pour autant. Entre l'application obligatoire de la neutralité aux édifices publics depuis la loi de 1905 et la reconnaissance culturelle, nous tâcherons d'éclairer le devenir civil des églises dans une société laïque compte-tenu des signes religieux qu'elles comportent.

⁶⁰² Art. L622-22 C. patr.

⁶⁰³ Art. L622-2 C. patr.

⁶⁰⁴ Anne FORNEROD, *Le régime juridique du patrimoine religieux*, op. cit., p. 19.

3.3.1 Principe de neutralité applicable aux édifices publics

Lors de la mise en vigueur de la loi de 1905 et plus particulièrement son article 28, le principe de neutralité de l'État a été promulgué et élargi à tous les édifices publics. Lors de la reconversion d'une église en établissement public, l'application de ce principe dépend de la date de la présence du signe religieux.

3.3.1.1 Loi 1905 : aucun nouveau signe religieux sur les édifices publics

Depuis le 9 décembre 1905 et « à l'avenir », il est interdit « d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit ». En effet, la neutralité de l'État est valable pour tous les locaux et édifices publics qui accueillent des citoyens à l'exception des édifices « servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions ».

3.3.1.2 Application dans la reconversion d'églises

Aujourd'hui, en dehors de tout élément protégé au titre des MH, la datation de la présence des objets ou des éléments architecturaux est importante. En effet, lors d'un projet de reconversion elle détermine leur tolérance ou leur retrait⁶⁰⁵. Là aussi, la distinction église communales et églises diocésaines est nécessaire.

Églises communales : des signes présents avant 1905

Dans le cadre d'un projet de reconversion d'une église à un nouvel usage ouvert au public, la stricte neutralité de l'espace ne s'applique pas si les éléments religieux étaient présents avant la loi de 1905, qu'ils soient indissociables de l'édifice - lorsqu'il faut mutiler l'édifice pour retirer une statue ou une croix maçonnée par exemple - ou complètement mobile. Là encore, il revient de se tourner vers les inventaires réalisés en 1906, afin d'identifier ces objets. Bien que souvent extraits dans le cadre de reconversion, les objets considérés comme meubles peuvent être conservés s'ils participent du nouvel usage. Les objets considérés comme immeubles par destination sont conservés sans avoir besoin de détériorer l'édifice (retrait d'une statue, d'une moulure en croix, etc.), comme c'est le cas pour la croix de l'ancienne chapelle Sainte-Catherine transformée en bibliothèque à Saint-Marcellin-en-Forez. Dans cette situation, le maintien est argumenté par un deuxième paramètre : le clocher avec laquelle elle fait corps est IMH.

⁶⁰⁵ Si le projet est porté par un privé, la question de la neutralité obligatoire ne se pose pas. Elle peut-être voulue par et pour le nouveau projet, mais n'est pas inéluctable.

Figure 3.13 : Ancienne chapelle Sainte-Catherine transformée en bibliothèque, IMH 1978, Saint-Marcellin-en-Forez (42).



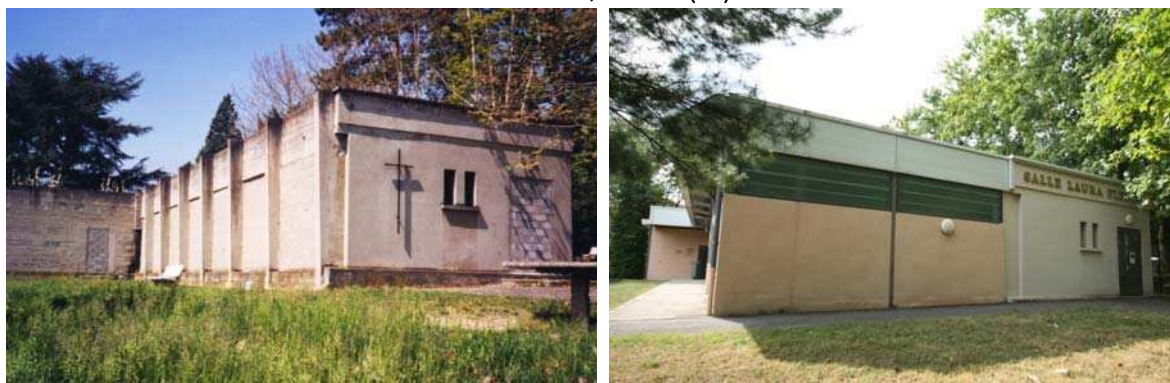
Source : photo. MMP, 2017.

En revanche, des éléments meubles ou immeubles rapportés après 1905 (hors objet CMH) doivent être enlevés dans le cadre d'un nouvel usage public.

Églises diocésaines : des signes édifiés après 1905

Si le nouvel usage prend place dans une église diocésaine, dans le cas où une municipalité acquiert ce bien pour un usage public, alors les signes religieux présents doivent être retirés (hors objet CMH). Cette situation s'est présentée lorsque la ville d'Oullins a racheté au diocèse l'ancienne église de la Cadière pour la transformée en salle d'escrime. La croix présente sur la façade a été retirée.

Figure 3.14 : Ancienne église de la Cadière (1964, René Lagier), état avant et après travaux, reconversion en salle d'escrime avec extension et retrait de la croix, Oullins (69).



Sources : Archives municipales d'Oullins, photo. Michel Jargot, 2003 ; photo. MMP, 2017.

Par rapport à une église historique ou du XIX^e siècle, cette condition ne semble pas traumatiser une architecture qui, dans un contexte déjà sécularisé, avait fait preuve d'une certaine neutralité dans l'expression de son appartenance religieuse. Ce constat est d'autant plus vrai pour des églises construites

après 1945, dans des zones nouvellement urbanisées, où l'Église ne se voulait plus triomphante et visible, mais au plus près de la population et insérée dans les quartiers récemment construits.⁶⁰⁶

3.3.2 Pour une mise en valeur et une reconnaissance culturelle

La neutralité des édifices publics peut paraître stricte avec un avant et un après 1905, mais l'article 28 de la loi de 1905 reconnaît une vocation culturelle de certains éléments religieux. Cet aspect peut constituer un volet important dans la reconversion d'un édifice, notamment à travers un travail possible autour du respect et de la mise en valeur de son passé.

3.3.2.1 Une lecture culturelle et mémorielle de la loi de 1905

L'exception culturelle énoncée dans l'article 28 de la loi de 1905 au sujet de la neutralité des lieux publics concerne les « musées ou exposition ». Cette dérogation signifie que dans des lieux à caractères culturels, la présence de signes religieux est tolérée dans un but mémoriel de connaissance, de mise en valeur et de pédagogie. Ce paramètre particulier permet dans un projet de reconversion d'église, la conservation de signes religieux (objets ou éléments architecturaux), rapportés sur ou dans l'édifice après 1905, dont leur maintien assure un rôle de médiation entre l'usage passé cultuel qui n'est plus, et le nouvel usage public. Cette conservation peut être organisée dans le nouvel espace sous la forme d'une exposition permanente, enrichissant le nouvel usage par l'éclairage du passé de l'édifice. Ainsi, un parcours ponctué de panneaux explicatifs peut être aménagé au sein d'une médiathèque ou d'une salle polyvalente anciennement église.

CONCLUSION DU CHAPITRE 3

La mise en évidence des spécificités des églises paroissiales qualifiées de patrimoine cultuel, démontre la complexité juridique qui les entoure. La connaissance de ce contexte de droit permet de voir, d'émettre et d'envisager des solutions d'avenir pour ces édifices. La loi de 1905 n'avait sans doute pas projeté le contexte actuel et notamment la désertification des églises, cependant elle avait imaginé des situations de fin d'usage du culte avec la mise en place d'une procédure de désaffectation.

En ce sens, il faut utiliser cette législation dans une vision d'avenir et regarder les possibles qu'elle permet par rapport à la problématique du réemploi des églises en manque d'usage cultuel. Pierre-Henri Prélôt affirme que « dans l'esprit comme dans la lettre de la loi de 1905, le destin d'un édifice cultuel qui cesse

⁶⁰⁶ Voir Partie II, Chapitre 5, 5.3.3 Églises XX^e et Franck Debié et Pierre Vérot, *Urbanisme et art sacré*, op. cit.

d'être affecté à un culte est d'être laïcisé »⁶⁰⁷. Il faut donc aider et songer au devenir de ces lieux plutôt que de laisser leur destin à la déshérence ou dans certains cas encore, entre les mains de projets privés. Certes dans un contexte privé la question de la neutralité ne se pose pas, mais les aléas du marché financier et des effets de mode peuvent engendrer des non-sens tant en termes architecturaux que sémantiques, nous l'aborderons⁶⁰⁸.

À ceux qui invoquent le droit comme un facteur paralysant en vue du changement d'usage d'une église paroissiale, il vient d'être démontré que la loi prévoit tout, à condition de tous avancer et converger dans le même sens, pour la préservation de ces bâtiments.

Par ailleurs, la loi permet d'encadrer les projets architecturaux conduits sur édifices, ce qui devrait rassurer ceux qui craignent une dénaturation de ces « monuments ». Au-delà de la législation sur les monuments historiques, protection de moins en moins instaurée, il faut maintenant considérer les nouveaux outils de conservation que constituent le label "Architecture contemporaine remarquable" et les EBP pour, certes dans une moindre mesure mais tout de même, encadrer des reconversions.

Alors que toutes les disciplines en sciences humaines et sociales conviennent de l'avancée de la sécularisation, il serait temps de s'interroger sur le nouveau sens que la société souhaiterait donner à ses églises. Au-delà des régimes juridiques qui conditionnent indéniablement le *statu quo* actuel autour des églises françaises, leur reconversion concerne la compatibilité des fonctions, c'est-à-dire la compatibilité matérielle et fonctionnelle comme la compatibilité sémantique⁶⁰⁹. Luc Noppen et Lucie K. Morisset parlent d'une « reprise » des églises qui peut ainsi « devenir un chantier culturel, social, et économique »⁶¹⁰ pour le pays.

⁶⁰⁷Pierre-Henri PRELOT, « Les lieux de culte approche matérielle : pratiques administratives et religieuses », in Magalie FLORES-LONJOU et Francis MESSNER (dir.), *Les lieux de culte en France et en Europe : statuts, pratiques, fonctions*, Leuven ; Dudley, MA, Peeters, Law and religion studies, n° 3, pp. 95-118., dans Anne FORNEROD, *Le régime juridique du patrimoine religieux*, *op. cit.*, p. 123.

⁶⁰⁸ Voir Partie II, Chapitre 6 Reconversion : un programme de réanimation entre sémantique de l'usage et intervention architecturale.

⁶⁰⁹ Lucie K. Morisset et Luc Noppen, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », mai 2005, n° 131, *Architecture-Québec*, p. 5.

⁶¹⁰ Luc Noppen, « La conversion des églises au Québec, Enjeux et défis » dans Lucie K. MORISSET, Luc NOPPEN et Thomas COOMANS (dir.), *Quel avenir pour quelles églises?*, *op. cit.*, p. 300.

CONCLUSION DE LA PARTIE I

La mise en perspective des contextes français et québécois permet de conclure sur le fait que les églises sont l'objet des mêmes représentations et investissements collectifs en France et au Québec (valeur monumentale patrimoniale et affective). Alors que le Québec tente de se rapprocher de la situation française par le rachat des églises par les municipalités, la France vit davantage cet héritage historique comme une lourde charge économique, situation renforcée par la faible voire la non utilisation de ces édifices. Face à un tel constat, la pertinence d'éclairer le contexte français avec le référentiel québécois et notamment le « plan églises », prend tout son sens. Ce programme d'action permet de valoriser cette propriété qui est publique pour la plus grande partie des églises, au service d'un projet de reconversion d'intérêt général.

Après avoir mis en évidence l'investissement collectif que suscitent les églises et le cadre juridique spécifiquement français, tout semble réuni pour permettre d'accompagner des projets de transformation selon la méthode du « Plan églises » québécois. Grâce à l'évolution des considérations patrimoniales, les mobilisations portées par des communautés patrimoniales doivent être considérées comme de véritables ressources humaines pour impulser et rendre acceptable les projets.

Par ailleurs, le contexte juridique ne doit pas être vu comme un frein mais au contraire comme un véritable cadre pour accompagner les procédures. Preuve en est que le Québec tend à reproduire la solution de propriété publique de ces églises. De plus, la large protection au titre des MH de ces biens immeubles ou meubles, permet d'accompagner le projet architectural par des professionnels et architectes du patrimoine, et ainsi d'éviter toute dénaturation regrettable.

Tous ces paramètres propres au contexte des églises françaises appellent à une collaboration entre les propriétaires, les affectataires, les paroissiens, les habitants, les services du patrimoine de l'État à travers les DRAC, les architectes, pour assurer la reprise des églises et leur redonner aujourd'hui la place qu'elles occupaient au cœur de la vie locale auparavant. Les usages mixtes, situations développées au Québec notamment mais également en France nous le verrons⁶¹¹, permet une transition dans le temps et en douceur, pour accompagner le passage de l'usage cultuel à la société civile.

⁶¹¹ Dans la partie suivante, l'inventaire réalisé sur la région urbaine Lyon Saint-Etienne, présente de telles situations. Voir Partie II, Chapitre 4, 4.3.3.2 Reconversion mixte.



ÉTAPE OBSERVATIONNELLE :

TERRITOIRE, INVENTAIRE, CORPUS ET ENSEIGNEMENTS

Dans cette étape observationnelle il revient tout d'abord de définir les limites géographiques du corpus à travers une approche territoriale, à la fois administrative et religieuse, afin de recenser les églises paroissiales du territoire de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne. L'inventaire mené apporte des chiffres et permet de proposer un état des lieux des mutations d'églises. L'analyse à la fois quantitative, chronologique mais aussi qualitative des exemples recensés, permet de comprendre la situation territoriale tout en observant plus largement l'émergence de trois catégories d'églises (Chapitre 4).

Pour permettre une généralisation de ces enseignements au niveau national, la caractérisation et le portrait des trois catégories d'églises sont développés à travers trois typologies afin de mieux connaître ces sous-catégories. Cette approche ciblée permet de cerner les enjeux patrimoniaux liés à leurs caractéristiques historiques et architecturales lors de reconversion (Chapitre 5).

Après avoir mis en évidence ces spécificités, il s'agit d'aborder la reconversion comme un programme de réanimation dans le juste équilibre entre la sémantique de l'église et du nouvel usage, et l'intervention architecturale. Dans un premier temps, le champ des possibles d'usages est balayé, argumenté et illustré pour entrevoir d'une part la compatibilité entre le sens premier de l'usage religieux et le nouveau, et d'autre part celle entre la spatialité d'une église et les surfaces du nouveau programme. Dans un second temps, deux théories majeures de la restauration architecturale donnant priorité à la nécessité du présent sur le passé, la restauration stylistique et la restauration critique, sont étudiées au service d'une reconversion appropriée pour chacune des typologies mises en évidence (Chapitre 6).

Chapitre 4 LES ÉGLISES PAROISSIALES DE LA RÉGION URBAINE LYON - SAINT-ÉTIENNE : AIRE D'ÉTUDE, INVENTAIRE, CORPUS ET ÉTATS DES LIEUX DES MUTATIONS

En référence aux phases méthodologiques du « Plan églises » québécois, la définition du corpus d'étude, et plus particulièrement la délimitation géographique de l'aire d'étude, constituent la première étape dans la mise en place d'un plan de réflexion sur l'avenir des églises. Les églises paroissiales représentent le corpus bâti directement observé. Toutefois, leur implantation est dès l'origine étroitement liée à un territoire et nécessite une approche géographique. Notre approche par l'entrée du corpus bâti, (l'église paroissiale), organise ce chapitre de la petite échelle territoriale vers la plus grande.

Le contexte et l'organisation territoriale religieuse, spécifiques à l'implantation des églises paroissiales, sont tout d'abord exposés et mis en perspective avec les différentes définitions des éléments qui constituent le territoire politico-administratif. Ce croisement permet de comprendre comment l'une et l'autre de ces organisations se sont influencées au cours du temps et parfois, s'influencent encore. Bien que mises simultanément en place, les méthodologies pour inventorier le corpus bâti et cartographier le territoire sont développées successivement. Enfin, les résultats de cette première étape de travail sont exposés afin de mettre en évidence des données sur les églises comme sur le territoire investi.

Plus largement, la « *Grounded theory* »⁶¹² ou « théorisation enracinée »⁶¹³ ou ancrée, évoquée en introduction, est la méthode scientifique issue de la sociologie qui guide cette étape. L'investigation ne part pas d'une théorie ou d'une hypothèse au départ, elle se construit et constitue des connaissances à partir des données issues du terrain. Ces données permettent ensuite une certaine théorisation du phénomène observé.

⁶¹² Barney G. GLASER et Anselm L. STRAUSS, *The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*, New Brunswick, Aldine, 1967; Barney G. GLASER, Anselm L. STRAUSS, Kerralie OEUVRAY, Marc-Henry SOULET et Pierre PAILLE, *La découverte de la théorie ancrée stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, A. Colin, 2010.

⁶¹³ François GUILLEMETTE et Jason LUCKERHOFF (dir.), *Méthodologie de la théorisation enracinée*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012.

4.1 Contexte : un corpus directement lié à un territoire

4.1.1 Des églises paroissiales

À l'image de l'organisation hiérarchique de l'Église catholique, les églises sont différenciées par des titres correspondant à une « dignité ou à une fonction particulière »⁶¹⁴. Le bâtiment d'une église peut être une basilique, une cathédrale, une église collégiale, une église paroissiale, une église conventuelle, une église prieurale ou encore une église abbatiale. En ce sens, il convient de démarquer l'église paroissiale des autres types d'églises.

Tout d'abord, l'église paroissiale est l'église principale d'une paroisse, territoire délimité et desservi par un curé. L'église paroissiale peut être rapprochée de la chapelle paroissiale, qui représente l'église secondaire sur ce même territoire. Il convient cependant de différencier la chapelle paroissiale des chapelles de congrégations, des chapelles privées (châteaux), des chapelles d'aumôneries (hôpitaux, lycées, collèges ou prisons) ou encore des sanctuaires⁶¹⁵ car elles appartiennent à divers propriétaires privés. L'église et la chapelle paroissiales communales sont donc assimilables car leur régime de propriété et de gouvernance est spécifique comme cela a été présenté dans le chapitre précédent⁶¹⁶. Par ailleurs, si l'église et la chapelle paroissiales diocésaines sont de propriété privée, elles se démarquent des autres types de biens privés par le fait qu'elles n'appartiennent qu'à un seul et unique propriétaire sur un territoire religieux donné, à savoir le diocèse⁶¹⁷. Ces distinctions ne permettent pas d'intégrer les chapelles privées au corpus d'étude, en revanche l'appartenance à un territoire défini, comme la paroisse et le diocèse, constitue un critère pour rapprocher les édifices culturels communaux et diocésains malgré leur différence de propriété.

4.1.2 Territoire religieux

Une église paroissiale est de fait associée à une paroisse, découpage territorial religieux, dont les limites historiques ont largement influencé le découpage administratif du territoire national français. Les paroisses sont regroupées et gouvernées par des diocèses, entité territoriale à plus grande échelle, eux-mêmes réunis en provinces ecclésiastiques.

⁶¹⁴ Jean-Marie PEROUSE DE MONTCLOS (dir.), *Architecture : description et vocabulaire méthodiques*, Nouvelle éd., Paris, Éd. du Patrimoine, Centre des Monuments Nationaux, Inventaire général du patrimoine culturel, Principes d'analyse scientifique, 2011, p. 433.

⁶¹⁵ Édifices d'ailleurs riches d'enseignement au regard des reconversions architecturales qui se font nombreuses depuis déjà des années.

⁶¹⁶ Voir Partie I, Chapitre 3 Les églises paroissiales françaises à l'épreuve de leur(s) régime(s) juridique(s).

⁶¹⁷ Voir infra 4.1.2.2 Le diocèse : unité territoriale à l'échelle des départements.

4.1.2.1 La paroisse : unité de base du territoire à l'échelle de la commune

Jusque sous l'Ancien Régime, « la cellule de base de l'administration du pays est la paroisse. La circonscription ecclésiastique se superpose à la circonscription civile et vice et versa. »⁶¹⁸ Au-delà de l'aspect symbolique communautaire⁶¹⁹, déjà évoqué⁶²⁰, les paroisses sont devenues les éléments d'un véritable « système paroissial »⁶²¹. La définition officielle détermine la paroisse comme « partie délimitée du diocèse, ayant une église en propre et une population déterminée, confiée à un pasteur »⁶²². Ce système fonctionne selon trois fondamentaux : un territoire ou un espace telle « une circonscription territoriale qui épouse les contours de la vie sociale », un clergé dont le pouvoir diocésain de l'Évêque est délégué au prêtre à l'échelle de la subdivision paroissiale, et un patrimoine, terme qui englobe à l'origine « tous les biens ecclésiastiques appartenant à l'évêque ». Plus largement, le terme « patrimoine » fait référence à des biens propres acquis par la paroisse.

À la fin de 1789, les communes sont créées en reprenant « les limites des collectes (territoires fiscaux) qui, à quelques exceptions près, correspondaient elles-mêmes, [...], aux territoires des paroisses d'Ancien Régime »⁶²³. D'ailleurs, les ouvrages *Paroisses et Communes de France*⁶²⁴, qui concernent la majorité des départements français, mettent précisément en évidence la continuité entre la circonscription religieuse et la nouvelle commune instituée par la Révolution Française. En bref, à l'origine le maillage territorial français correspond à une paroisse devenue une commune avec une église.

Ce schéma n'est plus valable dans de nombreux territoires car, à cause du manque de moyens humains et financiers et de la baisse de pratique du culte catholique, les diocèses réorganisent leur territoire par des regroupements paroissiaux, en fusionnant plusieurs paroisses (communes ou quartiers) en une seule, plus grande. Ce phénomène est également observé au Québec⁶²⁵ où différentes situations d'organisation du territoire sont observées en fonction du milieu géographique, de la densité de population et du taux de pratique religieuse.

Les grandes villes, qui s'organisaient à l'origine selon l'adage une paroisse et une église pour chaque quartier, sont composées à présent de plusieurs grandes paroisses. Ces « ensembles paroissiaux », qui

⁶¹⁸ Georges Henry LAFFONT, *L'adaptation du service de l'Eglise catholique à la recomposition du territoire de l'agglomération stéphanoise*, Thèse en géographie, Lyon, Université Lumière-Lyon II, 2005, 253 p., p. 19.

⁶¹⁹ *Ibid.*, pp. 15-16.

⁶²⁰ Voir Partie I, Chapitre 2, 2.1 L'église comme « bien(s) commun(s) » ou le symbole d'une représentation collective forte.

⁶²¹ Danièle HERVIEU-LEGER et Françoise CHAMPION, *Vers un nouveau christianisme? Introduction à la sociologie du christianisme occidental*, Paris, Cerf, Sciences humaines et religions, 1986, p.57.

⁶²² Albert LONGCHAMP, *L'Eglise, qu'est-ce que c'est?*, Paris, Centurion, C'est-à-dire, 1992, 136 p. dans Georges Henry LAFFONT, *L'adaptation du service de l'Eglise catholique*, *op. cit.*, p. 18.

⁶²³ Pascal CHAREILLE, Xavier RODIER et Elisabeth ZADORA-RIO, « Analyse des transformations du maillage paroissial et communal en Touraine à l'aide d'un SIG », *op. cit.*, p. 317.

⁶²⁴ Volume inexistant pour la Loire, pour le Rhône : Maurice GARDEN, Christine BRONNERT et Brigitte CHAPPE, *Rhône*, Paris, CNRS, *Paroisses et communes de France*, 1978, 384 p.

⁶²⁵ Voir Partie I, Chapitre 1, 1.2.2 Des églises à vendre.

ont absorbé les paroisses d'origines, ne constituent qu'une seule entité juridique ayant la gestion de plusieurs églises sur différents secteurs ; cette organisation se rapproche de celle des communes nouvelles, comme nous le verrons plus bas⁶²⁶. Il y a donc désormais plusieurs paroisses et plusieurs églises pour une même commune.

Dans les villes périphériques des grandes villes, l'organisation en ensembles paroissiaux compose également le territoire. Un ensemble paroissial est ici composé non pas de plusieurs quartiers et plusieurs églises, mais de plusieurs communes et de leurs églises. Il y a donc une paroisse qui englobe plusieurs communes et églises.

Enfin, en milieu rural des regroupements à différentes échelles se sont pratiqués et s'organisent encore actuellement pour s'adapter aux réalités du terrain tant civiles que religieuses. Tout d'abord dans les années 2000, les diocèses ont refondé les paroisses à l'image des ensembles paroissiaux urbains : une paroisse couvre plusieurs communes. Même si les communes sont considérées comme petites, leur étendue territoriale engendre des paroisses géographiquement très vastes possédant de nombreux clochers. Même une petite commune rurale peut avoir plusieurs églises, notamment grâce au regroupement d'un bourg et de hameaux comportant chacun une église en une seule commune à la Révolution. De plus, certains diocèses, notamment celui de Lyon depuis 2013⁶²⁷ et celui de Saint-Étienne depuis le mois de juin 2017, repensent leur territoire en « doyenné », appelé « alliance paroissiale » par le diocèse stéphanois. Autrement dit, les vastes paroisses conservent leur entité juridique, « mais elles mutualisent un certain nombre de services, selon les besoins et les possibilités »⁶²⁸. Ces rapprochements paroissiaux, laissent présager une mutualisation des services comme l'explique le diocèse de Saint-Étienne : « Les rapprochements pourront faciliter un allègement ou une adaptation des structures, si nécessaire ». L'utilisation des églises est alors en jeu dans ces nouvelles mutualisations dont l'organisation se rapproche d'ailleurs des regroupements administratifs⁶²⁹ comme les communautés de communes ou EPCI⁶³⁰.

⁶²⁶ Voir infra 4.1.3.1 La commune.

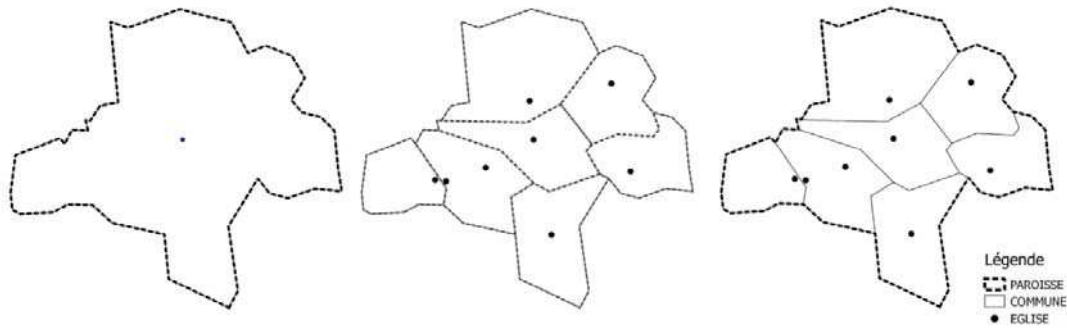
⁶²⁷ « Le doyenné et le doyen dans le diocèse de Lyon », *Église à Lyon*, septembre 2013, n° 8, 4 p.

⁶²⁸ *Alliance paroissiale, quelques points de repères*, Diocèse de Saint-Etienne, juin 2017, en ligne : <<http://www.diocese-saintetienne.fr/Alliances-paroissiales-quelques.html>>, consulté le 26 septembre 2017.

⁶²⁹ Louisa PLOUCHART, « Le maillage religieux de l'espace: Questions sur les territoires vécus par les fidèles catholiques », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 30 octobre 2009, n° 116 3, p. 148.

⁶³⁰ Voir infra 4.1.3.1 La commune.

Figure 4.1 : Schémas d'organisations paroissiales.



1. 1 commune, 1 paroisse, 1 église 2. 1 commune, x paroisses, x églises 3. x communes, 1 paroisse, x églises.

Source : MMP, 2018.

4.1.2.2 Le diocèse : unité territoriale à l'échelle des départements

Les paroisses sont regroupées et gérées à l'échelle nationale par les diocèses, territoires dirigés par un évêque qui exerce le pouvoir de l'Église catholique de France. Ce mot tire son origine du latin *diœcesis* ou *diocesis*, qui vient lui-même du grec ancien *diôikêsis* (διοίκησις), « administration, gouvernement, province »⁶³¹. Avant d'être adopté par l'Église catholique, ce terme définissait une circonscription territoriale de l'Empire romain conçue sous Dioclétien, à la fin du III^e siècle.⁶³²

Cette logique se retrouve dans l'évolution du découpage territorial français, même si les travaux sur le sujet révèlent une absence de cartographies anciennes sur ces changements. Ainsi, Jacques Dubois évalue « 17 provinces ecclésiastiques des Gaules, correspondant aux provinces gallo-romaines de la *Notitia provinciarum* »⁶³³ pour l'époque romaine. En revanche, pour la période médiévale « dans la complexité du monde féodal, les diocèses avaient seuls conservés quelque chose de l'organisation romaine »⁶³⁴, à savoir 130 diocèses estimés⁶³⁵. Dans l'évolution des diocèses, « la Révolution marque la seule rupture totale, puisque les nouvelles limites acceptées par le Concordat de 1801 coïncidèrent avec celles des départements »⁶³⁶. Au même titre que l'entité de la commune voit le jour, les départements sont créés. Cette nouvelle circonscription administrative influence de manière significative le nouveau tracé de la carte ecclésiastique de la France de l'époque. Aux XIX^e et XX^e siècles, quelques nouveaux diocèses ont été créés, surtout pour desservir des régions fortement peuplées. C'est le cas pour le diocèse de Lille créé en 1913 ou encore celui de Saint-Étienne en 1971 par exemple. Aujourd'hui l'Église catholique en France

⁶³¹ <<http://www.cnrtl.fr/etymologie/diocese>>, consulté le 13 novembre 2017.

⁶³² Joël SCHMIDT, « Diocèse romain », in *Encyclopædia Universalis [en ligne]*, consulté le 13 novembre 2017.

⁶³³ Jacques DUBOIS, « La carte des diocèses de France avant la Révolution », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1965, vol. 20, n° 4, p. 688.

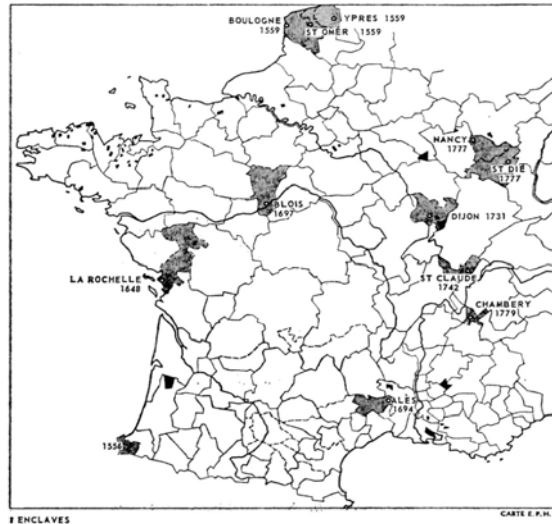
⁶³⁴ *Ibid.*, p. 680.

⁶³⁵ *Ibid.*, p. 681.

⁶³⁶ *Ibid.*, p. 690.

métropolitaine compte 93 diocèses territoriaux⁶³⁷, dont le périmètre correspond au département. Dans certains cas le diocèse couvre le territoire de deux départements, comme par exemple le diocèse de Lyon qui, pour des raisons historiques nous le verrons, comprend le département du Rhône et le Nord du département de la Loire⁶³⁸.

Cartographie 4.1 : Diocèses créés du XV^e au XVIII^e siècle.



Source : Jacques DUBOIS, « La carte des diocèses de France avant la Révolution », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1965, vol. 20, n° 4.

Cartographie 4.2 : Provinces ecclésiastiques et diocèses en France depuis 2002.



Source : Église catholique en France, en ligne : <<http://eglise.catholique.fr/conference-des-veques-de-france/guide-de-leglise/carte-des-dioceses/>>, consulté le 13 novembre 2017.

⁶³⁷ Ne sont pas comptabilisés ici le Diocèse aux armées françaises et la Mission de France. Les territoires d'outre-Mer (la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, Mayotte, Nouméa, la Nouvelle Calédonie, la Polynésie française, la Réunion, Saint-Pierre et Miquelon et Tahiti) constituent dix autres diocèses.

⁶³⁸ Conférence des évêques de France, *L'Église catholique en France simplifie son organigramme*, 16 décembre 2002, en ligne : <<http://www.eglise.catholique.fr/conference-des-veques-de-france/textes-et-declarations/368727-leglise-catholique-en-france-simplifie-son-organigramme/>>, consulté le 13 novembre 2017.

4.1.2.3 La province ecclésiastique : unité territoriale à l'échelle des régions

Plusieurs diocèses forment une province ecclésiastique ou encore une province métropolitaine, sous la direction d'un archevêque ; qui est le titre donné à un évêque responsable d'une telle circonscription. Ces divisions territoriales ont été à leur tour remaniées en 2002, de manière à coïncider plus étroitement avec les régions administratives, au nombre de vingt-deux à cette époque en France métropolitaine. Ainsi, « le contour des provinces a été défini pour mieux prendre en compte les réalités administratives, économiques et culturelles et pour adapter les fonctionnements aux besoins de la mission de l'Église »⁶³⁹. Il en résulte que les dix sept anciennes provinces ont été réduites au nombre de quinze ; les provinces de Besançon, Bordeaux, Clermont, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse et Tours.⁶⁴⁰

4.1.3 Territoire administratif

D'un point de vue administratif, la plus petite entité territoriale est la commune dont les contours sont en grande partie issus de la paroisse comme nous l'avons vu. Les communes dont le maillage recouvre la totalité du territoire national disposent de situations géographiques variées comprises dans des départements et des régions. Ces contextes territoriaux s'expriment dans le langage courant par les termes « urbain », « périurbain » et « rural », mais depuis 2010 l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a mis en place un nouveau découpage. Il est le reflet des dynamiques et des influences des villes sur les territoires et correspond à de nouvelles définitions de l'organisation territoriale française par aires et pôles urbains.

4.1.3.1 La commune

L'Insee définit la commune comme la plus petite subdivision administrative française mais également la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge⁶⁴¹. Ainsi, l'organisation en municipalité s'est appuyée sur les communautés paroissiales localement présentes, notamment pour définir les communes en milieu rural, mais les a uniformisées. Leur création ne « tient aucun compte de la

⁶³⁹ Conférence des évêques de France, *L'Église catholique en France simplifie son organigramme*, 16 décembre 2002, en ligne : <<http://www.eglise.catholique.fr/conference-des-veques-de-france/textes-et-declarations/368727-leglise-catholique-en-france-simplifie-son-organigramme/>>, consulté le 13 novembre 2017.

⁶⁴⁰ Conférence des évêques de France, *Guide de l'Église, Liste des provinces*, en ligne : <<http://eglise.catholique.fr/conference-des-veques-de-france/guide-de-leglise/provinces/>>, consulté le 13 novembre 2017.

⁶⁴¹ *Commune*, définition Insee, 13/10/2016, en ligne : <<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1468>>, consulté le 16 novembre 2017.

taille des communes, ni de leur spécificité (ville, bourg ou village) »⁶⁴². Toute forme de gouvernement local est abolie, le maire devient la figure de l'exécutif. Cette transposition de communautés paroissiales, qualifiées par Antoine Follain de « communautés identitaires »⁶⁴³, à des regroupements territoriaux, a souvent été mal vécue par la population. Cette situation a entraîné un « mouvement des paroisses aux communes et des communes aux paroisses »⁶⁴⁴ longtemps observé. En d'autres termes, une fois l'accord obtenu pour constituer une paroisse et faire ériger une église, la communauté locale demandait la création d'une municipalité et inversement. Ces revendications ont constamment entraîné des modifications de frontières⁶⁴⁵, comme le révèle l'évolution du nombre de communes de 40.000 à 41.000, par exemple entre 1790 et 1793⁶⁴⁶.

Ce phénomène de croissance et de décroissance du nombre de communes a continué pour atteindre actuellement un des taux les plus bas depuis les dernières décennies. En effet, depuis la réforme des collectivités territoriales de 2010, la fusion de communes a abouti à la création de « communes nouvelles »⁶⁴⁷. Depuis 2015, cette dynamique est largement portée par l'État avec la mise en place d'incitations financières temporaires afin de favoriser la création de communes nouvelles avant le 1^{er} janvier 2016⁶⁴⁸. Ces dispositions ont été prorogées par la suite. Ce dispositif permet le regroupement soit de communes contiguës indépendantes, soit d'un EPCI entier appelé aussi communauté de communes ou communauté d'agglomération⁶⁴⁹. Une commune nouvelle est alors constituée de plusieurs communes déléguées, qui perdent leur statut de collectivités territoriales pour devenir des divisions administratives. En d'autres termes, elles conservent leur nom et leurs limites territoriales mais perdent leur personnalité morale. Le maire devient maire délégué comme dans un arrondissement municipal. Dans un EPCI, chaque commune peut conserver un certain degré d'indépendance. Dans cette association territoriale, des compétences obligatoires sont centralisées, donc retirées aux communes, alors que d'autres sont optionnelles et peuvent être laissées aux différentes communes et sont alors gérées par leurs propres maires.

⁶⁴² Antoine FOLLAIN, « Des communautés paroissiales aux communes en Bretagne et en Normandie. Un conflit pour l'identité communautaire », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1997, vol. 104, n° 1, p. 39.

⁶⁴³ *Ibid.*

⁶⁴⁴ *Ibid.*, p. 60.

⁶⁴⁵ Antoine FOLLAIN, « Le contentieux des réunions de communes en France au début du XIXe siècle: l'exemple normand », *Histoire & Sociétés Rurales*, 2006, vol. 25, n° 1, pp. 131-157.

⁶⁴⁶ Antoine FOLLAIN, « Des communautés paroissiales aux communes en Bretagne et en Normandie. Un conflit pour l'identité communautaire », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1997, vol. 104, n° 1, p. 34.

⁶⁴⁷ *Communes nouvelles*, définition Insee, 11/09/2017, en ligne : <<https://www.insee.fr/fr/information/2549968>>, consulté le 16 novembre 2017.

⁶⁴⁸ Loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes, JORF n°0064 du 17 mars 2015.

⁶⁴⁹ « *Que sont les communautés de communes et les communautés d'agglomérations ?* », *Vie publique*, 05/01/2016, en ligne : <<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/intercommunalite-cooperation-locale/que-sont-communautas-communes-communautas-agglomeration.html>>, consulté le 16 novembre 2017.

En période de restrictions budgétaires, ces bonus financiers ont entraîné une vague de regroupements de 1.760 communes sur deux ans⁶⁵⁰. La première année en 2015, 1090 communes se sont regroupées en 317 communes nouvelles. En 2016, 670 communes ont fusionné en 200 communes nouvelles. Parfois, des communes nouvelles constituées en 2015 se retrouvent à nouveau impliquées dans un regroupement de communes en 2016. Depuis, le nombre total de communes en métropole et dans les territoires d'outre-mer a diminué de 3% en deux ans⁶⁵¹, passant de 36 685 à 35 416 au 1^{er} janvier 2017⁶⁵². Ces fusions communales, pour une grande majorité situées en milieu rural⁶⁵³, rejoignent le mouvement des regroupements paroissiaux « conditionnés »⁶⁵⁴ déjà entrepris par les diocèses depuis les années 2000, suite au dynamisme d'intercommunalité depuis 1992⁶⁵⁵.

Figure 4.2 : Lexique territorial.

Territoire administratif	Territoire religieux
Commune	Paroisse
Commune nouvelle	Ensemble paroissial
EPCI	Doyenné Alliance paroissiale
Département	Diocèse
Région	Province ecclésiastique

Source : MMP, 2018.

4.1.3.2 Le département

Le département⁶⁵⁶, création de la Révolution, est une circonscription administrative de l'État qui remplace la province d'Ancien Régime. Le Préfet représente les différentes administrations de l'État au niveau territorial. Dans une volonté de décentralisation et de prise en compte des spécificités régionales, c'est après de longs débats en 1790 que 83 départements voient le jour. Ils sont délimités de façon à ce que chaque portion de territoire soit suffisamment petite pour que son chef-lieu reste accessible en moins

⁶⁵⁰ Parution du BIS n° 115 "517 communes nouvelles créées en deux ans", service statistique de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), étude publiée le mardi 21 mars 2017, en ligne : <<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/parution-bis-ndeg-115-517-communes-nouvelles-creees-deux-ans#>>, consulté le 16 novembre 2017.

⁶⁵¹ La dernière baisse conséquente du nombre de communes remontait à la loi "Marcellin" de 1971 (-3% entre 1971 et 1975).

⁶⁵² Vie Publique, *Collectivités : 517 communes nouvelles créées par la fusion de 1760 communes*, 28/03/2017, en ligne : <<http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/collectivites-517-communes-nouvelles-creees-par-fusion-1760-communes.html>>, consulté le 15 novembre 2017.

⁶⁵³ La majeure partie des communes nouvelles se situe dans le quart nord-ouest de la France, particulièrement dans le Calvados (39) et dans l'Eure (28). A l'inverse, dans 27 départements il n'y a eu aucune création, comme les départements d'outre-mer, d'Ile-de-France, de Corse et l'essentiel du pourtour méditerranéen.

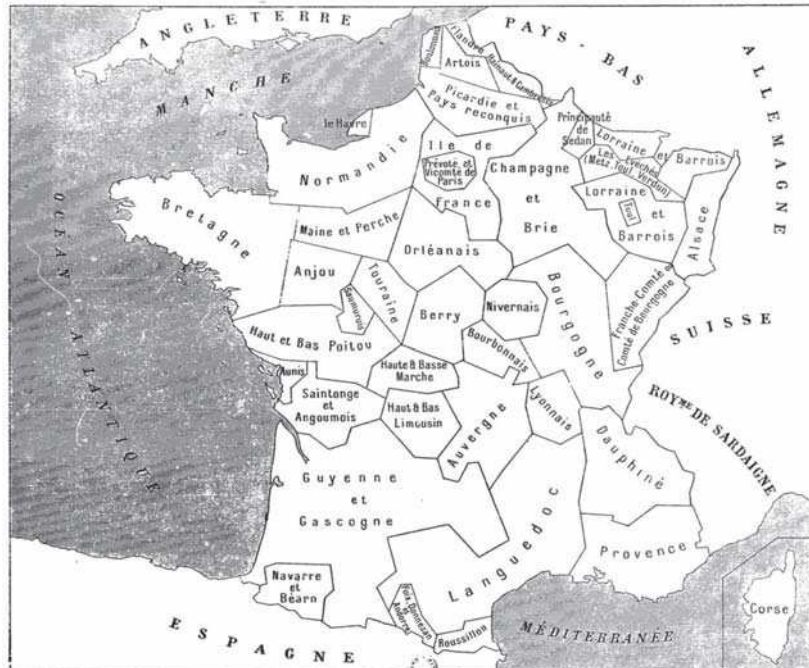
⁶⁵⁴ Georges Henry LAFFONT, *L'adaptation du service de l'Eglise catholique*, op. cit., p. 64.

⁶⁵⁵ Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

⁶⁵⁶ *Département*, définition Insee, 13/10/2016, en ligne : <<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1762>>, consulté le 16 novembre 2017.

d'une journée de cheval depuis n'importe quel point.⁶⁵⁷ Cette entité territoriale a subi peu de modifications, principalement lors d'épisodes historiques ayant pour conséquences des annexions ou suppressions de territoires⁶⁵⁸. Aujourd'hui, 101 départements (dont cinq d'outre-mer) composent le territoire national, chacun d'eux appartient à une région et une seule⁶⁵⁹.

Cartographie 4.3 : Provinces en 1789.



Source : Armand Brette, *Les limites et les divisions territoriales de la France en 1789*, E. Cornély, Paris, 1907, Gallica Bibliothèque Nationale de France, 8-L7-27.

4.1.3.3 La région

La région trouve son origine au milieu du XIX^e siècle, avec les travaux de Pierre Foncin (1841-1916), professeur, historien et géographe. Remettant en cause l'inadaptation de la commune face aux disparités territoriales et la trop petite taille des départements face à un pouvoir centralisé, il redéfinit les départements par des pays (héritier des *pagus* gaulois) fondé sur une cohérence géographique relevant de l'adage nature/culture/histoire, à l'image de régions naturelles⁶⁶⁰. En 1898, il propose dans un projet de réforme le regroupement de ces pays en entités régionales qu'il identifie au nombre de 33⁶⁶¹. Cette proposition se rapproche de la configuration des provinces d'Ancien Régime, justifiée « du fait d'une

⁶⁵⁷ Pour une histoire et analyse complète voir Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER, *La formation des départements: la représentation du territoire français à la fin du 18e siècle*, 2. éd., Paris, Ed. de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Recherches d'histoire et de sciences sociales Studies in history and the social sciences, n° 36, 1992, 365 p.

⁶⁵⁸ Épisodes comme les guerres et les colonisations par exemple lors de la République, de l'Empire et de la chute de l'Empire.

⁶⁵⁹ Chaque département d'outre-mer constitue à lui seul une région.

⁶⁶⁰ Sylvie SAGNES, « Les pays de Pierre Foncin », *Ethnographies comparées*, 2005, 8 (Pays, terroirs, territoires, présenté par Arnauld Chandivert), 22 p.

⁶⁶¹ *Ibid.*, p. 11.

adéquation suffisamment avérée des provinces aux divisions naturelles »⁶⁶², à tout le moins la notion de région voit le jour.

Le XX^e siècle accompagne la naissance des régions modernes et leurs découpages se succèdent au gré des gouvernements et des réformes. Leur statut évolue également, de circonscriptions d'action régionale (1960) elles deviennent établissement public (1969) puis dernièrement collectivités territoriales (1982)⁶⁶³. Aujourd'hui, les régions demeurent à la fois les plus grandes collectivités territoriales et les plus récentes, administrées par le conseil régional et son président⁶⁶⁴. Dans le but d'harmoniser l'échelle de ces territoires aux niveaux national et européen, une réforme a eu lieu en 2015, lors de la mise en place d'une nouvelle réforme territoriale⁶⁶⁵, réduisant les vingt-deux régions métropolitaines à treize.

Cartographie 4.4 : Treize régions de la France métropolitaine.



Source : Gouvernement.fr, 24 novembre 2014.

4.1.3.4 L'aire urbaine : un concept transterritorial

Aujourd'hui, la France compte quatre échelons administratifs locaux, héritiers de systèmes plus ou moins anciens, qui se partagent des compétences : la commune, l'intercommunalité, le département et la région. À l'heure où les déplacements ne se mesurent plus en journée à cheval mais en minutes et en heure d'avion, de train et de voiture, où la distance est même dématérialisée par l'instantanéité que permet

⁶⁶² *Ibid.*, p. 12.

⁶⁶³ « La région : 50 ans d'évolution », *Vie publique*, 05/01/2017, en ligne : <<http://www.vie-publique.fr/chronologie/chronos-thematiques/region-50-ans-evolution.html>>, consulté le 17 novembre 2017.

⁶⁶⁴ « Qu'est ce que la région ? », *Vie publique*, 23/01/2016, en ligne : <<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/categories-collectivites-territoriales/qu-est-ce-que-region.html>>, consulté le 17 novembre 2017.

⁶⁶⁵ Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, JORF n°0182 du 8 août 2015.

internet, les territoires sont vécus autrement. L'apparente réduction des distances par la baisse des temps de parcours a pour impact une augmentation des flux humains quotidiens, notamment autour des grandes villes ; zones qui drainent la majorité des activités économiques, commerciales et culturelles sur un territoire. L'exode rural et le phénomène d'attraction urbaine n'est pas nouveau⁶⁶⁶. Aujourd'hui, 95 %⁶⁶⁷ de la population française vit « sous l'influence de la ville »⁶⁶⁸. Pour l'essentiel, il s'agit de personnes résidant dans des « zones d'échanges intensifs entre les lieux de domicile et de travail », qualifiées d'« aires » qui s'étendent au-delà des découpages départementaux ou régionaux. Cette notion est marquée par un étalement urbain et une absorption de communes dans de plus grandes unités. Les notions d'urbain, de périurbain et de rural ont évolué au profit d'un nouveau zonage et d'une nouvelle terminologie.

Ainsi en fonction de la démographie et du développement urbain, les caractéristiques et les qualifications territoriales ont donné naissance en 2010 à des « aires urbaines »⁶⁶⁹ (grandes, moyennes ou petites) constituées de « pôles urbains »⁶⁷⁰ (grand, moyen et petit) et de leur « couronne »⁶⁷¹. Ces aires structurent le territoire français et englobent la moitié des communes : 85 % de la population y réside et 60 % de la population habitent au sein même des pôles des grandes aires urbaines⁶⁷².

Les communes localisées dans la couronne d'une aire urbaine sont dites « communes monopolarisées », car sous l'influence d'un seul pôle urbain. En revanche celles situées entre au moins deux grandes aires urbaines sont des « communes multipolarisées », car elles sont sous le rayonnement de plusieurs pôles urbains. Les communes isolées hors influence des pôles sont appelées les « autres communes multipolarisées ».

L'aire urbaine est à différencier de l'unité urbaine car cette notion repose sur la continuité du bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et le nombre d'habitants (au moins 2 000 habitants) sur une commune ou un ensemble de communes.⁶⁷³

⁶⁶⁶ La plus grande vague d'exode rurale en France, a eu lieu après la Seconde Guerre mondiale.

⁶⁶⁷ 60 % de la population, réside au sein même des pôles des grandes aires urbaines.

⁶⁶⁸ Chantal BRUTEL, David LEVY, « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 », *Insee Première*, octobre 2011, n° 1374, p. 1.

⁶⁶⁹ Aire urbaine, définition Insee, publiée le 13 octobre 2016 en ligne : <<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2070>>, consulté le 03 janvier 2017.

⁶⁷⁰ Définition Insee : Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain. On distingue également des moyens pôles- unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois et les petits pôles - unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois, 13/10/2016, en ligne : <<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1411>>, consulté le 03 janvier 2017.

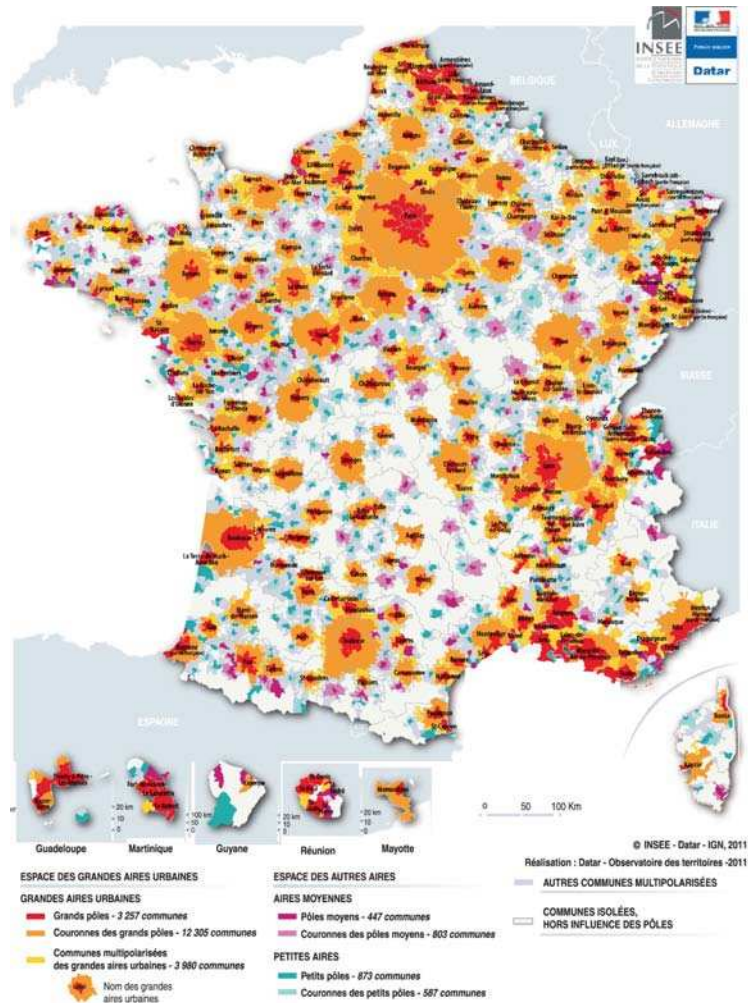
⁶⁷¹ Définition Insee : La couronne recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain. Ce sont des communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci, 13/10/2016, en ligne : <<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1305>>, consulté le 03 janvier 2017.

⁶⁷² Chantal BRUTEL, David LEVY, « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 », *op. cit.*, p. 1.

⁶⁷³ Unité urbaine, définition Insee, 13/10/2013, en ligne : <<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1501>>, consulté le 17 novembre 2017.

La prise en compte de ces concepts géographiques fondés sur des bassins de vie est essentielle dans la définition du territoire d'étude de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne afin de ne pas limiter notre approche à un découpage uniquement administratif qui ne reflète pas toujours les dynamiques territoriales. Dans une recherche prospective d'usages et de besoins à une échelle locale, ces organisations territoriales basées sur des activités et des migrations quotidiennes semblent importantes.

Cartographie 4.5 : Aires urbaines de France.



Source : INSEE, 2011.

4.2 Méthodologie : Corpus et délimitation territoriale de l'étude: Les églises paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne

La méthodologie mise en place pour définir, d'une part, le corpus bâti et, d'autres par, le corpus territorial, résulte de deux actions de définition menées simultanément en parallèle l'une et l'autre : un inventaire des églises paroissiales en deux phases et une cartographie du territoire. Celle-ci considère les découpages territoriaux existants à différentes échelles, du département/diocèse à la commune/paroisse en passant par les aires urbaines.

La complémentarité de ces démarches méthodologiques vise à obtenir un échantillon qui soit le plus représentatif possible de ce que l'on peut rencontrer au niveau national, du point de vue du corpus et du contexte territorial ; tout en prenant en compte les spécificités de l'aire d'étude.

4.2.1 Constitution du corpus

La phase de l'inventaire est une étape primordiale pour permettre une vision - et plus tard une gestion - globale du corpus grâce au recueil de connaissances qu'elle constitue. Dans la terminologie professionnelle, notre approche résulte d'un inventaire systématique et plus particulièrement d'une « enquête thématique »⁶⁷⁴, car l'objet n'est pas de connaître tous les objets patrimoniaux que recèle un territoire donné, mais de s'attacher à certains objets particuliers définis au préalable : les églises paroissiales. Cette démarche, dont la portée scientifique est de fournir « une liste méthodique formant un référentiel utile, [...], pour préparer l'approfondissement de la recherche »⁶⁷⁵, consiste à faire dans un premier temps le « recensement »⁶⁷⁶ systématique d'une « famille architecturale »⁶⁷⁷, pour mener dans un second temps des « études »⁶⁷⁸. Ces deux approches sont complémentaires, le recensement et l'étude signifient « la nécessité d'articuler une couverture rapide du territoire avec des études plus approfondies »⁶⁷⁹ ; la connaissance du territoire se voulant exhaustive.

Pour mener à bien ce repérage un « système d'inventaire »⁶⁸⁰ est établi pour poser au préalable le but et les objectifs de cette action, les critères de sélection des objets d'étude, les utilisateurs et les produits de ce travail, les ressources existantes et la méthode.

⁶⁷⁴ À la différence d'un inventaire préliminaire ou topographique, voir Hélène VERDIER *et al.*, *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire Général du patrimoine culturel*, *op. cit.*, p. 19 et 128.

⁶⁷⁵ *Ibid.*, p. 43.

⁶⁷⁶ *Ibid.*, p. 2.

⁶⁷⁷ *Ibid.*

⁶⁷⁸ *Ibid.*

⁶⁷⁹ *Ibid.*

⁶⁸⁰ Meredith H. SYKES, *Manuel des systèmes d'inventaire du patrimoine culturel immobilier*, Paris, Unesco, Musées et monuments, n° 19, 1986, 174 p.

4.2.1.1 But et objectifs

Les visées de l'inventaire mis en place dans le cadre de ce travail doctoral sont multiples. Le but essentiel est de recenser les églises paroissiales pour mesurer ensuite l'ampleur du phénomène de mutation des églises paroissiales, qui concerne tant leur fermeture, leur reconversion ou leur démolition sur une aire d'étude précise. Grâce au recensement, il s'agit dans un premier temps d'élaborer un état des lieux des situations de changements d'usage pour cerner concrètement les enjeux et les problématiques qui se sont posées sur le terrain dans ces différents cas de figure. Dans un second temps, deux buts sont définis. D'un côté, il convient de comprendre les contextes favorables à tels ou tels changements. Ainsi, en mettant à jour les situations existantes de mutations, nous pouvons grâce à une étude approfondie de chaque cas en tirer des principes plus généraux qui caractérisent le phénomène de mutation et non plus seulement un cas particulier. D'un autre, l'inventaire s'est concentré sur le recensement d'églises fermées, parfois menacées de démolition. Ce choix permet d'informer sur ces situations de non utilisation voire d'abandon du patrimoine culturel par l'Église ou les collectivités territoriales et d'envisager, au moins théoriquement grâce à nos travaux, une autre suite ou existence pour ces bâtiments, ce qui sera étudié dans certains cas d'étude plus approfondis⁶⁸¹.

Les objectifs visent à servir le domaine scientifique par la création de connaissances et de documentations diffusables aux différents acteurs du patrimoine comme du territoire au niveau régional, dans un premier temps, puis national. L'intention est de faire connaître le phénomène de mutation des églises paroissiales par une approche de communication. Enfin, un des objectifs secondaires est de faire émerger des reconnaissances pour des protections patrimoniales.

4.2.1.2 Critères

Couverture géographique

L'inventaire couvre un corpus bâti, les églises paroissiales, présent sur le territoire de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne, aire d'étude fondée sur une pertinence scientifique définie ci-après.

Sélection

Les critères généraux de sélection se font sur deux critères cumulatifs : la famille architecturale à laquelle appartient l'église et le territoire d'étude. Le premier critère relatif à la famille architecturale est composé des églises paroissiales, qu'elles soient affectées ou non au culte catholique, ou bien démolies. Pour les églises démolies, nous avons rajouté un critère de temporalité en étudiant uniquement les églises

⁶⁸¹ Voir Partie III, Étape interventionnelle.

démolies depuis 1950, car cette date marque l'un des premiers projets urbains de la ville de Lyon qui a entraîné la démolition de l'église Saint-Charles-de-Serin avec le percement du tunnel de la Croix-Rousse⁶⁸².

Aspects juridiques

L'inventaire comprend les édifices classés, inscrits, labellisés et non protégés. Il n'y a donc aucun critère juridique de sélection qui opère.

4.2.1.3 Utilisateurs de l'inventaire et outils de communication

Différents groupes d'utilisateurs peuvent avoir besoin de recourir aux données produites par l'inventaire. En ce sens, pour répondre à différentes approches, nous avons conçu plusieurs outils de communication et d'appropriation.

Une des cibles d'utilisateurs est représentée par la sphère scientifique des spécialistes. En ce sens, nous constituons l'utilisateur premier de cet inventaire mais son exploitation est envisageable dans des travaux de différentes disciplines nécessitant de telles données. Il se destine pleinement à être diffusé auprès des services œuvrant pour la défense, la diffusion et la mise en valeur du patrimoine, et notamment les partenaires extra-académiques de ce travail : le service de l'Inventaire de la région Auvergne Rhône-Alpes, la Conservation du patrimoine du Rhône et le service des monuments historiques de la DRAC.

Un des autres groupes visés est formé par les différentes institutions qui gèrent de près ou de loin ces édifices. Il s'agit des acteurs des territoires (municipalité, département, région), des propriétaires de ces édifices (communes et diocèses).

Pour diffuser et valoriser au mieux la collecte d'informations de cette démarche d'inventaire, trois types d'outils ont vu le jour suivant une méthode précise détaillée ci-dessous. Tout d'abord, une base de données, d'avantage exploitable par la communauté scientifique, a été créée sous forme d'un tableau informatique. Cette base a ensuite permis de produire une cartographie, grâce aux Systèmes d'Informations Géographiques (SIG). Au-delà de la carte, les connaissances récoltées via l'inventaire sont transformées en nouveaux jeux de données, des métadonnées au format SIG (géo-localisation des églises, de leur usage et de leur période de construction, cartographie des paroisses). Ces données peuvent être rendues accessibles après leur dépôt sur des plateformes d'échanges scientifiques, territoriales ou grand public. On parle aujourd'hui à ce propos de « données ouvertes », qui permettent l'accès libre et gratuit de connaissances appropriables par tout un chacun. Enfin, destinées au plus grand nombre et non pas

⁶⁸² Dominique BERTIN, Nicolas REVEYRON et Jean-François REYNAUD, *Lyon et ses églises guide*, Lyon, Éd. lyonnaise d'art et d'histoire, 2010, p. 27.

uniquement à la sphère scientifique, des fiches d'inventaires sont réalisées pour illustrer les différents exemples de mutation d'églises. Dans notre projet, elles servent précisément comme outils de références diffusés à tout propriétaire ou affectataire en questionnement.

4.2.1.4 Ressources existantes

Avant d'envisager une méthode pour chaque outil, le balayage préalable des ressources existantes est nécessaire. Tout d'abord, une bibliographie est constituée après consultations de différentes sources littéraires cataloguant les églises du Rhône et de la Loire par périodes ou localisation telles que des ouvrages⁶⁸³, des guides touristiques⁶⁸⁴, des articles scientifiques⁶⁸⁵, des thèses universitaires⁶⁸⁶, etc.

De plus, les partenaires extra-académiques ont apporté leur connaissance à travers différentes ressources. Le partenariat avec le service de la Conservation du patrimoine du Rhône, a permis un échange de données avec la transmission de fiches, en cours de réalisation, produites dans le cadre d'une pré-étude sur un inventaire des édifices de culte du département du Rhône⁶⁸⁷. Les fiches ou dossiers électroniques du service régional de l'Inventaire⁶⁸⁸ ont d'avantage servi lors d'études approfondies sur certaines églises en mutation. En revanche, ce partenaire a été riche d'enseignements quant à la méthode à déployer pour la première couverture territoriale du recensement. Le service des monuments historiques de la DRAC possède quant à lui la liste des édifices CMH ou IMH de la région Auvergne Rhône-Alpes, dans lesquelles les églises sont largement représentées, ainsi que la liste des édifices labellisés.

Enfin, des ressources en ligne ont largement contribué aux différentes phases de l'inventaire, comme par exemple les annuaires diocésains⁶⁸⁹ - également consultés en version papier⁶⁹⁰ - et la liste des

⁶⁸³ Céline CADIEU-DUMONT, *Architecture du sacré: les lieux de culte à Lyon au XIXe siècle*, Lyon, Archives municipales de Lyon, 1996, 63 p.; Céline CADIEU-DUMONT, *Architecture des édifices cultuels lyonnais au XIXe siècle (1802-1905): guide des sources*, Lyon, Archives municipales de Lyon, Les guides du chercheur, n° 2, 1996, 144 p.; Philippe DUFIEUX, *Le mythe de la primatie des Gaules, op. cit.*; Olivier CHATELAN, *L'église et la ville: le diocèse de Lyon à l'épreuve de l'urbanisation (1954-1975)*, Paris, L'Harmattan, Religions en questions, 2012, 272 p.

⁶⁸⁴ Dominique BERTIN, Nicolas REVEYRON et Jean-François REYNAUD, *Lyon et ses églises guide, op. cit.*, 127 p.; Michel DURAND, Mathieu LOURS et Etienne PIQUET-GAUTHIER, *Lyon sacré les lieux de culte du Grand Lyon*, Paris, C. Bonneton, 2010, 223 p.; Jean CAPELLADES, *Guide des églises nouvelles en France*, Les Editions du Cerf., Belgique, Les Guides de l'Art Sacré, 1969, 244 p.

⁶⁸⁵ Maryannick CHALABI, « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XXe siècle et leur devenir : l'exemple de Lyon (Rhône) », *In Situ*, 22 juillet 2009, n° 11, 11 p.

⁶⁸⁶ Olivier CHATELAN, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise pendant les Trente Glorieuses (1945-1975)*, thèse de doctorat en histoire, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2009, 794 p.

⁶⁸⁷ À la date du transfert, le 4 décembre 2015, l'étude couvrait les communes du Rhône de la lettre A à F, soit 87 municipalités qui par ailleurs n'étaient pas toutes comprises dans notre étude.

⁶⁸⁸ < <https://patrimoine.rhonealpes.fr/> >

⁶⁸⁹ Diocèse de Lyon : <<http://lyon.annuaire-eglise.net/index.php?a=lyon&cahier=1654&ocf=0&exp=0&picg=0&picp=0>>, diocèse de Saint-Etienne : <<http://www.diocese-saintetienne.fr/Paroisses.html>>. Sites régulièrement consultés de novembre 2015 à septembre 2018.

édifices religieux recensés par l'OPR dans les départements du Rhône et de la Loire⁶⁹¹. Pour son aspect exhaustif, le site des archives municipales de Saint-Étienne est une source importante en ce qui concerne l'inventaire de cette ville. Sa rubrique « Édifices culturels »⁶⁹² présente un historique de toutes les églises de la ville ainsi que celles démolies.

En amont, une approche bibliographique a montré que des éléments partiels étaient connus bien qu'aucun inventaire n'ait compilé l'ensemble des composants et spécificités de cette famille architecturale que forment les églises paroissiales.

4.2.1.5 Méthode(s)

La méthode ou plutôt les méthodes de l'inventaire doivent répondre à la réalisation des outils énoncés ci-dessus. Ainsi, une méthode est mise en place pour la phase recensement, de façon à constituer une base de données et une cartographie. Une deuxième, dans le prolongement de la première, permet l'élaboration de fiches d'inventaire plus approfondies.

Recensement

Base de données

Les critères d'entrées de la base de données sont élaborés pour permettre de dresser différents états des lieux : le nombre total d'églises paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne, les différentes situations de mutations existantes. Pour récolter ces différentes données des catégories de critères⁶⁹³ sont définies : Identification / Emplacement ; Date / Attribution ; Intérêt / Protection ; Mutation / Civil-Religieux.⁶⁹⁴

⁶⁹⁰ *Annuaire 2016 du diocèse de Lyon*, Lyon, Eglise catholique à Lyon, 2016 et *Annuaire 2013 du Diocèse de Saint-Etienne*, Saint-Etienne, Diocèse de Saint-Etienne, novembre 2012.

⁶⁹¹ < http://www.patrimoine-religieux.fr/eglises_edifices/69-Rhône > et < http://www.patrimoine-religieux.fr/eglises_edifices/42-Loire >. Les données quant à l'usage des églises n'étaient pas exactes, en ce sens cette base a uniquement servi pour la première phase du recensement.

⁶⁹² « Édifices culturels », *Tranche d'histoire*, Archives municipales de Saint-Etienne : <<https://archives.saint-etienne.fr/article.php?larub=31&titre=edifices-culturels>>.

⁶⁹³ Meredith H. SYKES, *Manuel des systèmes d'inventaire du patrimoine culturel immobilier*, op. cit., p. 31.

⁶⁹⁴ Pour les détails de la composition de chaque catégorie voir Volume II Annexes, Méthode d'élaboration de la base de données.

Figure 4.3 : Comparatif des catégories entre la base de données et la fiche.

	Base de données	Fiche
Identification / Emplacement		
Identifiant	x	x
Code INSEE	x	
Commune	x	x
Dénomination	x	
Nom à l'origine		x
Nom actuel		x
Adresse	x	x
Code postal	x	x
Coordonnées G.P.S	x	
Références cadastrales	x	x
Milieu d'implantation		x
Paroisse	x	
Paroisse à l'origine		x
Paroisse actuelle		x
Date de fondation		x
Date de fusion/suppression		x
Diocèse	x	
Diocèse à l'origine		x
Diocèse actuel		x
Illustration		x
Usage		x
Date / Attribution		
Datation(s) par siècle	x	
Date(s)	x	x
Auteur(s)/Concepteur(s)	x	x
Architecture (description sommaire)		x
Historique		
		x
Description		
		x
Intérêt / Protection		
Intérêt 1	x	x
Intérêt 2	x	x
Intérêt 3	x	x
Références base Mérimée		x
Mutation / Civil-Religieux		
Usage	x	x
Statut civil/religieux	x	x
Propriétaire	x	x
Année de fermeture		x
Type de transaction		x
Année de transaction		x
Type d'acheteur si vente		x
Prix de vente/démolition		x
Détail de la transaction: acheteur-usage		x
Architecte de la reconversion		x
Type de contrat - clauses spéciales		x
Documentations / Références		
Iconographies		x
Archives, références		x
Bibliographie		x
Systématisation		
Fiche créée par		x
Date de la création		x
Fiche modifiée par		x
Date de la modification		x

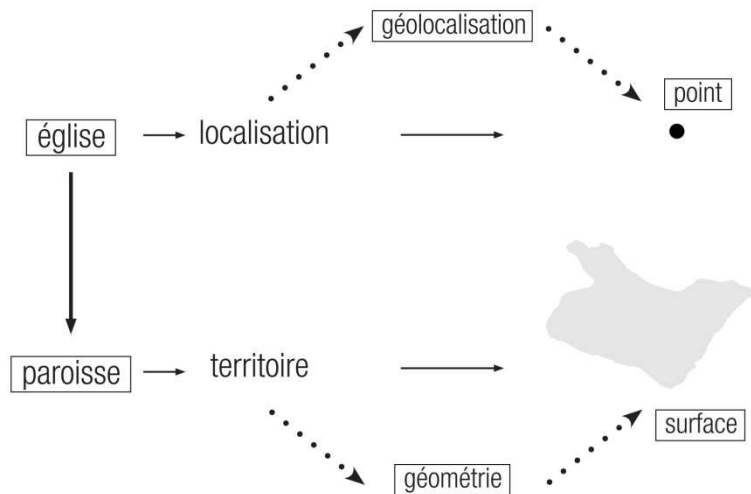
Source : MMP, 2018.

Cartographie

Dans le but d'exploiter et de rendre le recensement sous une forme plus accessible que la base de données, une méthode de traduction cartographique est mise en place⁶⁹⁵. La cartographie est en effet l'un des vecteurs de communication les plus efficaces et un moyen bien adapté pour « restituer des données localisées nombreuses dans un contexte territorial »⁶⁹⁶.

La méthode consiste à transformer la localisation, l'adresse postale, en coordonnées géographiques, latitude et longitude, grâce à un « visualiseur » d'adresses, en l'occurrence celui développé par IGN⁶⁹⁷. Le processus de géo-codage d'une adresse permet la géo-localisation d'une église sur un plan ou une carte. Cette étape, qui aboutit à l'utilisation d'un logiciel de SIG, rejoint et complète la méthode cartographique mise en place pour la définition de l'aire d'étude, détaillée ci-après. « Le positionnement géographique constitue une donnée essentielle »⁶⁹⁸, car ainsi les SIG permettent un traitement quantitatif et qualitatif des données. En d'autres termes, toutes les catégories du recensement peuvent s'exprimer par la cartographie. Chaque ligne du tableau de la base de données est traduite par un point, qui représente les églises paroissiales sur le territoire.

Figure 4.4 : Schéma de la méthode de cartographie des églises du territoire.



Source : MMP, 2018.

⁶⁹⁵ La plateforme ISIG (Imagerie et Systèmes d'Information Géographique) est une ressource disponible pour les chercheurs du laboratoire EVS. Le développement de cette méthodologie a été possible grâce à la formation dispensée par la plateforme et à l'aide toute particulière d'Hélène Mathian, ingénieure de recherche CNRS.

⁶⁹⁶ Hélène VERDIER *et al.*, *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire Général du patrimoine culturel*, *op. cit.*, p. 45.

⁶⁹⁷ < <http://logiciels.ign.fr/?Visualiseur-d-adresses> >. Pour le détail de la procédure voir Lucie MIRANDA, *Visualiseur d'adresses de l'IGN – Géocodage à l'adresse*, Méthodologie rédigée dans le cadre d'un stage de Master 2 Géomatique/IMU, Projet Résali, Lyon, Plateforme ISIG, 2016, 2 p.

⁶⁹⁸ Hélène VERDIER *et al.*, *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire Général du patrimoine culturel*, *op. cit.*, p. 3.

En revanche, pour illustrer les autres objectifs du recensement, à savoir un état des lieux des usages, un codage est directement intégré dans la base de données pour cartographier le panel recensé. Ainsi, le point se teinte en différentes couleurs en fonction de l'usage :

○ : culte catholique

● : partage culte catholique et autre rite/culte

● : autre rite/culte

Rite signifie l'« ensemble de prescriptions qui règlent la célébration du culte en usage dans une communauté religieuse »⁶⁹⁹.

Le terme de culte définit une religion en général ou un « hommage religieux rendu à Dieu »⁷⁰⁰.

● : reconversion mixte

Cette mutation rassemble un usage cultuel plus un autre usage permanent et installé, prenant spatialement une surface du bâtiment, autre que concert et exposition.

● : reconversion totale

● : non utilisé pour le culte / fermé

● : démolition

Enfin, en analysant les situations de mutation (contexte géographique, propriétaire, date de construction, protection, etc.), les reconversions comme les démolitions, des résultats ont émergé. Notre démarche d'une recherche ouverte aux données du terrain a permis l'intégration de ces constats pour une poursuite des travaux en cohérence avec la réalité du milieu observé, alors qu'ils sont issus du recensement et qu'ils n'ont pas été spécifiquement recherchés dans les buts de l'inventaire préalablement établis.

⁶⁹⁹ « Rite », définition CNRTL, en ligne : <<http://www.cnrtl.fr/definition/rite>>, consulté le 10 janvier 2018.

⁷⁰⁰ « Culte », définition CNRTL, en ligne : <<http://www.cnrtl.fr/definition/culte>>, consulté le 10 janvier 2018.

Étude approfondie : Fiche inventaire

La création d'une fiche d'inventaire (voir modèle ci-après) provient de l'identification d'une mutation lors du recensement. Ainsi, pour les reconversions mixtes, les reconversions totales et les démolitions, une étude approfondie est réalisée afin de mettre en évidence les paramètres propices au changement d'usage. Dans la volonté d'éclairer et de comprendre des contextes particuliers, la fiche reprend toutes les catégories existantes en précisant et détaillant certains champs, et en ajoute certaines comme : Historique ; Description ; Documentations / Références ; Iconographie ; Systématisation.⁷⁰¹

L'étude approfondie est composée de plusieurs investigations, chacune menée dans la mesure où le contexte local le permet, dans une dynamique de va et vient entre les connaissances existantes et le terrain :

Recherche documentaire :

- consultation des archives diocésaines de Lyon (ADL) et de Saint-Étienne (ADSE)
- consultation des archives départementales du Rhône (ADR) et de la Loire (ADLo)
- consultation des fonds de la Société Académique d'Architecture de Lyon (SAAL)
- consultation en bibliothèques : bibliothèques universitaires, Bibliothèque Municipale de Lyon (BML), Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (MAP)
- prise de contact avec les architectes des projets de reconversion


Visite *in situ* :

- campagne de photographies
- rencontre avec les personnes actrices de la mutation : mairie, associations, habitants, paroissiens, anciens prêtres, etc.
- consultation des archives municipales
- consultation des archives paroissiales

⁷⁰¹ Pour les détails de la composition de chaque catégorie voir le Volume II Annexes, Méthode d'élaboration de la fiche d'inventaire.

Figure 4.5 : Fiche d'inventaire type, MMP, 2018.

INVENTAIRE DES EGLISES PAROISSIALES DE LA REGION URBAINE DE LYON - SAINT-ETIENNE



ÉCOLE
NATIONALE SUPÉRIEURE
ARCHITECTURE
LYON **EVS-LAURE**

Identification

Fiche:

Nom à l'origine:

Nom actuel:

Adresse:

Municipalité:

Code postal:

Références cadastrales:

Métropole:

Milieu d'implantation:

Usage:

Illustration: photo, carte postale, etc.

Source:

Propriétaire:

Typologie:

logo

Nom de la paroisse à l'origine:

Diocèse à l'origine:

Date de fondation:

Nom de la paroisse actuelle:

Diocèse actuel:

Date de fusion/suppression:

Date / Attribution / Architecture

Année(s) de construction:

Extérieur _ Revêtement dominant:

Façade principale:

Murs:

Toiture:

Architecte:

Intérieur _ Revêtement dominant:

Murs:

Voûte ou plafond:

Plan au sol:

Forme de la voûte:

Composition:

Intérêts / Protection

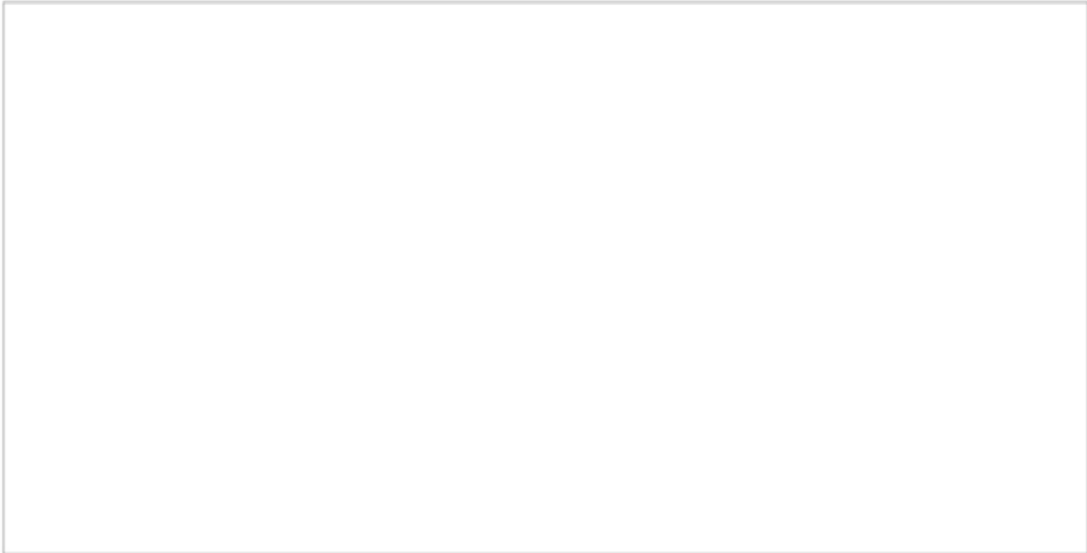
Reconnaissance(s) patrimoniale(s):

Date(s):

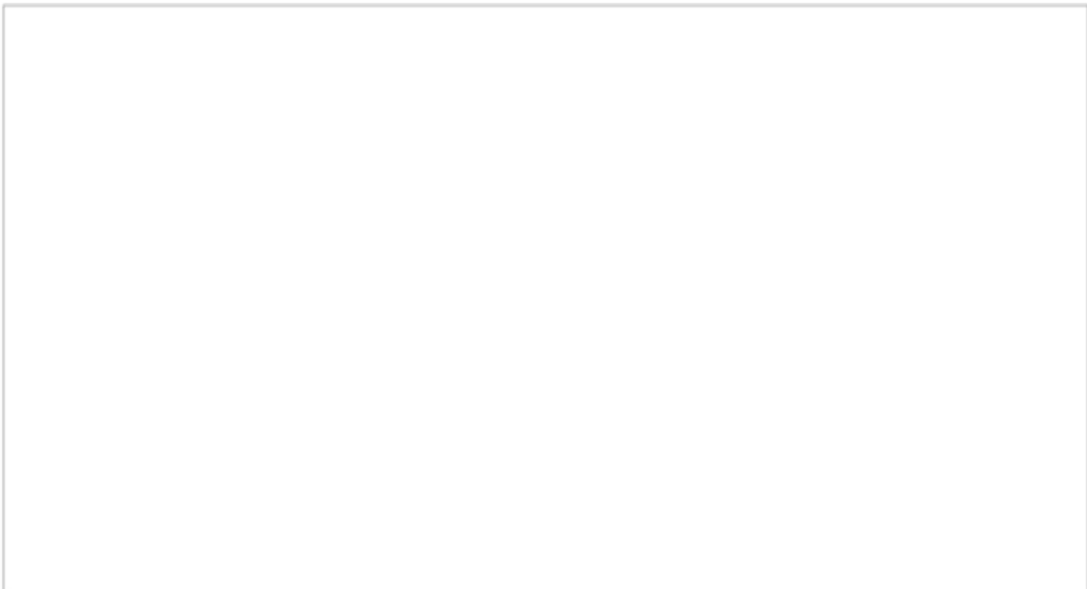
Référence base Mérimée:

INVENTAIRE DES EGLISES PAROISSIALES DE LA REGION URBAINE DE LYON - SAINT-ETIENNE

Historique



Description



INVENTAIRE DES EGLISES PAROISSIALES DE LA REGION URBAINE DE LYON - SAINT-ETIENNE

Mutation

Mutation:

Année de fermeture:

Type de transaction:

Année de la vente / bail / démolition:

Type d'acheteur:

Prix de vente / démolition:

Détail de la transaction - acheteur et usage:

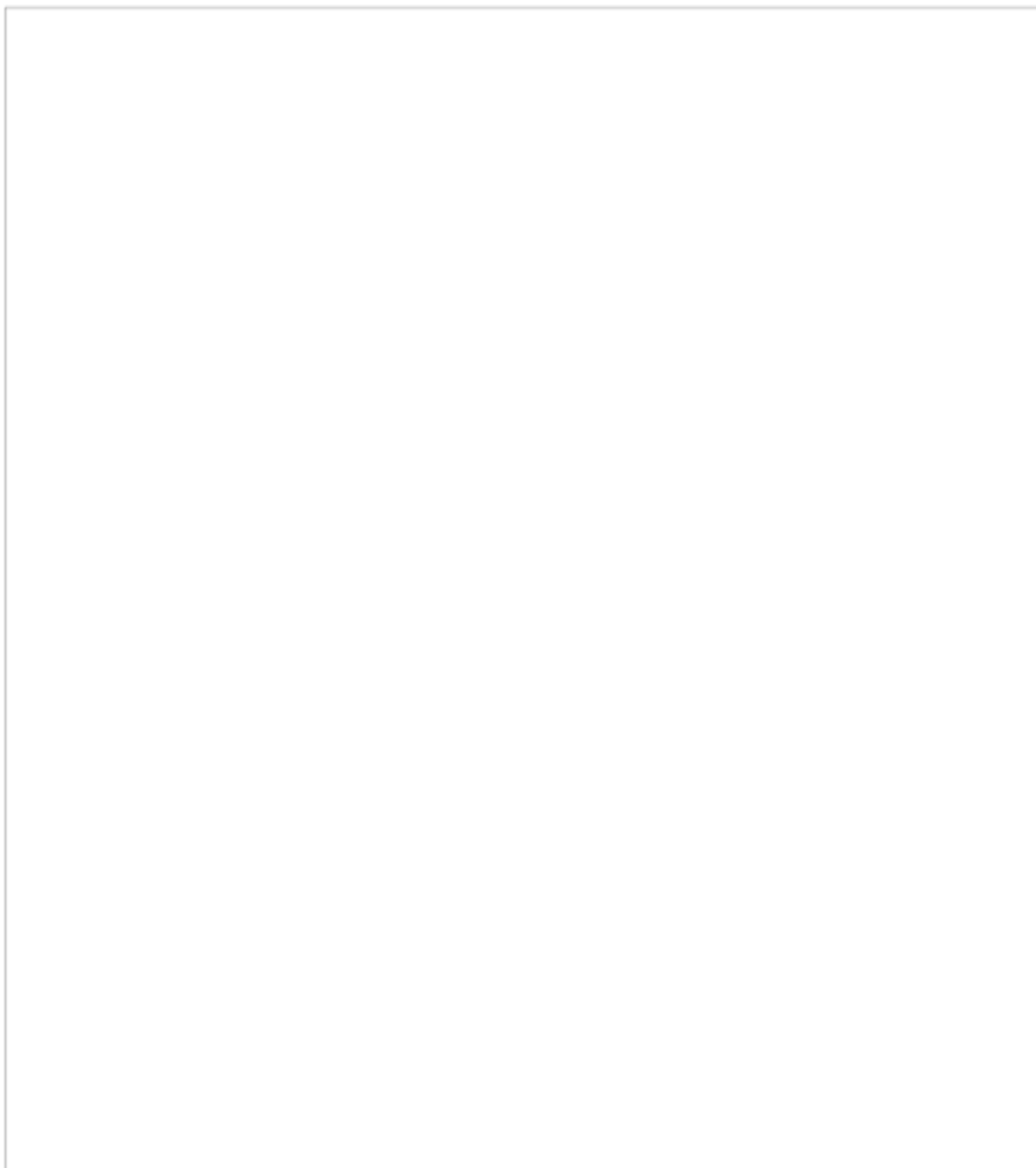
Architecte lors de la reconversion:

Type de contrat de vente ou bail - Clauses spéciales:

INVENTAIRE DES EGLISES PAROISSIALES DE LA REGION URBAINE DE LYON - SAINT-ETIENNE

Documentations / Références

Iconographies
Sources, années:



INVENTAIRE DES EGLISES PAROISSIALES DE LA REGION URBAINE DE LYON - SAINT-ETIENNE

Archives, références:

--

Bibliographie:

--

Fiche créée par:
Date de la création:

Fiche modifiée par:
Date de la modification:

En conclusion, pour répondre à la situation de changement observée par la mutation d'églises, la méthodologie mise en place à travers la base de données, la cartographie et la fiche, permet la prise en compte de la mise à jour du terrain. En d'autres termes, elle permet d'intégrer l'évolution de chaque église, ce qui constitue un paramètre important vis-à-vis des chiffres de fermetures d'églises en expansion. Ainsi, la modification de la base de données et notamment du codage des usages, modifie directement la cartographie et enclenche l'ouverture d'une fiche approfondie. À tout moment, de nouvelles entrées peuvent être ajoutées ainsi que des corrections et des modifications aux informations préalablement renseignées.

De plus, le choix d'une méthodologie ouverte, évolutive à mesure que l'inventaire progresse, permet de considérer des paramètres non anticipés. C'est le cas pour les types d'usage "partage du culte", "autre culte" et "usage mixte" que nous n'avions pas imaginé rencontrer au préalable et qui pourtant s'avèrent être des mutations observées dans l'inventaire⁷⁰².

4.2.2 Cartographie du territoire

La démarche d'inventaire, y compris lorsqu'elle s'applique à une famille architecturale, nécessite la définition d'une « aire d'étude ». Pour des raisons « pratiques et politiques »⁷⁰³, le service de l'Inventaire a pour cadre opératoire le découpage d'aires dans le tissu administratif du territoire national, en revanche, il précise que ce cadre doit cerner au plus juste l'espace à enquêter pour permettre de « répondre de manière pertinente aux objectifs de l'opération »⁷⁰⁴. En d'autres termes, au-delà des limites administratives qui ne reflètent pas toujours les réalités du terrain, l'aire d'étude doit tenir compte des dynamiques et des problématiques qui en font un territoire⁷⁰⁵. En ce sens, ce que nous nommons au préalable « région urbaine Lyon - Saint-Étienne » est d'avantage un territoire vécu qu'un territoire administratif⁷⁰⁶. De plus, dans le but de cartographier les mutations des églises du corpus, il s'agit de délimiter ce territoire en prenant en compte les problématiques de gestion et de regroupement paroissiaux. Étant donné qu'une église est rattachée à une paroisse qui est elle-même un territoire donné, l'identification du territoire d'investigation passe par la cartographie des paroisses, elles même liées à l'implantation des communes.

⁷⁰² Voir infra, 4.3 Résultats, 4.3.3.2 Reconversion mixte, *Évolutions culturelles*.

⁷⁰³ Hélène VERDIER *et al.*, *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire Général du patrimoine culturel*, *op. cit.*, p. 22.

⁷⁰⁴ *Ibid.*, p. 72.

⁷⁰⁵ *Ibid.*, p. 23.

⁷⁰⁶ Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (Rhône) et Catherine FORET, *Vivre et se représenter un territoire métropolitain: l'exemple de la région urbaine de Lyon-Saint-Étienne: programme de recherches territorialisées en Rhône-Alpes, 2011-2014 ...*, Lyon, CAUE Rhône métropole, 2015, 40 p.

Au regard de l'histoire qui lie deux départements aujourd'hui distincts, le Rhône et la Loire, de croisements de découpages territoriaux civils et religieux, une méthode par la cartographie est mise en place pour que l'aire d'étude délimitée serve de façon pertinente les objectifs du recensement.

4.2.2.1 But et objectifs

Outre le but de cerner les particularités de ce territoire en se rapprochant des frontières historiques du diocèse de Lyon⁷⁰⁷, l'échelle de l'aire géographique doit permettre d'observer différentes situations géographiques représentatives des situations rencontrées au niveau national, à savoir des cas d'édifices construits avant et après 1905, des édifices protégés ou non, des édifices en milieu urbain (pôle et couronne) ou rural (hors influence des villes), le tout dans un contexte démographique et économique varié. L'objectif étant que le panel étudié sur un échantillon représentatif du territoire national permette une généralisation des enseignements.

4.2.2.2 Méthode : Croisement cartographiques administratif et religieux

Pour poser des limites à notre recherche⁷⁰⁸, la méthode privilégiée est une approche géographique par la cartographie. Le travail consiste à identifier les organisations territoriales administratives et religieuses existantes autour des villes de Lyon et Saint-Étienne. Ainsi les découpages administratifs ont été superposés aux découpages religieux. Même si la prise en compte du territoire religieux est rare dans une démarche d'inventaire, elle semble ici essentielle dans l'étude des mutations des églises et la prise en compte de leur gestion par paroisse. Une église ne peut être inventoriée séparément de celles qui composent le « parc immobilier » d'une paroisse car une logique de gestion globale s'applique sur ces bâtiments. En d'autres termes, si un découpage administratif ne concerne qu'une partie d'une paroisse, la délimitation de l'étude va au-delà l'entité civile, jusqu'aux limites paroissiales ; c'est le cas pour les métropoles dont la constitution récente n'a pas hérité d'une continuité historique et ne prend pas en compte les frontières des paroisses.

Précisons que l'analyse spatiale et temporelle du phénomène religieux constitue une étude à part entière⁷⁰⁹, aussi notre travail se limite à une cartographie actuelle des paroisses et des diocèses de Lyon et

⁷⁰⁷ Jacques GADILLE et René FEDOU (dir.), *Le Diocèse de Lyon*, Paris, Beauchesne, Histoire des diocèses de France, n° 16, 1983, p. 190.

⁷⁰⁸ Ces frontières sont volontairement restées ouvertes durant le travail de thèse et n'ont pas été figées dès le départ. Cette posture a permis de faire évoluer le corpus en fonction de la réalité du milieu et ainsi d'intégrer les nouvelles communes entrantes de Saint-Etienne Métropole en janvier 2017.

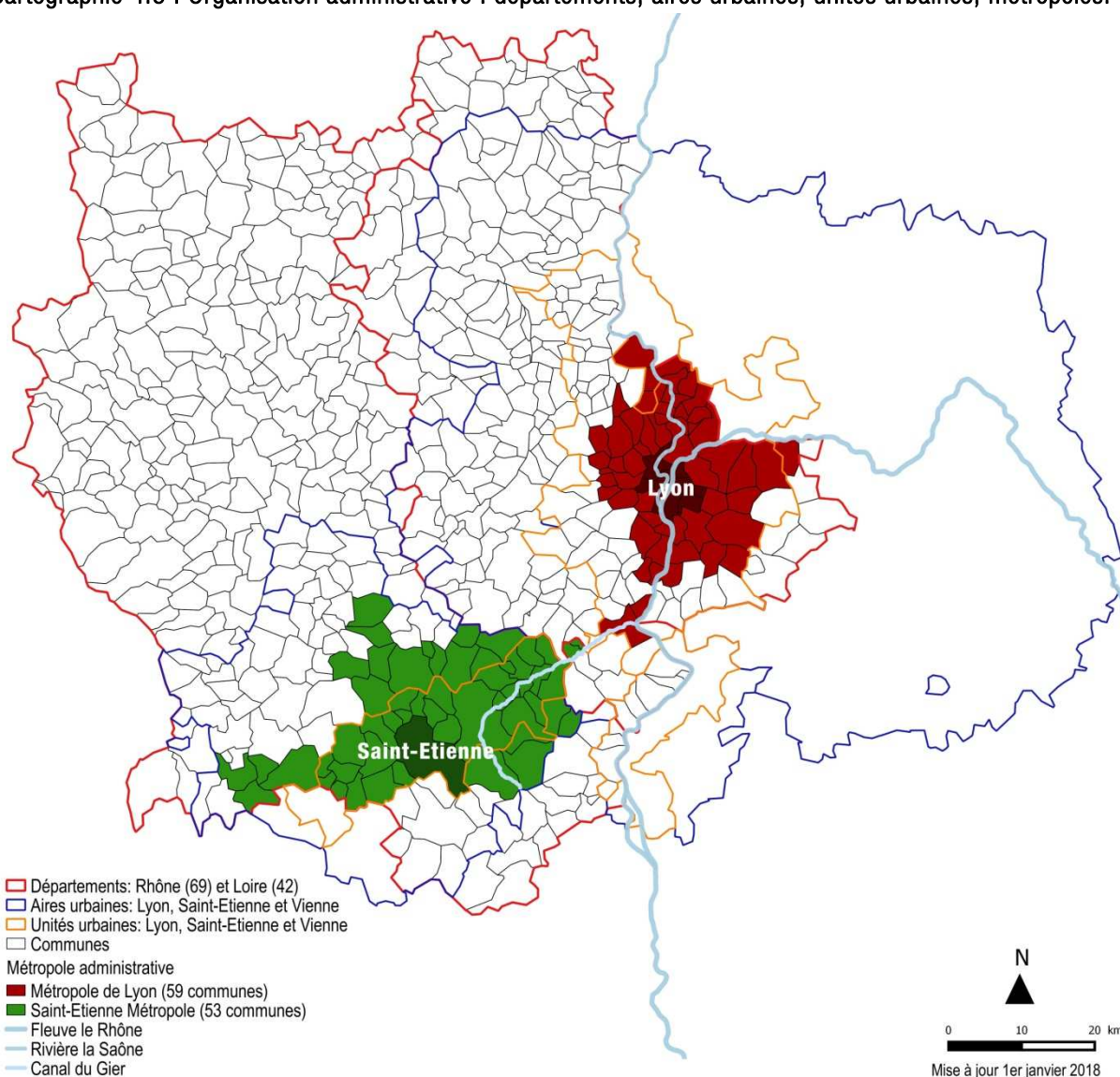
⁷⁰⁹ A ce sujet voir les nombreux travaux de l'UMR Espaces et Sociétés (ESO) dans les années 1990 comme Paul MERCATOR, *La fin des paroisses?*, *op. cit.*, 190 p. ; Jean-René BERTRAND, Colette MULLER, *Religions et territoires*, Paris, L'Harmattan, Géographie sociale, 1999, 291 p. Ou encore Pascal CHAREILLE, Xavier RODIER et Elisabeth ZADORA-RIO, « Analyse des transformations du maillage paroissial et communal en Touraine à l'aide d'un SIG », *Histoire & mesure*, 2 décembre 2004, XIX,

Saint-Étienne. Les modifications des frontières religieuses sont ici prises en compte dans les regroupements paroissiaux et surtout à travers leurs conséquences, à savoir des mutations d'église.

Entités territoriales administratives

Les données correspondant aux départements, aux aires urbaines, aux unités urbaines, aux communes, et leur éventuelle appartenance à une métropole, sont issues des métadonnées GEOFLA®⁷¹⁰ mise à disposition par IGN. Leur traitement sur un logiciel SIG, permet leur cartographie.

Cartographie 4.6 : Organisation administrative : départements, aires urbaines, unités urbaines, métropoles.



Source : MMP, 2018.

3/4, pp. 317 344; Georges Henry LAFFONT, *L'adaptation du service de l'Eglise catholique*, op. cit. ; Davide GHERDEVICH, « Les limites des diocèses au Moyen Âge: sources historiques et outils d'interprétation SIG », *COL&MON Analyse spatiale et temporelle du phénomène religieux*, 17 janvier 2017, en ligne: <https://colemon.hypotheses.org/21>, consulté le 25 août 2017.

⁷¹⁰ Geofla en ligne : <<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/geofla-r/>> et <<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/geofla-limites-des-communes-en-france/>>, consultés le 13 janvier 2016.

Le territoire d'intérêt autour de Lyon et Saint-Étienne se trouve dans la région Auvergne Rhône-Alpes, réparti sur deux départements, le Rhône⁷¹¹ (69) composé de 289 communes et la Loire⁷¹² (42) regroupant 326 communes. Il est composé de deux aires urbaines⁷¹³, Lyon et Saint-Étienne, dont les communes principales donnent leur nom. Les pôles de ces aires sont définis par l'Insee comme des grands pôles urbains entourés de communes formant les couronnes de grands pôles. En 2010 les constats sont clairs, Lyon déplace son centre de gravité à l'Est (centré sur l'aéroport Saint Exupéry) et touche maintenant l'aire urbaine de Grenoble alors que l'aire urbaine de Saint-Étienne occupe près d'un tiers du département de la Loire, « l'existence des pôles satellites relativement indépendants constatés en 1999 disparaît ». ⁷¹⁴ Ainsi, même si la ville de Saint-Étienne est l'une des deux plus grandes villes françaises en déclin⁷¹⁵, un grand bassin d'emploi et de vie s'est formé sur son pourtour.

Quelques communes multipolarisées de grands pôles prennent place entre ces deux aires urbaines. Dans cette vaste étendue urbanisée, il demeure des communes isolées hors influence des pôles aux extrémités nord et ouest des deux départements. Par ailleurs, deux unités urbaines, ou *continuum* bâti, prennent formes autour des villes de Lyon et Saint-Étienne.

Enfin, deux entités administratives organisent les communes autour de ces deux grandes villes. La Métropole de Lyon qui rassemble 59 communes et Saint-Étienne Métropole, 53. Pour faire écho à la partie juridique⁷¹⁶, précisons ici que malgré son appellation la Métropole de Lyon n'est pas constituée en métropole créée par les lois du 16 décembre 2010 et du 27 janvier 2014, qui forme un EPCI. Il s'agit d'une collectivité territoriale à statut *sui generis*, statut particulier⁷¹⁷. En revanche, Saint-Étienne Métropole constitue une communauté urbaine considérée comme un EPCI.

⁷¹¹ Superficie du Rhône : 3 249,1 km², nombre d'habitants en 2014 : 1 801 885, densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2014 : 554,6, source Insee, 12/10/2017, en ligne : <<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-69>>, consulté le 30 novembre 2017.

⁷¹² Superficie de la Loire : 4 780,6 km², nombre d'habitants en 2014 : 757 305, densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2014 : 158,4, source Insee, 12/10/2017, en ligne : <<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-42>>, consulté le 30 novembre 2017.

⁷¹³ Vienne constitue une troisième aire urbaine, à cheval sur le département de l'Isère (38). Afin de poser des limites pour mener à bien la recherche dans les trois années de doctorat imparties, nous avons fait le choix de restreindre l'étude à deux départements (et deux diocèses) et donc de ne pas inclure Vienne.

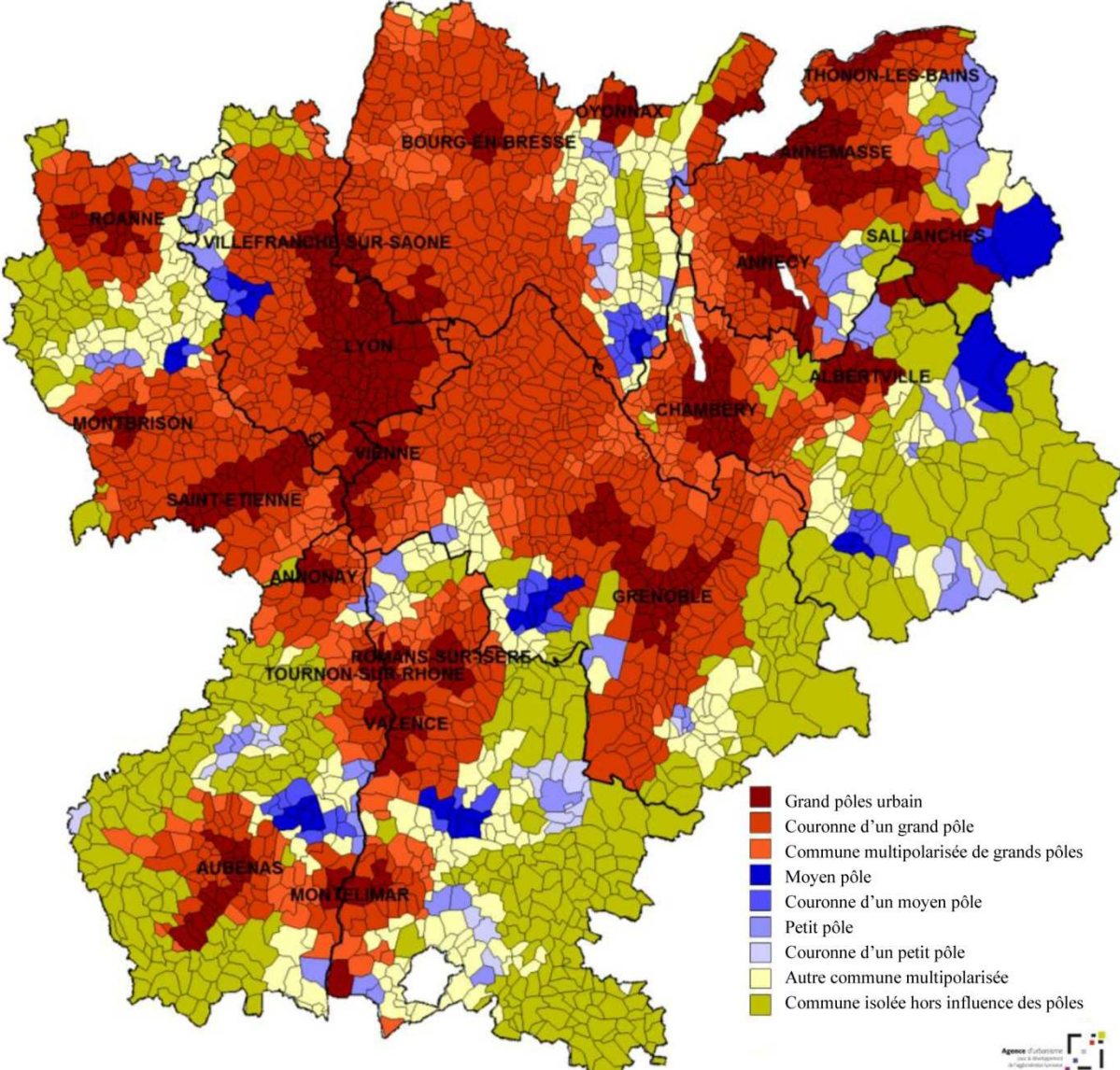
⁷¹⁴ Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, « Aire urbaine 2010, Le nouveau zonage des aires urbaines de l'aire métropolitaine lyonnaise », *Observatoire partenarial Démographie*, octobre 2011, n° 2, p. 2.

⁷¹⁵ Nicolas CAUCHI-DUVAL, Vincent BEAL et Max ROUSSEAU, « La décroissance urbaine en France : des villes sans politique », *Espace populations sociétés*, 20 mars 2016, p. 10.

⁷¹⁶ Voir Chapitre I, 1.3.1 Domaine privé ou public : une décision communale voire inter communale.

⁷¹⁷ Charles Guené, *Rapport 274 fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2014-1335 du 6 novembre 2014 relative à l'adaptation et à l'entrée en vigueur de certaines dispositions du code général des collectivités territoriales, du code général des impôts et d'autres dispositions législatives applicables à la métropole de Lyon*, Paris, 2015, p. 8.

Cartographie 4.7 : Aires urbaines de Rhône-Alpes.



Source : Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise et Insee, 2011.

Entités territoriales religieuses

Les données correspondant aux diocèses et aux paroisses sont issues de la base de données mise en place pour le recensement, alimentée par les annuaires des diocèses. Afin de cartographier les territoires des paroisses un dictionnaire de correspondance entre les paroisses et les communes est créé sur la base des noms. La cartographie à l'échelle paroissiale relève d'un procédé de simplification par codage. Autrement dit les paroisses correspondent aux communes, soit :

- une paroisse = une commune
 - P_Code Insee commune
- une paroisse = plusieurs communes
 - P_Code Insee d'1 commune_M pour x communes
- une commune = plusieurs paroisses
 - P_Code Insee commune_A / B / ... pour x paroisses

Le territoire se décompose en deux diocèses, celui de Lyon et celui de Saint-Étienne. Leurs frontières se limitent à celle des départements bien qu'une partie de la Loire, le Roannais, soit dans le diocèse lyonnais. Le diocèse de Lyon (5 087 km², 1 959 153 habitants⁷¹⁸) est un des archidiocèses métropolitains de l'Église de France, dont la province ecclésiastique de Lyon recouvre plusieurs diocèses : Annecy, Belley-Ars, Chambéry, Maurienne et Tarentaise, Grenoble-Vienne, Saint-Étienne, Valence, Die et Saint-Paul-Trois-Châteaux, Viviers ; ces diocèses sont dits suffragants. Le diocèse de Lyon est lui-même divisé en 19 doyennés, circonscriptions qui regroupent plusieurs paroisses. Il est dirigé par un archevêque, qui porte également le titre de Primate des Gaules, attribué pour la première fois à Gébuin (1077-1082) par Grégoire VII en 1079⁷¹⁹, comme reflet de la grandeur de la ville, *Lugdunum* ancienne capitale des Trois Gaules, et de l'ancienneté de son siège qui remonte à l'époque gallo-romaine.

Le diocèse de Saint-Étienne (3 035 km², 600 037 habitants⁷²⁰), dirigé par un évêque, comprend deux arrondissements, celui de Saint-Étienne et celui de Montbrison⁷²¹.

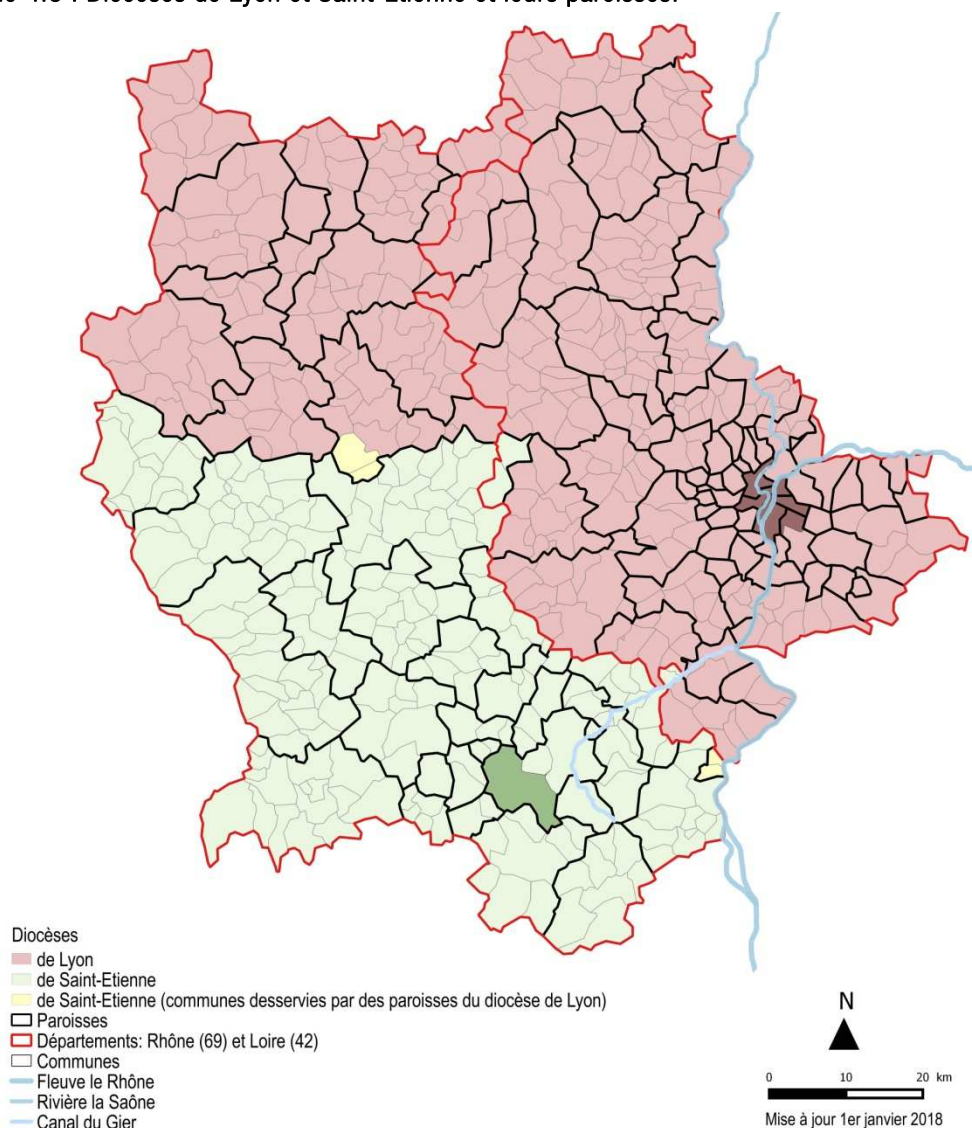
⁷¹⁸ Diocèse de Lyon, Église catholique en France, en ligne : <<http://eglise.catholique.fr/structure/diocese-lyon/>>, consulté le 1^{er} décembre 2017.

⁷¹⁹ Jacques GADILLE (dir.), *Le Diocèse de Lyon, op. cit.*, p. 67.

⁷²⁰ Diocèse de Saint-Etienne, Église catholique en France, en ligne : <<http://eglise.catholique.fr/structure/diocese-saint-etienne/>>, consulté le 1^{er} décembre 2017.

⁷²¹ *Bref historique*, Diocèse de Saint-Etienne, en ligne : <<http://www.diocese-saintetienne.fr/Bref-historique-du-diocese-de.html>>, consulté le 13 janvier 2016.

Cartographie 4.8 : Diocèses de Lyon et Saint-Étienne et leurs paroisses.



Source : MMP, 2018.

L'histoire de ces deux diocèses est commune depuis l'origine du diocèse de Lyon – qualifiée d'Église de Lyon par Jacques Gadille car elle constitue la doyenne des Églises de France⁷²² – jusqu'au décret pontifical du 26 décembre 1970⁷²³ qui instaure la séparation du diocèse de Saint-Étienne.

Chacun de ces deux territoires est constitué en paroisses organisées en fonction de la démographie et de la géographie du territoire mais également en fonction des moyens humains et financiers diocésains. Le diocèse de Lyon rassemble les 120 paroisses et ensembles paroissiaux (mêmes entités) en dix-neuf doyennés⁷²⁴. Ce découpage en circonscription qui réunit plusieurs paroisses a été mis en place depuis juin

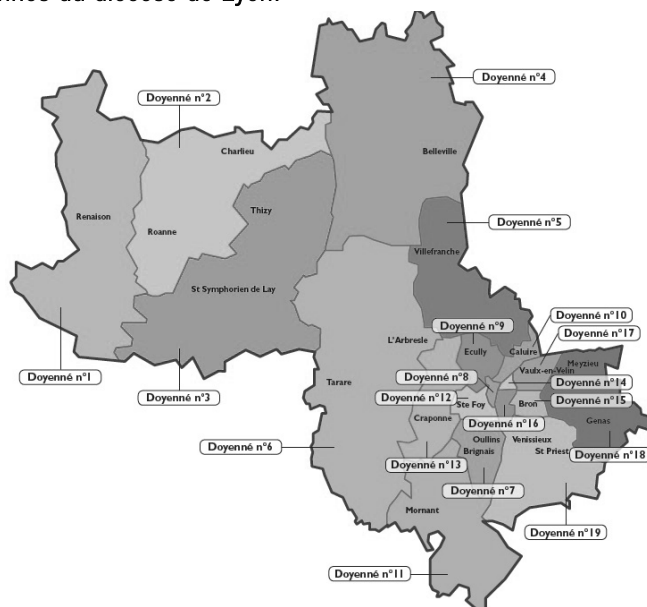
⁷²² Jacques GADILLE (dir.), *Le Diocèse de Lyon, op. cit.*, p. 5.

⁷²³ *Ibid.*, p. 304.

⁷²⁴ Doyenné du Sud Ouest Lyonnais (7 paroisses), Doyenné de Presqu'île - Vieux Lyon (6), Doyenné de Vaise - Monts d'Or (7), Doyenné du Plateau (9), Doyenné de la Vallée du Rhône (6), Doyenné de l'Ouest Lyonnais (6), Doyenné des Portes de l'Ouest Lyonnais (6), Doyenné des Brotteaux (6), Doyenné de Bron - Lyon Est (5), Doyenné de Lyon Sud (4), Doyenné de Vaulx-en-Velin

2017 sur le diocèse stéphanois. Cette nouvelle échelle de regroupements en alliances paroissiales, est au nombre de onze⁷²⁵, regroupant des territoires paroissiaux pour certains déjà bien vastes. En 1999, le diocèse est passé de 240 à 30 paroisses.

Cartographie 4.9 : Doyennés du diocèse de Lyon.



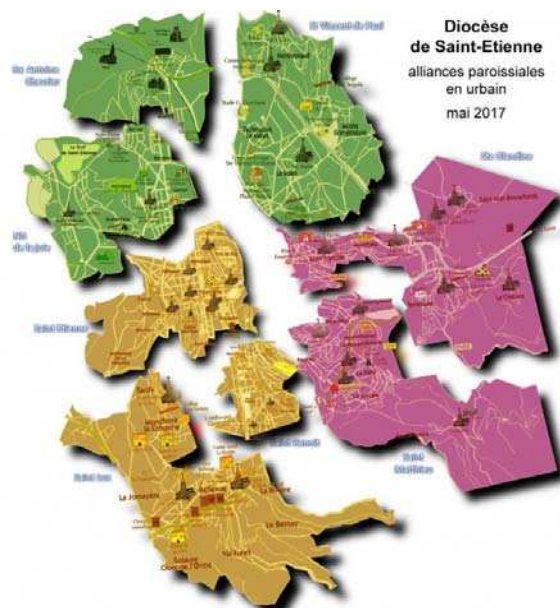
Source : Diocèse de Lyon, <<http://www.jeunescathoslyon.fr/la-foi-catholique/>>, consulté le 10 janvier 2018.

Cartographie 4.10 : Alliances paroissiales du diocèse de Saint-Étienne.



– Villeurbanne (4), Doyenné des Portes du Dauphiné (3), Doyenné du Sud Est Lyonnais (5), Doyenné du Nord Beaujolais (6), Doyenné du Grand Ouest Lyonnais (6), Doyenné de Fontaines-Villefranche (5), Doyenné des Monts de la Madeleine (4), Doyenné du Pays de Roanne et de Charlieu (6) et Doyenné entre Rhône et Roannais (5), annuaire du diocèse de Lyon 2016.

⁷²⁵ Alliances paroissiales : Forez Nord (3 paroisses), Forez Sud (2), Forez Lyonnais (3), Montbrisonnais (2), Onzon Lyonnais (3), Pays de Gier (3), Pilat (3), Vallée de l'Ondaine (3). Alliance en urbain : Saint-Etienne Nord (3), Saint-Etienne Centre-Est (3) et Saint-Etienne Sud-Est (2).



Source : Diocèse de Saint-Étienne, <<http://www.diocese-saintetienne.fr/Alliances-paroissiales-quelques.html>>, consulté le 1^{er} décembre 2017.

Figure 4.6 : Tableau récapitulatif du territoire administratif et religieux.

	Administratif		Religieux	
	Dpt Rhône	Dpt Loire	Diocèse Lyon	Diocèse Saint-Etienne
Superficie (km ²)	3 249,10	4 780,60	5 087	3 035
Nombre d'habitants	1 801 885	757 305	1 959 153	600 037
Nombre des communes/paroisses	289	326	120	30

Source : Insee et diocèses de Lyon et Saint-Étienne, compilation MMP, 2018.

Même si historiquement les communes ont été fondées sur les paroisses, les chiffres actuels montrent que le nombre de paroisses a largement baissé par rapport au nombre de communes. Les regroupements territoriaux mis en œuvre au niveau national, que ce soit des communes nouvelles ou des EPCI, semblent moins drastiques que les regroupements paroissiaux. Pourtant, la mutualisation accrue des compétences communales laisse présager à termes un maillage territorial se rapprochant de l'organisation religieuse. Dans ce contexte, comment seront gérées les églises qui représentent depuis déjà quelques années de lourdes charges pour des communes en restriction budgétaire croissante ? Dans cette optique, pour délimiter l'aire d'étude au-delà des simples découpages officiels, il semble important de considérer les réalités territoriales appréhendées « sous l'angle du vécu, des pratiques »⁷²⁶, pour pouvoir par la suite envisager des projets de reprise à l'échelle d'un territoire (administrations et habitants). Michel Rautenberg souligne l'importance de la prise en compte de l'imaginaire dans les transformations d'une ville car elles

⁷²⁶ Catherine FORET et Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (Rhône), *Vivre et se représenter un territoire métropolitain*, op. cit., p. 4.

« ne peuvent pas être analysées et comprises sans tenir compte des images de la ville qui sont produites et transmises sur le territoire »⁷²⁷.

Un territoire vécu : superposition des cartographies et mise en perspective historique

Pour délimiter une aire d'étude permettant de prendre en compte les différentes dynamiques du territoire, la superposition des deux cartes précédentes s'impose.

Tout d'abord, il est important de rappeler que le Rhône et la Loire ont été séparés en 1793 après une première création éphémère du département Rhône-et-Loire à la Révolution⁷²⁸. En effet, sous l'Ancien Régime le territoire de la généralité de Lyon était constitué de trois provinces, le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais⁷²⁹, assemblées en un seul gouvernement. La délimitation des deux départements relève en quelque sorte d'une punition à l'encontre de la ville de Lyon à cause des actions révolutionnaires qu'elle a menées⁷³⁰ ; cette séparation a fait du Rhône une des plus petites régions. Dans l'ensemble, elle respecte la division historique des provinces, ainsi le Forez compose la Loire, le Beaujolais et le Lyonnais presque intégralement forment le Rhône.

Dans le développement de ces départements, malgré la présence de villes comme Villefranche (Beaujolais), Montbrison, Saint-Étienne et Roanne (Forez), la ville de Lyon occupe une place importante. Déjà sous l'Ancien Régime et lors de la création du département Rhône-et-Loire en 1790, Lyon renfermait environ 20 % de la population globale de la circonscription administrative⁷³¹. Bien que ce territoire ne soit pas uniforme et constitué de zones très contrastés, de part la géographie, l'histoire, l'occupation des sols et les activités, « la domination de Lyon sur sa campagne et sa région ont en partie occulté ces différences »⁷³² par son influence sur divers points. À cette époque, Saint-Étienne est tout de même considérée comme la ville « la plus considérable du Forez, la seconde du gouvernement du Lyonnais, renommée par ses manufactures et son commerce en armes clincailleries et rubans »⁷³³.

Au XIX^e siècle, leurs épopées industrielles respectives se croisent et s'alimentent grâce à leur proximité géographique renforcée dès la fin du XVIII^e siècle par le canal du Gier, entre Givors et Rive-de-Gier puis la

⁷²⁷ Michel RAUTENBERG, « Images, imaginaires sociaux et opérateurs d'imaginaires », in Michel RAUTENBERG et Corine VEDRINE, *Saint-Etienne, ville imaginée: mineurs, artistes et habitants*, Publications de l'Université Saint-Etienne, Saint-Etienne, Sociologie Matières à penser, p. 9.

⁷²⁸ Maurice GARDEN, Christine BRONNERT et Brigitte CHAPPE, *Paroisses et communes de France, Rhône, op. cit.*, p. 7.

⁷²⁹ *Ibid.*, p. 14.

⁷³⁰ *Ibid.*, p. 16.

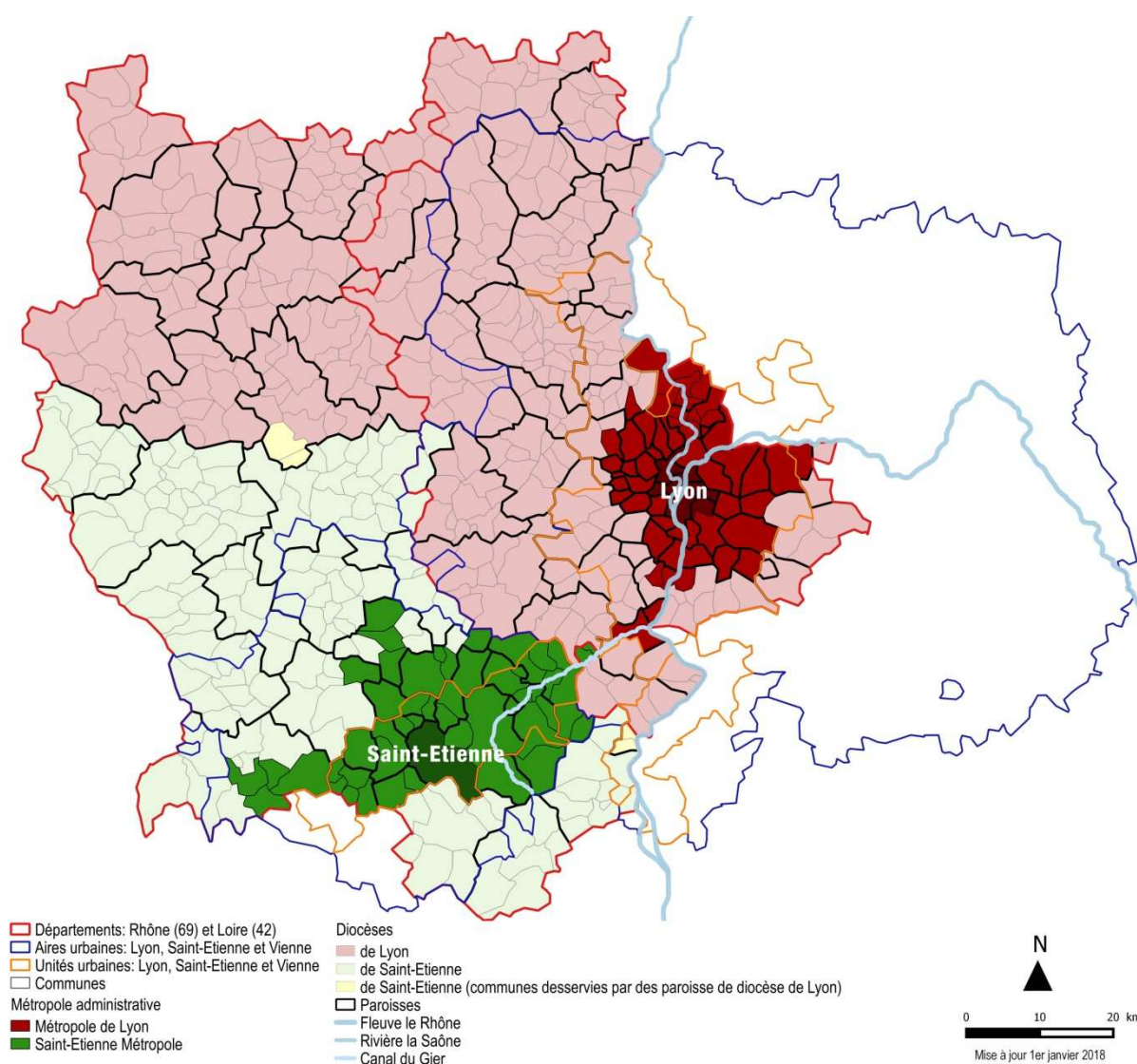
⁷³¹ *Ibid.*, p. 25.

⁷³² *Ibid.*, p. 7.

⁷³³ J.-E. DUFOUR, *Dictionnaire topographique du département la Loire*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, (1946) 2006, p. 867.

Grand-Croix. Un temps appelé « canal des deux mers », le projet devait relier la Loire au Rhône⁷³⁴. Plus tard, en 1827, la société anonyme dite « du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon » voit le jour avec le premier chemin de fer en France pour le transport de marchandises, puis le transport de voyageurs dès 1837⁷³⁵. Cette innovation facilita largement les échanges démographiques comme économiques entre une ville moyenne industrielle et minière et une grande ville industrielle, formant une vallée industrielle, la vallée du Gier. D'un côté Saint-Étienne profite de l'essor lyonnais en se développant pour répondre aux besoins de matières et de productions, mais d'un autre elle subit la concurrence et l'ombre d'une grande ville comme Lyon.

Cartographie 4.11 : Superposition des cartes administrative et religieuse.



Source : MMP, 2018.

⁷³⁴ Projet de canal en 1749, réalisation du premier tronçon Givors - Rive-de-Gier en 1761, voir Etienne ABELLE, *Histoire de Givors*, Lyon, Librairie Ancienne de Louis Brun, 1912, pp. 173-183.

⁷³⁵ *Ibid.*, p. 252.

Sur le plan religieux, jusqu'au milieu du XX^e siècle, un seul et unique diocèse gère le territoire, pourtant « le contraste de la pratique religieuse entre villes industrielles et campagnes n'avait fait que grandir au cours du [XIX^e] siècle »⁷³⁶. Bien que villes industrielles, Lyon et Saint-Étienne sont des villes de tradition chrétienne sous l'égide du prestigieux et antique diocèse de Lyon. Pour Georges-Henri Laffont, deux raisons expliquent cette histoire. D'une part le recrutement démographique de Saint-Étienne, majoritairement rural, s'est fait dans les « montagnes chrétiennes »⁷³⁷ comme le Forez, la Haute-Loire, le Vivarais⁷³⁸, le Pilat ou le sud des Monts du lyonnais. D'autre part, le patronat qui a exercé une domination sur la société locale en imposant « un véritable modèle culturel et cultuel », avec par exemple des saints protecteurs dans les usines et dans les mines, provenait de familles lyonnaises ou avait des liens étroits avec ce milieu bourgeois catholique.

Pour comprendre le territoire aujourd'hui, il est important de rappeler le processus de décroissance de Saint-Étienne et de son agglomération, entamé avec la fermeture des Houillères dès les années 1960⁷³⁹ et en constante accélération entre les années 1970 et 1980. Ce déclin trouve son origine dans la « désindustrialisation de la ville et des vallées industrielles avoisinantes », mais il est « aussi alimenté par une évasion des classes moyennes et supérieures »⁷⁴⁰ vers les communes de la couronne et secondairement vers les communes périphériques puis vers des communes de Haute-Loire ou du Rhône, plus attractives.

L'histoire montre que ce territoire s'est largement construit à partir de flux, de liens humains et matériels, le long de l'axe Lyon Saint-Étienne, renforcé en 1983 par la mise en place de l'autoroute A 47. D'ailleurs, des recherches portant sur *Les enjeux culturels et urbains du travail de mémoire*⁷⁴¹ au niveau de l'ancienne région Rhône-Alpes, mettent en évidence les logiques « de mobilité résidentielle et de rapprochement familial, des mises en récit d'histoires collectives, des sentiments d'attachement et d'appartenance »⁷⁴² qui ne s'arrêtent pas aux frontières communes de résidence. Aujourd'hui, même si deux réalités urbaine et démographique répondent à la définition d'aires urbaines et que leur gestion administrative sont bien distinctes, le vécu et l'appréhension de ce territoire mobilisent des registres

⁷³⁶ Jacques GADILLE (dir.), *Le Diocèse de Lyon, op. cit.*, p. 251.

⁷³⁷ Georges Henry LAFFONT, *L'adaptation du service de l'Église catholique, op. cit.*, p. 83.

⁷³⁸ En plus faible quantité car il y a dans sur ce territoire les villes les plus protestantes de France comme le Chambon-sur-Lignon.

⁷³⁹ Nicolas CAUCHI-DUVAL, Vincent BEAL et Max ROUSSEAU, « La décroissance urbaine en France », *op. cit.*, p. 11.

⁷⁴⁰ *Ibid.*, p. 10.

⁷⁴¹ Catherine FORET et Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (Rhône), *Vivre et se représenter un territoire métropolitain, op. cit.*, p. 7.

⁷⁴² *Ibid.*, p. 8.

symboliques communs. Ils trouvent « souvent leur origine dans l’aventure industrielle qui a marqué toute la région, depuis la seconde moitié du XIX^e siècle ; et notamment dans les processus migratoires »⁷⁴³ au sein de la vallée et le long de l’axe brassant des villes comme Firminy, Saint-Étienne, Saint-Chamond, L’Horme, Lorette, Rive-de-Gier, Givors, Lyon et ses communes proches.

En d’autres termes, les traces de ce passé continuent d’imprégner la société locale aujourd’hui et à ce titre, l’aire d’étude se veut représentative de cette dynamique. Plutôt que de privilégier une approche sur un territoire dont les frontières sont officiellement établies, un département ou un diocèse – ce qui faciliterait pourtant la mise en place de l’aire d’étude et la recherche qui s’en suit (prise de contact, connaissance du contexte et des acteurs politiques et religieux, etc) - le choix de l’aire d’étude a pour but de révéler cette spécificité territoriale. L’objectif est également de pouvoir observer deux façons de faire face à la problématique des églises en mutations que ce soit par les pouvoirs publiques, les communes, ou par les pouvoirs religieux à travers la pratique de deux diocèses.

En conclusion, la superposition des cartographies civile et religieuse complétée par une meilleure connaissance du territoire, restreignent l’aire d’étude aux frontières des deux départements du Rhône et de la Loire tout en croisant différents paramètres : les concepts géographiques et plus particulièrement les unités urbaines, les organisations administratives récentes en métropoles, reflets des logiques de gouvernance locale, et les organisations paroissiales regroupées encore récemment en 2017 et 2018⁷⁴⁴. Plus précisément, les limites composent avec celle des deux unités urbaines tout en prenant en compte les communes des deux métropoles. Ainsi, si certaines communes sont intégrées à une métropole, l’ensemble des communes de la paroisse dont elles font partie est compris dans l’aire d’étude. Cette logique permet d’avoir dans ce panel territorial non seulement des grands pôles mais également des franges de territoires en couronne des grands pôles urbains, des communes multipolarisées ainsi que des communes isolées hors influence des grands pôles urbains à l’extrémité ouest de la Loire.

4.3 Résultats

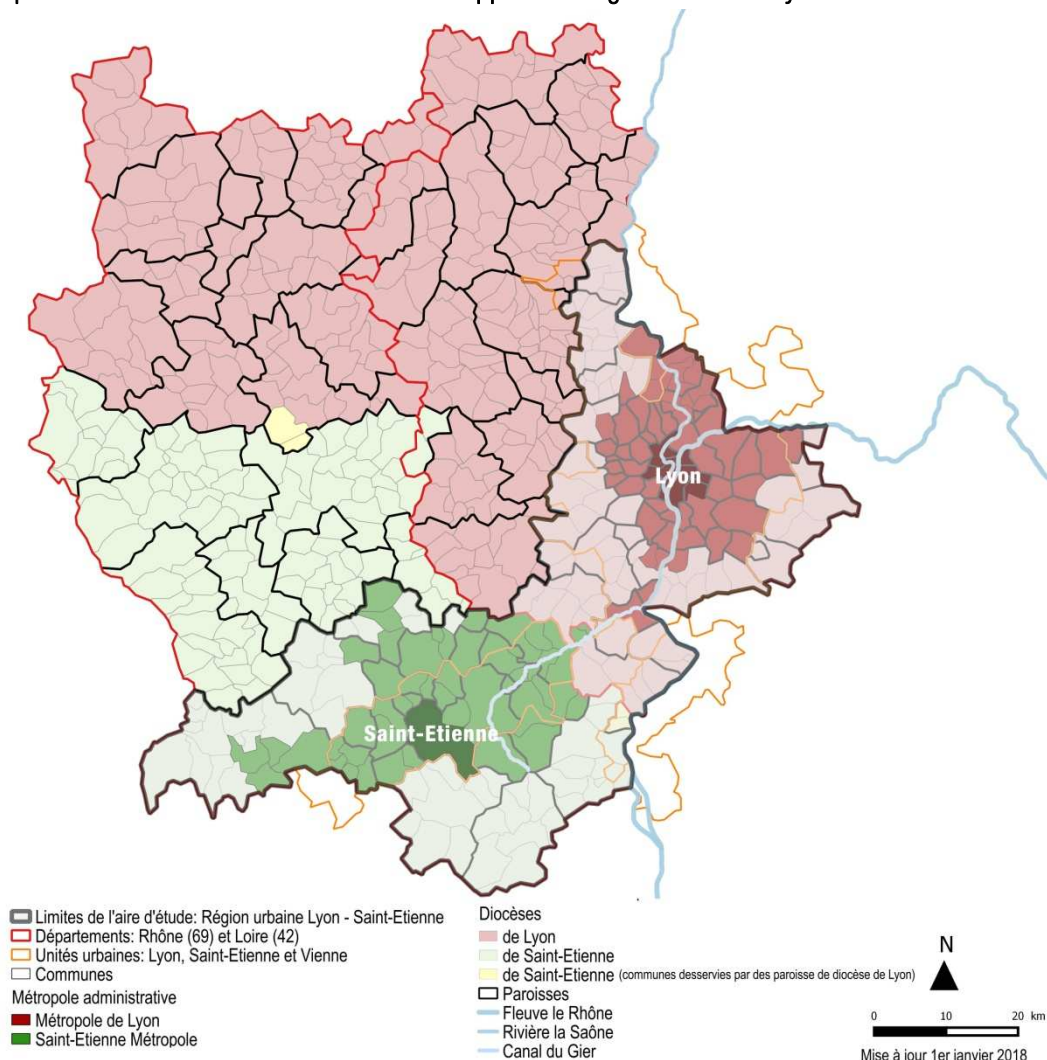
La définition de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne permet de poser les limites du recensement des églises paroissiales. Grâce à cette échelle de territoire, les objets d’étude peuvent être analysés sous trois angles complémentaires : comme représentants d’une famille typologique, dans notre cas ses mutations, et comme parties d’un ensemble inscrit dans l’espace et comme individus (c’est la monographie ou

⁷⁴³ *Ibid.*

⁷⁴⁴ Dernière mise à jour territoriale (communes faisant partie d’une métropole ou regroupement paroissial) au 1^{er} juillet 2018.

l'étude approfondie)⁷⁴⁵. Ainsi, les données issues du territoire délimité apportent un éclairage sur le contexte géographique de l'aire d'étude. Le recensement des églises et chapelles paroissiales constitue une première connaissance de l'état des lieux du phénomène de mutation des églises sur cette zone.

Cartographie 4.12 : Les limites de l'aire d'étude appelée la région urbaine - Lyon Saint-Étienne.



Source : MMP, 2018.

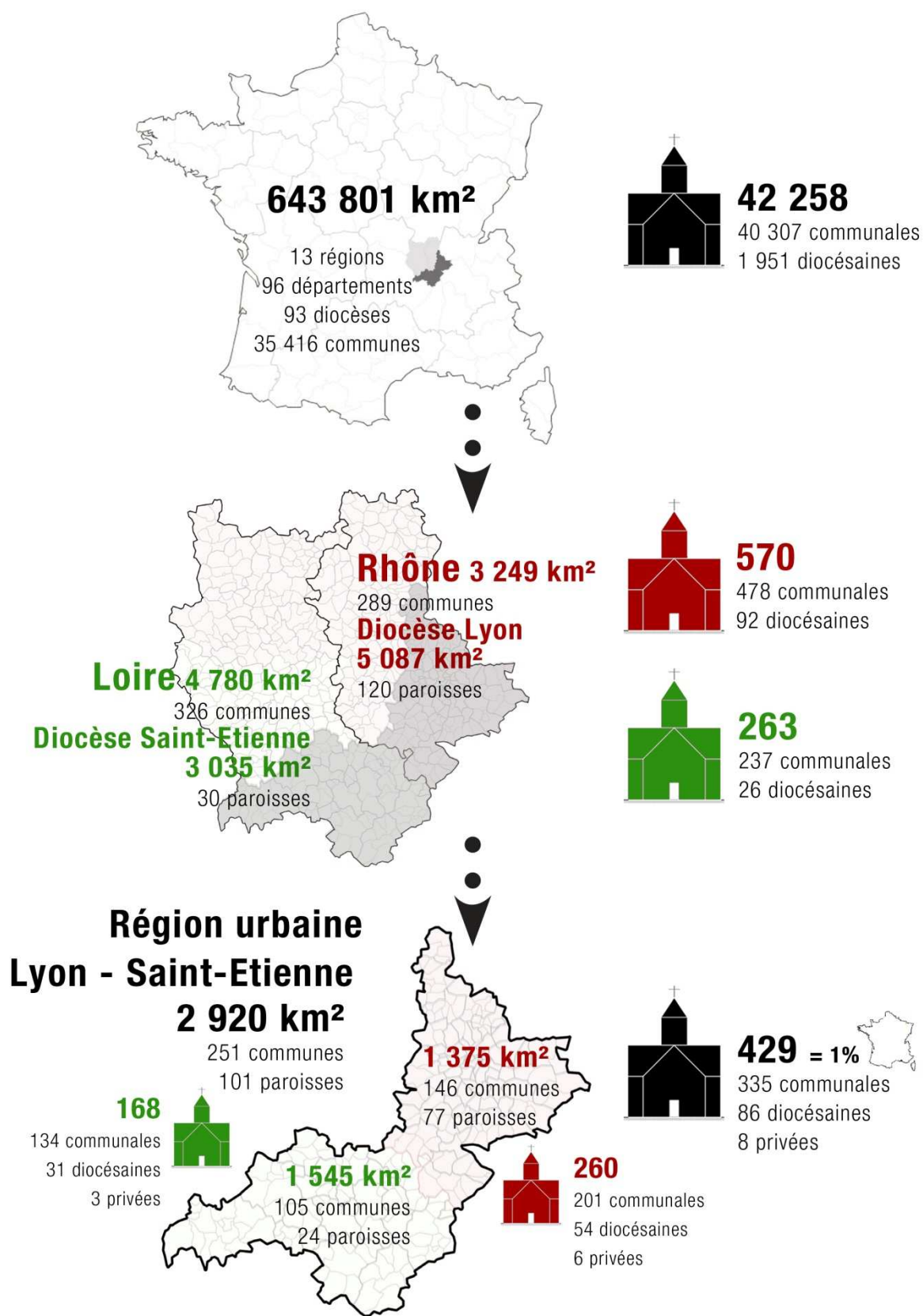
4.3.1 Panorama territorial

L'ensemble du corpus recensé est implanté sur un territoire de 2 920 km², composé de 251 communes⁷⁴⁶ pour 101 paroisses, à cheval entre le Rhône et la Loire ainsi que le diocèse de Lyon et de Saint-Étienne. La partie lyonnaise représente 1 375 km² avec 146 communes et 77 paroisses et ensembles paroissiaux, alors que la stéphanoise a une surface de 1 545 km² pour 105 communes et 24 paroisses.

⁷⁴⁵ Hélène VERDIER *et al.*, *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire Général du patrimoine culturel*, *op. cit.*, p. 25.

⁷⁴⁶ Listes des communes de la Loire et du Rhône, voir Volume II Annexes.

Figure 4.7 : Schéma de définition de l'aire d'étude et du corpus.



Source : MMP, mise à jour au 1^{er} août 2018.

4.3.2 Panorama des églises paroissiales

4.3.2.1 Approche quantitative

Alors que l'étude menée en 1981 estime à 454 le nombre moyen d'édifices culturels par département français⁷⁴⁷, le recensement réalisé sur la région urbaine Lyon - Saint Étienne en comptabilise 429, soit l'équivalent d'un département et environ 1 % du corpus national⁷⁴⁸. Pourtant, alors que la superficie médiane d'un département en France métropolitaine est de 5 880 km², le Rhône (2 715 km²) et la Loire (4781 km²) font partie des plus petits territoires français de cet échelon. Le nombre d'églises paroissiales inventoriées prouvent que la zone d'étude (2 920 km²) a une forte densité d'églises et chapelles paroissiales par rapport à la moyenne nationale qui est de 1,4 églises par commune⁷⁴⁹, pour 1,7 sur le territoire d'étude. Seules deux communes dans la Loire ne possèdent pas d'église ou de chapelle paroissiale, Çaloire et Châteauneuf.

Les propriétés communales sont au nombre de 335 pour 85 diocésaines et huit appartiennent à un propriétaire privé autre que le diocèse.

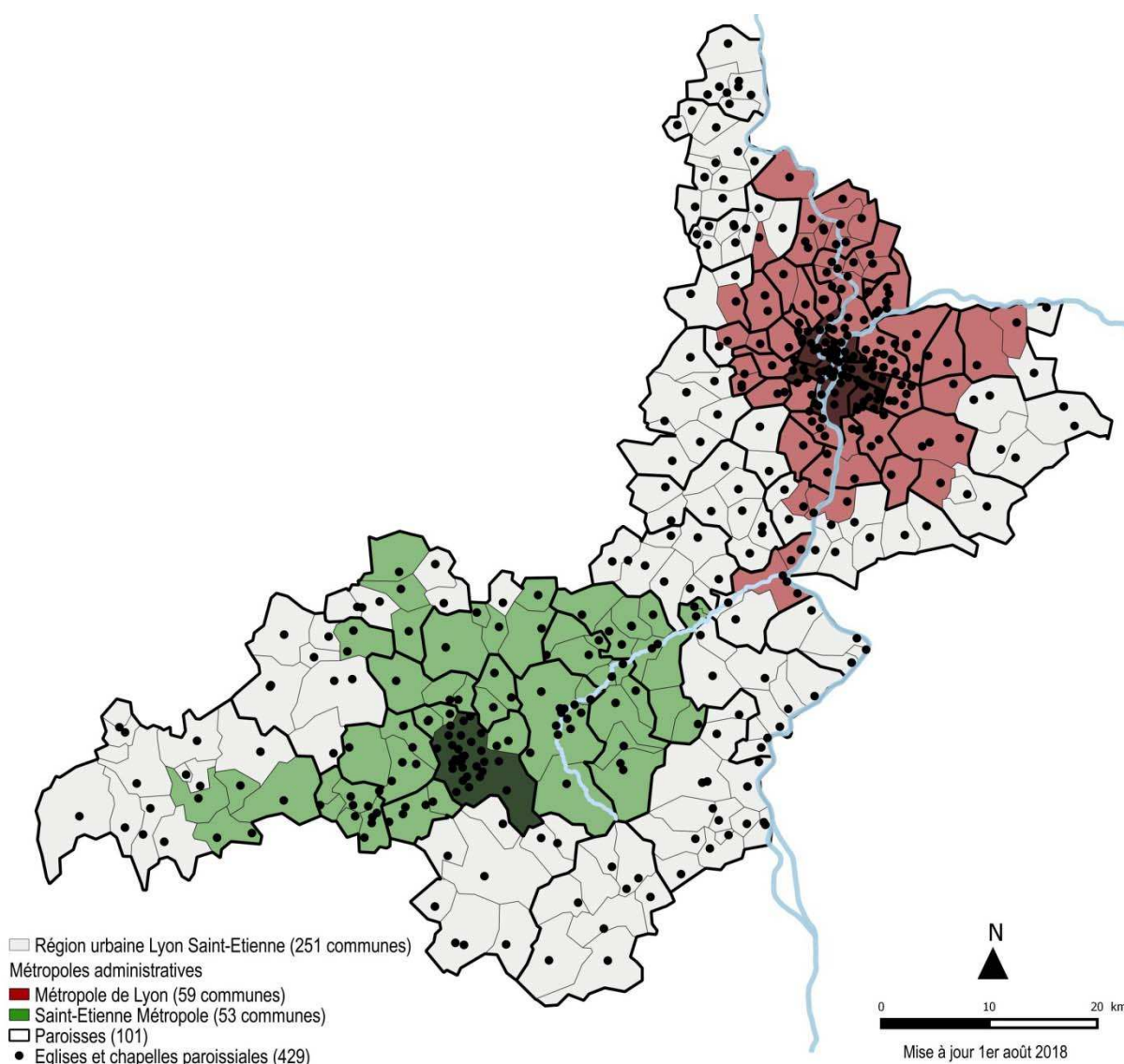
La partie du diocèse de Lyon comptabilise 261 édifices (201 communaux, 54 diocésains et 6 privés) contre 168 (134 communaux, 31 diocésains et 3 privés) sur le secteur stéphanois. Ces chiffres comprennent aussi les églises démolies.

⁷⁴⁷ Bernadette DUBOSCOQ *et al.*, *Eglises, chapelles et temples de France: un bien commun familial et menacé*, *op. cit.*, p.28.

⁷⁴⁸ Pour rappel 42 258 dont 40 307 de propriété communale et 1 951 de propriété diocésaine, voir « Les églises, État des lieux, Quelques chiffres, Les églises et chapelles en France », in *Ces églises qui font l'Église*, *op. cit.* p. 16.

⁷⁴⁹ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 16.

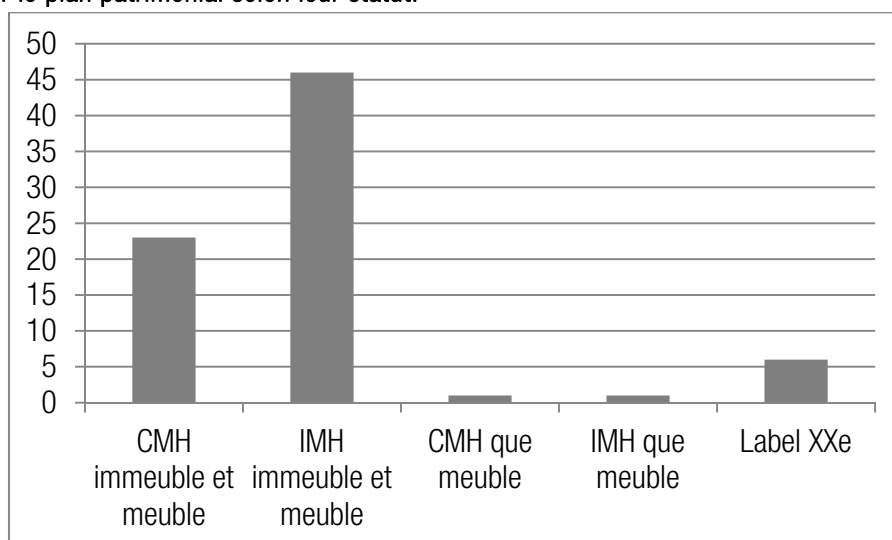
Cartographie 4.13 : Églises et chapelles paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne.



Source : MMP, 2018.

Sur ces 429 édifices, 77 (18 %) bénéficient d'une ou de plusieurs reconnaissances patrimoniales soit un classement meuble et immeuble au titre des monuments historiques (CMH), une inscription meuble et immeuble au titre des monuments historiques (IMH) ou une labellisation « architecture contemporaine remarquable » (label XX^e). Parmi cette sélection, 71 églises sont protégées entièrement ou partiellement au titre des monuments historiques (CMH et IMH immeuble et meuble) dont 23 immeubles CMH et 46 IMH. Seules deux églises possèdent des biens immeubles par destination protégés au titre des monuments historiques (un CMH et un IMH) sans que l'édifice ne soit lui-même protégé. Enfin, neuf églises et chapelles paroissiales ont reçu le label XX^e dont trois sont également protégées au titre des MH (une CMH et deux IMH).

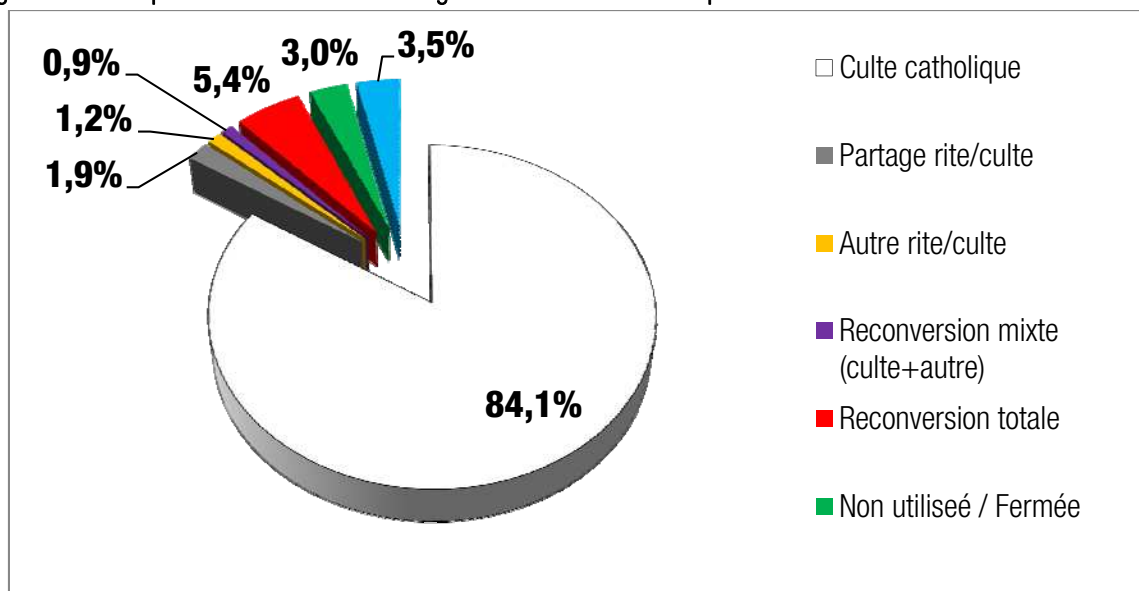
Figure 4.8 : Ventilation des églises et chapelles paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne, reconnues sur le plan patrimonial selon leur statut.



Source : MMP, mise à jour au 1^{er} août 2018.

La totalité des 429 édifices inventoriés comptabilise 55 mutations majeures (12,82 %) à travers 27 reconversions (5,4 %) dont 4 mixtes (partage du culte avec autre usage civil) et 23 reconversions totales depuis avant 1905. Treize (3 %) églises sont actuellement fermées mais nous reviendrons ultérieurement sur le recensement des églises non utilisées qui constitue une des difficultés et des limites rencontrées durant l'inventaire. En effet, les diocèses ou paroisses communiquent assez peu sur ce sujet⁷⁵⁰.

Figure 4.9 : Proportion des différents usages sur la totalité du corpus.



Source : MMP, mise à jour au 1^{er} août 2018.

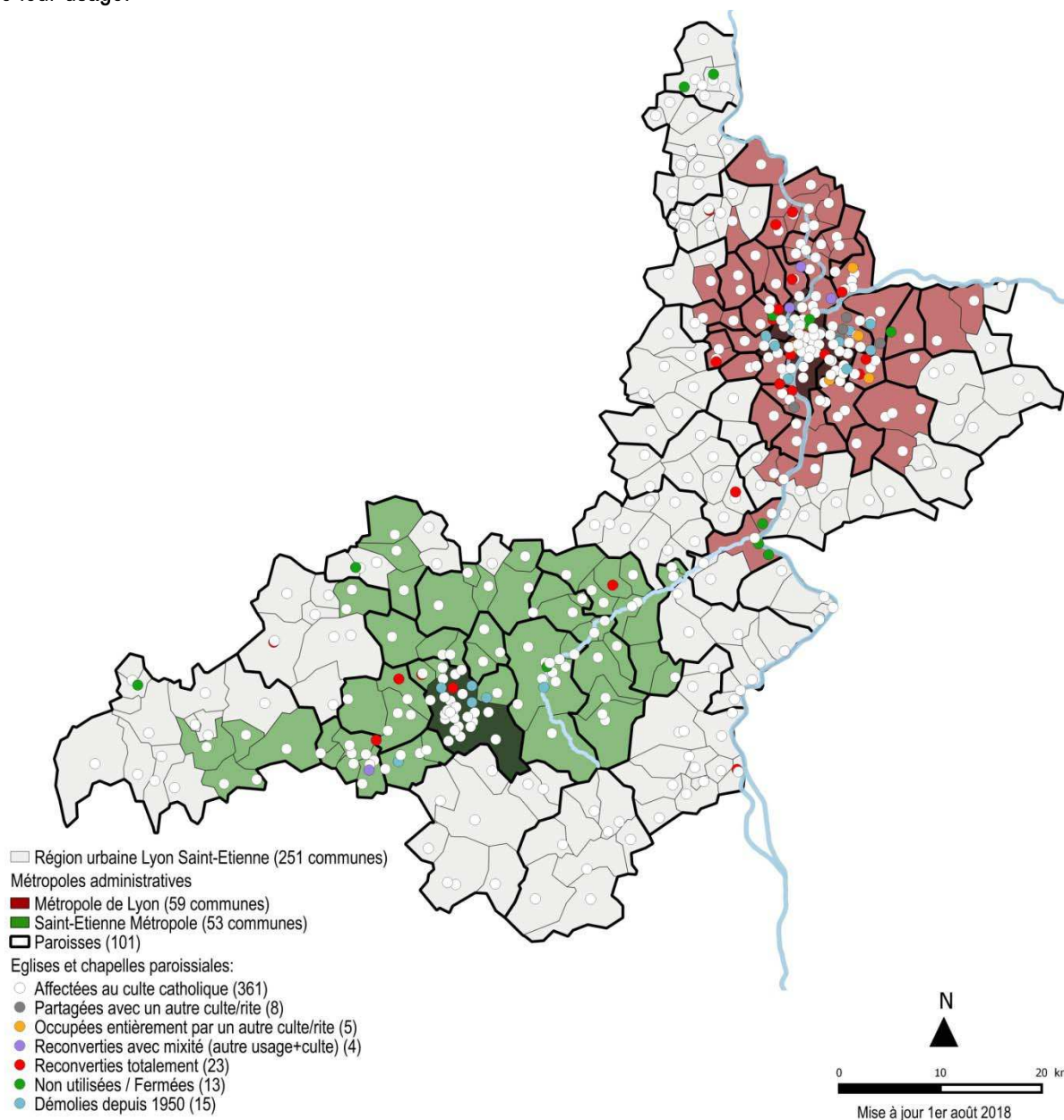
⁷⁵⁰ Attitude observée à plusieurs reprises par exemple lors d'un entretien avec le service immobilier du diocèse de Saint-Etienne, ou encore lors d'un échange par mail avec le curé de la paroisse de l'église du Bon Pasteur à Lyon, qui ne reconnaissait pas l'abandon de cet édifice pourtant publiquement connu.

Figure 4.10 : États des lieux des usages des églises et chapelles paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne.

		Rhône / Diocèse de Lyon		Loire / Diocèse de Saint-Etienne		Total 2018	
Églises occupées par le culte	catholique uniquement	210		151		361	
	catholique et partage avec autre rite/culte	8	223	0	151	8	374
	rite autre uniquement	5		0		5	
Églises reconverties à un autre usage	culte catholique ou autre rite/culte + autre usage	3	19	1	8	4	27
	usage civil	16		7		23	
Églises non utilisées / fermées			10		3		13
Sous-total			252		162		414
Églises démolies depuis 1950			9		6		15
Total			261		168		429

Source : MMP, mise à jour au 1^{er} août 2018.

Cartographie 4.14 : Églises et chapelles paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne en fonction de leur usage.

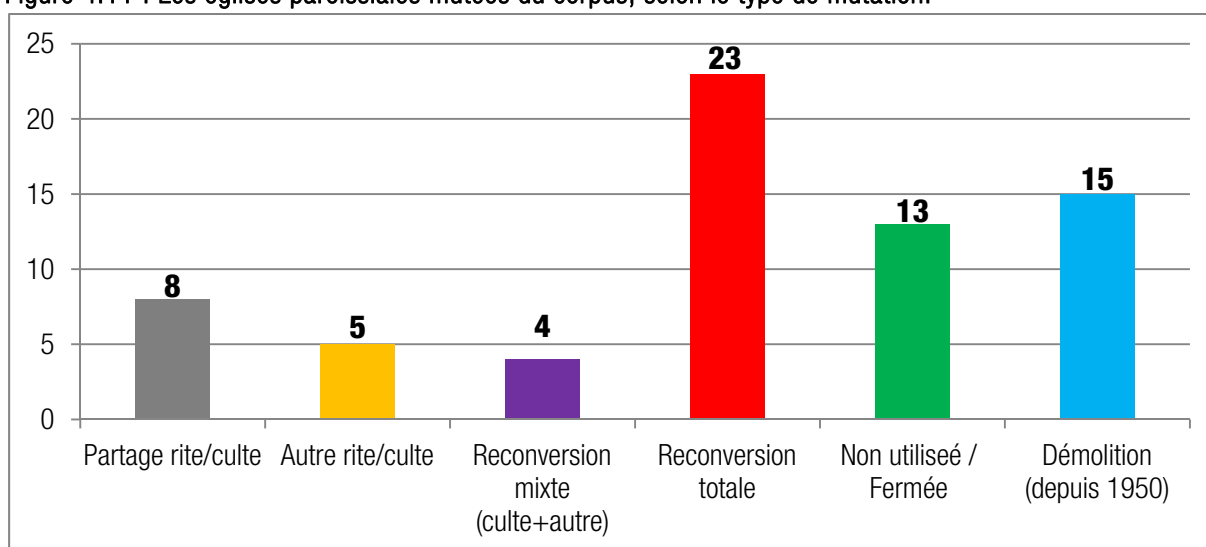


Source : MMP, 2018.

Dans le cas des démolitions, deux types sont observés : les démolitions avec reconstruction et les démolitions définitives, sans reconstruction. Ainsi, quinze églises (3,5 %) ont été démolies depuis 1950, dont cinq avec reconstruction.

Même si notre étude se concentre sur les mutations telles que les reconversions, les démolitions et les fermetures, il nous semble intéressant de pointer des changements, même mineurs, à propos des églises destinées au culte. Dans cette catégorie d'usage, sur treize églises (3,1 %) deux évolutions des pratiques sont observées. Depuis quelques années huit (1,9 %) églises catholiques de rite romain partagent leur espace avec d'autre rite ou culte, cinq (1,2 %) autres sont entièrement destinées à un autre rite ou culte.

Figure 4.11 : Les églises paroissiales mutées du corpus, selon le type de mutation.



Source : MMP, mise à jour au 1^{er} août 2018.

4.3.2.2 Approche chronologique

La mise en perspective des différentes mutations dans le temps éclaire davantage leurs évolutions.

Au préalable, nous notifions que les édifices non utilisés pour le culte ne sont pas intégrés à cette approche chronologique car l'inventaire rencontre une réelle difficulté à recenser ce phénomène comme énoncé ci-avant. De surcroit, l'historique des années de fermeture au culte de certains édifices n'existe pas et il évolue en fonction du programme pastoral mis en place à l'arrivée de chaque nouveau prêtre⁷⁵¹. En dehors des fermetures notoires des églises en plein cœur de Lyon - l'église du Bon Pasteur depuis 1984 suite à un incendie de l'orgue⁷⁵² et pour des raisons de sécurité celle de l'église Saint-Bernard

⁷⁵¹ L'inventaire fait état de la situation au 1^{er} juillet 2018.

⁷⁵² Entretien Michel Durand, curé de la paroisse des pentes de la Croix-Rousse en 2002, le 16 février 2016, voir aussi Michel DURAND, Mathieu LOURS et Etienne PIQUET-GAUTHIER, *Lyon sacré les lieux de culte du Grand Lyon*, op. cit., p. 29.

depuis 1993⁷⁵³ - ou encore l'église Notre-Dame en péril à Saint-Chamond⁷⁵⁴ (42), il n'est pas aisé d'accéder à ce genre de données. Même l'analyse des sites internet des paroisses et des bulletins paroissiaux ne permet pas de collecter ces informations car d'une part, les sites ne sont pas toujours à jour et d'autre part, les églises non utilisées ne font l'objet d'article dans les médias que lorsqu'il y a une annonce de vente ou démolition où lors d'une mobilisation patrimoniale à travers le lancement d'une pétition.

Tout d'abord, nous pouvons observer que les reconversions mixtes sont rares, les quatre exemples se répartissent de façon continue dans le temps. À l'exception des années 1980, il y en a une toutes les décennies depuis 1970.

Pour les reconversions totales, la majeure partie, soit six cas (27,3 %), a eu lieu avant 1905. La reconversion de l'ancienne église Saint-Pierre-des-Terreux en 1905⁷⁵⁵, constitue un exemple de passage du religieux au laïque au moment de la séparation des Églises et de l'État. Cette pratique resurgit avec un cas pour chacune des décennies 1960 et 1970. Puis trois transformations sont réalisées au cours des années 1980 puis deux en 1990. Depuis, les chiffres augmentent avec un pic de six projets entre 2000 et 2009 (27,3 %) et trois depuis 2010. En juin 2016, un quatrième projet, celui de la reconversion de l'église Saint-Bernard, a été annoncé par la ville de Lyon dans les médias⁷⁵⁶. En 2018, un cinquième projet est annoncé par le diocèse lui-même au sujet de l'église du Bon Pasteur dans le 1^{er} arrondissement de Lyon⁷⁵⁷. Toutefois à ce jour, ces deux églises restent comptabilisées parmi les édifices fermées dans notre recherche⁷⁵⁸.

En revanche, le phénomène de démolition d'églises et de chapelles paroissiales n'est pas en progression constante depuis 1950 mais observé par phases de pics dans le temps⁷⁵⁹. Même si la démolition de l'église Saint-Charles-de-Serin dans le quartier de Vaise dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon a fait l'objet d'une reconstruction, l'année 1950 marque la première démolition pour un grand projet urbain du XX^e siècle, le percement du tunnel de la Croix-Rousse. Notons cependant, qu'une autre église remarquable a été démolie à la fin des années 1950 dans le cadre du projet Moncey-Nord, lors du grand projet urbain de la Part-Dieu. L'église de la Cité de l'Enfant-Jésus, dite Cité Rambaud, n'avait pas le statut d'église

⁷⁵³ *Lyon : la résurrection de l'église des Canuts*, article non daté rencontré dans le dossier de pré-inventaire des monuments et richesses artistiques, Archives départementales du Rhône.

⁷⁵⁴ Site internet de l'association constituée pour la protection de l'église Notre-Dame de Saint-Chamond, en ligne : <<http://notredame.stchamond.free.fr/accueil.htm>>, consulté le 16 juin 2017.

⁷⁵⁵ Dominique BERTIN, Nicolas REVEYRON et Jean-François REYNAUD, *Lyon et ses églises guide*, op. cit., pp. 67-68.

⁷⁵⁶ Ville de Lyon, *Église Saint-Bernard : une reconversion inédite*, Dossier de presse, juin 2016, 14 p.

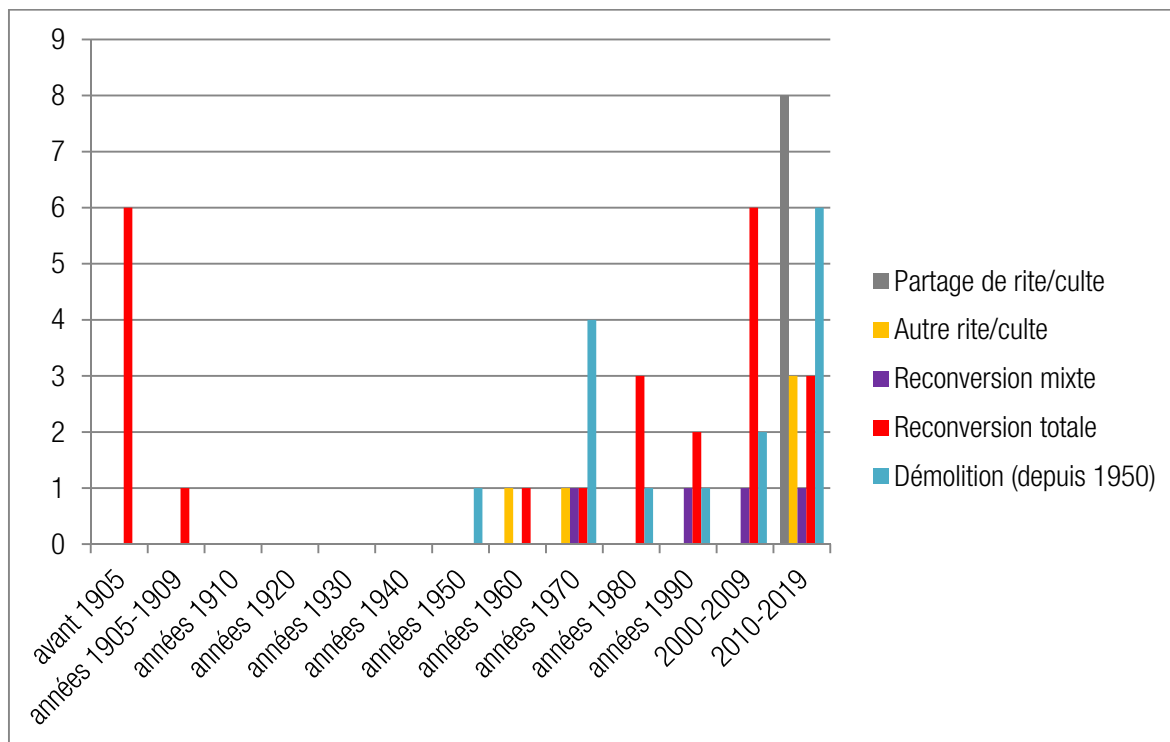
⁷⁵⁷ Alexandre BUISINE, « L'horizon du Bon-Pasteur se dégage », dossier Patrimoine catholique Lyon, la petite Rome, *Nouveau Lyon*, juin 2018, n° 21, p. 57.

⁷⁵⁸ En date du 1^{er} août 2018.

⁷⁵⁹ Voir Volume II Annexes, fiches d'inventaire "démolition".

paroissiale mais de « chapelle de cité »⁷⁶⁰ ; à ce titre elle n'entre pas dans la définition du corpus d'étude. Contrairement à l'église de Vaise, celle-ci a été détruite de façon définitive pour faire place à des barres d'immeubles, suivant le plan d'aménagement de l'urbaniste Jean Zumbrunnen.

Figure 4.12 : Chronologie des mutations des églises et chapelles paroissiales de la région urbaine - Lyon Saint-Étienne.



Source : MMP, mise à jour au 1^{er} août 2018.

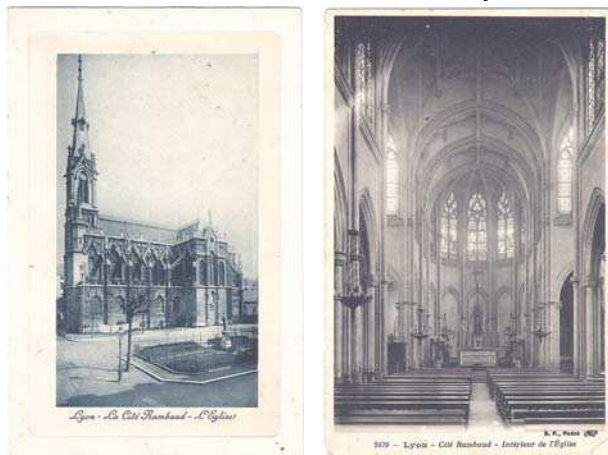
Figure 4.13 : Église Saint-Charles-de-Serin (1876-1883, Louis-Antoine-Maurice Bresson), démolie en 1950, Lyon 4^{ème}.



Sources : photo. extérieure, vers 1910, 1Ph6282, AML ; Carte postale vue intérieure, A. Michel éditeur, n.d. collection personnelle.

⁷⁶⁰ Céline CADIEU-DUMONT, *Architecture des édifices culturels lyonnais au XIXe siècle*, op. cit., p. 61.

Figure 4.14 : Église de la Cité de l'Enfant-Jésus démolie vers 1957, Lyon 3^{ème}.



Sources : Cartes postales, vue extérieure Librairie Bellecour, n.d. - vue intérieure, B. F., Paris, n.d., collection personnelle.

Il s'en suit des vagues successives de démolitions, entrecoupées d'actes isolés. D'abord dans les années 1970, avec quatre démolitions (30,7%) dont deux définitives : la chapelle Saint-Alban dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon en 1971 et l'église Sainte-Marie-de-l'Assomption sur la commune de La Mulatière⁷⁶¹ (69) en 1978, et deux avec reconstruction en 1971, l'église Saint-Joseph de Tassin-la-Demi-Lune⁷⁶² (69) et l'église Notre-Dame du Point du Jour dans le 5^{ème} arrondissement de Lyon⁷⁶³. Puis deux démolitions se font de manière isolée durant les deux décennies suivantes. L'église Notre-Dame de l'Assomption dans le quartier de Méons à Saint-Étienne (42) est démolie en 1986 suite à sa vente à un privé par le diocèse propriétaire. Puis l'église Saint-Joseph-de-Monthieu en 1994 alors en mauvais état malgré une reconstruction suite à des dommages de guerre⁷⁶⁴ est démolie à Saint-Étienne (42). Deux églises disparaissent autour de l'an 2000, l'église Sainte-Thérèse de Saint-Chamond (42) et l'église Saint-Pierre-Chanel de Villeurbanne (69), pour atteindre une nouvelle vague de démolitions.

De 2010 à 2019, six églises ont été ou vont être démolies. Cinq églises ont déjà disparu, la chapelle Sainte-Bernadette de Bel-Air à Saint-Étienne en 2012⁷⁶⁵, la chapelle Saint-Vincent de Paul ou chapelle du Pont-des-Planches à Vaulx-en-Velin (69) qui a fait l'objet d'une reconstruction en 2012⁷⁶⁶, la démolition partielle de l'église du Cœur-Immaculé-de-Marie dans le quartier de la Ferrandière à Villeurbanne en 2016⁷⁶⁷, l'église Notre-Dame-de-l'Annonciation ou église de la Baraillère à Saint-Jean-Bonnefonds⁷⁶⁸ (42)

⁷⁶¹ Olivier CHATELAN, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise*, op. cit., p. 313-314.

⁷⁶² Groupe de Recherches Historiques de Tassin la Demi-Lune, « Les églises de Tassin-Bourg, leur histoire », *La Gazette de l'horloge*, 2015 ; Philippe DUFIEUX, *Le mythe de la primatie des Gaules*, op. cit., p. 137.

⁷⁶³ Dominique BERTIN, Nicolas REVEYRON et Jean-François REYNAUD, *Lyon et ses églises guide*, op. cit., p. 61.

⁷⁶⁴ *Église Saint-Joseph-de-Monthieu, Notice historique*, Archives municipales de Saint-Etienne, en ligne : <<https://archives.saint-etienne.fr/article.php?laref=240&titre=eglise-saint-joseph-de-monthieu>>, consulté le 10 août 2017.

⁷⁶⁵ Michel RAMOUSSE, *Histoire de l'ancienne chapelle Sainte-Bernadette du quartier de Bel-Air à Saint-Etienne (Loire)*, Firminy, 2014, 117 p.

⁷⁶⁶ L'église Saint-Thomas, dernière église construite entre 2010 et 2012 (agence Siz'lx architecture) sur le diocèse de Lyon.

⁷⁶⁷ Dominique GRARD, *Église Cœur Immaculé de Marie*, Le Rize +, Encyclopédie en ligne : <http://lerizeplus.villeurbanne.fr/arkotheque/client/am_lerize/encyclopedie/fiche.php?ref=68>, consulté le 10 août 2017.

et l'église Notre-Dame-de-l'Espérance à Villeurbanne⁷⁶⁹, toutes deux en 2018. Une devra attendre 2019 même si la décision est actée depuis 2017 : l'église du Bon-Pasteur dans le quartier de la Romière au Chambon-Feugerolles⁷⁷⁰ (42). Ce chiffre représente 40 % des églises détruites du corpus avec quatre démolitions observées depuis le début de cette recherche (2015).

Figure 4.15 : Église Notre-Dame-de-l'Assomption démolie en 1978, La Mulatière (69).



Source : Carte postale, Edit. J. G., La Mulatière, n.d., collection personnelle.

Figure 4.16 : Église Saint-Joseph démolie en 1971, Tassin-la-Demi-Lune (69).



Source : Carte postale, LL., Lévy Fils et Cie, Paris, n.d., collection personnelle.

⁷⁶⁸ *Bland'info*, bulletin paroissial de la paroisse Sainte-Blandine, n° 106, décembre 2014, en ligne : <http://paroissesteblandine.pagesperso-orange.fr/A/blandinfo/BI106.pdf>, consulté le 17 décembre 2015.

⁷⁶⁹ Mélanie MEYNIER-PHILIP, Église Notre-Dame de l'Espérance, Le Rize +, Encyclopédie en ligne : http://lerizeplus.villeurbanne.fr/arkotheque/client/am_lerize/encyclopedie/fiche.php?ref=120, consulté le 1^{er} novembre 2016.

⁷⁷⁰ « L'église le Bon Pasteur va être rachetée par la Ville et démolie », *Le Progrès*, 12 février 2017, en ligne : <http://www.leprogres.fr/loire/2017/02/12/l-eglise-le-bon-pasteur-va-etre-rachetee-par-la-ville-et-demolie>, consulté le 9 août 2017.

Figure 4.17 : Église Notre-Dame du Point du Jour démolie en 1971, Lyon 5^{ème} (69).



Source : Carte postale, Edit. J. Cellard, Bron, n.d., collection personnelle.

Figure 4.18 : Église Notre-Dame-de-l'Assomption, démolie en 1986, Méons, Saint-Étienne (42).



Source : photo. vue aérienne IGN, 1984.

Figure 4.19 : Église Saint-Joseph démolie en 1994, Monthieu, Saint-Étienne (42).



Source : photo. anonyme, n.d., *Bland'Info*, bulletin paroisse Sainte-Blandine, n°97, février 2014.

Figure 4.20 : Église Sainte-Thérèse du Creux démolie en 2004, Saint-Chamond (42).



Source : photo. E.Perrin, Association Guerande, 2004.

Figure 4.21 : Église Saint-Pierre-Chanel démolie en 2001, Villeurbanne (69).



Source : photo. M. Ravet, 04 avril 1982.



Source : Photo. M. Quinones, Le Figaro Lyon, 26 janvier 2001, BML, P0741 0003

Figure 4.22 : Chapelle Sainte-Bernadette de Bel-Air démolie en 2012, Saint-Étienne (42).



Source : photo. M. Ramousse, 2012 .

Figure 4.23 : Église du Cœur-Immaculé de Marie partiellement démolie en 2016, Villeurbanne (69).



Source : photo. MMP, 2015 et 2016.

Figure 4.24 : Église Notre-Dame-de-l'Annonciation démolie en 2018, Saint-Jean-Bonnefonds (42).



Source : photo. MMP, 2017.

Figure 4.25 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance démolie en 2018, Villeurbanne (69).



Sources : photo. extérieure P.-D. Laurent, 17 mai 2018 ; intérieure Le Rize, mars 2018.

Figure 4.26 : Église du Bon Pasteur, démolition prévue en 2019, Le Chambon-Feugerolles (42).



Sources : carte postale vue extérieure, n.d., collection personnelle D. Vacher ; photo. intérieure, paroisse Sainte-Marie en Ondaine, *Désacralisation de l'église du Bon Pasteur* par J. & L. Konieczny, publié 27 janvier 2017.

En ce qui concerne l'évolution des pratiques culturelles, notons que la mise à disposition totale d'une église existe depuis les années 1960 et semble en augmentation depuis 2010. Le partage d'églises catholiques de rite romain avec d'autres rites ou cultes semble être un phénomène récent depuis 2010.

Évolutions culturelles

Le partage des édifices catholiques de rite romain avec d'autres rites ou culte ou encore le transfert total d'une église à un autre rite ou culte, sont autant de nuances d'usages culturels non anticipés au préalable de notre étude, qui pourtant démontrent une pratique actuelle bien réelle. Dans un questionnaire sur l'avenir de ces édifices, il est important de les noter et de voir que ce partage culturel, entier ou partiel, ne se pratique actuellement que sur le territoire du diocèse de Lyon.

Partage rite/culte : Le partage d'édifices culturels catholiques se fait majoritairement dans des communes de l'aire urbaine de Lyon, avec les Églises orientales et les Églises orthodoxes⁷⁷¹. Par exemple, à Caluire-et-Cuire, l'église Saints-Côme et Damien est partagée avec la paroisse des Saints-Archanges-Michel-et-Gabriel de l'Église orthodoxe roumaine depuis 2012. L'église de l'Assomption de Pierre-Bénite, accueille

⁷⁷¹ D'un point de vue architectural, il n'y a que trois églises orthodoxes à Lyon : l'église russe St Nicolas dans le 6^{ème} arrondissement de Lyon, l'église grecque de l'Annonciation dans le 7^{ème} et l'église arménienne apostolique Saint Jacques dans le 3^{ème}. Les autres lieux de cultes sont hébergés dans des églises catholiques ou situés dans des locaux aménagés.

la communauté lyonnaise de l'Église éthiopienne orthodoxe Tewahedo. À Vaulx-en-Velin, l'église Saint-Joseph de la Poudrette partage son espace avec une Église de tradition araméenne à travers la paroisse Saint-Ephrem des Chaldéens⁷⁷². Sur la commune de Villeurbanne trois églises partagent leur espace. L'église Saint-François-Régis abrite depuis avril 2018 une Église presbytérienne camerounaise pour la messe dominicale après avoir longtemps accueillie l'Église syriaque orthodoxe, hébergée depuis juin 2018 dans l'église de la Sainte-Famille tous les dimanches. L'Église érythréenne orthodoxe, nouvellement arrivée sur la métropole, est elle hébergée de manière provisoire depuis juin 2018 dans l'église Sainte-Thérèse. Dans le 6^{ème} arrondissement de Lyon, la crypte de l'église Saint-Joseph des Brotteaux héberge l'Église orthodoxe russe (paroisse Protection de la Vierge Marie), tandis que l'Église orthodoxe bulgare célèbre ses offices dans une chapelle attenante.⁷⁷³ Sur ces sept édifices partagés, notons que deux sont de propriétés communales contre cinq de propriétés diocésaines. Les partages d'édifices s'élèvent à une quinzaine sur le diocèse de Lyon et se concrétisent par des conventions de mise à disposition via des prêts et des locations (du bail locatif annuel au bail emphytéotique).

Communautés orientales et orthodoxes présentent dans la métropole lyonnaise.

Églises orientales	Églises orthodoxes
Église maronite	Église orthodoxe bulgare
Église orthodoxe copte	Église orthodoxe roumaine
Église orthodoxe syriaque	Église orthodoxe serbe
Église arménienne	Église orthodoxe francophone
Églises catholiques de rite byzantin	Église orthodoxe grecque
Église chaldéenne	Église orthodoxe occidentale
Église éthiopienne orthodoxe tewahedo	Église orthodoxe russe

Source : <<https://lyon-orthodoxie.com/>>, consulté le 14 décembre 2017.

Autre rite/culte : Le rapprochement cultuel entre une édifice catholique de rite romain et une autre, se conclut parfois par sa mise à disposition entière (convention, bail, etc.). Ainsi, depuis 1969 l'ancienne – et la première (XVI^e siècle) – église communale Saint-Julien de Cusset à Villeurbanne (69) est mise à la disposition de l'Église catholique ukrainienne de rite byzantin, aujourd'hui église Saint-Athanase. À Bron (69), en 1979 l'église Saint-François-d'Assise, restée à l'état de bâtiments provisoires (1959), a été prêtée à la communauté musulmane. La paroisse catholique conserva l'usage d'une partie annexe pour une messe mensuelle jusqu'en décembre 1993. Depuis, l'association Al Hidaya est propriétaire du terrain et du bâti qui accueille la mosquée Omar Ibn Khattab⁷⁷⁴. Depuis 1997⁷⁷⁵, l'Église maronite est présente

⁷⁷² La communauté n'a pas voulu de l'église Saint-Thomas, dernière église édifiée à Vaulx-en-Velin sur le diocèse de Lyon.

⁷⁷³ Comité diocésain à l'œcuménisme, voir en ligne : <<http://www.oecumenisme-lyon.com/>>, consulté le 29 juin 2018.

⁷⁷⁴ « Bron - Mosquée Omar ibn khattab De Saint-François d'Assise à Omar Ibn Khattab », *Le Progrès*, 15/05/2016, en ligne : <<http://www.leprogres.fr/rhone/2016/05/15/de-saint-francois-d-assise-a-omar-ibn-khattab>>, consulté le 12 juillet 2017.

⁷⁷⁵ Paroisse intronisée le 11 octobre 2001, avec Père Ibrahim Abou Rajel, source paroisse Notre-Dame du Liban.

dans l'ancienne église Saint-Jean-Apôtre (1962), renommée Notre-Dame du Liban, dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon. Depuis 2009-2010, l'Église orthodoxe copte est hébergée dans l'église de la Roue (1962) à Rillieux-la-Pape (69). Enfin, depuis septembre 2016 l'église de Saint-Just à Lyon (ou Macchabées), est mise à la disposition de traditionnalistes, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre⁷⁷⁶. Sur ces cinq édifices mis à disposition, deux sont de propriété communale et trois de propriété diocésaine.

4.3.3 Analyse et approche qualitative

Les résultats exposés montrent que l'exploitation de la base et notamment le traitement des données, relève d'un travail de calcul, notamment « de proportions, de densité, d'indices d'associations des modalités des différents paramètres », qui pour chaque résultat « permet de répartir les repérés entre des groupes ayant en commun une puis plusieurs modalités »⁷⁷⁷. Afin de ne pas se limiter à une approche quantitative, mais de comprendre ces chiffres, l'analyse permet par le croisement de plusieurs paramètres, ici l'usage, la propriété donc la date de construction, et la reconnaissance patrimoniale, d'augmenter « la connaissance et précise d'autant plus la silhouette des groupes »⁷⁷⁸. Ainsi, une approche qualitative par l'analyse du phénomène de mutations des églises, à travers la mise en perspective de faits historiques nationaux et locaux, permet de faire émerger des catégories à l'intérieur d'une famille typologique. Cette analyse porte sur la reconnaissance patrimoniale de ces édifices, les mutations observées en fonction de leur propriété et de leur époque de construction à travers les reconversions mixtes et totales, les fermetures et les démolitions et le lien entre reconnaissance patrimoniale et mutation.

4.3.3.1 Reconnaissance(s) patrimoniale(s)

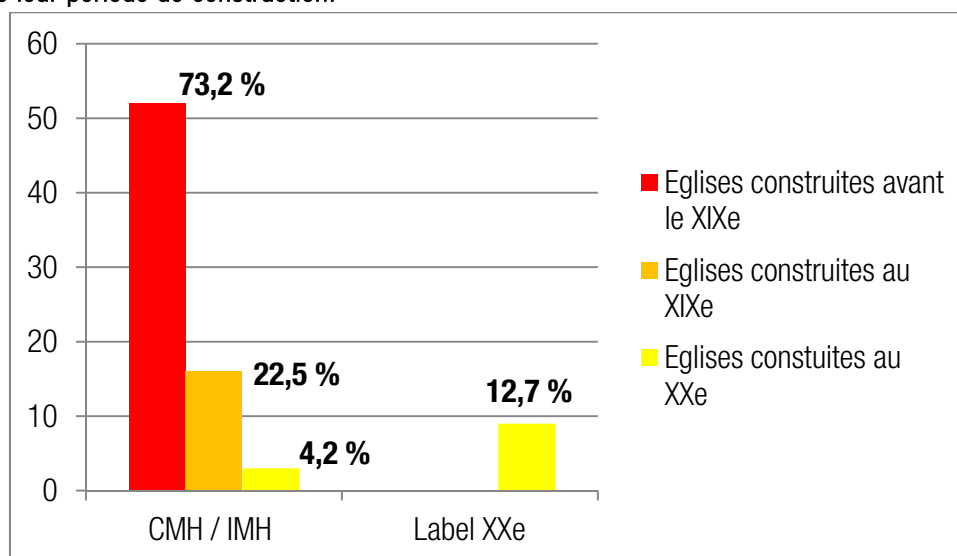
Sur les 77 églises et chapelles paroissiales qui bénéficient d'une ou de plusieurs reconnaissances patrimoniales (71 CMH et IMH, et six label XX^e), la majorité des classées ou inscrites au titre des MH, 73,2 % (52), ont été construites avant le XVIII^e siècle, seize églises (22,5 %) du XIX^e siècle bénéficient de telles protections contre trois édifiées au XX^e (4,2 %).

⁷⁷⁶ Fraternité fondée en 1988 par des anciens membres de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X, constitution approuvée en juin 2003.

⁷⁷⁷ Hélène VERDIER *et al.*, *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire Général du patrimoine culturel*, *op. cit.*, p. 112.

⁷⁷⁸ *Ibid.*, p. 113.

Figure 4.27 : Les églises de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne reconnues sur le plan patrimonial, en fonction de leur période de construction.



Source : MMP, 1^{er} août 2018.

Monuments historiques

Les tendances observées localement sur le territoire d'étude ne semblent pas propres au contexte du Rhône et de la Loire mais se rapprochent des chiffres nationaux. Dans le processus de reconnaissance patrimoniale, la majorité des biens nationaux protégés au titre des monuments historiques sont sélectionnés par des experts qui manipulent des corpus remarquables dont les œuvres sont « déjà fortement dotées en propriétés « patrimoniales » »⁷⁷⁹. Cette attitude se traduit par le fait que près de la moitié des édifices protégés ont été construits « entre le XV^e et le XVIII^e siècle, un tiers au cours du Moyen Âge et 5 % datent de l'Antiquité ou sont encore antérieures à cette période »⁷⁸⁰. L'architecture religieuse incluant des églises et des chapelles paroissiales mais aussi des couvents, des abbayes, etc., représente 30 % des monuments historiques nationaux⁷⁸¹. Ainsi sur le Rhône 452 édifices sont protégés au titre des monuments historiques, dont 58 églises (12,8 %) et 334 sur le département de la Loire, dont 76 églises (22,75 %). Dans l'ensemble, il y a une sous-représentation des églises protégées par rapport à des régions plus rurales. Ceci s'explique notamment par le fait que le territoire d'étude relativement urbain possède une plus grande variété de bâtis protégés.

Sur l'aire d'investigation, la faible proportion dans ce type de reconnaissance patrimoniale d'églises construites au cours des XIX^e et XX^e siècles, rejoint également les constats nationaux. Tout d'abord, Jean-Michel Leniaud explique la sous-représentation de l'architecture religieuse du XIX^e dans le corpus des

⁷⁷⁹ Nathalie HEINICH, *La fabrique du patrimoine*, op. cit., p. 84.

⁷⁸⁰ Loup WOLFF et al., *Chiffres clés 2017: statistiques de la culture et de la communication*, 2017, p. 145.

⁷⁸¹ *Ibid.*, p. 148.

monuments historiques, par le fait que les arts religieux du XIX^e siècle « ont longtemps souffert d'une double excommunication »⁷⁸². D'une part, la religion énonçait elle-même qu'aucun sanctuaire n'avait intéressé de grand artiste et d'autre part, de manière générale les productions artistiques de l'époque, quelles qu'elles soient, étaient méprisées. L'époque où cette production était vue uniquement comme une « somme de compilations et de pastiches, l'expression exsangue d'une époque qui ne créait plus et ne savait que recopier »⁷⁸³ n'est pas si lointaine avec un changement opéré depuis les années 1970.

Aujourd'hui, de nombreux spécialistes reconnaissent⁷⁸⁴, que ce siècle a constitué un grand moment dans l'histoire du christianisme et que ses plus grands architectes ont construit des églises qui comptent comme chefs-d'œuvre, que de grands peintres et de grands sculpteurs ont contribué à l'ornement des lieux de culte⁷⁸⁵.

Au-delà de l'architecture religieuse du XIX^e, la création et le renouvellement d'un champ de recherche dans l'histoire de l'architecture accompagne l'évolution du regard sur les constructions de cette période⁷⁸⁶.

Sur le territoire d'étude seules seize églises du XIX^e siècle bénéficient de protection au titre des monuments historiques (trois CMH et treize IMH). Ce type de protection est observé dans deux cas de figure. Le premier lorsque la construction de l'église est l'œuvre d'architectes de renommée. Par exemple, pour la région lyonnaise, Antoine-Marie Chenavard (1787-1883), Antoine dit Tony Desjardins (1814-1882), Pierre-Marie Bossan (1814-1888), Louis-Étienne Journoud (1828-1897), ou encore Louis-Jean Sainte-Marie Perrin (1835-1917)⁷⁸⁷. C'est le cas de l'église Saint-Médard édifiée par Louis Sainte-Marie-Perrin à Saint-Héand dans la Loire.

⁷⁸² Jean-Michel LENIAUD, Edito « Plaidoyer pour les églises du XIXe siècle. Les clefs d'un immense patrimoine », *Histoire du christianisme magazine*, automne 2015, Hors-série, n° 9, p. 3.

⁷⁸³ Claude LAROCHE, « Les enjeux multiples de l'architecture religieuse du second XIXe siècle en France: un essai de litanies », *In Situ*, 22 juillet 2009, n° 11, p. 1.

⁷⁸⁴ Priscille DE LASSUS, « Entretien Didier Rykner « Tout le XIXe est passionnant » », *Plaidoyer pour les églises du XIXe siècle. Les clefs d'un immense patrimoine*, automne 2015, Hors-série, n° 9, pp. 48-53; Claude LAROCHE, « Les enjeux multiples de l'architecture religieuse du second XIXe siècle en France », *op. cit.*

⁷⁸⁵ Jean-Michel LENIAUD, « La patrimonialisation du sanctuaire », *op.cit.*

⁷⁸⁶ Alice THOMINE, « L'histoire de l'architecture du XIXe siècle en France, regard sur la création d'un champ de recherche et son renouvellement », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 10 juin 2011, n° 21, pp. 79-88.

⁷⁸⁷ Pour une biographie de ces architectes voir E.-L.-G. CHARVET, *Lyon artistique, Architectes, Notices biographiques et bibliographiques avec tables des édifices et la liste chronologique des noms*, Lyon, Bernoux & Cumins, 1899, 436 p.

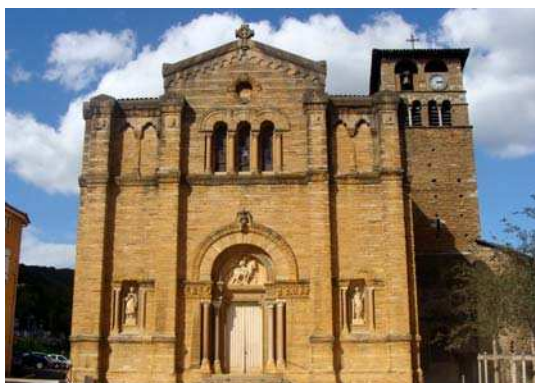
Figure 4.28 : Église Saint-Médard (1883-1887, Sainte-Marie Perrin), IMH 1982, Saint-Héand (42).



Sources : photo. extérieure D. Téolis, Clochers.org, 2005 ; intérieure Wikipédia Commons, 2013.

Le deuxième, lorsque l'église a fait l'objet au XIX^e siècle d'un remaniement, d'un agrandissement voire d'une reconstruction quasi totale avec conservation de parties anciennes. Ces éléments anciens font précisément l'objet de la protection comme un clocher, un chœur ou un portail en façade, comme par exemple l'église Saint-Maurice à Couzon-au-Mont-d'Or où le projet de Pierre Bossan et Wilhelm Léo a conservé l'ancien clocher.

Figure 4.29 : Église Saint-Maurice (1855-1876), Pierre Bossan et Wilhelm Léo, clocher IMH 1927, Couzon-au-Mont d'Or (69).



Source : photo. Fr. Latreille, 2012.

Pour certaines les vitraux, grand art de ce siècle⁷⁸⁸, sont protégés lorsqu'ils sont signés de maîtres comme par exemple Lucien Bégule⁷⁸⁹, grand verrier lyonnais dont le travail est largement présent sur notre territoire d'étude. Pour d'autres, l'orgue monumental (objet immeuble par destination) est protégé comme celui de l'église Saint-Firmin à Firminy par exemple.

⁷⁸⁸ Laurence DE FINANCE, « Le grand retour du vitrail », *Plaidoyer pour les églises du XIX^e siècle. Les clefs d'un immense patrimoine*, automne 2015, Hors-série, n° 9, pp. 44-46.

⁷⁸⁹ Association pour la Conservation des Vitraux Bégule, en ligne : <<http://www.vitraux-begule.com/>>, consulté le 31 janvier 2018.

Figure 4.30 : Église Saint-Firmin (1855-1859), Tony Desjardins, orgue (1904), Charles Michel-Merklin IMH 1992, Firminy (42).



Source : photo. anonyme, Orgues et patrimoine en Rhône-Alpes, n.d.

Quant à l'architecture religieuse construite au cours du XX^e siècle, sa protection reste faible et fait débat. En 2005, au niveau national 183 édifices religieux construits au cours du XX^e siècle étaient protégés au titre des monuments historiques - seulement 25 % de classement contre près de 40 % pour le total des bâtiments religieux protégés - soit 10 % de l'ensemble du corpus des édifices protégés du XX^e siècle⁷⁹⁰. Même si ce chiffre est faible, Bernard Toulhier - conservateur en chef du patrimoine missionné sur le patrimoine architectural des XIX^e et XX^e siècles - remarque qu'il s'agit de plus du double qu'en 1995. Autre constat, 65 % soit la plus grande partie de ces bâtis protégés ont été construits avant 1945, contre 35 % d'entre eux entre 1945 et 1975⁷⁹¹. Le culte catholique romain représente 90 %⁷⁹² du corpus des édifices religieux protégés avec 72 % d'églises paroissiales, 23 % de chapelles et 5 % d'établissements conventuels. Il observe que les protections faites au cours du temps, l'ont été dans le cadre de campagnes nationales de protections thématiques, avec notamment la mise en place du ministère chargé des Affaires Culturelles conduit par André Malraux. Ainsi, la première protection « consciente » du patrimoine religieux moderne est celle effectuée autour de la chapelle Notre-Dame-du-Haut de Ronchamp (1953), à la demande de son architecte Le Corbusier. Le site de la chapelle et ses abords sont protégés en 1960 par une inscription au titre des monuments historiques. L'architecture de la chapelle est elle inscrite comme monument historique⁷⁹³ cinq ans après, à la mort de l'architecte. Six jours plus tard, l'église Saint-Joseph du Havre⁷⁹⁴, conçue par Auguste Perret (1951-1957), a également fait l'objet d'une inscription. Comme le souligne le conservateur en chef du patrimoine, cette première campagne nationale de protection portant

⁷⁹⁰ Bernard TOULIER, « Patrimoine du XX^e siècle: protection et signalement des édifices religieux en France (1965-2005) », in Céline FREMAUX (dir.) *Architecture religieuse du XX^e siècle en France: actes du Colloque « Architecture Religieuse du XX^e Siècle en France: Quel Patrimoine? »*, Lille, 25 - 26 mars 2004, Rennes, Presses Universitaires, Collection « Art & société », p. 177.

⁷⁹¹ *Ibid.*, p. 178.

⁷⁹² Les 10 % restant se répartissent entre les églises et les temples protestants (sept), les églises orthodoxes (cinq), les synagogues (cinq) et deux mosquées.

⁷⁹³ Chapelle Notre-Dame-du-Haut inscription, Ronchamp (70), Base Mérimée fiche PA00102263, depuis la chapelle et d'autres éléments bâtis ont été classés.

⁷⁹⁴ Église Saint-Joseph inscription, Le Havre (76), Base Mérimée fiche PA00100697.

sur les édifices remarquables du XX^e siècle, a particulièrement honoré les deux « architectes vedettes » de cette période, Le Corbusier et Auguste Perret. D'ailleurs en 1966, le premier classement d'un édifice religieux de l'architecture moderne porte sur une construction de Perret, l'église de l'entre-deux-guerres, Notre-Dame du Raincy⁷⁹⁵ (1922-1923).

Figure 4.31 : Chapelle Notre-Dame-du-Haut (1953-1955, Le Corbusier), IMH 1965, Ronchamp (70).



Source : photo. MMP, 2004.

Figure 4.32 : Église Saint-Joseph (1951-1957, Auguste Perret), IMH 1965, Le Havre (76).



Source : photo. MMP, 2017.

Une deuxième vague de protection a lieu dans les années 1975⁷⁹⁶, mais la plus importante se déroule entre 2000 et 2005, « on a presque autant protégé en cinq ans qu'entre 1930 et 1999 »⁷⁹⁷. Ainsi, plusieurs régions ont entrepris des vastes campagnes thématiques de protection sur ce thème⁷⁹⁸ comme l'Aquitaine, l'Auvergne, la Basse et Haute-Normandie, le Centre, le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, le Nord-Pas-de-Calais, la Picarde et le Poitou-Charentes. Dans le Rhône, à cette période, une étude a été engagée par le Service de l'Inventaire du patrimoine culturel de la région Rhône-Alpes, menée par Maryannick Chalabi, en collaboration avec le département d'histoire de l'art de l'Université Lumière Lyon II (Dominique Bertin) et la Conservation des Monuments historiques, afin de connaître les églises construites au XX^e siècle dans l'agglomération lyonnaise et de mener une protection raisonnée de ces édifices. En

⁷⁹⁵ Église Notre-Dame classement, Le Raincy (93), Base Mérimée fiche PA00079948.

⁷⁹⁶ Bernard TOULIER, « Patrimoine du XX^e siècle: protection et signalement des édifices religieux en France (1965-2005) », *op. cit.*, p. 179.

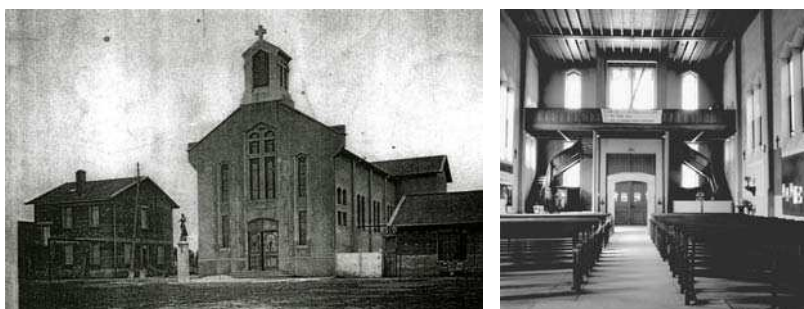
⁷⁹⁷ *Ibid.*, p. 180.

⁷⁹⁸ Ces campagnes faisaient suite à plusieurs initiatives comme des groupes de travail régionaux dans le cadre de campagne sur le patrimoine XX^e siècle, des travaux de recherche universitaires ou pilotés par l'administration sur l'architecture des deux reconstructions, sur le décor peint ou sculpté ou sur les vitraux, des expositions, des colloques et journée d'étude nationales ou régionales sur le sujet.

2009, un article revendiqué par l'auteure comme « un point d'étape »⁷⁹⁹, est publié mais les protections ne suivent pas⁸⁰⁰.

Sur le territoire de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne, seuls trois églises édifiées durant cette décennie sont reconnues comme monuments historiques, soit 4,2 % du corpus protégé. Ici, entre en jeux les particularités de la zone d'étude à travers différentes reconnaissances. D'une part, celle d'une production moderne d'architectes dont l'œuvre est nationalement voire internationalement reconnue. D'autre part, celle de construction qui, au regard de l'histoire locale, relève d'une grande exemplarité. Ainsi par exemple, l'église Sainte-Jeanne-d'Arc-de-Parilly, construite en 1932 (architecte Joanny Verger) à Vénissieux (69) a fait l'objet d'une inscription en 2006, face à une menace de démolition par son propriétaire, le diocèse de Lyon⁸⁰¹. L'histoire locale, notamment sa construction grâce au mécénat de l'industriel Marius Berliet et la particularité de sa matérialité, ses murs en béton de mâchefer et la grande qualité des vitraux (1946, Théodore Hanssen), ont permis cette protection⁸⁰².

Figure 4.33 : Église Sainte-Jeanne-d'Arc de Parilly (1931-1933, Joanny Verger), IMH 2006, Vénissieux (69).



Sources : Vue d'ensemble 1940, N. Halitim-Dubois (reproduction, 2000), Région Auvergne Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, Ville de Lyon, IVR82_20046906344NUCB ; Vue intérieure, photo. M. Couderette, 2000, Inventaire général du patrimoine culturel, Région Auvergne Rhône-Alpes, IVR82_20016900501X.

Plus tard en 2008, l'église Saint-François-Régis de Saint-Étienne fait elle aussi l'objet d'une inscription. Dans ce cas, l'histoire de l'édifice rattachée à l'histoire nationale, en l'occurrence la Seconde Guerre mondiale et sa mise en contexte dans l'histoire de la construction, permettent une telle reconnaissance. L'église est le résultat de trois constructions successives entre 1858 et 1954⁸⁰³ dont la dernière menée

⁷⁹⁹ Maryannick CHALABI, « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XXe siècle et leur devenir », *op. cit.*, note de bas page n°1, p. 25.

⁸⁰⁰ L'arrêt de cette étude est en grande partie dû au décès en 2015 d'une des membres de l'équipe, l'historienne de l'art Dominique Bertin, qui encadrait de nombreux mémoires sur ce thème.

⁸⁰¹ Église Sainte-Jeanne-d'Arc de Parilly inscription des façades et toitures, y compris les vitraux, Vénissieux (69), Base Mérimée fiche PA69000026.

⁸⁰² HALITIM-DUBOIS Nadine, *Église paroissiale Sainte-Jeanne-d'Arc de Parilly*, dossier IA69000056 réalisé par l'Inventaire général du patrimoine culturel, en ligne : <<https://patrimoine.rhonealpes.fr/dossier/eglise-paroissiale-sainte-jeanne-d-arc-de-parilly/7d28e5a1-4eaa-4463-9aeb-f6889f49f95a>>, consulté le 4 août 2016.

⁸⁰³ Église Saint-François-Régis inscription en totalité, y compris la sacristie, Saint-Etienne (42), Base Mérimée fiche PA42000027.

par l'architecte Edouard Hur (1903-1974) suite aux bombardements de 1944. Elle reprend à l'identique les plans de 1913 de Paul Noulain-Lespès (1876- ?) qui faisait de cet édifice l'une des premières églises à coupole unique construite en béton armé⁸⁰⁴.

Figure 4.34 : Église Saint-François-Régis (1945, Edouard Hur - 1910-1913, Paul Noulain-Lespès), IMH 2008, Label XX^e 2003, Saint-Étienne (42).



Source : photo. MMP, 2017.

Enfin, la présence d'œuvres de Le Corbusier sur le territoire d'étude, offre un contexte patrimonial particulier qui, selon Bernard Toulhier « défraie la chronique du patrimoine religieux du XX^e siècle »⁸⁰⁵. La reconnaissance patrimoniale de l'église Saint-Pierre (1960-1965) conçue par Le Corbusier dans le cadre du projet Firminy Vert (42), disposa d'un contexte patrimonial privilégié alors que sa construction n'était pas aboutie⁸⁰⁶. En effet, alors qu'en 1993, la ville prend conscience de l'intérêt culturel et touristique de l'ensemble architectural du site, l'achèvement de l'église est devenu une priorité. Le socle déjà bâti et quasi abandonné est alors classé monument historique en 1996 à la demande notamment de l'Association Le Corbusier pour l'église de Firminy-Vert. Il est important de souligner qu'il s'agit là de la première protection au titre des MH d'un édifice inachevé qui verra son achèvement par la suite. En 2002 la propriété du bâtiment passe à la Communauté d'agglomération Saint-Étienne Métropole pour terminer sa construction en 2004. Plus tard en 2012, l'église, son terrain d'assiette et les parcelles supportant son aménagement paysager sont classés en totalité⁸⁰⁷. Tout récemment en 2016, la reconnaissance mondiale de l'ensemble bâti de Firminy Vert par l'Unesco s'est ajoutée à ce site qui fait office d'exemplarité au niveau national.

⁸⁰⁴ Simon TEXIER, « Archives d'architectes et églises du XX^e siècle », *In Situ*, 22 juillet 2009, n° 11, p. 9.

⁸⁰⁵ Bernard TOULIER, « Patrimoine du XX^e siècle: protection et signalement des édifices religieux en France (1965-2005) », *op. cit.*, p. 180.

⁸⁰⁶ Luca SAMPO, « L'église Saint-Pierre de Firminy, de Le Corbusier: quarante ans d'histoire entre idée et réalisation », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 10 décembre 2008, Grands chantiers et matériaux, n° 16, pp. 153-172.

⁸⁰⁷ Église Saint-Pierre classement de l'église, son terrain d'assiette et les parcelles supportant son aménagement paysager, en totalité, Firminy (42), Base Mérimée fiche PA42000001.

Figure 4.35 : Église Saint-Pierre, (1960-1965 – 2002-2004, Le Corubiser, José Oubrierie), Firminy (42).



Source : photo. J. Meynier, 2015.

Label architecture contemporaine remarquable ou label XX^e

Deux de ces monuments historiques font l'objet d'une deuxième reconnaissance patrimoniale par une labellisation « architecture contemporaine remarquable ». En 2014, ce label était attribué à 2 900 édifices sur toute la France⁸⁰⁸. Dans le département du Rhône sur 70 labels sept sont attribués à des églises (10 %), en ce qui concerne la Loire sur 39 labels, trois portent sur des églises (7,7 %). Une mise en perspective avec les départements de la région du territoire de l'aire d'étude est nécessaire afin d'éclairer ses spécificités et ses défauts. Sur la région Auvergne Rhône-Alpes, 345 édifices sont labellisés⁸⁰⁹ dont 36 églises et chapelles paroissiales, soit 10,4 %.

Figure 4.36 : Panorama du label XX^e sur les départements de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Départements région Auvergne Rhône-Alpes	Nombre de label XXe	Nombre d'églises ou chapelles label XXe	%
Ain (01)	11	5	45,45%
Allier (03)	27	0	0,00%
Ardèche (07)	10	1	10,00%
Cantal (15)	3	1	33,33%
Drôme (26)	21	1	4,76%
Isère (38)	40	4	10,00%
Loire (42)	39	3	7,69%
Haute-Loire (43)	5	1	20,00%
Puy-de-Dôme (63)	34	1	2,94%
Rhône (69)	70	7	10,00%
Savoie (73)	42	7	16,67%
Haute-Savoie (74)	43	5	11,63%
	345	36	10,43%

Source : DRAC Auvergne Rhône-Alpes, 2013.

⁸⁰⁸ Loup WOLFF *et al.*, *Chiffres clés 2017, op. cit.*, p. 144.

⁸⁰⁹ DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, « Label patrimoine du XX^e siècle - Région Rhône-Alpes », 2013 et DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, « Liste des édifices labellisés patrimoine XX^e en Auvergne », document non daté communiqué en 2016.

La prise en compte de la géographie de ces départements et notamment leur degré d'urbanité est nécessaire pour analyser ces chiffres. Des départements comme l'Isère, la Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône et la Savoie comportent au moins une grande ville ou pôle urbain qui présente de plus nombreux édifices du XX^e siècle que les départements plus ruraux comme l'Ardèche, le Cantal, la Haute-Loire ou la Haute-Savoie. Ainsi des villes comme Grenoble, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand, Lyon et Chambéry, qui ont connu une grande expansion urbaine après la Seconde Guerre mondiale, ont de fait plus d'églises modernes sur leur territoire. De plus, le ratio des églises labélisées par rapport à la totalité des édifices concernés par le label n'est pas uniforme sur les départements (taux le plus haut 33,3 % dans le Cantal, taux le plus bas 0 % dans l'Allier et 2,94 % dans le Puy-de-Dôme).

On observe que les zones plus rurales ont un taux de labellisation d'églises plus important que dans les zones urbaines, pourtant davantage développées au XX^e siècle. En plus de la présence de Le Corbusier, une des autres particularités de la région qui entoure notre aire d'étude, est la grande production de l'architecte savoyard Maurice Novarina⁸¹⁰ (1907-2002). Son travail, aux allures régionalistes, est nationalement reconnu à travers notamment l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce (1937-1946) du Plateau d'Assy (74), conçue avec le Père Couturier, grande figure de l'art sacré et la collaboration de nombreux grands artistes⁸¹¹ dont certaines œuvres lancèrent une polémique à travers la fameuse « querelle de l'art sacré »⁸¹². Même si elle est classée monument historique en totalité en 2004⁸¹³, l'église et son décor à caractère immobilier ont très tôt été inscrits en 1968⁸¹⁴, pour la richesse artistique et son cadre unique face au Mont-Blanc (des éléments de mobiliers sont inscrits en 1971 et en 1983 les immeubles par destination).

⁸¹⁰ *Maurice Novarina un architecte dans son siècle (1907 - 2002)*, Exposition CAUE 74 et 69, 2007.

⁸¹¹ Parmi eux Georges Rouault, Pierre Bonnard, Fernand Léger, Jean Lurçat et son élève Paul Cosandier, Odette Ducarre, Germaine Richier, Jean Bazaine, Henri Matisse, Georges Braque, Jacques Lipchitz, Marc Chagall, Jean Constant Demaison, Ladislav Kijno, Claude Mary, Carlo Sergio Signori, Théodore Strawinsky, etc.

⁸¹² Raymond REGAMEY, *La querelle de l'art sacré*, Les éditions du Cerf., Paris, Le Cerf, 1951, 48 p.

⁸¹³ Église Notre-Dame-de-Toute-Grâce classement, Plateau d'Assy (74), Base Mérimée fiche PA00118416.

⁸¹⁴ Bernard TOULIER, « Patrimoine du XXe siècle: protection et signalement des édifices religieux en France (1965-2005) », *op. cit.*, p. 181.

Figure 4.37 : Église Notre-Dame-de-Toute-Grâce (1937-1946, Maurice Novarina), CMH 2004, Plateau d'Assy (74).



Source: photo. MMP, 2016.

Sur plus de trente édifices religieux construits en France par Novarina, neuf ont reçu le label du patrimoine XX^e siècle. Sur le périmètre de l'aire d'étude on en décompte trois dont l'église Saint-Fortunat (1955) de Craponne (69) construite en remplacement de l'ancienne devenue trop petite, l'église Notre-Dame de Beligny (1962) à Villefranche-sur-Saône (69) qui a reçue le label XX^e en 2003 et l'ancienne église Notre-Dame du Château (1963) dans le quartier de La Duchère dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon, aujourd'hui reconvertie à un autre usage.

De manière globale la région urbaine Lyon - Saint-Étienne reflète les courants nationaux de protections patrimoniales par rapport à la législation sur les monuments historiques. De plus elle s'illustre avec certaines reconnaissances majeures d'œuvres d'architectes reconnus que ce soit pour le XIX^e siècle ou pour l'époque moderne du XX^e siècle. En revanche à l'exception de certains édifices protégés pour éviter leur démolition, peu de spécificités locales émergent à travers la reconnaissance de production d'architectes locaux par exemple, ou de matérialité (matériaux, modes constructifs) propre ou unique sur la région⁸¹⁵.

Figure 4.38 : Église Saint-Fortunat (1955-1958, Maurice Novarina), Craponne (69).



Source: photo. MMP, 2017.

⁸¹⁵ Voir Chapitre 5, dans les encarts les spécificités des trois typologies d'églises sur la région.

Figure 4.39 : Église Notre-Dame de Beligny (1962, Maurice Novarina), Label XX^e 2003, Villefranche-sur-Saône (69).



Source: photo. MMP, 2017.

4.3.3.2 Reconversion mixte

Dans le contexte prospectif de notre recherche l'éventail d'usages possibles et observés dans les exemples de partage de fonction au sein d'une même église sont éclairants. La définition faite de « reconversion mixte » exclut de fait l'organisation ponctuelle de concerts ou d'expositions même si cette pratique bien réelle permet de visualiser le lieu dans un autre usage que le culte, de le valoriser en l'ouvrant au public dans une dynamique culturelle⁸¹⁶. En revanche, elle n'intervient pas dans le but de réenvisager l'usage cultuel qui pourtant parfois peut faire défaut. Même s'il existe de nombreuses initiatives semblables nous relevons ici à titre illustratif le cas de l'église Saint-Panrace de Bans (XII^e siècle) à Givors (69) dont la paroisse composée de sept églises⁸¹⁷ sur quatre communes, n'organise plus de messes hebdomadaires, mensuelles ni même annuelles. Depuis 1998 une fois par an, une exposition artistique est organisée par l'association des Amis des Arts.

Figure 4.40 : Église Saint-Panrace ou église de Bans (XII^e), Givors (69).



Sources : photo. extérieure J.-P. Galichon, 2010 ; intérieure anonyme, Exposition *Au-delà*, Les Amis des Arts de Givors, 2017.

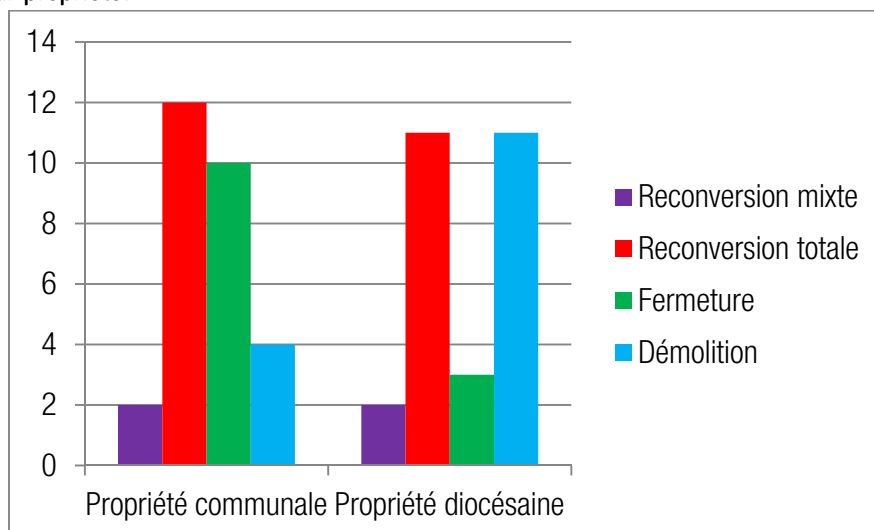
⁸¹⁶ À ce sujet voir Élise UNTERMAIER, *Culte, culture et domanialité publique l'organisation de concerts dans les églises*, op. cit.

⁸¹⁷ L'ensemble paroissial de Givors-Grigny-Echalas-Saint-Romain-en-Gier, disposant d'un prêtre, est composée de quatre communes, dont trois églises sur Givors (l'église Notre-Dame du Canal concentre les célébrations), deux églises à Grigny (l'église Saint-Joseph ne propose plus de culte), une à Echaldas (l'église Saint-Martin) et une à Saint-Romain-en-Gier (l'église Saint-Romain).

Propriétés

Pour revenir à la mixité d'usages comme définie ci-dessus, sur quatre cas inventoriés, deux sont de propriété diocésaine et deux de propriété communale.

Figure 4.41 : Mutations des églises et chapelles paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne en fonction de leur propriété.



Source : MMP, mise à jour au 1^{er} août 2018.

Parmi les édifices diocésains la continuité de mixité d'usage au sein de l'église Notre-Dame-de-la-Paix à Caluire-et-Cuire (69) est éclairante. Dans le sous-sol le cinéma *Le Méliès* n'est autre que le cinéma paroissial fondé en 1938⁸¹⁸ qui depuis 1999, perdure sous le label de cinéma "Art et Essai" grâce à une gestion entièrement associative.

Autre cas de figure dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon où depuis 2013, la paroisse a décidé de ne plus desservir l'église Saint-Camille-de-l'Industrie (1880⁸¹⁹). Ici des paravents séparent concrètement la nef en deux qui, d'un côté est mise à disposition pour l'Église orthodoxe francophone et de l'autre accueille une épicerie solidaire tenue par la société Saint-Vincent de Paul.

Certains édifices dont la propriété est publique reflètent également ce partage d'usages. Désaffectée depuis 1845, l'ancienne église Saint-Nizier dans le Vieux Collonges-au-Mont-d'Or accueille durant l'année et sur organisation municipale, des concerts, des expositions voire même des pique-niques de quartier⁸²⁰. Pourtant, trois fois par an, la mairie met le lieu à la disposition du diocèse pour quelques célébrations⁸²¹. Cette attitude se rapproche d'une pratique communément observée, à savoir la mise à disposition

⁸¹⁸ Inauguration les 8 et 9 octobre 1938, article bulletin paroissial de Notre-Dame de la Paix, source rencontre avec Marie-Christine Gineste, membre active de l'association du cinéma, les 16 septembre et 15 décembre 2017.

⁸¹⁹ La consécration en église paroissiale date de 1908 d'où la propriété diocésaine.

⁸²⁰ « Les habitants du quartier du Vieux-Collonges pique-niquent dans l'église », *Le Progrès*, 14/10/2014.

⁸²¹ Source Henri Morel du Groupe Histoire et Patrimoine de Collonges, échange e-mail du 8 septembre 2017.

d'espaces ou de salles par la municipalité pour des associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou culturelles. Enfin, l'exemple de l'église Saint-Pierre de Firminy est un cas particulier comme énoncé ci-avant, mais il permet de montrer des possibles quant à la flexibilité entre plusieurs usages dans un même édifice. Finalisée en 2004 la partie inférieure de l'église abrite un centre d'interprétation sur Le Corbusier et une annexe du Musée d'art moderne de Saint-Étienne. La partie supérieure accueille des concerts, des spectacles et peut laisser place à des manifestations religieuses. Le montage administratif consiste en la mise à disposition du lieu par le propriétaire, Saint-Étienne Métropole, à la ville de Firminy, qui elle-même le met à disposition d'une paroisse du diocèse stéphanois. Ainsi, même si seul l'autel est dédié (depuis le 29 juin 2007⁸²²), une messe a lieu tous les premiers dimanches du mois dans un bâtiment qui est mis à disposition par la ville et la métropole de Saint-Étienne à une association culturelle.

Datation du bâti et reconversion mixte

Enfin, il est intéressant de relever que ces quatre exemples sont illustrés par des constructions de différentes époques, allant du XVII^e pour le Vieux Collonges, à la fin du XIX^e siècle dans le quartier de Vaise, en passant par le XX^e siècle et l'entre deux-guerres à Caluire-et-Cuire ou l'après Seconde Guerre mondiale à Firminy.

Ce type de reconversion mixte ne semble pas influencé par l'époque de construction du bâti et donc son propriétaire, ni par une éventuelle reconnaissance patrimoniale, car seule une église sur les quatre fait l'objet d'une protection.

Figure 4.42 : Église du Vieux Collonge ou ancienne église Saint-Nizier, Collonges-au-Mont d'Or (69).



Sources : photo. extérieure MMP, 2017 ; intérieures, *Le Progrès*, 2014 et site internet municipal, 2017.

⁸²² Source Paul Rabbe, chargé de mission en charge de l'immobilier au diocèse de Saint-Etienne.

Figure 4.43 : Centre d'interprétation sur Le Corbusier et annexe du Musée d'art moderne de Saint-Étienne au rez-de-chaussée de l'église Saint-Pierre, Firminy (42).



Sources : photo. J. Meynier, 2015.

4.3.3.3 Reconversion totale

Contrairement à la reconversion mixte qui se fait par la cohabitation du culte et d'un autre usage, la reconversion totale à un autre usage s'observe après une période plus ou moins longue de fermeture. L'inventaire met à jour vingt-trois cas d'églises ou de chapelles paroissiales reconverties, seize projets sur le territoire du diocèse de Lyon alors que sept projets ont vu le jour sur le territoire stéphanois. Ce passage de la fin du culte vers un nouveau programme se fait moyennant une transaction en fonction de la propriété de l'édifice et la mise en place de différents usages, regroupés à travers des catégories.

Propriétés

Tout d'abord la distinction entre des projets publics et privés est majeure. Parmi les exemples recensés trois situations de transaction sont observées à travers des projets publics sur des propriétés publiques où le choix du maintien de la propriété communale est possible via un usage public, des projets publics sur des édifices de propriété privée qui nécessitent leur transaction (vente, don, bail), et des projets privés sur des propriétés privées qui relèvent également d'une transaction (vente ou bail).

Le recensement révèle que 65,2 % des reconversions (15) sont faites par le public, à savoir les communes, avec onze projets publics menés sur le diocèse de Lyon contre quatre sur le diocèse stéphanois. Sur huit projets privés cinq sont décomptés sur le diocèse lyonnais contre trois sur le stéphanois.

Les six reconversions de propriétés communales se situent sur la partie du diocèse de Lyon. Sept églises diocésaines sont transformées sur ce même territoire contre trois sur celui de Saint-Étienne. Six autres étaient de propriété communale mais pas dans les termes où le prévoit aujourd'hui la loi de 1905, car les transformations se sont faites avant cette date. Ainsi des événements comme la Révolution et la nationalisation des biens de l'Église, le remplacement d'églises trop exigües par de plus grandes au XIX^e siècle sont autant de leçons de l'histoire qui nous rappellent que le phénomène n'est pas contemporain. Depuis le milieu du XIX^e siècle ou parfois même avant, certaines d'entre elles ont successivement accueilli

différents usages comme une école, le local des pompiers, les locaux de la mairie, un entrepôt de stockage, etc. Cette continuité d'occupation a permis aux édifices de traverser le temps, d'exister encore aujourd'hui et de conserver certaines traces de la mémoire des quartiers et des villages. Dans certains cas, les édifices sont restées propriété publique comme par exemple l'ancienne église de Saint-Pierre-de-Bœuf (42) désacralisée dès 1842 qui est investie par une association et un chantier participatif actuellement, l'ancienne église de Saint-Martin-la-Plaine (42) devenue mairie en 1865 aujourd'hui bibliothèque ou encore, l'ancienne église Saint-André de Villars (42), désacralisée en 1862 au moment de la construction de la nouvelle église qui a été l'école des garçons puis est passée dans les mains du privé en devenant le siège du syndicat des mineurs, pour repasser propriété publique et devenir la salle des conseils municipaux et des mariages depuis 2000. Dans d'autres cas, les édifices ont été vendus à des personnes privées lors de l'arrêt du culte. C'est le cas de deux anciennes églises, celle de Poleymieux-au-Mont d'Or vendu en 1881⁸²³ et celle de Curis-au-Mont d'Or vendu au milieu du XIX^e siècle⁸²⁴, pour devenir des logements privés encore aujourd'hui. De nos jours, ces exemples de mutations d'églises qui ont fonctionné dans le temps et fonctionnent encore peuvent servir de références et alimenter le débat actuel.

Datation du bâti et reconversions

Sur les vingt-trois reconversions recensées, la majorité porte sur des églises construites avant le XVIII^e siècle (11) soit 47,8 % et sur des églises édifiées au cours du XX^e siècle à travers dix exemples soit 43,5 %. En regardant de plus près, sur les dix constructions, sept datent d'après la Seconde Guerre mondiale. Seules deux reconversions portent sur des édifices du XIX^e siècle dont un avait la particularité d'appartenir au diocèse, l'ancienne église de la Saulaie à Oullins (69) devenue Le Bac à traillle, centre de création artistique.

Panorama des catégories d'usages

Une fois les transactions d'affectation et/ou de propriété menées, la mise en place d'un nouvel usage est large. Le choix d'un plutôt qu'un autre et notamment la compatibilité sémantique et fonctionnelle, par rapport à l'usage culturel, est un paramètre qui semble décisif dans l'acceptabilité d'une telle transformation. En ce sens il est abordé de manière détaillée dans un autre chapitre⁸²⁵. Observons ici plutôt le regroupement d'usages par catégories que nous constituons en usages, culturel (incluant médiathèque, salle d'exposition, lieu culturel, théâtre, salle de spectacle et cinéma), associatif, institutionnel (incluant institution civile et religieuse), sportif, résidentiel, commercial et professionnel.

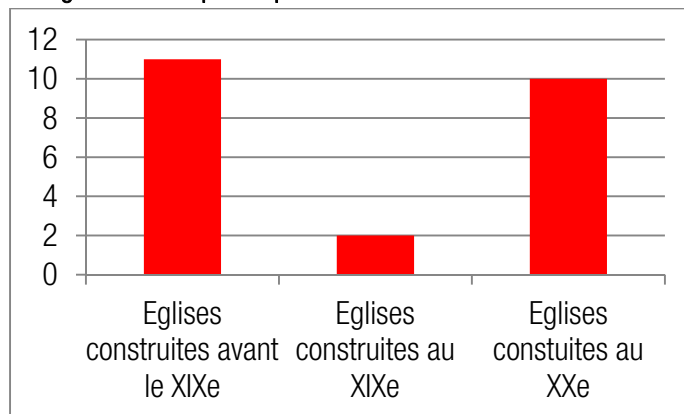
⁸²³ Archives Départementales du Rhône: 4Q6 / 1770, 4Q6 / 2501, 3P 172/5.

⁸²⁴ Entretien avec Jean-Luc Poirier, Conseiller délégué à la voirie et développement durable à la mairie de Curis au Mont d'Or, email du 19 décembre 2017.

⁸²⁵ Voir Partie II, Chapitre 6, 6.1 Quels usages ?

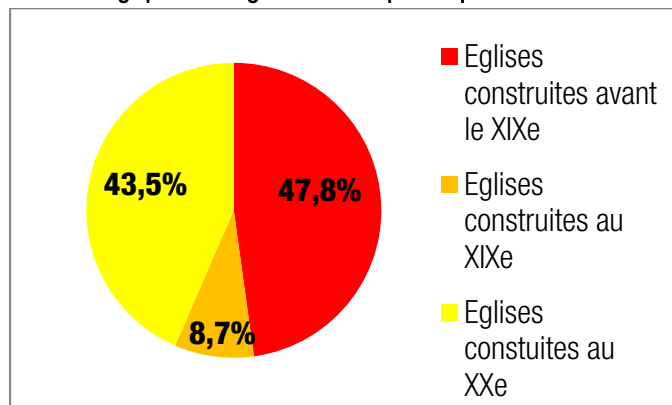
La majeure partie des exemples, soit 40,9 %, donne une place importante aux projets culturels (9) puis aux résidentiels (4). Viennent ensuite au même niveau les programmes associatifs (3) et institutionnels (3). Les équipements sportifs (2) prennent l'avant dernière place devant les projets commerciaux, avec un seul cas inventorié. Ce panorama semble rejoindre la pensée fréquente qui allie avec difficulté valeur marchande et bénéfice à un lieu de culte. En ce sens les projets culturels et associatifs sont davantage développés et permettent un maintien de l'édifice dans le domaine public.

Figure 4.44 : Datation des églises et chapelles paroissiales reconverties.



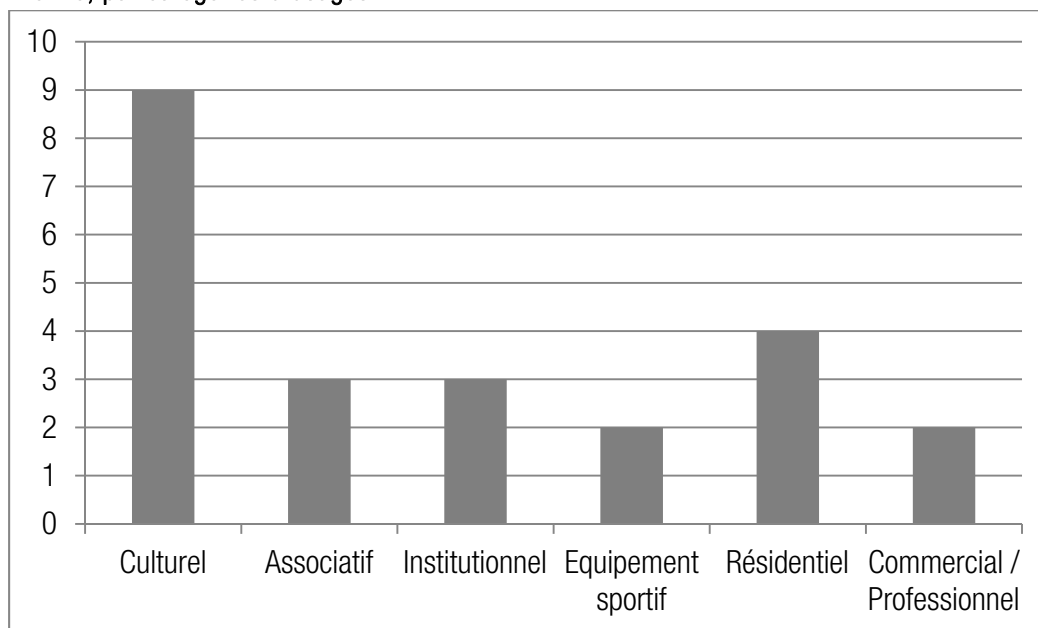
Source : MMP, mise à jour au 1^{er} août 2018.

Figure 4.45 : Répartition chronologique des églises et chapelles paroissiales reconverties.



Source : MMP, mise à jour au 1^{er} août 2018.

Figure 4.46 : Églises et chapelles paroissiales reconverties totalement dans la région urbaine Lyon - Saint-Étienne, par catégories d'usages.



Source : MMP, mise à jour au 1^{er} août 2018.

4.3.3.4 Non utilisée pour le culte / Fermée

L'étape qui précède la reconversion où la démolition est le moment où l'église est fermée. Le terme *fermé*, désigne ici le fait que la paroisse n'inclut plus l'église dans son programme de messes hebdomadaires ou mensuelles (semaine ou week-end). L'église n'apparaît parfois plus dans la liste des clochers paroissiaux même si elle demeure affectée au culte et/ou sacralisée. En d'autres termes, le qualificatif *fermé* reflète l'arrêt du culte qui provient, comme le révèle l'inventaire, de raisons multiples. Ce non investissement de certains édifices est issu soit des choix d'organisations paroissiales qui relèvent de la pratique religieuse locale, du manque de prêtre ou encore de la non adéquation du bâtiment avec les besoins (chauffage, taille, etc.), soit de l'état sanitaire de l'édifice et de son état de délabrement plus ou moins avancé (infiltrations, fissures, structure menaçant la sécurité du public, etc.).

Comme évoqué ci-avant, le recensement de cette mutation n'est pas exhaustif car ce paramètre d'usage constitue une des limites de l'inventaire. L'arrêt du culte n'étant pas un phénomène mis en avant par l'Église, l'accès à cette information est rendu quasi impossible en dehors des annonces de vente et/ou de démolition. De plus, le chiffre de treize, qui regroupe les églises dont l'arrêt du culte est total voire quasi total, n'est pas représentatif de toutes les églises utilisées seulement une fois tous les trois, six mois ou une fois par an. Afin de palier aux difficultés rencontrées pour identifier les églises et chapelles paroissiales fermées, la nécessité d'un partenariat avec les diocèses et ou les services diocésains d'art

sacré constitue une solution à privilégier dans une éventuelle démarche de mise en place d'un « Plan églises ».

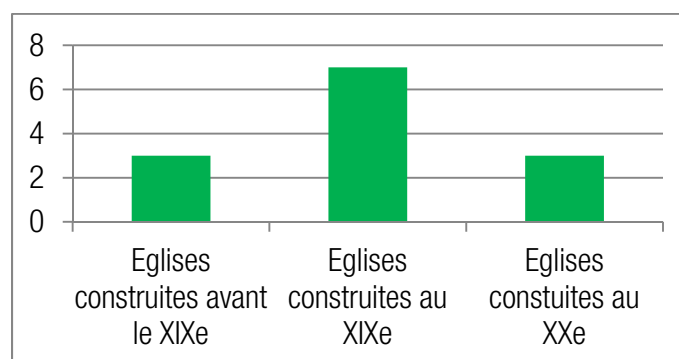
Propriétés

Sur les treize églises répertoriées comme fermées, dix appartiennent à des municipalités et seulement trois au diocèse de Lyon (trois églises diocésaines fermées lors du début de notre inventaire sont comptabilisées comme démolies en 2018, dont deux sur le diocèse de Saint-Étienne). Ces chiffres s'expliquent par le fait que non utilisée, une église municipale ne pèse ni sur le budget de la paroisse, ni sur celui de la commune qui, dans un contexte de restriction budgétaire finance à minima son entretien quand elle ne le suspend pas entièrement⁸²⁶. La situation de *statu quo* observée⁸²⁷ permet de ne pas affronter les problématiques liées à la fermeture et l'éventuelle mutation d'une église que ce soit dans le camp de l'affectataire comme celui du propriétaire. Les fermetures des églises du XX^e siècle sont ici sous représentées du fait de leur propriété privée. Elles sont rapidement vendues pour être transformées ou démolies.

Datation du bâti et fermeture

Le panel de ces édifices inventoriés reflète toutes les époques de construction avec un corpus plus important pour les édifices construits au XIX^e siècle : trois églises datent d'avant le XV^e siècle, sept du XIX^e et trois du XX^e siècle. Le phénomène sur ce corpus du XIX^e s'analyse et se comprend à travers plusieurs paramètres.

Figure 4.47 : Datation des églises et chapelles paroissiales fermées de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne.

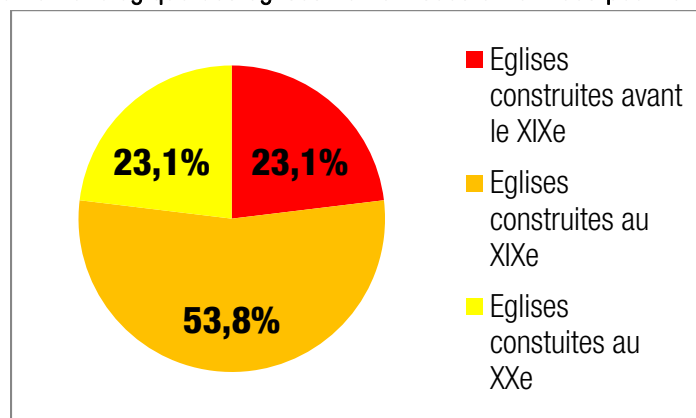


Source : MMP, mise à jour au 1^{er} août 2018.

⁸²⁶ Hervé MAUREY, *Les collectivités territoriales et le financement des lieux de culte* [Rapport], Paris, Sénat, 2015, p. 14.

⁸²⁷ Nathalie LEVRAY et Brigitte MENGUY, « Le casse tête du financement des édifices cultuels - Gestion du patrimoine bâti religieux: le consensus catholique », *La Gazette*, 16 janvier 2017, p. 32.

Figure 4.48 : Répartition chronologique des églises non utilisées et fermées pour le culte.



Source : MMP, mise à jour au 1^{er} août 2018.

Premièrement, le nombre d'églises datant de ce siècle est largement plus important que les autres périodes, grâce au système administratif et financier mis en place à l'époque⁸²⁸.

Deuxièmement, la grande taille des églises construites au XIX^e siècle - en témoigne à leur égard la récurrente référence à la « cathédrale »⁸²⁹ ou la « basilique »⁸³⁰ tant sur le plan architectural que symbolique - peut expliquer ce délaissement dans un contexte de baisse du nombre de fidèles. Ainsi de plus petits espaces sont préférés à ces grandes nefs car d'une part, ils sont plus faciles à chauffer et d'autre part, la sensation de rassemblement est renforcée et non comme noyée dans un immense volume. Troisièmement, même si les églises du XIX^e siècle souffrent d'un manque de reconnaissance patrimoniale par les institutions, la grandeur et la typologie de leur figure architecturale, on en revient à la cathédrale, les préserve de la démolition. La grandeur d'une telle architecture intimidante induit une attitude conservatrice et respectueuse qui n'ose pas les mutations. Lorsque le culte s'arrête elles sont tout simplement délaissées. Cette attitude est renforcée par le fait qu'elles soient de propriété municipale pour les raisons budgétaires évoquées ci-avant.

Les fermetures prolongées touchent donc davantage les églises municipales construites au cours du XIX^e siècle. Même si les églises construites avant cette période et celles édifiées au cours du XX^e siècle ne sont pas épargnées par ce phénomène, plusieurs facteurs semblent les orienter vers d'autres mutations comme la reconversion ou la démolition.

Parmi les églises recensées comme fermées, certaines sont en attentes ou en cours de projet de reconversion comme à Lyon l'église du Bon Pasteur où le « diocèse ambitionne d'en faire un lieu d'exposition dédié à l'histoire de l'amphithéâtre des Trois Gaules »⁸³¹ et l'église Saint-Bernard doit faire

⁸²⁸ Voir Partie II, Chapitre 5, 5.3.2 Églises XIX^e, 5.3.2.1 État, Église, commune: efficacité d'une machine étatique.

⁸²⁹ Jean-Michel LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, *op. cit.*

⁸³⁰ Sanghoon KANG, « Les églises en France sous le Second Empire: deux illustrations du type idéalisé », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 10 juin 2009, n° 17, p. 3.

⁸³¹ Alexandre BUISINE, « Patrimoine catholique Lyon, la petite Rome. L'horizon du Bon-Pasteur se dégage », *op. cit.*

l'objet d'une reconversion en espace de *coworking*⁸³². Au regard du patrimoine local qu'il représente, l'église désacralisée Notre-Dame des Bruyères rachetée par la ville de Décines-Charpieu⁸³³ a fait l'objet d'une étude pour devenir l'école de musique municipale⁸³⁴. Certaines comme l'église Notre-Dame de Saint-Chamond, sont fermées car elles présentent des risques d'effondrements. D'autres n'accueillent plus de messes voire exceptionnellement, comme l'église Saint-Eucher à Lyon, l'église Saint-François-Régis de Veauchette, l'église Saint-Laurent de Gleizé, l'église Saint-Pierre de Villefranche-sur-Saône, l'église Saint-Joseph de Grigny ou encore l'église Notre-Dame-du-Monde-Entier de la Duchère à Lyon.

Figure 4.49 : Église du Bon Pasteur (1869-1883, Clair Tisseur, Joseph-Étienne Malaval), Lyon 1^{er}.



Sources: photo. extérieure, MMP, 2016 ; intérieures Murbex, 2016.

Figure 4.50 : Église Saint-Bernard (1859-1866, Tony Desjardins), Lyon 1^{er}.



Sources: photo. extérieure dossier de presse Ville de Lyon, 2016 ; intérieure MMP, 2016.

⁸³² Voir Partie II, Chapitre 6, 6.1.1.8 « Lieu autre » ou « tiers-lieu ».

⁸³³ « Décines-Charpieu - L'église des Bruyères ne sera pas détruite », *Le Progrès*, 05 juin 2011, en ligne : <<https://www.leprogres.fr/rhone/2011/06/05/l-eglise-des-bruyeres-ne-sera-pas-detruite>>, consulté le 4 décembre 2015.

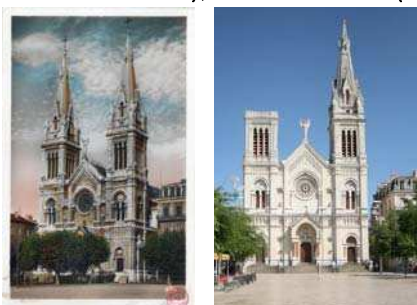
⁸³⁴ Étude réalisée par l'agence MFArchitectes en 2013. Par manque de moyens la mairie a suspendu le projet depuis.

Figure 4.51 : Église Notre-Dame-des-Bruyères (1933), construite par la Société de soie artificielle pour son personnel, Décines-Charpieu (69).



Sources : photo. MMP, 2017.

Figure 4.52 : Église Notre-Dame (1875-1881, Louis-Étienne Journoud), Saint-Chamond (42).



Sources : carte postale, n.d. édit. Real-Photo, C.A.P., B.M.L. ; photo. MMP, 2017.

Figure 4.54 : Église Saint-François-Régis (XVII^e-1880 une travée de façade), Veauchette (42).



Source : photo. M.-C. Mathevon, Clochers.org, 2014.

Figure 4.53 : Église Saint-Eucher (1841-1842, François Pascalon et Joseph Forest), Lyon 4^{ème}.



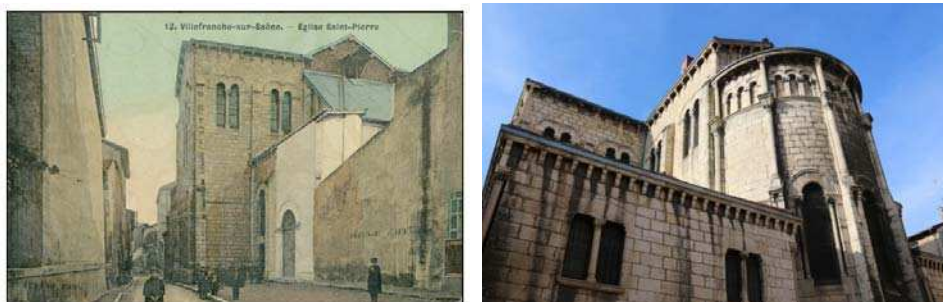
Source : photo. O.Belmont, Clochers.org, 2012.

Figure 4.55 : Église Saint-Laurent (XIII^e, XVIII^e sacristie, XIX^e nef architecte Mather), Gleizé (69).



Source : photo. MMP, 2017

Figure 4.56 : Église Saint-Pierre (fin XIX^e inachevée), Villefranche-sur-Saône (69).



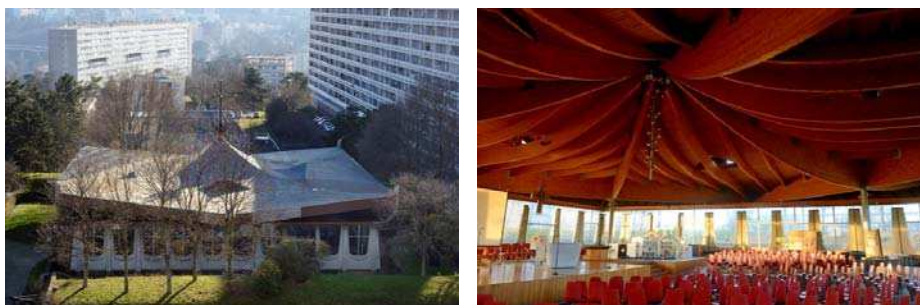
Sources : carte postale Delcampe, n.d. ; photo. J.-P. Galichon, n.d.

Figure 4.57 : Église Saint-Joseph (1925), Grigny (69).



Source : photo. MMP, 2017.

Figure 4.58 : Église Notre-Dame-du-Monde-Entier (1960-1969, François-Régis Cottin), label XX^e, La Duchère, Lyon 9^{ème}.



Source : photo. Laurence Danière, Mission La Duchère Lyon, n.d.

4.3.3.5 Démolition

Sur les quinze églises démolies, neuf (60 %) se situaient sur le diocèse de Lyon et six (40 %) sur celui de Saint-Étienne. Alors que cinq des démolitions lyonnaises ont fait l'objet de reconstructions, aucune démolition stéphanoise n'a été compensée par l'édification d'un nouvel édifice.

Propriété

La propriété de l'édifice est un paramètre décisif dans le choix d'une telle solution. Aussi, aucune des églises démolies dans le diocèse de Saint-Étienne n'étaient de propriété communale mais uniquement de propriété diocésaine, alors que quatre étaient communales dans le diocèse de Lyon.

Il s'avère que pour trois des églises de propriété publique, les démolitions ont été réalisées dans le cadre de projets urbains menés la ville et ont de fait été reconstruites. Comme déjà évoqué, il s'agit du percement du tunnel de la Croix-Rousse en 1950 mais également en 1971, de l'amélioration de la voirie en raison de l'essor du quartier du Point du Jour dans le 5^{ème} arrondissement de Lyon ou encore de l'aménagement d'une bretelle d'autoroute à Tassin-la-Demi-Lune pour la construction du tunnel de Fourvière. Dans ce cadre, après négociation avec les paroisses une nouvelle parcelle était attribuée pour la construction d'une nouvelle église, souvent juste à côté de celle démolie. Plus largement, les premières démolitions dans l'agglomération lyonnaise traduisent la forte expansion urbaine présente à l'échelle

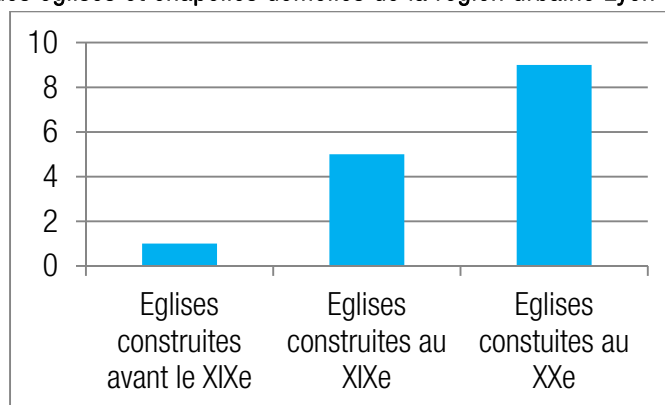
nationale, après la Seconde Guerre mondiale avec un grand besoin de logements et de nouvelles infrastructures routières pour répondre à la croissance urbaine.

En revanche, en dehors de la construction de la nouvelle église de Vaulx-en-Velin qui a entraîné la démolition d'une chapelle existante, les huit démolitions entreprises depuis les années 1990 sont définitives. Elles traduisent deux phénomènes liés avec d'une part, une baisse de la pratique qui ne permet pas d'occuper entièrement les églises et chapelles paroissiales et d'autre part, des réorganisations paroissiales entraînées par cette évolution culturelle et le manque de moyens des diocèses du à la diminution des dons et des vocations.

Datation du bâti et démolition

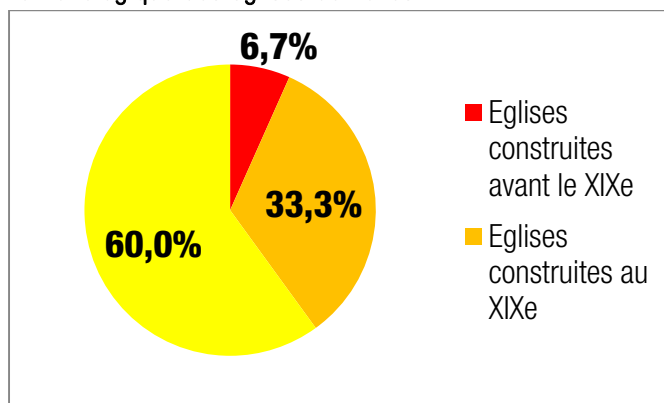
Sur quinze démolitions, les églises édifiées au cours du XX^e siècle sont les plus représentées avec neuf cas, soit 60 %. Ces démolitions sont les dernières observées et les plus actuelles. La dynamique entamée dans les années 2000, s'accélère avec ne serait-ce que trois démolitions observées depuis le début de cette recherche en 2015. Ces églises, de propriété diocésaine, ont tout d'abord été fermées puis démolies après leur vente. Cette pratique est le résultat de l'attitude du propriétaire vis-à-vis de ses biens.

Figure 4.59 : Datation des églises et chapelles démolies de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne.



Source : MMP, mise à jour au 1^{er} août 2018.

Figure 4.60 : Répartition chronologique des églises démolies.



Source : MMP, mise à jour au 1^{er} août 2018.

Contrairement aux édifices du XIX^e qui, même sans protection patrimoniale ne sont pas démolis, la démolition des églises XX^e est la résultante de plusieurs facteurs. Elles subissent d'une part, la méconnaissance de leurs propriétaires et d'autre part, une logique de rentabilité qui engendre des aliénations, elles mêmes justifiées par l'inculture d'une architecture moderne dont les transactions sont rendues faciles par le manque de reconnaissance patrimoniale administrative.

Les églises du XIX^e siècle viennent en seconde position avec cinq cas de démolition. Comme évoqué ci-avant, ces disparitions qui ont fait l'objet de reconstruction pour trois d'entre elles, datent de 1950 puis des années 1970. Ces bâtiments ne sont pas l'objet des démolitions actuelles et la controverse observée dans les années 2000 à l'annonce de la démolition de l'église Saint-Bernard (1857-1866) sur les pentes de la Croix-Rousse de Lyon⁸³⁵, laisse entrevoir l'évolution du regard portée sur ce corpus.

Actuellement, les démolitions sont donc majoritairement observées sur des églises diocésaines édifiées au cours du XX^e siècle. La propriété semble donc avoir un impact non négligeable dans cette prise de décision.

4.3.3.6 Reconnaissances patrimoniales et mutations

Au regard des édifices faisant l'objet d'une reconnaissance patrimoniale, ce phénomène de mutation ne fait pas exception. Six des vingt-trois reconversions totales (26 %) ont été réalisées sur des églises IMH et une labélisée. Une reconversion mixte prend place dans une église qui a une double reconnaissance, CMH et label XX^e. Deux églises sur onze fermées (18,2 %) sont classées au titre des monuments historiques et une église sur onze démolies, était inscrite au titre des monuments historiques. Ces chiffres donnent des indications, toute fois ils sont à considérer avec modération étant donné les faibles effectifs qu'ils représentent.

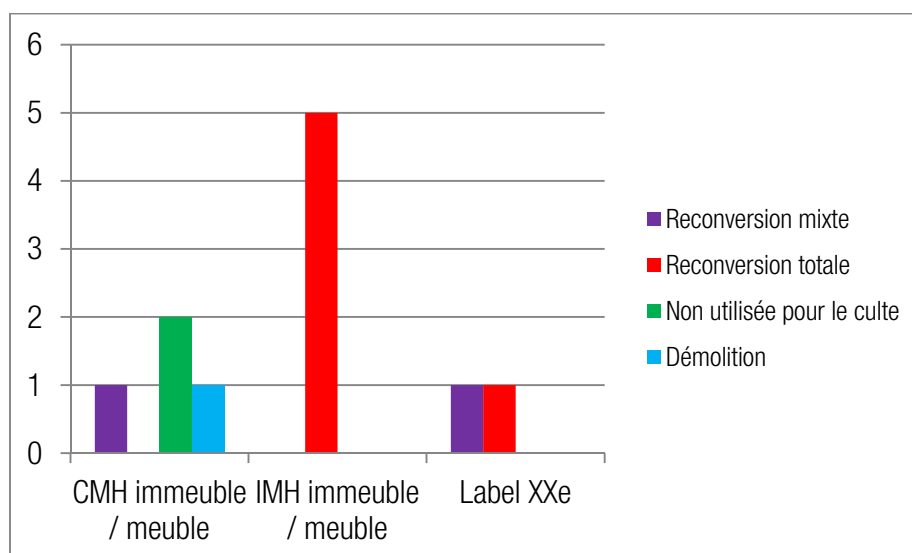
⁸³⁵ « L'église Saint-Bernard : Des inquiétudes », *RVL*, n° 114, juin 2013, p.6, archives départementales du Rhône.

Reconnaissance patrimoniale et reconversion

Les reconnaissances patrimoniales souvent présentes avant la reconversion, semblent les accompagner voire les favoriser. Même si les deux types de reconnaissance sont présents, protection au titre des monuments historiques et label XX^e, une nuance est à apporter entre le classement et l'inscription car seules les églises inscrites font l'objet de reconversion. Cette observation pourrait traduire de façon factuelle la notion de second classement parfois évoqué quant à la protection par inscription.

Dans plusieurs cas dont celui de la transformation de l'ancienne église de Montagny (69), la protection au titre des monuments historiques demandée par une association dans la cadre d'une nouvelle réflexion sur l'édifice a permis d'éviter sa disparition puis a aider financièrement à sa reconversion⁸³⁶.

Figure 4.61 : Mutations et reconnaissances patrimoniales des églises de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne.



Source : MMP, mise à jour au 1^{er} août 2018.

De plus, même si les reconversions sont généralement impulsées par les municipalités propriétaires, l'inventaire démontre que ces initiatives peuvent également provenir de la communauté locale à travers des habitants et associations comme c'est le cas de l'ancienne chapelle de Saint-Marcellin-en-Forez, désacralisée depuis 1882. Bien que CMH depuis 1978, la démolition envisagée par la mairie, a été évitée grâce à la proposition de reconversion en bibliothèque par un groupe de citoyens impliqués dans la mise en valeur de l'histoire locale⁸³⁷.

⁸³⁶ Entretien avec Christophe Bauduin, président de l'Association des amis du vieux Montagny, et Marguerite Batisse, ancienne présidente de l'association à l'origine de la sauvegarde de l'ancienne église dans les années 1980, le 2 août 2017.

⁸³⁷ Entretien avec Chantal Mandon, présidente de l'association Saint-Marcellin patrimoine vivant et bénévole de la bibliothèque, le 13 janvier 2017.

Même si la protection au titre des monuments historiques est parfois évoquée comme une mise sous cloche « de nature muséale »⁸³⁸, la pratique de la reconversion de ce corpus est largement répandue en France grâce à de nombreux travaux tant théoriques que pratiques dont le discours va dans ce sens⁸³⁹. Malgré la sacralité souvent invoqué pour ne pas toucher aux églises, elles n'échappent pas à cette logique de mise en valeur par réappropriation du patrimoine.

Reconnaissance patrimoniale et fermeture

Deux des églises (18,2 %) recensées comme fermées sont classées au titre des monuments historiques. Même si nos chiffres sont à considérer avec discernement de part leurs limites, il semblerait que la protection n'entraîne pas directement une attitude de délaissement mais pourrait favoriser ce phénomène de fermeture dans certains cas. En d'autres termes, une église monument historique qui ne sert plus pour le culte reste fermée, voire abandonnée et non démolie, car la protection juridique qui l'encadre n'autorise pas, en principe, l'exemple ci-dessous en est un contre-exemple, sa démolition.

Reconnaissance patrimoniale et démolition

Alors que reconnaissance patrimoniale et démolition semblent des termes antinomiques, l'inventaire mené sur la région urbaine Lyon - Saint-Étienne révèle le contraire, avec la démolition de la chapelle Saint-Alban (Lyon 8^{ème}) pourtant inscrite au titre des monuments historiques en 1936. Son histoire éclaire et permet de comprendre (ou pas) cette disparition. Remplacée par une église plus grande dès la création de la paroisse en 1924, elle était menacée par un projet municipal de voirie dès la fin des années 1950. Après l'échec d'un projet de déplacement, l'église propriété du diocèse a été démolie en 1971⁸⁴⁰. Il semblerait que ce cas face figure d'exception sur le territoire d'étude.

Figure 4.62 : Ancienne chapelle Saint-Alban, IMH 1936, démolie en 1971, Lyon 8^{ème} .



Sources : Louis JACQUEMIN, Histoire des églises de Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Bron, Vénissieux, Saint-Fons, Lyon, E. Bellier, 1983, p. 51 ; photo. du site MMP, 2018.

⁸³⁸ Françoise CHOAY, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 2007, p. 194.

⁸³⁹ Par exemple Isabelle BONNOT-RAMBAUD (dir.), *Reconvertir le patrimoine*, Lyon, Éditions Lieux dits, Cahiers Jean Hubert, n° 4, 2011, 240 p. ; Philippe ROBERT, *Reconversions Adaptations: new uses for old buildings*, Paris, Editions du Moniteur, 1989, 119 p. ; « Utiliser les Monuments Historiques », *Monuments historiques*, 1978, n° 5, 94 p.

⁸⁴⁰ Chapelle Saint-Alban inscription puis radiation en 2011, Base Mérimée fiche PA69000045.

4.4 Émergences de trois typologies

Après avoir dressé le panorama des églises et chapelles paroissiales à travers des approches à la fois quantitative, chronologique et qualitative, le croisement des différents paramètres observés grâce au recensement, fait émerger des tendances. Ces constats semblent à priori présents sur le territoire d'étude toutefois une mise en perspective avec le contexte national, permet une extrapolation et une compréhension plus fine du phénomène de mutation de cette famille architecturale.

4.4.1 État des lieux des mutations : Entre reconversion et démolition, un avenir qui dépend de la période de construction et du milieu géographique

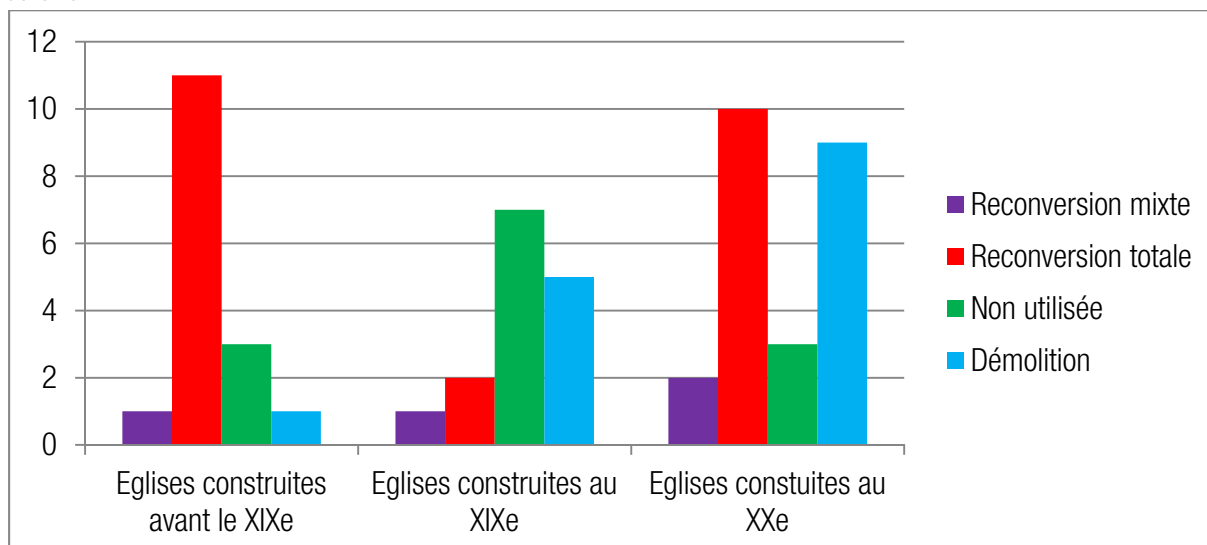
Le croisement de toutes les analyses effectuées ci-avant à travers les mutations, les propriétés, les dates de construction et les reconnaissances patrimoniales démontre que tous ces paramètres sont liés. En effet, la date de construction détermine la propriété avec le « avant » et « après » 1905, mais également la reconnaissance patrimoniale, elle-même soumise à la culture française et ses éventuelles évolutions dans le temps. Lors de l'arrêt du culte, les églises sont orientées par effet de ricochés vers la reconversion ou la démolition en fonction de leur époque de construction. L'avenir des églises est donc soumis à leur datation et à la considération sociétale de l'architecture issue de ce siècle. Le paramètre d'implantation géographique semble également influencer ce phénomène de mutation.

4.4.1.1 Une époque de construction déterminante

Tout d'abord, on observe que les églises reconverties sont principalement des églises construites avant le XVIII^e siècle et au XX^e, plus particulièrement celles d'après 1950. Dans le premier cas de figure, les bâtiments souvent protégés patrimonialement, sont insérés dans le tissu urbain d'origine qu'il soit urbain ou rural. Dans le second, les églises modernes affichent un fort taux de reconversion grâce d'une part à leur implantation stratégique dès l'origine au cœur des quartiers⁸⁴¹ et d'autre part, à leur caractéristiques constructives. Le manque de reconnaissance patrimoniale observé à leur égard en fait des édifices facilement transformables et transformées. Toutefois, comme cela peut être fait sur des bâtiments plus anciens non protégés mais réellement considérés comme édifices patrimoniaux, elles sont remaniées sans regard architectural visant à mettre en valeur leurs caractéristiques plastiques et constructives.

⁸⁴¹ Maryannick CHALABI, « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XXe siècle », *op. cit.*, p. 3.

Figure 4.63 : Mutation des églises et chapelles de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne en fonction de leur datation.



Source : MMP, mise à jour au 1^{er} juillet 2018.

De plus, on remarque que les églises construites au cours du XIX^e siècle ainsi que celles de la seconde moitié du XX^e siècle comptent parmi les types d'édifices les plus menacés, compte tenu de leur faible reconnaissance patrimoniale et donc de leur moindre protection. Les édifices du XIX^e sont fermés, voire laissés à l'abandon ce qui entraîne une détérioration du bâti qui peut mener après des années sans entretien à une démolition. En revanche, par un souci de rentabilité les églises modernes ne restent pas longtemps fermées. Une fois vendues elles sont démolies, pour certaines par méconnaissance de ce corpus.

Les églises modernes illustrent un grand paradoxe car leur fort taux de mutation se traduit aussi bien dans les reconversions que les démolitions. Cette contradiction s'explique par une nuance à l'intérieur du corpus des églises construites au XX^e siècle. En termes de typologie et de figure architecturale, les églises construites dans la première moitié du XX^e siècle se différencient de celle édifiées dans la seconde, le chapitre suivant précise ces considérations.

4.4.1.2 Dichotomies territoriales

Il est important de noter que 69 % des mutations (reconversions mixtes et totales, fermetures et démolitions) ont lieu sur la partie du territoire d'étude qui comporte le diocèse de Lyon. Trente-huit sont inventoriées sur le territoire lyonnais contre 17 sur le territoire stéphanois. S'ajoute à cela le partage culturel avec d'autres rites qui semble uniquement pratiqué au sein du diocèse lyonnais. Ces constats laissent entrevoir les mêmes dichotomies territoriales que celles observées au Québec, où les édifices en milieu urbain sont plus mutés que ceux en milieu rural. Même si la ville de Saint-Étienne est présente dans le diocèse stéphanois, son territoire est plus rural que celui étudié pour le diocèse lyonnais. La ville de

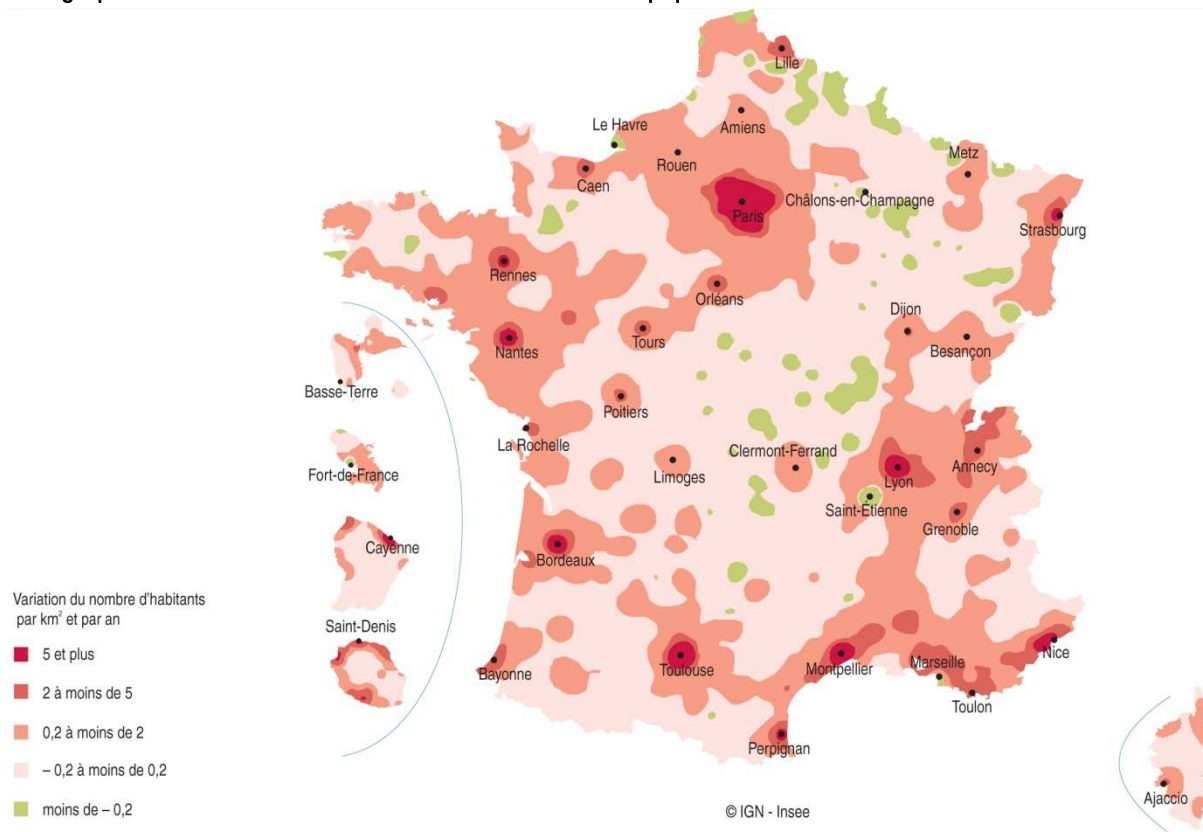
Lyon et surtout les communes de sa couronne attirent d'une part, plus de population⁸⁴² - en cause une plus grande attractivité et activité économiques - entraînant plus de besoins en termes d'usage et donc de reconversions. Davantage de personnes étrangères afflues dans cette nouvelle population ce qui explique la pratique de partage et de prêt d'églises à d'autres rites, non observée autour du pôle de Saint-Étienne. La croissance démographique de ces deux grands pôles, Lyon et Saint-Étienne, entraîne de surcroît une hausse des besoins en logements et en infrastructures. Ces nouvelles constructions ont un impact direct sur le parcellaire vacant et la recherche de parcelles. Cette dynamique urbaine induit parfois la démolition d'églises édifiées sur des terrains privilégiés, au centre de quartier, notamment dans les communes périphériques dont les églises ont été construites au cours du XX^e siècle. À ce titre, le projet urbain de la ville de Saint-Étienne lancé en 2005 avec la rénovation urbaine de quatre quartiers - deux quartiers d'habitat social Montreynaud et Sud-Est et deux quartiers d'habitat ancien Crêt de Roc et Tarentaize Beaubrun - inscrits dans le Programme National de Rénovation Urbaine⁸⁴³ (ANRU) laisse sans doute présager le questionnement sur certains édifices culturels ; l'avenir nous le dira. Au regard des exemples recensés et des constats démographiques, le territoire davantage urbain autour de la métropole lyonnaise semblerait plus enclin à la mutation de ses églises.

Pour conclure, la date de construction et le milieu d'implantation montrent une implication directe dans le phénomène de mutation des églises. Ces deux paramètres sont également liés à la propriété, qui elle-même découle, dans la plupart des cas, de la date de construction.

⁸⁴² François CLANCHE, « Trente ans de démographie des territoires. Le rôle structurant du bassin parisien et des très grandes aires urbaines », *Insee Première*, janvier 2014, n° 1483, 4 p.

⁸⁴³ « Le projet urbain stéphanois », Les services de l'État dans la Loire, article créé le 17 avril 2013, mis à jour le 04 mai 2017, en ligne : <<http://www.loire.gouv.fr/le-projet-urbain-stephanois-a2690.html>>, consulté le 5 février 2018.

Cartographie 4.15 : Variation annuelle de la densité de la population entre 1982 et 2011.



Source : François CLANCHE, « Trente ans de démographie des territoires. Le rôle structurant du bassin parisien et des très grandes aires urbaines », *Insee Première*, janvier 2014, n° 1483, p. 2.

4.4.2 Des reconversions mixtes comme transition

Le recensement des églises et chapelles paroissiales sur le territoire d'étude a permis de faire émerger différentes mutations connues, comme la reconversion, la fermeture et la démolition, mais également un type de reconversion non envisagé au préalable, la reconversion mixte.

Entre maintien du culte et nouvel usage installé dans le volume de l'église, cette solution semble intéressante comme situation transitoire. Elle permet de maintenir le culte tant qu'il y a une demande et une organisation paroissiale, tout en menant doucement l'édifice vers un nouvel usage. Contrairement à une église qui se limite à usage culturel unique, la cohabitation avec une autre fonction permet d'envisager une réflexion sur l'avenir de l'édifice lorsque le culte s'arrête. Dans un premier temps, ce nouvel usage peut être limité spatialement dans une partie du volume, pour ensuite investir pleinement l'église quand l'usage religieux disparaît.

D'après le recensement, ce type de reconversion mixte ne semble pas être influencé par l'époque de construction du bâti, et donc son propriétaire. Grâce à des montages administratifs existants et prévus par la loi, les reconversions mixtes peuvent être envisagées pour toutes les situations rencontrées.

La première est celle où une mairie propriétaire d'église veut mettre en place cette solution. Dans ce cas, suivant la loi de 1905, il faut qu'elle désaffecte juridiquement l'édifice puis mette une partie à disposition de la paroisse comme elle met une salle à disposition d'une association, par une convention ou un bail. Ce montage administratif a l'avantage de permettre le maintien de l'édifice dans le domaine public. Dans le cadre de la loi de séparation des Églises et de l'État, les conditions de cette entente doivent veiller à la neutralité de l'État et au non financement du culte. En ce sens, la paroisse autrement dit l'association cultuelle, est traitée comme toutes autres associations cultuelle ou culturelle. Cette solution est illustrée sur le territoire d'étude par les différents usages qui cohabitent au sein de l'église Saint-Pierre de Firminy.

La deuxième situation est celle d'un projet mené par une municipalité dans une église diocésaine où la question de la désaffectation juridique ne se pose pas. Dans ce cas, une convention de mise à disposition ou un bail peut être mis en place comme c'est le cas pour le cinéma *CinéDuchère* et l'antenne du Conservatoire de Lyon dans l'ancienne église de Balmont à Lyon (9^{ème} arrondissement) ; ici l'édifice n'héberge plus du tout de culte. À travers un tel montage administratif, le diocèse reste propriétaire de l'édifice et permet un partage d'usage dans l'église.

Le troisième scénario porte également sur une église diocésaine mais avec un projet de type privé. Dans ce cas la convention ou le bail se fait entre le diocèse et une association ou une entreprise privée. C'est la situation rencontrée avec le cinéma *Le Méliès* installé dans le sous-sol de l'église Notre-Dame de la Paix à Caluire-et-Cuire (69). Si un jour le culte s'arrêtait, le cinéma déjà dans les lieux pourrait envisager de s'agrandir.

La mise en perspective de ces exemples recensés avec la situation au Québec est éclairante. En 2017, sur les 541 reconversions inventoriées dans toute la province, 127 étaient de ce type⁸⁴⁴. La différence de pratique entre le milieu urbain et rural est notable. Seulement six reconversions avec partage du culte ont eu lieu à Montréal contre 121 dans les autres régions de la province québécoise. Cette solution semble donc viable en milieu rural et davantage développée pour répondre aux besoins et aux contraintes de ces municipalités.

⁸⁴⁴ Partie I, Chapitre 1, 1.2.3 Des églises démolies ou converties.

Figure 4.64 : Statut des églises acquises par les municipalités.

Statut des églises acquises par les municipalités	Total 2017	%
Projet de conversion avec partage du culte	14	9,8
Projet de conversion sans partage avec le culte	6	4,2
Converties à un autre usage	80	55,9
Usage partagé avec le culte	43	30,1
Total	143	100,0

Source : Luc NOPPEN et Lyne BERNIER, « Des églises de plus en plus municipales ? 1ère partie : état des lieux », *Revue québécoise d'urbanisme, L'art de combiner la culture et le patrimoine*, vol. 37, n°1, mars 2017, p. 4.

De plus, même si les églises de propriété privée sont de plus en plus rachetées par les municipalités, ce partage avec le culte existe malgré l'obligatoire neutralité de l'État vis-à-vis des cultes identique au contexte français. La base de données de la CRC en patrimoine urbain fournit des renseignements plus précis sur ces acquisitions. En date de janvier 2017, 143 églises de propriété municipale sont répertoriées. Autrement dit, 16 % des églises du Québec appartiennent maintenant aux municipalités⁸⁴⁵. La majorité d'entre elles ont été reconverties à un nouvel usage (55,9 %), mais 43 églises, soit 30,1 %, demeurent ouvertes au culte en tout ou en partie⁸⁴⁶. Alors que l'Église et les paroisses ont maintenant admis leur fermeture à court ou moyens termes⁸⁴⁷, ces chiffres montrent que même lorsque le culte est encore organisé, certaines municipalités anticipent cette aliénation en la reprenant souvent pour 1\$ symbolique. Les fabriques et les diocèses acceptent cette entente financière tout en demandant certaines contreparties comme un espace pour le culte. Dans le cadre du « Plan églises », Luc Noppen préconise le fait qu'un bail soit établi entre la municipalité et la fabrique, pour le maintien d'une chapelle ou petit lieu de culte dans l'église⁸⁴⁸. Il va même plus loin en disant que ce bail peut être consenti à titre gracieux en contrepartie du prix avantageux de la vente. En revanche, comme la municipalité ne peut subventionner le culte, elle doit garantir que tous les citoyens et associations diverses aient un accès égal à l'église municipalisée.

Cette situation rejoint le contexte français où d'après la loi de 1905, la République « ne subventionne aucun culte »⁸⁴⁹ mais « garantit le libre exercice des cultes »⁸⁵⁰. En d'autres termes, juridiquement et administrativement cette solution est encadrée pour penser à une reconversion mixte et progressive. Ces différents exemples à travers deux contextes, la France et le Québec, laissent penser que cette solution pourrait davantage être développée pour envisager l'avenir des églises, à dix ou vingt ans, comme une

⁸⁴⁵ Luc NOPPEN et Lyne BERNIER, « Des églises de plus en plus municipales ? 1ère partie », *op.cit.*, p. 5.

⁸⁴⁶ *Ibid.*, p. 6.

⁸⁴⁷ *Ibid.*, p. 6.

⁸⁴⁸ Luc NOPPEN et Lyne BERNIER, « Des églises de plus en plus municipales ? 2ème partie: plan d'action », *Revue québécoise d'urbanisme, L'art de combiner la culture et le patrimoine*.

⁸⁴⁹ Article 2 de la loi du 9 décembre 1905.

⁸⁵⁰ Article 1 de la loi du 9 décembre 1905.

mesure provisoire avant la reconversion totale. Au regard de la dichotomie entre les églises en milieu urbain et rural comme au Québec, cette solution pourrait davantage être développée dans les petites villes et villages ruraux. Comme le confiait le gestionnaire immobilier du diocèse de Saint-Étienne, les gens veulent être enterrés dans leur village⁸⁵¹. Ce qui revient à maintenir des églises pour les célébrations de funérailles même si elles ne sont utilisées au mieux une fois tous les mois ou tous les trois ou six mois pour la messe dominicale, comme c'est le cas dans de nombreuses églises du diocèse de Saint-Étienne. De plus, l'apport d'un nouvel usage déterminé en fonction des besoins locaux, permettrait d'enclencher une dynamique, paramètre qui manque parfois aux villages ruraux et ainsi attirer une nouvelle population. Alors qu'une nouvelle vague de néo-ruraux est observée depuis 2003⁸⁵² que « les maires des communes rurales reconnaissent la réalité du phénomène des installations durables de citadins à la campagne »⁸⁵³ et qu'ils « sont conscients de l'intérêt d'accueillir », la mise en place d'un nouvel usage au sein de l'église pour la communauté locale pourrait renforcer et pérenniser cette dynamique.

Les reconversions mixtes semblent également une dynamique intéressante pour les églises des villages présentes dans la couronne de grands pôles urbains, lieux de résidence actuellement largement recherchés⁸⁵⁴. En ce sens, la conception et le projet d'architecture réversible de l'église Sainte-Calixte à Lanaudière au Québec est éclairante. Les espaces et les signes religieux visibles dans la nef, comme le chemin de croix, évoluent en fonction de l'usage cultuel ou culturel. L'espace est neutre lorsqu'il est utilisé comme bibliothèque et retrouve ses attributs religieux lorsqu'il est utilisé comme lieu de culte.

⁸⁵¹ Entretien avec Paul Rabbe, chargé de mission en charge de l'immobilier au diocèse de Saint-Etienne, le 24 mars 2016.

⁸⁵² Clothilde ROULLIER, « Focus – Qui sont les néoruraux ? », *Informations sociales*, 2011, vol. 2, n° 164, pp. 32-34.

⁸⁵³ Sondage « Néo-ruraux : portrait des citadins venus s'installer à la campagne » Ipsos, réalisé auprès de maires de communes rurales, de néo-ruraux, d'habitants de communes rurales et de citadin, publié le 4 juin 2003, en ligne : <<https://www.ipsos.com/fr-fr/neo-ruraux-portrait-des-citadins-venus-sinstaller-la-campagne>>, consulté le 5 février 2018.

⁸⁵⁴ Eric CHARMES, « La revanche des villages », *La Vie des idées*, 24 octobre 2017, 12 p.

Figure 4.65 : Projet de reconversion mixte de l'église de Saint-Calixte (1881-1886, architecte Adolphe Lévesque) et neutralité des espaces de la bibliothèque (architecte Laroche), Lanaudière, Québec.

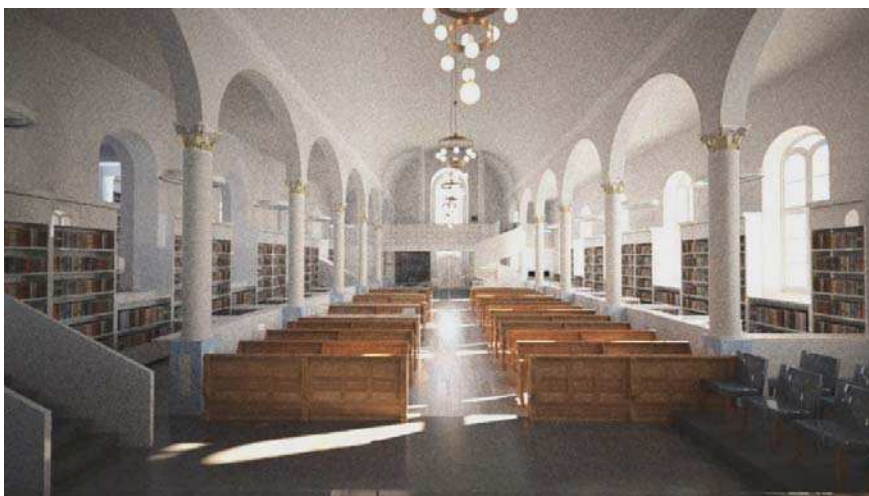
Vue chœur existant



Vue projet situation culte



Vue projet situation bibliothèque



Source : Architecte Laroche, photographies de la vidéo *Sainte-Calixte* produit dans le cadre d'un concours d'architecture, mis en ligne le 23 septembre 2016 : <<https://www.youtube.com/watch?v=yLztlC69ghA&feature=youtu.be>>

CONCLUSION DU CHAPITRE 4

Au regard des reconversions, des démolitions comme des fermetures d'églises, et des paramètres associés comme la nature du propriétaire, la date de construction, le milieu d'implantation ou encore la reconnaissance patrimoniale, trois sous groupes émergent de l'inventaire. Ces distinctions à l'intérieur d'une famille architecturale se font par le croisement de plusieurs données mais rejoignent la division en « strates chronologiques »⁸⁵⁵, préalablement existantes sur l'aire d'étude. En effet, l'implantation des églises rejoint le développement et l'occupation du territoire en lien avec les différentes époques qui marquent l'empreinte et le style du bâti. Leur étude collective par périodes successives associée à l'interprétation des mutations, permet à chaque sous-corpus de gagner en cohésion, à l'instar des séries chronologiques des historiens⁸⁵⁶. La méthodologie de la *grounded theory* prend ici tout son sens par l'analyse des données du terrain qui mettent à jour l'émergence de trois groupes que nous nommons les « églises historiques », les « églises XIX^e » et les « églises XX^e » ; leur définition et étude approfondie font l'objet du chapitre suivant.

⁸⁵⁵ Hélène VERDIER *et al.*, *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire Général du patrimoine culturel*, *op. cit.*, p. 102.

⁸⁵⁶ *Ibid.*, p. 102.

Chapitre 5 CARACTÉRISATIONS ET PORTRAITS DE TROIS TYPOLOGIES D'ÉGLISES

L'enquête nationale menée en 1981 sur les édifices culturels⁸⁵⁷, dont 98,8 % étaient affectés au culte catholique⁸⁵⁸, révélait que les trois quarts avaient été construits de manière relativement homogène, c'est-à-dire, soit avant le XVI^e siècle, soit du XVI^e au XVIII^e siècle, soit au XIX^e siècle, soit enfin au XX^e siècle⁸⁵⁹. Ce constat renforce l'analyse des résultats du recensement des églises et des chapelles paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne, qui a permis l'émergence de trois groupes chronologiques d'églises par le croisement de leur usage, de leur période de construction et donc de leur propriété, de leur reconnaissance patrimoniale et de leur milieu géographique. La mise en relation de ces réalités, à l'intérieur d'une famille architecturale permet de faire « apparaître la récurrence des caractères historiques ou morphologiques des membres d'une même famille »⁸⁶⁰. La comparaison entre ces bâtis permet de les classer grâce à l'analyse quantitative et spatiale mais aussi et surtout, de mettre en lumière et de « tenter d'expliquer les caractères originaux de la famille sur l'aire d'étude, de la saisir enfin dans son évolution historique »⁸⁶¹.

Ces croisements possibles grâce aux données récoltées sur le terrain d'étude permettent une approche par « typologie ». Dans le sens commun, plutôt orienté vers la sociologie, elle relève de la « science de l'analyse et de la description des formes typiques d'une réalité complexe, permettant la classification »⁸⁶². En architecture, depuis la pensée développée par le mouvement et les architectes de la *Tendenza*⁸⁶³ entre les années 1950 et 1980, les typologies font référence à des formes, des morphologies de bâtis à l'intérieur d'un type d'édifice (typologie de logements, typologie de bâtiments industriels, etc.)⁸⁶⁴.

⁸⁵⁷ Uniquement ceux appartenant aux communes, il manque donc tous les édifices diocésains construits au XX^e siècle.

⁸⁵⁸ Bernadette DUBOSCQ *et al.*, *Eglises, chapelles et temples de France: un bien commun familier et menacé*, *op. cit.*, p. 27.

⁸⁵⁹ *Ibid.*, p. 31.

⁸⁶⁰ Hélène VERDIER *et al.*, *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire Général du patrimoine culturel* *op. cit.*, p. 34.

⁸⁶¹ *Ibid.*, p. 34.

⁸⁶² « Typologie », Définition CNRTL, en ligne : <<http://www.cnrtl.fr/lexicographie/typologie>>, consulté le 02 janvier 2018.

⁸⁶³ La *Tendenza* est un mouvement international fondateur de l'architecture de l'après-guerre, venu d'Italie, dont Aldo Rossi est le chef de file. Les figures à travers le monde sont Mario Ridolfi, Alessandro Anselmi, Carlo Aymonino, Paolo Portoghesi, Ernesto N. Rogers, Massimo Scolari, en Italie, Christian de Portzamparc et Antoine Grumbach, en France, Joseph Paul Kleihues et Oswald Mathias Ungers en Allemagne, Mario Botta et Fabio Reinhart en Suisse, le groupe 2C en Espagne, et enfin aux États-Unis Peter Eisenman qui est à l'origine de la publication des écrits d'Aldo Rossi.

⁸⁶⁴ Jean CASTEX, « Cristiana Mazzoni (dir.), *La Tendenza, une avant-garde architecturale italienne, 1950-1980* », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, 2014, 30/31, n° 29, pp. 246-249.

Pour autant dans ce travail la définition du terme « typologie » dans le sens où l'utilise la méthodologie de l'inventaire, est privilégiée. Même si les termes « classement » et « classification » semblent mieux traduire l'ambition d'une démarche appliquée dans les limites d'une aire d'étude, l'échelle du territoire national dans lequel se place le propos typologique de l'Inventaire⁸⁶⁵ répond davantage à un des objectifs de ce travail, qui consiste en une généralisation des enseignements pour une éventuelle extrapolation et transposition nationale. L'utilisation du terme « typologie » confronte ainsi la classification fonctionnelle et le classement morphologique.

Le croisement d'une réalité complexe constituée de la propriété des églises paroissiales, de leur protection patrimoniale, de leur forme et de leur géographie, met à jour les corrélations rencontrées entre l'usage de ces édifices et leur éventuelle mutation. La mise en perspective de ces différents paramètres permet d'établir les critères de catégorisation des trois typologies d'églises : les « églises historiques », les « églises XIX^e » et les « églises XX^e », définies ci-après.

Par ailleurs, dans le processus de mise en œuvre d'un plan de réflexion sur les églises, l'objectif principal de cette étape de définition est la mise en lumière de l'histoire de la construction et des styles architecturaux de ces édifices. Cette connaissance globale permet dans un second temps de situer les spécificités des églises de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne à travers « la connaissance historique du territoire étudié (phases de prospérité ou de déclin, activités autrefois pratiquées, etc.) [qui] permet d'expliquer certains caractères architecturaux »⁸⁶⁶.

Ce chapitre définit tout d'abord la méthodologie développée et notamment l'approche cartographique, pour la caractérisation et la définition des trois typologies chronologiques. Puis un bref regard est dressé sur le sens, la permanence des édifices églises et ce qui définit la figure ecclésiale. L'évolution de l'histoire de la construction de cette famille architecturale est ensuite détaillée par typologie. Des encarts spécifiques et l'illustration du propos par des exemples du panel de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne, permettent de situer le corpus local par rapport à l'histoire de l'architecture et à la production nationale. L'énonciation des caractéristiques de chacune des typologies met en évidence les points forts comme les faiblesses de ces trois catégories du point de vue de leur architecture et de leur considération lorsque leur avenir est questionné. En conclusion, dans l'hypothèse d'une reconversion, les enjeux et les défis propres à chaque typologie d'églises sont énoncés en lien avec leurs particularités.

⁸⁶⁵ Hélène VERDIER *et al.*, *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire Général du patrimoine culturel*, *op. cit.*, p. 48.

⁸⁶⁶ *Ibid.*, p. 20.

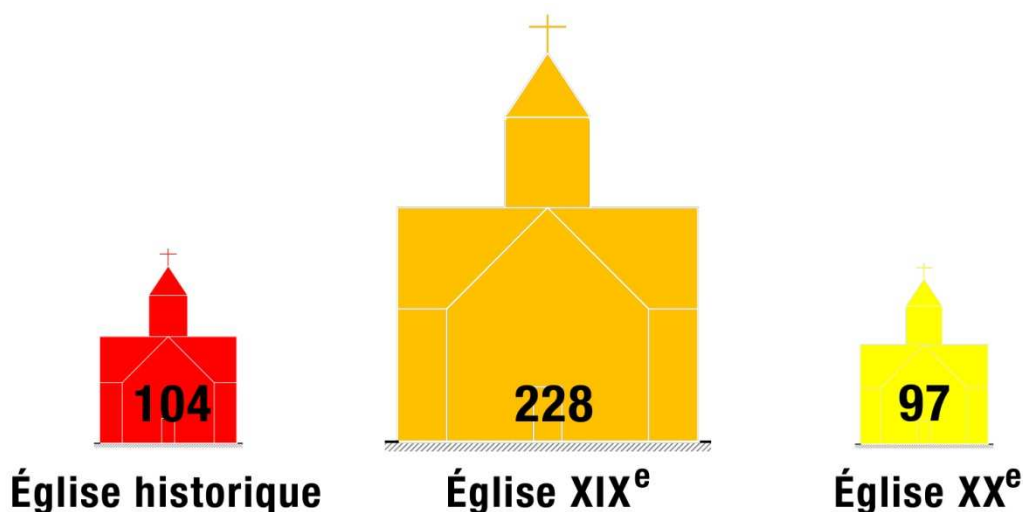
5.1 Méthodologie pour une caractérisation de trois typologies d'églises

La caractérisation des trois typologies d'églises qui ont émergé dans les étapes de recherche précédentes, passe par leur classification. Ce découpage, à l'intérieur du corpus nécessite à son tour un traitement spatial par une cartographie chronologique pour aboutir à une définition plus fine.

5.1.1 Une classification à l'échelle de l'aire d'étude

L'analyse du recensement des mutations des églises et des chapelles paroissiales de l'aire d'étude a permis de faire émerger une « classification »⁸⁶⁷ par le croisement des différents paramètres inventoriés (date de construction, propriétaire, reconnaissance patrimoniale et implantation géographique). Ce résultat n'est autre que le fractionnement d'une famille architecturale en groupes homogènes, réalisé suite à une double observation, le recensement et les études individuelles approfondies, menées dans le cadre de l'élaboration des fiches d'inventaires. Cette classification comptabilise 104 églises construites avant le XIX^e siècle, 228 églises édifiées au XIX^e et 97 églises au XX^e. Associée à ce premier découpage apparent, la connaissance documentaire apporte également un autre éclairage sur l'appréciation de la chronologie et des modes d'implantation de la famille d'édifices. Au-delà de ces deux approches, le traitement de la distribution spatiale contribue de façon importante à la compréhension de la classification émergente ainsi que celle de la famille architecturale.

Figure 5.1 : Nombre d'églises par typologies chronologiques.



Source : MMP, 2018.

⁸⁶⁷ *Ibid.*, p. 103.

5.1.2 Traitement spatial de la classification : Cartographie par typologies chronologiques

La classification issue de l'analyse du recensement conduit à une confrontation des trois typologies avec le territoire. En effet, leur répartition sur l'espace de l'aire d'étude « peut donner des distributions significatives »⁸⁶⁸, qu'il convient ensuite d'interpréter. La cartographie par typologies chronologiques permet de comprendre la répartition pressentie par la cartographie des mutations d'églises et chapelles paroissiales.

5.1.2.1 Constat à l'échelle territoriale

À l'échelle territoriale de l'aire d'étude les églises construites avant le XIX^e siècle, 24,3 % du corpus (104), sont présentes d'une part, dans les grandes villes de l'aire d'étude, Lyon et Saint-Étienne notamment, et d'autre part ponctuellement sur le reste du territoire. Dans le second cas elles se situent dans des communes en couronne des grands pôles ainsi qu'en milieu rural. À titre d'exemple, sur les dix-sept clochers qui composent la zone la plus rurale, à l'ouest de l'aire d'étude, onze églises ont été construites avant le XVIII^e siècle⁸⁶⁹.

L'implantation des églises du XIX^e siècle est similaire à celle de la typologie précédente mais leur nombre est plus important : 228. Représentant 53,1 % du corpus recensé, elles se localisent dans des villes ou villages qui se sont agrandis au contact de nombreuses activités industrielles à l'époque. Pour répondre à l'augmentation de population, en remplacement d'églises devenues trop petites, de nouvelles ont été édifiées⁸⁷⁰.

Les églises bâties au cours du XX^e siècle sont les moins nombreuses (97), soit 22,6 % du corpus, et suivent une implantation très localisée. À l'exception de la commune de Bonson (42), dont le rétablissement de la paroisse supprimée à la fin de l'Ancien Régime a été marqué au XX^e siècle par la construction d'une nouvelle église après 1930⁸⁷¹, la majeure partie d'entre elles se situe dans des quartiers ou des communes périphériques des grandes villes.

⁸⁶⁸ *Ibid.*, p. 114.

⁸⁶⁹ Il s'agit de la paroisse Saint-Jacques du Haut Forez.

⁸⁷⁰ Voir Partie II, Chapitre 5, 5.3.2 Églises XIX^e.

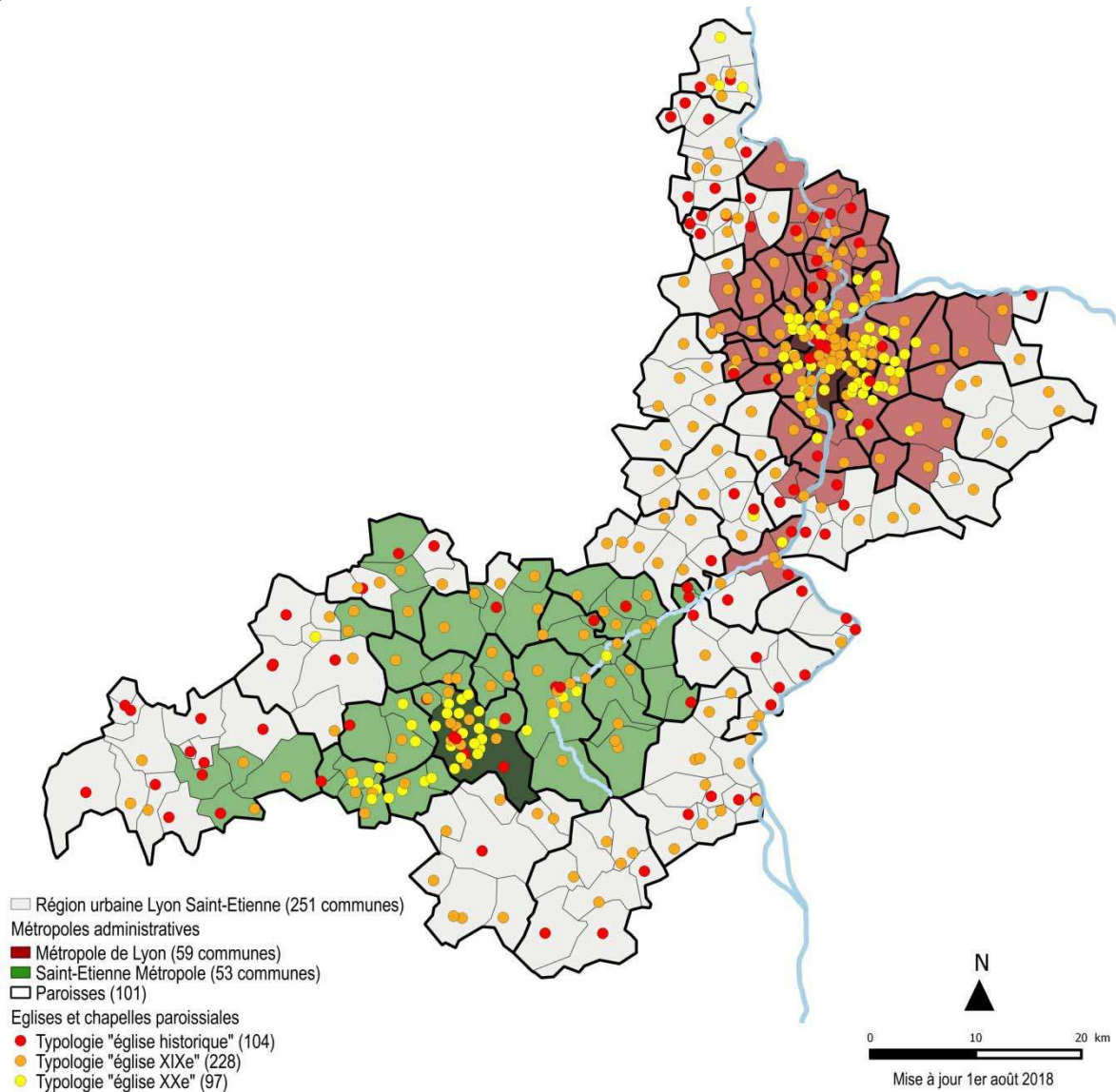
⁸⁷¹ J.-E. DUFOUR, "Bonson", *Dictionnaire topographique du département la Loire, op. cit.*, p. 87.

Figure 5.2 : Église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus (après 1930), Bonson (42).



Source : photographie D. Teolis, Clochers.org, 2005.

Cartographie 5.1 : Typologies chronologiques des églises et chapelles paroissiales dans la région urbaine Lyon - Saint-Étienne.



Source : MMP, 2018.

5.1.2.2 Constat à l'échelle urbaine

À l'échelle urbaine des villes de Lyon et Saint-Étienne, la répartition des églises suit l'histoire de leur développement. Les édifices les plus anciens se situent au centre, reflet des premiers noyaux urbains. Il s'agit aujourd'hui des quartiers dits historiques, comme les quartiers de Saint-Jean, Saint-Georges, Saint-Paul et de la Presqu'île pour Lyon, et les quartiers dit Centre ville et Crêt de Roch pour Saint-Étienne⁸⁷².

Les églises du XIX^e sont localisées sur les pourtours de ces centres historiques, suivant le développement urbain de cette époque. Ces édifices se situent sur les anciennes communes et faubourgs intégrés au milieu du XIX^e siècle par les grandes villes. Pour Lyon, il s'agit de l'annexion en 1852 des faubourgs de la Croix-Rousse, de Vaise, de la Guillotière et du village de Monplaisir⁸⁷³. À Saint-Étienne, quatre communes suburbaines sont annexées en 1856: Montaud, Beaubrun, Outrefuran et Valbenoite⁸⁷⁴.

Enfin, les églises bâties au XX^e siècle sont les plus éloignées des noyaux urbains historiques. Leurs implantations en périphérie marquent l'expansion urbaine et notamment celle de la seconde moitié du XX^e siècle. Pour Lyon, ce type d'églises se situent en plus grand nombre sur les 7, 8 et 9^{ème} arrondissements mais également ponctuellement à l'extrémité est du 3^{ème}, au Nord-Est du 4^{ème} et à l'extrémité ouest du 5^{ème}. Les autres communes qui ont de telles églises sur leur territoire sont Bron, Caluire-et-Cuire, Décines-Charpieu, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Priest, Sainte-Foy-lès-Lyon, Sathonay-Camp, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Villeurbanne.

Saint-Étienne comporte également des églises du XX^e siècle dans les quartiers de Solaure, Bel-Air, la Terrasse, Montreynaud, Monplaisir, la Marandinière et Côte Chaude. Les communes des vallées de l'Ondaine et du Gier possédant ce type d'églises sont Firminy, La Grand-Croix, La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles, Roche la Molière, Saint-Chamond, Saint-Genest-Lerpt, Saint-Jean-Bonnefonds, et Unieux.

Au nord de l'aire d'étude, la commune de Villefranche-sur-Saône (69) possède également deux églises modernes dans les quartiers périphériques de Béligny et Belleroche.

⁸⁷² Jörn GARLEFF et Luc PECQUET, *Guide d'architecture Saint-Etienne-Firminy*, Paris : Saint-Etienne, Alternatives ; Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne, 2011, p. 23.

⁸⁷³ Dominique BERTIN et Nathalie MATHIAN, *Lyon: silhouettes d'une ville recomposée: architecture et urbanisme, 1789-1914*, Lyon, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 2008, p. 179.

⁸⁷⁴ « Cours Fauriel : entre promenade et boulevard urbain », *Histoire(s) stéphanoise(s)*, Archives municipales de la ville de Saint-Etienne, en ligne : <<https://archives.saint-etienne.fr/article.php?laref=267&titre=cours-fauriel-entre-promenade-et-boulevard-urbain->>, consulté le 6 février 2018.

5.1.3 Définitions

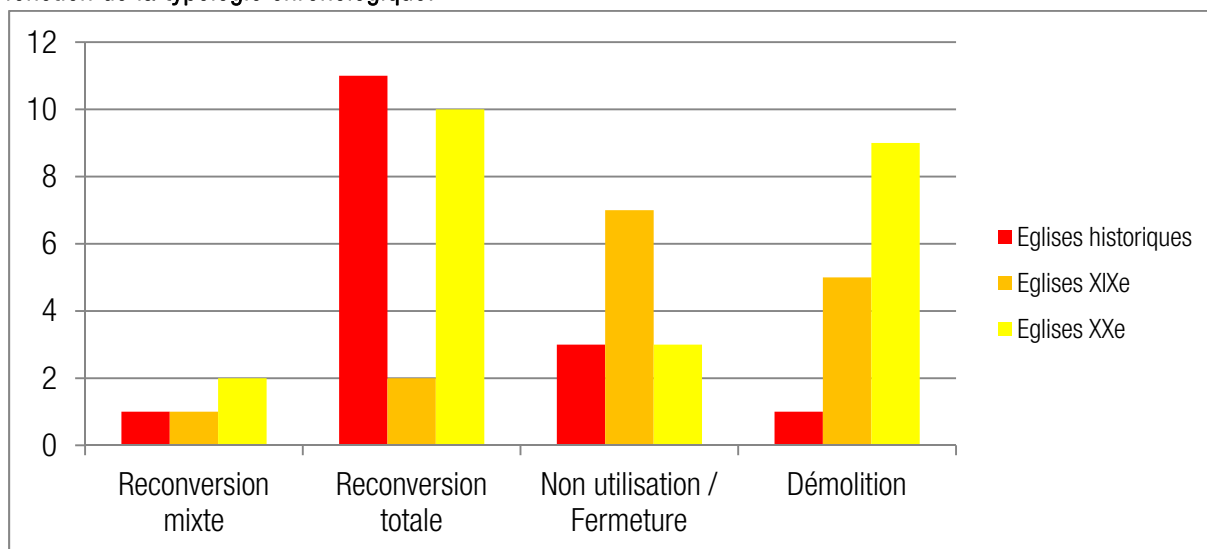
Au regard de la classification et de la cartographie chronologique, les trois typologies chronologiques se nomment et se définissent ainsi.

La première catégorie regroupe les « églises historiques », généralement à l'origine d'un îlot urbanisé en milieu urbain ou rural. Le terme « historique » ne veut pas uniquement dire ici « église primitive » des premiers siècles, mais également église construite avant le XIX^e siècle durant l'époque médiévale et moderne. Propriétés des communes, elles sont souvent protégées au titre des monuments historiques.

La deuxième catégorie est celle des « églises XIX^e », bâties en grande quantité, au début de l'époque contemporaine. Situées en milieu urbain comme rural, propriétés des communes pour la plupart, elles ne font pas, ou très rarement, l'objet de reconnaissance patrimoniale.

Faisant toujours partie de l'époque contemporaine, les « églises XX^e » ou « églises modernes » constituent la troisième catégorie. Propriétés privées détenues par les diocèses, elles se localisent en périphérie des grandes villes dans les zones urbaines développées pour répondre à l'expansion démographique, suite à la Seconde Guerre mondiale notamment. Sauf exception, ces édifices manquent de reconnaissance patrimoniale tant auprès des experts du patrimoine que de l'opinion publique.

Figure 5.3 : Mutations des églises et chapelles paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne en fonction de la typologie chronologique.



Source : MMP, mise à jour au 1^{er} juillet 2018.

5.2 Les éléments constitutifs d'une église

La réalité confirme, comme l'écrit Jean-Michel Leniaud, que « l'union du christianisme et de l'architecture se renouvellerait à chaque époque pour des résultats différents »⁸⁷⁵. Toutefois, il n'est pas le seul à mettre en évidence la récurrence d'un sens et la permanence des espaces qui constituent les églises. D'ailleurs, comme interroge Luc Noppen, « quels sont les intrants de la figure ecclésiale qui sont définitoires et qui lui donnent du sens ? »⁸⁷⁶. Avant de détailler les particularités architecturales de chaque typologie identifiée, nous allons plutôt ici évoquer ce qui fait qu'une église est une église. Dans une réflexion sur le futur de ces édifices et l'attribution d'un nouvel usage, « il faut poser la question dans le temps – hier et aujourd'hui –, puis tenter de la projeter dans l'avenir »⁸⁷⁷. Aussi, le sens, la permanence des espaces et la figure ecclésiale sont successivement abordés pour permettre de maintenir les éléments caractéristiques d'une église dans un projet de reconversion.

5.2.1 Le sens des églises

Les fonctions d'un édifice cultuel catholique sont résumées par Jean-Michel Leniaud par trois mots : adoration, sacrifice et enseignement⁸⁷⁸. Ces termes fonctionnels induisent une sémantique de l'espace plus profonde, qui n'apparaît que partiellement dans les usages culturels accomplis. En reconnaissant que l'histoire de l'architecture, à travers le champ religieux, a surtout été une succession de variations, chronologique et géographique, de styles et/ou de techniques⁸⁷⁹, Albert Lévy propose une approche de l'architecture dans un autre registre. Au-delà des considérations expressive et plastique habituellement développées par les historiens de l'art, il aborde l'espace par ses pratiques et ses significations, pour rechercher les formes élémentaires⁸⁸⁰ de l'espace religieux. L'architecte et urbaniste met en évidence la permanence d'une *distribution*⁸⁸¹ spatiale qui est antérieure aux styles et aux langages architectoniques manifestés en surface. Face à l'extrême diversité architecturale des espaces religieux, il met en évidence un ordre logique sous-jacent observé à travers la récurrence de structures spatiales élémentaires dans les différentes actualisations culturelles architecturales. Grâce à un autre regard sur l'histoire de l'architecture

⁸⁷⁵ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op.cit., p. 33.

⁸⁷⁶ Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec. Enjeux et défis », op. cit., p.284.

⁸⁷⁷ *Ibid.*, p. 284.

⁸⁷⁸ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 33.

⁸⁷⁹ Albert LEVY, *Les machines à faire-croire*, Paris, Anthropos : Diffusion, Economica, La bibliothèque des formes, 2003, p. 17.

⁸⁸⁰ *Ibid.*, p. 34.

⁸⁸¹ *Ibid.*, p. 18.

et parallèlement sur l'histoire des religions, il qualifie l'espace religieux, et notamment les églises chrétiennes⁸⁸², de véritable « machine à faire-croire »⁸⁸³.

Par ce terme, il révèle la permanence d'un parcours narratif « allégoriquement inscrit dans l'espace culturel »⁸⁸⁴ qui se décompose en trois grands espaces successifs : l'*espace paratopique*, l'*espace topique* et l'*espace utopique*⁸⁸⁵. Le sens élémentaire et abstrait des différents points de ce parcours se manifeste concrètement par des dispositifs spatiaux et des éléments construits identifiables. Seule la forme de ces éléments a précisément été impactée par le style architectural ambiant.

Le premier, l'espace *paratopique*, représente la phase d'initiation qui se traduit dans l'église par les atrioms, le narthex, le vestibule, les fonts baptismaux, le baptistère, mais aussi les lieux de catéchismes. Puis l'espace *topique* symbolise l'étape où il faut agir conformément aux principes et à la morale catholique⁸⁸⁶. Il est spatialement marqué par la division entre la nef et le chœur-sanctuaire⁸⁸⁷. Et enfin l'espace *utopique*, symboliquement perçu comme celui de « l'épreuve glorifiante finale qui se produira le jour du Jugement dernier ». Cette ultime étape, évoquée dans l'église par les coupes, les voûtes, les flèches, les tours et leurs décors, clôt le parcours. Le sens et la spatialité des deux dernières étapes, où le chœur est réservé à la liturgie (sacré) et la nef destinée aux fidèles (profane), nous y reviendrons, distinguent les églises des édifices culturels des autres religions⁸⁸⁸.

En d'autres termes, au-delà de l'architecture manifestée dans le temps à travers un foisonnement de styles et de dispositifs symboliques, le sens élémentaire permanent des églises est celui du cheminement dans l'apprentissage et la pratique de la religion, à l'image d'une « machine à faire-croire ».

5.2.2 La permanence des espaces

Pour répondre à la constance du sens premier des églises, la permanence de certains espaces et dispositifs architecturaux est visible. Une église se traduit par son plan, qui sous différentes formes organise des sous-espaces, et le couvrement de cette implantation, réalisé à travers des procédés variés.

⁸⁸² Albert Lévy qualifie les Temples de l'Église Réformée de « machine à faire-croire » alternative, voir *Ibid.*, pp.187-193.

⁸⁸³ *Ibid.*, p. 22.

⁸⁸⁴ Albert LEVY, « La transmission du message religieux: les machines à faire-croire », in Céline FREMAUX (dir.), *Architecture religieuse du XXe siècle en France: [actes du Colloque « Architecture Religieuse du XXe Siècle en France: Quel Patrimoine? »]*, Lille, 25 - 26 mars 2004], Rennes, Presses universitaires de Rennes, Collection « Art & société », p. 46.

⁸⁸⁵ Albert LEVY, *Les machines à faire-croire*, *op. cit.*, pp. 185-186.

⁸⁸⁶ Dont les sept sacrements sont les épreuves principales. Ils sont composés des sacrements de l'initiation chrétienne : le baptême, la confirmation et l'eucharistie, des sacrements de guérison : la réconciliation et l'onction des malades et des sacrements de l'engagement : l'ordre et le mariage, voir <<http://eglise.catholique.fr/approfondir-sa-foi/la-celebration-de-la-foi/les-sacrements/>>, consulté le 6 février 2018.

⁸⁸⁷ Pour la définition des espaces religieux voir infra 5.2.2 La permanence des espaces.

⁸⁸⁸ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 110.

5.2.2.1 Les plans

L'architecture des églises est souvent associée à un plan unique et typique, majoritairement le plan en croix. Pourtant, si la définition de plans-types était la pratique au milieu du XIX^e siècle⁸⁸⁹, et même s'il y a eu certaines tentatives au XX^e siècle⁸⁹⁰, cette uniformisation n'a pas toujours été de mise. Une grande variété de dessin existe mais deux grandes familles se profilent : le plan basilical et le plan centré.

Le plan basilical

Le premier type est le plan basilical, nom issu des premières églises chrétiennes, les basiliques⁸⁹¹, dérivées de la basilique romaine. Cet édifice, apparu à Rome et en Italie à partir du II^e siècle avant Jésus-Christ, est un lieu civil et polyvalent, où se réunissent divers usages (halle de marché, lieu de promenade, tribunal, bourse). Ce bâtiment public se présente sous la forme d'un grand édifice de forme rectangulaire, avec trois nefs séparées entre elles par des colonnes, un hémicycle ou abside, recouvert d'une toiture en charpente⁸⁹².

Le plan basilical des églises chrétiennes, dérivé de ce dernier, articule une grande salle rectangulaire destinée à recevoir les fidèles, la nef, et le sanctuaire qui se termine par une partie en excroissance, l'abside. Un transept prend parfois place entre ces deux parties.

Ces espaces différenciés, et parfois physiquement séparés, sont alignés selon un axe central orienté, en général vers l'Est (vers la lumière, le soleil levant, Jérusalem), conduisant de l'espace le moins sacré, l'entrée et la nef, au plus sacré, le sanctuaire⁸⁹³. On parle alors de « plan orienté », voire d' « église orientée », et inversement d' « église occidentée », quand le chœur est à l'Ouest⁸⁹⁴.

La nef

La nef est restée jusqu'au XII^e siècle, la partie la plus considérable de l'église⁸⁹⁵. Elle s'étend de l'entrée de l'église jusqu'aux limites du sanctuaire. Le terme de narthex est parfois utilisé pour marquer la partie qui la précède. À l'autre extrémité, une clôture marque l'entrée du chœur. Sa forme a largement évolué au cours du temps et des pratiques liturgiques.

⁸⁸⁹ Philippe DUFIEUX, « Le néogothique ou comment fabriquer des églises en série », *Plaidoyer pour les églises du XIXe siècle. Les clefs d'un immense patrimoine*, automne 2015, Hors-série, n° 9, p. 42.

⁸⁹⁰ « Les églises récentes de France II, A la recherche d'un plan », *L'Art sacré*, février 1957, n° 5 6, 31 p. ; « Trois églises pour notre temps », *L'Art sacré*, avril 1962, n° 7-8, 31 p.

⁸⁹¹ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 114.

⁸⁹² « Basilique », Définition CNRTL, en ligne : <<http://www.cnrtl.fr/definition/basilique>>, consulté le 7 février 2018.

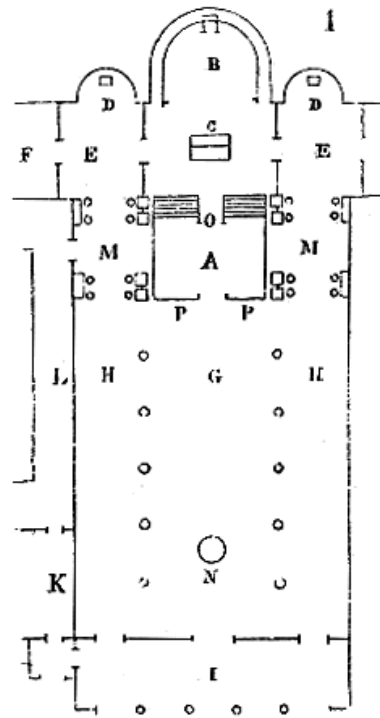
⁸⁹³ Albert LEVY, *Les machines à faire-croire*, *op. cit.*, p. 118.

⁸⁹⁴ Jean-Marie PEROUSE DE MONTCLOS, *Architecture: description et vocabulaire méthodiques*, *op. cit.*, p. 436.

⁸⁹⁵ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p.114.

Figure 5.4 : Plan basilical type d'une église du X^e siècle.

- A&B : chœur ou sanctuaire
(A : bas chœur, B : exèdre siège de l'évêque ou de l'abbé)
- C : autel principal
- D : autels secondaires
- E : extrémité du transept
- F : sacristie
- G : nef centrale
- H : bas-côtés ou collatéraux
- I : portique, narthex de la basilique primitive
- K : porterie
- L : communicant au cloître
- M : clochers
- N : fonts baptismaux
- O : entrée de la crypte
- P : tribune, ambon puis jubé



Source : Eugène VIOLLET-LE-DUC, Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle, Bance-Morel, 1854, Tome I, p. 167.

Dans les édifices paléo-chrétiens, cette séparation nommée chancel⁸⁹⁶, est matérialisée par deux tribunes fixes, les ambons, d'où les textes sont lus⁸⁹⁷. À l'époque médiévale, situé devant le chœur et du haut duquel se faisaient autrefois les sermons, c'est un véritable mur, nommé le jubé⁸⁹⁸, qui isole le sanctuaire du reste de l'église⁸⁹⁹. Plus tard, la mise en œuvre des réformes du Concile de Trente (1545-1563) entraîne la démolition d'un grand nombre de jubés, alors remplacés par des grilles de ferronnerie garantissant à la fois l'isolement du chœur et une meilleure visibilité depuis la nef⁹⁰⁰. Suite à ce concile, les prescriptions formulées par Charles Borromée, alors cardinal et archevêque de Milan, dans les *Instructiones fabricae*⁹⁰¹, entraînent une théorisation de l'édifice catholique. Il désigne l'église type, adaptée aux réformes tridentines : dégagements, visibilité, absence d'autels secondaires dans les nefs (sauf dans les cathédrales), utilisation des bras du transept pour disposer des autels de dévotion, chœur disposé de préférence, mais non exclusivement, en arrière du maître-autel⁹⁰². Ces principes fondamentaux

⁸⁹⁶ Jean-Marie PEROUSE DE MONTCLOS, *Architecture: description et vocabulaire méthodiques*, op. cit., p. 462.

⁸⁹⁷ Une au nord pour la lecture de l'Évangile, l'autre au sud pour celle de l'Épître, voir Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 112.

⁸⁹⁸ *Ibid.*, p. 113.

⁸⁹⁹ Richement décoré et percé d'une porte centrale, il permet le passage du clergé et garantit une certaine visibilité de l'office.

⁹⁰⁰ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 113.

⁹⁰¹ Charles BORROMÉE, *Instructiones fabricae ecclesisticae et supellectilis ecclesiasticae libri duo*, Milan, Pontium, 1583.

⁹⁰² Mathieu LOURS et Université de Cergy-Pontoise, « Deux confessions, une perfection. Architectures sacrées catholiques et protestantes, regards croisés (XVI^e-XVIII^e siècles - France, cantons suisses) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 30 décembre 2012, n° 24, p. 306.

sont retranscrits à travers un plan, dit « plan borroméen », en forme de croix-latine avec nef, bas côté et déambulatoire. Suite à ces consignes, pourtant destinées initialement au diocèse italien de Borromée, le modèle se répand largement à travers l'Europe et la France, jusqu'au Concile Vatican II (1962-1965). Aujourd'hui, beaucoup de ces séparations ont été supprimées car tombées en désuétude avec les réformes liturgiques successives et notamment celles de Vatican II. Dans ce cas, dans les églises anciennes comme les modernes, la délimitation entre la nef et le chœur reste marquée grâce à l'aménagement d'une différence de niveau entre les deux espaces, en gradin avec parfois quelques marches⁹⁰³.

L'espace et le contenu de la nef ont également varié en fonction des évolutions liturgiques. Ce volume est longtemps demeuré vide, dépourvu de sièges, car l'office s'écoutait généralement debout. À partir du XVII^e siècle, et surtout au cours des siècles suivants, les fabriques - institutions ayant pour rôle la gestion des intérêts matériels du culte dans une église donnée - ont installé des bancs, destinés à la location, pour en tirer quelques revenus⁹⁰⁴. Au départ tribune mobile, devenue peu à peu installation fixe, la chaire à prêcher⁹⁰⁵ se trouve également dans cet espace de la nef. Sa position au milieu des fidèles indique une autre dimension de la liturgie, « la Parole qui doit être entendue de tous »⁹⁰⁶. Face à cet élément de mobilier, se trouvait généralement le banc des fabriciens, les administrateurs de la fabrique, quand il n'était pas installé directement dans le chœur. Dans beaucoup d'endroits, nombre de ces meubles ont été retirés depuis les années 1970, sinon détruits⁹⁰⁷.

La présence de collatéraux autour de la nef, appelés aussi vaisseaux latéraux ou bas-côtés, provient de sa division par des enfilades de colonnes à l'époque paléochrétienne⁹⁰⁸. Comme l'illustre le Moyen Âge avec un nombre important d'églises à nef unique, leur implantation, présence ou absence, varie au cours des siècles. Les vastes églises possèdent, en général, des bas-côtés, le plus souvent de part et d'autre de la nef ; les plus colossales comportent des collatéraux doubles.

Les chapelles secondaires ou chapelles latérales, qui prennent place aujourd'hui dans ces sous espaces collatéraux, sont issues de l'implantation d'autels au pied des piliers de la nef⁹⁰⁹. Destinés à des dévotions secondaires, ils étaient surmontés de retables peints sur toile. Dès le XIII^e siècle, ces autels investissent

⁹⁰³ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 93.

⁹⁰⁴ *Ibid.*, p. 113.

⁹⁰⁵ Constituée d'un escalier d'accès, d'une cuve pour le prédicateur et d'un abat-voix pour corriger les défauts acoustiques.

⁹⁰⁶ Albert LEVY, *Les machines à faire-croire*, op. cit., p. 118.

⁹⁰⁷ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 113.

⁹⁰⁸ *Ibid.*, p. 114.

⁹⁰⁹ *Ibid.*, p. 113.

les espaces entre les redents intérieurs des contreforts⁹¹⁰, le long des murs latéraux de la nef, créant des chapelles latérales affectées à divers rituels⁹¹¹. Dans certaines d'entre elles, l'installation de meubles destinés à la confession, les confessionnaux, s'est faite à partir du XVII^e siècle.

Le sanctuaire

Plusieurs termes sont évoqués lorsqu'il s'agit de parler de l'espace dans le prolongement de la nef, aussi appelé l'espace sacré. Le sanctuaire, le chœur et l'abside sont utilisés, parfois mélangés, pour évoquer l'endroit où se déroule la liturgie. Pour préciser brièvement leur signification, le sanctuaire est la « partie de l'église où se trouve placé l'autel majeur »⁹¹² ou maître-autel. Le chœur désigne l'espace réservé aux religieux⁹¹³. L'abside est la « partie qui termine le chœur d'une église, soit par un hémicycle, soit par des pans coupés, soit par un mur plat »⁹¹⁴. Dans tous les cas, ces espaces sont uniquement accessibles aux religieux bien qu'ils puissent être approchés lorsqu'un déambulatoire existe, aussi appelé collatéral tournant ou bas-côté de pourtour⁹¹⁵. Malgré la permanence de la fonction liturgique depuis les origines, rien n'a plus évolué au cours des siècles que cette partie de l'édifice qui met en jeu les rapports entre le célébrant, le clergé et les fidèles. Ainsi, la position de l'autel⁹¹⁶, donc du sanctuaire, détermine celle du chœur. Devant ou derrière le chœur, ses différentes positions font échos à la succession des réformes liturgiques qui placent une fois le célébrant face à l'Est, donc dos aux fidèles, une fois face à l'Ouest et à la nef publique⁹¹⁷.

Enfin, le caractère sacré du sanctuaire est renforcé par du mobilier et des œuvres d'art, riches décors symboliques⁹¹⁸. Depuis les deux derniers siècles, le chœur et le sanctuaire tendent à se confondre spatialement car le premier correspond à la superficie réservée pour le second⁹¹⁹. En revanche, le dispositif spatial d'embranchements pour surélever le sanctuaire par rapport à la nef, se développe largement.

Le transept

Entre la nef et le sanctuaire, une partie transversale peut parfois se dessiner à travers l'espace du transept. Seules son absence ou sa présence, unique ou multiple, peuvent être observées car les

⁹¹⁰ Parfois ces chapelles communiquent entre elles par un passage étroit.

⁹¹¹ À des dévotions privées (confrérie), à des caveaux individuels ou familiaux, à la liturgie des funérailles ou encore à des cultes secondaires.

⁹¹² Eugène VIOLLET-LE-DUC, "Sanctuaire", *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Bance-Morel, 1854-1868, Tome VIII, p. 95.

⁹¹³ Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Bance-Morel., 1854, Tome III.

⁹¹⁴ Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Bance-Morel., 1854, Tome I.

⁹¹⁵ Jean-Marie PEROUSE DE MONTCLOS, "Déambulatoire", *Architecture: description et vocabulaire méthodiques*, op. cit., p. 446.

⁹¹⁶ Construction ou meuble composé d'une table d'autel.

⁹¹⁷ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., pp. 93-96.

⁹¹⁸ Albert LEVY, *Les machines à faire-croire*, op. cit., p. 117.

⁹¹⁹ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 92.

spécialistes s'interrogent encore sur son rôle⁹²⁰. Les termes associés à cet espace sont « la croisée du transept », intersection du transept et du vaisseau centrale de la nef et les « bras du transept », fractions de part et d'autres de la croisée⁹²¹. Le transept peut être qualifié de « saillant » quand il dépasse la largeur de la nef et du chœur⁹²², généralement terminé par un mur plat mais quelque fois arrondis⁹²³. Cette disposition a donné les églises en forme de croix latine dont la nef est basilicale.

En résumé, le plan basilical est le plan originel des églises chrétiennes qui, au cours du temps, a servi de base pour les constructions paléochrétiennes, les nefs médiévales et néo-médiévales, jusqu'aux églises de la seconde moitié du XX^e siècle, où les architectes se sont à nouveau intéressés au plan basilical⁹²⁴.

Le plan centré

L'autre grande famille est le plan centré, défini comme un plan « massé et symétrique de part et d'autres de plusieurs axes »⁹²⁵. Contrairement à la forme rectangulaire basilicale, les églises de plan centré sont construites soit sur un plan rond ou octogonal, soit sur un plan en croix grecque ou un plan carré⁹²⁶.

Le modèle à l'origine de ce plan viendrait de l'église du Saint-Sépulcre (IV^e siècle) à Jérusalem. Édifiée sur un plan circulaire, accueillant au centre le tombeau du saint, cette disposition permet la circulation périphérique des pèlerins (modèle du *martyrium*). Au Moyen Âge, les églises à rotondes en dérivent et leur plus grand nombre est observé au moment des croisades⁹²⁷. En revanche, elles deviennent plus rares après le XII^e siècle.

En parallèle, le plan en croix grecque se développe, même s'il est souvent transformé en plan carré par l'adjonction de chapelles dans les angles, à l'instar des églises byzantines⁹²⁸.

⁹²⁰ *Ibid.*, p. 114.

⁹²¹ Jean-Marie PEROUSE DE MONTCLOS, "Transept", *Architecture: description et vocabulaire méthodiques*, *op. cit.*, p. 444.

⁹²² Jean-Marie PEROUSE DE MONTCLOS, *Architecture: description et vocabulaire méthodiques*, *op. cit.*, p. 445.

⁹²³ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 114.

⁹²⁴ *Ibid.*, p. 115.

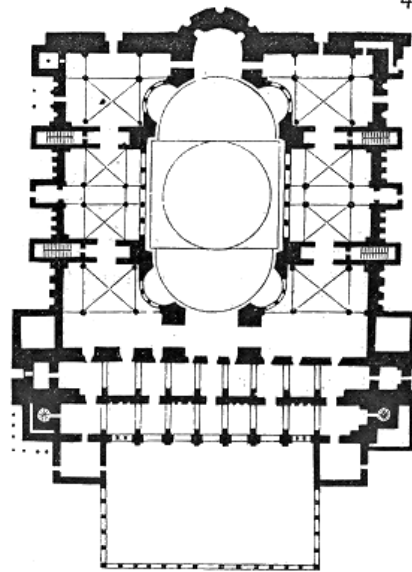
⁹²⁵ Jean-Marie PEROUSE DE MONTCLOS, *Architecture: description et vocabulaire méthodiques*, *op. cit.*, p. 48.

⁹²⁶ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 115.

⁹²⁷ *Ibid.*

⁹²⁸ *Ibid.*, p. 116.

Figure 5.5 : Plans centrés de type byzantin, église Sainte-Sophie de Constantinople, Istanbul.



Source : Eugène VIOLLET-LE-DUC, Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle, Bance-Morel, 1854, Tome I, p. 215.

Le XVI^e siècle remet le plan centré à la mode après un long abandon à partir du XIII^e siècle. Les humanistes de la Renaissance voyaient dans le plan circulaire la représentation du Créateur et du cosmos⁹²⁹. Moins en France⁹³⁰, mais tout de même, on assiste à un regain d'intérêt pour les plans circulaires dans les trois premières décennies du XIX^e siècle. Par la suite, une réelle désaffection est constatée au profit du plan en croix latine⁹³¹.

Puis, dans la lignée de l'entre-deux-guerres qui remet à jour des constructions de plan centré, de nombreux plans, autres que le cercle et le carré, sont expérimentés à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle utilisant par exemple les formes ovale, en amande, le trapèze, le triangle, le pentagone, etc⁹³². Le plan centré semble davantage correspondre à une des réformes du Concile Vatican II qui place le célébrant au milieu des fidèles plus actifs.

Au regard de la multiplicité des plans de construction qui ont été mis en œuvre au fil du temps, on pourrait conclure qu'il n'existe pas de plan type pour les églises. Comme le souligne Jean-Michel Leniaud, « la présence d'un transept n'est pas nécessaire ; la forme de la nef n'est pas prescrite, la présence de chapelles latérales n'est pas obligatoire. Une seule donnée s'impose : une église est faite d'une nef et d'un chœur. »⁹³³.

⁹²⁹ *Ibid.*, p. 116.

⁹³⁰ Par rapport à l'Italie par exemple.

⁹³¹ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France, op. cit.*, p. 117.

⁹³² « Les églises récentes de France II, A la recherche d'un plan », *op. cit.*

⁹³³ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France, op. cit.*, p. 118.

5.2.2.2 Les modes de couverture

La grande taille des premières nefs basilicales est à l'image de la nombreuse population qu'elles rassemblent. Dès lors, afin d'assurer la meilleure visibilité, il a été nécessaire de recourir à des modes constructifs visant à limiter le nombre de colonnes. Dans cette quête, les prouesses réalisées grâce à des matériaux et l'invention de procédés techniques, jouent un rôle important. Comme le souligne Claude Laroche, « l'architecture religieuse c'est avant tout le couverture »⁹³⁴ qui, jusqu'aux technologies les plus récentes, se résume en deux types : le plafond et la voûte. Le choix de la mise en œuvre de l'un ou de l'autre est lié au rôle donné aux murs extérieurs, selon qu'ils sont porteurs ou non⁹³⁵.

Le plafond

Le plafond prend appui sur une base horizontale continue, constituée de l'extrémité haute d'un mur porteur ou d'une poutre, l'architrave⁹³⁶. Lorsque la fonction porteuse du mur est réduite à des points porteurs isolés⁹³⁷, ce renfort est installé tel un linteau⁹³⁸, pour relier deux ou plusieurs colonnes (ou piliers). Cette base qui ceinture l'édifice, supporte des poutres de pierre, de bois, de fer ou de béton armé, jetées de mur à mur. Lorsque les éléments transversaux sont cachés par un système de solives et de lambourdes, il s'agit d'un plafond, dans le cas contraire, d'une charpente apparente⁹³⁹.

La largeur de la nef est liée à la capacité du matériau formant les murs ou l'architrave. Alors que des poutres de bois d'un seul tenant semblent offrir les portées les plus considérables⁹⁴⁰, les monolithes de pierre sont parfois renforcés par une armature métallique pour permettre une plus grande portée. À partir de la fin du XIX^e siècle, les performances atteintes par certains matériaux industriels, le fer et le béton, renouvellent le système de plafond en permettant de franchir des distances beaucoup plus importantes⁹⁴¹. Ces deux procédés constructifs permettent la réalisation de plafonds lisses ou à caissons ainsi que des charpentes apparentes.

⁹³⁴ Claude LAROCHE, « Les enjeux multiples de l'architecture religieuse du second XIX^e siècle en France », *op. cit.*, p. 20.

⁹³⁵ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 119.

⁹³⁶ Eugène VIOLLET-LE-DUC, " Architrave", *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, *op. cit.*, p. 451.

⁹³⁷ Ce choix constructif permet d'alléger la paroi et résulte de plusieurs volontés telles que l'ouverture des façades ou économie de matériaux de construction.

⁹³⁸ Bloc de pierre posé sur les jambages d'une porte ou d'une fenêtre pour fermer la partie supérieure. Dans la charpenterie, la pièce de bois horizontale qui remplit le même office s'appelle aussi linteau. Voir Eugène VIOLLET-LE-DUC, "Linteau", *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Bance-Morel., 1854, n° Tome VI. , p. 178.

⁹³⁹ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 120.

⁹⁴⁰ La nef de l'ancienne basilique Saint-Pierre de Rome atteignait une largeur de 23 mètres.

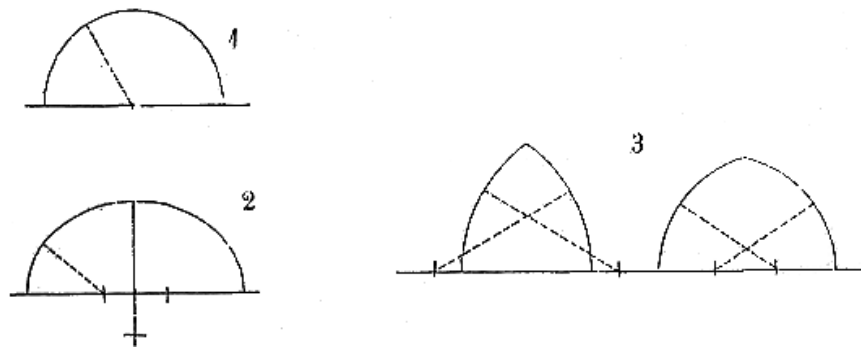
⁹⁴¹ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 120.

La voûte

Contrairement au plafond, qui nécessite des matériaux de grande taille, la voûte permet de franchir de grands espaces grâce à des matériaux de petite taille et sans recourir à des armatures métalliques. Il semble qu'elle se soit généralement imposée car elle permettait de résoudre les problèmes d'approvisionnement rencontrés dans la mise en œuvre de plafonds. Techniquement, la voûte est un assemblage (appareillage) de pierres (claveaux) taillées pour que leurs joints convergent vers un centre donné⁹⁴². Les différents types de voûtes sont déterminés par la courbe de l'arc qui la compose. Les détails et les enjeux constructifs de la voûte ne sont pas ici l'objet, cependant la grande variété de ce type de couverture nous amène à en exposer un bref panorama.

Une voûte « en berceau » est engendrée par la succession d'un arc⁹⁴³ « en plein cintre »⁹⁴⁴, comme l'illustre l'église Saint-Blaise à Rozier-Côtes-d'Aurec avec une voûte en pierre. Une voûte « en berceau brisé » peut être construite par un arc « outrepassé », un arc « surbaissé » ou « en anse de panier », ou un arc « brisé » ou « en tiers-point ». Lorsque les claveaux ne sont pas appareillés de façon concentrique, mais dépassent les uns sur les autres, la voûte est dite en « encorbellement »⁹⁴⁵ et l'arc « en tas de charge ».

Figure 5.6 : Types d'arcs définissant une voûte.



Arc plein cintre, formé par un demi-cercle (1) ; Arc surbaissé ou en anse de panier, formé par une demi-ellipse, le grand diamètre à la base (2) ; arc en ogive ou en tiers-point formé de deux portions de cercle qui se croisent et donnent un angle curviligne plus ou moins aigu au sommet, suivant que les centres sont plus ou moins éloignés l'un de l'autre.

Source : Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, Bance-Morel, 1854, Tome I, p. 45.

⁹⁴² *Ibid.*, p. 120.

⁹⁴³ Eugène VIOLLET-LE-DUC, "Arc", *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 45.

⁹⁴⁴ Les arcs plein cintre sont quelquefois *surhaussés* ou *oultre-passés*, dits alors en *fer à cheval* ou *bombés* lorsque le centre est au-dessous de la naissance.

⁹⁴⁵ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 121.

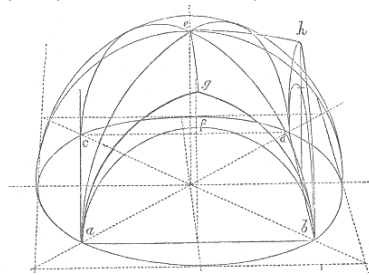
Figure 5.7 : Voûte en berceau, église Saint-Blaise (XI^e, XII^e, XV^e), Rozier-Côtes-d'Aurec (42).



Source : photo. MMP, 2017.

La « coupole » est un type particulier de voûte, la voûte « hémisphérique »⁹⁴⁶. Elle est engendrée soit par deux courbes se coupant au sommet comme à l'église Saint-Pothin de Lyon par exemple, soit par une demi-ellipse posée sur un plan circulaire, ou polygonal comme à l'église Saint-François-de-Sale à Lyon, soutenue sur quatre arcs doubleaux⁹⁴⁷ ou sur des murs pleins.

Figure 5.8 : Projection horizontale en perspective d'une coupole hémisphérique.



Source : Eugène Viollet-le-Duc, Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle, Bance-Morel, 1854, Tome VI, p. 425.

Figure 5.9 : Coupole, église Saint-Pothin (1841-1843 Christophe Crépet, fresque environ 1870, Étienne Couvert), Lyon 6^{ème}.



Source : photo. J. Meynier, 2018.

⁹⁴⁶ Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Bance-Morel., 1854, Tome IV.

⁹⁴⁷ Sorte de contrefort saillant placé sous la courbure intérieure d'une voûte dont il suit le tracé et assure le maintien et la solidité, « Arc-doubleau », Définition CNRTL, en ligne : <<http://www.cnrtl.fr/definition/arc-doubleau>>, consulté le 8 février 2018.

Figure 5.10 : Coupole, église Saint-François-de-Sale (1830-1835 Claude-Anthelme Benoît, fresque coupole (1859) Louis Janmot, peintures décoratives Alexandre Denuelle), Lyon 2^{ème}



Source : photo. J. Meynier, 2018.

La voûte « d'arêtes »⁹⁴⁸ est de nature plus complexe. C'est le résultat du croisement perpendiculaire de deux arcs brisés, soit la rencontre de deux voûtes en berceau. L'intersection centrale prend le nom de « clef », alors que l'intersection marquée sur la longueur par une cassure celui d' « arête ». Ce type de voûte est ici illustré par l'église Saint-Polycarpe à Lyon, qui comporte également une coupole au dessus du chœur.

Figure 5.11 : Voûte d'arêtes, église Saint-Polycarpe (1665: nef, 1756: façade Toussaint-Noël Loyer, 1826-1836: prolongation nef, chœur et coupole François-Jacques Farfouillon), Lyon 1^{er}.



Source : photo. MMP, 2018.

La « voûte d'ogives »⁹⁴⁹, issue de la voûte d'arêtes, consiste au remplissage des surfaces entre les arêtes, alors renforcées et remplacées par des « nervures ». La « voûte sur croisée d'ogives » repose sur ces éléments saillants structurels, qui reportent les charges aux quatre coins à travers les éléments porteurs. Cette technique est par exemple visible dans l'église Saint-Pierre-aux-Liens d'Estivareilles dans la Loire ou encore dans l'église Saint-Georges à Lyon.

⁹⁴⁸ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 122.

⁹⁴⁹ *Ibid.*, p. 123.

Figure 5.12 : Voûte d'ogives, église Saint-Pierre-aux-Liens (1869-1871 chœur et 4 travées Charles Antoine Favrot - 1896-1899 1 travée et clocher C.F. Meley), Estivareilles (42).



Source : photo. MMP, 2017.

Figure 5.13 : Voûte d'ogives, église Saint-Georges (1845-1848, Pierre Bossan), Lyon 5^{ème}.



Source : photo. MMP, 2016.

De manière générale, la voûte en berceau, la coupole et la croisée d'ogives sont longtemps restées en usage, au même titre que le plafond basilical. La mise en œuvre d'un type de voûte plutôt qu'un autre, a varié au cours de l'histoire de la construction des églises⁹⁵⁰.

Le berceau est encore présent au XVII^e siècle avant un renouveau passager dans les premières décennies du XIX^e siècle. La coupole, figure primitive, réapparaît dans certains endroits au XI^e siècle, puis à partir du XVII^e siècle et jusqu'au XIX^e siècle. À l'époque de l'architecture romane, les difficultés entraînées par l'ajustement parfait des deux voûtes à la clé ont limité l'emploi de la voûte d'arêtes qui évolua vers la voûte d'ogives⁹⁵¹. Cette dernière persiste longtemps après le Moyen Âge pour réapparaître avec la vague néo-gothique des années 1840⁹⁵².

L'usage répandu de ce type de voûte est remis en cause au XIX^e siècle avec l'apparition des matériaux industriels, moins souvent le fer⁹⁵³ que le ciment et le béton armé⁹⁵⁴ qui est une spécificité française. Les

⁹⁵⁰ *Ibid.*, p. 127.

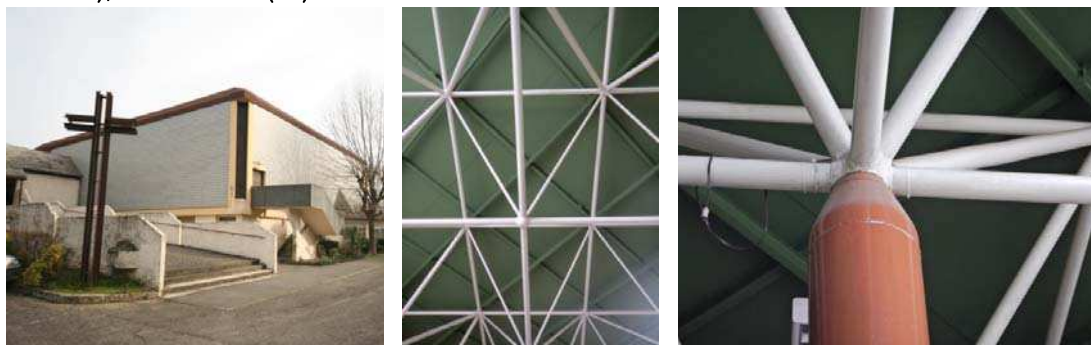
⁹⁵¹ *Ibid.*, p. 122.

⁹⁵² *Ibid.*, p. 127.

⁹⁵³ Rencontré sous forme de fonte (Saint-Eugène, Paris, 1855, architecte Louis-Hippolyte Boileau) ou de charpente de fer (église Notre-Dame-du-Travail, Paris, 1899, architecte Jules-Godefroy Astruc).

évolutions de ce béton ferrailé ont par la suite permis de nombreuses innovations formelles, plastiques et sculpturales comme en témoigne l'apparition de voile ou coque minérale au XX^e. Dans cette continuité industrielle, des éléments préfabriqués sont utilisés par exemple pour la réalisation de plafonds en panneaux bétons Cidex⁹⁵⁵. D'autres constructions témoignent d'un retour aux toitures à double pente sur le modèle des églises néo-régionalistes. Ailleurs, les possibilités offertes par le métal, comme l'illustre la charpente tridimensionnelle de l'église Notre-Dame-de-l'Espérance à Villeurbanne, le bois lamellé-collé comme la toiture à deux pans de l'église du Christ-Roi du Chambon-Feugerolles, voire les matières plastiques, sont largement exploitées. Les représentations laissées par l'architecture religieuse du XX^e siècle démontrent une extraordinaire diversité de formes, en réponse à des directives liturgiques nouvelles, nous y viendrons ensuite⁹⁵⁶.

Figure 5.14 : Charpente métallique tridimensionnelle de l'église Notre-Dame de l'Espérance (1963-1965, Pierre Genton), Villeurbanne (69).



Source : photo. MMP, 2016.

Figure 5.15 : Charpente bois en lamellé collé, église du Christ-Roi dite église de Gaffard (1965), Le Chambon Feugerolles (42).



Sources : photo. extérieure E. Taillefer, Clochers.org, 2013 ; intérieures M. Ramousse, 2018.

⁹⁵⁴ Utilisation conjointe de ciment et de brique armés pour l'église Saint-Jean de Montmartre, Paris, 1894, architecte Anatole de Baudot.

⁹⁵⁵ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 129.

⁹⁵⁶ Voir Partie II, Chapitre 5, 5.3.3 Églises XX^e.

Entre voûte et plafond, le panel de l'architecture des églises démontre que « la remise en vogue de chacun de ces modes de couverture sera en son temps comme une manière de révolution »⁹⁵⁷. L'évolution des couvertures reflète dans certains cas une révolution technique qui entraîne une révolution esthétique dans d'autres, une révolution spirituelle, et souvent les deux. En tout état de cause, cette succession de formes est étroitement liée à celle du dessin des plans, qui constitue la base de ces élévations.

5.2.3 La figure ecclésiale

Comme le souligne Jean-Michel Leniaud, l'autel constitue l'élément déterminant de l'église, celui qui donne le sens de l'usage cultuel. Autrement dit, « pas d'église sans autel »⁹⁵⁸. Suffirait-il donc de retirer l'autel pour que l'église devienne simple bâtiment ? La réalité architecturale de ce type d'édifice est bien plus complexe. Luc Noppen rappelle les restes de temples antiques grecs et romains sans usage cultuel depuis plus de quinze siècles, sont pourtant toujours identifiés comme des temples. Il résume ce phénomène en expliquant qu'il existe des typologies architecturales, symboliquement consacrées, qui se réfèrent à un usage initial même s'il n'a plus cours⁹⁵⁹.

Après une définition de la rémanence appropriée à la typologie église, les éléments constitutifs de la figure ecclésiale sont examinés, pour permettre d'aborder ensuite la transformation cohérente des églises.

5.2.3.1 De la rémanence

En préambule, Luc Noppen précise qu'« une église peut être un lieu de culte, mais tous les lieux de culte ne logent pas dans des églises et la désaffectation d'un lieu de culte ne fait pas d'une église autre chose qu'une église »⁹⁶⁰. Pour mettre en perspective ce propos, il fait le parallèle avec des architectures caractéristiques et volontairement archétypales d'une fonction. Le moulin, par exemple demeure un moulin même lorsqu'il ne produit plus de farine, ou encore le Pont d'Avignon est toujours considéré comme un pont, même s'il ne remplit plus sa fonction de franchissement⁹⁶¹. Il analyse cette continuité de perception par le fait que la figure de l'usage lui subsiste, quand il reste suffisamment de « matière indicielle de l'usage révolu ou déchu et qu'il règne une culture commune qui permet de décoder ou de réinstaurer un code de lecture des usages [...] ancrés dans cette trace »⁹⁶². En d'autres termes, une église fermée au culte reste une église, lorsque sa transformation à un nouvel usage conserve

⁹⁵⁷ Claude LAROCHE, « Les enjeux multiples de l'architecture religieuse du second XIXe siècle en France », *op. cit.*, p. 20.

⁹⁵⁸ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 92.

⁹⁵⁹ Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec. Enjeux et défis », *op. cit.*, p. 283.

⁹⁶⁰ *Ibid.*

⁹⁶¹ *Ibid.*, p. 284.

⁹⁶² *Ibid.*

suffisamment d'éléments qui la caractérisent. Ces éléments volontairement conservés constituent des marques qui, comme le définit Vincent Veschambre, font référence au présent et à un acte intentionnel⁹⁶³. Toutefois, cette logique doit être appliquée avec méfiance pour les édifices contemporains, qu'ils soient moulin ou église. Même si leur architecture n'est pas archétypale de leur fonction, ils sont représentatifs d'une typologie de la famille architecturale dont leur usage dépend, nous y reviendrons.

En fonction du maintien ou non de composants représentatifs, réceptacles et révélateurs d'une mémoire liée à un usage⁹⁶⁴, Luc Noppen indique qu'il existe toutefois des limites à la survie d'une typologie architecturale dédiée à un usage. Pour mieux comprendre cette réserve, il fait le parallèle avec des manufactures qui, recyclées en ensemble d'habitation, perdent leur label industriel. Dans ce cas, il pense que « le conteneur de lofts est autre chose que la manufacture de chaussures qu'il a remplacée ». La symbolique industrielle qui aurait perduré dans ce qu'il nomme la conversion, s'est éclipsée devant la faveur fonctionnelle à travers un recyclage des murs et des surfaces qu'ils renferment.

La rémanence et plus particulièrement celle des bâtiments églises, est cette « persistance de la perception d'un bâtiment comme étant une église après la disparition de la fonction de culte »⁹⁶⁵. Par conséquent, qu'est-ce qui fait qu'une église est une église dans le paysage construit ? Quels sont les éléments, sens et permanence du bâti, qui définissent sa figure architecturale ?

5.2.3.2 Éléments constitutifs de la figure ecclésiale : Des marques à préserver

Luc Noppen pense que seuls des indices clairs ancrés dans le paysage (patrimoine) et une association de sa figure au fait religieux (mémoire) permettent d'assurer la rémanence des églises. Au-delà des considérations qui relèvent des protections patrimoniales d'églises, il met en évidence les éléments constitutifs de la figure ecclésiale. Trois groupes de paramètres semblent conditionner et fonder le type architectural « église », génériques de cette famille architecturale. Chaque ensemble fait appel à des formes et des références connotées parce qu'associées au fait religieux.

⁹⁶³ Vincent VESCHAMBRE, *Traces et mémoires urbaines*, *op. cit.*, p. 10-12.

⁹⁶⁴ Lucie K. MORISSET, *Des régimes d'authenticité*, *op. cit.*

⁹⁶⁵ Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec. Enjeux et défis », *op. cit.*, p. 284.

Figure 5.16 : Tableau des éléments constitutifs de la figure ecclésiale.

Une présence	Un édifice avec des attributs distinctifs	Un espace intérieur particulier
Clocher(s) et flèche(s)	Plan d'église - parois articulées	Espace public (exercice public du culte) accessibilité, appréhension globale
Volume lisible ou frontalité affirmée	Hautes fenêtres - suppression de l'effet d'étagement, de morcellement	Espace ample et symbolique: espace, lumière, son
Monument dominant dans son environnement		
Mise en scène urbaine (parvis/enclos) ou aménagement pittoresque	Qualité et recherche dans la mise en œuvre (matériaux, appareillage, ornements)	Espace théâtral hiérarchisé: nef, chœur (salle, scène)

Source : Luc NOPPEN, « La conversion des églises du Québec. Enjeux et défis », *op.cit.*, p. 285.

La présence dans son milieu d'implantation constitue le premier élément représentatif de la figure ecclésiale. La prégnance de cette réalité architecturale se traduit par un ou des clochers, comportant parfois des flèches, la lecture aisée de l'édifice par un volume lisible et/ou une frontalité affirmée, la domination de l'environnement et une mise en scène urbaine, traduite par un parvis ou un enclos parfois paysagé.

Le deuxième élément concerne les attributs distinctifs d'un édifice église qui sont ce plan particulier ainsi que son élévation, la présence de fenêtres hautes laissant imaginer l'espace du volume intérieur, et enfin la qualité et la recherche apportées dans la mise en œuvre des matériaux et des décors.

Le troisième élément représentatif correspond à la particularité de l'espace intérieur des églises. Qualifiées de climat religieux par Jean-Michel Leniaud, les qualités de cet espace « apparaissent évidentes au premier regard [...] et perdurent souvent au-delà de l'affectation culturelle »⁹⁶⁶. Cette singularité, est due à l'ampleur du volume symboliquement ouvert à tous, dont l'espace et le sens sont renforcés par la lumière et l'acoustique⁹⁶⁷. Ces particularités spatiales et ambiantes, constituent les attributs d'un espace théâtral hiérarchisé entre la nef, la salle, et le chœur, la scène.

L'appréciation qualitative de ces trois groupes d'éléments représentatifs, permet d'identifier l'église qui se distingue dans le paysage construit. La spécificité des formes architecturales de ce type d'édifice véhicule des représentations à la fois symboliques et spatiales, qui jouent un rôle essentiel dans la vision et

⁹⁶⁶ Jean-Michel LENIAUD, « Espace, lumière et son dans l'architecture religieuse », in *L'enseignement du fait religieux, Actes du séminaire national interdisciplinaire organisé à Paris les 5, 6 et 7 novembre 2002*, Direction de l'Enseignement scolaire et Centre Régional de Documentation Pédagogique de Versailles, Les Actes de la Desco, p. 53-61.

⁹⁶⁷ Luc Noppen fait ici référence à Jean-Michel LENIAUD, « Espace, lumière et son dans l'architecture religieuse », *op. cit.*

l'appropriation patrimoniale par les habitants⁹⁶⁸. Autrement dit, l'intensité de la présence de la figure ecclésiale, énoncée à travers les trois groupes d'attributs, constitue la cohérence des églises dont la représentation symbolique perdure en l'absence de culte. Ces éléments représentatifs, traduits en formes et dispositifs architecturaux, sont les marques à conserver pour assurer la permanence de la figure ecclésiale. Pour autant, Luc Noppen nuance son analyse qui ne revient pas à dire que ces éléments spécifiques doivent être intégralement conservés lors d'une mutation. Certains semblent secondaires quand d'autres sont définitoires.

Alors que le « tableau des églises de France est pour une part notable fait de lacune »⁹⁶⁹, après diverses démolitions, mutilations ou restaurations, l'effet d'ensemble de ce corpus demeure puissant. Même si un édifice est dans un état incomplet - et ne répond donc pas entièrement aux trois groupes énoncés - il n'affecte pas la vision globale de la figure ecclésiale. Le nombre produit un effet de rémanence qui peut dans l'imaginaire collectif, se substituer aux lacunes observées au cas par cas⁹⁷⁰.

En revanche, certains éléments de la typologie ecclésiale sont plus déterminants et leur disparition devient d'autant plus visible et préjudiciable pour le maintien de la figure architecturale. Par exemple, lors de la disparition d'une église, la figure du clocher est depuis des siècles conservée comme marqueur⁹⁷¹, par la subsistance d'une tour (parfois de la flèche). Cet acte intentionnel laisse une marque aujourd'hui mais ne reflète pas toujours l'imaginaire premier de l'édifice qu'elle résume. Pour illustrer ce constat, Luc Noppen prend l'exemple des clochers des églises Saint-Jacques, à Paris et à Montréal, tous deux conservés à différentes époques lors de la transformation de l'édifice cultuel. Malgré la conservation des cloches, le clocher parisien appelé aujourd'hui la Tour Saint-Jacques est devenu le symbole d'une tour civile au milieu d'une place publique, alors que le clocher montréalais, noyé dans un campus universitaire sans cloche mais avec sa flèche, préserve la rémanence de l'église⁹⁷².

Figure 5.17 : Tour Saint-Jacques, Paris et clocher de l'ancienne église Saint-Jacques, campus de l'Université du Québec à Montréal, Montréal.



Source : photo. Rodney, 2010 ; photo. Michel Brunelle, UQAM, 2017.

⁹⁶⁸ Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec. Enjeux et défis », *op. cit.*, p. 285.

⁹⁶⁹ André CHASTEL, « Préface », in *Histoire générale des Eglises de France, Belgique, Luxembourg, Suisse*, *op. cit.*, p. XVII.

⁹⁷⁰ Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec. Enjeux et défis », *op. cit.*, p. 286.

⁹⁷¹ Vincent VESCHAMBRE, *Traces et mémoires urbaines*, *op. cit.*, pp. 11-12.

⁹⁷² Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec. Enjeux et défis », *op. cit.*, p. 287.

Pour conclure et comprendre l'importance de la conservation d'éléments constitutifs de la figure ecclésiale, le spécialiste interroge sur la vision que l'on aurait dans dix ou quinze ans, d'une « église abandonnée par le culte, dépourvue de ses clochers et de ses flèches, fermée au public, dont les fenêtres ont été découpées ou murées et dont l'espace intérieur a été entièrement partitionné »⁹⁷³. Avec ce type de traitement architectural, il doute que la figure de l'église fasse référence alors que le souvenir de son usage initial aura peut-être été évacué de la mémoire collective. D'un autre point de vue, il remarque que si le choix de marques représentatives de l'architecture culturelle n'accompagne pas la transformation, la rémanence des églises ne peut exister qu'avec la subsistance de certains exemplaires dédiés au culte. Dans l'hypothèse d'une vision à long terme, où l'affectation culturelle aurait disparu, la rémanence semble primordiale pour perpétuer le sens et le symbole de ces édifices. D'une part, la sélection des marques, d'espaces élémentaires et/ou de dispositifs architecturaux, nourrit le travail prospectif autour du nouvel usage et d'autre part, l'énoncé de leur préservation permet d'aborder les manières d'intervenir lors de la phase projet de la reconversion.

5.3 Trois portraits typologiques illustrés par les églises de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne

Après avoir abordé l'aspect unitaire des églises, il est ici question de leurs particularités, liées à leur chronologie. La reproduction sérielle et banalisée d'une certaine partie de l'architecture religieuse d'une part, et la grande diversité des églises du XX^e siècle d'autre part, semblent aujourd'hui reconnues et perçues comme l'originalité de cette production qui en fait un événement historique : « un projet volontairement conduit pour un contexte social et culturel spécifique »⁹⁷⁴. Au cours de l'histoire, les grands changements architecturaux des églises sont majoritairement observés à la suite de nouvelles réformes liturgiques. Alors que l'Église refuse de constituer un style spécifique, les spécialistes constatent qu'elle « a avancé parallèlement à l'histoire des styles existants, allant tantôt au même rythme, prenant quelque fois du retard ou, au contraire, de l'avance, sur le courant général »⁹⁷⁵. Si cette vision corrobore l'approche typologique par période historique de construction, elle incite en outre, à un approfondissement de chaque contexte.

De plus, le rapprochement de la notion de rémanence et la définition des trois typologies permet de mettre en évidence leurs particularités architecturales propres. La distinction des éléments constitutifs de la figure ecclésiale pour chaque catégorie nécessite un regard plus affiné sur chacune. Ainsi, pour comprendre et

⁹⁷³ *Ibid.*, p. 286.

⁹⁷⁴ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France, op. cit.*, p. 40.

⁹⁷⁵ *Ibid.*, p. 155.

distinguer leur variété, la connaissance de leur environnement constructif est nécessaire. La démarche ne vise pas à retracer l'histoire des églises de France de façon exhaustive et détaillée, déjà largement traitée par ailleurs dans de nombreux ouvrages⁹⁷⁶. L'intention est plutôt de résumer cette littérature pour en retenir les grandes lignes. Pour chaque typologie, l'objectif principal est de tirer des portraits synchrétiques, fondés sur une perception globale⁹⁷⁷, et organisés à travers quatre aspects : la gestion et le financement des constructions, la visibilité des églises dans l'espace urbain ou rural, puis l'architecture sous l'angle des styles, des morphologies en plan et des matériaux. Cette synthèse, accompagnée d'illustrations et d'encarts relatant la situation du territoire d'étude, permet de porter un double regard. D'une part, elle met en évidence le positionnement de la production locale vis-à-vis du corpus ecclésial, et de l'autre, elle permet de marquer les spécificités du territoire d'étude, qui, rappelons-le ici, est dirigé par un seul et unique diocèse, celui de Lyon, jusqu'aux années 1970. Enfin, une telle différenciation à l'intérieur d'une famille architecturale permet à la fois, d'analyser leur potentiel de rémanence et de souligner les enjeux et les défis intrinsèques à chaque typologie.

5.3.1 Églises historiques

Contrairement aux deux autres typologies, les « églises historiques » couvrent plusieurs siècles et même plusieurs époques : le Moyen Âge et l'époque moderne. Ce découpage peut paraître large mais, issu des réalités observées aujourd'hui, il traduit le fait que les églises construites avant le XIX^e siècle semblent avoir le même parcours, notamment en termes de mutation. Cette vaste séquence temporelle rejoint les constats nationaux : deux tiers des édifices culturels appartenant aux communes sont antérieurs au XIX^e siècle, soit 31 % édifiés avant le XVI^e siècle et 32 % entre le XVI^e et le XVIII^e siècle⁹⁷⁸. Plus précisément, un tiers des églises paroissiales est antérieur au XVI^e siècle et près de 30 % datent de la période 1500-1800. La moitié des chapelles a été construite du XVI^e au XVIII^e siècle et un quart avant le XVI^e siècle⁹⁷⁹.

Alors qu'au niveau national la proportion moyenne des édifices construits avant le XVI^e siècle est de 31 %, les édifices les plus anciens sont peu nombreux en Rhône-Alpes, soit un taux de 10 à 30 %. Les proportions dans l'aire d'étude s'élèvent à 24,2 % (104) pour les églises historiques.

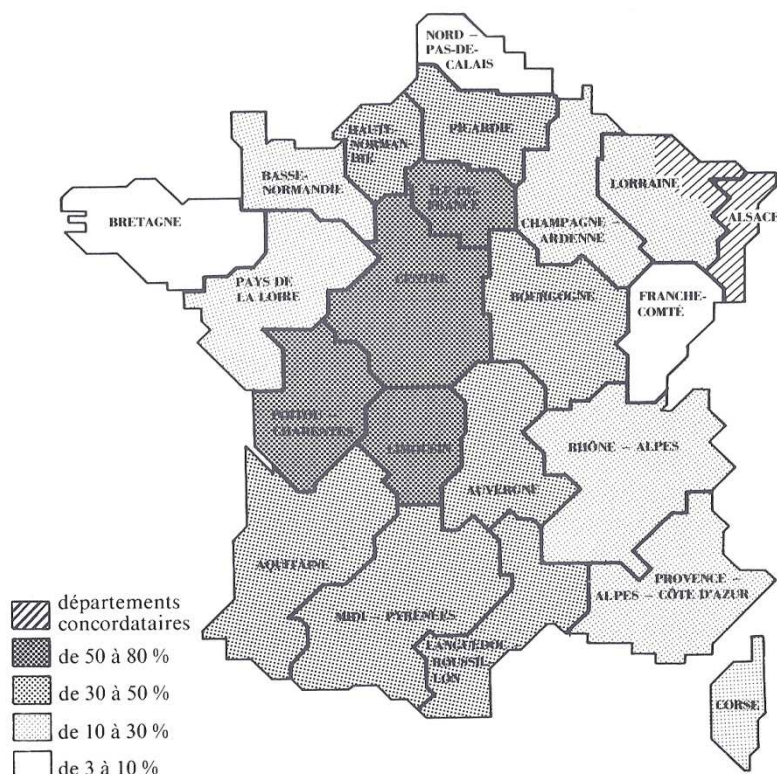
⁹⁷⁶ La littérature existante est faite d'ouvrages généraux et d'ouvrages spécifiques pour chaque grande période de constructions.

⁹⁷⁷ « Synchronétique », définition CNRTL, en ligne : <<http://www.cnrtl.fr/definition/syncr%C3%A9tique>>, consulté le 24 avril 2018.

⁹⁷⁸ Bernadette DUBOSCQ *et al.*, *Eglises, chapelles et temples de France: un bien commun familier et menacé*, *op. cit.*, p. 31.

⁹⁷⁹ *Ibid.*, p. 32.

Cartographie 5.2 : Proportion des édifices construits avant le XVI^e siècle par rapport au total régional.



Source : Bernadette Dubosq et al., *Eglises, chapelles et temples de France: un bien commun familial et menacé*, op. cit., p. 32.

Au regard des différents inventaires, les rares édifices primitifs de l'aire paléochrétienne, toutefois objets de connaissance archéologique, ne sont pas ici détaillés. En revanche, comme les édifices médiévaux s'inscrivent dans leur continuité, nous rappelons brièvement quelques principes ainsi que la particularité historique du contexte lyonnais. Rappelons que le début des premières constructions d'églises catholiques se situe en 313, suite à la signature de l'Édit de Milan par Constantin, qui autorise le culte chrétien dans l'Empire⁹⁸⁰.

La distinction entre les églises de type paroissial et les autres édifices religieux ne peut s'appliquer à cette époque. En revanche, une clarification est établie entre l'*ecclesia* et la *basilicae*⁹⁸¹. Par ordre d'importance, l'*ecclesia* ou *ecclesia mater*, l'église épiscopale⁹⁸², désignée plus tard comme la cathédrale, représente le diocèse avec à sa tête l'évêque. Elle fait partie d'un regroupement de plusieurs édifices qui forment le groupe épiscopal⁹⁸³, composé de deux églises et d'un baptistère. La *basilicae*, située en dehors de la cité, est un édifice de culte funéraire construit sur les tombeaux des martyrs⁹⁸⁴. L'église paroissiale s'apparente

⁹⁸⁰ Dominique BERTIN, Nicolas REVEYRON et Jean-François REYNAUD, *Lyon et ses églises guide*, op. cit., p. 5.

⁹⁸¹ Jacques GADILLE (dir.), *Le Diocèse de Lyon*, op.cit., p. 32.

⁹⁸² Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 56.

⁹⁸³ Marcel DURLIAT, « Histoire de l'architecture religieuse », in *Histoire générale des Eglises de France, Belgique, Luxembourg, Suisse*, op. cit., p. 3.

⁹⁸⁴ *Ibid.*, p. 6.

davantage à l'*ecclesia*, mais au fil du temps, les *basilicae* et d'autres édifices religieux comme les monastères, qui renferment des églises ou chapelles conventuelles, ont évolué en églises paroissiales, encore d'actualité pour certaines.

Naissance d'une histoire religieuse nationale à Lyon

Aujourd'hui, rares sont les édifices paléochrétiens encore conservés en élévation. Malgré les recherches archéologiques menées sur les églises de la Gaule de l'époque romaine, cette architecture reste encore mal appréhendée⁹⁸⁵. L'hypothèse s'oriente vers des bâtiments proches des basiliques rencontrées à Rome⁹⁸⁶, sur le modèle de la basilique civile déjà évoquée.

L'érection de *Lugdunum* comme capitale des Gaules fait de Lyon la première Église de France, nommée l'Église de Lyon ou l'Église des Gaules⁹⁸⁷. Elle constitue la ville à partir de laquelle le christianisme s'est développé en France. Au IV^e siècle, l'*ecclesia*, seule église de la cité, devient trop étroite pour accueillir toute la population. Le groupe épiscopal se constitue alors au pied de la colline de Fourvière⁹⁸⁸. Aujourd'hui, la mise en valeur des fondations de cet ensemble⁹⁸⁹ constitue quelque part une reconversion. Découvertes grâce à des fouilles⁹⁹⁰, la mise en scène du jardin archéologique Gérard Desargues redonne du sens aux traces de cette église alors intégrées à un usage actuel de jardin public.

⁹⁸⁵ Les principales connaissances portent sur les églises primitives de Lyon, qui ont beaucoup avancé depuis les quarante dernières années, la basilique de Paris et la cathédrale d'Arles.

⁹⁸⁶ Notamment la basilique Saint-Jean-de-Latran édiflée après 313 sur ordre de Constantin.

⁹⁸⁷ Jacques Gadille (dir.), *Le Diocèse de Lyon*, op. cit.

⁹⁸⁸ Avec le développement du culte des martyrs au V^e siècle, des basiliques funéraires sont édiflées à l'extérieur des murs de la cité. Des fouilles ont permis de mettre à jour deux églises à Saint-Just dans le 5^{ème} arrondissement de Lyon, la basilique Saint-Laurent-de-Choulans ainsi que la nécropole et la crypte sur le site de l'église Saint-Irénée.

⁹⁸⁹ Groupe épiscopal primitif composé des églises Saint-Jean, Saint-Etienne et Sainte-Croix. Voir Jean-Baptiste Martin, *Histoire des églises et chapelles de Lyon*, Lyon, 1908, Tome I, pp. 01-22.

⁹⁹⁰ Conduites à partir de 1973, par Jean-François Reynaud. Voir Jean-François REYNAUD et B. MANDY, « Les fouilles de sauvetage de l'église Saint-Just et du groupe épiscopal de Lyon (église Saint-Étienne et Sainte-Croix) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1973, vol. 117, n° 2, pp. 346-364 ; Jean-François REYNAUD, *Lugdunum Christianum. Lyon du IV^e au VII^e s. : topographie, nécropoles et édifices religieux*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, Documents d'Archéologie française, 1998, 288 p.

Figure 5.18 : Jardin archéologique Gérard Desargues, Lyon 5^{ème} (69).



Source : photo. J. Meynier, 2018.

Aux premiers édifices paléochrétiens succèdent ceux du Moyen Âge puis de l'époque moderne, dont « les conditions dans lesquelles est entreprise la construction des églises paroissiales reste largement obscures »⁹⁹¹.

5.3.1.1 Souverain et évêque : un maître d'ouvrage à deux têtes

À l'époque mérovingienne, le souverain et ses successeurs s'impliquent à côté des évêques comme maîtres d'ouvrage. À l'image de Clovis qui après avoir distingué Paris comme capitale, fait construire sur la montagne Sainte-Geneviève, la basilique des Saints-Apôtres⁹⁹².

La période carolingienne marquée par une période de rénovation culturelle appelée la « renaissance carolingienne »⁹⁹³, lance la reconstruction des églises en état de ruine et l'édification de nouvelles. Comptabilisant 1 695 monuments dont 312 cathédrales, ce chantier européen ordonné par Charlemagne est considérable⁹⁹⁴. La question du financement des lieux de culte à cette époque reste floue à cause du manque de ressources suite à la destruction d'archives capitulaires⁹⁹⁵ pendant les guerres de Religions et pendant la Révolution. Il est probable que dans de nombreux cas, « l'évêque lance des campagnes de voyage et d'ostension de reliques accompagnées de quêtes dont le résultat peut être affecté aux travaux »⁹⁹⁶.

⁹⁹¹ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 27.

⁹⁹² *Ibid.*, p. 156.

⁹⁹³ « Renaissance », Définition II.B.1., CNRTL en ligne : <<http://www.cnrtl.fr/definition/renaissance>>, consulté le 14 février 2018.

⁹⁹⁴ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 158.

⁹⁹⁵ Les capitulaires étaient des documents législatifs produits par les anciens rois de France, surtout par ceux des dynasties mérovingienne et carolingienne.

⁹⁹⁶ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 26.

La renaissance culturelle portée par Leidrade sur le diocèse lyonnais

À Lyon, l'époque carolingienne, prend réellement la voie de la renaissance après la nomination par Charlemagne de l'évêque Leidrade (799-816)⁹⁹⁷. Il est qualifié d'évêque restaurateur⁹⁹⁸, tant sur le plan spirituel⁹⁹⁹ que matériel, mais également d'évêque bâtisseur car il transforme la ville et ses abords en vaste chantier, redressant des ruines en véritables églises. Dans Lyon, son plus grand chantier concerne le groupe épiscopal. Toutefois, pour n'évoquer que les églises dont le vocable et l'emplacement sont encore d'actualité, il réédifie Saint-Nizier, remet en état Saint-Eulalie (vocable actuel Saint-Georges¹⁰⁰⁰) et Saint-Pierre.

En ce qui concerne l'élaboration des édifices médiévaux, des hypothèses de chantiers collectifs titanesques ont vu le jour au XIX^e siècle¹⁰⁰¹. La qualité observée sur les travaux de maçonnerie, de taille de pierre, de sculpture et de charpente, laisse à penser que ces ouvrages sont le fait de professionnels contrairement aux tâches non spécialisées ouvertes au travail volontaire. En dehors de fortes personnalités épiscopales, l'édification des constructions culturelles a, vers le XIII^e siècle, glissé totalement dans le champ de compétence du chapitre, constitué principalement de chanoines (clercs rassemblés autour de l'évêque pour l'assister). Il a la charge d'administrer la fabrique¹⁰⁰², de recruter le maître d'œuvre et les ouvriers, de définir le programme, de surveiller le chantier et de gérer les comptes. Si les communes ne prennent pas part aux financements, la répartition financière entre les diocèses et les paroisses n'est pas claire.

Le concordat de 1516 renforce considérablement le pouvoir épiscopal lui concédant tout pouvoir administratif et financier et partant, la compétence des travaux de construction d'églises¹⁰⁰³. Puis au XVII^e siècle, la reconstruction des cathédrales suite aux destructions menées par les protestants, engendre un nouveau processus. Une équipe multipartite se forme autour de la construction avec l'évêque, le chapitre,

⁹⁹⁷ Jacques GADILLE (dir.), *Le Diocèse de Lyon, op. cit.*, p. 53.

⁹⁹⁸ *Ibid.*, p. 51.

⁹⁹⁹ *Ibid.*, pp. 56-61.

¹⁰⁰⁰ *Ibid.*, p. 54.

¹⁰⁰¹ Pour une histoire détaillée voir par exemple Régine PERNOUD, « Comment on construisait une église », in *Histoire générale des Eglises de France, Belgique, Luxembourg, Suisse*, Robert Laffont, Paris, n° 4, pp. 137-164. Pour le contexte lyonnais voir Nicolas REVEYRON, *Chantiers lyonnais du Moyen Âge (Saint-Jean, Saint-Nizier, Saint-Paul): archéologie et l'histoire de l'art*, Lyon, Assoc. Lyonnaise pour la Promotion de l'Archéologie en Rhône-Alpes, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne Série lyonnaise, n° 28 9, 2005, 380 p.

¹⁰⁰² Organisme spécialement chargé de la construction, de la conservation et de la gestion financière de l'édifice.

¹⁰⁰³ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France, op. cit.*, p. 27.

la ville et le représentant du roi qui assure le rôle du maître d'ouvrage du fait de la forte implication financière et décisionnelle du pouvoir royal dans les chantiers de reconstruction¹⁰⁰⁴.

5.3.1.2 L'église, un édifice intégré au tissu bâti

L'organisation urbaine des cités gallo-romaines¹⁰⁰⁵ déjà établies ne laisse peu ou pas de place pour l'édification des lieux de culte de cette nouvelle religion¹⁰⁰⁶. Édifiés au départ à l'extérieur des remparts puis à l'intérieur suite à l'augmentation des attaques germaniques, les principaux édifices cultuels de cette époque ont été retrouvés au cœur des cités antiques. Certaines études révèlent toutefois l'existence de certaines églises rurales de la Gaule, intercalées entre les grandes cités connues¹⁰⁰⁷.

À partir de l'époque mérovingienne, le champ géographique s'agrandit au-delà de la première cité. Face à la multiplication des petites églises *intra muros* au cours du V^e siècle, le groupe épiscopal voit le jour¹⁰⁰⁸. Il semble que la notion de visibilité dans la cité et notamment les attributs architecturaux de signal (clocher et cloche) n'apparaissent qu'au début de l'époque carolingienne. Cette prégnance visuelle urbaine est davantage marquée à partir du XI^e siècle (réforme grégorienne) avec l'agrandissement des cathédrales et le début de l'époque gothique. La seconde moitié du XII^e et le XIII^e siècle sont marqués par le début de chantiers considérables, qui laissent entrevoir le traumatisme subi par le parcellaire des villes pour accueillir de tels édifices¹⁰⁰⁹.

À l'image de l'urbanisme dense de la ville médiévale, les églises et les chapelles « sont souvent insérées de façon inextricable dans un réseau de constructions qui s'agglutinent le long des murs, entre les contreforts, voire dans les parties hautes de l'édifice »¹⁰¹⁰. Mêlées à la masse urbaine, les églises font face à des désordres quotidiens que le XVI^e siècle entreprend de résoudre avec l'élaboration de l'église tridentine, déjà évoquée. Les prescriptions borroméennes concernant l'extérieur des édifices sont de trois ordres : distinguer l'édifice de culte des habitations profanes par des rues, aménager une place pour garantir l'exercice public du culte et assurer la visibilité de l'église dans l'espace urbain en mettant en évidence la façade principale¹⁰¹¹. Ce programme est mis en œuvre pour la plupart des églises neuves

¹⁰⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁰⁵ Par les axes du *cardo* et du *decumanus*.

¹⁰⁰⁶ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France, op. cit.*, p. 56.

¹⁰⁰⁷ Voir Laurent SCHNEIDER, « Les églises rurales de la Gaule (Ve-VIIIe s.). Les monuments, le lieu et l'habitat : des questions de topographie et d'espace. », in Michèle GAILLARD (dir.), *L'empreinte chrétienne en Gaule du IVe au IXe siècle*, Turnhout, Brepols, Culture et société médiévales, pp. 419-468.

¹⁰⁰⁸ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France, op. cit.*, p. 57.

¹⁰⁰⁹ *Ibid.*, p. 58.

¹⁰¹⁰ *Ibid.*, p. 60.

¹⁰¹¹ *Ibid.*, p. 62.

construites dès l'époque moderne¹⁰¹², en revanche les églises médiévales sont modifiées selon ces principes, seulement à partir du XIX^e siècle¹⁰¹³.

Le monastère est une autre entité architecturale religieuse à mentionner car son espace de culte devient dans de nombreux cas, l'église paroissiale. Introduit en Gaule à partir de l'Orient, dans la seconde moitié du IV^e siècle, il est à l'origine exclusivement rural¹⁰¹⁴. Le X^e siècle est propice à l'implantation d'un grand nombre de ces édifices dans les campagnes, pour constituer un réseau paroissial. La construction de monastères qui se développe d'abord à la périphérie urbaine, s'amplifie au XIII^e siècle à l'intérieur même des villes, avec notamment des Franciscains et des Dominicains¹⁰¹⁵.

Lyon et ses églises de l'époque médiévale

La cathédrale Saint-Jean est devenue avec l'enceinte fortifiée crénelée¹⁰¹⁶, un des marqueurs du paysage médiéval de Lyon alors fixée au pied de la colline de Fourvière, dès le V^e siècle¹⁰¹⁷. Les autres édifices, églises, basiliques funéraires, collégiales et monastères, ont vu le jour sur le relief antique ou sur l'autre rive de la Saône, dans la presqu'île. À l'époque moderne, l'emprise des églises et des bâtiments de nombreuses congrégations est importante¹⁰¹⁸.

De cette période, les églises devenues paroissiales encore conservées malgré les destructions révolutionnaires massives, sont Saint-Paul, Saint-Just, Saint-Irénée, Saint-Nizier, Saint-Pierre-des-Terreaux, devenue aujourd'hui une des salles du musée des Beaux-Arts de Lyon¹⁰¹⁹, Saint-Martin d'Ainay, Saint-Bonaventure, Notre-Dame-Saint-Vincent, Saint-Bruno-des-Chartreux, Saint-Denis, Saint-Polycarpe.

Leur aspect a cependant évolué suite à des campagnes de restauration, notamment au XIX^e siècle, où la plupart a été modifiée et/ou agrandie. Quant à l'église Saint-Georges, seul le vocable de cette époque est conservé, car elle a été entièrement reconstruite à partir de 1844 par l'architecte Pierre Bossan¹⁰²⁰.

¹⁰¹² Et ce, jusqu'au XIX^e, voir au XX^e siècle.

¹⁰¹³ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 62.

¹⁰¹⁴ *Ibid.*, p. 58.

¹⁰¹⁵ *Ibid.*, p. 59.

¹⁰¹⁶ Construite dans le troisième quart du XII^e siècle.

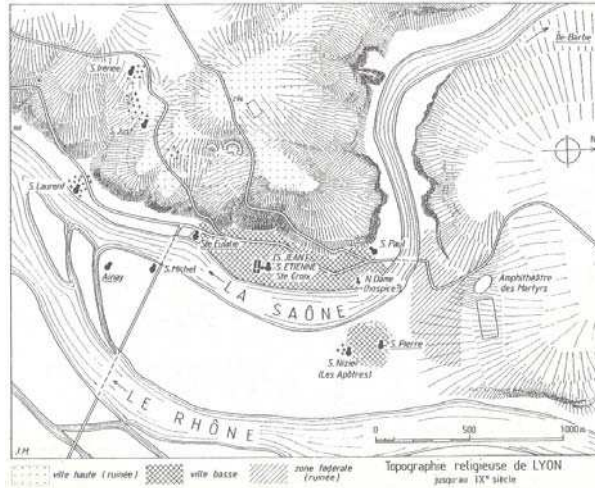
¹⁰¹⁷ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 78

¹⁰¹⁸ Dominique BERTIN, Nicolas REVEYRON et Jean-François REYNAUD, *Lyon et ses églises guide*, op. cit., p. 8.

¹⁰¹⁹ Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 69381_6.

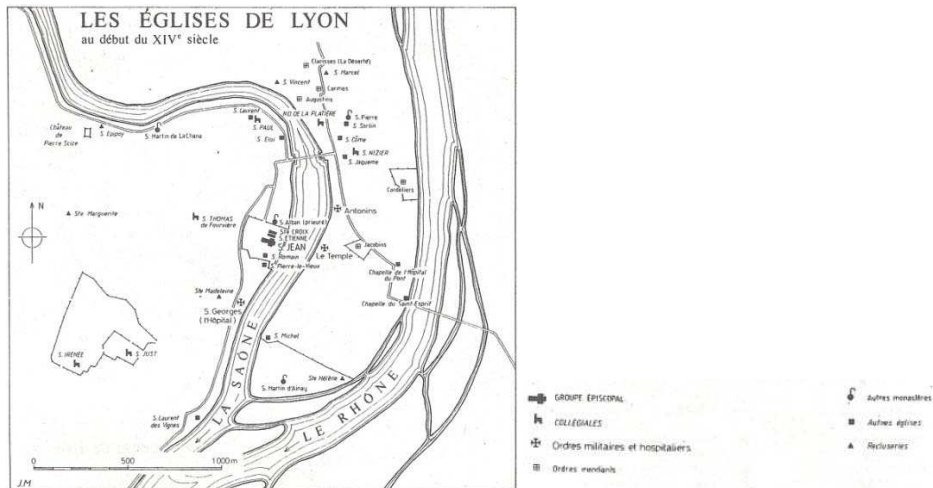
¹⁰²⁰ Dominique BERTIN, Nicolas REVEYRON et Jean-François REYNAUD, *Lyon et ses églises guide*, op. cit., p. 45.

Cartographie 5.3 : Topographie religieuse de Lyon jusqu'au IX^e siècle.



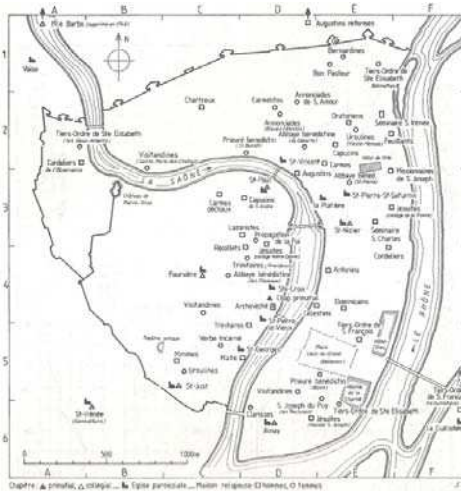
Source : Jacques Gadille (dir.), *Le Diocèse de Lyon, Op. Cit.*, p. 339

Cartographie 5.4 : Les églises de Lyon au début du XIV^e siècle.



Source : Jacques Gadille (dir.), *Le Diocèse de Lyon, op. cit.*, p. 341.

Cartographie 5.5 : Lyon ecclésiastique au XVIII^e siècle.



Source : Jacques Gadille (dir.), *Le Diocèse de Lyon, op. cit.*, p. 34.

Saint-Étienne et ses églises à l'époque médiévale

L'histoire de Saint-Étienne révèle des édifices médiévaux encore conservés, même s'ils ont également subi des remaniements au cours du temps¹⁰²¹. La situation géographique de Saint-Étienne, proche des fleuves du Rhône et de la Loire et entre les rivières du Gier et de l'Ondaine, propulse le développement de cette vallée, nommée vallée du Furan (du nom de la rivière qui la traverse), vers l'an Mil¹⁰²². Dès le XII^e siècle, les premiers édifices, dont un château¹⁰²³, sont implantés sur le pic Saint-Priest. En contrebas, l'abbaye cistercienne de Valbenoîte s'installe à proximité de la route entre Lyon et le Puy-en-Velay¹⁰²⁴. Saint-Étienne n'était au XIII^e siècle qu'une modeste ville dont la population est estimée d'après le nombre des feux (foyers) à 2 880 en 1441¹⁰²⁵. Peu à peu, elle se déploie sur la rive gauche du Furan et s'entoure de remparts vers 1436. Au XVI^e siècle, le véritable essor de Saint-Étienne engendre une expansion urbaine, en forme de papillon, orientée est-ouest, jusqu'au XVIII^e siècle. La population est alors de 23 000 habitants en 1668 et passe à 26 000 en 1793¹⁰²⁶.

De ce passé, le centre conserve l'église Saint-Étienne et Saint-Laurent dite Grand'Église (début XIV^e siècle). De l'abbaye de Valbenoîte, qui a donné son nom au quartier, il demeure l'église Notre-Dame-de-Valbenoîte dont la première pierre a été posée en 1222¹⁰²⁷. Aujourd'hui seul son intérieur reflète sa date de construction car son aspect extérieur a été entièrement revisité au XIX^e siècle. L'église de Saint-Victor-sur-Loire, commune située en dehors à l'époque mais aujourd'hui intégrée à la ville stéphanoise, existe encore. Fondée vers 1070 et remaniée aux XVI^e et XIX^e siècles¹⁰²⁸, elle renferme encore des « restes curieux de sculpture du XI^e siècle »¹⁰²⁹.

¹⁰²¹ Pour plus de détails sur l'histoire des églises de Saint-Etienne voir Jörn GARLEFF et Luc PECQUET, *Guide d'architecture Saint-Etienne-Firminy*, op. cit., 191 p.

¹⁰²² Bernard RIVATTON, « Saint-Etienne du XIIIe au XVIIIe siècle », in *Ibid.*, p. 13.

¹⁰²³ Construit par la famille Durgel.

¹⁰²⁴ Tracé qui pris de l'importance avec notamment le développement du pèlerinage au Puy-en-Velay, dès le XIII^e siècle.

¹⁰²⁵ J.-E DUFOUR, *Dictionnaire topographique du département la Loire*, op. cit., p. 867.

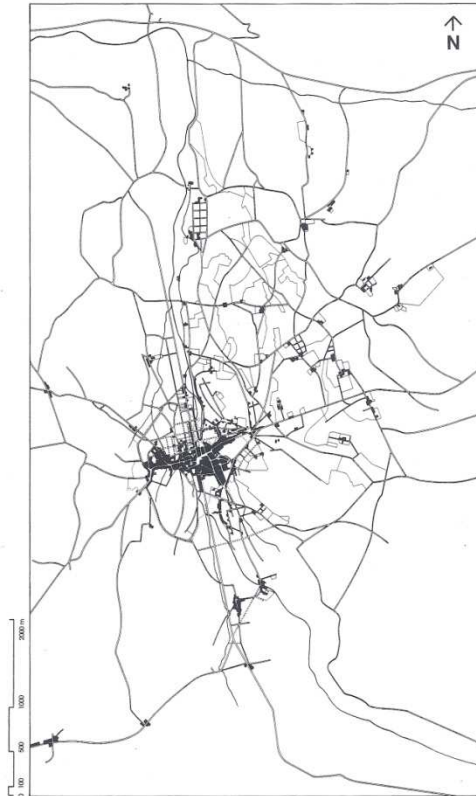
¹⁰²⁶ *Ibid.*

¹⁰²⁷ *Ibid.*

¹⁰²⁸ Jörn GARLEFF et Luc PECQUET, *Guide d'architecture Saint-Etienne-Firminy*, op. cit., p. 117.

¹⁰²⁹ *Ibid.*, p. 922.

Cartographie 5.6 : Ville de Saint-Étienne dans son site vers 1792.



Source : Mario BONILLA, François TOMAS et Daniel VALLAT, *Cartes et Plans: Saint-Etienne du XVIIIe siècle à nos jours, 200 ans de représentation d'une ville industrielle*, Nouvelle éd., Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2005, p. 6.

Cartographie 5.7 : Ville de Saint-Etienne en 1767.



Source : d'après « le livre de plans et cartes adaptées qui constatent les mandement et directe de Saint-Priest », in Mario Bonilla, François Tomas et Daniel Vallat, *Cartes et Plans: Saint-Etienne du XVIIIe siècle à nos jours, op. cit.*, p. 10.

Figure 5.19 : Église Saint-Étienne, dite Grand'Église (début XIV^e siècle), Saint-Étienne (42).



Source : photo. MMP, 2018.

Figure 5.20 : Église Notre-Dame de Valbenoîte (1222 première pierre), Saint-Étienne (42).



Source : carte postale, n.d., Édition Johannès Merlat, 2Fi ICONO 226, AMSE.

Les églises historiques de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne

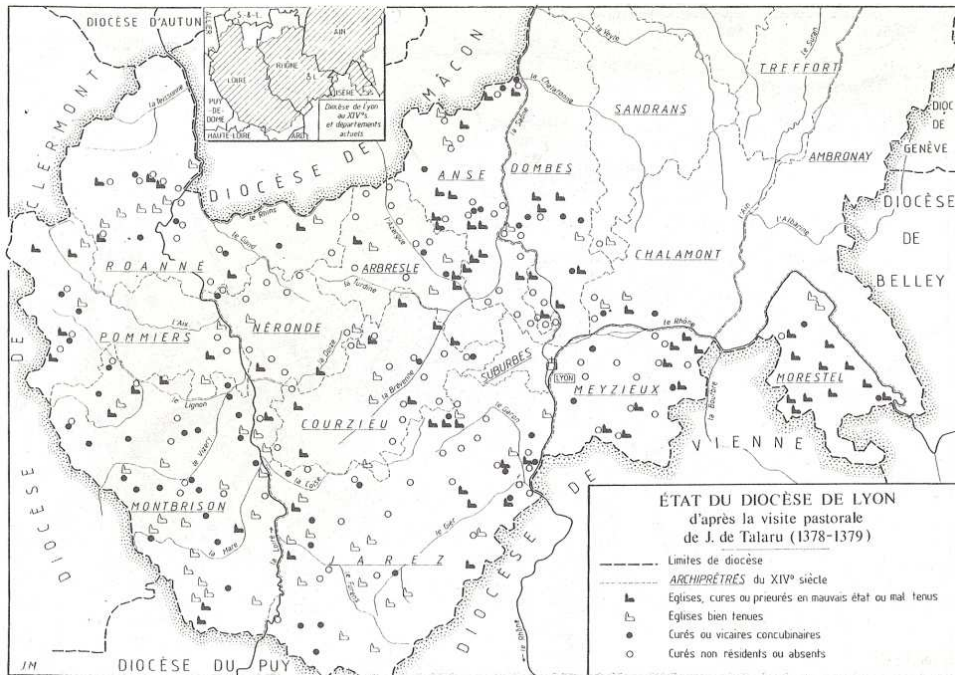
Si des traces subsistent à l'intérieur et à proximité de la cité lyonnaise, peu d'éléments d'avant l'époque carolingienne sont visibles dans le reste du diocèse qui couvrait au XIV^e siècle une partie des départements actuels du Rhône, de la Loire et de l'Ain. Ce constat est particulièrement vrai pour la partie occidentale de ce territoire, le pays du Forez « oublié par l'histoire depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au X^e siècle »¹⁰³⁰. Les attestations de traces d'édifices religieux sont maigres dans l'état actuel de la recherche.

Sur les pourtours de Lyon et de Saint-Étienne, des communes ont conservé leur église historique. Dans ce cas, deux scénarios sont observés. Dans le premier l'église est toujours dédiée au culte aujourd'hui et a parfois dû subir des modifications majoritairement au XIX^e siècle, pour adapter l'édifice à la démographie et aux réformes liturgiques. L'église Notre-Dame-de-la-Nativité (XII^e) dans le bourg de Merle-Leignec (42) en milieu rural, montre un exemple d'église très peu modifiée au-delà du XVI^e siècle. Dans le second, le choix d'une nouvelle construction au XIX^e siècle n'a pas impacté l'existence de l'église. Sur initiative de la municipalité de l'époque ou d'un privé, la transformation de l'édifice à un nouvel usage, parfois même plusieurs successifs, lui permet d'être encore debout aujourd'hui. Parmi les exemples inventoriés, l'ancienne église de Saint-Pierre-de-Bœuf (V^e restauration XIV^e), se cherche encore en 2018 un usage après avoir été depuis 1842 l'école, le bureau de la Caisse d'Épargne, le siège de l'Amicale laïque et la caserne des pompiers¹⁰³¹.

¹⁰³⁰ Jacques GADILLE (dir.), *Le Diocèse de Lyon, op. cit.*, p. 43.

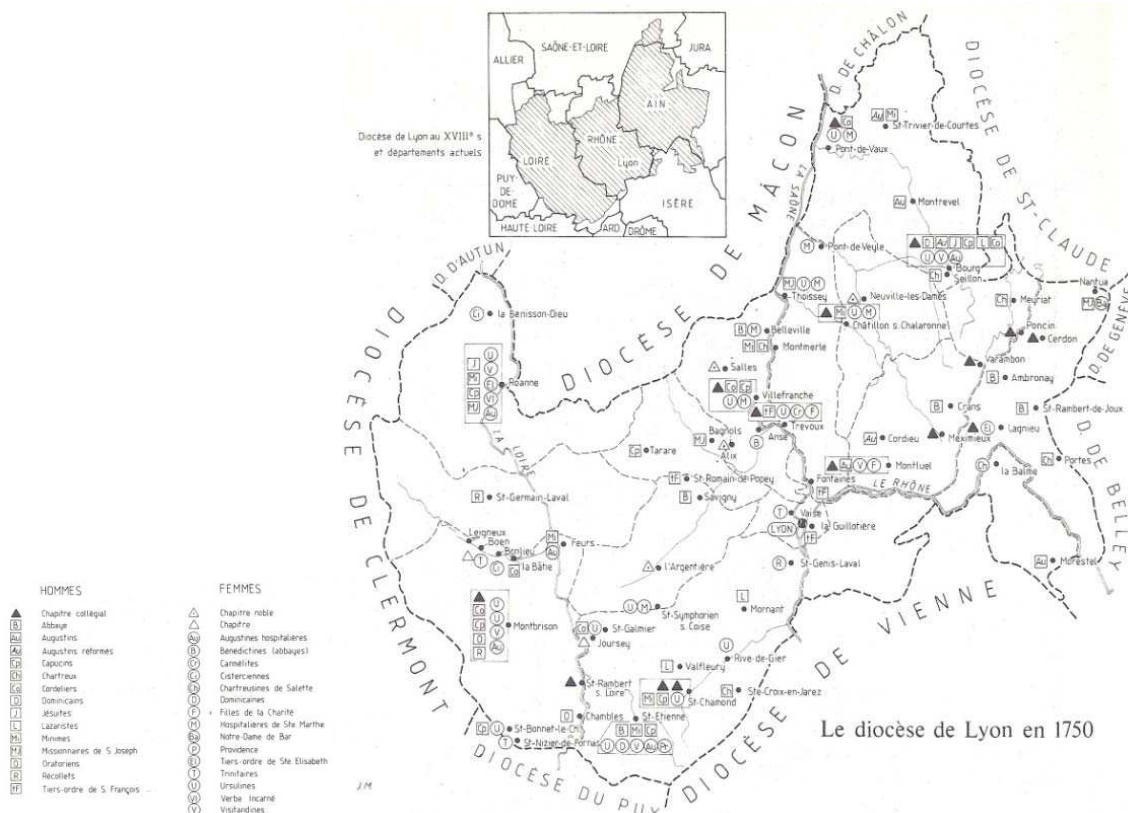
¹⁰³¹ Voir Volume II Annexes, pour Saint-Pierre-de-Bœuf fiche d'inventaire 42272_1 et pour les autres exemples voir les fiches 42256_1, 42259_2, 42230_1, 69052_1, 69063_2, 69071_2, 69136_2, 69153_2 et 69191_2, .

Cartographie 5.8 : État du diocèse de Lyon d'après la visite pastorale de Jean de Talaru, archevêque (1378-1379).



Source : Jacques Gadille (dir.), *Le Diocèse de Lyon, op. cit.*, p. 340.

Cartographie 5.9 : Le diocèse de Lyon en 1750.



Source : Jacques Gadille (dir.), *Le Diocèse de Lyon, op. cit.*, p. 342.

Figure 5.21 : Église de la Nativité-de-Notre-Dame (XII^e-XVI^e), le Bourg, Merle-Leignec (42).



Source : photo. MMP, 2017.

Figure 5.22 : Ancienne église Saint-Pierre (470 - XIV^e), Saint-Pierre-de-Bœuf (42).



Sources : photo. façade arrière, Parc du Pilat ; photo. façade principale actuelle, MMP, 2016.

5.3.1.3 Du roman au classicisme en passant par le gothique

Morphologie : plans

S'il est un constat partagé autour de l'utilisation des deux types de plans à travers l'Empire, il réside dans le fait que les premières églises à l'Ouest optent pour le plan basilical alors qu'à l'Est, le plan central à coupole est développé ; avec bien sur des exceptions des deux côtés¹⁰³². Au VI^e siècle, à Constantinople, Sainte-Sophie (537) opère à la synthèse des deux et devient le modèle d'église byzantine.

L'expérimentation typologique de la base formelle de l'édifice se poursuit en Occident avec l'importance accordée au plan centré à l'époque carolingienne¹⁰³³, le plan basilical utilisé pour les cathédrales romanes et gothiques, le renouveau du plan centré à la Renaissance, jusqu'à l'église jésuite baroque qui revient au plan rectangulaire, modèle de la Contre-Réforme¹⁰³⁴ qui va s'exporter dans le monde entier.

¹⁰³² Albert LEVY, *Les machines à faire-croire, op. cit.*, p. 179.

¹⁰³³ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France, op. cit.*, p. 159.

¹⁰³⁴ Appelée aussi réforme catholique.

Styles architecturaux

La typologie des églises historiques regroupe les courants artistiques qui ont succédé aux premières églises de la Gaule : de l'art roman au néo-classicisme en passant par le gothique et la Renaissance.

Églises romanes

L'âge roman ou plutôt les âges romans, sont identifiés au nombre de deux¹⁰³⁵. La position arbitraire qui depuis le XIX^e siècle opposait l'art roman, caractérisé par l'arc en plein cintre et la voûte à berceau, à l'art gothique, supposé postérieur et identifié par l'arc brisé et la voûte de croisée d'ogives, a laissé place à une chronologie plus fine. Reposant sur une mise en avant des innovations liturgiques, elle distingue le premier âge roman, la période qui court de la fin du X^e siècle aux années 1080, du second, période qui précède l'apparition des premières constructions gothiques dont les frontières se superposent.

Pour répondre à l'augmentation du nombre de fidèles, les églises romanes sont de très grande taille et induisent des innovations sur toutes les composantes de leur architecture : le plan, le couverture, l'élévation et les façades.

Le premier art roman français est influencé par la propagation de l'art roman méridional depuis la Lombardie et la Catalogne jusque dans le reste de l'Europe¹⁰³⁶. Ce courant n'est pas arrivé dans la zone de notre territoire d'étude par extension directe de la Lombardie, du Sud vers le Nord, mais progressivement de part et d'autre. À l'est par la région des Alpes et à l'ouest à partir de l'extrémité orientale des Pyrénées qui a rayonné vers les Pyrénées de l'Ariège et de la Garonne, vers les pays de l'Aude et l'ensemble du Languedoc Roussillon¹⁰³⁷.

La grande uniformité et simplicité des églises de ce style facilite leur reconnaissance. Sur le modèle basilical, seuls les modes de couverture diffèrent en fonction de la région. Provenant de la Catalogne¹⁰³⁸, la généralisation de la voûte entraîne un allègement du système constructif en substituant les colonnes par des piles cruciformes, qui elles-mêmes introduisent l'arc doubleau pour renforcer la voûte¹⁰³⁹. Cette simplification structurelle permet d'agrandir la nef par les bas-côtés, comprenant parfois un déambulatoire, ce qui entraîne des largeurs considérables. De fait, les méthodes de couvertures existantes autres que les charpentes, comme le berceau et la voûte d'arêtes, nécessitent des ajustements qui sont à l'origine de nouveau procédé comme la croisée d'ogives. En effet, les contraintes de

¹⁰³⁵ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 160.

¹⁰³⁶ Marcel DURLIAT, « Histoire de l'architecture religieuse », *op. cit.*, p. 26.

¹⁰³⁷ *Ibid.*, p. 29.

¹⁰³⁸ Alors qu'en Italie la charpente est majoritairement utilisée, seule l'abside et la travée précédente sont voûtées.

¹⁰³⁹ Marcel DURLIAT, « Histoire de l'architecture religieuse », *op. cit.*, p. 27.

franchissement élargi ont provoqué le renforcement des arrêtes par des nervures¹⁰⁴⁰. Ce procédé constitue, en plus du recourt à la coupole¹⁰⁴¹, l'innovation majeure caractéristique du second âge roman¹⁰⁴².

Proportionnellement à la surface au sol, la grande hauteur latérale de la nef s'organise en trois niveaux¹⁰⁴³. Cette superposition, assurée par un dispositif structurel engagé jusqu'au bas des fenêtres hautes¹⁰⁴⁴, affirme le principe modulaire de la travée¹⁰⁴⁵.

Enfin, la dernière invention concerne les façades qui reflètent les évolutions internes. L'organisation intérieure de la nef encadrée de deux bas-côtés donne naissance à la « façade harmonique » organisée selon un rythme tripartite¹⁰⁴⁶. De plus, la façade principale évolue à travers plusieurs dispositifs comme l'avant-nef nommée aussi le narthex, le clocher-porche ou encore la façade à deux tours percée d'une seule porte¹⁰⁴⁷.

Ces expériences techniques et plastiques permettent l'introduction d'une lumière accrue tout en jouant sur des contrastes forts entre les ombres et les parties largement éclairées¹⁰⁴⁸.

Églises gothiques

Le style gothique est communément schématisé par l'apparition de l'ogive or, le lien entre la voûte d'arêtes et la voûte de croisées d'ogives s'inscrit dans l'évolution de l'architecture romane. L'architecture gothique est davantage une esthétique inconnue jusqu'alors que la conception de nouvelles structures architectoniques. Ce nouvel art ¹⁰⁴⁹ fait ses premières apparitions dans le domaine royal en Île-de-France puis s'est répandue dans toute l'Europe¹⁰⁵⁰. Dans la continuité du gigantisme des églises romanes, les gothiques poursuivent l'ambition de remplacer les couvertures en charpente par des voûtes de pierre tout en introduisant encore davantage la lumière et en unifiant les volumes intérieurs¹⁰⁵¹. Cette volonté induit une architecture économe en matériaux où la structure porteuse est distinguée du mur de clôture qui devient une surface percée de vastes fenêtres.

¹⁰⁴⁰ *Ibid.*, p. 46.

¹⁰⁴¹ Majoritairement dans le Sud-Ouest de la France.

¹⁰⁴² Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 163.

¹⁰⁴³ Les grandes arcades, les baies géminées à la tribune laissant place dans certains cas au triforium (espace qui occupe toute la largeur du collatéral, ou n'est qu'une étroite galerie).

¹⁰⁴⁴ Composé de piles et de colonnettes.

¹⁰⁴⁵ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 162.

¹⁰⁴⁶ *Ibid.*, p. 163.

¹⁰⁴⁷ *Ibid.*, p. 161.

¹⁰⁴⁸ *Ibid.*, p. 163.

¹⁰⁴⁹ Il exprime à travers les cathédrales l'essor de la nation française portée par les rois de France.

¹⁰⁵⁰ Marcel DURLIAT, « Histoire de l'architecture religieuse », *op. cit.*, p. 57.

¹⁰⁵¹ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 168.

Les constructions entreprises à partir des années 1150 sont catégorisées selon deux tendances, une « élancée » et une « arrondie »¹⁰⁵². Les élévations, composées de trois ou quatre niveaux, sont réunies par des voûtes quadripartites et même sexpartites, c'est-à-dire divisées en six par économie de matière¹⁰⁵³. Par ailleurs, les arcs-boutants, positionnés à l'extérieur pour contrebuter la poussée des voûtes¹⁰⁵⁴, et la composition pyramidale du chevet¹⁰⁵⁵, partie extrême de l'abside¹⁰⁵⁶, représentent l'esthétisme caractéristique de l'architecture gothique. Ces éléments mis au point dans les années 1170, renforcent l'effet ascensionnel déjà présent par les grandes hauteurs¹⁰⁵⁷.

Après cette première vague d'architecture gothique, une évolution marquée par deux phases, intervient entre le XII^e siècle et la première moitié du XIV^e. La première jusqu'en 1230, est qualifiée de « classique », la seconde de « rayonnante » à l'image des structures radiales des rosaces qui apparaissent¹⁰⁵⁸. Dans la conquête d'édifice toujours plus lumineux, l'art rayonnant devait conduire l'architecture à « éliminer toutes les valeurs murales et à transformer l'église en une immense cage de verre »¹⁰⁵⁹. La résistance à la poussée des voûtes est de moins en moins assurée par les éléments architecturaux visibles de l'intérieur et les fonctions structurales sont encore plus rejetées à l'extérieur. La composition intérieure se fixe sur trois niveaux, une voûte quadripartite qui repose sur des piles complexes¹⁰⁶⁰, et des fenêtres toujours plus hautes et plus larges. Le renforcement de la rationalisation de production et de mise en œuvre fait apparaître des structures métalliques à la première phase, alors que la seconde généralise la « pierre armée »¹⁰⁶¹.

L'architecture de la fin du Moyen Âge est qualifiée d'« art flamboyant » en référence au répertoire ornemental qui, à l'image de flammes, oppose courbe et contrecourbes¹⁰⁶². L'arc surbaissé, les arcs en accolades, la « voûte étoilée » composée par la complexification de la croisée d'ogives¹⁰⁶³ sont d'autres motifs décoratifs représentatifs de ce courant. Au-delà de l'ornementation fantaisiste et débordante, l'architecture flamboyante est avant tout le reflet d'une très grande technicité structurelle¹⁰⁶⁴. L'apparition

¹⁰⁵² Respectivement sur le domaine des Capétiens et sur le domaine des Plantagenets.

¹⁰⁵³ En alternant les sections fortes et fines des piles en fonction des arcs doubleaux.

¹⁰⁵⁴ Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, *op. cit.*, p. 60.

¹⁰⁵⁵ À trois niveaux de toitures : les chapelles absidales, les bas-côtés et le chœur.

¹⁰⁵⁶ Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, *op. cit.*, p. 226.

¹⁰⁵⁷ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 170.

¹⁰⁵⁸ *Ibid.*

¹⁰⁵⁹ Marcel DURLIAT, « Histoire de l'architecture religieuse », *op. cit.*, p. 72.

¹⁰⁶⁰ Agrégation de plusieurs colonnettes indépendantes.

¹⁰⁶¹ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 170.

¹⁰⁶² Dont les « soufflets » et les « mouchettes » forment le réseau onduleux.

¹⁰⁶³ Par les liernes et les tiercerons.

¹⁰⁶⁴ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 173.

de clé pendante par exemple, ne relève pas de l'esthétique mais plutôt d'une nouvelle architectonique qui compense l'horizontalité des voûtes par un poids central.

La fin du Moyen Âge correspond aussi à l'achèvement de nombreux chantiers d'églises entrepris depuis deux ou trois siècles. Le style flamboyant est parfois uniquement visible sur une partie de l'édifice, le portail, la rosace ou les tours des clochers, achevé dans le courant architectural de l'époque¹⁰⁶⁵.

Du roman au gothique, spécificité d'un art lyonnais¹⁰⁶⁶

Tout au long du Moyen Âge, l'influence romaine, encore bien présente dans les églises paléochrétiennes, va connaître un déclin mais aussi de multiples renaissances, notamment au début puis à la fin de l'époque romane, vers 1200. Il semble qu'à Lyon le chevet des églises soit simple, refusant les déambulatoires et les chapelles rayonnantes mais les destructions postévolutionnaires, à l'origine de nombreuses disparitions, ont laissé peu de trace et une connaissance relativement faible des églises de cette époque. Autres singularités locales, notamment observée au sujet de la cathédrale Saint-Jean¹⁰⁶⁷, l'emploi précoce de la voûte d'ogive dans un contexte roman et l'utilisation tardive d'ogives sexpartites au XIII^e siècle.

L'art roman trouve son emblème dans l'église Saint-Martin-d'Ainay avec son clocher-porche du XI^e siècle et la reconstruction de l'église monastique au XII^e siècle. Si le modèle gothique lyonnais est la cathédrale Saint-Jean, l'église Saint-Nizier date également de cette époque. L'histoire de l'église actuelle est assez mal connue, toutefois on sait qu'en 1452 des blocs de monuments romains servent pour les fondations de la tour nord de la façade. Bien que tardif par rapport aux phases observées, le voûtement à l'esthétique flamboyante débute par le sanctuaire en 1502 et se poursuit au cours du XVI^e siècle¹⁰⁶⁸.

Le développement lyonnais des grands courants artistiques rattache plus la ville au Sud ou l'Est de la France qu'au domaine royal. La rareté d'édifices romans encore élevés ne permet pas de situer l'influence de Lyon sur la région et notamment dans le Forez, alors que les édifices gothiques traduisent une orientation de la ville vers l'Est de la France ou la Suisse, où se développe un art gothique particulier influencé par les expériences bourguignonnes (cathédrales de Genève et de Lausanne) voire anglaises (pour Lausanne)¹⁰⁶⁹.

¹⁰⁶⁵ Marcel DURLIAT, « Histoire de l'architecture religieuse », *op. cit.*, p. 80.

¹⁰⁶⁶ Dominique BERTIN, Nicolas REVEYRON et Jean-François REYNAUD, *Lyon et ses églises guide*, *op. cit.*, p. 7-8.

¹⁰⁶⁷ La cathédrale Saint-Jean, constitue le modèle gothique lyonnais mais elle ne rentre pas dans le corpus des églises paroissiales.

¹⁰⁶⁸ Dominique BERTIN, Nicolas REVEYRON et Jean-François REYNAUD, *Lyon et ses églises guide*, *op. cit.*, p. 68-70.

¹⁰⁶⁹ Marcel DURLIAT, « Histoire de l'architecture religieuse », *op. cit.*, p. 69.

Figure 5.23 : Église Saint-Martin d'Ainay (clocher-porche XI^e et XIX^e), Lyon 2^{ème} (69).



Source : C.P. vers 1910, 4FI_945, AML ; C.P. vers 1910, 4FI_952, AML ; C.P. vers 1910, 4FI_967, AML.

Figure 5.24 : Église Saint-Nizier (XVI^e, XIX^e), Lyon 2^{ème} (69).



Source : C.P. vers 1910, 4FI_1492, AML ; C.P. vers 1910, 4FI_1496, AML ; C.P. vers 1910, 4FI_1502, AML.

Églises de l'époque moderne (XVI^e-XVII^e siècle)

Les premières manifestations de la Renaissance s'installent en ornementation d'une architecture gothique encore en vigueur au XVI^e siècle. Les structures architectoniques médiévales demeurent alors que de nouvelles formes décoratives apparaissent. Les décors flamboyants laissent place au renouveau de l'esthétisme hérité de l'Antiquité, suite à la redécouverte culturelle de cette période. Architecturalement ces formes marquent particulièrement les façades des églises avec par exemple l'adjonction d'un portail orné de colonnes¹⁰⁷⁰ ou encore la réinvention esthétique mais non structurelle des trois niveaux gothiques par les ordres antiques (dorique, ionique et corinthien)¹⁰⁷¹.

Face à la Réforme et aux guerres de Religion de la seconde moitié du XVI^e siècle, de grands changements stylistiques voient le jour suite aux réformes liturgiques du Concile de Trente (1545-1563). Le renouveau s'exprime dans les églises dites de la Contre-Réforme par le courant baroque¹⁰⁷². Depuis Rome, le style exerce un large rayonnement avec le déploiement de l'ordre de la Compagnie des Jésus (Jésuites)¹⁰⁷³. Toutefois, la diversité sociale française de l'époque¹⁰⁷⁴, ne permet pas la prédominance d'un courant

¹⁰⁷⁰ *Ibid.*, p. 83.

¹⁰⁷¹ *Ibid.*, p. 84.

¹⁰⁷² Inventé à Rome par le Bernin et Borromini, pour ne citer que les deux figures les plus connues.

¹⁰⁷³ Le modèle d'église baroque provient de l'église-mère, l'église du Gesù (1568-1584) de Rome.

¹⁰⁷⁴ De la fin du XVI^e à la première moitié du XVII^e siècle.

unique¹⁰⁷⁵. Le style médiéval employé volontairement dans les reconstructions causées par les conflits de la Réforme et de la Contre-réforme¹⁰⁷⁶, exprime le désaccord d'une partie de l'Église française avec le renouveau liturgique tridentin. De fait, en France, les églises baroques ne sont présentes qu'en petit nombre. Spacieuses et établies sur le plan borroméen en croix latine, leurs nefs sont couvertes par des voûtes d'ogives et couronnées par une coupole¹⁰⁷⁷. Le baldaquin¹⁰⁷⁸ représente une nouveauté qui solennise la place de l'autel et du tabernacle¹⁰⁷⁹.

Au cours du XVIII^e siècle, l'art se développe dans l'évolution du classicisme amorcée au XVII^e siècle¹⁰⁸⁰. Dès la seconde moitié de ce siècle, les « églises à colonnes » signent le retour du modèle basilical paléochrétien¹⁰⁸¹. L'avant-corps à fronton triangulaire supporté par des colonnes se développe¹⁰⁸², la nef centrale, couverte d'une voûte en berceau parfois même à caissons, est portée par une architrave et des colonnes doriques¹⁰⁸³. Le narthex, la coupole ou encore le dôme constituent également des éléments caractéristiques de ce courant qualifié de néo-classique. Il poursuit le goût de l'antique monumental et sobre, évoluant vers un académisme aux tendances archéologiques¹⁰⁸⁴. Avec ce style débute l'ère des pastiches, largement développés dans l'architecture religieuse du XIX^e siècle.

L'époque moderne à Lyon¹⁰⁸⁵

Le XVI^e siècle est surtout marqué par les conflits religieux qui font de Lyon en 1562 la capitale protestante¹⁰⁸⁶. Cette situation est accompagnée par de nombreuses démolitions qui entraînent des modifications urbaines et des reconstructions, parfois complètes, d'édifices religieux. La place Saint-Jean est par exemple créée suite à des destructions dans l'enceinte de la cathédrale. L'église Saint-Nizier fait également l'objet d'une reconstruction par l'édification d'un portail monumental par Jean Vallet en 1579, grand témoin du style renaissance à Lyon.

¹⁰⁷⁵ Marcel DURLIAT, « Histoire de l'architecture religieuse », *op. cit.*, p. 86.

¹⁰⁷⁶ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 177.

¹⁰⁷⁷ Marcel DURLIAT, « Histoire de l'architecture religieuse », *op. cit.*, p. 88.

¹⁰⁷⁸ Introduit par celui du Bernin à Saint-Pierre de Rome en 1624.

¹⁰⁷⁹ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 178.

¹⁰⁸⁰ Marcel DURLIAT, « Histoire de l'architecture religieuse », *op. cit.*, p. 92.

¹⁰⁸¹ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 180.

¹⁰⁸² Sur le modèle de l'église Sainte-Geneviève de Paris dessinée par Soufflot (premier plan connu 1757).

¹⁰⁸³ Marcel DURLIAT, « Histoire de l'architecture religieuse », *op. cit.*, p. 97.

¹⁰⁸⁴ *Ibid.*, p. 98.

¹⁰⁸⁵ Dominique BERTIN, Nicolas REVEYRON et Jean-François REYNAUD, *Lyon et ses églises guide*, *op. cit.*, p. 8-11.

¹⁰⁸⁶ Yves KRUMENACKER (dir.), *Lyon 1562, capitale protestante : une histoire religieuse de Lyon à la Renaissance*, Lyon, Olivétan, 2009, 335 p.

Le classicisme du XVII^e siècle¹⁰⁸⁷ donne un équilibre à la ville avec l'implantation de nouveaux édifices monumentaux. En plus des églises paroissiales de très nombreuses congrégations religieuses s'installent sur les pentes des deux collines ainsi qu'au Sud de la Presqu'île. L'église Saint-Polycarpe du XVII^e siècle, alors église des Oratoriens, est dotée en 1756, d'une façade d'ordre colossal par l'architecte Toussaint-Noël Loyer¹⁰⁸⁸. L'église Saint-Bruno-des-Chartreux, témoin de l'ensemble de la Chartreuse du Lys-Saint-Esprit sur la colline de la Croix-Rousse, constitue une des traces du baroque à Lyon, renforcée au XVIII^e siècle par un programme décoratif de style rocaille¹⁰⁸⁹. Le XVII^e siècle est également actif en matière de restaurations et de transformations d'édifices existants. Des églises reçoivent une nouvelle façade ou ponctuellement des décors baroques. C'est le cas de l'église de Saint-Just qui reconstruite après les ravages de 1562, est achevée par une façade dessinée en 1704 par Jean Delamonce (1635-1708)¹⁰⁹⁰. Alors que le début du XVIII^e siècle poursuit sa lancée baroque en renforçant des décors dans le style rococo, les premiers édifices d'influence néo-classique apparaissent à la seconde moitié avec par exemple le renouveau de l'intérieur de l'église Notre-Dame-Saint-Vincent, lié au couvent des Augustins.

Figure 5.25 : Église Saint-Polycarpe (1665: nef, 1756: façade Toussaint-Noël Loyer, 1826-1836: prolongation nef, chœur et coupole François-Jacques Farfouillon), Lyon 1^{er} (69).



Sources : photo. extérieure anonyme, <paulinejaricot.org> ; intérieures, MMP, 2018.

¹⁰⁸⁷ Plus sobre que celui du XVI^e ou XVIII^e.

¹⁰⁸⁸ Collaborateur de Jacques-Germain Soufflot, voir Céline CADIEU-DUMONT, *Architecture du sacré: les lieux de culte à Lyon au XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 48.

¹⁰⁸⁹ Autre témoin la chapelle des Jésuites sur la Presqu'île, dite Chapelle de la Trinité, aujourd'hui dans le collège et lycée publics Ampère, transformée en espace événementiel, voir : <<http://www.lachapellelyon.com/>>, consulté le 21 février 2018.

¹⁰⁹⁰ Jean Delamonce, peintre et architecte, est à distinguer de son fils Ferdinand-Pierre-Joseph-Ignace, né en 1678 qui lui succéda. Voir E.-L.-G. CHARVET, *Lyon artistique*, *op. cit.*, pp. 114-115.

Figure 5.26 : Église Saint-Bruno-des-Chartreux (1590-1604 : chœur, 1735-1750 : agrandissement nord, 1868-1872 : façade, Jean Magnan, Ferdinand Delamonce et Sainte-Marie-Perrin), Lyon 1^{er} (69).



Sources : cartes postales vue extérieure, vers 1910, 4FI_1763, AML ; vue intérieure, vers 1910, 4FI_1764, AML.

Figure 5.27 : Église Saint-Just (1562 démolition, reconstruction 1662 chœur, 1704 dessin façade Ferdinand Delamonce), Lyon 5^{ème} (69).



Sources : photo. extérieure anonyme, <patrimoine-lyon.org> ; intérieure Daniel F. Valot.

Figure 5.28 : Église Notre-Dame-Saint-Vincent (XVIII^e intérieur Léonard Roux - 1879-1882 agrandissements Charles-Marie Franchet) Lyon 1^{er} (69).



Source : photo. extérieure et intérieure Daniel F Valot.

L'époque moderne à Saint-Étienne

De cette époque la ville de Saint-Étienne conserve plusieurs édifices comme l'église Saint-Louis, ancienne chapelle élevée par les Minimes en 1618. Toutefois, restaurée au XIX^e siècle par Jean-Michel Dalgabio, elle ne conserve presque rien du XVII^e. La façade actuelle date de 1823 et la voûte en brique a remplacé un plafond en bois en 1839¹⁰⁹¹. L'église Notre-Dame, construite en 1669 pour seconder la Grand'Église alors trop petite, est l'unique exemple d'architecture baroque de la ville¹⁰⁹². En 1859, la vétusté de sa façade principale entraîne sa reconstruction par M. Gérard, architecte de la ville, dans le style original de l'édifice¹⁰⁹³. L'église Sainte-Marie, composée d'ajouts successifs¹⁰⁹⁴ à l'aspect actuel néo-byzantin¹⁰⁹⁵, est à l'origine la chapelle du couvent de la Visitation implantée en 1621¹⁰⁹⁶. Dans le quartier de Rochetaillé, l'église de la Nativité ou église de Rochetaillé daté de la fin XV^e ou du début du XVI^e siècle, est également toujours là¹⁰⁹⁷.

Figure 5.29 : Église Saint-Louis (1618 – 1823 – 1839, J.-M. Dalgabio), Saint-Étienne (42).



Source : photo. MMP, 2018.

¹⁰⁹¹ « Église Saint-Louis », Histoire(s) stéphanoise(s), Archives municipales de Saint-Etienne, en ligne : <<https://archives.saint-etienne.fr/article.php?laref=241&titre=eglise-saint-louis>>, consulté le 15 mars 2018.

¹⁰⁹² Jörn GARLEFF et Luc PECQUET, *Guide d'architecture Saint-Etienne-Firminy, op. cit.*, p. 30.

¹⁰⁹³ « Église Notre-Dame », Histoire(s) stéphanoise(s), Archives municipales de Saint-Etienne, en ligne : <<https://archives.saint-etienne.fr/article.php?laref=231&titre=eglise-notre-dame>>, consulté le 15 mars 2018.

¹⁰⁹⁴ Édifice agrandi en 1805 puis entre 1820 et 1825 par Dalgabio et totalement remaniée entre 1859-1861 par Etienne Boisson.

¹⁰⁹⁵ Jörn GARLEFF et Luc PECQUET, *Guide d'architecture Saint-Etienne-Firminy, op. cit.*, p. 36.

¹⁰⁹⁶ « Église Sainte-Marie », Histoire(s) stéphanoise(s), Archives municipales de Saint-Etienne, en ligne : <<https://archives.saint-etienne.fr/article.php?laref=250&titre=eglise-sainte-marie>>, consulté le 15 mars 2018.

¹⁰⁹⁷ « Église de Rochetaillée », Histoire(s) stéphanoise(s), Archives municipales de Saint-Etienne, en ligne : <<https://archives.saint-etienne.fr/article.php?laref=227&titre=eglise-de-rochetaillee>>, consulté le 15 mars 2018.

Figure 5.30 : Église Notre-Dame (1669 – 1859, Gérard), Saint-Étienne (42).



Source : photo. MMP, 2018.

Figure 5.31 : Église Sainte-Marie (1621- 1805 – 1820-1825 – 1859-1861, J.-M. Dalgabio, E. Boisson), Saint-Étienne (42).



Source : photo. G. Sabbatier, 2009.

Matériaux

La pierre : Matière première des églises historiques

La matérialité de la pierre traduit le prolongement de l'architecture romane, gothique puis moderne. Contrairement à l'usage du bois, ce choix réside dans la volonté de pérennité et de qualité des églises. Dès le second âge roman des carrières sont ouvertes, des outils pour la taille de pierre sont fabriqués pour réaliser des appareillages subtils¹⁰⁹⁸. L'architecture médiévale française et européenne puis moderne, reflète des savoir-faire et une véritable culture de la pierre qui s'expriment à travers des réalisations comme les premiers voûtements d'églises marquant la naissance de l'art roman¹⁰⁹⁹.

Le fer : Carcasse médiévale

L'usage et l'importance du fer dans l'architecture du Moyen Âge a longtemps été négligé voire nié, probablement à cause de son apparence anachronique dans une architecture de pierre. Dans cette pratique deux fonctions architectoniques se dégagent : la construction et la restauration¹¹⁰⁰. D'un côté les armatures de fer accompagnent les prouesses architecturales gothiques en assurant la stabilité de

¹⁰⁹⁸ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 165.

¹⁰⁹⁹ Nicolas REVEYRON, *Chantiers lyonnais du Moyen Âge*, op. cit., Chapitre premier. Archéologie du bâti et histoire monumentale, en ligne §90 : <<http://books.openedition.org/alpara/2584>>.

¹¹⁰⁰ *Ibid.*, §97.

l'édifice. De l'autre, les éléments en fer comme des agrafes ou des tirants, reflètent un processus de réparation ou de restauration, dont l'étude permet la datation d'accidents.

Le bois : Permanence et évolution des charpentes pour les églises historiques

Depuis les premières églises antiques jusqu'aux églises de l'époque moderne, le bois n'est pas utilisé pour élever les églises mais pour les couvrir, par des systèmes de charpentes qui ont évolué dans le temps et en fonction des régions¹¹⁰¹. En dehors du mobilier, le bois est également présent dans la mise en œuvre de certains éléments de décors comme les plafonds.

5.3.1.4 Conclusion

Le portrait synchrétique des églises historiques donne une vision d'édifices riches et variés, à l'image des nombreux courants artistiques de chaque époque dont les églises constituent un des moyens de diffusion. Les églises encore conservées aujourd'hui malgré les différents épisodes historiques qui ont mis à mal les édifices religieux, sont le réceptacle de ce long passé. Cette permanence est souvent le fruit d'une ou de plusieurs réutilisations successives, notamment à la Révolution.

5.3.2 Églises XIX^e

L'enquête nationale menée en 1981, révèle que les édifices de la typologie « églises XIX^e » représentent 30 % du corpus national des édifices culturels appartenant aux communes¹¹⁰², soit environ 12 000 églises en comptant les entièrement neuves et celles agrandies¹¹⁰³. L'étude reflète également un abondant patrimoine inégalement réparti sur le territoire français avec 30 % de ce bâti présent sur deux anciennes régions, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées. Alors que la proportion moyenne régionale est de 30 %, l'actuelle région Auvergne Rhône-Alpes partage avec l'ancienne région des Pays de la Loire, la moyenne la plus élevée : de 40 à 51 % d'édifices du XIX^e, soit presque un bâtiment sur deux¹¹⁰⁴.

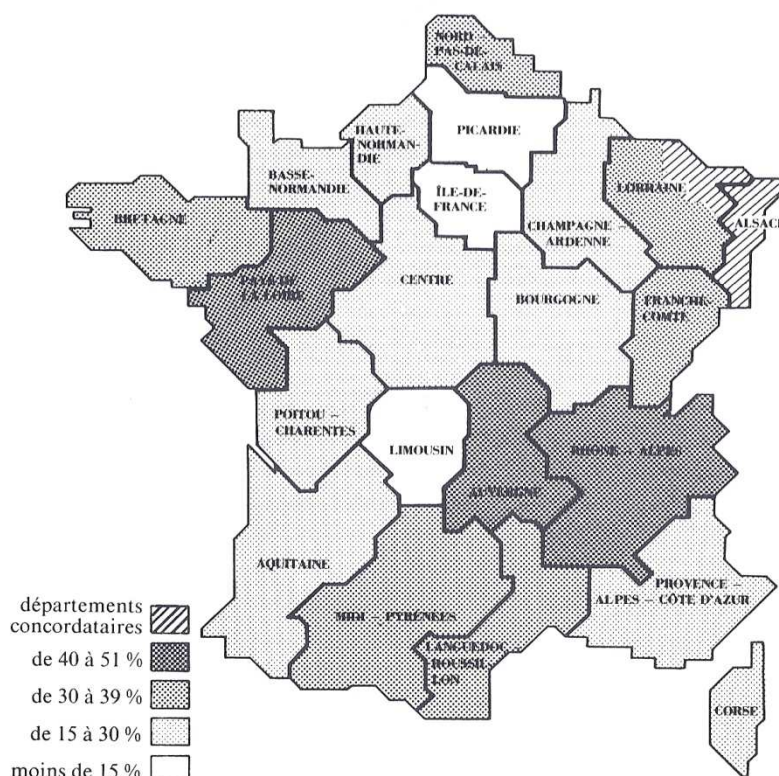
¹¹⁰¹ Des études approfondies existent pour certaines régions voir par exemple Frédéric EPAUD et Vincent BERNARD, « L'évolution des charpentes d'églises du Val d'Oise, du XI^e au XX^e siècle », *Revue archéologique du Centre de la France*, 2008, vol. 47, Varia, 34 p.

¹¹⁰² Bernadette DUBOSCQ *et al.*, *Eglises, chapelles et temples de France*, *op. cit.*, p. 31.

¹¹⁰³ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 17.

¹¹⁰⁴ Bernadette DUBOSCQ, *et al.*, *Eglises, chapelles et temples de France*, *op. cit.*, p. 33.

Cartographie 5.10 : Proportion des édifices construits au XIX^e siècle par rapport au total régional.



Source : Bernadette Dubosq et al., *Eglises, chapelles et temples de France: un bien commun familial et menacé*, op. cit., p. 33.

La construction des édifices du XIX^e siècle fait l'objet de nombreux travaux détaillant, au niveau national comme régional¹¹⁰⁵, l'entreprise étatique au service de la reconstruction des églises catholiques après la Révolution. L'organisation mise en place par le Concordat, régime de 1801 à 1905, qui dirige dans toute la France les rapports entre les différentes religions et l'État¹¹⁰⁶, a réuni les conditions administratives, budgétaires et architecturales offrant un cadre d'une grande efficacité.

Au début du siècle, les édifices non aliénés et rendus au culte possèdent les stigmates révolutionnaires de la nationalisation des biens de l'Église suite à des usages fonctionnels divers et au manque d'entretien¹¹⁰⁷. La première phase de chantiers consiste à réparer de façon plus ou moins urgente et importante ces édifices¹¹⁰⁸. Puis à partir de la Monarchie de Juillet (1830), l'intensification du mouvement de construction se justifie majoritairement par l'exiguïté des églises provoquée par l'essor démographique que connaît la France¹¹⁰⁹. Dans ce cas la vieille église est démolie pour laisser place à la nouvelle ou bien la nouvelle

¹¹⁰⁵ Pour l'échelle nationale voir Jean-Michel LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, op. cit. et Chantal BOUCHON et al., *Ces églises du dix-neuvième siècle*, op. cit. ; Pour le Rhône et la Loire voir notamment Philippe DUFIEUX, *Le mythe de la primatie des Gaules*, op. cit. et Céline CADIEU-DUMONT, *Architecture du sacré: les lieux de culte à Lyon au XIXe siècle*, op. cit.

¹¹⁰⁶ Régime toujours en vigueur en Alsace-Moselle comme évoqué dans le Chapitre 3..

¹¹⁰⁷ Chantal BOUCHON, Catherine BRISAC, Nadine-Josette CHALINE et Jean-Michel LENIAUD, *Ces églises du dix-neuvième siècle*, op. cit., p. 19.

¹¹⁰⁸ Pour plus de détails sur les programmes de remise en état des lieux et les méthodes de restaurations dans la première moitié du XIX^e siècle voir Jean-Michel LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, op. cit., pp. 247-297.

¹¹⁰⁹ Chantal BOUCHON et al., *Ces églises du dix-neuvième siècle*, op. cit., p. 21.

s'implante dans le nouveau centre de la commune. Par ailleurs, dans les nouvelles citées industrielles et les grandes villes, l'accroissement des faubourgs donne lieu à un redécoupage territorial pour la création de nouvelles paroisses au centre desquelles une église est édifée¹¹¹⁰.

5.3.2.1 État, Église, commune: efficacité d'une machine étatique

En signant le Concordat (15 juillet 1801) l'Église catholique accepte de renoncer à la revendication des biens nationalisés. Les églises réaffectées au culte deviennent ainsi propriété des communes¹¹¹¹ en contrepartie de l'entretien courant¹¹¹² par les fabriques paroissiales, alors reconnues comme des établissements publics sous la présidence du curé¹¹¹³. Par les articles organiques de la loi du 8 avril 1802 (18 germinal an X), le régime concordataire reconnaît le culte catholique, ainsi que les cultes protestants¹¹¹⁴ puis le culte israélite en 1808, comme un des services publics. Pour garantir l'égalité d'accès, l'érection d'une nouvelle circonscription paroissiale et donc la construction d'une église, étaient soumises à des règles précises qui prévoyaient entre autres le nombre de fidèles par lieu de culte¹¹¹⁵. Ainsi est fondé un dispositif administratif et financier qui, bien qu'il ait connu des évolutions au cours du XIX^e siècle, a permis dans une certaine continuité, l'entretien et la construction de bâtiments affectés au culte¹¹¹⁶.

La partie administrative comme financière, repose sur une collaboration entre différentes entités : l'administration des cultes, le service des édifices diocésains¹¹¹⁷ et son corps d'architectes¹¹¹⁸ créé en 1848¹¹¹⁹, le préfet, la commune, l'évêque et la fabrique. Tout projet visant la restauration ou la construction d'une église neuve, entraîne une procédure en plusieurs étapes. La montée d'une conscience patrimoniale, confirmée par la création des monuments historiques durant ce siècle, entraîne une réelle posture pour limiter la dégradation ou la mutilation des édifices. Dans le cas de travaux, une autorisation

¹¹¹⁰ *Ibid.*, p. 24.

¹¹¹¹ Les cathédrales sont d'abord sous la responsabilité financière des départements puis intégrées au budget de l'État, en 1819. Voir Jean-Michel LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle, op. cit.*, pp. 459-460.

¹¹¹² *Ibid.*, p. 462.

¹¹¹³ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France, op. cit.*, p. 27.

¹¹¹⁴ Relatifs aux Églises réformées de tradition calviniste et aux Églises dites de la Confession d'Augsbourg, de tradition luthérienne.

¹¹¹⁵ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France, op. cit.*, p. 63.

¹¹¹⁶ *Ibid.*, p. 22.

¹¹¹⁷ En plus des édifices paroissiaux comme les églises et les presbytères, il avait également la charge des séminaires, des palais épiscopaux et des cathédrales

¹¹¹⁸ Pour un portrait détaillé de ce corps d'architectes voir Jean-Michel LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle, op. cit.*, pp. 157-223.

¹¹¹⁹ Cette compétence a été successivement assurée par le conseil des bâtiments civils, la commission des arts et édifices religieux (1848), le comité des inspecteurs généraux des édifices diocésains (1853) puis le ministère des arts (1881) voir *Ibid.*, pp. 462-481.

préalable est nécessaire pour lancer une demande de financement puis un chantier. Elle peut être délivrée par le préfet lorsque le montant des travaux est inférieur à 20 000 Fr., ou par l'administration centrale au-delà de ce seuil¹¹²⁰. Pour les constructions d'églises, soumises progressivement à un avis obligatoire de l'évêque¹¹²¹, la fabrique doit constituer un dossier de présentation du montage financier¹¹²² et du projet architectural. La qualité de cette étude permet ensuite de solliciter différentes subventions auprès de la commune, de l'État¹¹²³ et parfois des départements¹¹²⁴. Le financement conjoint est la pratique prédominante mais le rôle du maître d'ouvrage pouvait être assuré par la commune ou la fabrique, en fonction de celle qui apporte la plus grande participation financière¹¹²⁵. Le commanditaire a alors également pour mission la définition du programme des travaux, le choix l'architecte¹¹²⁶ et la gestion financière. L'administration des cultes, et parfois aussi la commune, participent à la destruction de l'église existante pour laisser place à la nouvelle¹¹²⁷.

En ce qui concerne le choix du style, le maître d'ouvrage s'en remet pleinement à l'architecte choisi. L'architecte diocésain est chargé de l'examen préparatoire des projets en vue d'émettre un avis sur les demandes de secours. En revanche, il n'y a jamais eu obligation à recourir à ce corps fonctionnaire pour assurer la maîtrise d'œuvre. Dans les faits, même s'ils « peuvent s'imposer par une capacité professionnelle qui leur serait reconnue »¹¹²⁸, de nombreux chantiers leur sont confiés « par calcul de la part des maîtres d'ouvrage, du fait de la capacité qu'on leur prête de faciliter l'attribution des subventions, des « secours » de l'État »¹¹²⁹.

¹¹²⁰ *Ibid.*, p. 465.

¹¹²¹ *Ibid.*, p. 472.

¹¹²² Et notamment les demandes de secours au regard de la part que la fabrique peut assurer.

¹¹²³ Il apporte d'importants fonds de concours au titre des Cultes ou des Beaux-arts ou encore sur les crédits de la liste civile. Pour des chiffres annuels détaillés voir Jean-Michel LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 489-491.

¹¹²⁴ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 27.

¹¹²⁵ Jean-Michel LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 463.

¹¹²⁶ Alors que le projet était souvent élaboré par un entrepreneur, le recours à un architecte est devenu obligatoire en 1841.

¹¹²⁷ Jean-Michel LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 488.

¹¹²⁸ Claude LAROCHE, « Les enjeux multiples de l'architecture religieuse du second XIXe siècle en France », *op. cit.*, p. 6.

¹¹²⁹ *Ibid.*

La maîtrise d'œuvre lyonnaise au XIX^e siècle

À Lyon au XIX^e siècle, la maîtrise d'œuvre des églises est assurée par des professionnels de différentes écoles. Qu'ils soient architectes diocésains ou non, ils s'illustrent à travers les styles successifs de l'époque. Antoine-Marie Chenavard (1787-1883), nommé architecte en chef du département du Rhône en 1818, est la grande figure de l'architecture néo-classique¹¹³⁰. Jean Pollet (1785-1839) et Christophe Crépet (1807-1856) s'inscrivent dans cette lignée d'architectes peu formés au néo-médiéval¹¹³¹. À l'école de l'archéologie, les agences Benoit, Desjardins et Bernard, constituées de dynasties d'architectes¹¹³², réalisent la majorité des restaurations et des nouvelles constructions d'églises¹¹³³. Si une gestion centralisée des monuments historiques et des édifices diocésains se pratiquait déjà sur Lyon, la création du service des architectes diocésains en 1848 entérine cette situation. La charge de l'entretien et de la restauration des édifices diocésains a été successivement assurée par les architectes Antoine Chenavard (1833-1842), Pierre Bossan (1842-1849), Antoine Desjardins (1848-1882), Émile Vaudremer (1882-1884), Henry Revoil (1884-1901), Léon Bénouville (1901-1903) et enfin Henri Nodet jusqu'en 1905¹¹³⁴. La figure lyonnaise de l'école diocésaine reste cependant Antoine dit Tony Desjardins. L'importance du parcours de ces architectes, leur formation comme leurs convictions personnelles, a été mentionnée pour déceler les originalités locales. À ce titre, Pierre Bossan et Louis Sainte-Marie Perrin s'illustrent comme de « vrais architectes religieux » par leur engagement aux allures parfois mystiques¹¹³⁵.

À Saint-Étienne, deux architectes se retrouvent dans de nombreux chantiers liés aux églises de par leur statut d'architecte de la ville. Jean-Michel Dalgabio (1788-1852), architecte italien naturalisé français en 1823, vint apprendre l'architecture auprès de son oncle Pierre-Antoine Dalgabio, architecte de la ville, qu'il remplaça¹¹³⁶. Il est notamment l'auteur de la restauration des églises Saint-Louis et Sainte-Marie. Puis Étienne Boisson est nommé architecte de la ville en 1841. Il est l'auteur de restaurations et de constructions d'églises stéphanoises comme Saint-Roch, Sainte-Barbe, Saint-Jean-Baptiste. Il s'illustre également dans la Loire dans les églises Saint-Nicolas de L'Horme, Saint-Maurice de Saint-Maurice-en-Gourgois, Notre-Dame et Saint-Didier de La Versanne. L'influence de Bossan se fait ressentir à la fin de sa carrière, à travers notamment la restauration de l'église Sainte-Marie dans un style néo-byzantin¹¹³⁷.

¹¹³⁰ Philippe DUFIEUX, *Le mythe de la primatie des Gaules*, op. cit., p. 67.

¹¹³¹ *Ibid.*, pp. 70-71.

¹¹³² Pour plus de détails sur les dynasties d'architectes à Lyon se référer à l'ouvrage E.-L.-G. CHARVET, *Lyon artistique*, op. cit.

¹¹³³ Philippe DUFIEUX, *Le mythe de la primatie des Gaules*, op. cit., pp. 71-73.

¹¹³⁴ *Ibid.*, p. 74.

¹¹³⁵ Claude LAROCHE, « Les enjeux multiples de l'architecture religieuse du second XIX^e siècle en France », op. cit., pp. 6-7.

¹¹³⁶ E.-L.-G. CHARVET, *Lyon artistique, Architectes*, op. cit., p. 98.

¹¹³⁷ Philippe DUFIEUX, *Le mythe de la primatie des Gaules*, op. cit., p. 197.

De plus, pour que les prêtres ne se lancent pas dans l'initiative de constructions hors de proportion avec les besoins réels, Eugène Viollet-le-Duc conduit autour de 1850 des études de rationalisation des coûts afin de mettre en adéquation les besoins paroissiaux et les finances disponibles¹¹³⁸. Il établit ainsi des critères qui définissent le montant des subventions envisageables ainsi que le programme architectural à développer en fonction de la population locale et d'un coût de revient fixé à 100 Fr. par personne. Cette recherche de rentabilisation pousse l'administration à favoriser des solutions économiques notamment en milieu rural. Ces critères encadrent la taille des constructions et les subventions auxquelles elles peuvent prétendre, mais leur statut indicatif fait qu'ils ne sont pas toujours respectés¹¹³⁹.

Enfin dans la lignée de cette étude financière, l'idée de définition de plans-types voit le jour. Outre sa recherche de rentabilité, la démarche vise également l'affirmation d'une qualité architecturale sans favoriser un style plutôt qu'un autre afin de favoriser les courants régionaux¹¹⁴⁰. Même si le projet national d'un recueil de plans-types n'a jamais abouti¹¹⁴¹, l'ouvrage *Églises de bourgs et de villages*¹¹⁴² d'Anatole de Baudot a participé à cette idée d'église paroissiale type à travers les nombreux dessins de façades ou de clochers types. Cette publication a influencé et entraîné l'uniformisation de nombreux édifices culturels¹¹⁴³.

Figure 5.32 : Églises de Valeyrac et de Masny, façades principales, plans types.



Source : Anatole de Baudot, *Églises de bourgs et villages*, Paris, A. Morel, 1867, n° 2.

¹¹³⁸ Jean-Michel LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, op. cit., p. 482.

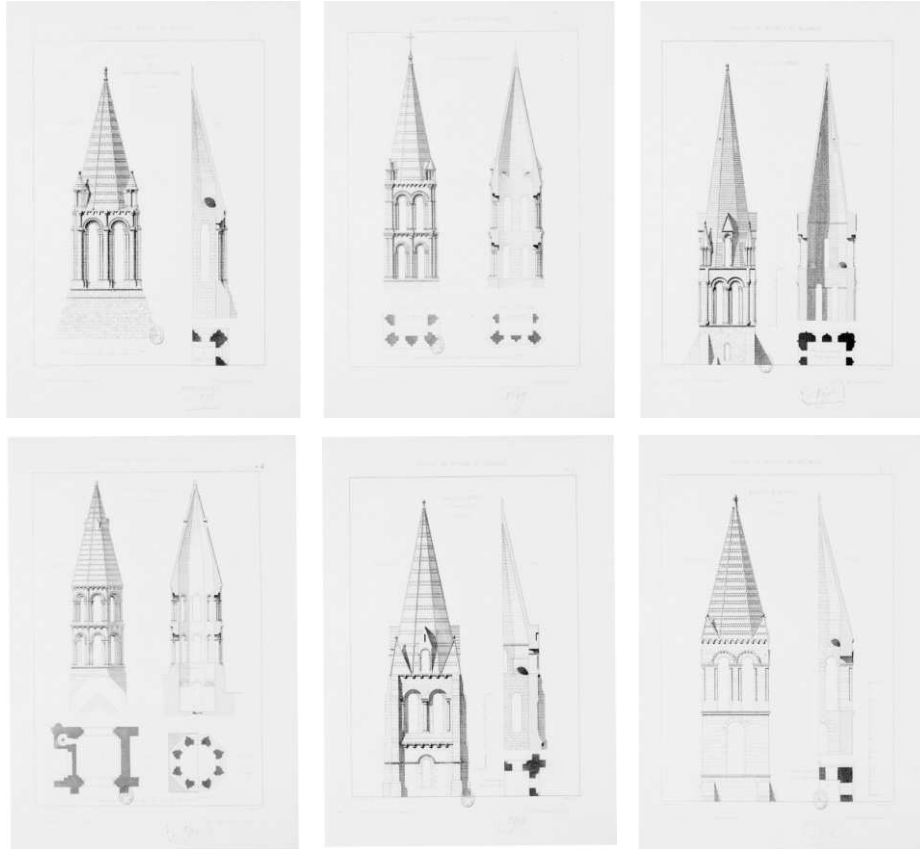
¹¹³⁹ *Ibid.*, p. 483.

¹¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 484.

¹¹⁴¹ Seulement quarante-deux projets sont reçus suite à plusieurs appels entre 1853 et 1855.

¹¹⁴² Anatole de BAUDOT, *Églises de bourgs et villages*, 2 vol., Paris, A. Morel, 1867. À la fin du XIX^e siècle, Louzier, architecte diocésain, publie également un projet d'église paroissiale pour une commune de quatre cents habitants dans *Encyclopédie d'architecture*, 1890-1891, 3^e vol., 4^e série, p. 120 et pl.

Figure 5.33 : Clochers types dessinés par Anatole de Baudot.



Source : Anatole de Baudot, *Églises de bourgs et villages*, Paris, A. Morel, 1867, n° 2.

5.3.2.2 L'église, une figure dominante dans les villes et les campagnes

La question de la visibilité du lieu de culte dans l'espace urbain ne s'est pas explicitement posée au XIX^e siècle. En revanche, l'association du programme borroméen et du cadre concordataire restrictif a apporté de multiples réponses¹¹⁴⁴. L'expansion démographique entraîne la création de quelques nouvelles paroisses et surtout de nombreuses succursales, principalement en ville dans les faubourgs et les banlieues et encore plus dans les zones rurales¹¹⁴⁵. La France connaît alors le plus dense maillage d'édifices culturels dans les années 1860-1880.

En milieu urbain, les églises existantes des vieux quartiers subissent progressivement des rectifications avec notamment l'isolement des grands édifices médiévaux au cours des campagnes de restauration monumentale, sous le motif de l'assainissement et de la sécurité matérielle¹¹⁴⁶. En revanche, dans les

¹¹⁴⁴ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 65.

¹¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 63.

¹¹⁴⁶ Au cours des années 1980, l'administration des MH achevait encore une longue campagne de destruction de locaux commerciaux installés entre les contreforts de l'église Saint-Nizier de Lyon depuis l'époque de la Restauration.

nouveaux quartiers issus de l'annexion des anciens faubourgs autour du milieu du XIX^e siècle¹¹⁴⁷, les nouvelles constructions ou agrandissements sont implantés au centre du territoire paroissial suivant les principes borroméens : distinction et visibilité de l'église par rapport au contexte urbain et aménagement d'un espace public aux abords. Le nouveau rapport à l'église, considérée alors davantage comme un monument et un élément de structuration urbaine, associé à une maîtrise d'ouvrage fréquemment communale, entraînent l'abandon de l'orientation traditionnelle, le chœur à l'Est, dans la majorité des projets¹¹⁴⁸.

La monumentalisation amenée par les prescriptions borroméennes, s'est faite progressivement au cours du XIX^e siècle. Jean-Michel Leniaud distingue, pour la ville de Paris, quatre périodes marquant des étapes dans la visibilité accrue des églises ; ces distinctions s'appliquent à l'aire d'étude de recherche et notamment à Lyon. Durant ce siècle, les différents épisodes politiques et le contexte anticlérical qui ont conduit à la séparation des Églises et de l'État, ont influencé et accompagné le cheminement des styles architecturaux.

La première époque correspond à celle de la Restauration (1814-1830) et de l'apogée du style néo-classique développé à la fin du XVIII^e siècle¹¹⁴⁹. Durant cet épisode, en tant que religion d'État, la religion catholique n'a pas à s'affirmer outre mesure. Le type d'églises de cette phase s'implante conformément aux prescriptions tridentines et se caractérise par des dimensions proportionnelles aux constructions environnantes, soit relativement basses dans certains cas, et un clocher réduit à la taille d'un campanile minuscule. L'édification peu monumentale de ces églises ne place pas la question de la visibilité au premier rang. En revanche, une attention particulière est portée sur la scénographie urbaine qui s'attache au pittoresque de rues souvent sinueuses.

La deuxième phase est portée par le dynamisme religieux des années 1830 et l'anticléricalisme du nouveau régime de la Monarchie de Juillet¹¹⁵⁰. La position de l'Église catholique à la fois dominante et ébranlée, traduit les raisons d'une architecture qui se monumentalise en trouvant ses sources non plus du côté de l'Antiquité, mais du Moyen Âge. La figure des flèches gothiques refait surface et se répand comme autant de repères architecturaux qui manifestent la présence de l'Église dans la ville.

Dans l'évolution de la visibilité des églises dans la ville, le Second Empire (1852) marque la troisième étape¹¹⁵¹. Les grandes visions haussmanniennes de la capitale qui engendrent l'annexion des communes suburbaines, trouvent échos dans de nombreuses villes en France. La nouvelle urbanisation greffe à la

¹¹⁴⁷ Annexion qui a eu lieu en 1852 à Lyon et en 1856 à Saint-Etienne, voir infra 5.1.2.2 Constat à l'échelle urbaine.

¹¹⁴⁸ Claude LAROCHE, « Les enjeux multiples de l'architecture religieuse du second XIXe siècle en France », *op. cit.*, p. 3.

¹¹⁴⁹ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 65.

¹¹⁵⁰ *Ibid.*

¹¹⁵¹ *Ibid.*, p. 67.

voirie du centre les communes annexées qu'elle équipe d'églises nouvelles, toutes de grande taille, presque toutes en néo-roman ou en néo-gothique. Plus encore, le maillage territorial de ces édifices donne un sens et un ordre à ces nouveaux tracés urbains. Suivant les instructions borroméennes, les églises permettent de localiser les places et les squares, de tracer les rues qui les entourent et qui conduisent jusqu'à elles et enfin la visibilité des flèches constitue un signal dans le mouvement d'expansion centrifuge du plan urbain.

La fin du siècle, marquée par un durcissement des relations entre l'État et l'Église, constitue la quatrième et dernière période¹¹⁵². Même si la question du budget des cultes se cristallise autour de conflits, la visibilité de l'édifice cultuel ne change pas. Dans certains cas, l'abandon des styles historiques permet de la renforcer et de basculer vers une image dynamique de l'Église dans la cité. L'architecture fait alors le choix de la modernité avec par exemple l'utilisation de la brique armée (église Saint-Jean-de-Montmartre 1894-1904), ou du métal (église Notre-Dame-du-Travail 1897-1902).

En parallèle du dynamisme cultuel urbain, les campagnes accueillent également une grande production d'églises paroissiales. L'expansion démographique au cours du XIX^e siècle nécessite l'agrandissement des églises existantes et parfois même la recomposition des cœurs de villages. L'accroissement des petits bourgs, souvent perchés sur un sommet, engendre un nouveau centre, « en bas », au milieu de la nouvelle agglomération. Ce mouvement de redéfinition du cœur de village permet de rassembler les diverses fonctions municipales autour d'une place publique comme la mairie, l'école, l'église, le lavoir et la fontaine. Il entraîne l'abandon de l'église « du haut » au profit d'une nouvelle et d'une plus grande qui a une place dans ce noyau quand elle n'en est pas l'épicentre¹¹⁵³. Parfois, le vieux lieu de culte est maintenu tout en construisant un second. Dans le cas où le village conserve sa centralité, l'église n'est souvent plus en capacité d'accueillir la population locale. Elle est alors agrandie ou entièrement reconstruite à l'emplacement de l'ancienne après démolition.

Dans tous les cas, désormais le clocher¹¹⁵⁴, qui passe du vieux-mur-clocher à la tour carrée surmontée d'une flèche néo-gothique, définit le cœur du village et devient à la fois un symbole de la vie villageoise et un repère dans le paysage¹¹⁵⁵.

¹¹⁵² *Ibid.*

¹¹⁵³ Chantal BOUCHON *et al.*, *Ces églises du dix-neuvième siècle*, *op. cit.*, p. 110.

¹¹⁵⁴ Les cloches peuvent même avoir un usage civil en application de la loi communale du 5 avril 1884. Tout en consacrant les acquis antérieurs, cette loi crée un régime juridique uniforme pour toutes les communes de France et constitue le véritable point de départ de l'affirmation progressive des communes face au pouvoir central. Pour plus de détails voir *Les grands principes de la loi municipale de 1884*, Sénat, en ligne : <<https://www.senat.fr/evenement/archives/D18/principes.html>>, consulté le 23 février 2018.

¹¹⁵⁵ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 68. Voir aussi Partie I, Chapitre 2, 2.2.3 Un marqueur du territoire.

Quelques chiffres

Il s'agit d'apporter un éclairage dans le vaste mouvement de restaurations et de constructions d'églises sur le diocèse de Lyon au XIX^e siècle, dont les chiffres¹¹⁵⁶ s'expliquent en partie par la forte activité industrielle régionale. Dans le Rhône¹¹⁵⁷, entre 1800 et 1914, 242 églises ont été reconstruites, agrandies ou restaurées (81,7 %), et 248 églises dans la Loire (78 %), soit globalement 80 % des églises du diocèse (hors villes de Lyon et de Saint-Étienne). La prise en compte des villes de Lyon et de Saint-Étienne élèvent à 343 le nombre d'églises qui ont été construites entre 1800 et 1914 dans le diocèse de Lyon (174 dans le Rhône et 169 dans la Loire), et à 149 celles qui ont été agrandies ou restaurées (69 dans le Rhône et 80 dans la Loire). En 1874, le nombre de paroisses est de 307 pour le Rhône et de 361 pour la Loire, soit 668 pour tout le diocèse¹¹⁵⁸.

Le grand dynamisme lyonnais au XIX^e siècle

Après la nationalisation des biens de l'Église, le Concordat réaffecte un certain nombre d'édifices non aliénés. À partir de 1802, il convient dans la première moitié de ce siècle de restaurer et de remettre en état voire dans certains cas d'agrandir ces églises paroissiales pour les adapter au retour à leur premier usage¹¹⁵⁹. L'archevêque Fesch, à la tête du diocèse de Lyon de 1803 à 1839, a la charge de cette vaste entreprise de réorganisation tant matérielle que spirituelle. Le nombre de paroisses, quatorze avant la Révolution, passe à seize avec la création de deux paroisses supplémentaires dans les faubourgs de Vaise et de la Croix-Rousse¹¹⁶⁰. En 1839, l'épiscopat de Mgr de Bonald jusqu'en 1870, marque la naissance d'une véritable stratégie d'implantation tournée vers l'équipement des banlieues¹¹⁶¹. Entre 1836 et 1876, la population de Lyon fait plus que doubler : elle passe de 150 000 à 384 000 habitants avec notamment l'annexion des communes suburbaines ouvrières de la Guillotière, de la Croix-Rousse et de Vaise en 1852¹¹⁶². Douze nouvelles paroisses sont créées pour atteindre un nombre total de trente-et-une circonscriptions religieuses en 1870¹¹⁶³. La procédure est la suivante : pour toutes nouvelles

¹¹⁵⁶ Philippe DUFIEUX, *Le mythe de la primatie des Gaules*, op. cit., p. 95-96.

¹¹⁵⁷ Hors cantons de Bron, Meyzieu, Rillieux-la-Pape, Vénissieux, Villeurbanne, Saint-Symphorien-d'Ozon, rattachés au département du Rhône en 1967 et au diocèse de Lyon en 1969.

¹¹⁵⁸ Philippe DUFIEUX, *Le mythe de la primatie des Gaules*, op. cit., p. 40.

¹¹⁵⁹ Philippe DUFIEUX, « Gothiques et romans : la restauration des églises à Lyon au XIX^e siècle », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 2002, vol. 3, n° 1, pp. 37-55.

¹¹⁶⁰ Céline CADIEU-DUMONT, *Architecture du sacré : les lieux de culte à Lyon au XIX^e siècle*, op. cit., p. 39.

¹¹⁶¹ Pierre-Yves SAUNIER, *Lyon au XIX^e siècle : les espaces d'une cité*, Lyon, Université Lumière-Lyon II, 1992, p. 628.

¹¹⁶² Jacques GADILLE (dir.), *Le Diocèse de Lyon*, op. cit. p. 229.

¹¹⁶³ Céline CADIEU-DUMONT, *Architecture du sacré : les lieux de culte à Lyon au XIX^e siècle*, op. cit., p. 40.

paroisses, un édifice provisoire est érigé en attente de fonds pour édifier une nouvelle église. Une vague de constructions définitives est entreprise à partir des années 1860¹¹⁶⁴ mais la plupart des chantiers demeurent inachevés, faute de moyens¹¹⁶⁵. À l'exception des églises Saint-Pothin¹¹⁶⁶ et Saint-Louis-de-la-Guillotière, toutes les églises de la rive gauche, comme l'église Saint-André ou encore l'église de la Rédemption, attendent encore aujourd'hui soit leur clocher, soit leur décor sculpté. D'autres projets forts ambitieux, notamment dans les quartiers modestes des Pentes de la Croix-Rousse, n'ont jamais été achevés. La façade principale, le clocher et le parvis qui devaient relier l'église Saint-Bernard (1859-1866, Tony Desjardins) à la place Colbert sont absents. Le Jardin des Plantes n'a jamais reçu l'aménagement monumental prévu pour l'escalier de l'église du Bon Pasteur (1876-1879, Clair Tisseur et Joseph-Étienne Malaval clocher).

Toutefois, l'art religieux rencontre à Lyon un terrain d'expression exceptionnel et se traduit par l'intervention d'artistes, sculpteurs et maîtres-verriers locaux¹¹⁶⁷. Ces décors ont parfois eu du mal à traverser les siècles, soit par manque de restauration, soit parce qu'ils ont été recouverts par des couches d'enduit lors de la modernisation des églises au XX^e siècle¹¹⁶⁸.

Figure 5.34 : Église Saint-André (1860-1866 – 1897-1901, Tony Desjardins et Paul Desjardins, Lyon 7^{ème} (69).



Sources : carte postale vue extérieure, vers 1910, 4F160, AML ; vue intérieure, vers 1910, 4F162, AML.

¹¹⁶⁴ Dominique BERTIN, Nicolas REVEYRON et Jean-François REYNAUD, *Lyon et ses églises guide*, op. cit., p. 13.

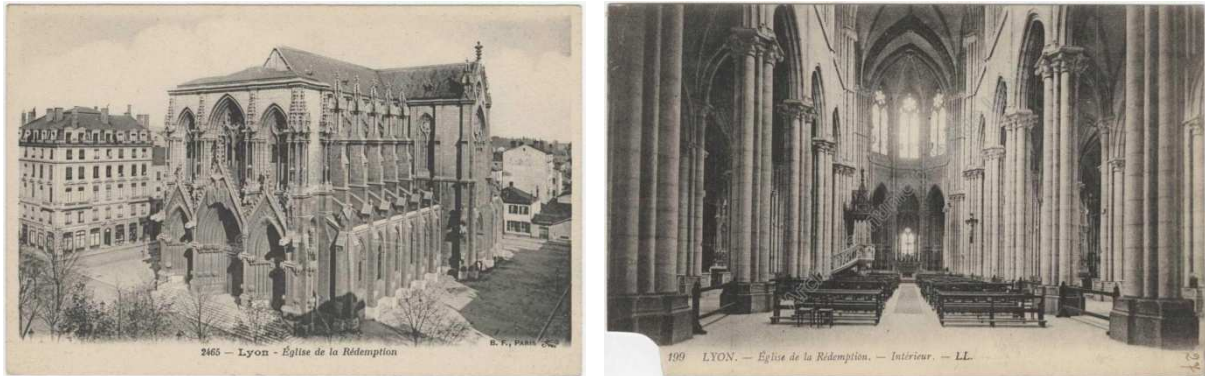
¹¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 14.

¹¹⁶⁶ Voir dans les pages précédentes la figure 5.10.

¹¹⁶⁷ Pour plus de détails et de noms voir Dominique BERTIN, Nicolas REVEYRON et Jean-François REYNAUD, *Lyon et ses églises guide*, op. cit., p. 14.

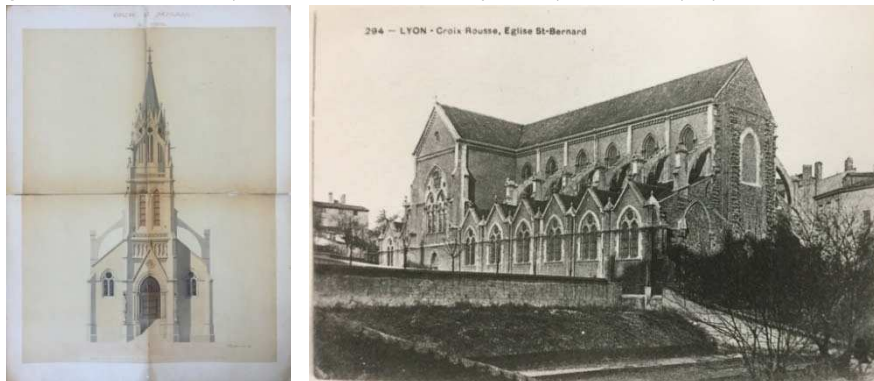
¹¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 16.

Figure 5.35 : Église de la Rédemption (1868-1877, Claude-Anthelme Benoit et son fils Louis-Frédéric Benoit), Lyon 6^{ème} (69).



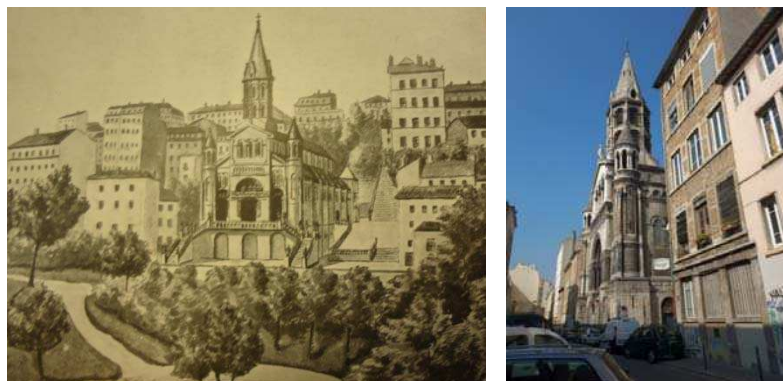
Sources : cartes postales vue extérieure vers 1910, 4FI_420, AML ; vue intérieure, 4FI_427, AML.

Figure 5.36 : Église Saint-Bernard (1859-1866, Tony Desjardins), Lyon 1^{er} (69).



Sources : dessin Tony Desjardins, 475 WP 005, AML; carte postale, dossier non classé, AD.

Figure 5.37 : Église du Bon Pasteur (1876-1879, Clair Tisseur et Joseph-Étienne Malaval clocher), Lyon 1^{er} (69).



Sources : J.Mury, Une paroisse lyonnaise pendant 50 ans, Le Bon Pasteur, 1906, BML ; photo. MMP, 2016.

5.3.2.3 Du retour des styles historiques à la modernité

Le contexte favorable de l'appareil concordataire entraîne une édification considérable d'églises qui, à partir du milieu du XIX^e siècle, apparaît comme un clonage du modèle de la « cathédrale idéale » gothique. Cependant, Claude Laroche pense que pour observer les richesses de ce corpus, il est nécessaire de se détacher de cette unique vision guidée par Paris. Même si la création des églises est une pratique de masse durant ce siècle, « les données locales ont la plus grande importance »¹¹⁶⁹. En l'occurrence, l'architecte diocésain contribue aux originalités d'un territoire à travers l'expression de sa personne, de sa formation et parfois même de sa foi ou de son anticléricalisme.

Morphologie : du plan en croix au plan centré

Dans les trois premières décennies du XIX^e siècle, la France pratique largement le plan basilical sur inspiration des constructions antiques ou paléochrétiennes¹¹⁷⁰. Puis, vers la fin des années 1830 il subit une certaine désaffectation pour le plan en croix latine à trois nefs qui, sous l'influence de la mode du gothique, est dimensionné à partir d'une trame constructive. Par la répétition de travées, la nef peut être agrandie en fonction des besoins¹¹⁷¹. Ce dispositif est notamment répandu dans les nouvelles églises des communes suburbaines.

La fin du siècle est marqué par le retour du plan centré suite à la construction du sanctuaire du Sacré-Cœur de Montmartre (1875-1923, architecte Paul Abadie (1812-1884))¹¹⁷². Ce projet, dont le dessin tend vers la croix grecque aux formes byzantines, contribue à influencer le courant de l'architecture religieuse à la fin du siècle en conciliant inspirations historicistes (formes) et modernité (matériaux). Il est à l'origine du renouveau pour le plan centré au XX^e siècle.

Styles architecturaux : Du néo-classique à la modernité

La furtive succession des styles historicistes constitue l'un des phénomènes les plus évidents du XIX^e siècle¹¹⁷³. Le néo-classicisme et le retour à l'archéologie antique de la fin du XVIII^e siècle s'est poursuivi sur les premières décennies du XIX^e pour laisser place aux premières manifestations du Moyen Âge. Le style néo-gothique apparaît vers les années 1830 en réaction au néo-classique¹¹⁷⁴. Si les partisans du néo-gothique ont adressé une demande auprès du Saint-Siège pour faire reconnaître le style néo-médiéval comme celui du catholicisme, « il n'était pas question d'enfermer le culte qui s'était donné une vocation

¹¹⁶⁹ Claude LAROCHE, « Les enjeux multiples de l'architecture religieuse du second XIX^e siècle en France », *op. cit.*, p. 19.

¹¹⁷⁰ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 116.

¹¹⁷¹ *Ibid.*, p. 115.

¹¹⁷² *Ibid.*, p. 117.

¹¹⁷³ *Ibid.*, p. 182.

¹¹⁷⁴ Chantal BOUCHON *et al.*, *Ces églises du dix-neuvième siècle*, *op. cit.*, p. 45-46.

universelle dans une formule architecturale datée »¹¹⁷⁵. Pourtant le néo-gothique s'est imposé sur le néo-classique en invoquant la rationalisation et les économies considérables qu'il engendrait¹¹⁷⁶. Sur les quelques 9 000 à 10 000 églises construites au XIX^e siècle, rares sont les maîtres d'œuvre qui passent outre cette uniformisation qui provient de la capitale¹¹⁷⁷. Dans cette fabrication d' « églises en série »¹¹⁷⁸, la flèche figure comme la seule concession de ce rationalisme. En revanche, le néo-roman se développe également avec, dans certaines régions comme le Sud-Est de la France, la volonté d'affirmer une identité locale, en opposition tout autant au néo-gothique qu'à Paris¹¹⁷⁹.

La fin de ce siècle est également marquée par l'apparition de l'Art nouveau qui, au début des années 1890, développe des recherches graphiques mettant en évidence la rigueur de la structure en opposition à des courbes (figure du végétal). Ces nouveautés sont portées dans un premier temps sur les arts décoratifs pour atteindre l'œuvre d'art totale en architecture¹¹⁸⁰.

Finalement, le triomphe du gothique est supplanté par le style néo-roman et romano-byzantin avec le retour de la figure de la coupole, qualifié de production « éclectique » ou « historiciste » regroupée sous le terme de « syncrétisme »¹¹⁸¹. Les formules byzantines aux allures Art nouveau, développées à fin du XIX^e siècle, conduisent tout naturellement au XX^e siècle¹¹⁸².

Recherche d'une identité lyonnaise : un certain rejet du néo-gothique

Au carrefour de la Bourgogne, de la vallée du Rhône et du Dauphiné, sa situation géographique prive Lyon d'une certaine tradition locale. Sentiment renforcé par la suprématie parisienne, Lyon cherche sa propre identité¹¹⁸³. Face au débat entre les styles gothique et romans, la ville retrouve grâce à l'archéologie, quelques traces de son héritage antique.

Les premières églises de ce siècle, Saint-Eucher, Notre-Dame Saint-Louis, Saint-Pothin, sont inspirées des paléochrétiennes alors que le goût du médiéval commence à se diffuser. Une nouvelle génération

¹¹⁷⁵ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 154.

¹¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 487.

¹¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 184.

¹¹⁷⁸ Pour une synthèse de ce processus voir Philippe DUFIEUX, « Le néogothique ou comment fabriquer des églises en série », *op. cit.*, pp. 38-42.

¹¹⁷⁹ Philippe DUFIEUX, *Le mythe de la primatie des Gaules*, *op. cit.*, p. 116.

¹¹⁸⁰ Gérard MONNIER, *L'Architecture du XXe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, Que sais-je?, 1997, p. 39.

¹¹⁸¹ Chantal BOUCHON *et al.*, *Ces églises du dix-neuvième siècle*, *op. cit.*, p. 71.

¹¹⁸² Claude LAROCHE, « Les enjeux multiples de l'architecture religieuse du second XIXe siècle en France », *op. cit.*, p. 25.

¹¹⁸³ Philippe DUFIEUX, *Le mythe de la primatie des Gaules*, *op. cit.*, p. 109.

d'architectes comme Pierre Bossan, Tony Desjardins, Louis Bresson, Claude-Anthelme Benoit, Pierre Bernard, Clair Tisseur et Louis-Frédéric Benoit, questionnent l'utilisation du roman¹¹⁸⁴.

À Lyon, la diffusion du néo-gothique est étroitement liée à la personnalité de Mgr de Bonald¹¹⁸⁵ qui, bien qu'il se défende de militer en faveur d'un style, donne en exemple l'église Saint-Georges entièrement reconstruite par Bossan dans un style néo-médiéval vers 1845 ; sa seule construction dans ce style¹¹⁸⁶. Le néo-gothique s'illustre également à travers les églises de la Rédemption, Saint-Nom-de-Jésus, Notre-Dame-de-Bellecombe, Saint-André, Sainte-Blandine, Saint-Bernard. En revanche, la mode du néo-roman apparaît tôt à Lyon et s'oriente vers des églises d'inspiration byzantine et siculo-mauresque¹¹⁸⁷, comme l'église du Saint-Sacrement ou encore l'église de l'Immaculée-Conception. Elles sont la production d'un groupe d'architectes rassemblés autour de Pierre Bossan et de Louis Sainte-Marie Perrin. La tradition de la liturgie en latin, longtemps pratiquée et revendiquée à Lyon, ainsi que l'émergence d'un sentiment régional ne sont pas sans conséquence sur l'orientation stylistique du diocèse qui se tourne vers le Sud et l'Italie¹¹⁸⁸. La situation géographique de Lyon la place comme la limite méridionale du gothique¹¹⁸⁹.

Figure 5.38 : Église Saint-Eucher (1841-1842, François Pascalon, Joseph Forest), Lyon 4^{ème} (69).



Sources : cartes postales vue extérieure, vers 1910, 4FI_1824, AML ; vue intérieure, 4FI_1825, AML.

Figure 5.39 : Église Notre-Dame Saint-Louis (reconstruction 1842-1845, Christophe Crépet, clocher 1822 Chenavard) Lyon 7^{ème} (69).



Source : cartes postales vue extérieure, vers 1910, 4FI_11372, AML ; vue intérieure, 4FI_71, AML.

¹¹⁸⁴ Céline CADIEU-DUMONT, *Architecture du sacré: les lieux de culte à Lyon au XIXe siècle*, op. cit., p. 40.

¹¹⁸⁵ Philippe DUFIEUX, *Le mythe de la primatie des Gaules*, op. cit., p. 104.

¹¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 132.

¹¹⁸⁷ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 184.

¹¹⁸⁸ Philippe DUFIEUX, *Le mythe de la primatie des Gaules*, op. cit., p. 147.

¹¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 251.

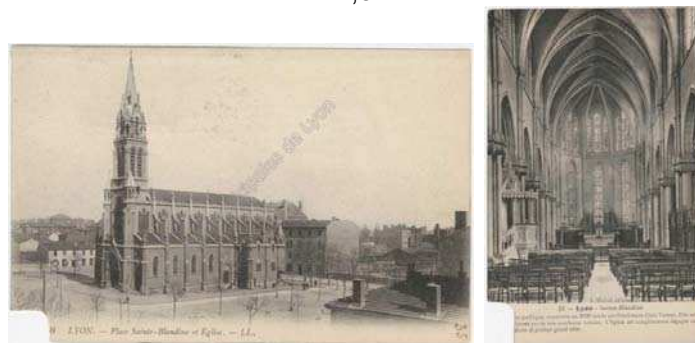
Figure 5.40 : Église Saint-Nom-de-Jésus (1861-1863, Louis Bresson), Lyon 6^{ème} (69).



Source : photo. J. Meynier, 2018.

Figure 5.41 : Église Sainte-Blandine (1863-1888, C. Tisseur, flèche J.-E. Malaval), Lyon 2^{ème} (69).

4,5



Sources : carte postale vue extérieure, vers 1910, 4FI60, AML ; vue intérieure, vers 1910, 4FI62, AML.

Figure 5.42 : Église du Saint-Sacrement (1899-1905, L. Sainte-Marie Perrin), Lyon 3^{ème} (69).



Sources : cartes postales vue extérieure, vers 1910, 4FI_171, AML ; vue intérieure, vers 1910, 4FI_169, AML.

Figure 5.43 : Église de l'Immaculée-Conception (1856-1858, P. Bossan et W. Léo chantier), Lyon 3^{ème} (69).



Sources : cartes postales vue extérieure, vers 1910, 4FI_148, AML ; vue intérieure, vers 1910, 4FI_150, AML.

Matériaux

Au-delà de l'architecture religieuse, le secteur du bâtiment est marqué au XIX^e siècle par la révolution industrielle. Même si les églises sont le réceptacle de l'évolution de l'histoire des arts, elles figurent tout autant comme témoins et actrices de ces progrès. Sur tous les chantiers de nouveaux matériaux sont utilisés comme par exemple de la chaux hydraulique en remplacement des produits artisanaux, des ciments à prise rapide, des mastics ou encore l'ardoise d'Angers, facile à tailler, concurrence les schistes locaux¹¹⁹⁰. Le développement de la métallurgie entraîne l'emploi de métaux jusqu'alors peu utilisés comme les feuilles de cuivre (industrie navale) qui servent à couvrir les grands combles des églises, ou encore la fonte et le fer, figures du XIX^e siècle avec le début du béton à travers les progrès du ciment.

Une architecture métallique : la fonte et le fer

La production et l'utilisation à grande échelle du fer et de la fonte dans l'architecture du XIX^e siècle, signe le passage d'un changement de paradigme : la production artisanale des constructions se transforme en une production industrielle¹¹⁹¹. Dans la recherche de construction d'églises économe et rentable, la standardisation et la préfabrication des éléments constructifs renforcent et encouragent l'approche structurelle de Viollet-le-Duc. Ainsi, les nouvelles constructions d'églises sont marquées par les prouesses de la fonte, utilisée pour constituer le squelette des églises, et du fer, davantage employé pour le couvrement par l'élaboration de charpente métallique dissimulée ou visible, à l'image des gares, des bibliothèques ou des halles de marchés¹¹⁹². L'usage de ce matériau se retrouve également dans les travaux de restauration monumentale dès le début du XIX^e siècle (flèche, charpente).

Du ciment au béton

Si les ciments industriels offrent de nouvelles possibilités, l'importance des habitudes locales ne doit pas être oubliée dans une époque où la révolution industrielle et celle de transports, tendent à uniformiser les techniques de construction¹¹⁹³. L'utilisation du ciment se fait au départ dans la tradition de la culture constructive héritée de l'Antiquité romaine mais l'introduction du ciment armé et de la brique armée, révolutionne les pratiques et les formes architecturales. La première architecture d'église en béton armé et briques armées est tentée par Anatole de Baudot, en 1894, pour l'église Saint-Jean-de-Montmartre

¹¹⁹⁰ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 185.

¹¹⁹¹ Philippe DUFIEUX, « La fonte de fer un matériau moderne », *Plaidoyer pour les églises du XIXe siècle. Les clefs d'un immense patrimoine*, automne 2015, Hors-série, n° 9, pp. 64 66.

¹¹⁹² Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 186.

¹¹⁹³ Par exemple, la spécialisation de la région de Grenoble dans les ciments, avec la renommée de l'industrie Vicat, a permis d'achever la façade de la cathédrale par un écran de style néo-gothique et la construction de nombreuses églises du Dauphiné.

(1894-1904)¹¹⁹⁴. Après cette expérience, plus rien de semblable n'est entrepris avant la fin de la première guerre mondiale.

Figure 5.44 : Église Saint-Jean-de-Montmartre (1894-1904, Anatole de Baudot), Paris (75).



Source : photo. MMP, 2018.

Le pisé de mâchefer : un nouveau béton régional

La construction en pisé de mâchefer, issue de la tradition vernaculaire du pisé de terre, constitue une véritable spécificité des villes de la région lyonnaise et stéphanoise jusqu'au milieu du XX^e siècle. Au cours de l'ère industrielle, la terre compactée formant les murs en pisé de terre, est remplacée par du mâchefer, « une matière hybride constituée de scories de houilles provenant de la combustion des machines à vapeur ou des hauts fourneaux »¹¹⁹⁵. D'ailleurs, le lyonnais manufacturier et ingénieur, François Coignet (1814-1888), est à l'origine du perfectionnement de ces procédés, à partir de 1853. Cette technique de construction est alors abordée comme un nouveau matériau qui pouvait, selon lui, se substituer économiquement à la pierre tout en offrant des édifices monolithes et incombustibles.

Au milieu du XIX^e siècle, le développement d'usines, notamment métallurgiques, dans la région de Lyon, Saint-Étienne et dans la vallée du Gier, a entraîné une abondante production de résidus industriels, peu coûteux. Comme le souligne le spécialiste Gilbert Richaud, ce matériau avait plusieurs avantages : il était immédiatement disponible auprès des espaces industriels, il était très solide, léger et surtout ne craignait pas l'eau comme le pisé de terre¹¹⁹⁶. Pourtant, l'expérience désastreuse suite aux inondations de 1856, entraîna l'interdiction de construire en pisé de toute sorte. L'arrêté du préfet Vaïsse du 19 juin 1856 disqualifiait ce matériau en zone urbanisé, en interdisant « les constructions en pisé, et en béton de chaux

¹¹⁹⁴ Marcel DURLIAT, « Histoire de l'architecture religieuse », *op. cit.*, p. 100.

¹¹⁹⁵ Gilbert RICHAUD, « De François Coignet à Tony Garnier le pisé de mâchefer un matériau oublié de l'ère industrielle », *in Archives et architecture: Mélanges en mémoire de François-Régis Cottin*, Société d'histoire de Lyon, Lyon, p. 403.

¹¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 408.

grasse et de mâchefer dit pisé de mâchefer » à Lyon et Villeurbanne¹¹⁹⁷.

Si de nombreuses constructions de bâtiments industriels, de type usine et entrepôt, ou des immeubles de logements à bas coût sont édifiées en mâchefer, les églises participent également de cette aventure.

Le recensement a permis d'en identifier plusieurs, néanmoins une étude spécifique permettrait probablement d'en révéler d'autres. Datant du XIX^e siècle, l'église Saint-Nicolas à Givors présente certaines parties en mâchefer¹¹⁹⁸. Les autres, l'église Saint-Agustin à Lyon et celle de Sainte-Jeanne d'Arc de Parilly à Vénissieux, ont été édifiées au XX^e siècle.

Par ailleurs, si elles ne sont plus visibles aujourd'hui, les églises provisoires étaient édifiées en mâchefer dans une recherche du moindre coût et de rapidité. C'est le cas de l'église provisoire Saint-Joseph des Brotteaux (Lyon 6^{ème}) conçue par Gaspard André en 1872¹¹⁹⁹. Cette situation est aussi visible pour l'édification de l'église Saint-Vincent-de-Paul (1856-1862) dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon. Cette église initialement provisoire et devenue vétuste fut remplacée seulement en 1926 lors de la construction de l'église définitive¹²⁰⁰.

Figure 5.45 : Église Saint-Augustin (1910-1912, Augustin Chomel), Lyon 4^{ème} (69).



Source : photo. extérieure D. Teolis, Clochers.org, n.d. ; intérieure J.-P. Galichon, n.d.

Figure 5.46 : Première église Saint-Vincent-de-Paul, église provisoire (1856-1862), Lyon 8^{ème} (69).



Source : photo. 1er quart XX^e, dossier IA69004121, Inventaire général du patrimoine culturel, 2007.

¹¹⁹⁷ Jean-Luc de OCHANDIANO, *Lyon, un chantier limousin : les maçons migrants (1848 - 1940)*, 2. éd., Lyon, Éd. Lieux Dits, 2011, p. 66.

¹¹⁹⁸ Voir Partie III, Chapitre 8 Église XIX^e : le cas de l'église Saint-Nicolas de Givors.

¹¹⁹⁹ E.-L.-G. CHARVET, *Lyon artistique, op. cit.*, p. 4.

¹²⁰⁰ Maryannick CHALABI, Pierric LEHMANN, « Église paroissiale Saint-Vincent-de-Paul 1 », Dossier IA69004121, Inventaire général du patrimoine culturel, Région Auvergne Rhône-Alpes, 2007, en ligne : <<https://patrimoine.rhonealpes.fr/dossier/eglise-paroissiale-saint-vincent-de-paul-1/0a4653cd-b91e-4d4e-b008-c680cda237ed>>, consulté le 25 avril 2018.

5.3.2.4 Conclusion

La perception de la production des églises du XIX^e siècle, largement représentée dans la région urbaine Lyon - Saint-Étienne, est ambivalente. D'un côté, elle constitue l'extraordinaire succession de chefs-d'œuvre et de l'autre, elle reflète davantage des renaissances historiques que des progrès à travers des séries répétitives de constructions utilitaires¹²⁰¹. Cette deuxième conception a longtemps pénalisé l'appréciation de ce corpus historiciste en le considérant comme un ensemble de pastiches dépourvus d'art et de sincérité¹²⁰². Pourtant, à travers, entre autre, les architectes de l'école diocésaine, l'architecture religieuse du XIX^e siècle est le premier laboratoire d'innovation qui fait de la rationalité constructive le fondement de l'expression architecturale¹²⁰³. En outre, si ce corpus peut renvoyer une image de simplification, la mise en œuvre de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques ne constitue pas l'explication suffisante de cette impression. Le résultat architectural de cette typologie « église XIX^e » est avant tout le fruit d'un approfondissement des structures architectoniques explorées et épuisées par les siècles précédents¹²⁰⁴. L'expression plastique de la technicité représente les prémices de ce que l'on nomme plus tard, l'esthétique du fonctionnalisme. Au-delà de la composition architecturale, l'église du XIX^e est également l'édifice qui associe tous les arts¹²⁰⁵, sculpture, vitrail, peinture, mobilier et les compose dans un dessin unique, à l'image du modèle de la « cathédrale idéale » sur lequel elle est construite et à l'image d'une petite cathédrale qu'elle constitue.

5.3.3 Églises XX^e

Le processus de séparation des Églises et de l'État, de plus en plus virulent à partir des années 1880, fossilise jusqu'en 1905 de nombreux projets d'églises. Les deux années de conflits, qui entérinent en 1907 la propriété communale de certaines églises, n'ont pas non plus été propices à de nouvelles constructions alors que « désormais l'Église peut construire sans autorisation spéciale et ne dépend plus des fonds de l'État »¹²⁰⁶. Rapidement, les ravages de la Première Guerre mondiale entraînent un renouveau religieux et de nouveaux chantiers fleurissent sur le territoire national à partir des années 1920. Si la majorité consiste à reconstruire les édifices endommagés, de nouvelles églises voient également le jour¹²⁰⁷. L'entre deux-guerres constitue une période faste pour l'Église catholique ainsi que l'après Seconde Guerre mondiale.

¹²⁰¹ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 39.

¹²⁰² *Ibid.*, p. 40.

¹²⁰³ Claude LAROCHE, « Les enjeux multiples de l'architecture religieuse du second XIX^e siècle en France », *op. cit.*, p. 21.

¹²⁰⁴ *Ibid.*, p. 25.

¹²⁰⁵ L'étude de 1981 rapporte que les vitraux sont plus nombreux dans le Nord de la France, alors que les fresques sont davantage observées dans le Sud. Un édifice sur onze est doté d'un orgue.

¹²⁰⁶ Franck DEBIE et Pierre VEROT, *Urbanisme et art sacré*, *op. cit.*, p. 21.

¹²⁰⁷ *Ibid.*, p. 20.

Malheureusement, les églises construites après 1905 n'entraient pas dans l'étude nationale menée en 1981 car elle portait uniquement sur les édifices culturels appartenant aux communes. De fait, nous ne disposons pas de chiffres pour situer la typologie « église XX^e » de notre aire d'étude par rapport à la représentation sur le territoire et aux moyennes nationales. En revanche, les inventaires disponibles abordent ce corpus de différentes manières. Jean-Michel Leniaud parle de « constructions du XX^e siècle »¹²⁰⁸ estimées à environ 4 000 dont près de 350 en Île-de-France¹²⁰⁹. Il précise que ce chiffre ne comprend pas les quelques 2 000 églises reconstruites après les deux guerres mondiales. La Conférence des évêques de France mentionne les « églises de propriété diocésaine », édifiées à partir de 1905, au nombre de 1 951. Elle différencie les 1 886 églises construites par les diocèses depuis 1905¹²¹⁰, des 2 190 églises démolies par les deux guerres et reconstruites¹²¹¹, de propriété communale ou diocésaine¹²¹² ; ce qui fait un total de 4 076 églises et chapelles édifiées au cours de ce siècle.

Le XX^e siècle, fortement marqué par les deux conflits internationaux¹²¹³, a produit un « étonnant florilège »¹²¹⁴ qui renvoie à la fois à des théories plastiques très variées et à une idéologie ambiante alors tournée vers une modernité accrue. Les églises de ce siècle reflètent l'état d'esprit d'une société entravée et désenchantée par les horreurs des conflits. À l'image des épisodes politico-historiques qui ont influencé l'évolution de la visibilité architecturale des églises du XIX^e, deux types d'églises se dessinent durant le XX^e siècle. Les églises de la première guerre, édifiées avant ou reconstruites après (bien souvent à l'identique), restent dans la lignée des prémices de la modernité de la fin du XIX^e siècle. Les églises conçues après le second conflit marquent un vrai renouveau architectural par l'« invention d'un édifice type du mouvement moderne »¹²¹⁵. Les réformes du Concile Vatican II (1962-1965) ne font que renforcer l'orientation architecturale entreprise au sortir de la guerre¹²¹⁶. La simplification des rites par l'abandon presque général du latin, une implication plus importante des fidèles à la liturgie et la fin d'une position triomphante

¹²⁰⁸ Même si le corpus des églises est dominant, son ouvrage traite de tous les cultes (catholique, protestant, juif et musulman).

¹²⁰⁹ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 18.

¹²¹⁰ Entre 1905 et 1965, 1 242 églises construites par les diocèses, de 1965 à aujourd'hui, 644 églises construites par les diocèses.

¹²¹¹ Entre 1905 et 1965, 2 047 églises démolies ont été reconstruites, entre 1965 et 2015, 143 églises démolies et reconstruites.

¹²¹² Conférence des évêques de France, *Quelques chiffres, Les églises et chapelles en France*, « Documents Episcopat - Ces églises qui font l'Eglise », N°6/7, pp. 16-17.

¹²¹³ Dans l'ouvrage dirigé par Jacques Gadille sur l'histoire du diocèse de Lyon, il est précisé que « les deux conflits mondiaux ont eu une incidence somme toute limitée sur l'évolution économique et sociale du diocèse ». Voir Jacques GADILLE (dir.), *Le Diocèse de Lyon*, op. cit., p. 271.

¹²¹⁴ Franck DEBIE et Pierre VEROT, *Urbanisme et art sacré*, op. cit., p. 7.

¹²¹⁵ Judi LOACH, « L'invention d'un édifice-type du mouvement moderne à propos des églises catholiques construites à Lyon après la guerre », in *Archives et architecture: Mélanges en mémoire de François Régis Cottin*, Société d'histoire de Lyon., pp. 481-529.

¹²¹⁶ La première "constitution", adoptée dès 1963, *Sacrosanctum concilium*, porte sur la liturgie. Ce texte théologique, est consacré à la rénovation et à la simplification des rites, permettant une plus grande participation des fidèles à la liturgie, grâce notamment à la célébration en langues vernaculaires et à l'abandon presque général du latin.

et dominante de l'Église catholique, ont des répercussions urbaines, architecturales et spatiales sans précédent¹²¹⁷.

5.3.3.1 De l'Œuvre du Christ dans la banlieue à l'Office diocésain des paroisses nouvelles : des organisations lyonnaises pionnières

La fin des subventions des cultes par l'État signe la disparition du système concordataire et oblige l'Église catholique à inventer son propre fonctionnement. Le diocèse et la paroisse doivent s'organiser pour collecter les fonds nécessaires pour la construction de leur église. Même si de nombreux petits chantiers de chapelles de secours sont lancés¹²¹⁸, ce chamboulement explique en partie le temps de latence entre 1905 et les premiers chantiers plus importants du XX^e siècle. De surcroît, l'accord de 1924, autorisant la création des associations diocésaines, arrive tardivement dans le processus d'organisation des diocèses¹²¹⁹.

La première initiative d'un plan d'action est organisée à Lyon en 1927, avec la création de l'Œuvre diocésaine du Christ dans la banlieue¹²²⁰. Cette organisation ainsi que sa nomination sont influencées par la publication, l'année précédente, de l'ouvrage *Le Christ dans la Banlieue*¹²²¹ du père Pierre Lhande. Suite à des enquêtes sur la vie religieuse dans les milieux ouvriers de la banlieue de Paris, il donne des prescriptions pastorales en considérant ces quartiers comme des terres de missions. Les démarches de l'œuvre lyonnaise consistent, en amont, à acheter des terrains dans les communes en voie de développement de la périphérie lyonnaise pour ensuite construire des lieux de culte avec les moyens financiers par ailleurs collectés¹²²². L'organisation inspire le diocèse de Paris qui crée les Chantiers du cardinal en 1931, avec pour objectif de construire 100 églises, soit une pour 10 000 habitants¹²²³. Le modèle développé par Lyon et Paris, est adopté par les autres diocèses et adapté au contexte local¹²²⁴. De fait, ne pouvant développer l'organisation de chaque diocèse¹²²⁵, le modèle lyonnais du territoire d'étude,

¹²¹⁷ Pierre LEBRUN, *Le temps des églises mobiles*, op. cit., pp. 49-51.

¹²¹⁸ Franck DEBIE et Pierre VEROT, *Urbanisme et art sacré*, op. cit.

¹²¹⁹ Voir Partie I, Chapitre 3, 3.1.1.2 Après 1905 : des églises diocésaines.

¹²²⁰ Jacques GADILLE (dir.), *Le Diocèse de Lyon*, op. cit., p. 297.

¹²²¹ Pierre LHANDE, *Le Christ dans la banlieue. Enquête sur la vie religieuse dans les milieux ouvriers de la banlieue de Paris*, Plon, 1927, 279 p.

¹²²² Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 69.

¹²²³ Les paroisses dans le Paris haussmannien et ses anciennes communes annexées étaient beaucoup plus vastes, un lieu de culte pour 26 000 habitants.

¹²²⁴ Sven STERKEN, « A House for God or a Home for his People? The Domus Dei Church Building Action in the Belgian Archbishopric », *Architectural History*, Society of Architectural Historians of Great Britain, 2013, vol. 56, p. 394.

¹²²⁵ Notons que de telles entreprises ont vu le jour partout en Europe. À ce sujet voir les travaux réalisés dans le cadre du workshop international *Territories of Faith. Religion, Urban Planning and Demographic Change in Post-War Europe, 1945-1975*, organisé par le groupe de recherche Cultures architecturales du passé récent (ARP) de KU Leuven et KADOC, le Centre de

considéré comme une figure de ce renouveau national, constitue l'objet essentiel du développement suivant contrairement à l'approche plus globale des deux autres typologies

Les dommages de guerre

Avant d'observer plus en détail ce nouvel organisme de construction d'églises, il est important de rappeler la mise en place d'un système de financement d'État pour les reconstructions d'églises détruites pendant les deux guerres mondiales. Pour mener à bien le vaste chantier national, les services chargés de la reconstruction, sous la tutelle du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, disposent de crédits inscrits sur le budget de l'État « au titre des dommages de guerre ». En accord avec les diocèses, les programmes d'architecture sont définis, les architectes sélectionnés et la direction des travaux est assurée¹²²⁶. Sur les quelques 4 500 églises construites entre 1918 et 1940, 4 036 l'ont été au titre de la reconstruction, et ont été principalement financées par les dommages de guerre¹²²⁷.

Les reconstructions de guerre dans le diocèse de Lyon

Alors qu'une enquête menée en 1945 par l'Union nationale des coopératives d'églises et édifices religieux sinistrés révèle environ 6 000 églises endommagées sur l'ensemble du territoire français par fait de guerre, dont 3 000 gravement ou totalement détruites, les départements du Rhône et de la Loire sont peu atteints¹²²⁸. Les villes de Lyon et Saint-Étienne ont toutes deux bénéficié des dommages de guerre suite aux bombardements américains qui ont touché le Centre-Est et le Sud-Est de la France le 26 mai 1944.

À Lyon, dans le quartier industriel de Vaise, tout près des voies de chemin de fer, l'église de l'Annonciation¹²²⁹ (1891-1899, Antoine-François Bourbon dit Tony Bourbon) et l'église Saint-Pierre (1845, Tony Desjardins) ont été touchées. Alors que la gare de la Mouche est visée, deux autres églises subissent de lourds dégâts. L'église Saint-Michel dans le 7^{ème} arrondissement et l'église Saint-Vincent-de-Paul¹²³⁰ (1927-1928, Sainte-Marie Perrin) dans le 8^{ème}. L'église Notre-Dame-de-l'Annonciation et celle de Saint-Michel sont entièrement reconstruites sur les bases d'une nouvelle architecture.¹²³¹ En

documentation et de recherche sur la religion, la culture et la société de la KU Leuven, 3 et 4 juillet 2017 à Louvain. Actes à paraître, Sven Sterken (dir.).

¹²²⁶ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 28.

¹²²⁷ Franck DEBIE et Pierre VEROT, *Urbanisme et art sacré*, op. cit., p. 22.

¹²²⁸ Olivier CHATELAN, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise*, op. cit., p. 253.

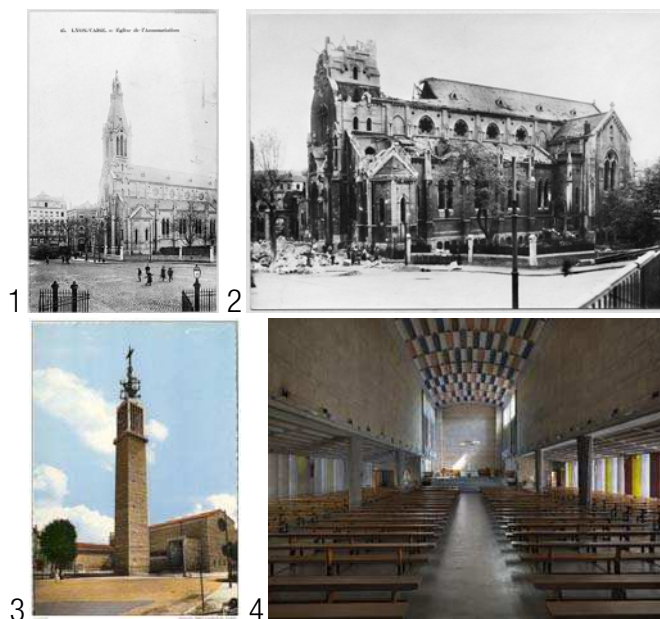
¹²²⁹ Céline CADIEU-DUMONT, *Architecture du sacré: les lieux de culte à Lyon au XIX^e siècle*, op. cit., p. 56.

¹²³⁰ *Ibid.*, p. 55.

¹²³¹ Voir encart 1900-1950 : Prolongation des expériences engagées à la fin du XIX^e siècle dans les pages suivantes.

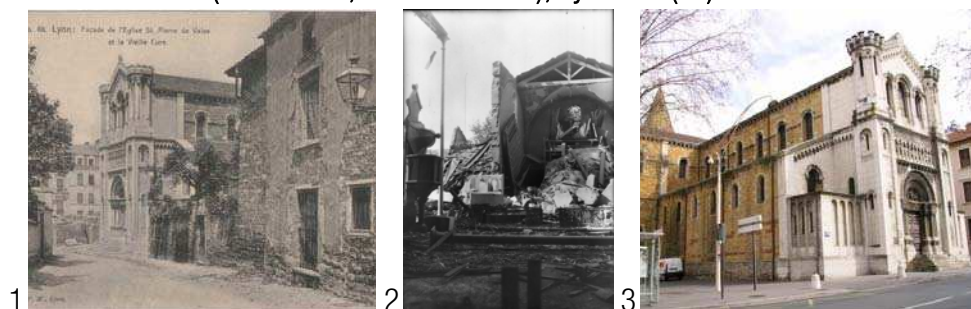
revanche, les voûtes et le porche de l'église de Saint-Pierre¹²³² ainsi que l'église Saint-Vincent-de-Paul font l'objet d'une reconstruction à l'identique.

Figure 5.47 : Église Notre-Dame de l'Annonciation (1891-1899, Tony Bourbon) avant et après le bombardement du 26 mai 1994 puis sa reconstruction (1953-1957, Paul-Erasme Koch), Label XX^e en 2003, Lyon 9^{ème} (69).



Sources : dossier IA69000724, Inventaire général du patrimoine culturel, Région Auvergne Rhône-Alpes
 1. carte postale, début XXe, IVR82_20006900041XB ; 2. photo., septembre 1944, Pernet E., IVR82_20046902182NUCB ;
 3. carte postale, n.d., Delcampe ; 4. photo., T. Leroy, 2006, IVR82_20146901909NUCAQ.

Figure 5.48 : Église Saint-Pierre (1843-1846, Tony Desjardins) avant et après le bombardement du 26 mai 1944 puis sa reconstruction (1946-1954, Louis Mortamet), Lyon 9^{ème} (69).



Sources : 1. carte postale, vers 1910, 4F111459, AML ; 2. photo., 1944, fonds Jules Sylvestre, BML ; 3. photo. Alorange, 2008.

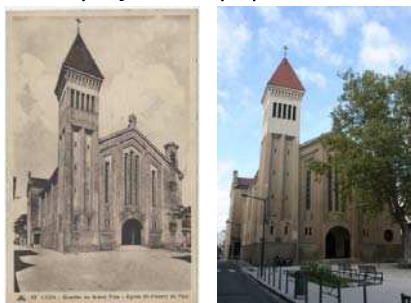
¹²³² Céline CADIEU-DUMONT, *Architecture du sacré: les lieux de culte à Lyon au XIXe siècle*, op. cit., p. 56.

Figure 5.49 : Église Saint-Michel (1962-1963, Georges Bonnamour et Marc Rinuccini) Lyon 7^{ème} (69).



Sources : photo. extérieure MMP, 2017 ; intérieure J.-P. Galichon, 2016.

Figure 5.50 : Église Saint-Vincent-de-Paul (1926-1928, Antoine Sainte-Marie-Perrin et E. Jacquet, reconstruction 1949-1951 Pierre Labrosse), Lyon 8^{ème} (69).



Source : carte postale, vers 1910, 4F132, AML ; photo. J.-P. Galichon, 2013.

À Saint-Étienne, les églises Saint-François Régis¹²³³ et Saint-Joseph¹²³⁴ dans le quartier de Monthieu sont endommagées par les bombardements. Pour la première, la reconstruction inclut le clocher resté intact qui doit néanmoins être démolie en 1972. La deuxième est rapidement rebâtie et inaugurée en 1951 mais en raison d'importantes dégradations (menace d'éboulement du clocher) et le coût trop important de travaux de remise en état, elle est démolie en 1994¹²³⁵.

Plus généralement, dans le Rhône d'autres édifices sont touchés¹²³⁶ : l'église Saint-Denis à Bron¹²³⁷ est en grande partie détruite alors que l'aéroport de Lyon-Bron est visé. Elle est restaurée et le clocher reconstruit. Le clocher de l'église Saint-Pierre à Anse détruit en 1944 est reconstruit en béton en 1957 par Louis Weckerlin, élève de Tony Garnier. La flèche est remplacée par une flèche métallique en 2005 par l'architecte Philippe Allart.

¹²³³ *Église Saint-François Régis*, notice historique, archives municipales de Saint-Etienne, en ligne :

<<https://archives.saint-etienne.fr/article.php?laref=239&titre=eglise-saint-jean-francois-regis>>, consulté le 10 août 2017.

¹²³⁴ Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 42218_3 et *Église Saint-Joseph-de-Monthieu*, notice historique, archives municipales de Saint-Etienne, en ligne :

<<https://archives.saint-etienne.fr/article.php?laref=240&titre=eglise-saint-joseph-de-monthieu>>, consulté le 10 août 2017.

¹²³⁵ « Souvenir d'une paroissienne », Bland'info, n° 97, février 1994, p.2.

¹²³⁶ Georges DECOURT, *Églises bombardées 1944*, Musée du diocèse de Lyon, en ligne :

<<http://museedudiocesedelyon.com/MUSEEduDIOCESEdeLYONeglisesbombardees1944.htm>>, consulté le 9 mars 2018.

¹²³⁷ *Les chemins du savoir*, « Bron en guerre, Étape 7 - Les bombardements », Ville de Bron, en ligne : <<https://www.ville-bron.fr/bienvenue-bron/decouvrir-bron/les-chemins-des-savoirs/bron-en-guerre/etape-7-les-bombardements>>, consulté le 9 mars 2018.

Figure 5.51 : Église Saint-François-Régis (1910, Paul Noulin-Lespès), avant et après le bombardement de 1944, reconstruction (1951, Edouard Hur), IMH et Label XX^e Saint-Étienne (42).



Sources : 1. C.P., 1912-1944, 2 Fi ICONO 203, AMSE ; 2. Photo. n.d., Forez Info ; 3. C.P., 1954-1962, 2 Fi ICONO 90, AMSE.

Figure 5.52 : Église Saint-Joseph-de-Monthieu (1930-1931), bombardement de 1944, Saint-Étienne (42).



Source : photo. 2 Fi ICONO 1923-1924, AMSE.

Figure 5.53 : Église Saint-Denis (1850, François Merlin), Bron (69).



Source : photo. J.-M. Robert, Clochers.org, 2013.

Figure 5.54 : Église Saint-Pierre (1860, T. Desjardins - 1957 L. Weckerlin, 2005 Philippe Allart), Anse (69).



Source : photo. J.-P. Galichon, 2014.

L'Œuvre du Christ dans la banlieue

Comme le souligne Olivier Chatelan, contrairement à l'initiative parisienne, *Les Chantiers du cardinal*, le pendant lyonnais, *L'Œuvre du Christ dans la banlieue*, est finalement assez mal connue. En dehors de son autorisation par le cardinal Maurin en 1927, l'historien met en évidence la fonction de conseil de l'association, au sein de l'Archevêché pour « faciliter le travail à la fois juridique et financier que suppose la construction d'un lieu de culte »¹²³⁸. Sa mission ne se limite pas à un soutien de l'ordre de l'expertise, car elle se substitue également au diocèse pour récolter les fonds nécessaires. Les appels aux dons diocésains sont alors orientés vers l'œuvre qui doit tout de même avoir recourt à des emprunts, notamment pour les achats de terrains. Véritable « outil de veille territoriale »¹²³⁹ pour les autorités diocésaines, l'association crée de nombreuses paroisses dans les marges ouvrières de l'agglomération¹²⁴⁰. Cette organisation est donc le principal artisan de la construction de lieux de culte dans le diocèse entre 1927 et 1957, date de création de l'*Office diocésain des paroisses nouvelles* (ODPN)¹²⁴¹. À l'exception des reconstructions évoquées ci-avant, la plupart des diocèses construisent peu dans la première moitié du XX^e siècle : seulement une vingtaine de constructions neuves dans le diocèse lyonnais entre 1914 et 1958¹²⁴².

1900-1950 : Prolongation des expériences engagées à la fin du XIX^e siècle¹²⁴³

Les deux premières décennies ne font que prolonger les expériences menées dès la fin du siècle précédent. À Lyon, les architectes conçoivent des édifices qui empruntent les plans et les élévations à l'architecture culturelle existante. Seule la clarté des lignes de compositions et l'emploi de matériaux industriels tels que le mâchefer ou le béton, les distingue par une mise en œuvre tournée vers la modernité. Augustin Chomel, par exemple, construit l'église Saint-Augustin¹²⁴⁴ entre 1910 et 1912, dans un style néo-roman avec une charpente apparente en bois, pourtant tout en béton. Alors que l'Art nouveau, répandu depuis la fin du XIX^e, évolue vers l'Art déco, il faut attendre les années 1920 pour que

¹²³⁸ *Ibid.*, p. 62.

¹²³⁹ *Ibid.*, p. 63.

¹²⁴⁰ Olivier Chatelan écrit que le diocèse reconnaît avoir eu de l'aide de l'association notamment pour les paroisses de Saint-Antoine à Gerland, Sainte-Jeanne-d'Arc à Parilly, Saint-Jacques dans le quartier des États-Unis, Notre-Dame-de-la-Paix dans le quartier lyonnais de Vassieux, Sainte-Bernadette à Montessuy (Caluire), Saint-Viateur à Oullins, Sainte-Élisabeth à la Croix-Rousse (Lyon), Sainte-Thérèse-de-la-Plaine à Sainte-Foy-lès-Lyon, Notre-Dame-de-Lourdes à Gorge-de-Loup, Sainte-Marie-de-la-Guillotière (Lyon) et Saint-Curé-d'Ars (quartier Belleroche) à Villefranche. Elle a contribué à l'achat d'un terrain à Yvours, sur la paroisse d'Irigny.

¹²⁴¹ Olivier CHATELAN, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise*, *op. cit.*

¹²⁴² Jacques GADILLE (dir.), *Le Diocèse de Lyon*, *op. cit.*, p. 302.

¹²⁴³ Dominique BERTIN, Nicolas REVEYRON et Jean-François REYNAUD, *Lyon et ses églises guide*, *op. cit.*, pp. 16-17.

¹²⁴⁴ Voir dans les pages précédents la figure 5.47.

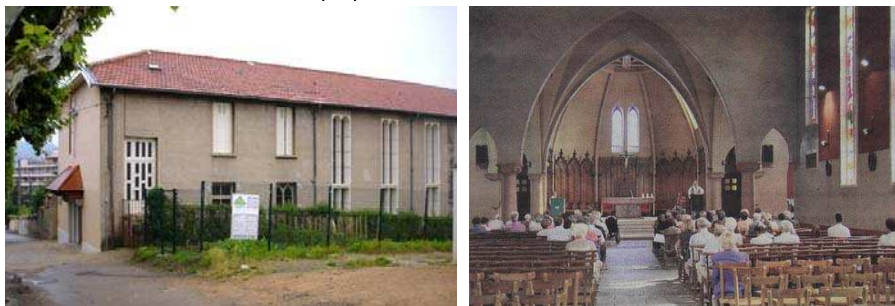
l'art religieux retrouve une place privilégiée qui sera renforcée par la création de *L'Art Sacré*.

Peu de chantiers culturels voient le jour à Lyon même mais plutôt dans sa périphérie comme Villeurbanne ou dans la région. Les principales réalisations pendant l'entre-deux-guerres sont les œuvres des architectes Georges Curtelin, Louis Mortamet, Bourdon et Charles Vial qui ont collaboré avec des ateliers de peinture, (Jean Coquet et Louise Cottin), d'orfèvrerie et de dinanderie, (Amédée Cateland et Claudius Linossier) et de sculpture (Louis Bertola, Jean Larrivé, Joseph Belloni, Jean Chorel).

Chronologiquement des exemples entre 1910 et 1950 démontrent déjà une variété architecturale : l'église Notre-Dame de Lourde à Saint-Chamond, l'église Saint-Joseph dans le quartier industriel des Arboras à Grigny, l'église Saint-Jeanne d'Arc dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon, l'église Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus à Bonson, l'église Notre-Dame-de-la-Bruyère à Décines-Charpieu destinée aux ouvriers de la Société de Soie artificielle, l'église du Saint-Curé d'Ars à Villeurbanne, l'église Notre-Dame-de-la-Paix à Caluire-et-Cuire, l'église du même vocable à Saint-Étienne ou encore

Les prémices des années 1950 ne s'écartent pas complètement du vocabulaire traditionnel. Dans cet esprit, Louis Mortamet reconstruit l'église Saint-Charles de Serin (Lyon 4^{ème}) suite à la création du Tunnel de la Croix-Rousse en 1950. Il a recours aux arcs monumentaux, au porche d'entrée et à un clocher détaché presque campanile, qui sont des éléments spécifiques des églises médiévales¹²⁴⁵. À Saint-Étienne, l'église Saint-André édifée par Jules Gorce la même année, présente des formes traditionnelles dans une architecture de béton : arc brisé d'entrée, haut clocher et abside saillante.

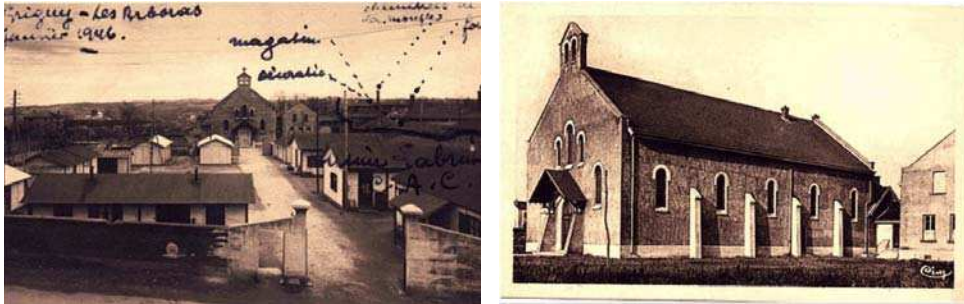
Figure 5.55 : Église Notre-Dame-de-Lourdes (1911-1913, 1920), vitraux de l'ancienne église Saint-Eloi de Saint-Étienne, La Valette, Saint-Chamond (42).



Sources : photo. extérieure J.-M. Robert, Clochers.org, 2012 ; intérieure J. Monnery, *Le Progrès*, 2013.

¹²⁴⁵ Voir Emilie SAEZ, *Église paroissiale Saint-Charles de Serin*, dossier IA69003074, Région Auvergne Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, 2006, en ligne : <<https://patrimoine.rhonealpes.fr/dossier/eglise-paroissiale-saint-charles-de-serin/96ed07bb-6a8a-48c2-b5e3-324a5c164087>>, consulté le 8 mars 2017.

Figure 5.56 : Église Saint-Joseph (1925), Grigny (69).



Sources : cartes postales, vue d'ensemble, 1946 ; vue de l'église, n.d., Association les Amis du vieux Grigny.

Figure 5.57 : Église Sainte-Jeanne-d'Arc (1933), Lyon 3^{ème} (69).



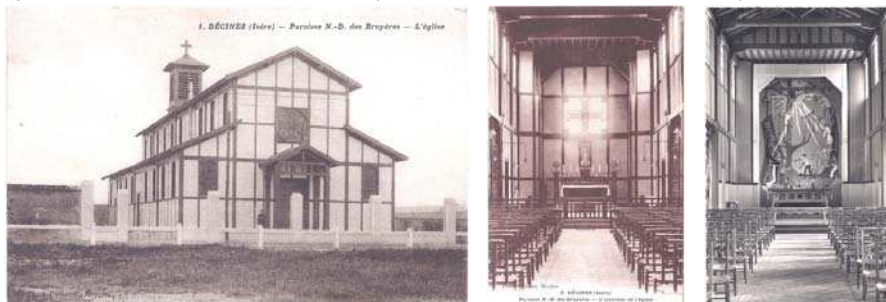
Source : photo. J.-P. Galichon, 2012.

Figure 5.58 : Église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus (après 1930), Bonson (42).



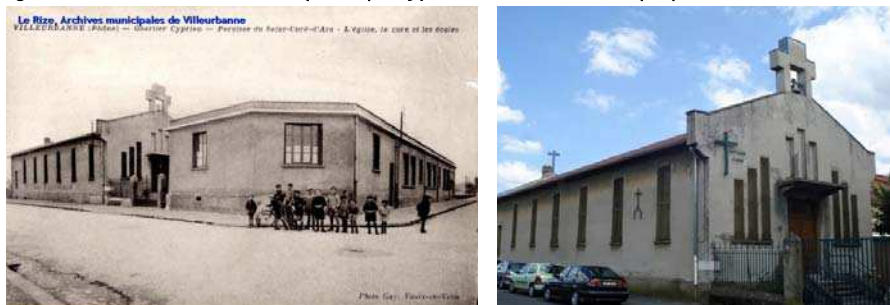
Sources : carte postale Edition Jacob, Delcampe, n.d. ; carte postale vue panoramique, Delcampe, n.d.

Figure 5.59 : Église Notre-Dame-des-Bruyères (1933, société de Soie artificielle), Décines-Charpieu (69).



Sources : cartes postales vues extérieure et intérieure, clichés Puissant, Meyzieu, n.d. ; carte postale vue intérieure, Les Editions J. Cellard, Bron, n.d., collection personnelle.

Figure 5.60 : Église du Saint-Curé d'Ars (1934), Cyprien, Villeurbanne (69).



Sources : carte postale, photo.Gay, n.d., 2FI467, Le Rize ; photo. J.-M. Robert, Clochers.org, 2013.

Figure 5.61 : Église Notre-Dame-de-la-Paix (1937, Georges Curtelin), Caluire-et-Cuire (69).



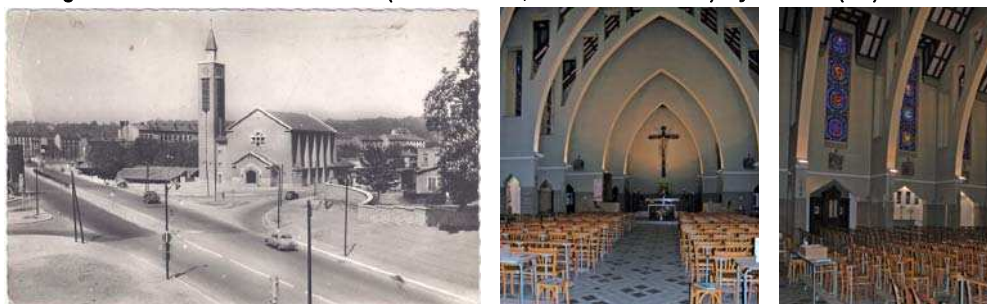
Sources : carte postale, Delcampe, n.d. ; dessin perspective Georges Curtelin, panneau informatif Vassieux, photographie MMP, 2017.

Figure 5.62 : Église Notre-Dame-de-la-Paix (1940-1944, Edouard Hur), quartier de Solaure, Saint-Étienne (42).



Source : carte postale, Ed.J. Lafont, n.d., B03CP42100 000069, BML ; photo. paroisse Saint-Luc, n.d.

Figure 5.63 : Église Saint-Charles-de-Serin (1950-1952, Louis Mortamet) Lyon 4^{ème} (69).



Sources : carte postale, Les Editions J. Cellard, Lyon, n.d. collection personnelle ; photo. intérieures M. Chalabi, 2006, dossier IA69003074 Inventaire général du patrimoine culturel, région Auvergne Rhône-Alpes.

Figure 5.64 : Église Saint-André (1950, Jules Gorce) Saint-Étienne (42).



Source : photo. G. Sabattier, 2018.

L'Office diocésain des paroisses nouvelles

Au lendemain de la Seconde-Guerre mondiale, la France, et Lyon dans ce même mouvement, assiste à une période de pleine expansion économique, démographique et urbanistique. Cette situation, également marquée par une baisse de la pratique catholique, amplifie les grandes réflexions déjà en cours sur la place et la mission de l'Église catholique dans ces nouvelles zones dépourvues d'infrastructures et d'équipements collectifs. Dans ce contexte foisonnant se distingue un faisceau d'initiatives complexes et contradictoires : les chantiers diocésains s'activent à Lille, à Versailles, à Lyon et à Bordeaux. À la différence d'autres diocèses l'ODPN, nouvelle organisation lyonnaise créée en octobre 1957, ne trouve pas son origine dans l'effort de reconstruction d'églises sinistrées après de la Seconde Guerre mondiale¹²⁴⁶. Même si l'histoire et les rouages de l'ODPN ont largement été abordés par les travaux d'Olivier Chatelan¹²⁴⁷ et de Maryannick Chalabi¹²⁴⁸, les grandes lignes sont ici résumées pour comprendre l'implantation et l'architecture de ces églises afin d'envisager aujourd'hui leur avenir, en adéquation avec leur singularité.

Création

À l'image de la croissance nationale, la population de l'agglomération lyonnaise¹²⁴⁹ est passée de 724 200 à 1 055 800 habitants entre 1954 et 1975¹²⁵⁰. Le pourcentage entre les populations rurale et urbaine est inversé, la population urbaine représente alors 62 % de la population totale du diocèse¹²⁵¹. Pour faire face à cette envolée démographique de nombreux logements sont construits, l'urbanisation de l'agglomération lyonnaise et stéphanoise est galopante. La réponse du diocèse à cette évolution et à la volonté de l'Église catholique d'être présente dans ces nouveaux territoires, consiste en la création de l'ODPN. L'évêque

¹²⁴⁶ Olivier CHATELAN, *L'église et la ville*, *op. cit.*, p. 77.

¹²⁴⁷ Voir Olivier CHATELAN, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise*, *op. cit.* ; Olivier CHATELAN, *L'église et la ville*, *op. cit.*

¹²⁴⁸ Maryannick CHALABI, « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XXe siècle » *op.cit.*

¹²⁴⁹ Ensemble de 34 communes définissant l'agglomération de Lyon en 1975.

¹²⁵⁰ Olivier CHATELAN, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise*, *op. cit.*, p. 43.

¹²⁵¹ Maryannick CHALABI, « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XXe siècle », *op. cit.*, p. 2.

auxiliaire Mgr Claude Dupuy est d'abord à la tête de cette véritable « agence d'urbanisme »¹²⁵², puis Mgr Joannès Mazioux¹²⁵³ prend la direction de 1960 à 1975¹²⁵⁴.

La naissance d'un tel dispositif est également le fruit des conclusions établies suite à des enquêtes sociologiques menées sur le diocèse lyonnais dans la lignée de la sociologie-religieuse nationale et des études menées par Gabriel Le Bras et Fernand Boulard¹²⁵⁵. Dans les années 1950, l'Institut de sociologie aux facultés catholiques de Lyon est créé et dirigé par Jean Labbens¹²⁵⁶ qui, en 1954, réalise une enquête sur la pratique dominicale dans l'agglomération lyonnaise¹²⁵⁷ et notamment dans la ville de Villeurbanne. D'une part, les résultats alimentent les enquêtes et les constats nationaux concernant la baisse des pratiques et le manque d'équipements religieux dans ces quartiers¹²⁵⁸. D'autre part, pour le diocèse lyonnais, ils constituent une aide à la compréhension de la déchristianisation en cours et un véritable travail prospectif pour envisager une implication pastorale adaptée¹²⁵⁹. Ils ont comme autre conséquence l'annexion cette même année, des communes du diocèse grenoblois à celui de Lyon dans le but de mieux investir ces territoires urbains peu pratiquants à la lisière est de l'agglomération lyonnaise, trop éloignés de Grenoble¹²⁶⁰. Le diocèse de Saint-Étienne est érigé plus tard, par le décret pontifical du 26 décembre 1970, en détachant une partie du territoire du diocèse lyonnais, regroupant les deux arrondissements de Saint-Étienne et de Montbrison¹²⁶¹.

Les futures directives urbaines et architecturales de l'ODPN sont accompagnées par la création de la commission d'art sacré en 1956. Elle est constituée de membres religieux et laïcs¹²⁶² dont notamment certains architectes lyonnais reconnus¹²⁶³ comme Paul Curtelin, Jean-Gabriel Mortamet, Joseph Bacconier, René Gages, Joseph Bissuel ou encore François-Régis Cottin¹²⁶⁴.

¹²⁵² *Ibid.*

¹²⁵³ Les deux religieux sont originaires de la Loire et ont au préalable œuvré à Saint-Etienne.

¹²⁵⁴ Olivier CHATELAN, *L'église et la ville, op. cit.*, p. 84.

¹²⁵⁵ Pour plus de détails sur l'étude et les résultats cartographiques voir Guillaume CUCHET, *Comment notre monde a cessé d'être chrétien, op. cit.*, pp. 33-85.

¹²⁵⁶ Olivier CHATELAN, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise, op. cit.*, p. 76.

¹²⁵⁷ Suite à cette enquête, il publie notamment Jean LABBENS, *L'église et les centres urbains*, SPSES, Paris, 1958, 136 p.

¹²⁵⁸ Pour plus de détails sur cette enquête voir Olivier CHATELAN, *L'église et la ville, op. cit.*, pp. 21-63.

¹²⁵⁹ Jacques GADILLE (dir.), *Le Diocèse de Lyon, op. cit.*, p. 298.

¹²⁶⁰ Olivier CHATELAN, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise, op. cit.*, p. 170.

¹²⁶¹ Jacques GADILLE (dir.), *Le Diocèse de Lyon, op. cit.*, p. 304.

¹²⁶² Pour plus de détails sur la composition de la commission d'art sacré voir Olivier CHATELAN, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise, op. cit.*, pp. 257-259.

¹²⁶³ Issus, dans la lignée du XIX^e siècle, de la dernière génération de dynasties d'architectes.

¹²⁶⁴ ADL, fonds ODPN, 1L 209-210, lettre de Mgr Mazioux aux membres de l'ODPN, 1958.

Missions

Les missions de cet organisme s'articulent autour de trois compétences mises à la disposition des paroisses : le droit, l'économie ainsi que l'urbanisme et l'architecture¹²⁶⁵. Lorsque les projets paroissiaux n'émanent pas d'une demande de la population, les prêtres doivent faire face à l'absence d'une communauté locale. Leur mission est alors de rassembler les habitants et de les fédérer autour du projet et de son financement¹²⁶⁶. Comme les dons couvrent rarement la totalité des frais à engager, une solidarité est mise en place sur l'ensemble du diocèse en attribuant à chaque nouvelle paroisse une, parfois plusieurs, paroisses « marraines » déjà bien établies¹²⁶⁷.

Ensuite, l'ODPN a pour mission d'évaluer et d'accompagner la faisabilité des projets d'abord laissés aux initiatives de l'association paroissiale¹²⁶⁸, qui doit établir les besoins et la taille de l'église ou du centre paroissial à mettre en place¹²⁶⁹. Le choix de l'architecte est libre¹²⁷⁰, les relations du curé ou de ses proches avec un professionnel suffisent souvent à le désigner¹²⁷¹.

Organisation

Olivier Chatelan évoque une « bureaucratie de l'expertise »¹²⁷² et compare son fonctionnement à celui d'une machine. L'équipe permanente de l'ODPN¹²⁷³ est constituée des membres de droit, l'archevêque, les évêques auxiliaires et vicaires généraux, ainsi qu'une petite dizaine de prêtres, nommés pour leur expérience¹²⁷⁴ de curé-bâisseur ou de fondateur de nouvelles paroisses¹²⁷⁵. Soumis à une exigence de résultats¹²⁷⁶, l'Office diocésain conçoit un rouage implacable, composé d'étapes successives organisées à travers six sections, complétées par des commissions spécifiques¹²⁷⁷. Une section d'études sociologiques en lien avec l'Institut de sociologie religieuse des facultés catholiques ; une section financière complétée

¹²⁶⁵ Olivier CHATELAN, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise*, *op. cit.*, p. 269.

¹²⁶⁶ À travers des dons et legs individuels ou l'organisation d'événements divers et variés comme des kermesses, des repas, des spectacles et tout autre initiative personnelle.

¹²⁶⁷ Maryannick CHALABI, « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XXe siècle », *op. cit.*, p. 4

¹²⁶⁸ Organisée en comité de patronage, composé du prêtre et des laïcs.

¹²⁶⁹ Maryannick CHALABI, « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XXe siècle et leur devenir », *op. cit.*, p. 3.

¹²⁷⁰ Dans certaines situations, comme celle du grand projet urbain de La Duchère, le choix des architectes est stratégique. Les enjeux internationaux de visibilité d'un tel projet ont orienté le choix du diocèse vers un architecte à renommée nationale, Maurice Novarina, pour mettre davantage en lumière la première église construite, celle de Notre-Dame du Château. Dans ce contexte précis, le choix du prêtre était déterminant. Celui de La Duchère n'était autre que l'abbé de Galard, qui avait déjà montré sa capacité de fonder de toute pièce la paroisse de Saint-Jacques des États-Unis quelques années auparavant.

¹²⁷¹ Christine BLANCHET-VAQUE et Pierre VEROT, *Architecture et arts sacrés de 1945 à nos jours*, Paris, Archibook + Sautereau, 2015, p. 141.

¹²⁷² Olivier CHATELAN, *L'église et la ville*, *op. cit.*, p. 84.

¹²⁷³ Sensiblement la même de 1958 à 1970.

¹²⁷⁴ C'est par exemple le cas de l'abbé Louis de Galard mentionné ci-avant. Voir Judi LOACH, « L'invention d'un édifice-type du mouvement moderne », *op. cit.*, p. 520.

¹²⁷⁵ Olivier CHATELAN, *L'église et la ville*, *op. cit.*, p. 85.

¹²⁷⁶ Olivier CHATELAN, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise*, *op. cit.*, p. 267.

¹²⁷⁷ Maryannick CHALABI, « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XXe siècle », *op. cit.*, p. 3.

par une commission des prêts d'urgence ; une section juridique chargée d'acheter des terrains, d'établir des liens avec les organismes publics et de conseiller les associations paroissiales ; une section technique complétée par une commission des programmes et une commission d'art sacré ; une section de propagande puis une commission de l'information ; et une section pastorale. Ce schéma organisationnel permet une gestion globale de l'opération « Églises Nouvelles » portée par le diocèse, tout en assurant un suivi méticuleux pour chaque projet.

Une fois toutes ces étapes validées¹²⁷⁸, le permis de construire est demandé au nom de l'association diocésaine, propriétaire du terrain et des futures constructions, qui mandate la paroisse pour la gestion du chantier¹²⁷⁹. Alors qu'en 1961 228 chantiers sont répertoriés dans le diocèse de Paris, la situation de l'Office diocésain lyonnais au 15 mars 1961¹²⁸⁰ fait état de 14 églises ou chapelles construites et non entièrement payées, de 73 églises ou chapelles en construction et à construire d'ici 5 ans, 7 « en seconde urgence » d'ici 10 ans et 13 projets à l'étude. Soit un total de 107 édifices qui passe à 122 en 1967¹²⁸¹. La couverture médiatique de tous les nouveaux chantiers entrepris ou en projet sur le diocèse est assurée par la revue diocésaine *L'Essor* à travers le supplément « Paroisses Nouvelles »¹²⁸².

Figure 5.65 : Situation de l'Office diocésain des paroisses nouvelles au 15 mars 1961.

DIOCESE DE LYON	CONSTRUITES PAS ENTIEREMENT PAYEES	A CONSTRUIRE D'ICI 5 ANS	A CONSTRUIRE D'ICI 10 ANS	A L'ETUDE	
RHONE	9	55	4	8	
LOIRE	5	14	2	4	
ROANNAIS	-	4	1	1	
	14	73	7	13	107

Source : ADL, fonds ODPN, 1L 227.

5.3.3.2 Nouvelles églises dans les banlieues et communes périphériques des grandes villes : du monument à l'intégration urbaine

Pour suivre cette vaste expansion urbaine et être présente auprès des populations récemment installées, l'Église catholique s'implante dans les banlieues et les communes périphériques des grandes villes, malgré parfois un athéisme, voire communisme, militant¹²⁸³. Les problématiques de l'Église rejoignent alors les questionnements urbains et architecturaux de l'époque. Elle s'interroge sur le meilleur

¹²⁷⁸ Non sans rebondissement et modifications demandées notamment par la commission technique et celle de l'art sacré souvent en désaccord.

¹²⁷⁹ Maryannick CHALABI, « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XXe siècle », *op. cit.*, p. 3.

¹²⁸⁰ ADL, fonds ODPN 1L 227, Situation au 15 mars 1961.

¹²⁸¹ ADL, fonds ODPN 1L 227, Journal *L'Essor* supplément "Paroisses Nouvelles", *Où en sommes-nous?*, n° 1.102 du 8 décembre 1967.

¹²⁸² ADL, fonds ODPN 1L 227.

¹²⁸³ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, *op. cit.*, p. 69.

emplacement pour ces nouvelles constructions et sur la forme qu'elles doivent adopter pour s'intégrer au mieux à ces quartiers composés de barres et de tours. La position centrale et dominante des églises durant l'entre deux guerre s'oppose à l'orientation prise après la Seconde Guerre mondiale. Pierre Lebrun évoque « le complexe du monument »¹²⁸⁴ qui, par la remise en cause du modèle paroissial et de l'église monumentale dans le cadre du mouvement œcuménique et conciliaire, entraîne le passage de la figure de « l'église visible à l'église accessible »¹²⁸⁵. Ce débat, tant théologique qu'urbain et architectural, est largement porté et alimenté par les réflexions de la revue dominicaine *L'Art sacré*, dirigée de 1937 à 1954 par le Père Marie-Alain Couturier (1897-1954) et le Père Pie-Raymond Régamey (1900-1996)¹²⁸⁶. Cette rédaction, tenue par un artiste et un historien de l'art, passe en 1954 aux mains d'un ancien étudiant en architecture et d'un ancien ingénieur, les pères Maurice Cocagnac (1924-2006) et Jean Capellades (1920-1995)¹²⁸⁷. Au sortir de la guerre, la position de la revue est conservatrice, à l'image des propos de l'architecte Paul-Erasme Koch alors mandaté par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme comme architecte conseil pour les églises¹²⁸⁸ :

« Que ce soit en ville ou dans le village, il est naturel que l'église occupe une situation centrale par rapport aux habitations des paroissiens qu'elle dessert. Considération symbolique et pratique. Si possible, il sera fait choix d'un terrain prééminent qu'accentuera la dominante du clocher »¹²⁸⁹

La publication dominicaine tempère rapidement son discours car l'image du clocher de l'église monumentale surplombant les cités modernes semble « une imposture »¹²⁹⁰ au regard de la place réelle qu'occupe désormais la communauté chrétienne. En 1957, le livre *Construire des églises*¹²⁹¹ de l'abbé Paul Winninger, adopte une position plus radicale¹²⁹². Il recommande le changement de mentalité des responsables paroissiaux par l'abandon de la figure du monument et préconise l'érection d'une nouvelle paroisse pour 5 000 habitants¹²⁹³.

De plus, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le centre paroissial, composé de salles de catéchisme, de réunions, de rencontres associatives alors concentrées autour de l'église, évolue vers un

¹²⁸⁴ Termes empruntés à l'abbé Paul Winninger voir Pierre LEBRUN, *Le complexe du monument: les lieux de culte catholiques en France durant les trente glorieuses*, thèse de doctorat en histoire, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2001, 416 p.

¹²⁸⁵ *Ibid.*, p. 23.

¹²⁸⁶ Françoise CAUSSE, « La critique architecturale dans la revue *L'Art Sacré* (1937-1968) », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 2001, vol. 2, n° 1, pp. 27-36.

¹²⁸⁷ Judi LOACH, « L'invention d'un édifice-type du mouvement moderne », *op. cit.*, p. 489.

¹²⁸⁸ Pierre LEBRUN, *Le temps des églises mobiles*, *op. cit.*, p. 101.

¹²⁸⁹ Paul-Erasme KOCH, « Construction des églises », *Cahier spécial du Centre scientifique et technique du bâtiment*, n°8, 1950, p. VII, dans *Ibid.*

¹²⁹⁰ *Ibid.*, p. 102.

¹²⁹¹ Paul WINNINGER, *Construire des églises*, Le Cerf, Paris, Collection "Rencontres", 1957, 253 p.

¹²⁹² Il est considéré comme le premier plaidoyer argumenté en faveur de la construction de nouveaux lieux de culte catholiques.

¹²⁹³ Pierre LEBRUN, *Le temps des églises mobiles*, *op. cit.*, p. 102.

équipement religieux réparti sur tout le territoire pour une meilleure proximité et efficacité pastorale. Cette organisation diffuse accompagne la volonté d'une moindre visibilité mais isole le lieu de culte dans l'espace urbain¹²⁹⁴.

Dans ce contexte national et dans une logique d'urbanisation exponentielle, l'ODPN adopte une méthode d'anticipation pour implanter les futures paroisses. Tout en se référant aux recommandations de l'abbé Winninger, Mgr Mazioux donne des consignes précises quant à l'implantation des nouveaux lieux de culte:

« Ils doivent correspondre à un chiffre réduit de population, 5 à 10 000 habitants en moyenne, n'être pas trop éloignés les uns des autres de telle façon que pour les atteindre les fidèles n'aient pas plus d'un kilomètre à parcourir, correspondre autant que possible à des quartiers homogènes, et être situés à proximité des centres commerciaux où les gens sont attirés par leurs achats, et surtout à proximité des écoles. »¹²⁹⁵

L'ODPN réalise un maillage territorial et établit une liste accompagnée d'une cartographie des quartiers et des villes en développement où un futur centre paroissial doit voir le jour. À Saint-Étienne des églises sont prévues dans le quartier de Bel-Air, de la Marandinière, de Montreynaud, de Monplaisir ou dans les communes périphériques comme Firminy, La Grand-Croix, Le Chambon Feugerolles, Saint-Chamond, Saint-Jean-Bonnefonds, Unieux. À Lyon, de nouvelles églises doivent être implantées dans les 4, 5, 7, 8 et 9^{ème} arrondissements périphériques. Dans des communes comme Bron, Caluire-et-Cuire, Irigny, La Mulatière, Oullins, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villefranche-sur-Saône, Villeurbanne, Rillieux-la-Pape, Sainte-Foy-les-Lyon et Saint-Priest, sont programmées une ou plusieurs églises. Quand les plans d'aménagement urbain des nouvelles cités n'ont pas déjà réservé un emplacement au cœur de leur planification¹²⁹⁶, comme c'est le cas pour le projet de La Duchère dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon ou celui de Bron Parilly, le futur curé doit trouver une parcelle avec pour mot d'ordre « la centralité »¹²⁹⁷ du quartier. Entre terrains vierges à bâtir ou quartiers industriels préexistants, le contexte urbain influence de manière significative l'emplacement et l'architecture de l'église¹²⁹⁸. La position centrale du bâtiment église est donc préservée au maximum, en revanche sa visibilité est volontairement minimale et marquée par le refus des signes religieux à l'extérieur (croix et clocher). Un nouveau modèle de « maison église » à vocation polyvalente et à l'architecture transformable voit ainsi le jour autour de 1960¹²⁹⁹.

¹²⁹⁴ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 88.

¹²⁹⁵ ADL, Fonds ODPN 1L 227, lettre de Mgr Mazioux aux membres de l'ODPN, 1958.

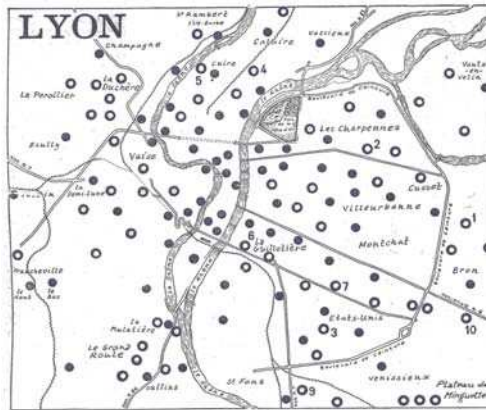
¹²⁹⁶ Maryannick CHALABI, « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XXe siècle », op. cit., p. 3.

¹²⁹⁷ Olivier CHATELAN, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise*, op. cit., p. 341.

¹²⁹⁸ Pour une telle comparaison entre l'église Notre-Dame de Balmont à La Duchère et l'église Notre-Dame de l'Espérance à Villeurbanne, toutes deux dessinées par Pierre Genton, voir Judi LOACH, Mélanie MEYNIER-PHILIP, « How Diocesan Guidelines Translate into Architecture: Two Churches by Pierre Genton for the Lyons Diocese's Office des Paroisses Nouvelles, in contrasting contexts », in Sven STERKEN (dir.), *Territories of faith*, op. cit., à paraître.

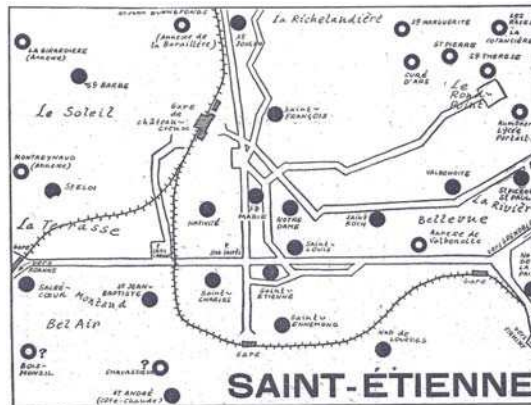
¹²⁹⁹ Christine BLANCHET-VAQUE et Pierre VEROT, *Architecture et arts sacrés de 1945 à nos jours*, op. cit., p. 243.

Cartographie 5.11 : Églises à établir dans la ville de Lyon et ses communes limitrophes.



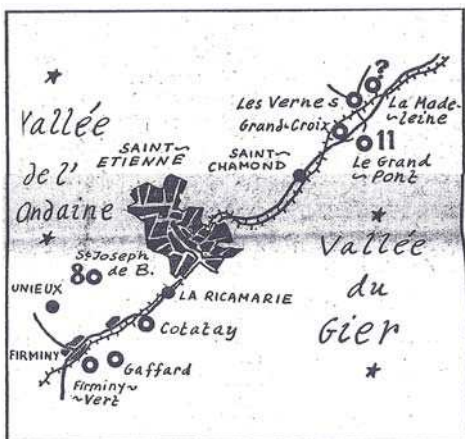
Source : L'Essor supplément "Paroisses Nouvelles", du 21 novembre 1966, fonds ODPN, 1L 227, ADL.

Cartographie 5.12 : Églises à établir dans la ville Saint-Étienne.



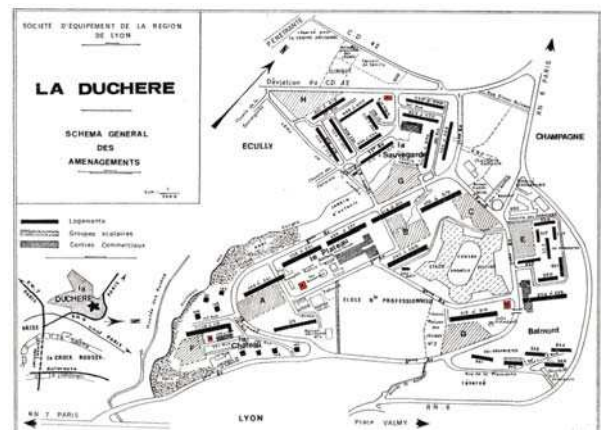
Source : L'Essor supplément "Paroisses Nouvelles", du 21 novembre 1966, fonds ODPN, 1L 227, ADL.

Cartographie 5.13 : Églises à établir dans les vallées du Gier et de l'Ondaine.



Source : L'Essor supplément "Paroisses Nouvelles", du 21 novembre 1966, fonds ODPN, 1L 227, ADL.

Figure 5.66 : Schéma général des aménagements du quartier de La Duchère, Lyon 9^{ème} (69).



Source : emplacement des églises ■ 1-14B Q1, Fonds série B François-Régis Cottin, SAAL.

Figure 5.67 : Église Saint-Pierre-de-la-Marandinière (1959-1965, Henri Paradis), Saint-Étienne.



Source : photo. G. Sabbatier, 2018.

Figure 5.70 : Église Sainte-Claire (années 1970), Montreynaud, Saint-Étienne.



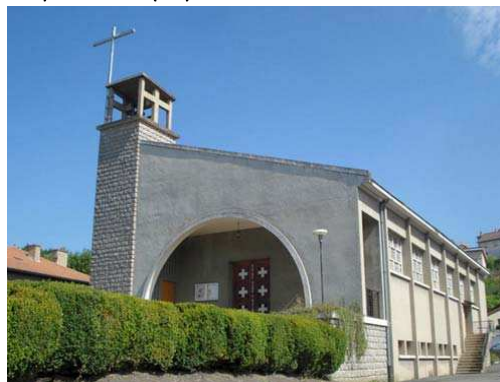
Source : photo. J.-M. Robert, Clochers.org, 2014.

Figure 5.68 : Église Saint-Marc (1967, Jean-Pierre Canivet), Montreynaud, Saint-Étienne.



Source : photo. J.-M. Robert, Clochers.org, 2014.

Figure 5.71 : Église Notre-Dame-de-Nazareth (1962), Unieux (42).



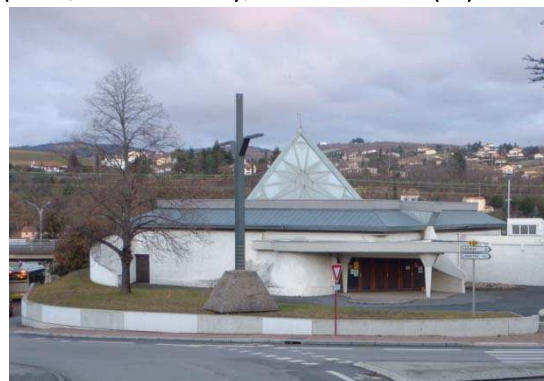
Source : photo. J.-M. Robert, Clochers.org, 2014.

Figure 5.69 : Église Sainte-Marguerite (1967, Marc Bissuel), Monplaisir, Saint-Étienne.



Source : photo. MMP, 2017.

Figure 5.72 : Église de l'Immaculée Conception (1965, Pierre Genton), La Grand' Croix (42).



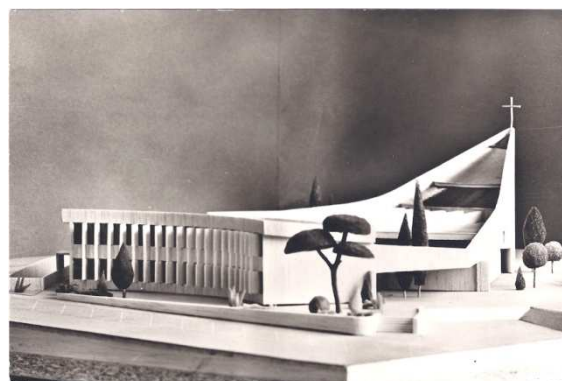
Source : photo. MMP, 2017.

Figure 5.73 : Église Sainte-Élisabeth (1960, D. Genevois, R. Mermet et M. Sabbattier), Lyon 4^{ème} (69).



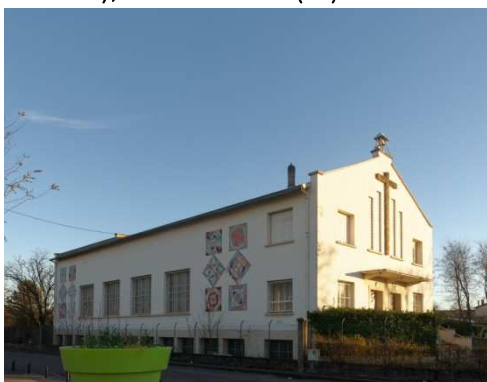
Source : photo. J.-P. Galichon, 2013.

Figure 5.76 : Église Saint-Pierre-Chanel (1966-1968, Jean Poupon), Rillieux-la-Pape (69).



Source : carte postale, n.d., coll. personnelle.

Figure 5.74 : Église Saint-Joseph de la Poudrette (1966-1968), Vaulx-en-Verin (69).



Source: photo. N. Daum, 2015, BML.

Figure 5.77 : Église Saint-Pie X (1964, René et Didier Martin), Irigny (69).



Source : photo. O. Belmont, Clochers.org, 2016.

Figure 5.75 : Église de la Roue (1962, J.-C. Duboin), Rillieux-la-Pape (69).



Source : photo. J.-P. Galichon, 2018.

Figure 5.78 : Église Saint-François-Régis (1961, Jean Deveraux), Villeurbanne (69).



Source : photo. P. Rassaert, 2015, BML.

À partir des années 1970, de moins en moins d'églises sont construites. Les constructions culturelles évoluent d'une banalisation architecturale vers une nouvelle lisibilité assumée. Ce changement intervient suite à de nouvelles nominations religieuses¹³⁰⁰ ainsi qu'à l'annonce de la politique de grands travaux de François Mitterrand, qui marque le retour de l'architecture au monumental (construction de la cathédrale d'Évry par Mario Botta, achevée en 1995)¹³⁰¹.

Une moindre monumentalité pour les églises lyonnaises et stéphanoises

Les dernières églises édifiées au XX^e siècle sur le territoire d'étude, ne présentent pas une monumentalité exacerbée. Dans les années 1980, alors que sa hauteur reste basse, l'église Saint-François d'Assise dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon marque le retour des signes religieux visibles dans l'espace urbain en édifiant un campanile. En revanche, l'église stéphanoise du Centre Saint-Augustin édiflée en même temps, fait le choix d'une implantation discrète en cœur d'îlot, non visible depuis la rue. Plus tard, l'église du Sacré Cœur édiflée dans les années 1990 dans le quartier de La Terrasse à Saint-Étienne, revet un aspect plus solennel que monumental par rapport aux églises édiflées dans le courant Vatican II. L'entrée est de grandes dimensions et l'architecture en béton brut se démarque de son environnement par le contraste de formes rectilignes et courbes.

Figure 5.79 : Église Saint-François d'Assise (1981-1983, Charles Tolot), Lyon 9^{ème} (69).



Source : photo. extérieure IVR82_09690807NUCAP; intérieure IVR82_09690823NUCA_P, Inventaire Général du patrimoine culturel, région Auvergne Rhône-Alpes, 2009.

¹³⁰⁰ L'élection de Jean-Paul II (1978) et la nomination de Mgr Lustiger (1981) pour le diocèse parisien.

¹³⁰¹ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 72.

Figure 5.80 : Église du centre Saint-Augustin (1982-1984) en cœur d'un îlot résidentiel, Saint-Étienne (42).



Source : photo. M. Ramousse, 2017.

Figure 5.81 : Église du Sacré Cœur dite église de La Terrasse (1992-1993, André Grandet et Patrice Daudel), Saint-Étienne (42).



Source : photo. G. Sabbatier, 2018.

5.3.3.3 De l'Art nouveau à l'invention d'un édifice type du Mouvement moderne

Le XX^e siècle est celui d'une grande mutation des techniques, des espaces et des formes des édifices, encadrée par une recherche d'économie et de productivité. Dans ce contexte, des types de bâtiments entièrement nouveaux sont apparus comme la salle de cinéma, le stade, la station-service, les HLM et bien d'autres¹³⁰². Les églises ont subi la même logique d'évolution et participent à cette innovation.

L'évolution de l'architecture religieuse du XX^e siècle est en outre étroitement liée à la naissance de l'art sacré moderne, courant vigoureusement porté par les Pères Couturier et Regamey¹³⁰³. Leur postulat considère l'art religieux « comme un ensemble organique » qui doit être pensé « dans son rapport au tout et en accord avec la spiritualité du lieu »¹³⁰⁴. L'art religieux qui constitue la « face visible » de l'Église, doit suivre la vie artistique de son temps où, en réponse aux formes organiques de l'Art nouveau, les formes rectilignes de l'Art déco¹³⁰⁵ puis du *Bauhaus* s'épanouissent¹³⁰⁶. Tandis que la prédominance du mouvement Moderne entraîne un renouveau architectural à travers le « style international », non sans

¹³⁰² Gérard MONNIER, *L'Architecture du XXe siècle*, *op. cit.*, 126 p.

¹³⁰³ Marcel DURLIAT, « Histoire de l'architecture religieuse », *op. cit.*, p. 102.

¹³⁰⁴ Françoise CAUSSE, « La critique architecturale dans la revue L'Art Sacré (1937-1968) », *op. cit.*, p. 27.

¹³⁰⁵ Le style Art déco tire son nom de l'Exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes tenue à Paris en 1925.

¹³⁰⁶ Franck DEBIE et Pierre VEROT, *Urbanisme et art sacré*, *op. cit.*, p. 51.

débat¹³⁰⁷, la plastique des églises ne reste pas en marge. Le Père Couturier fait appel aux grands peintres¹³⁰⁸ puis à d'autres artistes contemporains pour décorer l'architecture des églises¹³⁰⁹. Les projets qu'il mène avec Le Corbusier le conduisent à travailler dans cette lignée moderne avec des architectes de renommée pour renouer une vieille et longue tradition artistique¹³¹⁰. Dans une recherche de vérité à la fois théologique et architecturale, la richesse artistique est délaissée au profit d'un fonctionnalisme ambiant, perçu comme une pauvreté et/ou une beauté. Cette révolution se traduit également à travers l'utilisation de différents plans provoquant de surprenantes morphologies.

Morphologie : le plan centré à l'épreuve d'expérimentations géométriques variées

Dans la lignée de l'apparition du plan centré à la fin du XIX^e siècle, l'entre-deux guerres voit se multiplier ce dispositif généralement couvert d'une coupole en béton¹³¹¹. Puis durant la seconde moitié du XX^e siècle, la grande variété de plans mis en œuvre reflète une profonde réflexion de l'époque engendrée par les nouvelles manières d'officier une célébration, plus proche de l'assemblée. De manière plus conventionnelle, le plan basilical fait l'objet d'un renouveau, conçu par les architectes comme un simple rectangle plus ou moins allongé¹³¹². En 1957, la revue de *L'Art sacré* expose dans son numéro « À la recherche d'un plan » les autres types de formes expérimentées : ovale, circulaire, carré, en amphithéâtre, en trapèze ou encore triangulaire¹³¹³. À travers une analyse des dessins de plans rencontrés aux quatre coins de l'Europe, elle vise à rassurer et à répondre à la crainte de l'Église face à la virtuosité plastique recherchée par les architectes qui va parfois à l'encontre de la liturgie selon certains¹³¹⁴. Dans une recherche de rentabilité, presque à l'image des plans-types du XIX^e siècle, le numéro « Trois églises pour notre temps »¹³¹⁵, publié en 1962, propose des plans-types : un en amande et deux variantes à partir d'une base carrée et rectangulaire¹³¹⁶. La révolution des formes et la diffusion du plan centré intervient également au moment où le plan traditionnel évolue vers un espace unique¹³¹⁷. La séparation classique entre le chœur, la nef, les bas-côtés, l'abside et le transept disparaît au profit d'un espace hiérarchisé à travers d'autres moyens tel que le mobilier, lui aussi repensé, le sol, grâce à des pentes ou des marches,

¹³⁰⁷ Voir Raymond REGAMEY, *La querelle de l'art sacré*, Les éditions du Cerf, Paris, 1951, 48 p.

¹³⁰⁸ Matisse, Braque, Chagall, Léger, etc.

¹³⁰⁹ L'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce du Plateau d'Assy en Haute-Savoie en est un bel exemple.

¹³¹⁰ Jean CAPELLADES, *Guide des églises nouvelles en France*, op. cit., p. 36.

¹³¹¹ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 117.

¹³¹² *Ibid.*, p. 115.

¹³¹³ Ces typologies de plans sont repris par Capellades en 1969 dans son guide, voir Jean CAPELLADES, *Guide des églises nouvelles en France*, op. cit., pp. 46-50.

¹³¹⁴ « Les églises récentes de France II, A la recherche d'un plan », op. cit., p. 3.

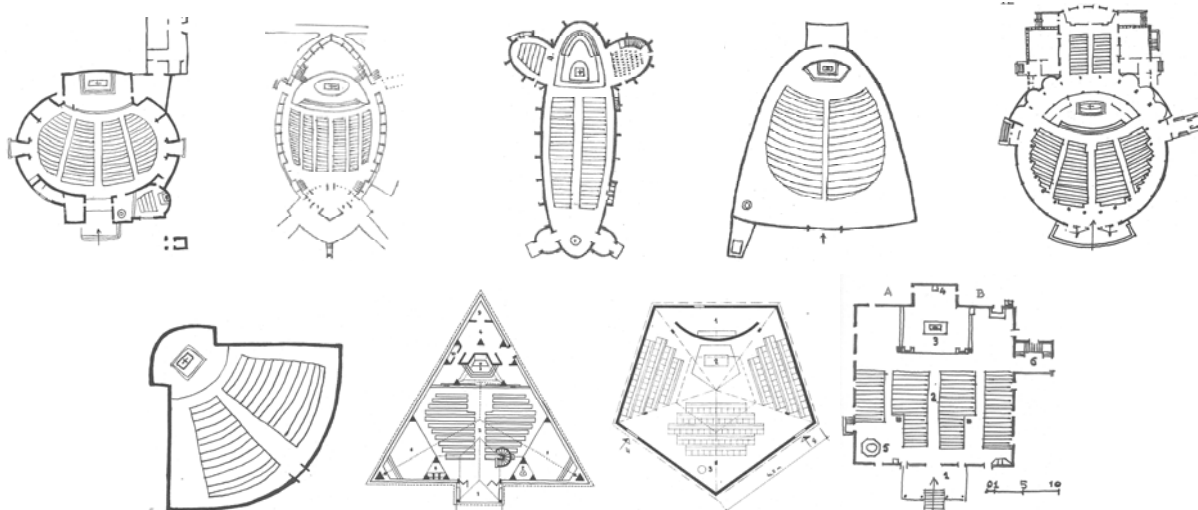
¹³¹⁵ « Trois églises pour notre temps », op. cit.

¹³¹⁶ Les propositions sont illustrées de plans, de maquettes, de devis estimatifs et de préconisations sur les choix structurels.

¹³¹⁷ Christine BLANCHET-VAQUE et Pierre VEROT, *Architecture et arts sacrés de 1945 à nos jours*, op. cit., p. 87.

et par un habile travail entre la lumière et la pénombre. De véritables « scénarios d'éclairage » sont réalisés grâce à deux sources de lumières, directe ou indirecte, provenant de différentes origines, latérale et/ou zénithale, obtenus par différents procédés sur les façades, tels que le mur lumière (verrière, claustra, structure métallique apparente), la fenêtre, la claire-voie, et sur le toit avec le lanterneau.¹³¹⁸

Figure 5.82 : Exemples de plans géométriques mis en œuvre à travers l'Europe.



Source : « À la recherche d'un plan », *L'Art sacré*, 5-6, janvier-février 1957, pp. 3-11 et p. 26 et 29.

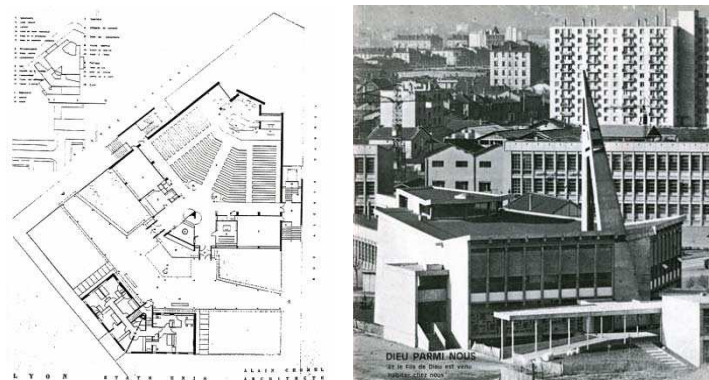
Des géométries lyonnaises

Ces essais géométriques se répandent sur le diocèse lyonnais à travers une grande variété. Les plus originaux sont par exemple le plan en trapèze triangulaire de l'église Saint-Jean-Apôtre à Lyon ou encore le plan pentagonal de la chapelle de semaine de l'église de l'Épiphanie à Vénissieux qui est elle de plan rectangulaire. Il est intéressant de relever que le plan type en amende proposé par *L'Art Sacré*, a été mis en pratique par Pierre Genton pour l'église Notre-Dame-de-Balmont à la Duchère, aujourd'hui transformée en cinéma¹³¹⁹.

¹³¹⁸ Pour un inventaire des dispositifs voir Marie-Dina SALVIONE-DESCHAMPS, *Décrire l'indicible: connaissance et sauvegarde de l'éclairage naturel dans l'architecture sacrée moderne occidentale*, thèse de doctorat en architecture et sciences de la ville, Lausanne, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, 2013, pp. 127-170.

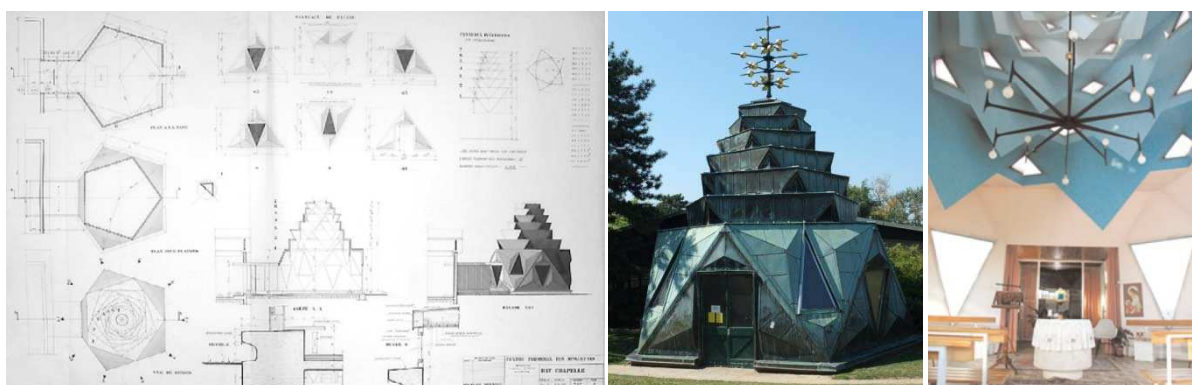
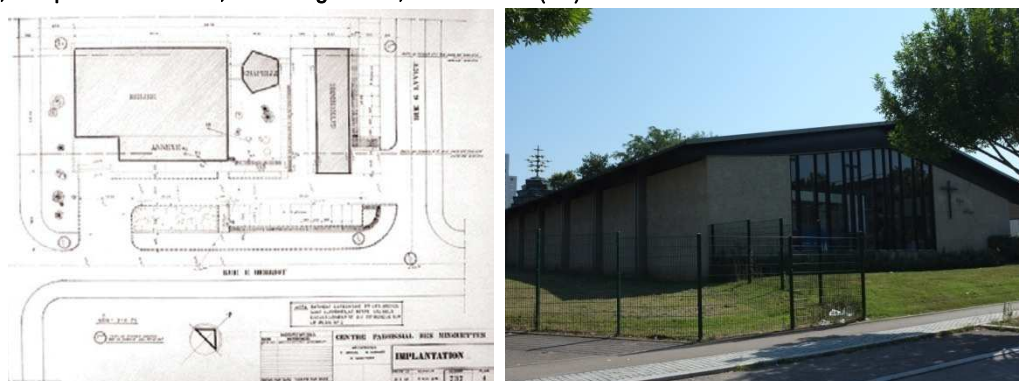
¹³¹⁹ Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 69389_5.

Figure 5.83 : Église Notre-Dame-du-Liban, ancienne église Saint-Jean-Apôtre (1962, Alain Chomel), Lyon 8^{ème} 69).



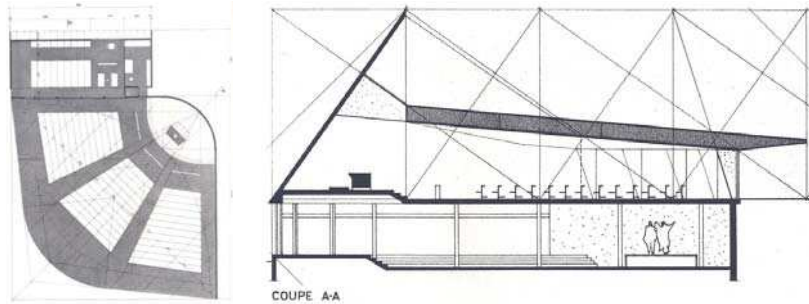
Sources : plan du dessin A. Chomel, archives diocésaines ; vue d'ensemble publiée dans une brochure paroissiale, RAAG, 1964, in M. CHALABI, « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XXe siècle », *op. cit.* ;

Figure 5.84 : Église de l'Epiphanie et chapelle de semaine (1970-1980, Franck Grimal, décor Jacques Bouget), chapelle Label XX^e, les Minguettes, Vénissieux (69).



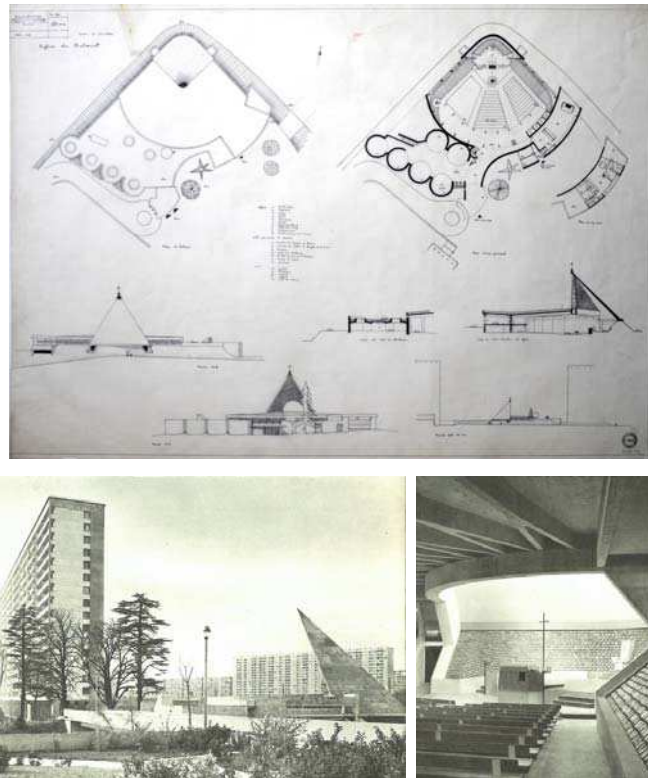
Sources : plan d'ensemble et plans de la chapelle de semaine, 20 février 1969, 45B-Y1, SAAL ; photo. extérieure J. Meynier, 2018 ; intérieure R.Dussud et de F.Vitali dans *Bulletin de la SAAL*, n°6, octobre 2003.

Figure 5.85 : Plan d'église type, le plan en amende.



Source : « Trois églises pour notre temps », *L'Art sacré*, 7-8, mars-avril 1962, p. 08-09.

Figure 5.86 : Église Notre-Dame-de-Balmont (1962-1965, Pierre Genton), Label XX^e, La Duchère, Lyon 9^{ème}.



Sources : plans, coupe et façades, dessins Pierre Genton, 53.B Y3-4, SAAL ; photo. extérieure et intérieure anonyme, livret Edition Lescuyer, n.d.

Style architectural

Dans les styles architecturaux développés au cours du XX^e siècle, un avant et un après Seconde Guerre mondiale est nettement observable. L'architecture de la première moitié du siècle prolonge bien souvent les tendances néo-byzantines, néo-romanes et néo-gothiques de la fin du XIX^e, avec cependant plus d'audace dans le mélange des styles (Art nouveau puis Art Déco) et le développement de vastes parvis pour organiser des célébrations publiques extérieures¹³²⁰. Ces choix stylistiques¹³²¹ sont influencés par la législation relative à la réparation des dommages de guerre qui préconise qu'une église reconstruite

¹³²⁰ Franck DEBIE et Pierre VEROT, *Urbanisme et art sacré*, op. cit., p. 24.

¹³²¹ Pourtant déjà critiqués par des modernistes dès avant la guerre de 1914.

« présente le même caractère, la même importance, la même destination et offre les mêmes garanties de durée que l'édifice détruit »¹³²². Entre pastiche et tradition, ces styles sont employés car connus, reconnus et rassurants dans un climat d'après-guerre.

Les églises Art déco « lyonnaises »

Dans le diocèse lyonnais, le style Art déco est surtout visible autour de la ville de Lyon. L'église de la Sainte-Famille à Villeurbanne conçue par Louis Mortamet entre 1925 et 1927, en est un bel exemple. Elle est la première église moderne, par son style et par sa conception en béton armé (voûte en briques), construite autour de Lyon¹³²³. À Vénissieux, l'église Sainte-Jeanne-d'Arc de Parilly édifée dès 1931 par Joanny Verger pour les ouvriers de l'usine Berliet reflète également ce courant. Les façades, dont la principale est couronnée d'un clocher-mur, sont en mâchefer qui provient directement des forges du site industriel alors tout proche¹³²⁴. Le Christ monumental, signé Louis Bertola, de l'église Saint-Antoine dans le quartier de Gerland à Lyon, suffit à lui seul pour dater l'édifice. Édifiée en béton en 1934 par l'architecte Gabriel Bonnamour, pour répondre à l'urbanisation du quartier de la Mouche, l'église comporte une façade typiquement Art Déco¹³²⁵.

À Saint-Etienne l'ancienne église Saint-Joseph de Monthieu, aujourd'hui démolie, présentait un tel style architectural¹³²⁶.

Figure 5.87 : Église Sainte-Jeanne-d'Arc de Parilly (1931-1933, Joanny Verge), IMH et Label XX^e, Vénissieux (69).



Sources : photo. extérieure, J. Meynier, 2018 ; photo. intérieure, Fondation du patrimoine, n.d.:
< <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-sainte-jeanne-d-arc-a-venissieux>>

¹³²² Loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre, article 12, voir Franck DEBIE et Pierre VEROT, *Urbanisme et art sacré*, *op. cit.*, p. 25.

¹³²³ Michel DURAND, Mathieu LOURS et Etienne PIQUET-GAUTHIER, *Lyon sacré les lieux de culte du Grand Lyon*, *op. cit.*, p. 208.

¹³²⁴ *Ibid.*, p. 199.

¹³²⁵ Dominique BERTIN, Nicolas REVEYRON et Jean-François REYNAUD, *Lyon et ses églises guide*, *op. cit.*, p. 121.

¹³²⁶ Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 42218_3.

Figure 5.88 : Église Saint-Antoine (1934, Gabriel Bonnamour, sculpture façade Louis Bertola), Lyon 7^{ème} (69).



Source : photo. Architecture Art Déco, 2005.

Petit à petit, la propagande de *L'Art sacré* aboutit à une certaine reconnaissance internationale de l'art religieux moderne et accompagne la naissance d'une architecture moderne¹³²⁷. Cette position est renforcée par les directives de reconstruction de la Seconde Guerre mondiale qui préconisent cette fois-ci la réédification des églises selon les conditions techniques et économiques de l'époque¹³²⁸. Le fonctionnalisme architectural domine alors les autres arts (peintures, vitraux, etc.)¹³²⁹. Même si l'Église appelle à la pauvreté¹³³⁰, le dépouillement architectural n'est pas uniquement justifié par des contraintes économiques ou par une doctrine liturgique. Cette sobriété sert également à valoriser la beauté des nouvelles formes et structures mises en œuvre, jouant un véritable rôle esthétique¹³³¹. L'expression plastique de ces églises est encore plus libre et virtuose que la variété de plans qu'elle couvre¹³³². Grâce aux progrès des nouveaux matériaux, les voûtes traditionnelles laissent place à des prouesses techniques qui expriment, à la manière de Viollet-le-Duc, des structures esthétiques¹³³³. Le travail sur la lumière devient alors un des enjeux décoratif de cette architecture, utilisée comme une matière à part entière nous le verrons. Enfin, les réformes liturgiques de cette époque ne font que renforcer une démarche déjà engagée par une minorité d'individus investis à la fois dans la théologie progressiste et dans l'architecture moderne, notamment à Lyon¹³³⁴.

¹³²⁷ Franck DEBIE et Pierre VEROT, *Urbanisme et art sacré*, *op. cit.*, p. 69.

¹³²⁸ *Ibid.*, p. 135.

¹³²⁹ Christine BLANCHET-VAQUE et Pierre VEROT, *Architecture et arts sacrés de 1945 à nos jours*, *op. cit.*, p. 151.

¹³³⁰ Jean CAPELLADES, *Guide des églises nouvelles en France*, *op. cit.*, p. 55.

¹³³¹ Franck DEBIE et Pierre VEROT, *Urbanisme et art sacré*, *op. cit.*, p. 136.

¹³³² Jean CAPELLADES, *Guide des églises nouvelles en France*, *op. cit.*, p. 50.

¹³³³ Esthétisme structurel largement développé par Dom Paul Bellot (1876-1944).

¹³³⁴ Judi LOACH, « L'invention d'un édifice-type du mouvement moderne », *op. cit.*, p. 518.

Une avant-garde lyonnaise sous-estimée

Alors que les prescriptions sur les églises restent classiques, les réalisations du diocèse lyonnais s'affichent pleinement dans la production et la recherche plastique moderne de l'époque¹³³⁵. Les directives du cardinal Gerlier préconise en 1960 des édifices solides et simples car « il peut y avoir une grande beauté dans la simplicité »¹³³⁶. La riche production de l'art sacré moderne dans la région¹³³⁷ reflète un contexte intellectuel particulier qui a engendré des projets radicaux issus d'une avant-garde indéniable. Il semble que les liens entre les prêtres lyonnais actifs pour un renouveau liturgique¹³³⁸, les différentes réflexions et productions écrites¹³³⁹ ainsi que les jeunes architectes locaux, aient été sous-estimé jusque-là¹³⁴⁰.

Les origines ligériennes du Père Couturier¹³⁴¹ et son lien de famille avec l'architecte Pierre Genton¹³⁴², « le plus réputé parmi les concepteurs d'églises »¹³⁴³ en réalisant quatre édifices rien que sur le diocèse¹³⁴⁴, peut en partie expliquer le contexte expérimental. La fertilité locale se reflète dans les nombreuses publications de projets de la première génération d'architectes du mouvement moderne comme François-Régis Cottin, Pierre Genton, Franck Grimal et Alain Chomel ; À ce titre le parcours de Pierre Genton, détaillé ci-après, est éclairant¹³⁴⁵. D'autres architectes participent à ce corpus moderne comme Georges Bonnamour, Marc Rinuccini, Joseph Bacconnier, Louis Beyssac et Maurice Novarina largement déjà évoqué. De nombreux artistes sont associés à travers des sculpteurs, peintres, ferronniers d'art et verriers comme E. Martin, H. Castella, F. Sthaly, J. Bouget, F. Kaepelin, R.-M. Burlet et bien d'autres¹³⁴⁶.

¹³³⁵ Maryannick CHALABI, « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XXe siècle », *op. cit.*, p. 7.

¹³³⁶ ADL, Fonds ODPN 1L 227, lettre pastorale du cardinal Gerlier, 30 octobre 1960.

¹³³⁷ Avec l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce du Plateau d'Assy en Haute-Savoie (1950) et le couvent de la Tourette dans le Rhône (1959).

¹³³⁸ Mouvement porté dès 1924 par l'abbé Remillieux et des prêtres issus du Prado, voir Natalie MALABRE, *Le religieux dans la ville du premier vingtième siècle. La paroisse Notre-Dame Saint-Alban d'une guerre à l'autre*, Université Lumière Lyon II, 2006.

¹³³⁹ Au-delà de *L'art Sacré*, il y a le Centre pastoral de liturgie (CPL) qui édite la revue *La Maison Dieu*.

¹³⁴⁰ Pour tous ces liens voir Judi LOACH, « L'invention d'un édifice-type du mouvement moderne », *op. cit.*, pp. 517-524.

¹³⁴¹ Pour une biographie complète voir « Le Père Couturier », *L'Art sacré*, n° 7-8, mars-avril 1954 ; « Le Père Couturier », *L'Art sacré*, n° 9-10, mai-juin 1954.

¹³⁴² Le Père Couturier était son oncle voir Judi LOACH, « L'invention d'un édifice-type du mouvement moderne », *op. cit.*, p. 492. Lien de parenté confirmé par Claire Genton, fille de P. Genton, entretien téléphonique le 14 octobre 2016.

¹³⁴³ *Ibid.*, p. 490.

¹³⁴⁴ Sur le diocèse de Lyon il construit les églises de la Trinité à Lyon Mermoz (consécration, 1963), Notre-Dame de Lourdes à Bron (consécration, 1964), Notre-Dame de Balmont à Lyon La Duchère (cons., 1965), Notre-Dame de l'Espérance à Villeurbanne (cons., 1966) démolie en 2018, Sainte-Croix à Grand-Croix (42) (1962-1971). Autour de Lyon il construit l'école Notre-Dame du Bon Conseil à Oullins (1966-1969) démolie en 2014, le couvent des Visitandines de Vaugneray (1966). En dehors de la région, 6 autres commandes religieuses: le noviciat jésuite de Roucas Blanc (1961-1963) à Marseille, les églises Sainte-Marie (1965-1971) à Vars, Saint-Roch (1966-1971) à Gap, Saint-Martin (1964-1970) à Illfurth, Saint-Joseph-Travailleur (1965) à Sainte-Marie-aux-Mines, le monastère Saint-Joseph (1965-1966) à Aubenas. Cinq réaménagements liturgiques sont réalisés par lui-même pour des églises existantes sur le diocèse de Lyon.

¹³⁴⁵ Voir son parcours dans Partie III, Chapitre 9, 9.3.1.6 Pierre Genton : un architecte du Père Plonton.

¹³⁴⁶ Dominique BERTIN, Nicolas REVEYRON et Jean-François REYNAUD, *Lyon et ses églises guide*, *op. cit.*, p. 17.

Au-delà du béton

Le béton premier support de la modernité

Suite aux essais déjà engagés à la fin du XIX^e siècle, le béton reste le matériau économe et efficace pour de nombreuses constructions malgré le désaccord qu'il suscite par rapport à l'architecture religieuse qu'il sert. D'ailleurs, jusqu'au milieu des années 1950, le béton est souvent enduit, masqué ou agrémenté par des briques ou autres parements traditionnels¹³⁴⁷. Après la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte contraint par la recherche de rapidité d'exécution et d'économie des coûts, son brutalisme est introduit et généralisé car porté par une quête de vérité architecturale.

Les capacités mécaniques du béton autorisent la mise en œuvre d'un mode constructif, alors utilisé pour la majorité des constructions modernes, dans les nouvelles églises. En supprimant les murs et refends porteurs, le système du plan libre permet de libérer l'espace dont le découpage est rendu indépendant de la structure, devenue de type poteaux-dalles en béton armé.

Les nouveaux matériaux issus de l'industrie

Le béton n'est pas la seule matérialité possible pour ce dispositif structurel. La recherche et la diffusion de nouvelles techniques telles que l'emploi de l'aluminium et du mur-rideau, de structure de bois lamellé-collé et le mélange métal-bois-verre, ont aussi ouvert des voies fécondes dans l'architecture culturelle¹³⁴⁸.

Les voûtes industrielles sont alors constituées de charpentes en bois, en métal permettant l'élévation de façades de verres ou de claustras en métal, en bois voire même en plastique. La connaissance des procédés de fabrication comme les études scientifiques visant à intervenir sur ces éléments tout en respectant leur caractéristique et esthétique d'origine¹³⁴⁹, constituent un savoir nécessaire lors d'une intervention pour une reconversion par exemple.

La lumière, une « matière indicible »¹³⁵⁰

Dans les lieux de recueillement modernes, l'architecte invente des dispositifs de lumière variés et raffinés pour sculpter et habiller l'espace¹³⁵¹. Si l'on considère que les qualités esthétiques et expressives de la lumière naturelle participent pleinement de l'architecture religieuse et particulièrement des églises modernes, alors elle est à considérer comme un matériau à part entière. Les recherches de Marie-Dina Salvione-Deschamps s'inscrivent dans le constat actuel où « le patrimoine religieux moderne vieillissant et

¹³⁴⁷ Christine BLANCHET-VAQUE et Pierre VEROT, *Architecture et arts sacrés de 1945 à nos jours*, op. cit., p. 83.

¹³⁴⁸ Jean CAPELLADES, *Guide des églises nouvelles en France*, op. cit., p. 37.

¹³⁴⁹ En ce sens, Docomomo a organisé une journée d'étude intitulée *L'architecture du XX^e, matières à projet*, à la Cité de l'architecture et du patrimoine, 8 juin 2018, voir en ligne : <<https://www.citedelarchitecture.fr/fr/evenement/larchitecture-du-xxeme-siecle-matiere-projets>>, consulté le 5 mai 2018.

¹³⁵⁰ Nous empruntons ces termes à Marie-Dina Salvione-Deschamps voir Marie-Dina SALVIONE-DESCHAMPS, *Décrire l'indicible*, op. cit.

¹³⁵¹ Jean-Michel LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, op. cit., p. 151.

délaissé voit une part de ses bâtiments se dégrader »¹³⁵². Sa démarche vise à proposer une caractérisation de cette « matière indicible » pour constituer une conscience patrimoniale lors de transformation actuelle (restauration ou reconversion). Elle considère que la sauvegarde de cette matière nécessite une connaissance historique et théorique des dispositifs lumineux pour notamment rappeler « l'authenticité conceptuelle des scénarios d'éclairage les plus remarquables en amont de toute intervention matérielle »¹³⁵³. Plus largement, le rapport étroit entre l'espace culturel, la lumière, la forme et la texture des matériaux, réside dans leur mise en valeur réciproque¹³⁵⁴. À ce titre, la lumière naturelle est à considérer comme un matériau caractéristique à conserver, auquel cas, une modification inappropriée vis-à-vis de l'éclairage peut altérer le caractère remarquable d'un édifice qui tient « à un équilibre étudié entre la lumière naturelle et l'architecture »^{1355, 1356}.

Matières modernes à Lyon et Saint-Étienne

Le développement de l'usage de ces nouvelles matières n'a pas échappé au territoire d'étude. D'ailleurs, la ville de Saint-Étienne a eu une des premières églises à coupole unique construite en béton armé¹³⁵⁷. Entre 1909 et 1912, le chantier de l'église Saint-François-Régis conçue par Paul Noulain-Lespès est un des exemples de cette mise en œuvre moderne qui traduit des formes encore traditionnelles.

Plus tard, la plasticité du béton permet de concevoir de nouvelles lignes comme le montre le chantier des cylindres des salles paroissiales de l'église Notre-Dame-de Balmont à Lyon. Le chantier du clocher de l'église Sainte-Bernadette à Caluire-et-Cuire illustre parfaitement les voiles et les coques minérales alors possibles. Cette église est également un exemple des « nouvelles voûtes » réalisées où la structure est laissée apparente. Ici des poutres inclinées suivant la toiture, rythment et ornent l'espace.

Les procédés industriels se retrouvent également comme dans la mise en œuvre d'une charpente métallique à l'église Sainte-Anne-de-Ménival dans le 5^{ème} arrondissement de Lyon. La structure rayonnante qui repose sur un plan en décagone, est reliée par un lanterneau en bois situé au dessus de l'emplacement de l'autel¹³⁵⁸. Du béton aux produits industriels, la diffusion de ces matériaux a joué un rôle dans l'évolution de la mise en lumière de l'architecture culturelle moderne.

D'une grande importance, cette nouvelle matière lumineuse a aussi apporté des solutions diverses allant

¹³⁵² Marie-Dina SALVIONE-DESCHAMPS, *Décrire l'indicible*, *op. cit.*, p. xi.

¹³⁵³ *Ibid.*, p. 170.

¹³⁵⁴ *Ibid.*, p. 103.

¹³⁵⁵ *Ibid.*, p. 8.

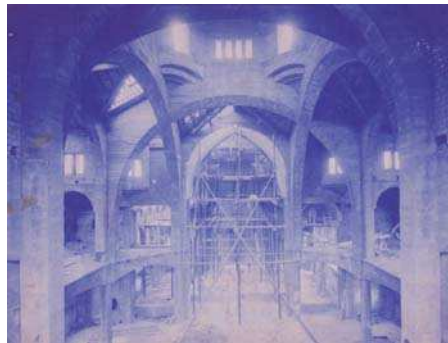
¹³⁵⁶ C'est le cas de la transformation de l'ancienne église de Balmont à La Duchère en cinéma. Même si cet usage a permis la conservation du bâtiment, la boîte noire mise en place semble en contradiction avec le dispositif de filtre zénithal conçu par Pierre Genton et Etienne-Martin.

¹³⁵⁷ Simon TEXIER, « Archives d'architectes et églises du XXe siècle », *In Situ*, 22 juillet 2009, n° 11, p. 9.

¹³⁵⁸ Maryannick CHALABI, « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XXe siècle », *op. cit.*, p. 13.

du dispositif ciblé, tel que le lanterneau de l'église Sainte-Anne-de-Ménival, à de grandes surfaces lumineuses telles la paroi colorée de Sainte-Bernadette à Caluire-et-Cuire. Autre exemple de dispositif généreux, l'église Saint-Luc à Sainte-Foy-les-Lyon édiflée en béton à partir de 1964. L'architecte Joseph Bacconier a eu recours à de nouveaux matériaux, la résine de polyester, pour avoir une grande surface translucide sur la façade latérale¹³⁵⁹.

Figure 5.89 : Chantier de l'église Saint-François Régis (1909-1912, Paul Noulain-Lespès), Saint-Étienne (42).



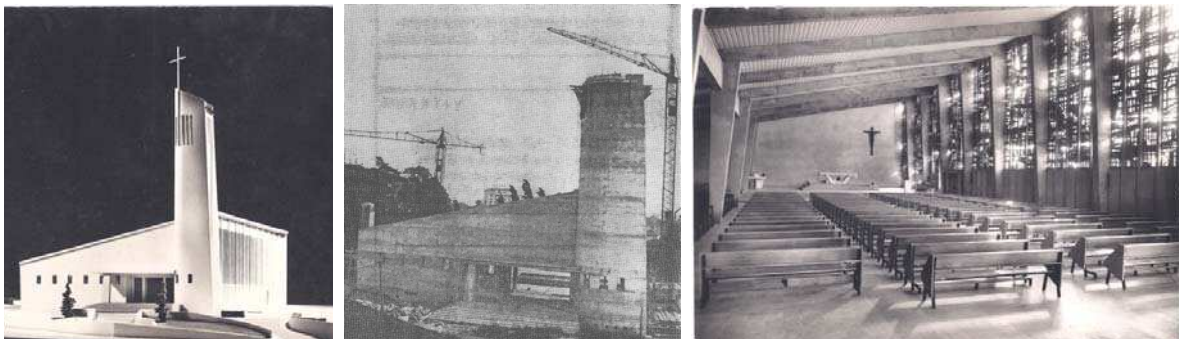
Source : Fonds Bétons armés Hennebique. in Simon TEXIER, « Archives d'architectes et églises du XXe siècle », *op. cit.*, p. 9.

Figure 5.90 : Chantier de l'église Notre-Dame-de-Balmont (1962-1965, Pierre Genton), La Duchère, Lyon 9^{ème} (69).



Source : photo. Grand Projet de Ville de La Duchère.

Figure 5.91 : Église Sainte-Bernadette (1963, André Chapuis), Caluire-et-Cuire (69).



Sources : C.P. maquette, n.d., collection personnelle ; photo. chantier, L'Essor, "Paroisses Nouvelles", 18 novembre 1962, Fonds ODPN, ADL ; C.P. vue intérieure, n.d., collection personnelle.

¹³⁵⁹ Ibid., p. 23.

Figure 5.92 : Chantier de l'église Sainte-Anne-de-Ménival (1964-1968, George et Paul Curtelin), Lyon 5^{ème} (69).



Source : photo. chantier P. Curtelin, archives privées, reproduction M. Chalabi, 2008 ; photo. intérieure M. Chalabi, 2006, in « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XXe siècle », op. cit.

Figure 5.93 : Église Saint- Luc (1964-1966, Joseph Baconnier) Sainte-Foy-les-Lyon (69).



Source : photo. extérieure et intérieure M. Chalabi, 2006, « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XXe siècle », op. cit.

Des églises pionnières, modèles du « style Vatican II »¹³⁶⁰

À travers l'analyse d'églises dessinées entre 1950 et 1962, Judi Loach, met en évidence l'antériorité de ces architectures par rapport aux réformes du Concile Vatican II qui engendrent théoriquement les grandes modifications liturgiques et spatiales des églises modernes à partir de 1965¹³⁶¹. L'étude de la datation des plans, de la première esquisse au plan d'exécution, permet d'affirmer que ces églises communément dites « de style Vatican II » sont en réalité les plus importantes et remarquables du diocèse car elles sont une trace de l'avant-garde culturelle qui voit le jour à Lyon « bien avant de s'imposer dans le reste de la France »¹³⁶². Ces lieux de culte modernes font d'ailleurs partie de la sélection de Capellades pour la section Centre-Est de son *Guide des nouvelles églises de France*¹³⁶³. Tous

¹³⁶⁰ Le diocèse de Lyon n'est pas le seul à produire des « église Vatican II » avant Vatican II. Voir Robert PROCTOR, *Building the modern church: Roman Catholic Church architecture in Britain, 1955 to 1975*, Burlington, Ashgate Publishing Company, Ashgate studies in architecture series, 2014.

¹³⁶¹ Voir tout l'article de Judi LOACH, « L'invention d'un édifice-type du mouvement moderne », op. cit.

¹³⁶² *Ibid.*, p. 525.

¹³⁶³ Jean CAPELLADES, *Guide des nouvelles églises en France*, op. cit., pp. 114-119.

les édifices conçus après 1965 dans la région ne font qu'adopter ce modèle déjà inventé par de jeunes architectes. Il s'agit notamment de l'église Notre-Dame de l'Espérance à Villeurbanne de Pierre Genton, de l'église de la Trinité dans le quartier de Mermoz à Lyon également de Genton, des trois premières églises du quartier de La Duchère à Lyon dont Notre-Dame du Château de Maurice Novarina, Notre-Dame-de-Balmont de Pierre Genton et Notre-Dame du Plateau de François-Régis Cottin. L'église Saint-Jean-Apôtre, sujet du diplôme d'Alain Chomel, actuelle Notre-Dame du Liban dans le quartier des États-Unis à Lyon, l'église Saint-Étienne de Terraillon à Bron de Franck Grimal¹³⁶⁴ ou encore l'église Notre-Dame de Lourdes à Bron de Pierre Genton.

Face à la réorganisation du diocèse de Lyon en pôles pastoraux et à de probables mutations, cet avant-gardisme est à considérer afin d'éviter d'autres démolitions comme celle de l'église Notre-Dame-de-l'Espérance, pourtant identifiée parmi ces édifices précurseurs.

Si autour de Saint-Étienne certaines des églises conçues entre 1950 et 1962 semblent avoir été édifiées sur un modèle plus classique et traditionnel, comme les exemples déjà démolis des églises du Bon Pasteur (1957-1959, Jean Farat) au Chambon-Feugerolles, Sainte-Bernadette dans le quartier de Bel-Air de Saint-Étienne (1959-1962, Christophe Richard) et Notre-Dame-de-l'Annonciation à Saint-Jean Bonnefonds (1962-1966, Raymond Aillaud et Louis Vendange)¹³⁶⁵, le corpus stéphanois mériterait une telle analyse. Au regard des églises mises en vente et démolies dans ce diocèse depuis les années 2000, un travail de datation des projets, semblable à celui de Judi Loach, est nécessaire. Plus largement, pour assurer la permanence de certains spécimens des reconnaissances patrimoniales sur les deux diocèses doivent être envisagées dans les années à venir. Au-delà des inscriptions ou classement au titre des MH, les nouveaux outils évoqués comme des sélections en tant qu'EBP¹³⁶⁶ ou des labels doivent être déployés comme sensibilisateur et médiateur pour l'architecture de ce corpus dans un premier temps.

Figure 5.94 : Église de la Trinité (1958-1963, Pierre Genton), Mermoz, Lyon 8^{ème} (69).



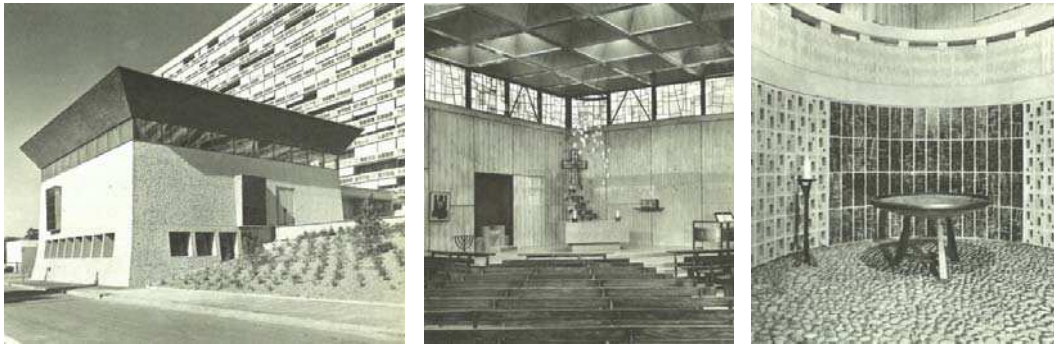
Source : photo. MMP, 2018.

¹³⁶⁴ ADL, fonds ODPN 1L 133.

¹³⁶⁵ Voir Volume II Annexes, fiches d'inventaire 42044_2, 42218_27 et 42237_1.

¹³⁶⁶ Élément bâti à préserver, voir Partie I, Chapitre 3, 3.2.1.2 D'autres reconnaissances et protections patrimoniales.

Figure 5.95 : Église Notre-Dame du Château (1960-1964, Maurice Novarina), La Duchère, Lyon 9^{ème} (69).



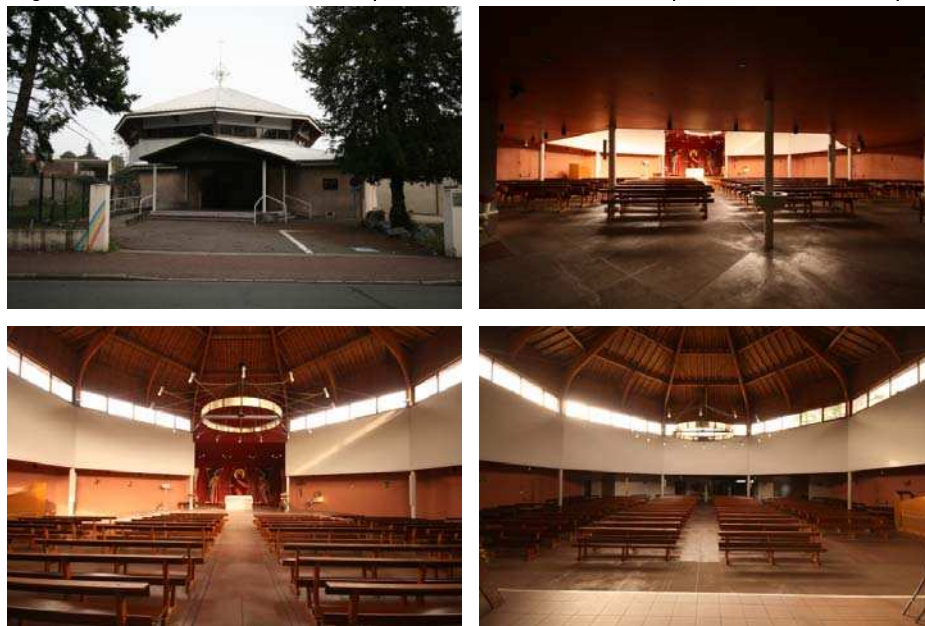
Source : photo. Rutter, livret Edition Lescuyer, n.d.

Figure 5.96 : Église Saint-Étienne (1960-1966, F. Grimal, D. Genevois, R. Mermet et M. Sabattier), Terrailon, Bron (69).



Sources : photo. extérieure J.-M. Robert, Clochers.org, 2013 ; intérieure Paroisse Saint-Benoit de Bron, communions mai 2017.

Figure 5.97 : Église Notre-Dame-de-Lourdes (1961-1964, Pierre Genton), les Essarts, Bron (69).



Source : photo. MMP, 2018.

5.3.3.4 Conclusion

La typologie des églises XX^e est représentée par des architectures aussi variés qu'exemplaires. Cette diversité, dans les formes et dans les matières, constitue une de leurs caractéristiques principales. Toutefois, leur nombre aujourd'hui abondant, leur propriété¹³⁶⁷, leur proximité historique et le manque d'intérêt qu'elles suscitent, de la part de la population voire même des professionnels du patrimoine, posent la question de leur sauvegarde, encore assez peu évoquée¹³⁶⁸. L'association de ces différents facteurs constitue toute leur vulnérabilité, renforcée par le fait que ce corpus échappe à la surveillance des DRAC à cause de leur sous-représentation dans les reconnaissances patrimoniales.

5.4 Enjeux et défis

Les portraits syncrétiques établis pour chacune des typologies permettent une mise en perspective avec les éléments constitutifs de la figure ecclésiale énoncés par Luc Noppen. L'étude des églises historiques, XIX^e et XX^e démontre qu'elles ne possèdent pas toutes ces éléments distinctifs associés à des formes connotées au fait religieux et notamment en ce qui concerne les églises XX^e. Ces paramètres conditionnent leur perception, il semble donc nécessaire de distinguer leurs caractéristiques propres, exprimées au fil du temps par des dispositifs spatiaux et formels différents. En d'autres termes, à chaque typologie correspondent des éléments constitutifs de leur figure ecclésiale. Par conséquent, lors d'intervention sur le bâti, des marques différentes sont à conserver en fonction de chaque type de « machines à faire croire ». Les enjeux de la rémanence de chaque typologie induisent des choix et une attitude architecturale adaptée lors de la reconversion¹³⁶⁹. C'est en assurant la rémanence de ces trois typologies, que l'intégralité de la rémanence de la famille architecturale des églises est possible.

¹³⁶⁷ Voir Partie I, Chapitre 3, 3.1.1.2 Après 1905 : des églises diocésaines.

¹³⁶⁸ En dehors du travail de Marie-Dina Salvione-Deschamps évoqué, au Canada la CRC en patrimoine urbain a aussi réalisé des travaux, voir Fanny DARJA, *Le potentiel de conversion des églises modernes du Québec, Explorations autour des opportunités du réemploi*, 2 tomes, Montréal, Université de Montréal Faculté Polytechnique, UQAM CRC en patrimoine urbain, 2017. En France, Lucile Pierron prépare une thèse depuis 2012, Titre: « L'architecture sacrée à l'épreuve de la modernité. Les églises construites en Lorraine durant la période des Trente Glorieuses », dir. Paolo Amaldi et Catherine Bruant, ENSA Versailles.

¹³⁶⁹ Voir Partie II, Chapitre 6, 6.3.4 Quelles reconversions pour quelles églises ?

Figure 5.98 : Tableau des éléments constitutifs de la figure ecclésiale en fonction de la typologie.

Une présence	Un édifice avec des attributs distinctifs	Un espace intérieur particulier
Clocher(s) et flèche(s) X X	Plan d'église - parois articulées X X X	Espace public (exercice public du culte) accessibilité, appréhension globale X X X
Volume lisible ou frontalité affirmée X X	Hautes fenêtres - suppression de l'effet d'étagement, de morcellement X X	Espace ample et symbolique: espace, lumière, son X X X
Monument dominant dans son environnement X X		
Mise en scène urbaine (parvis/enclos) ou aménagement pittoresque X X X	Qualité et recherche dans la mise en œuvre (matériaux, appareillage, ornements) X X X	Espace théâtral hiérarchisé: nef, chœur (salle, scène) X X

X église historique ; X église XIX^e ; X église XX^e.

Source : d'après le tableau de Luc Noppen, MMP, 2018.

5.4.1 Églises historiques : des palimpsestes à révéler, valoriser et prolonger

La première typologie remplit les critères de conditions de la figure ecclésiale type. En revanche, en fonction de son contexte urbain ou rural l'élément « présence » est plus ou moins validé. Si l'église n'a pas été isolée au XIX^e siècle et reste insérée dans le tissu urbain d'origine, alors son clocher n'est pas toujours visible tout comme son volume, sa frontalité et sa hauteur ne se démarquent pas non plus dans l'environnement ancien. Cette situation est largement contrebalancée à la fois par ses attributs extérieurs distinctifs, vieilles pierres et formes médiévales, et par la particularité de son espace intérieur, qui l'identifient comme un édifice de culte.

Au-delà de sa figure ecclésiale largement reconnue, le panel des églises historiques s'illustre par la conservation de traces de l'histoire, témoins de leur longévité. À travers des parties entières, signes d'agrandissements successifs, ou des détails d'appareillages, signes d'évènements et sources d'anecdotes sur l'histoire du lieu et parfois même du quartier et de la ville, ces édifices constituent de véritables palimpsestes architecturaux. En outre, en dehors de la matérialité médiévale, l'œuvre du temps a peu laissé d'éléments décoratifs d'époque.

La rémanence de cette typologie réside donc dans le maintien de la figure architectonique de ces églises. Une reconversion actuelle doit mettre en avant les stratifications tant historiques qu'architecturales, à travers une attitude archéologique. Aujourd'hui, l'intervention doit être fondée sur la mise en valeur de l'accumulation des traces conservées suite à un travail de relevé et de recherches documentaires qui mettent à jour l'histoire du lieu lorsqu'elle n'est pas déjà connue. Dans certaines situations cette approche historique, croisant terrain et théorie, permet d'approfondir et de confirmer les récits populaires,

phénomène largement répandu à propos des églises ; dans d'autres, elle permet d'écrire ou de rétablir objectivement son parcours.

Lors d'une transformation pour un nouvel usage, tout l'enjeu de la rémanence de cette typologie historique réside dans la valorisation et le prolongement de ces palimpsestes architecturaux par une attitude architecturale adaptée.

5.4.2 Églises XIX^e : conservation d'un ensemble artistique

La typologie des nombreuses églises du XIX^e siècle, représente la figure ecclésiale par excellence. Édifiées à l'image de « petites » cathédrales, le gigantisme de la mise en scène urbaine d'un plan-type et la hauteur de leur clocher, affirment leur présence par une domination de leur environnement. Les styles historiques mis en œuvre à travers des matériaux nobles, constituent tous les attributs distinctifs d'une église. La singularité de leur volume intérieur est renforcée par l'esthétisme structurel qui participe de la qualité plastique de l'espace autant que par les richesses artistiques renfermées par cette typologie. Contrairement aux églises historiques où peu d'éléments décoratifs d'origine ne subsistent, les églises XIX^e contiennent encore la plupart des éléments artistiques originaux comme le mobilier, les fresques, les vitraux et l'orgue. Même si l'architecture rationnelle caractéristique des églises XIX^e suffit à la rémanence de cette typologie, une intervention actuelle doit prendre en compte ce paramètre avec pour principal enjeu de conserver cet ensemble artistique conçu en cohérence, à l'image d'une œuvre d'art totale¹³⁷⁰.

5.4.3 Églises XX^e : un patrimoine à caractériser

Contrairement à l'uniformité apparente des deux autres typologies, le panel des églises XX^e s'illustre par sa grande diversité à travers l'exemplarité formelle de chaque édifice. Grâce à de nouvelles formes de plans et de nombreuses recherches plastiques et artistiques, une image différente et nouvelle de l'église est apparue. Pourtant aujourd'hui, la richesse de ce corpus n'est pas discernée lorsque son avenir est questionné. La volonté de dépouillement, matérialisée par des formes innovantes de l'architecture moderne, nuit aujourd'hui à leur représentation en tant que lieu de culte dans l'imaginaire collectif. La mise en perspective des éléments constitutifs du type « église » avec les caractéristiques des églises modernes, souligne la difficulté d'assurer leur pérennité¹³⁷¹. La perception erronée de ce corpus soulève la question de sa connaissance. Les églises modernes doivent bénéficier d'une caractérisation patrimoniale par une analyse typo-morphologique (place et forme dans la ville) et une énonciation de leur potentiel

¹³⁷⁰ Dans cette idée voir Gilles SOUBIGOU, « Protéger une «œuvre d'art totale» au titre des monuments historiques: la chapelle Sainte-Madeleine de Bourg-en-Bresse, chef-d'œuvre de l'Art déco dans l'Ain », *In Situ*, 22 juin 2016, n° 29, 19 p.

¹³⁷¹ Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec. Enjeux et défis », *op. cit.*, p. 287.

patrimonial (valeurs d'existence). Les prescriptions de Marie-Dina Salvione-Deschamps, au sujet de la préservation du caractère original des dispositifs d'éclairage à l'aide d'une approche historique et théorique¹³⁷², vont dans ce sens. Sur ce modèle, d'autres recommandations doivent être développées pour accompagner l'appréciation de ce corpus. Ainsi, au regard des particularités de chaque territoire, la singularité formelle du plan, les innovations techniques et esthétiques structurelles, constituent les points d'une évaluation et de préconisations adaptées. Les principaux enjeux dans la reconversion de cette typologie, résident dans l'éducation, la compréhension et la mise en valeur de ces églises pour les transformer en « monuments modernes » au même titre que les deux autres typologies.

CONCLUSION DU CHAPITRE 5

La conservation de marques qui assurent la rémanence des éléments constitutifs du type « église », se fait grâce à la connaissance du sens, de la permanence des espaces et des caractéristiques architecturales propres à chaque époque. L'énonciation de ces portraits ne vise pas à uniformiser par période chronologique les églises, mais bien au contraire à apporter des notions générales pour ensuite percevoir les particularités locales. D'ailleurs, l'analyse cartographique de la situation des églises paroissiales révèle le lien fort entre leur implantation et le développement des territoires et des villes. Comme le formulait Viollet-le-Duc : « Chaque province possède un style qui lui appartient, une école dont il faut connaître les principes et les moyens pratiques. »¹³⁷³.

Par extension, au regard des singularités de chaque typologie, des enjeux de conservation et de considération ont émergé pour permettre une attitude ciblée et appropriée lors d'une reconversion. Cette approche rejoint la cohérence entre la sémantique du lieu qui se traduit par le choix de l'usage, et l'intervention qui fait appel aux théories de l'architecture et notamment celles de la restauration. Entre sens et forme, quel usage et quelle intervention architecturale pour quelles églises ? Cette approche dialectique constitue l'objet du chapitre suivant.

¹³⁷² Marie-Dina SALVIONE-DESCHAMPS, *Décrire l'indicible*, op. cit., p. 347.

¹³⁷³ Jean-Michel LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, op. cit., p. 79.

Chapitre 6 : RECONVERSION : UN PROGRAMME DE RÉANIMATION ENTRE SEMANTIQUE DE L'USAGE ET INTERVENTION ARCHITECTURALE

La reconversion d'une église doit être un événement en soi, exactement comme l'a été sa construction lors de la création de la paroisse. Or, les projets sont souvent décriés soit du fait de leur nouvel usage lorsqu'il est considéré comme inapproprié dans un tel lieu, soit car l'intervention architecturale est perçue comme un acte irrespectueux. Au regard du caractère affectif et de l'importance d'une église dans les représentations collectives, entre sémantique de l'usage et geste architectural, des choix appropriés doivent être faits. Il en va de l'aboutissement et de la réussite du projet qui dépend directement de son acceptabilité sociale.

Dans cette logique, André Corboz parle d'un « programme de la réanimation »¹³⁷⁴, dont le mécanisme doit considérer différents paramètres. Il doit rassembler d'une part, la « compatibilité qualitative »¹³⁷⁵ ou sémantique de l'édifice en tant que théorie de la signification comparable à celle du langage humain¹³⁷⁶, et d'autre part, une attitude guidée par une approche théorique pour justifier scientifiquement l'intervention architecturale¹³⁷⁷. L'approche en deux temps, vise à donner des outils pratiques et théoriques pour trouver l'équilibre dans un projet de reconversion. Il est d'abord question du choix du « bon usage », par une mise en perspective de l'évolution des pratiques de réutilisation d'édifices patrimoniaux et du panel qui existe aujourd'hui. Les différents nouveaux usages mis en lumière par le recensement, constituent la base de cette prospective organisée par catégorie d'usages publics et privés à travers des domaines culturel, social, associatif, sportif, institutionnel, résidentiel, tertiaire, etc.¹³⁷⁸. Cependant, pour ne pas se limiter aux seuls exemples de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne qui ne sont pas représentatifs de tout ce qui peut se faire au niveau national, européen et international, d'autres usages sont présentées pour ouvrir le champ des possibles. Par rapport au sens attribué de manière collective à une église, la compatibilité du nouvel usage entre alors en jeu. Elle est ici étudiée à travers son aspect sémantique et fonctionnel.

Du « squat » au projet architectural, il s'agit ensuite de proposer des interventions appropriées vis-à-vis de la typologie et de la capacité de l'église, au regard des doctrines existantes qui, comme le souligne Jean-

¹³⁷⁴ André CORBOZ, « Esquisse d'une méthodologie de la réanimation », *op. cit.*, p. 272.

¹³⁷⁵ *Ibid.*, p. 270.

¹³⁷⁶ Pierre BOUDON, *L'architecture des lieux: sémantique de l'édification et du territoire*, Gollion, Infolio, Projet & théorie, 2013.

¹³⁷⁷ *Ibid.*, p. 262.

¹³⁷⁸ Pour encore plus de détails voir le Volume II Annexes qui compile toutes les fiches d'inventaires.

Michel Leniaud, ont historiquement toujours créé des débats parfois violents autour des églises¹³⁷⁹. La reconversion d'un édifice implique deux étapes d'interventions. Une première attitude, qui se traduit par une action de restauration, vise à se positionner par rapport au bâti existant en fonction de son état de conservation. La seconde porte sur la mise en forme du nouvel usage, qui donne naissance à une création architecturale. Il s'agit ici dans un premier temps d'exposer deux théories majeures et opposées de la restauration. La sélection de ces doctrines se justifie par le fait que toutes les deux soutiennent la priorité du présent sur le passé, dans une dynamique apportée par un nouvel usage qui nécessite des adaptations, voire des ajouts. À travers deux grandes figures incontournables, Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc et Cesare Brandi, la restauration stylistique et la restauration critique sont développées. Leur connaissance permet d'envisager une posture actuelle visant à conserver puis actualiser le bâtiment-église lorsqu'il est investi par une nouvelle fonction. L'actualisation d'un bâtiment patrimonial est, dans un second temps, le résultat de la relation entre l'ancien et le nouvel élément contemporain créé. À travers trois scénarios définis par Alexandra Georgescu Paquin, nous verrons comment positionner cette création architecturale, aujourd'hui voulue lisible¹³⁸⁰ et réversible¹³⁸¹, pour traduire la nouvelle fonction et la nouvelle vie d'un édifice.

De nombreux échanges informels sur le terrain, apportent le témoignage d'une remise en débat perpétuelle quant au « bon usage » et au « bon geste architectural ». En effet, comme chaque nouveau projet est la source de mobilisations citoyennes et patrimoniales, ce chapitre tente d'apporter des éclairages à une réflexion, en cours, sur l'attitude appropriée lors de la reconversion d'une église, du point de vue du nouveau programme et du geste architectural.

¹³⁷⁹ Jean-Michel Leniaud, *Les cathédrales au XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 11.

¹³⁸⁰ Emmanuelle REAL, « Reconversions. L'architecture industrielle réinventée », *op.cit.*, p. 51.

¹³⁸¹ André CORBOZ, « Esquisse d'une méthodologie de la réanimation », *op.cit.*, p. 267.

6.1 Quels usages ?

Comme le souligne Lucie K. Morisset et Luc Noppen, « une large partie du XX^e siècle peut nous livrer une expérience considérable en matière de conversion »¹³⁸². Afin de proposer une vue d'ensemble de ce qui a été fait sur le territoire d'étude, les exemples de reconversion répertoriés par l'inventaire sont ici détaillés comme des leçons de l'histoire pour envisager plus sereinement ce qui se fera. Néanmoins, pour ne pas se limiter aux usages rencontrés, les types d'usages sont abordés plus largement à travers leur aspect public et privé, paramètre juridique mais également symbolique qui touchent de près la sémantique du lieu et de son usage.

Par ailleurs, le choix de ces usages doit prendre en considération le temps long du patrimoine et non pas le temps court de la vie fonctionnelle d'un édifice ou des aléas de l'économie. Pour cela, les spécialistes québécois préconisent « la mise en cocon » (*mothballing*) des églises, pour « s'assurer maintenant que celles que nous aimons survivent longtemps et, en cette voie, optimiser le corpus des églises en le contingentant d'après la valeur d'usage (celle que l'on projette), sur un horizon de vingt ou vingt-cinq ans »¹³⁸³. Ils ne cessent de répéter que sans projet, plus d'église. Pour eux, la reprise commence non pas là où l'on plaque au monument n'importe quelle fonction, mais lorsqu'on pose « la question définitoire de la valeur d'usage : de quoi a-t-on besoin ici, dans cette ville, dans ce quartier et qu'y requerra-t-on, dans dix, vingt ou trente ans ? »¹³⁸⁴. Ils considèrent que le reste n'est qu'une question d'ampleur du geste architectural, mesuré à l'aune de l'affection de la collectivité pour le bâtiment.

6.1.1 Des leçons de l'histoire

L'observation des pratiques de réutilisation des édifices dans le temps montre une évolution liée à la naissance de la conscience patrimoniale au XIX^e siècle. Les exemples de transformation d'églises constituent aujourd'hui de véritables outils de communication, servant de référentiels pour les propriétaires et/ou affectataires en questionnement quant à l'usage d'une église.

6.1.1.1 De l'usage spontané à l'usage rationnel

L'histoire et l'usage des bâtiments anciens démontrent une spontanéité historiquement observée vis-à-vis de la pratique de leur réutilisation. L'analyse de ces habitudes fonctionnelles révèle une évolution de plus

¹³⁸² Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *op. cit.*, p. 9.

¹³⁸³ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec: un patrimoine à réinventer*, *op. cit.*, p. 338.

¹³⁸⁴ *Ibid.*, p. 360.

en plus prudente et réfléchie, voire de plus en plus conservatrice, lorsqu'il s'agit de réutiliser un édifice ancien. François Enaud, inspecteur général des MH (1959-1989), évoque les « bons » et les « mauvais » usages des monuments¹³⁸⁵, à travers l'identification de trois phases historiques : l'usage spontané, de la préhistoire à la fin de l'Ancien Régime, l'usage sauvage, de la Révolution au début du XIX^e siècle, et l'usage rationnel¹³⁸⁶, qui a pris naissance contre le vandalisme fréquent à cette époque. Les bâtiments anciens sont chronologiquement réutilisés selon ces trois principes et les églises n'échappent pas à cette logique.

En effet, à la Révolution française, l'épisode des ventes des biens nationaux a révélé de nombreux usages envisagés, et parfois même mis en place, dans les églises. À Lyon par exemple, l'église des Cordeliers est successivement devenue une remise, un dépôt à fourrage, un atelier de tente, une salle d'escrime et un cirque où venaient s'exercer les jeunes gens qui apprenaient à monter à cheval¹³⁸⁷. D'ailleurs sur la centaine d'églises qui existaient avant la Révolution, seules trois ont été réservées au culte en 1795 : Saint-Nizier, Saint-Paul et Saint-Just. Tandis que celles mises en vente n'ont pas toutes trouvé preneurs, des activités commerciales ou de manufactures ont été proposées comme par exemple des passages couverts à boutiques, un temps envisagés pour les églises de Saint-Nizier et de Saint-Bonaventure¹³⁸⁸. À Saint-Étienne, la Grand'Église est transformée en forge pour fabriquer fusils et canons¹³⁸⁹ alors que l'église Saint-Louis sert entre autre de salle de bal, de conférence et de théâtre¹³⁹⁰. Après ces usages « sauvages », certaines églises sont rendues au culte alors que d'autres conservent un nouvel usage par leur privatisation. Ces mutations sont observées jusqu'au début du XX^e siècle où l'année 1905 marque une nouvelle vague de transformations, comme évoqué précédemment dans les résultats de l'inventaire¹³⁹¹.

« Transformations, conversions et recyclages d'églises ne sont donc pas choses nouvelles »¹³⁹², en revanche notre considération du patrimoine et des valeurs du monument ont changé. La principale considération des années 1930 qui consistait à œuvrer en fonction de la valeur d'usage, autrement dit de l'utilité du bâtiment et de l'utilisation de sa surface, a été inversée dans les années 1970 et 1980. La conservation était alors posée comme un objectif en soi, « ne tenant compte que des seules valeurs d'existence: l'âge (la vieille église), l'art (la belle église), la matérialité (l'église solide) et la position (l'église

¹³⁸⁵ François ENAUD, « Du bon et du mauvais usage des monuments anciens, essai d'interprétation historique », *op.cit.*

¹³⁸⁶ Philippe CIEREN, « Réflexion sur la reconversion des lieux de culte au cours de l'histoire », *op. cit.*, p. 29.

¹³⁸⁷ Dominique BERTIN et Nathalie MATHIAN, *Lyon: silhouettes d'une ville recomposée*, *op.cit.*, p. 17.

¹³⁸⁸ *Ibid.*

¹³⁸⁹ Jörn GARLEFF et Luc PECQUET, *Guide d'architecture Saint-Etienne-Firminy*, *op. cit.*, p. 27.

¹³⁹⁰ *Ibid.*, p. 29.

¹³⁹¹ Voir Partie II, Chapitre 4, 4.3.2.2 Approche chronologique.

¹³⁹² Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *op. cit.*, p. 9.

qui domine le village) »¹³⁹³. L'intention de réutilisation est alors centrée sur la volonté de conservation, à travers les qualités de l'édifice, au détriment de l'usage. Alors qu'elle pourrait être intégrée à la démarche et au processus de patrimonialisation dès le départ, la question de la nouvelle fonction est souvent relayée au second plan et abordée en toute fin de la démarche.

Les usages auxquels ont été reconverties les églises forment un vaste panorama. En présenter quelques-uns permet d'évaluer leur rôle dans la conservation d'anciennes églises dont l'activité culturelle était en cours de disparition sinon abandonnée.

6.1.1.2 Des fiches comme outil référentiel pour les propriétaires et affectataires

L'inventaire mené dans le cadre de notre recherche a permis de mettre à jour des exemples de reconversion d'églises de typologies variées et à différentes époques. Le panel de ces mutations, reconversion mixte ou totale, collecté à travers les fiches d'inventaire¹³⁹⁴, constitue un véritable outil de connaissance, de diffusion et d'aide à la décision lorsqu'une municipalité ou une paroisse s'interroge sur l'avenir d'une église. Après une étude documentaire, des recherches archivistiques et une enquête de terrain, l'information compilée permet de comprendre les rouages et les logiques de projets considérés comme « réussis » car encore visible aujourd'hui. À plus long terme, la connaissance de ces cas de transformations à travers leurs aspects positifs comme négatifs, permet une mise en réseau des acteurs dont le témoignage auprès d'autres collectivités, constitue un élément instructif pour d'autres projets.

6.1.1.3 Reconversion publique ou privée : questions d'usage et de propriété

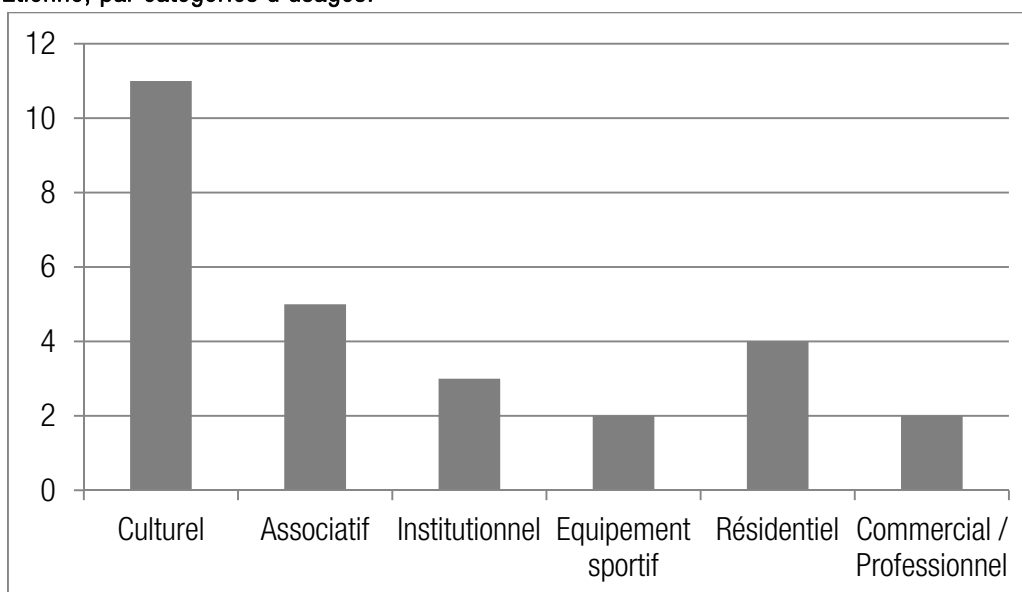
Le recensement des églises et chapelles paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne montre que sur le total des 27 reconversions (4 mixtes et 23 totales), 11 concernent des projets à usage culturel¹³⁹⁵, 5 ont des vocations associatives, 4 églises ont été reconverties par un usage résidentiel, 3 par un usage institutionnel, 2 par un équipement sportif et 2 également par une utilisation commerciale et professionnelle.

¹³⁹³ Ibid.

¹³⁹⁴ Voir le Volume II Annexes qui compile les fiches d'inventaire des reconversions totales et des reconversions mixtes.

¹³⁹⁵ Voir Partie II, Chapitre 4,

Figure 6.1 : Églises et chapelles paroissiales reconverties de façon totale et mixte de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne, par catégories d'usages.



Source : MMP, 2018.

Ces chiffres sont révélateurs du sondage mené en 1980¹³⁹⁶, qui laissait paraître que les Français préféraient une utilisation culturelle pour une église désaffectée : 42 % étaient pour que les églises soient simplement conservées et entretenues pour être visitées, 30 % étaient pour l'utilisation en musée, 26 % en salle de spectacles (théâtre, concerts), 9 % en bibliothèque municipale¹³⁹⁷, 5 % en maison de repos ou de retraite¹³⁹⁸, 5 % en syndicat d'initiative¹³⁹⁹, 2 % en magasin de vente des produits de la région, 2 % en « autre chose », 1 % en service administratif tel que mairie, caisse de sécurité sociale, etc., 1 % en gymnase et 1% en ensemble de logements.

Quant aux élus, ils répondaient à la question de savoir comment reconverter un bâtiment ancien, non spécifiquement une église, en préconisant majoritairement des solutions culturelles : un musée (42 %), une bibliothèque (34%), une salle de spectacle (33 %). L'usage sportif (10 %) ou l'action médico-sociale (crèche 8 % et centre médical 5 %) se manifestaient peu dans leur conception. Un quart d'entre eux aurait consenti à transformer un ancien édifice en logements et 16 % soit en bureaux, soit en commerces¹⁴⁰⁰.

Ces représentations mentales à l'œuvre depuis des décennies se traduisent dans les reconversions observées aujourd'hui. Le panorama des usages inventoriés laisse entrevoir une première distinction entre les usages publics et les usages privés. La nuance « public-privé » se poursuit jusqu'à la propriété en

¹³⁹⁶ Sondage ARCMC, « Éléments d'information sur les attitudes des Français à l'égard de leur patrimoine culturel » juillet 1980, dans Bernadette DUBOSCOQ *et al.*, *Eglises, chapelles et temples de France: un bien commun familier et menacé*, op. cit., p. 15.

¹³⁹⁷ Contre 28 % concernant l'usage d'un ancien château désaffecté.

¹³⁹⁸ Contre 30 % concernant l'usage d'un ancien château désaffecté.

¹³⁹⁹ Contre 19 % concernant l'usage d'un ancien château désaffecté.

¹⁴⁰⁰ Bernadette DUBOSCOQ *et al.*, *Eglises, chapelles et temples de France: un bien commun familier et menacé*, op. cit., p. 16.

différenciant une église de propriété privée destinée à un usage qui l'ouvre au public, une église de propriété privée destinée à un usage privé et une église de propriété publique destinée à un usage public. Dans la prospection menée autour d'usages potentiels, les questions de la propriété et du porteur de projet semblent primordiales. L'expérience québécoise permet aujourd'hui à la province de tirer la conclusion que la conservation du « patrimoine ecclésial par l'entreprise privée n'est pas une solution, surtout lorsqu'il s'agit d'églises monumentales »¹⁴⁰¹. Si les spécialistes observent que la reprise des églises par des propriétaires privés à des fins commerciales est dans la plupart des cas un échec et finit par aboutir à la désaffectation et démolition des bâtiments¹⁴⁰², il semble tout de même nécessaire de se pencher sur les exemples français.

En ce sens, les usages dont la vocation maintient l'intérêt collectif, et donc la propriété publique voire même la domanialité publique¹⁴⁰³, sont traités dans un premier temps. Les usages privés sont évoqués ensuite car ils apparaissent parfois comme l'unique solution dans un contexte de baisse de dotation des municipalités. Les usages présentés sont issus des exemples provenant du travail de l'inventaire¹⁴⁰⁴, toutefois au-delà des exemples locaux ils sont illustrés par des réalisations nationales, européennes et internationales. Le panel présente des usages culturels (incluant médiathèque, salle d'exposition, lieu culturel, théâtre, salle de spectacle et cinéma), associatif, institutionnel (incluant institution civile et religieuse), sportif, résidentiel ainsi que commercial et professionnel.

6.1.2 Usages publics

6.1.2.1 Culturel

Parmi les usages culturels évoqués ci-après, l'aspect touristique n'est pas abordé car comme le souligne Lucie K. Morisset et Luc Noppen « admettre qu'on ne sauvera pas les églises avec le tourisme, mais avec un projet, c'est aussi reconnaître, [...], la primauté de la valeur d'usage dans le statut qui distingue " ce qui est patrimoine " de ce qui ne l'est pas »¹⁴⁰⁵.

Musée / Salle d'exposition / Centre d'interprétation

Compatibilité sémantique

Spontanément, la conservation d'un édifice est associée à une certaine muséification. Cette attitude est d'autant plus présente lorsqu'il s'agit d'une église au regard des œuvres et de l'architecture qui la composent, largement reconnus sur le plan patrimonial. Une église transformée en musée semble donc

¹⁴⁰¹ Luc NOPPEN, « Les églises du Québec: un patrimoine qui se réinvente au jour le jour », *op. cit.*, p. 45.

¹⁴⁰² Luc NOPPEN et Lyne BERNIER, « Des églises de plus en plus municipales ? 1ère partie », *op. cit.*, p. 5.

¹⁴⁰³ Voir Partie I, Chapitre 3, 3.1.3.1 Domaine public ou privé : une décision communale voire inter communale.

¹⁴⁰⁴ Voir Partie II, Chapitre 4, 4.3.3.3 Reconversion totale, *Panorama des catégories d'usages*.

¹⁴⁰⁵ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec: un patrimoine à réinventer*, *op. cit.*, p. 336.

une continuité logique pour certains malgré les contraintes que supposent la programmation muséale, nous le verrons. La définition référence au niveau international considère qu'un musée :

« est une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation »¹⁴⁰⁶.

Cette conception laisse entrevoir une compatibilité sémantique importante et en adéquation avec la représentation collective d'une église qui, comme nous l'avons évoqué, se réfère au concept de « bien commun ».

Compatibilité fonctionnelle

Le processus de muséification qui consiste à conserver au maximum l'esthétique des édifices, est souvent, et de plus en plus décrié de nos jours, car il semble négliger dans beaucoup de cas, les aspects fonctionnels et socioéconomiques. Au-delà de la petite salle culturelle locale mise à la disposition des habitants et associations dont le projet consiste à vider la nef pour utiliser l'espace qualitatif comme cadre d'exposition – exemple rencontré dans l'ancienne église Saint-André à Montagny (69)¹⁴⁰⁷ –, Lucie K. Morisset et Luc Noppen mettent en garde vis-à-vis de la complexité de la mise en place d'un musée officiel.

Figure 6.2 : Salle d'exposition, ancienne église Saint-André du bourg, Montagny (69).



Source : photo. MMP, 2017.

¹⁴⁰⁶ Définition du Conseil international des musées (ICOM), adoptés par la 22^e Assemblée générale à Vienne, en Autriche, le 24 août 2007, en ligne : <<http://icom.museum/la-vision/definition-du-musee/L/2/>>, consulté le 4 avril 2018.

¹⁴⁰⁷ Voir Volume II Annexe, fiche d'inventaire 69136_2.

Ce programme suppose une fonction de collection et d'exposition d'objets, qui appelle une programmation des plus complexes¹⁴⁰⁸. Elle doit intégrer les contraintes de températures, d'éclairage et d'humidité qui s'appliquent de façon aussi sévère aux zones d'exposition qu'aux espaces cachés destinés au stockage des fonds muséaux. La reconversion d'une église en musée peut dès lors sembler une solution délicate à mettre en œuvre. Á Lyon, après avoir servi d'espace de stockage pour la ville puis de réserve au Musée des Beaux-Arts depuis sa désaffectation en 1907¹⁴⁰⁹, l'ancienne église Saint-Pierre est devenue une salle d'exposition¹⁴¹⁰. Attenante à l'ancien couvent dont elle était la chapelle à l'origine, elle accueille grâce à sa hauteur, les sculptures monumentales des XIX^e et XX^e siècles ainsi que des œuvres de grand format ne pouvant être exposées ailleurs dans le musée.

Figure 6.3 : Musée des Beaux arts, ancienne église Saint-Pierre, Lyon (69).



Source : photo. J. Meynier, 2018.

Face aux exigences de la muséographie moderne, les multiples défauts qui affectent les chapelles et les églises anciennes ont dévié les vocations muséales en centres d'interprétation, dont l'aménagement est plus souple. Ainsi, des salles d'exposition ont vu le jour dans des petites églises et chapelles, ouvertes souvent de façon saisonnière. Par cet usage, l'église s'inscrit alors dans un réseau touristico-culturel tout en apportant une autre fonction à la simple, bien qu'appréciée, contemplation. Elle est le réceptacle et la diffusion de connaissances d'une ville, d'un village voire d'un territoire entier. Cette transposition ne se pratique pas si aisément car l'institutionnalisation d'un tel centre requiert des espaces de fonctionnement interne et d'accueil du public¹⁴¹¹. Si la surface n'atteint pas les 350 m², le minimum requis, cela suppose d'ajouter des annexes à l'église¹⁴¹². En effet, certaines fonctions peuvent être séparées dans différents bâtiments voir dans différents sites. Ainsi, la sacristie et le presbytère, souvent proches de l'église,

¹⁴⁰⁸ Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *op. cit.*, p. 16.

¹⁴⁰⁹ Dominique BERTIN, Nicolas REVEYRON et Jean-François REYNAUD, *Lyon et ses églises guide*, *op. cit.*, p. 67.

¹⁴¹⁰ Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 69381_6.

¹⁴¹¹ Des espaces privatifs tels que des bureaux et des espaces de stockage et quatre surfaces distinctes pour l'accueil du public: exposition permanente et temporaire, centre de documentation, ateliers pédagogiques, salle de conférences.

¹⁴¹² Odile BOUSQUET, *Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine : mode d'emploi*, Paris, Ministère de la culture et de la communication, Direction de l'architecture et du patrimoine, 2007, 80 p.

peuvent constituer ces espaces en réseaux et en écho à la nef. Ce type d'organisation est visible dans le Musée des vieilles pierres de la commune de Chazay-d'Azergues (69)¹⁴¹³. Si l'ensemble du musée prend place dans différents bâtiments anciens agrégés au cours du temps, un de ses composants n'est autre qu'une partie de la première église du village. Dans cet espace, l'histoire du village et notamment celle de l'église Saint-Pierre, sont exposées par l'intermédiaire de plans et de maquettes.

Figure 6.4 : Musée des vieilles pierres, ancienne église Saint-Pierre, Chazay d'Azergues (69).



Source : photo. MMP, 2017.

Toutefois, l'espace religieux esthétiquement et fortement connoté, peut aller à l'encontre de la neutralité du cadre muséal qui a pour vocation de laisser s'exprimer l'objet exposé. Le décor parfois chargé, peut détourner le sens des expositions mais là encore, il convient de mener une évaluation patrimoniale et une datation de la présence de ces éléments pour envisager leur conservation ou leur retrait lorsqu'un tel projet est envisagé.

Bibliothèque / Médiathèque

Compatibilité sémantique

Le recueillement et le silence inspirés par l'usage culturel et la bibliothèque amorcent une certaine compatibilité dans les représentations collectives¹⁴¹⁴. De plus, l'évolution du concept de la bibliothèque, qui est passé d'un espace calme destiné à une élite à une vocation davantage sociale d'équipement culturel, telle une médiathèque, rejoint les enjeux de proximité d'une église. Jadis elle constituait le lieu de rassemblement de la population locale, tel un organe névralgique du territoire¹⁴¹⁵. Aujourd'hui, le réseau des églises peut faire écho au schéma de fonctionnement des nouvelles médiathèques conçues en écosystème, à l'image de celui établi pour la communauté de communes de Lezoux, qui répond notamment aux problématiques des regroupements territoriaux.

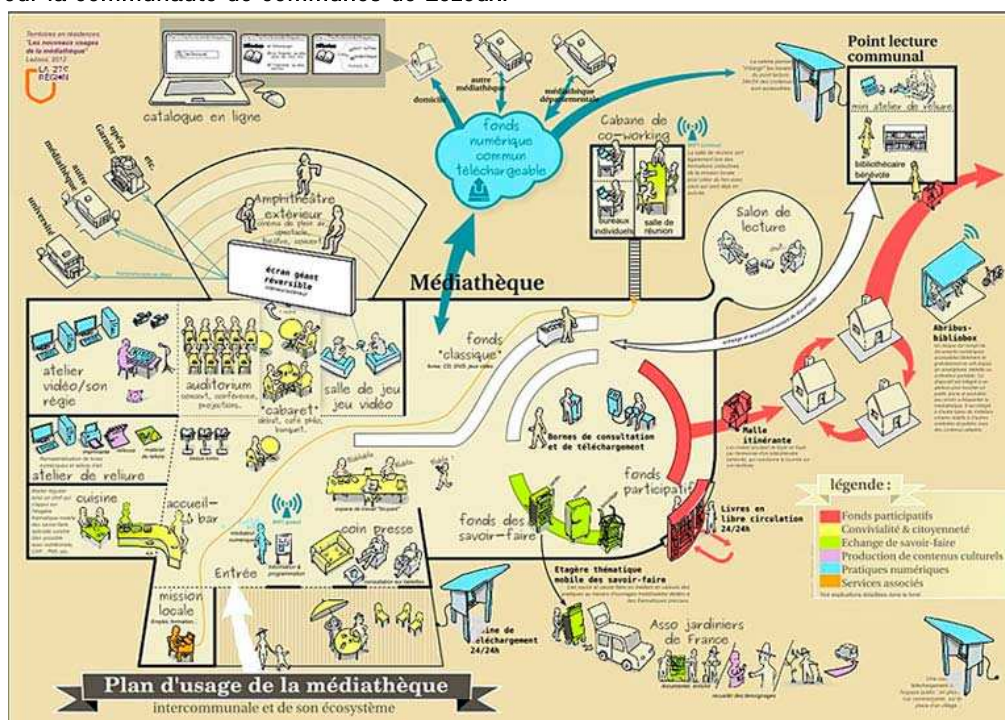
¹⁴¹³ Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 69052_1.

¹⁴¹⁴ Phuong-Vy NGUYEN, *Conversion des églises désaffectées de Montréal en bibliothèques. Etat de la question et étude du potentiel de reconversion de certaines églises montréalaises en bibliothèques*, Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, Université de Mons Faculté Polytechnique, 2013, p. 23.

¹⁴¹⁵ Justine BONHOMME, *Une seconde vie pour les églises rurales du Québec*, op.cit., p. 20.

Par ailleurs la figure primitive de l'église fait référence au premier lieu de sociabilité, de culture et d'enseignement pour les populations d'alors. L'usage d'une église en bibliothèque ne ferait que poursuivre cette vocation instructrice, en adéquation avec la culture et les connaissances d'aujourd'hui.

Figure 6.5 : Plan d'usage de la médiathèque intercommunale et de son écosystème, réalisé par la 27^e Région pour la communauté de communes de Lezoux.



Source : France et Ministère de la Culture et de la Communication, *Concevoir et construire une bibliothèque : du projet au fonctionnement*, 2016, p. 27.

Compatibilité fonctionnelle

La programmation d'une bibliothèque, structure municipale de quartier ou de village ne conservant pas de fonds précieux, peut se résumer à deux volets : le stockage de livres et une salle de lecture qui peuvent être le même espace. Il semble donc assez simple de faire d'une église une bibliothèque, en remplaçant les bancs par des rayonnages en ponctuant l'espace de zones de lecture. Toutefois, dans une société de plus en plus dématérialisée et connectée, le concept même de la bibliothèque traditionnelle se métamorphose pour s'ouvrir à de nouveaux médias de communication accessibles à tous les usagers. La bibliothèque, devenue médiathèque, se démocratise et propose une variété d'espaces où « chacun doit pouvoir trouver sa place au sein d'un équipement qui tend à la fois à favoriser l'intimité, le recueillement, le partage des savoirs et l'expérience de la culture »¹⁴¹⁶. La configuration doit être pourvue d'espaces assignés à différents usages, comme la lecture, l'écoute de musique, le visionnage de film, le travail en groupe, la diffusion culturelle. Les nouveaux enjeux portés au niveau national, consistent à penser les

¹⁴¹⁶ Ministère de la culture et de la communication, *Concevoir et construire une bibliothèque: du projet au fonctionnement*, 2016, p. 26.

médiathèques comme un service de proximité inscrit dans le territoire qui permet à la fois le développement de la sphère intime et l'ouverture au monde, à travers une diversité de supports et de collections¹⁴¹⁷.

Contrairement à ces apparentes prédispositions, l'inventaire ne recense que deux anciens édifices culturels aménagés en bibliothèque. Malgré la protection patrimoniale de son clocher¹⁴¹⁸, l'ancienne chapelle Sainte-Catherine à Saint-Marcellin-en-Forez (42), a échappé *in extremis* à la démolition, grâce à l'association Saint-Marcellin Patrimoine Vivant créée en 1993 pour sa défense. Un groupe d'habitants a proposé à la mairie propriétaire de transférer la bibliothèque existante et non adaptée dans l'ancien lieu de culte désacralisé depuis 1882 qui lui servait d'entrepôt de stockage¹⁴¹⁹. Ainsi, depuis 1998 l'ancienne chapelle est redevenue un lieu de rencontres et d'échanges pour le village¹⁴²⁰.

La commune de Saint-Martin-la-Plaine abrite l'autre exemple d'utilisation de l'ancienne église du village, devenue mairie en 1865, puis bibliothèque et salle associative vers 1980¹⁴²¹.

Ces deux exemples ont été réalisés dans des petits édifices historiques, par des petites communes proches du milieu rural.

Figure 6.6 : Médiathèque, ancienne chapelle Sainte-Catherine (XIII^e, XV^e), Saint-Marcellin-en-Forez (42).



Source : photo. MMP, 2017.

¹⁴¹⁷ Erik ORSENA, *Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain* [Rapport], Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2018, 70 p.

¹⁴¹⁸ IMH en 1978, voir base Mérimée fiche PA00117644.

¹⁴¹⁹ Entretien et visite avec Chantal Mandon présidente de l'association Saint-Marcellin patrimoine vivant, le 13 janvier 2017.

¹⁴²⁰ Voir Volume II Annexes fiche d'inventaire 42256_1.

¹⁴²¹ Voir Volume II Annexes fiche d'inventaire 42259_2.

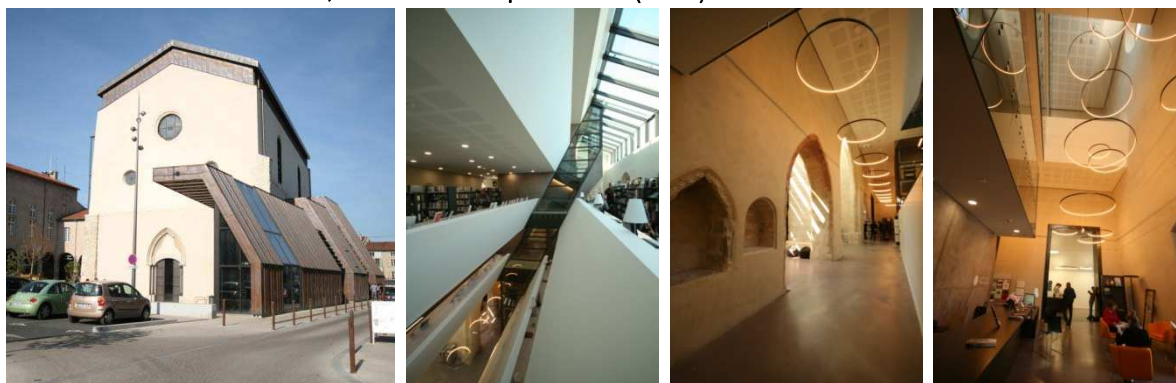
Figure 6.7 : Médiathèque, ancienne église Saint-Martin (XVII^e), Saint-Martin-la-Plaine (42).



Source : photo. extérieure J.-M. Robert, Clochers.org, 2013 ; carte postale, Delcampe, n.d.

L'implantation des églises, leur usage historique et le sens de leur espace, laissent également entrevoir une grande compatibilité pratique. Il reste toutefois à anticiper une évolution qui tend vers une dématérialisation des supports de lecture que ce soit les livres et davantage les périodiques. La médiathèque deviendra pleinement un lieu de communication et de sociabilité avec des zones, d'expositions, un amphithéâtre, voire même un café comme il en existe déjà¹⁴²². Le concept de « troisième lieu » émerge de ces évolutions, nous y reviendrons. Dans cet esprit, la médiathèque de Montbrison qui a récemment investi l'ancienne église du Couvent des Cordeliers, est un bel exemple. Divisé en quatre niveaux par pôles¹⁴²³, l'ancien volume de l'église offre différents types d'espaces pour tous les âges. L'accueil est accompagné d'un espace de type café-bar où les journaux quotidiens sont disponibles, et d'un auditorium. Les étages comprennent des zones de lectures et de travail, des espaces de visionnages, de jeux, ou encore des zones avec des tapis et du mobilier bas adapté aux enfants.

Figure 6.8 : Médiathèque, ancienne église du Couvent des Cordeliers (XIII^e), Montbrison (42), atelier Rivat architecture et Croisée d'archi, architectes du patrimoine (2017).



¹⁴²² Par exemple, à la bibliothèque municipale de Lyon un café a été aménagé dans l'extension, tout comme la nouvelle médiathèque de Bron qui accueille un café dans son entrée. Dans cet esprit, la future médiathèque de Vaulx-en-Verin a été conçue comme un lieu hybride articulé autour de cinq univers offrant des informations, des services, des ressources et des espaces dans les domaines de la lecture publique, du numérique, de la vie sociale et associative ou des loisirs. Construite par l'architecte Rudy Ricciotti elle ouvrira ses portes en 2020.

¹⁴²³ Du rez-de-chaussée au 4^{ème} étage : accueil, pôle ados multimédia, pôle enfants, pôle adultes et pôle administratif.



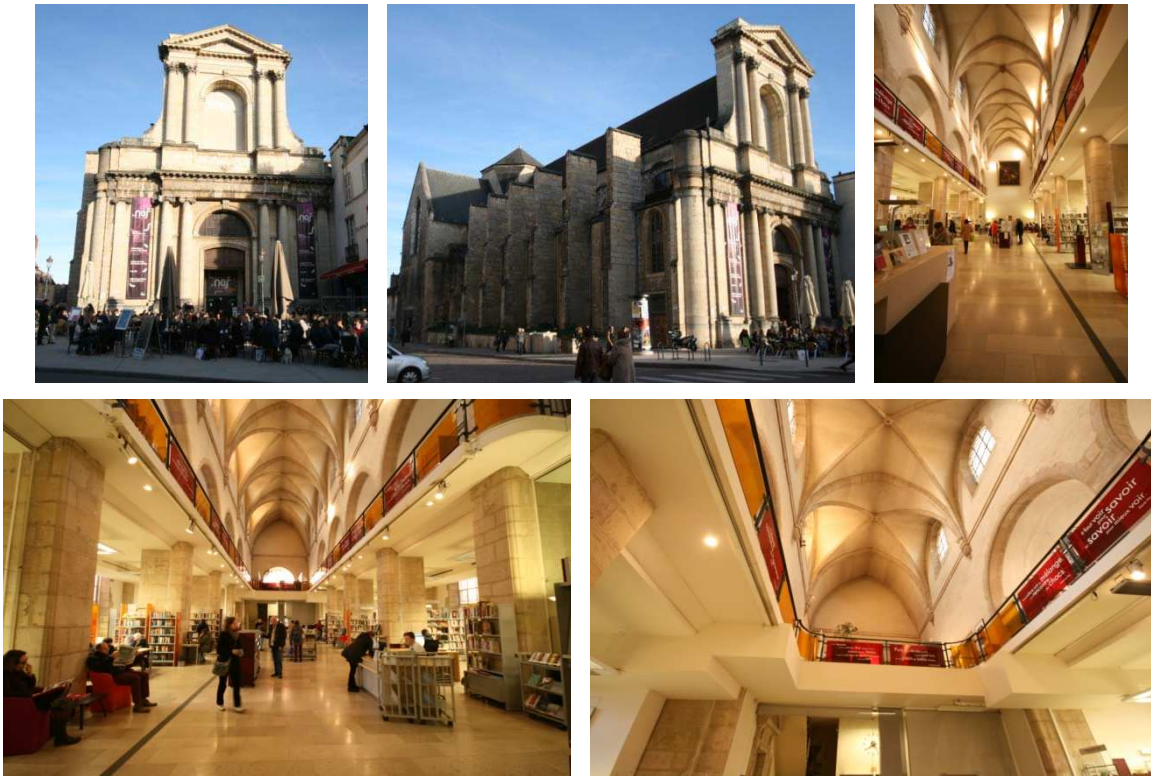
Source : photo. MMP, 2017.

Bien sur, la reconversion d'une église en bibliothèque ou médiathèque nécessite certaines installations mécaniques et techniques. La plus grande difficulté réside dans l'éclairage d'un espace sombre en général, qui nécessite un taux de lumière propice à la lecture et à la rencontre. À partir de trois cas de figures, les plus répandus, des solutions ont émergé¹⁴²⁴. Alors qu'une charpente apparente en bois facilite la mise en place d'un éclairage artificiel, la voûte éclairée de manière indirecte peut contribuer à l'éclairement du volume. Des luminaires suspendus à l'image de certains lustres d'églises, peuvent également participer à la luminosité tout en décorant et renforçant la verticalité de la nef. Sinon, il convient de revenir à la solution de la bibliothèque traditionnelle, en privilégiant des points lumineux ciblés comme des lampes de lecture disposées sur les tables ou encore du mobilier, comme les rayonnages, qui intègre discrètement l'éclairage.

D'ailleurs, les solutions techniques liées à l'éclairage et à la lumière naturelle comme aux équipements de chauffage et de ventilation, sont inhérentes à l'intensité patrimoniale de son intérieur et de ses vitraux. Ce constat rejoint plus largement les problématiques d'interventions en fonction de la typologie des édifices qui permettent ou non des ajouts (éléments techniques apparents), des retraits (vitraux, mobiliers, etc.). Plus l'édifice est en bon état et décoré, plus l'intervention se voudra discrète pour ne pas dénaturer la vision d'ensemble et la valeur d'art. Plus l'édifice est endommagé, abîmé et nécessite des réparations, plus la reconversion permet l'intégration de nouveaux éléments tout en gardant les marques de la figure ecclésiastique et ses valeurs d'âge, d'art et de matérialité. Ces préconisations valent d'ailleurs pour tous les autres usages qui nécessitent des équipements techniques nouveaux. En ce sens, contrairement à l'ancienne église de Montbrison dont le volume et la toiture ont été totalement revisités, l'ancienne église Saint-Étienne de Dijon, transformée en bibliothèque, conserve davantage l'espace initial culturel. Le lieu est organisé sur deux niveaux autour d'un espace central laissé libre, à l'image de l'ancienne nef. La principale intervention consiste à diviser la hauteur des bas-côtés de manière à conserver au maximum les volumes initiaux.

¹⁴²⁴ Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », op. cit., p. 11.

Figure 6.9 : La Nef bibliothèque, ancienne église Saint-Étienne (XI^e), Dijon (21).



Source : photo. MMP, 2017.

Salle de spectacle / Théâtre, danse, musique, pratiques artistiques

Compatibilité sémantique

« Une église est, par définition et par destination, une salle de spectacle; que le chœur y accueille des concerts, pièces de théâtres ou autres événements ne tient, somme toute, que d'une laïcisation du divertissement. »¹⁴²⁵. Une église comporte un aspect comparable à une salle de spectacle, avec un chœur surélevé servant de scène et de multiples bancs pour le public¹⁴²⁶. D'ailleurs, des concerts de musique ou de chorale sont spontanément organisés dans les églises. La reconversion d'une église en salle de spectacle semble donc avoir peu d'impact sur la symbolique sémantique puisque le nouvel usage représente une forme de continuité naturelle et logique de la fonction initiale. Au premier regard, il suffirait donc de changer de type de représentation pour de nouveau attirer un public nombreux, or la mise en œuvre de spectacles est techniquement bien plus exigeante.

Compatibilité fonctionnelle

De façon pragmatique les espaces sont assez logiquement définis par une scène et une salle préexistantes. Cependant, ce type d'équipement ne se résume pas à ces deux installations. Si la salle

¹⁴²⁵ Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *op. cit.*, p. 14.

¹⁴²⁶ Luc Noppen et Lucie K. Morisset vont même jusqu'à pousser la comparaison entre la forme en plan et les différents types de théâtres, voir Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec: un patrimoine à réinventer*, *op. cit.*, p. 354.

occupe entièrement la nef, un espace quasiment équivalent est nécessaire pour l'accueil des spectateurs. Les installations techniques (installations de son, de lumière, de décors scéniques, loges des artistes, régie, etc.) que requièrent ce programme, nécessitent aussi des espaces annexes en lien soit avec la scène, soit avec la salle, parfois les deux. Concrètement, la reconversion d'une église en salle de spectacles exige un espace supplémentaire une fois et demie plus grand, en dessous, derrière ou à côté¹⁴²⁷. Par exemple, l'aménagement de quais de déchargement est inévitable comme l'illustre la reconversion de l'ancienne église de la Saulaie en centre de création artistique : Le Bac à traïlle¹⁴²⁸. Racheté par la municipalité d'Oullins, cet ancien lieu de culte est à la fois une salle de représentations et de répétitions pour des compagnies de danse ou de théâtre en résidence, et un lieu de fabrication et d'expérimentation pour le théâtre municipal de la Renaissance. Les résidences artistiques donnent lieu à des représentations ouvertes au public dans un espace scénique qui doit être modulable car il accueille les spectacles et les répétitions préalables. En effet, pour toute salle de spectacle l'offre d'une programmation variée attire divers publics et entraîne une polyvalence des espaces. Certaines représentations nécessitent des publics assis, d'autres debouts.

Figure 6.10 : Le Bac à traïlle, ancienne église Saint-Jean-Marie Vianney ou église de la Saulaie (avant 1895), Oullins (69).



Source : photo. MMP, 2017 ; photo. avec gradins Le Bac à traïlle.

¹⁴²⁷ Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *op. cit.*, p. 14.

¹⁴²⁸ Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 69149_1.

Si ce premier exemple a mis en place un mobilier spécifique pour répondre à un usage particulier, la reconversion de l'ancienne Chapelle de la Buissière à Rillieux-la-Pape vise un usage plus libre sans aménagement spécifique. Depuis 2017, cette ancienne nef a pour vocation d'être un lieu de diffusion de la culture locale¹⁴²⁹. Dans la pratique, le volume vidé de ses bancs et orné de nouvelles fresques réalisées par un artiste local, doit accueillir des représentations de spectacles vivants, de chants lyriques, de musique classique, de résidences d'artistes et d'expositions¹⁴³⁰.

Figure 6.11 : Chapelle de la Buissière (1878, Joseph Clair et Hilaire Morel), lieu de diffusion culturelle locale, Rillieux-la-Pape (69).



Source : photo. MMP, 2018.

Contrairement à l'idée que l'on pourrait s'en faire, les particularités acoustiques des églises représentent une véritable contrainte dans leur transformation en espace de spectacle¹⁴³¹. Cet aspect technique est un facteur déterminant à la fois du succès de la salle et de la reconversion. Comme le montre les schémas d'Hubert Larcher, les premières architectures religieuses s'appuyaient sur des données de la physique acoustique pour assurer l'unité sonore¹⁴³². L'architecture gothique a progressivement laissé place aux prouesses architectoniques privilégiant la vue sur l'ouïe. Avant transformation, une étude acoustique est nécessaire pour évaluer le comportement de l'édifice en fonction de ses différents paramètres : matérialité, hauteur et largeur des espaces (nef, bas-côté, chœur, coupole), forme de la voûte, nombre et emplacement des ouvertures, etc¹⁴³³. Toutefois, si l'acoustique est bonne, elle verra son équilibre perturbé par les interventions architecturales qui devront s'adapter à ce paramètre. Si elle mauvaise, il est conseillé d'écarter cette hypothèse sans quoi, des ajustements trop lourds pourraient dénaturer le volume caractéristique de la nef, touchant parfois à sa valeur d'art. Dans tous les cas, des dispositifs sont toujours à prévoir.

¹⁴²⁹ Idem, fiche d'inventaire 69286_6.

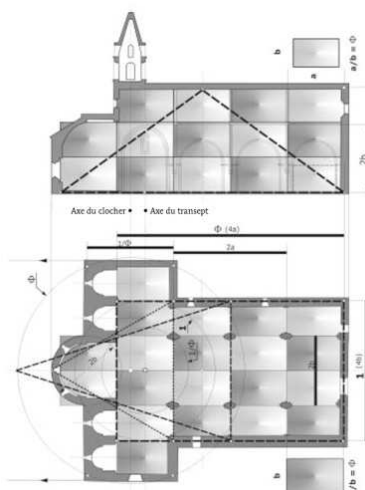
¹⁴³⁰ Visite de la chapelle et entretien avec Octave Anders, artiste local auteur des nouvelles fresques, le 07 janvier 2018.

¹⁴³¹ *Ibid.*, p. 14.

¹⁴³² Hubert LARCHER, *L'acoustique cistercienne et l'unité sonore*, Méolans-Revel, France, Déslris, 2003, p. 34.

¹⁴³³ Pour un exemple d'étude acoustique voir Claude Vernhes, « Analyse théorique de l'acoustique des églises des trois soeurs de Provence », *Acoustique et techniques*, 1999, no 30, pp. 30-37.

Figure 6.12 : Étude acoustique, l'église du Thoronet et le nombre d'or.



Source : Hubert LARCHER, *L'acoustique cistercienne et l'unité sonore*, Méolans-Revel, Désiris, 2003, p. 22.

Le retour d'expérience québécois est éclairant, car il démontre que la reconversion des églises en salle de spectacle « fonctionne mieux dans le champ de l'investissement public »¹⁴³⁴. Majoritairement les projets les plus réussis sont portés par des municipalités qui confient l'exploitation des salles à des organismes annexes (sociétés, associations), pouvant recevoir des subventions destinées aux équipements culturels. Pour conclure, l'architecture intérieure d'une église est déjà une salle de spectacle en soit, on l'a dit, mais au regard des exigences techniques et économiques, l'édifice nécessite des espaces supplémentaires et des installations spécifiques pour que le projet soit abouti. Bien que les contraintes d'un tel programme soit délicates, cette fonction a l'avantage de préserver au maximum la symbolique du lieu de par son sens et l'utilisation spatiale. Ainsi, les valeurs d'existence sont conservées grâce à une faible modification du volume intérieur qui n'a généralement pas besoin d'être sectionné.

Cinéma

Compatibilité sémantique

Le cinéma peut-être considéré comme le prolongement ou l'évolution du théâtre. La compatibilité sémantique rejoint donc légitimement celle de la salle de spectacle. Le choix d'une transformation d'église en cinéma local d'art et d'essai, plutôt qu'en complexe commercial, renforcera davantage la continuité de la proximité et la valeur d'usage. D'ailleurs, pour répondre à l'évolution de la structure paroissiale du XX^e siècle en proposant des activités à la jeunesse et à la population de manière générale, de nombreuses paroisses avaient leur propre cinéma. Les projections se faisaient soit dans la nef, soit dans le sous-sol ou les annexes de l'église. À Lyon, il existe encore le cinéma paroissial Bellecombe dans le 6^{ème}

¹⁴³⁴ *Ibid*, p. 15.

arrondissement. Quant au cinéma paroissial de l'église Notre-Dame de la Paix à Caluire-et-Cuire, il est devenu Le Méliès, cinéma d'art et d'essai, dont la gestion est assurée par une association¹⁴³⁵.

Figure 6.13 : Le Méliès, église Notre-Dame-de-la-Paix (1937, G. Curtelin), Caluire-et-Cuire (69).



Source : photo. MMP, 2017.

Compatibilité fonctionnelle

D'un point de vue pratique, les contraintes de techniques et d'espace d'accueil supplémentaire sont quasiment les mêmes que pour une salle de spectacle, l'espace destiné aux artistes en moins. En revanche, les contraintes de lumière sont dans le cas du cinéma plus drastique. Alors que les besoins lumineux varient en fonction des spectacles, la projection d'un film nécessite le noir complet. On comprend rapidement le paradoxe entre le travail sur la luminosité, caractéristique des églises, et le besoin d'obscurité. La disposition de la salle de cinéma et les modifications nécessaires pour obtenir le noir, dépendent des qualités lumineuses existantes. Si les vitraux ou le dispositif d'éclairage d'une église moderne ont une certaine valeur¹⁴³⁶, l'adéquation à un cinéma peut être remise en question. En effet, si l'emplacement du Méliès dans le sous-sol de l'église Notre-Dame-de-la-Paix semble parfaitement répondre à ces exigences, l'exemple du CinéDuchère dans l'ancienne église de Balmont pose question. Malgré le mérite de ce cinéma d'avoir préservé l'ancienne église de Balmont, l'aménagement intérieur apparaît comme un contresens. Le cloisonnement occulte totalement l'apport de lumière zénithale du « mat » (clocher revisité), conçu comme un filtre lumineux, caractéristique de cette architecture.

¹⁴³⁵ Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 69034_4.

¹⁴³⁶ Valeur d'âge, d'art et/ou de matérialité.

Figure 6.14 : CinéDuchère, ancienne église Notre-Dame-de-Balmont (1962-1965, Pierre Genton), La Duchère, Lyon 9^{ème} (69).



Source : photo. MMP, 2016.

Toute fois, pour minimiser l'impact de l'aménagement d'une salle de cinéma sur la valeur patrimoniale d'une église, il existe de nombreuses solutions à travers le choix de l'intervention architecturale. Ce contre-sens peut-être habilement contourné par une intervention qui prendra le parti de la boîte noire dans la boîte lumineuse tout en se détachant des murs¹⁴³⁷. Si nous abordons la formalité du geste architectural dans la suite de ce chapitre, il semble intéressant de pointer qu'un tel dispositif permet également de régler de nombreux problème acoustiques.

6.1.2.2 Locaux associatifs

Compatibilité sémantique

« La transposition la plus littérale du sens du lieu de culte qu'on puisse dans le monde laïque est le centre communautaire »¹⁴³⁸. Le terme québécois « centre communautaire » se traduit en France par « centre associatif », « maison des associations », voire symboliquement « maison du peuple ». En effet, la mise en place d'un tel programme permet de retrouver sémantiquement la vocation publique et réunissante de l'église. Alors que cet édifice a permis de rassembler des populations, son but initial se poursuit grâce à une vocation associative. La transformation d'une église en maison des associations permet de retrouver l'investissement collectif à travers un nouveau sentiment d'appartenance, déjà présent dans l'usage historique. L'utilisation associative permet de lui redonner le statut qu'elle avait autrefois et qui perdue

¹⁴³⁷ Ce dispositif a été adopté pour le Théâtre de Dijon, centre dramatique national, dans l'ancienne église Saint-Jean : la boîte est détachée du volume de l'église.

¹⁴³⁸ Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *op.cit.*, p. 17.

dans l'imaginaire collectif. Cette continuité sémantique semble renforcée lorsqu'il s'agit d'association à but social¹⁴³⁹. Par ailleurs, cette fonction permet de concilier nouvelle dynamique et culte, assurant une transition plus douce du cultuel au civil.

Compatibilité fonctionnelle

Le choix de reconversion d'une église mise à la disposition des associations locales semble une solution aisée lorsqu'un groupe d'individus se manifeste pour son maintien. L'ouverture aux dynamiques de la collectivité locale transforme l'église en « véritable ruche communautaire, souvent multifonctionnelle, où bourdonnent salle pour l'âge d'or, maison de jeunes, salles de réunions, salle de spectacles, voire coopérative funéraire »¹⁴⁴⁰. Tout en restant propriétaire, la municipalité met à disposition l'église à des associations en quête d'espace, sans aménagement coûteux. Dans un premier temps, la capacité d'accueil détermine l'obligation ou non d'une issue de secours et les dimensions d'un bloc technique, comprenant des sanitaires, des vestiaires, une cuisine d'appoint, un espace de stockage. Ces espaces peuvent facilement se loger dans le narthex sous la tribune et/ou la sacristie, parfois même dans le presbytère quand il est attenant à l'église. Plus l'église est grande, plus des espaces variés peuvent être aménagés pour répondre aux demandes locales spécifiques. La nef peut être conservée comme salle principale, les bas côté pouvant être investis comme des sous-espaces.

Pour commencer une telle transformation, un projet peut être initié à moindre coût (achats de mobiliers) et développé par la suite, au vue de l'investissement et du succès collectif. Cette première utilisation simple et économe laisse la possibilité d'organiser n'importe quel type d'évènements locaux: concerts, marchés de producteurs ou d'artisans, expositions, projections, conférences, repas, etc. C'est le cas à Saint-Pierre-de-Bœuf (42) où l'ancienne église du village, déjà transformée à plusieurs reprises depuis 1842¹⁴⁴¹, est aujourd'hui réhabilitée par l'association de la Mémoire péribocienne grâce à un chantier participatif. Alors qu'elle se cherche un nouvel usage, en 2016 les membres ont accueilli avec enthousiasme un workshop d'étudiants de l'ENSA de Lyon pour les aider à penser un lieu associatif ouverts aux activités locales¹⁴⁴².

¹⁴³⁹ Les programmes à caractère sociaux sont évoqués ci-après, voir 6.1.2.6 Équipements médicaux-sociaux / solidaires.

¹⁴⁴⁰ Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *op. cit.*, p. 17.

¹⁴⁴¹ Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 42272_1.

¹⁴⁴² Workshop d'une semaine en décembre 2016, organisé par Brigitte Sagnier-Minguet, pour les Master 1 du Domaine d'étude Architecture, héritage et durabilité. Équipe encadrante Pascal Rouaud, Renato Saleri et Mélanie Meynier-Philip.

Figure 6.15 : Chantier participatif menée par l'association de la Mémoire pétrébocienne, ancienne église Saint-Pierre (V^e-XV^e), Saint-Pierre-de-Bœuf (42).



Source : photo. MMP, 2016.

Par ailleurs, comme c'est le cas dans l'église Saint-Camille de Vaise à Lyon, une simple partition dans la nef peut préserver un lieu de culte dans l'église, « le temps d'un passage à l'avenir échelonné en plusieurs étapes, au fur et à mesure que, le culte s'amenuisant, les fonctions communautaires prennent le dessus »¹⁴⁴³. Dans l'exemple lyonnais de reconversion mixte¹⁴⁴⁴, l'église est aujourd'hui partagée entre deux usages: une épicerie solidaire gérée par l'association Saint-Vincent-de-Paul et la pratique du culte après mise à disposition de l'église par la paroisse à la communauté orthodoxe francophone¹⁴⁴⁵.

Figure 6.16 : Epicerie solidaire Saint-Vincent de Paul et mise à disposition de l'église Saint-Camille (1880) à la paroisse orthodoxe francophone de la Sainte- Rencontre, Lyon 9^{ème} (69).



¹⁴⁴³ Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *op. cit.*, p. 17.

¹⁴⁴⁴ Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 69389_8.

¹⁴⁴⁵ Entretien et visite de l'église Saint-Camille de Vaise avec Vincent Makréam, président de la conférence de l'association Saint-Vincent de Paul de Lyon, le 01 février 2017.



Source : photo. MMP 2017.

La transposition d'une église en maison des associations, que ce soit en milieu rural ou urbain, permet, dans la majorité des cas, de conserver l'intégralité du volume de la nef et donc ses caractéristiques constitutives spatiales comme patrimoniales. La multifonctionnalité de ces espaces se conjugue également avec un autre usage collectif abordé juste après, la salle polyvalente.

6.1.2.3 Salle polyvalente

Compatibilité sémantique

La vocation d'une salle polyvalente municipale, aussi appelée salle des fêtes, est de réunir les habitants pour divers événements : sportif, culturel, associatif, scolaire mais aussi familial lors de fêtes de mariage, d'anniversaire ou de grands rassemblement familiaux. L'évocation même de rassemblements villageois et/ou familiaux rappelle là aussi la vocation des églises. L'ouverture programmée au cours de l'année en fonction du rythme scolaire, associatif ou saisonnier, rejoint intimement la sémantique des célébrations culturelles qui accompagnaient la vie sociale locale.

Compatibilité fonctionnelle

La transformation d'une église en salle polyvalente rejoint la simplicité de l'usage associatif qui nécessite seulement une grande surface pouvant accueillir différents agencements. Comme dans l'usage précédent, un bloc technique est à prévoir : vestiaires, sanitaires, cuisine répondant aux normes sanitaires et sécurité en vigueur pour l'accueil de professionnels, espace de stockage (tables, chaises mais également matériel de sport en cas d'utilisation ponctuelle en gymnase). En revanche, l'organisation d'événements festifs nécessite des installations sonores, voire vidéo de bonne qualité, ainsi qu'un éclairage spécifique en cas d'exposition récurrente. Le cas échéant, l'éclairage peut-être apporté sur le dispositif de scénographie. Par exemple, l'ancienne église Saint-Cyr de Craponne¹⁴⁴⁶ accueille différents usages en fonction des besoins comme l'explique un élu¹⁴⁴⁷ : régulièrement des expositions, si bien qu'une structure avec spots lumineux est installée, mais aussi des cours de yoga, nécessitant le stockage de tapis, des concerts, des

¹⁴⁴⁶ Voir Volume II Annexes fiche d'inventaire 69069_2

¹⁴⁴⁷ Entretien avec Monsieur Cayrol, adjoint en charge des Animations et de la Vie associative dans l'ancienne église Saint-Cyr, le 23 mars 2017.

réunions ou encore l'organisation d'une cérémonie de funérailles civile, situation inhabituelle détaillée ci-après¹⁴⁴⁸.

Figure 6.17 : Salle polyvalente, ancienne église Saint-Cyr (XVII^e-XVIII^e-XIX^e), Craponne (69).



Source : photo. MMP, 2017.

Dans la commune de Saint-Cyr-au-Mont d'Or l'ancienne église, appelée Salle des Vieilles Tours, est aujourd'hui une salle polyvalente après avoir été une école vers 1880, puis une salle des fêtes dès 1911¹⁴⁴⁹. En 2000, des travaux de rénovation et d'aménagements sont entrepris pour moderniser cette salle régulièrement mise en location pour les associations locales, l'organisation d'expositions, de concerts, de conférences, de « café » culturel¹⁴⁵⁰ et même de cours de sport et notamment de boxe française¹⁴⁵¹.

¹⁴⁴⁸ Usage qui fait l'objet d'un développement par la suite, voir 6.1.2.7 Pôle funéraire public.

¹⁴⁴⁹ Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 69191_2.

¹⁴⁵⁰ Par l'association culturel Café de Saint-Cyr, voir en ligne : <<https://cafedestcyr.fr/>>

¹⁴⁵¹ Échange mails avec Nicolas Ferrand, responsable du service Urbanisme, Habitat & Cadre de Vie, le 26 janvier 2018.

Figure 6.18 : Salle des vieilles tours, ancienne église Saint-Cyr (XII^e-XIII^e-XIX^e), Saint-Cyr-au-Mont d'Or (69).



Sources : photo. extérieures base Mérimée ; intérieures Association Café Saint-Cyr et *Le Progrès*.

6.1.2.4 Institutionnel public

Mairie, services administratifs

Compatibilité sémantique

La reconversion d'une église en institution publique (mairie, antennes ou annexes de bureaux municipaux ou d'un service public) peut paraître symboliquement contradictoire avec le principe de laïcité qui implique une neutralité des bâtiments publics¹⁴⁵². Pourtant, ce type d'usage trouve un sens historique. Même si la connotation apportée par certains signes religieux ne doit pas être sous estimée, l'architecture d'une église est en soit reconnaissable à travers les éléments de la figure ecclésiale. Néanmoins, loi de 1905 permet d'encadrer et de réguler ce débat : les signes présents avant la législation peuvent être légalement conservés, si tant qu'ils trouvent un sens, historique ou culturel, pour argumenter le choix de les maintenir dans le projet de reconversion.

Par ailleurs, ce type de reconversion peut faire écho à l'usage ponctuel et historique des églises en salle de réunion pour les conseils municipaux ou les assemblées d'habitants, lorsque la mairie trop petite, ne pouvait accueillir tout le groupe. L'église constituait déjà la plus grande salle pour les rassemblements de la population. De plus, certaines églises conservent certaines traces de la République notamment lorsque le culte était un service public au XIX^e siècle. L'apposition de la devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité » sur certains frontons, dont encore celui de l'église Saint-Nicolas à Givors (69), apporte aujourd'hui un levier symbolique fort pour entrevoir un nouvel usage civil et institutionnel.

¹⁴⁵² Voir Partie I, Chapitre 3, 3.3 Le devenir civil des églises dans une société laïque.

Figure 6.19 : Devise républicaine sur la façade de l'église Saint-Nicolas, Givors (69).



Source : photo. MMP, 2017.

En outre, l'architecture remarquable, au moins identifiable, de ces édifices peut permettre de valoriser l'image de la municipalité lorsque l'édifice qui l'accueille n'incarne pas un bâtiment institutionnel. L'utilisation de cette surface disponible au centre du village, d'une ville ou d'un quartier, permet également d'agrandir la structure existante. Ou encore, la reconversion d'une église en centre de conservation et de consultation des archives la place aujourd'hui comme le réceptacle et le médiateur de la mémoire locale.

Compatibilité fonctionnelle

Le programme institutionnel d'une mairie se compose en deux catégories d'espaces. D'une part les zones destinées aux fonctionnements internes : bureaux, salles de réunions, et d'autre part celles ouvertes au public : accueil, services aux habitants (aides sociales, démarches civiles, etc.), salle du conseil, salle des mariages, archives, sanitaires. Ces deux catégories sous-tendent des accès différenciés liés aux contraintes d'accès et d'horaires. La gestion des différents flux est donc le point central pour que le projet fonctionne. Pour une bonne distribution des différents espaces, l'entrée principale ne se fait pas forcément par la porte principale de l'ancienne église mais peut se faire par un côté latéral, comme l'envisage le scénario de reconversion de l'église de Saint-Étienne-de-Beauharnois au Québec¹⁴⁵³.

En fonction de la taille et des besoins, le bâtiment église peut accueillir tout ou partie des fonctions mentionnées, à l'image de la reconversion de l'ancienne église de Villars transformée en 2000, après avoir été rachetée par la municipalité à un artisan privé en 1991¹⁴⁵⁴. Aujourd'hui, elle accueille les conseils municipaux et les mariages ainsi que quelques archives dans le chœur de l'ancienne église¹⁴⁵⁵. Dans la configuration de Villars, les autres fonctions de la mairie comme les bureaux et l'accueil, prennent place dans l'ancien château du bourg attenant à l'ancien édifice cultuel. Dans d'autres situations, ils peuvent

¹⁴⁵³ Voir Partie I, Chapitre 1, 1.4.5 Mise en pratique : exemples d'accompagnement de projets de reconversion d'églises, 1.4.5.1 Église de Saint-Etienne-de-Beauharnois.

¹⁴⁵⁴ Entretien et visite de la salle du conseil et des mariages de Villars avec Ian Dufour, président de l'association des Aventuriers du Temps Jadis (ATJ42), le 18 juillet 2017.

¹⁴⁵⁵ Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 42330_1.

également donner lieu à une création architecturale en adéquation avec le site et l'architecture de l'église de manière à signifier le nouvel usage¹⁴⁵⁶.

Figure 6.20 : Salle du conseil municipal et des mariages, ancienne église Saint-André (XIV^e-XVII^e), Villars (42).



Source : photo. MMP, 2017.

La reconversion d'une église en institution publique permet de conserver les valeurs d'existence de l'édifice, voire même de les magnifier par une restauration des éléments de décors extérieurs comme intérieurs. Le volume de la nef peut être rendu public comme il l'était lors de son usage culturel et ainsi conserver ses proportions. Le symbole de la valeur d'usage historique, perdue dans l'identification de la communauté locale à travers ce bâtiment qui représente non plus la paroisse mais la municipalité, sorte de paroisse laïque.

École

Compatibilité sémantique

La compatibilité sémantique entre une école publique et une église peut sembler impossible. Pourtant les premières instructions assurées par l'Église catholique, pourraient trouver ici un écho dans une évolution laïque, à travers la mise en place d'une école de la République. À l'image de l'instruction religieuse qui par le mouvement de sécularisation est devenue instruction républicaine, l'église qui éduquait les masses devient lieu de culture, d'apprentissage et d'élévation intellectuelle pour les plus jeunes.

Compatibilité fonctionnelle

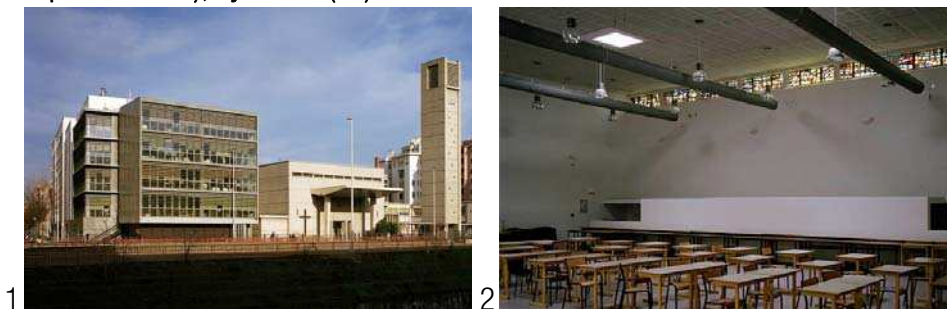
Pour aborder le programme d'une école dans une église, il est important de distinguer les niveaux scolaires, école maternelle, école secondaire, collège et lycée, ainsi que les types d'espaces. Il y a des fonctions communes qui nécessitent de grandes surfaces et des fonctions pour petits groupes, comme les classes ou le personnel administratif. Le réfectoire de la cantine, le centre de documentation et la salle de sport, constituent le premier type. Les salles de classe, les ateliers, les salles de sieste dans le cas d'une école maternelle, les salles des professeurs et les services de l'administration représentent le second.

¹⁴⁵⁶ Voir infra 6.2.2 Création contemporaine pour une actualisation du patrimoine.

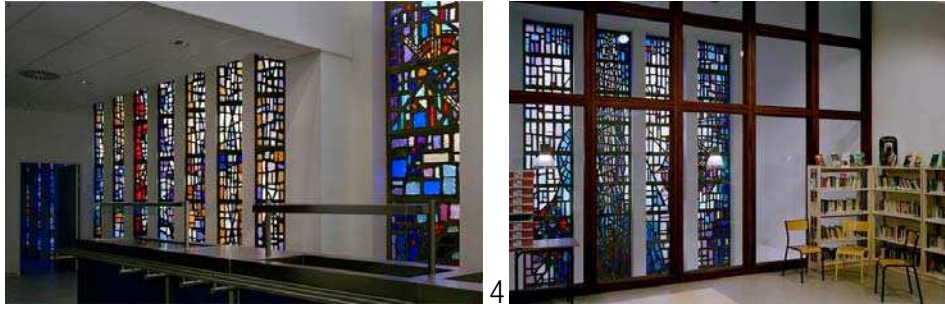
En fonction de la taille de l'édifice et des besoins scolaires liés au niveau, toutes les fonctions ne peuvent s'installer et cohabiter dans la nef. Les caractéristiques spatiales d'une église se prêteraient davantage aux espaces dédiés aux usages communs, qui nécessitent de grandes surfaces et parfois de plus ou moins grandes hauteurs. Par ailleurs, de nombreuses écoles publiques à l'origine privées, se trouvent à proximité d'édifices culturels. Il serait alors envisageable d'installer le réfectoire, le centre de documentation voire le gymnase ou la salle de motricité, à proximité de l'école existante qui manquerait de surface.

En revanche, dans le cas où une école est à créer, l'église peut être l'édifice autour duquel se construit et s'organise le projet, comme l'illustre la reconversion lyonnaise du centre paroissial de l'église Sainte-Marie de la Guillotière en école privée catholique, dénommée Chevreul Lestonac¹⁴⁵⁷. L'église, divisée par un plancher, accueille les parties communes comme l'accueil, l'administration, le restaurant scolaire, la salle de permanence, les salles de catéchèse, le centre de documentation (CDI) et une grande salle d'évènement. Les anciens locaux paroissiaux abritent le collège, le presbytère l'école maternelle et l'espace du parking a permis la construction d'un bâtiment pour le lycée. Cette transformation illustre qu'une église moderne, d'une architecture plus neutre, est certainement plus facilement transformable en école. Toutefois, il ne faut pas sous estimer, la pertinence d'un centre de documentation dans une petite église rurale romane ou gothique, qui pourrait tout autant servir pour l'école que pour réunir les habitants. D'ailleurs, la bibliothèque de Saint-Marcellin-en-Forez accueille régulièrement les scolaires. Si l'exemple recensé concerne une école privée, la démarche programmatique et architecturale est transposable à une école publique.

Figure 6.21 : École privée catholique Chevreul Lestonac, ancienne église Sainte-Marie de la Guillotière (1958-59, Joseph Baconier), Lyon 7^{ème} (69).



¹⁴⁵⁷ Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 69387_3.



1 : vue de l'ancienne église et de l'extension à gauche, 2 : salle de permanence, 3 restaurant scolaire, 4 : CDI.
Source : photo. Renaud Araud, n.d.

6.1.2.5 Équipement sportif

Compatibilité sémantique

Le sport, activité physique spontanée et bruyante, ne semble, *a priori*, pas compatible avec l'activité spirituelle, silencieuse et mesurée, d'une église. Seule la nécessité de grand et haut espace semble conforme aux deux usages. Pourtant, le célèbre adage « *Mens sana in corpore sano* »¹⁴⁵⁸, traduit par « un esprit sain dans un corps sain »¹⁴⁵⁹, pourrait donner, aujourd'hui, du sens à la pratique sportive dans une église. Ainsi transformée, son rôle est toujours d'accompagner le développement et la santé mentale de la population grâce au bien être procuré par la pratique d'un sport.

Par ailleurs, la transformation d'un édifice cultuel en salle de sport ou gymnase permet de conserver son accès public, par la mise en place d'un équipement municipal. Cette fonction est d'autant plus intéressante qu'elle s'associe facilement avec le scénario d'église reconvertie en espace associatif. À l'image de la multifonctionnalité des salles polyvalentes, de nouvelles activités sportives pourraient être tolérées pour permettre une reconversion ouverte aux associations sportives locales comme aux écoles qui manquent parfois d'infrastructures.

Compatibilité fonctionnelle

La programmation d'un équipement sportif nécessite un volume large et haut pour l'espace de pratique, des vestiaires comprenant des douches et des sanitaires et un espace de stockage du matériel (tapis, ballons, filets, raquettes, etc.). La reconversion semble dès lors relativement simple à réaliser et facilement intégrable à l'architecture des églises, notamment pour la partie qui concerne le terrain de sport. L'usage d'une église en gymnase « exige des bâtiments assez récents, non seulement parce que dorures et chapiteaux se prêtent difficilement à une atmosphère sportive, mais aussi parce que le fonctionnalisme latent de toutes les architectures d'après-guerre, [...], offre un potentiel de recyclage plus grand. »¹⁴⁶⁰. En

¹⁴⁵⁸ Célèbre citation extraite de la dixième des seize satires de Juvénal, écrites entre 90 et 127 après J.-C.

¹⁴⁵⁹ Trad. Henri Clouard de Juvénal, *Satires*, 10, 346-366.

¹⁴⁶⁰ *Ibid*, p. 18.

d'autres termes, les caractéristiques des églises modernes, espaces peu décorés, dégagés d'entraves porteuses et s'élevant à une hauteur conséquente mais raisonnable, sont propices à un tel aménagement. Néanmoins, il ne suffit pas d'enlever les bancs d'une église pour utiliser la nef comme salle de sport. Des adaptations sont nécessaires au niveau du sol pour qu'il soit conforme (matériaux, amortissement, etc.), au niveau de la ventilation, élément technique obligatoire, au niveau de l'éclairage de grande intensité et parfois au niveau acoustique. Alors que le terrain de pratiques se dessine aisément dans la nef, les vestiaires investiront la sacristie adjacente ou les salles de catéchisme et de patronage, adjacentes ou en sous-sol de complexe paroissial des églises modernes.

La typologie des églises modernes semble donc idéale, à l'image des deux cas rencontrés dans le recensement. Deux églises construites après la Seconde Guerre mondiale, ont été rachetées au diocèse par des municipalités pour aménager des salles d'escrime. Une à Bron dans l'ancienne chapelle paroissiale Sainte-Geneviève (1967-1970, Jean-Gabriel Mortamet et Philippe Vidal), l'autre à Oullins dans l'ancienne église non achevée de la Cadière (1963, René Lagier)¹⁴⁶¹. La première salle d'escrime occupe l'ancienne nef et les vestiaires sont dans les salles paroissiales qui servaient pour le catéchisme. La seconde a fait l'objet d'une extension pour compléter le volume de l'ancienne nef inachevée¹⁴⁶².

Figure 6.22 : Académie d'escrime, ancienne chapelle Sainte-Geneviève (1967-1970, Jean-Gabriel Mortamet et Philippe Vidal), Bron (69).



Source : photo. MMP, 2017.

Figure 6.23 : Salle d'escrime Laura Flessel, ancienne chapelle Notre-Dame de la Cadière (1963, René Lagier), Oullins (69).



Source : photo. MMP, 2017.

¹⁴⁶¹ Voir Volume II Annexes, fiches d'inventaire 69029_4 et 69149_4.

¹⁴⁶² Voir infra, 6.2.2.2 Relation ancien/nouveau, *Prolongation*.

Comme l'inventaire le démontre, les églises édifiées au XX^e siècle se situent majoritairement en périphérie des centres urbains ou des grandes villes. Ce constat laisserait entendre pour les communes qui ne possèdent pas ce type d'église, qu'un tel usage ne pourrait être envisagé dans leur église historique ou XIX^e. Pourtant, les situations où un tel programme est requis se rencontrent souvent en milieu rural où les communes n'ont pas toujours les moyens d'investir dans un équipement neuf. En ce sens, l'église représente souvent le plus vaste édifice disponible dans la commune.

De plus, dans une logique de dynamisation des territoires pour faire face à l'attraction des villes, les municipalités cherchent à se renouveler pour attirer de nouvelles populations. Elles doivent répondre aux besoins d'infrastructures, de plus en plus importants dès lors que de nouvelles familles s'installent. Les premières attentes de ces nouveaux venus concernent notamment la qualité des équipements municipaux et scolaires. L'investissement sportif d'une ancienne église permet ainsi aux élèves d'une école en milieu rural notamment, de pratiquer du sport sans avoir à faire une heure de transport en car pour trouver le gymnase le plus proche. Cette dynamique rappelle les exemples de nombreuses chapelles de collèges ou de lycées datant d'avant 1905, aujourd'hui transformées en gymnase, comme par exemple l'ancienne chapelle de la Visitation du collège Ampère à Lyon.

Figure 6.24 : Gymnase du collège Ampère, ancienne chapelle de la Visitation dite des Affaneurs, Lyon 2^{ème} (69).



Source : photo. T. Leroy, dossier IA69004611 Service régional de l'Inventaire, 2013.

Dans le cas de figure où ce programme serait envisagé dans une église romane, gothique ou baroque richement décorée, les éléments patrimoniaux doivent et peuvent être conservés. La mise en place d'un terrain de sport permet de conserver la nef dans son intégralité, tout en assurant sa protection par des dispositifs vitrés ou des mailles textiles, qui délimitent le terrain au centre de l'espace. Ces installations existent, par exemple, dans des bâtiments industriels qui, pour accueillir une variété de public sportif, divisent leur espace en plusieurs terrains de sports (badminton, squash, foot en salle, etc.)¹⁴⁶³. La solution de filet de protection a d'ailleurs été mise en oeuvre pour l'installation « *Untitled (plot for dialogue)* »

¹⁴⁶³ Pour des exemples remarquables voir Emmanuelle REAL, « Reconversions. L'architecture industrielle réinventée », *op. cit.*

(« Sans titre (terrain pour dialoguer) ») d'Asad Raza. À Milan, l'artiste invite le public à jouer au tennis dans l'ancienne église décorée San Paolo Converso du XVI^e siècle¹⁴⁶⁴.

Figure 6.25 : « Untitled (plot for dialogue) », installation avec filet de protection de l'artiste américain Asad Raza dans l'église San Paolo Converso, Milan, Italie.



Source : photo Andrea Rossetti, 2017, en ligne : <<http://www.sportetstyle.fr/agenda/breve/un-court-de-tennis-installe-dans-une-eglise-a-milan/4204>>, consulté le 09 avril 2018.

Les églises du XIX^e siècle peuvent également intégrer un programme sportif à l'image de l'église de l'Épiphanie (1885) de Chicago transformée par la firme *Nike* en salle de basket¹⁴⁶⁵. Le propriétaire privé, a pour volonté d'offrir un programme à vocation sociale pour les jeunes en ouvrant le terrain au public les samedis et aux équipes des lycées locaux au mois d'août. Si l'architecture du bâtiment reste inchangée, un parquet en bois a été intégré, de nouveaux vitraux ainsi que des panneaux de protections bleus sur le pourtour du terrain.

Figure 6.26 : Terrain de basket aménagé par l'enseigne Nike dans l'ancienne église de l'Épiphanie (1885), Chicago, États-Unis.



Source : photo. Nike, *L'Équipe*, 16 août 2018.

Entre terrain de tennis, de basket ou de badminton, les dimensions de l'église orientent et parfois limitent, les variétés de sports pouvant se pratiquer. Au-delà des équipements publics tels que des gymnases, les exemples québécois apportent des solutions encore inhabituelles dans le contexte français. Le point commun de ces programmes réside dans la nécessité d'un vaste espace et d'une grande hauteur. À

¹⁴⁶⁴ Elle appartient aujourd'hui à une fondation privée.

¹⁴⁶⁵ « Une église transformée en terrain de basket à Chicago », *L'Équipe*, le 16 août 2018, en ligne : <<https://www.lequipe.fr/Sport-et-style/Design/Actualites/Un-terrain-de-basket-construit-dans-une-eglise/931209>>, consulté le 17 août 2018.

Québec par exemple, l'école du cirque prend place dans l'ancienne église Saint-Esprit, à Chicoutimi la salle d'escalade Beta Crux s'est installée dans l'ancienne église du Christ-Roi¹⁴⁶⁶ et le Skate parc de l'église dans l'ancienne église Saint-Nom-de-Jésus.

Figure 6.27 : École du cirque, ancienne église Saint-Esprit, Québec, (Qc) Canada.



Source : ABCP Architecture, 2011.

Figure 6.28 : Salle d'escalade Beta Crux, ancienne église Christ-Roi, Chicoutimi, (Qc) Canada.



Source : photo. Beta Crux, 2017.

Figure 6.29 : Skate parc de l'église, ancienne église Saint-Nom-de-Jésus, Chicoutimi, (Qc) Canada.



Source : photo. extérieure CPRQ ; intérieure Skate parc de l'église, 2017.

Les expériences menées au Québec démontrent qu'une structure adaptée, des proportions suffisantes et la proximité d'une école lorsqu'il s'agit d'un gymnase municipal, sont la clé de la réussite d'une reconversion d'église en équipement sportif.

¹⁴⁶⁶ Il existe également Le Vertige, salle d'escalade installée dans l'ancienne église du Christ-Roi de Sherbrooke.

6.1.2.6 Équipement médico-social / solidaire

Compatibilité sémantique

La reconversion d'une église en un équipement médico-social tel qu'une crèche, un centre social, un centre de soins de santé ou encore une maison pour les personnes âgées peut être perçue comme le prolongement humaniste d'entraide, portée par la religion catholique. L'église, aussi nommée la « maison de Dieu », se prête sémantiquement à un usage d'accompagnement et d'aide à la population d'un village, d'une ville ou d'un quartier. Ce soutien quotidien peut se traduire à travers un programme directement en lien avec la santé, l'éducation des plus jeunes ou encore un équipement social qui dispense des denrées alimentaires et vestimentaires. Dans de nombreux cas, la volonté sociale et solidaire d'un projet de reconversion est plus facilement acceptée par la communauté locale, voyant là une continuité avec l'usage historique.

Compatibilité fonctionnelle

La mise en place de tels équipements nécessite certes des espaces communs (salle d'activité, salle de repas, etc.), qui peuvent prendre place dans la nef, mais également une multitude de sous-espaces pour accueillir des salles de consultations ou de soins, des chambres de résidents lorsqu'il s'agit d'une maison de retraite, des salles de sieste et ateliers dans le cas d'une crèche, une cuisine, des bureaux administratifs, un accueil et des espaces de stockage. Ils peuvent prendre place dans le volume de l'église en fonction des dimensions et de la hauteur de cette dernière. Sinon, l'aspect technique de certains équipements comme la restauration qui nécessite un vaste accès de livraison, la pharmacie lorsqu'elle est nécessaire dans le programme, ou le bloc des chambres avec salle de bains, peuvent faire l'objet d'une extension contemporaine, pour intégrer plus facilement la technicité actuelle, tout en étant en lien avec la nef où se passe les fonctions communes et l'accueil.

La centralité d'une église dans son contexte permet aux personnes âgées de rester où elles ont toujours vécu. Ce sont d'ailleurs les personnes qui ont le plus de liens affectifs avec les églises par un mariage, un baptême et un investissement dans la paroisse au cours de leur vie. À travers une crèche ou un centre social, ce point névralgique permet aux familles d'avoir un service de proximité et de créer un lien entre la nouvelle génération et cet édifice. La transformation à Lyon de l'église du Château en Maison de l'enfance de la Duchère, en 1981, est un bel exemple¹⁴⁶⁷. Insérée dans un quartier de barres de logements sociaux, à proximité des écoles, la directrice actuelle témoigne de la prise en compte des besoins du quartier dans l'évolution de l'ancienne église vers un centre d'accueil pour les enfants¹⁴⁶⁸. Grâce à l'implantation stratégique de cet édifice, son intégration au quartier est toujours d'actualité. Ainsi, dans une dynamique

¹⁴⁶⁷ Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 69389_2.

¹⁴⁶⁸ Entretien et visite de la Maison de l'enfance de La Duchère avec Isabelle Rullière directrice, le 29 septembre 2016.

solidaire, des jeunes du secteur encadrent les plus petits tout en obtenant un diplôme d'éducateur par une formation professionnelle.

Figure 6.30 : Maison de l'enfance de La Duchère, ancienne église Notre-Dame du Château (1961-1963, Maurice Novarina), Lyon 9^{ème} (69).



Source : photo. MMP, 2016.

Dans certains cas, crèche et maison de retraite sont même pensées communément dans un projet intergénérationnelle. À Pointe-aux-trembles, sur l'île de Montréal, l'ancienne église moderne Sainte-Germain Cousin accueille un centre de la petite enfance et une salle polyvalente en lien avec des logements pour personnes âgées construits en extension de l'église. La salle polyvalente qui prend place dans l'ancienne nef, est la charnière, l'espace de lien où s'organisent des activités et des repas rassemblant les deux publics, jeune et âgé¹⁴⁶⁹.

Figure 6.31 : Centre petite enfance, salle polyvalente et habitations personnes âgées, ancienne église Sainte-Germaine Cousin (1960-61, Gérard Notebaert), Pointe-aux-trembles, (Qc) Canada.



¹⁴⁶⁹ Visite et entretien avec Antoine Labossière, architecte du projet, le 09 octobre 2015.



Sources : photo. et plan Rayside Labossière, 2016, photo. intérieure avant projet CPRQ, 2003.

Si l'exemple villeurbannais de la mutation de l'église du Cœur Immaculé de Marie est recensé comme une démolition¹⁴⁷⁰, il peut néanmoins apparaître par son programme comme un projet social. La disparition partielle du volume de la nef, a permis la construction de logements sociaux et d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale géré par une association. La figure urbaine de l'église a disparu mais les murs tronqués à mi-hauteur, conservent l'emprise au sol de l'église. L'ancienne nef dont le tracé de l'allée centrale est reconstitué, est devenue une « cour mémorielle » distribuant les logements et les locaux collectifs du centre¹⁴⁷¹.

Figure 6.32 : Logements sociaux et centre d'hébergement et d'accueil, ancienne église du Cœur Immaculée de Marie (1838), Villeurbanne (69).



Source : photo. MMP, 2017.

Ce type de programme de réinsertion sociale se décline à Montréal dans l'organisme d'insertion et d'économie sociale servant des repas abordables, le Chic Resto Pop, dans l'ancienne église Saint-Mathias-Apôtre. Le centre de la nef est occupé par les tables, un des côtés par le linéaire de service des repas, les espaces attenants tels que la sacristie accueillent les bureaux de l'organisme ainsi que des salles de réunion, et les cuisines prennent place dans le sous-sol.

¹⁴⁷⁰ Du fait de la perte du volume de la nef, de la figure urbaine, et du ressenti au départ des groupes mobilisés pour sa défense, voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 69266_8.

¹⁴⁷¹ Visites en entretiens avec Stéphanie David, AMAS Architectes, le 26 janvier 2016 et le 27 juin 2017.

Figure 6.33 : Chic Resto Pop, organisme d'insertion et d'économie sociale servant des repas abordables, ancienne église Saint-Mathias-Apôtre (1958, Roux, Morin et architectes), Montréal, (Qc) Canada.



Source : photo. MMP, 2015.

En France, la ville d'Hem a rachetée pour 1€ symbolique l'ancienne église moderne Saint-André pour installer un centre solidaire¹⁴⁷². Inauguré en 2017 et géré par des bénévoles, le lieu offre des espaces épicerie, vestimentaire, coiffure et bricolage. Si ce programme est rare et rejoint l'exemple lyonnais associatif d'épicerie solidaire dans l'église Saint-Camille, l'aménagement de la nef moderne ne reflète pas une considération patrimoniale et un geste architectural adaptés. Des dalles de faux-plafonds couvrent la structure apparente, occultent le dispositif de lumière zénithale au dessus de l'ancien autel en diminuant la hauteur générale du volume. Cette pratique fonctionnaliste observée à l'égard des églises modernes reconverties, rejoint les enjeux identifiés pour cette typologie.

Figure 6.34 : Centre solidaire, ancienne église Saint-André (1968, Maurice Salembier), Hem (59).



Sources : photo. avant projet blog *L'autre carnet de Jimidi* ; projet *La Voix du Nord*, 2016.

¹⁴⁷² « Hem: la Ville rachète l'église Saint-André pour y installer l'épicerie solidaire », *La Voix du Nord*, 04 novembre 2015, en ligne : <<http://www.lavoixdunord.fr/archive/recup/region/hem-la-ville-rachete-l-eglise-saint-andre-pour-y-ia24b58793n3141613>>, consulté le 12 mai 2018 ; « Ne l'appellez plus église : le centre solidaire a ouvert ses portes rue Schweitzer », *La Voix du Nord*, 18 mars 2017, en ligne : <<http://www.lavoixdunord.fr/134489/article/2017-03-18/ne-l-appellez-plus-eglise-le-centre-solidaire-ouvert-ses-portes-rue-schweitzer>>, consulté le 12 mai 2018.

Le dernier aspect médical de ce type d'usage tourné vers l'entraide, est abordé par deux exemples, un au Pays-Bas et un au Québec¹⁴⁷³. L'église Sainte-Gertrude-de-Nivelles édifée au XIX^e siècle par Dom Paul Bellot et reconnue comme monument national, abrite un centre de soins de santé. Le besoin de nombreux petits espaces pour recevoir les patients, installe le programme dans les bas-côtés laissant le volume de la nef comme espace central d'accueil et de distribution.

Figure 6.35 : Centre soins de santé, ancienne église Sainte-Gertrude-de-Nivelles (1862, J. van Mansfeld et Dom P. Bellot), monument national, Heerle, Pays-Bas.



Sources : Reliwiki, photo.s H.Douwes 2010, E.Ippel Hoorn 2008 ; projet Oomen architectes, 2012.

Si cet exemple prend place dans une église monumentale, le cas québécois a pour but d'élargir la réflexion de l'usage médical dans un édifice plus petit et moins remarquable. Ainsi, à Gatineau l'ancienne église Saint-Benoît-Abbé a été reconvertie en centre de soins palliatifs. Ce type de programme peut se décliner en centre de dialyse ou encore en maison de santé, dispositif actuellement développé en France pour notamment remédier aux déserts médicaux. Alors que cette problématique concerne surtout les milieux ruraux et péri-urbains, ce type d'usage pourrait être développé dans une logique territoriale en investissant les églises vacantes.

¹⁴⁷³ Au Pays-Bas également un centre de soins de santé prend place dans l'ancienne église Saint-Léonard (1940, H.C. van de Leur), monument national, d'Halmond.

Figure 6.36 : Maison Mathieu-Froment-Savoie, centre de soins palliatifs, ancienne église Saint-Benoît-Abbé (1959, Jean Issalys), Gatineau, (Qc) Canada.



Sources : photo. projet construction JPL, Landry architectes, 2009 ; avant projet CPRQ, 2003.

Si la plupart des programmes illustrés concernent la reconversion d'églises édifiées au XX^e siècle, l'exemple du Pays-Bas démontre que la typologie ne semble pas influencer l'implantation d'un programme médico-social et solidaire.

6.1.2.7 Équipement funéraire public

L'introduction de cet usage dans le panel des situations rencontrées fait l'objet d'un développement plus détaillé car il nous est apparu comme une nouvelle fonction à envisager, à tout le moins en France. Le propos relève davantage d'une approche prospective que d'une analyse de situation existante recensée. Néanmoins, l'idée d'un usage funéraire est survenue lors de la visite de l'ancienne église Saint-Cyr de Craponne, qui fait pourtant aujourd'hui office de salle polyvalente. L'élú a alors confié qu'elle avait servi pour une cérémonie d'obsèques non religieuse suite à la demande d'une famille de la mise à disposition d'une salle municipale pour des funérailles¹⁴⁷⁴. L'ancienne église s'est révélée être la plus grande surface municipale pour accueillir un tel évènement. Á partir de ce cas de figure, la thématique est ici approfondie et démontre une compatibilité tant sémantique que fonctionnelle intéressante, posant de véritables questions sociétales.

¹⁴⁷⁴ Entretien avec Monsieur Cayrol, adjoint en charge des Animations et de la Vie associative dans l'ancienne église Saint-Cyr, le 23 mars 2017.

Compatibilité sémantique

La reconversion d'une église en équipement funéraire du service public peut sembler incongrue, mais l'idée provient directement des problématiques rencontrées par les municipalités sur le terrain. Alors que les obsèques se faisaient en grande majorité dans les églises, la sécularisation entraîne de plus en plus de cérémonies non religieuses. Par ailleurs au-delà de toute croyance, on assiste à une hausse de la pratique des crémations. Tandis qu'elle ne concernait que 1 % des funérailles en 1980, une enquête réalisée en 2013¹⁴⁷⁵, révèle que 53 % des Français envisagent dorénavant la crémation pour leurs propres obsèques¹⁴⁷⁶. Alors que la loi du 8 janvier 1993, dite loi Sueur¹⁴⁷⁷, avait ouvert le service funéraire public à la concurrence, depuis la nouvelle loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, les collectivités doivent dorénavant reprendre la main sur le secteur. Ce texte redéfinit cette branche comme une mission de service public en garantissant la moralité et les compétences des opérateurs, publics comme privés, par une habilitation préfectorale obligatoire¹⁴⁷⁸. Aujourd'hui, les municipalités sont confrontées à un manque d'équipements, que ce soit de crématoriums, de columbariums et d'espaces pour accueillir les cérémonies d'obsèques.

D'un point de vue sémantique, l'usage funéraire rappelle les sépultures historiquement présentes dans ces édifices¹⁴⁷⁹ ainsi que les derniers rassemblements autour des défunts. Si culturellement les funérailles prenaient place dans les nefs des églises, aujourd'hui les cérémonies non religieuses ne diffèrent pas tant. Le moment d'adieu reste le même dans son vécu, il reflète simplement l'évolution sociétale. Les lectures de textes sacrés, les discours, les musiques et les chants religieux sont simplement remplacés par une spiritualité sécularisée à travers des textes philosophiques ou des poèmes, et des morceaux plus ou moins actuels, chers aux défunts et à ses proches. La compatibilité entre l'usage historique et le nouveau, que l'église devienne un crématorium et/ou un columbarium, réside dans le prolongement et l'évolution d'un moment de rassemblement religieux, aujourd'hui spirituel.

¹⁴⁷⁵ Enquête réalisée par l'Ipsos en septembre 2013.

¹⁴⁷⁶ Hervé JOUANNEAU, « Pompes funèbres : les opérateurs funéraires publics réaffirment leur place dans un secteur concurrentiel », *La Gazette des communes*, 31 octobre 2013, en ligne : <http://www.lagazettedescommunes.com/205125/pompes-funebres-les-operateurs-funeraires-publics-reaffirment-leur-place-dans-un-secteur-concurrentiel/>, consulté le 10 avril 2018.

¹⁴⁷⁷ Loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire, JORF n°7 du 9 janvier 1993, en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000541618&categorieLien=id>, consulté le 10 avril 2018.

¹⁴⁷⁸ Hervé JOUANNEAU, « Pompes funèbres : les opérateurs funéraires publics réaffirment leur place », *op. cit.*

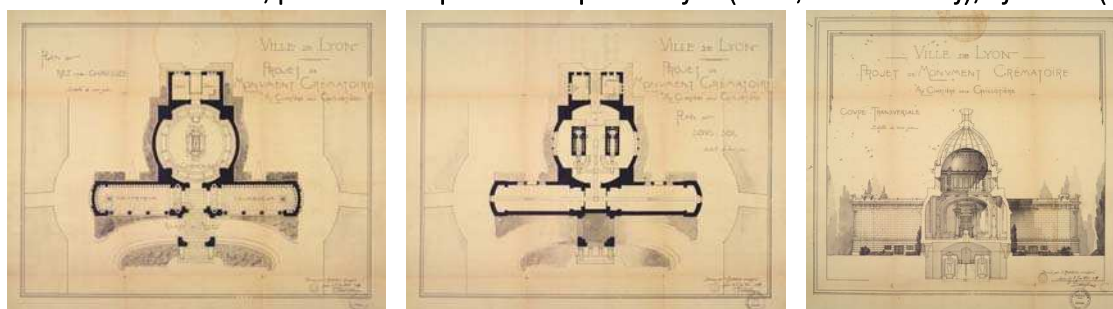
¹⁴⁷⁹ Claudia MANENTI, « Dalla morte alla vita: l'uso cimiteriale delle chiese dismesse per una nuovasocialità dei luoghi di memoria », communication au colloque *L'avenir des églises*, École nationale supérieure d'architecture de Lyon, Lyon, du 20 au 22 octobre 2016.

Compatibilité fonctionnelle

La compatibilité fonctionnelle s'inscrit dans cette même évidence car les besoins pratiques d'une célébration non religieuse sont les mêmes que dans une église : un espace d'accueil, prenant place sur le parvis et le narthex, et un espace de cérémonie avec une zone d'assises pour l'assemblée et une zone de parole qui prendraient alors naturellement place dans la nef et dans le chœur. Les qualités architecturales de l'ancienne église, et notamment l'ambiance lumineuse particulière, apporteraient de la solennité au moment.

Cette disposition fonctionne a priori dans le scénario d'une transformation d'église en salle d'obsèques publique, par simple mutation d'une célébration religieuse en une cérémonie laïque. En revanche, les collectivités locales sont aujourd'hui confrontées au sous-équipement public de crématorium et de columbarium. Par exemple, le sous équipement des communes autour de Lyon a entraîné la création en 2016, du pôle funéraire public de la Métropole¹⁴⁸⁰. Après rénovation de l'équipement lyonnais existant, le crématorium est mutualisé avec d'autres communes¹⁴⁸¹ afin d'offrir une alternative publique. Comme le recours à l'incinération n'est pas généralisé, ce pôle comporte également une chambre funéraire avec des salons privés où se recueillir et « une salle de cérémonie polyculte »¹⁴⁸². Fin 2017, Saint-Étienne métropole vient aussi de lancer la construction d'un nouveau crématorium intercommunal près du cimetière existant sur la commune de Montmartre¹⁴⁸³. Le seul équipement existant n'était plus adapté, désuet (1987) et ne pouvait répondre à la demande croissante qui est passée de 750 crémations en 1998 à plus de 1 800 en 2016¹⁴⁸⁴.

Figure 6.37 : Crématorium, pôle funéraire public Métropole de Lyon (1913, Étienne Curny), Lyon 7^{ème} (69).



¹⁴⁸⁰ Le Pôle Funéraire Public de la Métropole de Lyon est le nouveau nom des Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise. Un changement de nom conduit par l'adhésion en 2017 de 6 communes, et en 2018 de 4 supplémentaires. Voir en ligne : <<http://www.polefunerairepublic.com/>>, consulté le 10 avril 2018.

¹⁴⁸¹ Il dessert aujourd'hui les communes de Bron, Corbas, Ecully, Feyzin, Lyon, Oullins, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Genis-Laval et Villeurbanne.

¹⁴⁸² « Les lieux du dernier hommage », en ligne : <<http://www.polefunerairepublic.com/portfolio>>, consulté le 10 avril 2018.

¹⁴⁸³ Projet réalisé par l'architecte Clément Vergély, voir en ligne : <<http://www.vergelyarchitectes.com/>>, consulté le 11 avril 2018.

¹⁴⁸⁴ « Un nouveau crématorium intercommunal », Saint-Etienne métropole, en ligne : <<https://www.saint-etienne-metropole.fr/projets/grands-projets/crematorium-intercommunal>>, consulté le 11 avril 2018.



Sources : plans AML, photo. D. Gourbin, dossier IA69004020, Service régional de l'Inventaire, 2003.

L'augmentation du nombre des crémations pose la question du devenir des cendres, liée à la gestion des cimetières, qui incombe aux communes¹⁴⁸⁵. Alors que chaque commune ou chaque EPCI¹⁴⁸⁶ doit disposer d'au moins un cimetière comprenant un terrain consacré à l'inhumation des morts, dorénavant les communes de 2 000 habitants et plus ou les EPCI de 2 000 habitants et plus, doivent avoir au moins un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres¹⁴⁸⁷. D'ailleurs, seuls les communes et les EPCI peuvent créer et gérer les crématoriums ainsi que les sites cinéraires¹⁴⁸⁸. Selon la nouvelle législation¹⁴⁸⁹, les cendres peuvent soit être conservées dans l'urne cinéraire, qui peut être inhumée dans une sépulture ou déposée dans une case de columbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière ou d'un site cinéraire, soit dispersées dans un espace aménagé à cet effet dans un cimetière ou dans un site cinéraire, soit enfin dispersées en pleine nature, sauf sur les voies publiques¹⁴⁹⁰. De fait, l'aménagement de tels espaces représente un chantier public considérable pour les années à venir.

Le programme d'édification d'un crématorium se divise en deux pôles. Une partie publique qui s'organise autour de l'accueil et de l'attente des familles, d'une ou de plusieurs salles de cérémonie et de remise de l'urne funéraire, d'une ou de plusieurs salles de présentation visuelle de l'introduction du cercueil dans le four de crémation. Un columbarium, intérieur ou extérieur, et un espace de dispersion, aujourd'hui aménagé à travers la figure d'un « jardin du souvenir », sont également à prévoir. L'autre partie technique réservée aux professionnels, est dimensionnée en fonction des besoins de crémations (nombre de fours¹⁴⁹¹, de salles d'introduction du cercueil et surface du local de dépôt provisoire des urnes).

Même si la dynamique de mutualisation de cet équipement est compréhensible car il répond aux réalités économiques actuelles, elle semble ne pas prendre en compte l'attachement et la volonté individuelle

¹⁴⁸⁵ « Droit funéraire et gestion des cimetières », *Collectivités locales*, 23 janvier 2018, en ligne :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/funeraire-0#__RefHeading__412_1473345838>, consulté le 11 avril 2018.

¹⁴⁸⁶ Voir Partie I, Chapitre 3, 3.1.3.1 Domaine public ou privé : une décision communale voire inter communale.

¹⁴⁸⁷ Art. L. 2223-1 du CGCT.

¹⁴⁸⁸ Ils sont destinés au dépôt ou à l'inhumation des urnes ou à la dispersion des cendres.

¹⁴⁸⁹ Art. 16-1-1 du C. civ. Il confère aux cendres un statut et une protection comparables à ceux accordés à un corps inhumé.

¹⁴⁹⁰ Art. L. 2223-18-2 du CGCT.

¹⁴⁹¹ Par exemple trois fours sont prévus au crématorium de Saint-Etienne, pour répondre à environ 3 000 crémations annuelles.

d'avoir pour dernière demeure la commune natale familiale ou celle où l'on a toujours vécu. Si les villes et les grands pôles urbains se dotent de telles structures, la question se pose peut-être plus pour les communes en couronne et celles plus isolées, voire rurales. Dans tout les cas, au regard de l'investissement actuel pour ces équipements, obligatoire et nécessaire, il y a, pour les prochaines décennies, la nécessité d'élaborer un maillage territorial, que ce soit de crématoriums, de columbariums, de jardins du souvenir ou de simples salles de cérémonie. Dans une vision de territoire, la spécificité de la disposition des églises, déjà évoquée, remplirait ces conditions.

D'un point de vue architectural, une église pourrait soit accueillir tout le programme d'un pôle funéraire, avec besoin ou non d'une extension, soit constituer un columbarium et/ou une salle de cérémonie. Le premier scénario qui envisage l'aménagement d'un crématorium peut être techniquement plus complexe et plus coûteux que le second qui lui, permettrait sans trop de difficulté de conserver les urnes tout en offrant un espace de cérémonie qualitatif.

Si l'église possède une crypte ou se compose sur deux niveaux¹⁴⁹², l'espace pour la conservation des urnes est alors doublé. L'espace de célébration prendrait naturellement place autour du chœur, tandis que la conservation des cendres s'implanterait en partie, ou en totalité, dans l'espace de la nef, voire des bas-côtés en fonction de la typologie de l'église.

En outre, les espaces paysagés autour des édifices cultuels anciens ou les parkings autour des églises modernes, constituent des espaces à aménager pour la dispersion et la conservation des cendres.

Au regard des projets réalisés, notamment en Allemagne, la disposition des urnes donne lieux à une relecture de l'espace et à une véritable création d'éléments soit comme mobilier, soit comme architecture. En fonction des dimensions de la nef, la disposition peut être horizontale et basse ou bien plutôt verticale, plus ou moins haute, ponctuelle ou linéaire¹⁴⁹³. Alors que la première configuration permet de minimiser l'impact sur la perception spatiale, avec l'agencement d'éléments discrets se mêlant parfois au mobilier prévu pour s'asseoir (Columbarium de Saint Sépulcre Liebfrauen dans l'église Notre-Dame à Dortmund), la seconde peut renforcer l'effet de hauteur soit par leur forme simple (Columbarium de l'église de Kreuz à Cologne-Rösrath), soit en multipliant la forêt de piliers (Columbarium de l'église du Saint Sépulcre Saint-Joseph à Aachen).

¹⁴⁹² Comme c'est le cas pour certaines églises historiques et de nombreuses églises XX^e.

¹⁴⁹³ Claudia MANENTI, « Dalla morte alla vita », *op. cit.*

Figure 6.38 : Columbarium Saint Sépulcre Liebfrauen (2012), église Notre-Dame, Dortmund, Allemagne.



Source : photo. Werner Hutmacher et Staab-Architectes.

Figure 6.39 : Columbarium, église de Kreuz, Cologne-Rösrath, Allemagne.



Source : photo. extérieures Roland U. Neumann, n.d. ; intérieures et plans Casser architectes, 2012.

Figure 6.40 : Columbarium, église du Saint Sépulcre Saint-Joseph, Aachen, Allemagne.



Sources : photo. extérieure Túrelío, 2009 ; intérieures Hahn Helten et associés architectes, 2006.

En revanche, un dispositif vertical plutôt continu, tel un mur, permet de délimiter clairement une zone cimetière par rapport à l'espace de cérémonie (Columbarium dans l'église Sainte-Barbara à Kamp-Lintfort ou columbarium de l'église Saint-Barthélemy à Cologne).

Si la plupart de ces projets de columbariums demeurent dans des églises, les dispositifs architecturaux sont transposables dans une église reconvertie en lieu funéraire public non religieux.

Figure 6.41 : Columbarium, église Sainte-Barbara, Kamp-Lintfort, Allemagne.



Sources : photo. Christian Breuer, 2016 ; plans Hermanns architectes.

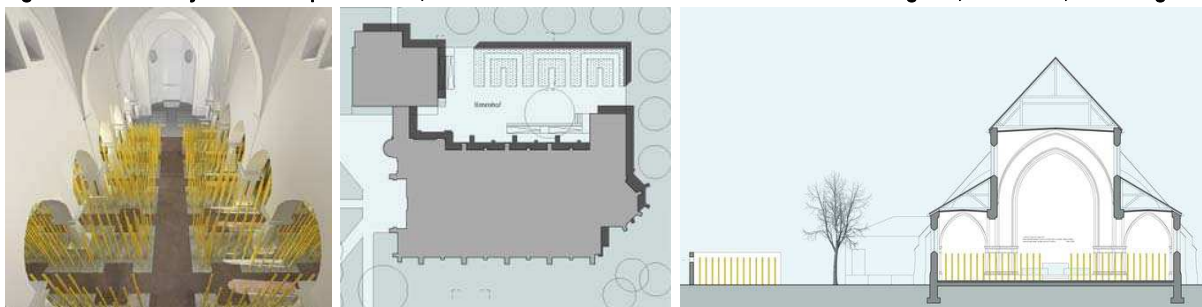
Figure 6.42 : Columbarium, église Saint-Barthélemy, Cologne, Allemagne.



Source : photo. et plans Kissler-Effgen architectes, 2014.

Par ailleurs, les espaces présents autour des églises tels que les espaces verts ou encore les parkings, peuvent servir à l'aménagement de zones dédiées à l'inhumation ou à la dispersion des cendres, à l'image des « jardins du souvenir » évoqués. À Hanovre, le projet de cimetière dans une église réalisé dans le cadre d'un concours, illustre à travers la figure du champ de blé, une continuité poétique des espaces extérieurs et intérieurs qui se répètent par une forêt de stèles.

Figure 6.43 : Projet « Champ de blé », 1^{er} au concours d'un cimetière dans une église, Hanovre, Allemagne.



Source : perspectives et coupe Klodwig & Partners architectes, 2009.

Au regard de ces exemples, le programme funéraire dans sa composition partielle ou complète, ne dépend pas d'une typologie d'églises en particulier, même si la neutralité des églises modernes peut faciliter la transformation. De plus, ce type d'usage permet de conserver les valeurs patrimoniales d'existence tout en assurant une continuité logique de la valeur d'usage historique. En effet, d'une part, ce programme répond à un véritable besoin tout en conservant l'intégralité de la nef et en valorisant les espaces

extérieurs, et d'autre part, l'accompagnement vers la mort, une des vocations de l'église, perdue. L'attachement des familles trouve, dans une telle transformation, une continuité générationnelle.

6.1.2.8 « Lieu autre » ou « tiers-lieu »

Compatibilité sémantique

La singularité des églises, tant sur le plan sémantique qu'architecturale, conduit cette prospection des usages possibles vers l'hypothèse de transformer des églises en « tiers-lieux ». Si cette notion subit actuellement un investissement considérable, Ray Oldenburg en a construit la définition première dans son ouvrage paru en 1989, *The great good place*¹⁴⁹⁴. Le sociologue s'intéresse à des lieux autres, hybrides, qui ne relèvent ni du domicile, ni du travail, les premier et deuxième lieux¹⁴⁹⁵, et qui se situent entre l'espace public et l'espace privé. Il met en évidence un certain nombre de cafés, de librairies et d'espaces intermédiaires, tel le parvis des églises, où les individus pouvaient se réunir, échanger et parfois collaborer, de façon informelle. Selon lui, il s'agit de réinventer ces lieux qui, malgré leur rôle essentiel dans la société civile, la démocratie et l'engagement civique, ont tendance à disparaître. Aujourd'hui, si de nombreux tiers-lieux privés voient le jour en ville, « analysés comme de nouveaux lieux de travail et d'innovation adaptés à l'ère de l'économie de la connaissance et du numérique »¹⁴⁹⁶, certaines communes, notamment de territoires périurbains et ruraux, se régénèrent grâce à la création de tiers-lieux publics. Observé depuis 2012 en milieu isolé, le phénomène de développement de ces lieux autres, se traduit à travers la création de *coworking* ruraux¹⁴⁹⁷, voire même de coopérative des tiers-lieux, notamment en Aquitaine.

En milieu rural, les tiers-lieux ont pour but « de retenir, voire attirer des télétravailleurs, des néo-ruraux ou de jeunes pousses des filières innovantes »¹⁴⁹⁸, en élargissant l'offre classique d'espaces de travail partagés¹⁴⁹⁹. Ils rassemblent et mutualisent un ensemble de facilité et d'usages tels qu'une connexion très haut débit, qui fait encore défaut dans de nombreux territoires français.

L'importance des dimensions multifonctionnelle et sociale ne doit pas être sous estimée dans l'aménagement de ces pôles car elle joint les ambitions politiques nationales de revitalisation des centres-

¹⁴⁹⁴ Ray OLDENBURG, *The great good place: cafés, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*, New York, Marlowe & Company, (1989) 1999, 336 p.

¹⁴⁹⁵ Ibid, p. 20.

¹⁴⁹⁶ Raphaël BESSON, « La régénération des territoires ruraux par les tiers lieux. Le cas des tiers lieux creusois. », *UrbaNews.fr*, 18 septembre 2017, en ligne : <<https://www.urbanews.fr/2017/09/18/52487-la-regeneration-des-territoires-ruraux-par-les-tiers-lieux-le-cas-des-tiers-lieux-creusois/>>, consulté le 20 septembre 2017.

¹⁴⁹⁷ Dans le Perche, le Verdon, l'Orne, le Haut-Jura, l'Ardèche méridionale, ou encore en Aquitaine à Mont de Marsan, Hagetmau, Mimizan ou Captieux.

¹⁴⁹⁸ Raphaël BESSON, « La régénération des territoires ruraux par les tiers lieux. Le cas des tiers lieux creusois. », *op. cit.*

¹⁴⁹⁹ De manière générale ils visent des enjeux de développement durable en diminuant les déplacements domicile-travail, en réduisant les émissions de CO2 et en augmentant la qualité de vie des indépendants et des salariés.

bourgs. Le développement d'un maillage territorial de tiers-lieux, conçus comme autant de « points névralgiques pour (ré)activer les ressources des territoires ruraux et ancrer de nouvelles formes d'innovation et de développement »¹⁵⁰⁰, peut être envisagé par les pouvoirs publics comme de nouveaux outils au service de la régénération des territoires de faible densité¹⁵⁰¹, aussi appelé des « écosystèmes régénératifs »¹⁵⁰².

Ce vaste projet territorial semble loin du sujet des églises et pourtant la définition même des tiers-lieux se rapproche de la sémantique des églises dans ce qu'elles constituent des lieux hétérotopiques. L'accueil de diverses activités au service des besoins de la communauté locale, animerait la vie sociale du village, de la ville ou du quartier, à l'image de l'investissement collectif observé lors de l'usage historique.

Compatibilité fonctionnelle

La reconversion d'une église en tiers-lieux ne répond pas à un programme précis et établi car il s'élabore soit selon des typologies existantes¹⁵⁰³, soit en fonction des faiblesses ou des manques de la commune ou du territoire. Deux catégories d'espaces peuvent cependant se dégager : des espaces de convivialité ouverts aux publics, plutôt vastes comme un restaurant et/ou café, une médiathèque, une salle de conférence, d'exposition, etc., et des espaces de travail utilisés de façon plus confidentielle comme des bureaux, des salles de réunions par exemple, d'une surface moins importante mais plus partitionnée. Les espaces publics peuvent prendre place dans la nef ou la tribune lorsqu'il y en a une. *A contrario*, les autres peuvent s'installer dans les bas-côtés, la sacristie et les éventuelles salles paroissiales attenantes. La dimension de l'église peut entraîner une sélection des fonctions à prévoir ou nécessiter une extension architecturale pour l'intégration des éléments les plus techniques comme par exemple la cuisine du restaurant, la salle de spectacle, etc. Dans tous les cas, le projet doit concevoir des espaces modulables multifonctionnels, pour répondre au plus près des besoins locaux actuels et futurs.

La typologie de l'église n'influence pas la mise en place d'un tel programme. Notons que dans les situations en milieu rural, il s'agira principalement d'églises historiques et d'églises XIX^e. Les principales difficultés proviendront de l'intégration des éléments techniques comme le système de chauffage et de ventilation, car l'isolation intérieure comme extérieure est judicieusement proscrite face à des valeurs patrimoniales souvent remarquables¹⁵⁰⁴. Si l'installation de tiers-lieux en milieu urbain relève plus d'initiatives privées, l'attractivité dont font preuve les villes commence à susciter des démarches

¹⁵⁰⁰ Raphaël BESSON, « La régénération des territoires ruraux par les tiers lieux. Le cas des tiers lieux creusois. », *op. cit.*

¹⁵⁰¹ Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), 2015, *Innovation et territoires de faible densité, en ligne* : <<http://www.cget.gouv.fr/ressources/publications/innovation-et-territoires-de-faible-densite>>, consulté le 11 avril 2018.

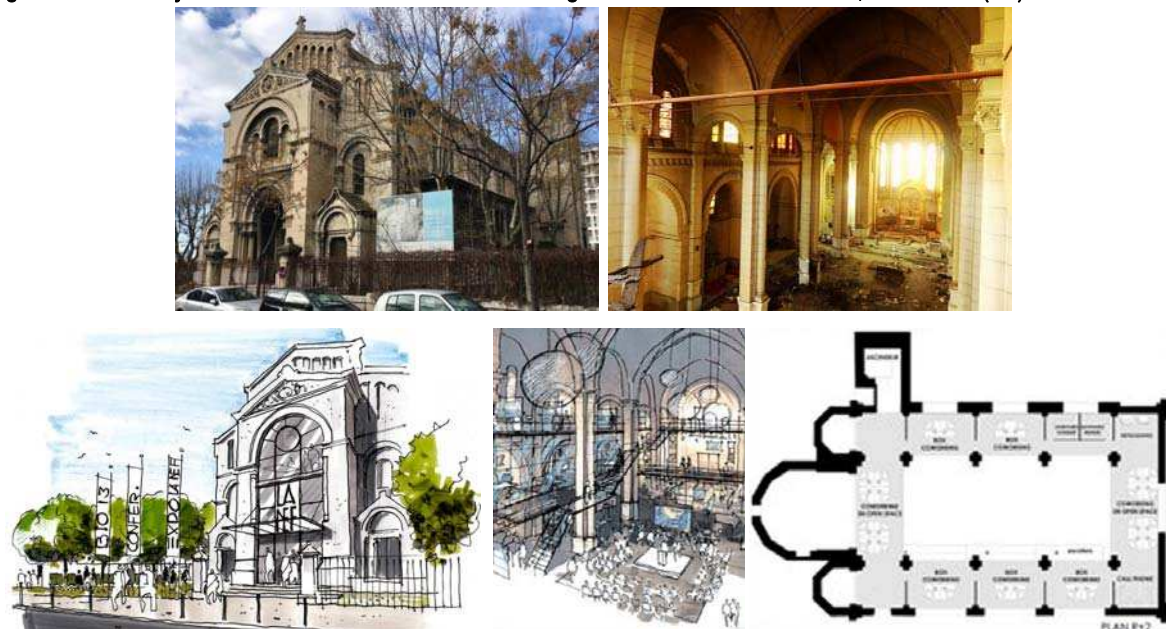
¹⁵⁰² *Ibid.*

¹⁵⁰³ Il existe des tiers-lieux d'activités et de services, artisanaux, agricoles ou encore éducatifs. Chaque typologie renferme des sous-lieux, voir la définition de La Coopérative des tiers-lieux, en ligne : <<https://coop.tierslieux.net/tiers-lieux/typologies-definition/>>, consulté le 11 avril 2018.

¹⁵⁰⁴ Pour solutionner ce type de problèmes le système de la boîte dans la boîte est largement répandu.

publiques¹⁵⁰⁵. Récemment, le département des Bouches-du-Rhône s'est porté acquéreur de l'ancienne église Saint-Martin d'Arc, de Marseille, fermée depuis quarante ans. L'édifice va devenir un lieu hybride « à la fois espace de *coworking*, d'exposition et de conférence avec boutiques, buvette et régie vidéo »¹⁵⁰⁶.

Figure 6.44 : Projet de reconversion de l'ancienne église Saint-Martin d'Arc, Marseille (13).



Sources : photo. Made in Marseille, 2018 ; croquis et plan La Provence, 2018.

L'exemple de reconversion de l'église Saint-Bernard à Lyon, en un espace de *coworking* privé¹⁵⁰⁷ à l'intention de petites entreprises créatives, ainsi qu'un café et restaurant¹⁵⁰⁸, semble mal accepté localement¹⁵⁰⁹. Même si l'intervention architecturale portée par une agence d'architecture du patrimoine se veut réversible et respectueuse du bâtiment¹⁵¹⁰, la marchandisation de l'usage, pourtant pensée en fonction de l'activité professionnelle locale animée par de nombreux indépendants, fait débat.

¹⁵⁰⁵ Par exemple, La Métropole de Lyon a lancé un appel à projet intitulé « Tiers-lieux pour l'innovation Auvergne Rhône-Alpes », 2018-2019, sur 58 dossiers 11 vont être développés sur le territoire métropolitain avec la participation de financements européens, voir en ligne : <https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/espace-presse/cp/2018/20180209_cp_5-projets-tiers-lieux-innovation.pdf>, consulté le 26 juin 2018.

¹⁵⁰⁶ Agathe PERRIER, « L'église d'Arc, fermée depuis 40 ans, va être transformée en *coworking* et lieu d'exposition », Made in Marseille, 29 janvier 2018, en ligne : <<http://madeinmarseille.net/33171-eglise-arenc-coworking-exposition/>>, consulté le 15 février 2018.

¹⁵⁰⁷ La municipalité, propriétaire, a signé un bail emphytéotique de 60 ans avec Urban Project le porteur de projet.

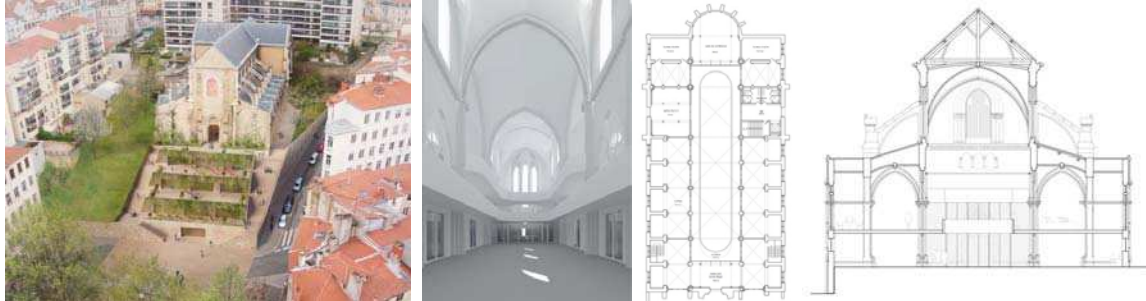
¹⁵⁰⁸ Projet développé par Urban Project, voir <<http://urban-project.co/eglisesaintbernard>>, consulté le 11 avril 2018.

¹⁵⁰⁹ Au-delà des recours juridiques portés par l'association Les amis du Bon Pasteur et de Saint-Bernard, association constituée de laïcs catholiques liée à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, les habitants voient dans ce projet la gentrification d'un quartier constitué de nombreux artistes, créateurs et professions indépendantes.

¹⁵¹⁰ Entretien avec Charlotte Vergély architecte du patrimoine, Avec agence d'architecture, le 01 juillet 2016. Pour le projet voir en ligne : <<http://avecagence.fr/eglise-stb/>>, consulté le 27 juin 2018.

La reconversion d'une église en tiers-lieu accueillant divers usages pour la communauté locale, aurait tout intérêt à être portée par des communes, des EPCI, des métropoles, voire des départements ou des régions.

Figure 6.45 : Projet de reconversion de l'église Saint-Bernard, Lyon 1^{er} (69).



Source : perspectives et plans Alep architectes, Avec architecture, 2016.

6.1.3 Usages privés

Alors que les communes ont vu leur dotation diminuer durant les dernières années, les projets couteux, dont le patrimoine fait partie, ne sont pas privilégiés. Dans ce contexte, le privé apparaît parfois comme une alternative au public qui ne peut subvenir à l'entretien de son parc immobilier patrimonial, qu'il soit protégé ou non. La multitude d'usages privés propose un large éventail pour offrir un avenir aux églises. Pourtant, que le programme soit destiné au public, à travers des restaurants et des cafés, des hôtels, ou qu'il soit plus confidentiel, pour la création de logements ou de sièges d'entreprises, la privatisation de ce bien commun heurte les représentations collectives.

6.1.3.1 Résidentiel

Compatibilité sémantique

La reconversion d'une église en logements, qu'ils soient unifamiliaux ou collectifs, semble être la « forme ultime de privatisation d'un lieu de culte, jadis ouvert à tous au nom du " patrimoine des pauvres " et dorénavant réservé à quelques privilégiés »¹⁵¹¹. Il paraît préférable que le caractère privatif de l'usage résidentiel qui ne constitue pas une continuité sémantique, ne soit pas envisagé comme première solution, même si la figure de la maison et plus particulièrement de la « maison de Dieu », est parfois évoquée au sujet des églises.

¹⁵¹¹ Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *op. cit.*, p. 13.

Compatibilité fonctionnelle

La typologie d'habitation dépend de la taille de l'église transformée. Généralement, deux cas de figure sont observés. Les petites églises, souvent en milieu rural ou en dehors des villes, se prêtent à des résidences unifamiliales, tandis que les dimensions des grandes nefs, nécessitent la mise en place de logements collectifs.

S'il peut sembler assez aisé d'implanter un logement dans une petite église, de l'ordre de grandeur des maisons individuelles, les exigences économiques d'un « habitat atypique » ne sont pas à négliger. Alors qu'une église de moindres proportions comporte toutes les caractéristiques recherchées actuellement pour concevoir un habitat de luxe, de type loft, les futurs acquéreurs doivent avoir conscience des problématiques auxquelles ils vont être confrontés dans le temps. Une telle résidence, constituée de mètres cubes plus que de mètres carrés, suppose des coûts importants de chauffage et d'entretien spécifique aux grandes toitures (revêtement et charpente), aux boiseries (portes et fenêtres) et au clocher s'il en est un. En d'autres termes, tous les attributs séduisants qui distinguent l'église d'une simple résidence, se révèlent des investissements continus et considérables. Il semble important de sensibiliser à cette question au regard du nombre d'églises québécoises « devenues résidences unifamiliales [qui] retombent maintenant sur le marché »¹⁵¹². D'ailleurs, en dehors de la zone d'étude mais très près de Lyon, une ancienne église déjà transformée en logement, est à vendre depuis presque trois ans, à Crémieu, en Isère¹⁵¹³. Si des agences se spécialisent dans ce type de biens, la vente n'est pas si aisée¹⁵¹⁴.

Le territoire de l'inventaire expose quatre cas de transformation d'églises en habitation privée, trois de type unifamilial dans des communes de l'Ouest lyonnais et un de type collectif dans la Loire à Saint-Genest-Lerpt. Pour deux des exemples lyonnais, situés dans la commune de Curis-au-Mont d'Or¹⁵¹⁵ et dans celle de Poleymieux-au-Mont d'Or¹⁵¹⁶, les églises sont passées dans le giron privatif au XIX^e siècle lors de la construction d'une nouvelle église plus grande et plus centrale¹⁵¹⁷. La propriétaire de l'ancienne église Saint-Victor de Poleymieux-au-Mont d'Or, attachée à l'histoire du lieu, confirme l'aspect onéreux pour l'entretien et le chauffage d'une telle maison¹⁵¹⁸.

¹⁵¹² *Ibid.*

¹⁵¹³ 170 m² pour un montant de 559 000€, en ligne : <<https://www.espaces-atypiques.com/lyon/annonce/eglise-desacralisee-cremieu-achat-vente/>>, consulté le 15 novembre 2016 et le 12 avril 2018.

¹⁵¹⁴ Patrice Besse, châteaux et demeures de France est une agence immobilière basée à Paris, ayant créé un réseau national spécialisé dans la vente de bâtiments de caractère. Il se positionne comme spécialiste dans le domaine, voir en ligne : <<https://www.patrice-besse.com/>>, consulté le 28 juin 2018.

¹⁵¹⁵ Malgré une tentative de prise de contact par courrier, nous n'avons pu visiter cet édifice. Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 69071_2.

¹⁵¹⁶ Même si nous avons rencontré les propriétaires et pu apprécier la grande qualité du projet architectural, nous ne diffusons pas de photographies intérieures pour respecter la demande de confidentialité.

¹⁵¹⁷ Voir Partie II, Chapitre 5, 5.3.2 Églises XIX^e, 5.3.2.2 Visibilité et place dans la ville.

¹⁵¹⁸ Entretien et visite de l'ancienne église Saint-Victor de Poleymieux-au-Mont d'Or avec les propriétaires, le 17 août 2017. Intéressée de connaître et de garder la mémoire du lieu, la propriétaire a effectué des recherches historiques et rédigé un

Pour le troisième cas, il s'agit de l'ancienne chapelle Notre-Dame-des-Étroits édifée autour de 1907 sur la commune de La Mulatière puis érigée en paroisse en 1934. Désacralisée en 1954, elle est vendue en 1966 et demeure dans le domaine privé depuis¹⁵¹⁹.

Figure 6.46 : Résidence unifamiliale, ancienne église Saint-Claude, Curis-au-Mont d'Or (69).



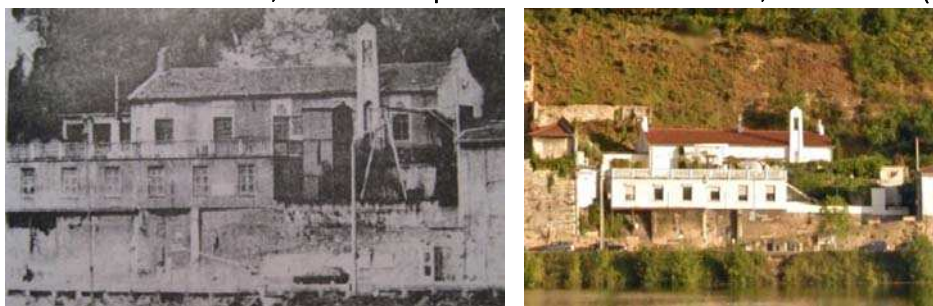
Source : photo. MMP, 2017.

Figure 6.47 : Résidence unifamiliale, ancienne église Saint-Victor, Poleymieux-au-Mont d'Or (69).



Source : photo. MMP, 2017 ; plan historique de l'ancienne église, n.d., livret historique La Tour carrée ou l'ancienne église de Poleymieux-au-Mont d'Or.

Figure 6.48 : Résidence unifamiliale, ancienne chapelle Notre-Dame-des-Étroits, La Mulatière (69).



Sources : photo. AM La Mulatière, dans F. Reynaud, *Guide du Quai Rousseau*, p. 60 ; Vue Google, 2016.

document qu'elle nous a partagé. En échange nous avons approfondi la recherche au sujet des dates de vente et des noms de propriétaires, aux archives départementales du Rhône. Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 69153_2.

¹⁵¹⁹ Malgré une prise de contact par courrier, nous n'avons pu visiter cet édifice. Voir *Ibid.*, fiche d'inventaire 69142_3.

Alors qu'aucune messe régulière n'avait eu lieu depuis les années 2000 dans la chapelle Saint-Térèse, dite chapelle du Chasseur, des logements collectifs ont été réalisés après la fermeture prononcée par l'évêque du diocèse de Saint-Étienne en 2012. Si la vente a été initiée par le diocèse, le prêtre de la paroisse raconte comment la volonté de conserver une trace du passé religieux du site a été concrétisée : la statue de Sainte-Thérèse qui siégeait au dessus de la porte d'entrée a été placée au bord de la route avec de panneaux informatifs retraçant l'histoire du lieu. Avant la mise en place des trois logements, deux œuvres au caractère patrimonial reconnu, (toile marouflée de Jean Coquet¹⁵²⁰ et statue de Jean Castex) ont été sauvées et réinstallées dans l'église principale de Saint-Genest-Lerpt, en étroite collaboration avec la mairie¹⁵²¹.

Figure 6.49 : Résidence collective, ancienne chapelle Sainte-Thérèse, Saint-Genest-Lerpt (42).



Source : photo. MMP, 2016.

Si les cas de transformation de grandes églises urbaines semblent peu présents en France, l'expérience québécoise démontre que de telles reconversions mettent à mal certains éléments constitutifs de la figure ecclésiale. Malgré une tentative louable de respecter la trame structurelle existante, l'aménagement d'appartements implique une segmentation de la nef par des divisions horizontales et un cloisonnement des plateaux. Ce geste se répercute inévitablement sur les façades par le percement d'autant de nouvelles ouvertures qu'il y a de nouvelles pièces à vivre créées. La résidence collective dans l'ancienne église Saint-Jean de la Croix à Montréal en est un parfait exemple.

Figure 6.50 : Résidence collective, ancienne église Saint-Jean de la Croix, Montréal, (Qc) Canada.



Sources : photo. extérieures MMP, 2015 ; intérieures J. Bonhomme, 2016.

¹⁵²⁰ Les vitraux étaient également de Jean Coquet. Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 42223_1.

¹⁵²¹ Entretien avec le Père Louis Tronchon et visite extérieure de l'ancienne chapelle le 15 mars 2016.

Par ailleurs, les exemples québécois démontrent que l'intérêt des investisseurs privés vis-à-vis d'un tel projet est davantage rentable que patrimonial. En effet, si les promoteurs ne cachent pas que le rapport avantages/risques est nul - il n'en est d'ailleurs pas moins pour le patrimoine -, ils conservent pour l'essentiel, un intérêt dans le fait « de tirer parti du gabarit de l'église pour construire plus densément que ce qui est normalement autorisé »¹⁵²². Entre opération économique foncière et considération patrimoniale, la spatialité initiale de l'église est perdue.

Face à un besoin de logements toujours accru dans les villes, le mode constructif de certaines églises modernes, qui comme on l'a vu répond davantage aux enjeux contemporains de flexibilité, laisserait entrevoir une partition plus aisée des espaces¹⁵²³. Pourtant, l'implantation de logements requerrait autant d'altérations irréversibles de la figure ecclésiale : section de la nef, amoindrissement voir disparition des dispositifs lumineux, etc.

Au-delà du désinvestissement de la collectivité locale pour ce patrimoine commun alors privatisé, la reconversion d'une église en logements endommage les valeurs d'existence, d'autant plus quand il s'agit de logements collectifs.

6.1.3.2 Commercial / Professionnel

Restaurant / Bar / Café

Compatibilité sémantique

Si un restaurant, un bar ou un café se rapproche d'une célébration religieuse catholique par le thème du repas et du rassemblement, leur conception commerciale et marchande diffère. En effet, la réussite d'une telle entreprise réside dans la renommée du chef, la longévité de l'enseigne ou encore l'accessibilité de sa carte. Dans une recherche de rentabilité optimale, l'originalité d'un lieu permet de se démarquer de la concurrence et d'attirer de la clientèle prête à payer un surcoût car expressément venue pour un cadre particulier. Alors que toutes sortes de concepts de restauration voient le jour à travers des décors qui rivalisent d'originalité¹⁵²⁴, le concept d'un repas dans une église trouve sa place. Dans ce contexte, les projets réalisés montrent que la symbolique du lieu est parfois utilisée comme un élément de *marketing* à travers le nom du lieu, dans le graphisme et le concept même, non sans une certaine provocation recherchée pour certains. Il est question de « lieu divin », de « pécher gourmand » et de tentation comme en témoigne le restaurant de burger du nom de « *Oh My God* », à Sherbrooke au Québec. Au-delà du nom

¹⁵²² Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *op. cit.*, p. 13.

¹⁵²³ *Ibid.*

¹⁵²⁴ Comme manger dans le noir et être servi par des personnes aveugles, sous les tropiques, sous l'eau dans un aquarium géant, dans un décor médiéval ou futuriste, ou plus généralement dans toutes sortes d'ambiances atypiques.

qui contient le mot « Dieu », son logo avec des cornes et son éclairage rouge de nuit, utilisent l'univers de l'enfer. Dans cet esprit en Irlande, le bar, café et restaurant *The Church* dans l'ancienne église Sainte-Marie de Dublin, ponctue son logo d'une marque pointue, telle une queue, l'un des attributs du diable. L'ancienne fonction religieuse, qui offre un référentiel imaginaire et une architecture caractéristique, devient alors un argument de vente. Alors qu'une continuité peut être perçue dans la reprise d'éléments, matériels ou immatériels, d'une église, il n'en demeure pas moins que la majorité des projets se destinent à une activité lucrative de luxe, loin de la sémantique et du symbole du partage du repas dans une église. Néanmoins ce type d'usage géré par un privé se destine à du public.

Figure 6.51: *Oh My God* restaurant de burgers, ancienne église Sainte-Thérèse, Sherbrooke, (Qc) Canada.



Source: photo. MMP, 2015 ; logo OMG resto.

Figure 6.52 : *The Church*, ancienne église Sainte-Marie, Dublin, Irlande.



Source: photo. The Church, n.d.

Compatibilité fonctionnelle

Le programme d'un restaurant, d'un bar ou d'un café, parfois les trois réunis dans un même lieu, nécessite une vaste salle pour accueillir les convives et des espaces plus techniques comme la cuisine, la cave à vin, le stockage et les chambres froides. Spontanément pour offrir un cadre remarquable, les tables seront disposées dans la nef, tandis que la cuisine s'implantera sur les bas côtés ou plus loin dans la sacristie voire au sous-sol lorsqu'il y en a un. Dans une volonté de montrer ce pôle culinaire¹⁵²⁵, il pourra prendre place au centre et organiser les tables en rayonnement autour, ou dans les nefs latérales de façon

¹⁵²⁵ Gage de transparence sur la qualité et de mise en spectacle de la pratique culinaire.

à créer une ouverture sur la salle. Ce dispositif est réalisé grâce à une paroi vitrée dans le *Jane Antwerp* restaurant à Anvers où la cuisine est positionnée dans l'ancien chœur¹⁵²⁶.

Figure 6.53 : Le Jane Antwerp restaurant, ancienne chapelle d'hôpital militaire, Anvers, Belgique.



Source: photo. Piet Boon architecte, 2015.

Dans le cas de grands volumes, l'acoustique devra être traitée pour limiter la résonance du lieu, à l'origine de désagrément aux heures d'affluence.

Si l'architecture des églises historiques et XIX^e sont davantage recherchées pour leur aspect de décor, elles sont constituées de « vieilles belles pierres », les qualités plastiques d'une église moderne peuvent aussi offrir un décor brutaliste intéressant. Si les valeurs patrimoniales sont conservées et même valorisées par un tel programme qui recherche précisément ce cadre, l'élitisme de certains projets questionne quant à l'accessibilité à tous de ce bien commun.

Loin de toute logique de rentabilité mais porté par un projet culturel pour combattre le gaspillage alimentaire, *Le Refettorio* propose une alternative¹⁵²⁷. Ouvert en mars 2018 dans les cryptes de l'église de la Madeleine à Paris, ce restaurant solidaire est l'initiative du chef italien engagée Massimo Bottura. Tous les soirs, des chefs renommés sont invités à créer des repas pour les plus défavorisés, à partir de denrées alimentaires récupérées.

¹⁵²⁶ Emplacement de l'autel et par extension lieu commémoratif de la Cène, symbole du dernier repas de Jésus.

¹⁵²⁷ Voir dans la presse et les médias AFP, « Le «Refettorio» restaurant solidaire de Massimo Bottura ouvre à Paris », *Libération*, 15 mars 2018, en ligne : <http://www.liberation.fr/societe/2018/03/15/le-refettorio-restaurant-solidaire-de-massimo-bottura-ouvre-a-paris_1636441>, consulté le 15 mars 2018 ; François-Régis GAUDRY, « Massimo Bottura, une leçon de cuisine et de partage », dans l'émission *On va déguster* sur *France Inter*, 25 mars 2018, en ligne : <<https://www.franceinter.fr/emissions/on-va-deguster/on-va-deguster-25-mars-2018>>, consulté le 26 mars 2018.

Figure 6.54 : Le Refettorio, église de la Madeleine, Paris (75).



Sources : photo. extérieures MMP, 2018 ; intérieures JR, 2018.

Hôtellerie

Compatibilité sémantique

La compatibilité de la reconversion d'une église en hôtel rejoint à la fois les enjeux d'un usage résidentiel et ceux d'un programme de restaurant. Contrairement au résidentiel qui est destiné à des personnes privées, l'hôtel peut sembler être ouvert à tous les clients. Néanmoins, comme pour les restaurants, la plupart des complexes hôteliers installés dans une église se destinent à une offre de luxe. La logique de marchandisation luxueuse du patrimoine¹⁵²⁸ se retrouve jusque dans l'hébergement dans une église, offre destinée aux consommateurs aisés.

Compatibilité fonctionnelle

Un programme hôtelier nécessite une partie publique répartie entre l'accueil, une ou plusieurs salles de restauration, un bar, des salons, une partie plus confidentielle constituée des chambres et des parties fonctionnelles comme la cuisine, le stockage du linge, etc. La reconversion de l'ancienne chapelle des Jésuites en hôtel Mercure à Poitiers ou encore celle de la chapelle de la Sagesse en hôtel Sozo à Nantes, illustrent que les espaces communs prennent aisément place dans le généreux volume de la nef, tandis que les chambres, accompagnées de salle de bains, nécessitent une multiplication de petites surfaces. Étant donné que la condition du bon fonctionnement d'un programme hôtelier dépend de la quantité de chambres¹⁵²⁹, la division semble comme pour les logements, aller à l'encontre de la spatialité d'une église. Si la typologie de l'édifice le permet, certaines d'entre elles peuvent prendre place dans les bas côtés alors

¹⁵²⁸ Luc BOLTANSKI et Arnaud ESQUERRE, *Enrichissement: une critique de la marchandise*, op. cit.

¹⁵²⁹ En d'autres termes plus il y a de chambres, plus il est rentable, donc plus il faut diviser l'espace.

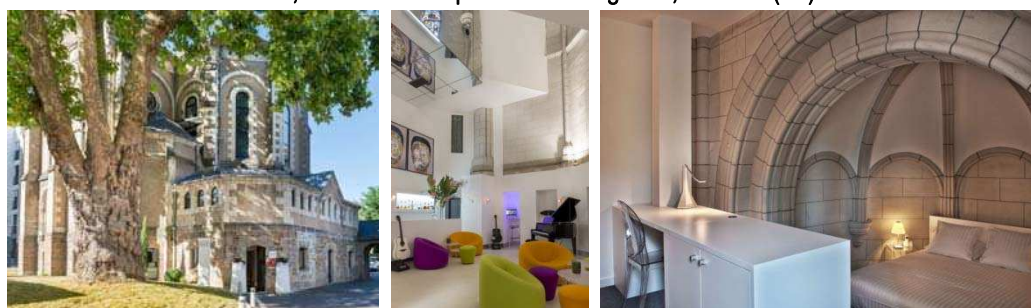
recoupés en fonction de la trame, des ouvertures et des sous espaces existants comme une des chambres de l'hôtel Sozo qui prend place sous la voûte d'une chapelle latérale. Dans le cas contraire, le volume nécessaire des chambres peut faire l'objet d'une création architecturale en lien avec la nef afin de ne pas dénaturer le volume principal.

Figure 6.55 : Hôtel Mercure 4 étoiles et restaurant, ancienne chapelle des Jésuites, Poitiers (86).



Source: photo. Catherine Bizouard & François Pin Architectes, 2010-2011.

Figure 6.56 : Hôtel Sozo 4 étoiles, ancienne chapelle de la Sagesse, Nantes (44).



Source : photo. Sozo hôtel, 2012.

Tout le paradoxe de cet usage réside dans les moyens¹⁵³⁰ apportés à un programme de luxe qui peuvent contribuer à une restauration de qualité et donc au maintien des valeurs d'existence de l'édifice.

Le recensement sur l'aire d'étude n'a pas révélé un tel programme mais des exemples français ou européen existent. Comme pour d'autres usages, la taille de l'église et son milieu d'implantation induit un type d'hôtellerie. Certaines petites églises en milieu rural peuvent faire l'objet d'un aménagement en gîte communal locatif, comme le sont déjà de nombreux presbytères, ou en gîte d'étape sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, comme le propose la commune Saint-Fargeau-Ponthierry, dans la Seine-et-Marne¹⁵³¹. Par rapport à l'usage historique des églises, l'aspect d'hébergement pour les randonneurs et pèlerins, trouve plus de sens que l'aspect lucratif d'un hôtel de luxe.

¹⁵³⁰ Fonds uniquement privés si l'église n'est pas protégée au titre des monuments historiques.

¹⁵³¹ « L'église pourrait devenir un gîte pour randonneurs en route pour Saint-Jacques de Compostelle », *La République*, 8 mars 2016, en ligne : <https://actu.fr/ile-de-france/saint-fargeau-ponthierry_77407/leglise-pourrait-devenir-un-gite-pour-randonneurs-en-route-pour-saint-jacques-de-compostelle_6845248.html>, consulté le 16 avril 2018.

Figure 6.57 : Gîte d'étape communal, ancienne église de Chrétienville, Harcourt (27).



Source : photo. extérieures Gérard Lepoint, Clochers.org ; intérieure Mairie d'Harcourt, n.d.

Activités professionnelles tertiaires

Compatibilité sémantique

Comme pour la plupart des usages privés, la transformation d'une église en édifice accueillant une activité tertiaire, semble peu compatible avec son usage culturel. Reconverti en « temple du travail » à travers un siège d'entreprise, des bureaux, voire même un atelier, cet espace spirituel de rassemblement correspond peu à la symbolique marchande et productive d'une entreprise.

Compatibilité fonctionnelle

Au-delà de l'accueil et des lieux de vie pour les pauses, les espaces nécessaires à un programme de bureaux se répartissent entre des bureaux, cloisonnés ou en *open space*, et des salles de réunions.

En revanche, il semble complexe de définir plus en détails l'implantation d'un tel programme car il y a autant d'implantations que de fonctionnements d'entreprises. Néanmoins, dans le cas où un espace d'exposition ou de démonstration est nécessaire, il peut être envisagé dans la nef. Cette implantation permet d'une part, de maintenir ce volume caractéristique et d'autre part, de renforcer l'aspect scénographique de cette vitrine de savoir-faire. Les bureaux peuvent alors être installés sur son pourtour dans les bas côtés par exemple. Dans la situation de bureaux ouverts, sans cloisonnement, l'aspect acoustique peut être important à traiter. En revanche, en fonction du besoin de cloisonnement des différents pôles, les valeurs patrimoniales peuvent plus ou moins être conservées ; problématique identique à celle évoquée pour le cloisonnement des logements et des chambres d'hôtels.

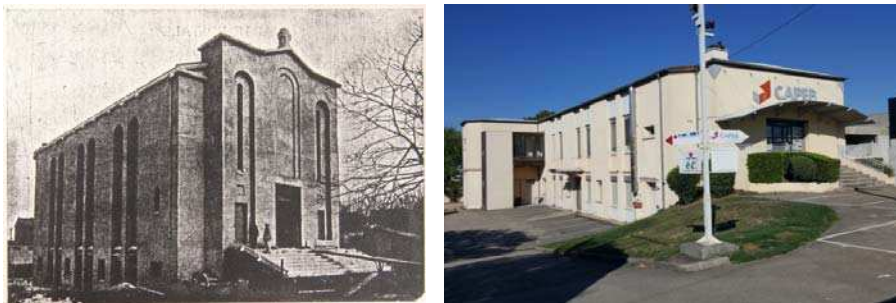
Plus l'église est petite, plus elle peut être transformée en atelier ou en bureau principal, ce qui nécessite peu de séparation fonctionnelle. À l'inverse, la grande taille d'une église peut induire le partage de l'espace entre plusieurs entreprises installées ou en espaces de *coworking* locatifs, projet déjà évoqué pour l'église Saint-Bernard de Lyon.

L'inventaire dans la région urbaine Lyon - Saint-Étienne présente deux cas¹⁵³². Celui de l'ancienne église Saint-Éloi dans le quartier du Marais de Saint-Étienne. Alors que des associations et la presse locale la

¹⁵³² Voir Volume II Annexes, fiches d'inventaire 42218_29 et 42316_4.

signalait comme démolie¹⁵³³, nos recherches ont permis de mettre à jour la reconversion de cette église¹⁵³⁴. Construite en 1942 et désacralisée puis coupée en deux dans la hauteur en 1972, l'édifice héberge depuis 2009 l'antenne de la Loire de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB). Rachetée dans les années 1970 par Creusot Loire, une société française de sidérurgie¹⁵³⁵, elle servait de centre culturel pour les ouvriers avant d'être rachetée en 1982 par la municipalité de Saint-Étienne puis dans les années 1990 par la CAPEB. Les travaux d'aménagement réalisés uniquement à partir de 2007¹⁵³⁶, ne laissent que peu de signes. L'intérieur est recoupé en bureaux, seule la différence de hauteur entre le chœur et la nef est encore visible. Ainsi, la salle de réunion installée dans l'ancienne abside est précédée de marches¹⁵³⁷.

Figure 6.58 : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, ancienne église Saint-Éloi (1940-1942, Edouard Hur), Saint-Étienne (42).



Sources : carte postale, invitation pour l'inauguration du 3 décembre 1944, 56S20 Icono 69, AMSE; photo. MMP, 2018.

L'autre exemple situé en milieu périurbain à Unieux, concerne une petite chapelle paroissiale transformée en salle d'exposition des savoir-faire artisanaux d'une entreprise familiale. Ainsi, l'ancienne chapelle de la Croix de Marlet a été rachetée au diocèse par un menuisier local qui souhaitait conserver cet édifice dans le village au regard des liens mémoriels et affectifs qu'entretenait sa famille avec l'édifice¹⁵³⁸. Son activité actuelle ne lui permet plus de l'utiliser comme espace d'exposition mais davantage comme espace de stockage.

¹⁵³³ Échanges email avec Georges Pitiot, association des *Amis du Vieux Saint-Chamond* et archiviste bénévole aux archives diocésaines de Saint-Étienne, août 2018. Échanges téléphoniques et email avec Edmond Coste, association *Histoire et Patrimoine de Saint-Étienne*, août 2018.

¹⁵³⁴ Les archives diocésaines ont été consultées et transmises par Georges Pitiot : service des archives: documents divers de la nouvelle paroisse n° 22 Saint Vincent de Paul et service du patrimoine : dossier Église Saint-Eloi.

¹⁵³⁵ Creusot-Loire était une société sidérurgique française, créée en 1970 à la suite de la fusion de la Société des Forges et Ateliers du Creusot (SFAC) avec la Compagnie des ateliers et forges de la Loire (CAFL, qui regroupa Dorian-Holtzer Jackson & Cie, Forges et Aciéries de la Marine, Aciéries de Saint-Étienne et Aciéries et Forges de Firminy), et disparue le 12 décembre 1984 à la suite de son dépôt de bilan.

¹⁵³⁶ Échange de mail avec Gilles Gallet, secrétaire général CAPEB 42, le 29 août 2018.

¹⁵³⁷ Voir les photos intérieures dans la fiche d'inventaire 42218_29.

¹⁵³⁸ Entretien téléphonique avec Guillaume Clément, propriétaire actuel de la menuiserie Clément, entreprise familiale installée à Unieux par son grand-père Antoine Clément, le 18 décembre 2017. Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 42316_4.

Figure 6.59 : Clément Menuiserie, ancienne chapelle Croix de Marlet (1960 environ), Unieux (42).



Sources : photo. vue Google, 2011 ; photo. M. Ramousse, 2017.

6.1.4 Mono-usage ou multi-usage ?

Face aux besoins de certaines petites communes ou quartier, une question émerge dès lors que l'usage culturel disparaît. Alors que les spécialistes affirment qu'il « suffit d'inventer la fonction pour justifier la dépense »¹⁵³⁹ auprès de la collectivité locale, le nouveau programme ne doit-il pas tenter de couvrir au maximum l'attente des habitants ? Pour renforcer l'acceptabilité sociale et rassembler les citoyens autour d'un projet commun, il semblerait qu'un scénario multi-usage fasse davantage sens face à l'ancienne mono-fonctionnalité de l'église. Dans un village, une église pourrait alors ne pas être figée dans un seul et nouvel usage mais se partager entre différentes fonctions. À la fois bibliothèque, café et salle polyvalente, elle même aménageable en gymnase, en salle d'exposition et en salle de concerts, elle accueillerait la vie sociale actuelle à l'image du « centre d'activités communautaires » installé dans l'ancienne église de Saint-Stanislas au Québec.

Figure 6.60 : Ancienne église Saint-Stanislas reconvertie en centre d'activités communautaires (bibliothèque, escalade, restauration, etc.), Saint-Stanislas, (Qc) Canada.



Sources : photo. extérieure et intérieure avant projet, CRPQ, 2003 ; photo.e intérieure après reconversion, Lyne Bernier, 2017.

¹⁵³⁹ Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec. Enjeux et défis », *op. cit.*, p. 278.

Si les reconversions mixtes ont déjà été évoquées comme une piste à davantage développer en France¹⁵⁴⁰, les projets québécois qui offrent une variété et un recul plus grands, confirment qu'une reconversion fonctionne davantage quand il y a une cohabitation avec le culte, perçue « comme une douce transition vers la reprise »¹⁵⁴¹. Dans tous les cas, comme l'enseigne encore une fois l'expérience nord américaine, la compatibilité sémantique et fonctionnelle est essentielle car « toutes les fonctions nouvelles imposées aux églises désaffectées n'ont pas épousé avec un bonheur égal la figure ecclésiale »¹⁵⁴². Des reconversions trop guidées par une vision fonctionnaliste ne permettent pas d'assurer une mise en patrimoine promise à la pérennité et peuvent même au contraire affaiblir la figure ecclésiale. La présente prospective permet de faire ressortir pour chaque usage, les points négatifs et positifs sur le plan sémantique comme fonctionnel.

¹⁵⁴⁰ Voir Partie II, Chapitre 4, 4.4.2 Des reconversions mixtes comme transition.

¹⁵⁴¹ Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *op. cit.*, p. 19.

¹⁵⁴² Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec. Enjeux et défis », *op. cit.*, p. 279.

Figure 6.61 : Synthèse des compatibilités sémantique et fonctionnelle par type d'usage.

	Compatibilité sémantique	Compatibilité fonctionnelle
Équipement culturel	+ Activité culturelle acceptée	
Musée / Salle d'exposition / Centre d'interprétation	+ Ouverture pour la communauté + Lieu artistique médiateur	+ Conservation du volume Intégration d'éléments techniques (éclairage, son, vidéo)
Bibliothèque / Médiathèque	+ Ouverture pour la communauté + Lieu culturel et d'éducation cf église	+ Conservation du volume Intégration d'éléments techniques (éclairage)
Salle de spectacle / Théâtre, danse, pratiques artistiques	+ Ouverture pour la communauté + Espace scénographique culturel	- Traitement acoustique - Traitement de l'obscurité
Cinéma	+ Ouverture pour la communauté + Prolongation de la scénographie culturelle	- Traitement de l'obscurité +
Locaux associatifs	+ Ouverture pour la communauté + Dynamique locale	+ Multi-usage
Salle polyvalente	+ Ouverture pour la communauté + Lieu de vie local	+ Multi-usage
Édifice institutionnel	+ Activité civile et laïque acceptée (volet neutralité à gérer)	
Mairie / Services administratifs	+ Ouverture pour la communauté	+ Valorisation de la municipalité
École	+ Ouverture pour la communauté + 1er lieu d'éducation / d'enseignement	+ Espace commun qualitatif
Équipement sportif	- Activité physique activité spirituelle + Esprit sain dans un corps sain	+ Conservation du volume - Risque de détérioration en fonction des décors
Équipements médicaux-sociaux / solidaires	+ Ouverture pour la communauté + Valeurs sociale et humaine	+ Centralité ville quartier + Maillage territorial
Équipement funéraire public	+ Ouverture pour la communauté + Lieu de rassemblement + Étape de la vie	+ Conservation du volume et de l'aménagement - Intégration technique éventuelle + Maillage territorial
Tiers-lieu	+ Ouverture pour la communauté + Caractère hétérotopique de l'église	+ Multifonctionnalité
Résidentiel	- Privatisation d'un bien commun	- Risque de partition du volume - Coûts d'entretien élevés pour particulier - Revente non pérenne
Commercial / Professionnel	- Activité mercantile décriée	
Restaurant / Bar / Café	- Privatisation d'un bien commun + Maintien d'une certaine ouverture	+ Conservation du volume - Intégration des blocs techniques - Montage économique non pérenne
Hôtellerie	- Privatisation d'un bien commun + Maintien d'une certaine ouverture	- Risque de partition du volume - Montage économique non pérenne
Activités professionnelles tertiaires	- Privatisation d'un bien commun + Maintien d'une certaine ouverture (showroom)	+ Conservation du volume et/ou - Risque de partition du volume - Montage économique non pérenne

Source : MMP, 2018.

6.2 Quelles interventions architecturales ?

« Un bâtiment n'est pas une partition : quand Mauricio Kagel écrit Ludwig van à partir de la musique de chambre beethovénienne, il laisse les originaux intacts. En architecture, c'est la substance même de l'objet que l'on altère, et définitivement. Les réanimateurs oublient volontiers que le temps n'a pas de marche arrière. »¹⁵⁴³

Comme défini par Luc Noppen et Lucie K. Morisset dans le contexte québécois, il semble qu'en France, le panel d'interventions illustre tout autant le « squat » que le projet architectural¹⁵⁴⁴. Néanmoins, les exemples de reconversion du territoire d'étude relèvent davantage du « squat ». Nombreuses reconversions en salle d'exposition, lieu culturel, salle polyvalente, cinéma, épicerie solidaire ou bureau professionnel, ont certes permis de conserver l'église mais sans attitude et intervention architecturale particulière. Il importe aujourd'hui, à travers le mécanisme de réanimation d'André Corboz, de mettre la reconversion en phases. Après avoir abordé la valeur d'usage, qui permet de mettre à l'abri le bâtiment par le « squat », la seconde étape vise à valoriser les valeurs d'existence, notamment par un travail de restauration qui ne doit pas pour autant limiter la valeur d'usage, et de création architecturale. Alors que « restaurer tend à conserver et réanimer incite à modifier »¹⁵⁴⁵, les deux opérations peuvent se servir mutuellement de limite pour une reconversion réussie.

Lors de la reconversion d'un édifice, la combinaison du nouvel usage et de l'intervention architecturale induit sa relecture qui peut notamment s'appuyer sur la méthode d'analyse du potentiel patrimonial¹⁵⁴⁶. L'« architecte réanimateur »¹⁵⁴⁷ doit « apprendre à percevoir leur fragilité » pour ainsi connaître et faire ressortir ce qui compose et constitue les caractéristiques propres des bâtiments afin de ne pas les dénaturer par une « appropriation dévastatrice »¹⁵⁴⁸. Même si par le passé le discours scientifique a parfois masqué des interventions puissantes, comme celles notamment de l'architecte Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, il s'impose aujourd'hui pour équilibrer l'intervention contemporaine.

Dans le but de justifier cette intervention lors de la reconversion d'une église, deux théories de la restauration, discipline créée au XIX^e siècle pour les monuments historiques¹⁵⁴⁹, sont ici évoquées. Le décalage entre le texte théorique et la pratique interventionniste de la restauration stylistique de Viollet-le-Duc contraste avec la doctrine de la restauration critique, portée au XX^e siècle par Cesare Brandi. Plus

¹⁵⁴³ André CORBOZ, « Esquisse d'une méthodologie de la réanimation », *op. cit.*, p. 268.

¹⁵⁴⁴ Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *op. cit.*, p. 9.

¹⁵⁴⁵ André CORBOZ, « Esquisse d'une méthodologie de la réanimation », *op. cit.*, p. 263.

¹⁵⁴⁶ Voir Partie I, Chapitre 2, 2.3.3 Expertise et émotion patrimoniales, pour une méthode d'analyse du potentiel patrimonial.

¹⁵⁴⁷ André CORBOZ, « Esquisse d'une méthodologie de la réanimation », *op. cit.*, p. 267.

¹⁵⁴⁸ *Ibid.*

¹⁵⁴⁹ Françoise CHOAY, *L'allégorie du patrimoine*, *op. cit.*, p. 111.

largement, ces postures illustrent l'évolution des mentalités et des pratiques qui ont abouti depuis quelques décennies au traitement d'« objets actualisables »¹⁵⁵⁰, justifié par « le principe de la réversibilité des interventions »¹⁵⁵¹. Il est donc question de rappeler brièvement ces doctrines pour resituer scientifiquement, encore aujourd'hui, le premier geste porté sur une église lors de sa reconversion. Si ces théories étaient principalement destinées aux monuments historiques, il nous semble qu'elles méritent d'être appliquées à tout édifice dès lors que des considérations patrimoniales lui sont accordées à travers l'énonciation de valeurs d'existence. Dans un second temps, la restauration est suivie par un acte de création architecturale qui permet une actualisation patrimoniale. Des schémas de principes sont établis à partir d'un modèle type d'église basée sur un plan en croix, pour permettre une diffusion et une appropriation de différentes attitudes entre l'ancien et le nouveau. Si ces modélisations comportent des limites, et notamment la prise en compte de la diversité architecturale des églises mises en avant, elles répondent au cas les plus fréquents. Parallèlement, ces postures sont illustrées par des exemples qui ne proviennent, pour la plupart, pas de notre territoire d'étude car comme constaté, les reconversions recensées sont plus le résultat de « squat » que de posture et geste architecturaux.

6.2.1 Théories de la restauration

Au risque de provoquer des conflits théoriques et/ou pratiques comme il y a pu avoir au cours des restaurations de cathédrales¹⁵⁵², deux doctrines contraires sont succinctement exposées pour comprendre les évolutions que cette discipline a subies¹⁵⁵³. Alors que la Grande-Bretagne est confrontée depuis le XVIII^e siècle à la problématique d'interventions non appropriées sur des édifices considérés comme des monuments¹⁵⁵⁴, deux positions s'affrontent sur la scène européenne au XIX^e siècle: l'une interventionniste et prédominante avec les figures de Viollet-le-Duc en France et de Gilbert Scott¹⁵⁵⁵ en Grande Bretagne, l'autre anti-interventionniste, surtout propre à l'Angleterre à travers les figures de John Ruskin¹⁵⁵⁶ et de William Morris¹⁵⁵⁷.¹⁵⁵⁸ Alors que les deux anglais défendent une position radicale qui « interdit de toucher aux monuments du passé »¹⁵⁵⁹ menant éternellement à la ruine¹⁵⁶⁰, la doctrine et la pratique de la

¹⁵⁵⁰ André CORBOZ, « Esquisse d'une méthodologie de la réanimation », *op. cit.*, p. 268.

¹⁵⁵¹ *Ibid.*, p. 267.

¹⁵⁵² Jean-Michel LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 11.

¹⁵⁵³ Pour une synthèse complète voir Françoise CHOAY, *L'allégorie du patrimoine*, *op.cit.*, pp. 111-129.

¹⁵⁵⁴ *Ibid.*, p. 112.

¹⁵⁵⁵ Architecte anglais (1811-1878).

¹⁵⁵⁶ John RUSKIN, *The Seven Lamps of Architecture*, Smith, Elder & Co., 1849, 222 p.

¹⁵⁵⁷ Architecte britannique, fabricant designer textile, imprimeur, écrivain, poète, conférencier, peintre, dessinateur (1834-1896).

¹⁵⁵⁸ Françoise CHOAY, *L'allégorie du patrimoine*, *op. cit.*, p. 114.

¹⁵⁵⁹ *Ibid.*, p. 115.

restauration du côté français, portées par Viollet-le-Duc, s'y opposent totalement. Si l'attitude de ce grand architecte se traduit par la célèbre phrase : « Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné. »¹⁵⁶¹, l'étude de son texte théorique révèle pourtant des considérations des marques temporelles lors d'une intervention.

Suite à cette pratique arbitraire et controversée, des travaux plus nuancés, car problématisés et contextualisés grâce aux progrès de l'archéologie et de l'histoire de l'art, ont vu le jour¹⁵⁶². Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, Camillo Boito¹⁵⁶³ élabore ce que l'on considère comme la première « Charte de la restauration »¹⁵⁶⁴ d'Italie. Il énonce de nouveaux principes de restauration et de conservation pour les monuments, fondés sur la notion d'authenticité. Dès lors pour lui, « on ne doit pas seulement préserver la patine des édifices anciens, mais les additions successives dont les chargea le temps »¹⁵⁶⁵. Par ailleurs, au tout début du XX^e siècle en Autriche, l'ouvrage déjà cité d'Aloïs Riegl¹⁵⁶⁶, marque une avancée fondamentale sur la théorie des valeurs attribuées au monument qui sert encore de référence aujourd'hui, comme nous avons pu le voir¹⁵⁶⁷. La notion du temps et de la prise en compte du présent émergent vis-à-vis du regard et des considérations portés sur un monument, en fonction d'une époque donnée.

Dès 1920, l'enseignement de l'architecture et de la restauration comme discipline universitaire¹⁵⁶⁸ produit de nombreux travaux scientifiques. En France à cette époque, seul Paul Léon, principal historiographe du service des MH, se positionne à travers des travaux théoriques¹⁵⁶⁹ en faveur de l'entretien des monuments et de leur conservation. Sa condamnation de la restauration stylistique a entraîné entre la France et l'Italie, une certaine convergence autour des enjeux et des méthodes de la discipline, notamment pour répondre aux besoins de reconstruction après la Première Guerre mondiale¹⁵⁷⁰.

¹⁵⁶⁰ Par ailleurs, ils préconisent l'entretien de monument et admettent des consolidations, à condition qu'elles soient réalisées de manière invisible.

¹⁵⁶¹ Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, op. cit., Tome VIII, p. 14.

¹⁵⁶² Nicolas DETRY, *Le patrimoine martyr et la restauration post bellica. Théories et pratiques de la restauration des monuments historiques en Europe pendant et après la Seconde Guerre mondiale*, Thèse de doctorat en architecture, Lyon, Université Lumière-Lyon II, Tome I, 2016, p. 28.

¹⁵⁶³ Architecte italien, ingénieur et historien d'art (1835-1914).

¹⁵⁶⁴ Rapport de Camillo Boito au III^e congrès des ingénieurs et architectes de 1883, Rome.

¹⁵⁶⁵ Françoise CHOAY, *L'allégorie du patrimoine*, op. cit., p. 122.

¹⁵⁶⁶ Aloïs RIEGL, *Le culte moderne des monuments: son essence et sa genèse*, op. cit.

¹⁵⁶⁷ Voir Partie I, Chapitre 2, 2.3.3 Expertise et émotion patrimoniales, pour une méthode d'analyse du potentiel patrimonial.

¹⁵⁶⁸ Fondé à Rome par Gustavo Giovannoni, lui-même dans une posture affiliée à Boito et Riegl.

¹⁵⁶⁹ De nombreux ouvrages comme Paul LEON, *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, H. Laurens, Paris, 1917, mais aussi des articles et des discours publiés. Pour une bibliographie complète voir les travaux de Camille BIDAUD, *La doctrine des Monuments Historiques en France d'après Paul Léon (1874-1962)*, thèse de doctorat en architecture, Paris, Université Paris-Est, Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Belleville, en cours.

¹⁵⁷⁰ Nicolas DETRY, *Le patrimoine martyr et la restauration post bellica*, op. cit., p. 29.

L'ampleur des destructions du second conflit international va induire une refonte de la théorie comme de la pratique, de la restauration. Après 1945, la reconstruction pratique la restauration *post bellica* et l'Italie joue un rôle majeur à travers notamment la figure de Cesare Brandi¹⁵⁷¹. La restauration critique, issue de la restauration des œuvres d'art et appliquée à l'architecture, émerge comme un positionnement plus subtil et se répand dans toute l'Europe¹⁵⁷².

Dans le cas de reconversion d'églises, il semble nécessaire que l'architecte réanimateur éclaire ses choix au regard des pratiques passées et actuelles, en fonction de la typologie et des caractéristiques.

6.2.1.1 Restauration stylistique

Dans l'article *Restauration* paru en 1865 dans le VIII^e tome du *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*¹⁵⁷³, Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc met en avant la recherche et la mise en évidence du style primitif de l'édifice qui fait l'objet d'une intervention. Il décrit l'attitude que doit adopter le professionnel du bâtiment lors d'une restauration: « Si l'architecte chargé de la restauration d'un édifice doit connaître les formes, les styles appartenant à cet édifice et à l'école dont il est sorti, il doit mieux encore, s'il est possible, connaître sa structure, son anatomie, son tempérament, car avant tout il faut qu'il le fasse vivre. »¹⁵⁷⁴ Pour lui, cette vie passait par un nouvel usage, « d'ailleurs le meilleur moyen pour conserver un édifice, c'est de lui trouver une destination »¹⁵⁷⁵, et des interventions inévitables afin de faire perdurer et cohabiter l'édifice avec sa nouvelle fonction :

À travers une analyse de cet article André Corboz¹⁵⁷⁶ met en évidence trois situations d'intervention énoncées par Viollet-le-Duc, prenant en compte les singularités d'un édifice lors de restauration : lorsque le bâtiment est dégradé¹⁵⁷⁷, lorsqu'il a subi des transformations¹⁵⁷⁸ au cours du temps ou lorsqu'il lui manque une partie car il a été mutilé ou inachevé¹⁵⁷⁹.

¹⁵⁷¹ Philosophe, historien et critique d'art (1906-1988).

¹⁵⁷² Cette attitude fait d'ailleurs toujours référence pour les procédés d'intervention architecturale actuels.

¹⁵⁷³ Eugène VIOLLET-LE-DUC, "Restauration", dans *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Bance-Morel, 1854-1868, Tome VIII, pp. 14-33..

¹⁵⁷⁴ *Ibid*, p. 27.

¹⁵⁷⁵ *Ibid*, p. 31.

¹⁵⁷⁶ André CORBOZ, « Une analyse de l'article "restauration" », in Lucie K. MORISSET (dir.), *De la ville au patrimoine urbain. Histoires de forme et de sens*, Presses de l'Université du Québec, Québec, Patrimoine urbain, n° 4, pp. 273-286.

¹⁵⁷⁷ *Ibid*, p. 274.

¹⁵⁷⁸ *Ibid*, p. 277.

¹⁵⁷⁹ *Ibid*, p. 281.

Bâtiment dégradé

Lorsqu'une intervention a lieu sur un bâtiment dégradé, l'architecte Viollet-le-Duc pense alors que « chaque édifice ou chaque partie d'un édifice doivent être restaurés dans le style qui leur appartient, non seulement comme apparence, mais comme structure »¹⁵⁸⁰. L'idée est de remettre l'édifice dans son état primitif comme un fond de toile réunifié sur lequel des éléments de l'époque de l'intervention seraient ensuite ajoutés. Cette attitude nécessite une grande connaissance historique des styles architecturaux comme des modes constructifs pour intervenir avec pertinence. Cette situation de dégradation peut être rencontrée par les trois typologies d'églises énoncées. Même une église du XX^e siècle, et peut-être même parfois plus, peut être dégradée par manque d'entretien et usure du temps.

Bâtiment transformé

Dans d'autres situations le bâtiment peut avoir subi des transformations par le passé. Il préconise alors « dans des cas semblables que le restaurateur doit être scrupuleux jusqu'à l'excès, et qu'il doit plutôt faire ressortir les traces de ces modifications que les dissimuler »¹⁵⁸¹. Dans ce cas de figure, l'architecte ne doit pas unifier la construction existante mais faire le choix de montrer les évolutions stylistiques, spatiales et structurelles qu'il a subi au cours du temps. Même si Viollet-le-Duc s'est plus d'une fois contredit entre sa pratique et cette théorie favorable à la conservation des ajouts, il est intéressant de retourner à ses écrits pour comprendre que ce choix architectural vise à exposer les différentes dispositions et fonctions du bâti aujourd'hui restauré. Plus un bâtiment est ancien plus il aura subi de probables modifications pour être encore visible et utilisé aujourd'hui. En ce sens, la situation de transformation concerne d'abord les églises historiques, à l'image du palimpseste évoqué, puis les XIX^e et dans une moindre mesure les églises XX^e.

Bâtiment mutilé ou inachevé

Enfin, lorsque l'architecture a été mutilée ou encore inachevée, il pense que « s'il s'agit de faire à neuf des portions de monuments dont il ne reste nulle trace, soit par des nécessités de constructions, soit pour compléter une œuvre mutilée, c'est alors que l'architecte chargé d'une restauration doit se bien pénétrer du style propre au mouvement dont la restauration lui est confiée »¹⁵⁸². Ici, l'architecte doit savoir distinguer l'époque de la construction de l'édifice afin de ne pas rapporter dans son intervention un élément « copié sur un édifice du même temps »¹⁵⁸³ ou transposés à une autre échelle : « Tel profil pris

¹⁵⁸⁰ Eugène Viollet-le-Duc, "Restauration ", *op. cit.*, p. 22.

¹⁵⁸¹ *Ibid.*, p. 25.

¹⁵⁸² *Ibid.*

¹⁵⁸³ *Ibid.*, p. 22.

sur un petit édifice jurera appliqué à un grand »¹⁵⁸⁴. Le praticien doit laisser apparaître ce manque et ne pas chercher à le cacher en complétant la partie manquante par un élément dans le style primitif de l'édifice, attitude communément définie comme du pastiche. Si Viollet-le-Duc met en garde contre le mimétisme, il reste muet sur la méthode pour passer du style initial à la création des portions manquantes¹⁵⁸⁵. La situation de mutilation concerne surtout les églises historiques par la conservation des stygmates du passé. En revanche, l'inachèvement touche de nombreuses églises du XIX^e siècle comme évoqué¹⁵⁸⁶, voire certaines du XX^e lorsque le quartier d'implantation ne s'est pas développé comme prévu par les autorités diocésaines¹⁵⁸⁷.

En d'autres termes, lors d'une restauration, l'architecte qu'il soit restaurateur et/ou réanimateur, doit marquer son intervention par rapport à une unité stylistique présente. En connaissance du style de la structure qui caractérise l'édifice revalorisé, son geste doit apparaître comme une trace du temps, comme une nouvelle modification au cours du temps. L'intervention actuelle doit se comporter comme telle et être le reflet d'une architecture de son époque. Autrement formulé, « l'inauthenticité de la partie restaurée doit pouvoir être d'un coup d'œil distinguée des parties originelles de l'édifice, grâce à une mise en scène ingénieuse recourant à des artifices multiples : matériaux différents, de couleur différente, de ceux du monument original, [etc.] »¹⁵⁸⁸. Si les interventions de Viollet-le-Duc se démarquaient assez peu dans le style et la forme – il construisait pourtant dans le courant stylistique de son époque le néogothique, mais il intervenait sur de nombreux monuments gothiques –, elles relevaient d'une grande modernité dans l'utilisation de la fonte et du fer, matériaux novateurs du XIX^e siècle.

6.2.1.2 Restauration critique

La théorie de la restauration critique, que nous réduisons à la figure de Cesare Brandi non sans connaître l'environnement intellectuel de l'*Istituto Centrale del Restauro* de Rome qui la façonna¹⁵⁸⁹, s'est faite en approfondissement de la pensée théorique de Camillo Boito. Ce choix se justifie par le fait que « la philosophie de la restauration en Italie voit toujours son point de référence dans la pensée de Cesare Brandi »¹⁵⁹⁰. Toutefois en architecture, les protagonistes de la restauration critique sont Roberto Pane¹⁵⁹¹ et

¹⁵⁸⁴ *Ibid.*

¹⁵⁸⁵ André CORBOZ, « Une analyse de l'article « restauration » », *op. cit.*, p. 281

¹⁵⁸⁶ Voir Partie II, Chapitre 5, 5.3.2 Églises XIX^e, 5.3.2.2 Visibilité et place dans la ville.

¹⁵⁸⁷ C'est le cas de l'église de la Cadière à Oullins par exemple.

¹⁵⁸⁸ Françoise CHOAY, *L'allégorie du patrimoine, op.cit.*, p. 123.

¹⁵⁸⁹ Pour connaître plus en détail le rôle et l'influence internationale de Cesare Brandi comme de l'institut, voir les travaux de Nicolas Detry, déjà cités.

¹⁵⁹⁰ Nicolas DETRY, *Le patrimoine martyr et la restauration post bellica, op. cit.*, p. 251.

¹⁵⁹¹ Historien de l'architecture et de l'architecture italienne (1897-1987).

Renato Bonelli¹⁵⁹². Les nombreux écrits sur le sujet trouvent une synthèse dans le livre *Théorie de la restauration*¹⁵⁹³ publié en 1963, ainsi que dans la *Charte de la Restauration* de 1972¹⁵⁹⁴.

Pour Brandi, il existe un accord entre l'art qu'il redéfinit comme un processus de création et un concept propre à chaque époque, et l'intervention successive sur des œuvres inachevées, dégradées par le temps ou mutilées ; ces interventions sont nommées « restaurations »¹⁵⁹⁵. La question de l'authenticité et le jugement de « faux » doit selon Brandi, « être mis en relation avec les conceptions esthétiques et historiques de chaque époque »¹⁵⁹⁶. Il définit la restauration comme « une action qui tend à la préservation et à la transmission au futur de l'œuvre », fondée sur des besoins de mémoire dont « le processus interroge à chaque fois le monument dans ses qualités spécifiques »¹⁵⁹⁷. En d'autres termes, il voit dans cette pratique un véritable acte de culture qui offre un cadre théorique limitant l'arbitraire à travers une certaine éthique dans le regard et l'action menée sur l'œuvre.

Pour lui, la restauration d'une œuvre d'art et l'architecture en fait partie, relève des instances historiques et esthétiques, mais non pratiques¹⁵⁹⁸. Même si sa position est en faveur d'une posture de préservation, elle reste néanmoins ambivalente. Cesare Brandi oscille entre une approche historique qui préconise de conserver toutes les modifications, « un ajout est un témoin du passé ; son intérêt comme document n'est ni plus ni moins grand que l'original auquel il s'ajoute »¹⁵⁹⁹, et une approche esthétique qui conduit parfois à certains retraits car « l'ajout dérange l'unité de l'œuvre et trouble la formation de l'image »¹⁶⁰⁰. Néanmoins, il précise que de façon générale « la préservation de l'addition doit être considérée comme régulière et l'enlèvement exceptionnel ». Dans tous les cas, la restauration doit être guidée et influencée par l'évaluation de l'œuvre, se plaçant comme un acte critique et créatif¹⁶⁰¹.

Cette théorie critique a trois vocations principales : la conservation de toutes ou presque toutes les traces du temps, la réversibilité des opérations et la conception de l'œuvre comme un tout et non comme une somme des parties. Les principaux reproches formulés à l'encontre de cette théorie proviennent de

¹⁵⁹² Architecte italien et historien de l'architecture (1911-2004).

¹⁵⁹³ Théorie développée notamment dans son ouvrage *Teoria del restauro*, 1^{ère} ed. 1963. Traduction française voir Cesare BRANDI, *Théorie de la restauration*, Paris, Centre des Monuments nationaux, Éditions du patrimoine, 2001, 207 p.

¹⁵⁹⁴ Circulaire n° 117 du 6 avril 1972, « Charte de la Restauration ». Par ce document, le ministère de l'Instruction publique a diffusé la Charte de la Restauration de 1972, auprès de tous les surintendants des Beaux-Arts et directeurs d'établissements autonomes. Voir Cesare BRANDI, *Théorie de la restauration*, *op. cit.*, pp. 173-193.

¹⁵⁹⁵ *Ibid*, p. 228.

¹⁵⁹⁶ Cesare BRANDI, *Théorie de la restauration*, *op. cit.*, p. 229.

¹⁵⁹⁷ Nicolas DETRY, *Le patrimoine martyr et la restauration post bellica*, *op. cit.*, p. 251.

¹⁵⁹⁸ Cesare BRANDI, *Théorie de la restauration*, *op. cit.*, p. 103.

¹⁵⁹⁹ *Ibid*, p. 18.

¹⁶⁰⁰ *Ibid*, p. 18.

¹⁶⁰¹ Nicolas DETRY, *Le patrimoine martyr et la restauration post bellica*, *op. cit.*, p. 258.

partisans de l'ultra conservation¹⁶⁰². Ils rejettent l'aspect subjectif porté par un regard orienté sur l'esthétisme et la valeur d'art, préférant l'objectivité scientifique du document historique qui permet une reconstruction à l'identique¹⁶⁰³. Face à une approche culturelle voire même philosophique, ils revendiquent une conservation totale en instaurant la restauration comme une véritable science¹⁶⁰⁴.

Comme le formulait Brandi, une restauration, qu'elle soit stylistique ou critique, « sera bonne selon l'époque, le climat culturel qui la justifie et sera considérée comme très mauvaise par une époque successive qui pensera autrement »¹⁶⁰⁵. Il convient aujourd'hui de discerner ces pratiques passées et actuelles pour se positionner de façon juste dans notre époque. Leur connaissance permet d'ancrer et de justifier l'acte de restauration nécessaire lors d'une reconversion d'église en fonction de sa typologie. Ce choix éclairé doit dans tous les cas, être prolongé par le projet d'architecture qu'induit l'apport d'un nouvel usage. Pour ne pas tromper et s'inscrire dans l'ère de la nouvelle intervention, le style, les formes et les matériaux doivent se démarquer de l'existant, tout comme la structure, pour une intervention réversible. La création architecturale qui incarne la nouvelle fonction s'avère alors « complémentaire à la restauration »¹⁶⁰⁶.

6.2.2 Création contemporaine pour une actualisation du patrimoine

« Pour reprendre la comparaison avec la musique, une réanimation s'assimile à une interprétation, et non à une exécution en costumes d'époque. Interpréter un bâtiment (dans ce sens), c'est en exprimer la fonction actuelle dans le vocabulaire architectural aujourd'hui disponible »¹⁶⁰⁷.

Après la première approche du bâtiment existant par la restauration, la réanimation appelle une mise en forme du nouveau programme. Dans l'idée d'intervenir comme une nouvelle strate temporelle « tout en distinguant des parties originales »¹⁶⁰⁸, les choix architecturaux doivent se faire en retrait par rapport à la structure de l'édifice pour répondre au principe actuel de réversibilité des interventions. Ce nouvel élément donne lieu à une création architecturale qui permet une actualisation du patrimoine. Cette notion définie par Alexandra Georgescu Paquin dans son ouvrage *Actualiser le patrimoine par l'architecture*

¹⁶⁰² Parmi eux des architectes, des scientifiques, des professeurs d'université, notamment jusqu'à la fin du XX^e siècle Manfredo Tafuri et depuis la fin des années 1970 jusqu'à aujourd'hui : Amedeo Bellini, Francesco Doglioni, Paolo Torsello.

¹⁶⁰³ Nicolas DETRY, *Le patrimoine martyr et la restauration post bellica*, *op. cit.*, p. 263.

¹⁶⁰⁴ *Ibid.*, p. 264.

¹⁶⁰⁵ *Ibid.*, p. 230.

¹⁶⁰⁶ *Ibid.*, p. 257

¹⁶⁰⁷ André CORBOZ, « Esquisse d'une méthodologie de la réanimation », *op.cit.*, p. 268.

¹⁶⁰⁸ ICOMOS, II^{ème} Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques Restauration, 1964, Venise, *Charte Internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites*, Restauration, Article 12.

*contemporaine*¹⁶⁰⁹, est « à la croisée de la conservation et de la création architecturale »¹⁶¹⁰. La reconversion se trouve réussie en fonction du dialogue établi entre l'ancien et le nouveau. Cette relation donne lieu à différents scénarios de positionnements, abordés ci-après.

6.2.2.1 Principe de la réversibilité des interventions

Alors que le principe de l'intervention minimum est une discrétion institutionnalisée, la nécessité de faire vivre des édifices anciens par un nouvel usage à laisser place au principe de la réversibilité des interventions. Pour André Corboz, « l'architecte réanimateur devrait renoncer à imposer une marque indélébile aux constructions que l'histoire a charriées jusqu'à nous »¹⁶¹¹. Il pense que l'idéal est de ne placer dans un édifice que « des dispositifs légers et amovibles, dont les ancrages mêmes soient indépendants de la structure où il s'insèrent »¹⁶¹². Viollet-le-Duc, formulait déjà qu'il n'y a pas lieu de cacher les moyens de la réanimation car ils introduisent « une tension vivifiante ». Ainsi, il préconisait de ne pas percer les murs pour y placer les systèmes mécaniques indispensables, valorisant l'exposition de cette tuyauterie, qui implique de fait une attention particulière dans son design¹⁶¹³.

Cette attitude portée par une évolution de la conception même de l'œuvre, permet une « tension dialectique entre un contenant donné et un contenu nouveau ou renouvelé »¹⁶¹⁴. Si selon la théorie de Brandi, l'œuvre se conçoit comme « un produit en constant devenir, né d'un programme en vue d'une fin et pourvu d'une clause d'adaptabilité »¹⁶¹⁵, le réanimateur-architecte traite des objets actualisables. Cette actualisation se traduit également dans la relation entre ancien et nouveau.

6.2.2.2 Relation ancien/nouveau

L'élaboration d'un nouvel usage dans un édifice ancien doit s'articuler avec ce patrimoine. La relation ancien/nouveau se traduit par le positionnement de la création architecturale vis-à-vis du bâtiment existant. Associée à la notion de réversibilité, l'architecte décide alors la forme, les matériaux et la position que prendra cette nouvelle entité créatrice du lien. Par rapport à l'édifice donné, elle doit être clairement lisible, voire pour certains contrastée¹⁶¹⁶. Dans ce cas, Alexandra Georgescu Paquin considère

¹⁶⁰⁹ Alexandra GEORGESCU PAQUIN, *Actualiser le patrimoine par l'architecture contemporaine*, *op.cit.*

¹⁶¹⁰ *Ibid*, p. 58.

¹⁶¹¹ André CORBOZ, « Esquisse d'une méthodologie de la réanimation », *op.cit.*, p. 267.

¹⁶¹² *Ibid*, p. 268.

¹⁶¹³ Eugène VIOLLET-LE-DUC, "Restauration", *op. cit.*, p. 32.

¹⁶¹⁴ André CORBOZ, « Esquisse d'une méthodologie de la réanimation », *op.cit.*, p. 268.

¹⁶¹⁵ Cesare BRANDI, *Théorie de la restauration*, *op. cit.*,

¹⁶¹⁶ André CORBOZ, « Esquisse d'une méthodologie de la réanimation », *op.cit.*, p. 268.

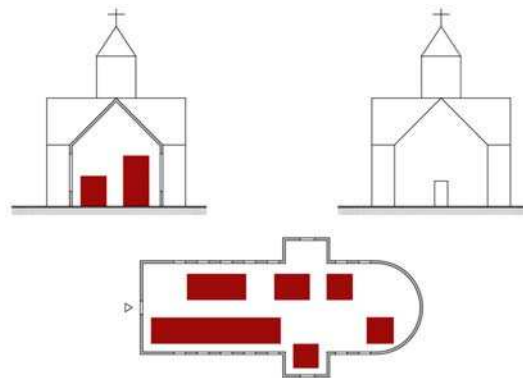
l'architecture dans sa « dimension médiatique »¹⁶¹⁷ où l'intervention du nouveau, qui se traduit par le positionnement de la création architecturale, est un acte de médiation qui peut alors se faire en révélation¹⁶¹⁸ de l'existant, en prolongation¹⁶¹⁹ de l'existant ou encore en ponctuation¹⁶²⁰ de l'existant.

Révélation

La démarche révélatrice d'un bâtiment patrimonial semble la stratégie la plus classique et donc, la plus acceptée, « en comparaison avec des insertions qui mettent davantage l'accent sur l'élément contemporain »¹⁶²¹. Elle s'applique lors de projets sur des sites ou des édifices dans le but de les conserver et de les mettre en valeur. Dans ce procédé, l'ajout architectural « célèbre la trouvaille »¹⁶²² dans la révélation tout en régénérant cette dernière grâce à un regard différent sur le site et son passé. En plus d'actualiser le patrimoine, la révélation transforme le lieu par le contraste et la confrontation des formes. L'intervention contemporaine devient alors partie intégrante des strates temporelles du lieu.

Dans le cas d'une reconversion d'église, la création architecturale engendrée par la nouvelle fonction, se lit sous la forme d'une insertion contemporaine à l'intérieur de l'édifice. Elle revalorise le lieu, le révèle tout en lui donnant un nouvel usage.

Figure 6.62 : Schéma type d'intervention par révélation : insertion contemporaine.



Source : schéma MMP, 2016.

Cette attitude est la plus courante car elle permet de minimiser l'impact du nouvel usage sur l'enveloppe existante tout en offrant un cadre voire un décor à ce dernier. Parmi les reconversions recensées la plus remarquable qui adopte ce principe, est l'ancienne église Saint-Pierre de Lyon déjà évoquée.

¹⁶¹⁷ Alexandra GEORGESCU PAQUIN, *Actualiser le patrimoine par l'architecture contemporaine*, op. cit., p. 58.

¹⁶¹⁸ *Ibid.*, p. 59.

¹⁶¹⁹ *Ibid.*, p. 115.

¹⁶²⁰ *Ibid.*, p. 165.

¹⁶²¹ *Ibid.*, p. 60.

¹⁶²² *Ibid.*

L'architecture de la nef, restaurée dans le cadre de la restructuration du musée¹⁶²³, sert d'écrin aux œuvres du Musée des Beaux-Arts¹⁶²⁴. Ce principe se retrouve également dans la bibliothèque de Saint-Marcellon-en-Forez, dans le Musée des vieilles pierres de Chazay-d'Azergues et dans la salle des conseils et des mariages de Villars.

Au Québec, de nombreuses reconversions d'églises ont opté pour la révélation. Pour n'en citer que certaines tout en poursuivant la prospection d'usage : l'ancienne église Saint-Paul reconvertie en Musée des Maîtres et Artisans et l'ancienne église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours qui accueille le Théâtre Paradoxe. Dans les deux cas, le nouvel et l'usage et l'architecture se répondent tout en révélant les qualités existantes de l'église.

Figure 6.63 : Musée des Maîtres et Artisans du Québec, église Saint-Paul, Montréal, (Qc) Canada.



Source : photo. Musée des Maîtres et Artisans du Québec.

Figure 6.64 : Théâtre le Paradoxe, église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, (Qc) Canada.



Source : Rayside Labossière architectes.

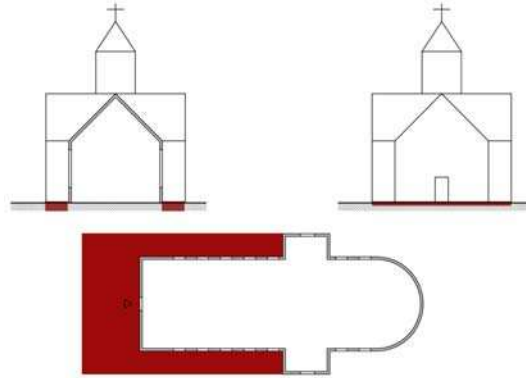
Cette révélation peut aussi se traduire par une réorganisation de la forme urbaine, de l'espace public autour de l'édifice patrimonial¹⁶²⁵. Ainsi l'aménagement de ses abords permet une nouvelle lecture, une actualisation du monument tout en le révélant. Une place aménagée autour d'une église permettra de recréer un point de vue dégagé sur l'édifice ou encore la création d'un jardin à proximité engendrera un nouveau lien avec le bâti.

¹⁶²³ Restructuration entre 1992 et 1997, ACMH, Jean-Gabriel Mortamet, architecte mandataire Philippe Dubois, architecte d'intérieur et muséographe Wilmotte & Associés.

¹⁶²⁴ Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 69381_6.

¹⁶²⁵ Alexandra GEORGESCU PAQUIN, *Actualiser le patrimoine par l'architecture contemporaine*, op. cit., p. 63.

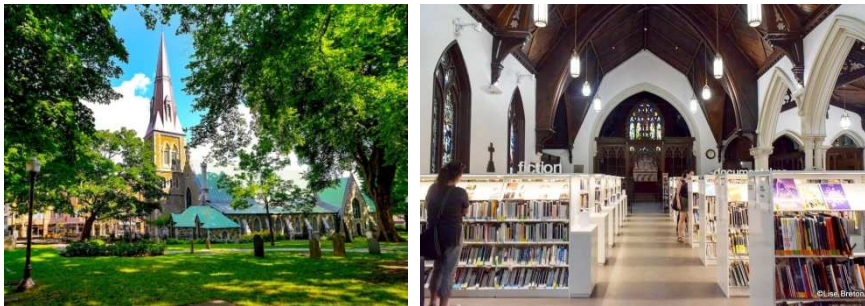
Figure 6.65 : Schéma type d'intervention par révélation : réorganisation urbaine.



Source : schéma MMP, 2016.

En ce sens à Québec, la reconversion de l'ancienne église anglicane Saint-Matthew en bibliothèque, a été l'occasion de transformer l'ancien cimetière¹⁶²⁶ en parc urbain. Si l'intérieur a été mis en valeur, c'est également tout le site qui, revisité par le nouvel usage, révèle les traces de l'ancien enclos paroissial, aujourd'hui intégralement classé immeuble patrimonial¹⁶²⁷.

Figure 6.66 : Bibliothèque Claire-Martin, église Saint-Matthew, Québec, (Qc) Canada.



Source : photo. L. Breton, Ville de Québec, quartier Saint-Jean-Baptiste.

Prolongation

Le geste architectural de prolongation est quant à lui une extension dans la continuité de l'édifice patrimonial. Si la composition et le langage architectural sont bien distincts, une continuité entre l'ancien et le nouveau est perceptible. La création architecturale est ici au service du patrimoine, prenant souvent la forme d'édifices annexes par rapport aux édifices principaux qui sont et restent les édifices patrimoniaux. Cet ajout se veut contemporain, comme une annexe de son temps, mais tend à la recherche d'une cohésion d'ensemble. Ce nouveau segment peut évoluer de façon indépendante mais le monument reste « le point d'ancrage et de référence »¹⁶²⁸ à cet ajout. Cette prolongation est le plus souvent

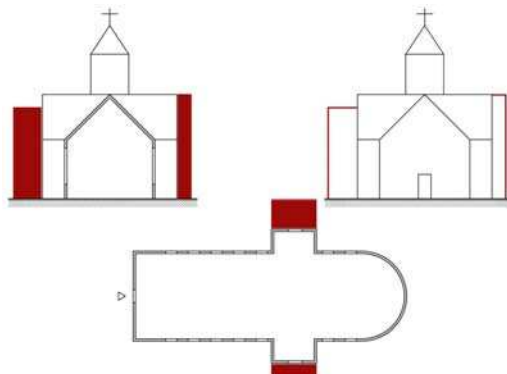
¹⁶²⁶ Fonction de 1772 à 1860.

¹⁶²⁷ Enclos paroissial Saint-Matthew classé immeuble patrimonial, voir en ligne : <<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>>, consulté le 26 août 2018.

¹⁶²⁸ Alexandra GEORGESCU PAQUIN, *Actualiser le patrimoine par l'architecture contemporaine*, op. cit., p.116.

horizontale mais le contexte urbain peut amener à la verticalité de cet ajout¹⁶²⁹. Ce procédé est généralement utilisé quand le nouvel usage demande d'agrandir le bâtiment existant.

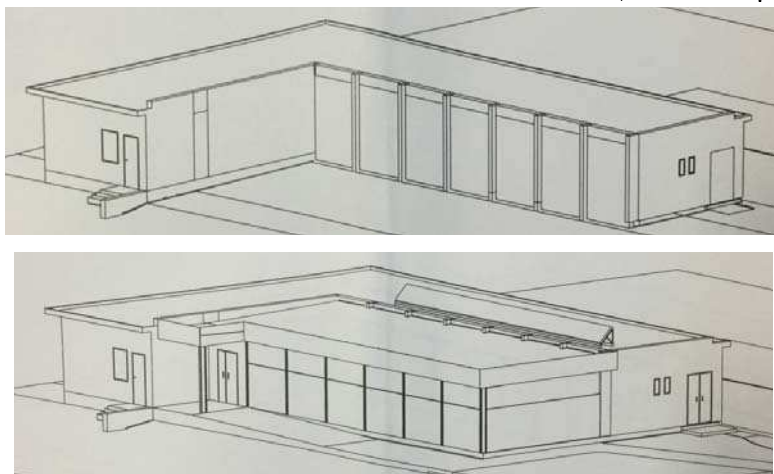
Figure 6.67 : Schéma type d'intervention par prolongation.



Source : schéma MMP, 2016.

Dans l'inventaire, la seule reconversion qui a donné lieu à une création architecturale est l'ancienne église de la Cadière à Oullins, transformée en salle d'escrime¹⁶³⁰. Néanmoins dans ce cas, si l'extension contemporaine s'inscrit dans le prolongement en complémentarité de la forme en L de l'église inachevée, elle n'apparaît pas comme secondaire ; son volume fonctionnaliste double la surface existante.

Figure 6.68 : Axonométries d'extension de la salle d'escrime Laura Flessel, existant et projet.



Source : dessin A. nommé architecte, 2007, PC 69 149 070024, Archives Municipales d'Oullins.

Dans les reconversions québécoises, celle à Québec de l'ancienne église Saint-Denys-du-Plateau en bibliothèque, présente cette attitude de deux manières. La première située sur la façade principale, intègre les circulations verticales nécessaires au bon fonctionnement du nouvel usage. La deuxième reste

¹⁶²⁹ *Ibid*, p.118.

¹⁶³⁰ Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 69149_4.

visuellement discrète malgré sa taille, car positionnée à l'arrière dans le prolongement de la nef. Ces deux éléments de verre et de métal, ne rivalisent pas avec le volume principal de l'église.

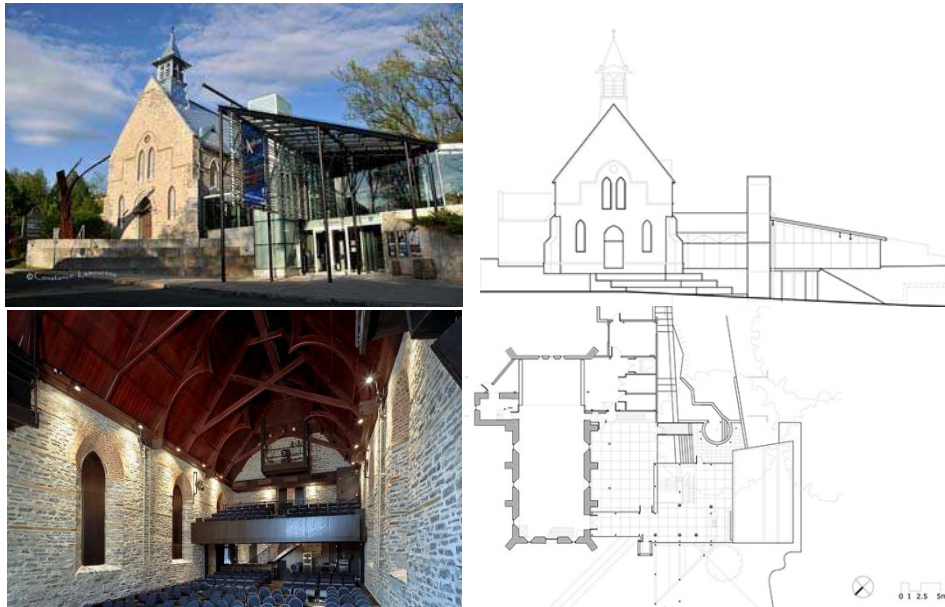
Figure 6.69 : Bibliothèque Monique-Coriveau, église de Saint-Denys-du-Plateau, Québec, (Qc) Canada.



Source : photo. MMP, 2015.

Dans la logique de la prolongation, un autre positionnement est visible dans le projet de reconversion de l'ancienne église anglicane *Holy Trinity* en salle de spectacle à Lévis. Si l'espace scénique a pris naturellement place dans la nef, les autres pôles du programme comme l'accueil du public et l'administration, ont pris la forme d'une extension contemporaine. Si elle semble visuellement détachée de l'église, grâce aux choix des matériaux, elle est directement reliée à l'ancienne nef. L'entrée de cet équipement ne se fait pas par l'ancienne porte principale de l'église mais par ce nouvel élément contemporain.

Figure 6.70 : L'Anglicane, église Holy Trinity, Lévis, (Qc) Canada.

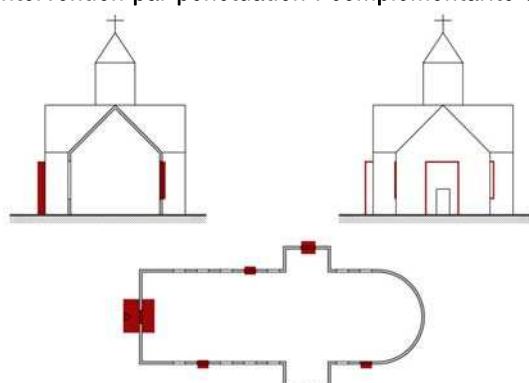


Sources : photo. M. Brunelle, dessin Dan Haganu architectes.

Ponctuation

Enfin, la ponctuation permet de signaler la fonction contemporaine du monument. Elle consiste en l'insertion d'une création architecturale émanant du lieu existant. Cet ajout ne pourrait exister indépendamment de l'édifice patrimonial car il est créé en complémentarité de l'existant. Cette création contemporaine, telle une « touche » apportée dans un ensemble¹⁶³¹, désigne une nouvelle façon d'investir le lieu. Architecturalement cela se traduit par exemple par un module d'accueil ou d'accès au lieu, par une nouvelle toiture contemporaine qui redéfinit l'espace intérieur ou encore par l'ajout d'un élément décoratif visible de l'extérieur¹⁶³².

Figure 6.71 : Schéma type d'intervention par ponctuation : complémentarité de l'existant.



Source : schéma MMP, 2016.

Dans le cas des églises, cette ponctuation qui signale la nouvelle vie de l'édifice, est souvent marquée par un travail sur l'entrée. En effet, ce procédé est par exemple visible dans l'apposition d'un module d'entrée contemporain sur la façade principale de la Salle Bourgie, ancienne église *Erskine and American* reconvertie en salle de concerts à Montréal.

Figure 6.72 : Salle Bourgie, église *Erskine and American*, Montréal, (Qc) Canada.



Source: photo. extérieures MMP, 2014 ; photo. intérieure CPRQ.

¹⁶³¹ Alexandra GEORGESCU PAQUIN, *Actualiser le patrimoine par l'architecture contemporaine*, op. cit., p.166.

¹⁶³² *Ibid.*, p.168.

Dans un geste plus contrasté en termes de matière (le cuivre) et de forme (la courbe) par rapport à l'architecture existante, ce geste se retrouve également pour marquer l'entrée de l'hôtel *Kruisheren*, installé dans l'ancienne église attenante au monastère de l'Ordre des *Crutched Friars*, à Maastricht. Ce dispositif peut être utilisé et perçu comme repère pour l'usager, lorsque l'entrée du nouveau programme ne se fait pas par exemple par la porte principale de l'église.

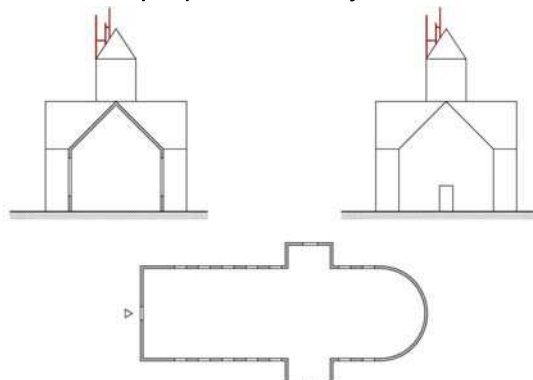
Figure 6.73 : Hôtel *Kruisheren*, ancienne église et monastère de l'Ordre des *Crutched Friars*, Maastricht, Pays-Bas.



Source : Camille Oostwegel architecte.

Le clocher, élément caractéristique d'une église, peut également servir d'ancrage visible pour ce nouvel élément ponctuel qui indique le nouvel usage. À Joliette, lors de la reconversion de l'ancienne église Saint-Jean-Apôtres en bibliothèque¹⁶³³, la flèche du clocher a été retirée pour être remplacée par une oeuvre d'art, en vertu de la politique d'intégration de l'art à l'architecture (« politique du 1 % »)¹⁶³⁴. Cette intervention contemporaine contribue à la visibilité de la bibliothèque. Dans le cas de l'École de cirque de Québec, le clocher de l'ancienne église Saint-Esprit a reçu une ponctuation décorative en journée qui devient un signal la nuit tombée.

Figure 6.74 : Schéma type d'intervention par ponctuation : ajout décoratif.

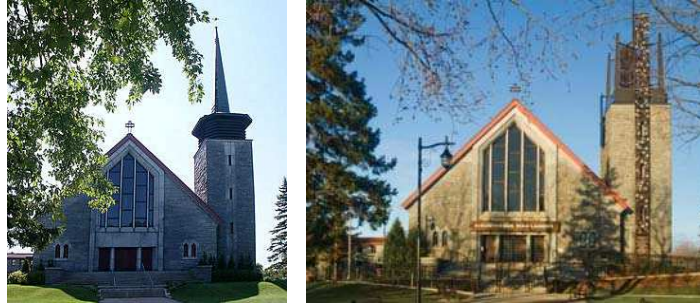


Source : schéma MMP, 2016.

¹⁶³³ Architecte Rivest-Jodoin et Associés.

¹⁶³⁴ « Bibliothèque Rina-Lasnier », *Des églises réinventées*, fiche CPRQ, p. 3.

Figure 6.75 : Bibliothèque Rina-Lasnier, église Saint-Jean Apôtre, Joliette, (Qc) Canada¹⁶³⁵.



Source : photo. extérieures CPRQ, avant reconversion 2003 ; après reconversion 2007.

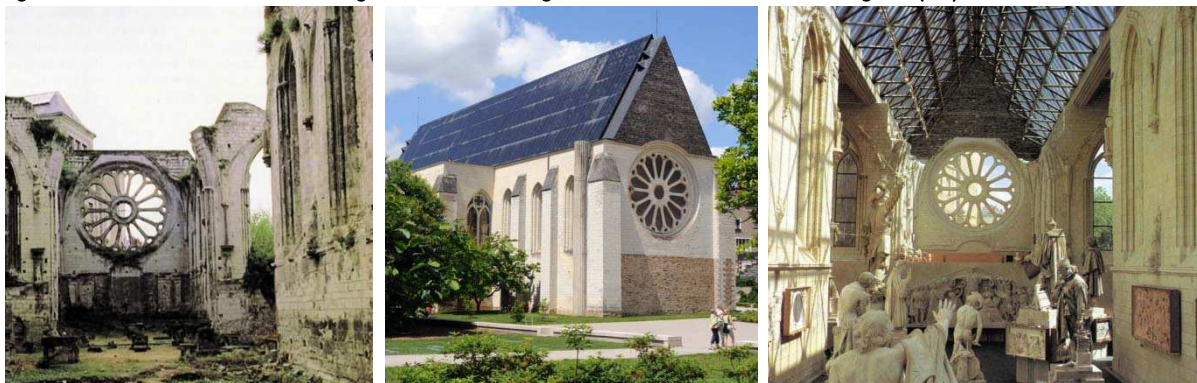
Figure 6.76 : École du cirque, église Saint-Esprit, Québec, (Qc) Canada.



Sources : photo. détail clocher, P. Germain, 2012 ; extérieures J. Cazes, Ville de Québec quartier Limoilou, 2016.

Par ailleurs, le changement de toiture, ponctuation davantage structurelle que décorative, peut être l'objet d'un nouveau langage architectural. L'intervention sur cette partie est fonction de son état de son conservation et de sa singularité voire de sa protection patrimoniale. Cette attitude se retrouve dans le geste de couvrement de l'ancienne église abbatiale Toussaint à Angers lors de sa reconversion en musée. Ici, le choix d'établir une toiture contemporaine a été motivé par l'absence de toiture. Une telle solution peut être envisagée dans le cas d'églises en mauvais état lorsque la toiture et la voûte se sont effondrées ou n'en sont pas loin.

Figure 6.77 : Galerie David d'Angers, ancienne église abbatiale Toussaint, Angers (49).

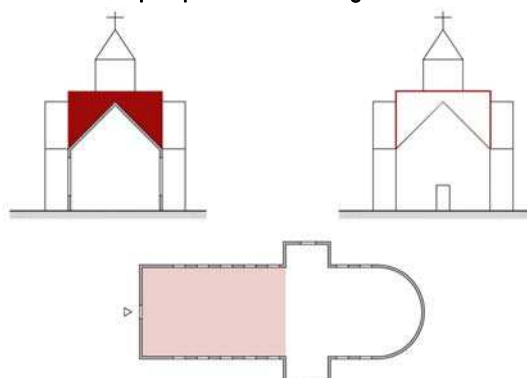


Source : Pierre Prunet architecte, 1984.

¹⁶³⁵ Le clocher accueille aujourd'hui une œuvre d'art, en vertu de la politique d'intégration de l'art à l'architecture (« politique du 1 % »), qui contribue à la visibilité de la bibliothèque.

De façon plus radicale, cette ponctuation peut prendre la forme d'un agrandissement vertical. Il y a alors superposition contemporaine sur une base patrimoniale¹⁶³⁶. Ce geste architectural s'opère également en complémentarité de l'existant. Ainsi, par un jeu de contraste, ce dispositif architectural permet de mélanger passé et présent dans un nouvel usage.

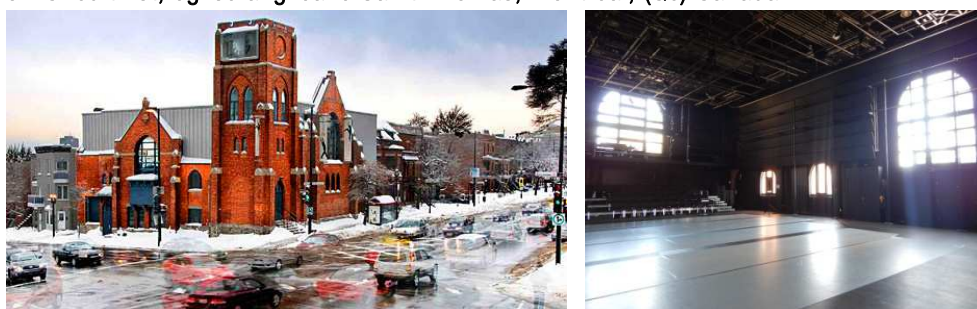
Figure 6.78 : Schéma type d'intervention par ponctuation : agrandissement vertical.



Source : schéma MMP, 2016.

L'aménagement de la salle de représentation et de répétition du centre chorégraphique *Circuit Est* à Montréal a mis en œuvre cette solution¹⁶³⁷. Pour répondre aux contraintes techniques de la salle de spectacle, et notamment les besoins de grandes hauteurs, un volume contemporain a été appliqué sur l'église, tout en observant un retrait par rapport à la façade existante.

Figure 6.79 : Circuit Est, église anglicane Saint-Thomas, Montréal, (Qc) Canada.



Sources : photo. extérieure C. Robillard, n.d. ; intérieure MMP, 2015.

Pour résumer ces trois démarches, nous retiendrons que la révélation d'un monument permet au « passé de ressurgir grâce à une nouvelle architecture qui le met au premier plan »¹⁶³⁸. Pour ce qui est de la prolongation « la nouvelle architecture s'inscrit en continuité avec le passé ». La ponctuation impose quand

¹⁶³⁶ Alexandra GEORGESCU PAQUIN, *Actualiser le patrimoine par l'architecture contemporaine*, op. cit., p.171.

¹⁶³⁷ Conception en duo par Pierre Thibault architecte et Jean-Pierre Perreault chorégraphe.

¹⁶³⁸ Alexandra GEORGESCU PAQUIN, *Actualiser le patrimoine par l'architecture contemporaine*, op. cit., p. 214.

à elle par une insertion « la marque du présent sur le patrimoine ». Ces trois attitudes d'intervention permettent une actualisation du patrimoine par une mise en valeur.

Les singularités architecturales de chaque église ont déjà été abordées à plusieurs reprises. Quelles relèvent de caractéristiques liées à leur typologie ou encore à des spécificités locales (âge, art, position et matérialité), le projet de reconversion doit spécifiquement les mettre en valeur. Il porte un regard aujourd'hui sur ce qu'a été l'église, ce qu'elle est et ce qu'elle va devenir. Dans cette logique, le projet doit s'inscrire dans l'histoire de l'édifice en la re-racontant, si elle est déjà connue, ou en la faisant connaître, le cas échéant. Les différentes strates temporelles, les mutilations, les ajouts, les dégradations et plus largement les caractéristiques propres du bâti, doivent être révélées aux côtés de la nouvelle intervention. Partant de cette posture, quelle restauration semble la plus appropriée aux trois typologies d'églises définies ? Entre restauration stylistique et critique, laquelle permet de valoriser et raconter au plus juste l'histoire d'une église historique, d'une église XIX^e et d'une église XX^e ?

6.3 Quelles pratiques pour quelles églises ?

Considérant chaque architecture comme unique, il est nécessaire d'adapter les doctrines théoriques, tout comme il apparaît « essentiel de définir au départ le cadre dans lequel la restauration va être réalisée »¹⁶³⁹. Ce cadre préalable est induit par la connaissance suffisamment pointue, à la fois technique, culturelle et sensible, de l'édifice à restaurer, et de son contexte. Il convient d'intégrer : le contexte historique et spatial qui a donné naissance à ce bâti, la nature et les valeurs de l'objet à restaurer, son état de conservation, l'histoire précise de sa construction, les intentions et les moyens disponibles liés au travail de restauration, l'évolution du rôle de cet édifice et son importance relative dans la société actuelle, son usage, son abandon, son « non-usage », son nouvel usage, etc¹⁶⁴⁰. Ces considérations qui rejoignent celles de l'analyse du potentiel patrimonial, permettent de travailler avec des méthodes et des principes qu'il est alors possible d'expliquer et de partager dans une démarche de médiation autant destinée à des scientifiques qu'à la communauté locale.

En son temps, Boito a énuméré trois types d'intervention pour conduire une restauration appropriée selon le style et l'âge des édifices. Pour les monuments de l'Antiquité, il préconisait une restauration *archéologique* qui se préoccupe avant tout d'exactitude scientifique. En cas de reconstitution, il préconisait de considérer seulement la masse et le volume, laissant le traitement des surfaces et de leur ornementation neutre, en blanc. Pour les monuments gothiques, une restauration *pittoresque* qui fait

¹⁶³⁹ Nicolas DETRY, *Le patrimoine martyr et la restauration post bellica*, op. cit., p. 247.

¹⁶⁴⁰ *Ibid.*

porter son effort principal sur le squelette (ossature) de l'édifice et abandonne les chairs (statuaire et décor) à leur délabrement. Enfin pour les monuments classiques et baroques, une restauration *architecturale* qui prend en compte les édifices dans leur totalité.¹⁶⁴¹

La mise en parallèle de ces types d'intervention et des deux doctrines de restauration étudiées ci-avant, permet des recoupements. Les restaurations *archéologique* et *architecturale* semblent se rapprocher des fondements de la restauration critique à travers une approche documentée précise tout en considérant l'œuvre dans sa vision globale. La restauration *pittoresque* fait davantage référence à la vision fonctionnaliste et stylistique de Viollet-le-Duc, bien que les retraits opérés dans cette démarche ne laissent pas de place au délabrement.

Sans prétendre rivaliser avec Boito, nous formulons ici l'hypothèse de deux types d'intervention pour la reconversion par la restauration, qui assureraient la rémanence des églises. Le choix d'une restauration plutôt qu'une autre dépend de sa capacité à assurer le sens et la figure ecclésiale au-delà de la reconversion. La pertinence d'une pratique par rapport à l'autre est ensuite abordée en fonction des trois typologies d'églises.

Plus largement, le recours à la reconversion par un type de restauration aurait pour intérêt de combiner deux concepts : celui de restauration (stylistique ou critique) qui est plus ou moins ancien et celui de la reconversion architecturale qui est plus récent.

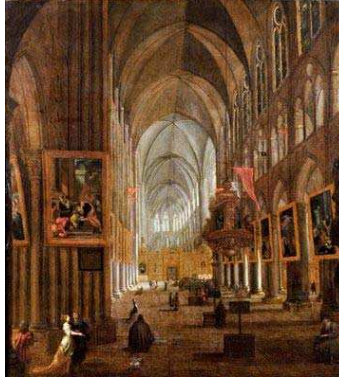
6.3.1 La reconversion par la restauration stylistique : une architecture en soi comme médiateur de sens

À la demande la commission des MH, Viollet-le-Duc est intervenu sur de nombreux monuments français et notamment des monuments religieux. Observons par exemple la cathédrale Notre-Dame de Paris. Cet édifice, classé au titre des MH en 1862, est l'un des monuments les plus visités de la capitale française. Aujourd'hui, personne ne dirait que Notre-Dame ne ressemble que pour moitié à un édifice religieux. Pourtant, lors de sa restauration en 1856, Viollet-le-Duc a ajouté, mais aussi évincé de nombreux éléments d'ornementation qui composaient et structuraient l'espace. L'observation des gravures représentant l'intérieur de l'édifice au XVII^e siècle, révèle l'existence de mobilier et d'éléments architecturaux, comme le jubé maçonné, qui ont aujourd'hui disparu. D'anciens éléments composant le décor et délimitant certains espaces liturgiques n'existent plus et pourtant la figure de l'église est belle et bien toujours présente. Malgré un certain dépouillement et des modifications, fruit des réformes religieuses et/ou de restaurations à travers le temps, ce sont les volumes monumentaux et les pierres,

¹⁶⁴¹ Françoise CHOAY, *L'allégorie du patrimoine*, op. cit., p. 123.

caractéristiques des églises françaises historiques et XIX^e ¹⁶⁴², que les visiteurs viennent retrouver et admirer dans cette cathédrale. Cet édifice est toujours affecté au culte cependant, faisons l'hypothèse de remplacer les bancs actuels par des linéaires de bibliothèque : la figure ecclésiale serait toujours bien présente.

Figure 6.80 : Nef principale de la cathédrale Notre-Dame de Paris avec le tabernacle du May.



Source : peinture anonyme, fin du XVII^e siècle, Musée Carnavalet.

Figure 6.81 : Reconstitution du chœur gothique et du jubé de la cathédrale Notre-Dame de Paris, au XIII^e siècle.



Source : Dessin d'Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Tome III, 1856, p. 230.

Figure 6.82 : Vue actuelle de l'intérieur de Notre Dame de Paris.



Source : photo., site officiel de la cathédrale, n.d., <www.notredamedeparis.fr>

¹⁶⁴² Au Québec par exemple, les anciennes églises, dites « églises précieuses » lorsqu'elles sont classées, ont une structure primaire brute faite de bois. Tous les appareils et les éléments décoratifs caractéristiques de la figure ecclésiale sont constitués de plâtre.

De nombreux exemples français ont subi le même sort et pourraient être ici exposés, mais il semble intéressant de transposer cette attitude à la problématique posée par la reconversion des églises. Si le nettoyage subi par les églises médiévales françaises à travers les restaurations du XIX^e siècle ne peut qu'être déploré, il est à présent acquis que même controversées ces interventions ont permis aux édifices de traverser les siècles. Si nous avons conscience que de telles pratiques interventionnistes de restauration ne pourraient plus avoir lieu de nos jours, le recours à la reconversion des églises par la restauration stylistique théorique, selon les nuances énoncées dans l'article *Restauration* de Viollet-le-Duc, peut avoir du sens dans certains cas.

Nous émettons ici l'hypothèse d'avoir recours à la reconversion par la restauration stylistique ; c'est alors le moment où l'édifice est abordé à la fois en fonction de son style mais aussi de son état de conservation. Pour préserver le sens du lieu, l'architecte réanimateur portera un regard à la fois stylistique et structurel sur le bâti. D'un côté, le style initial constitue la base à partir de laquelle les choix d'intervention pour combler, palier, réparer, soutenir ou agrandir, se démarquent de l'existant dans un langage différencié. De l'autre, la vision d'une architecture rationalisée, à la Viollet-le-Duc, met en avant la qualité structurale de l'édifice questionné. Le parti pris de cette attitude est de faire resurgir l'œuvre architecturale dans ses lignes et dans ses formes les plus fondamentales afin de regarder l'édifice menacé dans son intégrité stylistique et fonctionnelle. Une connaissance pointue des évolutions et des ajouts, permet un tel positionnement.

En pratique, la fin de l'usage du culte nécessite pour le projet de reconversion, le retrait du mobilier fonctionnel et liturgique. Par exemple, la plupart des bancs d'églises en France¹⁶⁴³ ne datent pas de l'époque de la construction de l'édifice. Si l'authenticité de l'édifice est définie par son époque d'édification, le retrait des bancs ne la remettrait pas en question. De plus, en fonction du degré de neutralité nécessaire au nouvel usage, le mobilier liturgique présent dans l'édifice pourrait être transposé dans un autre lieu de culte comme cela se pratique communément. Citons l'exemple du transfert de certaines statues de l'église du Bon Pasteur (fermée depuis 1987) dans l'église Saint-Polycarpe à Lyon ou encore celui de la démolition de l'église de la Baraillère à Saint-Jean-Bonnefonds qui a entraîné le transfert d'une statue de la Vierge dans l'église historique ainsi que celui du seul vitrail triangulaire dans l'église Saint-François-Régis à Saint-Étienne¹⁶⁴⁴. Lorsque des valeurs patrimoniales sont attribuées aux objets, ils pourront être conservés dans un musée, selon la tradition française. En revanche, dans le cadre d'un projet public, si le nouvel usage l'accepte et que les éléments étaient présents avant 1905, alors ils

¹⁶⁴³ Surtout des églises identifiées comme historiques voire certaines XIX^e, nous y revenons plus en détails dans 6.3.4 Quelles reconversions pour quelles églises ?

¹⁶⁴⁴ Il a précisément été installé dans la salle paroissiale au sous-sol de l'église. Visite et entretien avec Bernadette Miquey paroissienne, le 13 janvier 2017.

peuvent être conservés *in situ*¹⁶⁴⁵. Ces choix relèvent de la définition du programme et du degré des valeurs d'existence des objets au regard de leur place et du sens qu'ils donnent à l'église, à laquelle ils étaient destinés, quand ils ne provenaient pas déjà, d'un transfert d'une autre église.

Malgré un certain interventionnisme qui peut tout de même se faire dans le respect de l'histoire du bâtiment, la reconversion par la restauration stylistique permet de conserver, au-delà de la reconversion les principaux éléments constitutifs de la figure ecclésiale (style, matière, volume, structure). Si un nouveau projet pour cette église était initié ultérieurement, la réversibilité de l'intervention doit permettre son retrait ou son maintien, en fonction des pratiques d'intervention de l'époque future.

6.3.2 La reconversion par la restauration critique : les traces du passé au service de la dynamique du présent

La reconversion par la restauration critique relève d'une posture plus créative¹⁶⁴⁶, contrairement à la reconversion par la restauration stylistique, qui de manière scientifique fige le bâti dans l'époque de sa construction pour constituer une base structurelle et stylistique « épurée », à partir de laquelle le projet contemporain se développe. Lors de reconversion le recours à cette école permettrait des choix subtils et conservatifs, « sans renoncer à être innovant, sans dogmes ni idées préconçues, sans volonté absolue de restitution à l'identique, sans schématismes hyperconservateurs »¹⁶⁴⁷. Dans cette hypothèse, les différentes strates présentes et visibles dans l'église seraient conservées, ou non, en fonction de l'histoire et du sens qu'elles racontent aujourd'hui, au regard du parcours de l'édifice et du futur qui se dessine à travers la reconversion. En d'autres termes, elle interroge sur la micro et la macro échelle : quelle histoire, quel discours, quelles traces et quelle figure d'ensemble veut-on conserver comme témoignage des différentes évolutions ? Ces choix constituent une base argumentée pour ensuite impulser une nouvelle étape, à la fois dans la continuité de l'histoire de l'édifice et dans la dynamique du projet présent.

En pratique, les différents ajouts structurels et stylistiques pourraient être maintenus ou retirés suivant des choix légitimés par une connaissance approfondie de l'édifice, de son contexte de construction et d'évolution. Une approche archéologique de l'objet participe à la constitution du sens donné aux interventions successives. Dans cette logique, la création architecturale contemporaine apparaît comme une nouvelle strate. Cette intervention doit être envisagée comme un élément qui sera lui même considéré, dans quelques décennies ou siècles, comme une partie faisant sens avec l'histoire de l'édifice.

¹⁶⁴⁵ Pour cet aspect juridique voir Partie I, Chapitre 3, 3.3.1 Principe de neutralité applicable aux édifices publics.

¹⁶⁴⁶ D'ailleurs Renato Bonelli, architecte italien et historien de l'art, l'avait nommée « restauration critique et créative », en 1963.

¹⁶⁴⁷ Nicolas DETRY, *Le patrimoine martyr et la restauration post bellica*, op. cit., p. 251.

Il méritera alors, s'il est juste et pertinent, d'être préservé. Dans tous les cas, l'époque future sera juge de son traitement, qui sera libre grâce à la réversibilité de l'intervention.

Pour résumer, à travers la reconversion par la restauration critique, il s'agit de formuler une proposition souple et adaptable au cas par cas, en raison de son caractère critique.

Pour conclure, la reconversion par la restauration stylistique, qui implique le retrait de certains éléments qui ne feraient pas partie de l'authenticité et de l'intégrité d'un édifice en participant que partiellement à son sens, peut sembler plus dommageable que la reconversion par la méthode critique, qui suggère la conservation d'un maximum de traces évolutives. Dès lors comment et pourquoi appliquer une méthode plutôt qu'une autre ? Le rapprochement des deux propositions de reconversion avec les typologies d'églises définies, permet-il d'identifier les situations où elles seraient davantage appropriées ?

6.3.3 Quelles reconversions pour quelles églises ?

Le choix de la reconversion par la restauration stylistique plutôt que par la critique, dépend de sa capacité à assurer la rémanence de la famille architecturale des églises. Ainsi, en fonction des portraits et des enjeux énoncés préalablement pour chaque typologie, une attitude appropriée doit être envisagée¹⁶⁴⁸. En d'autres termes, quel type de reconversion permet de révéler, valoriser et prolonger le palimpseste que constituent les églises historiques ? Quelle attitude permet de conserver au mieux l'ensemble artistique que représentent les églises XIX^e ? Et enfin, quelle intervention permet de caractériser et de valoriser la diversité patrimoniale des églises XX^e, alors en manque de reconnaissance ?

6.3.3.1 Reconversions pour les églises historiques

La reconversion par la restauration critique semble la plus appropriée pour les églises historiques françaises. Des choix éclairés et justifiés permettent ainsi de conserver et de valoriser l'histoire et les strates temporelles qui se matérialisent aujourd'hui par une multitude d'indices dans la matière, la structure et parfois le style de l'édifice, comme par exemple l'ajout, au XVI^e siècle d'un portail renaissance à l'église médiévale Saint-Nizier¹⁶⁴⁹ à Lyon ou encore la reconstruction à l'identique du clocher de la plus ancienne église de Saint-Étienne, la Grand'Église, au XX^e siècle¹⁶⁵⁰. Ce type de reconversion ne nécessite pas davantage de justification tant elle semble évidente et dans les pratiques actuelles. En revanche, contre toute attente, la reconversion par la restauration stylistique trouve une légitimité au regard des spécificités des églises historiques françaises.

¹⁶⁴⁸ Voir Partie II, Chapitre 5, 5.4 Enjeux et défis.

¹⁶⁴⁹ Dominique BERTIN, Nicolas REVEYRON et Jean-François REYNAUD, *Lyon et ses églises guide*, op. cit., p. 70.

¹⁶⁵⁰ Jörn GARLEFF et Luc PECQUET, *Guide d'architecture Saint-Etienne-Firminy*, op. cit., p. 27.

Cette typologie, majoritairement constituée de bâtiments de l'époque médiévale et moderne, est construite en pierre¹⁶⁵¹. Les ornements, décorations et mobiliers sont des éléments indépendants de la structure et de l'intégrité bâtie¹⁶⁵². Comme il a été évoqué, lors d'un changement d'usage, les éléments relevant des arts décoratifs pourraient être transposés dans d'autres lieux de culte ou conservés dans des collections de musées. Rappelons encore que le « nettoyage », subi par la majorité des églises médiévales durant les grandes restaurations du XIX^e siècle, n'a pas altéré la figure et la lecture que nous avons, aujourd'hui, de ces églises¹⁶⁵³. Alors que de nombreux décors ont disparu dans une volonté de purification stylistique, la structure minérale de ces bâtiments a permis de garder les volumes et la compréhension du lieu.

Pour comprendre ce raisonnement qui peut paraître impensable au regard des pratiques de conservation actuelles, la comparaison avec le contexte québécois est éclairante¹⁶⁵⁴. En réalité, le corpus des églises historiques françaises qui a été façonné et largement modifié par les épisodes de l'histoire française, permet une plus grande marge de manœuvre d'intervention par rapport au corpus des églises historiques du Québec¹⁶⁵⁵. En effet, le contexte québécois semble bien différent, car cette typologie d'églises, dont les plus anciennes dates de la seconde moitié du XVIII^e siècle, forme un ensemble artistique qui ne peut structurellement être séparé. Contrairement aux pierres qui constituent le squelette de la typologie française, des troncs d'arbres, souvent bruts, forment la carcasse de celle du Québec. Les volumes et les espaces intérieurs, éléments constitutifs de la figure ecclésiale, sont le résultat d'une enveloppe de plâtre qui cache les éléments porteurs de bois, tels que les poteaux et la charpente¹⁶⁵⁶. Les décors intérieurs d'époque, souvent toujours présents, sont peints sur cette matière qui constitue les voûtes et les colonnes. Comme le met en évidence Luc Noppen, les spécificités architecturales des églises « canadiennes-françaises »¹⁶⁵⁷, en opposition à celles de la France, proviennent de leur architecture intérieure de finitions (plâtre et décors peints) qui n'a aucune expression rationnelle de la matérialité et dont les bancs sont fixes¹⁶⁵⁸ comme l'illustre par exemple l'intérieur de l'église Saint-Michel à Vaudreuil-Dorion.

¹⁶⁵¹ Voir Partie II, Chapitre 5, 5.3.1.3 Architecture, Matériaux, La pierre : Matière première des églises historiques.

¹⁶⁵² Comme nous l'avons vu, ils sont souvent protégés au titre des MH aujourd'hui.

¹⁶⁵³ Même si d'un point de vue de l'état d'origine du bâti, le retrait de ces décors est regrettable.

¹⁶⁵⁴ Cette prise de conscience et comparaison avec d'autres contextes, comme celui du Québec, a été possible grâce au colloque de l'Association for critical heritage studies (ACHS), intitulé *What does heritage change ? Le patrimoine ça change quoi ?*, organisé par la CRC en patrimoine urbain du 3 au 8 juin 2016. Dans ce cadre un atelier intitulé « Réinventer la présence et le rôle du patrimoine ecclésial dans une société laïque. Au delà de la conversion: l'avenir des monuments religieux dans une société laïque », le 6 juin 2016, a permis de donner une communication sur le contexte des églises MH françaises : « Au-delà de la conversion : la conservation de l'intégrité architecturale. Une architecture en soi comme médiateur de sens. ».

¹⁶⁵⁵ L'ancienneté des églises historiques françaises et québécoises n'est pas comparable mais à remettre en perspective avec l'histoire de la province.

¹⁶⁵⁶ Les planchers sont bien souvent également constitués de bois, ce qui limite l'ajout de poids lors d'un nouvel usage.

¹⁶⁵⁷ Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec. Enjeux et défis », *op. cit.*, p. 292.

¹⁶⁵⁸ Il met également en évidence un chœur très orné, une sacristie dans l'axe du chœur, une tribune arrière occupée par un orgue (jubé d'orgue), une place des confessionnaux et des fonts baptismaux, un soubassement utilisé par des fonctions communautaires, un presbytère avec des « airs de grandeur » et un encadrement par une école, un couvent, etc.

Figure 6.83 : Intérieur de l'église Saint-Michel, Vaudreuil-Dorion, (Qc) Canada.



Source : photo. B. Bourbonnais, Musée Régional de Vaudreuil-Soulanges, 2014.

En d'autres termes, le retrait des éléments de décors (voûte en plâtre, bancs, etc.), dénaturerait complètement la spatialité et les attributs constitutifs d'une église. La complexité du traitement des nefs historiques québécoises, souvent protégées en totalité (extérieur et intérieur) font d'ailleurs l'objet d'études particulières¹⁶⁵⁹. Leurs valeurs d'existence, associées notamment aux qualités décoratives qu'elles possèdent, réduisent considérablement les interventions possibles en cas de reconversion, solution qui semblent d'ailleurs exclues¹⁶⁶⁰. Dans ce contexte, l'idée est de considérer l'église comme une œuvre d'art totale, à travers l'approche de la restauration critique¹⁶⁶¹.

À l'issue de cette comparaison, les caractéristiques des églises historiques de la France permettent d'envisager une intervention plus souple, qui ne menace pas pour autant le sens et la rémanence de la figure ecclésiale. La reconversion par la restauration stylistique apparaît pour le contexte français, comme une hypothèse qui permet de conserver l'intégrité de l'œuvre architecturale malgré un nouvel usage. C'est bien cette œuvre bâtie, une architecture en soi, qui au-delà de la reconversion et du retrait des objets, tableaux et mobiliers présents *in situ*, pourra tout de même transmettre à une société sécularisée le sens, la pratique et l'utilisation spatiale qu'en faisait l'usage culturel.

Pour résumer, en fonction des modifications plus ou moins importantes d'une église de cette première typologie, la reconversion par la restauration critique ou stylistique trouvera un sens. Plus l'édifice est palimpseste et plus les éléments protégés porteront sur le mobilier et les décors, plus l'attitude critique sera appropriée. En revanche, le retrait d'éléments comme les bancs et un maître autel réaménagé au XX^e siècle dans une nef médiévale, pour répondre aux réformes de Vatican II, sera davantage justifié. La structure première de l'édifice ainsi conservée et mise en valeur par une attitude rationaliste, permettra

¹⁶⁵⁹ Édith PREGENT, « Splendeurs et misères des nefs historiques ou comment assurer la pérennité des églises classées du Québec », *Études d'histoire religieuse*, 2017, vol. 1-2, n° 83, pp. 79-95.

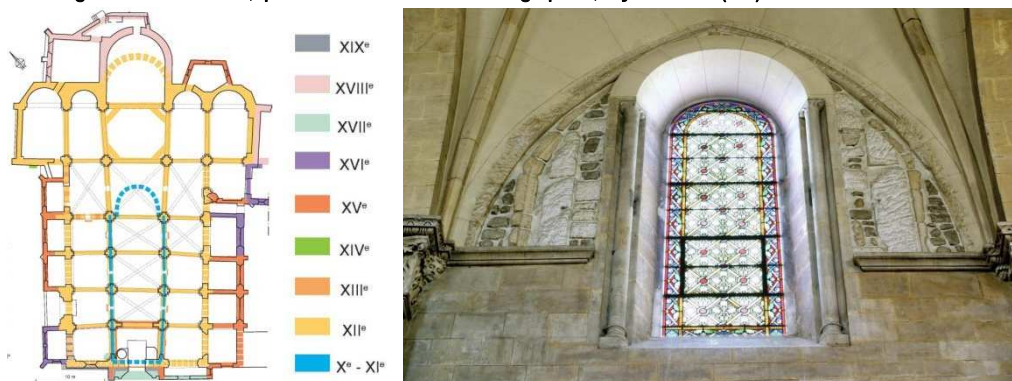
¹⁶⁶⁰ À ce sujet, voir LUC NOPPEN et Lyne BERNIER, « Des églises de plus en plus municipales ? 1ère partie », *op.cit.* p. 5.

¹⁶⁶¹ Édith PREGENT, « Splendeurs et misères des nefs historiques », *op.cit.*, p. 89.

d'accueillir les aménagements du nouveau programme. Si l'approche stylistique semble plus permissive que l'approche critique, leur recours doit être choisi au cas par cas en fonction de l'église historique à transformer.

À Lyon par exemple, les grands travaux archéologiques sur les églises historiques portent, en dehors de la cathédrale Saint-Jean-Baptiste, sur les églises de Saint-Nizier et de Saint-Paul. Pourtant, les églises Saint-Bonaventure ou Saint-Polycarpe font également partie de cette typologie. L'investissement scientifique suscité par les deux premières reflète une succession d'évolutions au cours du temps plus importante. En effet, les recherches de Nicolas Reveyron révèlent que l'église Saint-Paul par exemple, renferme des vestiges très intriqués des différentes époques. Dans la nef, « le XIX^e siècle supporte les étages romans en se mêlant à celui du XI^e siècle, lequel soutient lui-même un niveau mixte XII^e-XV^e-XIX^e siècles »¹⁶⁶². Au-delà de cette chronologie encore perceptible dans le plan et dans la matière de cette église, la reconversion par la restauration critique semble plus appropriée.

Figure 6.84 : Église Saint-Paul, plan et traces chronologiques, Lyon 4^{ème} (69).



Sources : plan d'après D. Repellin ACMH, photo. N. Reveyron, clair-étage nord de la nef principale (de gauche à droite, cadre du XV^e siècle, fragment en plâtre du XVIII^e, bouchage du XIX^e, cadre néoroman), dans Nicolas REVEYRON, *Chantiers lyonnais du Moyen Âge (Saint-Jean, Saint-Nizier, Saint-Paul)*, op. cit.,

Issue du premier couvent des Cordeliers (Franciscains), édiée au XIV^e siècle et accueillant du XV^e au XVIII^e siècle les sépultures des grandes familles lyonnaises¹⁶⁶³, l'église Saint-Bonaventure se prêterait davantage à une reconversion par la restauration stylistique. En effet, en dehors de la restauration entreprise au XIX^e siècle¹⁶⁶⁴, qui modifia notamment sa façade du XV^e par l'ajout d'un portail monumental néo-gothique, elle n'a que peu subi de transformation. Aujourd'hui, dans le cadre d'une hypothétique reconversion un regard stylistique pourrait davantage lui être accordé dans le but de faire ressortir ses

¹⁶⁶² Nicolas REVEYRON, *Chantiers lyonnais du Moyen Âge (Saint-Jean, Saint-Nizier, Saint-Paul)*, op. cit., p. 32.

¹⁶⁶³ Céline CADIEU-DUMONT, *Architecture du sacré: les lieux de culte à Lyon au XIX^e siècle*, op. cit., p. 48.

¹⁶⁶⁴ Restauration intérieure et extérieure menées par Claude-Anthelme Benoît de 1844 à 1858.

volumes structurels, sans pour autant négliger comme le préconisait Viollet-le-Duc, les transformations du XIX^e siècle.

Figure 6.85 : Église Saint-Bonaventure (XIV^e - XIX^e), Lyon 2^{ème} (69).



Sources : photo. L. Froissart, 1856, P0546 S 0189, BML ; photo. extérieure et intérieure MMP, 2016.

6.3.3.2 Reconversions pour les églises XIX^e

Malgré le rationalisme qui a influencé une grande part de l'architecture des églises au XIX^e siècle, la reconversion par la restauration critique semble l'attitude la plus appropriée, au regard de l'ensemble artistique que nombre de ces églises représentent. Contrairement à la typologie historique qui ne contient plus ou quasiment plus d'éléments d'ornementation et de décors d'origine, les églises XIX^e conservent encore pour la plupart, la majorité du mobilier et des œuvres d'art ; à tout le moins quand elles ont été achevées. Toutefois il ne faut pas généraliser, les réformes du Concile Vatican II ont entraîné des modifications, notamment du chœur et la disparition d'éléments dont certains maîtres-autels, véritables sculptures monumentales. Conçus sur mesure, spécifiquement pour le lieu selon un programme liturgique en lien avec le vocable de l'église, des fresques murales, des vitraux ou encore des sculptures¹⁶⁶⁵, sont réalisés par des artistes. Ces éléments sont le résultat d'une commande précise dont l'architecture est le support de mise en scène. En cela, cette typologie doit être considérée comme un ensemble artistique. D'ailleurs, comme il a été mentionné au préalable, si les églises de ce siècle sont relativement peu protégées au titre des MH (reconnaissance artistique), des œuvres qu'elles renferment le sont. Elles trouvent leur signification *in situ*, créant un ensemble cohérent qui n'a de sens que lorsque toutes les pièces sont présentes. On retrouve ici la conception de l'œuvre de Brandi, comme un tout et non comme une somme des parties. La question de la conservation intégrale comme médiateur de sens se pose, au-delà des simples formes et structures architecturales.

La suite logique de ce constat réside dans le fait d'envisager ces églises comme des « œuvres d'art totales »¹⁶⁶⁶, concept issu du romantisme allemand et défini par Richard Wagner¹⁶⁶⁷ au milieu du XIX^e

¹⁶⁶⁵ Dans ce cas, ce sont des objets immeubles par nature, voir Partie I, Chapitre 3, 3.2.2 Des objets contenus dans les églises.

¹⁶⁶⁶ De l'allemand *Gesamtkunstwerk*.

siècle¹⁶⁶⁸. Il est communément désigné comme « l'unification intime et inextricable de l'architecture et du décor porté comme des éléments meublants, voulue, pensée et exécutée par un créateur, généralement un architecte »¹⁶⁶⁹. L'approche de la reconversion par la restauration critique, permet de considérer les églises du XIX^e comme des œuvres d'art, certes totales, mais également ouvertes. Dans un ensemble conservé porteur de sens, la création architecturale sera une nouvelle strate, dans une architecture toujours en création.

À Lyon, le cas de l'église du Bon Pasteur délaissée depuis 40 ans se prête parfaitement à cette pratique. Si son programme de décor dans la symbolique de son vocable a pu être achevé, les escaliers monumentaux qui devaient la desservir n'ont jamais été construits¹⁶⁷⁰. Ainsi, dans le cadre d'une reconversion les deux fresques monumentales réalisées par Tony Tollet de part et d'autre du chœur, pourraient être mises en valeur pour conserver la cohésion d'ensemble, poussée jusque dans les détails sculptés représentant des brebis orientées vers le chœur¹⁶⁷¹. Alors que la partie centrale de ce décor a disparu suite à l'incendie de l'orgue en 1987¹⁶⁷², la voûte en cul-de-four pourrait être laissée en blanc, comme elle est actuellement, comme témoin de cet épisode qui a d'ailleurs entraîné la création de vitraux contemporains dans l'abside. Ces ajouts, reflet de la réalité et des aléas du temps, sont l'illustration qu'une œuvre demeure ouverte aux évolutions. Par ailleurs, la nécessité d'accéder à la nef située un étage au dessus du niveau de la rue, serait l'occasion d'un apport contemporain à l'extérieur, par prolongation ou ponctuation extérieure, ou à l'intérieur de la nef par révélation.

Figure 6.86 : Église du Bon Pasteur, nef centrale et fresque, Lyon 1^{er} (69).



Sources : C.P., vue intérieure vers 1894-1920, 4FI_01790, AML ; photo. vue intérieure Murbex, 2016 ; vue fresque B. Robert, 2013.

¹⁶⁶⁷ Wilhelm Richard Wagner (1813-1883) est un compositeur, directeur de théâtre, écrivain, chef d'orchestre et polémiste allemand.

¹⁶⁶⁸ Jean GALARD et Julian ZUGAZAGOITIA (dir.), *L'œuvre d'art totale*, Paris, Gallimard, Musée du Louvre, Art et artistes, 2003, 216 p.

¹⁶⁶⁹ Gilles SOUBIGOU, « Protéger une «œuvre d'art totale» au titre des monuments historiques », *op. cit.*, p. 2.

¹⁶⁷⁰ Étude historique et archivistique réalisée dans le cadre d'une collaboration avec Emilio Mascort-Albea de l'Université de Séville. Voir Emilio J. Mascort-Albea et Mélanie Meynier-Philip, « Strategies for conservation of religious heritage in the metropolitan area of Lyon/Saint-étienne (France). Short research stay and methodological transfer », *IDA: Advanced Doctoral Research in Architecture*, 2017, pp. 675-684.

¹⁶⁷¹ Exposition « L'église du Bon Pasteur. L'enfant abandonné », réalisée par des étudiants de l'association Patrimoine et Archéologie : Valorisation et Études (PAVE), Université Lyon 3 Jean Moulin, 2013.

¹⁶⁷² Entretien avec Michel Durand, ancien prêtre de l'église et de la paroisse des Pentes en 2002, le 16 janvier 2016.

Pour autant, l'étude de cette typologie a révélé un nombre important de projets trop ambitieux qui par manque de moyens financiers, ont laissé des édifices inachevés. Si parfois le clocher, la flèche ou encore une travée manque, c'est également le programme décoratif réalisé en fin de construction voire parfois quelques années après la consécration, qui est absent. Face à ce type d'édifice, une attitude stylistique, qui fera ressortir le rationalisme de son architecture, semble plus appropriée. Cette situation est parfaitement illustrée par la voisine du Bon Pasteur, l'église Saint-Bernard. En effet, elle ne possède pas ou plus de décor¹⁶⁷³ hormis les vitraux¹⁶⁷⁴ et son mode constructif en travée explique son absence de parvis et d'entrée centrale. Cette spécificité à la fois structurelle et révélatrice des anecdotes de sa construction, pourrait être mise en lumière lors de la reconversion grâce à la création architecturale qui lui apporterait aujourd'hui un parvis. Cette extension contemporaine pourrait être disposée en prolongation de la nef existante et dimensionnée suivant les proportions de la travée constructive existante.

Figure 6.87 : Église Saint-Bernard, système constructif par travée, Lyon 1^{er} (69).



Sources : photo. extérieure d'ensemble, Ville de Lyon, 2016 ; photo. extérieure latérale et intérieure MMP, 2016.

6.3.3.3 Reconversions pour les églises XX^e

Le portrait des églises XX^e, permet de distinguer deux sous-groupes à l'intérieur de cette typologie qui nécessitent des approches appropriées. Les églises de la première moitié, prémices de la modernité dans la lignée morphologique de la fin du XIX^e, et les églises d'après la Seconde Guerre mondiale, véritables édifices du Mouvement moderne.

Certaines églises du début du XX^e siècle, marquées par les styles Art déco puis Art nouveau, sont caractérisées par une démarche de design intégral, qui pense le projet de la structure au mobilier jusqu'aux poignées de porte, où le choix des teintes et des signatures des œuvres d'art participent du sens et de la cohérence de l'ensemble. Dans ce contexte, l'église doit être perçue comme une œuvre d'art totale et donc se référer à la restauration critique lors d'une reconversion. Le corpus lyonnais et stéphanois n'en présente pas un grand nombre, mais citons la chapelle Sainte-Thérèse (1938) à Saint-Genest-Lerpt

¹⁶⁷³ De nombreux objets ont été déplacés depuis sa fermeture dans les années 1990.

¹⁶⁷⁴ Dont quatre sont des réalisations de Lucien Bégule.

dans la Loire, qui avant sa reconversion en logement, possédait une peinture sur toile marouflée dans le chœur et des vitraux réalisés par l'artiste Jean Coquet¹⁶⁷⁵. À Lyon dans une moindre mesure, l'église Saint-Jacques dans le quartier des États-Unis, restée dans son état de chapelle provisoire, présente une fresque réalisée par Louise Cottin. Cette œuvre illustre les étapes de la vie de Saint-Jacques et participe pleinement à la qualité artistique de cette modeste architecture qui devait être provisoire à l'origine.

Figure 6.88 : Ancienne chapelle Sainte-Thérèse, toile marouflée et vitraux de Jean Coquet, Saint-Genest-Lerpt (42).



Source : photo. F. Gabion.

Figure 6.89 : Église Saint-Jacques (1936-1937, Bourbon et Vincent, fresque Louise Cottin), États-Unis, Lyon 8^{ème} (69).



Source : carte postale, vers 1940, 4F1305, AML ; photo. intérieure Judi Loach, 2012.

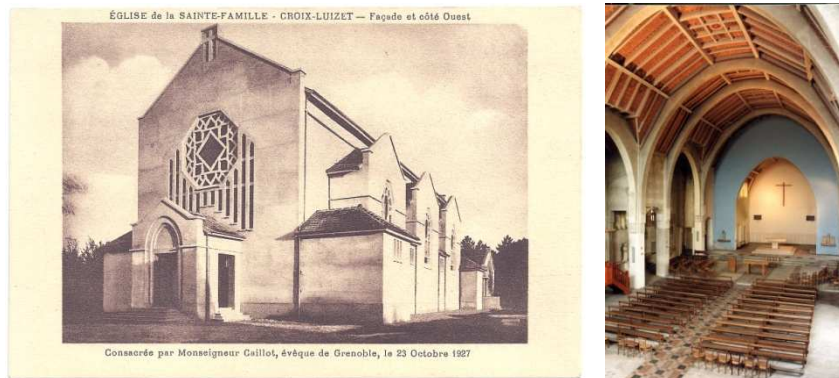
Parallèlement, l'évolution vers une architecture moderne se fait également à travers une architecture rationaliste où la structure est magnifiée grâce aux nouvelles techniques. Une des figures emblématiques de ce courant est Dom Paul Bellot¹⁶⁷⁶ (1876-1944), moine bénédictin et architecte français¹⁶⁷⁷. À l'origine de la structure en arc polygonal, il instaure le dépouillement de l'espace et la structure comme décor principal, même si la volumétrie de ces églises reste néanmoins traditionnelle comme l'illustre l'église de la Sainte-Famille à Villeurbanne. Le volume intérieur tire son décor de la trame constructive et de la brique laissait apparente qui apporte de la couleur à l'ensemble. Face à ce type de corpus, la reconversion peut s'envisager par une restauration davantage stylistique pour les motivations structurelles évoquées.

¹⁶⁷⁵ Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 42223_1.

¹⁶⁷⁶ Pour une courte biographie voir Christian HOTPIN, « Une vie, une œuvre, des archives: note sur le fonds Dom Paul Bellot aux Archives nationales du monde du travail (Fonds n° 2003 006) », *In Situ*, 3 novembre 2009, n° 12, 12 p.

¹⁶⁷⁷ Fils aîné d'un architecte-vérificateur, féru d'Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc.

Figure 6.90 : Église de la Sainte-Famille (1925-1927, Louis Mortamet), structure en béton armé et voûte en briques, Villeurbanne (69).



Sources : carte postale, photo. Florentin Bourage, Lyon, 1927 ; photo. intérieure, Le Rize, AMV, 1996.

Par ailleurs, si la difficulté rencontrée pour assurer la rémanence des églises de la seconde moitié du XX^e siècle a déjà été soulignée, rappelons qu'elle est le fruit d'un manque de reconnaissance de ces édifices comme « église » dans l'imaginaire collectif. Comme le souligne Luc Noppen, « le compromis que leur architecture a fait avec les besoins fonctionnels d'un temps précis facilite aujourd'hui leur conversion tout en les condamnant à l'amnésie patrimoniale »¹⁶⁷⁸. Ainsi, ces églises sont transformées grâce à leur adaptabilité mais sans attention portée à leurs caractéristiques plastiques et constructives.

Pour aider à la caractérisation de ce corpus, le recours à la méthode de la reconversion par la restauration stylistique apparaît comme pertinent dans la majorité des cas ; en dehors des églises qui accueillent un programme de décor rassemblant de nombreux artistes à l'image de l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce du plateau d'Assy¹⁶⁷⁹. La proximité de leur édification offre un corpus qui aujourd'hui, a généralement peu subi de lourdes modifications. Les églises édifiées après la Seconde Guerre mondiale ont donc besoin d'être caractérisées par les lignes esthétiques et structurelles ainsi que par les matériaux propre à cette époque dont la lumière fait partie. La reconversion par la restauration stylistique permet un retour à la structure et au style initial alors mis en valeur, pour élaborer la création architecturale comme une nouvelle strate temporelle.

Le brutalisme de l'église Notre-Dame-du-Liban (ancienne église Saint-Jean-Apôtre) se prêterait à ce type de reconversion. Elle mettrait en valeur sa matière, le béton brut, sa forme triangulaire, ainsi que le volume intérieur mis en scène par un dispositif de lumière zénithale. Ici le programme de décor est intégré à l'architecture, comme par exemple le chemin de croix incrusté dans le sol. Le recours à une attitude stylistique permettrait de le conserver, tout en magnifiant les particularités plastique et structurelle de cette architecture moderne. Le nouvel usage apporté par une reconversion mettrait en valeur l'architecture du lieu par sa révélation.

¹⁶⁷⁸ LUC NOPPEN, « La conversion des églises au Québec. Enjeux et défis », *op. cit.*, p. 289.

¹⁶⁷⁹ Voir Partie II, Chapitre 4, 4.3.3.1 Reconnaissance(s) patrimoniale(s), *Monuments historiques*.

Figure 6.91 : Église Notre-Dame-du-Liban, ancienne église Saint-Jean-Apôtre (1962, Alain Chomel), Lyon 8^{ème} (69).



Sources : photo. J. Loach, 2013.

Les proportions et les formes plus traditionnelles, bien que modernes, de l'église du Bon Pasteur au Chambon-Feugerolle, accueilleraient davantage une création architecturale par ponctuation ou même révélation. En effet, élevée sur deux niveaux, elle offre une vaste surface qui ne nécessiterait pas obligatoirement de prolongation, bien que son environnement parcellaire le permette. En revanche, la présence de son clocher, rare pour un édifice construit en 1958, pourrait faire l'objet d'une attention particulière pour signifier le nouvel usage. Ou encore son parvis, constitué de nombreuses marches, pourrait être revisité dans le cadre de la mise en accessibilité de l'édifice et ainsi révéler l'ancien lieu de culte par une nouvelle place nivellée et paysagée. Toutefois le diocèse propriétaire et la mairie se sont accordés pour la démolir prochainement¹⁶⁸⁰.

Figure 6.92 : Église du Bon Pasteur, clocher et parvis, Le Chambon-Feugerolles (42).



Source : photo. MMP, 2016.

¹⁶⁸⁰ Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 42044_2.

Afin d'éviter une approche trop généralisante qui renverrait une méthode à une typologie, attitude réductrice face à la variété de la famille architecturale des églises, celle qui considère la singularité de chaque édifice en procédant au cas par cas, nous semble la plus pertinente. Si le sens et la permanence des espaces ont persisté à travers les évolutions architecturales (stylistiques et techniques), la manière d'accompagner le message de ces machines à faire croire a évolué. Des programmes liturgiques intégrés à l'architecture des églises ont vu le jour, dont des éléments entiers ou des traces sont encore plus ou moins visibles. De ce fait, l'attitude à adopter dépend du degré de conservation, de modifications qui font qu'une église peut encore aujourd'hui être considérée comme une œuvre d'art totale, malgré les évolutions successives qu'elle a subies. Il s'agit en fait de se poser les bonnes questions pour chaque église, dont la valeur patrimoniale d'existence est unique. Plus les valeurs d'âge (ancienneté et traces de l'évolution bâtie) et d'art (peintures, fresques, décors, etc.) sont élevées, plus une attitude critique doit guider l'intervention. En revanche, plus la valeur de matérialité est grande (structure, matériaux ou technique constructive rare voire unique), plus l'attitude stylistique peut avoir du sens. Tout est question d'équilibre et de corrélation entre les différentes valeurs. Une fois encore, c'est la connaissance de l'intégralité de l'église qui permettra d'orienter l'architecte réanimateur vers une solution.

CONCLUSION DU CHAPITRE 6

Le panel des usages possibles mis en évidence démontre parfois une ambivalence entre leur compatibilité sémantique et leur compatibilité pratique et fonctionnelle. En ce sens, la préconisation des « bons usages » pour les églises n'existe pas, d'autant plus que le choix du programme est par ailleurs déterminé en fonction de sa compatibilité vis-à-vis de la typologie architecturale. Si certains usages semblent s'adapter plus facilement à une typologie plutôt qu'une autre, il est certain qu'il n'existe pas un usage type pour une église. En définitive, pour chaque contexte, chaque église, un nouvel usage possible existe. Face aux caractéristiques de l'édifice, le défi consiste, en deux temps, à bien le définir et à porter un geste architectural approprié.

Les propositions de reconversion théoriques sont l'occasion à la fois de caractériser davantage chaque typologie, notamment par comparaison avec le corpus des églises historiques du Québec, et d'accompagner au plus juste la reconversion au regard des pratiques passées et actuelles.

Les spécialistes québécois sont maintenant convaincus, « le destin d'une église réside dans la volonté de la communauté [locale], projetée dans le temps long du patrimoine, de lui donner ou non les moyens d'être cette salle de concert ou ce columbarium, dont elle a besoin »¹⁶⁸¹. Ils estiment qu'une collectivité qui

¹⁶⁸¹ Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec: un patrimoine à réinventer*, op. cit., p. 361.

énonce un projet pour reprendre l'église veuille « simultanément à ne pas la démolir par une œuvre prématurée, inappropriée ou inutilement ambitieuse, bien que l'aménageant provisoirement pour assurer sa survie jusqu'à l'aboutissement de son projet »¹⁶⁸². L'étape intermédiaire du « squat », qui peut durer quelques années ou décennies, permet de préserver l'édifice et donne le temps de concevoir un programme de réanimation qui ne peut se trouver dans aucune notice ou catalogue préétabli. Que ce soit au Québec ou en Belgique, les constats des premiers programmes de recherches portant sur la reconversion des églises, sont unanimes : le processus est long et complexe. Reconvertir et trouver un nouvel usage pour une église c'est « faire du « sur-mesure », car la reconversion « idéale n'existe pas mais doit être chaque fois ré-envisagée en fonction de l'église et de la commune »¹⁶⁸³.

¹⁶⁸² Ibid.

¹⁶⁸³ Nicolas FRÖHLICH et Sven STERKEN, « Réaffecter, c'est faire du sur-mesure », *A+*, 2018, vol. 270, pp. 52-54, p. 53.

CONCLUSION DE LA PARTIE II

L'inventaire puis le classement par typologie de l'ensemble du corpus de l'aire d'étude constituent l'étape observationnelle initiale qui permet d'une part, une première connaissance de la famille architecturale des églises et d'autre part, de cerner les enjeux et les défis pour chaque type identifié. Dans le cadre d'un plan de réflexion sur les églises d'un territoire et d'une prospection sélective pour assurer la rémanence de la variété de cette famille, le premier volet d'acquis doit être accompagné et affiné à travers des moyens adaptés, par un travail monographique scientifiquement justifié¹⁶⁸⁴. La sélection au sein des groupes constitués doit se porter sur des individus¹⁶⁸⁵ parce qu'ils sont d'abord représentatifs, « c'est-à-dire qu'ils donnent l'idée la plus fidèle des caractéristiques du groupe, y compris de ces variantes morphologiques et historiques »¹⁶⁸⁶, ensuite démonstratifs, autrement dit « qu'ils illustrent de manière particulièrement évidente l'état de conservation [...] ou au contraire la lisibilité des mutations »¹⁶⁸⁷.

De plus, la conservation de la rémanence des éléments constitutifs du type « église » met en évidence la nécessaire connaissance du sens et de la permanence des espaces culturels. Il a été démontré que cette rémanence, ancrée principalement dans les représentations collectives, doit s'élargir aux églises modernes pour assurer la représentation intégrale de la famille architecturale des églises. Cette rémanence totale dépend donc de notre capacité à développer un usage et une approche architecturale adaptés à chaque sous-corpus. Les enseignements de l'histoire ou des exemples étrangers, apportent de nombreuses pistes de réponses et ouvrent des réflexions pour entamer un travail sur l'acceptabilité de nouvelles fonctions. Quant à la question de l'intervention appropriée, le recours aux différentes théories architecturales permettent de justifier une approche, plutôt qu'une autre, en fonction de la typologie questionnée. Ces références théoriques sont également associées à une culture existante de différentes pratiques, qui permettent d'ancrer aujourd'hui une reconversion dans des pratiques acceptées et reconnues.

Le raisonnement de cette deuxième partie est prolongé dans l'étape suivante à travers une approche interventionnelle au moyen d'une recherche-action. Par un travail monographique, elle vise à approfondir et mettre à l'épreuve les constats établis.

¹⁶⁸⁴ Hélène VERDIER *et al.*, *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire Général du patrimoine culturel*, *op. cit.*, p. 106.

¹⁶⁸⁵ Nommés dans le vocabulaire professionnel de l'inventaire les *typicums*.

¹⁶⁸⁶ Hélène VERDIER *et al.*, *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire Général du patrimoine culturel*, *op. cit.*, p. 116.

¹⁶⁸⁷ *Ibid.*



ÉTAPE INTERVENTIONNELLE :

**DE LA RECHERCHE-ACTION EN ARCHITECTURE AU SERVICE DES
ÉGLISES PAROISSIALES FRANÇAISES**

Après la phase d'observation et d'enseignements, la mise en pratique et l'application de la méthodologie du « Plan églises » québécois est l'objet de la troisième partie de ce travail. Ce programme de recherche-action est transposé et adapté à des cas d'étude qui ont émergé du recensement. La sélection de trois situations réalisée par le croisement de plusieurs critères, concerne dans un premier temps les églises inventoriées comme fermées car non utilisées pour le culte. Elle veille ensuite à illustrer le trio des typologies identifiées, églises historiques, églises XIX^e et églises XX^e, pour assurer une représentativité des édifices du corpus français. Au-delà de ces types, l'identification des trois cas d'étude s'est également construite par le croisement d'autres facteurs déterminants comme leur contexte géographique et la prédisposition de la communauté locale à collaborer. Par ce panel représentatif en termes de typologie et de géographie, la généralisation des enseignements est encore une fois visée.

La typologie historique est représentée par une église CMH, dont les parties les plus anciennes datent du XII^e siècle, dans une petite commune de la Loire en milieu rural, définie comme une commune isolée hors influence des pôles. Il s'agit de l'église de l'Assomption-de-la-Vierge de Montarcher (Chapitre 7). Une église comportant des biens immeubles et meubles protégés au titre des MH illustre la typologie des églises XIX^e. L'église Saint-Nicolas de la commune de Givors, située au sud de Lyon et comprise dans l'aire du grand pôle urbain en limite des communes formant sa couronne (Chapitre 8). La typologie XX^e est dépeinte à travers une église moderne de la seconde moitié du XX^e siècle, l'église Notre-Dame-de-l'Espérance à Villeurbanne, ville mitoyenne de Lyon constituant le grand pôle urbain lyonnais (Chapitre 9).

Pour chaque cas d'étude la démarche consiste à réaliser les différentes étapes du « Plan églises » québécois énoncés préalablement¹⁶⁸⁸, pour accompagner et mener à l'établissement d'un projet de reconversion cohérent avec le contexte, l'édifice et la volonté locale. L'évaluation de la capacité du bâti mène à un travail à la fois d'archives, pour retrouver les plans d'origine, et de terrain, par une approche d'observation et de relevé si nécessaire. Ensuite, l'évaluation des besoins et de la compatibilité se fait parallèlement. La première consiste à interroger la communauté locale, élus et habitants, pour établir des hypothèses de scénarios. La méthode de cette médiation varie en fonction du contexte nous le verrons. La deuxième est réalisée grâce à une étude historique¹⁶⁸⁹, une analyse architecturale et une énonciation patrimoniale qui recourt à la méthode d'analyse du potentiel patrimonial¹⁶⁹⁰. Ce dossier utilisé comme un outil de connaissance et de diffusion auprès des municipalités est ici intégré dans le texte pour accompagner le raisonnement. L'établissement d'une vision est la dernière étape du processus qui

¹⁶⁸⁸ Voir Partie I, Chapitre 1, 1.4.4 Méthodologie d'une recherche-action.

¹⁶⁸⁹ Pour chaque dossier historique, l'approche archivistique qui se veut la plus objective possible passe par un travail de narration. Pour une méthode sur les recherches historiques en architecture voir David WANG et Linda N. GROAT, *Architectural research methods : David Wang, Linda N. Groat*, Second Edition., Hoboken, Wiley, 2013.

¹⁶⁹⁰ Voir Partie I, Chapitre 2, 2.3.3 Expertise et émotion patrimoniales, pour une méthode d'analyse du potentiel patrimonial.

consiste à établir un programme et mettre en forme le projet d'architecture, ensuite présenter à la communauté locale. Cette vision permet d'engager le débat public et motive le choix de la mutation à venir.

Si la démarche de recherche globale se veut active et menée de façon individuelle par la chercheuse que nous sommes, la dernière étape, celle du projet d'architecture, est volontairement confiée à un autre acteur. Le choix de cette posture scientifique permet un regard distancié vis-à-vis de la réception du projet. Toutes les recherches sur l'édifice et son contexte ainsi que les éléments de relevés collectés préalablement par nos soins sont mis au service du projet.

Par ailleurs, cette méthode permet d'illustrer la constitution possible et nécessaire d'une future équipe d'un « Plan églises » au niveau de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne ou au niveau national. L'accompagnement de tels projets demande l'investissement de différents profils dans des disciplines complémentaires : architectes, historiens, urbanistes, géographes voir archéologues dans certaines situations. Ici, en fonction du contexte de chaque cas d'étude, sont intervenus des profils de concepteurs différents, de l'architecte conseil professionnel à l'étudiante en architecture.

Chapitre 7 ÉGLISE HISTORIQUE : LE CAS DE L'ÉGLISE DE L'ASSOMPTION-DE-LA-VIERGE DE MONTARCHER

L'église de Montarcher, constituée aujourd'hui de parties du XII^e, XV^e, XVI^e et XVII^e, est classée au titre des monuments historiques depuis 1938¹⁶⁹¹. Elle ne dispose plus de prêtre à demeure depuis le début de la Première Guerre mondiale et n'accueille plus de messe dominicale depuis 1961¹⁶⁹². Perchée sur un pic de granit à presque 1 200 mètres d'altitude, les contraintes géographiques l'ont rapidement écartée du service paroissial. La messe annuelle du 15 août est maintenue actuellement grâce à une revendication de la communauté locale. En 2010, suite à l'annonce de sa suppression, un courrier a été adressé au prêtre par une habitante pour maintenir « cette tradition bien ancrée »¹⁶⁹³ vécue comme un « rendez-vous annuel de la population de Montarcher, mais aussi de ses environs » à l'occasion de la fête paroissiale devenue celle du village.

Figure 7.1 : Église de l'Assomption-de-la-Vierge vers 1900, Montarcher (42).



Source : photo., n.d., Série 84-42-1001, médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

¹⁶⁹¹ Classement par arrêté du 15 mars 1938, base Mérimée, fiche PA00117514, en ligne : http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=REF&VALUE_1=PA00117514, consulté le 25 juin 2017.

¹⁶⁹² Souvenir de Paul Crépet (né le 29 novembre 1932) rapporté par Catherine Chaland, le 4 mai 2018. Il y avait une messe tous les dimanches à Montarcher, en toutes saisons et ceci jusqu'au départ du curé Chouvelon qui a exercé de 1952 à 1961. La petite messe avait lieu à 8h30 à Montarcher. La grande messe avait lieu à la Chapelle-en-Lafaye à 10h30. Le 2^{ème} et 4^{ème} dimanche du mois l'organisation était inversée.

¹⁶⁹³ Lettre de Catherine Chaland au prêtre de la paroisse de Saint-Jacques-en-Forez, « Suppression de la messe du 15 août à Montarcher », le 1^{er} août 2010.

Montarcher, le plus haut et un des plus petits villages de la Loire, est situé dans le Forez en dehors de toute influence de pôles urbains. Il est constitué d'un centre bourg et de quatre hameaux : Montformont, Le Crozet, Les Granges et le Vernet, habités par 66 habitants en 2015¹⁶⁹⁴. Il bénéficie d'une vue à 360° sur le mont Mézenc et par temps clair sur le mont Blanc, les Cévennes et toute la chaîne des puys de Haute-Loire. Riche d'un passé très ancien¹⁶⁹⁵, il présente encore aujourd'hui des traces des siècles romains et médiévaux à travers des ruines de murs d'enceintes de ces différentes époques.

L'église de l'Assomption-de-la-Vierge fait partie de la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Forez du diocèse de Saint-Étienne, constituée de dix sept clochers implantés sur quinze communes¹⁶⁹⁶.

7.1 Capacité

La première étape dans l'évaluation de la capacité d'une église, consiste à rechercher des plans existants. Le classement au titre des MH dont bénéficie cet édifice, entraîne systématiquement un dossier de protection conservé à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine sur le site de Charenton-le-Pont. Ce fond consulté sur place, est constitué de quatre dossiers¹⁶⁹⁷ qui procurent des études détaillées réalisées par des architectes du service des MH. Ils sont composés de plan, de photos, d'une fiche descriptive et d'une bibliographie.

¹⁶⁹⁴ Source Insee, Recensement de la population 2015 en géographie au 01/01/2017, en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3293086?geo=COM-42146>, consulté le 04 mai 2018.

¹⁶⁹⁵ Voir infra, 7.3 Compatibilité, 7.3.1 Étude historique.

¹⁶⁹⁶ Aboën, Apinac, La Chapelle-en-Lafaye, Estivareilles, Luriecq, Merle-Leignec (2 églises), Montarcher, Périgneux, Rozier-Côtes-d'Aurec (2 églises), Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier-de-Fornas, La Tourette, Usson-en-Forez.

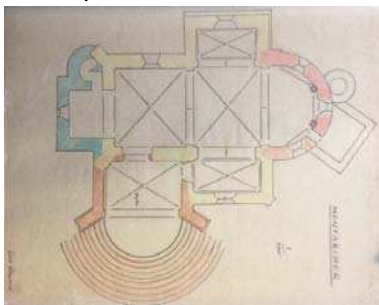
¹⁶⁹⁷ Dossier 1 : N° notice MDP90044301, Série 1999/008-Objets et édifices dans les régions Pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes, Ile-de-France, Côte 1999/008/0108, N° document 03450, Photographie et plans, 1985.

Dossier 2 : N° notice MDP90010601, Série 1996/025-Casier archéologique, Côte : 1996/025/0572, Bibliographie.

Dossier 3 : N° notice MDP84011017, Série 0084/042-Photographies de monuments de la Loire, Côte 0084/042/1001, 4 tirages photographiques.

Dossier 4 : N° notice MDP81017256, Série 0081/042-Restauration d'édifice de la Loire, série générale, Côte 0081/042/0008, N° document 0081/042/0184, Travaux d'assainissement et de restauration, Archives ; Plan ; Photographie, 1938-1976.

Figure 7.2 : Plan de l'église de l'Assomption-de-la-Vierge tracé par Louis Bernard, 1950.



Source : Série 0081/042, Côte 0081/042/0008, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine.

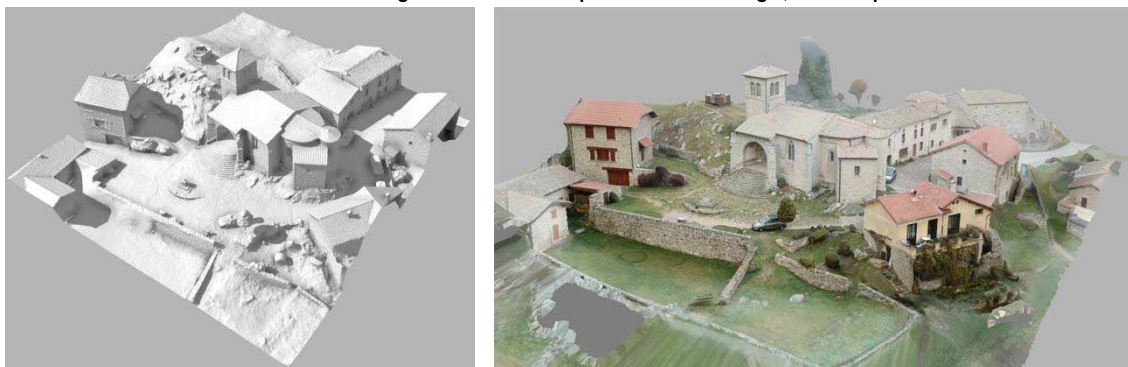
Figure 7.3 : Plan de l'église de l'Assomption-de-la-Vierge par J.-L. Taupin (ACMH), 1976.



Source : Série 0081/042, Côte 0081/042/0008, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine.

Si les archives conservent des plans de 1950 et de 1976, un nouveau relevé établi en octobre 2017 permet de disposer d'outils en adéquation avec les pratiques informatiques et numériques actuelles. Grâce à une formation et une collaboration avec le laboratoire MAP-Aria¹⁶⁹⁸ (Modèles et simulations pour l'Architecture, l'urbanisme et le Patrimoine, Aria : Applications et Recherches en Informatique pour l'Architecture), spécialiste dans le domaine, le site et l'extérieur ont été relevés par drone tandis que l'intérieur a été l'objet d'une campagne de photographies spécifiques pour permettre un recollement par photogrammétrie. Il s'agit d'une « technique permettant de déterminer les dimensions et les volumes des objets à partir de mesures effectuées sur des photographies montrant les perspectives de ces objets »¹⁶⁹⁹, qui aujourd'hui exploite les calculs de corrélation entre des images numériques. Elle permet de reconstituer et de modéliser en 3D la réalité à partir d'images.

Figure 7.4 : Modélisation du site de l'église de l'Assomption-de-la-Vierge, relevé par drone.



Source : relevé et modélisation Renato Saleri, MAP-Aria, ENSAL, 2017.

¹⁶⁹⁸ Et plus particulièrement avec Renato Saleri, architecte DPLG, chercheur ITA Ministère de la Culture et de la Communication. Pour plus détails sur le laboratoire voir en ligne : < <https://www.aria.archi.fr/> >, consulté le 4 mai 2018.

¹⁶⁹⁹ « Photogrammétrie », définition CNRTL, en ligne : < <http://www.cnrtl.fr/definition/photogramm%C3%A9trie> >, consulté le 4 mai 2018.

Figure 7.5 : Façades de l'église de l'Assomption-de-la-Vierge, relevées par drone.

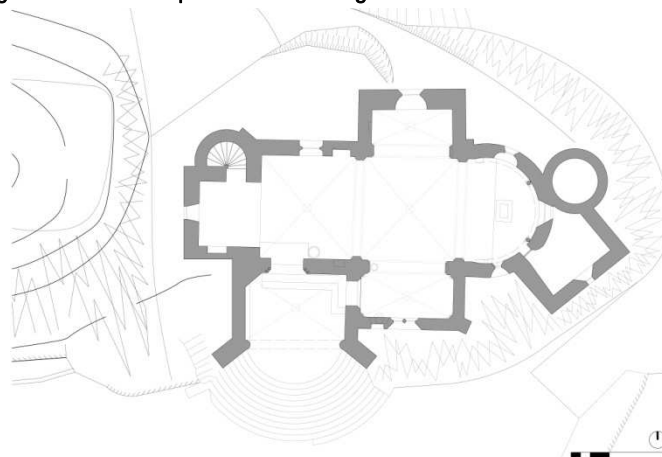


Source : relevé et modélisation Renato Saleri, MAP-Aria, ENSAL, 2017.

La méthodologie mise en place pour tracer les plans n'est pas ici détaillée, car ce n'est pas l'objet. Toutefois notons qu'ils ont été redessinés en croisant les contours des nuages de points (modèles 3D) obtenus lors du relevé et de certaines grandes côtes prises *in situ*. Dans un second temps, pour une mise en 3D du site, le tracé des plans de l'église ont été placés sur un plan topographique réalisé par un géomètre en 2006¹⁷⁰⁰.

L'église se caractérise par une hauteur maximale d'environ 6,50 mètres et sa capacité est évaluée à 110,50 m².

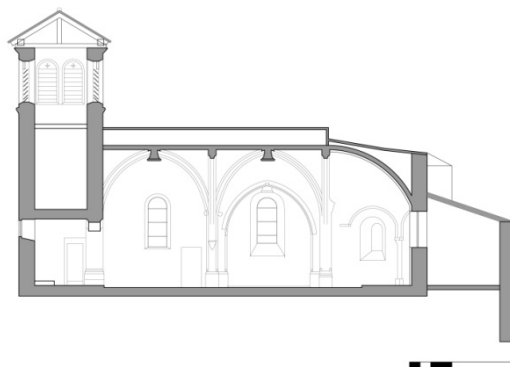
Figure 7.6 : Plan de l'église de l'Assomption-de-la-Vierge de Montarcher.



Sources : superposition du relevé drone (MAP-Aria), et photogrammétrie (MMP), dessin MMP, 2017.

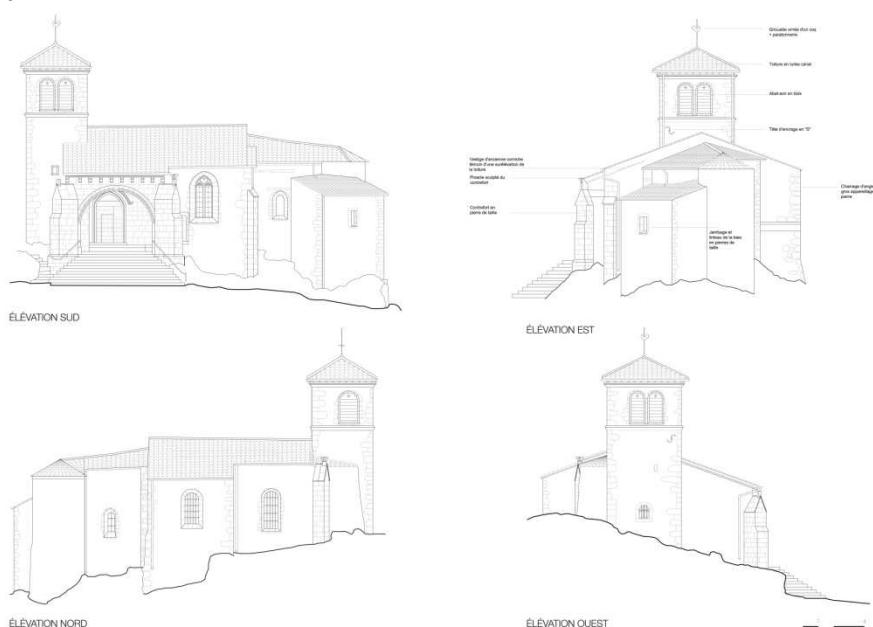
¹⁷⁰⁰ Plan d'aménagement du bourg, novembre 2006, référence : 06-13954. Nous remercions d'ailleurs le cabinet Chalaye de Monistrol-sur-Loire pour son partage.

Figure 7.7 : Coupe longitudinale de l'église de l'Assomption-de-la-Vierge de Montarcher.



Source : dessin MMP et Lisa Crouzet, 2018.

Figure 7.8 : Façades de l'église de l'Assomption-de-la-Vierge de Montarcher.



Source : dessin Lisa Crouzet, 2018.

7.2 Besoins

L'étape d'évaluation des besoins est réalisée par des échanges directs avec la communauté locale. Suite à notre sollicitation, positivement accueillie par l'équipe municipale, pour établir une collaboration dans le cadre de notre projet de recherche, une réunion publique a été organisée dans la salle du conseil de la mairie le 20 juillet 2017¹⁷⁰¹. Sept personnes représentaient différents groupes investis dans le village et l'entretien de l'église : deux élus par ailleurs habitants permanents dont le maire, une habitante en

¹⁷⁰¹ Pour un compte-rendu voir Volume II Annexes, Cas d'étude 1, Église Église de l'Assomption-de-la-Vierge de Montarcher, Annexe 1.2.

résidence permanente, deux habitants en résidence secondaire et deux représentantes de la paroisse, habitantes d'autres villages.

Animée par nos soins, après une présentation de notre projet de recherche, la parole est donnée à la communauté locale. Après un tour de table, il ressort plusieurs enjeux et problématiques au niveau culturel et touristique qui ont un impact sur la vie des habitants.

Culturellement, depuis les années 1970¹⁷⁰², l'église est investie durant l'été par un festival de musique organisé par les Amis de Montarcher, association d'animation culturelle du village¹⁷⁰³. Le rayonnement de ces festivités anime le bourg et au-delà, d'où la volonté unanime de poursuivre cette tradition culturelle, qui manque cependant de moyens pour accueillir les musiciens (absence de loges en particulier).

Touristiquement, Montarcher a toujours accueilli des randonneurs et pèlerins sur le chemin pour Saint-Jacques de Compostelle. Si aucun gîte municipal n'est présent dans le bourg (quatre chambres d'hôtes existent dans le bourg et des gîtes privés dans les hameaux en contre bas), l'église est spontanément utilisée comme lieu d'hébergement pour la nuit de ces voyageurs. Cette vocation est symboliquement importante pour le village.

Par ailleurs, depuis que le Département de la Loire a attribué à Montarcher le label « Village de caractère », en 2010 suite à de nombreux aménagements¹⁷⁰⁴, les visites touristiques individuelles et de groupes sont de plus en plus importantes. Elles ont été renforcées par la mise en place de visites guidées organisées en été par le label *Pays d'Art et d'histoire*. De fait, un réel besoin d'accueil, de gestion des flux, voire d'infrastructure, est ressenti par la municipalité et les habitants qui se trouvent parfois envahis par des masses de curieux amenés en car.

¹⁷⁰² Le premier festival a été organisé par Jean-Claude Miquet en 1971.

¹⁷⁰³ < <https://www.amisdemontarcher.com/>>, consulté régulièrement entre le 25 juillet 2017 et le 25 juin 2018.

¹⁷⁰⁴ En 1998 enfouissement des lignes électriques, en 2002 matérialisation du passage du chemin de St Jacques-de-Compostelle (tronçon Vézelay- le Puy), en 2006 reconstruction d'un bâtiment à l'entrée du village et installation d'une auberge communale avec cinq chambres d'hôtes. Sources Archives municipales de Montarcher, 108/1, Romane CHALAND, *La mise en tourisme*, 2018.

Figure 7.9 : Invitation municipale pour la première réunion publique à Montarcher.

Madame, Monsieur

Solllicités par Mélanie Meynier-Philip, doctorante en architecture
qui réalise une thèse

sur **l'avenir des églises**
sur un territoire autour de Lyon et de Saint-Etienne,

nous vous invitons à participer
à une réunion de réflexion sur ce thème,


le jeudi 20 juillet à 17 h30 précises
à la salle du Conseil en Mairie de Montarcher.

Il s'agit de convier dans un premier temps
les différentes personnes
qui gravitent autour de l'église de notre commune
quelle que soit leur pratique religieuse ou non
afin d'échanger et de réfléchir autour de ses différents usages
mais aussi par rapport aux questions qui se posent
que ce soit au niveau de son entretien ou de son devenir.

Nous serions contents de vous compter parmi nous
afin d'enrichir le travail de réflexion de Mélanie Meynier-Philip
et lui permettre de recueillir le maximum de données
tout en profitant de ce moment de réflexion constructif
pour l'avenir de notre commune.

Le Maire,

Yves Favier



Source : Mairie de Montarcher, 2017.

Toutefois, le village observe un rythme contrasté lié à la rigueur de son climat. Alors qu'il y a très peu de visites en hiver, la fréquentation augmente au printemps, pour aboutir à un total de 5 000 visiteurs durant la saison estivale¹⁷⁰⁵. Pour répondre à cette demande touristique un salon de thé est ouvert les après-midis de fin juin à fin août et sert de lieu d'accueil et de vente de produits du terroir¹⁷⁰⁶. De plus, la renommée du restaurant gastronomique, *Le Clos perché*¹⁷⁰⁷, installé à Montarcher depuis 2011 dans l'ancienne auberge communale, attire de nombreux visiteurs.

Par ailleurs, suite à des discussions informelles lors de travaux de relevés sur le terrain, un autre constat a émergé. Si le village de Montarcher est présenté comme un joyau architectural, parmi onze « villages de caractère » de la Loire et quatre du Forez, si des aménagements architecturaux et touristiques ont été réalisés¹⁷⁰⁸, l'offre notamment culturelle, reste limitée. Lors des visites effectuées il a été relevé que peu, voire presque aucune, clefs de lectures du bourg et du site étaient données, tant au niveau historique, architectural que paysager. Pourtant, le label a été créé il y a une dizaine d'années par le Département pour aider les communes à valoriser et exploiter leur potentiel touristique et culturel¹⁷⁰⁹. L'accent est mis sur l'embellissement et la valorisation architecturale accompagnant la restauration et la mise en valeur des édifices. Les communes sont aussi encouragées « à développer ou à rénover des structures d'accueil de qualité pour les touristes (hôtels, restaurants, points d'information, etc.) »¹⁷¹⁰, le dernier pilier étant la mise en place d'un programme d'animations culturelles, ludiques et sportives tout au long de l'année.

Dans ce contexte, entre problématique d'hébergement et politique culturelle et touristique, la réflexion menée autour de l'usage de l'église s'est élargie au bourg. Le questionnement qui portait à l'origine sur l'avenir de l'église, a finalement été ouvert à tout le village, pour poursuivre et faire aboutir les intentions du label. L'édifice église a finalement été le moteur d'une seconde démarche de valorisation et de communication sur l'histoire du site, après la première phase d'aménagements dans le cadre de l'acquisition du label.

¹⁷⁰⁵ Chiffres donnés par la mairie, rencontre du 24 octobre 2017.

¹⁷⁰⁶ <<https://www.amisdemontarcher.com/salon-de-the>>

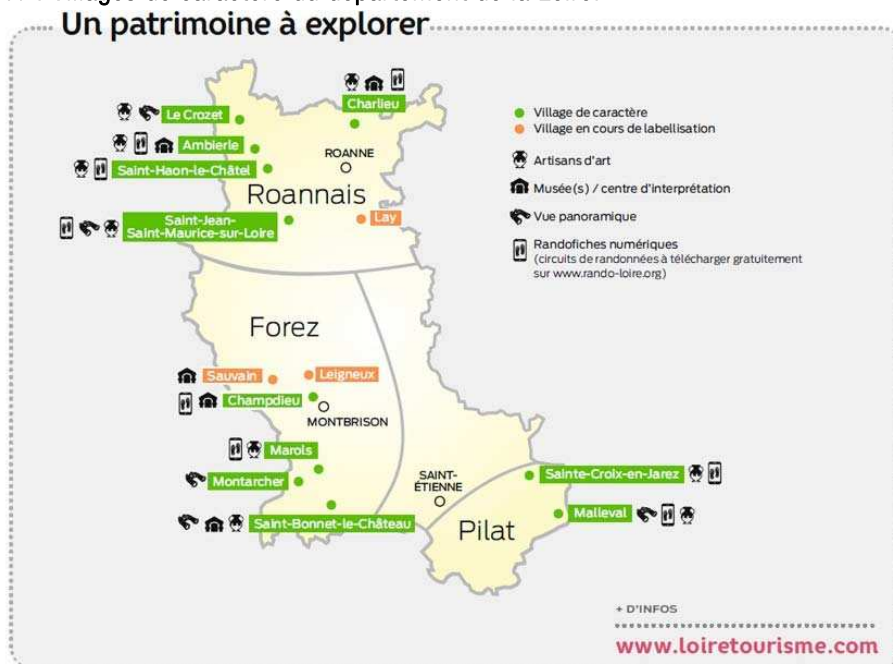
¹⁷⁰⁷ <<https://leclosperche.fr/>>, consulté le 6 mai 2018.

¹⁷⁰⁸ Au niveau architectural un parking a été aménagé pour les visiteurs à l'entrée du village, le sol du bourg a reçu un traitement en pavés, une fontaine a été implantée pour les randonneurs et un belvédère a été installé sur l'ancienne motte castrale. Au niveau de l'offre touristique, des parcours ont été aménagés et balisés : le chemin des Croix de Montarcher (9 km), une course d'orientation (7 km) et le circuit des Brigands (12 km).

¹⁷⁰⁹ Département de la Loire, *Nos villages ont du caractère*, en ligne : <http://www.loire.fr/jcms/lw_1131164/nos-villages-ont-du-caractere>, consulté le 6 mai 2018.

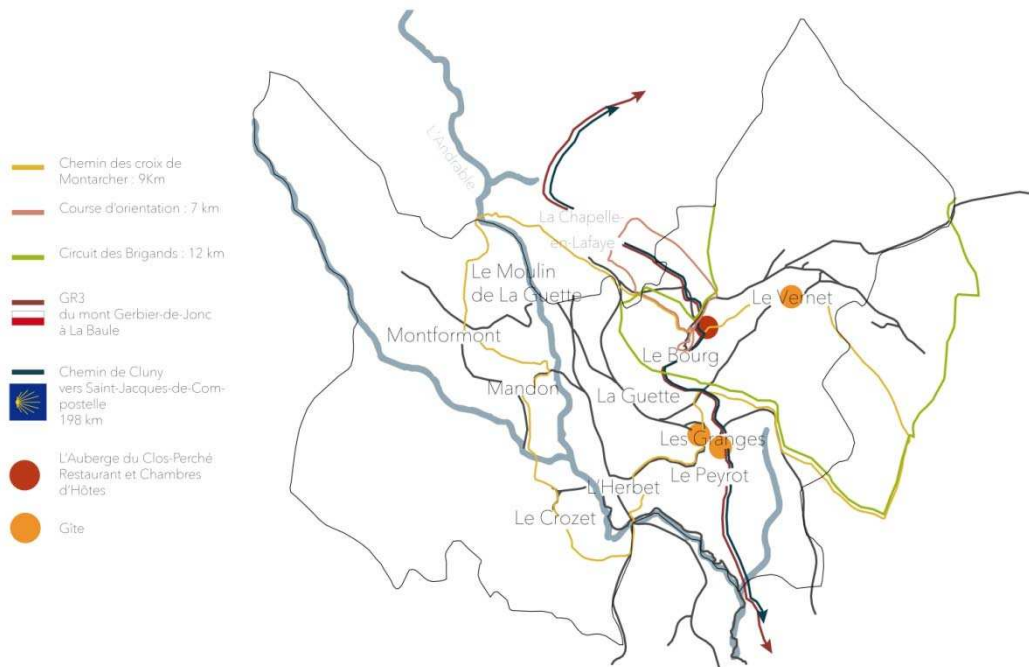
¹⁷¹⁰ *Ibid.*

Cartographie 7.1 : Villages de caractère du département de la Loire.



Source : Département de la Loire, *Nos villages ont du caractère*, en ligne : <http://www.loire.fr/jcms/lw_1131164/nos-villages-ont-du-caractere>, consulté le 6 mai 2018.

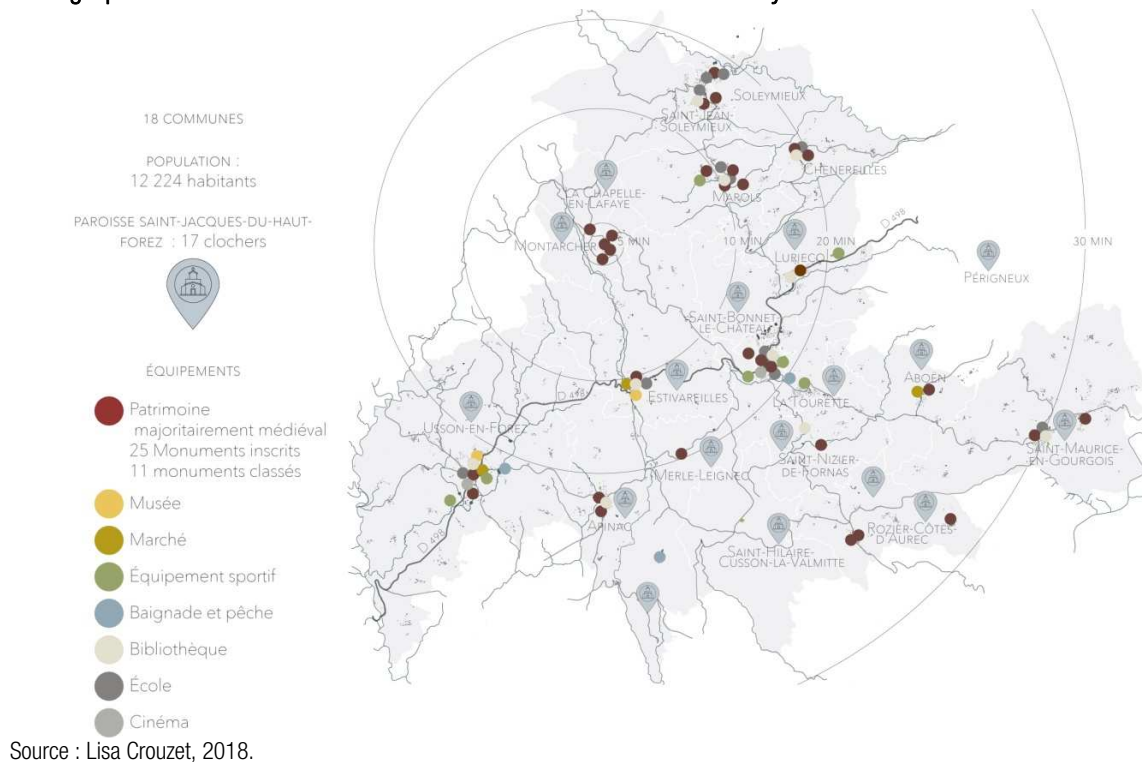
Cartographie 7.2 : Inventaires des principales infrastructures touristiques de Montarcher.



Source : Lisa Crouzet, 2018.

Après un inventaire des équipements touristiques et culturels dans les alentours et notamment auprès de la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château dont dépend Montarcher, la démarche a privilégié des usages ayant un double impact : à l'échelle locale au niveau du bourg et à la dimension départementale voire régionale au niveau du Forez et de la Loire. Ainsi, le projet prévoit un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) du Forez qui déjà, grâce à l'animation de son patrimoine, appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire¹⁷¹¹. Dans ce cadre, la Direction des Patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication, garantit la compétence des guides conférenciers et des animateurs de l'architecture et du patrimoine. De plus, ce programme est en adéquation avec les actions éducatives élaborées pour les écoles primaires locales depuis 2016¹⁷¹². L'élaboration d'un CIAP du Forez permet d'accueillir toutes les populations en groupe et individuellement, qu'elles soient issues du milieu scolaire, des habitants ou encore des touristes, dans un cadre adéquat offrant des espaces d'expositions, de conférence, un centre de documentation et des espaces de restauration¹⁷¹³. Par ailleurs, la fonction d'hébergement qui semble importante pour la communauté locale, conduit à aménager un « refuge municipal » sous forme de petits gîtes.

Cartographie 7.3 : Territoire de la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet le Château.

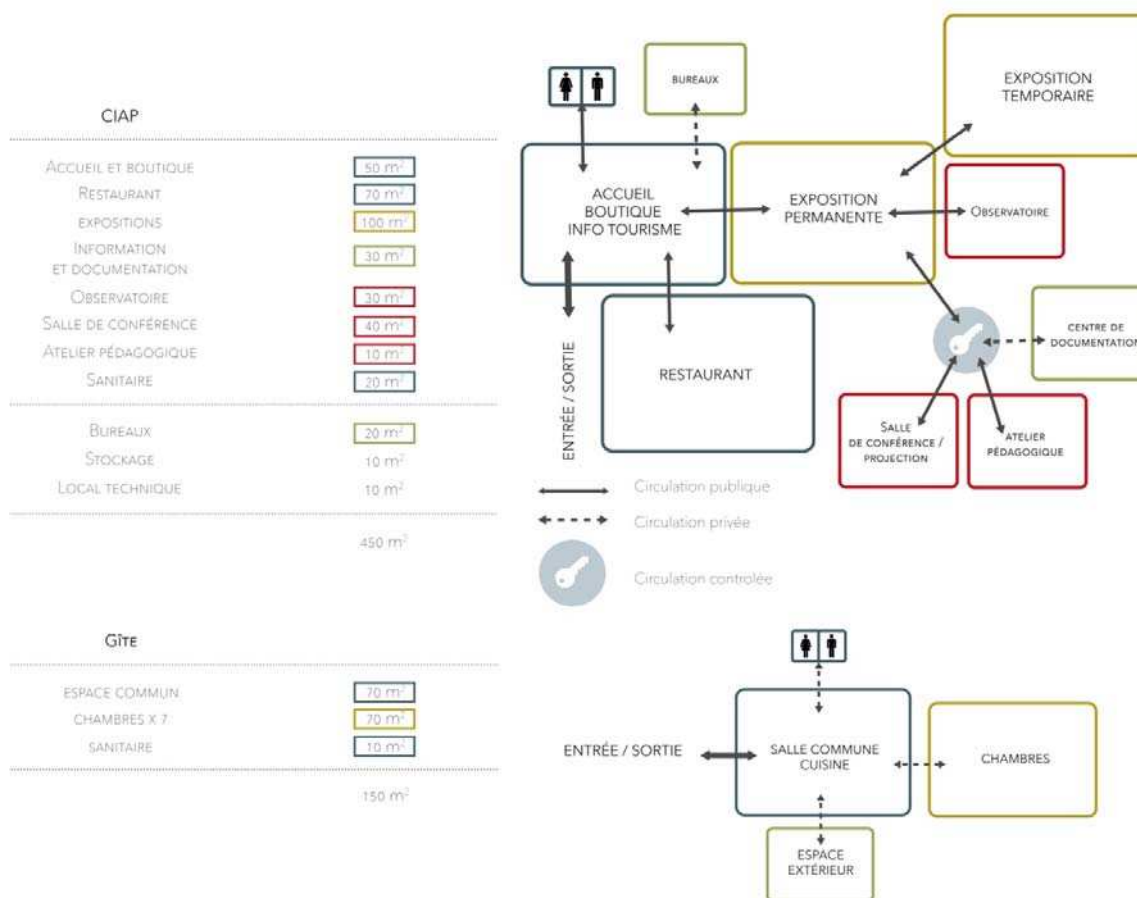


¹⁷¹¹ Pays d'Art et d'Histoire du Forez, *Laissez-vous conter le pays du Forez*, 2013, 20 p.

¹⁷¹² Pour plus de détails voir Syndicat Mixte des Pays du Forez, *Explorateurs Le Pays du Forez, Actions éducatives 2016-2017 École primaires*, 2016, 24 p.

¹⁷¹³ Voir Partie II, Chapitre 6, 6.1.2 Usages publics, 6.1.2.1 Culturel.

Figure 7.10 : Programmes et organigrammes du CIAP et du gîte communal.



Source : Lisa Cruzet, 2018.

7.3 Compatibilité

La phase d'évaluation de la compatibilité réside dans l'adéquation entre la compatibilité sémantique et pratique du nouvel usage envisagé. Elle implique une étude historique, nécessitant un travail d'archives croisant des sources, qui pour le cas de Montarcher sont municipales, cantonales¹⁷¹⁴, départementales, nationales, diocésaines¹⁷¹⁵ et paroissiales, une analyse architecturale, en lien avec le relevé effectué et les capacités de l'église énoncées, et une énonciation patrimoniale selon la méthode d'analyse du potentiel patrimonial. Ces trois volets narratifs, basés sur des connaissances objectives, sont nécessaires pour évaluer la compatibilité entre les usages, identifiés comme besoins, et l'édifice ayant une histoire et des caractéristiques constituant ces valeurs patrimoniales.

¹⁷¹⁴ Archives de La Diana, Société historique et archéologique du Forez, voir en ligne : <<http://www.ladiana.com/>>, consulté le 18 août 2017.

¹⁷¹⁵ ADL, I 1423.

7.3.1 Étude historique

L'étude historique proposée du village de Montarcher et plus particulièrement de l'église de Notre-Dame de l'Assomption, ne prétend pas rivaliser avec les textes d'érudits locaux comme Félix Thiollier à la fin du XIX^e siècle ou plus récemment Jean-Claude Miquet. Au contraire, elle s'en inspire largement pour comprendre et suivre le parcours de Montarcher jusqu'à aujourd'hui. La volonté n'est pas de retracer de façon détaillée les événements historiques - les archives jouent ce rôle¹⁷¹⁶ - mais davantage d'aborder l'histoire du bourg par le prisme de l'église pour mettre en perspective son vécu en lien avec son contexte et les longues époques traversées. L'enseignement de cette longévité fournit des pistes, des fils conducteurs pour penser le rôle de cette bâtisse aujourd'hui et pour les années à venir, au cœur de la vie archimontoise et de ses habitants.

7.3.1.1 2 000 ans d'histoire

Montarcher, cité comme le village le plus haut de la Loire, est situé sur un pic de granit à 1162 mètres d'altitude. Cet emplacement de choix laisse entrevoir l'adoption stratégique et l'investissement d'un tel site naturel par le passé. Dans le récit de son voyage dans le Forez, Félix Thiollier parle de ce bourg comme d'un « point culminant, isolé, dominant la vallée de l'Andrable, d'où la vue s'étend sur des régions boisées, dominées par les Monts du Forez et du Velay »¹⁷¹⁷. Dès lors, on comprend rapidement l'attrait des premières civilisations pour ce site imprenable et les successions des périodes historiques qui façonnèrent le bourg. Le village de Montarcher livre aujourd'hui des traces de différentes époques.

Par exemple, l'église serait implantée sur l'ancien emplacement d'un lieu de culte primitif, tel un temple édifié sur un ancien volcan. Cette hypothèse¹⁷¹⁸ a vu le jour lorsqu'à été découverte une statuette de granit pré-chrétienne, lors d'une des rénovations de l'église¹⁷¹⁹. Haute de 48 cm, elle représenterait un déesse-mère, donnant le sein à deux enfants qu'elle tient dans ses bras. Au-delà des vestiges des murs d'enceinte qui entouraient cette place forte et des maisons gauloises¹⁷²⁰, cette époque pourrait avoir induit directement l'emplacement même de ce lieu de culte.

¹⁷¹⁶ Montarcher possède d'ailleurs les plus anciens registres d'état civil de France, voir Jean-Claude MIQUET, *Montarcher sommet du Forez*, L'association des Amis de Montarcher, 1995, p. 109

¹⁷¹⁷ Félix THIOLLIER, *Le Forez pittoresque & monumental: histoire & description du département de la Loire & de ses confins : ouvrage illustré de 980 gravures et eaux-fortes ...*, Lyon, La Diana Société historique et archéologique du Forez, 1889, p. 377.

¹⁷¹⁸ Une autre hypothèse serait que cette statuette soit un reste des tumuli qu'édifiaient les gaulois sur des limites, sous la protection de la déesse-mère. Le village d'Egarande, dont le nom signifie limite d'eau, se situe tout près. Source : Le Forez dans tous ces états, en ligne : <<http://le-forez-dans-tous-ses-etats.e-monsite.com/pages/villages-fortifies/page.html>>, consulté le 11 août 2017.

¹⁷¹⁹ Les archives consultées ne parlent pas de cette découverte. Voir Jean-Claude MIQUET, *Montarcher sommet du Forez*, *op. cit.*, p. 17.

¹⁷²⁰ *Ibid.*, p. 15-17.

Figure 7.11 : Statuette de la « déesse mère », mise en valeur dans le porche de l'église



Source : photo. MMP, 2017.

Figure 7.12 : Porte fortifiée de l'enceinte intérieure, église en fond.



Source : photo., n.d., Série 84-42-1001, médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

Des restes de l'enceinte médiévale prolongeant les murs d'enclos construits par les Gaulois¹⁷²¹, marquent l'empreinte du Moyen Âge. Si l'église est mentionnée pour la première fois en 1287 sous l'appellation de chapelle de Montarcher : *Capellanus de Monte Archerio*, Montarcher est signifié par son château, *Castellum Montis Archerri*, en 1167. L'appellation *Ecclesia de Monti archers* marque l'évolution du lieu de culte, en 1347. La paroisse est citée plus tard en 1470 comme *Parrochia Montis Aniciensis diocesis*.¹⁷²² Déjà constitué comme place forte, Montarcher voit renforcer sa présence par la construction d'un château sous la volonté du premier Comte du Forez, Artaud IV. Il ne reste aujourd'hui les traces de trois des neufs tours ainsi que de la motte castrale où se situait le donjon, immédiatement à l'arrière l'église actuelle. De cette époque l'église, alors chapelle du château accolée à l'enceinte intérieure, conserve une tourelle et son chœur de la fin du XII^e siècle¹⁷²³.

Figure 7.13 : Motte castrale et clocher de l'église en arrière plan, Montarcher.



Source : photo. Brigitte Sagnier-Minguet, 2017.

¹⁷²¹ *Ibid.*, p. 23.

¹⁷²² J.-E DUFOR, *Dictionnaire topographique du département la Loire, op. cit.*, p. 588-589.

¹⁷²³ Jean-Claude MIQUET, *Montarcher sommet du Forez, op. cit.*, p. 95.

Au XV^e siècle, la guerre de Cent Ans a épargné la paroisse de Montarcher, fondée en 1452¹⁷²⁴, qui comprend alors huit hameaux, le bourg inclu¹⁷²⁵ : Marchéal au nord, le Vernet plus bas au nord-est, la Gayette au nord-ouest, les Granges sur la pente méridionale de la montagne, Larbret (aujourd'hui L'Herbet) en contre-bas au sud, le Crozet sur la rive droite de l'Andrable et Montformont au nord du Crozet. Contrairement aux hameaux, le bourg se développe doucement probablement à cause de son rude climat venté, il est signalé jusqu'à trois mètres de neige dans la seule journée du 22 janvier 1492¹⁷²⁶. Le château, l'église et les quelques maisons autour ne rassemblent que deux familles¹⁷²⁷, alors que le hameau des Granges, par exemple, est habité par cinq familles composées de treize foyers au total. Malgré les ravages de la peste, la population s'accroît. La vie locale est régulièrement animée par les confréries¹⁷²⁸, largement présentes dans le Forez, qui instituent des célébrations. Cette organisation est remplacée par celle du « Royaume », où à l'occasion de la Saint-Pantaléon¹⁷²⁹, les archimontois élisent parmi leur jeunesse les « Sénéchaux », les « rois » et les « reines » de l'Assomption¹⁷³⁰. Cet événement est l'occasion de grandes réjouissances estivales dans le village. Pour répondre aux besoins et accueillir toute cette population, près de 2 000 en 1460¹⁷³¹, l'église est alors agrandie. Aujourd'hui, elle conserve de cette époque ses dimensions principales, données par la reconstruction de la nef et du transept formant un plan en croix. Les deux extrémités du transept formant chapelle, renferment des vestiges de personnalités qui ont marqué le village : au sud le blason de la famille propriétaire du château, les Rochebaron, et au nord la sépulture de Claude Ferrier¹⁷³². Ce prêtre a tenu les premiers registres paroissiaux de manière rigoureuse en racontant tous les événements de Montarcher. Il a ainsi œuvré pour le témoignage de la vie de Montarcher.

Durant les deux siècles suivant, entre les guerres de religion et les massacres qui frappent non loin de là à Saint-Bonnet-le-Château¹⁷³³, les épidémies et la famine, Montarcher perdure. De cette époque, l'église a

¹⁷²⁴ « La tombe de l'Abbé Claude Ferrier », *Visite guidée de Montarcher*, Département de la Loire, en ligne : <http://www.loire.fr/jcms/lw_920642/9-la-tombe-de-l-abbe-claude-ferrier>, consulté le 11 août 2017.

¹⁷²⁵ Jean BEYSSAC, « La paroisse de Montarcher en Forez à la fin du XVe siècle », *Bulletin de la Diana*, 1923, Tome XXI, pp. 310-321.

¹⁷²⁶ Jean-Claude MIQUET, *Montarcher sommet du Forez, op. cit.*, p. 59.

¹⁷²⁷ Puis quatre en 1490, voir *Ibid.*, p. 53.

¹⁷²⁸ Marguerite GONON, « Les confréries en Forez au XVe siècle », *Bulletin de la Diana*, 1972, Tome XLII, n° 7, pp. 219-236.

¹⁷²⁹ Patron de la paroisse dont la fête se célèbre le 28 juillet.

¹⁷³⁰ Jean-Claude MIQUET, *Montarcher sommet du Forez, op. cit.*, p. 57-58.

¹⁷³¹ *Ibid.*, p. 90.

¹⁷³² Claude Ferrier, vicaire de Montarcher de 1469 à 1478, mort en 1497. C'est à lui que l'on doit le début de la tenue manuscrite des registres paroissiaux, devenu plus tard ceux de l'État civil, qui sont aujourd'hui parmi les plus anciennes archives de France.

¹⁷³³ Jean-Claude MIQUET, *Montarcher sommet du Forez, op. cit.*, p. 65.

gagné le clocher et sa première cloche bénie en 1644¹⁷³⁴, ainsi que l'agrandissement de la façade sud par l'édification de son porche au XVII^e siècle.

La Révolution et le XIX^e siècle marquent la fin du temps des Seigneurs et passent à Montarcher sans trop de conséquences. La population paysanne locale demeure stable mais diminue à l'approche du XX^e siècle. On compte 400 habitants en 1789, 335 en 1878, 206 en 1914, 189 en 1921 et 77 en 1979¹⁷³⁵. Au XIX^e siècle, dans un élan républicain une tour est construite contre le clocher pour accueillir une horloge, symbole souvent apposé sur l'hôtel de ville à cette époque. Cet élément est probablement détruit lors des restaurations de 1938, mais le descriptif des travaux¹⁷³⁶ ne mentionne pas clairement sa démolition. Il évoque le « rétablissement d'une baie mutilée au sud » dans le poste concernant également les travaux de réparation et de consolidation des abat-sons des sept baies du clocher. Le plan établi par Louis Bernard en 1950, ne représente pas cette tour.

Figure 7.14 : Dessin de l'église de Montarcher au XIX^e siècle.



Source : Félix Thiollier, *Le Forez pittoresque & monumental: histoire & description du département de la Loire & de ses confins* : ouvrage illustré de 980 gravures et eaux-fortes, 1889, p. 378.

7.3.1.2 Un site à la croisée des chemins

Un autre aspect important dans l'histoire et la qualification de ce site, provient de son emplacement stratégique qui place Montarcher à proximité de grands tracés voire même sur le passage de certains tracés emblématiques de l'époque romaine et des grands pèlerinages chrétiens.

En effet, après l'invasion de la Gaule par les Romains en 58 avant J.C., des voies furent créées pour relier les grandes citées établies à travers le territoire. En construisant la voie *Bolène* qui reliait la capitale *Lugdunum* (Lyon) à *Burdigalia* (Bordeaux), et en installant un poste de surveillance, les romains donnèrent le nom de *Montis Archerri* (le Mont des Archers) à la place fortifiée. De plus, à près d'un kilomètre de là,

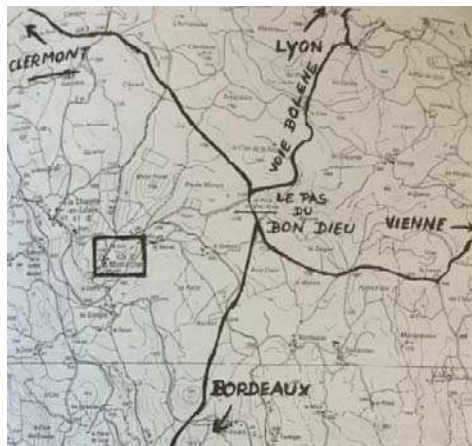
¹⁷³⁴ Cloche fondue par Damien Calémard pour le parrain et la marraine respectivement Jean-Batiste d'Aurelle et Françoise-Marie de Rochebaron, fille de Guy de Rocherbaron et de Philippa d'Aurelle de Colombines. Voir *Ibid.*, p. 66.

¹⁷³⁵ *Ibid.*, p. 90.

¹⁷³⁶ Dossier 81-42-184, archives de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine.

la voie *Bolène* croise une autre voie romaine importante allant de *Vienne* à *Augustonemetum* (Clermont-Ferrand), formant un carrefour appelé depuis le « Pas du Bon Dieu ». Encore aujourd'hui, la légende populaire raconte qu'une large pierre indique la direction de Montarcher par « l'empreinte d'un grand pied » dans la surface rocheuse.¹⁷³⁷

Figure 7.15 : Voies romaines à proximité de Montarcher.



Source : Jean-Claude MIQUET, *Montarcher sommet du Forez*, L'association des Amis de Montarcher, 1995 (1ère édition 1972), p. 159.

La voie *Bolène* a été renommée au Moyen Âge le Grand chemin du Forez¹⁷³⁸. Elle franchissait la rivière de l'Andrable près du hameau d'Egarande¹⁷³⁹ et continuait en direction d'Usson-en-Forez et du Puy-en-Velay. Au XI^e siècle, le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle a vu le jour et fut instauré dès la fin du XV^e siècle par le Pape Alexandre VI, comme l'un des « trois grands pèlerinages de la Chrétienté », avec ceux de Jérusalem et de Rome. A proximité du Puy-en-Velay, Montarcher constitue une étape sur la voie de Cluny pour rallier la ville espagnole de *Santiago*, qui achève l'épopée pédestre. Ce parcours représente aujourd'hui l'une des « marches spirituelles » la plus prestigieuse et la plus populaire. Dans un but religieux ou culturel, de nombreux pèlerins ou randonneurs « défilent » sur ces chemins, ainsi Montarcher accueille nombre de ces personnes avant leur escale au Puy-en-Velay. La proximité des tracés romains favorise le rayonnement du village, tout comme le fait de nos jours le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, devenu le GR 3, premier chemin de grande randonnée balisé en France (début 1947). Grâce à son emplacement naturel à la fois stratégique et contemplateur, Montarcher semble être depuis le début de son existence, à la croisée des chemins pour protéger, accueillir et héberger de nombreux passants.

¹⁷³⁷ Jean-Claude MIQUET, *Montarcher sommet du Forez*, *op. cit.*, p. 18-19.

¹⁷³⁸ « La voie bolène », *Visite guidée de Montarcher*, Département de la Loire, en ligne : http://www.loire.fr/jcms/lw_920612/8-la-voie-bolene?idBiblio=lw_871146, consulté le 15 août 2017.

¹⁷³⁹ Nom celte signifiant frontière.

7.3.1.3 Un lieu d'accueil et de refuge

Au-delà de son usage cultuel, qui depuis son origine accueille des assemblées qui viennent assister aux offices, Montarcher et plus particulièrement son église, représentent un lieu de refuge. Refuge spirituel et silencieux, mais également refuge au sens propre du terme. Sur leur chemin vers le Puy-en-Velay, des personnes dorment régulièrement dans l'église ou sous le porche d'entrée ; des habitants viennent même apporter un repas ou un café aux pèlerins de passage, ainsi des liens humains se tissent avec et autour de cet édifice¹⁷⁴⁰.

De la même façon que la figure du refuge est présente symboliquement et physiquement, la notion d'accueil se fait à plusieurs niveaux. Sur le plan pratique, l'église de Montarcher est une des rares églises de la paroisse qui reste ouverte tout au long de l'année de jour comme de nuit¹⁷⁴¹. Cette ouverture physique permet l'hébergement de pèlerins soutenu par l'exemplaire ouverture d'esprit des habitants de Montarcher. En effet, ce lieu est ouvert à la vie et aux activités des archimontois. En 1971, Jean-Claude Miquet fonde l'association des Amis de Montarcher et lance la première saison d'un festival de musique dans la vieille bâtisse en juillet 1971. Depuis, chaque année l'église accueille des concerts durant la période estivale, avec un large programme¹⁷⁴² : du chant lyrique, des musiques du monde (Argentine, Écosse, Corse, etc.), du jazz manouche, de la musique de chambre et de la musique baroque. Est-ce à cause de la réputation de ces festivals que l'église est devenue un haut lieu de musique ? En tout cas, l'espace héberge régulièrement des répétitions informelles de musique ou de théâtre, comme en témoignent les archimontois habitants à proximité du lieu.

Figure 7.16 : *Quatuor Hermès et Ida y vuelta*, festival 2017.



Source : Les Amis de Montarcher, programme des concerts été 2017.

¹⁷⁴⁰ Témoignage de Bernard Coutanson, le 20 juillet 2017 et le 24 octobre 2017.

¹⁷⁴¹ Les ouvertures d'églises sont de plus en plus rares pour des raisons de vols. Lors d'une visite de terrain, le 20 juillet 2017, sur les dix-sept églises de la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Foréz, seules huit étaient ouvertes en journée.

¹⁷⁴² Association des Amis de Montarcher, programme en ligne : < <https://www.amisdemontarcher.com/animations>>, consulté le 15 août 2017.

Cette ouverture d'esprit s'est traduite en 2015 par l'accueil d'une célébration interreligieuse, suite à l'assemblée générale de l'association *Fils d'Abraham* qui a eu lieu à Montarcher¹⁷⁴³. Ce groupe a pour objet le dialogue interreligieux entre les bouddhistes, les juifs, les chrétiens catholiques et protestants, et les musulmans. Ainsi, cette église du Forez, se distingue encore de part son activité culturelle hors du commun, portée par une communauté locale très active.

Alors que dans son ouvrage en 1979 Jean-Claude Miquet s'interroge sur la disparition progressive de Montarcher, il met en avant l'extraordinaire situation de ce site qui engendre une communion entre l'Homme et la nature « la plus totale »¹⁷⁴⁴. Aujourd'hui, même si le village ne compte plus que 67 habitants, cette situation géographique et géologique attire toujours de nombreuses personnes que ce soit pour y trouver une évasion intérieure par le calme ou tout simplement un voyage musical. Dans tout les cas, grâce à l'ouverture et la vue sur le grand paysage de Forez, ou le refuge trouvé dans les vieilles pierres de l'église, la déconnexion recherchée par tant d'individus de notre époque, est bien au rendez-vous sur le monticule granitique archimontois.

Figure 7.17 : Vue aérienne du bourg de Montarcher sous la neige.



Source : photo. « Le château de Montarcher », *Le Forez dans tous ses états*, n.d.

¹⁷⁴³ A l'initiative de Monsieur et Madame Lacroix (famille Stagnara), en résidence secondaire à Montarcher.

¹⁷⁴⁴ Jean-Claude MIQUET, *Montarcher sommet du Forez*, *op. cit.*, p. 91.

7.3.2 Analyse architecturale

L'analyse de l'ensemble des différents points architecturaux¹⁷⁴⁵ comme le plan, le gros-œuvre et l'architecture intérieure, est un élément essentiel dans la définition de la valeur patrimoniale, bien qu'elle ne soit pas la seule¹⁷⁴⁶. Elle éclaire la façon dont cet édifice s'inscrit dans l'histoire de la construction et devient le témoin d'une époque en le préservant dans le paysage. L'ancienneté de l'édifice nécessite une analyse d'ordre archéologique pour comprendre les évolutions du bâti¹⁷⁴⁷.

7.3.2.1 Le plan

Le plan de l'église de Montarcher est un plan typique des églises chrétiennes d'occident, en forme de croix latine. Malgré son implantation primitive ainsi que l'emprise des remparts et du château, elle est orientée selon la tradition, avec le chœur tourné vers l'Orient. Cependant, alors que cette orientation induit le plus souvent une entrée par la façade ouest, l'accès se situe ici sur une façade latérale, au Sud. La première entrée devait probablement se faire sur la façade ouest, avant que la partie pour le clocher ne soit construite. Des éléments sont accolés à la forme en croix vers le chœur, dont une tourelle à l'est et la sacristie au sud-est. La longueur intérieure est de 18,50 mètres, la largeur de la nef est d'environ 5,40 mètres, s'élargi à 10,90 mètres au niveau du transept, pour une hauteur maximale d'environ 6,50 mètres. La capacité de l'église en surface intérieure est de 110,50 m².

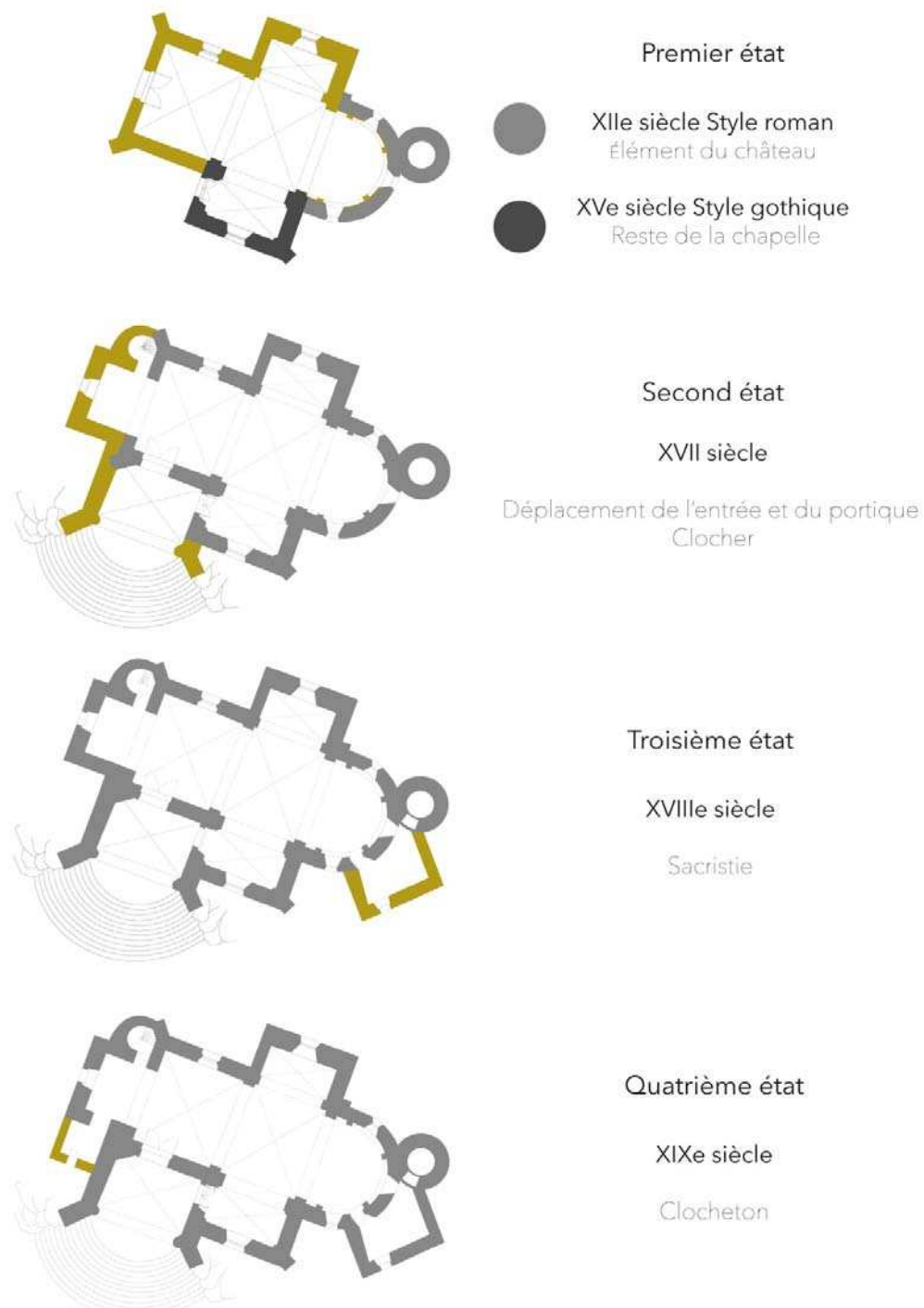
Malgré une apparence cohérente dans les formes et la matière, les différents éléments qui constituent l'édifice, correspondent à des époques différentes d'édifications.

¹⁷⁴⁵ L'étude de la charpente est un des éléments importants dans l'analyse architecturale mais n'étant pas directement accessible, nous ne disposons pas d'information à ce sujet.

¹⁷⁴⁶ Voir infra 7.3.3 Évaluation patrimoniale.

¹⁷⁴⁷ Nous remercions encore Brigitte Sagnier-Minguet et Pascal Rouaud pour leur regard expérimenté et leurs connaissances du terrain.

Figure 7.18 : Hypothèses d'évolution de l'église de l'Assomption-de-la-Vierge de Montarcher.



Source : Lisa Crouzet, 2018.

7.3.2.2 Le gros œuvre

L'étude du gros œuvre et plus particulièrement la composition des façades, permet de mettre en avant les spécificités locales et chronologiques de l'édifice. En effet, l'église de Montarcher a été construite avec des matériaux locaux, comme cela se faisait communément jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Ainsi, l'église a été édifiée en pierre de granit, identique à la nature de la pierre sur lequel se trouve tout le village.

Cependant, on remarque une différence de taille et de forme des pierres, en fonction de la période de construction de chaque partie. La partie la plus ancienne, le chœur et la tourelle, est constituée de petits moellons de pierres de différentes grosseurs, alors que la partie la plus récente, le porche, est édifiée en pierres de taille, de gabarits réguliers. Ces disparités sont le reflet de l'évolution des techniques de construction et notamment dans ce cas, de la progression des techniques de la stéréotomie.

Figure 7.19 : Gros œuvre en fonction de l'époque de construction: chœur du XII^e et porche du XVII^e siècle.



Source : photo. MMP, 2017.

7.3.2.3 L'architecture intérieure

L'architecture intérieure d'une église est caractérisée par plusieurs espaces bien distincts, correspondant à des fonctions liturgiques précises. Ici, on peut identifier le chœur, la nef, les croisillons du transept formant deux chapelles latérales, le porche d'entrée, le clocher et la sacristie.

Le chœur

Il est fort possible que le chœur de style roman daté de la fin du XII^e siècle, ait été une tour du château¹⁷⁴⁸. De forme semi-circulaire, il est voûté en cul-de-four et monté sur trois arcades en plein cintre reposant sur des colonnes de réemploi aux décors différents. Les chapiteaux représentent tous des feuilles d'acanthé mais leur forme sculptée varie. Au dessus de chaque colonne, entre les arcs, des décors peints représentant des vases fleuris, ont été retrouvés au cours de travaux de restauration en 1979. Les pigments dateraient probablement du XVII^e siècle. Deux fenêtres latérales baignent le sanctuaire de lumière.

¹⁷⁴⁸ Hypothèse formulée par Pascal Rouaud, ACMH et actuel Architecte et Urbaniste en chef de l'État (AUCE).

Figure 7.20 : Église de l'Assomption-de-la-Vierge, vue du chœur depuis la nef, Montarcher.



Source : photo. MMP, 2017.

La nef

À la limite entre la nef et le chœur se trouve une poutre de Gloire, « poutre portant un crucifix ou un calvaire, placée transversalement dans le vaisseau central longitudinal »¹⁷⁴⁹. Datant du XV^e ou XVI^e siècle, elle évoque la création du Monde. Cet espace rectangulaire est composé de deux trames de voûtes à croisée d'ogive. Chaque clef de voûtes est décorée avec différentes armoiries colorées. Les murs entièrement badigeonnés donnent l'apparence de pierres blanches appareillées alors que le sol est entièrement fait en dallage de pierres grises. À l'Ouest, des traces d'arrachages indiquent que l'entrée principale devait être face au chœur, du côté de la motte castrale. D'ailleurs ces stigmates correspondent à la largeur de la nouvelle, en façade sud, dont le portail semble être l'objet d'un élément de réemploi plus ancien.

Figure 7.21 : Église de l'Assomption-de-la-Vierge, vue de la nef depuis le chœur, Montarcher.



Source : photo. MMP, 2017.

¹⁷⁴⁹ Jean-Marie PEROUSE DE MONTCLOS, *Architecture: description et vocabulaire méthodiques*, op. cit., p. 464.

Figure 7.22 : Église de l'Assomption-de-la-Vierge, porte d'entrée et portail au sud, Montarcher.



Source : photo. MMP, 2017.

Les croisillons du transept

À proximité du chœur, de part et d'autre de la croisée du transept, deux chapelles latérales sont délimitées par des arcades en tiers points¹⁷⁵⁰. Contrairement au plan établi par Louis Bernard, tout laisse à penser que les chapelles du transept n'ont pas été construites à la même époque comme en témoigne la différence de leur ouverture respective ainsi que leurs décors. La baie d'ogive à meneau verticale de la chapelle sud semble plus ancienne. D'ailleurs l'ouverture sur le porche par une petite porte devait être l'accès de la chapelle castrale. Cette chapelle possède également une ouverture au sud qui a été condamné. Au sol, on distingue un accès à la crypte qui n'a pu être sondée. Le chœur et la chapelle Sud constitueraient donc l'état le plus ancien de l'église. La chapelle Nord daterait plutôt du XV^e-XVI^e siècle, époque où l'organisation spatiale actuelle a été mise en place pour créer un transept et une nef.

Comme évoqué ci-avant, ces deux espaces sont dédiées aux personnalités qui ont contribué à la vie de Montarcher et de l'église. Au sud la famille Rochebaron, au nord la sépulture de l'abbé Claude Ferrier. Lors de la restauration de 1979, des peintures murales du XV^e siècle ont été découvertes dans la chapelle Sud, représentant des anges en procession. Les deux chapelles comportent des baies, apportant de la lumière à la nef.

Figure 7.23 : Église de l'Assomption-de-la-Vierge, chapelle Sud et détails, Montarcher.



Source : photo. MMP, 2017.

¹⁷⁵⁰ Voir Partie II, Chapitre 5, 5.2.2.2 Modes de couverture, *La voûte*.

Figure 7.24 : Église de l'Assomption-de-la-Vierge, chapelle Nord, Montarcher.



Source : photo. MMP, 20 juillet 2017.

Le porche d'entrée

Une des particularités de cette église réside dans son entrée majestueuse. Précédée par douze marches d'escaliers semi-circulaires, le parvis est abrité par un porche, édifié probablement au XVII^e siècle. De plan rectangulaire, il est recouvert par une arcade en voûte à nervures, avec clef portant armoirie. Véritable espace de transition entre l'extérieur et l'intérieur, son architecture cadre le grand paysage du Forez. Cette vue est largement observable grâce à un banc de pierre en granit qu'offre une des faces de ce porche.

Figure 7.25 : Église de l'Assomption-de-la-Vierge, vue depuis et vers le porche, Montarcher.



Source : photo. MMP, 2017.

Le clocher

Édifié probablement en même que le porche au XVII^e siècle, cet élément campanaire est percé d'ouvertures jumelées en plein cintre et dotées d'abat-son. Bien qu'aujourd'hui occupé par une antenne téléphonique, son accès se fait par un escalier à vis attenant. Au XIX^e siècle un clocheton comportant une horloge lui est accolé mais démoli probablement au cours du XX^e siècle, lors de travaux de restauration dans le cadre de la protection de l'église, pour retrouver son aspect « d'origine »¹⁷⁵¹.

¹⁷⁵¹ Dans les archives, aucun compte-rendu de travaux ou notices descriptives n'évoquent cette démolition.

Figure 7.26 : Église de l'Assomption-de-la-Vierge, clocher, escaliers d'accès et charpente, Montarcher.



Source : photo. MMP, 2017.

La sacristie

Petit espace accolé au sud du chœur, la sacristie a probablement été ajoutée au XVIII^e siècle, époque où se développent ces annexes. Percée d'une simple fenêtre, elle comporte un meuble en bois réalisé sur mesure pour stocker notamment les linges liturgiques.

Figure 7.27 : Église de l'Assomption-de-la-Vierge Sacristie, sacristie, Montarcher.



Source : photo. MMP, 2017.

7.3.2.4 Conclusion de l'analyse architecturale :Un monument institutionnel et territorial

L'église de l'Assomption-de-la-Vierge est donc un monument important dans le paysage construit et dans l'histoire de Montarcher comme du Forez. L'image et la figure du clocher archimontois sont fondamentales dans l'identité de ce territoire rural. Véritable témoin de l'existence du château médiéval, elle est également le reflet, époque par époque, du développement du bourg.

De plus, la petite église de Montarcher a une architecture typique des petites églises rurales françaises, et à ce titre elle a obtenu une reconnaissance nationale. Au-delà de son style roman, ses petites proportions et son gabarit lui procurent un volume intérieur lumineux à taille humaine et à l'ambiance intimiste. Contrairement à certaines églises historiques des communes alentours dont l'entrée se fait par l'axe est-ouest, celle-ci se démarque pour son accès latéral sous un porche.

7.3.3 Évaluation patrimoniale

7.3.3.1 Les valeurs d'existence

Valeur d'âge

La valeur d'âge peu être trompeuse car elle relève d'un ressenti actuel, l'âge apparent, par rapport à l'âge réel de l'édifice, révélé par les archives. Il peut y avoir un décalage entre un édifice qui semble ancien, car non entretenu et donc en mauvais état, et un édifice abîmé car réellement ancien. La fonction historique entre en jeu afin de mettre en perspective aujourd'hui, avec le recul que nous avons, sa capacité à marquer une époque.

La position de l'église de l'Assomption-de-la Vierge de Montarcher et les traces architectoniques voire archéologiques présentes, évoquent le château fort initial. En effet, elle est accolée à la motte castrale où se trouvait le donjon et son chœur du XII^e siècle semble être à l'emplacement d'une ancienne tour ; d'ailleurs, une partie de la sacristie est une ancienne tour. Les traces de ces différents remaniements et le réemploi dont certains éléments ont fait l'objet, constituent un véritable palimpseste architectural. L'apparence de l'église de Montarcher, figure même d'une ancienne petite église rurale, associée à la richesse de l'identité du lieu qu'elle conserve encore lui confère une importante valeur d'âge et d'histoire.

Valeur d'art

La valeur d'art est une analyse a posteriori entre l'intention d'art portée par le concepteur à l'époque de l'édification du bâti et l'attribution d'exemplarité que l'on peut lui accorder aujourd'hui grâce à une vision d'ensemble sur un corpus.

L'architecture de l'église au travers des éléments anciens réemployés ou encore des voûtes, du portique et de la baie d'ogives, constituent en soi un objet artistique de grande valeur. Si l'édifice a subi des modifications au cours du temps il est toujours perçu comme faisant partie du patrimoine médiéval du site.

Au-delà des chapiteaux romans et de la poutre de Gloire, les fresques révélées par les restaurations du XX^e siècle sont des éléments artistiques remarquables. Si les vitraux n'ont pas de véritable valeur, ils témoignent toutefois de l'attachement des habitants à l'église puisqu'ils ont été offerts par une des familles du village. L'ensemble de ces éléments procure une importante et précieuse valeur d'art à l'église.

Valeur de position

La valeur de position permet de démontrer le rayonnement actuel du site étudié, tout en prenant en compte le contexte bâti à l'époque de la construction. L'évolution du bâti autour de la parcelle d'étude

montre en quoi et comment le site est devenu moteur de développement du site ou du territoire environnant.

La position de l'église de Montarcher est remarquable à plusieurs niveaux. Premièrement à grande échelle, son emplacement stratégique à plus de 1 150 mètres d'altitude a toujours permis au site de voir et d'être vu et sa hauteur dans un milieu géographique rural lui offre un cadre et une vue imprenables sur toute la vallée de l'Andrable.

Au niveau local, sa position centrale inchangée, au milieu des habitations et du bâtiment institutionnel de la mairie, témoigne de l'évolution constructive, administrative et démographique du bourg de Montarcher autour de ces vestiges historiques.

Par ailleurs, sa situation sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle lui confère une position particulière. Située au bout de la route qui traverse le bourg, sans autre issue, l'église est une destination en soi. Cet ancrage territorial et paysagé lui offre une valeur de position importante et singulière.

Valeur de matérialité

La valeur de matérialité prend en compte l'intégrité physique de l'édifice. Elle s'attache à l'authenticité du bâti dans sa matérialité et fait resurgir parfois une intégrité d'avantage formelle, quand l'objet d'étude a subi des restaurations voir des reconstructions à l'identique. L'étude de la matérialité d'un édifice peut mettre à jour des méthodes de construction rares ou propres à une époque, une région.

La matérialité de cette église en pierre de granit n'a rien d'innovant par rapport à la culture constructive locale. En revanche sa valeur provient de l'aspect des différentes parties historiques, même si l'aspect extérieur a bénéficié de restaurations : les pierres ont été rejointoyées et la toiture entièrement refaite. Toutefois, les modifications dans les proportions et les formes des pierres des façades révèlent l'évolution des méthodes constructives d'un même matériau au cours du temps, ici la stéréotomie entre le XII^e et le XVIII^e siècle. Pour cette illustration chronologique, la valeur de matérialité de l'église de Montarcher est intéressante.

7.3.3.2 Les valeurs d'usage historique et économique

La valeur d'usage est abordée lorsque la fonction destinée à un édifice n'est plus ou ne répond plus à aucun besoin. L'utilité du bâtiment est alors remise en question lorsqu'il est abandonné et conduit à s'interroger sur l'adaptabilité de l'édifice alors en manque d'usage. Celle-ci est étroitement liée aux typologies fonctionnelles en architecture, puisque c'est par sa forme essentielle que l'édifice apporte une réponse à un besoin, correspond à un « programme ».

Montarcher dépend de la paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Forez, constituée de dix-sept églises, qui figure parmi les plus grandes paroisses rurales du diocèse de Saint-Étienne. Par manque de prêtres depuis les années 1950¹⁷⁵², l'église de Montarcher n'est plus desservie de façon hebdomadaire. L'église la plus proche, à La Chapelle-en-Lafaye, accueille une messe lorsqu'un mois comprend un cinquième dimanche. Ici, pour des raisons de choix d'organisation de paroisse et de conditions pratiques (il n'y a pas de chauffage), l'église de Montarcher n'accueille plus de messe hebdomadaire, ni mensuelle mais seulement une messe annuelle célébrée le 15 août pour la fête patronale¹⁷⁵³. Cet évènement donne lieu à de grandes festivités qui réunissent de nombreuses personnes locales et des alentours.

De plus, dans le prolongement des regroupements paroissiaux réalisés en 1999 par le diocèse de Saint-Étienne¹⁷⁵⁴, la paroisse de Saint-Jacques du Haut-Forez est appelée à travailler « en alliance » avec la paroisse de Saint-François en Forez¹⁷⁵⁵ depuis le mois de juin 2017. Ainsi, « les paroisses gardent toute leur identité canonique et leur autonomie pastorale, mais elles mutualisent un certain nombre de services, selon les besoins et les possibilités. ». Le but est clairement affiché, ces rapprochements « pourront faciliter un allègement ou une adaptation des structures, si nécessaire ». Cette nouvelle alliance paroissiale nommée Forez Sud, regroupe à présent vingt six églises : les dix sept clochers de la paroisse dont fait partie Montarcher et les neuf de la paroisse Saint-François en Forez. Dans ce contexte, l'investissement cultuel de l'église est d'avantage noyé dans la masse de clochers de cette nouvelle organisation territoriale religieuse.

Même si l'église n'est pas officiellement désaffectée ni désacralisée, la municipalité semble être intéressée par la réflexion sur le devenir de cet édifice sous-utilisé dont elle a la charge. Pour l'instant elle souhaite poursuivre autant que possible le partage entre le cultuel et le culturel, mais les réorganisations administratives territoriales laissent également présager l'intégration de la municipalité de Montarcher à une nouvelle communauté de commune. À ce titre elle souhaite anticiper l'avenir de son église. Au regard de ces valeurs d'histoire, d'art, de position et de matérialité, quelle adaptabilité à d'autres fonctions présente-t-elle ?

¹⁷⁵² Témoignage de Madame Lacroix lors de la réunion publique du 20 juillet 2017.

¹⁷⁵³ En 2010, la paroisse avait décidé de ne pas donner cette célébration annuelle. Cette décision fut contestée par une des habitantes du village, qui considère cette fête comme « une pratique ancrée depuis des années ». A ce titre, elle rappelle que dans les années 1970 lors de certains festivals de musique mis en place par Jean-Claude Miquet, « la messe avait même été intégrée au programme, preuve d'une tradition bien ancrée ». Voir la lettre de Catherine Chaland au prêtre M. Fasoli de la paroisse de Saint-Jacques-en-Forez, 1^{er} août 2010.

¹⁷⁵⁴ Georges Henry LAFFONT, *L'adaptation du service de l'Eglise catholique, op. cit.*

¹⁷⁵⁵ Cette paroisse est constituée des villages de Saint-Marcellin-en-Forez, Saint-Just Saint-Rambert, Chambles, Sury le Comtal, Saint-Cyprien, Andrézieux Bouthéon et Bonson.

Tout d’abord, il est important de se pencher sur l’usage historique de l’édifice, celui dont il était investi lors de sa création. Lorsqu’une église ne sert plus de lieu de culte, se pose la question de la valeur d’usage plus directement économique. Luc Noppen met en évidence que :

« ce qui est en cause est le coût de restauration et de maintien des espaces symboliques conçus pour accueillir l’exercice public du culte – des mètres cubes – dans un monde où l’immense majorité des fonctions ne requièrent, ou ne peuvent supporter les charges, de tels espaces »¹⁷⁵⁶.

C’est le cas pour la municipalité de Montarcher, propriétaire de l’édifice, qui, même si elle peut prétendre à des aides de l’État par le classement au titre des MH, doit investir des sommes importantes dans la restauration de l’église¹⁷⁵⁷ alors qu’elle n’est quasiment pas utilisée. Contrairement à certaines communes¹⁷⁵⁸, l’idée n’est pas de vendre cet édifice mais bien au contraire de lui trouver une nouvelle place au cœur de la dynamique du village et en adéquation avec les besoins locaux. Ceux-ci sont aujourd’hui orientés vers une activité d’accueil, majoritairement touristique depuis que Montarcher a reçu le label *Village de Caractère*. Pour les résidents, le tourisme ne doit pas pour autant pervertir la tranquillité des lieux que la plupart des personnes viennent rechercher dans l’église comme dans le panorama archimontois. Ce ressourcement et cette spiritualité engendrés par un cadre naturel remarquable sont les *leitmotivs* de cette réflexion.

7.3.3.3 Conclusion de l’évaluation

Synthèse de l’analyse:

Valeur d’âge	Église historique de Montarcher
Valeur d’art	Plus haute reconnaissance nationale patrimoniale
Valeur de matérialité	Spécificité des modes de construction en pierres de granit en fonction des époques
Valeur de position	Singulière, hauteur, visibilité et centralité
Valeur d’usage	Espace vivant au cœur de la nouvelle dynamique du bourg

¹⁷⁵⁶ LUC NOPPEN, *L’église Sainte-Brigide-de-Kildare, étude historique, op. cit.*, p. 220.

¹⁷⁵⁷ Le maire confirme que la municipalité n’a pas les moyens d’entretenir un tel patrimoine classé. De fait, des appels à fonds privés ont déjà par le passé participé à l’entretien de l’église, réunion publique du 20 juillet 2017.

¹⁷⁵⁸ Bernard Coutanson nous confiait que dernièrement, le conseil municipal de Boisset-Saint-Priest avait quasiment voté la vente d’une des deux églises dont la municipalité était propriétaire, réunion publique du 20 juillet 2017.

Pour résumer les valeurs monumentales de l'église de l'Assomption-de-la-Vierge de Montarcher, dans la prospection qui a été faite à partir de l'étude historique et de l'analyse architecturale, la pierre sert d'ancrage à une formidable mémoire, étroitement associée au développement de Montarcher comme au rayonnement de l'histoire des Seigneurs du Forez. La mission de la municipalité, associée à la paroisse et à ses habitants, est de commencer à envisager une continuité entre le culte de plus en plus rare, et les autres usages qui se sont spontanément faits dans l'église depuis la fin du XX^e siècle. Cette continuité est « avant tout le véritable patrimoine que lègue la paroisse aux générations futures »¹⁷⁵⁹. Conserver et mettre en valeur ces pierres sans comprendre le génie et l'histoire que raconte ce lieu serait un peu vain. Aujourd'hui, la quasi fin de son usage premier interpelle l'imagination pour que le lieu survive, retrouve une place, au service de la collectivité. Constatant un petit groupe de personnes¹⁷⁶⁰ investi dans l'église et intéressé par la réflexion, un comité de réflexion est lancé afin de penser l'avenir de l'église en fonction de ce qu'elle était, ce qu'elle représente aujourd'hui et ce qu'elle pourrait incarner demain. Lieu de protection, de passage, de refuge et d'ouverture, investi par une communauté locale volontaire, son avenir est intimement lié à celui du village. Ainsi la dynamique du bourg, de plus en plus dans une démarche de valorisation touristique, doit intégrer l'édifice église comme le réceptacle et peut-être le lieu de connaissance et de diffusion de ce patrimoine.

¹⁷⁵⁹ Luc Noppen, *L'église Sainte-Brigide-de-Kildare, étude historique, op. cit.*, p. 223.

¹⁷⁶⁰ Constitué de personnes de la paroisse, de fidèles saisonniers et d'habitants permanents investis dans la vie du bourg.

7.4 Vision

Pour ce cas d'étude, la phase projet a été confiée à une étudiante de l'ENSAL, Lisa Crouzet. Le travail de réflexion sur le nouvel usage de l'église a été mis en place dans le cadre de son diplôme de fin d'étude qui est lui-même envisagé dans le prolongement de son travail de mémoire mention recherche qui porte sur la reconversion des églises paroissiales en milieu rural au Québec¹⁷⁶¹. Si les étapes de recherches et de terrain ont été réalisées en amont puis en collaboration, la dernière, celle de la conception et de l'établissement d'une vision, lui est personnelle.

Suite à l'analyse de l'église et de son lien avec le bourg, l'idée a été de la considérer comme une partie intégrante d'un ensemble, le village. Le projet propose comme énoncé précédemment un double programme avec un centre d'interprétation du patrimoine et un gîte communal. La démarche cherche :

« à s'inscrire dans la morphologie du terrain et à révéler l'histoire du lieu à travers son programme et sa forme. Le CIAP vient enserrer la motte castrale et intègre l'église. Il se développe le long d'un mur qui est un élément caractéristique du bourg. Les parties communes du gîte sont situées sous la mairie, tandis que les chambres prennent la forme de cellules détachées. En bois, positionnée sur le mur de soutènement, leur forme renvoie à celle des hourds¹⁷⁶² et met en valeur le mur de pierre. »¹⁷⁶³

¹⁷⁶¹ Projet de fin d'étude mention recherche dans le domaine Architecture, héritage et durabilité (AHD), encadré par Brigitte Sagnier-Minguet, enseignante, architecte et archéologue, année 2017-2018. Par ailleurs, Lisa Crouzet a effectué une année d'étude à Montréal et a réalisé un stage de recherche dans la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain où elle a pu collaborer au « plan églises ». Son mémoire de recherche portait sur la reprise des églises québécoises en milieu rural, voir Lisa CROUZET, *La reprise des églises rurales par les municipalités au Québec. Enquête sur le potentiel de nouvelles vocations et la capacité de transformation d'un patrimoine religieux de proximité*, Lyon, Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon, 2018, 203 p.

¹⁷⁶² «Coursière en bois formant surplomb en couronnement d'une courtine, d'une tour, de l'ensemble d'une enceinte, pour battre le pied de la muraille en tir fichant par des ouvertures ménagées dans son sol. », dans Jean-Marie PEROUSE DE MONTCLOS, *Architecture, op. cit.*

¹⁷⁶³ Lisa CROUZET, *La reconversion de l'église paroissiale de l'Assomption de la Vierge de Montarcher. Un catalyseur du renouvellement de l'attractivité d'un bourg français* [Notice de présentation de PFE], Vaulx-en-Velin, Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon, 2018, p. 63.

Figure 7.28 : Plan masse du bourg de Montarcher.



Source : Lisa Cruzet, 2018.

Figure 7.29 : Plan masse du projet dans le bourg de Montarcher.



Source : Lisa Crouzet, 2018.

Les choix architecturaux se veulent dans la continuité du site à travers les matériaux réemployés *in situ* et des figures architecturales se référant au vocabulaire médiéval sont réintroduites comme le mur, la cour et le hourd¹⁷⁶⁴. Par exemple, le mur qui caractérise le CIAP « est réalisé grâce aux pierres de granites qui jonchent le site depuis le démantèlement du château et selon la technique de la pierre banchée »¹⁷⁶⁵.

Si le projet se présente comme un ensemble et qu'il se localise à différents endroits du bourg, en arrière de la motte castrale, dans l'église pour le CIAP et en contrebas de la mairie pour le gîte, nous nous focaliserons sur l'intervention menée sur l'église qui accueille la salle de diffusion du CIAP. Le lien entre le nouvel édifice et l'église se fait par une passerelle paysagère qui permet de circuler sur le site tout en canalisant le passage des visiteurs pour à la fois préserver l'intimité des habitants et protéger la motte castrale de l'érosion¹⁷⁶⁶.

Figure 7.30 : Vue perspective de l'ensemble du projet dans le bourg de Montarcher depuis le Nord.



Source : Lisa Cruzet, 2018.

¹⁷⁶⁴ *Ibid.*

¹⁷⁶⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶⁶ La passerelle est en acier auto-patinable, matériau qui s'inscrit dans la continuité des choix faits par la municipalité pour la plateforme panoramique installée en lieu et place de l'ancien donjon. Elle permet également de résister à la neige et au vent.

7.4.1 Le rapport à l'église

La plus haute reconnaissance nationale dont bénéficie l'église de Montarcher, nécessite une approche singulière à la fois de son contexte, car un périmètre de protection des abords de 500 mètres autour de l'église s'applique, et dans son volume¹⁷⁶⁷. Ici, la figure de l'église en tant que témoin et tradition d'une pratique religieuse catholique est volontairement préservée, d'autant plus que son affectation culturelle est conservée et évoquée annuellement comme une tradition.

7.4.1.1 Intervention sur le site

L'attitude globale vis-à-vis de l'intervention se veut respectueuse du site. Le nouvel édifice que constitue le CIAP est implanté en retrait par rapport à l'église et en contrebas du relief de la motte. D'un seul niveau, il apparaît donc quasiment enterré et peu visible depuis le parvis de l'église où la majorité des visiteurs aboutissent pour découvrir la vue sur le grand paysage. Les matériaux inscrits dans la continuité locale permettent également une intégration plus fine. Ainsi, le projet ne vient pas perturber la lecture actuelle du site et renforce même son passé et son emprise castral. L'élément contemporain comme la passerelle en acier, reprend la logique contemporaine de signalisation mise en place par la mairie dans le cadre de label touristique « Village de caractère ».

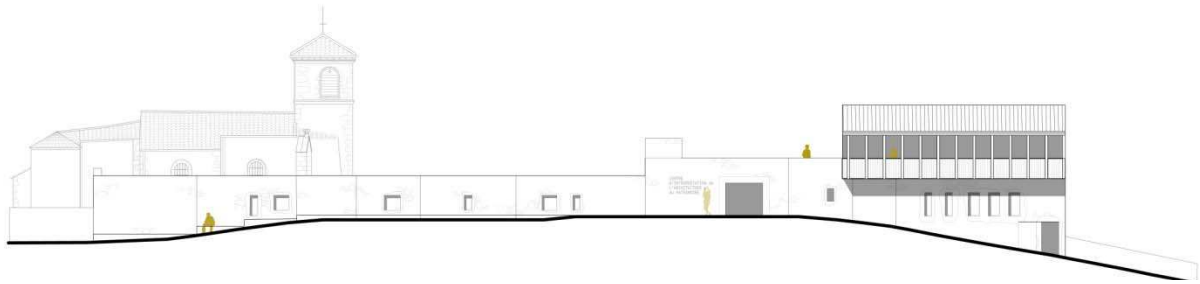
Figure 7.31 : Vue perspective du CIAP et de son mur d'entrée au nord.



Source : Lisa Crouzet, 2018.

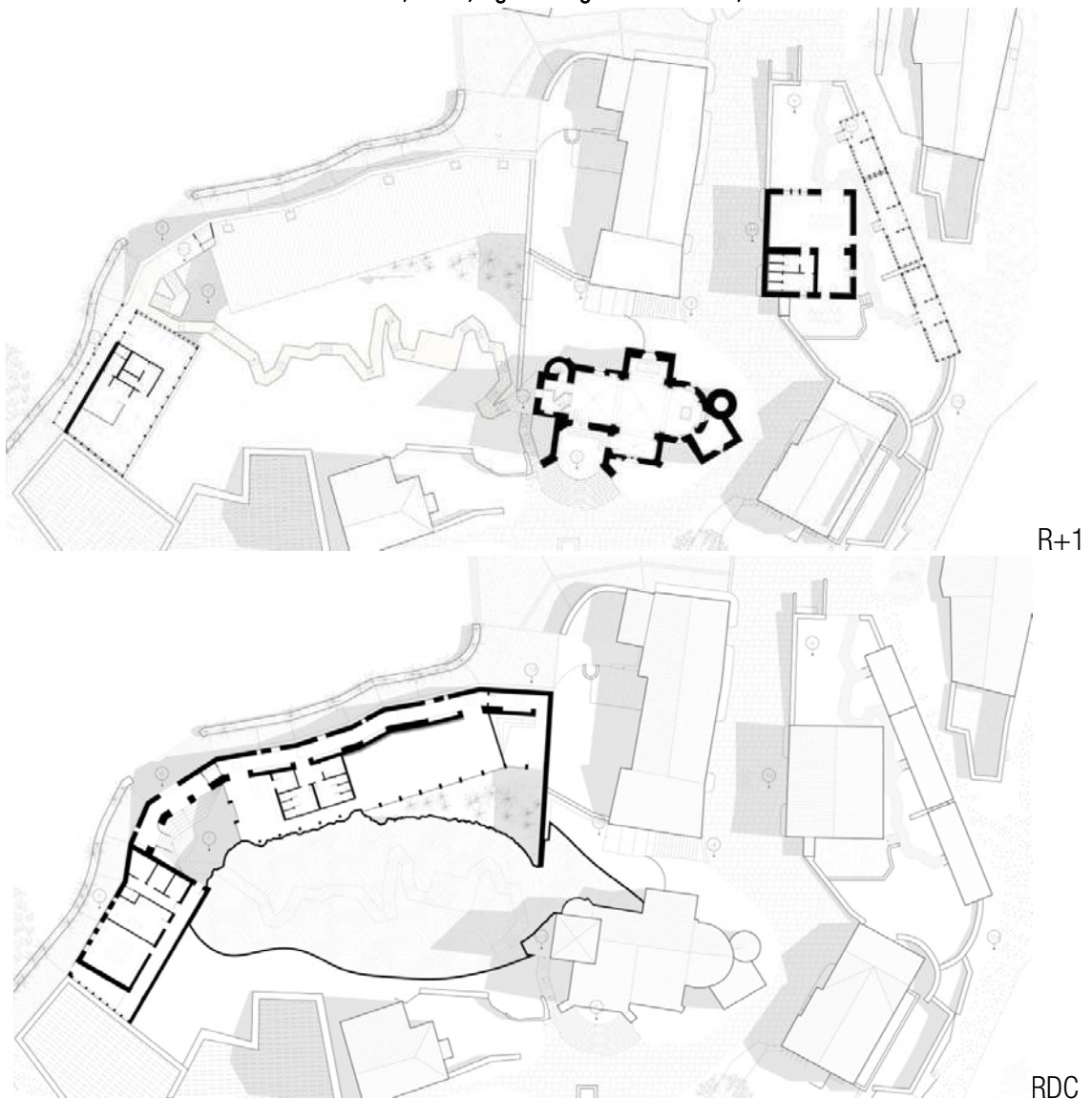
¹⁷⁶⁷ Voir Partie I, Chapitre 3, 3.2.3 Règles à suivre lors de travaux sur des biens protégés.

Figure 7.32 : Façade du CIAP.



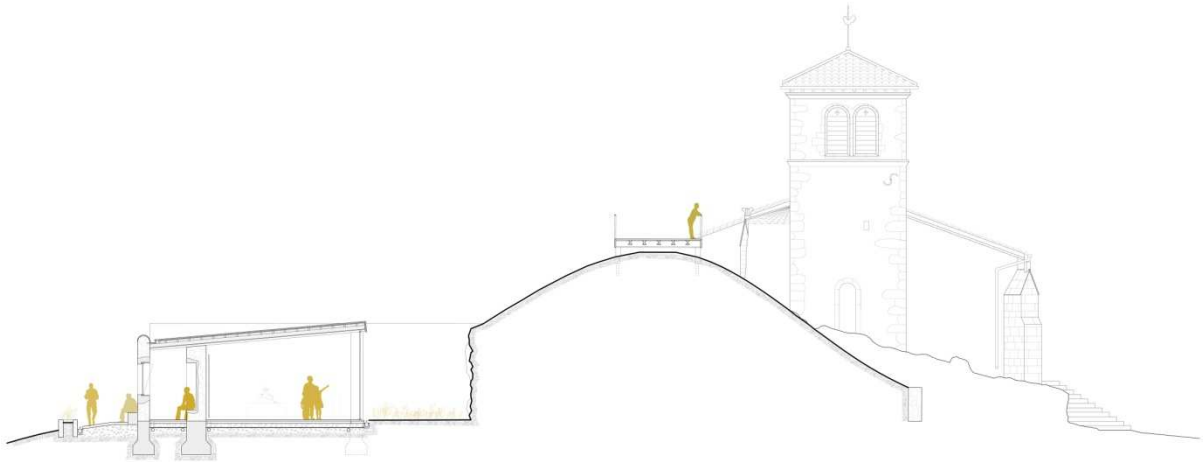
Source : Lisa Crouzet, 2018.

Figure 7.33 : Plans du site d'intervention, CIAP, église et gîte communal, Montarcher.



Source : Lisa Crouzet, 2018.

Figure 7.34 : Coupe sur le CIAP et la motte castrale.



Source : Lisa Crouzet, 2018.

Figure 7.35 : Vue perspective depuis l'intérieur du CIAP avec vue sur la motte castrale et l'église.



Source : Lisa Crouzet, 2018.

7.4.1.2 Intervention sur l'église

Dans l'intervention, le rapport à l'église prend en compte des constats d'usages actuels et des données historiques. Si le partage de l'utilisation de la nef est dans la dynamique locale depuis les années 1970, il se fait de manière temporaire et non spatiale¹⁷⁶⁸. L'intervention architecturale doit intégrer ce paramètre pour prolonger les deux usages, cultuel et culturel, voire les renforcer. Au-delà des constats pratiques d'utilisation pour une mise en perspective historique du site et de l'église, le projet intègre de nouvelles connaissances archéologiques révélées par l'étude :

« En regard de l'analyse des différents états de l'édifice, nous avons rouvert un accès sur la façade ouest. Cette ouverture dans l'axe du chœur permet de retrouver une perspective sur l'autel, mais également un cheminement entre le CIAP et l'église. La passerelle d'acier vient

¹⁷⁶⁸ Contrairement à l'étude menée par Lisa Crouzet sur les églises rurales au Québec où elle a inventorié et analysé des spatialités de partage de l'espace, voir Lisa CROUZET, *La reprise des églises rurales par les municipalités au Québec*, op. cit.

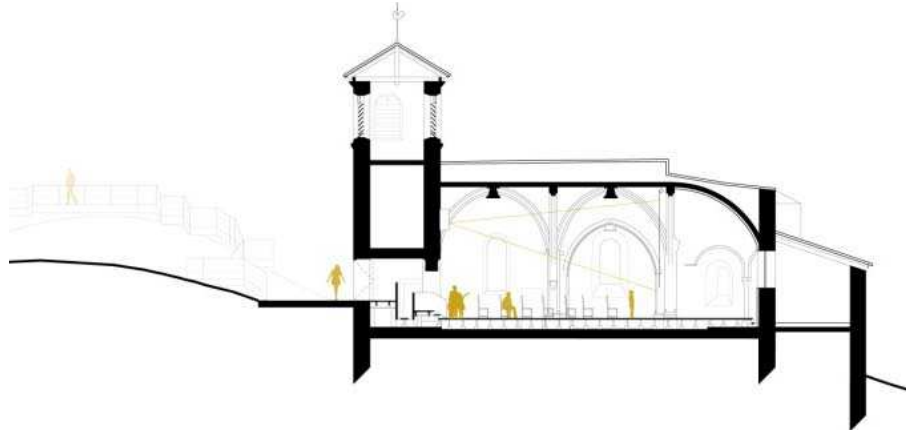
mourir dans le lieu de culte. Cette entrée « historique » ne concurrence pas l'entrée actuelle puisque sa fonction est parfaitement lisible pour l'usager. »¹⁷⁶⁹

L'entrée par le porche est conservée lorsque des cultes sont célébrés, sinon deux entrées sont possibles lorsque la nef est la salle de diffusion. L'église s'inscrit alors dans le circuit de visite du bourg.

Le choix de l'installation de la salle de diffusion du CIAP dans la nef permet de conserver le volume dans son intégralité et de mettre en valeur son architecture :

« À l'intérieur, seul un plancher technique est installé. Il permet de chauffer l'édifice et de le mettre en valeur grâce à l'éclairage des parois et des éléments de décors architecturaux. La fonction de l'église fait appel à la notion de représentation et laisse la hiérarchisation des espaces (chœur et nef) dans des dispositions similaires. En revanche, l'intervention architecturale tend à gommer l'organisation des espaces aux sols pour ne laisser qu'un plan lisse et unifié, valorisant les murs et détails des décors. On tend ainsi à annihiler ce sol au profit de l'espace et des parois. Le mobilier est maintenu et seul un vidéo projecteur est installé. »¹⁷⁷⁰

Figure 7.36 : Coupe sur l'église transformée en salle de diffusion du CIAP.



Source : Lisa Crouzet, 2018.

L'usage en salle de diffusion du CIAP nécessite un espace libre et modulable pouvant accueillir des événements assis pour des conférences ou des projections comme des expositions. Ces besoins programmatiques cohabitent parfaitement avec l'aménagement de la nef pour un culte ou un concert lors du festival d'été ; l'emplacement des bancs peut être le même. Toutefois, il ne faut pas amoindrir l'impact de cette intervention concentrée au sol car elle marque par sa matérialité contemporaine et son lien visuel avec le CIAP, le nouvel usage qui prend place dans l'église. De plus, l'intervention est ajustée jusque dans le détail de ce plancher qui prend le soin de maintenir une distance avec les murs existants. Ce joint creux

¹⁷⁶⁹ Lisa CROUZET, *La reconversion de l'église paroissiale de l'Assomption de la Vierge de Montarcher*, op. cit., p. 73.

¹⁷⁷⁰ *Ibid.*

permet d'une part d'intégrer un éclairage orienté vers les parois et la voûte pour une mise en valeur de l'architecture et d'autre part, de rendre lisible cet ajout contemporain.
Grâce à une intervention réversible, l'église devient un objet muséifié mais vivant, à la hauteur de sa reconnaissance patrimoniale.

Figure 7.37 : Invitation municipale pour la restitution publique à Montarcher.

INVITATION


Lundi 2 juillet 2018 à 17 heures
Salle communale
Mairie de MONTARCHER

**Restitution publique de la réflexion
autour de l'église et du bourg de Montarcher**

Projet d'architecture dans le cadre d'un diplôme de fin d'étude
à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon.

Lisa Crouzet, étudiante Master 2

Brigitte Sagnier-Minguet, directrice d'étude, architecte DPLG et enseignante
Pascal Rouaud, architecte DPLG, architecte du patrimoine, AUEC et enseignant
Mélanie Meynier, architecte DE HMONP, doctorante en architecture



EDUC

Source : Mairie de Montarcher, 2018.

7.4.2 Réception du projet par la communauté locale

La vision du projet a été présentée à la communauté locale, constitué d'élus et d'habitants du bourg et des hameaux, lors d'une restitution publique où la municipalité a convié la population¹⁷⁷¹. La presse locale était également présente pour l'occasion et a réalisé un article au sujet de cet évènement pour ce petit village¹⁷⁷². Après un exposé mené par Lisa Crouzet, la parole a circulé librement entre les différentes personnes présentes afin qu'elles expriment leur avis sur le projet.

Figure 7.38 : Restitution publique en mairie de Montarcher le 2 juillet 2018.



Source : photo. MMP, 02 juillet 2018.

Si le projet a pu être perçu comme « gros » ou « ambitieux » par certains habitants au regard des moyens de la commune, il a toutefois été très positivement reçu en étant qualifié de « beau »¹⁷⁷³. Selon le nouveau Maire¹⁷⁷⁴, il permet de s'interroger sur l'état et la vision actuelle du bourg. Le rappel du passé médiéval et la relecture de la motte castrale par sa mise en valeur sont envisagées comme des pistes de réflexion intéressantes pour valoriser le site et son histoire. Un des plus jeunes de l'assemblée¹⁷⁷⁵ reconnaît qu'un tel projet permettrait de donner une « nouvelle image intergénérationnelle » au village avec notamment l'accueil de scolaires grâce au CIAP.

L'intervention sur l'église ne fait pas plus débat dans le sens où elle est intégrée à l'ensemble du projet, lui-même bien accepté, et qu'elle permet d'accompagner en douceur la dynamique d'usage actuelle par une reconversion que nous qualifions de mixte. Si la nécessité du plancher technique entraîne des échanges entre différents habitants, aucune voix ne s'élève contre le fait que l'église devienne la salle de diffusion du CIAP pour la majeure partie du temps.

¹⁷⁷¹ Restitution publique à Montarcher le 02 juillet 2018 à 17h, en présence du maire, de certains conseillers, d'habitants et de la presse locale, soit environ 25 personnes ; la rencontre a été enregistrée.

¹⁷⁷² ROBERT Eve, « Projet de réhabilitation pour l'église et le centre bourg », *Le Progrès*, 4 juillet 2018, voir Volume II Annexes, Cas d'étude 1, Église de l'Assomption-de-la-Vierge de Montarcher, Annexe 1.2.

¹⁷⁷³ Par ailleurs, le projet a été sélectionné pour concourir au Prix de la jeune architecture de Lyon 2018.

¹⁷⁷⁴ Bernard Coutanson, élu en remplacement d'Yves Favier depuis le 24 juin 2018.

¹⁷⁷⁵ Jeune garçon âgé entre 15 et 20 ans.

Plus largement le projet intègre les notions de « tranquillité », de « sérénité » et de « dépouillement » du site que certains visiteurs viennent spécifiquement rechercher à Montarcher. Pour une personne de l'assemblée, l'intention territoriale d'un tel programme pourrait mettre en péril cet équilibre, pour d'autres au contraire, il permettrait de maîtriser l'affluence des visiteurs en augmentation continue depuis la labellisation du village.

CONCLUSION DU CHAPITRE 7

L'étude de cas sur l'église historique de Montarcher permet d'aborder deux aspects des enjeux de cette typologie, la protection et la situation géographique. L'église de l'Assomption-de-la-Vierge est représentative des petites églises rurales protégées qui couvrent le territoire national. L'attachement de la population à cet édifice (valeur affective) laisse entrevoir l'intérêt de la communauté locale, des élus comme des habitants. Conscientes de la baisse de la dotation publique comme de la pratique culturelle, les petites communes davantage touchées par la problématique de désertion des églises (des prêtres et des fidèles), sont enclines à envisager des solutions. Elles sont demandeuses de ressource et de conseils quant à la gestion de ce patrimoine culturel que ce soit pour l'entretien ou pour son utilisation¹⁷⁷⁶.

Par ailleurs, la protection d'une église laisse entrevoir un processus de projet encadré par la DRAC et un ABF, ce qui permet de réaliser une reconversion respectueuse de l'édifice et de son histoire, et selon l'attitude patrimoniale à l'œuvre depuis quelques décennies, de garantir la réversibilité.

Si ce cas d'étude mené sur une église historique comporte toutefois des limites dans la représentativité de sa situation géographique¹⁷⁷⁷, la problématique des églises en milieu rural nous semble un point majeur pour le territoire national. En effet, l'implantation urbaine d'une église dans un quartier historique d'une grande ville comme Lyon ou Saint-Étienne, laisse entrevoir un panel de choix d'usage(s) plus grand que dans une petite commune comme celle-ci.

En conclusion, ce premier cas d'étude démontre le rôle que pourraient jouer les églises paroissiales dans le développement et la revitalisation des petits villages. Il serait intéressant de transférer ce constat aux centres-bourgs français car leur redynamisation constitue depuis quelques années un sujet largement investi par le gouvernement français par la mise en place de nombreuses études.

¹⁷⁷⁶ Des échanges informels sur le terrain ont souvent fait ressortir que lorsque la commune est organisatrice d'évènements comme des concerts ou des spectacles, la paroisse demande une certaine partie des recettes perçues. Le rapport propriétaire, affectataire et la législation à ce sujet n'est pas toujours claire (convention, participation aux charges, etc.).

¹⁷⁷⁷ Rappel : les églises historiques sont majoritairement présentes dans les centres historiques des grandes villes ou villes moyennes et dans les communes plus isolées

Chapitre 8 ÉGLISE XIX^e : LE CAS DE L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS DE GIVORS

L'église Saint-Nicolas de Givors est représentative des grandes églises construites au cours du XIX^e siècle. Si l'édifice n'est pas directement protégé au titre des monuments historiques, différents éléments qui le constituent sont inscrits ou classés : les vitraux, l'orgue et des tableaux. Depuis quelques années, pour des raisons pratiques¹⁷⁷⁸, la paroisse a fait le choix de rassembler les messes dans une autre église de la ville, l'église Notre-Dame-du-Canal. Par ailleurs, Givors qui compte trois églises, est regroupée depuis janvier 2018 dans un ensemble paroissial constitué de quatre communes comptant un total de six église¹⁷⁷⁹. Le nombre d'églises dans la commune et la baisse de la pratique du culte catholique entraînent la sous-utilisation, voire la non utilisation culturelle de deux d'entre elles. L'église Saint-Nicolas, située en plein centre de la ville, et l'église Saint-Prancace, dans le hameau excentré de Bans.

Figure 8.1 : Église Saint-Nicolas de Givors (69).



Source : carte postale, cliché C. D., Piégay, éditeur, Givors (J.-M., B., V.), n.d., collection personnelle.

¹⁷⁷⁸ L'église Notre-Dame du Canal est plus petite et dispose d'un système de chauffage.

¹⁷⁷⁹ Ensemble paroissial de Givors (3 églises), Grigny (2 églises, Saint-Pierre-aux-Liens et Saint-Joseph des Arboras elle aussi fermée au culte), Echallas (église Saint-Martin) et Saint-Romain-en-Gier (église Saint-Romain).

Givors, située à 25 km au Sud de Lyon, fait partie de la Métropole Lyonnaise avec une population de 19 554 habitants¹⁷⁸⁰ pour une surface de 17,3 km². Ville industrielle et port fluvial situé au bord du Rhône et aux portes de la vallée du Gier, elle souffre du rayonnement lyonnais et voit son attractivité diminuer depuis le déclin industriel des années 1960-1970¹⁷⁸¹. Cette baisse s'est accélérée lors de l'arrêt de la verrerie en 2003, dernier site industriel de la ville¹⁷⁸² et principale activité locale. Cette fermeture a renforcé le chômage local ou a contraints les habitants à partir dans d'autres villes pour trouver du travail. Aujourd'hui, le profil sociologique de la ville reflète les différentes vagues de migration qui ont répondu aux besoins de main d'œuvre, du XIX^e siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale¹⁷⁸³. Si la majorité politique est de tradition communiste, le Front National était en deuxième position au second tour des élections municipales de 2014, avec 24,22 %¹⁷⁸⁴. Par ailleurs, le contexte politique durant l'étude a été complexe et le renouvellement anticipé de l'équipe municipale en septembre 2017¹⁷⁸⁵ a pu limiter, voire retarder la mise en place de la phase participative. Si depuis le soutien de la municipalité est resté prudent, il semble bien réel et porté par l'intérêt historique et patrimonial que représente l'église Saint-Nicolas pour la commune. La collaboration a été mise en place avec la direction des affaires culturelles¹⁷⁸⁶.

Par ailleurs, les échanges avec la communauté locale ont été initiés avec l'association culturelle Saint-Nicolas qui dès le début de notre investigation a été intégrée à la démarche ; en effet ses missions rejoignent les problématiques de redynamisation et de valorisation des connaissances de l'église. Cette association créée en janvier 2016 a pour « objet de promouvoir la restauration et la valorisation du patrimoine des édifices et des éléments religieux qui ont un intérêt culturel et historique sur Givors et

¹⁷⁸⁰ Source Insee, RP2014, géographie au 01/01/2016, en ligne : <<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-69091>>, consulté le 15 janvier 2017.

¹⁷⁸¹ La population maximale a été atteinte en 1975 avec 21 968 habitants, source Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 19 puis Insee à partir de 2006.

¹⁷⁸² Pour une histoire du site voir Nadine HALTIM-DUBOIS, « Verrerie Nouvelles de Givors puis verrerie Souchon-Neuvesel puis verrerie Boussois-Souchon-Neuvesel (BSN) puis BSN-VMC (Verreries Mécaniques Champenoises) actuellement BSN Glasspack », dossier IA69001244, Inventaire général du patrimoine culturel, Région Auvergne Rhône-Alpes, 2008, en ligne : <<https://patrimoine.rhonealpes.fr/dossier/verriere-nouvelles-de-givors-puis-verriere-souchon-neuvesel-puis-verriere-boussois-souchon-neuvesel-bsn-puis-bsn-vmc-verrieres-mecaniques-champenoises-actuellement-bsn-glasspack/30dd86a3-6591-4376-9d33-6d24becf0d63>>, consulté le 3 février 2017.

¹⁷⁸³ Jusqu'à 23 nationalités en 1954 (703 Italiens, 509 Espagnols, 50 Portugais, 14 Allemands, 6 Britanniques, 5 Grecs, 3 Belges, 1 Bulgare, 1 Hongrois, 1 Luxembourgeois, 1 Norvégien et 1 Polonais). Voir Enquêtes sociologiques, Chiffres des ménages & répartitions socio-professionnelle de 1954, ADL, I 1289.

¹⁷⁸⁴ Résultats des élections municipales et communautaires 2014, 23 et 30 mars 2014, Givors, en ligne : <[https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Municipales/elecresult__MN2014/\(path\)/MN2014/069/069091.html](https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Municipales/elecresult__MN2014/(path)/MN2014/069/069091.html)>, consulté le 14 mai 2018.

¹⁷⁸⁵ Isabelle GONZALES, « Givors: Martial Passi, le maire de Givors, condamné pour "prise illégale d'intérêt" », *France Info, France 3 Auvergne Rhône-Alpes*, 6 juillet 2017, en ligne : <<https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/givors-martial-passi-maire-givors-condamne-prise-illegale-interet-1293333.html>>, consulté le 14 mai 2018.

¹⁷⁸⁶ En la personne d'André Vincent.

alentour »¹⁷⁸⁷, dont l'église Saint-Nicolas. Par ailleurs sa mission porte sur des recherches historiques, des publications, des conférences, des réunions de travail, l'organisation d'évènements et de diverses manifestations et toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association. Dans ce contexte, l'association a accueilli notre démarche de recherche, ensuite élargie auprès de la population givordine qui a été consultée à travers des ateliers participatifs, nous le verrons.

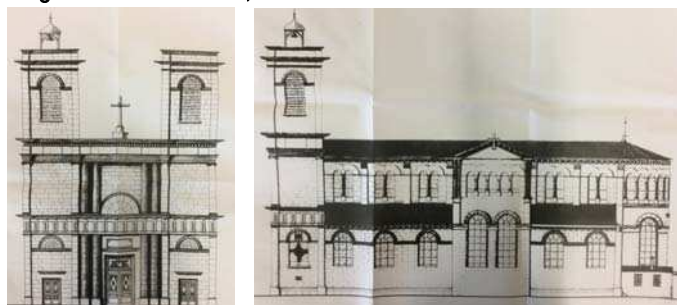
Si des membres de l'association assuraient un lien avec la paroisse, le prêtre de Givors¹⁷⁸⁸ représente un acteur d'importance quant aux devenir de l'église Saint-Nicolas et des activités qui s'y déroulent. Informé de la démarche, il a accueilli cette initiative avec grand intérêt, assurant la diffusion des différents temps forts à l'église du Canal où se déroulent les messes dominicales.

Pour résumer le contexte initial de recherche, la mairie n'était à l'origine pas demandeuse de cette démarche, mais a trouvé la réflexion proposée intéressante pouvant porter ses fruits dans le contexte de l'église Saint-Nicolas. L'association a quant à elle permis d'entrer en contact avec certains habitants et d'engager le débat autour d'un devenir possible de l'église.

8.1 Capacité

Les recherches dans les différentes sources d'archives¹⁷⁸⁹ n'ont révélé aucun plan historique de l'église Saint-Nicolas en dehors de dessins de façade réalisés par les services techniques de la ville de Givors en 1983¹⁷⁹⁰. La ville disposait également d'un plan, tracé intérieur uniquement, réalisé par un géomètre en 2011. Après qu'il nous ait été communiqué, il a été croisé avec un relevé effectué dans le cadre de notre recherche en mars 2017.

Figure 8.2 : Façades de l'église Saint-Nicolas, Givors.



Source : dessin M. Voyant, plan n° 144, 22/11/19883, AMG 269 W 60.

¹⁷⁸⁷ Plaquette de l'association culturelle Saint-Nicolas dont le président est Dominique Estragnat.

¹⁷⁸⁸ Le Père Yves Bernin.

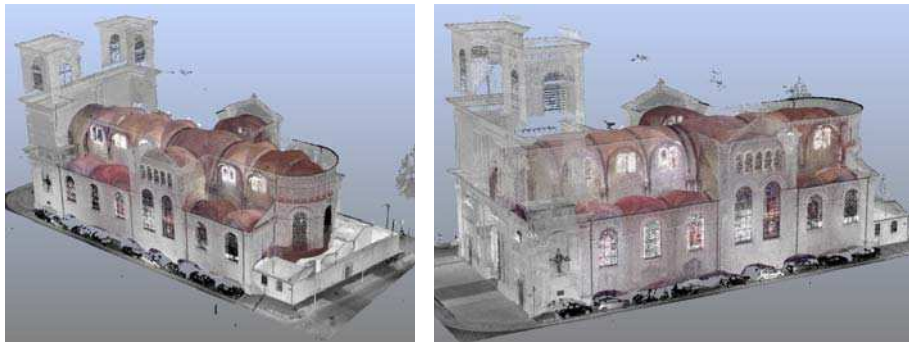
¹⁷⁸⁹ ADP : CDP 194, AMG : 2M1, 5M1, 2M2, 31W05, 31W08, 305W10, ADL : I 1289, I 1340, I 1345, SAAL : fonds Mortamet 7-B, ouvrage bibliothèque W 3.8.

¹⁷⁹⁰ AMG, 269 W 60.

La grande taille de l'église impliquait une méthode efficace et actuelle pour produire de nouveaux outils exploitables sur informatique. La collaboration avec le MAP-Aria a pour ce cas d'étude, permis un relevé intérieur et extérieur par scanner laser 3D¹⁷⁹¹. Toutefois, la toiture n'a pas pu être mesurée car la complexité des démarches administratives nécessaires pour une prise par drone n'était pas justifiée pour la mise en place d'un projet d'esquisse et d'une première vision¹⁷⁹². Le recollement des différentes stations de relevé intérieur et extérieur constitue un nuage de points qui forment un modèle 3D. Son exploitation en 2D permet de tracer les contours et ainsi d'obtenir le plan, les coupes et les quatre façades extérieures. Malheureusement, la charpente difficilement accessible, n'apparaît pas dans le tracé et donc dans l'étude architecturale qui suit. Ensuite, le modèle 3D a été établi à partir des plans réalisés sur CAO-DAO¹⁷⁹³.

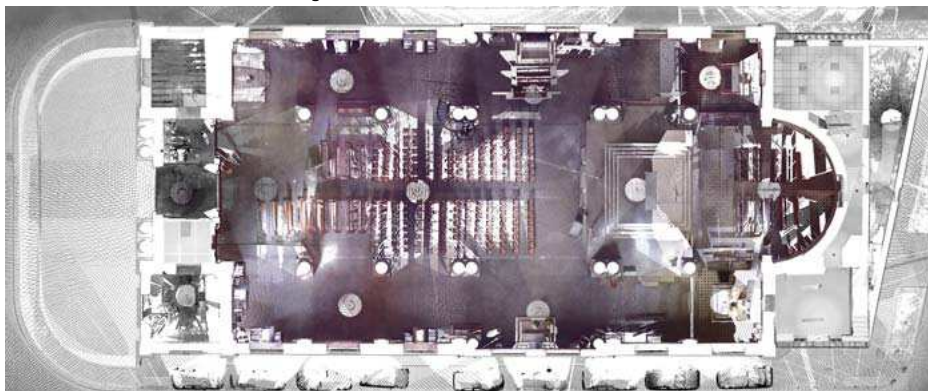
L'église a une capacité en surface au sol d'environ 1 000 m², pour une longueur totale de 53,50 mètres, une largeur de 25 mètres. Sa hauteur culmine à 19 mètres dans la nef centrale et le transept, contre 8,50 mètres pour les bas côtés.

Figure 8.3 : Recollement des relevés intérieurs et extérieurs de l'église Saint-Nicolas, Givors.



Source : relevé collaboration MAP-Aria et MMP, 2017.

Figure 8.4 : Plan, relevé scanner brut, église Saint-Nicolas, Givors.



Source : relevé collaboration MAP-Aria et MMP, 2017.

¹⁷⁹¹ Modèle de marque Faro.

¹⁷⁹² En contexte urbain, les hauteurs de vol sont réglementées et nécessitent parfois l'arrêt de la circulation.

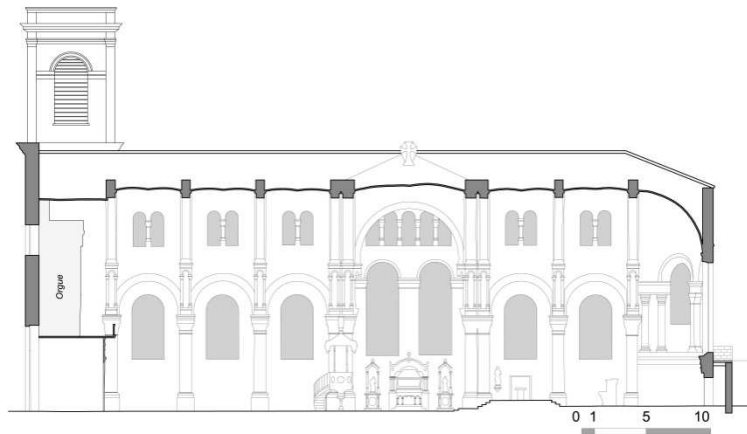
¹⁷⁹³ Conception assistée par ordinateur et dessin assisté par ordinateur.

Figure 8.5 : Coupe longitudinale sur la nef, relevé scanner brut, église Saint-Nicolas, Givors.



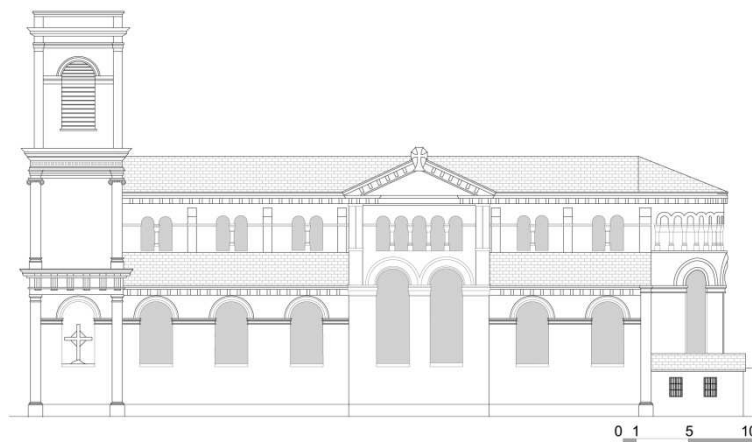
Source : relevé collaboration MAP-Aria et MMP, 2017.

Figure 8.6 : Coupe longitudinale sur la nef, église Saint-Nicolas, Givors.



Source : dessin MMP, 2017.

Figure 8.7 : Façade est, église Saint-Nicolas, Givors.



Source : dessin MMP, 2017.

Figure 8.8 : Modèle 3D, vue intérieure de l'église Saint-Nicolas, Givors.



Source : modélisation MMP, 2017.

8.2 Besoins

Comme évoqué précédemment, la phase d'évaluation des besoins nécessite un travail de collaboration avec la communauté locale. Pour mener à bien cette étape et faire remonter une majorité et une diversité d'opinions, un processus participatif a été mis en place. Ce procédé semblait d'autant plus important que le contexte politique était devenu complexe.

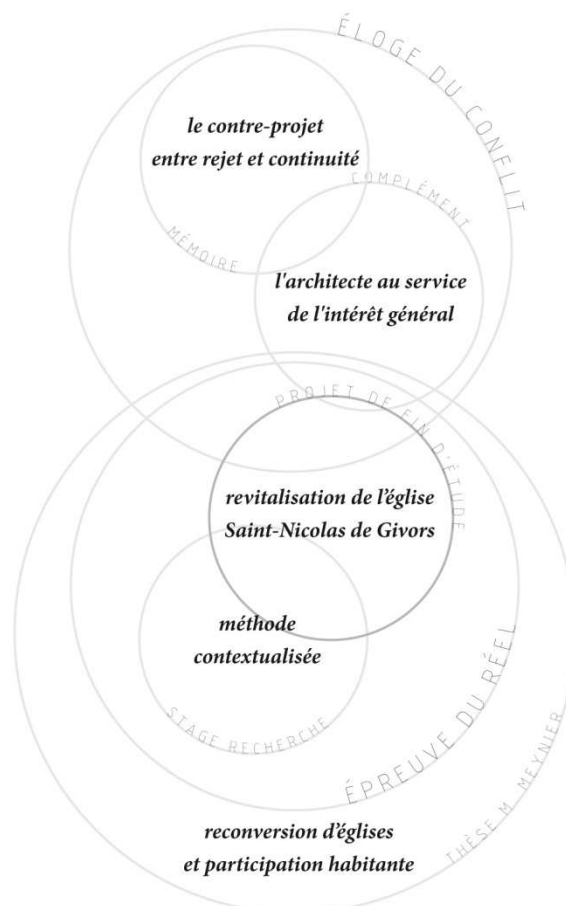
8.2.1 Contexte de recherches

Dans le contexte de ce deuxième cas d'étude, le choix de la posture scientifique a été de collaborer sur cette étape, au même titre que sur celle de la vision du projet, pour pouvoir analyser et réceptionner les retours des habitants et des élus. Dans ce cadre, l'édifice a été proposé à une étudiante en Master 2 de l'ENSAL, Livia Delaporte, désireuse de prolonger son mémoire, mention recherche sur le thème du « contre projet »¹⁷⁹⁴ et à la recherche d'un site pour appliquer ses hypothèses dans le cadre de son diplôme. Sa démarche rejoint celle mise en place dans notre travail de thèse dans le sens où elle embrasse la thématique de « comment faire du projet autrement » à travers un processus de conception du projet par le contre-projet, qu'elle conçoit par de la co-programmation avec les habitants pour aboutir à différents scénarios selon les intérêts divergents des différents acteurs. Les volets participatif et inclusif constituent le lien entre sa démarche de mémoire et notre démarche de thèse. Le processus d'action a été mis en place dans le cadre du projet de fin d'étude (PFE). Le processus réflexif, visant à élaborer une

¹⁷⁹⁴ Livia DELAPORTE, *Le contre-projet architectural & urbain, entre rejet et continuité. Suivi de L'architecte au service de l'intérêt général*, mémoire de master mention recherche, Vaulx-en-Velin, Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon, 2018, 169 p.

méthode participative, est lui développé dans le cadre d'un stage de recherche au sein du laboratoire EVS-LAURE¹⁷⁹⁵.

Figure 8.9 : Schéma d'organisation et de liens entre les différentes démarches de recherche.



Source : Livia Delaporte, 2018.

8.2.2 « Demain Saint-Nicolas, rencontres citoyennes » : élaboration d'une méthode participative

Pour la mise en place du programme d'animation et de réflexion, les initiatives portées sur le territoire québécois ont été inspirantes, notamment le projet « Imaginons Saint-Marc comme espace citoyen du 21^e siècle »¹⁷⁹⁶ qui correspond à la démarche de réflexion dans le contexte du patrimoine culturel. Plus largement, des processus de projets ouverts aux citoyens comme ceux mis en place par l'agence d'architecture Rayside et Labossière¹⁷⁹⁷ à Montréal ou Patrick Bouchain en France¹⁷⁹⁸ ont inspiré et motivé

¹⁷⁹⁵ Diplôme mené dans le département d'étude ALT (Architecture alternative, stratégies et pratiques émergentes) encadré par Cécile Regnault. (Enseignante titulaire ENSAL et chercheure), année 2017-2018. Stage de recherche réalisé au sein de laboratoire EVS-LAURE, co-encadré par Cécile Regnault et moi-même.

¹⁷⁹⁶ Voir < <http://imaginonsstmarc.org/>>, consulté régulièrement entre janvier et mars 2018.

¹⁷⁹⁷ Entretien et visite de l'église Sainte-Germain-Cousin avec Antoine Labossière, le 09 octobre 2015. Pour comprendre l'engagement de l'agence auprès de la communauté et des habitants voir : <<http://www.rayside.qc.ca/>>

¹⁷⁹⁸ Voir son ouvrage Patrick BOUCHAIN, *Construire autrement: comment faire?*, Arles, Actes sud, L'impensé, 2006, 190 p. ; et son site : <<http://construire-architectes.over-blog.com/>>

notre démarche. Des démarches d'urbanisme et de participation citoyenne en France et à Lyon ont également alimenté la réflexion, tel que les projets portés par « Robins des villes » ou encore « Les arpenteurs » basés à Grenoble¹⁷⁹⁹. Dans toutes ces initiatives, la dynamique est basée sur une implication et un engagement des concepteurs aux côtés des communautés locales alors actives et forces de propositions.

Si les processus participatifs sont en pleine expansion pour les projets d'aménagement d'espaces publics, et si l'on assiste même à une certaine forme de professionnalisation dans la mise en place de ces outils¹⁸⁰⁰, la participation citoyenne pour définir l'usage de bâtiments reste encore rare en France. Dans le contexte du devenir d'une église, l'investissement collectif suscité par ce corpus nécessite ce type de procédure participative pour assurer l'acceptabilité du projet. D'ailleurs, des consultants spécialistes du domaine au Québec, confirment l'importance du rôle de ce médiateur pour le cas du patrimoine religieux¹⁸⁰¹. Ils expliquent qu'avant toute démarche et conception architecturales, il faut définir avec la communauté locale « la raison d'être et la motivation sociale derrière le projet »¹⁸⁰² car c'est « ce qui aide à la définition de sa vision ». Leur expérience révèle que le programme social prend forme autour de besoins et d'objectifs communs, ce qui permet de trouver la mission et les principes de fonctionnement interne du projet¹⁸⁰³, et ainsi d'assurer la pérennité du projet.

Le projet de revitalisation de l'église de Givors a pour dénomination « Demain Saint-Nicolas, rencontres citoyennes ». La méthode participative a été pensée comme un processus progressif de consultation à travers une animation et une ouverture du lieu en trois cycles. Répartis sur des semaines à travers l'organisation de temps forts entre avril et juin, les événements sont pensés en lien avec la dynamique existante, à savoir des concerts d'orgue et des visites guidées organisées par l'association culturelle Saint-Nicolas. Chaque étape comporte des moments d'immersion et de réflexion collective à travers une exposition conçue par Livia Delaporte¹⁸⁰⁴ comme un fil rouge qui se complète et s'enrichit à chaque cycle par les connaissances archivistiques que nous avons établies lors de l'étude historique et de l'analyse architecturale¹⁸⁰⁵, un évènement culturel et un atelier de réflexion participatif.

¹⁷⁹⁹ Voir <<https://robinsdesvilles.org/>> et <<http://arpenteurs.fr/>>.

¹⁸⁰⁰ Samir ADMO et Samuel MATHIEU, « L'apport du consultant et de la participation citoyenne dans les projets de mise en valeur du patrimoine religieux catholique au Québec », in Étienne BERTHOLD (dir.), *Le patrimoine des communautés religieuses: empreintes et approches*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2018, p. 239.

¹⁸⁰¹ Nous remercions d'ailleurs Samir Admo (conseiller en urbanisme, design participatif, et expérimenté en requalification de sites religieux et chercheur associé à la CRC en patrimoine urbain) pour les échanges et le partage de son expérience.

¹⁸⁰² Samir ADMO et Samuel MATHIEU, « L'apport du consultant et de la participation citoyenne », *op. cit.*, p. 241.

¹⁸⁰³ Notamment les règles de gestion et de gouvernance du lieu, le montage économique même si le projet a vocation social.

¹⁸⁰⁴ Voir Volume II Annexes, Cas d'étude 2, Église Saint-Nicolas, Annexe 2.1.

¹⁸⁰⁵ Voir infra 8.3.1 Étude historique et 8.3.2 Analyse architecturale.

Pour assurer une participation citoyenne la plus représentative malgré le temps court prévu en immersion¹⁸⁰⁶, le projet ainsi que toute l'annonce des événements ont été diffusés par le service communication de la ville. Dès le début, la démarche a fait l'objet d'un article dans la revue municipale¹⁸⁰⁷, les différentes étapes de réflexion et d'animation ont été communiquées à travers les panneaux d'information lumineux de la ville et les réseaux sociaux¹⁸⁰⁸. Des affiches ont également été accrochées dans divers lieux et des *flyers* ont été distribués, au marché puis dans les boîtes aux lettres. Par ailleurs, dans la logique d'un site internet, une page de diffusion sur les réseaux sociaux a été créée pour informer sur les étapes de la démarche¹⁸⁰⁹. Enfin, la paroisse a également communiqué sur le sujet à travers sa revue mensuelle, *La passerelle*¹⁸¹⁰. Le lancement de la démarche a fait l'objet d'une réunion publique dans l'église Saint-Nicolas rassemblant cinq personnes¹⁸¹¹. Après avoir présenté notre projet de recherche et le cadre de la collaboration, Livia Delaporte a exposé le planning de la consultation et les perspectives de son diplôme pour aboutir à un projet. La démarche a été présentée comme une médiation entre la municipalité et les habitants d'une part, et entre la communauté locale et le bâtiment, pour traduire et mettre en forme les idées et volontés sans scénario a priori. Le directeur des affaires culturelles, André Vincent, a également pris la parole pour affirmer l'intérêt municipal d'une telle prospection.

Figure 8.10 : Première réunion publique dans l'église Saint-Nicolas, Givors.



Source : photo. MMP, 17 mars 2018.

¹⁸⁰⁶ Le calendrier de l'investigation a été guidé par le calendrier universitaire et les dates de la soutenance du PFE de l'ENSAL.

¹⁸⁰⁷ « Rencontres citoyennes Demain Saint-Nicolas », *Vivre à Givors*, avril 2018. Voir Volume II Annexes, Cas d'étude 2, Église Saint-Nicolas, Annexe 2.2.

¹⁸⁰⁸ Voir Volume II Annexes, Cas d'étude 2, Église Saint-Nicolas, Annexe 2.3.

¹⁸⁰⁹ Demain Saint-Nicolas // Givors : <<https://www.facebook.com/PFELiviaDelaporte/>>. Voir Volume II Annexes, Cas d'étude 2, Église Saint-Nicolas, Annexe 2.4.

¹⁸¹⁰ « Église Saint-Nicolas de Givors, 2018. Un patrimoine méconnu, mais avant tout, un bâtiment sous-investi », *La passerelle*, n° 64, mai 2018, p. 1, voir Volume II Annexes, Cas d'étude 2, Église Saint-Nicolas, Annexe 2.5.

¹⁸¹¹ Le 17 mars 2018 à 11h dans l'église Saint-Nicolas en présence d'A. Vincent, direction des affaires culturelles de la ville, de deux membres de l'association culturelle Saint-Nicolas, d'une représentante du conseil de quartier, et d'une habitante de Ternay (ville à proximité) ancienne institutrice de Givors par ailleurs grand-mère de l'étudiante.

Figure 8.11 : Programme de Demain Saint- Nicolas, rencontres citoyennes.

DEMAIN SAINT-NICOLAS

rencontres citoyennes

L'ESPRIT DU LIEU avril	04/04 et 07/04 14h-18h exposition 07/04 18h projection-débat 08/04 11h visite guidée 11/04 15h atelier «Givors et vous»
LE CORPS DU LIEU avril - mai	24/04 14h et 16h45 + 26/04 18h atelier «Ensemble, repensons un lieu de rassemblement» 28/04 20h30 concert Antéa Classica 02/05 et 05/05 14h-18h exposition 05/05 18h spectacle de danse*
L'ÂME DU LIEU mai - juin	30/05 14h-18h exposition 01/06 19h concert (artistes divers) 15/06 concert philharmonique 16/06 14h clôture

*sous réserve de confirmation
pour plus d'informations: la page Facebook @Demain Saint-Nicolas // Givors
<https://www.facebook.com/Demain-Saint-Nicolas-Givors-407090333028374/>

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE LYON
EVS-LAURE

UNIVERSITÉ DE LYON

ASSOCIATION CULTURELLE SAINT-NICOLAS

Source : Livia Delaporte, 2018.

8.2.2.1 L'esprit du lieu

Le premier cycle, intitulé « L'esprit du lieu », est davantage axé sur la ville de Givors que sur l'église. L'exposition consiste à faire connaître l'histoire de l'église à travers l'histoire et le développement urbain, économique et social de Givors¹⁸¹².

Une projection suivie d'un débat constitue l'évènement culturel proposé¹⁸¹³. Le choix du film, *Une voix dans le désert l'église Saint-Louis de Tourcoing*, vise à ouvrir le dialogue autour de Saint-Nicolas en apportant le témoignage d'une expérience de reprise d'une église en microcité culturelle et artisanale à l'initiative d'un couvreur-charpentier et compagnon du Devoir, Sylvany Hoarau¹⁸¹⁴.

Enfin l'objectif de l'atelier participatif, appelé « Givors et vous »¹⁸¹⁵, est de mettre en évidence les équipements et l'organisation de la ville en cernant le quotidien des habitants, au travers de leurs trajets et de leurs habitudes qu'ils ont matérialisés sur un plan. Durant l'atelier, il leur est également demandé de mentionner les manques et les besoins en termes d'infrastructures culturelle, sportive et sociale du quartier autour de l'église mais plus largement de Givors. Afin d'attirer des publics divers, la rencontre a volontairement été organisée dans un lieu neutre mais tout de même à proximité immédiate de l'édifice culturel, la Maison du Fleuve Rhône, édifice municipal où de nombreuses réunions associatives sont organisées.

Figure 8.12 : Exposition, projection débat et atelier participatif, église Saint-Nicolas, Givors.



Sources : photo. exposition et projection MMP, 7 avril 2018 ; photo. atelier Livia Delaporte, 11 avril 2018.

¹⁸¹² Voir infra 8.3.1 Étude historique.

¹⁸¹³ Projection le samedi 7 avril 2018 à 18h, 8 participants, *Une voix dans le désert l'église Saint-Louis de Tourcoing*, un film de Jean-Yves Fischbach, 26 minutes, 2017. Voir en ligne : <<https://www.youtube.com/watch?v=pdj5m42TvUI&feature=youtu.be>>.

¹⁸¹⁴ « Le phare de Tourcoing », voir le projet en ligne : <<http://lepharedetourcoing.com/>>, consulté le 15 mars 2018.

¹⁸¹⁵ Atelier « Givors et vous », organisé le mercredi 11 avril 2018 à 15h à la Maison du fleuve de Givors, quatre participants.

Figure 8.13 : L'esprit du lieu, affiche du programme du 1^{er} cycle.

DEMAIN SAINT-NICOLAS
rencontres citoyennes

**CYCLE 1°
L'ESPRIT DU LIEU**

Ce cycle a pour but de dresser un état des lieux.
Il vise à comprendre les enjeux qu'il y a à travailler sur un tel lieu
de mémoire, à en retracer l'histoire, à en dégager le symbolisme et
le souvenir collectif, pour pouvoir s'interroger légitimement quant
à son avenir.

mercredi 4 et samedi 7 avril 14h-18h
exposition «L'Esprit du lieu»

suivie de la projection-débat autour du film
«Une voix dans le désert – L'église Saint Louis de Tourcoing»
le samedi 7 avril à 18h

dimanche 8 avril à 11h
visite guidée par l'association culturelle Saint-Nicolas

mercredi 11 avril à 15h
atelier «Givors et vous»
venez participer à la réflexion !

pour plus d'informations: la page Facebook @Demain Saint-Nicolas // Givors
<https://www.facebook.com/Demain-Saint-Nicolas-Givors-407090333028374/>

ÉCOLE
NATIONALE SUPÉRIEURE
ARCHITECTURE
LYON
EVS-LAURE

ASSOCIATION
CULTURELLE
SAINT-NICOLAS

Source : Livia Delaporte, 2018.

L'atelier a rassemblé quatre personnes habitants Givors, trois femmes et un homme entre 50 et 70 ans, dont trois membres de l'association culturelle Saint-Nicolas et un membre d'une autre association locale Les Amis des arts. La synthèse¹⁸¹⁶ de la première rencontre fait ressortir que les participants apprécient Givors pour la proximité de la nature et l'animation culturelle. Toutefois, ils aimeraient davantage de rencontres inter-quartiers et intergénérationnelles. Sur le plan métropolitain, ils souhaiteraient une plus grande attractivité et une amélioration de l'image de la ville pouvant s'appuyer sur le dynamisme de la jeunesse locale.

Figure 8.14 : Schéma de synthèse des idées émergées lors de l'atelier « Givors et vous ».



En pointillés est représenté ce qui semble manquer, et en ligne continue ce qui existe et fonctionne.

Source : Livia Delaporte, 2018.

¹⁸¹⁶ Voir Volume II Annexes, Cas d'étude 2, Église Saint-Nicolas, Annexe 2.6.

8.2.2.2 Le corps du lieu

Le deuxième cycle nommé « Le corps du lieu », concerne directement l'église et son architecture.

L'exposition complète l'histoire givordine en apportant plus de détails quant aux différentes étapes de construction et certaines anecdotes au sujet de l'église Saint-Nicolas, révélées lors des recherches archivistiques.

L'ouverture culturelle est réalisée par trois jeunes danseuses volontaires, élèves au conservatoire de Givors. Pour l'occasion, elles ont créé une chorégraphie sur la commande spécifique du thème du « réveil », à l'image de celui impulsé à l'église. La représentation s'est déroulée dans la nef¹⁸¹⁷, devant un public constitué de quatorze personnes dont six membres de l'association culturelle Saint-Nicolas, six proches des danseuses et deux autres personnes habitants Lyon intéressées par la danse¹⁸¹⁸.

Puis, le temps de réflexion s'est organisé en deux ateliers participatifs intitulés « Ensemble repensons un lieu de rassemblement ». Pour une immersion directe avec l'espace ils ont volontairement été organisés dans l'église pendant la semaine de vacances de printemps et répartis sur des plages horaires accessibles à différents types de population (jeunes scolarisés, actifs, familles, retraités, etc.)¹⁸¹⁹. Grâce à différents outils¹⁸²⁰, les questions posées aux habitants sont les suivantes : « Quels nouveaux usages pour l'église Saint-Nicolas ? Comment réinvestir ce bâtiment ? ». Après avoir eu connaissance de différents exemples de reconversion en France¹⁸²¹, les participants doivent exprimer et rédiger leurs propositions pour Saint-Nicolas, ce qu'ils souhaiteraient et ce à quoi ils s'opposeraient. Puis, à l'aide d'une maquette, il leur est demandé de spatialiser les usages proposés.

Figure 8.15 : Exposition, spectacle et atelier participatif, église Saint-Nicolas, Givors.



Source : photo. Livia Delaporte, 5 mai 2018 et 24 avril 2018.

¹⁸¹⁷ *Le Réveil*, représentation le samedi 5 mai à 18h, chorégraphie de trois danseuses du conservatoire, sur une musique du groupe Archive, « Light ».

¹⁸¹⁸ Association : 4 femmes et 2 hommes entre 50-60 ans ; Proches : 4 femmes dont deux mères, une grand-mère et une amie 15-20 ans et 2 hommes, dont un père et un ami 15-20 ans ; Autres : 2 femmes entre 25-35 ans.

¹⁸¹⁹ Ateliers « Ensemble repensons un lieu de rassemblement », organisés durant la semaine de vacances scolaires le mardi 24 avril à 14h et le jeudi 26 avril à 18h dans l'église Saint-Nicolas. Voir Volume II Annexes, Cas d'étude 2, Église Saint-Nicolas, Annexe 2.7.

¹⁸²⁰ Images de reconversion imprimées, post-its, tableau blanc, carte mentale, maquette.

¹⁸²¹ Pour les exemples développés voir Voir Volume II Annexes, Cas d'étude 2, Église Saint-Nicolas, Annexe 2.7.

Figure 8.16 : Le corps du lieu, affiche du programme du 2^{ème} cycle.



DEMAIN SAINT-NICOLAS

rencontres citoyennes

LE CORPS DU LIEU

mardi 24 avril à 14h
mardi 24 avril à 16h45
jeudi 26 avril à 18h

atelier «Ensemble, repensons un lieu de rassemblement»
venez participer à la réflexion !
sur inscription gratuite par mail à livia.delaporte@lyon.archi.fr

samedi 28 avril à 20h30
concert de *Antéa Classica*

mercredi 2 et samedi 5 mai 14h-18h
exposition «Le Corps du lieu»

suivie du spectacle de danse «Le Réveil»*
le samedi 5 mai à 18h

* sous réserve de confirmation
pour plus d'informations: la page Facebook @Demain Saint-Nicolas // Givors
<https://www.facebook.com/Demain-Saint-Nicolas-Givors-407090333028374/>

ÉCOLE
NATIONALE SUPÉRIEURE
ARCHITECTURE
LYON EVS-LAURE

EVLS
CIP
UNIVERSITÉ
DE LYON

ASSOCIATION
CULTURELLE
SAINT-NICOLAS

Source : Livia Delaporte, 2018.

Un des premiers constats de ces ateliers relève des limites de la représentativité de la population locale. Malgré le dispositif de communication mis en place au niveau de la municipalité, les membres de l'association culturelle Saint-Nicolas sont majoritairement présents lors des rencontres car déjà mobilisés sur les questions de revalorisation de l'église. La représentativité des Givordins ne semble pas être atteinte car ce groupe constitue une population homogène, bien que des divergences de points de vue et d'intérêts soient notées, et spécifique de part différents paramètres sociologiques. Les deux ateliers ont rassemblés un total¹⁸²² de 13 personnes habitants Givors dont 11 femmes, âgées entre 50-80 ans, soit sept personnes à la retraite et six encore actives. Neuf participants étaient membres de l'association culturelle Saint-Nicolas, deux allaient bientôt l'être, un était membre du groupe de prière qui occupe la chapelle de semaine à l'arrière de l'église, et un était membre de l'association des Amis des Arts.

Partant de cette limite de représentation locale, le déroulé des deux ateliers montre de l'appréhension parfois de la crainte de voir l'église transformée en un autre usage. Si pour le premier groupe la non désaffectation et la non désacralisation actuelle de l'église Saint-Nicolas constituent un argument pour rejeter l'atelier, le second est davantage entré dans une démarche de projection en participant pleinement à la démarche de co-programmation.

Oppositions

De manière générale, lorsque l'idée d'une reconversion n'est pas totalement exclue, les réticences se font sentir par rapport à des activités lucratives et marchandes à travers des propos comme : « pas un lieu de foire, pas un lieu commercial », « pas un lieu fourre-tout qui nie l'histoire, la beauté du lieu » ou encore « marché couvert NON, tout ce qui pourrait être mercantile 'marchands du Temple', tout ce qui est désordonné y compris accueil de migrants »¹⁸²³.

Souhaits d'usage

En revanche, les programmes à dimension culturelle sont bien accueillis et revendiqués. Les souhaits des participants se traduisent par des envies telles qu'une salle de spectacle (concert, danse, théâtre), un centre d'art et d'exposition voire une bibliothèque. Littéralement cela s'exprime par des envies de « concerts, chorales, danses, conférences, rencontres intergénérationnelles », de « faire entrer plus de lumière(s), varier les activités pour plus de plages horaires d'ouverture », de « musique, lieu de rendez-vous de discussions, exposition peinture, sculptures » ou encore de « bibliothèque, exposition peinture / sculpture, stage de danse / yoga »¹⁸²⁴.

¹⁸²² Pour les détails voir Voir Volume II Annexes, Cas d'étude 2, Église Saint-Nicolas, Annexe 2.7.

¹⁸²³ « Non-envies », phrases brutes recueillies sur des post-it lors des ateliers du 24 et 26 avril 2018, voir *Ibid.*

¹⁸²⁴ « Envies », phrases brutes recueillies sur des post-it lors des ateliers du 24 et 26 avril 2018, voir *Ibid.*

Souhaits d'architecture

Si le symbolisme du religieux semble important, il n'est pas le seul. La notion autour de l'idée de respect du lieu, concerne son histoire et les valeurs qu'il véhicule, mais également sa beauté. L'apport de références au groupe de réflexion, lui a fait prendre conscience de l'importance du geste architectural lors d'une reconversion pour ne pas dénaturer le lieu. Une des participantes transforme cette prise de conscience en volonté pour le lieu : « geste architectural contemporain qui rend plus familier le lieu »¹⁸²⁵.

Enfin, la volonté de maintenir une certaine vocation culturelle se fait également entendre à travers la proposition d'activités de revalorisation et de restauration de l'église, tout en conservant des célébrations culturelles de manière ponctuelle : « atelier vitrail, atelier restauration d'objets d'église? lieu de culte pour célébration exceptionnelle », « ouverte aux écoles (chantier de restauration), qu'il y ait un trésor », « qu'elle soit restaurée, reste un lieu de culte, ouverte pour concerts, éventuelle expo »¹⁸²⁶.

Face à des avis divergents provenant pourtant d'un groupe qui semble homogène, le choix s'est orienté vers la mise en place de plusieurs scénarios basés sur différents degrés de pratique du culte. Ces propositions développées ci-après¹⁸²⁷, rejoignent graduellement l'idée de reconversion mixte, évoquée précédemment, permettant une planification et une transition en douceur, jusqu'à une reconversion totale.

8.2.2.3 L'âme du lieu

Pour le troisième cycle, l'accent est mis les ambiances (acoustique, lumineuse, etc.), les particularités et les détails qui composent l'architecture de l'église Saint-Nicolas afin de mieux la connaître pour l'investir et la repenser.

Le dernier volet de l'exposition apporte des connaissances pour comprendre comment l'architecture sert le spirituel en abordant l'acoustique (orgue, cloches¹⁸²⁸), la lumière (vitraux), les procédés architecturaux et décoratifs caractéristiques de l'église (faux transept, matériaux peints en trompe l'œil, etc.).

L'évènement prend cette fois-ci la forme d'un concert « surnaturel » mélangeant orgue et électronique musicale, intitulé *Organ(E)*¹⁸²⁹. L'idée est de faire résonner l'église de façon plus contemporaine pour montrer une nouvelle dynamique et attirer un public plus large à l'image du graphisme intrigant de l'affiche diffusée pour l'occasion¹⁸³⁰.

¹⁸²⁵ « Envies », phrase brute recueillie sur un post-it lors de l'atelier du 26 avril 2018, voir *Ibid.*

¹⁸²⁶ « Envies », phrases brutes recueillies sur des post-it lors des ateliers du 24 et 26 avril 2018, voir *Ibid.*

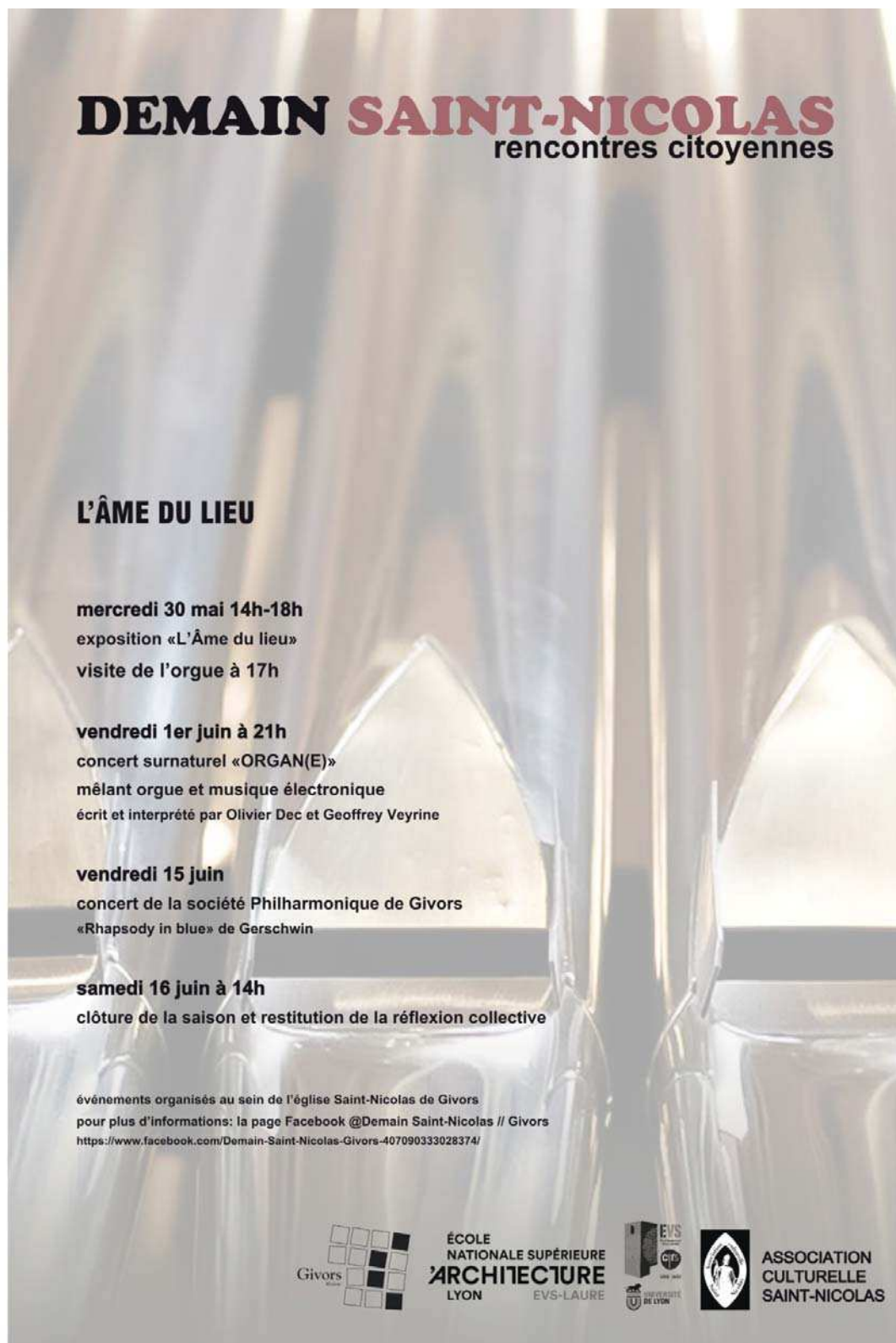
¹⁸²⁷ Voir infra 8.4 Vision.

¹⁸²⁸ Diagnostic réalisé par Cécile Regnault, le 12 mai 2018.

¹⁸²⁹ *Organ(E)*, concert organisé le vendredi 1^{er} juin à 21h, création originale de Geoffrey Veyrines et Olivier Dec (organiste titulaire). Pour plus de détail sur le projet voir : <<http://www.organ-e.com/>>, consulté le 28 avril 2018.

¹⁸³⁰ Voir Volume II Annexes, Cas d'étude 2, Église Saint-Nicolas, Annexe 2.8.

Figure 8.17 : L'âme du lieu, affiche du programme du 3^{ème} cycle.



DEMAIN SAINT-NICOLAS
rencontres citoyennes

L'ÂME DU LIEU






mercredi 30 mai 14h-18h
exposition «L'Âme du lieu»
visite de l'orgue à 17h

vendredi 1er juin à 21h
concert surnaturel «ORGAN(E)»
mêlant orgue et musique électronique
écrit et interprété par Olivier Dec et Geoffrey Veyrine

vendredi 15 juin
concert de la société Philharmonique de Givors
«Rhapsody in blue» de Gerschwin

samedi 16 juin à 14h
clôture de la saison et restitution de la réflexion collective

événements organisés au sein de l'église Saint-Nicolas de Givors
pour plus d'informations: la page Facebook @Demain Saint-Nicolas // Givors
<https://www.facebook.com/Demain-Saint-Nicolas-Givors-407090333028374/>

Source : Livia Delaporte, 2018.

Figure 8.18 : Exposition, concert et restitution publique, église Saint-Nicolas, Givors.



Sources : photo. MMP, 2018.

Enfin, la restitution publique des scénarios de projet constitue le temps de réflexion collective car elle est conçue comme un débat ouvert. Les visions des scénarios et leur réception font l'objet d'un développement ultérieur¹⁸³¹.

Figure 8.19 : Affiche d'invitation pour la restitution publique, église Saint-Nicolas, Givors.



Source : Livia Delaporte, 2018.

¹⁸³¹ Voir infra 8.4 Vision.

Pour résumer, le choix d'une approche progressive semble être le *leitmotiv* dans la mise en place de la méthode participative élaborée dans le contexte givordin. Cette gradation dans l'apport des connaissances et dans l'émergence des usages, de la ville puis de l'église, apparaît comme nécessaire pour mener à bien une réflexion autour de l'avenir d'une église qui peut être source de conflit. D'ailleurs, une augmentation des participants a pu être observée entre le premier et le dernier cycle. L'intérêt suscité par le projet auprès de certains habitants est à l'image de la révélation progressive du lieu et de son histoire. Toutefois, malgré une démarche de communication et de diffusion, il semble difficile de rassembler les Givordins autour d'un édifice qu'ils ne côtoient pas ou plus, aussi patrimonieusement reconnu par les institutions soit-il.

8.3 Compatibilité

8.3.1 Étude historique

L'étude historique de la ville et celle proposée de l'église Saint-Nicolas, ne prétend pas jouter avec les textes d'historiens comme Étienne Abeille, Julien Lepage ou encore Jo Vareilles qui ont largement contribué à la connaissance de l'histoire de Givors au cours du temps, bien au contraire elle s'en inspire. Ici l'histoire de la ville est abordée par le prisme de l'église Saint-Nicolas. La volonté est d'avantage de mettre en perspective l'histoire de ce bâtiment avec son contexte et les différentes étapes du développement urbain pour comprendre l'édifice et l'accompagner aujourd'hui dans en adéquation avec le passé et les besoins actuels des Givordins.

8.3.1.1 Entre Loire et Rhône : Givors et ses débuts

La première période historique mise en évidence par l'historien Étienne Abeille dans son ouvrage *Histoire de Givors*¹⁸³², n'est pas ici détaillée car elle fait référence à une époque allant de 50 ans avant Jésus-Christ à l'an 1050, soit de la conquête de la Gaule par les Romains à la construction du château de Givors. Cette époque pose les bases de la construction de la ville mais semble trop éloignée de l'histoire de l'église Saint-Nicolas. Nous retiendrons que malgré le manque de documents précis, il présume que le premier château de Givors a été édifié vers l'an 1050 sur la colline nommée le coteau Saint-Gérald¹⁸³³. Le 26 février 1153 figure « déjà sur la liste des églises, prieurés, monastères relevant de l'abbaye d'Ainay »¹⁸³⁴, la première église de Givors construite dans son enceinte sous la même dénomination. Durant six cent ans, du XIII^e siècle à la Révolution, la bourgade était d'ailleurs dirigée par les chanoines du Chapitre

¹⁸³² Etienne ABEILLE, *Histoire de Givors*, Lyon, A la librairie ancienne de Louis Brun, à l'enseigne de la providence, Lyon, 1912, 335 p.

¹⁸³³ *Ibid.*, p. 27.

¹⁸³⁴ *Ibid.*, p. 29.

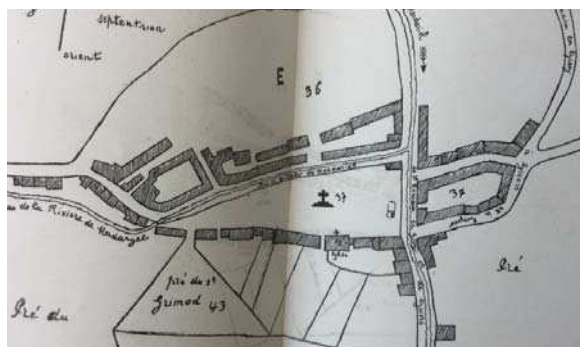
de Lyon¹⁸³⁵. Givors a été annexée officiellement à la Couronne de France le 18 novembre 1157 par l'empereur Frédéric Barberousse¹⁸³⁶. À cette date, alors que cette terre faisait partie de l'empire germanique, il a reconnu que « toute la partie occidentale du diocèse de Lyon appartenait au royaume de France, avec les fleuves pour limites ».

Ce premier lieu de culte, l'église Saint-Gérald, était de « dimensions fort restreintes », environ vingt mètres de long sur sept de large¹⁸³⁷. En 1591, lorsqu'elle a été démolie par un bombardement commandé par Lesdiguière¹⁸³⁸, l'église Saint-Pancrace de Bans, sa contemporaine, fut jusqu'en 1747 l'unique église paroissiale de Givors et de Bans¹⁸³⁹. La partie la plus ancienne de cet édifice, le chœur, remonterait selon Étienne Abeille, au XI^e siècle. Même si le siège de la paroisse se situait à Bans, Givors était bien le bourg et Bans le hameau malgré une perpétuelle compétition entre ces deux noyaux habités¹⁸⁴⁰.

8.3.1.2 Saint-Nicolas le patron des marinières

Au XV^e siècle, Givors commençait à s'accroître avec une petite agglomération de bâtis et une place en dehors des murs du bourg primitif, le jardin de Sablière, près de l'actuelle place Henri Barbusse. Sur cette nouvelle place, avec l'autorisation de Monseigneur Gaste, doyen du Chapitre et mansionnaire de Givors, une modeste chapelle a été construite¹⁸⁴¹ approximativement entre 1462 et 1485 afin que les « gens de rivière »¹⁸⁴² puissent se rassembler.

Figure 8.20 : Extrait d'un plan et situation du bourg et port de Givors le 27 septembre 1734, dressé par Comarmond.



Source : Archives du Rhône, armoire Gad, vol. XLV, n° 1, dans Étienne ABEILLE, *Histoire de Givors*, Lyon, 1912, ill. n° 31.

¹⁸³⁵ *Ibid.*, p. 33.

¹⁸³⁶ *Ibid.*, p. 23.

¹⁸³⁷ *Ibid.*, p. 48.

¹⁸³⁸ Chef des Royalistes du Dauphiné à cette époque. Venus piller Lyon, ils ont été repoussés à la Guillotière.

¹⁸³⁹ Étienne ABEILLE, *Histoire de Givors*, op. cit., p.51.

¹⁸⁴⁰ *Ibid.* p. 50.

¹⁸⁴¹ *Ibid.*, p. 99.

¹⁸⁴² Jean-Michel DUHART, Camille VALLIN, *Givors, dictionnaire des rues et sites locaux*, Edition Messidor, Paris, 1992.

À travers les différents écrits historiques sur la ville, ce lieu est appelé « petite chapelle des marinières »¹⁸⁴³ sous le vocable de leur patron, Saint-Nicolas. En 1591, lors de la démolition de l'église Saint-Gérald, ce lieu était considéré comme bien trop exigu et « en si mauvais état »¹⁸⁴⁴, qu'il ne pouvait être érigé en église paroissiale. C'est à ce moment là que la paroisse de Givors fut annexée à celle de Bans¹⁸⁴⁵.

Figure 8.21 : Dernier vestige de l'église Saint-Gérald sur la place du Calvaire, Givors.



Source : Archives du Rhône, Fonds Léon Galle dans Étienne Abeille, *Histoire de Givors*, Lyon, 1912, ill. n° 16.

Puis, sous le règne d'Henri IV, après des années de Guerres de Religion¹⁸⁴⁶, les Givordins qui avaient comme lieu de culte l'unique église de Bans, décidèrent d'édifier une nouvelle église sur l'emplacement de la petite chapelle des marinières, autour de la place de la Sablière depuis intégrée au cœur du village. La première église Saint-Nicolas a donc été démolie pour laisser place à la nouvelle construction « de bien plus vastes dimensions ». Cet édifice a été construit avec les seuls moyens des habitants qui rapidement manquèrent. Dès le 10 juin 1613, un impôt de trois cents livres est alors prélevé à tous les habitants de Givors et de Bans pour payer les entrepreneurs de la nouvelle église¹⁸⁴⁷. À Pâques 1646, un premier baptême est célébré dans l'église inachevée, sans toiture. Avec la permission de M. de Ville, vicaire de substitution de Monseigneur l'Éminence Cardinal et Archevêque de Lyon, Louys de Plessis de Richelieu, elle est bénie en septembre 1646 sous le même vocable Saint-Nicolas. Seulement quelques années plus tard, le 19 janvier 1649, « le Chapitre arrête de faire faire les deux principales vitres de la nouvelle église que les habitants de Givors ont fait faire, à leurs dépens, auxquelles seront mises les armes du Chapitre et du mansionnaire »¹⁸⁴⁸. Un vitrail comportant les armoiries des comtes de Lyon vient compléter l'ensemble le 21 mai 1649.

¹⁸⁴³ Etienne ABEILLE, *Histoire de Givors*, op. cit., p.132.

¹⁸⁴⁴ *Ibid.*, p. 121.

¹⁸⁴⁵ *Ibid.*, p. 99.

¹⁸⁴⁶ *Ibid.*, p. 132.

¹⁸⁴⁷ *Ibid.*, p. 133.

¹⁸⁴⁸ *Ibid.*, p. 134.

et notamment du nord, viennent s'installer à Givors, ville aux multiples avantages car située près des charbons de Rive-de-Gier, près de Lyon et au bord du Rhône.

À cette même époque, le deuxième évènement marquant un pas vers l'industrie est, dès 1749, le projet d'un canal de jonction entre le Rhône et la Loire proposé par Barthélemy-Aléon de Valcourt. N'obtenant pas l'appui attendu, il abandonne son idée en 1751. Quelques années plus tard, François Zacharie¹⁸⁵³, maître horloger lyonnais, relance le projet en établissant les plans du canal dit « des Deux-Mers ». Dès 1761, il obtient l'autorisation du gouvernement pour mener à bien la construction de cette voie fluviale sur un premier tronçon allant de Givors à Rive-de-Gier¹⁸⁵⁴. Décédé le 22 mai 1768, Zacharie laisse un projet inachevé mais repris en 1771 par son fils aîné Guillaume. L'ouverture d'une partie du canal en décembre 1780 est un évènement important¹⁸⁵⁵, même si largement dénigrée par les communes l'accueillant comme la ville de Givors¹⁸⁵⁶, qui lui reproche entre autre de remplacer les traditionnels mulets et leurs personnels pour le transport du charbon. L'activité du port diminue au trois quart au profit d'une nouvelle zone urbaine, la cité du Canal, pourvue d'une activité de plus en plus intense située autour du bassin du canal. Les muletiers sont alors devenus « des mariniers, des haleurs, des crocheteurs du Canal »¹⁸⁵⁷. Des bateaux longs de vingt mètre, déversent à Givors les charbons de Rive-de-Gier et tous les produits du Forez. Les quantités de matière transportées témoignent de cette grande activité et révèlent le service rendu par ce canal au commerce de la vallée et de la ville. Pour l'année 1781, 339 380 quintaux de houilles et 8 053 quintaux de marchandises diverses transitent, contre 1 347 571 quintaux de houilles et 102 556 quintaux de marchandises diverses en 1789¹⁸⁵⁸.

Ces deux évènements liés à l'avènement de l'industrie sont de réels marqueurs dans l'accroissement de la ville. En 1764, après quatorze années d'activité de la verrerie royale, Givors compte 1 500 habitants environ¹⁸⁵⁹. Le 31 janvier 1790, neuf ans après l'ouverture du canal, la population a presque doublé et comprend 2 805 habitants¹⁸⁶⁰. Après différents évènements nationaux tragiques à la suite de la Révolution, Givors épargnée malgré la vente d'une partie des biens du clergé¹⁸⁶¹, comptabilise 3 235 habitants vers 1802¹⁸⁶². À cette date, Napoléon Bonaparte rétablit l'exercice public du culte catholique

¹⁸⁵³ Gérard C, *Le Bassin minier la vallée du Gier*, Actes Graphiques, 2004, 462 p., extraits, ADP, CDP 194.

¹⁸⁵⁴ Etienne ABELLE, *Histoire de Givors, op. cit.*, p. 173.

¹⁸⁵⁵ *Ibid.*, p. 177.

¹⁸⁵⁶ *Ibid.*, p. 181.

¹⁸⁵⁷ *Ibid.*, p. 182.

¹⁸⁵⁸ *Ibid.*, p. 182.

¹⁸⁵⁹ *Ibid.*, p. 163.

¹⁸⁶⁰ *Ibid.*, p. 183.

¹⁸⁶¹ La moitié des cloches de Bans et Givors ont été vendues à Lyon pour refonte, une partie des pierres sur le parvis des églises a également été vendue.

¹⁸⁶² Etienne ABELLE, *Histoire de Givors, op. cit.*, p. 234.

avec le régime concordataire. À Givors, seule l'église Saint-Nicolas est réaffectée en 1803¹⁸⁶³. L'église Saint-Pancrace de Bans reste fermée, ce qui relance quelques conflits déjà présents par le passé quant à la primauté des paroisses voisines. Ce n'est qu'au début de 1848, après plusieurs demandes d'habitants, que Bans obtint son érection en paroisse uniquement¹⁸⁶⁴ et son église est alors rendue au culte¹⁸⁶⁵.

Figure 8.23 : Les forgerons de la verrerie Neuvesel, vers 1880, Givors.



Source : carte postale, vers 1880, AMG.

L'apogée de cette ère industrielle se profile avec le projet de chemin fer entrepris par la société « Seguin frères, E. Biot et Cie », qui, le 27 mars 1826¹⁸⁶⁶, devint concessionnaire à perpétuité de cette voie imaginée entre Lyon et Saint-Étienne. Pour mener à bien ce chantier, la société anonyme dite « du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon » voit le jour le 7 mars 1827 et crée le premier chemin de fer en France pour le transport de marchandises tout d'abord, puis le transport de voyageurs dès 1837¹⁸⁶⁷. On doit notamment cette invention au célèbre et érudit Marc Seguin¹⁸⁶⁸ d'Annonay, plus connu comme l'inventeur de la chaudière tubulaire. Un progrès en amenant un autre, de nombreuses verreries et usines s'implantent encore dans la ville entraînant de fait une augmentation de la population se concentrant toujours dans la zone du canal, lieu d'implantation des verreries.

Figure 8.24 : Ecluse du canal avec le passage d'un train en arrière plan, vers 1905, Givors.



Source : carte postale, J. Augagneur edit. Lyon, vers 1905, AMG.

¹⁸⁶³ *Ibid.*, p.236.

¹⁸⁶⁴ Bans revendiquait également la reconnaissance de sa municipalité.

¹⁸⁶⁵ Etienne ABELLE, *Histoire de Givors, op. cit.*, p. 238.

¹⁸⁶⁶ *Ibid.*, p. 248.

¹⁸⁶⁷ *Ibid.*, p. 252.

¹⁸⁶⁸ Marc Seguin (1786-1875) est né et a vécu à Annonay. Ingénieur, inventeur descendant des Frères Montgolfier.

8.3.1.4 La construction d'une troisième église Saint-Nicolas dès 1820

Dès le début du XIX^e siècle, l'église Saint-Nicolas devient trop petite. En 1820, la décision est prise de construire une troisième église Saint-Nicolas¹⁸⁶⁹, plus grande, afin de répondre au besoin de l'expansion démographique dû à la fois à l'ouverture du canal du Gier et à la révolution industrielle du XIX^e siècle que la révolution bourgeoise de 1789 a rendu possible¹⁸⁷⁰.

Le verrier Nicolas Joseph Henry Bolot¹⁸⁷¹, alors maire de Givors donne en septembre 1820¹⁸⁷² un de ses terrains suffisamment important pour permettre la construction du projet : une place au-devant de l'église, deux petites rues latérales et une rue à l'arrière. Un appel au don auprès de la population ainsi qu'une demande de subvention du gouvernement sont aussitôt lancés. L'initiative désengagée du maire montre l'exemple et motive des dons plus ou moins importants. Les fonds recueillis étant insuffisants, M. Bolot avance de ses propres deniers des sommes importantes afin d'éviter l'interruption des travaux. En novembre 1820, le chantier débute à un rythme soutenu. La pose de la toiture vers la fin du mois de juin 1822 ainsi que la célébration de la première messe le 25 décembre¹⁸⁷³ de cette même année, marquent son quasi achèvement. En effet, les clochers ne sont terminés que plus tard : l'un en 1834 et l'autre en 1844. Lorsque cette nouvelle église est ouverte au culte, la seconde église Saint-Nicolas est désaffectée et vendue seulement en 1860¹⁸⁷⁴ pour être démolie, après avoir servi de halle et de dépôt aux pompes à incendies¹⁸⁷⁵.

D'après les plans de Jacques Vanginot, alors architecte voyer de la ville de Givors, la nouvelle église a une longueur de 53,50 mètres et une largeur de 25 mètres¹⁸⁷⁶.

Ce don du maire n'est officialisé qu'après son décès, le 2 mars 1835, devant notaire et en présence de sa femme alors veuve Marie Joséphine Mélanie Bolot et de ses quatre enfants. Par acte notarié il a ainsi été reconnu et déclaré :

« Qu'en l'année 1820, M. Bolot alors maire de la ville de Givors, frappé de l'inconvénient des dangers mêmes que faisait craindre l'état de l'église de cette commune dont la vétusté était menaçante, et l'insuffisance pour la population toujours de plus en plus sentie, forma le projet de construire une nouvelle église malgré les difficultés que présentait l'exécution de ce projet, il l'entreprit, son zèle ne ralentit point, il fit de généreux sacrifices et son exemple devint fécond,

¹⁸⁶⁹ Julien PAGE, *Givors port fluvial*, Délibération municipale du 4 février 1836, Archives municipales de Givors, 1950, p.218.

¹⁸⁷⁰ Jean-Michel DUHART, Camille VALLIN, *Givors, dictionnaire des rues et sites locaux, op. cit.*, p. 13.

¹⁸⁷¹ Nicolas Joseph Henry Bolot (1775-1826) est maire de Givors du 8 juillet 1815 au 24 janvier 1827.

¹⁸⁷² Etienne ABELLE, *Histoire de Givors, op. cit.*, p. 245.

¹⁸⁷³ *Ibid.*, p. 246.

¹⁸⁷⁴ Dossier « Ancienne église Saint-Nicolas sur la place du marché », AMG, 2M1.

¹⁸⁷⁵ Julien PAGE, *Givors port fluvial, op. cit.*, p. 219.

¹⁸⁷⁶ *Ibid.*, p. 218.

puisque les habitants de la commune et beaucoup d'autres personnes pieuses, ont pris par des tributs volontaires, rendu possible cette énorme dépense. [...] »¹⁸⁷⁷

8.3.1.5 Achèvement et premiers désordres dès 1841

Les archives municipales de la ville révèlent que le 28 Mai 1841¹⁸⁷⁸ le Préfet du Rhône donnait son visa pour le devis estimatif et le cahier des charges pour les travaux à faire pour réparer la toiture et la charpente de l'église de Givors, approuvé en amont par le Conseil municipal. Ces documents, rédigés par Jacques Vanginot, estiment le coût des travaux à 1050 Fr et préconisent que pour le rétablissement de la charpente de la toiture, « il s'agit de couper les cintres et les croix dites de Saint-André et de les ajuster de nouveau de manière à régulariser la pente dans toute la partie où elle est surélevée ou bombée ». Les travaux suivront rapidement ces démarches administratives et un procès verbal en date du 28 septembre 1841¹⁸⁷⁹ constate l'exécution des travaux « suivant les règles de l'art et les conditions du devis et du cahier des charges ». Ces premières reprises sur le bâti forment-elles déjà les prémices des futurs désordres que l'édifice révélera plus tard ?

Figure 8.25 : Plan de Givors en 1845 par Rembielinski.



Source : Archives du Rhône, Fonds Léon Galle dans Étienne ABEILLE, *Histoire de Givors*, Lyon, 1912, ill. n° 45

Le parvis quant à lui est réalisé en 1845, les marches sont en pierre de Villebois et le sol en pierre de Saint-Martin « de la première qualité » selon les prescriptions de l'architecte voyer de la ville¹⁸⁸⁰.

En 1853, des demandes de subventions à la préfecture¹⁸⁸¹ voient le jour, pour la construction d'une sacristie à l'arrière de l'église pour un montant de 3 707 Fr.

¹⁸⁷⁷ Acte devant notaire, Donation de terrains par les héritiers et feu M. Nicolas Joseph Henry Bolot à la ville de Givors, le 2 mars 1835, AMG, 5 M1.

¹⁸⁷⁸ Approbation du devis et cahiers des charges pour réparations à faire au toit de l'église, 28 mai 1841, AMG, 2 M2.

¹⁸⁷⁹ Procès verbal de reconnaissance des travaux fait au toit de l'église par M. Claude Lourd, 28 septembre 1841, AMG, 2 M2.

¹⁸⁸⁰ Devis estimatif et description des travaux et fourniture à faire pour la construction et l'établissement du parvis au devant de l'Église de Givors, 03 mai 1845, AMG, 2 M2.

¹⁸⁸¹ « Construction d'une sacristie pour l'Église Principale », Demande de Secours, 31 décembre 1853, AMG, 2 M2.

8.3.1.6 Une église républicaine

La Révolution de 1848 initiée à Paris, se fait ressentir à Givors qui accueille la République à bras ouverts. Après l'élection d'un nouveau conseil municipal¹⁸⁸², constitué d'habitants et ouvriers de la ville, le changement opère tout d'abord par la dénomination des rues. Par exemple la rue Dieudonné devient la rue de l'Égalité, l'ancienne place du marché se transforme en place de la Fraternité. Sur les édifices publics comme la halle, la mairie, la maison de l'école mais également l'église Saint-Nicolas, est apposée la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité »¹⁸⁸³. « Ces premières manifestations d'enthousiasme », comme les nomment Janine et Jean Duhart, sont d'ailleurs toujours visibles sur la façade de l'église.

Figure 8.26 : Devise républicaine visible sur la façade principale de l'église Saint-Nicolas de Givors.



Source : photo. MMP, 2016.

Peu après, en 1851, la ville de Givors achète¹⁸⁸⁴ une nouvelle horloge publique et envisage de la placer dans un des clochers de l'église. Le projet du 5 juin 1851¹⁸⁸⁵, dessiné par l'agent voyer de la ville, prévoit « la construction d'un escalier dans la tour nord de l'église pour servir d'accès à l'horloge communale qui doit être placée incessamment sous peu ». Entre temps, dans un mouvement d'embellissement, la ville se dote en 1858 d'un hôtel de ville¹⁸⁸⁶ digne de ce nom et l'horloge, fournie par un professionnel lyonnais, vient finalement décorer cette nouvelle façade en 1876¹⁸⁸⁷.

¹⁸⁸² Janine et Jean DUHART, *La Révolution de 1848 à Givors*, Editions sociales, Paris, 1973, p.47-48.

¹⁸⁸³ *Ibid.*, p. 58.

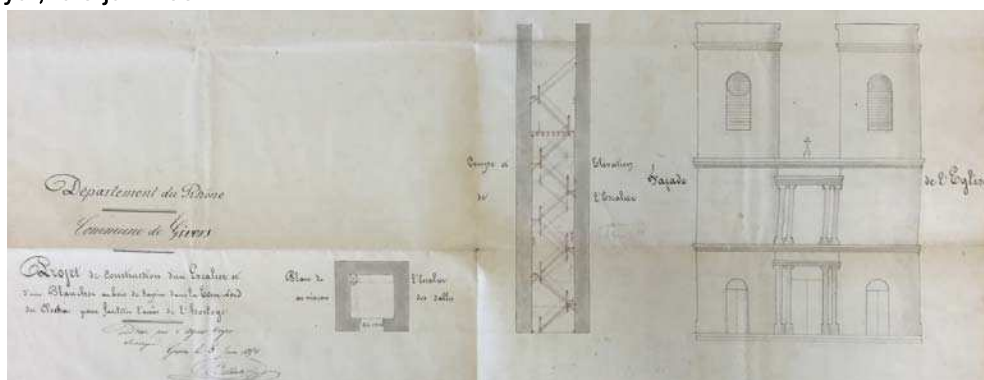
¹⁸⁸⁴ Acte de vente d'une horloge pour la commune de Givors, 26 janvier 1851, AMG, 1M25.

¹⁸⁸⁵ Projet de construction d'un escalier et d'un plancher en bois de sapin dans la tour nord du clocher pour faciliter l'accès de l'horloge, dressé par l'agent voyer, 5 juin 1851, AMG, 1M25.

¹⁸⁸⁶ Le 17 mai 1858 la première pierre de l'hôtel de ville est posée, le chantier dura deux ans. L'édifice contenait à l'époque tous les services administratifs de la ville : le cabinet du maire, le secrétariat, le commissariat, la Poste, la caisse d'épargne, la justice de paix, la bibliothèque et la gendarmerie. Voir Julien PAGE, *Givors port fluvial, op. cit.*, p. 283.

¹⁸⁸⁷ Facture et bon de commande pour une horloge produite par L. Charvet à la Mairie de Givors, 1 décembre 1876, AMG, 1M25.

Figure 8.27 : Projet de construction d'un escalier et d'un plancher dans la tour nord du clocher, dressé par l'agent voyer, le 5 juin 1851.



Source : AMG, 1M25.

8.3.1.7 Premières campagnes de réparations : 1877-1881

Sur demande de la fabrique, le 23 novembre 1877, l'architecte lyonnais Étienne Journoud¹⁸⁸⁸ rend un rapport¹⁸⁸⁹ faisant état de la solidité des colonnes de l'intérieur, et des voûtes de l'église paroissiale Saint-Nicolas de Givors. Il procède tout d'abord à une courte description de l'édifice pour comprendre sa constitution:

« L'église se compose de trois nefs séparées par deux lignes de colonnes en pierre sur lesquelles ont été établies les voûtes construites en cerces distantes de 0,50 à 0,60, composées de trois madriers à joints croisés reliés par des chevilles, faisant ensemble environ 0,24 à 0,25 de côté, sous l'intrados desquelles ont été faits des plafonds en lattes et plâtre. »

Figure 8.28 : Portrait de Louis-Étienne Journoud (1828-1897).



Source : Rougeron, Vignerot et Cie, d'après la photographie de Liébert, dans E.-L.-G. Charvet, *Lyon artistique, Architectes, Bernoux & Cumin Editeurs*, Lyon, 1899, p. 205.

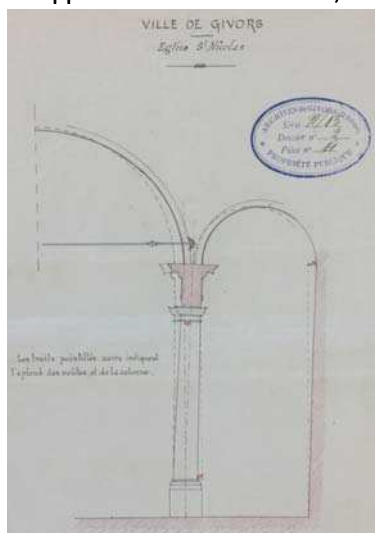
¹⁸⁸⁸ Louis-Etienne Journoud (1828-1897) architecte du Gouvernement né à Lyon. Entré à l'école de La Martinière de Lyon, en 1840, il en est sorti dans les rangs des premiers, en 1843. En 1871 il fut nommé architecte du diocèse de Belley et en 1892 de celui de Viviers. Travaux d'architectures en lien avec Givors : l'école, les abattoirs, des usines à Rive-de-Gier. Pour plus de détails E.-L.-G. CHARVET, *Lyon artistique, op.cit.*, pp. 204-206 et Frédéric GIROUD, *L.-E. Journoud Notice biographique*, Annales 1895-98 Tome XII, pp. 304-322, SAAL.

¹⁸⁸⁹ Rapport sur l'état actuel de solidité des colonnes de l'intérieur et des voûtes de l'église paroissiale de Saint-Nicolas à Givors, par Etienne Journoud, 23 novembre 1877, AMG, 2 M2.

Il met en évidence que ce sont sur ces cerces que repose la charpente de la couverture, « qui n'est composée que de forts chevrons et de lattis, sans ferme aucune ». Ce mode constructif comporte un défaut, il utilise le terme de « construction vicieuse », et serait selon lui la seule cause du renversement des colonnes qui a eu lieu peu de temps après l'édification de l'église. En effet, sous l'influence du poids de la charpente et de la couverture, les cerces ont du se déformer et pousser les colonnes.

Pour comprendre la gravité et l'urgence de ces désordres, il met en place des témoins de plâtre, notamment dans les joints au-dessus des bases des colonnes qui s'étaient déjà ouverts. Durant deux mois, entre septembre et novembre, le mouvement ne se manifeste pas à travers ces dispositifs de veille. Cependant, en parallèle il vérifie l'aplomb de la troisième et de la quatrième colonne à droite en entrant. Il trouve « pour l'axe de la troisième, un faux aplomb de $0,25^\circ$ et de $0,27^\circ$ pour la quatrième ». Quant au mur latéral de droite, face à cette dernière, il donne « un faux aplomb de $0,33^\circ$ », comme l'illustre son dessin.

Figure 8.29 : Croquis accompagnant le rapport d'Étienne Journoud, 23 septembre 1877.



Source : AMG, 2 M2.

Étienne Journoud déclare qu'il y a urgence, car ces déformations « inquiétantes » pourraient « en s'augmentant légèrement provoquer une catastrophe ». Même si la démolition complète des voûtes et de la toiture, puis leur reconstruction avec un système approprié serait un moyen radical pour supprimer définitivement la cause du problème, il reconnaît que le coût de cette solution est colossal compte-tenu des « ressources actuelles des administrations locales ». En ce sens, il préconise « en laissant le mal ce qu'il est » de « songer à en arrêter les progrès » en plaçant un peu au dessus « de la naissance de la voûte de la grande nef, aux aplombs des colonnes, quatre tirants en fer qui au moyen de deux traverses longitudinales fixées aux cerces, les retiendraient à leur base et leur empêcheraient de se déformer davantage ». Il conclut son rapport en minimisant l'aspect esthétique « désagréable » des tirants car « il

faut les faire poser au plus tôt » pour un coût estimé à 2 800 Fr. Le 23 mai 1878¹⁸⁹⁰, après consultation et avis¹⁸⁹¹ favorable de l'architecte diocésain Tony Desjardins¹⁸⁹², la préfecture du Rhône approuve le devis et le cahier des charges pour un montant revu à 3 150 Fr. Le chantier est achevé en octobre 1878 comme l'atteste le mémoire des travaux effectués¹⁸⁹³ rédigé par Étienne Journoud en charge du dossier.

Deux ans plus tard, le 31 octobre 1881, l'architecte diocésain est sollicité par le conseil de fabrique pour venir constater l'état des voûtes de l'église. Suite à ce passage, Tony Desjardins établit un rapport, en date du 24 novembre 1881, qui stipule de toute urgence la mise en place « d'un échafaudage destiné à étayer la voûte de la grande nef [...], dont le peu de solidité inspire des craintes pour la sécurité publique »¹⁸⁹⁴. Dans un premier temps, cette mesure provisoire et peu coûteuse doit permettre une étude ultérieure plus aboutie qui apporterait « les moyens définitifs de consolidation de l'édifice ». Le chantier mené par l'entreprise de charpente Gelas, est à nouveau sous la surveillance d'Étienne Journoud¹⁸⁹⁵.

En 1889, sur nouvelle demande de la fabrique, une visite sur site suivie d'une lettre¹⁸⁹⁶ à trois voix est réalisée par les architectes Paul Desjardins¹⁸⁹⁷, André Bellemain¹⁸⁹⁸ et Étienne Journoud. En s'appuyant sur les deux rapports précédents de leur confrère, ils attestent que depuis une dizaine d'années cet édifice a subi des désordres qui ont donné lieu à des réparations ponctuelles et provisoires. Ils reconnaissent « un renversement prononcé des colonnes séparant les nefs et des murs latéraux, puis une déformation des voûtes et de la couverture ». Après observations intérieures et extérieures, ils n'ont remarqué aucun nouveau mouvement. En ce sens « les précautions prises, pose de tirants et construction d'échafaudage, ont donné le meilleur résultat possible ». Bien que l'état de « l'ensemble du monument soit des moins

¹⁸⁹⁰ Courrier de la Préfecture du Rhône accompagné du Cahier des charges, clauses et conditions générales de l'adjudication des travaux à exécuter à l'Eglise paroissiale de Saint-Nicolas pour la consolidation des voûtes, des murs latéraux et des colonnes, 23 mai 1878, AMG, 2 M2.

¹⁸⁹¹ Courrier d'Antoine Desjardins à Monsieur le Préfet, 15 mars 1878, AMG, 2M2.

¹⁸⁹² Antoine, dit Tony, Desjardins, architecte, né à Lyon le 29 juillet 1814, mort le 11 juin 1882 à Belmont (Ain). Il entra à l'école des Beaux-Arts de Lyon le 31 octobre 1835 ; il y remporte, en 1836, le premier prix d'Architecture (une église paroissiale) et le prix de concours mensuels, sous Chenavard. Architecte du diocèse de Lyon le 16 décembre 1848, fonctions qu'il a conservées jusqu'à sa mort. Architecte en chef de la ville de Lyon du 1^{er} juillet 1854 au 13 octobre 1870. Voir E.-L.-G CHARVET, *Lyon artistique, op. cit.*, pp.123-126

¹⁸⁹³ Courrier d'Etienne Journoud au Maire de Givors, 22 octobre 1878, AMG, 2M2.

¹⁸⁹⁴ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal, 10 décembre 1881, AMG 2M2.

¹⁸⁹⁵ Mémoire des travaux de charpente exécutés en 1882 pour étayer les voûtes de l'église Saint Nicolas, sous la direction de M. Journoud Architecte, 5 Mai 1882, AMG, 2M2.

¹⁸⁹⁶ Courrier des architectes P. Desjardins, A. Bellemain et E. Journoud adressé au Maire de Givors, 15 mai 1889, AMG, 2M2.

¹⁸⁹⁷ Paul-Auguste Desjardins, fils d'Antoine Desjardins, architecte né à Lyon en 1847, mort en 1925. Il collabore à de nombreux projets avec son père et devient chef de son cabinet de 1873 à 1882, inspecteur des travaux diocésains de Lyon à partir du 18 juillet 1882. Voir E.-L.-G CHARVET, *Lyon artistique, op. cit.*, pp.126-127.

¹⁸⁹⁸ Marie-André-Félix Bellemain, fils de Philibert Bellemain, architecte né à Lyon en 1852, mort en 1904. Elève à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon puis membre du Conseil départemental d'Hygiène et de Salubrité et des bâtiments civils, administrateur du dépôt de mendicité de l'asile départementale d'aliénés et de l'école normale d'instituteurs et du Lycée de jeunes filles, membre de la Commission municipale des logements insalubres. Voir E.-L.-G CHARVET, *Lyon artistique, op. cit.*, p. 22.

satisfaisantes comme solidité », il n'y avait pas de danger pour la sécurité publique plus grande qu'en 1881. Selon leur devoir, ils concluent en conseillant la mise en place d'une visite de contrôle « au moins une fois l'an » pour s'assurer de la « continuation de l'efficacité des moyens employés pour arrêter les renversements ». Afin de pouvoir contrôler au jour le jour l'évolution de la structure, ils préconisent enfin l'installation de témoins dans certains joints des colonnes et sur une lézarde apparente dans le mur près du clocher.

8.3.1.8 Métamorphose architecturale de l'église : 1891-1893

L'aspect actuel de l'église Saint-Nicolas est du aux grandes réparations et transformations de l'édifice menées par l'architecte Joseph-Étienne Malaval aux environs de 1891¹⁸⁹⁹.

Joseph-Étienne Malaval est un architecte natif de Lyon (1842-1898). Il entre à l'École des Beaux-arts de Lyon en 1859, après une formation à l'École La Martinière. Durant ses études il obtient diverses récompenses dont un prix d'estime en 1862. En 1877, après avoir été de longues années sous la direction de Clair Tisseur¹⁹⁰⁰, célèbre architecte lyonnais, il prend la succession de son cabinet.

Pour situer le travail et la renommée de Malaval, il est intéressant de citer ici quelques unes de ces œuvres les plus connues. En prenant la suite de Clair Tisseur, il achève de nombreux chantiers comme l'église d'Orliénas (1885), à Lyon l'église du Bon Pasteur (1883) et l'église Sainte-Blandine (1888). Par ailleurs l'Hôtel du journal *Le Nouvelliste*, en 1893, a contribué à sa reconnaissance.

Pour la rénovation de l'église Saint-Nicolas, il semblerait que Malaval, alors en charge du chantier de l'église de Chasse-sur-Rhône en face de Givors, ait fait « des propositions de restaurations générales avec seulement des reconstructions partielles »¹⁹⁰¹. La revue *La Construction Lyonnaise* raconte alors qu'avant ces travaux les deux clochers et le grand vaisseau de l'église paroissiale avaient l'aspect d'une « immense grange, recouverte d'une toiture vulgaire à deux pentes ». Son intérieur avait « un aspect froid et triste », sa grande nef « assez semblable à celle de Saint-Pothin de Lyon » n'était éclairée que par les croisées des nefs latérales. Grâce à l'intervention de Malaval, la silhouette de ce lieu de culte a été profondément modifiée, « ce n'est plus la mesure de jadis, c'est une cathédrale romane aux proportions majestueuses, avec ses petites nefs abaissées et son transept donnant à l'édifice la forme de croix latine. »

Il est intéressant de connaître comment s'est opérée cette métamorphose architecturale. Les murs des façades latérales qui avaient un défaut d'aplomb, longueur de 40 mètres et hauteur de 10 mètres, ont été

¹⁸⁹⁹ E.-L.-G. CHARVET, *Lyon artistique, op. cit.*, p. 231.

¹⁹⁰⁰ Barthélémy-Clair Tisseur, architecte et écrivain, sous le pseudonyme de « Nizier du Puits Pelu », à Lyon né le 28 janvier 1827, mort le 30 septembre 1895 à Nyons-les-Baronnies (Drôme). Voir E.-L.-G. CHARVET, *Lyon artistique, op. cit.*, pp. 376-385.

¹⁹⁰¹ Alexandre REY, « L'église Saint-Nicolas de Givors », *La construction lyonnaise*, N°8, 16 août 1893, p. 88.

« démolis sur une largeur de 12 mètres, pour permettre l'établissement du transept, et abaissés de 1,30 mètre au dessus des fenêtres ». Le redressement des murs restant a ensuite été mené « par un procédé aussi simple qu'ingénieux, et sans l'emploi habituel et coûteux des tirants provisoires ». Ainsi, au moyen d'une saignée dans le mur et d'étais en gorge disposés à l'intérieur comme à l'extérieur, les parois d'une épaisseur de 90 cm ont été remises d'aplomb sans aucune apparition de fissure et sans endommager les vitraux alors en place. Contre toute attente, « les gens du métier ayant prédit l'écroulement des murs », ce tour de force a été réussi grâce à la collaboration d'un maçon du pays, M. Jean Védrine.

À l'intérieur les travaux engagés n'étaient pas moins importants. Les colonnes en pierre de Tournus qui avaient subis la même déformation que les murs, ont été réduites de 9 à 7 mètres puis redressées. Le travail mené à la fois sur l'harmonie des proportions et l'élégance « sobre et correcte de la décoration » est saisissant. La démarche audacieuse menée par Malaval se distingue par l'économie des procédés et l'ingéniosité des moyens, en faisant le plus possible avec des ressources restreintes.

Figure 8.30 : Abside de l'église Saint-Nicolas, Givors.



Source : carte postale, B. F., Paris, n.d., collection personnelle.

Figure 8.31 : Intérieur de l'église Saint-Nicolas, vue de l'entrée vers le chœur, Givors.



Source : carte postale, cliché C. D. Piégay Éditeur, Givors J.-M., V.), n.d., collection personnelle.

8.3.1.9 Des premières reconnaissances patrimoniales au XX^e siècle

Retraçons ici les grandes étapes relatives à l'église Saint-Nicolas et aux événements du XX^e siècle.

En 1905, lors de la séparation des Églises et de l'État, l'église est devenue communale

En 1949, la ville perçoit des subventions au titre de « dommage de guerre »¹⁹⁰², pour pouvoir procéder à la réparation des vitraux et vitrages divers ayant subi des destructions par le souffle des bombardements aériens des 23 mai, 13 juillet, 27 juillet, 6 août et 23 août 1944.

Le 11 mars 1986¹⁹⁰³, la partie instrumentale de l'orgue est classée au titre des monuments historiques comme immeuble par destination. Cette reconnaissance patrimoniale s'appuie sur une grande qualité de fabrication, en 1865, par les Etablissements Merklin et Schutze. Destiné pour la chapelle du pensionnant des Minimes à Lyon, l'instrument a été transféré sans modification en l'église Saint-Nicolas en 1911-1912. Au moment du classement, l'orgue se trouvait toujours dans sa composition quasi originelle ce qui est très rare. Subissant des réparations au cours du temps, ces instruments sont souvent modifiés. Pour conserver au mieux ce bien protégé, des travaux de restauration sont entrepris notamment au niveau de la toiture, au dessus de l'orgue, mais aussi des façades, et ainsi que des travaux de peintures et de menuiseries. Pour mener à bien le chantier, la mairie est assistée par un architecte en chef des monuments historiques, Jean-Gabriel Mortamet¹⁹⁰⁴. Le rapport qu'il produit à cette époque, révèle un bâtiment dégradé tant par la noirceur de ces façades que l'état des tuiles qui entraîne des infiltrations et des désagréments sur les voûtes intérieures.

Figure 8.32 : Etat de l'église Saint-Nicolas avant les travaux de restauration, Givors.



Source : photo. du rapport de Jean-Gabriel Mortamet, avril 1990, AMG, 305 W 10.

¹⁹⁰² Courrier de la 3^{ème} Commission cantonale des dommages de guerre à la Mairie de Givors, 3 mars 1948, AMG, 31W05.

¹⁹⁰³ Arrêté préfectoral du 11 mars 1986, AMG, 31W08.

¹⁹⁰⁴ Jean-Gabriel Mortamet (1930-2007), architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH), fils de Louis Mortamet (1897-1956) lui-même descendant d'une famille d'architecte, Gabriel Mortamet (1865-1942). Voir *De Clair Tisseur à Jean-Gabriel Mortamet*, Bulletin n°12 de la SAAL, octobre 2010.

Malgré la nouvelle jeunesse rendue à l'église à travers cette restauration, la fréquentation de l'église ne s'améliore pas et le bâtiment se dégrade. L'église Saint-Nicolas n'est pas la seule sous voire non utilisée pour le culte, depuis 1998 l'église de Bans est principalement animée par des expositions d'art organisées par l'association des Amis des Arts de Givors¹⁹⁰⁵. Aujourd'hui, au vu de cette moindre utilisation de l'église à proximité du centre, de l'hôtel de ville et de la place du marché, l'association culturelle Saint-Nicolas œuvre pour sa valorisation à travers des manifestations culturelles comme des visites, des concerts d'orgue et des conférences.

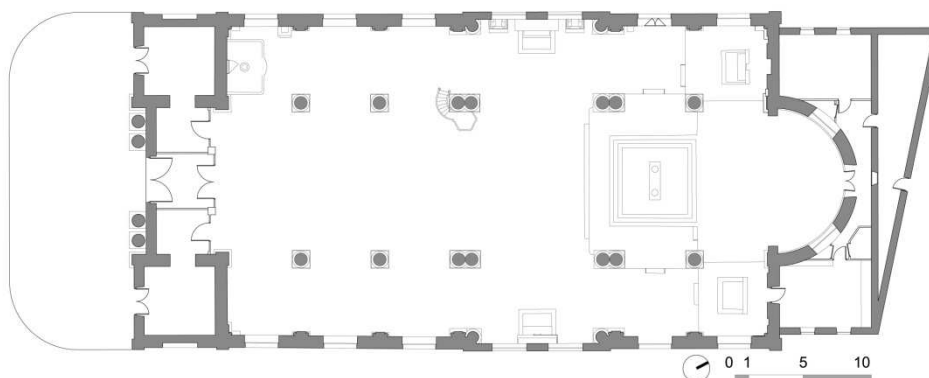
8.3.2 Analyse architecturale

8.3.2.1 Le plan

L'implantation de l'église Saint-Nicolas déjà au cœur de la ville en 1820, est due au généreux don du maire de l'époque. Le terrain légué, implanté selon des axes existants, entre une place et la rue Dieudonné, ne permettait pas une implantation traditionnelle. L'église est donc orientée Nord-Sud, avec l'entrée en façade sud et l'abside dirigée au nord. Son plan est de type basilical bien que l'abaissement des nefs latérales mené par Malaval, lui confère une forme extérieure de croix latine et donne l'impression d'un transept intérieur. L'église de style néo-roman a une longueur de 53,50 mètres, une largeur de 25 mètres, pour une hauteur culminant à 19 mètres dans le transept, contre 8,50 mètres pour les bas côtés.

Le plan est composé de trois vaisseaux, constitué d'une nef principale et de collatéraux. Le vaisseau central se termine au nord par une abside semi-circulaire rythmée par de grandes ouvertures flanquées de colonnettes légères, supportant les archivolttes. Au dessus s'élève une arcature formée de colonnettes avec chapiteaux et d'une corniche supportée par des modillons¹⁹⁰⁶.

Figure 8.33 : Plan de l'église Saint-Nicolas, Givors.



Sources : Relevé en collaboration avec le MAP-Aria, dessin MMP, 2017.

¹⁹⁰⁵ Source Elisabeth Gagneur, Amis des arts de Givors, échange par e-mail du 15 décembre 2017. Pour voir les expositions : <<http://amisdesartsgivors.over-blog.com/>>.

¹⁹⁰⁶ Alexandre REY, « L'église Saint-Nicolas de Givors », *op.cit.*

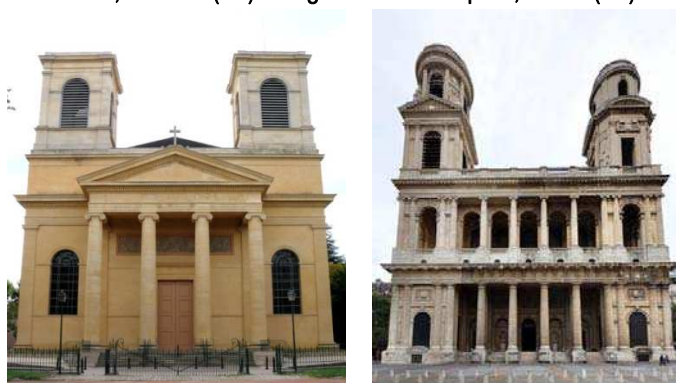
Au Sud, la façade principale, structurée en trois niveaux, s'élève avec deux tours de clochers. Certains écrits évoquent l'inspiration de l'église cathédrale Saint-Vincent de Macon¹⁹⁰⁷, elle-même inspirée de l'église Saint-Sulpice¹⁹⁰⁸ de Paris. Même si aucune trace dans les archives n'atteste de ce lien, il faut bien reconnaître une ressemblance frappante avec l'édifice de Bourgogne.

Figure 8.34 : Façade principale et façade nord de l'église Saint-Nicolas, Givors.



Sources : Relevé en collaboration avec le MAP-Aria, dessin MMP, 2017 ; photo. MMP, 2016.

Figure 8.35 : Église Saint-Vincent, Macon (71) et église Saint-Sulpice, Paris (75).



Sources : photo. Massot, domaine public, n.d. ; photo. JIPR, domaine public, n.d.

La façade principale comporte un premier niveau d'ordre dorique, comportant un porche central et deux entrées latérales, un deuxième niveau d'ordre ionique composé d'une baie semi-circulaire et deux tours percées de baies garnies d'abat-sons¹⁹⁰⁹, les clochers. Le fronton couronné d'une croix et orné d'une corniche à modillons, s'appuie sur des pilastres doubles, à l'origine cannelés¹⁹¹⁰, s'arrêtant à la hauteur des basses nefs.

¹⁹⁰⁷ Église construite entre 1808 et 1818 par l'architecte Guy de Gisors (1732-1835). Les décors intérieurs sont réalisés en 1897 par l'architecte nommé Authelain. L'édifice est classé monument historique depuis le 2 septembre 1994, voir base Mérimée notice *PA0011355*.

¹⁹⁰⁸ Église construite entre 1646 et 1820 par l'architecte Daniel Guittard qui contribua au plan. La façade datant d'après 1730 provient du dessin de Giovanni Niccolò Servandoni (1695-1766), peintre, décorateur de théâtre et architecte franco-italien. L'édifice est classé au titre des monuments historiques depuis le 20 mai 1915, voir base Mérimée notice *PA00088510*.

¹⁹⁰⁹ Rapport de Jean-Gabriel Mortamet, avril 1990, AMG, 305 W 10.

¹⁹¹⁰ Alexandre REY, « L'église Saint-Nicolas de Givors », *op.cit.*, p.88.

Les dimensions et l'allure de l'église Saint-Nicolas font d'elle une véritable cathédrale comme le notifiait en 1893 le journal de *La Construction Lyonnaise* : « Nous ne ferons pas l'éloge de M. Malaval, son œuvre se charge de ce soin ; nous dirons seulement que, [...] il a le droit d'en être fier, et que la transformation de l'église de Givors lui fait plus d'honneur que l'édification d'une cathédrale »¹⁹¹¹.

8.3.2.2 Le gros-œuvre

L'étude du gros œuvre et plus particulièrement la composition de la façade principale et des murs latéraux, permet de mettre en avant les spécificités structurelles et locales de l'édifice.

Pierres de taille

La façade principale est construite en pierres de taille appareillées, probablement en provenance des carrières de Seyssel, selon l'étude de Jean-Gabriel Mortamet, d'où elles étaient amenées par bateau sur le Rhône. La pierre de Seyssel est un calcaire crayeux urgonien qui affleure dans le Jura méridional, de part et d'autre du Rhône au sud de Bellegarde¹⁹¹². Lors de la rénovation en 1990, l'architecte a préconisé pour les pierres abîmées un remplacement par de la pierre de Villebois, « de nature assez proche ».

L'utilisation de la pierre de Seyssel à Lyon, Vienne et dans la vallée du Rhône remonte à une pratique ancienne de l'époque romaine. L'époque de la construction de l'église Saint-Nicolas, correspond à la reprise de l'exploitation à partir de 1821¹⁹¹³.

Figure 8.36 : Détails de la façade en pierres de Seyssel, église Saint-Nicolas, Givors.



Source : photo. MMP, 2016.

Pisé de mâchefer

Il est important de noter la différence de composition entre les matériaux de la façade principale et ceux des façades latérales et du reste de l'édifice. Toujours selon l'étude de Mortamet, ces parties sont en

¹⁹¹¹ *Ibid.*, p.89.

¹⁹¹² Hugues SAVAY-GUERRAZ, *Les matériaux calcaires dans l'art funéraire à Lyon*, Galila, 1990, Volume 47, Numéro 1, pp.135-144.

¹⁹¹³ F. BURDEYRON et H. TOSSAN, *La pierre blanche de Seyssel*, collection Histoire de la Semaine n°76, 1989.

maçonnerie de blocage ou de mâchefer enduites au mortier avec faux-joints entre des encadrements, des corniches et des couronnements en pierre blanche probablement de l'Estailade.

Le pisé de mâchefer, caractéristique des constructions de la période industrielle, avait été mis en évidence dans l'article de *La Construction Lyonnaise*, « Ces arcs doubleaux et les murs de la grande nef sont en pisé de mâchefer additionné de chaud lourde formant un tout monolithe d'une dureté excessive ». La construction en pisé de mâchefer constitue véritablement une spécificité des villes de la région lyonnaise et stéphanoise¹⁹¹⁴. L'édification des murs de l'église Saint-Nicolas en mâchefer est le reflet de l'activité industrielle propre au développement et à l'essor de la ville de Givors.

Figure 8.37 : Pisé de mâchefer visible sous l'enduit de décor des arcs doubleaux et briques visibles sous le décor peint des voûtes, église Saint-Nicolas, Givors.



Source : photo. MMP, 2017.

En 1893, cette matière noire et charbonneuse était enduite d'un produit nouveau dans la région, le plâtre hydraulique ou ciment blanc de Saint-Jean-de-Garguier, dont les carrières se trouvent aux environs de la vallée de Gemenos en Provence¹⁹¹⁵. L'aspect granuleux de cet enduit permet, par un traitement en faux-joints, une impression de véritable pierre de taille.

« Il a l'avantage de ne pas subir le retrait du ciment, de ne pas se fendiller, de pouvoir être lavé ou gratté comme la pierre tendre dont il a tout à fait l'aspect. Il appartenait à M. Malaval de faire connaître le ciment de Saint-Jean dans notre région, en l'appliquant d'une manière si heureuse à l'église de Givors »¹⁹¹⁶.

En 1990, Jean-Gabriel Mortamet est intervenu sur des façades altérées par le temps où certaines zones d'enduit étaient tombées. Dans une logique de restauration respectant les qualités intrinsèques des

¹⁹¹⁴ Voir Partie II, Chapitre 5, 5.3.2.3 Architecture, *Matériaux*, Le pisé de mâchefer : un nouveau béton régional.

¹⁹¹⁵ Alexandre REY, « L'église Saint-Nicolas de Givors », *op.cit.*, p.89.

¹⁹¹⁶ *Ibid.*, p. 89.

matériaux, il a préconisé un enduit appelé « mortier bâtard »¹⁹¹⁷ avec reconstitution des faux-joints. Ce mortier permet d'avoir une paroi qui respire¹⁹¹⁸ un peu sans trop absorber l'eau.

Couverture en tuiles mécaniques

Depuis l'intervention de Mortamet la vaste toiture de l'église est recouverte de tuiles mécaniques de teinte terre cuite naturelle. En effet, en 1990, les tuiles étaient de teinte brun très sombre, datant probablement d'une pose durant l'entre deux guerres mondiales. Or, la couverture d'origine, réalisée dans la première moitié du XIXe devait être réalisée avec des tuiles industrielles dont les techniques de réalisation venaient d'être mises au point. À ce titre, il proposa de remettre en place des tuiles mécaniques de Sainte-Foy dans une teinte naturelle, car « les techniques de coloration sont d'une origine postérieure à la date de construction de l'édifice ». Les abergements en zinc ont été remplacés à l'identique.

La tuile, largement et historiquement produite à Givors, est un matériau de recouvrement répandu dans la plupart des édifices de la ville et de la région.

8.3.2.3 L'architecture intérieure

L'architecture intérieure de l'église Saint-Nicolas a été refondée avec l'intervention de Malaval : « dans l'intérieur, la rénovation a été non moins complète et non moins heureuse »¹⁹¹⁹. Avec un travail sur les proportions et les différences de hauteurs entre la grande nef et les deux latérales, il a hiérarchisé les espaces dont les éléments structurant l'architecture comme leurs détails sculptés constituent un décor à part entière.

La grande nef

La grande nef voûtée d'arêtes en briques, d'une hauteur de 17 mètres, est constituée dans le sens longitudinal d'arcs doubleaux. Ces éléments supportent ses murs de 7 mètres, percés à chaque travée d'une fenêtre géminée haute de 2,50 mètres. Au-dessus des chapiteaux romans des colonnes de la nef centrale, s'élèvent des colonnettes sveltes, reliées par une sorte de dais élégant sous lequel il devait « prendre place des statues d'ange ». Au dessus de cette ornementation se dressent transversalement les arcs doubleaux à arêtes vives accompagnés d'une impression de moulure sculptée en style roman qui est en réalité peinte, comme d'ailleurs l'ensemble des surfaces de l'église. Les aspects de pierre et de brique ne sont autres que des décors peints.

¹⁹¹⁷ Un volume de sable pour deux volumes de chaux (50 % de chaux hydraulique et 50 % de chaux aériennes).

¹⁹¹⁸ La perméabilité d'un mortier bâtard à la vapeur d'eau diminue proportionnellement au pourcentage de ciment qu'il contient.

¹⁹¹⁹ Alexandre REY, « L'église Saint-Nicolas de Givors », *op.cit.*, p. 88.

Figure 8.38 : Église Saint-Nicolas, vue de la nef depuis l'orgue, Givors.



Source : photo. MMP, 2017.

L'abside semi-circulaire en berceau est l'aboutissement de cet axe central. Les grandes fenêtres qui la composent sont flanquées de pilastres avec archivoltes. À la croisée de la grande nef et du transept se trouve le chœur où trône le maître-autel qui n'est pas celui d'origine comme l'illustrent les cartes postales anciennes. Dans le courant de Vatican II, le chœur a été modifié dans le but de se rapprocher de l'assemblée. Le muret maçonné entre la nef et le chœur tout comme les séparations en bois qui délimitaient de part et d'autres cet espace des autels secondaires, ont également disparu. Seules des traces d'arrachement subsistent sur certains piliers.

Figure 8.39 : Abside et chœur de l'église Saint-Nicolas : maître-autel, séparation maçonnée entre nef et chœur.



Source : carte postale, J. Augagneur, Édité., Lyon, n.d., collection personnelle.

Figure 8.40 : Trace de l'enceinte du chœur sur un poteau, église Saint-Nicolas, Givors.



Source : photo. MMP, 2018.

Les nefs latérales

Les collatéraux sont structurés par des arcs doubleaux portant des piliers aux murs latéraux. La décoration consiste en pilastres cannelés placés entre chaque fenêtre, entourés de colonnettes supportant les arcs formerets (arc situé à l'intersection entre le mur porteur et une voûte en berceau ou quartier de voûte). Au-

dessus des fenêtres, le chapiteau du pilastre en forme de console, soutient les arcs doubleaux. Aux extrémités nord des deux nefs basses, s'élèvent des autels secondaires. À l'extrémité ouest du transept un reliquaire de Saint-Maximin prend place, à l'Est un autel secondaire.

Figure 8.41 : Transept et reliquaire de Saint-Maximin, église Saint-Nicolas, Givors.



Source : photo. MMP, 2017.

Une richesse de biens meubles et immeubles protégés

En plus de la valeur de son orgue¹⁹²⁰ reconnue par un classement au titre des monuments historiques, une des grandes richesses de cette église provient également de la qualité de différents éléments remarquables qui forment une autre partie de son décor.

Figure 8.42 : Vue de l'orgue et de la nef principale depuis la chaire, église Saint-Nicolas, Givors.



Source : photo. MMP, 2017.

En effet, l'attribution de vitraux à différents maîtres-verriers reconnus, a permis d'inscrire au titre des monuments historiques, le 2 avril 1991, les dix-sept vitraux. Les verriers de la région les plus renommés ont contribué à leur réalisation entre 1820 et 1897. Établis dans les villes de Lyon, Grigny, Clermont-Ferrand et Metz, on relèvera notamment les noms de Lucien Bégule, Paul Nicod et Jean Jubin, Georges

¹⁹²⁰ Voir infra 8.3.1.9 Des premières reconnaissances patrimoniales au XX^e siècle.

Dufêtre, Emile Thibaut, Jean-Baptiste Barreton et Joséphus Veyrat, Laurent-Charles Maréchal et Gugnion de Metz, la maison Champigneulle.¹⁹²¹

Ces vitraux à l'iconographie¹⁹²² variée sont de tailles remarquables : 5 mètres pour les verrières des nefs latérales allant jusqu'à une hauteur de 7 mètres pour celles du transept. Actuellement des systèmes de grilles de protection ont été mis en place mais certaines des verrières sont cassées et nécessiteraient des travaux de restauration importants¹⁹²³.

De plus, pour agrémenter la richesse de ce patrimoine, deux toiles présentes dans l'église sont également classées au titre des monuments historiques, et deux inscrites. *L'Adoration des bergers*, attribuée aux peintres Henri Phalange et Henricus Houez, a été classé le 23 mai 2016¹⁹²⁴. La toile dénommée *La Guérison de l'aveugle-né*, de l'artiste Daniel Sarrabat, a été classée le 31 décembre 2012¹⁹²⁵. *La crucifixion*, peinte par Pierre-Charles Jombert¹⁹²⁶ et *L'Adoration des mages*, peintre inconnu mais restauration par Albert Magimel au XIX^e siècle¹⁹²⁷, ont été inscrites en 1991.

Figure 8.43 : Etat dégradé de l'une des toiles protégées de l'église Saint-Nicolas, Givors.



Source : photo. MMP, 2017.

Ces protections, permettent comprendre le statut de ces biens, ici différents, ainsi que les enjeux qu'elles représentent. Les orgues sont à part en raison de la complexité de leur constitution. En effet, il faut faire une distinction entre les orgues incorporées à l'édifice et les orgues mobiles. Les premiers sont immeubles

¹⁹²¹ Voir recherches menées par Dominique Estraganat, président de l'association culturelle Saint-Nicolas : <<http://www.leprogres.fr/rhone/2016/08/09/l-histoire-des-vitraux-de-l-eglise-saint-nicolas>>, consulté le 02 septembre 2016.

¹⁹²² Ensemble des vitraux : 17 verrières – Le Bon Pasteur, M. ?, milieu XIX^e s. - Saint-Pierre, M. ?, XIX^e s. - Saint-Paul, M. ?, XIX^e s. - La Vierge à l'Enfant, M. ?, XIX^e s. - Saint-Nicolas, Barreton et Veyrat, 1860 - Saint-Antoine, M. ?, milieu XIX^e s. - Saint-André, Dufêtre et Jubin, 1897 - Saint François d'Assise, Dufêtre et Jubin, 1897 - Saint Marthe, M. ?, milieu XIX^e s. - La Communion de Marie-Madeline, Dufêtre, 1880 - L'Eucharistie, Bégule, 1888 - La Fuite en Egypte, Barreton et Veyrat, 1859 - Saint Henri, Maréchal de Metz, 1846 - Saint François-Régis, Nicod et Jubin, 1890 - Archange Saint Michel terrassant le Dragon, Castex Desgranges, milieu XIX^e s. – Saint Claude, M. ?, milieu XIX^e s., Saint Louis, Champigneulle (Bar le Duc), 1880.

¹⁹²³ Début 2018, suite à dossier porté par l'opposition, la mairie a débloqué un budget pour entamer une première phase de restauration.

¹⁹²⁴ Huile sur toile, h = 455 ; la = 325. Voir fiche base Mobilier-Palissy : PM69001274.

¹⁹²⁵ Huile sur toile, h = 260 ; la = 220. Voir fiche base Mobilier-Palissy : PM69001256.

¹⁹²⁶ Huile sur toile, h = 500 ; la = 300 (environ). Voir fiche base Mobilier-Palissy : PM69002630.

¹⁹²⁷ Huile sur toile, h = 450 ; la = 350. Voir fiche base Mobilier-Palissy : 69002629.

par destination et les secondes restent meubles¹⁹²⁸. Dans le cas présent, de part sa constitution, le grand orgue de l'église Saint-Nicolas est considéré comme immeuble par destination.

Les vitraux sont considérés juridiquement comme des biens meubles par nature, faisant partie intégrante de l'architecture car « loin d'être de simples accessoires d'ornementation, [ce] sont des éléments constitutifs de l'édifice, participant de sa conception même »¹⁹²⁹.

Quant aux tableaux, leur qualification « dépend du lien matériel qui les unit à l'édifice culturel »¹⁹³⁰. Ici, les toiles ne sont ni scellées au mur, ni encadrées dans des boiseries, elles sont donc considérées comme meubles dans cette situation.

8.3.2.4 Conclusion de l'analyse architecturale : Un noyau urbain institutionnel

L'église Saint-Nicolas est donc un monument important dans le paysage construit et dans l'histoire de Givors. Sa façade et ses deux clochers se détachent dans le ciel formant un point de repère tel une véritable signalisation de la ville. Les vues panoramiques de Givors, des premières cartes postales à aujourd'hui, illustrent ce signal urbain que ce soit depuis le Rhône ou l'autoroute ouverte en 1970.

Aujourd'hui, même si la ville s'est agrandie au cours du temps avec le développement de l'industrie, l'église demeure au cœur de la commune, à proximité de l'hôtel de ville, de la place du marché et des commerces. Ce noyau urbain historique a été modifié entre 1974 et 1981 avec la construction de la Cité des Étoiles¹⁹³¹ par l'architecte Jean Renaudie¹⁹³². Pour répondre à un besoin cruel de logements sociaux, le maire de l'époque, Camille Vallin, entrepris de refonder le Vieux-Givors sur les contreforts et aux pieds de la colline Saint-Gérald, alors extrêmement vétuste. Cette architecture moderne de béton, a été labellisée Patrimoine XX^e siècle en 2003 et forme un des attraits de la ville. Elle a été intégrée au réseau des « Utopies Réalisées » de la Région Urbaine de Lyon et depuis « des visiteurs du monde entier viennent à Givors la découvrir »¹⁹³³. Ce projet utopiste avait inclu dans son programme des pôles municipaux et culturels au niveau des rez-de-chaussée. Ainsi, autour de la place centrale, la mairie, le théâtre, la

¹⁹²⁸ Voir Partie I, Chapitre 3, 3.2.2.1 Des objets meubles ou immeubles.

¹⁹²⁹ R. BRICHET, *Les monuments historiques en France*, 1952, p.30 dans A. FORNEROD, *Le régime juridique du patrimoine religieux*, op.cit., p. 56.

¹⁹³⁰ Anne FORNEROD, *Le régime juridique du patrimoine religieux*, op.cit., p. 57.

¹⁹³¹ Gilles RAGOT, *Utopies réalisées, Un autre regard sur l'architecture du XX^e siècle*, Somogy Editions d'Art, 2009, p. 120-133.

¹⁹³² Jean Renaudie (1925-1981), architecte formé dans l'héritage du Mouvement moderne et de l'œuvre de Le Corbusier. Il participe d'abord aux travaux de l'Atelier de Montrouge avec Jean-Louis Véret, Gérard Thurnauer et Pierre Riboulet. En 1968, il crée sa propre agence et se consacre à la construction de logements sociaux, où il cherche à rompre avec les préceptes urbains de la Charte d'Athènes grâce à un principe d'organisation complexe. La combinatoire de triangles permet d'offrir à chaque habitant un logement différent qui rompt avec la banalité et la monotonie des appartements des grands ensembles de l'époque.

¹⁹³³ Site internet de la ville de Givors : <<http://www.givors.fr/Decouvrir-Givors/Cite-des-etoiles>>, consulté le 15 janvier 2017.

médiathèque tout comme l'église Saint-Nicolas forment un véritable noyau politique et monumental, qu'il s'agit de préserver voire développer pour une nouvelle dynamique et attractivité de la ville.

Figure 8.44 : Vue d'ensemble de la ville de Givors.



Source : carte postale, C. C.D., Piégay, Édité., Givors, n.d., collection personnelle.

Figure 8.45 : Construction des Étoiles de Givors dans le Vieux-Givors.



Source : photo., entre 1976 et 1978, collection AMG.

8.3.3 Évaluation patrimoniale

8.3.3.1 Les valeurs d'existence

Valeur d'âge

Parmi les trois églises présentes aujourd'hui dans la commune, Saint-Nicolas, édifée dans la première moitié du XIX^e siècle, demeure l'église historique du bourg - en dehors de celle de Bans alors hameau distinct qui a toujours voulu se démarquer de Givors. De plus, elle porte le vocable du saint patron des marins, qui représente tout le passé et les liens que les Givordins entretenaient et entretiennent encore avec le fleuve avec la pratique d'un sport local, la joute nautique. La crosse ou bâton pastoral ainsi que la mitre, signes distinctifs de l'évêque représentant Saint-Nicolas, figurent d'ailleurs sur la porte principale de l'édifice.

Figure 8.46 : Attributs de Saint-Nicolas sur l'imposte de la porte principale de l'église, Givors.



Source : photo. MMP, 2016.

Figure 8.47 : Pratique de la joute nautique en 1905 et en 2017, Givors.



Sources : C.P., vers 1905, <<http://yves.c.free.fr/vie-ouvriere/vie-ouvriere3.htm>>; photo. de la demi-finale de la coupe de France à Givors, 25 juin 2017, mairie de Givors.

L'église est par ailleurs le lieu d'ancrage des mémoires de la grande générosité d'un maire et de la population pour mener à bien le chantier de leur nouvelle église. Enfin, elle porte également les traces d'une époque où sont nées les valeurs républicaines de la France. Cette devise, inscrite sur les pierres de la façade, demeure en 2018 et fait pleinement écho à notre société actuelle. Au regard des multiples déterminations et événements que reflètent cet édifice, sa valeur d'âge et d'histoire est remarquable dans le contexte givordin.

Valeur d'art

Bien que néo-classique dans l'allure et la composition de sa façade principale, l'église entière a été remaniée à la fin du XIX^e siècle dans un style néo-roman par l'architecte Joseph-Étienne Malaval. Ces lignes romanes font échos aux œuvres de son maître, Clair Tisseur, grand architecte lyonnais qui marqua profondément son architecture. Le tour de force de Malaval a été dans la métamorphose de l'édifice grâce à un nouvel ordonnancement intérieur, tout en conservant le plan au sol, dessiné par Jacques Vanginot, la façade monumentale et ses deux clochers. La culture archéologique de l'architecte a sans aucun doute du influencer le résultat et la justesse de cette intervention. Cette richesse de composition architecturale extérieure comme intérieure est amplifiée par la reconnaissance patrimoniale de certains éléments encore présents dans le bâtiment, qui ont été protégés pour leur valeur d'œuvre d'art.

Figure 8.48 : Croisée de la nef et du transept de l'église Saint-Nicolas, détails des piliers, arcs doubleaux et vitraux.



Source : photo. MMP, 2016.

Des trois églises de Givors, Saint-Nicolas comporte le plus d'éléments classés ou inscrits au titre des monuments historiques¹⁹³⁴. Les vitraux sont signés par des maîtres-verriers de la vallée, reflet d'un savoir faire local, l'orgue réalisé par une grande maison est encore quasiment dans son état d'origine et enfin les peintures sur toiles sont l'œuvre de peintres renommés. Ces éléments de décors participent de la qualité et de la volonté artistique désirée dans cette église paroissiale. Dans les dernières années, le manque d'entretien du bâtiment et notamment de sa toiture, remettait en cause la bonne conservation de ces éléments comme les vitraux, les tableaux ou encore les voûtes atteintes par des infiltrations. De la cohérence de son ensemble bâti jusque dans les moindres détails de son architecture décorée, cette église possède une valeur d'art indéniable.

Valeur de position

L'église Saint-Nicolas est située à proximité du Rhône, dans le quartier appelé le Vieux-Givors qui marque le centre de la municipalité. Sa parcelle, et donc sa position, est historiquement symbolique car cédée gratuitement par le maire Nicolas Henry Bolot en 1820. La position centrale voulue à l'époque pour l'édification de ce nouveau lieu de culte l'est toujours actuellement malgré l'accroissement de la ville. Sa proximité avec les services publics et culturels de la ville comme la place du marché, l'hôtel de ville, le théâtre et la médiathèque dans la Cité des Étoiles, mais également avec les commerces du quartier, lui confère une réelle valeur de position au centre du noyau urbain historique et institutionnel.

¹⁹³⁴ L'église Saint-Pancrace de Bans contient trois statues inscrites en 1991, un groupe sculpté et une stèle classés en 1908, voir en ligne : <http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/palissy_fr>, consulté le 19 février 2017.

Figure 8.49 : Vue aérienne du centre de Givors, les Etoiles au Sud, la place centrale en triangle devant l'hôtel de ville et l'église Saint-Nicolas au Nord.



Source : vue aérienne GoogleMap, consulté le 01 mars 2017.

Valeur de matérialité

Dans l'évaluation de cette valeur il est important de dissocier la façade principale, qui est dans une matière noble, du reste des murs construits dans une matière peu coûteuse issue des reliquats de l'industrie. La noblesse des pierres de taille de Seyssel, produites au nord de la vallée du Rhône, contraste avec la noirceur du pisé de mâchefer. Cependant, la pauvreté de ce matériau est à mettre en balance avec son ingéniosité dans le renouvellement du pisé de terre¹⁹³⁵. Les façades sont aujourd'hui enduites, mais sans ce recouvrement la composition du mâchefer rendrait visible le système constructif : soit la technique du banchage¹⁹³⁶ mise en œuvre pour édifier un mur en pisé qu'il soit de terre ou de mâchefer, des strates sont alors lisibles, soit des blocs agglomérés. Le mâchefer constitue une véritable spécificité des villes de la région lyonnaise et stéphanoise. La plupart du temps utilisé pour la construction de bâtiments industriels, de type usine et entrepôt, ou des immeubles de logements à bas coût, son usage dans l'édification d'une église est rare autour de Lyon mais reflète entièrement le passé industriel de Givors. Influencé par sa production locale, le choix pragmatique de cette matière associé à de véritables pierres de taille procure une très grande valeur de matérialité à l'église Saint-Nicolas, qui est renforcée par l'utilisation de briques, production locale, pour les voûtes.

¹⁹³⁵ Le pisé fut interdit par le préfet Vaisse dans l'agglomération de Lyon après la grande crue du Rhône, par arrêté préfectoral le 19 juin 1856. Il interdit « les constructions de chaux grasse et de mâchefer dans toute l'étendue de l'agglomération lyonnaise, y compris la commune de Villeurbanne », voir Partie II, Chapitre 5, 5.3.2.3 Architecture, Le pisé de mâchefer : un nouveau béton régional.

¹⁹³⁶ La technique de banchage similaire à celle employée pour le pisé : des planches de bois sont disposées en coffrage, et le mélange de béton de mâchefer est pilonné par couches successives.

8.3.3.2 Les valeurs d'usage historique et économique

Pour des raisons de choix d'organisation de paroisse, l'église Saint-Nicolas n'accueille plus de messe hebdomadaire. Même si l'église n'est pas juridiquement désaffectée ni religieusement désacralisée, la municipalité s'interroge sur le devenir de cet édifice sous utilisé dont elle a la charge, tandis que des habitants, via une association, tentent de la valoriser et de la redynamiser à travers des actions culturelles. Au regard des ces valeurs d'histoire, d'art, de position et de matérialité, quelle adaptabilité à d'autres fonctions présente-t-elle ?

Tout d'abord, il est important de se pencher sur l'usage historique de l'édifice, celui dont il était investi lors de sa création. Ici, même si l'église de Givors venait à être désacralisée, cela ne remettrait pas en question la pratique du culte catholique dans la commune car les offices se déroulent dans une autre église. Son usage historique cultuel ne correspond plus au besoin de la pratique actuelle, mais son retrait ne retire pas cette tradition ancienne de la ville.

Lorsqu'une église ne peut plus servir de lieu de culte, se pose la question de la valeur d'usage plus directement économique. Luc Noppen met en évidence que « ce qui est en cause est le coût de restauration et de maintien des espaces symboliques conçus pour accueillir l'exercice public du culte – des mètres cubes – dans un monde où l'immense majorité des fonctions ne requièrent, ou ne peuvent supporter les charges, de tels espaces »¹⁹³⁷. C'est le cas pour la municipalité de Givors, propriétaire de l'édifice, qui doit investir des sommes importantes dans la restauration de l'église alors qu'elle n'est que très peu voire pas utilisée. Ces frais sont mis en balance face à des besoins urgents pour le plus grands nombres des habitants, comme l'investissement dans les écoles, les infrastructures sportives et culturelles de la ville. Contrairement à ce qui se produit dans certaines communes¹⁹³⁸, l'idée à Givors n'est pas de vendre cet édifice mais bien au contraire de lui trouver une nouvelle place au cœur de la dynamique de la ville.

Le plan basilical rectangulaire de l'église Saint-Nicolas offre une surface au sol d'environ 1 000 m², sur une hauteur variant entre 17 mètres pour la nef centrale et le transept, et 8,50 mètres pour les bas côtés. La composition des espaces et leur richesse architecturale (valeur d'âge et valeur d'art) sont à préserver dans une conservation intégrale (type bibliothèque, espace polyvalent, espace culturel de spectacle ou d'exposition) d'autant plus que les autorités publiques souhaitent œuvrer en ce sens. Ainsi, l'usage envisagé ne doit pas nécessiter de lourd redécoupage du volume. Cette posture d'intervention permettra une lisibilité du lieu ainsi que de son usage et fonctionnement passés.

¹⁹³⁷ LUC NOPPEN, *L'église Sainte-Brigide-de-Kildare, étude historique, op.cit.*, p. 220.

¹⁹³⁸ Par exemple, la commune de Penne d'Agenais (47), propriétaire de sept autres églises, a annoncé la vente son église Saint-Pierre de Noailac, inutilisée depuis trente ans pour investir dans un gymnase du XXI^e. Voir article et reportage du 15 janvier 2017 : <<http://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/lot-et-garonne/penne-agenais-eglise-vendre-prevoir-travaux-1175309.html>>, consulté le 17 janvier 2017.

Dans une telle transformation, la question de la neutralité des services publics¹⁹³⁹ est à souligner du fait des signes religieux présents liés à l'usage historique de l'édifice. Il semblerait que tous les signes religieux présents dans l'église soient antérieurs à la loi de 1905. Toutefois, en cas de doute ou de litige, un recours à l'inventaire mené lors de la mise en vigueur de la loi offre une réponse objective. L'église comporte à la fois des signes considérés comme immeubles, des vitraux, des croix maçonnées sur les façades pignons du transept par exemple, et comme meubles, les tableaux et la chaire entre autres. La protection de certains éléments confère une reconnaissance historique et artistique, intégré au patrimoine culturel et plus seulement culturel. En fonction des scénarios envisagés, ils peuvent être conservés pour participer à un parcours de valorisation culturelle locale.

8.3.3.3 Conclusion de l'évaluation

Synthèse de l'analyse:

Valeur d'âge	Église historique de Givors témoin des évolutions sociétales
Valeur d'art	Grande reconnaissance patrimoniale
Valeur de matérialité	Spécificité des villes industrielles de la région lyonnaise et stéphanoise
Valeur de position	Forte, proche du noyau historique et institutionnel
Valeur d'usage	Conservation intégrale pour magnifier le lieu

Pour résumer les valeurs monumentales de l'église Saint-Nicolas de Givors, il ressort d'abord que le monument a une grande valeur d'âge au regard de l'histoire de la ville et des évolutions de la société qu'elle raconte. Il en est de même pour la valeur d'art, considérable car associant le style architectural de l'enveloppe extérieure comme intérieure, aux éléments de décors protégés au titre des monuments historiques. L'église a également une valeur de matérialité singulière qui raconte à la fois la volonté d'édifier une église digne de ce nom en utilisant une matière noble, tout en révélant le contexte économique contraint de l'époque qui fait aujourd'hui écho au passé, cette fois industrielle, de Givors. Enfin, une des valeurs qui peut être dominante dans la redynamisation est la valeur de position. Elle se traduit par le signal incontournable des tours des clochers et par la proximité immédiate de l'église du centre historique et administratif de la ville, lui-même à l'aune d'efforts de transformation entrepris par la

¹⁹³⁹ Voir Partie I, Chapitre 3, 3.3.1 Principe de neutralité applicable aux édifices publics.

ville. Complété par la Cité des Étoiles dans les années 80, ce noyau urbain forme un véritable noyau institutionnel, lieu de mémoire de la naissance de la ville.

La pierre sert d'ancrage à une formidable mémoire, étroitement associée au développement de Givors au XIX^e siècle. La mission de la municipalité associée à l'association culturelle Saint-Nicolas et à la paroisse, est de trouver une continuité dans tout projet de mise en valeur du site qui pourrait être envisagé. Cette continuité est « avant tout le véritable patrimoine que lègue la paroisse aux générations futures »¹⁹⁴⁰. Conserver et mettre en valeur ces pierres sans comprendre le génie et l'histoire que raconte ce lieu serait vain. Aujourd'hui, la disparition de son usage premier interpelle l'imagination pour que le lieu survive, retrouve une place, au service de la collectivité.

Par ailleurs, notons que le sujet de la restauration de l'église évolue vers un financement dans le temps par plusieurs parties¹⁹⁴¹.

Le Conseil Municipal a inscrit au budget 2018 une première tranche de travaux pour un montant de 160 000€. Le montant doit pouvoir permettre la restauration d'un tableau, la dépose pour sauvegarde d'un autre¹⁹⁴² et la restauration de trois ou quatre vitraux présentant un caractère d'urgence. Pour pouvoir solliciter des financements aux services de l'État, la ville doit apporter au minimum 20 % de la somme totale. En ce sens, la DRAC s'est prononcée favorablement pour une participation à hauteur de 25 %. Si la Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) répond positivement à la sollicitation, elle contribuera pour un montant maximum de 15 %, uniquement pour la restauration des vitraux. Parallèlement la Fondation du Patrimoine¹⁹⁴³ a été contactée pour lancer une campagne de mécénat.

Pour les années à venir, il est prévu trois autres tranches de travaux à peu près équivalentes¹⁹⁴⁴, de façon à restaurer l'ensemble des éléments d'ici huit à dix ans ; environ deux années sont prévues pour réaliser une tranche.

¹⁹⁴⁰ Luc NOPPEN, *L'église Sainte-Brigide-de-Kildare, étude historique, op. cit.*, p.223.

¹⁹⁴¹ Données publiques communiquées par André Vincent, directeur des affaires culturelles de Givors, par email du 19 juin 2018.

¹⁹⁴² *L'Adoration des mages*, tableau restauré par Albert Magimel et *La crucifixion* de Pierre-Charles Jombert.

¹⁹⁴³ Organisme privé indépendant à but non lucratif créé par la loi du 2 juillet 1996, dont la vocation est de défendre et de valoriser un patrimoine non protégé par l'État. À travers le financement participatif, l'outil de label fiscal et le mécénat d'entreprise, elle accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans des projets de restauration du patrimoine bâti, mobilier et naturel. Voir en ligne : <<https://www.fondation-patrimoine.org/>>, consulté le 19 juin 2018.

¹⁹⁴⁴ La participation de l'État sera normalement de 50% pour la restauration des deux autres tableaux classés MH.

8.4 Vision

De manière à répondre à la diversité des enjeux soulignés lors des ateliers réflexifs, cinq scénarios ont fait l'objet d'hypothèses de projets transcrites en esquisses. Si les quatre premiers sont à considérer comme des reconversions mixtes permettant une pratique du culte plus ou moins occasionnelle voire exceptionnelle, la dernière envisage une reconversion totale.

L'attitude générale traduit cinq postures architecturales différentes à travers une gradation d'interventions volontairement réversibles car « ces propositions prennent alors en compte l'évolution potentielle du culte, la pratique religieuse étant changeante, sensible aux mutations sociétales ».¹⁹⁴⁵ Pensés comme des supports de dialogue pour laisser place à l'appropriation des habitants, ces propositions sont volontairement des esquisses et non des projets d'architecture détaillés et fixés. L'idée n'est pas d'apporter des résolutions précises quant à l'aspect juridique ou aux modalités de mise en œuvre, mais d'ouvrir les regards et le débat pour penser l'église Saint-Nicolas dans une dynamique pour les années à venir.

8.4.1 Occupation temporaire

Suite aux activités de l'association et au budget de restauration voté par la municipalité, différentes initiatives de dynamisation ont vu le jour depuis le début de la démarche. En 2016, un facteur d'orgue a contacté l'association Saint-Nicolas à la recherche d'un espace comme celui de la nef pour réaliser un instrument commandé par une paroisse de Séoul. En effet, le volume de l'église ainsi que les conditions atmosphériques¹⁹⁴⁶ correspondent exactement aux proportions et aux conditions pour fabriquer cette commande. L'association comme la mairie accueillent volontiers cette démarche pour l'année à venir, tandis que les travaux de restauration des vitraux et des tableaux vont débiter. Au regard de ces différentes opportunités, le premier scénario est envisagé comme un chantier-école temporaire. Il vise à considérer et valoriser les dynamiques en place et permettre une appropriation progressive du lieu pour accompagner et questionner son devenir :

« C'est en comptant sur les opportunités successives que l'on fait vivre le lieu. En 2019 notamment, l'animation sera riche : facture d'un orgue monumental (commandé par Séoul), restauration *in situ* des tableaux classés, démontage et remontage après restauration des vitraux inscrits. L'association culturelle Saint-Nicolas envisage d'organiser pour l'occasion des visites

¹⁹⁴⁵ Livia DELAPORTE, *Demain Saint-Nicolas, rencontres citoyennes. Projets de Mi-Etude, op. cit.*, p. 33

¹⁹⁴⁶ Pas de chauffage.

valorisant l'artisanat et le savoir-faire lié aux métiers du patrimoine. Un réel chantier- école pour l'horizon 2019.

Et après ? Peut-être cette activité nouvelle n'est qu'un point de départ, une période de transition, qui annonce un-des usage-s qui tend-ent à s'installer à Saint-Nicolas ? »¹⁹⁴⁷

Ce scénario propose une occupation temporaire de l'église par une ouverture culturelle et une médiation autour de son histoire et des savoir-faire associés. Envisagé de manière éphémère dans un premier temps, ce chantier école peut être à l'origine d'un enchaînement d'initiatives qui feront émerger un nouvel usage en lien avec cette occupation temporaire¹⁹⁴⁸.

Figure 8.50 : Scénario 1, occupation temporaire, vision perspective avec le chantier école.



Source : Livia Delaporte, 2018.

¹⁹⁴⁷ *Ibid.*, p. 35.

¹⁹⁴⁸ Comme par exemple l'église Saint-Hilaire à Mortagne-sur-Sèvre reconverte en centre d'interprétation du vitrail, Vendée Vitrail ouvert le 16 juin 2018, voir en ligne : <<https://www.vendeevitrail.com/>>, consulté le 19 juin 2018.

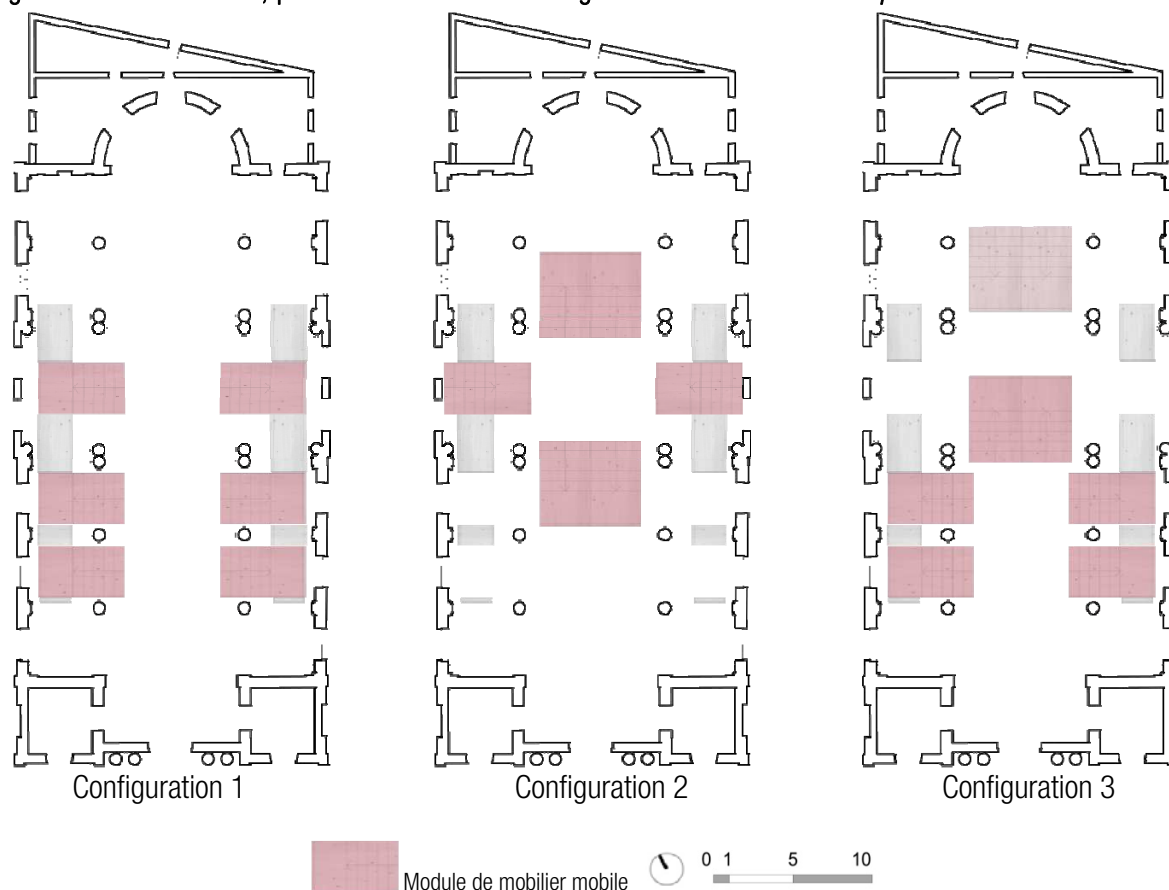
8.4.2 La Halle des possibles

Le deuxième scénario propose d'affirmer ce que le premier envisage temporairement:

« C'est un espace capable, à forte potentialité, propice à l'appropriation. On intervient toutefois au sol, de sorte à en éliminer toute irrégularité, et à faciliter par là même les manipulations diverses propre à un espace modulable. L'autel n'est plus fixe, mais devient meuble, et mobile. Ce scénario, proposant un mobilier pratique et un sol praticable, permet un usage alterné entre le culte et ce qui est autre. »¹⁹⁴⁹

À l'image d'une salle polyvalente, la *Halle des possibles* permet l'accueil de tout type d'évènements tels que des concerts, des spectacles, des expositions, des conférences, des ateliers. L'esquisse propose un espace aménageable selon les besoins grâce à la création de mobiliers modulables. Cette reconversion mixte, répond aux souhaits de maintien du culte tout en animant culturellement l'église.

Figure 8.51 : Scénario 2, plans des différents aménagements dans la *Halle des possibles*.



Source : Livia Delaporte, 2018.

¹⁹⁴⁹ Livia DELAPORTE, *Demain Saint-Nicolas, rencontres citoyennes. Projets de Mi-Etude, op.cit.*, p. 37.

Figure 8.52 : Scénario 2, la *Halle des possibles*, vision perspective.



Source : Livia Delaporte, 2018.

8.4.3 La Galerie Saint-Nicolas

La troisième esquisse considère l'église dans son lien au contexte urbain environnant. Après analyse du centre ville, elle est pensée comme une continuité entre les deux entités paysagères qui constituent Givors : la colline et l'eau :

« L'église Saint-Nicolas s'inscrit dans un parcours urbain réunissant les différentes centralités du quartier. Considérant l'enchaînement de places et parcs, allant de la colline Saint-Gérald, offrant un point de vue panoramique sur la ville, à la promenade le long du Gier, en passant par la place du marché, l'église Saint-Nicolas semble constituer un maillon nécessaire, pour relier les habitant·e·s « des terres » aux habitant·e·s « des eaux ». Réinvestir l'église en lieu public pourrait révéler cette continuité urbaine et en enrichir le parcours. Il semble alors pertinent de requalifier son parvis, actuellement parking, mais également son chevet, aujourd'hui dissimulé par l'oratoire et la sacristie qui y sont accolés, afin de signifier que l'espace urbain se prolonge à l'intérieur de l'édifice.

Travailler la lumière, la mise en scène. Cette galerie urbaine serait à la fois traversée et habitée, rue et lieu d'exposition, qui (se) donne à voir.»¹⁹⁵⁰

Figure 8.53 : Scénario 3, plan masse de Givors et espaces paysagés formant parcours.



Parcours urbain : places et parcs **1** : Mairie ; **2** : Église Saint-Nicolas ; **3** Cité des Étoiles ; **4** : Maison du fleuve

Source : Livia Delaporte, 2018.

La référence à la galerie suggère à la fois un espace à vivre et un espace de passage riche en découvertes architecturales et artistiques avec la présence des tableaux et des vitraux. Dans cette situation, il convient de les protéger par un dispositif de vitrage de part et d'autres de la nef pour assurer leur sécurité et la lisibilité totale du volume de l'église.

À l'image de l'exposition conçue pour cette démarche participative, la galerie pourrait être un lieu de diffusion de l'histoire et de la mémoire de la ville, en réseaux avec d'autres lieux emblématiques, reliés par un parcours urbain¹⁹⁵¹.

Ce scénario n'exclut pas la possibilité de l'exercice du culte occasionnel car il conserve les espaces de la nef.

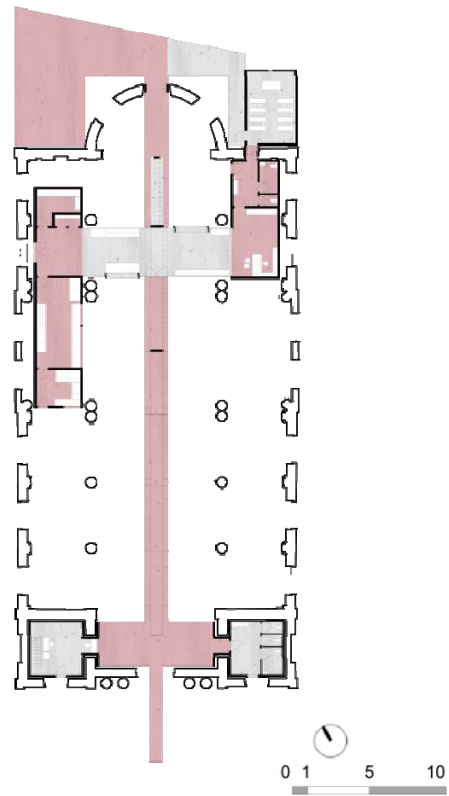
¹⁹⁵⁰ *Ibid.*, p. 39.

¹⁹⁵¹ Comme par exemple les restes du château Saint-Gérald, la cheminée de la verrerie, le Canal du Gier, les Étoiles, etc.

Figure 8.54 : Plan des aménagements et mise en relation des abords de l'église Saint-Nicolas avec son environnement.



Figure 8.55 : Scénario 3, plan et façade de la Galerie Saint-Nicolas.



Source : Livia Delaporte, 2018.

Figure 8.56 : Scénario 3, la *Galerie Saint-Nicolas*, vision perspective.



Source : Livia Delaporte, 2018.

8.4.4 *La Cantine des Voraces*

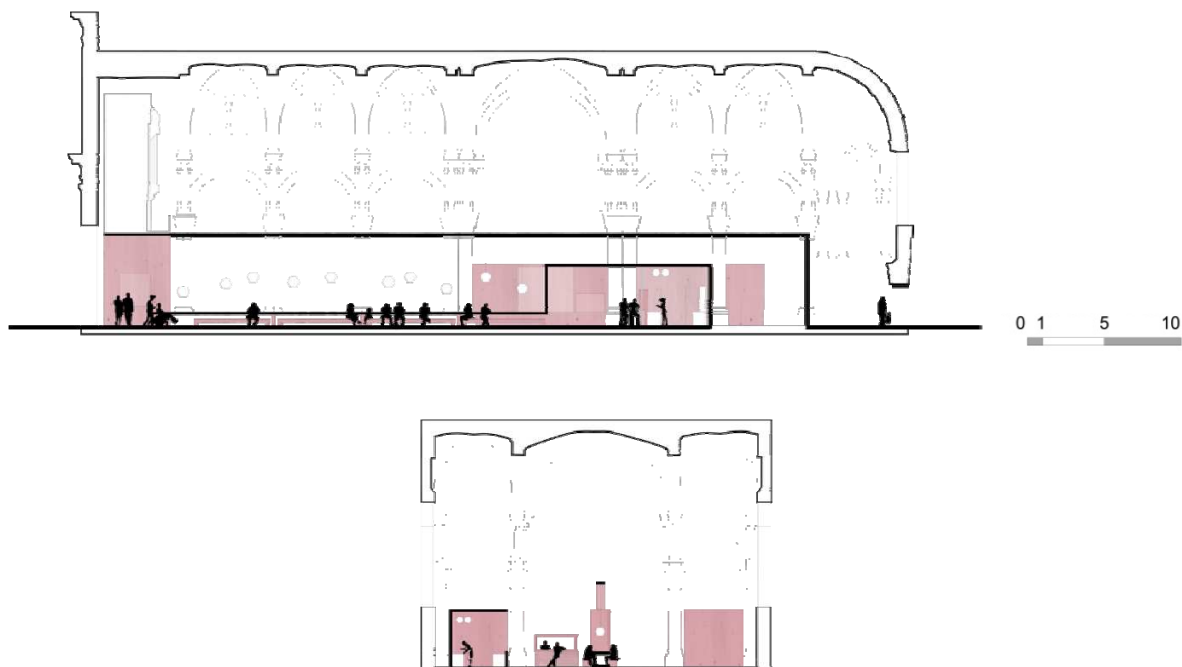
Le quatrième scénario tente de répondre aux souhaits énoncés par les habitants, à travers le manque de lieu de convivialité dans le centre ville (bar, restaurant pour le midi) et l'envie de rencontre entre générations:

« En hommage à la révolution de 1848, qui inscrit la devise républicaine sur la façade de l'église Saint-Nicolas, en réponse à la tradition ouvrière de Givors, et en l'honneur des Voraces¹⁹⁵², défenseur-se-s de ces valeurs, et particulièrement celle de fraternité, la *Cantine des Voraces* propose un lieu de convivialité, et de solidarité, offrant des repas aux plus démunie-s. Les invendus du marché (se tenant sur la place voisine trois fois par semaine) et les bénéfices du bar solidaire subviennent aux besoins des cuisines, qui distribuent alors un repas très accessible voire gratuit. »¹⁹⁵³

¹⁹⁵² Les Voraces désignent une société ouvrière lyonnaise regroupant des canuts (ouvriers de la soie), apparue à la Croix-Rousse en 1846, dans le contexte social agité de la révolte des canuts. La proximité avec Lyon révèle la présence des Voraces à Givors également.

¹⁹⁵³ Livia DELAPORTE, *Demain Saint-Nicolas, rencontres citoyennes. Projets de Mi-Etude, op. cit.*, p. 41.

Figure 8.57 : Scénario 4, coupes longitudinale et transversale sur la nef.



Source : Livia Delaporte, 2018.

Architecturalement, le projet prend la forme d'une grande table qui occupe le volume de la nef. Les espaces techniques comme la cuisine et les espaces de livraisons sont envisagés à l'arrière du chœur, à l'emplacement de la sacristie qui se prolonge dans un des bas côtés pour la distribution des repas. La pratique cultuelle est conservée avec une nouvelle dimension donnée à l'oratoire actuel qui devient une chapelle dont la reconstruction peut être envisagée pour valoriser cette nouvelle entité.

Figure 8.58 : Scénario 4, la Cantine des Voraces, vision perspective.



Source : Livia Delaporte, 2018.

Par la mise en place d'un tel programme, un véritable projet humain et social peut voir le jour à Givors. Il peut être porté par une association, en lien ou non avec la paroisse, et la municipalité. Un restaurant solidaire permet la formation des jeunes et des moins jeunes, l'insertion dans la vie professionnelle faisant collaborer apprentis et bénévoles de tout âge¹⁹⁵⁴. Tout en s'ancrant localement sur le passé givordin à travers son appellation, cette initiative rejoint le concept du *Refettorio* aménagé dans la crypte de l'église de la Madeleine à Paris¹⁹⁵⁵. Si les habitants se sont prononcés contre une activité mercantile dans l'église Saint-Nicolas, cette forme de restaurant semble plutôt rejoindre les fondamentaux de la religion catholique¹⁹⁵⁶.

¹⁹⁵⁴ À l'image du projet Chic Resto Pop à Montréal, voir Partie II, Chapitre 6, 6.1.2.6 Équipements médicaux-sociaux / solidaires. Pour plus de détails sur le projet voir en ligne : <<http://www.chicrestopop.com/>>, consulté le 19 juin 2018.

¹⁹⁵⁵ Voir Partie II, Chapitre 6, 6.1.3.2 Commercial / Professionnel, *Restaurant / Bar / Café*.

¹⁹⁵⁶ Le fondement d'une messe n'est autre que la remémoration et la mise en scène du dernier repas de Jésus.

8.4.5 *Le Centre Jeunes Talents*

Le cinquième et dernier scénario s'appuie sur la jeunesse, levier évoqué lors des ateliers participatifs, pour renforcer l'attractivité de Givors et plus particulièrement la redynamisation du centre ville :

« Ce scénario a pour but de valoriser les artistes locaux, mais aussi les arts oubliés, tels que les arts de rue. Le *Centre Jeunes Talents* est un lieu de rencontre entre musicien-ne-s, photographes, graffeur-se-s, peintres, sculpteur-se-s, potier -ère-s, etc. Il propose en effet un studio d'enregistrement, un laboratoire photographique, des ateliers, et des espaces de co-working. »¹⁹⁵⁷

La mise en forme d'un programme rassemblant plusieurs disciplines nécessite la création de différents sous-espaces qui peuvent interférer sur la lecture globale du volume. Afin d'assurer la performance des usages proposés tout en préservant la spatialité et les perspectives sur l'architecture intérieure, l'esquisse s'oriente vers l'assemblage de petits volumes clos situés entre les poteaux dans les bas-côtés, de manière à renforcer la linéarité de la nef. Les nouveaux espaces techniques posés sur le sol existant ne touchent pas les murs extérieurs permettant la mise en place d'une passerelle de déambulation. Tel un parcours dans l'église, à la fois fonctionnel et divertissant, ce cheminement offre la possibilité d'apprécier la voûte, les vitraux et les tableaux de plus près. Le chœur est mis en valeur par un espace en gradin pour des représentations artistiques, des spectacles et même des concerts d'orgues.

Si la fonction culturelle n'est pas spécifiquement conservée à l'intérieur de l'église, l'oratoire actuel peut faire l'objet d'une reconstruction en chapelle comme dans le scénario précédent.

¹⁹⁵⁷ Livia DELAPORTE, *Demain Saint-Nicolas, rencontres citoyennes. Projets de Mi-Etude, op. cit.*, p. 43.

Figure 8.59 : Scénario 5, plans des niveaux du *Centre Jeunes Talents*.

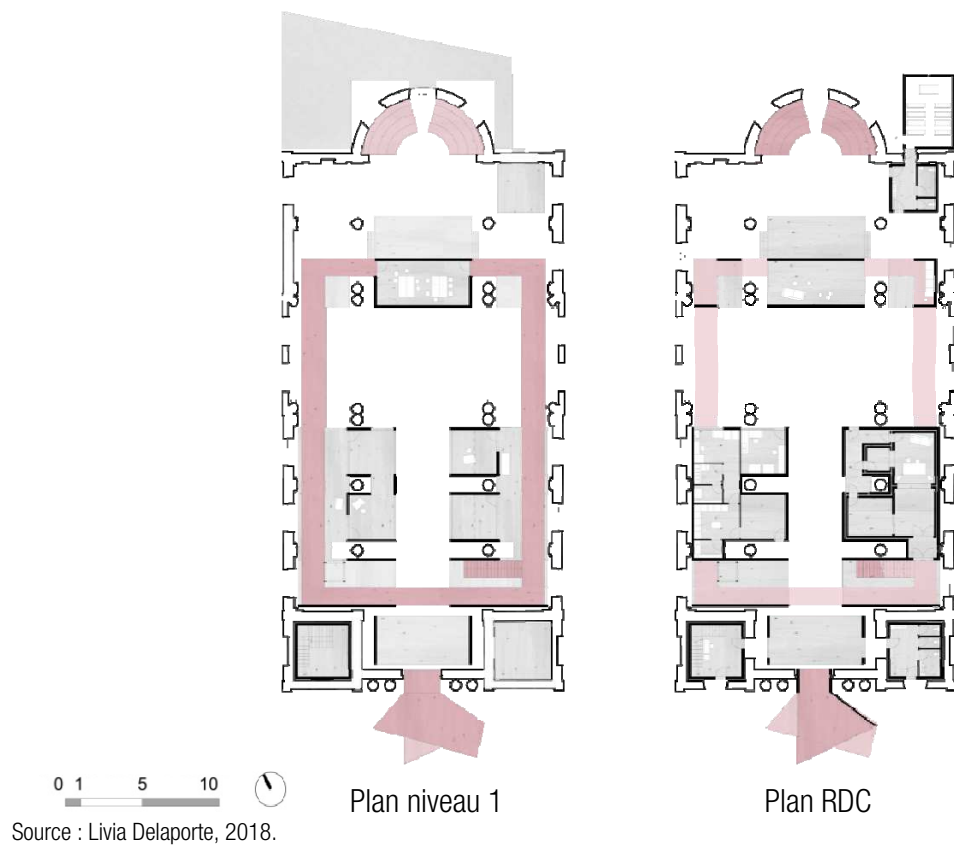
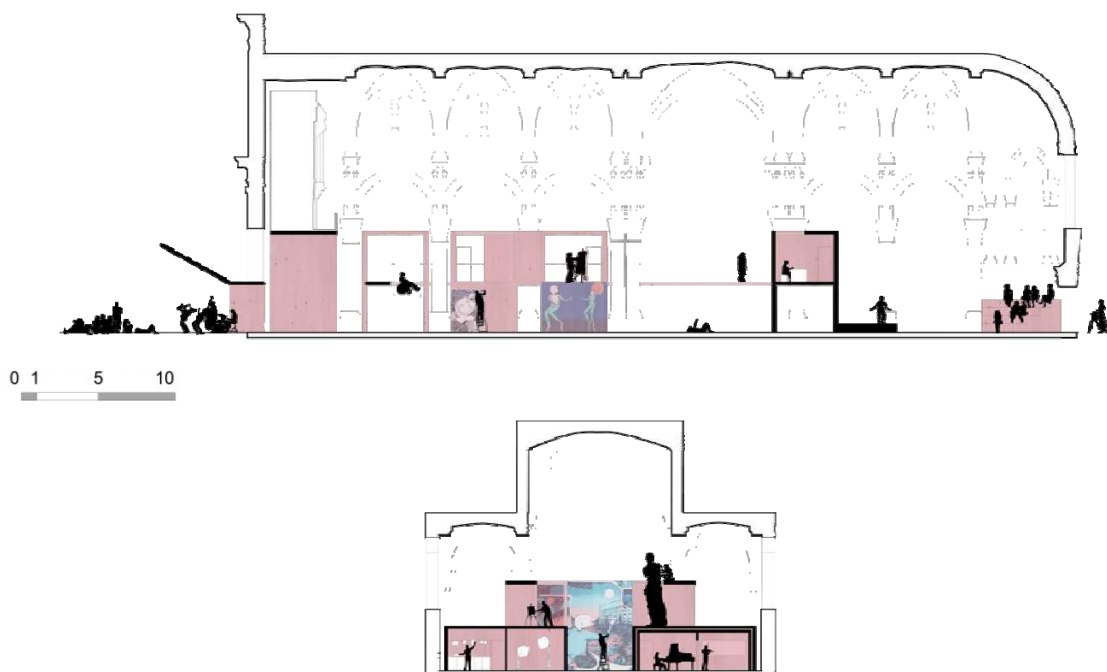
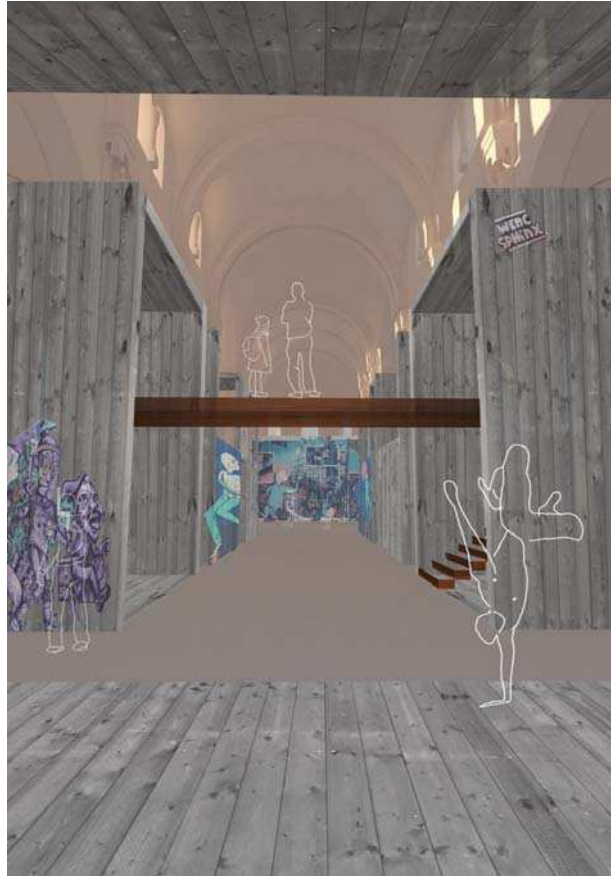


Figure 8.60 : Scénario 5, coupes longitudinale et transversale sur la nef.



Source : Livia Delaporte, 2018.

Figure 8.61 : Scénario 5, le Centre Jeunes Talents, vision perspective.



Source : Livia Delaporte, 2018.

8.4.6 Réception par les habitants

Si l'association culturelle Saint-Nicolas semblait ouverte à notre démarche, elle semble plus disposée à accepter les événements culturels que le questionnaire autour des usages de l'église. Ce constat, qui d'ailleurs avait fait son apparition lors de l'atelier participatif « Ensemble repensons un lieu de rassemblement », s'est confirmé lors de la restitution publique des scénarios qui a rassemblé douzes personnes¹⁹⁵⁸.

Après une présentation orale des différentes propositions puis un moment d'échange sous forme de débat ouvert, les participants étaient conviés à laisser des commentaires sur les planches des différentes esquisses. Majoritairement, les mots inscrits retranscrivent les idées exprimées oralement. Sans surprise les scénarios conservant la fonction culturelle occasionnelle avec la moindre intervention sont préférés, à savoir les deux premiers, l'occupation temporaire et *La Halle des Possibles*, voire le troisième, *La Galerie Saint-Nicolas*.

¹⁹⁵⁸ La restitution publique de la démarche a eu le 16 juin 2018 à 14h en présence de 12 personnes dont deux personnes représentant la municipalité, Brigitte Checchini, élue conseillère municipale chargée de l'éducation artistique et culturelle et André Vincent, directeur des affaires culturelles, le Père Yves Bernin et des membres de l'association.

Figure 8.62 : Commentaires apposés sur les planches des scénarios.



Source : photo. Livia Delaporte, 2018.

Le premier scénario sans intervention architecturale est positivement accueilli car impulsé et porté par l'association. En accord avec cette proposition, il « est le projet le plus intéressant à l'heure actuelle » prenant en compte l'« ouverture culturelle »¹⁹⁵⁹ et « la rencontre de la population »¹⁹⁶⁰.

La deuxième esquisse qui propose une modularité de l'église à travers des événements culturels, apparaît comme un « projet intéressant car il conserve l'authenticité du lieu »¹⁹⁶¹, terme qui apparaît dans deux commentaires. Il semble également accepté car il permet de « garder l'acoustique et faire vivre des temps de culte et d'orgue ».¹⁹⁶²

Si la majorité des commentaires concernent les idées et l'usage proposés, il est intéressant de noter que l'une des personnes apporte des réserves d'ordre pragmatique (financière et technique) pour plusieurs scénarios. Dans ce cas, elle note que ce scénario engendre « beaucoup de frais pour aménager le sol ». L'originalité du scénario de la galerie est appréciée mais rapidement rattrapé par des craintes liées à la sécurité de l'église et des objets protégés : « Idée excellente mais comment protéger !!! Une ouverture ne peut se faire que gardée, sécurisée. Un patrimoine à protéger », et « Idée originale mais inadaptée à une église et inadaptée à Givors en particulier », aussi « Très bonne idée mais comment conserver ou retrouver l'état original du lieu », ou encore « Pas possible car il faut sécuriser vitraux et tableaux ».¹⁹⁶³ Alors que les églises ont toujours demeuré ouvertes, il semblerait que la préciosité des objets présents à l'intérieur ne

¹⁹⁵⁹ Ce terme est présent sur les trois post-its déposés sur la planche de ce scénario.

¹⁹⁶⁰ Commentaire sur le scénario 1 lors de la restitution publique du 16 juin 2018.

¹⁹⁶¹ Commentaire sur le scénario 2 lors de la restitution publique du 16 juin 2018.

¹⁹⁶² Idem.

¹⁹⁶³ Commentaires sur le scénario 3 lors de la restitution publique du 16 juin 2018.

rende pas cette solution envisageable pour les membres de l'association. Pourtant, durant notre démarche nous avons pu observer que l'église suscitait la curiosité de certains habitants et même de touristes¹⁹⁶⁴. Dès lors que les portes étaient ouvertes pour les différents évènements, des passants non informés de l'évènement venaient la visiter. Tout en assurant la sécurité des biens meubles et immeubles protégés, ce scénario permet d'ouvrir le lieu pour le faire connaître et plus largement pour parler de l'histoire de Givors.

La proposition de la cantine a relativement bien été acceptée dans le sens où elle « rappelle les valeurs de l'Église »¹⁹⁶⁵. Toutefois, si « la nourriture fait vivre » la proposition est davantage envisagée par les membres de l'association comme des évènements qui auraient lieu « de façon ponctuelle un peu exceptionnelle » où l'église deviendrait un « temps et lieu de partage autour de la Table qui rassemble »¹⁹⁶⁶.

La question du porteur de projet a également été soulevée et après avoir évoqué diverses solutions lors du débat, un commentaire mentionne « des accords mairie-diocèse et des bénévoles » nécessaires.

L'idée séduit mais l'installation de l'usage dans l'édifice cultuel de façon pérenne ne semble pas envisageable pour les participants.

Enfin le scénario proposant un centre pour jeunes artistes n'a pas entièrement séduit pour plusieurs raisons. La première réfute le programme, « beaucoup de lieux pour expression, musique, danse, etc. existent déjà ce n'est peut-être pas nécessaire ici », la seconde craint une véritable intervention dans l'église : « Mise en œuvre délicate et le coût (?). Préservation du lieu »¹⁹⁶⁷. Si une personne mentionne que « l'idée du parcours en hauteur est à garder », la présence de nouveaux volumes dans la nef dérange.

Si les scénarios et la démarche inclusive ont permis de questionner le lieu et d'interroger les représentations des participants, le premier scénario de chantier-école est le seul envisagé à l'heure actuelle. Des idées individuelles nuancées ne contrebalancent pas l'avis général porté par les représentants de l'association par ailleurs paroissiens, qui opte pour la conservation voire la réactivation du culte pourtant absent depuis des années. Alors que les messes et les activités paroissiales sont bien présentes à Givors et s'organisent dans l'église Notre-Dame du Canal, l'imaginaire collectif à l'œuvre autour des églises est ici puissant. Une église est une église et reste une église. Cet attachement semble davantage idéologique que pratique, car il ne répond pas à un besoin. D'autant que l'on peut souligner

¹⁹⁶⁴ De plus en plus de personnes de France et du monde viennent voir les Étoiles de Givors. D'ailleurs pour accueillir ces touristes, un gîte a vu le jour.

¹⁹⁶⁵ Commentaire sur le scénario 4 lors de la restitution publique du 16 juin 2018.

¹⁹⁶⁶ Idem.

¹⁹⁶⁷ Commentaire sur le scénario 5 lors de la restitution publique du 16 juin 2018.

qu'un projet de construction d'une deuxième mosquée vient d'être accepté à Givors ; ceci peut renforcer le désir de visibilité des citoyens catholiques.

CONCLUSION DU CHAPITRE 8

Si le soutien de la municipalité est resté constant durant ces mois d'expérimentation, nous avons pu observer une évolution dans la réception de notre démarche auprès de l'association¹⁹⁶⁸. Alors que les évènements culturels sont bien accueillis, les réflexions sur l'usage se heurtent au rappel que l'église est toujours affectée au culte. Revendiquant perpétuellement ce fait, à juste titre par ailleurs, l'association occulte toute perspective de nouveau programme. Pourtant, les différents scénarios envisagent une reconversion mixte par le partage entre un nouvel usage et une pratique culturelle occasionnelle ou exceptionnelle. Si la procédure de désaffectation est obligatoire en France, la mise à disposition du lieu pour des évènements culturels est également possible et légale par la suite¹⁹⁶⁹.

Cette démarche n'a pas permis de conclure à un usage défini pour l'église Saint-Nicolas¹⁹⁷⁰, mais l'expérience québécoise rappelle le temps pris par la mise en place de ce type de projet. À Givors, la méthode a néanmoins intéressé, constitué de nouvelles connaissances et ouvert sur une occupation culturelle pour les années à venir le temps de la restauration de certains éléments par le biais d'un chantier-école.

Plus largement, le travail sur une église du corpus XIX^e laisse entrevoir les représentations liées à une architecture grandiose comportant parfois des œuvres protégées. Si la réflexion interpelle et intéresse la municipalité et certains habitants, le passage à l'action demeure réservé voire délicat. Au-delà du changement d'usage qui constitue une première barrière, le respect du « monument », alors que la réversibilité est cœur des scénarios, apparaît souvent comme un frein à la projection de solution architecturale. Si l'architecture du XIX^e siècle n'est pas reconnue par les institutions patrimoniales, ses formes historiques véhiculent un attachement important de la part d'une frange active de la population. Toutefois, l'importance du nombre des églises XIX^e dont le taux de fermeture prolongée est le plus élevé, laisse entrevoir un véritable sujet pour les années à venir. Des méthodes d'intervention devront voir le jour pour venir en aide aux municipalités, propriétaires de ces édifices, qui doivent supporter la charge financière d'édifices peu voire pas utilisés.

¹⁹⁶⁸ Alors qu'aucune messe n'avait été donnée depuis un mariage en 2013, deux messes ont été organisées par des paroissiens dont Monsieur Estragnat, président de l'association culturelle Saint-Nicolas. Une grande célébration pour la Pentecôte le 20 mai 2018 rassemblant une quarantaine de communions et environ 500 personnes. Une autre a eu lieu le 27 mai 2018 rassemblant des baptêmes. Ces messes n'ont pas été célébrées par le curé de la paroisse.

¹⁹⁶⁹ Voir Partie II, Chapitre 4, 4.3.3.2 Reconversion mixte.

¹⁹⁷⁰ Le projet a toutefois été sélectionné pour concourir au Prix de la jeune architecture de Lyon 2018.

Chapitre 9 ÉGLISE XX^e : LE CAS DE NOTRE-DAME-DE-L'ESPÉANCE À VILLEURBANNE

L'église Notre-Dame-de-l'Espérance conçue entre 1956 et 1963 par l'architecte Pierre Genton, est emblématique des églises édifiées dans la seconde moitié du XX^e siècle : sobre, de forme cubique, sans clocher et de faible hauteur. L'avenir de l'édifice était menacé depuis l'annonce par la paroisse de sa fermeture début 2013. Cette décision est le résultat d'un audit immobilier lancé par le diocèse en 2001 au sujet des paroisses de Villeurbanne¹⁹⁷¹. Les conclusions ont mis à jour le suréquipement catholique par rapport aux besoins, avec un total de dix églises dont trois appartiennent à la commune et sept au diocèse. De fait, des réorganisations territoriales et matérielles semblaient inévitables. Pour le diocèse, la nécessité économique et pastorale d'aliéner plusieurs édifices est bien réelle. En effet, depuis le début de notre recherche deux églises, une dans chaque nouvelle paroisse élargie, ont été écartées du service du culte: l'ancienne église du Cœur Immaculé de Marie, aussi appelée église de la Ferrandière, partiellement démolie en 2016¹⁹⁷², et l'ancienne église Notre-Dame-de-l'Espérance qui constitue notre cas d'étude.

Figure 9.1 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, sortie de la messe en 1966, Villeurbanne (69).



Source : photo. Archives Paroissiales Notre-Dame-de-l'Espérance (APNDE), fonds Alfred Clerc, 1966.

¹⁹⁷¹ Archives de la paroisse de la Résurrection.

¹⁹⁷² Construite en 1838, dernier vestige du château de la Ferrandière. Voir Volume II Annexes, fiche d'inventaire 69266_8.

Rappelons au préalable que ville au passé industriel, Villeurbanne manque de reconnaissance quant à son patrimoine bâti. Si un gros travail sur la mémoire ouvrière, immigrée et celle de la résistance s'opère depuis quelques années¹⁹⁷³, le réceptacle bâti de cette matière mémorielle disparaît de plus en plus vite actuellement. À l'origine détachée de Lyon, la municipalité fait aujourd'hui partie du centre de l'agglomération lyonnaise¹⁹⁷⁴ avec ses 150 075 habitants¹⁹⁷⁵. Si elle est souvent citée comme le dixième arrondissement de Lyon¹⁹⁷⁶, ses protections font faibles figures face aux nombreux édifices et périmètres protégés lyonnais. La mise en lumière patrimoniale villeurbannaise est majoritairement axée sur les Gratte-Ciel¹⁹⁷⁷ (1927-1934, architecte Môrce Leroux)¹⁹⁷⁸, protégés depuis 2012 par une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)¹⁹⁷⁹, et seulement deux édifices, l'Hôtel de ville et la villa d'un industriel, la Villa Lafont, ont des parties inscrites - et non classées - au titre des monuments historiques¹⁹⁸⁰. Son potentiel de densification dû à sa position géographique immédiatement à l'Est de Lyon, alors que le centre de gravité de l'agglomération se déplace vers l'Est, a entraîné ces dix dernières années la plus importante progression démographique de la métropole et de fait la densification la plus rapide¹⁹⁸¹. Les immeubles de logements se construisent à une allure effrénée, tendant à faire disparaître les dernières traces de site industriel ou de lotissement ouvrier¹⁹⁸².

¹⁹⁷³ Travail mené avec notamment Le Rize, centre mémoires et société (structure municipale), et l'Inter-quartiers mémoire et patrimoine. Voir Vincent VESCHAMBRE, « Mise en exergue des récits mémoriels et disparition des traces matérielles à Villeurbanne », in Michèle BAUSSANT, Marina CHAULIAC, Sarah GENSBURGER et Nancy VENEL (dir.), *Les terrains de la mémoire. Approches croisées à l'échelle locale*, Paris, Presses Universitaires de Paris Nanterre, Les passés dans le présent série Travaux & Recherches, pp. 135-151.

Par ailleurs un inventaire participatif du patrimoine villeurbannais a également été mis en place par Le Rize depuis 2016, voir en ligne : <<http://lerize.villeurbanne.fr/vie-du-rize/inventaire-participez/>>, consulté le 5 septembre 2017, ainsi que Vincent VESCHAMBRE, « Faire patrimoine avec les habitants: expérimentation d'un inventaire participatif à Villeurbanne », in *Patrimoine & débats publics: un enjeu citoyen - La protection des patrimoines peut-elle être un processus démocratique?*, ICOMOS France, Le patrimoine: un modèle de développement durable, n° 28, 2017, pp. 46-47.

¹⁹⁷⁴ Vincent VESCHAMBRE, « Mise en exergue des récits mémoriels et disparition des traces matérielles à Villeurbanne », *op. cit.*

¹⁹⁷⁵ Source INSEE, en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2525755/dep69.pdf>, consulté le 5 septembre 2017.

¹⁹⁷⁶ Malgré une volonté d'indépendance vis-à-vis de Lyon.

¹⁹⁷⁷ Vincent VESCHAMBRE, « Production et effacement des lieux de mémoires dans une commune-centre anciennement industrielle : le cas de Villeurbanne (France) », *Articulo*, 10 juillet 2014, Special issue 5, 15 p.

¹⁹⁷⁸ Pour une histoire complète voir Anne-Sophie CLEMENÇON, TRAVERSO EDITH et Alain LAGIER (dir.), *Les gratte-ciel de Villeurbanne*, Besançon, Imprimeur, Collection Tranches de villes, 2004, 235 p.

¹⁹⁷⁹ Grand Lyon, *Dossier d'arrêt de projet, AVAP Gratte-Ciel, Villeurbanne*, octobre 2012, 290 p., en ligne : <https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/urbanisme/plu/20121001_gl_gratteciel_creationavap_dossierarretprojet.pdf>

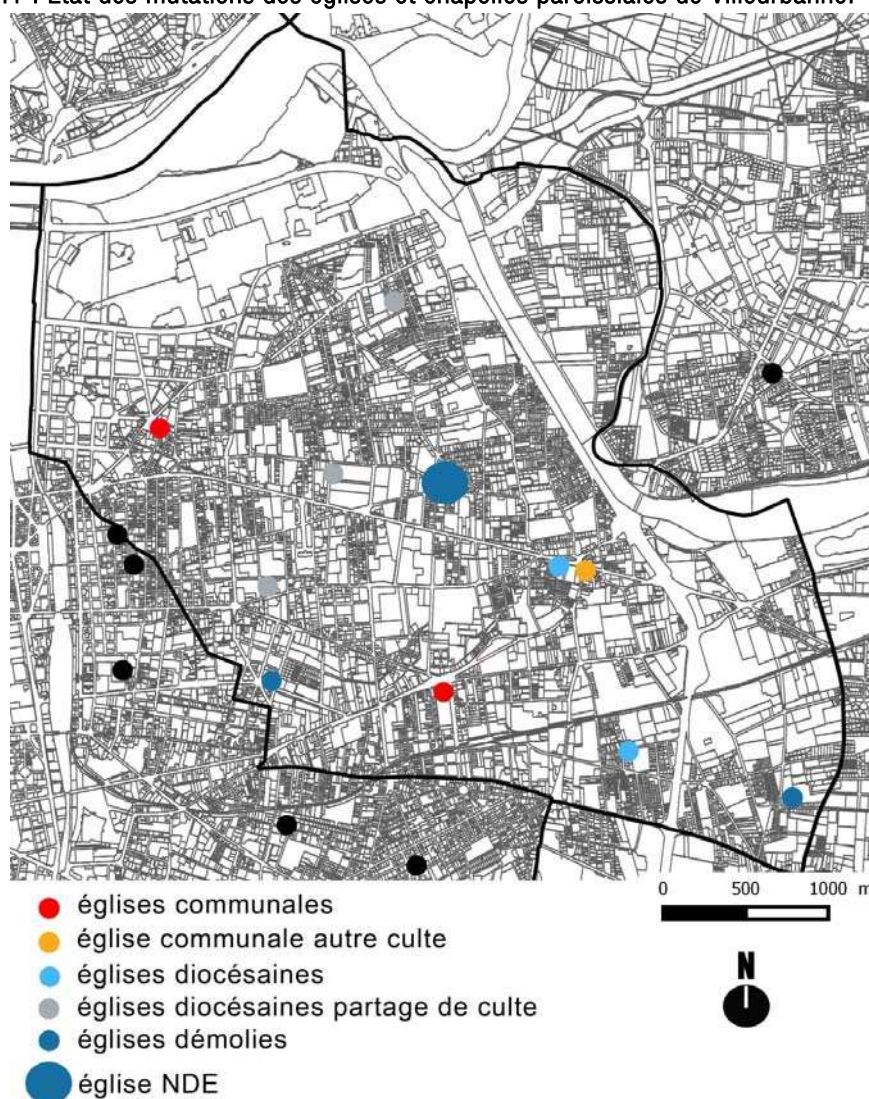
¹⁹⁸⁰ Pour rappel, le classement au titre des monuments historiques et la plus haute protection patrimoniale en France. L'inscription est une protection considérée comme secondaire. À Villeurbanne, des parties de l'Hôtel de ville (1930-1934) sont inscrites depuis 1991 comme les façades, les toitures, l'escalier principal, les halls et couloirs des premier et deuxième étages, la salle des mariages et la cheminée de la salle des Commissions, base Mérimée fiche PA00118150. La Villa Lafont (plan 1921, construction 1930 sous la direction des ingénieurs Léon Lelièvre et Léon Barbier) ainsi que son jardin et son mur de clôture, sont également inscrits depuis 1991, base Mérimée fiche PA00118151.

¹⁹⁸¹ Vincent VESCHAMBRE, « Production et effacement des lieux de mémoires », *op. cit.*, p. 1.

¹⁹⁸² *Ibid.*, p. 5-6.

Aujourd'hui, l'implantation des églises reflète les origines de la ville et les différentes phases d'expansion qu'elle a connues au cours du XIX^e, XX^e et XXI^e siècle. Son église communale historique Saint-Julien de Cusset, mise à la disposition de l'Église catholique ukrainienne de rite byzantin depuis 1969, est devenue l'église Saint-Athanase. Trois églises diocésaines ont fait l'objet de démolition : en 2001, dans le quartier des Brosses la chapelle Saint-Pierre Chanel a été démolie, en 2016 partiellement l'église du Cœur Immaculé de Marie nous l'évoquerons et en 2018 celle de Notre-Dame-de-l'Espérance, objet de notre étude¹⁹⁸³. Actuellement, deux églises, Sainte-Famille et Saint-François-Régis, partagent leur espace cultuel avec de nouvelles communautés religieuses¹⁹⁸⁴.

Cartographie 9.1 : État des mutations des églises et chapelles paroissiales de Villeurbanne.



Source : MMP, mise à jour au 1^{er} juillet 2018.

¹⁹⁸³ Voir Volume II Annexes, fiches d'inventaire 69266_11, 69266_8 et 69266_4.

¹⁹⁸⁴ Voir Partie II, Chapitre 4, 4.3.2.2 Approche chronologique, *Évolution culturelles*.

Contexte

Première mobilisation : de la communauté paroissiale à la communauté patrimoniale

Dès la fermeture et la mise en vente de l'église par le diocèse, les paroissiens ont manifesté leur opposition. Ils se sont exprimés en vain auprès de la paroisse et l'ont outrepassé en rencontrant le cardinal Philippe Barbarin, archevêque du diocèse de Lyon¹⁹⁸⁵. En se rapprochant de l'association locale « Cadre de vie et patrimoine », en opposition politique (de droite) et frontale vis-à-vis de certaines décisions de la mairie¹⁹⁸⁶ et par ailleurs déjà engagée sur la préservation de l'église de la Ferrandière, une petite communauté patrimoniale a vu le jour. Constituée majoritairement de familles de la paroisse, certaines voisines de l'église, dont les parents encore vivants (80-90 ans +) avaient dès l'origine financé le projet, ainsi que les enfants aujourd'hui âgés de 50 et 60 ans, de l'ancien curé-bâtitseur et de sa femme, mais également d'habitants du quartier de longues dates et plus largement de la ville, notamment ceux déjà mobilisés sur l'autre église.

En 2013, une première pétition contre la vente de l'église a été diffusée dans le quartier¹⁹⁸⁷, récoltant plus de 300 signatures¹⁹⁸⁸ ; en comparaison celle lancée pour la sauvegarde de l'église de la Ferrandière en a récoltées 409¹⁹⁸⁹. Dans ce climat, la municipalité a commandé une expertise urbaine envisageant différents scénarios de projets au regard du diagnostic, de l'analyse et des enjeux du quartier, de la parcelle et du bâtiment¹⁹⁹⁰. À travers trois scénarios, le dossier envisageait une reconversion de l'église à un autre usage, une reconversion avec extension sur la parcelle ou une construction neuve après démolition totale, solution évoquée en troisième position.

Face à cette mobilisation, plutôt que d'envisager une vente à l'Église évangélique du Réveil alors en recherche de lieu de culte, le diocèse a préféré le projet avancé par un promoteur à caractère social *Habitat et Humanisme*¹⁹⁹¹. Alors que dans les années 1970, le diocèse avait lui-même inscrit l'église sur la liste¹⁹⁹² des « Églises nouvelles bâties depuis 1958 ayant un certain caractère architectural »¹⁹⁹³, la transaction choisie prévoyait la démolition totale de l'église en revendiquant sa vocation humaine auprès

¹⁹⁸⁵ Madame Ménard était la représentante de ce groupe lors de la rencontre avec le diocèse. Entretien avec Monsieur et Madame Ménard, acteurs de la construction de l'église et de la paroisse dès son origine, le 30 janvier 2017.

¹⁹⁸⁶ Vincent VESCHAMBRE, « Mise en exergue des récits mémoriels et disparition des traces matérielles à Villeurbanne », in Michèle BAUSSANT, Marina CHAULIAC, Sarah GENSBURGER et Nancy VENEL (dir.), *Les terrains de la mémoire. Approches croisées à l'échelle locale*, Paris, Presses Universitaires de Paris Nanterre, Les passés dans le présent série Travaux & Recherches, pp. 135-151, p. 148.

¹⁹⁸⁷ Voir Volume II Annexes, Cas d'étude 3, Église Notre-Dame-de-l'Espérance, Annexe 3.1.

¹⁹⁸⁸ Entretien avec Monsieur et Madame Ménard, le 30 janvier 2017.

¹⁹⁸⁹ Source Hélène Percherancier, présidente de l'association Cadre de vie et patrimoine.

¹⁹⁹⁰ *Pressensé/Flachet Notre Dame de l'Espérance*, Expertise urbaine, Plan B architectes, 25 juin 2013, 37 p.

¹⁹⁹¹ Fédération reconnue d'utilité publique fondée en 1985 rassemblant une soixantaine d'association sur toute la France.

¹⁹⁹² ADL, fonds ODPN 1L, *Liste des « Eglises nouvelles bâties depuis 1958 ayant un certain caractère architectural »*, date non mentionnée mais des bâtiments édifiés au plus tard en 1972 figurent sur cette liste.

¹⁹⁹³ Aux côtés des églises de la Duchère, celle du Plateau et de Balmont, qui ont reçu un Label patrimoine XX^e dans les années 2000.

des paroissiens mobilisés. Dans l'église, à l'aide d'une maquette, le projet a été présenté aux paroissiens mobilisés par le Père Devert, fondateur de l'organisme social. En faisant appel aux valeurs chrétiennes et à leur sens de l'humanité, le groupe mobilisé n'avait d'autre choix que de se résigner face à la perte de son bien. En effet, il projetait la construction de logements favorisant la mixité sociale intergénérationnelle et répondait aux revendications en intégrant des infrastructures paroissiales telles qu'une chapelle et une salle de réunion¹⁹⁹⁴. Cette résignation était renforcée par les échanges et les rencontres entre des personnes de la communauté paroissiale et le diocèse¹⁹⁹⁵. Finalement, entre règlement d'urbanisme et acceptation sociale, les raisons n'ont pas été clairement connues, mais le projet de permis de construire présenté en 2015 a été rejeté par la mairie. Suite à ce refus *Habitat et humanisme* s'est alors retiré du projet relançant le débat autour de la future vocation du site. C'est à ce moment que notre étude entre en jeu.

Figure 9.2 : Présentation du projet de logements par Habitat et Humanisme dans l'église Notre-Dame-de-l'Espérance.



Source : *Le Progrès*, 17 novembre 2013.

Communauté patrimoniale et expertise : une deuxième mobilisation

À l'automne 2015, dès le début de notre recherche, l'inventaire des églises paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne a révélé l'actualité et l'intérêt de ce cas d'étude à approfondir, tant sur le plan de la mobilisation patrimoniale en place que de l'architecture de l'église. Les recherches menées pour établir les capacités de l'édifice, les besoins et leur compatibilité ont démontré la rare singularité de cet édifice méconnu.

De plus, la mise en perspective de son analyse architecturale avec une vision d'ensemble du corpus des églises de la région édifiées après la Seconde Guerre mondiale a permis de mettre en évidence ses valeurs patrimoniales ou son potentiel patrimonial, ainsi que ses capacités spatiales ou « flexibilité

¹⁹⁹⁴ Entretien avec le père Bernard Devert, fondateur d'Habitat et Humanisme, le 24 novembre 2015.

¹⁹⁹⁵ Notamment Madame Ménard qui, en vain, a personnellement écrit au diocèse et rencontré l'archevêque de Lyon pour faire valoir l'implication personnelle et financière des habitants du quartier dans ce projet d'église et faire entendre à ce titre sa valeur mémorielle pour ne pas la démolir, entretien le 30 janvier 2017.

architecturale »¹⁹⁹⁶, pour formuler un discours contre sa démolition et envisager une éventuelle reconversion.

Dès lors, ces révélations patrimoniales portées à la connaissance de la municipalité, du diocèse et de la communauté patrimoniale¹⁹⁹⁷ ont relancé les revendications alors portées par les habitants en légitimant la contestation autour de la perte de l'église. Dans le cadre de cette recherche à la fin de l'année 2016, une demande de protection¹⁹⁹⁸ appuyée par des spécialistes de l'architecture¹⁹⁹⁹ a été adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Auvergne Rhône-Alpes face à la menace de disparition d'une œuvre indéniable du Mouvement moderne et à la mobilisation en place. Pour venir en soutien à cette tentative d'entrée dans la chaîne patrimoniale, l'association a relancé une pétition sur papier dans le quartier ainsi qu'une version en ligne²⁰⁰⁰. Marque d'un essoufflement par rapport à la première mobilisation, elle ne récolta que 281 signatures²⁰⁰¹. Cette fois, au-delà des revendications contre la perte d'un lieu de culte, les arguments historiques et architecturaux ont été repris par la communauté patrimoniale en revendiquant : « NON à la destruction de l'église Notre-Dame-de-l'Espérance, OUI à un projet avec l'existant ».

Figure 9.3 : Pétition en ligne contre la démolition de l'église Notre-Dame-de-l'Espérance.



Source : Change.org.

De son côté le diocèse s'est adressé à la DRAC et au Préfet de région en argumentant contre cette demande car « toute protection au titre des Monuments Historiques serait un obstacle à [la] réalisation

¹⁹⁹⁶ Robert KRONENBURG, *Flexible: une architecture pour répondre au changement*, Paris, Norma, 2007, 240 p.

¹⁹⁹⁷ Les différents acteurs ont reçus l'étude historique, l'analyse architecturale et l'évaluation patrimoniale produite dans le cadre de notre recherche, voir partie infra 9.3 Compatibilité.

¹⁹⁹⁸ Voir Volume II Annexes, Cas d'étude 3, Église Notre-Dame-de-l'Espérance, Annexe 3.2.

¹⁹⁹⁹ Lettre de soutien transférée à la DRAC de John Allan, architecte et secrétaire international Docomomo UK, 07 février 2017. Lettre de soutien envoyée à la DRAC par Judi Loach, 24 février 2017.

²⁰⁰⁰ Pétition, en ligne :

<https://www.change.org/p/non-%C3%A0-la-destruction-de-l-%C3%A9glise-notre-dame-de-l-esp%C3%A9rance-%C3%A0-villeurbanne-69100?source_location=petitions_share_skip>, consulté le 13 décembre 2017.

²⁰⁰¹ 33 signatures papier (source association Cadre de vie et patrimoine) et 248 signatures en ligne, en date du 10 mars 2018 la pétition a été fermée.

d'un projet dont l'intérêt est [...] reconnu par la population villeurbannaise et la mairie »²⁰⁰². Par ailleurs, il revendique « être attentif »²⁰⁰³ aux églises édifiées par Pierre Genton « d'une plus grande valeur patrimoniale » en spécifiant que les qualités architecturales de Notre-Dame-de-l'Espérance « sont celles de sa période de construction »²⁰⁰⁴. Toutefois, sans argumentaire scientifique faisant état d'un véritable discernement patrimonial, le diocèse expose la non-connaissance du corpus des églises qu'il possède alors qu'il pourrait davantage travailler en collégialité avec la Commission diocésaine d'Art Sacré qui possède des compétences en histoire de l'art²⁰⁰⁵.

Cet épisode a d'ailleurs fait l'objet d'un article dans la presse locale, titrant en première page « Quel avenir pour l'ancienne église Notre-Dame de l'Espérance ? »²⁰⁰⁶ faisant état de notre étude, de la mobilisation patrimoniale citoyenne et de la position du diocèse. Malheureusement, la mobilisation a davantage été exploitée par la presse comme un face à face entre diocèse et expert.

Plus largement cette mobilisation patrimoniale a eu des échos jusque dans une revue d'architecture nationale *AMC*. La sauvegarde de l'église Notre-Dame-de-l'Espérance est apparue parmi le panel des cent bâtiments qui ont fait l'actualité en 2017 dans les pages « Patrimoine »²⁰⁰⁷.

Suite au dessistement du bailleur social entraîné par le refus du permis de construire, un second projet a émergé. Après démolition totale l'église, il prévoit de nouveaux locaux pour l'école privée catholique Sainte-Thérèse, déjà implantée dans un autre site à Villeurbanne²⁰⁰⁸, ainsi que des logements partagés gérés par l'association Simon de Cyrène qui œuvre pour l'autonomie des personnes en situation d'handicap²⁰⁰⁹. En mars 2017, malgré la mobilisation de la communauté patrimoniale et l'expertise scientifique soutenue²⁰¹⁰ par l'association Docomomo²⁰¹¹, la DRAC a rejeté la demande « considérant que

²⁰⁰² Lettre de Mgr Barbarin à Monsieur Michel Delpuech, Préfet de région et Monsieur Frédéric Henriot, Directeur régional des affaires culturelles et Conservateur régional des monuments historiques, le 30 janvier 2017.

²⁰⁰³ Il énumère les travaux d'entretiens réalisés sur trois églises de Pierre Genton : l'église de la Trinité à Lyon 8^{ème}, l'église Notre-Dame des Essarts à Bron et l'église de Balmont à la Duchère dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon.

²⁰⁰⁴ Idem.

²⁰⁰⁵ Entretien avec Violaine Savereux, responsable de la Commission diocésaine d'Art Sacré (CDAS), le 19 mars 2018, ainsi qu'avec Maryannick Chalabi membre de la CDAS depuis début 2018.

²⁰⁰⁶ Yannick PONNET, « Notre-Dame de l'Espérance peine à se trouver un avenir », *Le Progrès*, 28 février 2017, 1 p. et p. 28, en ligne : <<https://www.leprogres.fr/rhone/2017/02/28/notre-dame-de-l-esperance-peine-a-se-trouver-un-avenir>>, consulté le 1er mars 2017. Voir Volume II Annexes, Cas d'étude 3, Église Notre-Dame-de-l'Espérance, Annexe 3.3.

²⁰⁰⁷ Gilles DAVOINE (Dir.), *Une année d'architecture en France 2017. Les 100 bâtiments de l'année 2017*, Anthony, décembre 2017 / janvier 2018, p. 44, voir Volume II Annexes, Cas d'étude 3, Église Notre-Dame-de-l'Espérance, Annexe 3.4.

²⁰⁰⁸ Les locaux d'origine, de part et d'autres de l'église Sainte-Thérès ne sont plus adaptés aux besoins en termes de tailles et d'accessibilité.

²⁰⁰⁹ Voir en ligne : <<https://www.simondcyrène.org/>>, consulté le 25 mai 2018.

²⁰¹⁰ Relais de la menace par Docomomo France sur les réseaux sociaux au sujet de la pétition et mise en place d'une fiche d'inventaire, en ligne : <<http://www.docomomo.fr/actualite/201706/petition-contre-destruction-eglise-notre-dame-esperance-villeurbanne>>, consulté le 31 juillet 2017, ainsi que sur le site internet de Docococo international.

l'édifice ne présente pas un intérêt suffisant au regard du corpus d'édifices religieux du XX^e siècle présent dans la région pour justifier une protection au titre des monuments historiques »²⁰¹².

La situation démontre d'une part, qu'il existe une réelle difficulté quant à la reconnaissance du patrimoine architectural moderne même auprès d'experts du service des monuments historiques, et d'autre part, que les enjeux économiques de l'opération déjà bien engagée par le diocèse prévalent malheureusement à toutes tentatives de valorisation patrimoniale.

Depuis la première étude commandée par la mairie, le contexte urbain autour du projet d'école faisant table rase de l'église, s'oriente vers de grandes mutations. Différents promoteurs ont pour projet la démolition de toutes les maisons de l'îlot pour laisser place à des immeubles de logements de cinq voire six étages. Au printemps 2017, afin d'encadrer et de coordonner les opérations immobilières avec le projet d'école et le tissu existant, la ville de Villeurbanne s'est adressée à la Métropole de Lyon²⁰¹³ pour réaliser une seconde expertise portant cette fois-ci sur l'ensemble de l'îlot. Pour ce faire, un architecte conseil de la Métropole, Eric Sainero²⁰¹⁴, a été mandaté pour mener à bien cette étude.

Figure 9.4 : Vue aérienne de l'îlot concerné par l'étude de la Métropole de Lyon.



Source : Google View, consulté le 29 mai 2018.

Après avoir eu connaissance de la première expertise et de nos travaux, l'architecte a immédiatement reconnu la valeur patrimoniale de l'église en l'intégrant dans les préconisations d'urbanisme pour ne pas la démolir. Tout en considérant les dynamiques de projet en place, son étude a encore une fois revendiqué la conservation de l'église en envisageant sa reconversion. Dans ce contexte, l'élaboration de scénarios de reconversion de l'édifice en école s'est faite en étroite collaboration entre expertise pratique et recherche.

²⁰¹¹ Organisme à but non lucratif dont le nom en entier est « International working party for DOcument and COnservation of Buildings, sites and neighbourhoods of the MOdern MOvement » ce qui signifie « groupe de travail pour la DOcumentation et la COnservation les bâtiments du MOuvement MOderne, de leur site et de leur ensemble urbain ».

²⁰¹² Courrier de réponse de la DRAC à la demande de protection, le 28 mars 2017, voir Volume II Annexes, Cas d'étude 3, Église Notre-Dame-de-l'Espérance, Annexe 3.5.

²⁰¹³ La Métropole de Lyon dispose de la compétence en urbanisme, voir en ligne : <<https://www.grandlyon.com/metropole/missions-et-competences.html>>, consulté le 29 mai 2018.

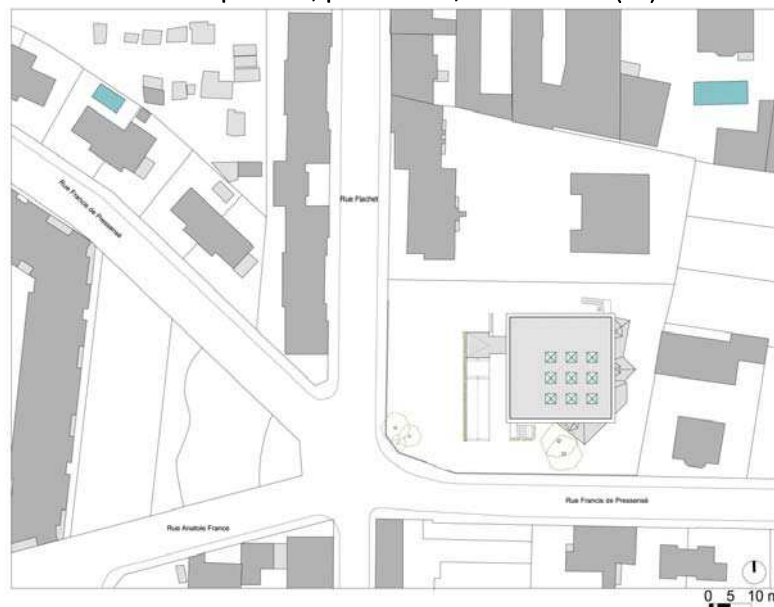
²⁰¹⁴ Agence ESAU, Eric Sainero architecte et urbaniste.

Même si la démarche de connaissance de l'édifice était au service du projet pour une valorisation de ce patrimoine, elle a été vécue comme un frein voire une opposition totale par le maître d'ouvrage, l'école Sainte-Thérèse et l'association Simon Cyrène, le diocèse propriétaire mais également la ville.

9.1 Capacité

La recherche des plans de l'église Notre-Dame-de-l'Espérance s'est avérée concluante grâce à la proximité de sa date d'édification. Le travail de l'architecte Pierre Genton constitue un fond versé à la Société Académique d'Architecture de Lyon (SAAL)²⁰¹⁵. Par ailleurs, le permis de construire déposé en 1963 est également consultable aux archives municipales de Villeurbanne, Le Rize²⁰¹⁶. Leur consultation et numérisation ont permis de retracer les plans sur informatique à partir des originaux, sans avoir à réaliser de relevé comme pour les autres cas d'étude. Les dessins en 2D ont ensuite permis de réaliser un modèle 3D de l'édifice telle une maquette blanche. Grâce à ces outils, la compréhension du mode constructif de l'église a clairement pu être communiquée afin de démontrer la flexibilité architecturale de l'édifice²⁰¹⁷. Les dimensions de ce cube de 25,58 mètres représentent une surface au sol de 655 m², soit 1 310 m² répartis sur deux niveaux, pour une hauteur d'acrotère culminant à environ 10 mètres. Des excroissances au rez-de-chaussée proposent une soixantaine de mètres carrés supplémentaires.

Figure 9.5 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, plan masse, Villeurbanne (69).



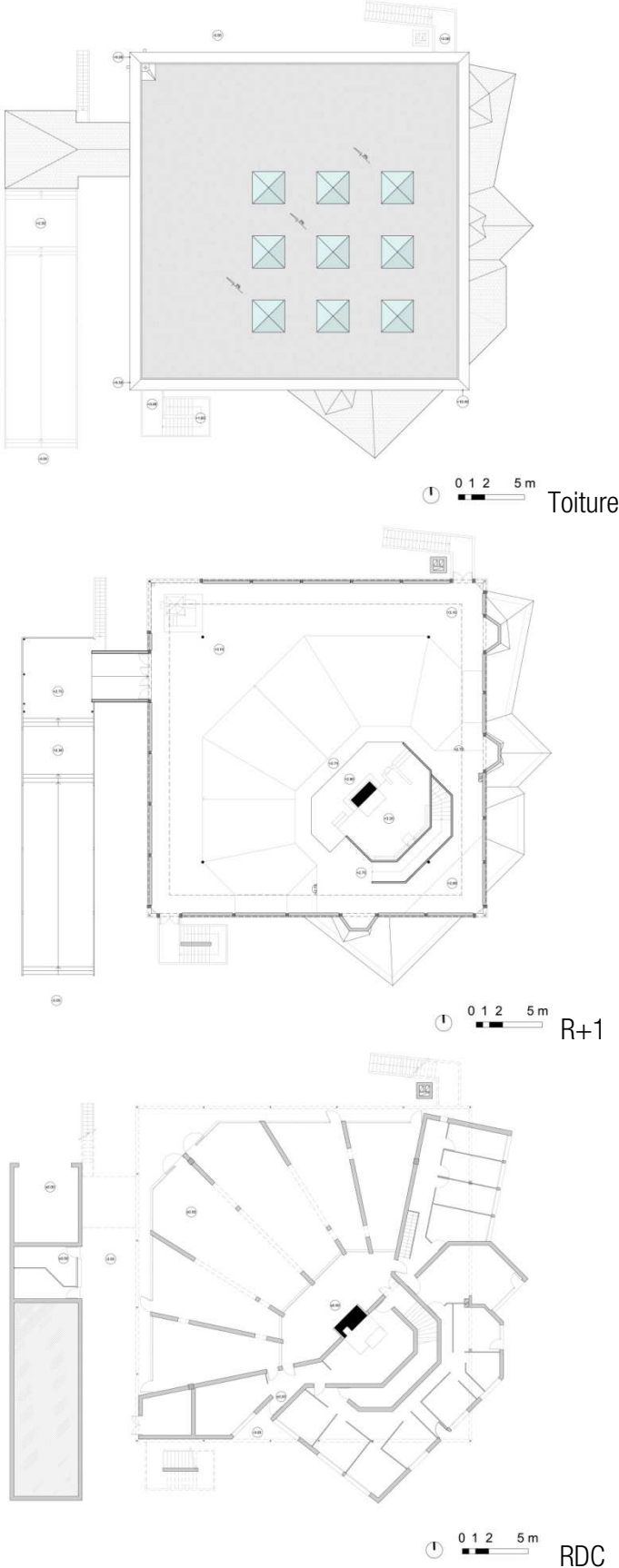
Source : dessin MMP, 2016.

²⁰¹⁵ Fonds 53 B., le dossier de l'église Notre-Dame-de-l'Espérance a pour cote 53.B Y.5.

²⁰¹⁶ Dossier permis de construire 539-63.

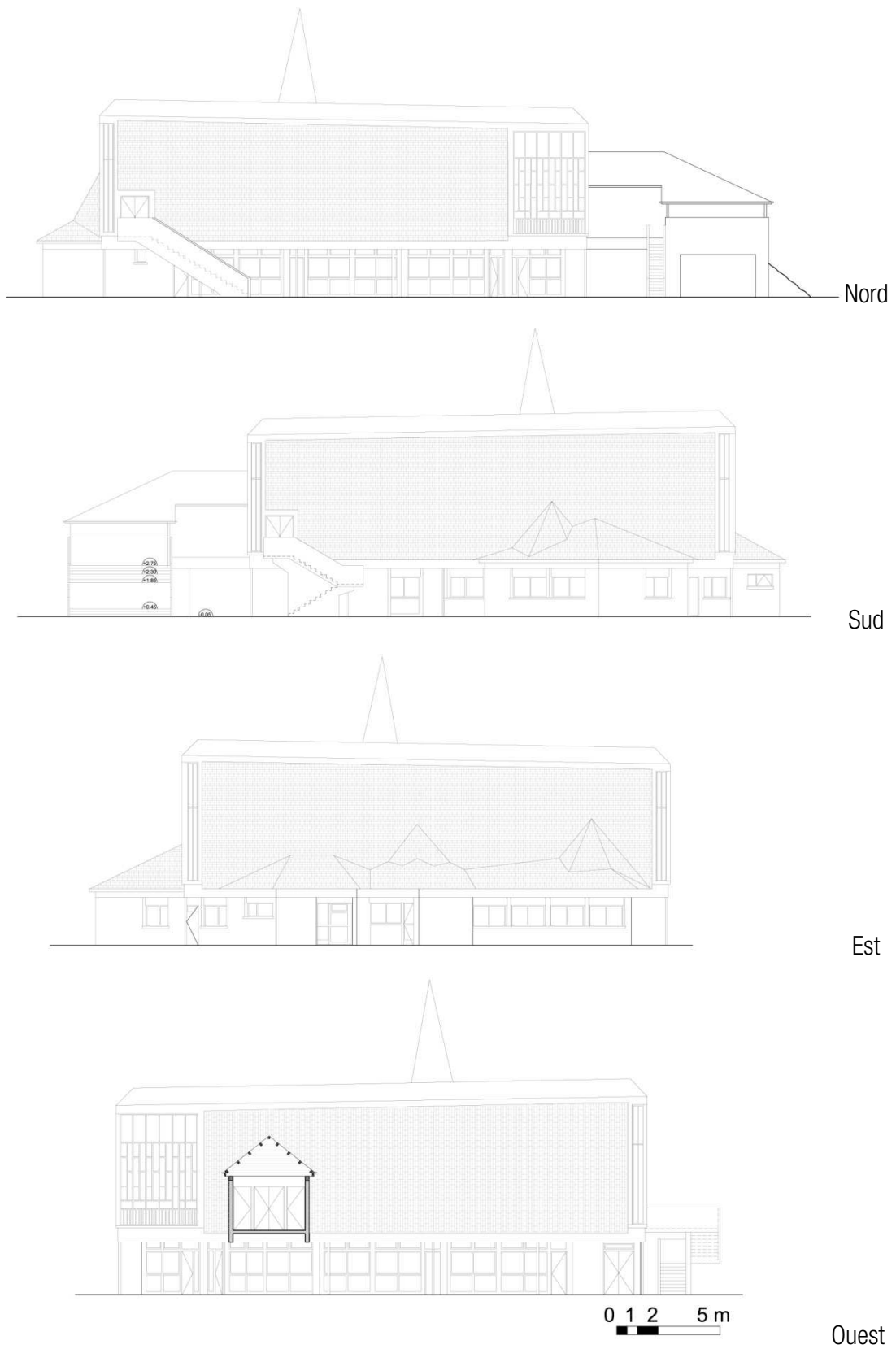
²⁰¹⁷ Voir infra 9.3.2 Analyse architecturale.

Figure 9.6 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, plans de niveaux, Villeurbanne (69).



Source : dessin MMP, 2016.

Figure 9.7 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, façades, Villeurbanne (69).



Source : dessin MMP, 2016.

9.2 Besoins

Pour ce cas d'étude où l'avenir de l'église Notre-Dame-de-l'Espérance était déjà engagé par un projet existant, l'établissement des besoins n'a pas fait l'objet d'une consultation publique car la démarche aurait été inappropriée et en inadéquation avec la volonté du propriétaire et les logiques de projets en marche depuis 2014. Toutefois, l'objectif a été de montrer comment la programmation envisagée n'était pas incompatible avec la conservation de l'église par sa reconversion²⁰¹⁸.

Le projet prévoit la réalisation de deux programmes distincts un groupe scolaire et des logements.

Le programme de l'école s'organise autour de deux niveaux scolaires, maternel et élémentaire, comprenant seize salles de classes au total. Tous les locaux annexes pour le bon fonctionnement d'un groupe scolaire²⁰¹⁹ sont indispensables. Les différents pôles du programme sont des espaces extérieurs avec des cours et préaux différenciés pour chaque niveau scolaire, un hall d'accueil, des sanitaires, une salle de psychomotricité, une salle d'adaptation, une cantine comportant une cuisine, des bureaux administratifs, des salles de réunions, une salle de repos, un local médical, des vestiaires, des locaux de ménage. Plus spécifiquement une école maternelle nécessite une salle d'accueil pour les enfants et des salles pour la sieste des petits. Le caractère religieux de cette école nécessite également des salles de catéchismes et un oratoire. Soit un total estimé à 2 400 m² ²⁰²⁰.

Le projet de logements partagés entre des personnes valides et handicapées s'organise à l'image de « deux maisons » dans des appartements avec des espaces privés, chambres et salle de bains, et des espaces communs de vie, salon, salle à manger et cuisine, pouvant abriter vingt-sept résidents²⁰²¹.

²⁰¹⁸ L'agence d'architecture Mimêsis, en charge de l'opération, a eu connaissance du contenu de nos recherches historiques et architecturales dès le début de son étude.

²⁰¹⁹ François DONTENWILLE, Alain HOUCROT, Jean-Paul DELAHAYE, Jean-Marie SCHLERET et Société d'études techniques et économiques-Organisation, *Concevoir et construire une école primaire du projet à la réalisation*, Paris, Ed. du Moniteur, 2013.

²⁰²⁰ Source Rhône-Saône Habitat, 27/01/17, Mimêsis architecte dans *Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine* – ESAU – 11 Mai 2017, p. 23.

²⁰²¹ Fondation Saint-Iréné Lyon, *Un projet innovant pour l'hébergement des personnes handicapées : les maisons partagées Simon de Cyrène*, en ligne :

<<http://fondationsaintirenee.org/un-projet-innovant-pour-lhebergement-des-personnes-handicapees-les-maisons-partagees-simon-de-cyrene>>, consulté le 25 mai 2018.

9.3 Compatibilité

9.3.1 Étude historique

9.3.1.1 Point de départ : un quartier

Le quartier ouvrier de Château Gaillard se trouvait à la jonction de deux paroisses, la Sainte Famille à Croix-Luizet et Sainte-Madeleine-des-Charpennes. Si dans les années 1930, de nombreux jardins ouvriers constituaient le parcellaire de la ville, ils furent rapidement remplacés par des immeubles au sortir de la Seconde Guerre mondiale. À cette époque, alors que des logements sont projetés sur les jardins ouvriers de l'usine Bertrand-Clayette, l'association l'Oeuvre du Christ dans la banlieue acquit un terrain proche, où étaient également implantés des jardins, dans une visée prospective, en amont et en prévision du développement du quartier²⁰²². L'idée d'achats de terrain anticipés par l'Église catholique, était de réserver des emplacements au cœur de la banlieue en construction dans le but que les futures églises soient stratégiquement implantées²⁰²³.

9.3.1.2 Les débuts : création de la paroisse et construction d'une chapelle en 1956

Jusqu'en 1954, date à laquelle la ville est rattachée au diocèse de Lyon, Villeurbanne appartenait au diocèse de Grenoble. Cette même année, un prêtre est nommé pour le quartier, le père Gérard Ploton²⁰²⁴ alors vicaire de Saint-Julien de Cusset. Il réunit chrétiens et laïcs autour de lui afin de répondre au besoin de la population. Ensemble ils créent une association culturelle, loi de 1901, pour gérer la paroisse et la construction d'un lieu de culte pour accueillir les fidèles. Elle prendra le nom de Notre-Dame-de-l'Espérance²⁰²⁵. La parcelle acquise quelques années auparavant par le « Christ dans la banlieue » est alors de suite retenue pour l'implantation du futur lieu de culte²⁰²⁶. En 1956 est créée l'Association d'Education Populaire (AEP) de Château Gaillard et le 5 mai de cette même année est inaugurée une chapelle²⁰²⁷ en présence du Cardinal Gerlier.

²⁰²² Olivier CHATELAN, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise*, op. cit., p. 386.

²⁰²³ *Ibid.*, p. 387.

²⁰²⁴ Ordonnance de l'érection de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Espérance à Villeurbanne, Semaine religieuse du diocèse de Lyon du 5 mai 1956, APNDE, fonds Alfred Clerc.

²⁰²⁵ *Ibid.*

²⁰²⁶ Anonyme, *Si l'espérance m'était contée 1956-2006*, livret du cinquantenaire de la Paroisse, 2006, p. 4.

²⁰²⁷ *Ibid.*, p. 7.

Figure 9.8 : Vue de la parcelle en 1938



Source: base ortho-photo IGN.

Figure 9.9 : Vue de la parcelle et des jardins, dans les années 1930 environ.



Source : photo. anonyme, non classée, Le Rize.

Figure 9.10 : Vue de la parcelle en 1962.



Source: base ortho-photo IGN.

Figure 9.11 : Inauguration de la chapelle le 5 mai 1956, au centre le Cardinal Pierre-Marie Gerlier.



Source : photo. APNDE, fonds Alfred Clerc.

L'édifice implanté sur le long de la rue Flachet est érigé par les habitants du quartier, les futurs compagnons, sous la direction de l'entrepreneur Monsieur Memerie, ami du père Ploton qui participa activement au chantier.

Figure 9.12 : Chapelle Notre-Dame-de-l'Espérance le long de la rue Flachet en 1954, Villeurbanne.



Source : photo. APNDE, fonds Alfred Clerc.

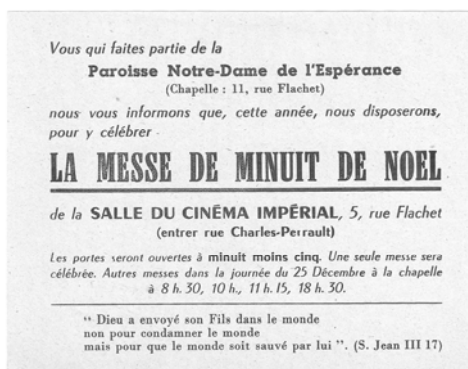
Afin de soutenir financièrement cette jeune paroisse, l'Office diocésain désigne à partir de 1957 des paroisses marraines : la paroisse Sainte-Thérèse de Villeurbanne, la paroisse de Saint-Genis-Laval et quatorze paroisses rurales du canton de Saint Symphorien de Lay²⁰²⁸.

9.3.1.3 Augmentation de la population : un manque de place et d'infrastructure

En 1958, le père Paul Devers est nommé curé de la paroisse. Peu de temps après, le père Joannes Moretton le rejoint. Le nombre de paroissiens augmentant, l'équipe religieuse est encore agrandie. En 1959 arrive le père Marcel Guinand puis en 1960 c'est au tour du père Georges Fabre de compléter l'équipe²⁰²⁹.

Les fidèles sont de plus en plus nombreux et il faut faire face au manque de place notamment lors des grandes célébrations comme la messe de Noël. Pour l'anecdote, la chapelle étant devenue trop exigüe, le propriétaire du Cinéma Impérial prêta sa salle pour célébrer la messe de Minuit du 24 décembre 1960²⁰³⁰. Après la dernière séance de cinéma, des volontaires de la paroisse installèrent tout le mobilier liturgique et la décoration pour que la messe se déroule dans les meilleures conditions. Une fois la célébration finie et réussie selon le témoignage des fidèles, le transfert s'opéra dans le sens inverse et la chapelle retrouva ses attributs pour les célébrations du lendemain.

Figure 9.13 : Feuille d'annonce paroissiale pour la messe de minuit de Noël.



Source : Anonyme, Si l'espérance m'était contée 1956-2006, op. cit., p. 11.

Ce problème d'exigüité se retrouve également dans la capacité d'accueil des enfants au catéchisme. La salle en bois du préau ne permet plus de réunir dans un même lieu toute la jeunesse du quartier. Encore une fois, une solution atypique est adoptée. L'équipe paroissiale pense au réemploi de wagons alors

²⁰²⁸ Les paroisses de Saint Symphorien en Lay, Chirassimont, Cordelles, Croizet, Fourneaux, Machezal, Neaux, Neulise, Pradines, Régnny, Saint-Cyr de Favières, Vendranges-Sain-Priest et Saint-Just la Pendue, APNDE.

²⁰²⁹ Anonyme, *Si l'espérance m'était contée 1956-2006*, op. cit., p. 10.

²⁰³⁰ *Ibid.*, p. 11.

revendus par la société du train bleu (ligne Lyon-Neuville)²⁰³¹. L'enseignement religieux est permis dans ces lieux jusqu'en 1964, année de la construction de l'église, grâce à l'acquisition et l'aménagement de deux wagons au sud de la parcelle. Ce « débrouillardisme » révèle tout l'enthousiasme et l'énergie mis en œuvre par l'équipe de la paroisse.

Figure 9.14 : Les trains bleus, salles de catéchisme, et la chapelle Notre-Dame-de-l'Espérance.



Source : photo. APNDE, fonds Alfred Clerc.

9.3.1.4 Une vie de quartier autour de la paroisse

Au fil des années et de l'investissement des fidèles, la paroisse est devenue pour toute la population un véritable moteur de la vie du quartier. Les jeunes adultes se retrouvent dans l'Action Catholique Ouvrière, les enfants se rencontrent dans des camps organisés à Pâques et en juillet, chaque semaine ils se réunissent pour le catéchisme et de nombreuses parties de football sur le terrain de la chapelle ; les mères appelées les « mamans diffuseuses » s'organisent en réseaux pour transmettre le journal des enfants²⁰³².

Figure 9.15 : Groupe d'enfants avec des parents et le prêtre, la chapelle à gauche, 1957.



Source : photo. APNDE, fonds Alfred Clerc.

²⁰³¹ *Ibid.*, p. 12.

²⁰³² *Ibid.*, p. 13.

Des évènements ponctuels rythment également le quartier grâce à la contribution de tous. Entre 1961 et 1967, des kermesses sont organisées l'été dans le but de récolter de l'argent pour la paroisse mais aussi pour créer des rencontres²⁰³³. Au cours de deux journées, un samedi et dimanche, le terrain accueille l'un des évènements les plus festifs du quartier : la kermesse paroissiale. La grande mobilisation d'environ soixante dix paroissiens, permet d'installer un manège de chevaux de bois, des stands de pêche à la ligne, de fléchettes, de tir à la carabine, des balançoires. L'animation est assurée par une tombola et des groupes de musique²⁰³⁴. La restauration avec l'installation d'une buvette permet de servir jusqu'à cent soixante en 1967. À la fin du week-end, les comptes sont faits pour établir une enveloppe qui permettra un jour la construction d'une église en remplacement de la chapelle devenue trop exigüe.

Dans cet esprit, une séance de cinéma est organisée durant l'hiver avec une fois de plus la généreuse collaboration du cinéma Impérial²⁰³⁵. Les mêmes acteurs de la paroisse s'organisent autour de la projection, pour proposer pâtisseries et boissons.

Figure 9.16 : Affiche de la kermesse des 3 et 4 juin 1961.



Source : APNDE.

9.3.1.5 Des conditions déplorables

Malgré l'entrain et la vie active de la paroisse, des évènements comme la messe de Noël, ou encore les difficultés l'hiver à chauffer les wagons pour le catéchisme, font tirer la sonnette d'alarme. La chapelle est devenue tellement inadaptée que les paroissiens en viennent à sortir la moitié des bancs pour accroître la capacité d'accueil²⁰³⁶.

²⁰³³ *Ibid.*, p. 14.

²⁰³⁴ *Ibid.*, p. 15.

²⁰³⁵ *Ibid.*, p. 16.

²⁰³⁶ *Ibid.*

Figure 9.17 : Profession de foi à l'extérieur de la chapelle devenue trop petite, 1959, Villeurbanne.



Source : APNDE, fonds Alfred Clerc.

Début d'année 1961, la situation n'est plus tenable. Elle sera exposée à travers un article rédigé par le père Devers dans le premier numéro du journal « Paroisses Nouvelles » argumentée de photos « chocs ». Selon Monseigneur Mazioux, demandeur de ce récit dans une lettre au curé²⁰³⁷, « le but de cet article ne serait pas tellement d'ailleurs d'amener des fonds, mais d'être un exemple de situation qui ne peut durer ».

En même temps, le 5 janvier 1961 est fondée l'association paroissiale de Notre-Dame-de-l'Espérance qui doit mener à bien le projet et la construction de l'église, de la cure et des annexes. La liste des besoins est alors établie : une église de 500 à 600 places, 6 salles de catéchismes et un presbytère pour trois prêtres. Une souscription est alors lancée auprès des paroissiens afin de récolter des fonds pour le projet de construction. Les paroisses marraines, parfois en manque de ressources sont également sollicitées. Certaines d'entre elles demandent à se retirer de leur obligation envers la paroisse Notre-Dame-de-l'Espérance. D'autres seront affectées en renfort plus tard à partir de 1972, comme le Sacré-Cœur et Notre-Dame-de-Bellecombe²⁰³⁸.

9.3.1.6 Pierre Genton : un architecte, ami du Père Ploton

Pierre Genton²⁰³⁹ est né en 1924 à Lyon où il passe son Baccalauréat Latin – Grec et Philosophie au Lycée du Parc en 1943. Très jeune, de 1944 à 1945, il entre dans la résistance et s'engage volontairement dans la 1^{ère} Armée et la 1^{ère} Division Française Libre.

Après la guerre, il s'inscrit en 1946 à l'École des Beaux Arts en section Architecture. Il sera formé dans différents ateliers comme c'était la coutume à l'époque. L'étudiant passera dans l'atelier de Bourdeix-Piessat à Lyon puis à la capitale, dans celui d'Auguste Perret ou encore celui de Lods-Hermant-Trezzini. Il occupera un poste de dessinateur chez Le Corbusier entre 1948 et 1949, pour l'Unité d'habitation à

²⁰³⁷ Courrier du 25 février 1961 de Monseigneur Mazioux à l'abbé Paul Devers, APNDE, boîte Ga2, pochette 4.

²⁰³⁸ Anonyme, *Si l'espérance m'était contée 1956-2006*, op. cit., p. 17.

²⁰³⁹ Cette courte biographie est directement tirée d'un document rédigé de la main de l'architecte et communiqué à la SAAL en 2002, Genton 53 B – P.O, SAAL.

Marseille. Il travaillera en 1950 à Alger chez Michel Luyckx, ancien chef de projet dans l'atelier Perret²⁰⁴⁰, pour la centrale thermique de Bône et finira sa formation auprès de Marcel Lods entre 1951 et 1952, un des architectes qui développa notamment la préfabrication dans la construction de bâtiment. Pierre Genton sera architecte D.P.L.G., diplômé par le Gouvernement, en 1953. Dans la même année, aussitôt diplômé, il créera son agence et poursuivra son activité jusqu'en 1985.

Durant sa carrière il travailla sur tous types de constructions et de réhabilitation comme des logements (maison et appartements), des écoles, des usines, des bureaux, des couvents et sur nombre d'églises dans la région et ailleurs en France²⁰⁴¹ : dans l'agglomération lyonnaise il fut l'un des architectes les plus actifs de par la construction de nouvelles églises et le seul à en construire quatre²⁰⁴². En plus de notre objet d'étude, il est également à l'origine de l'église de la Sainte Trinité à Lyon 8^{ème}, de l'église de Balmont à la Duchère, de l'église Notre-Dame-de-Lourdes à Bron. Dans la Loire près de Saint-Étienne à Grand-Croix il a conçu l'église de l'Immaculée Conception. Au niveau national, il a construit dans le Haut-Rhin l'église Saint-Martin d'Ilfurth et l'église Saint-Joseph travailleur à Sainte-Marie-aux-Mines ; dans les Hautes-Alpes l'église Saint-Roch Fontfreyne à Gap et aussi l'église Sainte-Marie de Vars. Ces églises ont comme points communs la mise en œuvre de procédés industriels, l'utilisation du matériau moderne de l'époque, le béton et une volonté de dépouillement.

Cette qualité de formation auprès de grands architectes reconnus ainsi que sa grande production d'édifices religieux publiés dans la revue *L'Art sacré*, s'expliquent probablement par son lien familial avec le Père Alain Couturier, son oncle²⁰⁴³.

Figure 9.18 : Portrait de Pierre Genton en 1958.



Source : Archives personnelles de Claire Genton, fille de Pierre Genton.

²⁰⁴⁰ Service connaissance du patrimoine, *Bernard Bachelot (1930-2011), Les réalisations de l'architecte en Midi-Pyrénées*, DCAV - Région Midi-Pyrénées, non daté, p. 3.

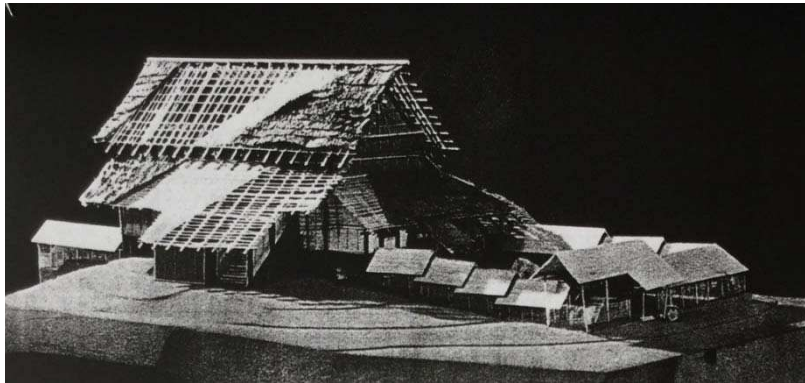
²⁰⁴¹ Genton 53 B, SAAL.

²⁰⁴² Maryannick CHALABI, « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XXe siècle », *op. cit.*, p. 6.

²⁰⁴³ Entretien téléphonique avec Claire Genton, fille de Pierre Genton, octobre 2016.

Pierre Genton commença sa carrière de bâtisseur d'églises avec le sujet de son diplôme qui était le projet d'une église pour la léproserie de Djiring au Viêt Nam. Dans la note écrite²⁰⁴⁴, l'architecte formulait à propos de l'édifice *église* : « *Non seulement dépouillée, une église doit même s'astreindre à ne pas retenir l'attention sur elle-même* ». Pour lui, une église se devait d'être vraie « *jusqu'à la racine* ». Ainsi « *tout placage, simili, trompe l'œil* », tous les procédés décoratifs n'étaient que mensonge. C'est ce dépouillement caractéristique que l'on appréciera ci-après dans l'analyse architecturale de l'église Notre-Dame-de-l'Espérance qui suit.

Figure 9.19 : Maquette de l'église du projet de diplôme de Pierre Genton, 1953.



Source : « Jeunes architectes au travail », L'Art sacré, 3-4 novembre-décembre 1954, p. 23.

9.3.1.7 Esquisse pour l'église Notre-Dame-de-l'Espérance : un long processus

Cette attitude radicale de recherche de simplicité se retrouve dans le projet qu'il dessina pour la paroisse villeurbanaise. L'élaboration des plans définitifs, en 1963, passa par un long processus de réflexion et de choix de la part de l'association paroissiale ainsi que de l'Office Diocésain, pour un total de huit avant-projets abandonnés²⁰⁴⁵.

La première esquisse, datant de 1956, présente plusieurs édifices paroissiaux répartis sur l'ensemble de la parcelle dont l'église de plan rond²⁰⁴⁶. Elle fait place à un plan carré en 1957²⁰⁴⁷. Puis au printemps 1960, les dessins de l'architecte traduisent à nouveau une recherche sur la forme en plan de l'édifice cultuel. Ainsi différents scénarios sont dessinés en fonction d'un certains nombres de places proposées, organisées autour du chœur. Les solutions varient entre un plan carré ou rectangulaire, l'auditoire se déployant toujours autour et à proximité de l'autel alors visible de tous. La coupe révèle, une volonté de signal en hauteur se traduisant par un volume bas et une flèche triangulaire, tel un clocher revisité.

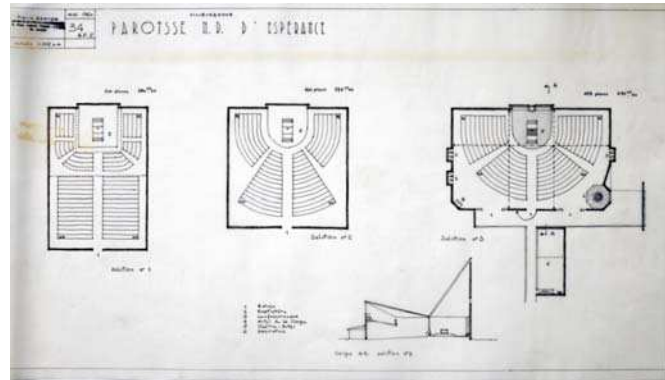
²⁰⁴⁴ Genton 53 B – P.O, SAAL.

²⁰⁴⁵ Article 11 rajouté par l'architecte dans la Convention signée avec l'Office Diocésain des Paroisses Nouvelles le 21 janvier 1963, APNDE, boîte Ga2, pochette 3.

²⁰⁴⁶ 53.B Y.5, SAAL,.

²⁰⁴⁷ APS, décembre 1957, 53.B-Y5.6, SAAL.

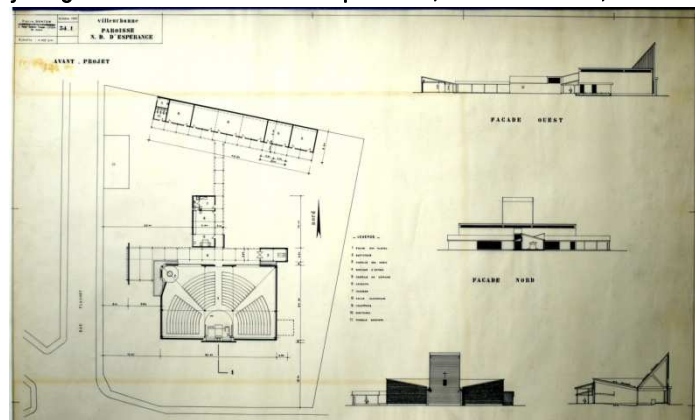
Figure 9.20 : A.P.S pour l'église Notre-Dame-de-l'Espérance, Pierre Genton, mai 1960.



Source : 53.B-Y5.9, archives SAAL.

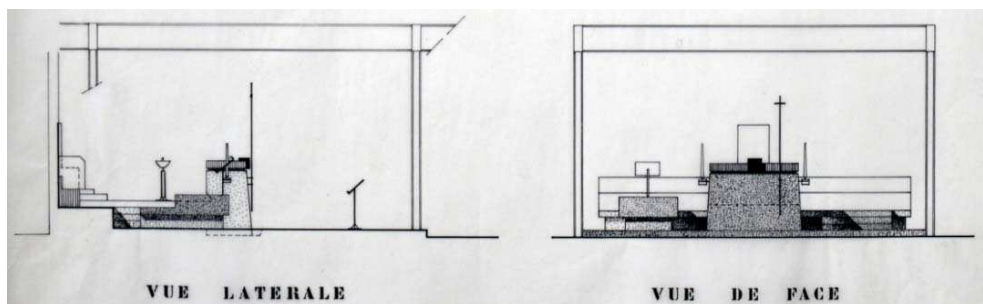
En octobre 1960, le choix s'oriente vers la troisième solution qui opte pour un plan rectangulaire avec une organisation rayonnante à partir du chœur. L'ensemble paroissial occupe alors la totalité du site. L'édifice offre 525 places et les annexes, salles paroissiales, chapelle de semaine, presbytère, se déploient au nord de la parcelle. Le signal urbain en hauteur persiste et se traduit par une pointe située au dessus du chœur, comme un appel sur la rue Francis de Pressensé. Tout est déjà pensé, même les détails de l'aménagement du chœur et de l'autel sont dessinés.

Figure 9.21 : Avant-projet église Notre-Dame-de-l'Espérance, Pierre Genton, octobre 1960.



Source : 53.B-Y5.1, SAAL.

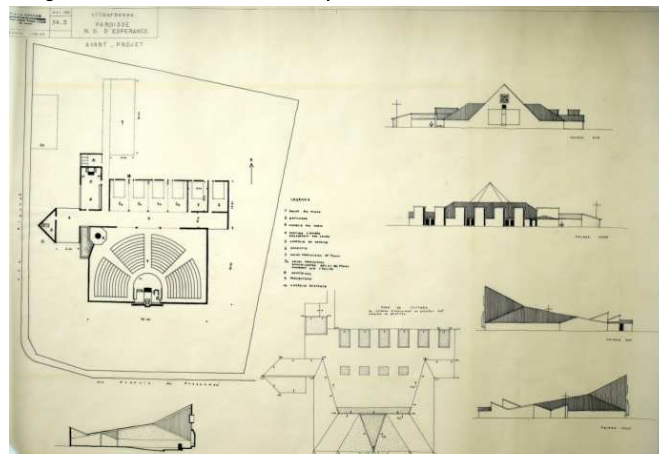
Figure 9.22 : Avant-projet église Notre-Dame-de-l'Espérance, détails du chœur, Pierre Genton, octobre 1960.



Source : 53.B-Y5.14, source archives SAAL.

Suite à de nombreux échanges avec la paroisse, l'architecte revoit en mai 1961 le projet en rapprochant les salles paroissiales de l'église qui garde une implantation identique. Le presbytère apparaît alors en pointillé sur le dessin du plan d'ensemble, tout comme la chapelle vouée à la démolition. Ce choix de style graphique révèle-t-il un besoin de phasage des bâtiments dans le temps faute de moyens ? L'église et les salles paroissiales seraient ainsi construites dans un premier temps comme un élément autonome. Cette hypothèse pourrait être confirmée par le fait que seules les toitures de cet élément sont dessinées. On observe d'ailleurs tout un travail d'apport de lumière zénithale par l'utilisation du matériau polyester sur la cinquième façade. L'aspect général de cet élément évolue par rapport au premier projet. En élévation cet ensemble église-salles paroissiales, se lit comme un tout unique et indissociable alors que dans le projet précédant, les différentes fonctions se lisaient à travers leur articulation spatiale au moyen de coursives couvertes. La figure du triangle au dessus du chœur est toujours présente même si elle prend une forme différente.

Figure 9.23 : Avant-projet église Notre-Dame-de-l'Espérance, Pierre Genton, mai 1961.



Source : 53.B-Y5.10, SAAL.

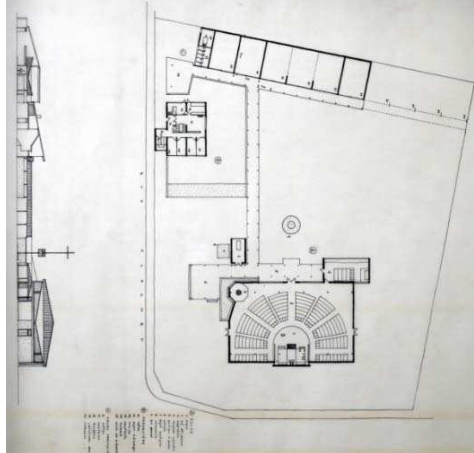
En novembre 1961, suite à la réunion de la commission technique de l'Office Diocésain des Paroisses Nouvelles, composée de plusieurs architectes lyonnais²⁰⁴⁸, le projet est réorienté vers l'avant-projet précédant qui semble « en tout point préférable ». Leur avis est donné sans réserve : « Le chevet de l'église pourrait être étudié avec moins de sécheresse ».

Dans la nouvelle proposition, les salles paroissiales retrouvent alors le nord de la parcelle et le presbytère qui se trouve à l'emplacement de la chapelle, est indépendant du reste. De nouveau l'ensemble paroissial se comprend comme une agrégation de fonctions agencées autour de parcours menant d'un édifice à un

²⁰⁴⁸ Rapport de la commission technique de l'ODPN, réunion du 12 octobre 1961, architectes présents : J. Bacconnier, F. Cottin, G. Curtelin, R. Gages, J.-G. Mortamet, APNDE, boîte Ga2, pochette 3.

autre. Le signal en hauteur n'est plus aussi franc, seule une fine croix surplombe la parcelle. La figure de l'église se confond alors avec les autres composantes du site.

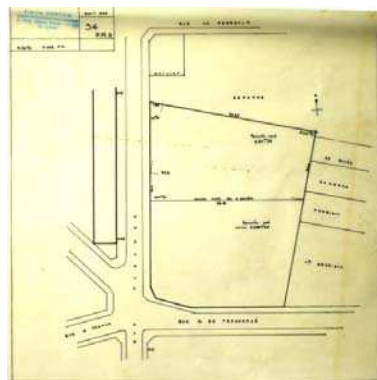
Figure 9.24 : Avant-projet église Notre-Dame-de-l'Espérance, Pierre Genton, novembre 1961.



Source : 53.B-Y5.8, SAAL.

En 1962, la décision est prise de couper la parcelle en deux afin d'en vendre une partie pour financer le projet. La construction devra se déployer sur la moitié du site, soit environ 2788 m² pour 2511m² vendus. Encore une fois, Pierre Genton doit alors revoir son dessin. Cette vente constituera ainsi un apport non négligeable pour l'édification de l'ensemble paroissial qui peine à amasser les fonds nécessaires.

Figure 9.25 : Division parcellaire, Pierre Genton, avril 1962.



Source : 53.B-Y5.4, SAAL.

9.3.1.8 Un contexte économique très contraignant

Depuis le début des esquisses l'architecte était soumis à des contraintes économiques drastiques. Dans la convention passée avec l'Office Diocésain des Paroisses Nouvelles²⁰⁴⁹, le budget du chantier était demandé par ce dernier sur un prix fixé à la place, soit 1 100 Fr pour une place. L'église proposant 525 places, le budget ne devait pas dépasser les 577 500 Fr. A plusieurs reprises, Pierre Genton alerta sur l'incapacité de construire le programme demandé avec un budget si bas. De plus, le prix à la place lui paraissait « une évaluation totalement imprécise », il lui semblait « plus normal de prendre l'estimation habituelle au m² ». Il se défendait auprès de ses commanditaires : « Il est prouvé que plus le bâtiment a une capacité importante, plus son prix est relativement bas par rapport à sa contenance ».

Après réévaluation des prix et préférant un ratio communément utilisé, il se prononça sur une somme avoisinant les 700 000 Fr. Dans un courrier à l'association paroissiale²⁰⁵⁰, il justifie ce prix en comparant avec les taux au mètre carré réalisés sur quatre autres églises déjà construites. Le prix au m² pour la future église était dans la moyenne : 500 Fr pour 525 places à l'église Notre-Dame-de-l'Espérance, 410 Fr pour 1 000 places à l'église de la Sainte Trinité, 546 Fr pour 550 places à l'église de Balmont à la Duchère, 547 Fr pour 450 à l'église Notre-Dame-de-Lourdes à Bron et 653 Fr pour 450 places à l'église de l'Immaculée Conception à la Grand-Croix. Au passage il rappela les prix officiels annoncés²⁰⁵¹ pour les églises nouvelles : « 600 Fr le m² pour le bâtiment sans aménagement et 800 Fr le m² pour le bâtiment entièrement aménagé ». ²⁰⁵²

Il ajouta que les prix communiqués au sujet des quatre églises étaient « considérés comme les plus bas de l'ensemble » d'une partie des églises déjà construites en France.

« J'en conclus donc personnellement qu'il est pratiquement impossible de descendre le prix total de la construction terminée au-dessous du chiffre approximatif de 700 000 Fr tout en laissant le niveau de la qualité de la construction dans une marge admissible.

En dessous de ce prix là, il ne me serait en effet pas possible d'endosser la responsabilité de la construction.

Ceci étant et compte tenu du prix plafond de 600 000 Fr imposé par votre propre financement, je vais étudier l'ensemble des devis pour supprimer ou remplacer certains éléments de la

²⁰⁴⁹ Convention signée le 21 janvier 1963 entre l'Office Diocésain et l'architecte Pierre Genton, APNDE.

²⁰⁵⁰ Courrier du 21 novembre 1963 de Pierre Genton à Monsieur Belland, dirigeant de l'Association paroissiale, APNDE, boîte Ga2.

²⁰⁵¹ Prix annoncés dans le numéro de Juillet de Fêtes et Saisons pour les églises nouvelles.

²⁰⁵² Ces chiffres sont vraisemblablement issus des conclusions du Comité National pour la construction des églises nouvelles, à la suite de la réunion d'avril 1963 où les caractéristiques d'une cinquantaine de chantiers d'églises terminées ont été mises en parallèle.

construction sans toutefois toucher à l'esprit général du projet définitif. Je doute du résultat spectaculaire de ce travail. »

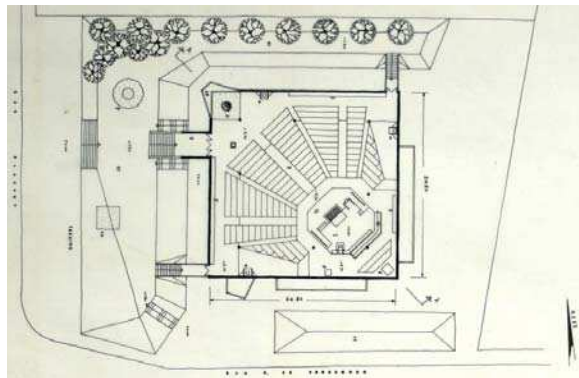
9.3.1.9 Vers une stabilisation du projet définitif : 1963 le permis de construire

Dès juillet 1962, la figure du carré que l'on peut observer dans la construction actuelle, s'est imposée. L'église prend alors place sur la partie sud de la parcelle et devient un élément compact. Le principe des salles paroissiales au rez-de-chaussée avec le culte au premier niveau est adopté à ce moment là. L'architecte opte pour une église de volume parallélépipédique, seul un lanterneau en toiture se démarque de part sa forme, en diamant, des édifices environnants. Il proposera un projet qui joue avec l'altimétrie du terrain. Par un travail de terrassement, il invitait les paroissiens à monter jusqu'à l'église après une succession de paliers.

Aucune trace de ce projet de nivellement du terrain n'est visible sur la suite des esquisses. Idée abandonnée pour cause de coûts supplémentaires liés aux travaux de terrassement.

L'architecte sera amené à dessiner un projet de logements sur la partie vendue au nord de la parcelle, en proposant même sur une version un magasin intégré à l'ensemble. Le projet ne se fera pas, pourtant il lui avait été promis lors des négociations de la vente du terrain²⁰⁵³.

Figure 9.26 : Avant-projet église Notre-Dame-de-l'Espérance, Pierre Genton, juillet 1962.



Source : 53.B-Y5.12, archives SAAL.

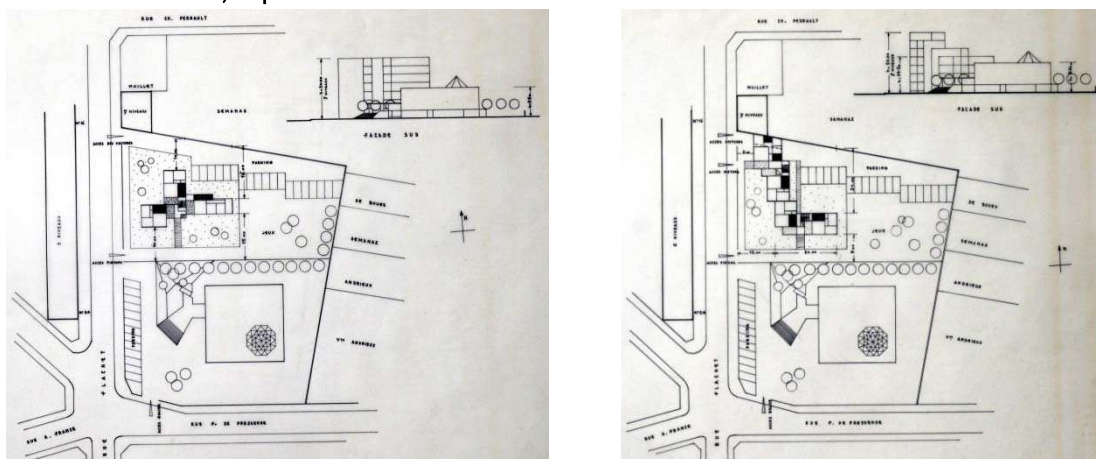
Suite à ces grandes ébauches de plan masse qui n'aboutirent pas, Pierre Genton se concentra uniquement sur la partie sud de la parcelle, la partie de l'église. Après plus de deux années de débats avec la paroisse et l'Office Diocésain des Paroisses Nouvelles, il menace de se retirer du projet si aucune décision n'est prise allant dans le sens d'un consensus et d'un aboutissement²⁰⁵⁴.

²⁰⁵³ Courrier du 8 octobre 1962 de l'Association paroissiale à Monsieur Mariaud, acquéreur de la parcelle nord.

²⁰⁵⁴ Livret du cinquantenaire de la Paroisse, *Si l'espérance m'était contée 1956-2006*, 2006, p. 18.

« Vous comprendrez qu'après l'aventure qui m'est arrivé en ce qui concerne la construction de l'immeuble adjacent je ne m'engage plus à prendre le moindre risque ; j'ai d'ailleurs suspendu jusqu'à plus ample informé, l'étude des plans d'exécution de l'église que je reprendrai dès que l'Office Diocésain aura donné une suite favorable à l'envoi de dossiers d'Avant-Projet que je lui ai fait en date du 12 octobre 1962. »²⁰⁵⁵

Figure 9.27 : Avant-projets église Notre-Dame-de-l'Espérance et immeubles de logement au nord, architecte Pierre Genton, septembre 1962.



Source : 53.B-Y5.5, SAAL.

Le permis de construire est enfin déposé le 14 juin 1963 en mairie²⁰⁵⁶. Après six mois d'attente, à la fin de cette même année, le permis est obtenu pour un démarrage de chantier en janvier 1964.

Une fois le projet arrêté après de multiples évolutions, les devis d'entreprises doivent être concrètement revus à la baisse. Des propositions sont faites par l'architecte lui-même, pour réaliser des économies avec notamment la contribution gracieuse des usines Berliet à la fourniture des ferrillages. Offre refusée par le père Paul Devers qui s'oppose catégoriquement à cette participation dans un courrier à l'architecte²⁰⁵⁷. Il argumente sur le fait que l'église ne peut accepter des dons provenant du détournement du bien d'autrui, étant en l'occurrence les travailleurs des usines Berliet. Les apports financiers proviendront de sacrifices, comme la vente d'une partie du terrain, et de dons de la part des paroissiens, habitants du quartier et des paroisses marraines.

9.3.1.10 La construction de l'église : lancement du chantier en 1964

Malgré l'insuffisance des fonds le chantier commence. La chapelle est démolie en août 1964, les wagons bleus sont déménagés en même temps. Les messes sont alors données dans la salle du préau en bois. Le

²⁰⁵⁵ Courrier du 2 Janvier 1963 de Pierre Genton à Monsieur Belland, APNDE, boîte Ga2.

²⁰⁵⁶ Dossier 539-63, archives Le Rize.

²⁰⁵⁷ Courrier du 18 décembre 1963 de l'abbé Paul Devers à l'architecte Pierre Genton, SAAL.

chantier va bon train et en octobre 1964 pour la première fois l'association peut se réunir dans une des salles du rez-de-chaussée²⁰⁵⁸.

Figure 9.28 : Chapelle et chantier de l'église sous la neige, hiver 1963-1964.



Source : photo. APNDE, fonds Alfred Clerc.

Figure 9.29 : Église édiflée et son environnement en 1965.



Source: base ortho-photo IGN.

Si par manque de moyens l'église subit encore certaines simplifications en cours de chantier, elle abrite enfin la première messe le 11 avril 1965. Les paroissiens découvrent l'intérieur de l'édifice et toutes sortes de commentaires fusent « qu'elle est grande ! », « qu'on y voit bien ». Une paroissienne dira même « ce sera bien quand on aura enlevé l'échafaudage ! », en évoquant la charpente métallique caractéristique de cette église²⁰⁵⁹.

²⁰⁵⁸ Anonyme, *Si l'espérance m'était contée 1956-2006*, op. cit., p. 19.

²⁰⁵⁹ *Ibid.*, p. 20.

Figure 9.30 : Paroissiens rassemblés autour du père Devers pour une des premières messes en 1965.



Source : photo. APNDE, fonds Alfred Clerc.

9.3.2 Analyse architecturale

9.3.2.1 Le plan

Pierre Genton conçoit les nouvelles églises comme un bâtiment unique en réunissant le complexe paroissial dans un seul édifice ce qui marque un changement par rapport de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle²⁰⁶⁰. Dans le cas de Notre-Dame-de-l'Espérance, au terme d'esquisses successives différenciant les fonctions, l'église et ses annexes sont finalement regroupées sous la forme d'un parallélépipède de plan carré, d'une longueur de 25.58 mètres pour une hauteur d'acrotère culminant à environ 10 mètres. Le lanterneau principal est plus haut mais assez peu visible par un piéton depuis la rue.

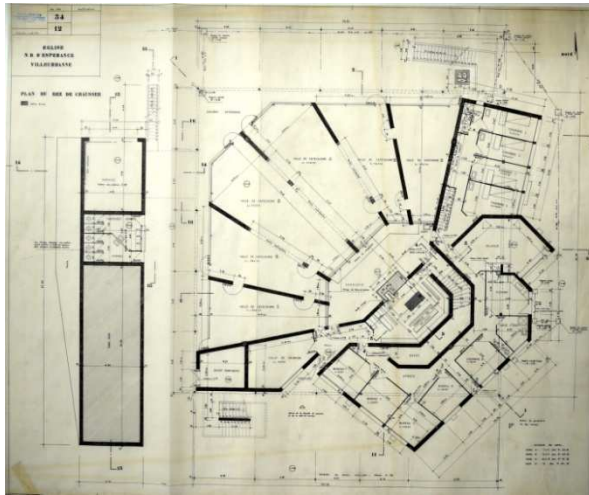
Le niveau du rez-de-chaussée accueille les six salles de catéchisme, une salle de réunion, quatre bureaux, cinq chambres, la cuisine et le séjour du presbytère, la sacristie et la chapelle de semaine.

Le niveau du culte, au premier est accessible par une « galerie d'accès », sous forme d'une rampe à degrés, parallèle à l'édifice. Elle attire le piéton en avant de l'église sur l'avenue Francis de Pressensé. Ce procédé architectural, l'ascension lente, introduit une notion de parcours jusqu'à l'entrée de l'église. Le parvis, en hauteur, est protégé et couvert par une charpente en bois. Cette disposition architecturale est déjà visible dans le projet de diplôme de Pierre Genton où la rampe est alors entièrement couverte. Cela était aussi prévu à Notre-Dame-de-l'Espérance, mais la mise en œuvre de la toiture a été suspendue²⁰⁶¹ sur demande de la paroisse dans un souci d'économie. Faute de moyen, elle n'a jamais été réalisée par la suite. L'architecte a du revoir son dessin dès le début du chantier.

²⁰⁶⁰ Claire MINARD, *Le rôle de la lumière dans l'œuvre de Pierre Genton*, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 1996.

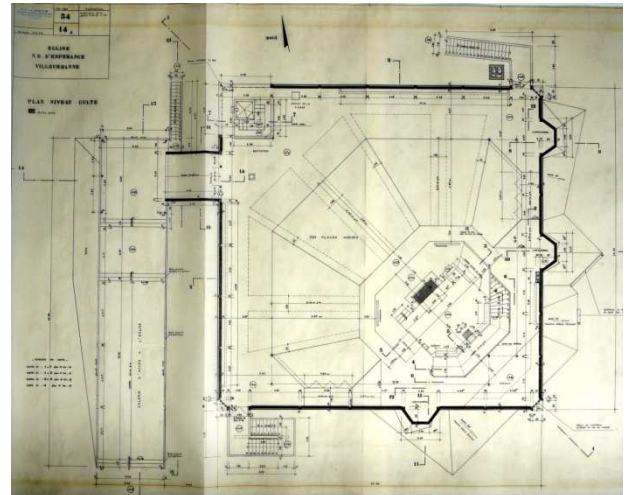
²⁰⁶¹ Courrier du 18 novembre 1963 de Monsieur Belland à Pierre Genton, APNDE, boîte Ga2, pochette 3.

Figure 9.31 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, plan rez-de-chaussée, Pierre Genton, mai 1963.



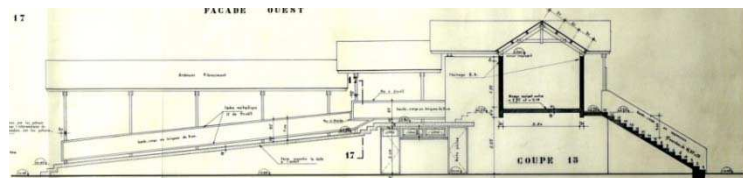
Source : 53.B-Y5.18, SAAL.

Figure 9.32 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, plan niveau du culte, Pierre Genton, mai 1963.



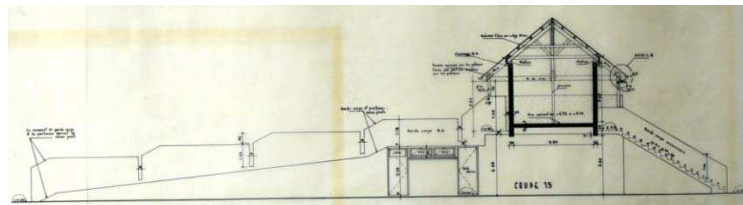
Source : 53.B-Y5.21, SAAL.

Figure 9.33 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, permis de construire, projet de rampe, Pierre Genton, mai 1963.



Source : 53.B-Y5.27, SAAL.

Figure 9.34 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, projet de rampe modifié en début de chantier, Pierre Genton, janvier 1964.



Source : 53.B-Y5.29, SAAL.

Ce cheminement, conduit l'utilisateur à un pivotement de 90° pour entrer dans l'église et arriver face à l'autel en diagonale par rapport au plan carré. Tout l'aménagement de l'église est construit à partir d'axes rayonnants ayant pour centre l'autel.

Il est important de remarquer que les deux niveaux de plan ont des contours différents. Le niveau le plus bas est légèrement en retrait par rapport au niveau supérieur qui surplombe le site. Le rez-de-chaussée s'efface pour mettre en valeur, tel un socle, le parallélogramme que forme le volume affecté au culte.

9.3.2.2 Le gros œuvre

L'analyse du gros-œuvre de l'église Notre-Dame-de-l'Espérance révèle certains dispositifs innovants dans l'histoire de la construction et plus particulièrement celle des églises. Nous pouvons en identifier deux, l'utilisation du béton en structure plan libre-pilotis et sa charpente de type industriel.

Le béton

En 1964, époque de la construction de l'église, le béton est un matériau répandu dans la construction. En ce sens, l'utilisation de ce mélange minéral pour l'édification de l'église ne constitue pas une rareté en soi mais témoigne de la nécessité de construction rapide et peu coûteuse d'édifices culturels pour faire face à la dynamique d'urbanisation des banlieues.

Comme évoqué ci-dessus, cet ensemble est construit sur un plan vertical selon un système de pilotis.

Les murs du rez-de-chaussée sont constitués de béton de gravier banché de 30 cm d'épaisseur²⁰⁶². Ils constituent les éléments porteurs pour le niveau du culte au dessus. En dehors de ces points d'appuis, dénué de cloisons, l'espace est de plan libre.

Le niveau principal est lui constitué de poteaux porteurs en béton armé, tramés tous les 3.90 mètres, supportant un chaînage en acrotère. Le remplissage entre ces points durs est constitué de brique creuse d'une épaisseur de 20 cm²⁰⁶³.

Figure 9.35 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, coffrage du niveau bas durant le chantier, 1964.

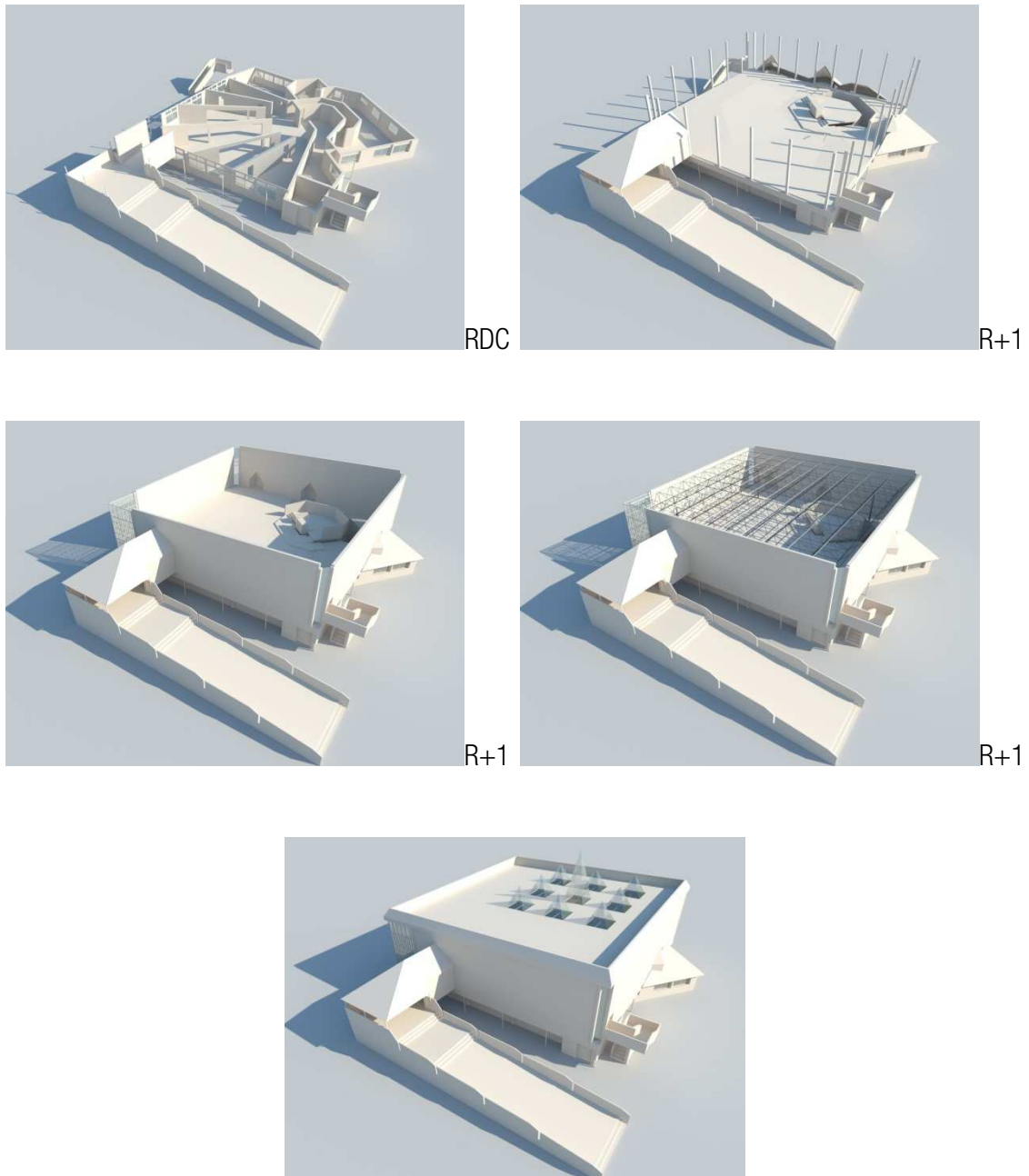


Source : photo. APNDE, fonds Alfred Clerc.

²⁰⁶² Notice descriptive dossier permis de construire 539-63, Le Rize.

²⁰⁶³ Idem.

Figure 9.36 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, organisation et mode constructif par niveaux.



Source : modélisation 3D MMP, 2016.

La charpente

L'étude des charpentes et plus largement des choix constructifs, permet de mettre en avant le courant constructif de l'édifice et parfois même sa rareté. Ici, le volume est protégé par une toiture terrasse (pente 3%) qui est elle portée par une charpente tridimensionnelle en tubes métalliques, d'une hauteur de nappe de 1.75 mètre. Cette charpente de type industriel repose sur quatre poteaux tubulaires très discrets.

Figure 9.37 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, vue de la nef depuis l'entrée, Villeurbanne.



Source : photo. MMP, 2016.

Même si nous ne disposons pas d'étude spécifique sur les charpentes des églises d'après-guerre de la métropole lyonnaise, il semble que l'usage d'une telle nappe structurelle soit quasiment unique dans ce type d'édifice²⁰⁶⁴. En effet, ce genre de structure est d'abord destiné au secteur industriel puis est utilisé dans les édifices dont l'usage nécessite de grandes portées sans point de retombée, comme des gymnases, des salles polyvalentes, des piscines, des halls de gare ou des aéroports.

Au niveau national, on notera l'évidente similitude avec l'église du Sacré-Cœur de la Guérinière à Caen. Construite en 1960 dans un contexte de dommage de guerre par les architectes Guy Pison et Louis Rême, elle se situe en cœur d'îlot de grands ensembles. Son usage est encore dédié au culte actuellement. Bien que son plan en forme de sablier, diffère de celui de Notre-Dame-de-l'Espérance, nous noterons par une concordance chronologique leur appartenance au même mouvement constructif. L'église de Caen également construite en béton utilise en soutien de la toiture une charpente tridimensionnelle semblable à celle de notre cas d'étude. Des travaux de recherche ont démontrés qu'il s'agit d'un cas unique en Basse-Normandie²⁰⁶⁵. À ce titre, en 2005 elle a d'ailleurs été intégralement classée monument historique (Fiche Mérimée PA14000051) et labélisée Patrimoine XX^e.

²⁰⁶⁴ Seule l'église Notre-Dame du Château de la Duchère possède une telle charpente dissimulée dans un plafond caisson-bois.

²⁰⁶⁵ Alain NAFILYAN, « La reconstruction des édifices religieux en Basse-Normandie après la Seconde Guerre mondiale », *In Situ*, 22 juillet 2009, n° 11, 48 p.

Figure 9.38 : Passage couvert de la gare de Perrache (1976, René Gagès), Lyon 2^{ème} (69).



Source : <<http://www.ecodis.fr/fr/realisation/gare-de-perrache-lyon-1976>>.

Figure 9.39 : Église du Sacré-Cœur de la Guérinière (1960, G. Pison et L. Rême), vue de la nef depuis l'entrée, Caen (14).



Source : carte postale, Delcampe, n.d.

Figure 9.40 : Église Notre-Dame-de-la-Paix (1960, E. Albert), Corbeil-Essonnes (91).



Source : Diocèse d'Evry.

Figure 9.41 : Église du Sacré Cœur (1961, Maurice Novarina et Jean Watel), Mouvaux (59).



Source : carte postale, Delcampe

D'autres églises analogues ont été identifiées sur le territoire français comme l'église Notre-Dame-de-la-Paix à Corbeil-Essonnes²⁰⁶⁶, l'église du Sacré Cœur à Mouvaux²⁰⁶⁷ près de Roubaix ou encore l'église Saint-Paul de Laxou²⁰⁶⁸ près de Nancy qui est aujourd'hui reconvertie en salle de concert, mais ce type de construction d'églises reste peu répandu.

Ce choix constructif novateur et rare en région lyonnaise pour une église à cette époque, offre un espace sans contrainte. Cette caractéristique atypique doit-être envisagée aujourd'hui comme présentant un fort potentiel architectural. Dans le contexte actuel, elle permettrait d'envisager pour l'église Notre-Dame-de-l'Espérance un tout autre usage et de conserver l'unique bâtiment culturel ainsi construit.

²⁰⁶⁶ Église construite entre 1959 et 1960 par l'architecte Edouard Albert. Elle se situe dans un quartier avec des difficultés sociales. Les Chantiers du Cardinal viennent de la rénover tout récemment car elle n'avait pas été entretenue depuis une cinquantaine d'année.

²⁰⁶⁷ Église construite en 1961 par les architectes Maurice Novarina et Jean Watel. Dans ce cas, la charpente n'est pas visible sur toute la surface du plafond.

²⁰⁶⁸ Église construite entre 1962 et 1965 par l'architecte Pierre Mazerand dans un quartier populaire. Sa forme est différente des autres qui ont un toit plat. Celle-ci relève de la figure de la « tente ».

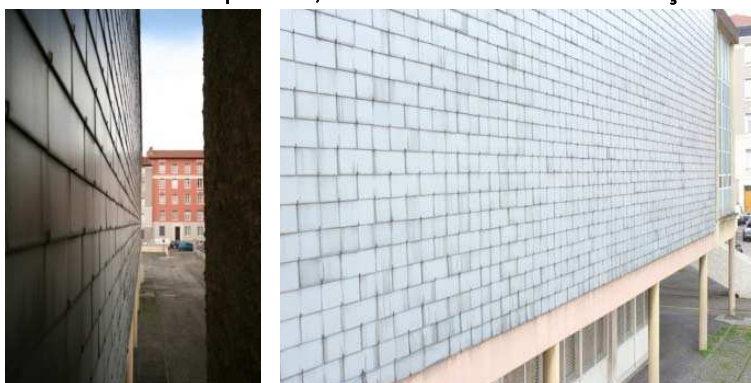
9.3.2.3 Les matériaux de second-œuvre

En dehors de son aspect constructif aux procédés novateurs, l'aspect extérieur du volume de l'église est tout aussi intéressant. Dans sa démarche de simplification des volumes, Pierre Genton s'inscrit dans la lignée de Le Corbusier et n'hésite pas comme lui à utiliser des matériaux nouveaux dans l'histoire de la construction des églises.

Ainsi, sur les murs du niveau principal, des échelles de bois reçoivent un revêtement composé d'un assemblage de nombreux panneaux d'ardoise fibro-ciment de teinte gris-bleue. Cette matière donne au volume une uniformité et une pureté un peu sévère. Ce sentiment est renforcé par son prolongement sur les toitures secondaires. En effet, les parties saillantes du presbytère s'intègrent à l'ensemble bâti grâce à cette matière alors que leur forme, triangulaire en diamant, est en contradiction avec le plan carré.

Un diagnostic de présence d'amiante sur ce type de produit, mis en œuvre dans les années 1960 est nécessaire, car elle est quasi certaine. Actuellement les panneaux de fibrociment sont en bon état de conservation et ne présentent pas de signe de friabilité. En l'état ainsi conservés, les panneaux non altérés présentent très peu de risque pour la santé publique. Néanmoins, le choix de démolir l'église ferait considérablement monter le coût de l'opération²⁰⁶⁹. Selon le ministère de l'environnement et de l'écologie : « Les déchets d'amiante sont générés à l'occasion des travaux d'enlèvement et de traitement de l'amiante utilisé en tant que matériau de flocage et de calorifugeage. Ils résultent aussi et plus généralement des travaux de déconstruction de bâtiments (amiante-ciment). »²⁰⁷⁰

Figure 9.42 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, détails du couvrement de la façade.

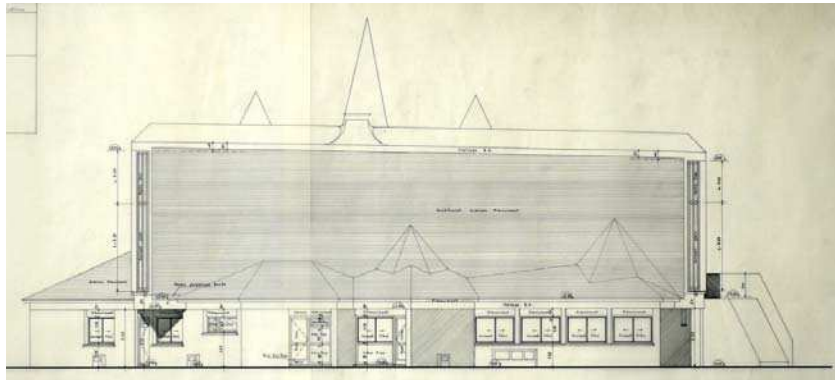


Source : photo. MMP, 2016.

²⁰⁶⁹ Un cadre réglementaire très strict fixe les dispositions à mettre en œuvre pour la protection de la population (Code de la santé publique), la protection des travailleurs exposés, la protection de l'environnement avec le traitement spécifique de ces déchets.

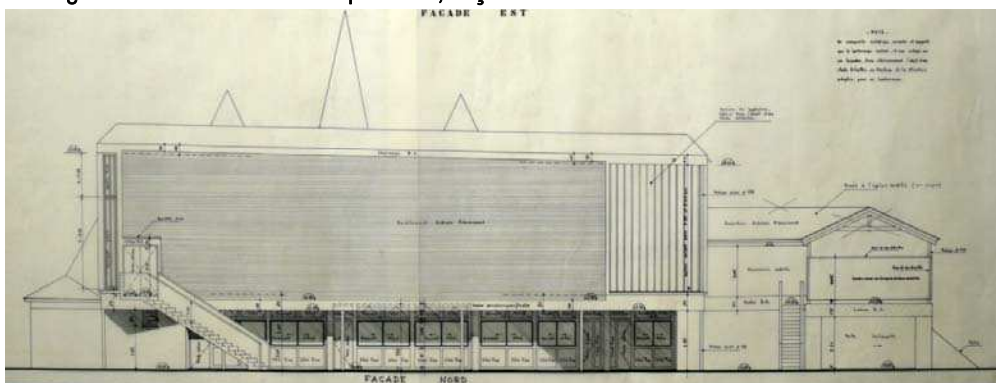
²⁰⁷⁰ En ligne : < http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=280>, consulté le 19 février 2016.

Figure 9.43 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, façade est.



Source : Dessin Pierre Genton, 1963, 53.B-Y5.31, SAAL.

Figure 9.44 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, façade nord.



Source : Dessin Pierre Genton, 1963, 53.B-Y5.31, SAAL.

Figure 9.45 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, façade nord-est.



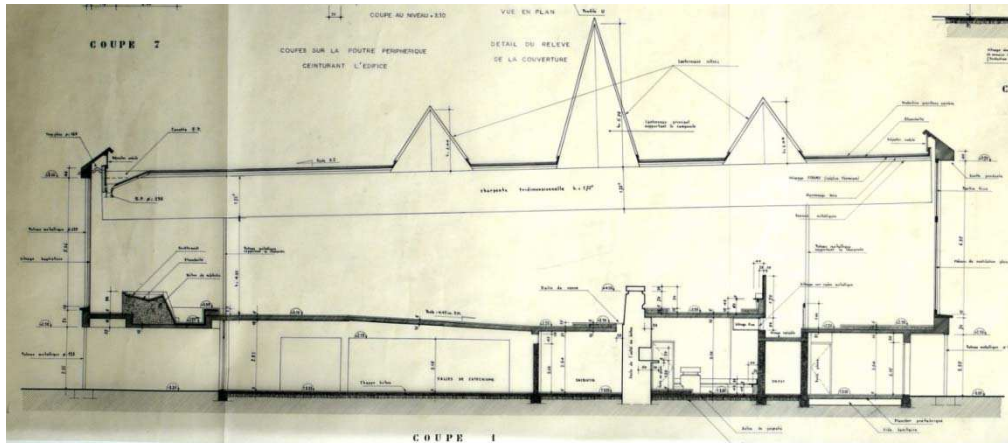
Source : photo. MMP, 2016.

9.3.2.4 L'architecture intérieure

La conception de cette église par Pierre Genton a été réfléchi jusque dans les moindres détails d'aménagement et de décoration dans la volonté de créer un tout cohérent. Ainsi l'autel, le baptistère, les bancs et objets liturgiques sont dessinés et pensés dans une visée symbolique, au service du culte. En effet, l'autel est conçu non comme un meuble rapporté indépendant, mais comme une pierre de fondation qui s'enracine dans le sol et s'élève pour former le mobilier liturgique. Au niveau inférieur le bloc minéral

forme le décor de la chapelle de semaine qui inclut le tabernacle où le Saint Sacrement est exposé en permanence. Au niveau supérieur il se termine en autel. Ainsi la Table du sacrifice est reliée dans un même bloc à la « Présence permanente ». Autour de cette pierre, le sol est travaillé en joint creux transparent. Ce détail de conception vient alors amplifier la recherche de vérité évoquée par l'architecte ; l'intégrité de la pierre provient du sol et l'architecte le rend visible par un détail finement dessiné.

Figure 9.46 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, coupe.



Source : Dessin Pierre Genton, 1963, 53.B-Y5.24, SAAL.

Figure 9.47 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, vues de la pierre de l'autel et du joint creux vitré.



Sources : vue d'en dessous à gauche, vue d'au dessus à droite, photo. MMP, 2016.

Les fonts baptismaux constituent un autre exemple de la recherche symbolique des éléments constituant l'église. Dans le courant de Vatican II, les baptistères étaient pensés comme un espace à part entière dans le volume de l'église volontairement proche de l'entrée²⁰⁷¹. Ici ce lieu situé à gauche de la porte d'entrée comporte un double signe : d'une part une cuve à degré dans le sol rappelle les cuves baptismales du premier siècle où les baptêmes se faisaient par immersion totale et d'autre part un bassin en hauteur alimenté par « l'eau du ciel », signe des bénédictions divines par un dispositif de récupération d'eau de pluie de la toiture. Pour cause de bruit lors des messes, l'usage a été modifié mais la symbolique demeure.

²⁰⁷¹ « Le mystère du baptême II. L'architecture et le geste rituel », *L'Art sacré*, n°5-6 janvier-février 1963.

Notons aussi que cet espace baptistère est particulièrement lumineux grâce à des vitrages verticaux modestement colorés.

Figure 9.48 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, fonds baptismaux récupérant les « eaux du ciel ».



Source : photo. MMP, 2016.

L'ambiance particulièrement lumineuse de cette église Notre-Dame-de-l'Espérance, que chacun peut apprécier même par temps couvert, est due à l'éclairage zénithal caractéristique du travail de Pierre Genton.

9.3.2.5 La lumière

Les architectes ont toujours apporté le plus grand soin au travail de la lumière des édifices religieux, faisant preuve au cours du temps d'une grande ingéniosité. L'architecte Genton lui, refuse d'orienter ses églises en fonction de la qualité de la lumière et d'après l'orientation médiévale²⁰⁷². A travers ses différentes réalisations, on remarque qu'il isole les différents espaces par un jeu de contraste entre la lumière extérieure et intérieure.

Ici, il a travaillé avec un dispositif de lanterneaux en forme de pyramide pour éclairer principalement le volume intérieur au dessus du chœur. En effet alors que les espaces comme la nef et le chœur, ne sont que peu hiérarchisés, doit être visible tout ce qui se passe autour de l'autel, la lumière jouant un rôle important dans la lecture et le ressenti du lieu. Ainsi l'apport d'éclairage naturel est focalisé sur l'autel, endroit où se passe l'action du culte. L'architecte optera à plusieurs reprises pour cette option zénithale notamment dans le projet de l'église de la Sainte-Trinité dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon et dans celui de l'église de Balmont à la Duchère²⁰⁷³.

²⁰⁷² Claire MINARD, *Le rôle de la lumière dans l'œuvre de Pierre Genton*, *op. cit.*

²⁰⁷³ Maryannick CHALABI, « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XXe siècle », *op. cit.*, p. 16.

Pour le cas de Notre-Dame-de-l'Espérance, neuf lanterneaux pyramidaux sont disposés au dessus du chœur organisés autour d'une trame carrée de 2.44 mètres. Les petits lanterneaux, sur le pourtour, sont aussi hauts que larges, celui situé au centre s'élève à 5.90 mètres au dessus de la toiture.

Figure 9.49 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, vue d'ensemble avec clochetons en toiture.



Source : photo. collection personnelle de Paul Devers, n.d.

Après plusieurs années de fonctionnement des travaux d'étanchéité ont du être faits. Le choix a été de remplacer les clochetons (petites pyramides) par des lanterneaux classiques, plats et bombés. Déjà dépourvu de clocher, le cube massif de l'église alors amputé des seuls signaux verticaux qu'il possédait, s'est davantage éloigné de la figure attendue d'une église.

Figure 9.50 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, vue d'ensemble après travaux d'étanchéité.



Source : photo. APNDE, fonds Alfred Clerc.

On remarquera un autre type d'éclairage plus discret sur les rives du parallélépipède. En effet les angles du volume de l'église sont tronqués afin d'offrir un éclairage vertical sur toute la hauteur²⁰⁷⁴. Ces

²⁰⁷⁴ Dans le projet de départ le vitrage était prévu sur toute la hauteur. Modifications dues aux contraintes budgétaires.

ouvertures soulignent les volumes de la construction par leurs emplacements. Chaque angle est ainsi travaillé sauf l'extrémité nord-ouest qui est plus généreusement éclairée au niveau du baptistère. Ainsi, la disposition de ces baies d'angle permet un éclairage fin et complexe en optimisant la réverbération de la lumière sur les parois²⁰⁷⁵. Lors des recherches d'économie, ce dispositif a été amoindri par l'obturation des parties inférieures : toute la hauteur devait laisser passer la lumière.

Figure 9.51 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, façade ouest et lanterneau depuis la rue Flachet.



Source : photo. MMP, 30 janvier 2016.

Figure 9.52 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, angle façade sud-ouest.



Source : photo. MMP, 11 avril 2014.

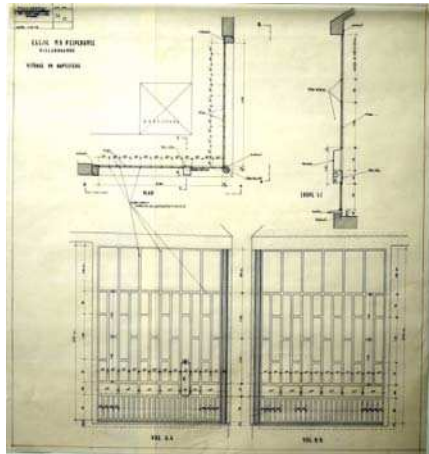
Figure 9.53 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, façade angle nord-ouest, vitrage coloré.



Source : photo. MMP, 30 janvier 2016.

²⁰⁷⁵Claire MINARD, *Le rôle de la lumière dans l'œuvre de Pierre Genton, op. cit.*

Figure 9.54 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, détails des menuiseries angle nord-ouest.



Source : Dessin Pierre Genton, juin 1964, 53.B-Y5.33, SAAL.

9.3.2.6 Conclusion de l'analyse architecturale : Une église pionnière

L'analyse des différents éléments qui constituent l'architecture de l'église Notre-Dame-de-l'Espérance révèle une architecture moderne, modeste et épurée qui répondait à la fois à la volonté de simplicité de l'Église et aux réalités financières d'une paroisse dans un quartier ouvrier. Le travail d'esquisse fourni par l'architecte dès 1956, démontre l'avant-gardisme d'un plan centré carré établi sur deux niveaux. Au-delà des modes constructifs qui reflètent les constructions des années 1950, la grande particularité de cette église réside dans la symbolique qui l'habite de différentes manières comme dans la mise en scène des espaces ou dans le travail du mobilier.

9.3.3 Évaluation patrimoniale

9.3.3.1 Valeurs d'existence

Valeur d'âge

Cette église construite en 1965 relève du patrimoine XX^e, et comporte des éléments caractéristiques de cette époque. D'apparence, cette église ne relève pas de la figure église ancienne avec un plan en croix, une nef, et un clocher. Or, c'est justement grâce à sa figure discrète, fondue dans la ville, qu'elle reflète bien l'époque des constructions d'églises des Paroisses Nouvelles, créées autour des années 1960, dans un contexte d'urbanisation galopante et répondant à une nouvelle volonté pastorale d'être au plus près de la population surtout dans les quartiers ouvriers.

De plus, les paroissiens, habitants du quartier ont fait preuve d'une grande mobilisation au cours du temps afin de parvenir à la construction de cette église. Elle est donc le reflet d'un engagement humain et d'une véritable vie de quartier. Le terrain autour de l'église a en effet été le berceau de nombreux événements festifs du quartier.

L'église Notre-Dame-de-l'Espérance témoigne, parmi d'autres bâtiments, d'une époque d'intense expansion urbaine dans les années 1950-1970. Sa valeur d'âge et d'histoire est le reflet d'une époque peu reconnue en termes de patrimoine qui pourtant a vu naître de nouvelles formes architecturales accompagnées de nouveaux modes constructifs.

Valeur d'art

L'architecte a conçu l'église villeurbannaise comme un manifeste de la modestie. Ce choix se lit encore aujourd'hui dans le bâtiment d'un profond minimalisme. En résonance avec le mouvement de renouveau liturgique qui a marqué les années précédant le Concile Vatican II, cette esthétique du dépouillement s'inscrit en partie dans le courant d'art sacré d'après-guerre visant à rompre avec les décors sulpiciens et à utiliser les matériaux et techniques de construction modernes dans les édifices culturels. Ici, tout le mobilier et les détails sont dessinés par l'architecte dans une volonté de cohérence. Les vitraux sont abandonnés car signe de richesse.

Sa valeur d'art volontairement modeste est à mettre en contraste avec un élément d'ornementation atypique, l'aspect sculptural et décoratif de la charpente particulièrement originale qui constitue une grande partie de sa valeur de matérialité.

Valeur de matérialité

A l'époque de la construction, le chantier a été dirigé par une politique du moindre coût. En ce sens, Pierre Genton a opté pour des procédés constructifs de type préfabriqué, comme la charpente métallique tridimensionnelle. En 1965, ce choix était purement rationnel, en 2018, au regard des autres édifices culturels de l'époque dans la région lyonnaise, il apparaît comme unique.

Sa valeur de matérialité est donc d'une grande exemplarité dans l'utilisation d'une nappe tridimensionnelle en charpente et de l'esthétisme industriel rapporté dans une église.

Valeur de position

Dans ce cas, l'église Notre-Dame-de-l'Espérance est située dans une relative proximité des Gratte-ciel²⁰⁷⁶, cœur attractif de Villeurbanne, dans un ancien quartier ouvrier devenu résidentiel. Son environnement aujourd'hui est principalement constitué de logements, d'école et d'infrastructures culturelles et sportives. À proximité du cours Emile Zola, artère principale de la ville, et de l'arrêt de métro Flachet, avec ce que cela induit de pression foncière, le bâtiment est à proximité de la Maison du livre, de l'image et du son,

²⁰⁷⁶ Projet urbain construit de 1927 à 1934 sous le mandat du maire Lazare Goujon et conçu par l'architecte Môrce Leroux, voir Anne-Sophie CLEMENÇON, TRAVERSO EDITH et Alain LAGIER (dir.), *Les gratte-ciel de Villeurbanne*, op. cit.

pôle culturel important²⁰⁷⁷. À l'époque de sa construction, sa position était déjà stratégiquement pensée, à la croisée de plusieurs quartiers et assez proche du centre dynamique, les Gratte-ciel. Elle reste encore aujourd'hui dans une position stratégique renforcée par l'accroissement du cœur urbain villeurbannais en lien avec la construction du métro en 1978²⁰⁷⁸. Cet emplacement tout en rappelant l'empreinte d'un quartier, le quartier de Château Gaillard, lui confère aujourd'hui une réelle valeur de position, proche des grands projets urbains de la ville.

9.3.3.2 Les valeurs d'usage historique et économique

Pour des raisons de choix d'organisation des paroisses du secteur Nord de Villeurbanne, l'église Notre-Dame-de-l'Espérance n'accueille plus depuis novembre 2014 ni messe, ni catéchisme, ni autre activité paroissiale. Ainsi se pose la question du devenir de cet édifice. Quelle flexibilité, quelle adaptabilité à d'autres fonctions présente-t-il ?

Comme il a été mis en évidence lors de l'analyse architecturale, le plan carré du premier niveau, libre de tout point porteur, permet une multitude d'usages tels ceux nécessités par une salle polyvalente ou encore un hall, qu'il soit d'exposition, culturel ou sportif.

De plus, il faut prendre aujourd'hui comme un « avantage » le dépouillement de l'espace (sa valeur d'art). En effet, dans certains édifices religieux, les décorations liturgiques peuvent limiter la réutilisation car elles marquent de façon irréversible l'intérieur. Ces attributs sont parfois trop connotés pour accueillir un nouvel usage civil et laïc. Ici, pas besoin de dénaturer le lieu en retirant les décors, l'espace est neutre. Ainsi, tout en conservant les caractéristiques uniques de ce bâtiment, les potentiels d'usages sont grands.

Le choix d'une reconversion pose aussi la question du devenir du mobilier. Plutôt que de tout éliminer, les bancs construits en béton et bois massif pourraient par exemple être réutilisés dans la ville. La qualité des matériaux, robustes et modernes, permet aisément d'envisager leur recyclage comme bancs publics.

Enfin, la surface importante de la parcelle et l'empreinte au sol compacte de l'église permettraient de densifier le site, en construisant et composant autour et avec le volume déjà présent. Le rez-de-chaussée pourrait être développé comme un socle, dans la continuité du niveau existant, accueillant des volumes nouveaux plus hauts, articulés avec le parallélépipède existant. Ou encore des volumes indépendants pourraient être édifiés en parallèle de cet édifice, ayant un fonctionnement autonome mais qui aideraient à organiser et avoir une lecture claire de la parcelle.

²⁰⁷⁷ Édifiée par l'architecte Mario Botta et inaugurée en 1988.

²⁰⁷⁸ « Un patrimoine qui change la ville : le métro », *Points d'actu, des repères pour comprendre l'actualité*, Bibliothèque municipale de Lyon, 19 septembre 2008.

9.3.3.3 Conclusion de l'évaluation

Synthèse de l'analyse:

Valeur d'âge	Patrimoine XX ^e
Valeur d'art	Manifeste de modestie
Valeur de matérialité	Exemplaire, charpente tridimensionnelle unique pour un édifice religieux dans le Rhône
Valeur de position	Forte, proche des Gratte-ciel (centre ville), du cours Emile Zola et du métro
Valeur d'usage	Grande flexibilité de reconversion : neutralité, compacité, densification sur la parcelle

Après avoir retracé l'histoire du site et de l'église Notre-Dame-de-l'Espérance, remise en question par le diocèse depuis 2013, ce lieu et cette construction apparaissent comme une part importante de l'histoire et de la construction de Villeurbanne.

Durant soixante ans des habitants du quartier se sont d'abord réunis autour d'une petite chapelle, ont animé le quartier avec vigueur grâce à de nombreuses kermesses, ont œuvré pour collecter des fonds afin d'édifier une église, leur église.

Aujourd'hui, pouvons-nous balayer ce passé, ce dynamisme social au seul prétexte que l'édifice ne sert plus comme lieu de culte ? Quel exemple montrerions-nous aux générations futures en démolissant purement et simplement tout ce pan d'humanité ? Alors que l'on parle de développement durable, de réemploi, de recyclage, la destruction est-elle vraiment une solution préférable ?

Compacité, plan libre, neutralité donc réversibilité, potentiel de densification sur la parcelle : ce tènement et cet édifice ont tout pour répondre aux besoins et aux enjeux actuels de densification urbaine raisonnée.

À leur époque, sans grands moyens, des individus ont su faire preuve d'ingéniosité. L'idée originale et alternative de faire du catéchisme dans des trains bleus a vu le jour. Si aujourd'hui, tenant compte de cette belle leçon du passé, autre chose était proposé dans une église ? Ce lieu conçu pour accueillir un groupe de personnes, enfants et adultes, ne peut-il pas héberger aujourd'hui un lieu d'éducation comme une école ?

9.4 Vision

L'établissement de la vision de l'église transformée a été réalisé dans le cadre de l'expertise conduite par la Métropole sur demande de la ville. Après un premier dossier « diagnostic-orientations »²⁰⁷⁹ valorisant la reconversion de l'église - en équipement public ou en école - intégrée aux préconisations pour les nouveaux immeubles de logements, des compléments ont été demandés pour affiner et confirmer la solution de conservation de l'église par un nouvel usage²⁰⁸⁰. Si le scénario d'une démolition totale a été esquissé dans le premier rendu, il a été abandonné dans les demandes d'approfondissement développées dans un second temps.

Figure 9.55 : Église reconvertie en équipement public.



Source : Scénario 1, Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – 11 Mai 2017, p. 15.

Figure 9.56 : Église reconvertie en équipement public et détail du parti pris paysager.



Source : Scénario 1, Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – 11 Mai 2017, p. 16.

²⁰⁷⁹ Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – 11 Mai 2017, 27 p.

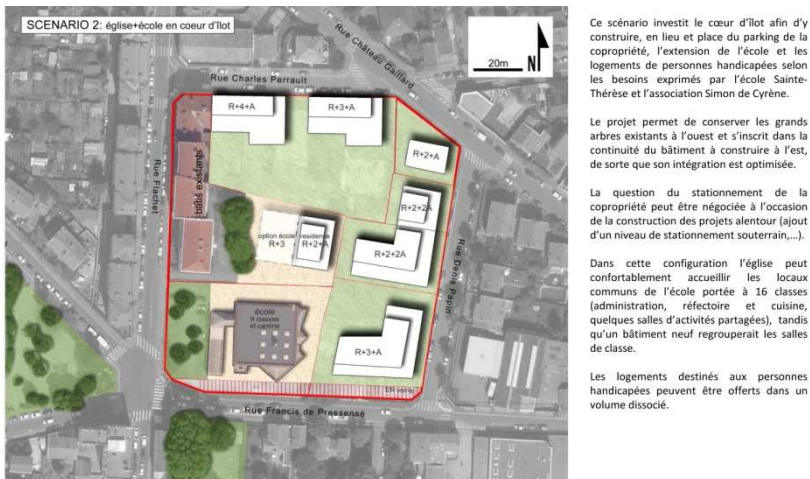
²⁰⁸⁰ Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – compléments juin 2017, 15 p.

Figure 9.57 : Église reconvertie en école avec uniquement huit classes.



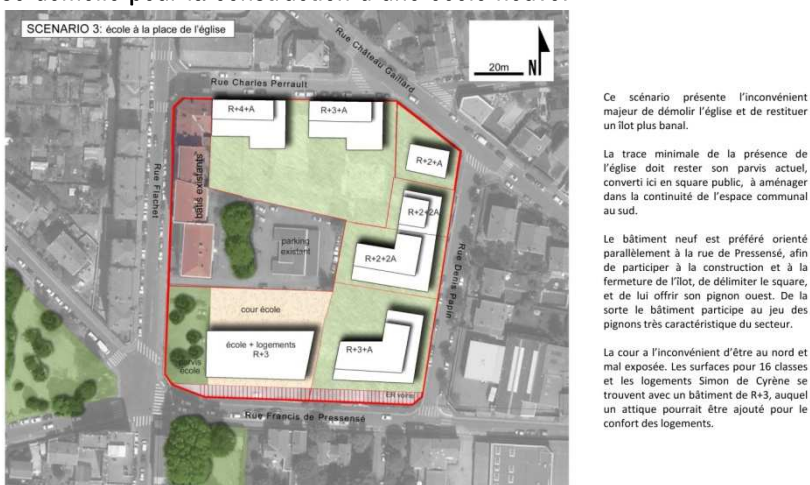
Source : Scénario 1bis, Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – 11 Mai 2017, p. 22.

Figure 9.58 : Église reconvertie en école avec extension en cœur d'îlot.



Source : Scénario 2, Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – 11 Mai 2017, p. 24.

Figure 9.59 : Église démolie pour la construction d'une école neuve.



Source : Scénario 3, Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – 11 Mai 2017, p. 25.

Suite à ces premières esquisses, différents scénarios ont été élaborés en fonction de la prise en compte totale du programme envisagé ou de certaines modifications pour permettre le maintien de ce patrimoine villeurbannais. En effet, l'ampleur de cette opération (nombre de salle de classes et infrastructures liées en plus des logements) engendre une programmation dense sur une parcelle délimitée et d'autant plus limitée lorsqu'il y a une volonté de conserver l'église.

À ce stade trois propositions ont été développées pour affirmer le maintien possible de l'église à travers des scénarios de réhabilitation-extension qui « ont des implications sur l'aménagement de l'ensemble de l'îlot »²⁰⁸¹. Un scénario de réhabilitation de l'église Notre-Dame-de-l'Espérance en école, un scénario d'extension de l'église sur sa parcelle pour sa reconversion en école et un scénario d'extension de l'église vers l'est, pour sa reconversion en école et la construction des logements à destination de personnes en situation de handicap.

9.4.1 Scénario 1 : réhabilitation-reconversion de l'église en école, sans extension

Le premier scénario est envisagé avec le moins de modifications et d'impact possibles, que ce soit sur l'édifice ou de la parcelle et des tènements du reste de l'îlot. Cette considération valorise l'édifice mais ne permet pas de mener le projet d'école et de logements comme envisagé par le diocèse propriétaire. Néanmoins, une école de six classes peut être aménagée dans l'espace existant de l'église en rez-de-chaussée, à l'emplacement des anciennes salles de catéchisme conçues spécifiquement pour accueillir des groupes d'enfants.

La notice explicative formule le projet en ces termes :

« Une réhabilitation du volume existant de l'église pour sa reconversion en école permettrait de dégager 6 classes maternelles ou élémentaires, plus un dortoir ou un espace BCD.

Le projet présenté ici est respectueux de l'architecture originelle et cherche à maintenir comme lisible sa symbolique :

- l'entrée continue de se faire par le sud, et le hall de l'école s'organise autour de la pierre d'autel, bénéficiant d'un éclairage naturel zénithal, distribuant des sanitaires sous la rampe d'accès au niveau supérieur,
- les 6 ou 7 classes s'enroulent autour de la pierre d'autel, avec le plan de cloisonnement convergent qui est conservé (modification des cloisons pour trouver des espaces d'enseignement ergonomiques),

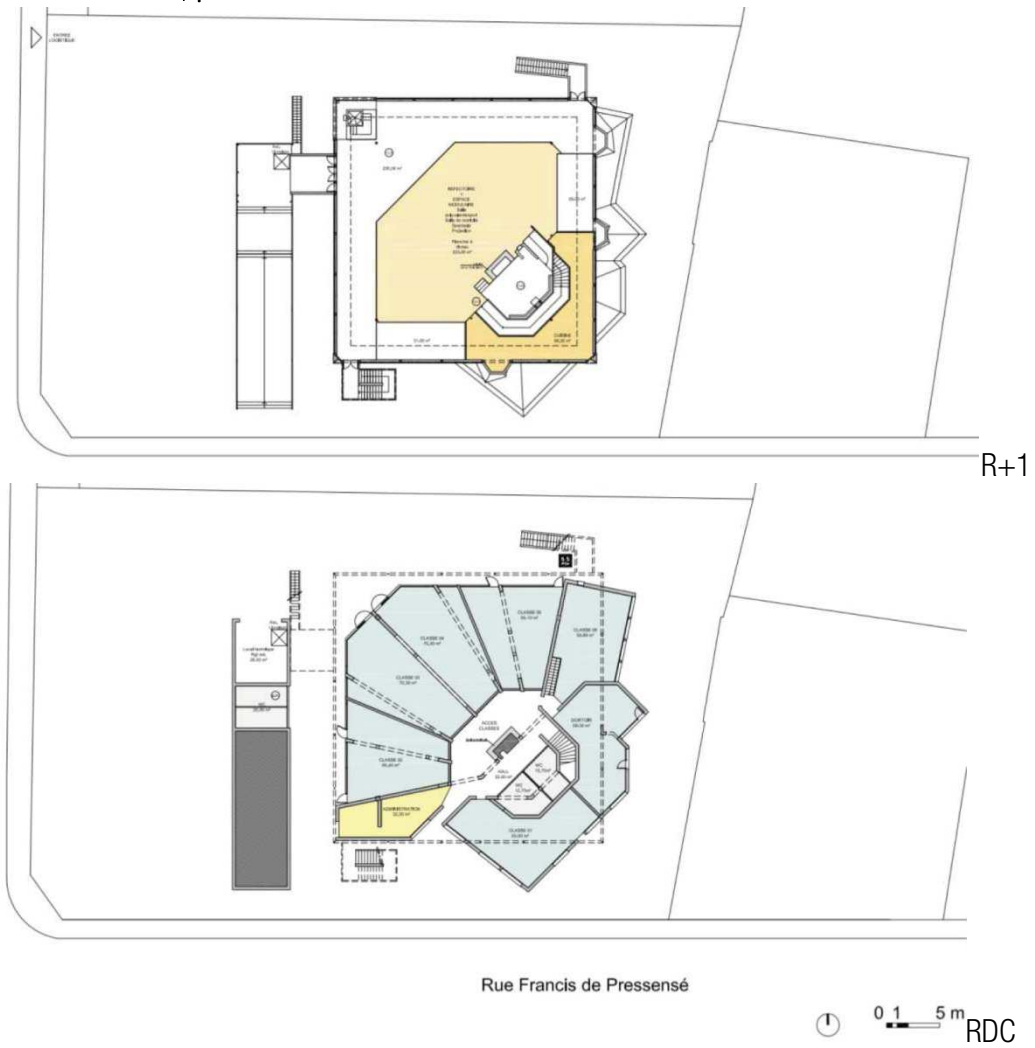
²⁰⁸¹ Villeurbanne – *Ilôt Pressensé-Flachet* – *Composition urbaine* – ESAU – compléments juin 2017, p. 1.

Figure 9.60 : Scénario 1, plan masse de l'îlot.



Source : Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – compléments juin 2017, p. 4.

Figure 9.61 : Scénario 1, plans des niveaux.



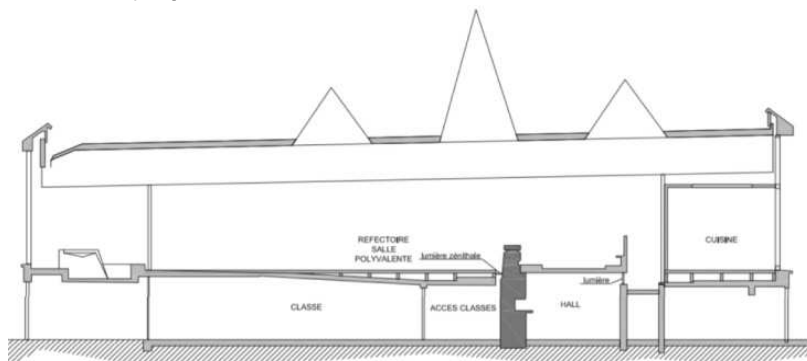
Source : Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – compléments juin 2017, p. 2.

- sous la rampe extérieure, on peut trouver des sanitaires et un local technique/stockage en lien avec la cour, et le départ de l'ascenseur vers le deuxième niveau,
- à l'étage, il semble important de conserver la volumétrie de la salle de culte originelle, avec sa structure tridimensionnelle au plafond, ses vitraux d'angle. Seul l'espace situé derrière l'autel peut être fermé sans nuire à l'appréhension de l'espace, afin d'aménager une cuisine de réchauffage. La grande salle est polyvalente, dédiée au réfectoire et aux salles d'évolution.

Le plancher, rehaussé pour le rendre plan, peut abriter, outre le passage des réseaux, des éléments modulaires. »²⁰⁸²

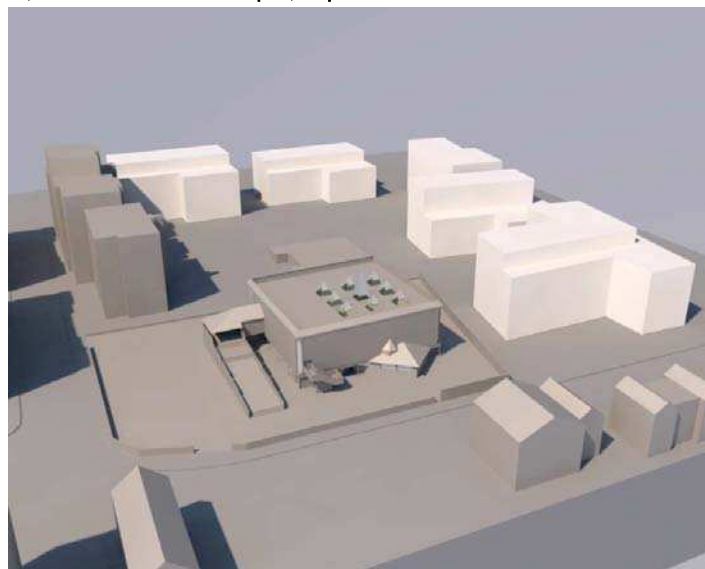
Le scénario 1, où les deux niveaux de l'église sont attribués à de nouvelles fonctions liées à l'école, constitue la base des deux autres qui proposent des extensions en fonction de l'ampleur du programme.

Figure 9.62 : Scénario 1, coupe générale.



Source : Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – compléments juin 2017, p. 2.

Figure 9.63 : Scénario 1, intention volumétrique, représentation 3D de l'ilot.



Source : Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – compléments juin 2017, p. 5.

²⁰⁸² Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – compléments juin 2017, p. 2.

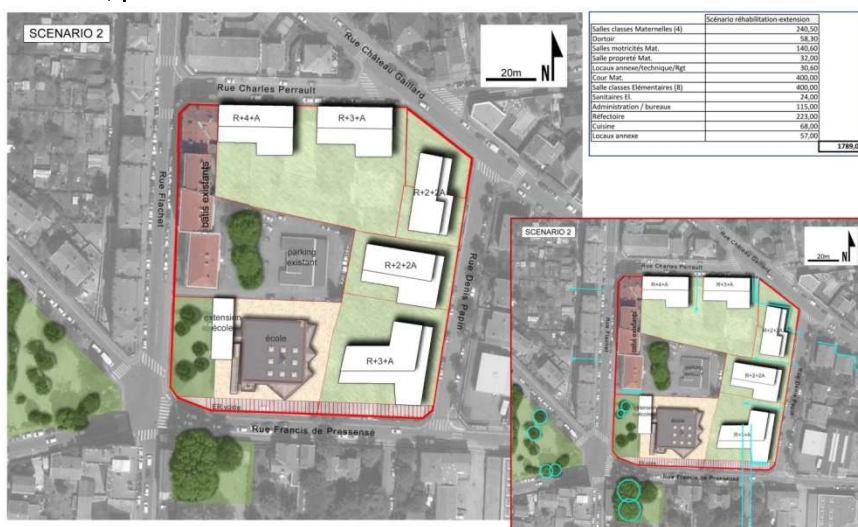
9.4.2 Scénario 2 : réhabilitation-extension de l'église et reconversion en école

Le deuxième scénario vise à proposer une école plus grande que la première solution, en offrant un total de treize classes, tout en restant dans les limites de la parcelle. La densification du site reste raisonnée pour un équilibre entre l'édifice patrimonial dont les dimensions ont proportionné l'extension et la construction neuve. Cette solution permet de conserver des espaces extérieurs de qualité à la fois pour l'espace public du carrefour et la cour de l'école.

Les intentions sont exprimées en ces termes :

«Ce scénario propose de greffer une extension à l'église en façade ouest, sans pour autant occuper l'espace libre qui marque le carrefour. Pour cela, la rampe originelle doit être démolie, et un volume simple est construit en lieu et place, dissocié de l'église, afin de glisser dans l'intervalle une nouvelle rampe, réinterprétant l'originelle. Le nouveau volume abrite 7 classes élémentaires et un vaste espace administration. »²⁰⁸³

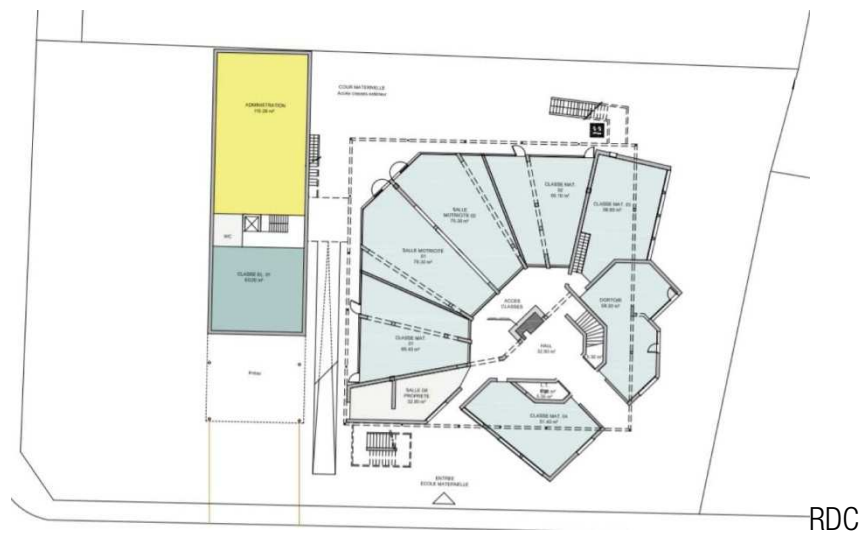
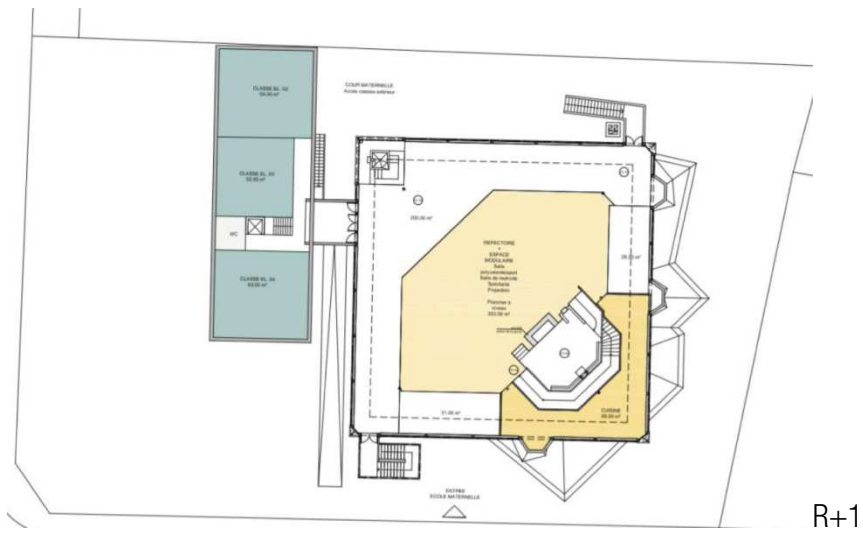
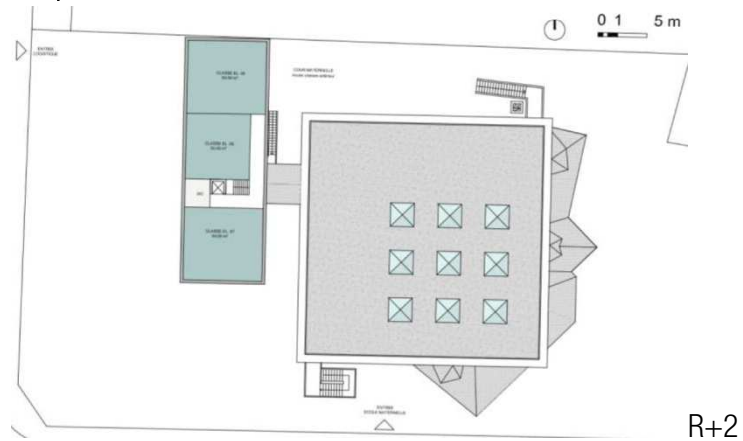
Figure 9.64 : Scénario 2, plan masse de l'îlot.



Source : Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – compléments juin 2017, p. 8.

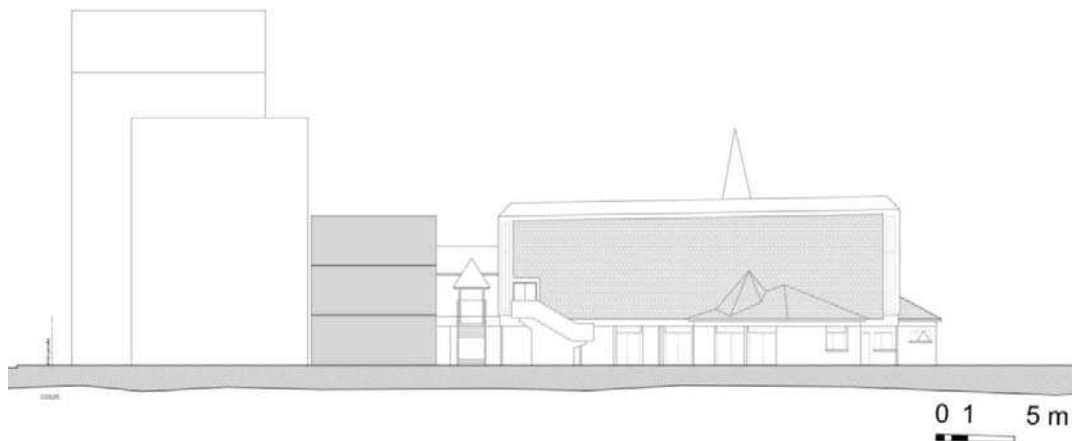
²⁰⁸³ Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – compléments juin 2017, p. 6.

Figure 9.65 : Scénario 2, plans des niveaux.



Source : Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – compléments juin 2017, p. 6.

Figure 9.66 : Scénario 2, élévation de principe rue Francis de Pressensé.



Source : Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – compléments juin 2017, p. 6.

Figure 9.67 : Scénario 2, intention volumétrique, représentation 3D de l'îlot.



Source : Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – compléments juin 2017, p. 9.

9.4.3 Scénario 3 : réhabilitation-extension de l'église et reconversion en école, avec logements

Le troisième scénario vise à respecter la capacité et les dimensions du projet engagé (école de seize classe et logements). La conservation de l'église entraîne une extension envisagée à l'Est sur une autre parcelle, qui pourrait faire l'objet de négociation dans le cadre des mutations de l'îlot à venir.

Cette solution a pour intérêt de conserver l'espace non construit devant l'église pour une cohérence au niveau du carrefour :

« Le projet consiste à ajouter un volume en R+2 + double attique de logements à l'Est de l'église, afin de participer à l'alignement sur la rue Pressensé et de maintenir le carrefour Flachet/Pressensé non bâti, avec l'église au premier plan.

Le volume originel et son extension sont liés par un socle en rdc, de sorte que les deux bâtiments restent distincts et que chacun puisse s’apprécier indépendamment. A la volumétrie découpée et tourmentée de l’église peut répondre un volume d’extension simple.

Deux entrées distinctes peuvent être données à l’école, qui peut dès lors séparer la section maternelle de la section élémentaire : une entrée par l’accès actuel de l’église, et une entrée à l’est, par la rue Pressensé. »²⁰⁸⁴

Figure 9.68 : Scénario 3, plan masse de l’îlot.



Source : Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – compléments juin 2017, p. 12.

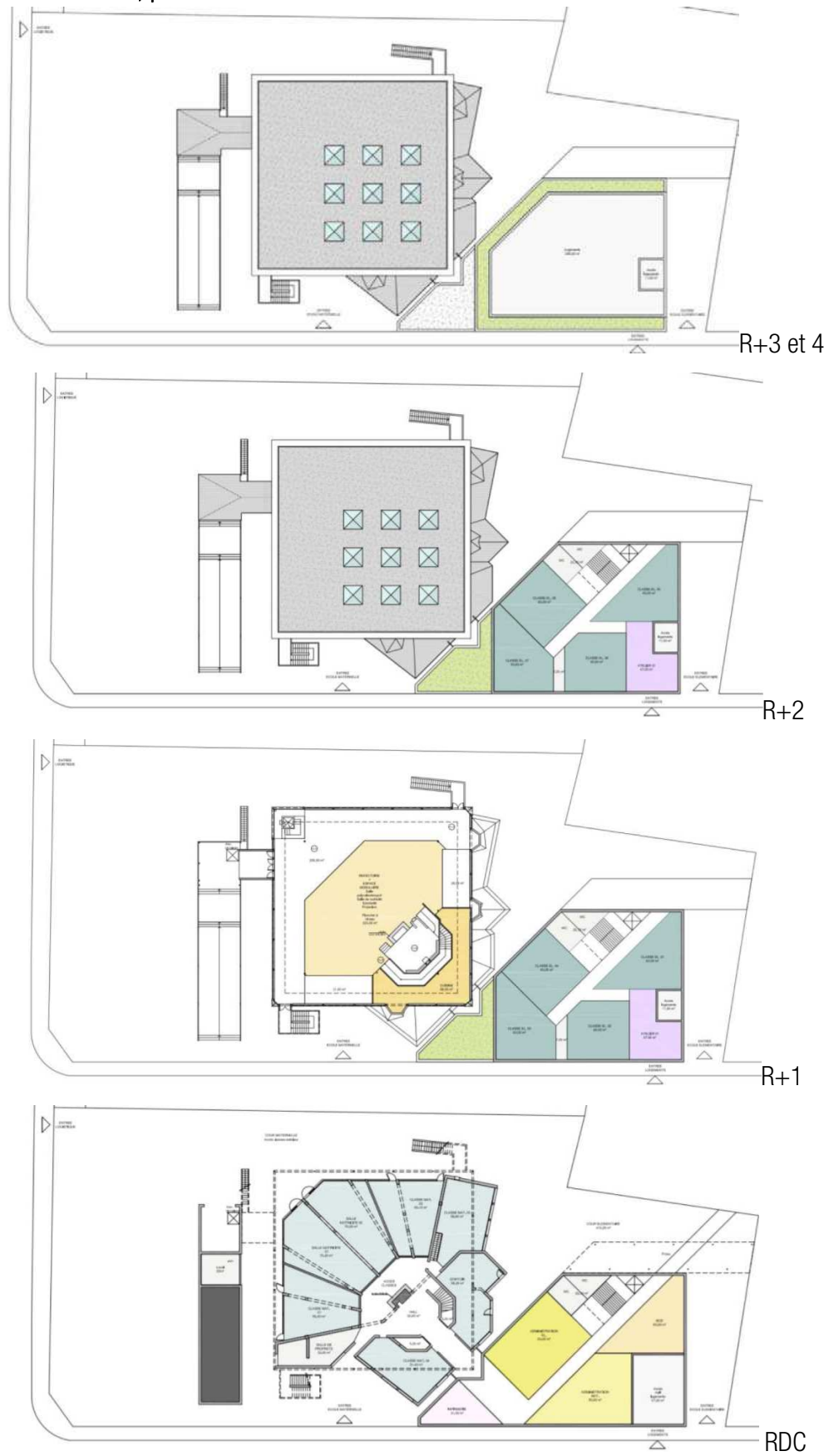
« L’église réhabilitée et son extension communiquent par un passage ménagé dans l’axe de l’autel, coupant l’angle du bâtiment, mais maintenant les volumes sous toiture en rez-de-chaussée. L’école maternelle peut s’organiser dans l’église existante réhabilitée selon les principes exposés ci-dessus, tandis que l’école élémentaire se développe dans les trois niveaux de l’extension, avec la partie administration/BCD/infirmerie au rez-de-chaussée, et les classes et ateliers aux étages.

Les deux niveaux d’attiques sont réservés aux logements, qui bénéficient d’un accès indépendant par la rue Pressensé. »²⁰⁸⁵

²⁰⁸⁴ Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – compléments juin 2017, p. 10.

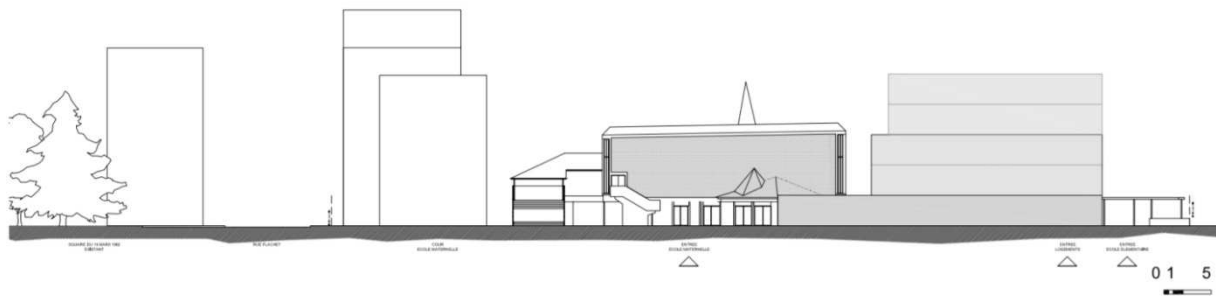
²⁰⁸⁵ Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – compléments juin 2017, p. 11.

Figure 9.69 : Scénario 3, plans des niveaux.



Source : Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – compléments juin 2017, p. 11.

Figure 9.70 : Scénario 3, élévation de principe rue Francis de Pressensé.



Source : Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – compléments juin 2017, p. 10.

Figure 9.71 : Scénario 3, intention volumétrique, représentation 3D de l'îlot.



Source : Villeurbanne – Ilot Pressensé-Flachet – Composition urbaine – ESAU – compléments juin 2017, p. 13.

9.4.4 Portée et limites de l'expertise

Consciente que chaque scénario comportait des points positifs comme négatifs, l'étude s'est achevée sur les préconisations énoncées ci-dessus. Notons que ce type d'étude n'a qu'une valeur de conseil et ne constitue en rien des prescriptions obligatoires. Cependant, acceptés et portés par la municipalité²⁰⁸⁶, les scénarios ont été présentés au diocèse durant l'été 2017²⁰⁸⁷. Entre propositions mal accueillies par le propriétaire et projet déjà bien engagé par le maître d'ouvrage, la mairie a finalement délivré le permis de démolir le 14 février 2018²⁰⁸⁸.

Entre temps, face aux rumeurs d'une démolition acceptée mais non encore officiellement signée, début 2018 une nouvelle mobilisation patrimoniale a vu le jour portée par des experts, des praticiens de

²⁰⁸⁶ Notamment l'adjoint à l'urbanisme Richard Llung.

²⁰⁸⁷ Échanges avec Anne-Laure Gille, Urbaniste Territoriale Porte Est, Direction Stratégies Territoriales et Politiques Urbaines, Service Etudes Urbaines et Prospective Territoriale de la Métropole de Lyon, mail du 05 avril 2018.

²⁰⁸⁸ Date inscrite sur le permis de démolir affiché dans la rue.

l'architecture locaux et à nouveau par Docomomo France. Une lettre d'alerte, telle une dernière prise de conscience patrimoniale, a été rédigée par Richard Klein, président de l'association, et directement envoyée au Maire de Villeurbanne²⁰⁸⁹. Ce courrier a ensuite été relayé par des spécialistes²⁰⁹⁰ lyonnais ou non lyonnais, historiens, architectes, urbanistes, ainsi que Docomomo UK²⁰⁹¹.

Si la mairie a répondu à toutes les personnes s'étant manifestées pour le maintien de l'église, entre temps la démolition a été actée. La datation des courriers de retours²⁰⁹², parvenus entre fin février et début mars, montre que la mairie a signé le permis de démolir juste avant de répondre, de manière à ne pouvoir revenir en arrière. On peut alors se demander si cette nouvelle et dernière mobilisation n'a pas plutôt accéléré la procédure de démolition enfin actée par la mairie. Interpellée sur sa capacité à conserver un édifice patrimonial, la municipalité s'en remet à la décision de la DRAC lors de la demande de protection. Alors que la mairie a eu connaissance de notre étude, elle se retranche derrière l'avis négatif de la CRPA en mentionnant que ce : « travail est évidemment très intéressant mais n'a pas été suffisant pour emporter l'avis de la commission »²⁰⁹³. Par ailleurs, elle se dédouane de toute responsabilité en rappelant que le diocèse propriétaire reste maître de l'édifice : « Aucun des scénarios envisagés n'a emporté la conviction du diocèse, qui reste en tout état de cause propriétaire du foncier du bâtiment actuel et dont l'avis est déterminant pour une telle réalisation. »²⁰⁹⁴.

Malgré toutes les démarches entreprises depuis 2013, l'entreprise du diocèse est allée jusqu'au bout. L'église Notre-Dame-de-l'Espérance a été démolie entre mai et juillet 2018 pour laisser place au projet d'école et de logements. La perspective du projet montre qu'une certaine mémoire du site va perdurer à travers le nom de l'école Sainte-Thérèse qui devient Sainte-Thérèse l'Espérance.

²⁰⁸⁹ Lettre de Richard Klein, Président de Docomomo France, à l'attention de Monsieur le Maire Jean-Paul Bret, le 10 février 2018. Voir Volume II Annexes, Cas d'étude 3, Église Notre-Dame-de-l'Espérance, Annexe 3.6.

²⁰⁹⁰ Notamment Anne-Sophie Cléménçon (historienne de l'architecture, de l'urbanisme et des formes urbaines à l'Université de Lyon, chargée de recherche au CNRS dans le laboratoire « Environnement Ville Société », et rattachée à l'Ecole normale supérieure de Lyon), Jean-Louis Bouchard (architecte DPLG et enseignant ENSAL), Judi Loach (historienne de l'architecture et professeure à l'Université de Cardiff), une institution comme Archipel Centre de Culture Urbaine de Lyon, etc.

²⁰⁹¹ Lettre de John Allan, architecte et secrétaire international Docomomo UK, à l'attention de Monsieur le Maire Jean-Paul Bret, 25 février 2018.

²⁰⁹² Réponses toutes identiques qui consistaient en une copie d'un email envoyé à Anne-Sophie Cléménçon, le 23 février 2018 ainsi qu'une copie de la lettre de Monseigneur Barbarin envoyée à la DRAC et au Préfet dans le cadre de la demande de protection, le 30 janvier 2017.

²⁰⁹³ Réponse de Jean-Paul Bret Maire de Villeurbanne à Anne-Sophie Cléménçon, email envoyé le 23 février 2018.

²⁰⁹⁴ Idem.

Figure 9.72 : Démolition de l'église Notre-Dame-de-l'Espérance, Villeurbanne (69).



Source : photo. R.G., association Villeurbanne Terre de Blues, 27 mai et 03 juillet 2018.

Figure 9.73 : Perspective du projet de l'école Sainte-Thérèse et des logements Simon Cyrène.



Source : Mimésis architecture, consulté le 15 juillet 2018.

CONCLUSION DU CHAPITRE 9

Après une longue mobilisation mais limitée par son ampleur où habitants, associations et experts se sont mutuellement légitimés, il semblerait que dans le contexte villeurbannais, cette alliance ne soit pas assez forte pour faire entrer un patrimoine « privé »²⁰⁹⁵ moderne dans la chaîne des reconnaissances patrimoniales. Cette revendication à plusieurs voix, communauté patrimoniale et experts, aura tout de même réussi à influencer le regard que portait la ville sur ce bien, mais cela n'aura eu pour conséquence que l'obtention de quelques mois de sursis face à une opération immobilière et financière dirigée par le diocèse. Comme Nathalie Heinich en tire la leçon, « l'entrée dans la chaîne patrimoniale ne va pas de soi, même appuyée par la double ressource de l'expertise et de l'émotion »²⁰⁹⁶.

L'étude menée sur l'église Notre-Dame-de-l'Espérance est symptomatique du manque de reconnaissance des églises de la seconde moitié du XX^e siècle et plus largement de l'architecture moderne du fait de sa mauvaise voire non connaissance de la part des propriétaires comme des municipalités. Face à la difficulté de faire protéger ce type d'édifice, les règlements des PLU avec l'identification d'EBP²⁰⁹⁷ semblent des outils à mettre en place, si tant est que les municipalités ou les métropoles s'en saisissent.

La réappropriation des églises modernes se confronte également aux problèmes inhérents à leur mode de construction (béton, simple vitrage, isolation absente, amiante, etc.) mais de plus en plus de travaux théoriques et pratiques tentent de relever le défi de la restauration de l'architecture de ce siècle²⁰⁹⁸. Néanmoins, un véritable travail de médiation doit être réalisé pour permettre la conservation de cette typologie d'églises par une reconversion appropriée. Ces pistes de travail semblent d'autant plus importantes que les églises diocésaines représentent une partie des églises les plus menacées en France du fait de leur propriété privée. La rémanence de l'entièreté de la famille des églises dépend du changement de regard qu'il convient d'opérer sur cette typologie dont seuls certains spécimens conçus par de grands architectes sont considérés²⁰⁹⁹.

²⁰⁹⁵ Même si les églises construites après 1905 sont la propriété du diocèse, les fonds apportés par les paroissiens et habitants de l'époque et leur histoire, font de ces édifices des biens communs. Cet argument était mis en avant dans le cas villeurbannais, source entretien avec Monsieur et Madame Ménard, le 30 janvier 2017.

²⁰⁹⁶ Nathalie HEINICH, *La fabrique du patrimoine: de la cathédrale à la petite cuillère*, op. cit., p. 44.

²⁰⁹⁷ Voir Partie I, Chapitre 3, 3.2.1.2 D'autres reconnaissances et protections patrimoniales.

²⁰⁹⁸ Dernièrement Docomomo France a organisé une journée d'étude sur ce thème, « L'architecture du XXe siècle, matière à projets », 8 juin 2018, Cité de l'architecture et du patrimoine, voir en ligne : <<https://www.citedelarchitecture.fr/fr/evenement/larchitecture-du-xxeme-siecle-matiere-projets>>, consulté le 15 mai 2018.

²⁰⁹⁹ Comme par exemple sur notre territoire d'étude l'église Saint-Pierre conçu par Le Corbusier à Firminy ou encore les églises de Maurice Novarina.

CONCLUSION DE LA PARTIE III

L'étape interventionnelle a eu pour but de mettre en pratique le processus québécois du « Plan églises » et de le confronter aux réalités du contexte français. Cette phase d'action sur le terrain a également permis de confronter les constats et les enseignements tirés de l'inventaire à travers trois exemples représentatifs des typologies définies. Malgré la démarche toujours bien accueillie par la communauté locale, les enjeux et les fragilités identifiées pour chacune des typologies se voient confirmés. Les églises historiques fédèrent unanimement mais tendent à se muséifier. Les églises XIX^e et leur architecture intimidante imposent une attitude de respect qui peut mener à l'inaction conduisant à leur détérioration. Les églises XX^e, et davantage celles édifiées après les années 1950, ont besoin d'une plus grande connaissance et reconnaissance patrimoniale de la part de leur propriétaire, des municipalités et des institutions patrimoniales pour assurer leur maintien dans des zones périurbaines en mutation.

Plus spécifiquement, la mise à l'épreuve d'un processus de reprise des églises avec la communauté locale, laisse entrevoir un véritable intérêt de la part des élus pour la démarche. Premiers confrontés à cette problématique en termes de financement, d'entretien ou encore de réglementation quand la municipalité souhaite mettre en place des partages d'usages, ils sont demandeurs d'appui et d'accompagnement dans un contexte national de laïcité qui se crispe de plus en plus.

Quant aux citoyens, intérêt et réticence sont parallèlement observés. Si le sujet église suscite un investissement unanime, les représentations collectives autour de la sacralité de ces édifices sont encore puissantes. De fait, les perspectives d'avenir s'orientent plus aisément vers des usages culturels.

On peut constater que la démarche n'a pas permis de mener à bien la reconversion de ces trois églises, néanmoins ce n'était pas le but recherché. En ayant conscience de la différence de temporalité entre notre recherche et le temps long nécessaire pour de tels projets, l'objectif de générer une réflexion au sujet des églises inutilisées puis d'apporter des outils de connaissance et d'accompagnement a été atteint. Par ailleurs, cette étape interventionnelle a eu le mérite de rassembler la communauté locale (propriétaire, affectataire, citoyens) autour d'un édifice considéré comme un bien commun qui rassemble les thèmes de la religion - thématique brûlante et délicate pour de nombreuses municipalités en France -, de l'histoire, de la mémoire et de l'art constituant un riche et vaste patrimoine français. Pour conclure, au regard de toutes ces caractéristiques, les églises paroissiales apparaissent comme porteuses d'une valeur structurante pour le territoire.

CONCLUSION

Si le discours de l'Église catholique de France affirme que la situation des églises « n'est pas si dramatique », il reconnaît tout de même qu'une « véritable vigilance est nécessaire au regard de ces dernières années qui sont plus difficiles »²¹⁰⁰. Cette prudence rejoint les observations et enjeux identifiés durant notre travail de recherche avec pas moins de trois démolitions en trois ans et encore récemment de nouveaux regroupements paroissiaux laissant présager des mutualisations d'équipements sur le territoire. Toutefois, nous avons pu percevoir et ressentir l'aspect défendu, plus familièrement qualifié de « tabou », de ce sujet dans un contexte national où le fait religieux est de plus en plus présent et politisé dans le débat public. Si le diocèse de Lyon confirme être « en plein redéploiement immobilier », il communique sur le fait de vendre « une église tous les quatre ou cinq ans, et encore... »²¹⁰¹. Pourtant depuis l'an 2000, l'inventaire comptabilise neuf ventes sur le territoire lyonnais²¹⁰² (trois démolitions et six reconversions totales) et six sur le territoire stéphanois (quatre démolitions et deux reconversions totales). La réalité rattrape les discours officiels et le Vatican lui-même organise une conférence internationale en novembre 2018, intitulée « *Doesn't God Dwell Here Anymore? Decommissioning Places of Worship and Integrated Management of Ecclesiastical Cultural Heritage* »²¹⁰³.

L'analyse de la région urbaine Lyon Saint-Étienne à travers la grille de lecture apportée par le référentiel du « Plan églises » québécois permet de tirer des enseignements variés sur le phénomène de mutation des églises paroissiales. Les critères de sélection de ce territoire d'étude, représentatifs des échantillonnages territorial et architectural français, permettent d'extraire certains résultats pour envisager une extrapolation au niveau national.

De la mise en perspective des contextes français et québécois, il se dégage tout d'abord que les églises paroissiales sont l'objet des mêmes représentations et investissements collectifs. En effet, en France comme au Québec, ces édifices sont liés à l'origine d'une commune ou d'un quartier. Ceci s'explique par la première colonisation française de la province québécoise, qui a importé son fonctionnement administratif et religieux. En effet, d'un côté de l'océan Atlantique comme de l'autre, les églises étaient le réceptacle de la vie sociale qui consistait à appartenir à un groupe d'individus rassemblé en un point d'un

²¹⁰⁰ « Les églises et chapelles en France, quelques chiffres », *Ces églises qui font l'Église*, op. cit., p. 17.

²¹⁰¹ "On vend une église tous les quatre ou cinq ans, et encore", propos d'Amaury Dewavrin économiste du diocèse de Lyon recueillis par Benoit Mouget dans le dossier Patrimoine « Ces églises qui changent de vocation », *Le Progrès*, dimanche 15 avril 2018, p. 17.

²¹⁰² Nous pouvons ajouter à ces chiffres des mutations faisant l'objet de baux locatifs ou emphytéotiques qui démontrent la non utilisation d'un certains nombres d'églises sur le parc diocésain: une reconversion mixte, trois églises entièrement cédées à un autre rite ou culte et huit prêtées à des communautés religieuses d'autres rites.

²¹⁰³ « Dieu n'est-il plus du tout présent ici ? Désaffectation des lieux de culte et gestion intégrée du patrimoine culturel ecclésiastique », 29 et 30 novembre 2018 à Rome, voir en ligne : <<http://catholicherald.co.uk/news/2018/07/11/vatican-to-draft-guidelines-on-proper-use-for-redundant-churches/>>, consulté le 17 juillet 2018.

territoire. Le groupe de la communauté locale n'était autre que la communauté paroissiale car la grande majorité des citoyens étaient des paroissiens. Ainsi, la vie sociale et la vie religieuse étaient étroitement liées et s'organisaient de façon hebdomadaire voire quotidienne dans la nef des églises. Si dans les deux contextes la diminution marquante de la pratique religieuse catholique est observée dans les années 1960, la Révolution tranquille québécoise, pourtant plus récente que la séparation des Églises et de l'État en France, a été plus brutale pour le devenir des églises paroissiales. En effet, le régime de propriété privé de ces édifices a facilité leur aliénation, contrairement à une propriété devenue communale et inaliénable en France.

Aujourd'hui, alors que le Québec tente de se rapprocher de la situation française par le rachat des églises fermées ou en passe de l'être, par les municipalités, la France vit davantage cet héritage historique comme une lourde charge économique. Cette situation est renforcée par le fait de devoir entretenir des édifices peu voire pas utilisés, alors que les budgets municipaux ont été baissés ces cinq dernières années. Au regard du « Plan églises » québécois qui œuvre pour la reprise des églises par les municipalités pour mener un projet au service de l'intérêt général, tout semble réuni dans le contexte français pour permettre d'accompagner des projets de transformation selon cette méthode. En effet, face à l'évolution des conceptions patrimoniales qui envisage davantage la relation au bâtiment que le bâtiment lui-même²¹⁰⁴, les mobilisations observées vis-à-vis des églises peuvent être considérées comme de véritables ressources humaines à consulter pour impulser et rendre acceptables les projets.

Par ailleurs, le contexte juridique ne doit pas être vu comme un frein ou une impossibilité mais au contraire comme un véritable cadre pour accompagner les procédures. D'une part, au-delà de l'aide financière qu'elle apporte, la large protection au titre des MH de ces biens immeubles ou meubles, permet d'accompagner le projet de reconversion par des professionnels et architectes du patrimoine. De telles compétences, que l'on ne retrouve pas dans la formation architecturale au Québec par exemple, permettent d'éviter toute dénaturation regrettable. D'autre part, les lois de 1905 et de 1907 prévoient et encadrent l'arrêt du culte par la procédure de désaffectation, et favorisent une décision collégiale. Dans ce climat, la réflexion d'un nouvel usage peut être menée de façon plus apaisée que par exemple, dans la situation où les paroissiens apprennent de façon brutale la vente de leur église.

Néanmoins, lors des rencontres qui ont jalonné les étapes de ce travail dans les différentes communes, nous avons pu constater que les questions de l'entretien voire de l'avenir des églises ne sont pas toujours clairement exprimées par les municipalités, propriétaires majoritaires, alors qu'elles sont confrontées à cette problématique. Un des facteurs de ce *statu quo* observé provient tout d'abord du fait que la plupart d'entre elles manquent de connaissance, d'outils et de ressource en matière juridique, notamment par rapport au rôle du propriétaire dans la gestion de ces édifices. L'étude des spécificités des régimes

²¹⁰⁴ Maria GRAVARI-BARBAS, « Le patrimoine, de l'objet à la relation », *op. cit.*

juridiques français appliqués aux églises laisse entrevoir les différents aspects du sujet et leur complexité. Si la loi de 1905 est largement citée par les équipes municipales, les possibilités et les enjeux de la désaffectation juridique sont mal connus et nécessitent un accompagnement sur le plan du droit au même titre que la nécessaire étude programmatique et architecturale des projets de reconversion. Perçue, notamment par l'Église, comme une procédure de non-retour et une perte d'acquis, la désaffectation doit davantage être envisagée dans une perspective de réversibilité d'usage, avec un retour en arrière possible au même titre que la réversibilité architecturale largement acceptée et répandue actuellement. La liberté de conscience et de pratique religieuse étant un droit fondamental assuré par l'État²¹⁰⁵, une église désaffectée peut à nouveau être affectée au culte catholique en fonction de la pratique et de la demande locale. Dans cette logique, la procédure de désaffectation juridique permet d'assurer le maintien des églises par une continuité d'usage et donc d'entretien, à l'image des reconversions révolutionnaires qui ont permis à de nombreuses églises de traverser cet épisode historique. Dans la situation d'une pratique cultuelle ne nécessitant pas toute la surface d'une église, ce qui est observé dans de nombreux cas, la solution d'une reconversion mixte prend tout son sens. L'église peut être désaffectée et une partie est mise à la disposition de la communauté paroissiale comme une salle peut être mise à la disposition d'une association cultuelle pour la pratique de son culte ; les conditions étant établies entre les autorités religieuses et publiques en amont de la désaffectation. Néanmoins, l'Église reconnaît que la taille de son parc immobilier et la disposition spatiale d'un certain nombre d'églises ne correspondent plus aux besoins et aux pratiques cultuelles d'aujourd'hui. En ce sens, en fonction de ce que représente ce patrimoine culturel pour la collectivité, les diocèses pourraient davantage agir pour le bien commun en participant à la réflexion avec les municipalités. Tout en envisageant la mise en place de nouveaux équipements plus appropriés à leurs besoins, comme par exemple les pôles pastoraux mis en place sur le diocèse de Lyon²¹⁰⁶, les affectataires pourraient accepter la désaffectation des édifices existants non utilisés pour permettre leur maintien par leur reconversion.

De plus, grâce à l'inventaire du corpus et des mutations des églises paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne, l'étape observationnelle a permis de dégager trois grandes typologies d'églises : les églises historique, XIX^e et XX^e. À partir de l'analyse des situations d'églises démolies, reconverties et fermées au culte, il se dégage que la date de construction influence voire conditionne la pérennité d'une église par rapport à une autre. En effet, cette date détermine la propriété de l'édifice, la reconnaissance patrimoniale et de fait l'éventuelle protection, ainsi que l'implantation territoriale. Notre étude montre

²¹⁰⁵ Art. 1 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

²¹⁰⁶ "On vend une église tous les quatre ou cinq ans, et encore", propos d'Amaury Dewavrin économiste du diocèse de Lyon recueillis par Benoit Mouget, *op. cit.*, p. 17.

qu'aujourd'hui, les églises les plus reconverties sont à la fois les églises historiques car leurs vieilles pierres sont protégées et aimées, et les églises XX^e car leur propriété privée facilite la transaction immobilière d'une architecture dénigrée. Toutefois, pour ces mêmes raisons de propriété et de non appétence architecturale, les églises XX^e sont également les plus démolies. En revanche, les églises XIX^e s'illustrent parmi les édifices les plus fermés, voire abandonnés pour deux raisons. D'une part, leur architecture aux formes historiques est devenue trop vaste pour accueillir la communauté catholique actuelle. Ces églises sont délaissées par les paroisses qui optent pour la célébration de messes dans des édifices aux dimensions plus réduites. D'autre part, contrairement aux églises XX^e qui sont tout autant fermées mais rapidement vendues pour transformation ou démolition, leur mutation nécessite des démarches administratives et juridiques qui laissent place au *statu quo* évoqué. Les paroisses ne les investissent plus et les municipalités les entretiennent à *minima*, quand elles les entretiennent. En bref, la date de construction induit aujourd'hui une propriété qui elle-même cause un coût d'entretien plus ou moins important pour l'affectataire. Responsables de l'organisation territoriale paroissiale à travers le prêtre, les diocèses choisissent de se départir en premier des édifices qui leur appartiennent, puis dans un second temps ils délaissent les grandes nefs du XIX^e siècle. Si chaque diocèse est géré de manière indépendante, cette situation observée tant sur le diocèse de Lyon que sur celui de Saint-Etienne, présage d'une récurrence au niveau national.

Par ailleurs, les portraits de ces trois typologies apportent une connaissance approfondie de leur spécificité. Cette approche à la fois générale, apportée par un propos historique, et locale, illustrée par des exemples lyonnais et stéphanois, met en évidence pour chaque type d'églises le contexte de leur construction, leur place et sens dans la ville ainsi que leurs caractéristiques architecturales (forme, plan, styles et matériaux). L'appréhension de ces différents paramètres nous a permis de cerner les spécificités de chacun de ces trois sous-groupes pour faire ressortir les enjeux liés à leur conservation lorsque le culte s'arrête. Ainsi, il se dégage que pour assurer la rémanence de la famille architecturale des églises paroissiales lors d'une reconversion, le palimpseste que constituent les églises historiques doit être révélé, valorisé et prolongé, les églises XIX^e doivent être conservées comme des ensembles artistiques et les églises XX^e sont à caractériser pour être reconnues comme des édifices patrimoniaux.

En outre, la rémanence de l'intégralité de la famille architecturale, autrement dit de ces trois typologies, dépend donc de notre capacité à développer un usage et une approche architecturale adaptés à chacune. La prospection d'usage que nous avons établie démontre que la typologie d'église n'influence que très partiellement le nouveau programme. En effet, si certaines architectures de décor se pretent davantage à un usage culturel tel qu'un musée ou une salle de spectacle, ou d'autres à un équipement sportif de par leur fonctionnalisme, les besoins de la communauté semblent primer pour permettre l'acceptabilité du projet. Ainsi, un référencement d'usages par rapport à un type d'église ne s'avère pas pertinent car

chaque projet de reconversion est unique. Chaque église a une genèse originale, une architecture particulière en lien avec une communauté locale spécifique. Si les exemples rencontrés dans la région urbaine Lyon - Saint-Étienne, au Québec ou ailleurs dans le monde, apportent de nombreuses pistes de réflexions, il convient d'entamer un travail de diffusion de ces usages pour parvenir à l'acceptabilité de la reconversion. À l'image des fiches d'inventaires réalisées durant cette recherche, l'établissement de fiches ou d'une base de données répertoriant les reconversions sur le territoire national français, pourrait constituer un outil d'appropriation pour les municipalités et les citoyens.

Par ailleurs, face aux craintes récurrentes d'une intervention brutale et non respectueuse, le recours aux différentes théories architecturales permet de justifier une approche, plutôt qu'une autre, en fonction de la typologie en devenir. Ces références théoriques se traduisent concrètement par différentes pratiques d'intervention, qui permettent d'ancrer aujourd'hui une reconversion dans des postures acceptées et reconnues. La justification et l'explication de l'intervention architecturale auprès de la communauté locale constitue également un des enjeux dans l'acceptabilité d'un projet de reconversion.

En outre, l'étape interventionnelle a permis de confronter les étapes d'investigations du « Plan églises » québécois aux réalités du contexte français. À travers trois exemples représentatifs des typologies définies, les enjeux et les fragilités identifiés pour chacune ont été confirmés. Les églises historiques fédèrent unanimement mais tendent à se muséifier à l'image du projet de Montarcher. L'architecture imposante de l'église Saint-Nicolas de Givors, conditionne les représentations collectives et la non-intervention, comme dans de nombreuses églises du XIX^e.siècle. La démolition de l'église Notre-Dame-de-l'Espérance reflète le manque de connaissance et de considération des églises XX^e, et en particulier celles construites après la Seconde Guerre mondiale.

Au-delà de ces trois constats liés à l'architecture et à des considérations collectives, il ressort de cette recherche que le sujet des églises suscite un attrait certes unanime mais parfois tempéré. En effet, la démarche de collaboration avec la communauté locale, montre un fort intérêt de la part des élus car ce sont les premiers confrontés à la problématique du patrimoine culturel. En revanche, les craintes et les réticences sont davantage exprimées par les habitants et plus particulièrement les paroissiens. Face à de telles réactions les municipalités s'avèrent frileuses car une volonté de projet de reconversion affirmée peut entraîner une non-élection aux prochains votes municipaux.

Enfin, si chaque cas d'étude a été traité par une même méthode, celle du « Plan églises » québécois, les spécificités des contextes ont nécessité des investigations particulières que ce soit pour évaluer les capacités de l'édifice, les besoins de la communauté locale ou encore présenter la vision du projet. Cette constatation rejoint l'enseignement tiré par rapport à l'usage et à l'intervention, dans le sens où chaque projet de reconversion relève d'une démarche participative adaptée. Plus largement, ce bilan rallie le

constat formulé par Sven Sterken et Nicolas Fröhlich : chaque reconversion consiste à faire du sur-mesure²¹⁰⁷.

Au-delà des différents constats issus des trois parties de notre recherche, il ressort que la démolition des églises paroissiales, généralement perçues comme un bien commun, menace la transmission des identités locales. Afin d'éviter cette perte et de conserver un édifice à la fois symboliquement et territorialement générateur de repères, l'encadrement de la patrimonialisation des églises par la mise en place d'un « Plan églises » à l'image de celui du Québec, accompagnerait la gestion collégiale et cohérente des églises paroissiales. Un tel dispositif permettrait, d'une part, d'assurer la rémanence du panel des églises dans le paysage français, et d'autre part, de conserver les identités locales tout en fédérant à nouveau les habitants autour de ces bâtiments dont le « fort sentiment de propriété collective dépasse la stricte utilisation culturelle et la responsabilité canonique »²¹⁰⁸. D'ailleurs, si en 2015 au commencement de notre thèse, seul le Québec avait mis en place un programme de recherche sur cette problématique, d'autre pays ont depuis rejoint cette démarche. En 2016, en Belgique, les pouvoirs publics flamands ont créé le bureau de projet *Herbestemming Kerken* (réaffectation des églises) pour accompagner les édifices culturels vacants de Flandre. La première phase concerne une soixantaine d'églises et propose des scénarios de reconversion en concertation avec les communes et les fabriques²¹⁰⁹. Depuis 2016 également, la région de Meurthe-et-Moselle en France investit le sujet²¹¹⁰ dans le cadre d'une étude prospective menée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) en partenariat avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ). Cette collaboration donnera lieu au colloque international *Le devenir des églises. Les collectivités face aux défis de mutation du patrimoine religieux*, en octobre 2018²¹¹¹. Ces initiatives révèlent une réelle actualité au sujet des églises et plus largement du patrimoine religieux, mais également un véritable besoin, qui s'exprime en France, en Europe et au niveau international, en matière d'échanges de connaissances et de pratiques. D'ailleurs, un réseau comme *Future for Religious Heritage*²¹¹² constitue l'un des premiers réseaux qui met en relation les acteurs travaillant sur ces thématiques.

²¹⁰⁷ Nicolas FRÖHLICH et Sven STERKEN, « Réaffecter, c'est faire du sur-mesure », *op. cit.*

²¹⁰⁸ Jean-Michel LENIAUD, « Les églises et la société française aujourd'hui », in *Ces églises qui font l'Eglise*, Documents Episcopat - N°6/7, Secrétariat Général de la Conférence des évêques de France, 2017, p. 56.

²¹⁰⁹ Pour plus de détails sur le projet voir Nicolas FRÖHLICH et Sven STERKEN, « Réaffecter, c'est faire du sur-mesure », *A+*, 2018, vol. 270, pp. 52-54.

²¹¹⁰ Réflexion entamée suite au travail mené dans le cadre de l'exposition *Églises en quête de modernité 1945-1975 en Meurthe-et-Moselle*, présentée à Nancy durant l'été 2012 puis à la Cité de l'architecture et du patrimoine du 16 décembre au 31 janvier 2014, voir en ligne : <http://www.nancy.archi.fr/fr/archives-des-actualites/eglises-en-quete-de-modernite_-e.html>, consulté le 12 juin 2018.

²¹¹¹ *Le devenir des églises. Les collectivités face aux défis de mutation du patrimoine religieux*, colloque du 4 au 5 octobre 2018, Villers-lès-Nancy, voir en ligne : <<http://www.ledevenirdeseglises.fr/>>, consulté le 20 août 2018.

²¹¹² <<https://www.frh-europe.org/>>, consulté le 12 juin 2018.

Toutefois, si des expérimentations voient le jour pouvant faire office de « modèle », le contexte territorial ne doit pas être négligé dans la mise en place de telles démarches. En ce qui concerne la présente recherche, le contexte lyonnais à l'origine d'une pratique et d'une vision traditionaliste du catholicisme a engendré des freins indéniables²¹¹³. Sur le territoire stéphanois, l'attachement de la population aux églises semble davantage provenir d'un attachement issu d'une tradition culturelle que de positions intellectuelles, voire politiques à tendance dogmatiques²¹¹⁴.

Si notre démarche ne tend pas à dire qu'il faut conserver toutes les églises ou encore toutes les transformer – crainte récurrente à l'évocation de notre sujet – elle tente d'éclairer les choix qui doivent et devront être fait au regard des spécificités constructives et territoriales face aux futures mutations de la famille architecturale des églises. Alors qu'en 2013 le Québec évoquait des pistes pour inventer un nouveau propriétaire dans le but d'assurer la conservation et la gestion des églises paroissiales à travers la mise en place d'une fiducie ou d'un organisme à but non lucratif²¹¹⁵, l'évolution de sa situation en matière de propriété tend aujourd'hui à se rapprocher de celle de la France. De plus en plus, c'est au nom de la préservation d'un bien patrimonial que les églises paroissiales sont rachetées par les municipalités, qu'elles soient ou non déjà désacralisées. Cette reprise foncière s'opère depuis quelques années grâce à la prise de conscience de la valeur patrimoniale et de l'investissement collectif pour ces édifices. Le parallèle réalisé entre les contextes français et québécois éclaire sur le fait que la France peut considérer ces acquis municipaux non comme une charge mais comme une chance. Issue de l'histoire, cette spécificité nationale devrait permettre de garder un nombre considérable d'églises dans le paysage français à condition qu'elles soient à nouveau investies d'une fonction consensuelle une fois le culte arrêté. Si la problématique de propriété pérenne reste entière pour les églises historiques du Québec à cause de leur maintien trop coûteux pour les municipalités, en France le problème se pose davantage pour les églises du XX^e siècle ; bien que de nombreuses églises historiques protégées ne soient pas ou peu entretenues notamment en milieu rural. Afin d'assurer la rémanence des églises modernes lorsque les diocèses les vendent et que les communes ne souhaitent pas les acquérir, l'idée d'une fondation pour leur préservation pourrait être développée suivant le modèle d'une fiducie comme évoqué au Québec par Luc Noppen. Cette fondation « agirait comme fiduciaire de biens, au nom de la collectivité » et « pourrait s'appuyer sur un financement public parce qu'elle gère un patrimoine collectif affecté à des usages d'intérêt public ». En parallèle, l'attachement que suscitent les églises permettrait également de compter

²¹¹³ Ces freins sont observables à différents degrés avec par exemple la demande de protection de l'église villeurbannaise qui a été très mal accueillie par le diocèse, la mobilisation d'un groupe traditionaliste contre le projet de reconversion de l'église Saint-Bernard ou encore le *statu quo* observé autour de l'église du Bon Pasteur depuis plus de vingt ans.

²¹¹⁴ Constat établi suite à des échanges avec des habitants et des paroissiens lors de visites de terrain.

²¹¹⁵ Pour la région de Montréal Luc Noppen évoque la *Société des cent clochers de Montréal*, voir LUC NOPPEN, « Dossier Explorations autour du destin des églises du Québec », *op. cit.*, p. 85-86.

sur un mécénat de la société civile qui reconnaîtrait la valeur sociétale de sa mission²¹¹⁶. Une telle fondation pourrait être rattachée à la mise en place d'un « Plan églises » dans une échelle territoriale raisonnable, départementale voire régionale, sur le modèle de l'organisation québécoise mis ici à l'épreuve.

D'ailleurs, en dehors de la différence de propriété qui nécessite un accompagnement juridique spécifique, les phases du « Plan églises » québécois semblent pouvoir s'appliquer sans grande adaptation aux besoins du territoire français. Face aux levés de boucliers observés lorsqu'une mutation d'église est annoncée, d'églises, ce programme permet de répondre aux attentes des municipalités comme des citoyens à travers différentes phases d'investigation. En effet, l'émulsion de connaissances et de rencontres autour de l'église et la mise en place d'une médiation entre les différents acteurs concernés par son avenir, permettent d'éclairer et d'encadrer la patrimonialisation des églises dans une volonté de consensus.

L'évaluation de la capacité permet de mettre à profit l'innovation liée aux recherches dans le domaine du numérique et des relevés d'édifices patrimoniaux. Par la même occasion, ces nouvelles technologies permettent d'accompagner et de mener un diagnostic sanitaire de l'édifice nécessaire lorsque le projet de reconversion est plus engagé.

Le recensement des besoins peut être l'occasion de mettre en place une démarche participative et inclusive qui semble essentielle face à l'investissement collectif observé à propos des églises paroissiales. Si notre investigation pour l'église Saint-Nicolas de Givors en est une tentative, l'étude et l'élaboration de méthodes appropriées pour ce corpus pourraient faire l'objet de prochaines recherches à la fois théorique et pratique.

En recourant aux archives, l'appréciation de la compatibilité entre architecture, usage et histoire, fait appel à des méthodes de recherche historique qui permettent de renforcer ou de révéler le passé de l'édifice en lien avec le développement du village, de la ville ou du quartier. Cette étape qui aboutit à l'évaluation patrimoniale de l'église, permet de confirmer, d'infirmer, voire de compléter des récits qui ont façonné l'imaginaire collectif local. Cette collecte de mémoire se fait alors dans une dynamique de réinvention pour s'inscrire dans le présent. Elle peut être l'occasion de consulter la population pour recueillir des archives de famille comme des photos ou encore des témoignages. Le récit d'une anecdote comme d'anciens spectacles réalisés dans l'église ou encore d'anciennes expositions ou repas pris dans la nef, peuvent s'avérer le point de départ de réflexions pour un nouvel usage. Le nouvel usage intègre les besoins actuels tout en remémorant le lieu de vie que constituait l'église dans les générations précédentes.

Enfin l'étape de la vision du projet permet à la communauté locale de se projeter au-delà de la figure de l'église, qui parfois empêche ou occulte toute projection dans l'avenir. Sans être le projet final, la mise en

²¹¹⁶ *Ibid.*, p. 86.

image du scénario de reconversion à travers la perspective d'architecture suscite des réactions. Quelles soient en accord ou non avec le projet présenté, dans tous les cas elles enclenchent une réflexion sur l'usage et sa mise en forme spatiale pour aboutir à un consensus tant sur le fond (sémantique) que sur la forme (intervention architecturale).

Toutefois, dans la mise en place des étapes du « Plan églises », le volet financier est apparu comme un des paramètres importants de ce processus. Constituant un argument important pour les municipalités, il peut être décisif pour enclencher la dynamique de projet une fois la communauté locale volontaire pour mener à bien la reprise de son église. Nos tentatives pour collecter les montants de travaux de reconversion, de rachat et de démolition d'églises recensés sur le territoire²¹¹⁷ ayant peu abouti, elles pourraient être poursuivies dans un projet de recherche ciblé sur la question des coûts et de leur comparaison, pour fournir des ratios budgétaires selon la typologie des églises et des programmes entrepris. De tels chiffres serviraient à informer davantage les maîtres d'ouvrage publics en indiquant les frais auxquels ils s'exposent en s'engageant dans une démarche de reconversion, nécessitant parfois un rachat, ou de démolition.

À l'image de ce qui a été entrepris à Saint-Chamond²¹¹⁸, le choix d'entreprendre le projet de reconversion en connaissance de l'estimation des travaux pourrait être soumis à l'avis de la communauté locale par un référendum. Véritable outil démocratique, cette méthode émergente semble à la hauteur de la valeur affective associée aux églises paroissiales. Par ailleurs, les municipalités subissant depuis plusieurs années une baisse de la dotation publique, l'aspect budgétaire est souvent évoqué comme un frein à l'entretien du patrimoine. Il semble donc important d'élargir le champ des financements en inscrivant les initiatives de reconversion dans un cadre de demandes plus large et comparable à ce qui est fait pour des équipements municipaux culturels, sociaux, sportifs, etc. Dans ce contexte, les aides financières accordées servent doublement à un projet d'intérêt général : le maintien du patrimoine grâce à un nouvel équipement destiné au plus grand nombre. De ce fait, l'argent public n'est pas perçu comme destiné à l'entretien d'un édifice culturel, qui d'ailleurs n'en est plus un lors de sa reconversion. Si l'édifice fait l'objet d'une protection patrimoniale, le financement de l'État s'additionne à celui qui peut être obtenu au niveau municipal, régional et départemental.

Si notre étude s'est concentrée sur les édifices de culte catholique dont les protections patrimoniales sont importantes, l'élargissement de la problématique de recherche aux autres lieux de culte historique est à envisager. En effet, les propriétés des lieux de culte protestant et israélite sont privées (associations

²¹¹⁷ Peu de municipalités ou même d'architectes ont répondu à cette demande malgré nos relances car les dossiers passés depuis quelques années déjà étaient souvent archivés et difficilement accessibles. Voir annexe fiches inventaires Reconversion totale.

²¹¹⁸ Voir Partie I, Conclusion chapitre 2.

cutuelles) depuis la mise en vigueur de loi de 1905. Également confrontées à une baisse de pratique, ces religions subissent des contraintes économiques identiques aux églises diocésaines catholiques, nécessitant des regroupements de structure sur le terrain. Ainsi le temple de Saint-Étienne dans le quartier du Crêt de Roc est en vente depuis dix ans²¹¹⁹. À Lyon, dans les années 2000 plusieurs temples de l'Est lyonnais ont été vendus après l'arrêt du culte, à Bron, Villeurbanne et dans le quartier de Montchat dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon. Les paroisses ont été réunies dans un nouvel édifice appelé l'Espace Protestant Théodore Monod édifié en 2008²¹²⁰ à Vaulx-en-Velin. Par ailleurs, pour des raisons de rigueur de gestion, le temple de la rue Lanterne dans le centre historique de Lyon, a vendu une partie de ses locaux non utilisés par la paroisse depuis plusieurs décennies²¹²¹. Les faits observés à l'échelle locale laissent pressentir l'état de la question à l'échelon national et renforcent la nécessité d'un « Plan églises » intégrant ces édifices cultuels. Si leur implantation est moins importante et donc leur menace moins visible, leur prise en compte permettrait d'assurer la rémanence de la diversité religieuse de la France. Par ailleurs, des incursions du côté de ces autres édifices religieux de tradition historique, permettraient de prendre du recul par rapport à la gestion du patrimoine de l'Église catholique et de mieux la spécifier. En effet, les conceptions symboliques des cérémonies religieuses et leur rapport à l'édifice cultuel diffèrent selon les religions. On peut alors se demander si la sobriété des temples protestants facilite leur reconversion face aux décors parfois chargés d'une église.

A la question de l'avenir des églises paroissiales, notre recherche démontre qu'actuellement lorsqu'elles ne sont plus utilisées pour le culte, les églises diocésaines sont vendues, souvent démolies parfois reconverties, pour laisser place à des projets majoritairement privés, alors que les églises communales sont victimes de situation de *statu quo* entraînant un manque d'entretien et des dégradations parfois irréversibles. Si de plus en plus d'initiatives privées voient le jour pour reprendre des églises à l'abandon²¹²², au regard des caractéristiques et spécificités de cette famille architecturale – mémoire individuelle et collective, identité locale, centralité, réserve foncière ou réserve d'espaces publics, ressource humaine à travers les mobilisations patrimoniales –, les municipalités comme les diocèses doivent œuvrer de concert pour maintenir ce patrimoine comme bien commun et mener le processus de

²¹¹⁹ Angy Louatah, « Un temple à vendre au Crêt de Roc... depuis neuf ans », *France Bleu Saint-Etienne Loire*, dimanche 19 mars 2017, en ligne : <<https://www.francebleu.fr/infos/insolite/un-temple-vendre-au-cret-de-roc-depuis-9-ans-1489917019>>, consulté le 18 juillet 2018. Prix de vente 330 000€.

²¹²⁰ Par l'architecte Christophe Mégard.

²¹²¹ Il s'agit des 4^{ème} et 5^{ème} étages ayant servis d'école avant 1905. Entretien par email avec le pasteur Bernard Millet, 24 juillet 2018.

²¹²² Silvany Hoarau couvreur-charpentier et compagnon du Devoir, a racheté deux églises et procède à leur reconversion à Tourcoing et à Saint-Gérard. Il a même monté un projet plus large de reprise des églises, intitulé le Far Lab, voir en ligne : <<https://www.farlab.fr/>>, consulté le 15 juin 2017. Depuis 2017 Luc Parin est devenu propriétaire de l'église Saint-Denis de Becquincourt à Dompierre-Becquincourt. Il travaille avec le FarLab pour penser un projet de musée des arts graphiques. Depuis juin 2018, la sculptrice Delphine Lecamp a racheté une église à Rennes, voir en ligne : <<https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/rennes-l-eglise-saint-laurent-rachetee-150-000-eu-par-une-artiste-5848011>>, consulté le 17 juillet 2018. Et la liste est encore longue...

patrimonialisation attendue par les communautés locales et patrimoniales vis-à-vis d'un tel bâti. Notre étude et les exemples d'autres pays démontrent largement le potentiel architectural de ces édifices pour accueillir de nouveaux usages. De plus, la grande variété des projets de reconversion permet de répondre aux enjeux de développement durable auxquels les territoires sont confrontés. Dans cette perspective et face à des menaces de démolition, les projets de reconversion des églises délaissées par le culte et en quête d'un nouvel usage, pourraient être davantage envisagés comme un outil de développement local, tel que pratiqué au Québec²¹²³. Leur maillage territorial et leur implantation ancrée dans un village, une ville ou un quartier, répondent aux enjeux de développement durable et aux besoins actuels de développer les villes et les territoires non plus avec des centres forts uniques mais de façon polycentrique²¹²⁴.

Pour conclure, la mise en place d'un programme d'accompagnement pluridisciplinaire pourrait être l'occasion de prendre la mesure des dichotomies territoriales face à la désertion des églises. Si la problématique est différente entre les campagnes et les villes, la question des usages est plus complexe en milieu rural. Cependant, au-delà des typologies qui ne conditionnent pas le choix du nouvel usage, toute reconversion répondant aux besoins de la communauté locale trouve du sens. Dans un contexte isolé hors influence des pôles urbains, l'église est une véritable opportunité pour instaurer un ou des programmes manquants à la dynamique du cadre de vie (lieu multifonctionnel) afin d'attirer de nouveaux habitants et/ou de fédérer les existants. Alors que l'État développe de nombreuses études pour palier à la décroissance des centres des petites et moyennes villes, le programme de réanimation d'une église pourrait constituer un des points forts de cette redynamisation. En effet, la mise en place d'un projet culturel (lieu monofonctionnel) et/ou d'un projet innovant pour attirer des activités sur le territoire à travers un tiers-lieu par exemple (lieu multifonctionnel), trouverait toute sa place dans une des églises délaissées. Enfin, la quantité d'églises implantées dans les villes des grands pôles urbains, permet de répondre à la plus grande variété d'usages nécessaires.

Pour donner une suite à cette étude, nous pensons que de véritables méthodes doivent voir le jour à l'image de l'investissement que suscite le patrimoine industriel et des nouveaux outils d'investigation produits par la recherche²¹²⁵. Dans le cas du patrimoine culturel et des implications de divers acteurs (DRAC, municipalités, diocèses, communautés patrimoniales et citoyennes), la mise en place d'un programme d'action ou programme de réanimation relève d'une responsabilité collective vis-à-vis de ce

²¹²³ École d'été du patrimoine, « Les églises comme outils de développement local », séminaire régional organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges en partenariat avec la chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain dans le cadre du « Plan églises » de la vallée du Haut-Saint-Laurent, le 1^{er} avril 2016.

²¹²⁴ Mélanie MEYNIER-PHILIP, « Entre patrimoine et développement durable, quel avenir pour les églises paroissiales ? » *op. cit.*

²¹²⁵ Marina GASNIER, *Le patrimoine industriel au prisme de nouveaux défis. Usages économiques et enjeux environnementaux*, *op. cit.* ; Emmanuelle REAL, « Reconversions. L'architecture industrielle réinventée », *op. cit.*

patrimoine qui a façonné le territoire, la culture et les représentations collectives françaises. L'importance d'une prise de conscience nationale dans les proches années est ici soulevée car comme au Québec, « l'avenir des églises se mesurera à notre capacité collective de prendre à nouveau, ce qu'on a cessé d'avoir, ce qu'on a abandonné, ce qu'on a laissé s'échapper »²¹²⁶.

²¹²⁶ Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *op. cit.*, p. 5.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

PARTIE I

Chapitre 1

Figures

Figure 1.1 : Tableau récapitulatif des statuts légaux concernant la Loi sur le patrimoine culturel.	53
Figure 1.2 : Tableaux des différents statuts juridiques portant sur et autour des églises au Québec en mars 2017.	55
Figure 1.3 : Critères d'évaluation patrimoniale du CPRQ.	57
Figure 1.4 : Chronologie des ventes d'églises au Québec, à Montréal et dans les autres régions.	61
Figure 1.5 : Catégories d'acheteurs d'églises au Québec, à Montréal et dans les autres régions.	62
Figure 1.6 : Usages des églises au Québec, à Montréal et dans les autres régions.	63
Figure 1.7 : Nouveaux usages des églises au Québec, à Montréal et dans les autres régions.	66
Figure 1.8 : Schéma « Qu'est-ce qu'un « Plan églises » ? ».	75
Figure 1.9 : Schéma du mode d'intervention de l'équipe du « plan églises ».	77
Figure 1.10 : Église Saint-Étienne-de-Beauharnois (1863-1864, Victor Bourgeau), Saint-Étienne-de-Beauharnois, Québec.	81
Figure 1.11 : Plan et coupe état des lieux de l'église Saint-Étienne-de-Beauharnois.	82
Figure 1.12 : Hôtel de ville actuel de Saint-Étienne-de-Beauharnois.	83
Figure 1.13 : Brochure sur l'église Saint-Étienne-de-Beauharnois, page de garde.	84
Figure 1.14 : Vision, images de la reconversion de l'église : coupe 3D, axonométrie et perspective.	84
Figure 1.15 : Vision, plan et coupe de la reconversion de l'église.	85
Figure 1.16 : Église Saint-Pierre (1967, Marc Angers et Julien Perron), Pointe-des-Cascades, Québec.	87
Figure 1.17 : Plan original et plan retracé de l'église Saint-Pierre de Pointe-des-Cascades.	87
Figure 1.18 : Coupe de principe de l'église Saint-Pierre de Pointe-des-Cascades.	88
Figure 1.19 : Vision, plan et coupe du projet de reconversion.	89
Figure 1.20 : Vision, images de la reconversion de l'église : paroi vitrée séparant les deux usages.	90
Figure 1.21 : Vision, images de la reconversion de l'église : vue éclatée.	90
Figure 1.22 : Vision, images de la reconversion de l'église : vues de la bibliothèque.	91
Figure 1.23 : Esquisse de meuble liturgique mobile.	91
Cartographies	
Cartographie 1.1 : Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, territoire du « Plan églises ».	73
Cartographie 1.2 : Églises de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.	76

Chapitre 2

Figures

Figure 2.1 : Église Notre-Dame-Saint-Vincent au premier plan et église du Bon Pasteur au second plan, Lyon 1 ^{er} (69).	103
Figure 2.2 : Église Saint-Saturnin, Marlihes (42).	103
Figure 2.3 : Affiche du candidat socialiste François Mitterrand pour les élections présidentielles françaises de 1981.	104
Figure 2.4 : Modèle opérationnel de la méthode d'analyse du potentiel patrimonial.	117
Figure 2.5 : Modèle opérationnel de la méthode d'analyse du potentiel patrimonial incluant la valeur affective.	121

Chapitre 3

Figure 3.1 : Lexique juridique et religieux.	131
Figure 3.2 : Maison de l'enfance de la Duchère, ancienne église Notre-Dame du Château (1961-1963), Maurice Novarina, Lyon (69) (gauche).	135
Figure 3.3 : <i>Le Bac à Traille</i> , ancienne église de la Saulaie (avant 1895), Oullins (69) (droite).	135

Figure 3.4 : Église Saint-Irénée (1529), CMH 1973, Luriecq (42).	138
Figure 3.5 : Église Saint-Nizier (XII ^e , XV ^e , XVI ^e et XVII ^e siècles), IMH 1925, Saint-Nizier-de-Fornas (42).	139
Figure 3.6 : Église Notre-Dame-de-Cotatay (1963, Joseph Belmont), labellisée « Patrimoine du XX ^e siècle » en 2003, Chambon-Feugerolles (42).	141
Figure 3.7 : Biens meubles, bancs, isochoirs, statues et tableau dans l'église Saint-Nicolas à Givors (69).	145
Figure 3.8 : Bien meuble, orgue dans l'église Notre-Dame-de-Beligny à Villefranche-sur-Saône (69).	145
Figure 3.9 : Bien immeuble, croix sculptée sur la façade de l'église Saint-Nicolas à Givors (69).	145
Figure 3.10 : Bien immeuble, statue de Saint-Marc sculptée dans le chœur de l'église du Bon Pasteur à Lyon 1 ^{er} (69).	145
Figure 3.11 : Bien immeuble, fresque murale dans l'église du Bon Pasteur, peintre T.Tollet, « La multiplication des pains », Lyon 1 ^{er} (69).	146
Figure 3.12 : Bien immeuble, orgue église Saint-Nicolas, partie instrumentale CMH comme objet, 1986, Givors (69).	146
Figure 3.13 : Ancienne chapelle Sainte-Catherine transformée en bibliothèque, IMH 1978, Saint-Marcellin-en-Forez (42).	155
Figure 3.14 : Ancienne église de la Cadière (1964, René Lagier), état avant et après travaux, reconversion en salle d'escrime avec extension et retrait de la croix, Oullins (69).	155

PARTIE II

Chapitre 4

Figures

Figure 4.1 : Schémas d'organisations paroissiales.	167
Figure 4.2 : Lexique territorial.	171
Figure 4.3 : Comparatif des catégories entre la base de données et la fiche.	181
Figure 4.4 : Schéma de la méthode de cartographie des églises du territoire.	182
Figure 4.5 : Fiche d'inventaire type, MMP, 2018.	185
Figure 4.6 : Tableau récapitulatif du territoire administratif et religieux.	198
Figure 4.7 : Schéma de définition de l'aire d'étude et du corpus.	204
Figure 4.8 : Ventilation des églises et chapelles paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne, reconnues sur le plan patrimonial selon leur statut.	207
Figure 4.9 : Proportion des différents usages sur la totalité du corpus.	207
Figure 4.10 : États des lieux des usages des églises et chapelles paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne.	208
Figure 4.11 : Les églises paroissiales mutées du corpus, selon le type de mutation.	209
Figure 4.12 : Chronologie des mutations des églises et chapelles paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne.	211
Figure 4.13 : Église Saint-Charles-de-Serin (1876-1883, Louis-Antoine-Maurice Bresson), démolie en 1950, Lyon 4 ^{ème} .	211
Figure 4.14 : Église de la Cité de l'Enfant-Jésus démolie vers 1957, Lyon 3 ^{ème} .	212
Figure 4.15 : Église Notre-Dame-de-l'Assomption démolie en 1978, La Mulatière (69).	213
Figure 4.16 : Église Saint-Joseph démolie en 1971, Tassin-la-Demi-Lune (69).	213
Figure 4.17 : Église Notre-Dame du Point du Jour démolie en 1971, Lyon 5 ^{ème} (69).	214
Figure 4.18 : Église Notre-Dame-de-l'Assomption, démolie en 1986, Méons, Saint-Étienne (42).	214
Figure 4.19 : Église Saint-Joseph démolie en 1994, Monthieu, Saint-Étienne (42).	214
Figure 4.20 : Église Sainte-Thérèse du Creux démolie en 2004, Saint-Chamond (42).	214
Figure 4.21 : Église Saint-Pierre-Chanel démolie en 2001, Villeurbanne (69).	214
Figure 4.22 : Chapelle Sainte-Bernadette de Bel-Air démolie en 2012, Saint-Étienne (42).	215
Figure 4.23 : Église du Cœur-Immaculé de Marie partiellement démolie en 2016, Villeurbanne (69).	215

Figure 4.24 : Église Notre-Dame-de-l'Annonciation démolie en 2018, Saint-Jean-Bonnefonds (42).	215
Figure 4.25 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance démolie en 2018, Villeurbanne (69).	216
Figure 4.26 : Église du Bon Pasteur, démolition prévue en 2019, Le Chambon-Feugerolles (42).	216
Figure 4.27 : Les églises de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne reconnues sur le plan patrimonial, en fonction de leur période de construction.	219
Figure 4.28 : Église Saint-Médard (1883-1887, Sainte-Marie Perrin), IMH 1982, Saint-Héand (42).	221
Figure 4.29 : Église Saint-Maurice (1855-1876), Pierre Bossan et Wilhelm Léo, clocher IMH 1927, Couzon-au-Mont d'Or (69).	221
Figure 4.30 : Église Saint-Firmin (1855-1859), Tony Desjardins, orgue (1904), Charles Michel-Merklin IMH 1992, Firminy (42).	222
Figure 4.31 : Chapelle Notre-Dame-du-Haut (1953-1955, Le Corbusier), IMH 1965, Ronchamp (70).	223
Figure 4.32 : Église Saint-Joseph (1951-1957, Auguste Perret), IMH 1965, Le Havre (76).	223
Figure 4.33 : Église Sainte-Jeanne-d'Arc de Parilly (1931-1933, Joanny Verger), IMH 2006, Vénissieux (69).	224
Figure 4.34 : Église Saint-François-Régis (1945, Edouard Hur - 1910-1913, Paul Noulain-Lespès), IMH 2008, Label XX ^e 2003, Saint-Étienne (42).	225
Figure 4.35 : Église Saint-Pierre, (1960-1965 – 2002-2004, Le Corbusier, José Oubrier), Firminy (42).	226
Figure 4.36 : Panorama du label XX ^e sur les départements de la région Auvergne Rhône-Alpes.	226
Figure 4.37 : Église Notre-Dame-de-Toute-Grâce (1937-1946, Maurice Novarina), CMH 2004, Plateau d'Assy (74).	228
Figure 4.38 : Église Saint-Fortunus (1955-1958, Maurice Novarina), Crapone (69).	228
Figure 4.39 : Église Notre-Dame de Beligny (1962, Maurice Novarina), Label XX ^e 2003, Villefranche-sur-Saône (69).	229
Figure 4.40 : Église Saint-Pancrace ou église de Bans (XII ^e), Givors (69).	229
Figure 4.41 : Mutations des églises et chapelles paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne en fonction de leur propriété.	230
Figure 4.42 : Église du Vieux Collonge ou ancienne église Saint-Nizier, Collonges-au-Mont d'Or (69).	231
Figure 4.43 : Centre d'interprétation sur Le Corbusier et annexe du Musée d'art moderne de Saint-Étienne au rez-de-chaussée de l'église Saint-Pierre, Firminy (42).	232
Figure 4.44 : Datation des églises et chapelles paroissiales reconverties.	234
Figure 4.45 : Répartition chronologique des églises et chapelles paroissiales reconverties.	234
Figure 4.46 : Églises et chapelles paroissiales reconverties totalement dans la région urbaine Lyon - Saint-Étienne, par catégories d'usages.	235
Figure 4.47 : Datation des églises et chapelles paroissiales fermées de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne.	236
Figure 4.48 : Répartition chronologique des églises non utilisées et fermées pour le culte.	237
Figure 4.49 : Église du Bon Pasteur (1869-1883, Clair Tisseur, Joseph-Étienne Malaval), Lyon 1 ^{er} .	238
Figure 4.50 : Église Saint-Bernard (1859-1866, Tony Desjardins), Lyon 1 ^{er} .	238
Figure 4.51 : Église Notre-Dame-des-Bruyères (1933), construite par la Société de soie artificielle pour son personnel, Décines-Charpieu (69).	239
Figure 4.52 : Église Notre-Dame (1875-1881, Louis-Étienne Journoud), Saint-Chamond (42).	239
Figure 4.53 : Église Saint-Eucher (1841-1842, François Pascalon et Joseph Forest), Lyon 4 ^{ème} .	239
Figure 4.54 : Église Saint-François-Régis (XVII ^e -1880 une travée de façade), Veauchette (42).	239
Figure 4.55 : Église Saint-Laurent (XIII ^e , XVIII ^e sacristie, XIX ^e nef architecte Mather), Gleizé (69).	239
Figure 4.56 : Église Saint-Pierre (fin XIX ^e inachevée), Villefranche-sur-Saône (69).	239
Figure 4.57 : Église Saint-Joseph (1925), Grigny (69).	240
Figure 4.58 : Église Notre-Dame-du-Monde-Entier (1960-1969, François-Régis Cottin), label XX ^e , La Duchère, Lyon 9 ^{ème} .	240
Figure 4.59 : Datation des églises et chapelles démolies de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne.	241
Figure 4.60 : Répartition chronologique des églises démolies.	242
Figure 4.61 : Mutations et reconnaissances patrimoniales des églises de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne.	243

Figure 4.62 : Ancienne chapelle Saint-Alban, IMH 1936, démolie en 1971, Lyon 8 ^{ème} .	244
Figure 4.63 : Mutation des églises et chapelles de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne en fonction de leur datation.	246
Figure 4.64 : Statut des églises acquises par les municipalités.	250
Figure 4.65 : Projet de reconversion mixte de l'église de Saint-Calixte (1881-1886, architecte Adolphe Lèvesque) et neutralité des espaces de la bibliothèque (architecte Laroche), Lanaudière, Québec.	252
Cartographies	
Cartographie 4.1 : Diocèses créés du XV ^e au XVIII ^e siècle.	168
Cartographie 4.2 : Provinces ecclésiastiques et diocèses en France depuis 2002.	168
Cartographie 4.3 : Provinces en 1789.	172
Cartographie 4.4 : Treize régions de la France métropolitaine.	173
Cartographie 4.5 : Aires urbaines de France.	175
Cartographie 4.6 : Organisation administrative : départements, aires urbaines, unités urbaines, métropoles.	192
Cartographie 4.7 : Aires urbaines de Rhône-Alpes.	194
Cartographie 4.8 : Diocèses de Lyon et Saint-Étienne et leurs paroisses.	196
Cartographie 4.9 : Doyennés du diocèse de Lyon.	197
Cartographie 4.10 : Alliances paroissiales du diocèse de Saint-Étienne.	197
Cartographie 4.11 : Superposition des cartes administrative et religieuse.	200
Cartographie 4.12 : Les limites de l'aire d'étude appelée la région urbaine Lyon - Saint-Étienne.	203
Cartographie 4.13 : Églises et chapelles paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne.	206
Cartographie 4.14 : Églises et chapelles paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne en fonction de leur usage.	208
Cartographie 4.15 : Variation annuelle de la densité de la population entre 1982 et 2011.	248

Chapitre 5

Figures

Figure 5.1 : Nombre d'églises par typologies chronologiques.	257
Figure 5.2 : Église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus (après 1930), Bonson (42).	259
Figure 5.3 : Mutations des églises et chapelles paroissiales de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne en fonction de la typologie chronologique.	261
Figure 5.4 : Plan basilical type d'une église du X ^e siècle.	265
Figure 5.5 : Plans centrés de type byzantin, église Sainte-Sophie de Constantinople, Istanbul.	269
Figure 5.6 : Types d'arcs définissant une voûte.	271
Figure 5.7 : Voûte en berceau, église Saint-Blaise (XI ^e , XII ^e , XV ^e), Rozier-Côtes-d'Aurec (42).	272
Figure 5.8 : Projection horizontale en perspective d'une coupole hémisphérique.	272
Figure 5.9 : Coupole, église Saint-Pothin (1841-1843 Christophe Crépet, fresque environ 1870, Étienne Couvert), Lyon 6 ^{ème} .	272
Figure 5.10 : Coupole, église Saint-François-de-Sale (1830-1835 Claude-Anthelme Benoît, fresque coupole (1859) Louis Janmot, peintures décoratives Alexandre Denuelle), Lyon 2 ^{ème} .	273
Figure 5.11 : Voute d'arêtes, église Saint-Polycarpe (1665: nef, 1756: façade Toussaint-Noël Loyer, 1826-1836: prolongation nef, chœur et coupole François-Jacques Farfouillon), Lyon 1 ^{er} .	273
Figure 5.12 : Voûte d'ogives, église Saint-Pierre-aux-Liens (1869-1871 chœur et 4 travées Charles Antoine Favrot - 1896-1899 1 travée et clocher C.F. Meley), Estivareilles (42).	274
Figure 5.13 : Voûte d'ogives, église Saint-Georges (1845-1848, Pierre Bossan), Lyon 5 ^{ème} .	274
Figure 5.14 : Charpente métallique tridimensionnelle de l'église Notre-Dame de l'Espérance (1963-1965, Pierre Genton), Villeurbanne (69).	275
Figure 5.15 : Charpente bois en lamellé collé, église du Christ-Roi dite église de Gaffard (1965), Le Chambon Feugerolles (42).	275

Figure 5.16 : Tableau des éléments constitutifs de la figure ecclésiale.	278
Figure 5.17 : Tour Saint-Jacques, Paris et clocher de l'ancienne église Saint-Jacques, campus de l'Université du Québec à Montréal, Montréal.	279
Figure 5.18 : Jardin archéologique Gérard Desargues, Lyon 5 ^{ème} (69).	284
Figure 5.19 : Église Saint-Étienne, dite Grand'Église (début XIV ^e siècle), Saint-Étienne (42).	291
Figure 5.20 : Église Notre-Dame de Valbenoîte (1222 première pierre), Saint-Étienne (42).	291
Figure 5.21 : Église de la Nativité-de-Notre-Dame (XII ^e -XVI ^e), le Bourg, Merle-Leignec (42).	293
Figure 5.22 : Ancienne église Saint-Pierre (470 - XIV ^e), Saint-Pierre-de-Bœuf (42).	293
Figure 5.23 : Église Saint-Martin d'Ainay (clocher-porche XI ^e et XIX ^e), Lyon 2 ^{ème} (69).	298
Figure 5.24 : Église Saint-Nizier (XVI ^e , XIX ^e), Lyon 2 ^{ème} (69).	298
Figure 5.25 : Église Saint-Polycarpe (1665: nef, 1756: façade Toussaint-Noël Loyer, 1826-1836: prolongation nef, chœur et coupole François-Jacques Farfouillon), Lyon 1 ^{er} (69).	300
Figure 5.26 : Église Saint-Bruno-des-Chartreux (1590-1604 : chœur, 1735-1750 : agrandissement nord, 1868-1872 : façade, Jean Magnan, Ferdinand Delamonce et Sainte-Marie-Perrin), Lyon 1 ^{er} (69).	301
Figure 5.27 : Église Saint-Just (1562 démolition, reconstruction 1662 chœur, 1704 dessin façade Ferdinand Delamonce), Lyon 5 ^{ème} (69).	301
Figure 5.28 : Église Notre-Dame-Saint-Vincent (XVIII ^e intérieur Léonard Roux - 1879-1882 agrandissements Charles-Marie Franchet) Lyon 1 ^{er} (69).	301
Figure 5.29 : Église Saint-Louis (1618 – 1823 – 1839, J.-M. Dalgabio), Saint-Étienne (42).	302
Figure 5.30 : Église Notre-Dame (1669 – 1859, Gérard), Saint-Étienne (42).	303
Figure 5.31 : Église Sainte-Marie (1621- 1805 – 1820-1825 – 1859-1861, J.-M. Dalgabio, E. Boisson), Saint-Étienne (42).	303
Figure 5.32 : Églises de Valeyrac et de Masny, façades principes, plans types.	309
Figure 5.33 : Clochers types dessinés par Anatole de Baudot.	310
Figure 5.34 : Église Saint-André (1860-1866 – 1897-1901, Tony Desjardins et Paul Desjardins, Lyon 7 ^{ème} (69).	314
Figure 5.35 : Église de la Rédemption (1868-1877, Claude-Anthelme Benoit et son fils Louis-Frédéric Benoit), Lyon 6 ^{ème} (69).	315
Figure 5.36 : Église Saint-Bernard (1859-1866, Tony Desjardins), Lyon 1 ^{er} (69).	315
Figure 5.37 : Église du Bon Pasteur (1876-1879, Clair Tisseur et Joseph-Étienne Malaval clocher), Lyon 1 ^{er} (69).	315
Figure 5.38 : Église Saint-Eucher (1841-1842, François Pascalon, Joseph Forest), Lyon 4 ^{ème} (69).	318
Figure 5.39 : Église Notre-Dame Saint-Louis (reconstruction 1842-1845, Christophe Crépet, clocher 1822 Chenavard) Lyon 7 ^{ème} (69).	318
Figure 5.40 : Église Saint-Nom-de-Jésus (1861-1863, Louis Bresson), Lyon 6 ^{ème} (69).	319
Figure 5.41 : Église Sainte-Blandine (1863-1888, C. Tisseur, flèche J.-E. Malaval), Lyon 2 ^{ème} (69).	319
Figure 5.42 : Église du Saint-Sacrement (1899-1905, L. Sainte-Marie Perrin), Lyon 3 ^{ème} (69).	319
Figure 5.43 : Église de l'Immaculée-Conception (1856-1858, P. Bossan et W. Léo chantier), Lyon 3 ^{ème} (69).	319
Figure 5.44 : Église Saint-Jean-de-Montmartre (1894-1904, Anatole de Baudot), Paris (75).	321
Figure 5.45 : Église Saint-Augustin (1910-1912, Augustin Chomel), Lyon 4 ^{ème} (69).	322
Figure 5.46 : Première église Saint-Vincent-de-Paul, église provisoire (1856-1862), Lyon 8 ^{ème} (69).	322
Figure 5.47 : Église Notre-Dame de l'Annonciation (1891-1899, Tony Bourbon) avant et après le bombardement du 26 mai 1994 puis sa reconstruction (1953-1957, Paul-Erasmus Koch), Label XX ^e en 2003, Lyon 9 ^{ème} (69).	327
Figure 5.48 : Église Saint-Pierre (1843-1846, Tony Desjardins) avant et après le bombardement du 26 mai 1944 puis sa reconstruction (1946-1954, Louis Mortamet), Lyon 9 ^{ème} (69).	327
Figure 5.49 : Église Saint-Michel (1962-1963, Georges Bonnamy et Marc Rinuccini) Lyon 7 ^{ème} (69).	328
Figure 5.50 : Église Saint-Vincent-de-Paul (1926-1928, Antoine Sainte-Marie-Perrin et E. Jacquet, reconstruction 1949-1951 Pierre Labrosse), Lyon 8 ^{ème} (69).	328
Figure 5.51 : Église Saint-François-Régis (1910, Paul Noulain-Lespès), avant et après le bombardement de 1944, reconstruction (1951, Edouard Hur), IMH et Label XX ^e Saint-Étienne (42).	329

Figure 5.52 : Église Saint-Joseph-de-Monthieu (1930-1931), bombardement de 1944, Saint-Étienne (42).	329
Figure 5.53 : Église Saint-Denis (1850, François Merlin), Bron (69).	329
Figure 5.54 : Église Saint-Pierre (1860, T. Desjardins - 1957 L. Weckerlin, 2005 Philippe Allart), Anse (69).	329
Figure 5.55 : Église Notre-Dame-de-Lourdes (1911-1913, 1920), vitraux de l'ancienne église Saint-Eloi de Saint-Étienne, La Valette, Saint-Chamond (42).	331
Figure 5.56 : Église Saint-Joseph (1925), Grigny (69).	332
Figure 5.57 : Église Sainte-Jeanne-d'Arc (1933), Lyon 3 ^{ème} (69).	332
Figure 5.58 : Église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus (après 1930), Bonson (42).	332
Figure 5.59 : Église Notre-Dame-des-Bruyères (1933, société de Soie artificielle), Décines-Charpieu (69).	332
Figure 5.60 : Église du Saint-Curé d'Ars (1934), Cyprian, Villeurbanne (69).	333
Figure 5.61 : Église Notre-Dame-de-la-Paix (1937, Georges Curtelin), Caluire-et-Cuire (69).	333
Figure 5.62 : Église Notre-Dame-de-la-Paix (1940-1944, Edouard Hur), quartier de Solaure, Saint-Étienne (42).	333
Figure 5.63 : Église Saint-Charles-de-Serin (1950-1952, Louis Mortamet) Lyon 4 ^{ème} (69).	333
Figure 5.64 : Église Saint-André (1950, Jules Gorce) Saint-Étienne (42).	334
Figure 5.65 : Situation de l'Office diocésain des paroisses nouvelles au 15 mars 1961.	337
Figure 5.66 : Schéma général des aménagements du quartier de La Duchère, Lyon 9 ^{ème} (69).	340
Figure 5.67 : Église Saint-Pierre-de-la-Marandinière (1959-1965, Henri Paradis), Saint-Étienne.	341
Figure 5.68 : Église Saint-Marc (1967, Jean-Pierre Canivet), Montreynaud, Saint-Étienne.	341
Figure 5.69 : Église Sainte-Marguerite (1967, Marc Bissuel), Monplaisir, Saint-Étienne.	341
Figure 5.70 : Église Sainte-Claire (années 1970), Montreynaud, Saint-Étienne.	341
Figure 5.71 : Église Notre-Dame-de-Nazareth (1962), Unieux (42).	341
Figure 5.72 : Église de l'Immaculée Conception (1965, Pierre Genton), La Grand' Croix (42).	341
Figure 5.73 : Église Sainte-Élisabeth (1960, D. Genevois, R. Mermet et M. Sabattier), Lyon 4 ^{ème} (69).	342
Figure 5.74 : Église Saint-Joseph de la Poudrette (1966-1968), Vaulx-en-Velin (69).	342
Figure 5.75 : Église de la Roue (1962, J.-C. Duboin), Rillieux-la-Pape (69).	342
Figure 5.76 : Église Saint-Pierre-Chanel (1966-1968, Jean Poupon), Rillieux-la-Pape (69).	342
Figure 5.77 : Église Saint-Pie X (1964, René et Didier Martin), Irigny (69).	342
Figure 5.78 : Église Saint-François-Régis (1961, Jean Deveraux), Villeurbanne (69).	342
Figure 5.79 : Église Saint-François d'Assise (1981-1983, Charles Tolot), Lyon 9 ^{ème} (69).	343
Figure 5.80 : Église du centre Saint-Augustin (1982-1984) en cœur d'un îlot résidentiel, Saint-Étienne (42).	344
Figure 5.81 : Église du Sacré Cœur dite église de La Terrasse (1992-1993, André Grandet et Patrice Daudel), Saint-Étienne (42).	344
Figure 5.82 : Exemples de plans géométriques mis en œuvre à travers l'Europe.	346
Figure 5.83 : Église Notre-Dame-du-Liban, ancienne église Saint-Jean-Apôtre (1962, Alain Chomel), Lyon 8 ^{ème} (69).	347
Figure 5.84 : Église de l'Epiphanie et chapelle de semaine (1970-1980, Franck Grimal, décor Jacques Bouget), chapelle Label XX ^e , les Minguettes, Vénissieux (69).	347
Figure 5.85 : Plan d'église type, le plan en amende.	348
Figure 5.86 : Église Notre-Dame-de-Balmont (1962-1965, Pierre Genton), Label XX ^e , La Duchère, Lyon 9 ^{ème} .	348
Figure 5.87 : Église Sainte-Jeanne-d'Arc de Parilly (1931-1933, Joanny Verge), IMH et Label XX ^e , Vénissieux (69).	349
Figure 5.88 : Église Saint-Antoine (1934, Gabriel Bonnamour, sculpture façade Louis Bertola), Lyon 7 ^{ème} (69).	350
Figure 5.89 : Chantier de l'église Saint-François Régis (1909-1912, Paul Noulain-Lespès), Saint-Étienne (42).	354
Figure 5.90 : Chantier de l'église Notre-Dame-de-Balmont (1962-1965, Pierre Genton), La Duchère, Lyon 9 ^{ème} (69).	354
Figure 5.91 : Église Sainte-Bernadette (1963, André Chapuis), Caluire-et-Cuire (69).	354
Figure 5.92 : Chantier de l'église Sainte-Anne-de-Ménival (1964-1968, George et Paul Curtelin), Lyon 5 ^{ème} (69).	355
Figure 5.93 : Église Saint- Luc (1964-1966, Joseph Baconnier) Sainte-Foy-les-Lyon (69).	355
Figure 5.94 : Église de la Trinité (1958-1963, Pierre Genton), Mermoz, Lyon 8 ^{ème} (69).	356

Figure 5.95 : Église Notre-Dame du Château (1960-1964, Maurice Novarina), La Duchère, Lyon 9 ^{ème} (69).	357
Figure 5.96 : Église Saint-Étienne (1960-1966, F. Grimal, D. Genevois, R. Mermet et M. Sabattier), Terrailon, Bron (69).	357
Figure 5.97 : Église Notre-Dame-de-Lourdes (1961-1964, Pierre Genton), les Essarts, Bron (69).	357
Figure 5.98 : Tableau des éléments constitutifs de la figure ecclésiale en fonction de la typologie.	359
Cartographies	
Cartographie 5.1 : Typologies chronologiques des églises et chapelles paroissiales dans la région urbaine Lyon - Saint-Étienne.	259
Cartographie 5.2 : Proportion des édifices construits avant le XVI ^e siècle par rapport au total régional.	282
Cartographie 5.3 : Topographie religieuse de Lyon jusqu'au IX ^e siècle.	288
Cartographie 5.4 : Les églises de Lyon au début du XIV ^e siècle.	288
Cartographie 5.5 : Lyon ecclésiastique au XVIII ^e siècle.	288
Cartographie 5.6 : Ville de Saint-Étienne dans son site vers 1792.	290
Cartographie 5.7 : Ville de Saint-Etienne en 1767.	290
Cartographie 5.8 : État du diocèse de Lyon d'après la visite pastorale de Jean de Talaru, archevêque (1378-1379).	292
Cartographie 5.9 : Le diocèse de Lyon en 1750.	292
Cartographie 5.10 : Proportion des édifices construits au XIX ^e siècle par rapport au total régional.	305
Cartographie 5.11 : Églises à établir dans la ville de Lyon et ses communes limitrophes.	340
Cartographie 5.12 : Églises à établir dans la ville Saint-Étienne.	340
Cartographie 5.13 : Églises à établir dans les vallées du Gier et de l'Ondaine.	340

Chapitre 6

Figures

Figure 6.1 : Églises et chapelles paroissiales reconverties de façon totale et mixte de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne, par catégories d'usages.	368
Figure 6.2 : Salle d'exposition, ancienne église Saint-André du bourg, Montagny (69).	370
Figure 6.3 : Musée des Beaux arts, ancienne église Saint-Pierre, Lyon (69).	371
Figure 6.4 : Musée des vieilles pierres, ancienne église Saint-Pierre, Chazay d'Azergues (69).	372
Figure 6.5 : Plan d'usage de la médiathèque intercommunale et de son écosystème, réalisé par la 27 ^e Région pour la communauté de communes de Lezoux.	373
Figure 6.6 : Médiathèque, ancienne chapelle Sainte-Catherine (XIII ^e , XV ^e), Saint-Marcellin-en-Forez (42).	374
Figure 6.7 : Médiathèque, ancienne église Saint-Martin (XVII ^e), Saint-Martin-la-Plaine (42).	375
Figure 6.8 : Médiathèque, ancienne église du Couvent des Cordiers (XIII ^e), Montbrison (42), atelier Rivat architecture et Croisée d'archi, architectes du patrimoine (2017).	375
Figure 6.9 : La Nef bibliothèque, ancienne église Saint-Étienne (XI ^e), Dijon (21).	377
Figure 6.10 : Le Bac à trailla, ancienne église Saint-Jean-Marie Vianney ou église de la Saulaie (avant 1895), Oullins (69).	378
Figure 6.11 : Chapelle de la Buisnière (1878, Joseph Clair et Hilaire Morel), lieu de diffusion culturelle locale, Rillieux-la-Pape (69).	379
Figure 6.12 : Étude acoustique, l'église du Thoronet et le nombre d'or.	380
Figure 6.13 : Le Méliès, église Notre-Dame-de-la-Paix (1937, G. Curtelin), Caluire-et-Cuire (69).	381
Figure 6.14 : CinéDuchère, ancienne église Notre-Dame-de-Balmont (1962-1965, Pierre Genton), La Duchère, Lyon 9 ^{ème} (69).	382
Figure 6.15 : Chantier participatif menée par l'association de la Mémoire péribocienne, ancienne église Saint-Pierre (V ^e -XV ^e), Saint-Pierre-de-Bœuf (42).	384
Figure 6.16 : Epicerie solidaire Saint-Vincent de Paul et mise à disposition de l'église Saint-Camille (1880) à la paroisse orthodoxe francophone de la Sainte- Rencontre, Lyon 9 ^{ème} (69).	384

Figure 6.17 : Salle polyvalente, ancienne église Saint-Cyr (XVII ^e -XVIII ^e -XIX ^e), Craponne (69).	386
Figure 6.18 : Salle des vieilles tours, ancienne église Saint-Cyr (XII ^e -XIII ^e -XIX ^e), Saint-Cyr-au-Mont d'Or (69).	387
Figure 6.19 : Devise républicaine sur la façade de l'église Saint-Nicolas, Givors (69).	388
Figure 6.20 : Salle du conseil municipal et des mariages, ancienne église Saint-André (XIV ^e -XVII ^e), Villars (42).	389
Figure 6.21 : École privée catholique Chevreul Lestonac, ancienne église Sainte-Marie de la Guillotière (1958-59, Joseph Bacconier), Lyon 7 ^{ème} (69).	390
Figure 6.22 : Académie d'escrime, ancienne chapelle Sainte-Geneviève (1967-1970, Jean-Gabriel Mortamet et Philippe Vidal), Bron (69).	392
Figure 6.23 : Salle d'escrime Laura Flessel, ancienne chapelle Notre-Dame de la Cadière (1963, René Lagier), Oullins (69).	392
Figure 6.24 : Gymnase du collège Ampère, ancienne chapelle de la Visitation dite des Affaneurs, Lyon 2 ^{ème} (69).	393
Figure 6.25 : « Untitled (plot for dialogue) », installation avec filet de protection de l'artiste américain Asad Raza dans l'église San Paolo Converso, Milan, Italie.	394
Figure 6.26 : Terrain de basket aménagé par l'enseigne Nike dans l'ancienne église de l'Épiphanie (1885), Chicago, États-Unis.	394
Figure 6.27 : École du cirque, ancienne église Saint-Esprit, Québec, (Qc) Canada.	395
Figure 6.28 : Salle d'escalade Beta Crux, ancienne église Christ-Roi, Chicoutimi, (Qc) Canada.	395
Figure 6.29 : Skate parc de l'église, ancienne église Saint-Nom-de-Jésus, Chicoutimi, (Qc) Canada.	395
Figure 6.30 : Maison de l'enfance de La Duchère, ancienne église Notre-Dame du Château (1961-1963, Maurice Novarina), Lyon 9 ^{ème} (69).	397
Figure 6.31 : Centre petite enfance, salle polyvalente et habitations personnes âgées, ancienne église Sainte-Germaine Cousin (1960-61, Gérard Notebaert), Pointe-aux-trembles, (Qc) Canada.	397
Figure 6.32 : Logements sociaux et centre d'hébergement et d'accueil, ancienne église du Cœur Immaculée de Marie (1838), Villeurbanne (69).	398
Figure 6.33 : Chic Resto Pop, organisme d'insertion et d'économie sociale servant des repas abordables, ancienne église Saint-Mathias-Apôtre (1958, Roux, Morin et architectes), Montréal, (Qc) Canada.	399
Figure 6.34 : Centre solidaire, ancienne église Saint-André (1968, Maurice Salembier), Hem (59).	399
Figure 6.35 : Centre soins de santé, ancienne église Sainte-Gertrude-de-Nivelles (1862, J. van Mansfeld et Dom P. Bellot), monument national, Heerle, Pays-Bas.	400
Figure 6.36 : Maison Mathieu-Froment-Savoie, centre de soins palliatifs, ancienne église Saint-Benoît-Abbé (1959, Jean Issalys), Gatineau, (Qc) Canada.	401
Figure 6.37 : Crématorium, pôle funéraire public Métropole de Lyon (1913, Étienne Curny), Lyon 7 ^{ème} (69).	403
Figure 6.38 : Columbarium Saint Sépulcre Liebfrauen (2012), église Notre-Dame, Dortmund, Allemagne.	406
Figure 6.39 : Columbarium, église de Kreuz, Cologne-Rösrath, Allemagne.	406
Figure 6.40 : Columbarium, église du Saint Sépulcre Saint-Joseph, Aachen, Allemagne.	406
Figure 6.41 : Columbarium, église Sainte-Barbara, Kamp-Lintfort, Allemagne.	407
Figure 6.42 : Columbarium, église Saint-Barthélemy, Cologne, Allemagne.	407
Figure 6.43 : Projet « Champ de blé », 1 ^{er} au concours d'un cimetière dans une église, Hanovre, Allemagne.	407
Figure 6.44 : Projet de reconversion de l'ancienne église Saint-Martin d'Arenc, Marseille (13).	410
Figure 6.45 : Projet de reconversion de l'église Saint-Bernard, Lyon 1 ^{er} (69).	411
Figure 6.46 : Résidence unifamiliale, ancienne église Saint-Claude, Curis-au-Mont d'Or (69).	413
Figure 6.47 : Résidence unifamiliale, ancienne église Saint-Victor, Poleymieux-au-Mont d'Or (69).	413
Figure 6.48 : Résidence unifamiliale, ancienne chapelle Notre-Dame-des-Étroits, La Mulatière (69).	413
Figure 6.49 : Résidence collective, ancienne chapelle Sainte-Thérèse, Saint-Genest-Lerpt (42).	414
Figure 6.50 : Résidence collective, ancienne église Saint-Jean de la Croix, Montréal, (Qc) Canada.	414
Figure 6.51 : <i>Oh My God</i> restaurant de burgers, ancienne église Sainte-Thérèse, Sherbrooke, (Qc) Canada.	416
Figure 6.52 : The Church, ancienne église Sainte-Marie, Dublin, Irlande.	416
Figure 6.53 : Le Jane Antwerp restaurant, ancienne chapelle d'hôpital militaire, Anvers, Belgique.	417
Figure 6.54 : Le Refettorio, église de la Madeleine, Paris (75).	418

Figure 6.55 : Hôtel Mercure 4 étoiles et restaurant, ancienne chapelle des Jésuites, Poitiers (86).	419
Figure 6.56 : Hôtel Sozo 4 étoiles, ancienne chapelle de la Sagesse, Nantes (44).	419
Figure 6.57 : Gîte d'étape communal, ancienne église de Chrétienville, Harcourt (27).	420
Figure 6.58 : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, ancienne église Saint-Éloi (1940-1942, Edouard Hur), Saint-Étienne (42).	421
Figure 6.59 : Clément Menuiserie, ancienne chapelle Croix de Marlet (1960 environ), Unieux (42).	422
Figure 6.60 : Ancienne église Saint-Stanislas reconvertie en centre d'activités communautaires (bibliothèque, escalade, restauration, etc.), Saint-Stanislas, (Qc) Canada.	422
Figure 6.61 : Synthèse des compatibilités sémantique et fonctionnelle par type d'usage.	424
Figure 6.62 : Schéma type d'intervention par révélation : insertion contemporaine.	434
Figure 6.63 : Musée des Maîtres et Artisans du Québec, église Saint-Paul, Montréal, (Qc) Canada.	435
Figure 6.64 : Théâtre le Paradoxe, église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, (Qc) Canada.	435
Figure 6.65 : Schéma type d'intervention par révélation : réorganisation urbaine.	436
Figure 6.66 : Bibliothèque Claire-Martin, église Saint-Matthew, Québec, (Qc) Canada.	436
Figure 6.67 : Schéma type d'intervention par prolongation.	437
Figure 6.68 : Axonométries d'extension de la salle d'escrime Laura Flessel, existant et projet.	437
Figure 6.69 : Bibliothèque Monique-Coriveau, église de Saint-Denys-du-Plateau, Québec, (Qc) Canada.	438
Figure 6.70 : L'Anglicane, église Holy Trinity, Lévis, (Qc) Canada.	438
Figure 6.71 : Schéma type d'intervention par ponctuation : complémentarité de l'existant.	439
Figure 6.72 : Salle Bourgie, église <i>Erskine and American</i> , Montréal, (Qc) Canada.	439
Figure 6.73 : Hôtel <i>Kruisheren</i> , ancienne église et monastère de l'Ordre des <i>Crutched Friars</i> , Maastricht, Pays-Bas.	440
Figure 6.74 : Schéma type d'intervention par ponctuation : ajout décoratif.	440
Figure 6.75 : Bibliothèque Rina-Lasnier, église Saint-Jean Apôtre, Joliette, (Qc) Canada.	441
Figure 6.76 : École du cirque, église Saint-Esprit, Québec, (Qc) Canada.	441
Figure 6.77 : Galerie David d'Angers, ancienne église abbatiale Toussaint, Angers (49).	441
Figure 6.78 : Schéma type d'intervention par ponctuation : agrandissement vertical.	442
Figure 6.79 : Circuit Est, église anglicane Saint-Thomas, Montréal, (Qc) Canada.	442
Figure 6.80 : Nef principale de la cathédrale Notre-Dame de Paris avec le tabernacle du May.	445
Figure 6.81 : Reconstitution du chœur gothique et du jubé de la cathédrale Notre-Dame de Paris, au XIII ^e siècle.	445
Figure 6.82 : Vue actuelle de l'intérieur de Notre Dame de Paris.	445
Figure 6.83 : Intérieur de l'église Saint-Michel, Vaudreuil-Dorion, (Qc) Canada.	450
Figure 6.84 : Église Saint-Paul, plan et traces chronologiques, Lyon 4 ^{ème} (69).	451
Figure 6.85 : Église Saint-Bonaventure (XIV ^e - XIX ^e), Lyon 2 ^{ème} (69).	452
Figure 6.86 : Église du Bon Pasteur, nef centrale et fresque, Lyon 1 ^{er} (69).	453
Figure 6.87 : Église Saint-Bernard, système constructif par travée, Lyon 1 ^{er} (69).	454
Figure 6.88 : Ancienne chapelle Sainte-Thérèse, toile marouflée et vitraux de Jean Coquet, Saint-Genest-Lerpt (42).	455
Figure 6.89 : Église Saint-Jacques (1936-1937, Bourbon et Vincent, fresque Louise Cottin), États-Unis, Lyon 8 ^{ème} (69).	455
Figure 6.90 : Église de la Sainte-Famille (1925-1927, Louis Mortamet), structure en béton armé et voûte en briques, Villeurbanne (69).	456
Figure 6.91 : Église Notre-Dame-du-Liban, ancienne église Saint-Jean-Apôtre (1962, Alain Chomel), Lyon 8 ^{ème} (69).	457
Figure 6.92 : Église du Bon Pasteur, clocher et parvis, Le Chambon-Feugerolles (42).	457

PARTIE III

Chapitre 7

Figures

Figure 7.1 : Église de l'Assomption-de-la-Vierge vers 1900, Montarcher (42).	465
Figure 7.2 : Plan de l'église de l'Assomption-de-la-Vierge tracé par Louis Bernard, 1950.	467
Figure 7.3 : Plan de l'église de l'Assomption-de-la-Vierge par J.-L. Taupin (ACMH), 1976.	467
Figure 7.4 : Modélisation du site de l'église de l'Assomption-de-la-Vierge, relevé par drone.	467
Figure 7.5 : Façades de l'église de l'Assomption-de-la-Vierge, relevées par drone.	468
Figure 7.6 : Plan de l'église de l'Assomption-de-la-Vierge de Montarcher.	468
Figure 7.7 : Coupe longitudinale de l'église de l'Assomption-de-la-Vierge de Montarcher.	469
Figure 7.8 : Façades de l'église de l'Assomption-de-la-Vierge de Montarcher.	469
Figure 7.9 : Invitation municipale pour la première réunion publique à Montarcher.	471
Figure 7.10 : Programmes et organigrammes du CIAP et du gîte communal.	475
Figure 7.11 : Statuette de la « déesse mère », mise en valeur dans le porche de l'église	477
Figure 7.12 : Porte fortifiée de l'enceinte intérieure, église en fond.	477
Figure 7.13 : Motte castrale et clocher de l'église en arrière plan, Montarcher.	477
Figure 7.14 : Dessin de l'église de Montarcher au XIX ^e siècle.	479
Figure 7.15 : Voies romaines à proximité de Montarcher.	480
Figure 7.16 : <i>Quatuor Hermès et Ida y vuelta</i> , festival 2017.	481
Figure 7.17 : Vue aérienne du bourg de Montarcher sous la neige.	482
Figure 7.18 : Hypothèses d'évolution de l'église de l'Assomption-de-la-Vierge de Montarcher.	484
Figure 7.19 : Gros œuvre en fonction de l'époque de construction: chœur du XII ^e et porche du XVII ^e siècle.	485
Figure 7.20 : Église de l'Assomption-de-la-Vierge, vue du chœur depuis la nef, Montarcher.	486
Figure 7.21 : Église de l'Assomption-de-la-Vierge, vue de la nef depuis le chœur, Montarcher.	486
Figure 7.22 : Église de l'Assomption-de-la-Vierge, porte d'entrée et portail au sud, Montarcher.	487
Figure 7.23 : Église de l'Assomption-de-la-Vierge, chapelle Sud et détails, Montarcher.	487
Figure 7.24 : Église de l'Assomption-de-la-Vierge, chapelle Nord, Montarcher.	488
Figure 7.25 : Église de l'Assomption-de-la-Vierge, vue depuis et vers le porche, Montarcher.	488
Figure 7.26 : Église de l'Assomption-de-la-Vierge, clocher, escaliers d'accès et charpente, Montarcher.	489
Figure 7.27 : Église de l'Assomption-de-la-Vierge Sacristie, sacristie, Montarcher.	489
Figure 7.28 : Plan masse du bourg de Montarcher.	496
Figure 7.29 : Plan masse du projet dans le bourg de Montarcher.	497
Figure 7.30 : Vue perspective de l'ensemble du projet dans le bourg de Montarcher depuis le Nord.	498
Figure 7.31 : Vue perspective du CIAP et de son mur d'entrée au nord.	499
Figure 7.32 : Façade du CIAP.	500
Figure 7.33 : Plans du site d'intervention, CIAP, église et gîte communal, Montarcher.	500
Figure 7.34 : Coupe sur le CIAP et la motte castrale.	501
Figure 7.35 : Vue perspective depuis l'intérieur du CIAP avec vue sur la motte castrale et l'église.	501
Figure 7.36 : Coupe sur l'église transformée en salle de diffusion du CIAP.	502
Figure 7.37 : Invitation municipale pour la restitution publique à Montarcher.	503
Figure 7.38 : Restitution publique en mairie de Montarcher le 2 juillet 2018.	504

Cartographies

Cartographie 7.1 : Villages de caractère du département de la Loire.	473
Cartographie 7.2 : Inventaires des principales infrastructures touristiques de Montarcher.	473
Cartographie 7.3 : Territoire de la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet le Château.	474

Chapitre 8

Figures

Figure 8.1 : Église Saint-Nicolas de Givors (69).	507
Figure 8.2 : Façades de l'église Saint-Nicolas, Givors.	509
Figure 8.3 : Recollement des relevés intérieurs et extérieurs de l'église Saint-Nicolas, Givors.	510
Figure 8.4 : Plan, relevé scanner brut, église Saint-Nicolas, Givors.	510
Figure 8.5 : Coupe longitudinale sur la nef, relevé scanner brut, église Saint-Nicolas, Givors.	511
Figure 8.6 : Coupe longitudinale sur la nef, église Saint-Nicolas, Givors.	511
Figure 8.7 : Façade est, église Saint-Nicolas, Givors.	511
Figure 8.8 : Modèle 3D, vue intérieure de l'église Saint-Nicolas, Givors.	512
Figure 8.9 : Schéma d'organisation et de liens entre les différentes démarches de recherche.	513
Figure 8.10 : Première réunion publique dans l'église Saint-Nicolas, Givors.	515
Figure 8.11 : Programme de Demain Saint- Nicolas, rencontres citoyennes.	516
Figure 8.12 : Exposition, projection débat et atelier participatif, église Saint-Nicolas, Givors.	517
Figure 8.13 : L'esprit du lieu, affiche du programme du 1 ^{er} cycle.	518
Figure 8.14 : Schéma de synthèse des idées émergées lors de l'atelier « Givors et vous ».	519
Figure 8.15 : Exposition, spectacle et atelier participatif, église Saint-Nicolas, Givors.	520
Figure 8.16 : Le corps du lieu, affiche du programme du 2 ^{ème} cycle.	521
Figure 8.17 : L'âme du lieu, affiche du programme du 3 ^{ème} cycle.	524
Figure 8.18 : Exposition, concert et restitution publique, église Saint-Nicolas, Givors.	525
Figure 8.19 : Affiche d'invitation pour la restitution publique, église Saint-Nicolas, Givors.	525
Figure 8.20 : Extrait d'un plan et situation du bourg et port de Givors le 27 septembre 1734, dressé par Comarmond.	527
Figure 8.21 : Dernier vestige de l'église Saint-Gérald sur la place du Calvaire, Givors.	528
Figure 8.22 : Extrait d'un plan de Givors en 1763.	529
Figure 8.23 : Les forgerons de la verrerie Neuvesel, vers 1880, Givors.	531
Figure 8.24 : Ecluse du canal avec le passage d'un train en arrière plan, vers 1905, Givors.	531
Figure 8.25 : Plan de Givors en 1845 par Rembielinski.	533
Figure 8.26 : Devise républicaine visible sur la façade principale de l'église Saint-Nicolas de Givors.	534
Figure 8.27 : Projet de construction d'un escalier et d'un plancher dans la tour nord du clocher, dressé par l'agent voyer, le 5 juin 1851.	535
Figure 8.28 : Portrait de Louis-Étienne Journoud (1828-1897).	535
Figure 8.29 : Croquis accompagnant le rapport d'Étienne Journoud, 23 septembre 1877.	536
Figure 8.30 : Abside de l'église Saint-Nicolas, Givors.	539
Figure 8.31 : Intérieur de l'église Saint-Nicolas, vue de l'entrée vers le chœur, Givors.	539
Figure 8.32 : Etat de l'église Saint-Nicolas avant les travaux de restauration, Givors.	540
Figure 8.33 : Plan de l'église Saint-Nicolas, Givors.	541
Figure 8.34 : Façade principale et façade nord de l'église Saint-Nicolas, Givors.	542
Figure 8.35 : Église Saint-Vincent, Macon (71) et église Saint-Sulpice, Paris (75).	542
Figure 8.36 : Détails de la façade en pierres de Seyssel, église Saint-Nicolas, Givors.	543
Figure 8.37 : Pisé de mâchefer visible sous l'enduit de décor des arcs doubleaux et briques visibles sous le décor peint des voûtes, église Saint-Nicolas, Givors.	544
Figure 8.38 : Église Saint-Nicolas, vue de la nef depuis l'orgue, Givors.	546
Figure 8.39 : Abside et chœur de l'église Saint-Nicolas : maître-autel, séparation maçonnée entre nef et chœur.	546
Figure 8.40 : Trace de l'enceinte du chœur sur un poteau, église Saint-Nicolas, Givors.	546
Figure 8.41 : Transept et reliquaire de Saint-Maximin, église Saint-Nicolas, Givors.	547
Figure 8.42 : Vue de l'orgue et de la nef principale depuis la chaire, église Saint-Nicolas, Givors.	547
Figure 8.43 : Etat dégradé de l'une des toiles protégées de l'église Saint-Nicolas, Givors.	548
Figure 8.44 : Vue d'ensemble de la ville de Givors.	550

Figure 8.45 : Construction des Étoiles de Givors dans le Vieux-Givors.	550
Figure 8.46 : Attributs de Saint-Nicolas sur l'imposte de la porte principale de l'église, Givors.	551
Figure 8.47 : Pratique de la joute nautique en 1905 et en 2017, Givors.	551
Figure 8.48 : Croisée de la nef et du transept de l'église Saint-Nicolas, détails des piliers, arcs doubleaux et vitraux.	552
Figure 8.49 : Vue aérienne du centre de Givors, les Etoiles au Sud, la place centrale en triangle devant l'hôtel de ville et l'église Saint-Nicolas au Nord.	553
Figure 8.50 : Scénario 1, occupation temporaire, vision perspective avec le chantier école.	558
Figure 8.51 : Scénario 2, plans des différents aménagements dans la <i>Halle des possibles</i> .	559
Figure 8.52 : Scénario 2, la <i>Halle des possibles</i> , vision perspective.	560
Figure 8.53 : Scénario 3, plan masse de Givors et espaces paysagés formant parcours.	561
Figure 8.54 : Plan des aménagements et mise en relation des abords de l'église Saint-Nicolas avec son environnement.	562
Figure 8.55 : Scénario 3, plan et façade de la Galerie Saint-Nicolas.	562
Figure 8.56 : Scénario 3, la <i>Galerie Saint-Nicolas</i> , vision perspective.	563
Figure 8.57 : Scénario 4, coupes longitudinale et transversale sur la nef.	564
Figure 8.58 : Scénario 4, la Cantine des Voraces, vision perspective.	565
Figure 8.59 : Scénario 5, plans des niveaux du <i>Centre Jeunes Talents</i> .	567
Figure 8.60 : Scénario 5, coupes longitudinale et transversale sur la nef.	567
Figure 8.61 : Scénario 5, le Centre Jeunes Talents, vision perspective.	568
Figure 8.62 : Commentaires apposés sur les planches des scénarios.	569

Chapitre 9

Figures

Figure 9.1 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, sortie de la messe en 1966, Villeurbanne (69).	573
Figure 9.2 : Présentation du projet de logements par Habitat et Humanisme dans l'église Notre-Dame-de-l'Espérance.	577
Figure 9.3 : Pétition en ligne contre la démolition de l'église Notre-Dame-de-l'Espérance.	578
Figure 9.4 : Vue aérienne de l'îlot concerné par l'étude de la Métropole de Lyon.	580
Figure 9.5 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, plan masse, Villeurbanne (69).	581
Figure 9.6 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, plans de niveaux, Villeurbanne (69).	582
Figure 9.7 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, façades, Villeurbanne (69).	583
Figure 9.8 : Vue de la parcelle en 1938	586
Figure 9.9 : Vue de la parcelle et des jardins, dans les années 1930 environ.	586
Figure 9.10 : Vue de la parcelle en 1962.	586
Figure 9.11 : Inauguration de la chapelle le 5 mai 1956, au centre le Cardinal Pierre-Marie Gerlier.	586
Figure 9.12 : Chapelle Notre-Dame-de-l'Espérance le long de la rue Flachet en 1954, Villeurbanne.	586
Figure 9.13 : Feuille d'annonce paroissiale pour la messe de minuit de Noël.	587
Figure 9.14 : Les trains bleus, salles de catéchisme, et la chapelle Notre-Dame-de-l'Espérance.	588
Figure 9.15 : Groupe d'enfants avec des parents et le prêtre, la chapelle à gauche, 1957.	588
Figure 9.16 : Affiche de la kermesse des 3 et 4 juin 1961.	589
Figure 9.17 : Profession de foi à l'extérieur de la chapelle devenue trop petite, 1959, Villeurbanne.	590
Figure 9.18 : Portrait de Pierre Genton en 1958.	591
Figure 9.19 : Maquette de l'église du projet de diplôme de Pierre Genton, 1953.	592
Figure 9.20 : A.P.S pour l'église Notre-Dame-de-l'Espérance, Pierre Genton, mai 1960.	593
Figure 9.21 : Avant-projet église Notre-Dame-de-l'Espérance, Pierre Genton, octobre 1960.	593
Figure 9.22 : Avant-projet église Notre-Dame-de-l'Espérance, détails du chœur, Pierre Genton, octobre 1960.	593
Figure 9.23 : Avant-projet église Notre-Dame-de-l'Espérance, Pierre Genton, mai 1961.	594

Figure 9.24 : Avant-projet église Notre-Dame-de-l'Espérance, Pierre Genton, novembre 1961.	595
Figure 9.25 : Division parcellaire, Pierre Genton, avril 1962.	595
Figure 9.26 : Avant-projet église Notre-Dame-de-l'Espérance, Pierre Genton, juillet 1962.	597
Figure 9.27 : Avant-projets église Notre-Dame-de-l'Espérance et immeubles de logement au nord, architecte Pierre Genton, septembre 1962.	598
Figure 9.28 : Chapelle et chantier de l'église sous la neige, hiver 1963-1964.	599
Figure 9.29 : Église édiflée et son environnement en 1965.	599
Figure 9.30 : Paroissiens rassemblés autour du père Devers pour une des premières messes en 1965.	600
Figure 9.31 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, plan rez-de-chaussée, Pierre Genton, mai 1963.	601
Figure 9.32 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, plan niveau du culte, Pierre Genton, mai 1963.	601
Figure 9.33 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, permis de construire, projet de rampe, Pierre Genton, mai 1963.	601
Figure 9.34 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, projet de rampe modifié en début de chantier, Pierre Genton, janvier 1964.	601
Figure 9.35 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, coffrage du niveau bas durant le chantier, 1964.	602
Figure 9.36 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, organisation et mode constructif par niveaux.	603
Figure 9.37 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, vue de la nef depuis l'entrée, Villeurbanne.	604
Figure 9.38 : Passage couvert de la gare de Perrache (1976, René Gagès), Lyon 2 ^{ème} (69).	605
Figure 9.39 : Église du Sacré-Cœur de la Guérinière (1960, G. Pison et L. Rême), vue de la nef depuis l'entrée, Caen (14).	605
Figure 9.40 : Église Notre-Dame-de-la-Paix (1960, E. Albert), Corbeil-Essonnes (91).	605
Figure 9.41 : Église du Sacré Cœur (1961, Maurice Novarina et Jean Watel), Mouvaux (59).	605
Figure 9.42 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, détails du couverture de la façade.	606
Figure 9.43 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, façade est.	607
Figure 9.44 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, façade nord.	607
Figure 9.45 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, façade nord-est.	607
Figure 9.46 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, coupe.	608
Figure 9.47 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, vues de la pierre de l'autel et du joint creux vitré.	608
Figure 9.48 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, fonds baptismaux récupérant les « eaux du ciel ».	609
Figure 9.49 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, vue d'ensemble avec clochetons en toiture.	610
Figure 9.50 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, vue d'ensemble après travaux d'étanchéité.	610
Figure 9.51 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, façade ouest et lanterneau depuis la rue Flachet.	611
Figure 9.52 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, angle façade sud-ouest.	611
Figure 9.53 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, façade angle nord-ouest, vitrage coloré.	611
Figure 9.54 : Église Notre-Dame-de-l'Espérance, détails des menuiseries angle nord-ouest.	612
Figure 9.55 : Église reconvertie en équipement public.	616
Figure 9.56 : Église reconvertie en équipement public et détail du parti pris paysager.	616
Figure 9.57 : Église reconvertie en école avec uniquement huit classes.	617
Figure 9.58 : Église reconvertie en école avec extension en cœur d'îlot.	617
Figure 9.59 : Église démolie pour la construction d'une école neuve.	617
Figure 9.60 : Scénario 1, plan masse de l'îlot.	619
Figure 9.61 : Scénario 1, plans des niveaux.	619
Figure 9.62 : Scénario 1, coupe générale.	620
Figure 9.63 : Scénario 1, intention volumétrique, représentation 3D de l'îlot.	620
Figure 9.64 : Scénario 2, plan masse de l'îlot.	621
Figure 9.65 : Scénario 2, plans des niveaux.	622
Figure 9.66 : Scénario 2, élévation de principe rue Francis de Pressensé.	623
Figure 9.67 : Scénario 2, intention volumétrique, représentation 3D de l'îlot.	623
Figure 9.68 : Scénario 3, plan masse de l'îlot.	624

Figure 9.69 : Scénario 3, plans des niveaux.	625
Figure 9.70 : Scénario 3, élévation de principe rue Francis de Pressensé.	626
Figure 9.71 : Scénario 3, intention volumétrique, représentation 3D de l'îlot.	626
Figure 9.72 : Démolition de l'église Notre-Dame-de-l'Espérance, Villeurbanne (69).	628
Figure 9.73 : Perspective du projet de l'école Sainte-Thérèse et des logements Simon Cyrène.	628
Cartographies	
Cartographie 9.1 : État des mutations des églises et chapelles paroissiales de Villeurbanne.	575

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE / RESSOURCES

BIBLIOGRAPHIE

ADMO Samir et MATHIEU Samuel, « L'apport du consultant et de la participation citoyenne dans les projets de mise en valeur du patrimoine religieux catholique au Québec », in BERTHOLD Étienne (dir.), *Le patrimoine des communautés religieuses: empreintes et approches*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2018, pp. 227-251.

ADMO Samir, *Projet de requalification de l'église Sainte-Brigide-de-Kildare: analyse de la démarche*, Université du Québec à Montréal, 2010, 205 p.

BADY Jean-Pierre (dir.), *1913, genèse d'une loi sur les monuments historiques*, Paris, Documentation française, Travaux et documents / Comité d'Histoire du Ministère de la Culture et de la Communication, n° 34, 2013, 602 p.

BARBIER René, *La recherche action*, Paris, Anthropos, 1996, 112 p.

BARRES Maurice, *La grande pitié des églises de France*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1925, 299 p., URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9386091/f17.image>.

BARRES Maurice, LEYMARIE Michel et PASSINI Michela, *La grande pitié des églises de France*, Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, Histoire et civilisations, 2012, 239 p.

BARTENSTEIN Kristin, « Les origines du concept de développement durable », *Revue juridique de l'environnement*, 2005, vol. 30, n° 3, pp. 289-297.

BAUDOT Anatole de, *Églises de bourgs et villages*, Paris, A. Morel, 1867, n° 2, 124 p.

BEGHAIN Patrice, *Le patrimoine : culture et lien social*, Paris, Presses de Science Po, La bibliothèque du citoyen, 1998, 115 p.

BEGHAIN Patrice, *Guerre aux démolisseurs ! Hugo, Proust, Barrès, un combat pour le patrimoine*, Vénissieux, Paroles d'aube, Inventaire, 1997, 163 p.

BERNIER Lyne, *Les églises et les bâtiments à caractère religieux de Montréal : de la francisation à la patrimonialisation*, Université de Bretagne Occidentale, 2015, 512 p.

BERNIER Lyne, « La conversion des églises à Montréal. Etat de la question », *Architecture-Canada Journal de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada*, 2011, vol. 36, n° 1, pp. 41-64.

BERTIN Dominique et MATHIAN Nathalie, *Lyon: silhouettes d'une ville recomposée: architecture et urbanisme, 1789-1914*, Lyon, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 2008, 351 p.

BERTIN Dominique, REVEYRON Nicolas et REYNAUD Jean-François, *Lyon et ses églises guide*, Lyon, Éd. Lyonnaise d'art et d'histoire, 2010, 128 p.

BERTRAND Jean-René et MULLER Colette, *Où sont passés les catholiques? Une géographie des catholiques en France*, Paris, Desclée De Brouwer, 2002, 314 p.

BERTRAND Jean-René et MULLER Colette (dir.), *Religions et territoires*, Paris, L'Harmattan, Géographie sociale, 1999, 291 p.

BEYSSAC Jean, « La paroisse de Montarcher en Forez à la fin du XVe siècle », *Bulletin de la Diana*, 1923, Tome XXI, pp. 310-321.

BLAIN Catherine et ARAUJO Ana bela de (dir.), *L'architecture et la disparition*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, ENSAPL- Laboratoire d'architecture conception, territoire, histoire, Cahiers Thématiques, n° 16, 2017, 236 p.

BLANCHET-VAQUE Christine et VEROT Pierre, *Architecture et arts sacrés de 1945 à nos jours*, Paris, Archibook + Sautereau, 2015, 615 p.

BOLTANSKI Luc et ESQUERRE Arnaud, *Enrichissement: une critique de la marchandise*, Paris, Gallimard, NRF essais, 2017, 663 p.

BONHOMME Justine, *Une seconde vie pour les églises rurales du Québec. Étude d'une méthodologie de conversion des églises rurales du Québec en de nouveaux lieux pour de nouveaux usages.*, Université de Mons Faculté Polytechnique, 2016, 107 p.

BONILLA Mario, TOMAS François et VALLAT Daniel, *Cartes et Plans : Saint-Étienne du XVIIIe siècle à nos jours, 200 ans de représentation d'une ville industrielle*, Nouvelle éd., Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2005, 182 p.

BONNOT-RAMBAUD Isabelle (dir.), *Reconvertir le patrimoine*, Lyon, Éditions Lieux dits, Cahiers Jean Hubert, n° 4, 2011, 240 p.

BOUCHAIN Patrick, *Construire autrement: comment faire?*, Arles, Actes sud, L'impensé, 2006, 190 p.

BOUCHON Chantal, BRISAC Catherine, CHALINE Nadine-Josette et LENIAUD Jean-Michel, *Ces églises du dix-neuvième siècle*, Amiens, Encrage, Hier, n° 4, 1993, 270 p.

BOUDON Pierre, *L'architecture des lieux: sémantique de l'édification et du territoire*, Gollion, Infolio, Projet & théorie, 2013, 281 p.

BOUSQUET Odile, *Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine : mode d'emploi*, Paris, Ministère de la culture et de la communication, Direction de l'architecture et du patrimoine, 2007, 80 p.

BRANDI Cesare et DEROCHE Colette, *Théorie de la restauration*, Paris, Centre des Monuments nationaux, Monum Éditions du patrimoine, 2001, 207 p.

BUISINE Alexandre, « Patrimoine catholique Lyon, la petite Rome », *Nouveau Lyon*, juin 2018, n° 21, pp. 51-61.

CADIEU-DUMONT Céline, *Architecture du sacré: les lieux de culte à Lyon au XIXe siècle*, Lyon, Archives municipales de Lyon, 1996, 63 p.

CADIEU-DUMONT Céline, *Architecture des édifices culturels lyonnais au XIXe siècle: 1802-1905 : guide des sources*, Lyon, Archives municipales de Lyon, Les guides du chercheur, n° 2, 1996, 144 p.

CAMOZ Jean-Yves, « La désaffectation des édifices culturels », *Petites affiches*, 31 mars 2017, Numéro spécial Patrimoines et religions, n° 065, pp. 40-41.

CAPELLADES Jean, *Guide des églises nouvelles en France*, Les Editions du Cerf, Belgique, Les Guides de l'Art Sacré, 1969, 244 p.

CASTEX Jean, « Cristiana Mazzoni (dir.), La Tendenza, une avant-garde architecturale italienne, 1950-1980 », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, 2014, 30/31, n° 29, pp. 246-249.

CAUCHI-DUVAL Nicolas, BEAL Vincent et ROUSSEAU Max, « La décroissance urbaine en France : des villes sans politique », *Espace populations sociétés*, 20 mars 2016, 2015/3-2016/1, 30 p., doi:10.4000/eps.6112.

CAUSSE Françoise, « La critique architecturale dans la revue L'Art Sacré (1937-1968) », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 2001, vol. 2, n° 1, pp. 27-36, doi:10.3406/lha.2001.881.

CHALABI Maryannick, « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XXe siècle et leur devenir : l'exemple de Lyon (Rhône) », *In Situ*, 22 juillet 2009, n° 11, 31 p., doi:10.4000/insitu.5887.

CHAREILLE Pascal, RODIER Xavier et ZADORA-RIO Elisabeth, « Analyse des transformations du maillage paroissial et communal en Touraine à l'aide d'un SIG », *Histoire & mesure*, 2 décembre 2004, XIX, 3/4, pp. 317-344, doi:10.4000/histoiremesure.772.

CHARMES Eric, « La revanche des villages », *La Vie des idées*, 24 octobre 2017, 12 p.

CHARVET E.-L.-G., *Lyon artistique, Architectes, Notices biographiques et bibliographiques avec tables des édifices et la liste chronologique des noms*, Lyon, Bernoux & Cumins, 1899, 436 p.

CHASTEL André (dir.), *Histoire générale des églises de France, Belgique, Luxembourg, Suisse*, Robert Laffont, Paris, n° 4, 1966, 491 p.

CHATELAN Olivier, *L'église et la ville: le diocèse de Lyon à l'épreuve de l'urbanisation (1954-1975)*, Paris, L'Harmattan, Religions en questions, 2012, 272 p.

CHATELAN Olivier, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise pendant les Trente Glorieuses (1945-1975)*, thèse de doctorat en histoire, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2009, 794 p.

CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 2007, 275 p.

CIEREN Philippe, " Réflexion sur la reconversion des lieux de culte au cours de l'histoire ", « Recyclage des lieux de culte », *La Pierre d'Angle*, décembre 2014, n° 65, pp. 28-33.

CLEMENÇON Anne-Sophie, TRAVERSO EDITH et LAGIER Alain (dir.), *Les gratte-ciel de Villeurbanne*, Besançon, Imprimeur, Collection Tranches de villes, 2004, 235 p.

CORBOZ André, « Esquisse d'une méthodologie de la réanimation. Bâtiments anciens et fonctions actuelles », in MORISSET Lucie K. (dir.), *De la ville au patrimoine urbain. Histoires de forme et de sens*, Presses de l'Université du Québec, Québec, Patrimoine urbain, n° 4, 2009, pp. 257-272.

CORBOZ André, « Une analyse de l'article « restauration » », in MORISSET Lucie K. (dir.), *De la ville au patrimoine urbain. Histoires de forme et de sens*, Presses de l'Université du Québec, Québec, Patrimoine urbain, n° 4, 2009, pp. 273-286.

CORNU Marie, ORSI Fabienne et ROCHFELD Judith, *Dictionnaire des biens communs*, Paris, Presses universitaires de France, Quadrige, 2017, 1240 p.

COUTURIER Bastien, *Monuments historiques radiés - Caractérisation de la valeur monumentale par l'étude des annulations de protection*, thèse de doctorat en architecture, Lyon, Université Lumière Lyon II, École nationale supérieure d'architecture de Lyon, 2018.

CROUZET Lisa, *La reprise des églises rurales par les municipalités au Québec. Enquête sur le potentiel de nouvelles vocations et la capacité de transformation d'un patrimoine religieux de proximité*, Vaulx-en-Velin, École nationale supérieure d'architecture de Lyon, 2018, 203 p.

CUCHET Guillaume, *Comment notre monde a cessé d'être chrétien*, Paris, Seuil, 2018, 288 p.

DARJA Fanny, *Le potentiel de conversion des églises modernes du Québec, Explorations autour des opportunités du réemploi, Tome 1: Texte principal*, mémoire de Master, Montréal, Université de Montréal Faculté Polytechnique, UQAM, CRC en patrimoine urbain, 2017, 68 p.

DAVOIGNEAU Jean, CORNU Marie, SAEZ Jean-Pierre et BRUNET Marceline, « L'inventaire : une méthodologie en mouvement », *L'Observatoire*, 2014, vol. 2, n° 45, Observatoire des politiques culturelles, pp. 73-77.

DE FINANCE Laurence, « Le grand retour du vitrail », *Plaidoyer pour les églises du XIXe siècle. Les clefs d'un immense patrimoine*, automne 2015, Hors-série, n° 9, pp. 44-46.

DE LASSUS Priscille, « Entretien Didier Rykner « Tout le XIXe est passionnant » », *Plaidoyer pour les églises du XIXe siècle. Les clefs d'un immense patrimoine*, automne 2015, Hors-série, n° 9, pp. 48-53.

DEBIE Franck et VEROT Pierre, *Urbanisme et art sacré: une aventure du XXe siècle*, Paris, Critéon, Histoire, 1991, 411 p.

DERENS J., DUCHET-SUCHAUX G., FLEURY M., GUEROUT J., MUSSET L., ROUCHE M. et VEZIN J., « Paris, de Clovis à Dagobert », *Dossiers d'Archéologie*, novembre 1996, n° 218, p. 75.

DESEVEDAVY Gilles, *Qui dira l'architecture ? Crise(s)*, Université Paul Valéry Montpellier, 2014.

DESMOULINS-HEMERY Servanne, PALOUZIE Hélène et ASSOCIATION DES CONSERVATEURS DES ANTIQUITES ET OBJETS D'ART DE FRANCE (dir.), *Regards sur les églises de France: lieux de culte, lieux de culture ; [actes du colloque de l'Association des Conservateurs des Antiquités et Objets d'Art de France tenu à Alençon du 13 au 15 octobre 2005]*, Arles, Actes Sud, 2006, 205 p.

DETRY Nicolas, *Le patrimoine martyr et la restauration post bellica. Théories et pratiques de la restauration des monuments historiques en Europe pendant et après la Seconde Guerre mondiale*, thèse de doctorat en architecture, Lyon, Université Lumière-Lyon II, 2016, Tome I 423 p.

DONTENWILLE François, HOUCROT Alain, DELAHAYE Jean-Paul, SCHLERET Jean-Marie et Société d'études techniques et économiques-Organisation, *Concevoir et construire une école primaire du projet à la réalisation*, Paris, Ed. du Moniteur, 2013, 366 p.

DRIS Nassima, *Patrimoines et développement durable: ressources, enjeux, lien social*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, 332 p.

DUBOIS Jacques, « La carte des diocèses de France avant la Révolution », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1965, vol. 20, n° 4, pp. 680-691, doi:10.3406/ahess.1965.421815.

DUBOSCQ Bernadette, MOULINIER Pierre, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'administration générale et de l'environnement culturel et Département des études et de la prospective, *Eglises, chapelles et temples de France: un bien commun familial et menacé : état et utilisation des lieux de culte*, Paris, La Documentation Française, 1987, 188 p.

DUFIEUX Philippe, « Le néogothique ou comment fabriquer des églises en série », *Plaidoyer pour les églises du XIXe siècle. Les clefs d'un immense patrimoine*, automne 2015, Hors-série, n° 9, pp. 38-42.

DUFIEUX Philippe, « La fonte de fer un matériau moderne », *Plaidoyer pour les églises du XIXe siècle. Les clefs d'un immense patrimoine*, automne 2015, Hors-série, n° 9, pp. 64-66.

DUFIEUX Philippe, *Le mythe de la primatie des Gaules: Pierre Bossan (1814-1888) et l'architecture religieuse en Lyonnais au XIXe siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2004, 311 p.

DUFIEUX Philippe, « Gothiques et romans : la restauration des églises à Lyon au XIXe siècle », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 2002, vol. 3, n° 1, pp. 37-55, doi:10.3406/lha.2002.898.

DUFOUR J.-E, *Dictionnaire topographique du département la Loire*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1946, 1185 p.

DURAND Michel, LOURS Mathieu et PIQUET-GAUTHIER Étienne, *Lyon sacré les lieux de culte du Grand Lyon*, Paris, C. Bonneton, 2010, 223 p.

DURLIAT Marcel, « Histoire de l'architecture religieuse », in *Histoire générale des Eglises de France, Belgique, Luxembourg, Suisse*, Robert Laffont., Paris, , n° 4, 1966, pp. 1-104.

ENAUD François, " Du bon et du mauvais usage des monuments anciens, essai d'interprétation historique ", « Utiliser les Monuments Historiques », *Monuments historiques*, 1978, n° 5, pp. 9-20.

EPAUD Frédéric et BERNARD Vincent, « L'évolution des charpentes d'églises du Val d'Oise, du XIe au XXe siècle », *Revue archéologique du Centre de la France*, 2008, vol. 47, Varia, 34 p.

FINDELI Alain et COSTE Anne, « De la recherche-crédation à la recherche-projet : un cadre théorique et méthodologique pour la recherche architecturale », *Lieux communs*, 2007, pp. 139-161.

FLAHAULT François, « Pour une conception renouvelée du bien commun », *Etudes*, juin 2013, Tome 418, pp. 773-783.

FOLLAIN Antoine, « Le contentieux des réunions de communes en France au début du XIXe siècle : l'exemple normand », *Histoire & Sociétés Rurales*, 2006, vol. 25, n° 1, pp. 131-157.

FOLLAIN Antoine, « Des communautés paroissiales aux communes en Bretagne et en Normandie. Un conflit pour l'identité communautaire », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1997, vol. 104, n° 1, pp. 33-66, doi:10.3406/abpo.1997.3902.

FORET Catherine et Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (Rhône), *Vivre et se représenter un territoire métropolitain: l'exemple de la région urbaine de Lyon-Saint-Étienne : programme de recherches territorialisées en Rhône-Alpes, 2011-2014 ...*, Lyon, CAUE Rhône métropole, 2015, 40 p.

FORNEROD Anne, *Funding religious heritage*, London; New York, Routledge, Cultural Diversity and Law in Association with RELIGARE, 2015, 258 p., URL : <http://www.tandfebooks.com/isbn/9781315583679>.

FORNEROD Anne, « Financer le patrimoine religieux en France, De nouvelles limites entre cultuel et culturel ? », in Jean-Sébastien SAUVE et Thomas COOMANS (dir.), *Le devenir des églises : patrimonialisation ou disparition*, Presses de l'Université du Québec, Québec, Nouveaux patrimoines, 2014, pp. 31-47.

FORNEROD Anne, *Le régime juridique du patrimoine religieux*, Paris, L'Harmattan, Collection Droit du patrimoine culturel et naturel, 2013, 512 p.

FOUCAULT Michel, *Le corps utopique ; suivi de Les hétérotopies*, Paris, Nouvelles éditions Lignes, 2009, 61 p.

FRANCE et MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Concevoir et construire une bibliothèque: du projet au fonctionnement*, 2016, 390 p.

FREMAUX Céline, *Églises du Nord et du Pas-de-Calais, 1945-2010 de la commande à la patrimonialisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, 400 p.

FREMAUX Céline, « Recenser et étudier le patrimoine religieux du XXe siècle : l'exemple de l'inventaire des églises du Nord-Pas-de-Calais (1945-2000) », *In Situ*, 3 novembre 2009, n° 12, 27 p., doi:10.4000/insitu.4773.

FREMAUX Céline, *Construire des églises en France dans la seconde moitié du XXe siècle. De la commande à la réalisation. Nord-Pas-de-Calais (1945-2000). Volume 1*, thèse de doctorat en histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2-Haute-Bretagne, 2005, 588 p.

FREMAUX Céline, *Construire des églises en France dans la seconde moitié du XXe siècle. De la commande à la réalisation. Nord-Pas-de-Calais (1945-2000). Volume 2 Annexes*, thèse de doctorat en histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2-Haute-Bretagne, 2005, 448 p.

GADILLE Jacques (dir.), FEDOU René, HOURS Henri et VREGILLE Bernard de, *Le Diocèse de Lyon*, Paris, Beauchesne, Histoire des diocèses de France, n° 16, 1983, 350 p.

GALARD Jean et ZUGAZAGOTIA Julian (dir.), *L'œuvre d'art totale*, Paris, Gallimard, Musée du Louvre, Art et artistes, 2003, 216 p.

GARAT Isabelle, GRAVARI-BARBAS Maria et VESCHAMBRE Vincent, « Préservation du patrimoine bâti et développement durable : une tautologie ? Les cas de Nantes et Angers », *Développement durable et territoires*, 3 mars 2008, Dossier 4, 24 p., doi:10.4000/developpementdurable.4913.

GARDEN Maurice, BRONNERT Christine et CHAPPE Brigitte, *Paroisses et communes de France, Rhône*, Paris, CNRS, Dictionnaire d'histoire administrative et démographique, 1978, 384 p.

GARLEFF Jörn et PECQUET Luc, *Guide d'architecture Saint-Étienne-Firminy*, Paris, Saint-Étienne, Alternatives, École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne, 2011, 191 p.

GASNIER Arnaud, GRAVARI-BARBAS Maria et VESCHAMBRE Vincent (dir.), « Dossier thématique : « Patrimoine et environnement : les territoires du conflit » », *Norois*, janvier 2000, vol. 47, n° 185, p. 173.

GASNIER Marina, *Le patrimoine industriel au prisme de nouveaux défis. Usages économiques et enjeux environnementaux*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, Les cahiers de la MSHE Ledoux, 2018, 296 p.

GAUDRY Joachim, *Traité de la législation des cultes et spécialement du culte catholique*, Librairie de jurisprudence d'Auguste Durand., Paris, 1854, n°3, Tome 2, 688 p.

GAUVREAU Michael et DUBOIS Richard, *Les origines catholiques de la Révolution Tranquille*, Québec, Fides, 2008, 464 p.

GEORGESCU PAQUIN Alexandra, *Actualiser le patrimoine par l'architecture contemporaine*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Collection Nouveaux patrimoines, 2014, 271 p.

GLASER Barney G. et STRAUSS Anselm L., *The discovery of grounded theory : strategies for qualitative research*, New Brunswick, Aldine, 1967, 271 p.

GLASER Barney G., STRAUSS Anselm L., OEUVRAY Kerralie, SOULET Marc-Henry et PAILLE Pierre, *La découverte de la théorie ancrée stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, A. Colin, 2010, 410 p.

GRAVARI-BARBAS Maria, « Le patrimoine, de l'objet à la relation », in Céline BARRERE, Grégory BUSQUET, Adriana DIACONU, Muriel GIRARD et Ioana IOSA (dir.), *Mémoires et patrimoines. Des revendications aux conflits*, L'Harmattan, Paris, Habitat et Sociétés, 2017, pp. 41-49.

GREFFE Xavier, *La valorisation économique du patrimoine*, Paris, Documentation Française, Questions de culture, 2003, 383 p.

GUILLEMETTE François et LUCKERHOFF Jason (dir.), *Méthodologie de la théorisation enracinée*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012, 282 p.

HANROT Stéphane, *A la recherche de l'architecture : essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, Paris, L'Harmattan, Collection « Villes et entreprises », 2002, 253 p.

HEIJMANS Marc, « L'enclos Saint-Césaire à Arles, un chantier controversé », *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre*, 12 février 2010, Hors-série n° 3, 14 p., doi:10.4000/cem.11405.

HEIJMANS Marc, « Les fouilles de l'église paléochrétienne de l'enclos Saint-Césaire à Arles (note d'information) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2008, vol. 152, n° 3, pp. 1191 - 1205, doi:10.3406/crai.2008.92346.

HEINICH Nathalie, *La fabrique du patrimoine : de la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, Maison des sciences de l'homme, Ethnologie de la France, n° 31, 2009, 286 p.

HERVIEU-LEGER Danièle, *Le pèlerin et le converti : la religion en mouvement*, Paris, Flammarion, Champs, n° 486, 2003, 289 p.

HERVIEU-LEGER Danièle, *Catholicisme, la fin d'un monde*, 2ème ed., Paris, Bayard, 2003, 334 p.

HERVIEU-LEGER Danièle et CHAMPION Françoise, *Vers un nouveau christianisme? Introduction à la sociologie du christianisme occidental*, Paris, Cerf, Sciences humaines et religions, 1986, 395 p.

HOTTIN Christian, « Une vie, une œuvre, des archives : note sur le fonds Dom Paul Bellot aux Archives nationales du monde du travail (Fonds n° 2003 006) », *In Situ*, 3 novembre 2009, n° 12, 12 p., doi:10.4000/insitu.4716.

JOANETTE Myriam et MACE Jessica (dir.), *Les communautés patrimoniales - Heritage communities*, Québec, Presses de l'Université du Québec, à paraître.

KANG Sanghoon, « Les églises en France sous le Second Empire : deux illustrations du type idéalisé », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 10 juin 2009, n° 17, pp. 107-117, doi:10.4000/lha.214.

KRONENBURG Robert, *Flexible: une architecture pour répondre au changement*, Paris, Norma, 2007, 240 p.

KRUMENACKER Yves (dir.), *Lyon 1562, capitale protestante: une histoire religieuse de Lyon à la Renaissance*, Lyon, Olivétan, 2009, 335 p.

KUHN Céline, « La loi du 9 décembre 1905 et les objets mobiliers contenus dans les édifices culturels », *Petites affiches*, 31 mars 2017, Numéro spécial Patrimoines et religions, n° 065, pp. 33-39.

LABBENS Jean, *L'église et les centres urbains*, SPSES, Paris, 1958, 142 p.

LAFFONT Georges Henry, *L'adaptation du service de l'Eglise catholique à la recomposition du territoire de l'agglomération stéphanoise*, thèse de doctorat en géographie, Lyon, Université Lumière-Lyon II, 2005, 253 p., URL : http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2005/laffont_gh#p=0&a=top.

LANG Jack, *Ouvrons les yeux ! La nouvelle bataille du patrimoine*, HC Editions, Paris, 2014, 37 p.

LAPLACE Josée, *Expériences d'églises: sémiographies et ethnographies d'une mémoire patrimoniale*, thèse de doctorat en études urbaines, Université du Québec à Montréal, CRC en patrimoine urbain, 2016, 837 p.

LARCHER Hubert, *L'acoustique cistercienne et l'unité sonore*, Méolans-Revel France, Déslris, 2003, 15 p.

- LAROCHE Claude, « Les enjeux multiples de l'architecture religieuse du second XIXe siècle en France : un essai de litanies », *In Situ*, 22 juillet 2009, n° 11, 32 p., doi:10.4000/insitu.4422.
- LAZAROTTI Olivier, « Patrimoine », in Jacques LEVY et Michel LUSSAULT (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, pp. 692-693.
- LE BRAS Gabriel, *L'église et le village*, Paris, Flammarion, Nouvelle bibliothèque scientifique, 1976, 289 p.
- LEBRUN Pierre, *Le temps des églises mobiles: l'architecture religieuse des Trente Glorieuses*, Gollion, Infolio, Archigraphy, 2011, 345 p.
- LEBRUN Pierre, *Le complexe du monument: les lieux de culte catholiques en France durant les trente glorieuses*, thèse de doctorat en histoire, Lyon, Université Lumière Lyon II, 2001, 416 p., URL : http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2001/lebrun_p.
- LENIAUD Jean-Michel, « Les églises et la société française aujourd'hui », in *Documents Episcopat - Ces églises qui font l'Eglise*, Secrétariat Général de la Conférence des évêques de France, n° 6/7, 2017, pp. 53-63.
- LENIAUD Jean-Michel, « La patrimonialisation du sanctuaire », *Plaidoyer pour les églises du XIXe siècle. Les clefs d'un immense patrimoine*, automne 2015, Hors-série, n° 9, pp. 34-36.
- LENIAUD Jean-Michel, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, Paris, SCÉRÉN-CNDP, Patrimoine références, n° 4, 2007, 265 p.
- LENIAUD Jean-Michel, « Espace, lumière et son dans l'architecture religieuse », in *L'enseignement du fait religieux*, Paris, Direction de l'Enseignement scolaire et Centre Régional de Documentation Pédagogique de Versailles, Les Actes de la Desco, 2002, pp. 53-61, URL : <http://eduscol.education.fr/cid46339/espace-lumiere-et-son-dans-l-architecture-religieuse.html>.
- LENIAUD Jean-Michel, *Les cathédrales au XIXe siècle*, Economica, Paris, Caisse nationale des monuments historiques et des sites: Economica, 1993, 984 p.
- LEON Paul, *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, H. Laurens, Paris, 1917, VII-380 p.
- LEVRAY Nathalie et MENGUY Brigitte, « Le casse tête du financement des édifices culturels - Gestion du patrimoine bâti religieux: le consensus catholique », *La Gazette*, 16 janvier 2017, pp. 32-38.
- LEVY Albert, « La transmission du message religieux: les machines à faire-croire », in FREMAUX Céline (dir.), *Architecture religieuse du XXe siècle en France: [actes du Colloque « Architecture Religieuse du XXe Siècle en France: Quel Patrimoine? »]*, Lille, 25 - 26 mars 2004, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Collection « Art & société », 2007, pp. 41-48.
- LEVY Albert, *Les machines à faire-croire*, Paris, Anthropos, Diffusion, Economica, La bibliothèque des formes, 2003, 245 p.
- LEWIN Kurt, *Field Theory in Social Science : Selected Theoretical Papers*, Dorwin Cartwright, 1951, 346 p.
- LHANGE Pierre, *Le christ dans la banlieue. Enquête sur la vie religieuse dans les milieux ouvriers de la banlieue de Paris*, Plon, 1927, 279 p.
- LIU Michel, *Fondements et pratiques de la recherche-action*, Paris, Harmattan, Logiques sociales, 1997, 350 p.

LOACH Judi, « L'invention d'un édifice-type du mouvement moderne à propos des églises catholiques construites à Lyon après la guerre », in *Archives et architecture: Mélanges en mémoire de François Régis Cottin*, Société d'histoire de Lyon., 2015, pp. 481-529.

LONGCHAMP Albert, *L'Église, qu'est-ce que c'est ?*, Paris, Centurion, C'est-à-dire, 1992, 136 p.

LOURS Mathieu et Université de Cergy-Pontoise, « Deux confessions, une perfection. Architectures sacrées catholiques et protestantes, regards croisés (XVIe-XVIIIe siècles - France, cantons suisses) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 30 décembre 2012, n° 24, pp. 299-320, doi:10.4000/crm.12932.

MALABRE Natalie, *Le religieux dans la ville du premier vingtième siècle. La paroisse Notre-Dame Saint-Alban d'une guerre à l'autre*, thèse de doctorat en histoire, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2006, 937 p., URL : http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2006/malabre_n/download.

MARTIN Jean-Baptiste, *Histoire des églises et chapelles de Lyon*, Lyon, 1908, Tome I, 372 p., URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5788167w>.

MASCORT-ALBEA Emilio J., *Mapas para el Patrimonio. Caracterización técnica de las iglesias medievales de Sevilla mediante sistemas de información geográfica (SIG)*, thèse de doctorat en architecture, Séville, Université de Séville, 2018, 669 p.

MASCORT-ALBEA Emilio J. et MEYNIER-PHILIP Mélanie, « Strategies for conservation of religious heritage in the metropolitan area of Lyon/Saint-étienne (France). Short research stay and methodological transfer », *IDA: Advanced Doctoral Research in Architecture*, 2017, pp. 675-684.

MASSIN LE GOFF Guy, « La polémique autour de la démolition des églises : le cas du Maine-et-Loire », *In Situ*, 3 novembre 2009, n° 12, 22 p., doi:10.4000/insitu.5563.

MATHIEU Samuel, *Le rôle des dimensions urbaine, architecturale et sociale dans le processus de requalification patrimoniale des églises catholiques excédentaires de Montréal*, thèse de doctorat en étude urbaine, Montréal, Université du Québec à Montréal, CRC en patrimoine urbain, 2018.

MERCATOR Paul, *La fin des paroisses? Recompositions des communautés, aménagement des espaces*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997, 190 p.

MESSNER Francis, PRELOT Pierre-Henri, WOEHLING Jean-Marie et RIASSETTO Isabelle (dir.), *Droit français des religions*, 2^e édition, Paris, LexisNexis, Traité, 2013, 2001 p.

MEYNIER-PHILIP Mélanie, « Entre patrimoine et développement durable, quel avenir pour les églises paroissiales ? Étude sur le territoire de la région urbaine Lyon - Saint-Étienne », *Développement durable et territoires*, mars 2018, vol. 9, n° 1, Varia, 23 p.

MEYNIER-PHILIP Mélanie, « Communauté patrimoniale et spécialistes, une alliance édifiante ? L'exemple d'une communauté pour la défense successive de deux églises à Villeurbanne », in Myriam JOANETTE et Jessica MACE (dir.), *Les communautés patrimoniales, Heritage communities*, Québec, Presses de l'Université du Québec, à paraître.

MILOT Micheline, « Laïcité au Canada : Liberté de conscience et exigence d'égalité », *Archives de sciences sociales des religions*, 1 juin 2009, n° 146, pp. 61-80, doi:10.4000/assr.21233.

Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine et Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère, *Vers un doctorat en architecture*, Ministère de la Culture et de la Communication, 2005, 234 p.

MONNIER Gérard, *L'Architecture du XX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, Que sais-je ?, 1997, 126 p.

MORISSET Lucie K., « Le temps très court du patrimoine; ou les nouveaux enjeux de la communauté, quelque part entre l'en-haut et l'en-bas patrimoniaux », in *Les Horizons du patrimoine culturel*, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2014.

MORISSET Lucie K., *Des régimes d'authenticité: essai sur la mémoire patrimoniale*, Rennes, Québec, Presses de l'Université du Québec, Presses universitaires de Rennes, Collection « Art & société », 2009, 131 p.

MORISSET Lucie K., « De la Séparation à la spoliation en « nouvelle France » », in BALCOU Jean (dir.), *Les Bretons et la séparation (1795-2005)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, pp. 413-424, URL : <http://books.openedition.org/pur/23613?lang=fr#access>.

MORISSET Lucie K., NOPPEN Luc et COOMANS Thomas (dir.), *Quel avenir pour quelles églises?, What future for which churches?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Patrimoine urbain, n° 3, 2006, 608 p.

MORISSET Lucie K. et NOPPEN Luc, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *Architecture-Québec*, mai 2005, n° 131, p. 39.

NAFILYAN Alain, « La reconstruction des édifices religieux en Basse-Normandie après la Seconde Guerre mondiale », *In Situ*, 22 juillet 2009, n° 11, 48 p., doi:10.4000/insitu.5666.

NESSARK Naouel, *Devenir des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^e et XX^e siècles en Algérie*, Tizi Ouzou, Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, 2014, 152 p.

NGUYEN Phuong-Vy, *Conversion des églises désaffectées de Montréal en bibliothèques. Etat de la question et étude du potentiel de reconversion de certaines églises montréalaises en bibliothèques*, mémoire de master, Université de Mons Faculté Polytechnique, CRC en patrimoine urbain, 2013, 129 p.

NOPPEN Luc et BERNIER Lyne, « Des églises de plus en plus municipales ? 2^{ème} partie : plan d'action », *Revue québécoise d'urbanisme, L'art de combiner la culture et le patrimoine*, mai 2017, vol. 37, n° 2, pp. 13-15.

NOPPEN Luc et BERNIER Lyne, « Des églises de plus en plus municipales ? 1^{ère} partie : état des lieux », *Revue québécoise d'urbanisme, L'art de combiner la culture et le patrimoine*, mars 2017, vol. 37, n° 1, pp. 4-6.

NOPPEN Luc, DROUIN Martin et COOMANS Thomas (dir.), *Des couvents en héritage. Religious houses: a legacy*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Patrimoine urbain, n° 15, 2015, 512 p.

NOPPEN Luc, " Les églises du Québec: un patrimoine qui se réinvente au jour le jour ", « Recyclage des lieux de culte » *La Pierre d'Angle*, décembre 2014, , n° 65, pp. 44-47.

NOPPEN Luc, « Dossier Explorations autour du destin des églises du Québec », *L'Action Nationale*, juin 2013, CIII, n° 6, pp. 54-111.

NOPPEN Luc, « La conversion des églises au Québec. Enjeux et défis », in MORISSET Lucie K., NOPPEN Luc et COOMANS Thomas (dir.), *Quel avenir pour quelles églises? What future for which churches?*, Presses de l'Université du Québec, Québec, Patrimoine urbain, n° 3, 2006, pp. 277-300.

NOPPEN Luc et MORISSET Lucie K., *Les églises du Québec: un patrimoine à réinventer*, Sainte-Foy, Québec, Canada, Presses de l'Université du Québec, Patrimoine urbain, 2005, 434 p.

NOPPEN Luc et MORISSET Lucie K., *Art et architecture des églises à Québec : foi et patrie*, Québec, Ville de Québec, Ministère de la culture et des communications, 1996, 179 p.

OCHANDIANO Jean-Luc de, *Lyon, un chantier limousin : les maçons migrants (1848 - 1940)*, 2. éd., Lyon, Éd. Lieux Dits, 2011, 269 p.

OLDENBURG Ray, *The great good place: cafés, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*, New York, Berkeley, Calif., Marlowe, Distributed by Publishers Group West, 1999, 336 p.

OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic, *La formation des départements : la représentation du territoire français à la fin du 18^e siècle*, 2. éd., Paris, Ed. de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Recherches d'histoire et de sciences sociales Studies in history and the social sciences, n° 36, 1992, 365 p.

PERNOUD Régine, « Comment on construisait une église », in *Histoire générale des Eglises de France, Belgique, Luxembourg, Suisse*, Robert Laffont, Paris, , n° 4, 1966, pp. 137-164.

PEROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, *Architecture: description et vocabulaire méthodiques*, Nouvelle éd., Paris, Éd. du Patrimoine, Centre des Monuments Nationaux, Inventaire général du patrimoine culturel, Principes d'analyse scientifique, 2011, 665 p.

PERRIER Maëlle et CAUDAL Sylvie, *Occupations d'églises et droit public*, Lyon, Publication de l'Université Jean Moulin Lyon 3, 2007, 130 p.

PERRIN Anne, *L'Église catholique et les églises en régime français de laïcité*, thèse de doctorat en sociologie, Paris, École Pratique des Hautes Études Ve Section, 2005, 376 p., URL : https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00153367/file/L_Eglise_catholique_et_les_eglises.pdf.

PESCADOR MONAGAS Flora et MIRALLAVE Vicente, *Re_ARCH'Y: en architecture, la recherche et le projet = research and project in architecture*, Lyon, Las Palmas de Gran Canaria, ENSAL , ULPGC, 2015, 239 p.

PHILIP-GAY Mathilde, *Droit de la laïcité : une mise en oeuvre de la pédagogie juridique de la laïcité*, Paris, Ellipses, 2016, 287 p.

PLOUCHART Louisa, « Le maillage religieux de l'espace : Questions sur les territoires vécus par les fidèles catholiques », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 30 octobre 2009, n° 116-3, pp. 141-160, doi:10.4000/abpo.506.

POULAT Émile, *Les diocésaines : République française, Église catholique ; loi de 1905 et associations culturelles, le dossier d'un litige et da sa solution, 1903 - 2003*, Paris, La Documentation Française, 2007, 577 p.

PREGENT Edith, « Splendeurs et misères des neufs historiques ou comment assurer la pérennité des églises classées du Québec », *Études d'histoire religieuse*, 2017, vol. 1-2, n° 83, pp. 79-95.

PRELOT Pierre-Henri, « Usage patrimonial et désaffectation des édifices cultuels », in *Société, droit et religion. Dossier: l'actualité du droit français des religions*, C.N.R.S. Editions, Paris, CNRS, n° 1, 2011, pp. 45-61, URL : <http://www.cairn.info/revue-societe-droit-et-religion-2011-1-page-45.htm>.

PRELOT Pierre-Henri, « Les lieux de culte approche matérielle : pratiques administratives et religieuses », in Magalie FLORES-LONJOU et Francis MESSNER (dir.), *Les lieux de culte en France et en Europe : statuts, pratiques, fonctions*, Leuven, Dudley, MA, Peeters, Law and religion studies, n° 3, 2007, pp. 95-118.

PROCTOR Robert, *Building the modern church : Roman Catholic Church architecture in Britain, 1955 to 1975*, Burlington, Ashgate Publishing Company, Ashgate studies in architecture series, 2014, 371 p.

RAMOUSSE Michel, *Histoire de l'ancienne chapelle Sainte-Bernadette du quartier de Bel-Air à Saint-Étienne (Loire)*, Firminy, 2014, 117 p.

- RAUTENBERG Michel, « Images, imaginaires sociaux et opérateurs d'imaginaires », in RAUTENBERG Michel et VEDRINE Corine (dir.), *Saint-Étienne, ville imaginée : mineurs, artistes et habitants*, Publications de l'Université Saint-Étienne, Saint-Étienne, Sociologie Matières à penser, 2017, pp. 9-25.
- RAUTENBERG Michel, *La rupture patrimoniale*, Bernin, À la Croisée, Ambiances, ambiance, 2003, 173 p.
- RAUTENBERG Michel, « Comment s'inventent de nouveaux patrimoines : usages sociaux, pratiques institutionnelles et politiques publiques en Savoie », *Culture & Musées*, 2003, vol. 1, n° 1, pp. 19-40, doi:10.3406/pumus.2003.1165.
- REAL Emmanuelle, « Reconversions. L'architecture industrielle réinventée », *In Situ*, 6 juillet 2015, n° 26, p. 72, doi:10.4000/insitu.11745.
- REAU Louis, FLEURY Michel et LEPROUX Guy-Michel, *Histoire du vandalisme : les monuments détruits de l'art français*, Ed. augm., Paris, R. Laffont, Bouquins, 1994, 1190 p.
- REGAMEY Raymond, *La querelle de l'art sacré*, Les éditions du Cerf, Paris, 1951, 48 p.
- REGNAULT Cécile, « La cloche dans le paysage sonore. Eléments d'inventaire campanaire », in BURON Thierry et DARNAS Isabelle (dir.), *Regards sur le paysage sonore : le patrimoine campanaire*, Arles, Actes Sud, ACAOAF, 2010, pp. 90-110.
- REVEYRON Nicolas, *Chantiers lyonnais du Moyen Âge (Saint-Jean, Saint-Nizier, Saint-Paul): archéologie et l'histoire de l'art*, Lyon, Assoc. Lyonnaise pour la Promotion de l'Archéologie en Rhône-Alpes, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne Série lyonnaise, n° 28 9, 2005, 380 p., URL : <http://books.openedition.org/alpara/2577>.
- REYNAUD Jean-François, *Lugdunum Christianum. Lyon du IV^e au VII^e s. : topographie, nécropoles et édifices religieux*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, Documents d'Archéologie française, 1998, 288 p.
- REYNAUD Jean-François et MANDY B., « Les fouilles de sauvetage de l'église Saint-Just et du groupe épiscopal de Lyon (église Saint-Étienne et Sainte-Croix) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1973, vol. 117, n° 2, pp. 346-364, doi:10.3406/crai.1973.12899.
- RICHAUD Gilbert, « De François Coignet à Tony Garnier le pisé de mâchefer un matériau oublié de l'ère industrielle », in *Archives et architecture: Mélanges en mémoire de François-Régis Cottin*, Société d'histoire de Lyon, Lyon, 2015, pp. 403-425.
- RICŒUR Paul, *Histoire et vérité*, Nouv. éd., Paris, Éd. du Seuil, Points Essais, n° 468, 2001, 408 p.
- RIEGL Alois, *Le culte moderne des monuments: son essence et sa genèse*, Daniel WIECZOREK (trad.), Paris, Seuil, Espacements, 1984, 125 p.
- ROBERT Philippe, *Reconversions Adaptations : new uses for old buildings*, Paris, Editions du Moniteur, 1989, 119 p.
- ROCHFELD Judith, « Penser autrement la propriété : la propriété s'oppose-t-elle aux « communs » ? », *Revue internationale de droit économique*, 2014, t. XXVIII, n° 3, pp. 351-369, doi:10.3917/ride.283.0351.
- ROULLIER Clothilde, « Focus – Qui sont les néoruraux ? », *Informations sociales*, 2011, vol. 2, n° 164, pp. 32-34.
- RUSKIN John, *The Seven Lamps of Architecture*, Smith, Elder & Co., 1849, 222 p.
- SAGNES Sylvie, « Les pays de Pierre Foncin », *Ethnographies comparées*, 2005, 8 (Pays, terroirs, territoires, présenté par Arnauld Chandivert), 22 p.

SALVIONE-DESCHAMPS Marie-Dina, *Décrire l'indicible : connaissance et sauvegarde de l'éclairage naturel dans l'architecture sacrée moderne occidentale*, thèse de doctorat en architecture, Lausanne, École polytechnique fédérale de Lausanne, 2013, 435 p.

SAMPO Luca, « L'église Saint-Pierre de Firminy, de Le Corbusier: quarante ans d'histoire entre idée et réalisation », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 10 décembre 2008, Grands chantiers et matériaux, n° 16, pp. 153-172, doi:10.4000/lha.194.

SAUNIER Pierre-Yves, *Lyon au XIX^e siècle: les espaces d'une cité*, Lyon, thèse de doctorat en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1992, 1278 p., URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00008880>.

SAUVE Jean-Sébastien et COOMANS Thomas (dir.), *Le devenir des églises: patrimonialisation ou disparition*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Collection Nouveaux patrimoines, 2014, 225 p.

SCHNEIDER Laurent, « Les églises rurales de la Gaule (Ve-VIII^e s.). Les monuments, le lieu et l'habitat : des questions de topographie et d'espace. », in Michèle GAILLARD (dir.), *L'empreinte chrétienne en Gaule du IV^e au IX^e siècle*, Turnhout, Brepols, Culture et société médiévales, 2014, pp. 419-468.

Secrétariat Général de la Conférence des évêques de France, *Les prêtres venus d'autres pays, typologies et enjeux, Documents Episcopat*, 2017, n° 1/2, 48 p.

Secrétariat Général de la Conférence des évêques de France, *Ces églises qui font l'Église, Documents Episcopat*, n° 6/7, 2017, 103 p.

SIRE Marie-Anne, *La France du patrimoine : les choix de la mémoire*, Paris, Gallimard, Patrimoine - Monum, 2005, 144 p.

SOUBIGOU Gilles, « Protéger une « œuvre d'art totale » au titre des monuments historiques : la chapelle Sainte-Madeleine de Bourg-en-Bresse, chef-d'œuvre de l'Art déco dans l'Ain », *In Situ*, 22 juin 2016, n° 29, 19 p., doi:10.4000/insitu.13050.

STEIN Véronique, « Sauvegarde du patrimoine et développement durable : entre complémentarités et conflits », *Construction politique et sociale des Territoires, Analyser la patrimonialisation des espaces urbains*, février 2012, Cahier n° 1, pp. 59-69.

STERKEN Sven et FRÖHLICH Nicolas, « Réaffecter, c'est faire du sur-mesure », *A+*, 2018, vol. 270, pp. 52-54.

STERKEN Sven, « A House for God or a Home for his People? The Domus Dei Church Building Action in the Belgian Archbishopric », *Architectural History, Society of Architectural Historians of Great Britain*, 2013, vol. 56, pp. 387-425.

SUAUD Charles et RENAU Raphaël, *Églises de pierre et villages recomposés: regards croisés*, Saint-Sébastien-sur-Loire, D'Orbestier, Regards croisés, 2013, 143 p.

SYKES Meredith H., *Manuel des systèmes d'inventaire du patrimoine culturel immobilier*, Paris, Unesco, Musées et monuments, n° 19, 1986, 174 p.

TEXIER Simon, « Archives d'architectes et églises du XX^e siècle », *In Situ*, 22 juillet 2009, n° 11, p. 13, doi:10.4000/insitu.4295.

THIOLLIER Félix, *Le Forez pittoresque & monumental: histoire & description du département de la Loire & de ses confins : ouvrage illustré de 980 gravures et eaux-fortes ...*, Lyon, La Diana Société historique et archéologique du Forez, 1889, URL : https://ia600204.us.archive.org/31/items/FOLZZSUP_103.1/FOLZZSUP103_1_RES.pdf.

THOMINE Alice, « L'histoire de l'architecture du XIX^e siècle en France, regard sur la création d'un champ de recherche et son renouvellement », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 10 juin 2011, n° 21, pp. 79-88, doi:10.4000/lha.277.

TOULIER Bernard, « Patrimoine du XX^e siècle: protection et signalement des édifices religieux en France (1965-2005) », in FREMAUX Céline (dir.), *Architecture religieuse du XX^e siècle en France: actes du Colloque « Architecture Religieuse du XX^e Siècle en France: Quel Patrimoine? »*, Lille, 25 - 26 mars 2004, Rennes, Presses Universitaires, Collection « Art & société », 2007, pp. 177-182.

TSIVOLAS Theodosios, *Law and Religious Cultural Heritage in Europe*, Cham, Springer International Publishing, 2014, 183 p., consulté le 2 octobre 2017, URL : <http://nbn-resolving.de/urn:nbn:de:1111-20140723175>.

UNTERMAIER Élise et CAUDAL Sylvie, *Culte, culture et domanialité publique l'organisation de concerts dans les églises*, Lyon, Publication de l'Université Jean Moulin Lyon 3, 2005, 160 p.

VERDIER Hélène (dir.), COSTE Georges et MASSARY Xavier DE, *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire Général du patrimoine culturel*, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'architecture et du patrimoine, Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information, Documents & Méthodes, n° 9, 2007, 224 p., URL : http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/presenta/normes/livretPMC/livretPMC_2007.pdf.

VERNHES Claude, « Analyse théorique de l'acoustique des églises des trois soeurs de Provence », *Acoustique et techniques*, 1999, n° 30, pp. 30-37.

VESCHAMBRE Vincent, « Mise en exergue des récits mémoriels et disparition des traces matérielles à Villeurbanne », in BAUSSANT Michèle, CHAULIAC Marina, GENSBURGER Sarah et VENEL Nancy (dir.), *Les terrains de la mémoire. Approches croisées à l'échelle locale*, Paris, Presses Universitaires de Paris Nanterre, Les passés dans le présent série Travaux & Recherches, 2018, pp. 135-151.

VESCHAMBRE Vincent, « Faire patrimoine avec les habitants: expérimentation d'un inventaire participatif à Villeurbanne », in *Patrimoine & débats publics: un enjeu citoyen - La protection des patrimoines peut-elle être un processus démocratique?*, ICOMOS France, Le patrimoine: un modèle de développement durable, 2017, vol.28, pp. 46-47.

VESCHAMBRE Vincent, « En quels termes fait-on disparaître le logement social des Trente Glorieuses ? Le champ lexical de la rénovation urbaine des années 2000 », in BLAIN Catherine et ARAUJO Ana bela de (dir.), *L'architecture et la disparition*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, ENSAPL- Laboratoire d'architecture conception, territoire, histoire, Cahiers Thématiques, n° 16, 2017, pp. 199-208.

VESCHAMBRE Vincent, « Production et effacement des lieux de mémoires dans une commune-centre anciennement industrielle : le cas de Villeurbanne (France) », *Articulo*, 10 juillet 2014, Special issue 5, p. 15, doi:10.4000/articulo.2451.

VESCHAMBRE Vincent, *Traces et mémoires urbaines: enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Géographie sociale, 2008, 315 p.

VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Bance-Morel, 1854, Tome VIII, 519 p.

VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Bance-Morel, 1854, Tome III, 512 p.

VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Bance-Morel, 1854, Tome I, 506 p.

VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, Bance-Morel, 1854, Tome VI, 456 p.

VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, Bance-Morel, 1854, Tome IV, 509 p.

WANG David et GROAT Linda N., *Architectural research methods : David Wang, Linda N. Groat*, Second Edition, Hoboken, Wiley, 2013, 468 p.

WINNINGER Paul, *Construire des églises*, Le Cerf, Paris, Rencontres, 1957, 253 p.

WOLFF Loup, MILES Christopher, Ministère de la culture et de la communication et Département des études et de la prospective, *Chiffres clés 2017 : statistiques de la culture et de la communication*, Paris, La Documentation française, 2017, 270 p.

WOLFF Loup, Ministère de la culture et de la communication et Département des études et de la prospective, *Chiffres clés 2016 : statistiques de la culture et de la communication*, Paris, La Documentation française, 2016, 255 p.

Annuaire 2016 du diocèse de Lyon, Lyon, Eglise catholique à Lyon, 2016.

Annuaire 2013 du Diocèse de Saint-Étienne, Saint-Etienne, Diocèse de Saint-Étienne, 2012, 280 p.

« Le doyenné et le doyen dans le diocèse de Lyon », *Eglise à Lyon*, septembre 2013, n° 8, 4 p.

« Trois églises pour notre temps », *L'Art sacré*, avril 1962, n° 7-8, p. 31.

« Les églises récentes de France II, A la recherche d'un plan », *L'Art sacré*, février 1957, n° 5-6, p. 31.

« Le Père Couturier », *L'Art sacré*, juin 1954, n° 9-10.

« Le Père Couturier », *L'Art sacré*, avril 1954, n° 7-8.

DOCUMENTS DES INSTITUTIONS PATRIMONIALES

À propos de la Loi sur le patrimoine culturel: connaître, protéger, valoriser, transmettre notre héritage collectif, Québec, Direction générale du patrimoine et des institutions muséales : Direction des communications et des affaires publiques, Ministère de la culture et des communications, 2013, URL : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2285481>.

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, « Liste des édifices labellisés patrimoine XX^e en Auvergne », 2013, document communiqué en 2016.

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, « Label patrimoine du XX^e siècle - Région Rhône-Alpes », 2013, document communiqué en 2016.

Direction générale des patrimoines, « Le maître d'ouvrage et les travaux sur les immeubles protégés au titre des monuments historiques, Guide pratique livret I, Conduire une opération de travaux sur un immeuble classé », Ministère de la culture et de la communication, octobre 2012, 21 p.

Direction générale des patrimoines, « Le maître d'ouvrage et les travaux sur les immeubles protégés au titre des monuments historiques, Guide pratique livret II, Conduire une opération de travaux sur un immeuble inscrit », Ministère de la culture et de la communication, octobre 2012, 21 p.

ICOMOS, « Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise 1964) ».

Service connaissance du patrimoine, *Bernard Bachelot (1930-2011), Les réalisations de l'architecte en Midi-Pyrénées* [Rapport], DCAV - Région Midi-Pyrénées, non daté, 7 p., URL : http://patrimoines.midipyrenees.fr/fileadmin//DOC_LIE/IVR73/IA31ANEX/IA31012013_01.PDF

RAPPORTS / CONVENTIONS / ÉTUDES

Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, « Aire urbaine 2010, Le nouveau zonage des aires urbaines de l'aire métropolitaine lyonnaise », *Observatoire partenarial Démographie*, octobre 2011, n° 2, 8 p.

BRUTEL Chantal et LEVY David, « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 », *Insee Première*, octobre 2011, n° 1374, p. 4.

CLANCHE François, « Trente ans de démographie des territoires. Le rôle structurant du bassin parisien et des très grandes aires urbaines », *Insee Première*, janvier 2014, n° 1483, 4 p.

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUEBEC, *Inventaire des lieux de culte du Québec* [Rapport], 2006, 101 p., URL : http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/uploads/documents/Rapport_dactivite_Inventaire_lieux_cultes_FPRQ2.pdf

Conseil de l'Europe, « Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, dite « Convention de Faro », Série des Traités du Conseil de l'Europe - n° 199 », consulté le 6 septembre 2017, URL : <http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/0900001680083748>

DEBET Anne, *Mesure de la diversité et protection des données personnelles* [Rapport], Paris, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 2007, 41 p.

GAILLARD Yann, *51 mesures pour le patrimoine monumental* [Rapport], Paris, 2002, 328 p.

Groupe de Recherches Historiques de Tassin la Demi-Lune, « Les églises de Tassin-Bourg, leur histoire », *La Gazette de l'horloge*, 2015.

GUENE Charles, *Rapport 274 fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2014-1335 du 6 novembre 2014 relative à l'adaptation et à l'entrée en vigueur de certaines dispositions du code général des collectivités territoriales, du code général des impôts et d'autres dispositions législatives applicables à la métropole de Lyon* [Rapport], Paris, 2015, 92 p.

MAUREY Hervé, *Les collectivités territoriales et le financement des lieux de culte* [Rapport], Paris, Sénat, 2015, 206 p.

MIRANDA Lucie, *Visualiseur d'adresses de l'IGN – Géocodage à l'adresse* [Rapport], Lyon, Plateforme ISIG, 2016, 2 p.

NOPPEN Luc, *L'église Saint-Étienne-de-Beauharnois, étude historique, analyse architecturale et énoncé des valeurs patrimoniales* [Rapport], 2015, 22 p.

NOPPEN Luc, *L'église Sainte-Brigide-de-Kildare, étude historique, analyse architecturale et évaluation patrimoniale* [Rapport], 2008, 237 p.

ORSENNA Erik, *Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain* [Rapport], Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2018, 70 p.

ARTICLES SITES INTERNET

BESSON Raphaël, « La régénération des territoires ruraux par les tiers lieux. Le cas des tiers lieux creusois. », *UrbaNews.fr*, 18 septembre 2017, consulté le 20 septembre 2017, en ligne : <<https://www.urbanews.fr/2017/09/18/52487-la-regeneration-des-territoires-ruraux-par-les-tiers-lieux-le-cas-des-tiers-lieux-creusois/>>

JOUANNEAU Hervé, « Pompes funèbres : les opérateurs funéraires publics réaffirment leur place dans un secteur concurrentiel », *La Gazette des communes*, 31 octobre 2013, en ligne : <<http://www.lagazettedescommunes.com/205125/pompes-funebres-les-operateurs-funeraires-publics-reaffirment-leur-place-dans-un-secteur-concurrentiel/>>

GHERDEVICH Davide, « Les limites des diocèses au Moyen Âge : sources historiques et outils d'interprétation SIG », *COL&MON Analyse spatiale et temporelle du phénomène religieux*, 17 janvier 2017, consulté le 25 août 2017, URL : <<https://colemon.hypotheses.org/21>>

LELONG Claire, *Saillans invente la concertation in situ pour préparer la révision de son PLU*, Département de la Drôme, Caisse des dépôts des territoires, 13 juillet 2017, en ligne : <<http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pagename=Territoires/Experiences/Experiences&cid=1250279375032&nl=1>>, consulté le 24 juillet 2017

PERINEL Quentin, « Églises menacées de destruction: pourquoi pas un référendum local? », *Le Figaro*, 27 novembre 2015, consulté le 5 septembre 2017, en ligne : <http://immobilier.lefigaro.fr/article/eglises-menacees-de-destruction-pourquoi-pas-un-referendum-local-_0f27d4ea-94f2-11e5-8b29-1fad4c4b0755/>

SCHMIDT Joël, « Diocèse romain », in *Encyclopædia Universalis [en ligne]*, consulté le 13 novembre 2017, en ligne : <<http://www.universalis.fr/encyclopedie/diocese-romain/>>

« Droit funéraire et gestion des cimetières », *Collectivités locales*, 23 janvier 2018, en ligne : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/funeraire-0#__RefHeading__412_1473345838>

ARCHIVES

Archives départementales du Rhône

Archives départementales de la Loire

Archives de la Diana

Archives diocésaines de Lyon

Archives diocésaines de Saint-Étienne

Archives municipales de Lyon, Saint-Étienne et des communes concernées par la mutation d'une église (voir les sources dans les fiches d'inventaire du Volume II Annexes)

Archives paroissiales des églises concernées par une mutation (voir les sources dans les fiches d'inventaire du Volume II Annexes)

Société académique d'architecture de Lyon

PRINCIPALES RESSOURCES EN LIGNE

Archives municipales de Lyon : <<http://www.archives-lyon.fr/>>

Archives municipales de Saint-Étienne, édifices culturels :

<<https://archives.saint-etienne.fr/article.php?larub=31&titre=edifices-cultuels>>

Archives départementales du Rhône : <<http://archives.rhone.fr/>>

Archives départementales de la Loire : <http://www.loire.fr/jcms/c_825909/les-archives-en-ligne>

Base Mérimée et Palissy : <<http://www2.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>>

Clochers de France : <<https://clochers.org/>>

Diocèse de Lyon, annuaire des paroisses en ligne :

<<http://lyon.annuaire-eglise.net/index.php?a=lyon&cahier=1654&ocf=0&exp=0&picg=0&picp=0>>

Diocèse de Saint-Étienne, annuaire des paroisses en ligne :

<<http://www.diocese-saintetienne.fr/Paroisses.html>>

Église catholique de France : <<https://eglise.catholique.fr/>>

IGN Remonter dans le temps : <<https://remonterletemps.ign.fr/>>

Métropole de Lyon : <<https://www.grandlyon.com/metropole/59-communes.html>>

Métropole de Saint-Étienne :

<<https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/decouvrir-saint-etienne-metropole/son-territoire>>

Observatoire du patrimoine religieux, inventaire : <http://www.patrimoine-religieux.fr/eglises_edifices/>

Patrimoine en blog : <<http://patrimoine.blog.pelerin.info/>>

Service régional de l'Inventaire général du patrimoine culturel, région Auvergne Rhône-Alpes :

<<https://www.patrimoine.rhonealpes.fr/>>

Société académique d'architecture de Lyon : <<https://saal-lyon.fr/acces-aux-fonds>>

Volume I

Résumé

Depuis les années 2000, des réflexions sur le devenir du patrimoine religieux émergent dans les champs du droit, de l'histoire, de l'architecture et du patrimoine. L'origine de cette problématique s'explique à la fois par la baisse de la pratique des cultes historiques depuis les années 1960, essentiellement catholique en France, et par le manque de moyens humains et financiers de l'Église, aboutissant à l'apparition de véritables « friches religieuses ». Ce processus lié à la sécularisation des sociétés a vocation à s'amplifier car ces deux facteurs qui le génèrent s'accroissent mutuellement. Si les couvents, les monastères, les séminaires et autres institutions religieuses catholiques ont déjà été impactés par ce phénomène, ce sont les églises paroissiales qui aujourd'hui perdent leur usage. Cette situation se rapproche de celle qu'a connue le Québec, dont les contextes historique et juridique ont accéléré la mutation des églises et abouti à la mise en place d'un « Plan églises » qui tente de conserver celles-ci en les transformant.

Dans cette thèse, ce programme pionnier est utilisé dans la région urbaine Lyon - Saint-Étienne, comme grille de lecture et comme force de proposition pour éclairer la situation et générer des méthodes adaptées au contexte français.

La première partie pose les bases de connaissances (patrimoniales et juridiques) sur les églises paroissiales québécoises et françaises, pour permettre une mise en perspective des deux contextes.

La deuxième partie est une étude observationnelle visant à définir le territoire et à inventorier le corpus de 429 édifices pour dégager des enseignements généralisables. Après avoir distingué trois grands types (églises « historique », « XIX^e » et « XX^e »), nous analysons plus précisément les reconversions relevées dans le corpus, pour discuter les compatibilités entre l'usage culturel et ces nouveaux usages, puis formuler des hypothèses d'interventions architecturales adaptées, en recourant à des théories de la restauration.

La troisième partie est une étape interventionnelle de type « recherche-action ». Trois cas d'étude représentatifs de chaque type d'église paroissiale ont été sélectionnés, à Montarcher, Givors et Villeurbanne. Pour chacune, une démarche participative a été mise en place avec la municipalité, les habitants et les associations, pour proposer des scénarios de reconversion adaptés au besoin locaux.

Il ressort de cette recherche que la démolition des églises paroissiales, généralement perçues comme un bien commun, menace la transmission des identités locales. Il apparaît donc essentiel de porter une réflexion globale sur l'évolution de ce patrimoine en prenant en compte les problématiques territoriales, les revendications citoyennes et la diversité architecturale de ces édifices. Nous montrons que l'architecte, de par son expertise à la fois technique et sensible du lieu, peut jouer un rôle central dans la mise en action cette réflexion.

Mots clefs

église paroissiale, reconversion, démolition, patrimoine religieux, « Plan églises » Québec, mobilisation patrimoniale, projet d'architecture, recherche-action, Lyon, Saint-Étienne, France
